Digitized by Google

MENTEM ALIT ET EXCOLIT

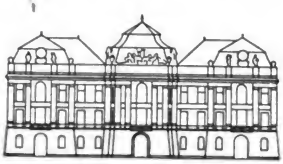

K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

73.K.21

73. K. 21.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE MILITAIRE

OU

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES PROPRES

A LA GUERRE,

Sur ce qui régarde

La Tactique, le Génie, l'Artillerie, la Subsistance des Trouppes, & la Marine.

On y a joint

L'explication des travaux qui servent à la construction, à l'attaque & à la defense des places; à la construction & à la manœuvre des Vaisseaux;

Les Termes des Arts mecaniques qui y ont rapport, comme Charpentiers, Menuisiers, Forgeurs, & autres;

Et des détails historiques sur l'origine & la nature des différentes espéces, tant d'offices militaires anciens & modernes, que des armes qui ont été en usage dans les différens tems de la Monarchie

par M. A. D. L. C.

NOUVELLE EDITION,

Revuë, corrigée & considerablement augmentée

par M. E.

Colonel - Ingenieur au service de Sa Majesté le Roi de Pologne, Electeur de Saxe.

TOME II.

A DRESDE, 1751.

CHEZ GEORGE CONRAD WALTHER,

LIBRAIRE DU ROI.

AVEC PRIVILEGE.

73 K 21

2

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
MILITAIRE,
TOME II.

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE MILITAIRE OU RECUEIL ALPHABETIQUE *DE TOUS LES TERMES PROPRES A L'ART DE LA GUERRE.*

TOME II.

H.

HAB HAB

HABILLEMENT des Trouppes. Il n'a commencé à être donné réguliérement que sous Louis XIV.

Il est simple & sans ornement, & il ne doit embarrasser le Soldat dans aucune de ses fonctions. Dans la plûpart des Corps, les manches des habits ne sont plus si larges. On commence à se défaire en France de ce qu'on appelle le bon air dans un habit de Soldat. Il ne lui faut autre chose pour bien servir son Prince, que d'être vêtu d'une bonne étoffe & d'une maniere qui ne l'embarrasse dans aucune de ses fonctions, & qui ménage ses forces, en ne le chargeant pas d'un poids inutile.

Outre les Trouppes qui sont habillées, on habille aussi les Charretiers, & les Muletiers des Equipages des Vivres, mais c'est aux frais des Entrepreneurs. Cet usage est établi dès le tems de M. Jacquier, Entrepreneur des Vivres sous le Ministere de M. de Louvois, & du tems de M. de Turenne, mais non pas avec une régularité pareille à celle que M. du Pille fit observer en 1689. lorsqu'il se chargea par une entreprise extraordinaire de tous les

Digitized by Google

Vivres des Armées de terre, ayant déjà ceux de celles de la mer.

Il fut informé que les Valets des Equipages des Vivres, toûjours exposés aux injures de l'air en campagne, sans baraques, & n'ayant d'autre abri pour coucher que le dessous de leurs caissons, souffroient beaucoup, & tomboient malades, parce que la plûpart étoient mal vêtus ; c'est pourquoi il donna ordre de les habiller à l'imitation des Trouppes, & de leur rabattre peu à peu la valeur de leur habillement sur leur paye.

Cela fut fort utile, parce qu'en conservant la vie de ces gens-là, on étoit moins obligé d'aller en recruë, attendu que leur santé se conservoit par un bon habillement : un autre avantage encore, c'est que tous ces vêtemens uniformes faisoient & font un bel effet, rendant les Equipages des charrois & les Brigades des mulets, tous de même parure, à l'exception des paremens des manches dans les Brigades, afin de les distinguer ; car cette distinction sert à leur donner un nom, pour se faire entendre dans les ordres & les détachemens.

Les couleurs sont bleu foncé & bleu pâle, rouge foncé & rouge clair, blanc, brun, verd, gris, jaune, minime, feuille-morte, amarante, celadon, gris de perle, gris de fer, gorge-pigeon, couleur de chair, de paille, & autres, qu'on invente, suivant le nombre des Brigades.

On se modéle pour tout l'*habillement* sur celui des Soldats. Il consiste en juste-au-corps, culote, bas, chapeau, ou bonnet à la dragone, & souliers de cuir fort avec des clous dessous. On délivre ces *habillemens* aux Charretiers & Muletiers à l'entrée d'une campagne, quelques jours avant la marche.

Je renvoie le Lecteur au mot UNIFORME, où je parlerai de l'antiquité de l'uniforme dans les Trouppes.

HABITACLE, terme de Marine, est un réduit en façon d'armoire devant le poste du Timonnier, vers le mât d'artimon. Il est fait avec des planches assemblées par des chevilles de bois, sans qu'il y entre aucun ferrement, de peur que le fer n'ôte la direction naturelle de l'aiguille aimantée du compas de route qui y est enfermé. On y enferme aussi la lumiere & l'horloge. Les grands Vaisseaux ont deux *habitacles*, un pour le Pilote, l'autre pour le Timonnier.

HACHE : c'est un outil de fer tranchant qui sert aux Charpentiers & à plusieurs autres Ouvriers, pour fendre & couper le bois, il y en a qui ont un manche court, & d'autres en ont un plus long ; le fer en est large & aigu. La *hache* est fort nécessaire dans les Vaisseaux. On appelle un Charpentier un Maître de hache. La cognée n'est aussi autre chose qu'une grande hache, quoique quelques-uns disent qu'il y en a de grandes & de petites ; c'est proprement une dispute de mots, car s'il y en a de grandes & de petites, c'est que la hache & la cognée sont la même chose, ou si l'on veut on appelle haches celles qui sont moyennes & petites, & les plus grandes seront nommées cognées. Il y a une autre espéce de hache dont nous nous servons beaucoup en France, & dont on ne se sert pas en Hollande, qui se nomme Besaiguë, ou Besiguë. Elle est coupante par les deux bouts, dont l'un est un bec d'âne, & l'autre planché à biseau, ayant une poignée au milieu ; elle sert à tailler & unir le bois, & aux feüillures ou rablures, mortaises & tenons. Les *haches* d'armes coupent d'un côté & sont pointuës de l'autre. C'est de ces sortes de haches dont on se sert pour aller à l'abordage.

HACHE.

Digitized by Google

HACHE. La *hache* étoit anciennement une arme, dont on se servoit dans les Combats. Outre les *haches* ordinaires, il y avoit des *haches-d'armes*, dont le manche étoit beaucoup plus menu. Elles étoient par en haut ferrées des deux côtés. D'un côté, d'un fer, qui avoit quelque ressemblance pour la figure à celui des *haches* communes, mais plus court, & quelquefois plus large. De l'autre côté étoit une assez longue pointe de fer, ou un croissant fort pointu par les deux bouts, ou de quelque autre figure. De nôtre tems on arme de cette *hache* quelques Soldats, sur-tout dans les sorties, ou pour repousser l'assaut, que les ennemis donnent à quelque dehors. Si l'on ne s'en sert presque plus sur terre, que pour briser des portes de Villes, & choses semblables, elle est toûjours une des principales armes des Soldats sur les Vaisseaux.

* HACHER & *Hachure*, en termes de gravûre & de dessein se disent de plusieurs traits de craïon ou de burin, croisés les uns sur les autres pour faire des ombres.

HACHEREAU: c'est une sorte de petite cognée ou hache dont se servent les Charpentiers.

* HAIDAMACS, *voyez* COSAQUES.

HAIE, est une disposition des Soldats, qui se rangent sur une ligne droite, l'un à côté de l'autre. Se mettre en *haïe*, c'est se mettre sur un rang. Faire une double *haïe*, c'est se mettre sur deux rangs, l'un opposé à l'autre. Border la *haïe*, c'est une maniere à laquelle a recours l'Infanterie, lorsqu'elle est attaquée par de la Cavallerie. *Voyez* BORDER LA HAIE.

* HAIE VIVE: ce sont des épines & autres choses piquantes qui régnent en forme de muraille autour du Corps de l'ouvrage d'une Place. Elles servent aussi à entourer des jardins, vignes ou champs semés.

HAIE DE PIERRE, terme de Marine, chaîne de pierre, ou banc. *Voyez* BANC.

HAIN, ou HAMEÇON: on se sert du terme de hain en quelques endroits, & sur-tout à la pêche de Terre neuve.

HALAGE: c'est le travail qui se fait pour tirer un Vaisseau, un Bateau & autre chose. Les Juges de l'Amirauté connoissent de tout ce qui régarde les chemins destinés pour le halage des Vaisseaux venans de la mer.

HALER, terme de Marine, c'est péser de toute sa force sur un cable ou sur une manœuvre pour la bander, ou la roidir. Quand les Matelots *halent* sur une manœuvre, il faut qu'ils donnent la secousse au cordage, tous d'un même tems pour le bander avec plus de force; & afin de concerter le tems de cette secousse, ils ont une parole qui leur sert de signal. Ainsi quand il faut *haler* sur une bouline, le Contre-Maître les fait tenir prêts par ces trois paroles, qu'il prononce tout haut, à sçavoir, *un*, *deux*, *trois*. Au mot de *trois*, ils donnent d'un commun effort la secousse à la bouline.

Quand les Matelots qui font cette manœuvre veulent railler les Officiers de la Marine, ils prononcent eux-mêmes trois autres paroles, & au-lieu de dire, *un*, *deux*, *trois*, ils disent, *Capitaine*, *Lieutenant*, *Enseigne*. En manœuvrant les cordets, on crie aussi trois fois *amarre*, & pour l'écoute, on crie trois fois *borde*, & au troisiéme cri on *hale* sur la manœuvre.

HALEUR: c'est le Batelier qui tire un bateau avec une corde passée autour de son corps ou de ses épaules.

HALE-BOULINE, est le nom que l'on donne par raillerie à

Digitized by Google

un nouveau Matelot, qui n'entend pas encore les manœuvres difficiles.

* HALEMENT, c'eſt en termes de Charpentiers, un nœud qu'ils font avec le cable à une piéce de bois qu'ils veulent élever.

HALLEBARDE: cette arme, comme la Pique, nous vient de Suiſſe. On ne la connoiſſoit point en France avant le régne de Louis XI. C'eſt aujourd'hui l'arme des Sergens des Compagnies d'Infanterie.

Elle eſt de 6. pieds, hampe & lame avec le bout. Sa hampe eſt un long bâton, qui a auſſi un talon de fer à ſon autre extrémité.

HALTE, eſt une diſcontinuation de la marche des Trouppes, ſoit pour les délaſſer, ſoit pour leur faire prendre le tems néceſſaire pour entreprendre quelque action de guerre.

On fait de fréquentes *haltes* dans les Pays coupés de ravines, défilés, ruiſſeaux, &c. ſans quoi la queuë d'une colonne ne peut ſuivre la tête, & il ſe fait des lacunes dangereuſes, au cas que l'un ou l'autre vînt à être attaqué. Pour cet effet, quand on a paſſé le défilé, on met en bataille les Trouppes à meſure qu'elles arrivent dans le prémier lieu propre à cet effet, obſervant que ce ſoit de façon qu'elles n'empêchent point le debouché, & on ne ſe remet en marche que lorſque la queuë a rejoint.

HALTE: ordinairement on fait faire à un Régiment qui eſt en marche une halte d'environ une heure pour faire repoſer les Soldats, leur donner la facilité de ſe rafraichir & de manger un morceau à moitié chemin ou même plus loin, car la marche du matin eſt toûjours la meilleure. Pour cet effet, il faut autant qu'il eſt poſſible choiſir un terrein où l'on ne puiſſe rien gâter, lequel ſoit à portée de quelque riviere ou ruiſſeau, afin qu'ils puiſſent avoir de l'eau ſans l'aller chercher loin; obſervant d'éviter de faire halte dedans ni près des villages, & autres lieux fourrés par où les Soldats puiſſent trouver occaſion de s'écarter. Ainſi lorſque le Commandant du Régiment a remarqué ſon terrein, il doit ordonner aux Officiers Majors d'y faire mettre le Régiment en bataille, ou de lui faire faire halte en colonne en gardant ſes rangs, & de lui faire poſer ſes armes à terre. On met des Sentinelles par tous les endroits néceſſaires pour contenir les Soldats; & il eſt de l'intérêt des Officiers de n'en laiſſer écarter aucun à cauſe des deſordres que le Soldat eſt capable de commettre, & dont les Officiers répondent.

HAMAC: c'eſt une ſorte de lit de coton. Il conſiſte dans une grande mante ou couverture dont on fait trafic avec les Sauvages de l'Amérique. Ceux qui s'en veulent ſervir le ſuſpendent à deux arbres ou à deux pieux, & les Flibuſtiers s'en ſervent pour y dormir lorſqu'ils ſont en mer. C'eſt ce qu'on appelle branle dans les Vaiſſeaux, hormis que les branles ne ſont que de toile. Pour la façon elle eſt peu différente.

HAMPE, ou HANTE, comme diſent quelques-uns, eſt un long bâton qui ſert à emmancher quelque choſe, comme une hallebarde, une pique, une lanterne, un refouloir, un écouvillon. Il eſt ordinairement de frêne, de hêtre & de ce qu'on appelle bois de Biſcaye.

HANCHE, terme de Marine. La *hanche* d'un Vaiſſeau eſt la partie du bordage, qui approche de l'arcaſſe, au-deſſous des galeries, ou des bouteilles, qui ſont ſur les flancs.

HANGARD: ce ſont de longs appentis dans les Arſenaux & Ateliers de conſtruction, ſous leſquels on met à couvert, & l'on range en ordre

Digitized by Google

ordre les bois de conſtruction, les affûts, &c,

HANSE Teutonique: c'eſt une ſocieté de Marchands de pluſieurs Villes libres d'Allemagne & du Nord, qui par l'alliance qu'ils ont faite entre eux ſe ſont fait une communication réciproque de leurs priviléges. Les quatre prémieres Villes qui compoſerent cette hanſe furent Lubec, Brunſwic, Dantſic & Cologne, & à cauſe de cela elles furent appellées meres villes. Depuis pluſieurs Villes deſirerent d'entrer dans cette alliance, & elles ſe diſent filleules de ces quatre, deſorte qu'il y en eut juſqu'à ſoixante-douze, ou même juſqu'à quatre-vingt une, & elles furent appellées villes Hanſéatiques, ou Anſéatiques. L'an 1372. il fut fait un Traité d'alliance entre le Royaume de Dannemarc & les villes Anſéatiques, entre leſquelles Amſterdam & les autres villes de Hollande ſont compriſes, ainſi qu'il paroît par la copie de ce Traité qui ſe trouve dans Boxhoorn.

HANSIERE, terme de Marine, eſt un gros cordage, qui ſert à la touë du Vaiſſeau, & qu'on jette aux Chaloupes, & aux Bâtimens, qui veulent venir à bord d'un autre.

HAQUET: dans l'Artillerie ce ſont des chariots, qui portent les bateaux de cuivre. Ils ſont un peu différens les uns des autres ſelon les Départemens.

Les bois qui entrent dans la compoſition d'un *haquet*, ſont deux brancards, ſix épars, huit montans de brancards, quatre courbes, huit montans de courbes, quatre tringles du fond, deux tringles, qui ſe mettent ſur les montans de courbes, un chaſſis de devant, garni de quatre montans, de deux traverſes, & une petite planche pour arrêter les poutrelles; une fenêtre de derriere, garnie de deux traverſes & cinq montans; deux branches de limoniere, un épars de limoniere, un ſupport de limoniere, une clef pour arrêter le bateau de devant, deux leviers pour arrêter le bateau de devant & de derriere.

Un *haquet* a ſes roues, qui ſont compoſées d'un moyeu chacune, de douze raies, de ſix antes, de ſix goujons, & de l'eſſieu. Un *haquet* eſt ferré, comme tout autre charriot.

Pour 50. pontons il faut 54. *haquets*, avec autant d'avantrains pour en avoir quatre Hauts-le-pied, 4. caiſſons à mettre des cordages & uſtenſiles.

Il faut auſſi 24. ancres, 8. cabeſtans, 32. gros piquets, 24. maillets, 24. leviers, 12. avirons, 12. crocs. Les cordages ſont 8. cinquelles, 24. allognes, 24. grandes commandes, 200. petites.

HARANGUES MILITAIRES: la coûtume des anciens étoit de haranguer les Soldats avant le combat. Il n'eſt pas aiſé d'en trouver l'origine, tant elle eſt ancienne. Elle a duré ſi long tems, que nous touchons prèſqu'au tems, où elle s'eſt perduë. Les plus courtes *Harangues* ſont ſans doûte les meilleures.

Les Hiſtoriens de l'Antiquité, & ſur-tout les plus recommandables, en rapportent un grand nombre, que les Généraux ont débitées à la tête de leurs Armées. Il eſt vrai que la plus grande partie de ces *Harangues* ſont des piéces de la façon des Hiſtoriens, & qu'ils font dire à leurs Héros bien au-delà de ce qu'ils ont dit. Celles qui renferment beaucoup de ſens, & peu de paroles, ſont les plus éloquentes, & les plus perſuaſives.

Ce n'eſt pas un petit avantage à un Général, que d'être éloquent. Mais cette qualité aujourd'hui n'eſt d'aucun uſage. Ceſar étoit d'une éloquence charmante, elle ne lui ſervit pas peu en bien des occaſions.

Ses Soldats en ſentirent aſſez la puiſſance. Elle étoit en ſi grande recommandation, que pluſieurs dans ſon armée firent des recueils de ſes *Harangues* militaires, & M. le Chevalier Folard rapporte qu'Auguſte prenoit un ſingulier plaiſir à ſe les faire lire.

Les diſcours faits à la tête des armées, où il y entre des mots de raillerie, & de plaiſanterie, font, dit l'Auteur que je viens de citer, plus d'effet que les plus ſérieux quelque bien tournés, qu'ils ſoient. Un bon mot quelquefois eſt d'un grand effet. Celui d'Annibal à Giſcon à la Bataille de Cannes en fit beaucoup. Celui-ci lui dit: *que le nombre des ennemis lui paroiſſoit fort étonnant.* Annibal, au rapport de Plutarque, fronçant le ſourcil, lui répondit: *Mais il y a une choſe plus étonnante encore, Giſcon, & à laquelle tu ne prens pas garde:* Giſcon lui demanda ce que c'étoit: *C'eſt dit Annibal, que de tous ce prodigieux nombre d'hommes, il n'y en a pas un ſeul qui s'appelle Giſcon comme toi:* ce qui fit rire tout le monde, & toute l'armée le ſçut un moment après.

Le même Auteur dit, qu'Antigonus ne faiſoit pas d'autres *Harangues* à ſes Soldats. Les Lacédémoniens les faiſoient encore plus courtes, mais toutes pleines de ſens & de force. Thucydide auſſi bon Hiſtorien, que grand guerrier, prête à ſes Héros de fort belles *Harangues.* Celles de Quint-Curce ſont fort eſtimées. Les Livres ſacrés nous en fourniſſent un très-grand nombre, qu'on ne ſçauroit trop admirer. Tacite n'excelle pas dans les ſiennes. Celles de Polybe ſont copiées d'après celles des Généraux. Dans celles de Tite-Live il y a trop d'ornemens de Rhétorique. Un Général ne les connoît point.

Nous avons dans Varillas une *Harangue* de Ziſca. Cette *Harangue* pleine de force, digne d'un militaire, & faite à des Soldats pour les détourner du pillage de Prague, ſe peut lire dans l'Auteur que je cite. Ce chef des Huſſites, comparable aux plus grands hommes de l'antiquité, avoit la coutume de haranguer ſes troupes pour les animer au combat, & pour d'autres raiſons où ſon éloquence étoit néceſſaire.

La moyenne antiquité, & les modernes eux-mêmes nous fourniſſent un aſſez bon nombre de *Harangues* faites à la tête des armées. Procope en rapporte quelques-unes ſur toutes ſortes de ſujets militaires, d'autant plus belles, qu'elles ſont très-courtes, & pleines de ſens & de force.

Depuis Henri IV. il y a peu de Généraux, qui ſe ſoient mêlés de haranguer leurs troupes, pour les encourager à bien faire, ſi ce n'eſt Charles XII. Roi de Suéde, à la Bataille de Nerva. Les Officiers particuliers, qui ſont à la tête des corps, n'ont pas tout à fait oublié cette bonne coutume, ils n'en font jamais que ſur le modéle de celles des Lacédémoniens. Henri IV. à la Bataille d'Ivry, avant que d'engager le combat, parcourut toute la ligne, & montrant à ſes Soldats ſon Caſque, ſurmonté d'un panache blanc, leur dit: *Enfans, ſi les Cornettes vous manquent par quelque accident, voici le ſignal du ralliement, vous les trouverez toûjours ſur la route de l'honneur, & de la victoire.*

HARENG: c'eſt un petit poiſſon dont la grande pêche ſe fait à la fin du Printems & Automne. On le trouve en de groſſes troupes dans la mer du Nord & ailleurs. Les harengs ſuivent les feux, & en paſſant ils ſemblent un éclair. La pêche & préparation du hareng ſe nomme droguerie. On appelle harenguaiſon la ſaiſon où l'on pêche les

Digitized by Google

les harengs, le tems de leur paſſage ou de l'éclair des harengs, & la pêche même de ce poiſſon. Le tems où l'on n'en pêche point eſt appellé par les Mariniers morte ſaiſon.

La pêche des harengs a commencé l'an 1163, & on a commencé à les ſaler en 1416. Ce fut Guillaume *Bukelsz de Biervliet* qui s'en aviſa. Autrefois on alloit faire cette pêche par le travers de Schoonen dans la Norvege. Aujourd'hui on la fait au Printems le long des côtes d'Ecoſſe, & en Automne le long des côtes d'Angleterre, au Nord de la Tamiſe. Il ſe pêche auſſi d'excellens harengs dans le lac qu'on nomme Zuiderzée en Hollande, entre le Texel & Amſterdam, mais il y en a peu. Néanmoins pendant la guerre que les Hollandois ſoûtinrent contre l'Angleterre ſous le Roi Charles II. la pêche dans la mer du Nord ayant ceſſé, il vint tant de harengs dans ce Lac, que quelques Pêcheurs en prirent dans le tems d'un mois juſqu'à huit cens leſtes, faiſant environ quatre-vingt fois cent milliers.

HARCELER en terme de guerre, c'eſt inquiéter un corps de trouppes, une armée en marche dans ſa retraite, ou engagée dans un ſiége. On ſe ſert pour harceler une armée de trouppes légéres, comme Huſſarts, & Dragons. *Sertorius* eſt de tous les Capitaines de l'antiquité celui qui a le plus excellé dans l'Art de *harceler* ſon ennemi. Ses manœuvres ſubtiles, vives, ruſées & profondes mirent à bout & Metellus & Pompée. Un Sertorius, dit le Commentateur de Polybe, dans une occaſion, comme celle du ſiége de Lille en 1708. auroit ruiné & anéanti la puiſſance des Alliés devant cette Place. Ce grand Capitaine, toûjours en mouvement, toûjours attentif à ce que l'ennemi devoit, ou pouvoit faire, lui rompoit toutes ſes meſures. Un convoi étoit il en campagne, il alloit au-devant avec une incroyable diligence. Etoit-il campé dans un poſte avantageux, s'il jugeoit qu'on pût l'en déloger, il s'abandonnoit par des retraites fauſſes ou véritables. S'opiniâtroit-on à le ſuivre, il s'enfonçoit & ſe cachoit dans des lieux impratiquables, ou tout parſemés de piéges, & de chicanes.

HARES: ce ſont les branches d'arbres torſes, qui lient les trains de bois floté & qui tiennent les piéces jointes enſemble.

HARNOIS de chevaux: ils ſont par tout les mêmes. Mais comme l'artillerie ne ſçauroit preſque par tout Pays être remuée ſans chevaux, il eſt néceſſaire d'en parler ici.

Les attelages complets dans l'Artillerie ſont toûjours de quatre chevaux. Il faut au prémier cheval qui eſt le limonier, une avaloire, une ſelle de limon, une doſſiere, un collier garni d'aſtelles, de billaux, de mancelle, & d'aſteloire de fer, bride à culeron, licol, croupiere, & houſſe de peau de mouton.

Pour le cheval de trait qui ſuit, qui eſt chevillé, un collier garni d'aſtelles & billaux, une couverture de toile piquée de cuir, avec une paire de fourreaux de traits, garnis d'un ſurtaut, d'un faux ſurtaut, & retraite de cuir de bœuf, bride à culeron de même, avec une houſſe, & une paire de traits.

Le troiſiéme cheval qui s'appelle *le cheval de ſaute*, a un pareil *harnois* que le chevillé, à la réſerve que ſes traits ne doivent péſer que 5. livres & demie; les autres péſent 6. à 7. livres.

Le quatriéme cheval, qui eſt le cheval de devant, de même, à la réſerve que ſes traits ne doivent péſer que 5. livres.

* HARPE. La Harpe étoit une eſpéce de Pont-Levis des anciens, ainſi appellée de ſa reſſemblance

blance avec l'Inſtrument de ce nom. Ce Pont de membrures appliqué perpendiculairement contre les Tours dont ils ſe ſervoient dans le Siége des Places, avoit comme la Harpe des Cordes qui l'abaiſſoit ſur le Mur de la Ville, par le moïen des poulies, & au même inſtant les Soldats ſortoient de la Tour pour ſe jetter ſur les remparts par ce paſſage.

HARPEAU, ou *grapin*. *Voyez* GRAPIN.

* HARPES: on appelle *Harpes*, en termes de maçonnerie, ou *Pierres d'attentes*, ou *naiſſance*, des pierres qu'on laiſſe ſortir hors du mur, pour faire liaiſon avec une autre muraille.

Harpes ſe dit auſſi pour Harpins ou Harpons, qui ſont des crocs ou des mains de fer.

HARPON: c'eſt un grand javelot forgé de fer battu, auquel on ente un manche de bois, long de ſix ou ſept pieds, où l'on attache une Corde. Ce *Harpon* a la pointe acérée tranchante & triangulaire, en forme de flêche. C'eſt par ſon moyen, qu'on prend les Baléines, les Porcilles, & d'autres gros poiſſons. Dans le bout du harpon eſt un anneau, où eſt attachée une corde, qu'on laiſſe filer auſſi-tôt que l'on a bleſſé la Baléne qui ne manque point d'aller ſe tapir au fond; & au bout de cette corde tient une couge ſéche qui ſuit la Baléne, & qui ſert d'indice.

HARPONS: ce ſont des fers tranchans mis aux bouts des vergues, faits en forme d'une S pour couper à l'abordage les haubans & autres manœuvres de l'ennemi. A Dieppe on les appelle *Cerpes*, ou *Serpes*.

HARPONNEUR: c'eſt celui que le Capitaine du Vaiſſeau engage pour jetter le *Harpon*, lorſqu'il va à la péche de la Baleine. Il le lance de toute ſa force ſur la bête, enſorte qu'il perce le lard, & qu'il entre fort avant dans la chair. La Baléne ſe lance au fond quand elle ſe ſent bleſſée, & quand elle revient en haut pour repriſer, le *Harponneur* la bleſſe tout de nouveau, après quoi les autres pêcheurs l'approchent par les côtés, & lui pouſſent ſous les nageoires une longue lance ferrée dans la poitrine, au travers des inteſtins, alors la Baléne, qui eſt aux abois fait rejaillir le ſang par la fiſtule de l'évent, après quoi le cadavre flotte ſur ſon lard, & les pêcheurs toüent la Baléne, & la retirent à terre, comme un vaiſſeau. Ils la dépécent & la bonifient promptement. On en fait fondre le lard ſur la greve.

HASTAIRES Soldats Romains, plus avancés en âge, & plus diſtingués que les *Velites*. Ils avoient ordre de porter l'armure complette, c'eſt-à-dire un bouclier convexe, large de deux pieds & demi, & long de quatre pieds, le plus long étoit d'environ de quatre pieds, & un palme. Il étoit fait de deux planches collées enſemble, & couvert par dehors, prémierement d'un linge, & par-deſſus d'un cuir de veau. Les bords en haut & en bas étoient garnis de fer pour recevoir les coups de taille, & pour empêcher qu'ils ne ſe pourriſſent contre terre. Le convexe étoit encore couvert d'une plaque de fer, laquelle paroit les grands coups, comme de pierres, de fariſſes, & de tout autre trait violent.

L'épée étoit une autre arme des *Haſtaires*, qui la portoient ſur la cuiſſe droite, & l'appelloient l'épée Eſpagnole. Elle frapoit d'eſtoc & de taille, parce que la lame en étoit forte. Ils portoient outre cela deux piles, un caſque d'airain & des bottines. De ces piles les uns étoient gros, les autres étoient menus. Les plus forts étoient ou ronds, ou quarrés; les ronds avoient quatre doigts de Diamétre, les

Digitized by Google

les quarrés avoient le Diamétre d'un de leurs côtés. Les plus menus reſſembloient aſſez aux traits que les *Haſtaires* étoient encore obligés de porter.

La hampe de tous ces piles, tant gros que menus, étoit longue à peu près de 5. coudées. Le fer en forme de hameçon, qui y étoit attaché, étoit de la même longueur que la hampe. Il avançoit juſqu'au milieu du bois, & il y étoit ſi bien cloué, qu'il ne pouvoit ſe lâcher ſans ſe rompre, quoiqu'au bas & à l'endroit où il étoit joint avec le bois, il eût un doigt & demi d'épaiſſeur.

Les *Haſtaires* portoient ſur la tête un panache rouge ou noir de trois plumes droites & hautes d'une coudée, ce qui joint à leurs autres armes, les faiſoit paroître fort hauts, & leur donnoit un air grand & formidable. Les moindres *Haſtaires* portoient outre cela ſur la poitrine une lame d'airain, laquelle avoit douze doigts de tous les côtés. Ils l'appelloient le *garde-cœur*. Ceux qui étoient riches de dix mille Dragmes, au-lieu de ce plaſtron portoient une cotte de maille.

* HASTE, on donne ce nom à la perche de bois, ou de la *hampe*, qui porte l'Etendart dans la Galére Royale.

HAUBANER : c'eſt attacher à un piquet le hauban d'un engin ou de quelque machine ſemblable, pour l'arrêter, & le tenir ferme, quand on éléve un fardeau.

HAUBANS, terme de Marine, ſont de gros cordages amarrés aux barres de hune, & à des caps de mouton, tant pour affermir les mâts du côté de l'arriere, que pour donner facilité aux Matelots de monter ſur les hunes, à la réſerve du beaupré, chaque mât a ſes haubans à ſtribord & à bas-bord. Les petites cordes qui traverſent les *haubans* en façon d'échelons, & qui ſont paroître les mêmes *haubans* comme des échelles de corde, s'appellent *enflécbures, figures*, ou *figule*.

HAUBANS, grands *haubans*, ce ſont les *haubans* des grands mâts.

HAVRE : ce mot ſignifie en général un Port de mer : toutefois par une diſtinction particuliere, il déſigne un Port fermé par une jettée de terres & de pierres, & par une chaîne. Les *Havres* ſe diſtinguent encore en *Havres* de barres, & en *Havres* d'entrée.

HAVRE de Barre, eſt un Port qui eſt à ſec pendant le bas de l'ébe, & où les Vaiſſeaux ne peuvent entrer que par le flot ou la haute marée. Sur l'Océan, il y a une infinité de *Havres* de Barre, & ſouvent on les appelle ſimplement *Barres*.

HAVRE d'Entrée, eſt un Port où il y a aſſez de fond pour y entrer en tous tems, comme ſont ceux de la Méditerranée, & quelques-uns de l'Océan.

HAVRESAC, eſt un petit ſac que les Soldats portent ſur leur dos quand ils vont à l'Armée, & où ils mettent linge, bas, cols, ſouliers, & tout ce qu'ils ont beſoin, juſqu'au pain de munition & la viande qu'on leur délivre par étape.

HAUSSECOL, eſt une partie de l'armure d'un homme de guerre, qu'on met à l'entour du cou. Autrefois c'étoit une piéce de fer bien grande par devant, & ſouvent ornée & ciſelée, elle tournoit auſſi par derriere, & couvroit les épaules. Maintenant c'eſt une petite plaque de cuivre doré, qui ſert d'ornement, ou de marque pour diſtinguer les Officiers d'Infanterie.

Le Officiers à *hauſſecol* ſont depuis le Colonel, juſqu'à l'Enſeigne.

Le *hauſſecol* des Officiers Suiſſes eſt d'acier argenté, celui des Allemans d'acier; & les *Hauſſecous* des Etrangers ſont plus grands que ceux des François.

HAUS-

Digitized by Google

HAUSSER un Vaiſſeau, c'eſt lorſque l'on donne chaſſe de loin à un Navire dont on ne voit que les voiles, à méſure que l'on monte ſur lui, vent arriere ou autrement, & qu'on le découvre plus à plein, juſqu'à pouvoir reconnoître ſon bordage, ſon gabarit, & ſa fabrique: alors on dit, *nous hauſſons inſenſiblement le Vaiſſeau.*

HAUT-BORD, *voyez* VAISSEAU.

HAUT la baguette, terme de commandement de l'exercice. On la tient à pleine main toute droite, le pouce le long de la baguette, le petit bout en haut, au 31. commandement, mais au 36. le gros bout de la baguette doit être en haut.

HAUT le fourniment. Ce commandement eſt compris dans le 29. le Soldat le tient à pleine main, & l'apporte un peu devant ſoi.

HAUT la baïonnette, 40. commandement de l'exercice. On la tire du fourreau, la tenant par la poignée la pointe en haut. Le poignet à la hauteur de l'épaule, & le bras droit tendu.

HAUT le Fuſil. Ce 14. commandement ſe fait à droite tenant le Fuſil de la main droite. Le bras tendu devant le milieu du corps, la platine à hauteur de la cravate.

HAUTBERT, cottes de mailles à manches, & gorgerin, que portoient autrefois ſur leurs armes les Seigneurs de *Hautbert*, & qui tenoit lieu de hauſſecol, braſſards & cuiſſars.

HAUTBOIS. Tout le monde ſait ce que c'eſt qu'un *hautbois*. Il y en a dans quelques Compagnies de Dragons, dans les deux Compagnies des Mouſquetaires du Roi, & dans quelques Régimens d'Infanterie.

HAUTE-MAREE, haute eau, ou le vif de l'eau, c'eſt le plus grand accroiſſement de la marée, qui arrive deux fois le jour de 12. heures en 12. heures, & qui paroît extraordinaire deux fois le mois, à la nouvelle & pleine Lune, mais qui eſt encore plus remarquable proche des ſolſtices & des équinoxes.

HAUTE SOMME: c'eſt la dépenſe, qui ne régarde, ni le corps du navire, ni les loïers des hommes, ni les victuailles, mais ce qui s'emploïe par tous les intéreſſés pour l'avantage du deſſein, qu'on a entrepris. Ordinairement le Maître en fournit un tiers, & les Marchands le ſurplus.

HAUTES PAYES: c'étoient autrefois dans les Compagnies de différens Régimens des Soldats engagés aux Capitaines, ſous certaines conditions, par exemple d'être payé par jour plus qu'il n'étoit réglé par l'Ordonnance, & comme ſous ce prétexte, il ſe commettoit quantité d'abus, Louis XIV. a jugé à propos de le défendre, à peine aux Officiers qui y contreviendront d'être caſſés; excepté dans le Régiment Royal d'Artillerie, ou dans les Compagnies de Mineurs, & d'Ouvriers, où il y a différentes claſſes pour la Solde; mais il faut un reglement particulier & un ordre du Roi pour donner de la force à cette exception.

L'on entend aujourd'hui ſous le terme de *haute-paye* les Anſpeſſades, les Caporaux dans l'Infanterie, les Brigadiers, ou Sous-Brigadiers dans la Cavallerie, & même tous les Grenadiers & les Tambours dont la paye eſt plus forte que celle des Soldats.

HAUT-FONDS: c'eſt un terme, dont quelques-uns ſe ſervent, auſſi bien que de baſſes, & de bas-fonds, pour dire un endroit, où il y a peu d'eau.

HAUT & BAS: c'eſt un commandement que l'on fait ſur un Vaiſſeau aux gens de la Pompe de mouvoir haut & bas la bringuebale,

Digitized by Google

le, afin que l'eau ſorte avec plus de force.

HAUTEUR ou EMINENCE, eſt une élevation, qui commande, & peut faire feu ſur des lieux plus bas.

Une Armée qui campe, évite les *hauteurs* ou on les fait garder.

HAUTEUR d'un Eſcadron, ou d'un Bataillon. C'eſt le nombre des hommes de la file. La *hauteur* de l'Eſcadron eſt toûjours de trois hommes, & celle du Bataillon eſt aujourd'hui réduite à ſix. Elle étoit autrefois de huit. Mais on a remarqué, que quand on commandoit quatre rangs pour faire feu, & qu'on faiſoit tirer la moitié de cette *hauteur*, les prémiers rangs étoient ſouvent bleſſés par les ſerres-demi-files ; ce qui ne ſçauroit prèſque arriver, quand il n'y a que trois rangs qui tirent.

HAUTEUR, en terme de Marine, eſt l'élevation du Pole, du Soleil, ou des Etoiles. Ce qui ſe méſure, & ſe détermine par un arc de cercle compris depuis l'Horizon juſqu'au Pole, ou depuis le même Horizon juſqu'à l'aſtre dont on prend la *hauteur*. On prend ordinairement *hauteur* avec l'arbalête ou l'aſtrolabe, pour en conclure la latitude du parage, où l'on fait l'obſervation.

La *hauteur* des Aſtres ne ſe prend que quand ils ſont au cercle de midi, excepté la *hauteur* de l'Etoile Polaire, qui par le moyen des gardes ſe peut prendre hors du Méridien.

HAUTEUR, en terme de Marine, ſignifie auſſi latitude, c'eſt-à-dire la diſtance entre le Vaiſſeau & la Ligne équinoxiale, & le mot de *hauteur* ſous-entend celle du Pole, qui eſt toûjours égale à la latitude. On n'emploie guéres ce terme en fait de Marine, qu'on ne faſſe précéder la prépoſition *Par*.

HAUT-LE-PIED, Commis *Haut-le-pied*. On ne doit point ſe formaliſer de ce terme, qui eſt connu dans les Armées d'une maniere à ne point attirer de déshonneur ſur celui qu'on qualifie ainſi dans les Etats. Autrefois les Commiſſaires des Guerres ſans charge, & par commiſſion ſe nommoient de la ſorte. On dit encore dans l'Artillerie, *Commiſſaires Hauts-le-pied*, & dans les Vivres ceux qui ne ſont attachés à aucun Emploi fixe, & qu'on envoie de côté & d'autre ſuivant les occurrences, ſe nomment ainſi.

On voit par-là que ces Commis doivent être prêts à tout. On envoie les uns en poſte porter des ordres, les autres quérir de l'argent, ceux-ci vont chercher les reçus des Trouppes & des Capitaines des Equipages dans les Places frontieres : ceux-là ſont chargés de Lettres d'avis pour les convois, & reviennent avec les Lettres de voitures.

Enfin la manœuvre des Vivres eſt aſſez étenduë, pour trouver à les occuper amplement. Mais le Directeur Général des Vivres qui les commande, doit s'appliquer à les connoître pour juger s'ils ſont capables de s'acquitter des Emplois qu'il leur donne, au reſte, il riſque de ſouffrir le prémier de l'inexécution de ſes ordres.

Ces Commis doivent être de différens caractéres, & même il en faut choiſir quelques-uns, qui puiſſent remplacer les Commis des travaux, & les Gardes-Magaſins, qui pourroient tomber malades. Lorſque ces Commis, & ceux qui ſont déſtinés pour les travaux, n'ont point d'occupation, on les emploie dans le Bureau du Commis-Général du Parc, où il y a toûjours ſuffiſamment de travail pour les occuper.

M. Nodot, au ſujet de ces Commis, & d'autres Employés dans les vivres, fait une réflexion aſſez ſenſée. „Il y en a, dit-il, qui ſe trou-

Digitized by Google

„trouvent chargés de Commiſſions, „qu'ils éſtiment baſſes, & indignes „d'être remplies par des perſonnes „de naiſſance; mais il n'y a point „de petits Emplois, quand il s'agit „du Service du Roi. "

Y a-t-il rien de plus bas que de faire travailler des Ouvriers à la terre? Cependant nous voyons des Seigneurs de la prémiere qualité, qui ſont commandés pour cela à l'Armée. Eſt-il rien de plus vil que de tracer avec un cordeau un ouvrage, ſoit de terre, ſoit de maçonnerie? Toutefois des Lieutenans-Généraux, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers qui ſont Ingénieurs en font leurs occupations les plus ſérieuſes.

Que peut-on voir de plus abjet que d'examiner ſi un homme a de bons ſouliers, & quand il n'en a pas, lui faire racommoder les ſiens, ou lui en faire avoir de neufs, prendre garde s'il a une chemiſe blanche, &c. Voilà néanmoins l'emploi de tous les Officiers des Trouppes.

Ainſi ces jeunes-gens qui ſont à la conduite des Equipages, qui ſont diſtribuer le pain de munition, & qui vont porter des ordres de côté & d'autre, ont ſujet de croire que leur emploi n'a rien de mépriſant. Au contraire, ce ſont eux qui le déshonorent, quand ils n'en rempliſſent pas toutes les fonctions avec honneur.

* HAUT-le-pied, *voyez* HAQUET.

HAUTS d'un Vaiſſeau: on dit abſolument les hauts du Vaiſſeau, par oppoſition à ce qu'on appelle les bas. Les hauts ſont les châteaux, les mâts & toutes les autres parties, qui ſont ſur le pont d'enhaut. On entend auſſi par les hauts d'un Vaiſſeau les parties, qui ſont hors de l'eau: & les bas d'un Vaiſſeau ſignifient celles, qui ſont deſſous, ou dans l'eau. Lorſque les Vaiſſeaux ſont trop foibles d'échantillon, & qu'ils ſe tourmentent trop, on les raſe quelquefois, & on leur ôte tous les hauts: mais cela fait perdre beaucoup d'eſpace, & rend la manœuvre des écoutes, & des couets plus difficile. Au contraire il y a des Vaiſſeaux étroits par le bas, qu'on tient larges par le haut, pour gagner de l'eſpace, afin qu'ils ſoient plus propres au combat.

On dit: Tout le monde ſe prépara au combat. Le pont fut ſemé de ſel, pour empêcher qu'on ne gliſſât, & chaque Officier prit ſon poſte, tant par les *hauts* que par les *bas*.

HAUTS-OFFICIERS: ce ſont les Généraux d'Armée, les Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Meſtres de Camp, Colonels. Dans les Corps les *Hauts-Officiers* ſont les Majors, Aides-Majors, Capitaines, Lieutenans, Soulieutenans, & Enſeignes.

HAUTURIER, Pilote *hauturier*, eſt celui qui fait uſage de l'arbalête & de de l'aſtrolabe pour prendre hauteur, & en faire une exacte application touchant la latitude du parage.

* HEAUME, mot d'origine allemande, qui ſe diſoit autrefois *Caſque*. Le *Héaume*, qui eſt nommé auſſi *Salade*, *Armet*, *Celate*, du mot Latin qui ſignifie *gravé*, parce qu'on y gravoit diverſes figures, étoit une armure qui couvroit toute la tête, à l'exception des yeux, devant leſquels il y avoit une ouverture garnie de grilles pour les garantir. On a dit d'abord *Helme*, qui eſt le mot allemand.

* HEAUME, en termes de marine, c'eſt le nom du manche d'un gouvernail de vaiſſeau, qui ſe nomme autremet le timon.

* HE'CHE, Planche qu'on met aux côtés d'une charette, pour empêcher que ce qu'on y porte ne touche aux rouës.

HALER,

Digitized by Google

HELER, terme de marine; c'eſt faire un grand cri à la rencontre de deux Vaiſſeaux, & demander le *qui vive*.

* HELIOSCOPE; c'eſt le nom d'une Lunette de longue vuë pour obſerver le ſoleil. Les Verres en ſont colorés, pour affoiblir l'eclat des raïons.

HEMICYCLE: c'eſt-à-dire demi-cercle. Il y a des demi-cercles dans les Cartes que l'on fait du monde, l'un appellé Hémicycle Septentrional, & l'autre Hémicycle Méridional.

HEMISPHERE. C'eſt la moitié du Globe terreſtre. L'Equateur diviſe le monde en deux Hémiſphéres, dont l'un depuis la ligne juſqu'au Pôle Arctique eſt appellé Hémiſphére Septentrional, l'autre depuis la même ligne juſqu'au Pôle Antarctique a le nom d'Hémiſphére méridional. Le Méridien diviſe le Ciel en deux Hémiſphéres, l'un appellé Hémiſphére aſcendant, ou Oriental, & l'autre Hémiſphére deſcendant ou Occidental.

* HERALDIQUE. On appelle *Science Heraldique* celle qui traite des Armoiries & des anciennes fêtes de Chevalerie. Ce mot eſt formé de Heraut, parcequ'une des fonctions des Herauts étoit de régler ces Fêtes & de tenir regiſtre des noms & des Blaſons des Chevaliers.

* HERAUT, c'eſt un Officier public dont l'origine eſt fort ancienne, puisqu'il y en avoit chez les Grecs & les Romains. Leur principale fonction étoit autrefois de dénoncer la guerre, de ſommer les Païs & les Villes de ſe rendre, de publier la Paix, &c. & leur perſonne étoit inviolable. Aujourd'hui ils ne ſervent que pour les cérémonies des mariages & des Sacres des Rois, des publications de paix, &c. Ils ſont au nombre de vingt-huit, dont le prémier qui eſt *Roi d'armes* ſe nomme *Mont-joïe ſaint-Denis*, ancien cri de guerre des François. Les autres portent le titre de différentes Provinces. En Angleterre il n'y avoit anciennement que deux *Herauts*, l'un pour les parties meridionales, nommé *Clarencieux*; l'autre pour le Nord nommé *Norroy*. Richard III. en forma un College, auquel il accorda divers droits, qui n'ont fait qu'augmenter depuis. En Ecoſſe le principal *Heraut* porte le nom de *Lion* Roi d'armes.

* HERISSER, terme de maçonnerie; *Heriſſer* un mur c'eſt le récrépir, le recouvrir de mortier ou de platre.

HERISSON eſt une Barriere faite d'une ſeule poutre, armée de quantité de pointes de fer, & qui par ſon milieu eſt portée & balancée ſur un pivot, autour duquel elle tourne, ſelon les néceſſités d'ouvrir & de fermer le paſſage.

HERISSON FOUDROYANT: C'eſt un morceau d'artifice, qui eſt hériſſé de pointes par le dehors, & chargé de compoſition par le dedans. Il ſert dans des brêches & des retranchemens.

* HEROS. Les anciens donnoient ce nom aux hommes fameux, qu'ils nommoient autrement *Demi-Dieux*, parce que l'opinion commune étoit que leurs grandes actions les élévoient au ciel après leur mort. Il y en avoit de deux ſortes, les uns de race mortelle, les autres qu'on croïoit venus du commerce de quelque Dieu ou de quelque Déeſſe avec l'eſpéce humaine.

Aujourd'hui le nom de *Héros* ſignifie un homme diſtingué par des vertus & des actions extraordinaires, ou par des vertus & des actions militaires.

* HEROINE ſe dit des femmes diſtinguées par leur courage & leur vertu.

HERPES, terme de marine, ſont des piéces de bois, taillées en

Digitized by Google

en baluſtres, qui forment la partie ſupérieure de l'éperon, & qui ſe répondent l'une à l'autre par des jouteraux. Il y a auſſi les quatre Herpes du plat-Bord, qui terminent la belle, deux à ſtribord, deux à bas bord.

HERSE eſt une porte à treillis ou bareaux, qui ſe met au deſſus d'une porte de Ville, & qui eſt ſuſpenduë à une corde, qu'on lâche pour ſe garantir de quelques ſurpriſes, & des effets du pétard. L'uſage de la Herſe eſt fort ancien, & étoit connu des Romains.

HERSE de poulie, ou Etrope. *Voyez* ETROPE.

HERSES d'affût ſur les Vaiſſeaux: ce ſont des herſes avec des maniéres d'anneaux concaves appellés Delots, ou Coſſes, & ces herſes ſont poſées au bout du derriére du fond de l'affût d'un Canon, où l'on acroche les palans.

HERSILLIERES: c'eſt un terme, qui ſignifie des piéces de bois courbes, qu'on met aux bouts des plats-bords d'un navire, ou d'un bateau, qui ſont ſur l'avant, & ſur l'arriére pour les fermer.

HERSILLONS ſont des planches remplies de pointes de clous, que l'Ennemi jette ſur la brêche, pour en empêcher le paſſage.

* HETMAN, & par corruption Atteman, mot d'origine Allemande, qui ſignifie Chef de Trouppe. En Pologne le Grand-Général s'appelle *Hetman wielki*, & le ſecond Général *Hetman Polny*. Le Chef ou Général des Coſaques prend auſſi ce titre, & reçoit en cette qualité l'inveſtiture des Souverains de Ruſſie.

HEU, eſt un bâtiment qui eſt plat de varangue & tire peu d'eau. Il n'a qu'un mât, & le ſommet de ce mât jette en ſaillie du côté de la pompe une longue piéce de bois, appellée la corne: cette corne & le mât n'ont qu'une même voile, qui court de haut en bas de l'un à l'autre. Ce même mât porte une vergue de foule, & eſt ſoutenu par un gros étai, qui porte auſſi une voile.

* HEURT, terme de maçonnerie, qui ſe dit de l'endroit le plus élévé d'une ruë ou d'un pont de pierre, d'où l'on commence à donner de la pente des deux côtés, pour l'écoulement des eaux.

HEURTEQUINS: Ce ſont deux morceaux de fer battus, qui reſſemblent un peu au heurtoir, & qui ſe placent ſur l'eſſieu d'affût à l'extrémité de la fuſée, à ſon plus gros bout en dedans.

HEURTOIR eſt un morceau de fer battu, comme une groſſe cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaiſſeur du flaſque du bois d'un affût à canon, & qui ſoutient la ſur-bande de fer, qui couvre le tourillon de la piéce.

On appelle encore *heurtoir* une piéce de bois de 3. pieds de longueur, ſur 9. à 10. pouces en quarré, qui ſe place au pied de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes.

HEXAGONE eſt une figure ou un Polygone, compris par ſix côtés égaux, qui forment ſix angles, qui ſont auſſi égaux, & qui ſont capables chacun d'un Baſtion régulier.

* HIE, c'eſt le nom d'un billot de bois qui ſert à enfoncer des pavés ou des pilotis, & qui ſe nomme auſſi *Demoiſelle*, dans le ſecond de ces deux uſages, & *Mouton* dans le prémier.

* HIEMENT eſt l'action de la Hie.

HIEMENT: c'eſt un terme de Charpentier, qui ſe dit du mouvement involontaire d'un aſſemblage de piéces de bois, que cauſe quelque violent effort de vents, ou le branle des cloches & des vagues. C'eſt auſſi le bruit, que fait une machine

Digitized by Google

machine en élevant un pésant fardeau.

* HIER c'eſt enfoncer des pavés avec la Hie.

HILOIRES, terme de marine ſont des piéces de bois longues, & arrondies, qui bornent & ſoutiennent les écoutilles & les cailles bottis, comme les bordures d'un chaſſis.

HINGUET ou GINGUET: *Voyez* GINGUET.

* HIPPODROME. Lieu, où ſuivant la ſignification du nom grec, on fait des courſes de chevaux. L'Hipprodrome de Conſtantinople étoit celébre & ſubſiſte encore.

HISSER: c'eſt hauſſer quelque choſe, ou l'élever. On dit *Hiſſe* la grande vergue, *Hiſſe* la vergue de Miſéne. *Hiſſer* en douceur, c'eſt hiſſer lentement & doucement. *Hiſſe:* c'eſt ainſi que l'officier commande pour faire hiſſer quelque choſe. *Hiſſe de force.* C'eſt ainſi que l'Officier commande en repetant le commandement, pour faire entendre qu'il faut hiſſer promptement. Il dit par exemple. *Hiſſe* le grand hunier, *hiſſe; hiſſe* de la caliorne, *hiſſe:* & ainſi des autres choſes qu'il faut hiſſer, en nommant la manœuvre ſur laquelle les Matelots doivent hiſſer.

HIVERNER: c'eſt en terme de Marine, paſſer l'hiver dans un Port.

HOIAU, *voyez* OUTILS à PIONNIERS.

* HOIRIN, c'eſt le nom qu'on donne au bois qu'on laiſſe flotter ſur l'eau, pour faire connoître où l'ancre eſt moüillée. On l'appelle auſſi *Bouée* ou *Batiſe.*

HOLA: l'on crie ainſi ſur mer, lorſqu'on veut parler à quelque Vaiſſeau qu'on rencontre en mer, ou dans quelque rade. On dit *hola* fort lentement en prononçant l'H. *hola-ho:* ces deux termes ſont uſités à la mer pour appeller quelqu'un, comme celui de *hà* eſt uſité ſur terre. On dit *Ho du ſoleil Roïal, Ho de la Chaloupe, Holà,* en prononçant fort lentement.

HOMME, bon homme ſur mer, eſt un bon Matelot, un bon homme de mer. L'Iſle de Rhé, & l'Iſle d'Oleron fourniſſent de bons hommes.

HOMME MARIN: ce ſont des hommes, qu'on prétend, qui ſe trouvent dans la mer auſſi-bien que des femmes, de quoi on rapporte diverſes hiſtoires anciennes, mais il n'y en a pas de nouvelles.

HONNEUR. Faire honneur à quelque choſe, comme à une pointe de terre, ou à une Roche, c'eſt en terme de Marine, ne la pas trop approcher en paſſant avec un Vaiſſeau.

HONNEURS MILITAIRES: Dans tous les tems on les a rendus aux Souverains & aux Généraux d'Armée: pour un Maréchal de France, on prend les armes, & l'on bat aux champs; pour un Lieutenant-Général, on prend les armes, & l'on rappelle; pour le Maréchal de Camp, l'on prend les armes, & le Tambour prêt à battre; pour le Brigadier, on prend les armes; pour le Colonel, on ſe met en haie, les armes entre les jambes: cela s'entend pour les Officiers de jour.

Aucune Ordonnance n'a fixé les honneurs pour la Cavallerie. Ils conſiſtent à mettre l'épée à la main, & à former la marche.

Les Officiers, tant de Cavallerie, que d'Infanterie, doivent obſerver en faiſant prendre les armes à leur trouppe, de lui faire toûjours faire face à l'Ennemi, quand elle devroit tourner le dos à l'Officier Général.

Il y a encore le ſalut des Officiers, & les honneurs funeraires.

Digitized by Google

Voyez GLAIS militaire. DEUIL militaire, & SALUT.

HOPITAL. Il y a dans le Royaume quatre-vingt cinq hôpitaux militaires du Roi, qui ſont ſous les ordres du Miniſtre de la guerre, & érigés en faveur des Soldats malades. Dans chaque Hôpital, il y a un Contrôleur, un Médecin, un Chirurgien Major, & un Entrepreneur pour le ſoulagement des Trouppes de Sa Majeſté. Voici les Villes où il y a des Hôpitaux militaires: dans la Picardie, Calais, Ardres, S. Omer, Aire, Bethune, S. Venant & Arras. Dans la Flandre Françoiſe, l'Ille, Bouchain, Douay, Cambray, Bergues, Dunkerque, Gravelines, S. Amant. Dans le Hainault, Valenciennes, le Quénoy, Condé, Landrecy, Maubeuges, Aveſnes, Philippeville, Givet. Dans la Champagne, Charleville, Rocroy, Bourbonne les Bains. Dans les trois Evêchés, Mets, Sedan, Verdun, Toul, Thionville, Marſal, Montmidy, Philisbourg, Sarre-Louis, Longwy. En Lorraine, Nancy. En Alſace, Strasbourg, Betfort, Scheleſtat, Huningue, Neuf-Briſak, Colmar, Fort-Louis, Landau. Dans le Comté de Bourgogne, Beſançon, Salins, Dole, Arbois, Gray, Poligny, Orgelet, Lons-le-Saunier, S. Amour, Pontalier, Ornans, Baume, Vezoul, Nozeroy. En Dauphiné, Grenoble, Briançon, Embrun. Dans la Provence, Antibes, Barcelonette. Dans le Languedoc, Montpellier, S. Hippolite, Alais, S. Eſprit. Dans le Rouſſillon, Perpignan, Collioure, Bellegarde, Fort des Bains, Prat de Mouillou, Ville Franche, Montlouis. Dans le Bearn & la Biſcaye, Bayonne, Navarreins, S. Jean Piedport, Barciges. Dans le Pays d'Aunis, la Rochelle, Brouage, Isle de Ré, Isle d'Oleron. Dans la Bretagne, Belle-Isle.

Outre ces Hôpitaux, qui ſont fixes; une Armée en a qui la ſuivent, & d'autres qui ſont dans les Villes de la Frontiere. Ceux des Villes doivent être placés dans les lieux les plus ſains, fournis de bons Medecins, Apothicaires, & Chirurgiens de bons lits & bons médicamens. C'eſt un ſoin particulier de l'Intendant, qui n'y peut être trop attentif, à cauſe des friponneries, qui n'y ſont que trop fréquentes, & cauſent la perte des hommes.

L'*Hôpital* qui ſuit l'Armée, eſt plus fourni de Chirurgiens que de Medecins & d'Apothicaires. Il doit avoir à ſa ſuite un nombre de charrettes, pour porter les onguens, charpies & remedes. Le Chirurgien Major de l'Armée eſt chargé du ſoin d'un certain nombre de prémiers appareils, ſuivant ce que le Général prévoit, qu'il en pourra être néceſſaire.

L'entrepriſe des *Hôpitaux* ſe fait ordinairement par tête. Le Prince traite de la fourniture des remedes & de la nourriture des malades & bleſſés, pour un certain argent par jour. Mais comme l'avidité du gain fait toûjours paſſer les Entrepreneurs des *Hôpitaux* par deſſus toutes les conſidérations de l'humanité, il eſt du ſoin de l'Intendant d'Armée de veiller avec une grande application à ce que les malades ſoient bien ſervis. Il le doit faire de tems en tems par ſa préſence, & continuellement par ſes Contrôleurs & Commiſſaires des Guerres, qu'il croit les plus honnêtes gens, & qu'il tient tant aux Hôpitaux des Villes, qu'à ceux de l'Armée. On ſe ſert ordinairement des chariots & des caiſſons, qui ont porté le pain à l'Armée, pour renvoyer ſur iceux les malades ou bleſſés, qui ſe rendent pour cet effet au Parc des vivres.

Il eſt très-néceſſaire de commettre à leur conduite des gens, autres que les Conducteurs ordinaires des caiſſons, pour veiller à ce que les

Digitized by Google

les charretiers ne traitent durement, souvent même n'abandonnent, lesdits malades ou blessés, principalement lorsque les chemins sont mauvais, & qu'ils se croyent trop chargés. Ceci se pratique seulement pour l'ordinaire de l'Armée; car pendant les Siéges, ou après les Batailles, on pourvoit au transport des blessés par des voitures du pays où l'on se trouve.

Voila ce qui régarde le soin ordinaire de l'*Hôpital*. Il y en a un autre plus considérable; c'est celui qui suit une grande action, où il est très-ordinaire qu'un seul jour y faise conduire huit & dix mille blessés. Il est presque impossible que les Chirurgiens particuliers des Corps, dont l'Armée est composée, & ceux de l'*Hôpital* puissent fournir seulement au prémier appareil.

Il est presque impossible aussi que l'on ait sur le champ assez de voitures pour conduire les blessés aux Hôpitaux des Villes. Il est encore du soin de l'Intendant & des Commissaires des Guerres, de faire que rien ne manque à cet égard, soit pour le pansement, soit pour le transport, soit pour la nourriture. Il s'est vu que cette impossibilité a retardé considérablement ou même fait perdre le fruit du gain d'une bataille, donnée dans un éloignement si considérable des *Hôpitaux* des Villes, qu'il a fallu plusieurs jours pour déblayer le Camp desdits blessés, qu'il auroit été trop inhumain d'abandonner dans un Camp sans secours.

Les friponneries qui se commettent dans les *Hôpitaux* sont infinies. On se pare contre les plus préjudiciables au service, quand ceux, qui sont prépostés pour veiller sur les Directeurs, sont gens d'une probité reconnue & incorruptible.

Les principales friponneries régardent la bonne ou mauvaise nourriture, les bons ou mauvais médicamens, le peu d'exactitude à marquer le jour précis de la mort, ou de la sortie du Soldat; car pour le jour de l'entrée, c'est un soin que le Directeur n'a garde de négliger.

Les prépostés à veiller sur les Hôpitaux, s'ils sont gens de probité, peuvent faire éviter au Prince une grande perte d'hommes, & épargner beaucoup d'argent. Mais la difficulté est de trouver ces gens de probité incorruptible, parce qu'il est bien facile aux Directeurs de mettre ces gens-là dans ses intérêts, d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux, parce que le gain est journalier, & devient prodigieux à la longue.

Tout ce que peut faire un Ministre capable, c'est de veiller bien exactement à l'observation des ordonnances.

Depuis du tems les Hôpitaux de l'Armée sont suivis d'un nombre de *Recollets*, pour l'administration du Spirituel aux malades & aux blessés; & afin qu'il se trouve dans le Camp un plus grand nombre de Messes. Ces Religieux sont voiturés & montés aux dépens du Roi, ont des charrettes pour porter les ornemens de leurs Chapelles & leurs bagages.

Leur marche est à la tête de *l'Hôpital*, & leur place dans le Camp, est au Quartier général, ou dans le lieu où l'on a placé l'*Hôpital*. Dans les Siéges, ils ont un petit établissement à la queuë de la Tranchée, où il y en a toûjours quelques uns qui se relevent tous les jours pour y administrer le Sacrement de Pénitence. Ils ont un Supérieur, comme dans un Couvent enfermé.

Ceux qui sont employés à la guérison des malades & blessés dans l'*Hôpital* qui suit l'Armée, sont le Medecin Major de l'Armée, le Chirurgien Major de l'Armée, les Aides Majors Chirurgiens, les Sous-

Digitized by Google

Aides Majors Chirurgiens, les Garçons Chirurgiens, l'Apothicaire Major de l'Armée, les Garçons Apothicaires, les Garçons Apothicaires apprentis.

*HOPITAL AMBULANT, c'eſt l'Hôpital qui ſuit l'Armée.

HOPITAL, dans les Villes de guerre, ou à la ſuite des Armées. Lorſqu'un Soldat eſt incommodé, les Sergens ne doivent pas ſouffrir qu'il ſoit incommodé pour le ſervice en le fatiguant. Il arrive que d'une petite incommodité, il en vient une plus groſſe maladie. S'ils en apperçoivent quelqu'un, qui ait la moindre maladie contagieuſe, il faut le ſéparer de ſes camarades, & le faire traiter promptement. Ils ne doivent jamais mener de Soldat à l'Hôpital de leur chef. Ils ne peuvent le faire que par ordre du Chirurgien Major du Régiment, & par celui de leurs Officiers, qui ſouvent (ſi c'eſt à l'armée) veulent bien les faire ſoigner dans une tente ſéparée à leurs depens. Car tout Soldat, qui va à l'Hôpital court grand riſque de n'en plus revenir, ſoit parce qu'il meurt, ſoit parce qu'il en déſerte. Si néanmoins on eſt obligé de l'y mener, il faut qu'il y ſoit conduit par un ſergent, qui ne quitte pas le malade, qu'il n'y ſoit placé. Sans cette attention les Soldats expirent dans les ruës ſans entrer dans l'Hôpital, faute d'avoir quelqu'un entendu avec eux pour les y faire recevoir. On croit qu'il ſuffit de donner ſimplement un billet à un pauvre Soldat, qui n'a pas la force de ſe porter, lequel eſt quelquefois rebuté par le grand embarras, & la mauvaiſe humeur des Infirmiers, ou Directeurs des Hôpitaux. Quand ils y ſont, on ne peut les viſiter trop fréquemment pour les ſoulager, & leur donner courage, afin qu'ils ſoient affectionnés à rejoindre leur Compagnie.

Les bons Officiers doivent viſiter les Soldats de leur Compagnie, qui ſont à l'Hôpital, les aider, les conſoler, & les encourager, ſçavoir s'ils ſont bien ſoignés, ſi les alimens, & les médicamens ſont bons, s'ils n'en manquent pas, & ſi les Directeurs des Hôpitaux, Médecins, Chirurgiens, & Infirmiers, font leur devoir. Ces ſoins charitables leur attirent infiniment l'amitié du Soldat, & celle de leurs Officiers ſupérieurs, auxquels ils doivent rendre compte de ce qu'ils n'ont pas trouvé dans l'ordre.

A plus forte raiſon, quand ils ſont commandés pour la viſite de l'Hôpital, ils ſont obligés de redoubler d'attention: ainſi ils doivent en la faiſant écrire ſur un Contrôle, Compagnie, par Compagnie, le nom des Soldats malades, la nature de leur maladie, goûter les bouillons, le pain, le vin, la biere, la viande, la propreté des lits & des ſales, afin de pouvoir rendre compte à leur Commandant par un détail exact, Soldat par Soldat généralement de tout ce qui ſe paſſe à l'Hôpital.

HOPITAL ſur mer, c'eſt un Vaiſſeau; qui ſuit une armée navale, ou une Eſcadre, qui ſuit pour le moins dix Vaiſſeaux, lequel eſt ſous la direction de l'Intendant de l'armée, ou du Commiſſaire Général, ou ordinaire, prépoſé à la ſuite de l'Armée, ou Eſcadre. On y embarque les bleſſés, & les malades, qui ſont dans les Vaiſſeaux de guerre, afin qu'ils n'incommodent pas ceux qui ſe portent bien. Le Bâtiment choiſi pour ſervir d'hôpital eſt garni de tous les agrès néceſſaires à la navigation. On obſerve que les ponts en ſoient hauts, & les ſabords bien ouverts: que les cables ſe virent ſur le ſecond pont, & que l'entre-deux-ponts ſoit libre, afin qu'on y puiſſe placer commodément les lits deſtinés

Digitized by Google

nés pour les malades, & que l'air y puiſſe entrer pour éviter la corruption, & les mauvaiſes odeurs.

* HOQUETON; c'eſt une ſorte de Caſaque que portent de certains Cavaliers de la Garde du Roi, appellés Gardes de la manche.

* HORDE, c'eſt le nom que l'on donne à une Troupe de Tartares réunis qui n'aiant pas d'habitation fixe, menent une vie vagabonde, campent ſous des Tentes ou ſur des Chariots, dans les lieux où ils trouvent de quoi nourrir leurs Troupeaux.

* HORION, ancien mot, qui a ſignifié *Caſque*, & qui s'eſt conſervé dans le langage populaire pour ſignifier *un coup ſur la tête.*

HORISON: c'eſt un des grands cercles de la ſphére, qui coupe le Ciel & la Terre en deux parties égales ou en deux hémiſphéres: alors on l'appelle Horiſon Rationnel. Cet horiſon rationnel, doit s'imaginer comme un plan, qui paſſe par le centre de la Terre, & qui eſt prolongé juſques dans le Ciel. *Horiſon* ſenſible: c'eſt la partie du Ciel & de la Terre enſemble, qui borne notre vuë, ou que nous pouvons découvrir de nos yeux. *Horiſon* droit, c'eſt celui que l'Equateur coupe à angles droits. *Horiſon* oblique, c'eſt-à-dire, l'horiſon où le pôle eſt dans le Zenith. *Horiſon* fin, c'eſt-à-dire, qui eſt net & ſans nuages. *Horiſon* gras, c'eſt-à-dire, qu'il eſt embroüillé.

* HORISON, ſe dit auſſi pour le *rez de chauſſée* ou le *niveau de la Campagne.*

HORLOGE, empoulette ou poudrier, eſt un aſſemblage de deux phioles faites en poires, & jointes l'une à l'autre par un cou fort étroit, qui ſert à faire paſſer d'une phiole en l'autre du ſable délié, ou de la poudre menuë, faite de coques d'œuf, ſéchées au feu, & dont la quantité eſt limitée & meſurée pour déterminer ſur Mer l'eſpace d'une demi-heure: car les Matelots ont diviſé en quarante-huit parties égales, c'eſt-à-dire quarante-huit demi-heures, les vingt-quatre heures, compriſes d'un midi à l'autre, & ont donné le nom d'*Horloge* à chacune de ces quarante huit parties.

De ſorte que ſix *Horloges* répondent à trois heures, qui eſt le tems que doit durer le Quart; c'eſt-à-dire la faction de chaque homme de l'Equipage, & au bout de ce tems, ils ſont alternativement relevés les uns par les autres, pour continuer la manœuvre. Il y a beaucoup de Vaiſſeaux où le Quart eſt de huit *Horloges*, c'eſt-à-dire de quatre heures.

* HOSPODAR, c'eſt un titre de dignité que l'on donne particuliérement au Prince de la Valachie, qui eſt tributaire du Grand Seigneur & qui reçoit de lui l'inveſtiture.

HOSTILITE'S, il s'en commet de pluſieurs eſpéces, même de Citoyens contre Citoyens. C'eſt une déclaration de Guerre qu'un prémier acte d'*Hoſtilité.* Il y a des Loix pour borner les actes d'Hoſtilité, autrement ce ſeroit faire la Guerre en bêtes féroces. C'eſt aux Généraux à modérer la fureur du Soldat vainqueur, ſans quoi la répréſaille eſt permiſe.

HOTE: elle ſert beaucoup au remuement des terres, quand on fait des batteries & autres ouvrages.

Les *Hotes* ſont d'ozier, de ſaule, ou de coudre, & ont 14. pouces de hauteur, 14. de largeur par en haut, 4. à 5. pouces de largeur & autant de long par le bas. Elles ont des bretelles.

HOTEL DES INVALIDES eſt un Edifice ſuperbe & commode, que Louis XIV. a fait élever à l'extrémité du Fauxbourg Saint-Germain, comme un célébre monument de ſa charité, & de ſa magni-

Digitized by Google

magnificence, pour loger, & faire subsister les gens de Guerre estropiés dans le service. Ils y sont nourris & entretenus de toutes choses, le reste de leur vie, jusqu'au nombre de 4000. hommes de sa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y séjournent ordinairement, & le surplus des Officiers & Soldats Invalides, moins infirmes, est partagé successivement par Compagnies détachées, pour le service du Roi dans les Villes, Citadelles, Forts & Châteaux des frontieres du Royaume. Il y a un grand Etat Major, & l'on y fait la garde journellement. Les prémiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus en 1670. M. de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre en a éte le prémier Directeur & Administrateur Général. M. Dormoy en a été le prémier Gouverneur Commandant. M. le Comte d'Argenson Ministre & Secretaire d'Etat de la guerre en est aujourd'hui le Directeur, & Administrateur Général, & M. le Chevalier de S. André Marnais Maréchal de Camp, Gouverneur Commandant. Il y a de plus un Lieutenant de Roi, un Major, deux Aides Majors, un Garçon Major, un Directeur, & Intendant de l'Hôtel, & un Inspecteur & Contrôleur Général, qui fait les fonctions de Commissaire aux revuës.

HOUAGE, Ouaiche, ou Sillage, termes de marine, *voyez* SILLAGE.

HOULE, terme de marine. Les *Houles* sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres. On se sert aussi de ce mot sur les riviéres.

HOUCRE ou HOURQUE, est un Bâtiment Hollandois, plat de varangue, rond de bordage comme les flutes, & qui étant appareillé de voiles & de mât, comme un heu, porte de plus un bout de beaupré, avec une espéce de sivadiere. Avec cet appareil, il est excellent à louvoyer, aller à la bouline, & à porter au plus près du vent, beaucoup mieux, que s'il étoit appareillé à trait quarré.

Les plus grandes *Hourgues* ne passent pas 200. tonneaux, & il y en a de cinquante à soixante tonneaux, qui font le voyage des Indes Orientales, montées seulement de six ou sept Matelots, qui suffisent à les conduire.

On dit qu'Erasme les inventa pour aller commodement sur les canaux d'Hollande, où l'on voit qu'elles navigent de bout au vent, c'est-à-dire, à vent contraire, à force de petites bordées; car pendant un horloge elles feront quelquefois jusqu'à vingt bordées différentes sur des canaux, qui le plus souvent, n'ont pas plus de largeur, que quatre ou cinq longueurs du Bâtiment.

* HOUGRE *voyez* HOUCRE.

HOUPE'E, terme bas de Marine, qui veut dire l'élévation de la vague ou de la lame de la Mer. Prendre la *Houpée*, c'est prendre le tems que la vague s'éléve, pour s'embarquer d'une Chaloupe dans un gros Vaisseau, quand la mer est agitée.

HOURAGAN est un orage violent qui s'éleve principalement aux Isles Antilles dans l'Amérique, & qui en vingt-quatre heures saute tous les rumbs de vents, & éclate avec tant de violence, qu'il fait périr les vaisseaux, abat les arbres, & fait monter la mer si avant dans les terres, qu'elle ruine les habitations: ce qui arrive ordinairement de deux ans en deux ans, environ le mois de Juillet & d'Août. Il n'y a guere d'abris contre les houragans, qu'aux Isles de la Martinique, & de la Grenade.

HOURCE, en terme de Marine, c'est une corde, qui tient à bas-

bord

Digitized by Google

bord & à ſtribord la vergue d'artimon. Elle ne ſert jamais que du côté du vent. Elle a un croc à un bout qui ſe croque dans l'étrope du bout de la vergue d'artimon, & va paſſer à une poulie amarrée au derriére des haubans. Elle ſe met de côté, & ſert de bras à la vergue d'artimon. L'étrope où elle ſe croque a une coſſe à chaque bout pour la croquer.

HOURDY, liſſe de hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, *voyez* LISSE.

* HOURQUE, *voyez* HOUCRE.

* HOURVARI: c'eſt le nom d'un vent de terre qui ſe léve tous les jours au ſoir dans quelques Isles de l'Amérique, & qui eſt ordinairement accompagné de tonnere & de pluïe.

HUCHE, Navire en huche, c'eſt-à-dire, qui a la poupe très-haute.

HUILIERES: ce ſont de petites cruches, dans leſquelles on tient l'huile, dont on ſe ſert dans un Vaiſſeau.

HULOT: c'eſt dans un Vaiſſeau, l'ouverture où eſt mis le moulinet, de la barre nommé manuelle ou manivelle.

HUNE, terme de marine, eſt une eſpéce de petite plate-forme, ſoutenuë par des barres de bois, & qui régne en ſaillie & en rond autour du mât vers le ſommet.

Quoiqu'ordinairement les plus grands Vaiſſeaux n'ayent que quatre *hunes*, à ſçavoir la grande hune, celle de miſaine, celle de beaupré, & celle d'artimon, & qu'il n'y ait que des barres aux briſures, qui ſont aux autres mâts, on ne laiſſe pas de donner le nom de *hunes* à ces barres.

Les étais, & les haubans de chaque mât ſont amarés aux *hunes*: le gabier ſe porte ordinairement ſur la *hune* du grand *hunier*, & lorſque de beau tems la voile de perroquet eſt appareillée, & qu'elle couvre cette *hune*, ôtant par ce moyen la liberté de la vuë au Matelot, qui fait le quart, il ſe va poſter ſur la vergue de perroquet pour découvrir avec plus davantage: mais pendant la brune, & dans un parage dangereux par les briſans, ou par les Corſaires, il monte ſur celle de miſaine, & même ſur celle de beaupré.

HUNIERS: les *huniers* ſont deux mâts, diſtingués en grand *hunier* & en petit *hunier*. Mais ordinairement par ce mot *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le grand *hunier*, ou le grand mât de hune eſt l'arbre compris entre la grande hune & le chouquet de hune: mais par le mot de grand *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le petit *hunier* ou mât de hune d'avant eſt l'arbre compris entre la hune de miſaine, & le chouquet du petit *hunier*: mais le mot du petit *hunier* ſignifie ordinairement la voile qui y eſt reverguée.

Mettre le vent ſur les *huniers*, c'eſt mettre les voiles de *huniers* paralleles au vent, en ſorte qu'il les raſe, les faſſe barbeyer, & les friſe ſans les remplir, & ſans prendre vent.

Iſſer & amener les *huniers*, c'eſt hauſſer & baiſſer les voiles des grands mâts de hune, & du mât de hune d'avant: ce qui ſe fait ordinairement pour un ſignal.

HUSSARDS: en Hongrie & en Pologne les *Huſſards* ſont une eſpéce de milice à cheval, que l'on oppoſe à la Cavallerie Ottomane. Ils ſont connus dans les Trouppes de France depuis 1692. mais avant ce tems ſous Louis XIII. il eſt parlé de cinq Compagnies de Cavallerie Hongroiſe, qui étoient de l'Armée, qui aſſiégea, & prit l'Andrecy en 1637. Ainſi la Cavallerie Hongroiſe dans les Armées de Fran-

Digitized by Google

ce eſt plus ancienne, que le nom de Huſſard.

Les armes des *Huſſards* ſont un grand ſabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux, & des courroies. Ils ont des piſtolets, & une carabine & de très-grandes gibecieres en bandouliere en forme de havreſac. Leur maniere la plus ordinaire de combattre eſt d'envelopper un Eſcadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris, & par différens mouvemens. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux, qui ſont de petite taille, & qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vite que la groſſe Cavallerie. Ils ſe levent au-deſſus de leurs ſelles, & ſont dangereux ſur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient facilement, & paſſent un défilé avec viteſſe. Leurs chevaux n'ont que des bridons. Ils en ont la réſpiration plus libre, & partent à la moindre halte ſans débrider.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guéres plus de ſon que les cors des Poſtillons. Leur étendarts ſont en pointe, & dans les Armées de France ils ſont d'ordinaire ſemés de fleurs de lis. Leurs houſſes ſont de même, leur maniere de camper n'eſt pas réguliere. Ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu de fourrage. Ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont petits, & ſouvent en courſe.

Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination grande, les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt la baſtonnade. On ſe ſert utilement de cette milice dans les Partis, pour aller à la découverte, à l'avant-Garde, & à l'arriere-Garde, pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une Trouppe fort légere pour les courſes.

L'habillement des *Huſſards* eſt tout différent de celui des autres Trouppes. Ils ont une eſpéce de pourpoint ou de veſte, qui ne va que juſqu'à la ceinture. Les manches en ſont fort étroites, & ſe retrouſſent avec un bouton. Ils ont une grande culotte en Pantalon; c'eſt-à-dire, qu'elle tient au bas des chauſſes. Ils ont des bottines juſqu'au genou, ſans genouillieres, & qui tiennent aux ſouliers, qui ſont arrondis avec de petits talons. Les chemiſes des Soldats ſont fort courtes, ils en changent rarement. Pluſieurs en ont de toile de coton bleuë. Leurs manteaux ne ſont guéres plus longs que leurs pourpoints: ils les mettent du côté que vient la pluie. Leurs bonnets ſont longs & bordés de peaux.

Les Officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût, & ſa dignité. Ils ſont même magnifiques en habillemens, en harnois, en armes, en peaux ou fourures. Ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes. Les Officiers de *Huſſards* ſont le Colonel, le Lieutenant-Colonel, les Capitaines, & à peu près comme dans le reſte de la Cavallerie. Nous avons en France quelques Régimens de *Huſſards*. Le prémier que nous y avons vu, ſervit, quand feu Monſeigneur alla en Allemagne ſur le Necre en 1693. Le Baron de Corneberg en fut le prémier Colonel. Il ne l'eut que ſept mois. Ce Régiment a eu juſqu'à ſix Compagnies; il fut reformé à la paix, & les meilleurs Officiers incorporés dans les Régimens étrangers. Il paroît que c'eſt Louis XIV. qui a inſtitué en 1692. la Milice des *Huſſards* en France, à moins qu'on ne veuille que la Cavallerie Hongroiſe, qui a ſervi ſous Louis XIII. n'ait été auſſi des *Huſſards*.

HUTER les vergues d'un Vaiſſeau: c'eſt amener les vergues, juſqu'à la moitié du mât, & les mettre en Croix de S. André, afin, qu'elles prennent moins de vent dans

Digitized by Google

dans un gros tems, & que le Vaisseau se tourmente moins. *Huter* en amenant un des bouts de la vergue jusqu'au vibord, apiquer: c'est-là proprement apiquer & huter, c'est quand on baisse le bout de la vergue, sans que néanmoins elle vienne jusqu'au vibord.

HUTTE, *voyez* BARAQUE.

HYADES: c'est une constellation composée de sept étoiles, qui sont dans la tête du Taureau, & dont la principale est l'œil gauche. Elles paroissent rarement sans amener de fort grandes pluyes.

* HYDRAULIQUE, c'est le nom d'une Science qui fait partie de la Statique, & qui enseigne la maniere de conduire & d'élever les eaux.

On appelle *Colonnes Hydrauliques* celles qui sont ornées de jets ou de nappes d'eau.

HYDROGRAPHIE: c'est la science par le moyen de laquelle on s'instruit dans l'art de naviger, enforte qu'on est capable de faire des Cartes Marines, de conduire les Vaisseaux, & de connoître précisément le lieu où l'on est lorsqu'on fait un voyage de long cours. *Cartes Hydrographiques*: ce sont des Cartes Marines, que l'on dresse exprès pour les Pilotes, où tous les rumbs de vent sont marqués. On y marque aussi les bancs, les basses & les rochers, & les Méridiens y sont paralléles les uns aux autres.

* HYDROSTATIQUE; C'est le nom d'une Science qui a pour objet la pésanteur des fluides, sur-tout celle de l'eau & de tous les Corps qui s'y enfoncent ou qu'elle soûtient.

* HYGROMETRE; C'est le nom d'un Instrument qui sert à faire connoître la sécheresse ou l'humidité de l'air.

* HYPOMOCHLION, mot qui signifie *barre* ou *levier* de dessous. C'est le nom qu'on donne en Mécanique au point sur lequel le levier porte, pour baisser ou élever les Corps.

J.

JAB

* JABLER; c'est faire des entailles, qui s'appellent *jables*, aux douves d'un muid. L'outil dont le Tonnelier se sert se nomme *Jabloire*.

* JADE; c'est le nom d'une pierre fort dure, couleur d'olive, dont on fait des poignées de sabre en Pologne & en Turquie. On lui attribuë des vertus contre la Gravelle & la colique nephretique, par une simple application sur les reins.

* JALET, c'est le nom de certaines pierres rondes qui se jettent avec une sorte d'arc que l'on appelle *Arbalète à jalet*. Ces pierres se nomment plus communément *gallet*.

JAL

JALON est une longue perche, au bout de laquelle on attache de la paille, qui sert à designer les chemins pour chaque colonne, & les postes lorsqu'ils sont dans des fonds, ou lieux couverts.

* JALONS, ce sont des pieux ou perches qu'on fiche en terre à des distances réglées, pour aligner des bâtimens ou les Jardins. *Jalonner*, c'est faire cette operation.

JALOUX & JALOUSE, terme de marine, Bâtiment *jaloux*, c'est-à-dire, qui se roule & tourmente trop, qui est en danger de se renverser faute d'être bien mis en estive, & d'avoir son lest, & son

Digitized by Google

arrimage propres à lui donner sa bonne assiette. On dit : Cette galére se rend *jalouse*. Le mot est levantin.

JALORT : terme de Marine : c'est une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un Bâtiment, pour y faire entrer une petite partie du bordage qui couvre les membres du Vaisseau.

* JAMBE de force, c'est le nom que l'on donne dans les bâtimens, à deux grosses piéces de bois, entaillées sur les poutres, & jointes par un entrait, pour soûtenir les piéces qui forment le toit & la couverture.

Les Maçons ont leur *jambe étriére*, leur *jambe boutisse*, leur *jambe d'encognure*, &c. qui sont autant d'appuis de maçonnerie.

JAMBES de compas, on dit qu'un Compas a deux jambes, pour dire qu'il a deux pieds ou deux pointes.

JANISSAIRES. Les heureux succès que le Sultan Amurat eut dans les courses qu'il fit faire dans la Thrace & une partie de la Macédoine, par les Bachas LALA, SAIM & AURANOS, donnerent occasion à l'établissement du Corps des Janissaires. Ce Sultan porta ses armes en Europe, il y fit de grandes conquêtes, & un grand nombre d'Esclaves de tout âge, principalement des enfans, & le Gouvernement Militaire prit soin de ces Enfans pour en tirer un jour de l'utilité.

Amurat voulut prémierément consulter *Agis-Bictas*, un des plus grands hypocrites de son tems, & qui sçut par un extérieur composé s'attirer la réputation d'un homme vertueux. *Agis-Bictas* ordonna que ces Enfans fissent mourir plusieurs Chrétiens, afin de les accoûtumer par-là au carnage, & de les rendre cruels, comme étant destinés à faire le fondement de l'Infanterie *Turque*, sous le nom de *Janissaires*, c'est-à-dire, *nouvelle Milice*. Il leur prescrivit ensuite, comme leur Législateur, de garder un extérieur austére & sauvage & de se disposer à acquérir de l'honneur par des victoires, en toutes les occasions où ils seroient employés. Pour les obliger à se souvenir qu'il leur avoit donné de bonnes espérances, & les avoit encouragés lors de leur établissement, il voulut entourer la tête de l'un d'eux avec une manche de son habillement de dessous de mousseline blanche, qu'il coupa pour cet effet, lui en faisant une espéce de bonnet, & il ordonna qu'à l'avenir ils en portassent tous de semblable. Ils les portent encore aujourd'hui de même, excepté qu'ils sont bordés de quelques galons d'or.

Le Corps des *Janissaires* s'est extraordinairement augmenté depuis son institution. Le nombre dans ces derniers tems s'en est augmenté jusqu'à 54. mille 222. distingués en trois Corps différens, c'est-à-dire, en

JAJABEYS
BOLUKYS
& SELMENYS

Qui ont encore entre eux ces trois sortes de noms.

CORIGYS
OTURAKYS
& FODLAKORANS.

Ils obéissent les uns & les autres à des Chefs établis pour veiller sur leur conduite, & à des Officiers qui doivent seulement prendre soin de leurs différens Corps ou Compagnies appellées *Oda*, mot qui signifie proprement une chambre, & pris du lieu où ils mangent ensemble, ainsi qu'il leur est ordonné. A Constantinople, ces chambres sont incrustées de fayance, & il y a des Estrades, qu'ils appellent *Sophas*, pour s'asseoir ou dormir. Il y a aussi une cuisine attenant, & toutes les

Digitized by Google

les autres commodités pour vivre en société. Ils conservent encore le même ordre en campagne pour les chambrées, se servant de Tentes rondes & particuliéres, d'une grandeur demésurée, & distinguées par des figures d'animaux & autres chiffres.

Toutes les Compagnies de Janissaires sont au nombre de cent quatre-vingt-seize. Il y a cent-une Compagnies des *Jejabeys*, qui ont le privilége de garder les Places les plus importantes, qui sont sur les frontiéres. Leurs Officiers peuvent aller à cheval en présence de leur Général, ce qui n'est pas permis aux Officiers des autres Compagnies. Pour marque de ce privilége ils portent de bottines jaunes.

Les Compagnies des *Bolukis* sont au nombre de 61. Leurs Capitaines indispensablement obligés de porter des bottines rouges, ce qui marque qu'ils n'ont pas droit de paroître à cheval dans les fonctions.

Les Compagnies des *Seimenys* sont au nombre de 34. Leurs Officiers sont obligés aux mêmes loix que ceux des *Bolukys*, c'est-à-dire, de marcher à pied avec des bottines rouges devant les Généraux, à l'exception de trente, qui étant surnuméraires agregés au Corps, & pour la plûpart de jeunes gens, qui attendent d'être placés par la faveur de leur pére, ont le privilége d'aller à cheval, jusques à ce qu'ils ayent une Compagnie.

Il se fait un choix de ces trois sortes de Janissaires indistinctement. Cette Elite est nommée les *Corigys*, au nombre de 930. qui sont destinés à la garde des trois résidences Impériales, qui sont Constantinople, Andrinople & Burse.

* JANTE, c'est le nom d'une piéce de bois courbe, qui fait partie du cercle d'une rouë.

* JANTILLE, diminutif de Jante. C'est le nom d'un ais appliqué autour des jantes de la rouë d'un moulin, pour récevoir l'eau qui donne le mouvement a la rouë.

* JANTILLER une rouë, c'est y mettre des Jantilles.

JARDINS : c'est un nom, que quelques-uns donnent aux balcons d'un Vaisseau, qui sont couverts.

JARRES, ou GIARRES, terme de marine, sont de grandes cruches destinées à conserver de l'eau douce. On les met ordinairement dans les galeries du Vaisseau.

* JARRET ; En termes d'Architecture, on dit qu'une chose fait le jarret, pour dire qu'elle a quelque inégalité ou quelque bosse. *Jarréter* se dit aussi dans le même sens. Il y a des *jarrets* dans cette voute, cette voute *jarréte*.

JAS, terme de marine, Essieu, ou Joüet, est un assemblage de deux piéces de bois étroitement empattées ensemble vers l'arganeau de l'ancre pour la tenir, & faciliter le moüillage, parce que l'ancre étant jettée en mer, le *jas* flottant entre deux eaux la soutient, l'empêche de se coucher sur le sable, & donne moyen à l'une ou à l'autre des pattes de s'enfourcher dans le terrein, & de mordre le fond pour arrêter les vaisseaux.

JATTE, terme de marine, que quelques-uns appellent agathe, est une enceinte de planches vers l'avant du vaisseau, pour recevoir l'eau, que les coups de mer font entrer par les écubiers, ce qui donne facilité de la vuider.

* JATTES ou *Soleils d'eau*. La Jatte est un grand baquet de bois dont les bords sont élévés, autour duquel on attache six Jets, comme on fait autour de la rouë d'un Soleil tournant. Sa garniture ce sont des Pots à aigrettes.

* JAVEAU, c'est le nom qu'on donne, en termes d'Eaux & Forêts, à toute Isle qui se forme par un débordement d'eau, ou par un amas

amas de ſable dans quelque riviere.

* JAVELINE, c'eſt une eſpéce de demie pique, qui étoit en uſage autrefois dans l'Infanterie & dans la Cavallerie.

* JAVELLE : un baril ou une tonne tombe en javelle, quand les cercles manquent, & que les douves & les fonds ſe ſéparent.

JAVELOT, les anciens appelloient *javelot*, tout ce qui ſe pouvoit jetter. *Jaculum à jaculando.*

Le *javelot* ou la *pelle* étoit l'arme que les Romains donnoient aux *Velites*. Sa longueur étoit de deux coudées, & ſa groſſeur d'un doigt. Le fer étoit long d'un pied, ſi délicat & ſi pointu, qu'il ſe tortuoit dès la prémiere fois qu'on l'avoit jetté, de ſorte que les Ennemis ne s'en pouvoient plus ſervir.

Ils avoient encore d'autres *javelots*, dont le bas étoit garni de trois plumes à la reſſemblance des fléches & des dards, dont ſe ſervent les Polonois, & pluſieurs autres, principalement les Maures, qui les nomment *zagaies*.

Les prémiers François à l'imitation des Gaulois, ſe ſont ſervi du *javelot*, qui comme bien d'autres armes a diſparu, lorſque les armes à feu ont été inventées.

JAUGE : c'eſt la juſte méſure que doit avoir un Vaiſſeau, qui doit contenir quelque liqueur ou quelques grains.

JAUGEAGE : c'eſt un droit que font payer les Officiers Jaugeurs, pour la jauge des Vaiſſeaux.

JAUGER : c'eſt méſurer un Vaiſſeau, pour voir s'il eſt de la méſure qu'il doit être. Tous les Navires ſont jaugés incontinent après leur conſtruction, par les Gardes Jurez ou Prud'hommes du métier de Charpentier, qui donnent leur atteſtation du port du Bâtiment. Pour connoître le port & la capacité d'un Vaiſſeau & en régler la jauge, le fond de cale, qui eſt le lieu de la charge, eſt méſure à raiſon de 42. pieds cube par tonneau de mer.

JAUMIERE, terme de marine, eſt une petite ouverture à la poupe, proche l'étambord, par laquelle le timon vient répondre au gouvernail pour le faire jouer.

* JAUTEREAU, c'eſt le nom des piéces de bois courbes qui ſoûtiennent l'éperon d'un Vaiſſeau, & de celles qui ſervent à ſoûtenir les barres de hune au haut des mâts.

ICHNOGRAPHIE, ou PLAN, eſt la repréſentation du Deſſein, ou du Trait fondamental d'un Ouvrage de guerre, ſelon la longueur de ſes lignes, ſelon les angles qu'elle forme, & ſelon les diſtances qui ſont entre elles, & qui déterminent les largeurs des foſſés, & les épaiſſeurs des remparts, & des parapets. De ſorte que le plan repréſente un Ouvrage tel qu'il paroîtroit au rez de chauſſée, s'il étoit coupé de niveau ſur ſes fondemens. Mais il ne marque pas les hauteurs, & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui eſt le propre du profil, qui auſſi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaiſſeurs de ces parties. *Voyez* PLAN.

* JECTISSES, mot formé du participe latin qui ſignifie *jetté*. On appelle *terres jectiſſes*, celles que l'on remuë pour les jetter d'un lieu dans un autre.

JENIZER-EFENDI. Charge, qui chez les Turcs, dans les Janiſſaires, revient à celle de Prévôt dans nos Armées, cet Officier n'a d'autre emploi que celui de Juge de la Compagnie. Il aſſigne certains jours aux Soldats pour leur donner audience & juger leurs différens. S'il arrive quelque choſe d'important, il en fait le rapport à l'Aga,

Digitized by Google

l'Aga, qui juge enſuite en dernier reſſort.

JET, terme de marine, faire le *jet*, c'eſt de gros tems jetter en mer la marchandiſe, les mâts & le canon pour alléger le vaiſſeau, de peur de faire naufrage. En ces occaſions il y a des réglemens de marine, qui déterminent ce que chacun doit ſouffrir de la perte.

JET de voile, *voyez* VOILE.

JET des Bombes, on dit *jet des bombes*, ce qui s'appelloit autrefois tir.

Le *jet* eſt le mouvement de quelque corps pouſſé avec violence. Il ſe dit auſſi de l'eſpace, que parcourt le corps qu'on a pouſſé, comme la bombe, quand elle ſort du mortier, & qu'elle eſt chaſſée par la poudre.

Le *jet* de la bombe forme ordinairement une ligne courbe, mais quand le mortier eſt pointé horizontalement, on prétend qu'elle décrit les trois mouvemens du boulet, le violent ou droit, le mixte ou courbe, & le naturel, qui eſt perpendiculaire.

L'Officier, qui fait ſervir les mortiers ou pierriers, s'attache particuliérement à reconnoître, autant qu'il le peut de l'œil, la diſtance du lieu où il veut tirer, ayant donné les dégrés d'élévation au mortier ou pierrier, ſuivant le jugement, qu'il fait de la diſtance.

Il fait tirer ſa prémiere bombe, & ſuivant l'endroit, où elle tombe, il diminuë, ou augmente les dégrés d'élévation.

La plûpart de ceux, qui tirent des bombes, n'ont guéres d'autres régles, que ce que l'on vient de dire. Cependant nos Bombardiers, dit M. de S. Remi, ſe ſervent ſouvent des tables, pour connoître les différentes étenduës des portées, ſelon la différence des élévations du mortier, ſur tous les dégrés de l'equerre depuis 1. juſqu'à 45.

Cette maniere, quoique fondée ſur une infinité d'expériences, n'a pas laiſſé de trouver quelquefois des Cenſeurs. M. Blondel a fait un traité là-deſſus. Il prétend, dit l'Auteur que je viens de citer plus haut, avoir donné une démonſtration pour tirer juſte, beaucoup plus ſûre, que n'ont pu faire ceux qui s'en ſont mêlés par le paſſé.

Mais il ſemble qu'il vaille mieux s'attacher à ſuivre ceux, qui ſont dans le continuël exercice des bombes, étant ſûr que l'expérience, ſurtout en fait de poudre, l'emporte toûjours ſur les obſervations les plus ſçavantes.

Suivant la méthode des Bombardiers dans le *jet des bombes*, un mortier chaſſe plus ou moins, ſelon qu'il eſt plus ou moins chargé de poudre.

Un mortier par exemple de 12. pouces de calibre, chargé dans ſa chambre de 2. livres de poudre menuë grenée donne de dégré en dégré 48. pieds de différence de portée; & pour la plus grande étenduë ſous l'élévation de 45. dégrés, 2160. pieds.

Le même mortier donne de dégré en dégré 60. pieds de différence, s'il eſt chargé de deux livres & demie de la même poudre, & 2700. pieds pour la plus grande volée.

Enfin il donne 72. pieds de différence de dégré en dégré, ſi la charge eſt de 3. livres de poudre menuë grenée, & à l'élévation de 45. dégrés, qui eſt la plus grande volée, ſelon les Bombardiers, il chaſſe la bombe à diſtance de 3240. pieds.

Sur ce fondement il y a des tables faites par les Bombardiers, qu'on voit dans Blondel, ou dans S. Remi, pour les mortiers de 12. pouces de calibre, que je viens de donner pour exemple, & pour les autres de moindre calibre. On dit auſſi le *jet* de la fuſée.

JET

JET se dit encore en termes de fonderies des tuyaux de terre cuite, ou de cire que font les Fondeurs pour couler le métal dans leurs moules.

*JET, en termes de Fondeur, c'est le nom d'une espéce d'entonnoir qui est au bout d'un moule, & par lequel on verse le métal fondu. On dit d'une figure qui a été bien jettée, c'est *un beau jet*. *Jetter* signifie dans le même langage, faire couler le métal dans le moule.

En termes de Marine, *faire le jet*, c'est jetter dans la Mer une partie de la charge d'un Vaisseau, quand on y est forcé par le gros tems.

*JETS de feu : Ce sont des Fusées massives, chargées sur un culot qui porte une pointe de la longueur de leur diamétre, qui sert tant pour soûtenir la Fusée, lorsqu'on la charge, que pour ouvrir le trou de la gorge du Cartouche de la grandeur qui lui convient.

Comme leur effet est d'imiter en feu les Jets d'eau, on les charge ordinairement en brillant, qui donne le plus beau feu, & s'éléve fort haut. On les charge aussi suivant les cas, en composition de Lardons, de Fusées volantes, de feu commun & autres.

Leur position perpendiculaire, inclinée ou horisontale, est ce qui en varie les effets : ainsi l'on peut imiter les Jets d'eau droits ou courbes, en les plaçant dans les situations qui conviennent à ce que l'on veut représenter.

Un assemblage de Jets posés perpendiculairement forme une *Gerbe*.

On fait une *Nape de feu* en joignant plusieurs gros Jets placés horisontalement ; on ne les étrangle point, soit qu'on les charge en brillant ou en feu commun.

On forme aussi des *Piramides de feu*, soit quarrés ou coniques, en disposant des Jets les uns au-dessus des autres sur une légere charpente, qui en a la forme, & qui se termine par un seul Jet, auquel ayant donné feu, il se communique à tous les autres par des Etoupilles : On fait tenir les Jets dessus, soit en y perçant des trous dans lesquels on les colle, soit en les attachant contre avec de bonne ficelle, sur laquelle on met un peu de colle pour empêcher la ligature de se rélacher.

On peut aussi leur faire jetter successivement différentes espéces de feux, en les chargeant d'autant de compositions différentes pour en former des soleils fixes ou tournans, dont cette varieté de feu embellit l'effet.

Il y a une infinité d'autres usages auxquels on peut emploier les Jets, qui dependent de l'idée & du goût de l'artificier.

JETTE dehors le fond du hunier : c'est un commandement à ceux qui sont à la hune de pousser dehors la voile du mât de hune.

JETTE'E : c'est le mur d'un Quai ou d'un mole de Port, fait pour arrêter l'impétuosité des vagues. On le construit de gros quartiers de pierre ou de caissons, remplis de matériaux, que l'on jette dans la mer sans aucun ordre, quand il n'est pas possible de fonder à sec, en faisant des bâtardeaux.

JETTER un Navire sur un banc ou sur un rocher, ou à la Côte : c'est aller donner exprès contre un Rocher ou une Côte. Parce qu'on en régarde le péril comme incertain, & qu'on croit éviter par-là un péril tout à fait certain. Les Lamaneurs, qui par ignorance font échouer un Bâtiment, sont condamnés au foüet & privés pour jamais du pilotage ; & à l'égard de celui qui a malicieusement jetté un Navire sur un banc, un rocher ou à la Côte, est puni du dernier supplice, & son corps attaché à un mât près le lieu du naufrage. *Jetter*

du

Digitized by Google

du blé ou d'autres grains à la bande : c'eſt *jetter* ſur tout un côté du Vaiſſeau les grains qui étoient uniment chargés dans le fond de cale, quand on y eſt contraint par la tempête, pour faire un contrebalancement.

JEU, jeu du Gouvernail, c'eſt ſon mouvement.

JEU-PARTI : on dit en termes de Marine, *Jeu-parti*, faire *jeu-parti*, quand deux ou pluſieurs perſonnes, qui ont part à un Vaiſſeau, il y en a une qui veut rompre la ſociété, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui, qui fera la condition des autres meilleure ou bien que l'on faſſe eſtimer les parts.

JEU de hazard. La défenſe des jeux de hazard dans les Camps & Armées, & dans les Garniſons eſt ancienne. François I. par une Ordonnance du 24. Juillet 1534. & Henri II. par une autre du 22. Mars 1557. ordonnerent qu'aucun *Compagnon* n'emportât rien ſur le jeu d'un autre, ſans ſon vouloir ou conſentement, & ne fiſſent *faux jeu ni piperie*, ſur peine pour la prémiére fois d'être fouettés, & pour la ſeconde, d'être *foüettés eſſorcillés*, c'eſt-à-dire, d'avoir les oreilles coupées, & bannis pour dix ans. Les Délinquans étoient mis *ès mains des Prevôts*, qui avoient droit de confiſquer tout ce qui étoit ſur le jeu. Sur les mêmes peines, le jeu des Dez & des Cartes étoient défendus, ainſi que ceux qui *engendroient volontiers* noiſes, débats & diſſentions.

Louis XIV. par un Arrêt du Conſeil d'Etat du 15. Janvier 1691. défend très-expreſſément, tant aux Officiers de ſes Trouppes, qu'à toutes autres perſonnes de quelque qualité & ſexe qu'elles ſoient, de joüer aux jeux de *Hocq*, *Pharaon*, *Barbacole*, *Baſſette*, & *Pour & Contre*, ſous quelques noms qu'ils puiſſent être déguiſés, ni d'y donner à joüer chez eux, ou de ſouffrir qu'il y ſoit joüé, à peine de ceux qui auront joüé de mille livres d'amende, & à ceux qui auront donné à joüer, ou ſouffert qu'on ait auſſi joué chez eux, de ſix mille livres d'amende pour chacune contravention, applicable un tiers au profit de S. M. un tiers aux pauvres du lieu où la contravention aura été commiſe, & l'autre tiers au Dénonciateur. Laquelle amende S. M. a dès-à-préſent déclarée encouruë par les Contrevenans, ſans qu'ils en puiſſent être déchargés, voulant qu'ils ſoient condamnés au payement, même par corps.

A l'égard de ceux qui n'auront pas les moyens de payer leſdites amendes, elles ſont converties, ſçavoir celle de mille livres en quatre mois de priſon, & celle de ſix mille livres en un an auſſi de priſon. Enjoint Sa Majeſté aux Intendans des Provinces & des Armées, à tous Juges de Police, Prévôts des Camps & Armées, & autres Juges de s'employer à l'exécution dudit Arrêt, voulant que les Sentences & Jugemens par eux rendus contre les Contrevenans, ſoient exécutés, nonobſtant toutes oppoſitions & autres empêchemens, pour leſquels il ne ſera différé. Les défenſes portées par cette Ordonnance ont été auſſi étenduës au Lanſquenet en 1712. par une Lettre Circulaire, écrite par M. Voiſin au nom du Roi à tous les Gouverneurs & Intendans.

Par l'Ordonnance du 25. Août 1698. Louis XIV. défendit encore à tous ſes Cavaliers, Dragons, Soldats, Vivandiers & autres, tels qu'ils ſoient, de tenir aucunes Tables de jeu, ſoit dans le Quartier du Roi, ou dans les autres endroits du Camp, ſur peine de la vie. En conſéquence des Réglemens & Ordonnances, faites dans tous les tems par nos Rois au ſujet du jeu. Louis XV. par la ſienne du 1. Juillet 1727.

Digitized by Google

1727. ordonne dans l'Article XLIII. que tout Soldat, Cavalier ou Dragon, qui triche au jeu, ſoit puni de mort : & Sa Majeſté veut que ſi dans les Camps ou dans les Places, il s'établiſſoit des jeux de hazard, & capables d'engendrer querelle, les Commandans ou Gouverneurs faſſent rompre les tables, machines & uſtencilles, ſervant auxdits jeux, & qu'ils faſſent mettre en priſon, ceux qui tiendront leſdits jeux.

* IMPASTATION, Mot formé de *paſte*, pour ſignifier un mélange de pluſieurs matiéres paitries enſemble & liées par quelque maſtic qui durcit à l'air. Quantité de colonnes qui nous reſtent de l'ancien tems paroiſſent avoir été faites par impaſtation.

* INCLINAISON, terme de Mathematique, qui ſe dit de la rencontre de deux lignes ou de deux plans qui forment un Angle.

INCOMMODE : en terme de marine, vaiſſeau incommodé, eſt un vaiſſeau, qui a perdu quelqu'un de ſes mâts, qui a ſa manœuvre en déſordre, & qui étant preſque déſemparé, & hors de ſervice a beſoin du radoub. Un vaiſſeau, qui au milieu du combat ſe voit incommodé, & ſe trouve en danger, de couler bas, ou d'être pris, eſt obligé de quitter ſon poſte, & donne le ſignal de ſon incommodité, ce qu'il fait en mettant en berne ſon pavillon de poupe, & celui de beaupré.

* INCORPORATION, on appelle ainſi l'union d'un Corps avec un autre. *Incorporer* eſt le Verbe.

* INCRUSTATION, mot formé de *crouſte*, pour ſignifier ces ornemens de marbre ou d'autre pierre, dont on couvre, comme d'une eſpéce de croûte un mur de maçonnerie. *Incruſter* eſt le verbe.

* INCURSION, on nomme ainſi les courſes qui ſe font dans un Païs, pour le piller & le ravager.

INDICATION de l'aiguille aimantée : c'eſt l'indication qu'elle donne & qui fait reconnoître les parages & les lieux où l'on eſt.

* INDIGO. *L'Indigo* naturel eſt une pâte qui ſe fait avec une plante qui croit principalement dans les Indes : on en tire un beau bleu violet. On fait un Indigo artificiel avec la guéde.

INFAMIE : de tout tems parmi les François, fuir à la guerre hormis quand tout étoit deſeſperé, & ſur-tout abandonner ſon bouclier pour fuir plus vite, a été le dernier déshonneur. Chez les peuples de Germanie par-là un homme devenoit *infame*, & il ne lui étoit pas permis après cette lâcheté d'aſſiſter aux ſacrifices, & aux Conſeils de guerre. Pluſieurs de ceux à qui ce malheur arrivoit ſe donnoient la mort. Il y avoit une amende de quinze ſols d'or, marquée dans la Loi Salique, contre celui qui auroit reproché à un homme ſans pouvoir le prouver, qu'il auroit fui dans le combat, & jetté ſon bouclier.

Chez les Romains il y a quelque choſe de plus fort. Il falloit chez eux vaincre, ou mourir, & c'étoit une eſpéce *d'infamie* pour eux que d'être fait priſonnier de guerre. Regulus le régarda ainſi, puiſque priſonnier des Carthaginois, & envoyé par eux à Rome pour traiter de la Paix, il ne ſe jugea pas digne de ſe trouver à l'aſſemblée du Senat, quoiqu'invité de s'y rendre.

L'honneur a auſſi toûjours fait le caractere principal de la Nation Françoiſe, & le Soldat & l'Officier capable de la moindre baſſeſſe eſt honteuſement chaſſé de ſon Corps, & quiconque a la lâcheté de fuir, ou de mettre les armes bas quand il eſt aux priſes avec l'ennemi, eſt pour toûjours couvert *d'infamie*. On ſe ſou-

Digitized by Google

ſouvient des Corps qui ſont leurs devoirs, & de ceux qui ne s'en acquittent que foiblement, & l'idée qu'on en a, ſoit avantageuſe, ou déſavantageuſe ne s'efface pas aiſément. Il faut des actions d'éclat pour réparer la moindre faute commiſe.

INFANTERIE: ſuivant quelques anciens Auteurs, *l'Infanterie* tire ſon origine, ou du-moins ſon nom, d'une Infante d'Eſpagne, laquelle ayant appris que le Roi ſon pere qui commandoit une groſſe armée avoit été entiérement défait dans une Bataille contre les Maures, aſſembla un nombre de gens de pied, dont l'uſage pour les combats en plaine étoit alors inconnu.

Elle marcha à leur tête aux Ennemis, qui pourſuivoient les débris de l'Armée vaincuë, les arrêta, les combattit, & remporta ſur eux une entiere victoire, enſorte que pour conſerver la mémoire d'une action ſi extraordinaire, les Piétons Eſpagnols ſe formerent le mot *d'Infanterie* du nom de cette illuſtre Princeſſe. Ce mot a paſſé depuis dans les Trouppes de preſque toutes les Nations, leſquelles pour imiter un ſi bel exemple, commencerent à employer des Piétons à la campagne, où l'on ne ſe ſervoit avant cela que de Cavallerie.

Quoiqu'il paroiſſe quelque vraiſemblance dans ce vieux recit, on voit néanmoins par l'hiſtoire que les gens de pied pour la guerre de campagne ont été en uſage longtems auparavant l'irruption des Maures en Eſpagne, puiſque les Grecs, & les Romains en font par tout mention dans leurs relations de Batailles: mais peut-être que les Nations, que ceux-ci appelloient Barbares, ne s'en ſont pas ſi-tôt ſervi.

En effet, on voit dans l'hiſtoire des Croiſades qu'en l'année 1097. Soliman Empereur Turc, & le Soudan d'Egypte vinrent combattre les Chrétiens croiſés dans la vallée Gorgonienne avec une Armée de trente mille hommes, tous à cheval.

Sans remonter ſi haut, on ſçait que les Tartares, qui forment un grand Peuple ne vont encore à préſent à la guerre qu'à cheval. Il faut croire cependant que les Chefs de ces Armées toutes de Cavallerie, pouvoient en obliger une partie de mettre pied à terre pour les ſiéges, ou pour les autres opérations en lieux inacceſſibles aux gens de cheval.

Quoi qu'il en ſoit: ſi *l'Infanterie* tient ſon origine, ou ſon nom d'une femme, celle qui l'a produite a trouvé un beau moyen d'immortaliſer ſa mémoire en donnant l'être au plus illuſtre, & au plus formidable Corps, qui ſoit entre toutes les Trouppes.

Juſqu'au régne de Charles VII. ce Corps ne s'étoit acquis qu'une très-médiocre réputation, n'ayant pas, dit Brantome, toûjours été conſiderée, comme le plus ſûr appui de l'Etat. Ce n'étoit, comme il rapporte, que *marauts, belliſtres mal armés, mal complexionnés; fénéans, pillards, & mangeurs de Peuples*, excepté, dit-il, quelques Compagnies d'Arquebuſiers, & Archers, la plûpart Genois.

Mais Charles VII. voulant régler ſon *Infanterie*, comme il avoit fait ſa Cavallerie, il en forma une toute nouvelle, & ordonna pour ce ſujet que chaque Paroiſſe du Royaume fourniroit un des meilleurs hommes, & des plus aguerris, pour ſervir avec l'arc & la fléche, par tout où il ſeroit beſoin: & Sa Majeſté exemta ces nouveaux Soldats de tout droit leur vie durant, après qu'ils auroient ſervi un certain tems.

Cette exemption fit donner à cette nouvelle *Infanterie* le nom de *francs-Archers*. Cette inſtitution

Digitized by Google

eut une ſi heureuſe ſuite, que ce Corps joint à la Gendarmerie formoit une Armée invincible. Le Roi y créa quatre Capitaines Généraux pour la commander, qui avoient chacun 4000. Archers, qui étoient diviſés par Compagnie de 500. & chaque Compagnie avoit un Capitaine particulier avec les autres Officiers.

Le prémier Capitaine Général étoit nommé par Sa Majeſté & repréſentoit à peu près ce qu'a été depuis le Colonel. Ces 16000. Archers étoient tirés des quatre parties du Royaume.

Cette nouvelle *Infanterie* ne demeura ſur pied que vers la fin du régne de Louis XI. & ce fut ſous celui de Louis XII. qu'elle commença à former l'éclat, dont elle jouït aujourd'hui ; pluſieurs Seigneurs s'étant chargés d'en lever pour l'expédition de Naples.

On vit alors, comme dit Brantome, pluſieurs Gendarmes quitter la lance pour prendre la pique : c'eſt-à-dire, que les Seigneurs & Gentilshommes commencerent à ſervir dans *l'Infanterie*, où ils avoient refuſé auparavant de prendre de l'emploi, parce qu'elle n'étoit compoſée que des perſonnes d'une naiſſance médiocre. Cette nouvelle levée ſe fit à l'ordinaire ſous le nom de Compagnies, & non de Régimens. Les moindres Compagnies étoient de 500. hommes, & d'autres montoient juſqu'à 3. ou 4000. hommes.

L'Infanterie étoit encore en cet état, lorſque François I. à l'imitation des Romains inſtitua des Légions, qu'il fixa au nombre de ſept. Chacune étoit compoſée de 6000. hommes & faiſoient en tout 42000. hommes.

Ces Légions ne durerent qu'un certain tems. Elles furent caſſées pour établir à leur place des Compagnies ſous le nom de Bandes. Ces Compagnies étoient de 3. à 400. hommes, & chacune ſous le commandement d'un Capitaine.

Outre cette *Infanterie*, qui a ſubſiſté ſur un bon pied juſqu'au régne de Henri IV. il y en a eu une autre qui a ſubſiſté juſque ſous le même régne ſous le nom *d'Avanturiers*. Voila à peu près ce qu'a été l'Infanterie Françoiſe depuis qu'elle fut établie ſur un pied réglé, juſqu'à l'inſtitution des Régimens. *Voyez* LEGIONS. BANDES. REGIMENS.

INFANTERIE étrangere. Il y a long-tems que la maxime de ſe ſervir de Trouppes étrangeres eſt établie en France.

Dès le régne de Philippe le Bel on y en a vu paroître, ſuivant le traité, qu'il fit pour ce ſujet avec Jean de Bailleul, Roi d'Ecoſſe, Eric Roi de Norvegue, Albert Duc d'Autriche, & pluſieurs autres Princes d'Allemagne, & Humbert Dauphin de Viennois.

Philippe de Valois s'en ſervit auſſi, & Louis XI. fut le prémier, qui prit des Suiſſes à ſon ſervice. Depuis ce tems il y a toûjours eu dans le Royaume, des Régimens Suiſſes, Allemans, Italiens, Catalans, Irlandois, & autres Sujets de la Grande Bretagne.

INFANTERIE Turque. Elle eſt compoſée de différens Corps qui ne ſont pas tous des Trouppes d'élite. Elle eſt diviſée prémiérement en *Capiculy* & *Seratculy*. La milice *Capiculy* eſt ſubdiviſée en *Janiſſaires*, *Agemolans*, *Topeys*, *Gebegys*, & *Sakkas*, *voyez* JANISSAIRES. *Ecoles* des Agemolans, ou Novices des Janiſſaires, *Topeys* ou Canoniers Turcs, *Gebegys* ou Armuriers Turcs, & Sakkas au nom de *Porteurs d'eau*.

Pour l'Infanterie *Serratculy* elle eſt compoſée des *Azzaps*, des *Izarelys*, des *Seimenys*, des *Lagumgys*, & des *Muſſellims*. Je vais parler ici de

de ces différens Corps, suivant ce que m'en apprend le Comte de Marsilly dans son *Etat Militaire* de l'Empire Ottoman.

La Porte ayant remarqué que le Corps des *Janissaires* n'étoit pas suffisant pour garder toutes les Places frontieres de l'Empire, créa dans les Provinces un nouveau Corps d'Infanterie pour servir comme les *Janissaires*, tant en Campagne que dans les Garnisons, & elle assigna d'abord pour son entretien un certain revenu annuel à chaque BEGLERBAT, ou *Principauté*. Il y en a qui peu informés de ce que c'est que ce Corps, le confondent avec les *Janissaires* sous le nom d'Infanterie *Capicuty*, quoiqu'il soit très-différent, par ses divisions, par sa valeur, & par la discipline qu'il observe.

Ce Corps n'est point établi par le Gouvernement, comme celui de l'Infanterie *Capiculy*. Il dépend en général des *Bachas* des Provinces, qui comme ses Chefs doivent le gouverner, & qui en donnent le commandement ou à ceux qui leur offrent le plus d'argent, ou à leurs meilleurs amis. Mais cette Milice n'est payée que lorsqu'elle est employée; encore est-ce de l'argent du pays. Quant à ses emplois, elle n'est que pour soûtenir les Janissaires & les remplacer.

L'Infanterie *Serratculy* est divisée en *Azzaps*, en *Izarelys*, en *Seimenys*, en *Lagumgys*, & en *Mussellims*.

Le nombre des *Azzaps* n'est pas réglé. Ils sont partagés en plusieurs petits Corps, indépendans les uns des autres, suivant la division des Départemens qui composent l'Empire Ottoman. On les distingue dans leur pays en autant d'*Odas* qu'il y a de jours dans la semaine, & ils prennent le nom de ces *Odas*.

Ils sont tous également sous les ordres de deux Officiers Généraux, qui sont *l'Azzap-Agasy* Général en chef de tous les *Azzaps*, & *l'Azzap-Kiatiby* qui est leur Commissaire, dont l'emploi est d'enregistrer leurs noms & leur paye.

Ils obéissent séparément à d'autres Officiers, qui sont les *Derys*, les *Oda-Bascys* & les *Baictactars*. Les *Derys* sont au nombre de dix dans chaque Compagnie. Ce sont proprement des Caporaux qui veillent à ce que les Soldats fassent leur dévoir. Les *Baictactars* ont soin de l'Etendart de chaque *Oda*: & cet Etendart consiste en une queuë de cheval qui pend au bout d'une lance surmontée d'une boule de cuivre doré. Les Officiers sont encore obligés d'avoir soin de la cuisine de leurs Compagnies.

Chaque Azzap est ordinairement natif du pays où il sert, & est habillé à la maniere de ce même pays. A *Bude* ils étoient obligés d'être habillés à la *Hongroise*, avec un bonnet d'étoffe bordé de peau, & d'avoir un sabre, une arquebuse, ou un fusil pour armes, ce qui les faisoit confondre avec les Hongrois Chrétiens.

Les *Izarelys* sont principalement employés dans les Villes frontieres à ce qui régarde l'Artillerie à la place des *Topeys* ou Canoniers, & ils obéissent à l'Officier d'Artillerie envoyé de Constantinople qu'on nomme *Topey-Agasy*.

Ils ne sont point subdivisés & leur nombre n'est point fixe car il dépend de la qualité & de la quantité de l'Artillerie. On commande un homme de ce Corps pour servir les petites piéces & deux pour les grosses; ainsi au-lieu d'être répartis par Compagnies, ils le sont par les piéces de canon qu'ils servent, en disant cet *Izarely* appartient à telle piéce de canon placée à tel endroit de la Forteresse.

Ils n'ont point d'autre Officier que celui dont j'ai déjà parlé, qui

Digitized by Google

eſt ſubordonné au *Bacha* de la Province, parce que leur emploi n'exige point de Subalternes. Les *Bolukys Baſcys* ſont des Officiers qui leur apportent les ordres des Généraux ſur ce qu'ils doivent faire, & ne ſont point des chefs qui doivent ſe mêler du bon ordre de l'Artillerie.

Les *Seimenys* ſont le Corps le plus mépriſable de cette Milice, parce qu'il n'eſt compoſé que de Payſans qu'on enrôle dans une grande néceſſité. Il ne ſert que pour faire nombre ſans qu'on compte ſur ſa valeur ; & on y admet également des *Turcs*, des *Grecs*, & même des *Catholiques*, qui s'enrôlent pour s'exemter de payer le tribut annuel.

Ils ne reconnoiſſent point d'autre Chef que le Bacha du lieu. Ceux de Natolie ſont tous Mahométans. On les appelle *Jaja*, ou *Gens à pié*, & quoiqu'ils ne tirent point de paye que lorſqu'ils ſont employés, cependant ils ſont diviſés en *Baitaks* ou Etendarts, ce qui eſt la même choſe que les *Odas*, & ils obéiſſent au *Seymen-Boluk-Baſcy*, qui eſt Capitaine de ceux qui marchent ſous ſon Drapeau, juſqu'au nombre de ſoixante hommes, & au *Baitactar* qui garde le Drapeau, lequel eſt d'une médiocre grandeur & ordinairement rouge.

L'emploi des *Seymenys* s'étend en général juſques dans les Garniſons & dans les Camps, & quoique les Turcs ſe fient peu aux Chrétiens, cependant ils s'en ſervirent beaucoup durant le ſiége de *Vienne*, où ils groſſirent leur Infanterie & contre leur coûtume ordinaire, ils en formerent le Corps de reſerve, qui fit la plus grande reſiſtance à Colembergh.

Les armes dont ils ſe ſervent ſont peu de choſe : ils n'ont que des ſabres mal polis, & de très mauvaiſes arquebuſes à roüet, ou de méchans fuſils, toutes armes inégales, qui ſont de peu de défenſe en main de pareilles gens.

Les *Lagumgys* ſont ce que nous appellons des Mineurs. Les uns ſont *Armeniens*, les autres *Chrétiens*, ſoit de la *Gréce*, ſoit de la *Boſnie*, qui accoûtumés de travailler aux mines ont beaucoup d'adreſſe pour cet exercice dans lequel ils ſont guidés par certains vieux Officiers appellés *Lagumgys-Baſcys*, ou Chefs des Mineurs qui ont aſſez de priviléges.

Les *Muſellims* ſont des Chrétiens Tributaires, commandés pour préceder l'avant-garde, & accommoder les chemins & les ponts par où l'armée doit paſſer. Ce travail leur fait donner le nom de *Pionniers*.

Les *Bachas* des Villes ont grand ſoin de conſerver ces *Muſellims ;* ils les exemptent du Tribut & leur donnent même des terres franches de toutes charges. Le privilége en oblige ſeulement cinq d'entre trente, de travailler en tems de marche, & s'ils s'aſſocient avec les Charpentiers, c'eſt encore mieux.

Le nombre en eſt incertain, il dépend du plus ou du moins que les Provinces ſont peuplées & de l'étenduë des terres qu'on peut leur donner.

Ils n'ont point d'autre chef que le *Bas-Muſellimi*, ou chef des Exempts, dont l'emploi eſt de veiller à ce que cette Trouppe faſſe bien ſon dévoir.

Ceux de la *Natolie* obéiſſent cependant au *Beg* ou *Sangiah*, qui doit avoir ſoin de leur entretien de la même maniere que de la Cavallerie de ſon Département.

Ils n'ont point d'autres armes qu'une hache, mais les villages circonvoiſins ou les magaſins de l'Artillerie leur fourniſſent les pioches dont ils ont beſoin, & qui ſont des outils appartenans à leur profeſſion. Quant à l'uſage du ſabre & du fuſil il leur eſt interdit.

Lorſque

Digitized by Google

Lorſque l'Armée eſt en marche ils doivent la précéder du jour, afin d'avoir le tems d'ôter tout ce qui pourroit la retarder.

Dans les Garniſons on les met auprès du canon & ils le ſervent autant qu'ils ſont capables de le faire.

Pendant les ſiéges on les occupe dans les Tranchées & autres ouvrages de cette nature, ce qui leur rapporte beaucoup d'argent & de quoi les Janiſſairrs ſont jaloux. Enfin ils ſont plus à craindre que tout autre Corps d'Infanterie que ce ſoit, parce que c'eſt en eux que ſe trouve le fondement de toutes les machines de Guerre.

* INFESTER, mot qui ſe dit des lieux plûtôt que des choſes. *Infeſter un lieu*, c'eſt le fréquenter pour y cauſer du mal, y répandre le trouble & le ravage, comme font les voleurs.

INGENIEUR: ce nom marque l'adreſſe, l'habilité, & le talent, que l'on doit avoir d'inventer. On appelloit autrefois les Ingénieurs *Engeigneurs*, du mot *Engin*, qui ſignifioit une machine, parce que les machines de guerre, avoient été pour la plûpart inventées par ceux, qui faiſoient cet emploi, & qu'ils les mettoient en œuvre. Or *Engin* vient d' *Ingenium*. On appelloit même en mauvais Latin ces machines *Ingenia*. Voilà l'étymologie du nom Ingénieur. Ce ſont encore de ces Officiers fort néceſſaires pour la guerre. L'Emploi d'Ingénieur eſt très-honorable. Il monte aux grades les plus conſidérables de l'Armée.

Un Ingénieur doit être un homme intelligent dans l'art de tracer toutes ſortes de forts, & d'ouvrages. Il doit connoître les défauts des places de guerre, y remedier, & faciliter l'attaque, & la défenſe de toutes ſortes de poſtes.

Les qualités d'un parfait *Ingénieur* ſont d'un détail très-difficile. Elles ſeroient exactement définies, ſi on figuroit toutes celles du Maréchal de Vauban.

La Science d'un *Ingénieur* eſt de poſſeder la Géométrie, qui eſt l'art de meſurer la terre dans toutes ſes dimenſions, longueur, largeur, & hauteur, & l'Arithmétique à cauſe des calculs. Il doit ſçavoir la fortification, afin de faire conſtruire, & d'ordonner toutes ſortes d'ouvrages, ſelon les lieux & tems, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe d'une Place. L'Architecture civile pour la maçonnerie, charpente, & couverture, & pour les logemens des Trouppes dans une Place, & les maiſons des Habitans, eſt une ſcience pour lui très-néceſſaire. Il ne faut pas qu'il ignore les Méchaniques, s'il veut ſe ſervir utilement de toutes ſortes de machines, ſoit à l'attaque, ou à la défenſe d'une Place, ſoit dans les marches d'une Armée.

Un bon *Ingénieur* a étudié la perſpective afin de pouvoir exprimer ſur le papier les différentes ſituations des deſſeins qu'il propoſe. Il a appris la Géographie, pour ſçavoir la ſituation des Villes, Villages, Forêts, Rivieres, & Montagnes, pour en faire la deſcription, & en connoître le terrein, ſans quoi il lui ſeroit impoſſible de prendre de juſtes méſures pour les campemens, & la conſtruction des Ouvrages. Il doit être Phyſicien afin de connoître la qualité des terres & des matériaux, & le tems, où l'on doit les employer: Hiſtorien, pour profiter des exemples paſſés, & ajouter, ou diminuer aux ouvrages ſelon l'uſage des machines, que l'on emploie pour leur deſtruction. Quand un *Ingénieur* eſt chargé de conſtruire une Place, il obſerve le lieu, où on la veut placer, la qualité du terroir, les bois, les montagnes, qui l'environnent, le caractére des habitans de la Province,

Digitized by Google

& les contributions qu'elle pourra tirer du pays ennemi.

On diviſe les *Ingénieurs* par Brigades, & les Directeurs ſont ordinairement Brigadiers. L'emploi des *Ingénieurs* eſt de faire tout ce que le Commiſſaire Général leur commande, ſoit à l'attaque, à la défenſe, ou à la conſtruction d'une Place, ou de quelque autre ouvrage, qui puiſſe ſervir à la ſûreté du Camp, & de faire fabriquer les inſtrumens & machines néceſſaires pour un ſiége. Ils rendent compte toutes les ſemaines au Directeur de l'Etat des Travaux, donnent les mandemens ſur le Tréſorier pour fournir de l'argent aux Entrepreneurs à proportion de l'ouvrage, qu'ils ont fait faire, & c'eſt à eux à veiller à ce que les Entrepreneurs fourniſſent de bons matériaux.

Les *Ingénieurs* ont d'appointemens depuis vingt écus par mois juſqu'à cent, ſelon le tems de ſervice, le mérite, & le poſte, où eſt placé *l'Ingénieur*. Le Surintendant des Fortifications reçoit les *Ingénieurs* après les avoir fait examiner par un Profeſſeur de Mathématiques. On a d'autant plus d'empreſſement d'entrer dans ce corps, qu'on y fait ſon chemin, & que M. de Vauban a été fait Maréchal de France.

Quand dans un ſiége il manque des *Ingénieurs* en ſecond, on prend des Lieutenans, & des Soulieutenans d'Infanterie, qui font les fonctions d'Inſpecteurs ſur les ouvrages, tiennent la main à ce que les Ouvriers rempliſſent leur dévoir, & on leur donne dix écus par mois, c'eſt le prémier pas pour devenir *Ingénieur*. Les Fortifications du Royaume ſont dirigées par 350. Ingénieurs du Roi, qui étoient ſubordonnés à M. le Maréchal d'Aſfeld en qualité de Directeur Général, c'étoit à lui à qui tout ce qui régarde la Fortification étoit adreſſé, & c'étoit par lui que partoient tous les ordres du Roi concernant les Places & les Ingénieurs. Depuis ſa mort la Charge de Directeur Général des Fortifications n'eſt point remplie.

Il y a beaucoup *d'Ingénieurs* qui ne s'appliquent pas aſſez à purger la tranchée d'une infinité de fautes qui s'y commettent. En cela ils ſont très-blamables. Ce que l'on peut dire pour leur décharge, eſt que cette ſcience demande beaucoup de cœur, beaucoup d'eſprit, un génie très-ſolide, & outre cela une étude perpétuelle, & une expérience conſommée ſur les principales parties de la guerre. Mais ſi la nature raſſemble très-rarement ces trois prémieres qualités dans un ſeul homme, il eſt encore plus extraordinaire d'en voir échaper à la violence des ſiéges, qui puiſſent vivre aſſez pour pouvoir acquérir les deux autres.

Cela ſuppoſé, on ne doit pas s'étonner, ſi parmi tant de gens, qui ſe croient *Ingénieurs*, ou qui ſe le diſent, on en trouve ſi peu d'habiles, & qui le ſoient effectivement. Le métier eſt grand & très-noble; mais il mérite une génie fait exprès, & l'application continuelle de pluſieurs années : & c'eſt en quoi la nature & la vigueur de nos ſiéges s'accordent très-rarement. Diſons de plus qu'il y a peu de gens, qui ſe propoſent de faire ce métier toute leur vie.

Un homme d'eſprit, qui a de l'ambition, porte ordinairement ſes penſées plus loin, & à un état plus commode, & ne le conſidere que comme un moyen de lui faciliter l'entrée à des Charges plus élevées. Outre que cet Emploi, qui demande un grand fonds de capacité pour pouvoir s'y diſtinguer, eſt très-dangereux, & très-pénible, & il eſt très-facile de s'en rebuter.

Ajoutons qu'il n'eſt pas aiſé aux *Ingenieurs* de perſuader les gens en faveur

Digitized by Google

faveur des nouveautés ; que l'on ne se défait pas aisément de ses vieilles habitudes, qu'une erreur de longue main a établies, & à laquelle on est accoûtumé de ne pas céder facilement pour une vérité qui ne fait que de naître, & qui n'a pour tout établissement que des promesses d'un bien expérimenté.

Les propositions d'épargner les hommes dans un siége ne sont pas toûjours bien reçues, & il est nécessaire aux *Ingénieurs*, qui veulent s'en mêler, d'avoir une réputation bien établie, pour n'être pas traités de cerveaux creux, ou d'hommes, qui cherchent à se ménager; car des Officiers-Généraux, qui n'auront qu'une très-légere teinture de cette science, n'aujouteront pas grande foi à leurs promesses.

C'est dans les attaques que les *Ingénieurs* font voir toute leur capacité. Avant Louis XIV. les gens de cétte profession étoient rares. Il y en avoit peu qui vissent cinq ou six siéges. Blessés dès le commencement, ou au milieu d'un siége, ils n'en voyoient pas la fin, & faute d'*Ingénieurs* les siéges devenoient plus longs, & on y perdoit beaucoup de monde. Louis XIV. par sa présence inspira de l'esprit & de la conduite à ses Armées. Sa Majesté reconnut elle-même combien il étoit nécessaire d'avoir des gens capables & éclairés pour la servir dans les siéges. Elle entretint grand nombre d'*Ingénieurs*. Plusieurs d'entre la Noblesse entrerent dans ce Corps, attirés par les bienfaits, & par la distinction, qu'ils y trouvoient.

Aujourd'hui c'est la même émulation. Si dans les siéges il y a beaucoup d'*Ingénieurs* estropiés ou tués, le Roi n'en manque pas. Il ne se fait point de siéges depuis long-tems, qu'il ne se trouve trente-six, ou quarante *Ingénieurs*. On en met six ou sept dans chaque Brigade, afin qu'en chaque attaque il y en puisse avoir, qui se relevent alternativement toutes les vingt-quatre heures. Ainsi la tranchée n'est jamais sans *Ingénieurs*. Ils partagent les soins du travail, & doivent faire ensorte, qu'il n'y ait pas une heure de perduë.

INGENIEUR de feu, Artificier : c'est un Officier qui fait les feux d'artifice de guerre, & qui a soin de charger les Grenades, bombes, pots à feu, & toutes sortes de machines de feu. On dit Ingénieur de Marine. Cependant le mot d'*Ingénieur* n'est attaché qu'à l'Officier qui conduit les travaux de la guerre, soit pour fortifier les places, soit pour les attaquer.

INONDER : c'est noyer un pays par un débordement d'eaux, afin d'empêcher l'Ennemi d'aller en avant.

INSPECTEUR : Depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. M. Martinet Maréchal de Camp, & Colonel du Régiment du Roi, a été le prémier qui ait eu commission d'Inspecteur Général d'Infanterie, & M. le Marquis de Fourille, de la Cavallerie. Louis XIV. depuis en augmenta le nombre, & en distribua par départemens, afin de faciliter les moyens de voir les Trouppes chaque mois, & de lui en rendre compte.

Le dévoir des *Inspecteurs* est de faire la revuë des Trouppes une fois le mois dans les lieux de leurs Départemens, d'examiner les Compagnies en gros & en détail, pour connoître celles, qui sont en état de servir, casser, & congédier les Soldats, qui ne sont point de la taille, & de la mine que le Roi les demande. C'est sur leur mémoire au Bureau, que l'on casse, ou que l'on avance les Officiers : ils ordonnent l'habillement des Soldats, quand il en est besoin. Le droit de l'*Inspecteur* est d'avoir son logement dans les Places de son Département,

d'y faire prendre les armes, quand il veut, en avertiſſant le Gouverneur, & celui qui y commande. Un Aide-Major lui porte l'ordre tous les ſoirs.

Autrefois les Maréchaux de France ſous Henri II. en 1547. faiſoient la revuë des Trouppes. Avant & depuis ce tems on donna le nom de Commiſſaires à ceux qui rendoient compte de l'état des Trouppes aux Miniſtres; c'étoit aux Sergens de bataille, à qui ils étoient ſubordonnés; car les Sergens de bataille viſitoient en chef les Trouppes, & les Places frontieres de leur Département. Ainſi les Sergens de bataille, comme ils étoient pluſieurs, étoient alors les *Inſpecteurs*. Le nom d'Inſpecteur n'a été mis en uſage que depuis la guerre d'Hollande en 1672.

Les *Inſpecteurs* n'ont point de vuë ſur la Maiſon du Roi, ſur les Régimens des Gardes Françoiſes, ſur celui des Gardes Suiſſes, ni ſur le Régiment du Roi Infanterie. Le Roi eſt pour ainſi dire lui-même l'Inſpecteur des Trouppes de ſa Maiſon & du Régiment d'Infanterie, qui porte ſon nom. L'autorité des *Inſpecteurs* ne s'étend point non plus ſur le corps de l'Artillerie; dans chaque Armée le Commandant de l'Artillerie eſt Inſpecteur & Commiſſaire de l'équipage qu'il commande ſous l'autorité du Grand-Maître.

Quand les *Inſpecteurs Généraux* de l'Infanterie viſitent les Gardes ordinaires & autres détachemens autour de l'Armée, les Soldats ſe mettent ſous les armes, mais le Tambour ne bat point. Et quand l'Inſpecteur Général ſe trouve dans une ville de guerre, il peut, s'il le veut, faire la ronde, & l'Officier de Garde doit lui donner le mot, ſans que *l'Inſpecteur* ſoit obligé de mettre pied à terre, s'il eſt à cheval. Et ſuivant une Ordonnance du Roi du 20. Janvier 1690. ſi ceux qui ont la Charge *d'Inſpecteurs*, ſe rencontrent pour leurs fonctions dans des lieux qui viennent à être attaqués, les Trouppes du Roi doivent les reconnoître, ſuivant leur caractére d'Officier Général, de Brigadier, ou de Colonel, quand ils n'auroient point de lettre de ſervice.

INSPECTEUR de conſtruction: c'eſt un Officier qui fait prendre devant lui les plans & les profils, avant que de commencer ſa conſtruction. Il fait faire un Devis exact de bois qui doivent y entrer. Il enſeigne aux Charpentiers la maniere de conduire par régle les fonds, les hauts, le fort, les batteries, & les ponts, &c. Enfin il prend garde à tout ce qui régarde la conſtruction & le radoub.

INSPECTION des Gardes & Détachemens: elle conſiſte dans l'examen que le Sergent ou le Caporal de ſemaine de chaque Compagnie doit faire de chaque Soldat commandé, comme de voir s'il eſt proprement tenu, ſi ſes guétres ſont bien miſes, ſes armes claires & huilées, la bayonette ajuſtée ſur le fuſil, ſi la baguette en eſt bonne, s'il eſt garni de ſa banderolle & de ſon tampon, attaché avec une chainette à la ſougarde, s'il eſt bien chargé & amorcé, le fourniment avec de la poudre, la cartouche garnie avec un tire-bourre, une piéce huilée, un eſſui-pierre, une pierre de recharge, ſi celle qui eſt à ſon fuſil eſt bonne, ſi la garde & la lame de ſon épée ſont claires, les fourreaux d'épée & de bayonnette, bouts & crochets en état de ſervir, auſſi bien que ſon ceinturon & ſa boucle. Enfin s'il ne manque rien aux Soldats commandés, enſorte que les Officiers en faiſant l'inſpection les trouvent en bon état, en étant reſponſables. Les Sergens ne doivent pas quitter le lieu où ſe fait l'inſpection,

Digitized by Google

ction, que les Gardes ou autres Détachemens n'en ſoient partis.

A l'Armée l'attention des Sergens ſur la propreté, ſur l'inſpection doit être dès le matin de faire habiller les Soldats avec toute la propreté poſſible, enſuite de faire remuer la paille dans chaque tente, ranger le bois dans les petites ruës ou intervalles, & de faire balayer de la queuë à la tête du Camp. Une demi-heure avant que la Garde batte, ils doivent faire apprêter les Soldats de leur Compagnie, qui ſont commandés, ſoit pour remplacer le piquet, ſoit pour monter la Garde, ou aller en Détachement.

Quoique les Capitaines ne ſoient pas abſolument obligés de ſe trouver à l'inſpection des Gardes & Détachemens, il eſt à propos qu'ils s'y trouvent ſouvent pour examiner les Soldats de leur Compagnie qui ſont commandés, & voir ſi leurs Officiers & Soldats s'acquittent de leurs dévoirs. Ils trouveront toûjours quelque choſe à rectifier qui tendra au bien du ſervice.

INSPECTION générale qui ſe fait à l'Armée. Ordinairement toutes les Gardes s'aſſemblent à l'heure que la Garde doit battre au rendez-vous général, qui eſt près-que toûjours au centre de la prémiere ligne, où les Officiers Généraux de jour, les Inſpecteurs & le Major Général ſe trouvent pour faire l'inſpection des Gardes qui ſeront miſes en bataille ſuivant le rang de leur Brigade, à la tête deſquelles il doit ſe trouver un Soldat d'Ordonnance de la vieille garde pour conduire la nouvelle à ſon poſte. Alors les Officiers doivent être à pied à la tête de leur garde, les armes à la main. Cette inſpection ſe fait les Soldats ſe répoſant ſur leurs armes, bayonnette au bout du fuſil, & les épées tirées, qui eſt la ſituation où l'on peut mieux examiner chaque homme. L'inſpection faite, lorſque le Major Général veut faire défiler chaque Détachement, il dit au Capitaine de commander ſa Troupe, lequel ſe tourne tant ſoit peu à droite & commande aux Soldats d'un ton de voix ferme: *Marche:* à l'inſtant il ſe met en marche après avoir ſalué du chapeau, en partant de bonne grace du pied gauche; il doit obſerver de marcher lentement & d'un pas aſſez réglé, pour que ſon Détachement puiſſe toûjours garder ſes rangs & ſuivre en bon ordre.

INSTRUCTION des procès criminels. En Garniſon les Majors des Places ſont chargés d'inſtruire les procès des Officiers, Sergens & Soldats criminels. En Campagne les Majors des Régimens font cette fonction. Il y a un modéle de procès dont on ſe ſert pour toutes ſortes de crimes en y changeant ſeulement quelques termes. Celui de la déſertion eſt le crime le plus ordinaire parmi les Trouppes. Il eſt de l'habileté du Major, qui fait près-que la même fonction que celle de Procureur du Roi dans les Juriſdictions ordinaires, de ſuppléer en inſtruiſant le procès du crime de la déſertion & autres, à tout ce qui peut rendre le cas intelligible dans ſa pure vérité. Je viens de dire que le Major fait près-que la même fonction, que celle du Procureur du Roi dans les Juriſdictions ordinaires: la différence en eſt que dans celle-ci les interrogatoires des Accuſés ſe font ordinairement en préſence de l'un des Juges, le Procureur du Roi ne faiſant que les requerir & donner ſes concluſions, au lieu que dans l'uſage Militaire c'eſt le Major qui fait l'inſtruction des procès criminels & qui donne ſes concluſions.

Il ſe commet ſouvent beaucoup de fautes & de nullités dans près-que tous les procès militaires, par le peu d'expérience que la plûpart

Digitized by Google

des Officiers ont ſur cette fonction. Je renvois ceux qui veulent s'inſtruire au Code Militaire ou au deuxiéme Tome du ſervice de l'Infanterie page 123. où le modéle de la plainte en vertu de laquelle un procès criminel doit être inſtruit, eſt clairement expliqué.

INSTRUMENS militaires: c'eſt aux différens ſons des inſtrumens militaires, que les Trouppes ſoit en garniſon, ſoit dans les marches, ſoit en campagne, connoiſſent les différentes opérations de guerre qu'elles ont à faire.

La Cavallerie a pour *Inſtrument militaire* la Trompette & les Tymbales. *Voyez* TROMPETTE & TYMBALES. Le Tambour eſt pour les Dragons, les Mouſquetaires du Roi, & l'Infanterie. *Voyez* TAMBOUR. Il y a de plus dans chaque Bataillon d'Infanterie un *Fifre*. Quelques Régimens ont des Hautbois, mais entretenus aux dépens du Colonel.

Les *Inſtrumens militaires* des anciens, tant pour la Cavallerie, que pour l'Infanterie, étoient la *Trompette*, le *Cornet*, & la *Buccine*, ou *Cor*. La Trompette comme aujourd'hui étoit d'airain & droite: le Cor ou Buccine étoit de même métal, mais recourbé circulairement. Pour le Cornet il étoit fait d'une corne de bœuf ſauvage, garnie & embouchée d'argent. Il s'entendoit de loin, lorſque celui, qui en donnoit, ſçavoit bien ménager ſon ſouffle.

Chez les Romains la *Trompette* ſonnoit la charge, & la retraite. Les Enſeignes obéiſſoient au bruit du *Cornet*, qui ne donnoit que pour elles. C'étoit encore la *Trompette*, qui ſonnoit, lorſque les Soldats commandés pour quelque ouvrage, ſortoient ſans Enſeigne. Mais dans le tems même de l'action, les *Trompettes* & les *Cornets* ſonnoient enſemble.

La *Buccine*, ou *Cor* appelloit à l'aſſemblée. Elle étoit une des marques du commandement. Elle ſonnoit devant le Général, & lorſqu'on puniſſoit de mort des Soldats, pour marquer que cette exécution ſe faiſoit par ſon autorité.

C'étoit au ſon de la *Trompette*, qu'on montoit, & qu'on deſcendoit les gardes ordinaires, & les grandes gardes hors du camp; qu'on alloit à l'ouvrage; que ſe faiſoient les revuës, & que les Soldats ſe regloient ſur ce qu'on ſonnoit.

Les *Cornets* faiſoient marcher les Enſeignes, & les arrêtoient. Tout cela ſe pratiquoit, dit Vegece, dans les exercices, & dans les *promenades*, qu'on faiſoit faire aux Soldats ſous les armes, afin que dans un jour d'affaire, accoûtumés aux ſignaux de ces *Inſtrumens*, ils y obéiſſent promptement, ſoit qu'il fallut charger, ou s'arrêter, pourſuivre l'Ennemi, ou revenir.

De même au ſon de la *Trompette* dans la Cavallerie, & du *Tambour* dans les Dragons & l'Infanterie, on fait faire aujourd'hui toutes les mêmes operations de guerre aux Trouppes.

INSTRUMENS de guerre des Turcs. Les Turcs ſe ſervent dans leurs Armées d'inſtrumens à ſon & à choc de différentes formes, qui à la reſerve d'un ſont plûtôt des inſtrumens pour la pompe d'une cérémonie, que pour l'exercice Militaire.

Pour les inſtrumens à choc ils ont deux ſortes de caiſſes & un inſtrument compoſé de deux plats de métal.

Ils ont pour le ſon une *Trompette* de métal recourbée & un chalumeau de bois.

La groſſe caiſſe appellée *Daul* eſt haute de trois pieds. Les Tambours la portent à cheval avec un hauſſe-cou couvert de drap rouge. Ils frappent ſur la partie ſupérieure avec

avec un gros bâton de buis, & ſur l'inférieure avec une petite baguette, frappant alternativement de l'une & de l'autre avec beaucoup d'art & de gravité. C'eſt l'unique inſtrument qui ſerve aux exercices militaires, parce qu'on bat ces groſſes caiſſes lorſque l'Armée eſt proche de celle des Ennemis, tout autour des Gardes du Camp pour les tenir éveillées, les Tambours criant: *Jegder-alla*, c'eſt-à-dire, *Dieu bon.*

Les deux petites Caiſſes ou Timbales ſont des marques d'honneur pour la famille du *Bacha*, & ſervent de ſignal pour la marche. Elles entrent fort bien dans le concert de la muſique, & on les nomme *Sadar Nagara.* Les Bachas à trois queuës ont trois Timbaliers, & les Timbales ſont à chaque côté de la ſelle & on les bat comme chez nous.

Il entre dans ce concert une autre ſorte d'inſtrument que l'on nomme *Zil*; il conſiſte en deux baſſins d'airain minces & creux, ſur le côté convexe deſquels il y a un anneau pour y paſſer deux ou trois doigts de la main. On les fait réſonner en les frappant l'un contre l'autre, & le ſon en eſt argentin & fort agréable. Les *Bachas* à trois queuës ont deux joueurs de cet inſtrument.

Les inſtrumens à ſon ſont au nombre de deux. Ils différent autant dans la maniere d'en joüer que dans la matiere dont ils ſont compoſés. Le prémier eſt la Trompette, elle eſt aſſez longue & faite du même métal que les nôtres. On la nomme *Bori.* Celui qui en ſonne eſt à cheval, & les Bachas à trois queuës en ont ſept.

Le ſecond eſt du bois, c'eſt une eſpéce de chalumeau compoſé de cinq tuyaux. On le nomme *Zurnader.* Celui qui en joüe eſt à cheval, & les Bachas à trois queuës en ont cinq.

Les différens ſons de tous ces inſtrumens ſeroient durs à l'oreille s'ils n'étoient corrigés par celui de la grande Caiſſe: mais quand ils ſont tous réunis, le concert en eſt aſſez agréable.

INSULTER, eſt attaquer hautement un poſte, y venant à découvert pour ſe mêler à coups de main, ſans vouloir ſe ſervir des tranchées, de la ſape, & des droites attaques qui ſe font dans les formes, en gagnant le terrein pied à pied. On *inſulte* ordinairement la contreſcarpe pour ne pas donner loiſir à l'ennemi de faire joüer les fougaſſes ou fourneaux, qu'il y peut avoir préparés. Dans ces ſortes d'attaques, on commande des Grenadiers à la tête des Trouppes, & on a des Travailleurs tout prêts pour faire un logement, & ſe conſerver dans le poſte inſulté.

INSULTER un Vaiſſeau, inſulter les Ennemis: c'eſt attaquer & cauſer quelque dommage.

* INSURGENS, ce ſont les Vaſſaux de Hongrie convoqués par le Ban & l'Arriere-ban, mais qui ne marchent que dans des cas extrêmes, & ſous la conduite du Palatin de Hongrie, pour la défenſe de leur frontiéres. Cependant l'attachement & le zéle des Hongrois pour leur Souveraine les a porté dans la derniere Guerre de franchir les frontieres de leur Patrie, pour aller plaider ſa cauſe les armes à la main dans les Etats du voiſinage, où ils ont agi offenſivement.

INTELLIGENCE, être *d'intelligence* avec l'Ennemi, l'informer de ce qui ſe paſſe, c'eſt trahir ſon Prince & ſa Patrie. La plûpart des ſurpriſes ne ſe font que par *l'intelligence* que l'on a avec des Traîtres, ou des Eſpions.

Une Ville peut être ſurpriſe par *intelligence* de deux différentes manieres. L'une quand celui à qui on livre la Ville n'eſt point obligé de

Digitized by Google

de joindre ſes forces, à ceux qui la lui livrent. L'autre où il faut qu'il l'attaque, ſoit par eſcalade, par le pétard, ou par ſtratagême.

On peut avoir la prémiere ſorte *d'intelligence* avec un Gouverneur, qui peut diſpoſer de ſa Garniſon; avec une Garniſon mécontente de ſon Gouverneur, & des Officiers: avec les Habitans, qui gardent eux-mêmes la Place, s'il n'y a point de Garniſon; enfin avec le Parti le plus fort dans une Ville libre, où il y a deux Partis.

L'autre eſpéce *d'intelligence* peut ſe former avec un Gouverneur, qui ne peut, ou n'oſe pas tenter la fidélité de la Garniſon; avec quelques Officiers, Sergens ou Soldats, avec les Habitans, ou quelques-uns d'entre eux, &c.

Il faut être extrêmement ſur ſes gardes dans les *intelligences* de quelque eſpéce qu'elles ſoient, de peur d'en être la dupe. Souvent c'eſt une ruſe du Gouverneur, qui veut vous engager dans une mauvaiſe affaire: ſouvent ceux qui les propoſent, ne cherchent qu'à lier une négociation, d'où ils puiſſent tirer de l'argent, & manquer enſuite de paroles ſous mille prétextes. Après tout, qui eſt capable d'une trahiſon, peut bien en faire deux.

Comme la trahiſon eſt infiniment odieuſe, on ne doit y engager perſonne, ni faire les prémieres démarches dans ces ſortes de négociations: mais ſi ſans y avoir trempé en aucune maniere, la trahiſon ſe trouve toute formée dans le cœur de ceux, qui viennent la propoſer, un Général peut alors ſe ſervir de leur mauvaiſe diſpoſition pour épargner le ſang de ſes Soldats, & pour l'intérêt de ſon Roi, d'autant mieux que c'eſt au Prince Ennemi à ſe tenir ſur ſes gardes; & qu'il doit ſçavoir qu'on s'embarraſſe fort peu, ſi c'eſt par valeur, ou par ruſe, qu'on a le deſſus à la guerre. *Dolus an virtus quis in hoſte requirat.* Mais on doit eviter dans ces occaſions de ne rien faire, qui ſoit contre l'humanité, & le droit de la guerre, tel que ſeroit l'aſſaſſinat, le poiſon, le manque de parole dans les ſaufs-conduits, &c.

Lors donc qu'on vient faire ces ſortes de propoſitions, il faut examiner ſoigneuſement quel eſt le caractére des perſonnes envoyées, & de celles qui les envoyent, ſi ce ſont des eſprits fermes dans leurs réſolutions ou qui changent facilement, quel eſt le ſujet qui les engage à faire une ſemblable entrepriſe: ſi leur mécontentement vient de loin, ou s'il ne fait que commencer, auquel cas il faut prendre garde que leur deſſein ne vienne d'un prémier mouvement de colere, dont ils pourroient ſe repentir, dès qu'ils ſeroient en état d'y faire un peu plus de réflexion; quels ſont leurs biens, leurs parens, leurs amis, leurs complices, & quel pouvoir ils ont.

Il faut auſſi examiner le tems, le lieu, & les moyens, qu'ils propoſent pour exécuter leurs entrepriſes, & quelles aſſûrances ils peuvent en donner. Par ces ſortes d'interrogations faites pluſieurs fois & en divers tems, un Général, qui a de la prudence peut comprendre ſi on parle de bonne foi ou non, & s'il y a moyen de réuſſir.

Dans les *intelligences* de la prémiere eſpéce, un Gouverneur peut gagner ſa Garniſon en exagerant les ſujets de mécontentement qu'on a, le peu de récompenſe qu'ils doivent eſpérer en reſtant fidéles à leur Prince, & en leur faiſant de grandes promeſſes de la part de celui, dont il veut embraſſer le parti.

Une Garniſon mécontente peut facilement obliger ſon Gouverneur à céder, & ſi on craignoit quelque choſe de la part des Habitans, les Soldats peuvent auparavant les gagner

Digitized by Google

gner tous ou en partie, par des faux bruits.

De même les Habitans peuvent peu à peu gagner une Garnison en careſſant les Soldats, & les intéreſſant dans leur deſſein, par les promeſſes qu'ils leur feront de la part du Prince, à qui on veut ſe livrer. Enfin dans une Ville libre, le parti le plus fort peut vous ouvrir les portes, ſans que l'autre ſoit en état d'y reſiſter.

Après avoir bien pris ſe meſures dans ces ſortes de cas, on fait avancer ſes Trouppes le jour aſſigné, & on ſe rend maître de la Place, où il faut être plus fort, que ceux qui l'ont livrée, de peur qu'il ne leur prît envie de vous en chaſſer. Il eſt bon même d'en faire ſortir le plutôt que l'on peut la Garniſon, ſous pretexte de l'envoyer au Prince, qui doit la récompenſer : & ſi ce ſont les Habitans, qui l'ont livrée, ou le parti le plus fort dans une Ville libre, il faut y entretenir des Trouppes, qui ſoient en état de reſiſter à leurs mouvemens, ſous prétexte de vouloir les défendre contre les entrepriſes du Prince, dont ils ont abandonné le parti, ou de ceux qui en voudroient à leur liberté ; & pour les en mieux convaincre, on fait réparer leurs fortifications, en en ajoutant même de nouvelles aux endroits trop foibles ; mais en même tems on y conſtruit une forte citadelle pour y renfermer un nombre de Trouppes, capables de les contenir dans leur dévoir.

Dans les *intelligences* de la ſeconde eſpéce, un Gouverneur tache de gagner le plus de monde qu'il peut de ſa Garniſon, & après avoir pris jour avec l'Ennemi, il met aux portes des Gardes à ſa dévotion, qui laiſſeront entrer des Soldats déguiſés, juſqu'à ce qu'ils ſoient en aſſez grand nombre pour pouvoir forcer un corps de garde. Il peut de même mettre des ſentinelles ſur le rempart pour favoriſer l'eſcalade, ou l'entrée par la riviere, &c.

Un Officier, ou un Sergent d'accord avec ſon Caporal peuvent favoriſer de même ces entrepriſes par le moyen des Sentinelles de leur faction, qu'ils mettront aux endroits, qu'on veut ſurprendre. Un Major peut convenir avec l'Ennemi qu'on lui enverra un certain jour une Trouppe de cent ou de deux cens hommes, dont le Chef ſe dira envoyé pour renforcer la Garniſon, & lui préſentera ſon ordre ſuppoſé. Il peut auſſi faire entrer un certain nombre de gens déguiſés dans la Place, faire armer pendant la nuit les Soldats qui ſont entrés déguiſés pendant le jour, faire ouvrir les portes & les barrieres, par où ceux qui ſont en embuſcade entreront en même tems.

Il peut auſſi de même que les autres Officiers favoriſer une ſurpriſe par eſcalade, par pétard, par quelques charrettes chargées de Soldats cachés, qu'on laiſſera embarraſſer l'entrée de la porte, &c. Un ſimple Soldat peut faire un ſignal pendant la nuit, pour faire connoître le lieu où il eſt en faction. Il peut auſſi faire entrer par le démaſquement d'une fauſſe porte, par une embraſure baſſe, qu'il ouvrira, ou par quelque grille de fer, qui ſeroit en des lieux négligés.

Les Habitans, s'ils ſont armés, peuvent ſe ſoulever pendant la nuit vers quelque côté de la Place, afin qu'on puiſſe plus facilement attacher le pétard, ou dreſſer les échelles, & s'introduire dans la Place. S'ils ne ſont pas armés, ils peuvent retirer chez eux en divers tems, des gens qui entreront déguiſés, & qui forceront en ſuite quelques corps de garde, tandis qu'on attachera le pétard, ou qu'on montera par eſcalade.

Un ſeul Habitant peut favoriſer l'entrepriſe par le même moyen, ou en

Digitized by Google

en découvrant quelque aqueduc, quelque lieu ſouterrain négligé, & enfin la trahiſon peut s'exécuter ſelon les différentes circonſtances, d'une infinité d'autres manieres.

L'exécution de ces ſortes d'entrepriſes doit ſe faire avec beaucoup de ſecret, & de promptitude, tant pour n'être pas découvert, que pour ne pas donner le tems aux Traîtres de changer de deſſein.

Contre les intelligences & la trahiſon, il faut étudier de près le caractére des Habitans, & de la Garniſon, s'il y en a; empêcher les aſſemblées de jour & de nuit, faire obſerver exactement les patrouilles, avoir grand nombre d'eſpions, qui puiſſent vous informer des démarches qu'on peut faire, veiller ſoigneuſement à celles des perſonnes ſuſpectes, & tacher enfin par ſes bonnes manieres de gagner l'amitié de tout le monde, c'eſt le meilleur moyen d'éviter la trahiſon.

INTENDANT D'ARMÉE. Les Intendans d'Armées* ſont les principaux Inſpecteurs qui ont ſoin de la ſubſiſtance des Troupes, & ils doivent en avoir une parfaite connoiſſance.

Si l'Intendant de l'Armée n'eſt point Intendant de Province, il ſe tranſporte ſur la Frontiere où l'Armée doit agir, & il fait les mêmes ſollicitations envers les autres Intendans, que celles du Miniſtre de la Guerre, afin que les proviſions ordonnées ſe trouvent juſtes aux lieux de leur deſtination dans les tems préſcrits.

Quand le Miniſtre de la Guerre a fixé le jour qu'on doit faire la marque des Equipages, l'Intendant qui en eſt averti par ce Miniſtre, délivre un ordre par écrit à un Commiſſaire des Guerres pour aller aſſiſter à cette marque, s'il n'y va pas lui-même, & il lui recommande ſur-tout de ne recevoir que des chevaux capables de ſervir.

Lorſque l'Armée s'aſſemble, l'Intendant donne à celui qui commande les vivres, un état de toutes les troupes qui doivent former l'Armée, & cet état lui ſert de régle pour augmenter ſa fourniture à proportion de leur nombre, & pour les tems qu'elles arriveront au Camp, ſuivant qu'elles y ſont marquées.

Pendant le cours de la Campagne, l'Intendant ne doit point perdre de vuë toute la Manœuvre des vivres, & il ſe fait rendre compte de l'état des travaux, de la bonté du pain, de ſon poids, & quand il reçoit des plaintes à ce ſujet, il choiſit le plus habile & le plus honnête homme d'entre les Commiſſaires des Guerres, qui ſervent ſous ſes ordres, & il lui donne la commiſſion d'aller prendre connoiſſance de ces déſordres.

Quant aux procès-verbaux, ſoit pour perte de pain, ſoit pour incendie, & irruption des ennemis, ſoit pour enlevement d'un convoi, il ſe ſert du même Commiſſaire, pour en prendre toute la connoiſſance duë aux intérêts du Roi, & quand le procès-verbal eſt ſigné du Commiſſaire, il le viſe.

L'Intendant de l'Armée doit s'informer ſouvent du Directeur des Vivres avant les diſtributions pour combien de jours les Troupes ſeront fournies: & il a ſoin qu'elles le ſoient toûjours pour quatre: excepté dans la Canicule, où l'on fait les diſtributions de deux jours en deux jours, parce que le pain peut ſe gâter.

L'Intendant doit être encore fort attentif aux Equipages de charroi pour ſçavoir s'il ſont bien nourris, afin qu'ils puiſſent fournir à la fatigue qu'ils ſont obligés de faire ſans ceſſe, & ſi l'on paye réguliérement les Officiers & Charretiers, pour empêcher que ces derniers n'ayent pas ſujet de déſerter, & que tous enſem-

Digitized by Google

enſemble travaillent avec courage. Il en fait faire auſſi la revuë de tems en tems, & il oblige les Entrepreneurs à remplacer les chevaux qui manquent; ſur-tout pour l'arriere ſaiſon, afin que le ſervice ſe ſoutienne malgré le mauvais tems.

S'il arrive que pendant la Campagne il y ait des plaintes de la part des trouppes pour la mauvaiſe qualité du pain, l'Intendant examine ſi la faute vient de la corruption de la farine ou de la négligence de l'ouvrier, ce qui eſt aiſé à connoître.

Lorſqu'elle provient de la farine, le pain ſent mauvais, & l'on trouve dedans les marons encore tout entiers, qui ſont des grommelots de farine pourrie. Les Commis méritent punition de donner de telles farines à leurs Boulangers: & en cela les Entrepreneurs ſont à plaindre de voir perdre de bonne marchandiſe faute de ſoin, outre le chagrin qu'ils ont de faire crier les Trouppes.

Si la faute eſt dans la fabrique du pain, ce qui arrive par la friponnerie de l'Ouvrier, ou par ſon ignorance; on approfondit l'un & l'autre, & l'on fait châtier les coupables. Pour cet effet l'Intendant donne ordre aux Commiſſaires des Guerres, qui réſident dans les Places de ſe tranſporter dans les Magaſins & de viſiter les bleds & les farines avec pouvoir de faire jetter dans les rivieres, ou d'enterrer ce qui ſe trouve aſſez mauvais pour infecter le pain & alterer la ſanté du Soldat.

Lorſque le Munitionnaire a reçu des bleds du Roi, l'Intendant de l'Armée a ſoin de le lui faire remplacer, & de ſçavoir par des états, qu'il lui demande de tems en tems, ſi chacun des Magaſins eſt pourvu des effets qui doivent s'y trouver, & s'il y a ſuffiſamment des farines dans ceux d'où l'Armée tire ſa ſubſiſtance. Quand il y trouve de manque, il tient la main à les faire remplir au plûtôt ſuivant les néceſſités.

A la fin de la Campagne, lorſqu'il eſt tems de licencier les Equipages, l'Intendant en prend l'ordre du Général, & la donne par écrit au Directeur des Vivres pour le produire dans ſon compte avec la prémiere revuë, qui a été faite pour la marque, & ces deux piéces ſervent à régler la ſolde de ſes chevaux. Mais s'il eſt néceſſaire que l'Armée tienne la Campagne, paſſé le dernier Octobre: l'on ne congédie point les caiſſons, & pour les retenir encore à la ſolde du Roi, on leur donne un autre ordre par écrit pour reſter à continuer le ſervice.

Quand la guerre continue, les Entrepreneurs des vivres travaillent pendant tout l'hiver à faire leurs achats, & les Intendans, chacun dans leur diſtrict, recommencent auſſi leurs ſoins, pour être informés ſi toutes les qualités de grains ſe tranſportent dans les Magaſins, & ils s'en font donner ſouvent des états pour rendre compte aux Miniſtres.

L'Intendant d'Armée n'arrête que l'état du pain qu'on a fourni aux Trouppes qui ont agi en Corps d'Armée, ce qu'on appelle l'état de campagne. Outre cet état il y en a encore d'autres que les Intendans des Provinces frontieres arrêtent de même aux Munitionnaire avec les états des garniſons. Ces prémiers contiennent le pain qu'on a livré aux paſſages des Régimens deſtinés pour former les Corps d'Armées, & les ſeconds renferment celui qui a été fourni dans les Places de leurs départemens aux trouppes qui y ſont entrées, où leſquelles y ont reſté pendant la Campagne. Tous ces états s'arrêtent ſur les revuës des Commiſſaires des Guerres.

Quoique les Intendans d'Armée ſoient juges nés des procès que les Munitionnaires & leurs Commis peuvent

Digitized by Google

peuvent avoir enſemble, cependant le Roi en ſon Conſeil a toûjours coûtume de leur en délivrer une Commiſſion particuliere, lorſque Sa Majeſté voit que la guerre pourra durer, afin qu'ils réglent les différens ſur les lieux, non-ſeulement à l'égard des Commis, mais auſſi de toutes ſortes de perſonnes qui auront eu quelque affaire au ſujet des vivres, tant en demandant qu'en défendant.

Les Intendans des Armées, & les autres Intendans de Juſtice, Police & Finance, furent créés ſous Louis XIII. en 1635. On les nommoit auparavant Commiſſaires du Roi, c'eſt la qualité qu'ils avoient anciennement ſous le régne de Henri III. en 1577. Les Officiers Généraux & Gouverneurs, ne font rien que de concert avec l'Intendant d'Armée, qui pour tout dire en peu de mots, veille à la police, au payement des Trouppes, à la fourniture des vivres & des fourrages, ſuivant les revuës, au réglement des contributions, à l'établiſſement des ſauve-Gardes des Hôpitaux, & à l'exécution des Ordonnances du Roi.

INTENDANT Général de la Marine & des Claſſes : c'eſt un Officier qui a l'Intendance de tous les Ports, Arſenaux & Claſſes de tout le Royaume. *Intendant* des Armées navales : c'eſt un Officier ordonné pour la Juſtice, Police & Finances d'une Armée navale. Ses fonctions & celles des Intendans de Marine, d'Intendant d'un Port, ſont décrites dans l'Ordonnance de 1689.

INTENDANT de la Juſtice, Police & Finance de la Marine, eſt un Officier de mérite & de capacité, qui réſide dans un Port, qui a ſoin de faire exécuter toutes les Ordonnances & tous les Réglemens concernans la Marine, qui pourvoit à la fourniture des Magaſins, & à la conſervation de toutes les proviſions, qui fait la revuë des Equipages, quand ils ſont à bord, fait punir les Deſerteurs & coupables, & met la taxe aux denrées. Il y a pluſieurs Intendans de la Marine qui ont chacun leur département.

INTERLOPRES : ce ſont des Bâtimens qui entrent dans un Port en cachette pour ne pas payer les droits, ou qui y portent des marchandiſes de contrebande.

* INTERMÉDIAIRE, *voyez* POSTES intermédiaires.

* INTERSECTION, ſe dit en Géometrie du point auquel deux lignes ſe coupent entr'elles.

INTERVALLE entre deux Bataillons eſt l'eſpace qui les ſépare, ſoit qu'ils ſoient campés, ou en bataille. Cet eſpace eſt ordinairement l'ouverture néceſſaire pour paſſer un autre Bataillon. Mais dans le campement d'un ſiége, il eſt ſouvent plus grand, & rarement plus petit.

INTERVALLE du Camp à la ligne, eſt la diſtance qu'il y a du Camp à la ligne. Cet eſpace doit être d'environ 190. ou 120. toiſes, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Eſcadrons néceſſaires à la défenſe, & laiſſer derriere eux un eſpace aſſez grand pour le paſſage des Trouppes qui auront à porter leur ſecours ailleurs. La même choſe doit être obſervée à peu-près à la contrevallation.

* INTRADOS, ou *Intradoſſe*, c'eſt la partie intérieure d'une voute, la partie courbe du dedans d'un vouſſoir. *Voyez* EXTRADOS.

INTREPIDITE : M. de la Rochefoucaut dans ſes maximes la définit une *hardieſſe*, une *aſſûrance*, une *force* extraordinaire de l'ame qui s'éléve au-deſſus des déſordres & des émotions que la vuë des grands périls pourroit exciter en elle. M. le Chevalier Folard la définit un *mépris* déterminé de la mort, une *ivreſſe* de courage qui nous ôte le jugement, un *emportement* plein de fougue qui nous aveugle ſur les périls

Digitized by Google

perils & nous les rend tout-à-fait mépriſables. Cette définition me paroit plus juſte.

Si on vouloit loüer un Amilcar, un Sertorius, un Guſtave Adolphe, un Condé, un Turenne, & quelques autres grands Capitaines qui ont entrepris les choſes les plus difficiles, on diroit que ces grands hommes ne manquoient en rien de cette *intrépidité* éclairée, qui nous conſerve libres & tranquilles dans les grands dangers, qui marche avec connoiſſance à l'exécution des entrepriſes les plus hériſſées de difficultés, qui paroiſſent même téméraires & inſurmontables aux eſprits & aux courages médiocres & dont elle vient à bout, bien moins par la force & par le nombre que par la ſcience & la grandeur du génie de celui qui en eſt orné, & par les reſſources qu'il trouve en lui-même.

On dit qu'un Général eſt *intrépide* & déterminé, lorſqu'avec des forces très-au-deſſous de celles de ſon Ennemi, & le déſavantage des lieux, il va le combattre & l'attaquer de droit front, & le bat. Cette hardieſſe ſurprend & étonne, & chacun tombe en admiration. Si l'on voit un Général à la tête d'une petite Armée contre une autre, qui lui oppoſe le nombre & la force en tout, & que le prémier par des mouvemens bien concertés ſe ſerve de l'avantage des poſtes & rende tous ſes deſſeins inutiles dans le tems qu'un autre n'oſeroit paroître en campagne, c'eſt la conduite d'un grand Capitaine & non pas d'un homme *intrépide*, parce que ſon habileté applanit les plus grands obſtacles & les rend très-praticables.

S'il ſe trouve dans un avantage égal de terrein, ou s'il ſe voit dans la néceſſité de haſarder une affaire, il ira hardiment au-devant de ſon Ennemi, fondé ſur ſon habileté & la bonté de ſon ordre de bataille, fin, ruſé & profond, il l'attaquera & remportera la victoire, non par un plus grand courage contre un moindre, ni par un effet du hazard, mais par la ſcience, par l'adreſſe, & par un plus grand art dans ſa tactique. Peut-on dire qu'un Général ne ſçauroit ſe conduire de la ſorte ſans une très-grande *intrépidité*. Ce ſeroit très-mal le louer, c'eſt plûtôt un homme courageux qui ne hazarde rien contre les lumieres de ſa prudence. C'eſt un grand homme, un grand Capitaine, que les difficultés encouragent loin de le rebuter, & dont l'étenduë & la pénétration lui fourniſſent une infinité de ruſes & de reſſources pour exécuter ce que les autres croient impoſſible.

L'intrépidite eſt vive & impétueuſe & très-oppoſée à la lenteur ſans être trop éclairée. Si elle eſt accompagnée de beaucoup d'eſprit, elle eſt ordinairement imprudente & ſans reflexion, parce qu'elle eſt trop bouillante & trop emportée. Rarement elle ſe trouve jointe à toutes les qualités des hommes du prémier ordre. Il s'en eſt vu de ceux-ci qui ont été très-*intrépides*, mais d'une *intrépidité* prudente & éclairée. On peut mettre au nombre de ces grands hommes Alexandre le Grand, & Charles XII. Roi de Suede, & Henri IV. S'ils ſe ſont égarés quelquefois, c'eſt à cette *intrépidité* trop allumée & trop emportée dans certaines occaſions, qu'ils ont dû en attribuer la cauſe.

INVALIDE eſt un homme de guerre eſtropié dans les occaſions glorieuſes, qui l'ont rendu incapable du ſervice. Avant la conſtruction de l'Hôtel des Invalides, tous les Soldats eſtropiés avoient ordre de ſe rendre dans les Places Frontieres de Picardie, de Champagne, & des Evêchés de Metz,

Toul & Verdun, & faiſoient partie des mortes payes. Aujourd'hui les Soldats eſtropiés avec un certificat de leurs ſervices, obtiennent l'Hôtel des Invalides: & ceux qui ſont encore en état de porter les Armes, ſont envoyés dans les Forts & Citadelles des Places de guerre, où ils font le ſervice des Trouppes réglées.

* INVASION, c'eſt l'Action d'entrer dans le Païs ou ſur les terres d'autrui, pour s'en ſaiſir avec violence.

INVESTIR une Place, c'eſt ſe ſaiſir de ſes avenues, & diſtribuer les Trouppes dans les poſtes principaux, en attendant l'Artillerie, & le reſte de l'Armée pour former le ſiége.

Le Général ayant une fois fixé ſa réſolution ſur le deſſein d'une Place, qu'il veut attaquer, doit détacher un gros corps de Cavallerie avec les Dragons qui ſe trouvent dans ſon Armée, pour l'aller *inveſtir* ſous la conduite d'un Lieutenant-Général, ou d'un Maréchal de Camp. Mais comme c'eſt le tems, où il eſt le plus néceſſaire de garder le ſecret, il peut encore diriger la marche de ce détachement, en lui enſeignant un poſte, qui l'écarte de ſon droit chemin, & qui le mette à portée de donner quelque jalouſie à une autre Place. Il peut même donner ſes ordres par écrit, & cachetés à l'Officier-Général avec défenſe de les ouvrir qu'il ne ſoit au poſte qu'il lui aura marqué, & en préſence de ceux qu'il lui voudra nommer, ce ſont à-peu-près les méſures qui peuvent ſe garder à l'égard du ſecret. Cela va même quelquefois à *inveſtir* une autre Place qu'on ne veut pas attaquer, pour faire prendre l'échange à l'ennemi, & lui donner lieu d'affoiblir la Garniſon. C'eſt ainſi que les Alliés en 1710. paroiſſant menacer Ypres, donnerent occaſion de tirer la meilleure partie de la garniſon de Tournay, qui ayant été *inveſti* le lendemain, ne fut pas en état de faire la reſiſtance qu'on en devoit attendre, quoiqu'elle ſoit une des plus fortes Places des Pays-Bas. Quelquefois on pouſſe l'Ennemi pendant quelques jours pour l'éloigner de la Place que l'on a deſſein d'attaquer; après quoi, & quand les affaires ſont réduites au point qu'on les deſire, le Lieutenant-Général ou Maréchal de Camp chargé *d'inveſtir* la Place, doit ſe pourvoir de bons Guides, preſſer ſa marche, ne s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour faire repaître, ſe repoſer un peu, & continuer cependant à tenir le ſecret, juſqu'à ce que l'approche de la Place rende de néceſſité la choſe évidente.

Au dernir logement qu'il fait avant que d'arriver devant la Place, il doit détacher deux ou trois Partis de Cavallerie, chacun plus fort que la Garniſon, qui doivent aller s'embuſquer aux environs pour tâcher d'enlever les beſtiaux & faire des priſonniers. Arrivant devant la Place, il ſe ſaiſit des principales avenues, ſur leſquelles il fait mettre ſes Trouppes en bataille. Enſuite il fait le tour, reconnoit bien les environs & les endroits les plus à craindre pour les ſecours, & y poſe de fortes Gardes.

Il doit envoyer des Partis à la guerre pour apprendre des nouvelles des Ennemis. Il fait occuper par les Dragons tous les petits poſtes qui peuvent ſervir à les reſſerrer dans la Place. Il s'informe en particulier de chacun des Priſonniers de la qualité du Pays, des guets, des riviéres, des enfilades, des avenuës, & des lieux voiſins où il y a des maiſons fortes, ou quelque ſituation avantageuſe. Il s'in-

Digitized by Google

s'informe encore du nombre de la Garniſon, des Officiers, s'il s'attend au ſiége, s'il eſpere du ſecours, d'où & par où des munitions de Guerre, des vivres, peuvent venir, de l'état de la Place & de ſes Fortifications.

La nuit il fait ſes biouacs à la portée du mouſquet de la Place: il poſe toûjours les plus grands Corps ſur les avenuës, par où les ſecours auroient plus de commodité de ſe jetter dedans; il met de plus quantité de petites Gardes devant & derriere lui pour n'être point ſurpris. Pendant ce tems-là la moitié des Trouppes eſt à cheval, l'autre tient ſes chevaux par la bride, & tous ne ſe repoſent que de jour, encore eſt-ce alternativement, tantôt une moitié, tantôt l'autre. Si, par le moyen des petites Gardes qu'il à avancées dans le pays, ou des Partis qu'il a envoyés, il a avis de l'approche de quelques ſecours, il doit tâcher de le combattre un peu loin de la Place pour éviter que le débris ne s'y jette. Il ne faut pourtant pas qu'il s'éloigne trop, de peur que ce ne ſoit une feinte que l'ennemi lui faſſe, pour l'obliger à dégarnir quelqu'un de ſes Poſtes, afin de pouvoir enſuite s'y gliſſer plus facilement.

Comme tout le but du Lieutenant-Général doit être d'empêcher qu'aucun ſecours n'entre dans la Place pendant qu'il la tiendra *inveſtie*, il faut qu'il ſoit perpétuellement à cheval, qu'il viſite continuellement ſes Poſtes, qu'il reconnoiſſe parfaitement le pays, & ſpécialement les endroits par où peuvent venir les ſecours, auſſi-bien que les lieux qui lui peuvent donner quelque avantage & tâcher de faire ſon profit de tout. Pendant que la Place ſera *inveſtie*, il doit prendre toutes les connoiſſances poſſibles de l'état des travaux & de ſes environs; afin d'en rendre compte au Général à ſon arrivée & lui donner les lumieres qu'il pourra ſur le ſiége & ſur les attaques.

Les principaux Ingénieurs doivent accompagner le Lieutenant-Général quand il va *inveſtir* la Place, afin de profiter par avance des deux ou trois jours qu'on eſt à attendre l'Armée, & afin d'avoir le tems d'étudier l'ordre de campement & des lignes, & même de faire quelques tours à l'entour de la Place pour commencer à la reconnoître, moyennant quoi on peut procéder à l'exécution des uns & des autres avec beaucoup plus d'ordre & de connoiſſance. Pour bien s'acquitter de ceci, il eſt néceſſaire qu'ils ayent un Plan juſte de la Place, ſur lequel ils pourront ajuſter les changemens qui leur paroîtront avoir été faits depuis qu'il aura été levé. Ils le réduiront auſſi en petit & y ajoûteront un griſonnement du payſage des environs à une demi-lieue de la Ville à la ronde: enſuite de quoi on pourra faire un petit Plan ou Carte eſtimative des lignes & du campement. Pour ce dernier il doit ſe faire de concert avec le Lieutenant-Général, parce que c'eſt à lui à ſçavoir mieux que qui que ce ſoit l'ordre de la Bataille, les rangs des Brigades, des Régimens, & le dénombrement de toute l'Armée.

Dès le jour-même que la Place eſt *inveſtie*, tout ſe met en mouvement; l'artillerie & ſa ſuite, les vivres & tous les Caiſſons, les Payſans & tous les chariots ſont commandés, enfin tout part des Places voiſines, & ſe met en marche pour ſe rendre devant la Place *inveſtie*: ce qui ſe fait à la diligence, tant de l'Intendant de l'Armée, qui a ſes correſpondances avec les Provinces voiſines, & qui fait les

envois dans les pays voiſins quelques jours avant l'inveſtiture, qu'à celle du Lieutenant-Général de l'Artillerie, qui de ſa part tire les munitions de tous les Magaſins où il a fait ſes amas. Il employe à cet effet des chevaux d'Artillerie, & les chariots que l'Intendant lui fait fournir: le tout en conſéquence des ordres du Général.

Pendant que les diſpoſitions de l'*Inveſtiture* ſe font, l'Armée marche à grandes journées & arrive devant la Place pour l'ordinaire 2. 3. 4. ou 5. jours après l'*Inveſtiture*. Le Lieutenant-Général qui l'a faite va au-devant de l'Armée à une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au Général de ſes diligences, & le Général ſur ſon rapport fait enſuite la derniere diſpoſition pour le campement de l'Armée autour de la Place.

INVESTIR en terme de Marine & du Levant, ſignifie toucher ou échoüer, ſoit de bon gré, ſoit par contrainte.

INVESTISSEMENT ſe dit aujourd'hui d'un corps de Troupes qui environne une Place pour que rien n'y entre ni n'en ſorte, ſoit qu'on en veuille faire le ſiége, ou l'obliger à ſe rendre par famine.

JOIGNEZ la main gauche au fuſil. Ce commandement de l'exercice ſe fait en laiſſant tomber le fuſil ſur la main gauche, tenant le bout fort haut, de maniére que le bout de la croſſe ſoit vis-à-vis le genou droit & éloigné d'un demi-pied.

* JOINTS; Ce ſont les ſéparations d'entre les pierres, qu'on remplit de mortier, de plâtre ou de ciment, ou qu'on laiſſe à ſec.

JOL: ce ſont des barques dont on ſe ſert en Dannemarc. Les Ruſſes ſe ſervent auſſi de petits Bâtimens ainſi nommés.

JONCTION de deux Flottes ou de deux Armées navales, ou de deux Armées de terre. Ce ſont deux Flottes ou deux Armées qui n'en font plus qu'une.

JONQUES ſont des Bâtimens fort communs dans les Indes, à peu près de la grandeur des Flibots. Elles ont différentes figures ſelon les diverſes Nations qui ſont en cette région & qui s'en ſervent. Les voiles ſont ſouvent de roſeau & de nattes, & les ancres de bois. Tout l'ouvrage eſt aſſemblé à queuë d'yronde. Le Pilote eſt auſſi à l'arriére, d'où avec un petit Tambour il marque au Timonier comme il doit gouverner. Outre le gouvernail ils gouvernent encore avec de groſſes rames qui ſont à chaque coté de l'arriére, ſoit de gros tems, ou lorſque le Vaiſſeau ne ſent pas bien ſon gouvernail. Il y en a qui portent beaucoup de voiles & d'autres peu. Les Jonques de Nanquin ſont conſtruites à plates varangues, à cauſe des baſſes qui ſont dans les rivieres & leur avant eſt plat. Elles ont deux ſemelles. On ſe ſert de cordes pour faire joüer le gouvernail, ce qui ne ſe pratique pas ailleurs. Il y en a d'autres qui ont beaucoup de relevement à l'avant, & dont le nez s'élance en haut & eſt pointu comme un crochet. Elles ont un petit mât d'avant & une teugue fort baſſe, qui fait ſaillie ſur l'eau à l'arriére.

Les *Jonques* ſont auſſi les principaux Bâtimens dont ſe ſervent les peuples de *Java*. Elles ſont du port environ vingt laſtes & à peu près du Gabarit des Buches. Tout le creux du Bâtiment eſt aſſemblé à tenons & mortaiſes. De l'avant à l'arriére ils ont un pont fait comme un toit de maiſon couvert de joncs, ſous lequel ils ſont à couvert du ſoleil, de la roſée & de la pluie. Il y a une chambre pour le Capitaine ou pour le Maître, & le creux eſt diviſé en pluſieurs petits

Digitized by Google

petits eſpaces, où la cargaiſon demeure bien arrimée. On y entre par les deux côtés & proche des entrées eſt la cuiſine. Il y a un beaupré à l'avant & un grand mât, & un mât d'artimon & une ſivadiere. Lorſque les Jonques font vent en arriére, on amurre les couets en avant de chaque côté, ceux de la grande voile d'un côté, & ceux de la miſéne de l'autre. Les voiles ſont de jonc ou de bois entrelacé. Les ancres ſont auſſi de bois.

Les plus grands Vaiſſeaux des Chinois qu'on équipe & en marchandiſe & en guerre s'appellent *Tſoen*, ou *Soen*, ou *Soun*, mais la plûpart des Chrétiens les appellent auſſi *Jonques*, parce que les Chinois nomment *Jonques* les Vaiſſeaux des Chrétiens: ce que ceux-ci entendant, ils ont auſſi donné le même nom aux Vaiſſeaux Chinois. Mais les Chinois ne leur donnent jamais ce nom-là.

* JONTOIER: c'eſt remplir de mortier ou d'autre matiére ſemblable les ouvertures ou eſpaces des pierres. *Rejontoier*, c'eſt jontoier pour la ſeconde fois. On rejontoie un vieux batiment, quelques-uns écrivent *jointoïer*.

JOUER: le mât jouë: on dit qu'un mât ou quelque autre choſe jouë, lorſque cette choſe a du mouvement dans le lieu où elle eſt placée.

* JOUES, Ce ſont les deux côtés de l'épaulement d'une batterie coupés ſelon ſon épaiſſeur pour pratiquer l'embraſure.

JOUETS: ce ſont des plaques de fer de différentes longueurs, dont l'uſage eſt d'empêcher que la cheville de fer qui les traverſe n'entre dans le bois où elles ſont poſées. *Jouets* de pompe: ce ſont des plaques de fer aux côtés des fourchons de la potence d'une pompe, au travers deſquels on fait paſſer les chevilles qui ſervent à tenir la bringuebale.

* JOUIERES, c'eſt le nom que l'on donne dans une Ecluſe aux deux cotés du canal par où l'eau paſſe; c'eſt auſſi le nom de deux piéces de bois qui ont une ouverture dans le milieu pour y faire paſſer le bout d'un moulinet.

* JOUILLERES; Ce ſont dans une Ecluſe, les deux murs à plomb avancés dans l'eau, qui rétiennent les berges, & où ſont attachées les portes ou couliſſes des Vannes.

JOUR: être de jour, c'eſt commander les Trouppes, ou les attaques d'un ſiége en qualité d'Officier Général pendant l'eſpace de 24. heures & partager ce commandement du jour à un autre avec d'autres Officiers Généraux, qui ſe relévent tour à tour. S'il y a pluſieurs Généraux dans une Armée, & pluſieurs Lieutenans-Généraux, pluſieurs Maréchaux de Camp, pluſieurs Brigadiers, pluſieurs Aides de Camp, chacun eſt de jour ſelon ſon rang.

JOUR eſt auſſi un terme de Charpentier qui ſignifie le vuide qu'on laiſſe entre deux piéces de bois pour empêcher qu'elles ne s'échauffent.

JOURNAL eſt un Mémoire que le Gouverneur d'une Place aſſiégée tient, de ce qu'il fait jour par jour, pour en rendre compte à ſon Prince. L'Officier Général qui commande un ſiége, tient auſſi un *Journal* des travaux qu'il fait faire jour par jour devant la Place qu'il aſſiége. Ainſi le *Journal* d'un ſiége eſt un détail circonſtancié de l'attaque d'une Place jour par jour.

JOURNAL chez les Marins, eſt auſſi un Mémoire de Navigation, ordinairement diviſé par colonnes, où les Pilotes ont accoûtumé d'écrire par quel rhumb de vent un Vaiſſeau eſt porté chaque jour, par quel air de vent doit être ſa route, quel changement

Digitized by Google

arrive durant chaque horloge, quelle eſt la latitude trouvée par l'obſervation des hauteurs, quelle eſt la latitude donnée par le pointage de la Carte, quel a été le ſillage du Vaiſſeau durant chaque quart, quelle eſt la longitude eſtimative donnée par le pointage, & enfin ce qui eſt arrivé de remarquable depuis un midi juſqu'à l'autre, comme ſeroit la rencontre de quelque Vaiſſeau, une tourmente, la vuë de quelque côte, & pareilles choſes.

JOURNE'E: ce terme ſe prend pour bataille ou combat, ainſi l'on dit la Journée de Parme, la journée de Guaſtale.

* JOURNE'E en termes d'Architecte, s'entend du travail d'un homme pendant un *jour*. Il y a de trois ſortes de *Journées*. La *Journée* de l'Entrepreneur, qui ne regarde que les peines & fatigues des Ouvriers qu'il emploïe. La *Journée* bourgeoiſe, qui s'entend de l'ouvrage, ſous la conduite d'un homme de la part du Bourgeois, ſans Entrepreneur. Et la *journée du Roi*, qui eſt pour les ouvrages extraordinaires, qui ne ſe peuvent apprécier, à cauſe de leurs changemens, comme les Modéles d'Architecture, de ſculpture, & de Peinture. On païe dans les atteliers, une moitié ou un tiers de *Jour* en hiver, & un quart en Eté. La Journée des Ouvriers eſt ordinairement depuis cinq heures du matin, juſques à ſept heures du ſoir.

JOURS de planche: on dit jours de planche pour les Vaiſſeaux Marchands, & les jours de ſéjour pour les Navires de guerre.

* JOUTE; Combat de deux Cavaliers, près à près dans la Lice, ou dans la carriére. C'eſt auſſi une courſe qu'on fait ſur l'eau où il y a des attaques & des combats.

* JOUTER, faire des joûtes. Courir avec des Lances l'un contre l'autre.

JOUTERAUX, terme de marine, ſont des piéces de bois à l'éperon du Vaiſſeau, qui répondent d'une herpe à l'autre, de haut en bas & qui ſont miſes paralleles, pour faire l'aſſemblage des herpes.

ISLE eſt une terre détachée du continent, ou de la terre ferme par des eaux dont elle eſt environnée de tous côtés.

* ISOLE'. Ce mot ſe dit d'un Corps détaché de tout autre, comme eſt un Pavillon, une Colonne, une Figure, &c.

* ISOPE'RIMETRE, terme formé du grec, qui ſe dit de toutes les figures dont le circuit eſt égal.

ISSAS, terme de marine, ou driſſe, eſt une corde qui ſert à guinder & à amener, c'eſt-à-dire, à hauſſer & baiſſer, ſoit une vergue, ſoit un pavillon, car l'épars du pavillon, & chaque vergue du Vaiſſeau ont leur *Iſſas* particulier. L'*Iſſas* ou la *Driſſe* de la grand'vergue eſt amarée par le bout d'en bas au ſep de driſſe, qui eſt au pied du grand mât, & vient répondre par en haut à la corde appellée itacle qui faiſit le milieu de la vergue.

ISSER, en terme de marine, eſt tirer en haut. On dit: *Iſſer* les vergues, *Iſſer* les voiles, *Iſſer* le pavillon.

ISTHME: c'eſt une langue de terre qui joint deux terres & qui ſépare deux mers.

ITACLE, terme de marine, eſt un cordage amaré par le bout d'enhaut au milieu d'une vergue, contre les roccages, & par le bout d'en-bas à l'iſſas ou driſſe, pour faire couler la vergue le long du mât.

* ITINERAIRES, on nomme ainſi l'ordre ou la diſpoſition des Marches d'un Corps de Troupes ou d'une Armée, qui indique

la

Digitized by Google

la route qu'elle doit tenir, pour arriver au nouveau Camp, ou à quelque autre Rendezvous.

JUGE, les Régimens Suiſſes ont un Juge par Compagnie, & un grand Juge par Régiment. Ils appellent le Juge *Richter*, & le grand Juge *Obſter Richter*. Le Juge a l'œil ſur les petits déſordres ou légeres fautes des Soldats de ſa Compagnie, & en fait voir les plaintes, & le Procès Verbal au Capitaine. Si le crime eſt grand, les petits Juges portent la plainte à *Obſter Richter*, qui la porte auſſi au Colonel pour inſtruire le Procès du coupable.

JUMELLE, terme de marine, *voyez* MAT GEMELLE'.

* JUMELLE, *voyez* GABURON.

JUSSANT, ou Ebe, c'eſt le reflux ou le deſcendant de la marée, quand la mer refoule.

* JUSTICE MILITAIRE: c'eſt celle qui s'exerce parmi les Trouppes, ſuivant l'uſage & les ordonnances de la guerre.

* *

K.

KAL KIO KOZ KUR

* KALMOUQUES, *voyez* CALMOUQUES.

* KERNE: On donnoit ce nom anciennement à l'Infanterie Irlandoiſe, qui avoit autrefois pour Armes une epée, & un Dard attaché à une petite corde; de ſorte qu'après avoir lancé le Dard, elle le rétiroit, pour recommencer à s'en ſervir.

* KIOSQUE. Chez les Peuples du Levant, les Kioſques ſont de petits Pavillons iſolés & ouverts de toutes parts, où l'on prend le frais. Les plus riches ſont peints, dorés & pavés de porcelaine. Il y en a un grand nombre à Conſtantinople.

* KOZAQUES, *voyez* COSAQUES.

* KURTCHIS, c'eſt le nom d'une milice Perſanne qui conſiſte principalement en Cavallerie, tirée de la Nobleſſe, & commandée par un Général qui ſe nomme *Kurchi-Bachi*.

* *

L.

LAB LAB

LABOURER: On dit, *labourer* un rempart, quand pluſieurs Batteries de canon viennent obliquement aboutir au même centre: on ſe ſert ordinairement de boulets creux. On *laboure* un rempart, pour faciliter le trou du Mineur.

LABOURER: ce mot s'entend auſſi du travail de la bombe, qui remuë les terres où elle tombe.

LABOURER en terme de Marine, c'eſt un Vaiſſeau qui paſſe par un lieu où il y a peu d'eau, & qui touche à terre.

* LABARUM, c'eſt le nom d'un célébre Etendart Romain, qui conſiſtoit dans une longue Lance ſurmontée d'un baton qui la traverſoit à angles droits, d'où pendoit une riche piéce d'étoffe, couleur de pourpre, & quelquefois enri-

Digitized by Google

enrichie de pierres précieuſes. Juſqu'au tems de Conſtantin le Grand, elle portoit la figure d'une Aigle; mais ce Prince fit mettre à la place une Croix, avec un chiffre qui exprimoit le nom de Jeſus.

LAC eſt un grand amas d'eaux douces, & le plus ſouvent dormantes, qui ſont enfermées en quelque endroit, ce qui arrive plus entre des montagnes, qu'ailleurs.

LACHETE: perſonne n'ignore en quoi conſiſte ce vice ſi énorme dans un Militaire, & qui perd entiérement de réputation l'Officier, comme le Soldat. Comme il eſt entiérement oppoſé à la valeur, perſonne ne doit prendre le parti des armes, s'il ne ſe ſent ce cœur & ce courage qu'il faut, pour s'y faire honneur & s'y diſtinguer. Je n'ai rien à dire ſur cet article, que de citer quelques hommes célébres dont la lâcheté nous eſt connuë.

Euripidas, Chef des Eléens, abandonna ſon armée dans les Détroits du Mont-Apeaure, parce qu'apparemment il s'étoit engagé dans un Détroit, qui n'avoit point d'iſſuë, & que Philippe étoit en marche pour lui boucher le paſſage par où il étoit entré. Ce qui arrive quelquefois, lorſqu'on eſt guidé par des traîtres ou par des gens qui n'ont aucune connoiſſance du pays. Il ne paroît pas, dit M. le Chevalier Folard, qu'Euripidas fût un fort habile Général. Il fait une figure, qui ne le céde point à celle de Pricocole, dont parle Rabelais, qui s'enfuit cinq heures avant le Combat. Quoique ce Pricoule ſoit un Général imaginaire dans le Livre de cet Auteur, il s'en trouve dans l'Hiſtoire qui ſont très-réels. Pour revenir à Euripidas, ce Général ſe voyant enfermé dans les Détroits du Mont-Apeaure, ſans ſonger aux moyens de s'en retirer par ſa valeur & par ſa conduite, car il faut tenter du-moins, laiſſa là ſon armée, & s'enfuit par des ſentiers détournés.

Euripidas a encore trouvé des imitateurs d'une lâcheté encore plus énorme. On n'a jamais vû dans le monde un Prince plus lâche que Perſée, Roi de Macedoine, il s'en faut bien qu'il eût été battu. Il avoit remporté une grande victoire contre les Romains au commencement de la guerre; & lorſque Paul-Emile marcha contre lui, il étoit à la tête d'une excellente Armée, ſupérieure à celle de ſes Ennemis, & qui ne lui cédoit ni en valeur, ni en diſcipline, cependant dès le commencement du Combat, il ſe ſauve à toute bride, & ſe retire dans la Ville de Pydne, ſous prétexte d'aller faire un ſacrifice à Hercule, comme ſi Hercule, dit Plutarque, étoit un Dieu à recevoir les timides ſacrifices des lâches.

Un Romain, brave, déterminé & grand Capitaine (c'eſt Marc-Antoine) enchérit encore ſur le Grec. Ne ſe ſoûciant plus ni de l'honneur, ni de la gloire, ou plûtôt aveuglé par l'amour, il porta le dernier coup à la liberté de Rome, quand à la Bataille d'Actium, il prit la fuite, & fut ſe jetter dans les bras de Cléopatre.

Cinon, Amiral de la Flotte d'Athénes, ſans être amoureux, eſt auſſi accuſé de lâcheté pour s'être enfui avec quelques Vaiſſeaux, & avoir laiſſé là le reſte. Andronic-l'Ange, ſous l'Empereur Manuel Comméne, allant pour attaquer les Turcs de Carace, prit ſeulement des Troupeaux & des Payſans, & s'enfuit à toute bride au ſeul bruit de l'arrivée des Turcs, ſans s'informer de leur nombre & de leur force.

Vitikind, Chef des Saxons contre Charlemagne, ſe trouvant ſurpris par l'Armée Françoiſe, & ſans préſqu'aucuns préparatifs, ce qui con-

Digitized by Google

consterna son Armée, s'apperçut de cette frayeur, & désespérant du succès de son entreprise, & de tirer partie d'une Armée déjà intimidée à l'approche des François, il se crut obligé de tout abandonner, & de se retirer en Dannemarc.

Alphonse, Roi de Naples, ne peut pas se défendre contre le reproche qu'on lui fait, d'avoir abandonné son Royaume & son Armée, lorsque Charles VIII. y marcha pour en faire la conquête. Agathocles, Roi de Syracuse, un des plus grands Capitaines de l'Antiquité, n'est pas aussi sans quelque reproche dans l'abandon de son Armée en Afrique. L'Histoire Ancienne fournit encore d'autres exemples de lâcheté. On en peut aussi trouver dans l'Histoire Moderne: mais ceci suffit.

LAGON: c'est un terme de rélations.

LAGUE: la *Lague* d'un Vaisseau, c'est l'endroit par où il passe. Venir dans la Lague d'un Vaisseau, c'est quand après être venu à lui côté à travers; ou prouë à son côté, on revire & on vient dans ses eaux & dans son sillage.

* LAIER une pierre; c'est la tailler avec la *Laïe*, qui est un marteau brettelé ou refendu à dents par sa hache.

LAISSES; & RELAIS: ce sont les terres que la mer a laissées au rivage, & qui s'affermissent peu à peu.

* LAIT DE CHAUX; c'est une liqueur blanche, & claire qu'on tire de la chaux lorsqu'on l'éteint, & qui sert à blanchir les ouvrages de maçonnerie.

* LAITON, c'est un métal composé de cuivre rouge & de calamine.

LAMANAGE: c'est le travail des Mariniers, qui conduisent les Vaisseaux, quand ils sortent d'un Port, ou quand ils y entrent.

LAMANEURS, sont des Pilotes qui résident dans des Ports dont les entrées ne sont pas saines & nettes, & qui, moyennant salaire, vont prendre soin de conduire les Vaisseaux, qui veulent venir mouiller dans ces parages dangereux, pour soulager les Pilotes qui ne connoissent pas ces gissemens, & leur épargner la peine de jetter le plomb.

* LAMBOURDE. *Pierre de lambourde;* C'est uue pierre tendre que l'on trouve dans les carrieres d'Arcueil & des environs, qui porte depuis 20. pouces jusqu'à cinq pieds, mais on la délite.

* LAMBOURDE, piéce de bois de sciage, que l'on place, & qu'on scelle avec du plâtre, pour y attacher un parquet, ou pour y cloüer des planches. On met du poussier de charbon entre les *lambourdes*, pour empêcher que l'humidité ne fasse tourmenter & dejetter le parquet, sur-tout dans les salles basses.

LAMBREQUINS, c'étoient des espéces de Rubans, qui servoient à arrêter le chaperon sur le casque, en les entortillant autour du pied du cimier. Cet ornement a passé dans les Armoiries, aussi-bien que le casque. Quand le Chevalier vouloit reprendre haleine, il ôtoit le casque, & se couvroit du chaperon, & alors les *lambrequins* voltigeoient sur les épaules, d'où vient qu'on leur donne aussi le nom de *valets*.

* LAMBRIS, en termes de Maçonnerie se dit de l'enduit de plâtre qu'on applique sur des Lattes, qui forment les cloisons ou les plafonds.

En termes de Menuiserie, on appelle *lambris*, les panneaux de menuiserie, dont on revêtit les murs d'un appartement.

Lambris d'appui, c'est celui qui

Digitized by Google

n'a que deux ou trois pieds dans le pourtour d'une piéce.

Lambris de *revêtement*, c'eſt celui qui prend depuis le bas juſqu'au haut.

Lambris de *demi-revêtement*, c'eſt celui qui ne paſſe pas la hauteur de de l'attique de la cheminée, & au deſſus duquel on met de la tapiſſerie.

Lambris feint, c'eſt un *lambris* de couleur, fait par compartiment, qui imite un véritable *lambris*.

Lambris de *marbre*, c'eſt un revêtement par divers compartimens de marbre, qui eſt ou araſé, c'eſt à dire ſans ſaillie, comme aux embraſures des croiſées à Verſailles, ou avec des ſaillies comme à l'eſcalier de la Reine au même Château. On en fait de trois hauteurs comme dans la menuiſerie.

* LAMBRISSER, c'eſt appliquer un *Lambris* de quelque matiere qu'il ſoit.

LAMES d'eau, ou *boules*. *Voyez* HOULES.

LAMES de la mer: ce ſont les flots ou les vagues de la mer, qu'elle pouſſe les unes contre les autres, quand elle eſt bien agitée.

* LAMINER, on dit *laminer* le cuivre, *laminer* le plomb. *Laminer*, un métal, c'eſt le réduire d'une certaine épaiſſeur à une moindre. Cette reduction ſe fait par le moïen d'une forte compreſſion.

* LAMINOIR, c'eſt une Machine dont on ſe ſert pour *laminer* les métaux. Il y en a une très curieuſe à Paris au Fauxbourg S. Antoine pour le *laminage* du plomb, & dont on trouve une Deſcription détaillée dans le Dictionnaire abrégé de Peinture & d'Architecture, imprimé à Paris en 1746. in douze.

LAMPION à parapet, Vaiſſeau de fer, où l'on met du goudron, & de la poix pour brûler, & pour éclairer la nuit dans une Place aſſiégée ſur le parapet, & ailleurs. On le confond auſſi quelquefois avec le réchaud de rempart.

* LAMPIONS, pour les réjouiſſances: Ce ſont des Vaſes de fer blanc, qui ont au milieu une petite virole ou bobeche fort courte auſſi de fer blanc, qui y eſt ſoudée, & dans laquelle on place une mêche de coton avant d'y verſer le ſuif. On s'en ſert dans les illuminations pour former toutes ſortes de deſſeins qui font un beau ſpectacle.

La queuë des Lampions eſt percée d'un trou pour la clouer ſur le deſſein.

On les allume tous dans l'inſtant & d'un ſeul feu, en trempant la mêche dans de l'huile d'aſpir, & en conduiſant une pareille mêche de l'un à l'autre. La promtitude, avec laquelle le deſſein de feu ſe trouve formé, eſt ſurprenante & plait beaucoup.

Une autre maniére fort prompte de les allumer, c'eſt de tremper la mêche dans de l'huile d'aſpir, & de placer deſſus une petite Etoile faite comme celles dont on garnit les Fuſées & de même compoſition, enſorte que la mêche entre dans le trou de l'étoile; puis on attache un Jet changé en feu commun au bout d'un long bâton, on le paſſe deſſus: le feu qu'il répandra en allumera une grande quantité à la fois. C'eſt ainſi qu'on alluma les Luſtres & Lampions du Feu tiré pour la priſe d'Ipre le 12. Juillet 1744. On peut encore conduire une Etoupille d'une Etoile à l'autre, & y donner feu avec une Lance.

LANCE: elle a été longtems l'arme propre des Chevaliers & des Gendarmes. On les faiſoit d'ordinaire de bois de frêne, comme roide, & moins caſſant. Quand les Chevaliers & la Gendarmerie combattoient à pied dans les batailles & dans les combats réglés, comme cela arriva un peu avant Phi-

Digitized by Google

Philippe de Valois, ils accourciſſoient leurs lances, cela s'appelloit les retailler. On ornoit les lances d'une banderole auprès du fer. Cette coûtume étoit très-ancienne, & du tems des Croiſades. Pour faire un aſſaut de lances dans les Tournois, on diſoit, rompre la lance. Les lances levées dans les combats étoient le ſigne d'une prochaine déroute.

L'uſage de la lance ceſſa en France dans les Armées, beaucoup avant le tems que les Compagnies d'Ordonnance fuſſent réduites à la Gendarmerie d'aujourd'hui. On ne s'en ſervoit plus guéres ſous le régne de Henri IV. Mais les Eſpagnols en faiſoient encore quelque uſage du tems de Louis XIII.

LANCE à feu, eſt une compoſition d'artifice enfermée dans du papier ou du carton roulé & collé en forme de fuſée, qui rend un feu fort clair, qui jette de tems en tems des étoiles, & qu'on attache ſur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer, pendant que le reſte joué. On les tient quelquefois à la main, & l'on s'en ſert pour mettre le feu aux autres fuſées.

* Lorſqu'on veut border un feu on les cloué ſur des barres proportionnés à la longueur de chaque face du feu, à la diſtance de quatre à ſix pouces.

* Ordinairement on attache un fauciſſon à ces Lances, pour qu'elles finiſſent par un grand coup.

* Les Lances ſervent auſſi à former des deſſeins, comme Fleurs de Lis, & autres qui ornent bien un feu. Lorſque le deſſein en eſt tracé ſur les planches diſpoſées à cet effet, on y perce des trous fort proche les uns des autres, & l'on y cloué les Lances, que l'on a ſoin de lier l'une à l'autre avec un fil de fer, pour empecher qu'elles ne ſe derangent.

LANCE à feu puant. Quand le Mineur entend un bruit ſourd, après avoir fait un trou avec ſa ſonde, & tiré pluſieurs coups de piſtolet, il enfonce une *lance* à feu puant, & ferme bien le trou de ſon côté, afin que la fumée n'y vienne point. La fumée qui s'enferme dans les terres, en empoiſonne tellement l'air, qu'il eſt impoſſible d'en approcher pendant deux ou trois jours, & ſouvent l'on a été obligé de retirer par les pieds des Mineurs qui ont voulu s'y obſtiner.

LANCE, eſt auſſi une verge de fer qui ſe place au travers d'un noyau de terre d'une bombe, & qui le ſuſpend en l'air quand on la coule, & lorſqu'elle eſt fonduë. On rompt cette *lance* avec des inſtrumens faits exprès. En recevant des bombes, il faut bien prendre garde que ces *lances* n'y reſtent pas, il n'y auroit pas moyen de les charger.

LANCE, eſt un inſtrument propre à recevoir la charge du canon, & à la conduire au fond de l'ame. On lui donne ce nom, parce qu'elle en a la figure.

LANCER ou mettre un Navire à l'eau. En relevant le Vaiſſeau, on y met des coittes aux deux côtés pour l'arrêter. On frote la quille & les coittes d'oing ou de ſuif: & l'on prépare tout pour le lancer à l'eau. A cet effet on prend le Bélier, & l'on chaſſe les coins qui ſont ſous la quille: on y attache auſſi des cordes qui ſont à l'avant des deux côtés, & il y a des hommes qui les tirent: s'il en eſt beſoin, on met des cries à l'arriére, contre l'étambord, aux deux côtés, afin que le Vaiſſeau ne tourne pas ſur un côté; & quand les blocs & coins qui l'arrêtoient ont été chaſſés par le bélier, on coupe les accores & étances du devant & des côtés, & la corde de rete-

Digitized by Google

retenuë, qui eſt attachée à l'arriére, à un des gons du gouvernail, & à un gros pieu, qui eſt en terre.

Dès que toutes ces choſes ſont en état, on fait de prompts efforts pour faire couler le Vaiſſeau, parce que s'il demeuroit quelque-tems ſans appui, & ſupporté tout entier par la quille ſeule, il pourroit ſouffrir, & recevoir quelque incommodité. Que ſi par quelque raiſon, l'on eſt obligé d'attendre, il faut y remettre des étances. Tous les bois qu'on met ſous le Bâtiment, & ſur leſquels il doit gliſſer, doivent être moüillés, de peur que le choc ne produiſe du feu.

Les Portuguais mettent leurs Vaiſſeaux ſur le Chantier, tout autrement que les autres Nations: car c'eſt l'arriére du Vaiſſeau qui eſt en bas, & du côté de l'eau, & qui y deſcend le prémier. Ils prétendent par ce moyen éviter divers inconvéniens qui arrivent dans le lancement.

Au Bourg de Sardam dans la Nord Hollande, où il y a une très-grande fabrique de Vaiſſeaux, on eſt obligé de les faire paſſer ſur une digue pour les conduire à l'eau. Cette digue s'éléve en talus des deux côtés, & eſt bien pavée & frotée d'oing. Cette pratique de faire ainſi rouler des Vaiſſeaux aſſez loin ſur terre, n'eſt pas nouvelle: car on tient que Liſandre de Macedoine en faiſoit autrefois paſſer d'un Port à l'autre ſur des rouleaux: & Trajan fit charger ſur des chariots, une Flotte qu'il avoit devant la Ville de Niſibe ou Niſibin, en Méſopotamia dans le Diarbech, & la fit tranſporter par terre juſques à l'Euphrate. On lit encore d'autres Hiſtoires, qui font mention de quelques entrepriſes à peu près ſemblables.

LANCES de feu: on s'en ſert ſur les murailles, pour empêcher l'eſcalade.

LANGUE de voile: c'eſt une ceüille ou une demiceüille de voile, étroite par le haut, & large par le bas, qui ſe trouve dans les côtés de pluſieurs voiles.

* LANGUE, terme de l'ordre de Malthe. On appelle *Langues* dans cet ordre les huit Nations dont il eſt compoſé; ſavoir, trois en France, qui ſont *la Langue de France, la Langue de Provence*, & *la Langue d'Auvergne*; deux pour l'Eſpagne qui ſont *la Langue d'Arragon & la Langue de Caſtille*; & trois autres qui ſont *la Langue d'Italie, la Langue d'Allemagne & la Langue d'Angleterre*. Le Chef de chaque Langue ſe nomme *Grand Prieur*.

LANGUETTE, en terme de menuiſerie, c'eſt la partie qu'on a rendu la plus mince d'un panneau, ou d'une planche, qui entre dans les rainures préparées pour la recevoir, quand on fait des aſſemblages de menuiſerie.

LANSQUENETS, étoient des Soldats Allemans que Charles VIII. ajoûta à ſon Infanterie, & qui ſervirent dans nos Armées, juſqu'à ce que François I. eut fait paroître ſes Légions.

LANTERNE à poudre, à charger: on l'appelle quelquefois *cuiller*. Elle eſt ordinairement de cuivre rouge: elle ſert à porter la poudre dans la piéce; elle eſt faite en forme d'une longue cuiller ronde, & eſt montée ſur une tête, maſſe ou boëte, emmanchée d'une hampe, ou long bâton.

LANTERNE claire: c'eſt un uſtencile de verre, de corne, ou d'une autre choſe tranſparente, ou l'on enferme la chandelle, de peur que le vent ou la pluie ne l'éteigne. On la porte à la main, pour s'éclairer en travaillant aux affaires du Navire.

LANTERNE à mitrailles: c'eſt un bois rond, concave, en forme de boëte, que l'on remplit de

de mitrailles, dont on arme ou charge un canon, lorſqu'on veut le tirer de près ſur l'Ennemi.

LANTERNE à gargouſſes, Porte-gargouſſe : c'eſt un étui de bois dans lequel on met les gargouſſes pour les porter au haut. Il faut deux *lanternes* à gargouſſes par chaque piéce de canon. Un Porte-gargouſſe pour un canon de dix-huit livres de bale, doit être de vingt & un pouce de longueur, & de ſix pouces & demi d'épaiſſeur. Pour un canon de 12. livres de bales, il doit avoir 19. pouces de longueur & cinq pouces & demi d'épaiſſeur : & pour un canon de huit livres de bale, dix ſept pouces & demi de longueur & cinq pouces d'épaiſſeur.

* LANTERNE de moulin, c'eſt un pignon à jour en forme de Lanterne, dans lequel s'engrennent les dents de la Roüe intérieure du moulin qui fait tourner les meules.

LANTIONE : c'eſt nne ſorte de Bâtiment de la Chine, à ſeize rangs de Rameurs, huit de chaque côté. Les *Lantiones* approchent aſſez des Galéres de l'Europe. Ils ſont fort longs & bien larges : il y a ſix hommes à chaque rang. C'eſt de ce Bâtiment que les Corſaires de ces pays-là ſe ſervent le plus.

LARDER la bonnette, terme de Marine : c'eſt une pratique des Calfateurs, quand un Vaiſſeau à été percé à l'eau, ſans pouvoir découvrir l'endroit où eſt la voie d'eau, & qu'ils la veulent trouver pour l'arrêter. En ces occaſions ils lardent une bonnette avec pluſieurs bouts de fil de carret qu'ils laiſſent pendre tout du long, & après avoir mouille la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la pouſſiere ſur ces bouts de fil, afin de leur donner un peu de poids, pour la faire enfoncer dans l'eau.

En cet état ils deſcendent la bonnette dans la mer, & la promenent à ſtribord & à bas-bord de la quille, juſqu'à ce qu'elle ſe trouve oppoſée à l'ouverture, ou debris qui eſt dans le bordage, car alors l'eau qui court pour y entrer, pouſſe la bonnette contre le trou : ce qui ſe connoît par une eſpéce de gazoüillement ou de fremiſſement que font la bonnette & la voie d'eau.

Les Matelots pour exprimer ce bruit ou fremiſſement, diſent que la *bonnette* ſuppe.

* LARDONS : Ce ſont de petites Fuſées faites d'une, de deux ou de trois Cartes à joüer, qui ſervent à garnir les Fuſées & Pots-à-feu. Ces Cartes ne ſe collent point, mais il faut les moüiller & les emploier à moitié ſéches, elles en ſont plus flexibles & ſe roulent mieux. Ceux à deux, à trois Cartes & au-deſſus ſe chargent ſans moule ſur un Culot qui porte une pointe de cinq à ſix lignes, épaiſſe dans ſa baſe du tiers du diamétre intérieur.

Les Lardons d'une Carte s'appellent, *Vetilles* : ils ont trois lignes de diamétre intérieur ; à deux Cartes on leur donne trois lignes & demi, & à trois Cartes quatre lignes. Ceux qui ont un plus grand diamétre doivent être faits en carton.

La Vetille doit être neceſſairement chargée de la compoſition en poudre ; celle en Salpétre bruleroit lentement ſans l'agiter.

On fait auſſi des petits Lardons en papier, pour tirer dans les chambres, & pour en garnir de fort petites Fuſées.

Lorſque les Lardons ſont chargés en brillans, on les appelle *Serpenteaux*.

Il y en a encore une autre eſpéce qui doivent être auſſi chargés en brillant, que l'on nomme *Serpenteaux brochetes*, parcequ'ils ſont chargés ſur une broche de la longueur

Digitized by Google

gueur du tiers du Cartouche ; l'air qui se dilate dans le trou de la broche les agite beaucoup. On donne plus de force au Cartouche que l'on fait ordinairement de trois cartes, & du calibre de deux ; on en fait particuliérement usage pour les Pots à aigrette que l'on en garnit.

LARGE, courir au *large*, se mettre au *large*, c'est en terme de Marine, s'éloigner de la côte, ou de quelque Vaisseau. S'élever, & tirer à la mer, signifie la même chose. Arriver, ranger la côte, courir terre à terre, signifie le contraire.

LARGE : on construit un Vaisseau plus large par l'avant, que par l'arriére ; parce que s'il étoit plus large par l'arriere, il ne sentiroit pas assez son gouvernail, & il feroit un trop long sillage, ce qui retarderoit son cours. Outre cela un sillage large fait baisser l'eau, ensorte qu'elle ne donne près que pas contre le gouvernail, & outre que cela empêche l'effet du gouvernail, le Vaisseau en est aussi beaucoup plus sujet à rouler vers l'arriére. C'est ordinairement à un tiers de la longueur du Vaisseau, à prendre de l'étrave en allant vers l'arriére, qu'est sa plus grande largeur ; & depuis cet endroit jusqu'à l'arriére, qu'il va en retréciſſant, le sillage se rétrecit aussi peu à peu, & l'eau tombant doucement donne une aire facile au Vaisseau.

Si l'on plaçoit la plus grande largeur du Vaisseau plus vers l'avant, il ne couperoit pas assez l'eau. Les expériences qu'on en a faites, ont établi cette régle, que la plus grande largeur d'un Bâtiment doit être au tiers de sa longueur à prendre de l'avant. D'ailleurs on peut inférer, en faisant attention sur les poutres, qu'on met flotter, que pour rendre meilleur le sillage d'un Vaisseau, il est bon qu'il ait l'épaisseur à son avant.

Les Bâtimens qui sont trop larges, ne se portent pas bien à la mer, & roulent beaucoup. La raison en est, qu'étant durs & ne se maniant pas bien ils réſiſtent à la lame qui les agite, & les fait comme trembler par une espéce de lutte, au-lieu que les Vaisseaux étroits, se maniant facilement obéiſſent à la lame, & montent & descendent avec elle sans rouler beaucoup. On a pris garde que bien des mâts ont penché en bas, & fait carguer de larges Vaisseaux, pendant qu'il y avoit proche d'eux d'autres mâts de même mésure, sur des Bâtimens plus étroits, qui demeuroient droits & sans pencher. Plus les Vaisseaux sont longs, plus il faut qu'ils soient larges par proüe, parce que les Vaisseaux longs ayant plus d'aire, les coups de mer donnent plus rudement contre leur avant, à quoi un avant foible & étroit ne pourroit pas réſiſter.

Il y a des Charpentiers, qui établiſſent que la largeur d'un Vaisseau en son gros, doit être de la sixiéme partie de sa longueur de l'entrée à l'étambord, à prendre de dehors en dehors.

LARGUE, vent *largue*, ou vent de quartier. Sur mer on entend par ce mot tous les airs de vent de bouline, & le demi-rhumb, qui approche le plus du vent arriere. Par exemple, la route étant d'Oueſt, le vent d'Eſt sera le vent arriere, & les vents de Nord-Nord-Oueſt, & le Sud-Sud-Oueſt seront les vents de bouline : ainſi tous les autres airs de vent compris de part & d'autre, depuis ces deux derniers vents juſqu'à ceux d'Eſt-Nord-Eſt & d'Eſt-Sud-Eſt seront ceux qu'on appellera vent *largue* ou vent de quartier, car on comprend même sous le vent *largue* le vent de grasse bouline.

Le vent *largue* est le plus favorable de tous pour le sillage du Vaisseau, & un Bâtiment avance bien plus

Digitized by Google

plus quand il va vent *largue*, & qu'il eſt porté d'un vent de quartier, que quand il fait vent arriere, ſuppoſant que l'un & l'autre vent ſoient de même force.

La raiſon eſt que le vent *largue* porte dans toutes les voiles, de ſorte qu'elles ſervent toutes. Mais quand on a le vent en poupe, les voiles des mâts de l'arriere dérobent le vent aux voiles des mâts de l'avant. De ſorte que ſi un Vaiſſeau fait trois lieuës par heure de vent *largue*, il n'en fera que deux & demie de vent en poupe, ſuppoſant que ſur l'un & l'autre rhumb le vent ſoit d'égale force, & ſelon la même ſuppoſition il ne fera que deux lieuës, s'il eſt porté d'un vent de bouline ou de côté.

LARGUER ou filer les écoutes, *larguer* ou filer les manœuvres ; c'eſt en terme de marine, les laiſſer aller, ou les lâcher quand elles ſont halées.

LASTE, terme de Marine : ce mot ſignifie le nombre de deux tonneaux. Une Flûte de deux cens *laſtes*, c'eſt-à-dire, du port de 400. tonneaux. Le mot eſt Hollandois.

LATINE, voile *latine*, voile à oreilles de Liévre, ou à tiers point, à la différence des voiles, qui ſont à trait quarré. Les voiles *latines* ſont fréquentes ſur la Méditerranée.

LATITUDE, ou pour parler ſelon les Matelots, *Bande du Nord*, *Bande du Sud*, eſt la diſtance compriſe depuis un certain lieu juſqu'à la ligne équinoxiale, & cette diſtance eſt toûjours égale à la hauteur du Pole ſur l'Horizon de ce même lieu. La *latitude* eſt Septentrionale, ou vers la Bande du Nord, quand le lieu eſt compris entre la Ligne & le Pole Arctique, que les Matelots diſcernent par l'Etoile Polaire ; & la *latitude* eſt Méridionale, ou vers la Bande du Sud, quand le lieu eſt ſituë entre la Ligne & le Pole Antarctique, que les Matelots diſcernent par la Croiſade.

Cette *latitude* ou diſtance ſe compte par dégrés, c'eſt-à-dire par des arcs de cercle qui ne paſſent jamais 90. dégrés, ou le quart de cercle.

LATRINES, ſont des endroits pratiqués pour les beſoins du Soldat. Chaque Bataillon dans un Camp a ſa *latrine*, que les Sergens de Piquet font faire avec ſon appui, & ſa feüillée dans l'endroit qui a été marqué. Les Soldats qui travaillent au chevalet, aux latrines, &c. ſont exemts de deux heures de faction.

* LATTE, c'eſt un morceau de bois, coupé en forme de régle qu'on clouë ſur les chevrons d'un comble, ou ſur les ſolives d'un plancher que l'on veut plafonner, ou d'une cloiſon qu'on veut revêtir de plâtre.

* LATTES volices ; ce ſont les lattes qui portent l'ardoiſe ; elles ſont plus larges que les lattes ordinaires.

LATTES : ce ſont de petites piéces de bois fort minces, qu'on met entre les baux, les barrots & barrotins d'un Vaiſſeau, & qui ſervent de garnitures pour ſoûtenir le tillac. Les *lattes* de caillebotis, ſont de petites planches reſciées, dont on ſe ſert pour couvrir les barrotins des caillebotis, & qui en font le treillis.

* LATTER, c'eſt mettre des *Lattes*.

Latter à clair voie ; c'eſt laiſſer quelque eſpace entre les lattes.

Latter à lattes jointives : c'eſt cloüer les *lattes* ſi près les unes des autres, qu'elles ſe touchent.

LATTER : c'eſt encore mettre de petits morceaux de bois ou de lattes, entre les planches, lorſqu'on les met en pile, afin d'empêcher qu'elles ne ſe gâtent.

LA-

Digitized by Google

LAVAGE, en terme de Salpêtrier, eſt quand on met de l'eau de puits pure ſur les cendres & plâtres des cuviers, qui eſt un jour & un peu plus à paſſer. *Voyez* SALPETRE.

LAVER une piéce de bois, c'eſt en ôter une doſſe avec la ſcie pour l'équarrir, au-lieu d'en ôter avec la hache.

* LAVER, LAVIS, ſe dit en parlant des deſſeins & des plans, dont les eſpaces ſont ombrés ou coloriés : cette maniére de peindre s'appelle *Lavis*.

La différence de la mignature & du Lavis, conſiſte principalement en ce que la mignature ſe travaille en pointillant, au-lieu que dans les *Lavis*, les couleurs ſe couchent avec le pinceau : il y a encore pluſieurs autres différences.

Dans les lavis, on doit ſe ſervir des couleurs les plus approchantes du naturel. Les eſpaces qui marquent l'endroit d'un Foſſé rempli d'eau, doivent ſe laver d'un bleu clair, les briques & les tuiles de rouge, les chemins de terre d'ombre, les arbres & les Gazons de verd, &c.

Les *Lavis* ſe font par teintes égales, ou adoucies ſur les jours par de l'eau clair, & fortifiées de couleurs plus chargées dans les ombres.

Les couleurs les plus uſitées pour les *Lavis*, ſont le noir de fumée, l'encre de la Chine, qu'on emploie quelquefois ſeule ; l'encre commune, l'Indigot, la Gomme gutte, l'outremer, le cinabre, le carmin, & la terre d'ombre.

On dit, *Lavis* à l'encre de la Chine ; Deſſein *lavé*, *lavé* de brun ; *lavé* de rouge.

Lorſque les deſſeins ſont lavés d'une ſeule couleur, les jours ſe marquent par des teintes plus légéres, & les ombres par des teintes plus fortes & plus chargées.

LAVURE, en terme de Fonderie, c'eſt le métal que les Fondeurs tirent des cendrures, allézures & ſciures tombées dans la pouſſiere des Fonderies & Ateliers où ils travaillent.

LAZARET : on appelle *Lazaret* dans quelques Villes Maritimes de la Méditerranée, qui ſont habitées par les Chrétiens, une grande maiſon bâtie hors de la Ville, où les Equipages qui viennent des lieux où l'on ſoupçonne que régne la peſte, ſont mis dans des logemens iſolés & ſéparés les uns des autres, pour y faire quarantaine.

LEBECHE : c'eſt le nom qu'on donne ſur la Méditerranée, au vent qui ſouffle entre le Couchant & le Midi, nommé ſur l'Ocean Sud-Oüeſt.

LEGE : Vaiſſeau qui fait un retour de *lége*, c'eſt un Vaiſſeau qui revient ſans charge. Si un Vaiſſeau, ayant été affreté allant & venant, eſt contraint de faire ſon retour *lége*, l'intérêt du retardement & le Fret entier ſont dûs au Maître. *Lége*, Vaiſſeau *lége*, c'eſt un Vaiſſeau qui n'a pas aſſez de leſt, ou qui eſt trop léger par quelque autre défaut, comme de conſtruction, & qui par conſéquent, eſt trop haut ſur l'eau. Quelques-uns diſent auſſi *liége*.

LEGION, Corps de Trouppes ſi connu chez les Romains. Ce mot vient du Latin *legere*. A l'article LEVER les Trouppes, on verra comment ſe levoient les *Légions* Romaines.

La différence qu'il y avoit entre une *Phalange* Grecque & une *Légion* Romaine, c'eſt que la prémiere paroiſſoit former un Corps très-ſerré, & celle-ci étoit diviſée en pluſieurs Corps, ſéparés les uns des autres par des intervalles capables de contenir un autre Corps, ſi on eût voulu les remplir.

La

Digitized by Google

La *Légion* Romaine alloit près qu'au nombre de la *Phalange* Grecque, qui étoit composée de 8. 9. & 10000. hommes.

François I. institua des Légions, qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de 6000. hommes, & faisoient en tout 42000. hommes. Ces *Legions* furent levées, sçavoir celle de Picardie, qui fut la prémiere en Picardie, la seconde en Normandie, la troisiéme en Bretagne, la quatriéme en Languedoc, la cinquiéme en Guienne, la sixiéme en Bourgogne, Champagne & Nivernois, & la septiéme en Dauphiné, Provence, Lyonnois, & Auvergne.

Les Capitaines & autres Officiers de ces *Légions* devoient être du Pays ou chacune étoit levée, le Roi se réservant la nomination des Capitaines-Généraux, auſquels il laissa la disposition des autres Emplois.

Ces *Legions* ne durérent qu'un certain tems. Elles furent cassées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes, auſquelles sous Henri II. on substitua les Régimens. *Voyez* BANDES & REGIMENS.

LEGUMES; c'eſt une espéce de subsistance à laquelle le Prince ne pourvoit point, au moins tant que les Armées sont en campagne, parce qu'elles se trouvent dans le Pays où l'on fait la guerre.

De ces *légumes* il y en a de différentes espéces; celles qui sont semées ou plantées, & celles que la terre produit sans culture. Celles qui sont semées ou plantées sont les pois, féves & racines; celles que la terre produit sans culture, sont les espéces d'herbes ou racines sauvages, qui par leur rapport au goût de quelques-unes de celles qui sont cultivées dans les jardins, sont recherchées par le Soldat, & employées dans son pot.

Comme toutes ces différentes *légumes* fourniſſent une grande subsistance au Soldat, il ne faut point l'en priver. Il les va chercher avec ordre à la suite des Fourrageurs, & avec des Officiers commandés, afin d'empêcher que le Soldat ne s'écarte, & ne sorte des enceintes du fourrage, hors desquelles on ne doit jamais laiſſer sortir perſonne.

Les jours qui ne sont pas de fourrage, pourvu que les légumes se puiſſent prendre en dedans des gardes de Cavallerie, ou des gardes fixes d'Infanterie, on y conduit le Soldat, mais toûjours avec des Officiers ou Sergens commandés.

Le Prince doit auſſi pourvoir de ris, pois, féves & feveroles, les magasins des Places qu'on craint qui soient assiegées, parce que les viandes y peuvent manquer, ou devenir fort rares pendant le siége, & qu'il faut en ce cas être en état de subvenir à ce manquement, ou rareté de viande, par une augmentation de nourriture pour le Soldat qui travaillant & fatiguant excessivement pendant un siége, a par conséquent besoin d'être mieux nourri qu'il ne le pourroit être avec son pain sec, avec lequel sans ces *légumes*, il ne pourroit faire de potage.

LEST, terme de Marine, eſt un amas de cailloux ou de sable, qu'on met au fond de cale dans un Vaiſſeau, afin qu'il ait sa juste pésanteur pour le tenir dans une bonne assiette, & dans le contrepoids où il doit être contre les coups de mer qui pourroient le renverſer.

Il n'y a point de régle certaine, ni de proportion assûrée pour la quantité de *leſt* qu'il faut à chaque Vaiſſeau; car il ne s'ensuit pas qu'un Bâtiment de 800. tonneaux doive avoir le double de *leſt*, qu'on donne à un Vaiſſeau de 400.

Il y a des Vaiſſeaux qui en prennent environ la moitié de leur char-

ge, quelques-uns le tiers, & il n'en faut que le quart à quelques-autres. Ce qui dépend de la ſtructure du Vaiſſeau, car ceux qui ſont plats de varangue demandent plus de *leſt*, & il en faut moins à ceux qui ſont courts de varangue, & arrondis par la carène, parce que ces derniers tirent plus d'eau, c'eſt-à-dire enfoncent plus avant dans l'eau, qui les ſoûtient mieux à cauſe qu'elle porte autour de cette rondeur.

Les Gabariers qui portent le *leſt* dans le Vaiſſeau, en mettent juſqu'à ce qu'ils voyent le Vaiſſeau dans ſa tonture, c'eſt-à-dire en bonne aſſiete ou en eſtive ; ce qui ſe peut connoître aux étraves & aux étambords, qui ſont toûjours piétés ou méſurés par des diviſions de pied en pied, pour juger du tirant de l'eau de chaque Bâtiment par la prémiére épreuve qu'on en a faite.

Le *leſt* des Vaiſſeaux de guerre doit être de petits cailloux nets & purgés de terre & de ſable, pour une plus grande propreté du fond de cale. On ôte le *leſt* une fois en deux années, pour en remettre de neuf.

LESTER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner ſon *leſt*.

LETH ou LAST : on ſe ſert de ces termes pour ſignifier une certaine quantité de harangs. L'Ordonnance régle combien il faut employer de ſel pour la ſalaiſon de chaque *leth* de harangs. Le *leth* eſt de dix mille milliers, chaque millier eſt de dix centaines, & chaque centaine eſt de ſix-vingts. En Hollande on compte par cent douze tonnes, caques ou barils, pour un *leth*, & chaque tonne contient environ neuf cents harangs.

LETON, métal qui ſe fait avec du cuivre rouge, appellé roſette, & de la calamine, qui eſt un mineral jaune, dont il y a abondance au Pays de Liége.

On ſe ſert de *léton* dans les fontes des piéces. On prétend que la meilleure maniere eſt de mettre dans une fonte de 11. à 12. milliers de métal, 10. milliers de roſette, 900. livres d'étain, 600. livres de *léton*. Les ſentimens ſur ces alliages ſont différens.

LETTRE de Garde Marine : c'eſt une Lettre de la Cour, adreſſée à l'Intendant du Département, pour recevoir le Garde dans la Compagnie.

LETTRES de repreſſailles ou Lettres de marque : ce ſont des Lettres que les Rois & Souverains accordent à leurs Sujets, en grande connoiſſance de cauſe, pour reprendre ſur les prémiers biens appartenans à quelqu'un du pays ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur aura enlevé violemment, & dont le Souverain ennemi ne leur aura point voulu faire juſtice.

LETTRES de Mer : ce ſont des Patentes qu'on obtient pour naviguer. Auſſi-tôt que les Capitaines des Vaiſſeaux, armés en guerre, ſe ſeront rendus Maîtres de quelques Navires, ils ſe ſaiſiront des Congés, Paſſeports, Lettres de Mer, Chartes parties, Connoiſſemens & de tous autres Papiers, concernant la charge & deſtination du Vaiſſeau, enſemble des clefs des coffres, armoires, chambres, & feront fermer les écoutilles & autres lieux où il y aura des marchandiſes.

Lorſque les Vaiſſeaux Marchands veulent mettre à la mer, les Capitaines ou Maîtres prennent des Lettres de mer dans le lieu du partement, qui leur ſont délivrées par les Magiſtrats ou Directeurs du lieu, afin qu'en cas de beſoin, ils puiſſent faire connoître d'où ils ſont. Ces Lettres contiennent le nom du Capitaine & le nom du Vaiſſeau, ſa capacité, quel en eſt ou quels en ſont les Propriétaires en tout ou en partie : tous leſquels faits, doivent

être

être affirmés par le ſerment du Capitaine.

LETTRES de Santé : Patentes de Santé. Quand la peſte infecte quelque Pays, les Navigateurs ne manquent pas de ſe pourvoir de Lettres de Santé, dans leſquelles on marque le nom du Capitaine & du Maître, & le nom du Vaiſſeau, d'où il eſt, le lieu de ſa deſtination, & en quoi conſiſte ſa charge.

LEVANT, veut dire l'Orient; mais en terme de Marine, il ſignifie la mer Méditerranée. Ainſi nous diſons : Vice-Admiral du *Levant*, Eſcadre du *Levant*, Mers du *Levant*, Officier *Levantin*, Equipage *Levantin*.

LEVÉE des Trouppes : enrôler des hommes pour le Service Militaire, eſt une choſe qui s'eſt pratiquée dans tous les tems.

Par les conſtitutions primitives de chaque Peuple, tout homme dans l'âge de porter les armes les devoit porter quand il étoit beſoin de défendre ſa Patrie.

Dans les prémiers tems du monde, les Peres de famille, qui avoient une autorité ſouveraine ſur leurs enfans & ſur leurs domeſtiques ſe ſervoient de ces ſortes de perſonnes, & s'en compoſoient de petites Armées, quand ils étoient obligés d'en venir à une guerre. Cet exemple fut ſuivi, quand il y eut des Dominations formées. Il y a encore des Peuples qui vont tous à la guerre, & qui ne laiſſent pour la garde de leurs foyers, que les vieillards, les femmes & les enfans.

Mais la maxime des Peuples ſages, tels que furent entr'autres les Romains, n'étoit que d'employer à la guerre une partie de leurs Sujets, & ceux qui leur paroiſſoient les plus propres à ce métier. Ils faiſoient des Aſſemblées Nationnales, quand il s'agiſſoit d'autoriſer ce que le Sénat avoit arrêté de faire pour le bien public.

Ces Aſſemblées s'appelloient Comices, & c'étoit-là qu'ils enróloient leurs Citoyens, pour compoſer les Légions qu'une guerre qu'ils avoient à entreprendre ou à ſoûtenir, les obligeoit à *lever*. Toutes les Tribus ou Curies, qui comprenoient le total du Peuple étant aſſemblées en Comices, l'action d'en venir aux Enrólemens commençoit par la publication qu'un *Præco* ou Héraut faiſoit de ce qui s'alloit faire.

Il y avoit deux maniéres de faire les *levées*. L'une étoit l'ordinaire faite en vertu de la loi, qui ſoûmettoit tout homme d'un certain âge au Service militaire. L'autre *levée* étoit l'extraordinaire. Celle-ci avoit lieu, lorſque par la *levée* ordinaire, on n'avoit pas ſuffiſamment de Soldats, & qu'il étoit beſoin d'en avoir davantage.

La *levée* extraordinaire, nommée encore évocation, ſe faiſoit ainſi. Un Orateur monté ſur la Tribune aux Harangues, après avoir fait connoître la neceſſité, où l'on étoit de mettre ſur pied de nouvelles Légions, & après avoir exalté le mérite qu'auroient ceux qui s'engageroient pour la guerre, qui étoit cauſe de la *levée*, qui s'alloit faire, laiſſoit le ſoin à deux des principaux Officiers, nommés pour commander les nouveaux Soldats d'achever la cérémonie.

Ceux-ci déployoient alors deux Drapeaux, & crioient : *Que ceux qui aiment le ſalut de la République ne tardent à ſe joindre à nous.* L'un de ces Drapeaux de couleur rouge étoit la marque de l'Infanterie, & l'autre de couleur bleuë étoit la marque de la Cavallerie. On laiſſoit aux ſujets, qui vouloient s'enrôler par pur zéle la liberté de choiſir un Service conforme au goût de chacun d'eux. Ainſi les uns ſe rangeoient ſous le Drapeau de l'Infanterie, & devenoient par-là Fantaſſins, & les autres en ſe rangeant

Digitized by Google

ſous le Drapeau de la Cavallerie devenoient Cavaliers.

Quant à la *levée* ordinaire, où chaque Citoyen étoit obligé de ſe ſoûmettre à l'appel qui pouvoit ſe faire de ſa perſonne en vertu de la loi, elle ſe faiſoit de la maniere ſuivante.

Toutes les Tribus étant dans le lieu des Comices, il y avoit un endroit particulier dans le même lieu, où chacune de ces Tribus entroit à ſon tour, ſelon le rang que le ſort donnoit à chacune d'elles pour y ſouffrir l'opération qui ſuit.

Une Tribu entrée, le Crieur public appelloit à haute voix quatre perſonnes de la prémiere claſſe de cette Tribu, & le prémier Tribun Militaire d'entre tous ceux de ce grade pour commander dans la Légion qui s'alloit *lever*, prenoit pour Soldat un des quatre Apellés.

Enſuite le Crieur recommençoit l'appel de quatre autres perſonnes de la même claſſe, d'entre leſquels le ſecond Tribun venoit à ſon tour choiſir un Soldat, & cet appel ſe recommençoit dans cette prémiere claſſe de Tribu, juſqu'à ce que tous les Tribuns de la Légion qui ſe levoit, euſſent chacun un Soldat pris dans cette prémiere claſſe, & la même choſe ſe faiſoit en chacune des autres claſſes de cette prémiere Tribu.

Cette manœuvre faite, la Tribu décimée ſortoit, & une autre Tribu prenoit ſa Place pour ſouffrir la même opération. C'eſt ainſi que ſe levoient les Légions formidables, dont trois ou quatre ſuffiſoient pour compoſer une Armée.

Les Romains ſe ſoûmettoient d'autant plus volontiers à ces ſortes d'enrôlemens, qu'outre l'obligation qui les y contraignoit, les conſtitutions de l'Etat étoient telles, qu'elles ne leur permettoient point de briguer aucune Charge conſidérable, ſoit de guerre, ou de Magiſtrature, qu'ils n'euſſent ſervi à l'Armée le nombre d'années préſcrites par les Loix.

Les prémiers François, de même que les Romains, devoient le Service Militaire, à la ſeule différence que les Romains ne le devoient qu'en conſéquence de l'uſage, & qu'ils l'embraſſoient ſouvent ſans y être engagés par des récompenſes reçuës ou attenduës, au-lieu que les François ſervoient comme poſſeſſeurs de terres que l'Etat ne leur avoit cédées qu'à cette condition.

Les François avoient auſſi leur maniere pour l'Aſſemblée du Militaire. Quand on avoit determiné de faire la guerre, l'ordre en étoit envoyé aux Ducs & aux Comtes, qui gouvernoient les Provinces & les Villes, pour qu'ils euſſent chacun réciproquement à ſatisfaire à la détermination.

La Publication provinciale de l'ordre de la Cour fut proprement ce qui s'appelloit *Ban*, on y procédoit de cette maniere. L'Ordonnance adreſſée à l'un de ces Ducs, ou de ces Comtes, qui portoit qu'il feroit aſſembler tous les gens de ſon diſtrict, qui devoient le Service de guerre, pour être prêts à marcher à jour nommé au lieu où ſe devoit former une Armée, étoit luë & affichée publiquement.

En même-tems le Gouverneur faiſoit arborer ſa Banniere ou celle de ſon Gouvernement, ſur le Donjon, ſur une Tour, ou ſur la principale Porte de l'endroit qu'il occupoit : cette cérémonie s'appelloit mettre le Ban, *ponere bannum*, & duroit le tems qui s'écouloit depuis la poſition du Ban, juſqu'au jour qu'il devoit être levé, c'eſt-à-dire juſqu'au tems marqué, où tous les Militaires du Diſtrict devoient être aſſemblés, pour ſe mettre en marche, & aller former l'Armée.

Ces Militaires, qui étoient tous les

Digitized by Google

les Vaſſaux & Arriere-Vaſſaux compris dans ce Diſtrict, ne devoient pas manquer d'arriver. Il y avoit des amendes pour ceux qui n'arrivoient pas aſſez tôt afin d'être exercés, & ceux qui n'arrivoient point du tout, étoient bannis, c'eſt-à-dire portoient la peine ordonnée par le Ban pour cette ſorte de faute, qui étoit la perte du Fief que l'on poſſédoit, ou la ſaiſie des fruits de ce Fief.

Chaque Vaſſal de conſéquence amenoit ſous ſa Banniere particuliere les Vaſſaux qui relevoient de lui, car chaque Suzerain avoit droit de poſer auſſi dans ſa Terre ſon Ban particulier.

Tous les Fieffés formoient la Cavallerie & pour l'Infanterie c'étoit des Habitans des Villes que ces Villes fourniſſoient ſous le nom de *Milice des Communes*, ou de Milice des *Francs-Archers*. Enfin le jour du départ des Trouppes d'un Diſtrict aſſemblées par le Ban étant venu, toutes ces Trouppes tant de Cavallerie, que d'Infanterie, étoient miſes par Bandes, & le Ban ſe levoit; c'eſt-à-dire que le Gouverneur ſe mettoit en marche avec ſa Banniére qui précédoit toutes celles des Bandes ſoûmiſes à ſon Commandement.

Le Gouverneur ſe rendoit avec tout ſon monde, au lieu où ſe devoit former l'Armée entiére. Quand l'Armée du contingent de chaque Gouvernement, où le Ban avoit été poſé, le Général que la Cour nommoit pour commander cette Armée s'y rendoit, & alors la Banniere Nationnale paroiſſoit dans cette Armée pour dominer ſur toutes les autres.

Les choſes reſterent à peu près dans cet état, par rapport à la maniere d'aſſembler les Armées, juſqu'au régne de Charles VII. qui diſpenſa la Nobleſſe de ſon Royaume du Service Militaire réglé qu'elle avoit fait juſqu'alors pour raiſon de ſes poſſeſſions, & il créa des Bandes de Gendarmes ſous le nom de *Compagnies d'Ordonnances*, qu'il ſoudoya.

Ce Prince laiſſa aux Capitaines de ces Compagnies le ſoin de les completer, & recruter par le moyen des enrôlemens volontaires. Depuis ce tems, les Capitaines tant de Cavallerie que d'Infanterie, moyennant leurs appointemens, ſont obligés de completter & de recruter leurs Compagnies.

Le Roi, quand il veut augmenter ſes Trouppes, leur fait quelquefois des gratifications, & quand en tems de guerre il y a des Corps qui ont beaucoup ſouffert, on y envoie des Soldats de Milices pour les recompletter promptement.

LEVE'E d'un Siége, eſt le départ d'une Armée de devant une Place, ſans l'avoir priſe.

Quelque eſpérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, le ſuccès n'y répond pas toûjours, & quelquefois après bien des peines & des travaux, on ſe voit obligé de lever le Siége, ſoit à cauſe des maladies qui ſe mettent dans le Camp, ſoit faute de vivres & de munitions, ſoit parce qu'on ſouffre extrêmément des mauvais tems, & de la ſituation du terrein, ſoit à cauſe que l'Ennemi attaque une autre Ville plus conſidérable qui demande un prompt ſecours, ſoit enfin par quelqu'autre circonſtance fâcheuſe que le Général aura trop négligée, ou qu'il n'aura pas pu prévoir, & qui rompt entiérement toutes les méſures qu'on a priſes.

Le plus ſûr dans ces occaſions eſt de ne point s'obſtiner à reſter inutilement devant la Place, & de remettre à gagner dans un autre tems, ce que l'on perd dans celui-ci, ou par un revers de fortune, ou par ſa propre imprudence.

Digitized by Google

Si l'Armée n'eſt point affoiblie, on *leve* le ſiége en plein jour, tambour battant, & dans l'ordre que tient une Armée, lorſqu'elle n'a rien à craindre dans ſa marche. Mais ſi l'on n'eſt pas en état de ſoûtenir les pourſuites de l'Ennemi, on lui cache ſon deſſein le mieux qu'on peut, faiſant partir quelques jours auparavant tous les bagages, les munitions, la plûpart de canon, & ſur-tout les groſſes piéces, avec les femmes, les vivandiers, & les bleſſés.

Pendant cela on change ſouvent de Place aux petits canons qui reſtent, les faiſant tirer tantôt d'une côté, tantôt d'un autre afin que l'Ennemi ne s'apperçoive point que les Batteries ſont dégarnies, & quand on croit que les équipages ſont arrivés en lieu de ſûreté on allume des feux dans le Camp, & aux corps de garde pendant la nuit, comme on a coûtume de faire pendant la durée du Siége, & l'on décampe ſans bruit, laiſſant la Cavallerie à l'arriere-garde, ſi c'eſt un pays de Plaine, ou une partie de l'Infanterie, ſi c'eſt un pays de montagne.

Mais ſi ce ſont-là les précautions qu'un Général doit prendre quand il eſt contraint par de fâcheuſes circonſtances de *lever* le ſiége; lorſqu'une grande partie de ſon Armée a défilé, le Gouverneur de la Place peut faire une ſortie ſur l'arriere-garde, s'il y trouve quelque avantage; mais il faut bien prendre garde de ne point tomber ſoi-même dans le piége, comme il arrive quelquefois; & le plus ſûr eſt de faire un pont d'or à l'Ennemi qui fuit.

Dès qu'il ſera parti, on doit faire raſer, détruire & combler tous ſes ouvrages, réparer les bréches, & fortifier les endroits qu'on a connus être trop foibles. On pourvoira la Place de nouvelles munitions de guerre & de bouche. Enfin on diſpoſera toutes ces choſes de maniere que l'Ennemi y revenant, la trouve en meilleur état, & capable d'être mieux défenduë que la prémiere fois.

* LEVE'E; eſpéce de Quai de maçonnerie, ou de fils de pieux, qui ſoûtient les berges d'une riviére & en empêche le débordement.

LEVER l'ancre avec la Chaloupe: c'eſt lorſqu'on envoye la Chaloupe, qui tire l'ancre par ſon orin, & qui la porte à bord. *Lever* l'ancre d'affourché avec le Navire: c'eſt lorſqu'on file du cable de la groſſe ancre, qui eſt mouillée & que l'on vire ſur l'ancre d'affourché, juſqu'à ce qu'elle ſoit à bord. *Lever* un amarre, ou une manœuvre: c'eſt démarrer cette amarre, ou cette manœuvre. On dit: *Leve lamure*, pour changer de bord: mais on ne dit pas, *léve* l'écoute. *Lever* le lof, c'eſt démarrer le couet, qui tient le point de la voile, & péſer ſur le cargue point. *Lever* la fourrure de cable: c'eſt ôter de deſſus le cable la garniture de toile ou de corde, qu'on y avoit miſe pour ſa conſervation. *Lever* quelque choſe à l'aiguille de bouſſole, c'eſt voir avec la bouſſole à quel air de vent reſte la choſe obſervée. *Lever* les terres, c'eſt en reconnoître la ſituation, & en faire une repréſentation exacte ſur le papier. *Léve rame:* c'eſt un commandement que l'on fait à un Equipage de Chaloupe ou autre ſorte de Bâtiment, afin qu'on ceſſe de nâger & qu'on tienne les rames hors de l'eau.

* LEVER un Plan, c'eſt prendre la poſition des Corps ſolides & les dimenſions des ſuperficies avec la toiſe, la canne & autres inſtrumens, pour en former enſuite le *Plan* ſuivant une échelle ſur le papier.

LEVIER: c'eſt un inſtrument de bois ou de fer, par le moyen duquel

Digitized by Google

quel on souléve de pésans fardeaux avec peu d'hommes. Quand le *levier* est de fer, on l'appelle pince. Le *levier* est la prémiére des machines. Les rouës, les poulies, le tour, le cabestan, n'agissent que par la force du levier. On doit considérer le *levier* comme une ligne droite, qui a trois points principaux, sçavoir celui où on veut poser le fardeaux, qu'on veut mouvoir; celui d'appui, qui est son centre sur lequel il tourne, & que les Artisans appellent *orgueil*; & celui de la main, qui est la puissance qui meut le *levier*. La différente disposition de ces trois points ou l'inégalité des distances, est ce qui lui donne la force qu'il déploie. *Levier* à croc, est un *levier* dont on se sert pour mouvoir facilement les grosses piéces de bois. Le manche est de bois & il y a un fer qui s'y emmanche & qui a le bout retourné comme un crochet.

* LEZARDE, nom que l'on donne aux crévasses qui se font dans les murs.

LIAISON: c'est l'assemblage de toutes les parties d'un Vaisseau, par lequel elles s'entretiennent ensemble. Il faut que toutes les liaisons soient bien faites.

* LIAISON, en termes d'Architecture signifie assemblage, union, arrangement des pierres. Cette liaison consiste; 1.) à arranger les pierres de telle sorte que les joints des unes portent sur le milieu des autres, comme on voit dans toutes les murailles dont les joints sont sensibles; 2.) à les bien unir entr'elles, soit par le poli seul de la coupe, comme faisoient quelquefois les Anciens, soit en remplissant les joints de mortier ou de ciment.

Liaison de joint se dit du mortier détrempé avec lequel on jontoie. *Voyez* JONTOIER.

Liaison à sec: c'est quand les pierres sont posées sans mortier, leurs lits étant polis & frottés au grais: c'est un secret qu'avoient les Anciens, & qu'on ignore aujourd'hui, ou du-moins qu'on ne pratique point.

Liaisonner est le verbe.

* LICE; C'est un lieu fermé de barriéres où l'on fait les courses, tournois, & autres célébres exercices.

* LICE, c'est autant la Barriere qui borde la carriere d'un manége, que la Carriére même, où l'on fait des Joutes, des Carousels, & des Courses.

LICENCIEMENT des Trouppes, est la séparation d'une Armée à la fin de la campagne; & si la guerre continuë, l'envoi des Trouppes dans leur quartier d'hyver, ce qui se fait à la fin d'Octobre, ou plus tard, suivant la situation des affaires & les ordres de la Cour & du Général, qui ordonne le départ des Trouppes, quand on ne peut plus tenir la campagne.

LICENCIEMENT des Equipages des Vivres. Ce *licenciément* est ordonné par le Général de l'Armée à la fin de la campagne. Le Directeur Général des Vivres doit toûjours en prendre l'ordre par écrit, car il sert de revuë, & c'est sur cette piéce conclusive que les Entrepreneurs sont payés de la solde entiere.

Lorsque les Trouppes ne sont pas toutes retirées, & que le Général a besoin de quelques équipages pendant les prémiers mois du quartier d'hyver, ou pendant l'Hyver-méme, il le spécifie dans le même ordre. Lorsque la campagne approche de sa fin, le Directeur des Vivres dispose de bonne heure le Commis du Parc à faire les décomptes des Régimens avant que l'Armée se sépare.

Le Directeur des Vivres, qui a pourvu de bonne heure avec les Entrepreneurs aux lieux où l'on enverra les chevaux en quartier d'Hy-

Digitized by Google

ver, ſonge à établir leur route pour y aller. A cet effet, il fait partir deux Commis Haut-le-pied des plus capables & des plus fidéles, auſquels il fait délivrer de l'argent pour faire des proviſions de foin & d'avoine dans les lieux de cette route, lorſqu'on ne trouve pas des gens qui veuillent s'obliger à les fournir.

L'ordre qu'on délivre à ces Commis contient les lieux par où les équipages doivent paſſer, les quantités de foin & d'avoine qu'ils doivent conſommer dans chaque lieu, les dates des jours qu'ils y paſſeront, & combien d'équipages à la fois.

On établit deux routes différentes, ſi le nombre des Equipages eſt grand pour les faire ſubſiſter plus commodément, pourvu néanmoins qu'elles ne ſoient pas éloignées l'une de l'autre, ou plûtôt on les partage à droite & à gauche de la route, afin que le Capitaine qui en a toûjours la conduite ne les perde pas de vûë.

Dès que l'ordre du *licenciément* eſt donné, il faut faire partir les Equipages pour éviter les frais qui ſont toûjours fort grands ſur la frontiere, à cauſe de la prodigieuſe conſommation que les Trouppes font, ce qui enchérit les denrées.

LICENCIER, c'eſt donner congé à des Trouppes, *Milites miſſos facere.*

* LICTEUR, c'étoit le nom de douze Officiers de l'Ancienne Rome qui marchoient devant les Conſuls, portant des haches enveloppées dans des Faiſceaux de Verges, & toûjours prêts à délier les faiſceaux pour fouëtter les criminels ou leur trancher la tête. Les Licteurs ſervoient auſſi à faire ouvrir la foule pour le paſſage de leurs Maîtres. Lorſqu'ils marchoient devant un Général à qui l'on avoit dévoué les honneurs du triomphe, leurs faiſceaux étoient entrelacés de branches de Lauriers.

* LIDE, on nommoit ainſi une ancienne machine de guerre, qui ſervoit à lancer des pierres.

LIEGE : c'eſt un arbre toûjours vert, & qui a une écorce fort épaiſſe, laquelle ſert à ſoûtenir les filets des Pêcheurs, & quelquefois à faire des bouées pour les ancres. On s'en ſert auſſi à faire des tampons de canons & des bondes pour les bariques.

LIENS : les *liens* dans une grué, ſont les bras qui appuyent l'arbre : ils ſont au nombre de huit aſſemblées par le bas dans l'extrémité des racinaux, & par le haut contre l'arbre avec tenons & mortaiſes, avec abouts. *Lien* de fer : c'eſt un morceau de fer meplat, qui eſt coudé ou cintré : il ſert à retenir une piéce de bois dans un aſſemblage de charpenterie. *Lien* du gouvernail, c'eſt un lien de fer, ou deux, qu'on met autour de la tête du gouvernail.

LIEUE : c'eſt un eſpace de terre conſidéré dans ſa longueur à méſurer le chemin & la diſtance d'un lieu à l'autre, & contenant plus ou moins, ſelon le différent uſage des Provinces & des Pays. On ſe ſert auſſi de ce terme ſur mer, pour méſurer par éſtime, & les *lieuës* ſont différentes ſelon les Nations. La plus commune méſure eſt d'une heure de chemin. Un dégré du Ciel répond à quinze *lieuës* d'Allemagne ſur terre, & à vingt lieuës de France, & c'eſt par-là qu'on méſure les diſtances ſur mer.

LIEURES, en terme de charpenterie, ce ſont des piéces de bois courbes par un bout, qui ſervent à élever les bords d'un Bateau foncet avec les clans ; c'eſt comme les genoux dans un Navire. *Lieure* ou faiſine de Beaupré : ce ſont pluſieurs tours de corde, qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de Beaupré.

LIEU-

Digitized by Google

LIEUTENANT-GE'NE'RAL. Le titre de Lieutenant-Général eſt donné à des Officiers de Juſtice, à des Gouverneurs de Province dans l'étenduë de leur Gouvernement, ou à ceux qui dans une Province ou dans de certains diſtricts commandent ſous les ordres du Gouverneur. Il y a eu des Lieutenans-Généraux du Royaume ; & l'on donne ce titre à des Officiers de guerre, qui ont le commandement immédiat ſous celui, qui commande l'Armée en chef.

Un Général d'Armée, n'eſt à proprement parler, que le Lieutenant-Général en tant qu'il repréſente la perſonne du Prince à la tête des Armées. Ce titre pris en ce ſens fut en uſage ſous le régne de Charles VII. Jean Bâtard d'Orleans, Comte de Dunois, le prenoit avec ſes autres qualités.

Dans les Hiſtoires des régnes ſuivans, il ſignifie celui qui commandoit en chef un corps d'Armée : & dans les Patentes que le Roi donne à un Général d'Armée, il ne l'y qualifie que de ſon Lieutenant-Général, mais comme repréſentant la perſonne du Roi à la tête de l'Armée, au-lieu que les autres Lieutenans-Généraux ne portent pas ſeulement ce titre par rapport au Roi, mais auſſi par rapport au Général-même, dont ils tiennent la place dans la partie de l'Armée, qu'ils commandent ſous ſes ordres.

Dans les Patentes de Lieutenant-Général, il eſt dit : *Nous avons fait, conſtitué notre Lieutenant-Général N.* & dans les Patentes des autres, il eſt dit : *Nous avons fait, conſtitué l'un de nos Lieutenans-Généraux N.* Cela marque qu'il n'y en a qu'un de la prémiere eſpéce, qui ſeul repréſente le Souverain, & qu'il y en a, & qu'il peut y en avoir pluſieurs de l'autre eſpéce. Les Patentes-même des Lieutenans-Généraux d'aujourd'hui, ne ſont ni Proviſions, ni Brevet, mais un Pouvoir.

La Charge de Lieutenant-Général d'aujourd'hui n'eſt pas ancienne. On en trouve l'origine ſous le régne de Louis XIII. Il n'y en avoit pas dans tous les corps d'Armée. Le Roi n'en mettoit ordinairement qu'un ou deux dans une Armée. Le Marquis de la Force, qui a ſervi en qualité de Lieutenant-Général ſous le Prince de Condé en 1638. & le Marquis de Feuquiere ſous le Duc de Longueville ſont les prémiers Lieutenans-Généraux.

C'eſt ſous le régne de Louis le Grand, pendant ſa minorité, & pendant le miniſtere du Cardinal de Mazarin, que la multiplication des Lieutenans-Généraux commença. Il paroit que trois raiſons déterminerent Louis XIV. à en augmenter le nombre.

La prémiere, parce que c'eſt un grade d'honneur, qu'il crut utile d'inférer entre le Maréchal de France & le Maréchal de Camp, comme entre le Colonel & le Maréchal de Camp, il mit depuis celle de Brigadier, afin de ſatisfaire l'ambition d'un Officier, qui étoit long-tems à attendre quelque diſtinction, & quelque titre permanent, qui l'élevât au-deſſus du rang, où il étoit depuis pluſieurs années. La ſeconde, parce que les Officiers paſſant par ces divers dégrés, ſe forment mieux dans le commandement. La troiſiéme eſt que ſous le régne de Louis XIV. les Armées ont été infiniment plus nombreuſes, que ſous les régnes précédens, & qu'il a fallu multiplier les Officiers à proportion de la multiplication des Trouppes.

Le rang des Lieutenans-Généraux eſt réglé entre eux par l'ancienneté de leur promotion. Le Roi a ajouté au titre de Lieutenant-Général pluſieurs droits honorifiques, qui le diſtinguent des autres Officiers-Généraux, & qui ſont reglés par l'Or-

Digitized by Google

donnance & le Réglement du 12. Mai 1696. art. 2.

Quand un Lieutenant-Général eſt Gouverneur de Place, l'Officier de Garde devant laquelle ce Gouverneur paſſe, fait mettre ſa Garde en haie ſous les armes, & le Tambour appelle. Un Lieutenant-Général qui commande en chef dans une Province, doit avoir une Garde de cinquante hommes ſans Drapeau, commandés par un Capitaine & des Officiers à proportion.

Les Lieutenans-Généraux, qui commandent à l'Armée, ou dans la Province ſous d'autres chefs, ou qui n'ont le commandement que par accident, doivent avoir une Garde de trente hommes avec un Capitaine, un Sergent & un Tambour qui appelle, lorſqu'il paſſe devant la Garde. On ne leur rend ces honneurs, que quand ils ont des lettres de ſervice.

Un Lieutenant-Général tient le ſecond rang après le Général d'Armée, & dans une bataille il commande une des lignes ou des ailes; dans la marche des Trouppes un détachement, ou un Camp volant; dans un ſiége un Quartier; & quand il eſt de jour une des Attaques.

Un Lieutenant-Général ne jouit de la paye d'Officier-Général, que quand il reçoit tous les ans une Patente, qui l'emploie dans quelque Corps d'Armée. Le nombre des Officiers-Généraux n'eſt pas fixe, il en faut plus ou moins, ſelon le Corps de Trouppe que le Prince met en Campagne, & il les choiſit ſans égard à l'ancienneté. Les Lieutenans-Généraux ſont employés les uns pour conduire des Corps de Cavallerie, les autres pour ſe mettre à la tête de l'Infanterie, pour être à l'Arriere-Garde, à l'Avant-Garde, pour un Convoi, pour un grand Fourrage, pour des Camps volans.

LIEUTENANT-GE'NE'RAL d'Artillerie, eſt un Officier, qui en l'abſence du Grand-Maître a ſoin de choiſir les Poſtes propres à dreſſer des batteries, & qui commande tout ce qui régarde le ſervice du canon & des feux d'Artifice. Il ordonne tous les travaux de l'Armée, tant aux ſiéges que dans la marche. Il n'y a qu'un Lieutenant-Général d'Artillerie en titre dans une Armée, mais il y en a pluſieurs qui en font la fonction par commiſſion. *Voyez* ARTILLERIE.

Les Lieutenans-Généraux d'Artillerie départis dans les Provinces, commandent chacun dans ſon Département les Officiers d'Artillerie qui y ſont employés, & rendent compte de leur conduite au Grand-Maître. Ils ſe font donner des Inventaires en forme de toutes les munitions qui ſont dans les magaſins. S'ils jugent à propos, ils viſitent du-moins deux fois l'année leſdits magaſins, & font remédier à tout ce qui eſt défectueux, ayant rapport à l'Artillerie, ſur les remparts & ailleurs. L'ordre ou mot que donne le Commandant de Place leur eſt porté, & à ceux qui en leur abſence commandent l'Artillerie. Ils font les marchés, & en ordonnent les payemens dans les formes requiſes, lorſqu'ils y ſont autoriſés par commiſſion du Grand-Maître; & ces dépenſes revêtuës deſdites formes ſont allouées par la Chambre des Comptes au Tréſorier Général, & leſdits Lieutenans-Généraux exécutent les intentions particuliéres & ordres, qu'ils reçoivent du Grand-Maître.

LIEUTENANT-GE'NE'RAL du Grand-Maître de l'Artillerie. Cette Charge a toûjours été remplie par des gens d'une grande qualité & d'un mérite diſtingué. La finance qui eſt très-conſidérable tombe dans le caſuel du Grand-Maître, qui nomme & préſente l'Offi-

Digitized by Google

l'Officier au Roi, dont il prend des provisions.

LIEUTENANTS Provinciaux d'Artillerie. Ils commandent l'Artillerie avec les mêmes fonctions attribuées aux Lieutenans-Généraux, auxquels ils rendent compte de toutes choses, de même que les Lieutenans-Généraux sont obligés de rendre compte au Grand-Maître. En cas d'absence des Lieutenans-Généraux, qui ne sont pas réputés absens, lorsqu'ils sont employés dans les Armées, à portée de leur Département, ils rendent compte directement au Grand-Maître. Ils font leur tournée de trois mois en trois mois dans les Places de leur Département, & plus souvent s'il leur est ordonné par le Grand-Maître, ou le Lieutenant-Général.

LIEUTENANT Amiral: c'est proprement le Vice-Amiral. Il y a dans les Provinces-Unies, un Lieutenant Amiral Général, & des Lieutenans Amiraux de chaque Collége. Les *Lieutenans-Amiraux*, les Conseillers de l'Amirauté, ni aucun des autres Officiers & Suppots de l'Amirauté ou Officiers Généraux, Capitaines & autres Officiers de guerre, ne peuvent armer des Vaisseaux en Course, ni avoir part directement ou indirectement à ceux qui y sont envoyés, à moins qu'ils n'en ayent obtenu une permission expresse des Etats-Généraux.

LIEUTENANT Général des Armées Navales de France, est un Officier qui précéde les Chefs d'Escadre, & qui leur donne l'ordre pour le distribuër aux Officiers inférieurs.

LIEUTENANT de Vaisseau: c'est le prémier Officier sous le Capitaine, en l'absence duquel il commande. Lorsqu'il est dans le Port, il doit assister reguliérement tous les jours aux écoles & exercices qui y sont établis pour l'instruction des Officiers, s'il n'en est dispensé, & tous les mois aux conférences qui se doivent tenir chez le Commandant. Il doit être présent au radoub & caréne, & rendre compte à son Capitaine de tout ce qui se passe. Il doit tenir un Journal de sa Navigation, & embarquer à cet effet, les instrumens nécessaires. C'est le Lieutenant, qui conjointement avec le Maître, marque à chacun des gens de l'Equipage, à quoi il doit s'employer, en quel lieu il doit coucher, & où il doit placer son coffre. Il reçoit les ordres de la propre bouche du Capitaine, soit pour les porter lui-même ou les exécuter, ou pour les donner aux Officiers inférieurs, afin qu'ils les exécutent. Il est chargé de conduire ceux qui vont faire de l'eau, & de prendre garde à ce qui se passe aux repas des Matelots. C'est lui qui reçoit la Commission d'aller faire les affaires les plus importantes, qui se présentent à diriger hors le bord avec d'autres Vaisseaux en mer ou à terre. C'est lui qui va faire les remontrances de la part de l'Equipage au Capitaine lorsqu'il y a lieu. Il tient un Régistre du chemin que fait le Vaisseau, & du pointage, & sur-tout il marque exactement les choses qu'il a compassées, & dont il est convenu avec le Pilote.

LIEUTENANT DE ROI est le second Officier d'une Place de guerre, qui joint ses soins à ceux du Gouverneur, & qui dans son absence est le prémier Commandant. Les appointemens d'un Lieutenant de Roi & des autres Officiers, sont proportionnés à la place dans laquelle ils sont. Ils y ont de plus des émolumens.

LIEUTENANT-COLONEL de Cavallerie, est le prémier Capitaine du Régiment, qui commande en l'absence du Mestre-de-Camp, & fait les mêmes fonctions. Son Poste est à la tête du second Esca-

Digitized by Google

Eſcadron. Autrefois il n'y avoit de Lieutenant-Colonel de Cavallerie, que dans les Régimens de Cavallerie Etrangere. Le Major étoit le prémier Capitaine du Régiment, & commandoit en l'abſence du Meſtre-de-Camp. Aujourd'hui tous les Régimens de Cavallerie ont des Lieutenans-Colonels, qui ſont d'autant plus néceſſaires, que la plûpart des Meſtres-de-Camp ſont des Princes, ou de jeunes Seigneurs, pour qui le ſoin d'un Régiment eſt d'un trop grand embarras. Chaque Régiment de Dragons a auſſi un Lieutenant-Colonel.

LIEUTENANT-COLONEL d'un Régiment d'Infanterie, eſt le ſecond Officier d'un Régiment, qui le commande en l'abſence du Colonel, & qui dans un combat prend ſon Poſte à la gauche du Colonel, & ſe met à la tête des Capitaines. Un Lieutenant-Colonel d'Infanterie obéit à un Capitaine aux Gardes comme le Capitaine aux Gardes obéit à tout Colonel d'Infanterie.

Le Lieutenant-Colonel doit être un homme actif, vigilant, ſçachant toutes les fonctions des différentes Charges du Régiment, afin de connoître ſi ceux qui les poſſédent s'en acquittent comme il faut. Il doit connoître la force de chaque Compagnie, pour employer les meilleurs hommes dans les occaſions où il doit être aſſûré de la valeur de ſa Trouppe.

Un Lieutenant-Colonel fait les mêmes fonctions du Colonel, quand il eſt abſent, il tient la main à la diſcipline du Régiment, ſçait attaquer, défendre un Poſte qui lui eſt confié, s'y retranche ſelon le terrein & la conſéquence du Poſte. Il ſçait mener un Régiment au combat, fait un retraite quand il y eſt forcé, donne à ſon bataillon les différentes formes, ſelon qu'il eſt attaqué dans le combat ou la retraite. Au ſiége d'une Place il fait les mêmes fonctions que le Colonel, qui ſont de faire défendre à tout Soldat du Régiment de ſortir du Camp la veille qu'il doit monter la Garde de Tranchée.

Après qu'il a reçu l'ordre du Lieutenant-Général, ou du Maréchal de Camp, qui eſt de jour, il conduit le Régiment ou le Détachement qui en a été fait dans les Poſtes pour relever les autres. S'il marche à l'attaque d'une Place, c'eſt le plus couvert, qu'il lui eſt poſſible. Quand il y eſt arrivé il viſite les travaux, fait exécuter les ordres qu'il a reçus, & prend ſoin des Soldats & des Officiers bleſſés.

Les Lieutenans-Colonels dans les Régimens d'Infanterie ſont diſpenſés par les Ordonnances du Roi, de monter la Garde dans les Places, ils ont le choix de leurs logemens préférablement aux Capitaines. En l'abſence du Colonel ils commandent ſur tous les quartiers des Régimens.

LIEUTENANT de Cavallerie eſt un Officier nommé par le Roi & non par le Capitaine dans chaque Compagnie de Cavallerie, pour la commander en l'abſence du Capitaine. Les *Lieutenans* ſont comme les ſurveillans du Maréchal des Logis, & des Brigadiers qui ſont de la nomination du Capitaine. Son Poſte en marche eſt à la gauche du Capitaine.

LIEUTENANT d'Infanterie eſt auſſi un Officier créé par le Roi dans chaque Compagnie, pour y tenir le ſecond rang & la commander en l'abſence du Capitaine. Dans cette occaſion il a ſon Poſte à la tête, mais ſi le Capitaine s'y rencontre, & que la Compagnie marche, le Poſte du Lieutenant eſt vers le ſerre-file, pour arrêter & faire ſerrer les Traineurs, c'eſt-à-dire les Soldats qui quittent leur rang pour demeurer derriere. Les fonctions des

Digitized by Google

des Lieutenans, & Soulieutenans ſont de veiller ſur la conduite des Sergens, & des Caporaux pour les tenir dans le dévoir, & les faire pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire à la Compagnie. Pour cela il faut qu'ils ſe trouvent tous les jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la Garde; afin de voir ſi leurs armes ſont en état de tirer, & s'ils ſont bien fournis de poudre & de balle.

LIEUTENANT de la Colonelle eſt le ſecond Officier de la Compagnie Colonelle de chaque Régiment d'Infanterie. Le Lieutenant de la Colonelle du Régiment des Gardes-Françoiſes jouit de la commiſſion de Capitaine, & tient rang de jour, & de date de ſa commiſſion. Tous les autres Lieutenans des Compagnies Colonelles des Régimens d'Infanterie, ſoit qu'ils ayent commiſſion ou non, tiennent rang de derniers Capitaines, ſoit dans le Corps où ils ſont, ſoit à l'égard des autres Régimens d'Infanterie.

LIEUTENANT, chez les Turcs, s'appelle *Oda-Baſchi*. Il marque ſon reſpect à ſon Capitaine, plus dans les exécutions militaires, qu'en conſervant le bon ordre dans la Compagnie. Il eſt le prémier de tous les Officiers ſubalternes, parce qu'il a paſſé par tous les poſtes inférieurs, ce que doivent faire auſſi tous ceux qui aſpirent à devenir *Lieutenans*. Les Janiſſaires ne veulent être châtiés, ni recevoir les ordres que d'un Officier qui ſoit élevé parmi eux. C'eſt pourquoi les coupables ſont remis à *l'Orta-Chiaous*. Ils veulent encore que leur Lieutenant couche dans leur chambre, & qu'il ſoit en Campagne, tant de jour que de nuit, au centre de la Tente, proche du grand piquet où ils s'aſſeyent tous ſur des tapis particuliers.

* LIGNE, méſure qui fait la douziéme partie d'un pouce.

LIGNE. En Géometrie, ce mot ſignifie une longueur ſans largeur. La *Ligne droite* eſt le plus court chemin d'un point à l'autre. La *Ligne courbe* eſt une ligne qui ne ſuit pas le plus court chemin d'un point à un autre. La *Ligne perpendiculaire* eſt une ligne droite, qui tombant ſur une autre ligne, n'incline pas plus d'un coté que d'un autre. *Lignes paralleles* ſont des lignes également diſtantes l'une de l'autre en toutes leurs parties, enſorte qu'étant prolongées à l'infini, elles ne ſe rencontroient jamais.

Il y a pluſieurs manieres de diviſer géométriquement une ligne droite en autant de parties égales que l'on voudra, mais la plus commode & la plus courte, eſt de ſe ſervir du compas de proportion.

LIGNE dans l'art Militaire, eſt pris en pluſieurs ſens.

LIGNE eſt la diſpoſition d'une Armée rangée en bataille qui fait un front, étendu ſur la longueur d'une ligne droite, autant que le terrein le peut permettre, afin que par cette ſorte de ſituation ces différens Corps de Cavallerie & d'Infanterie ne puiſſent être coupés, ni chargés en flanc par l'ennemi.

Les Armées Ottomanes ſe rangent ordinairement ſur une ligne courbe, parce qu'étant fort nombreuſes, elles peuvent facilement enveloper l'ennemi par les cornes de cette eſpéce de croiſſant.

Nos Armées ſe mettent pour l'ordinaire ſur trois lignes, dont la prémiere s'appelle Avant-Garde, la ſeconde Corps de bataille, la troiſiéme, qui eſt toûjours plus foible, ſe nomme Corps de réſerve, ou Arriere-Garde. Chacune eſt diſpoſée de telle ſorte que ſes ailes ou ſes extrémités ſont toûjours compoſées d'Eſcadrons, qui ſont quelquefois ſoûtenus dans leurs intervalles par des pelotons d'Infanterie. Les Bataillons ſont au milieu de chaque ligne,

Digitized by Google

ligne, quelquefois ils y ſont entremêlés parmi des Eſcadrons lorſque l'Armée eſt forte en Cavallerie.

Le terrein, qui dans chaque ligne ſépare ces différens Corps l'un de l'autre, eſt égal au front qui eſt occupé par chacun de ces mêmes Corps, afin de faciliter leurs mouvemens, & aller à la charge ſans confuſion. Mais les intervalles qui ſont entre chaque Bataillon, & chaque Eſcadron de la ſeconde ligne, doivent répondre directement au terrein, qui eſt occupé par les Eſcadrons & par les Bataillons de la prémiere ligne, afin que ſi cette prémiere ligne vient à être rompue & à plier, elle ne ſe renverſe pas ſur les corps de la ſeconde, & trouve un terrein propre à ſe rallier. Pour cette même raiſon on laiſſe environ cent cinquante pas de diſtance entre la prémiere & la ſeconde ligne, & le double de ce terrein entre la ſeconde ligne, & la troiſiéme.

Il eſt bon de remarquer ici que juſqu'au ſeiziéme Siécle on ne s'eſt gueres ſervi du terme de *Ligne* pour déſigner l'ordre ſur lequel étoit miſe une Armée pour combattre.

Dans une Armée rangée ſur trois *Lignes*, la prémiere s' appelloit Avant-Garde, la ſeconde Corps de Bataille, ou Bataille tout court, & la troiſiéme Arriere-Garde. On ne s'exprime plus de cette maniere que pour une Armée qui eſt en marche.

LIGNE en matiere de Fortification, ſe prend en pluſieurs ſens. Si on travaille à faire un Plan ſur le papier, le mot ſignifie un trait tiré d'un point à un autre. Et ſur le terrein il eſt quelquefois pris pour un foſſé bordé de ſon parapet, & quelquefois pour un arrangement de gabions ou de ſacs à terre, qui s'étendent en longueur ſur le terrein, pour s'épauler ou ſe couvrir contre le feu de l'ennemi.

LIGNE MAGISTRALE eſt le prémier trait qui marque les faces, les flancs & les courtines d'un Corps de Place. On l'appelle ainſi, tant parce que c'eſt par elle qu'on commence la conſtruction d'un corps de la Place, que parce que renfermant la Place, tout ce qui eſt au-delà n'eſt que des dehors employés pour la défenſe de cette ligne.

Sur le papier on la trace plus groſſe, & quand le Corps de la Place eſt revêtu de maçonneries, on la met en rouge, couleur qu'on emploie pour déſigner les Ouvrages de maçonnerie.

LIGNE de défenſe eſt une ligne, qui repréſente le tir ou le cours de la balle des armes à feu, & particuliérement du mouſquet, ſelon la ſituation où il doit être pour défendre la face du baſtion. Cette ligne ſe diſtingue en *fichante* & en *raſante*.

LIGNE de défenſe *fichante* eſt une ligne tirée de l'angle de la courtine, juſqu'à l'angle flanqué du baſtion oppoſé, ſans toucher la face du même baſtion. Il n'y a jamais de ligne *fichante* qu'il n'y en ait auſſi une raſante, & la défenſe fichante ſuppoſe un ſecond flanc, c'eſt-à-dire une partie de la courtine, d'où la mouſqueterie peut tirer & porter dans la face du baſtion oppoſé. Elle doit être de la portée du mouſquet qui eſt ordinairement de 120. toiſes.

LIGNE de défenſe *raſante*, ou flanquante, eſt une ligne, qui étant tirée d'un certain point de la courtine, va raſer la face du baſtion oppoſé. Ce point de la courtine, d'où cette ligne eſt tirée, eſt l'angle-même de la courtine quand il n'y a point de ſecond flanc, & en ce cas elle doit être de 120. toiſes, & n'eſt point accompagnée d'une ligne fichante, ce qui eſt la bonne conſtruction. Mais s'il y a un ſecond flanc, le point d'où la raſante eſt tirée ſe rencontre dans l'endroit de la courtine, d'où l'on commence à découvrir

Digitized by Google

couvrir la face oppoſée, & alors la raſante eſt au-deſſous de 120. toiſes.

LIGNE d'approche, ou *ligne* d'attaque, eſt un travail, qui ſe fait par l'Aſſiégeant pour gagner à couvert le foſſé & le corps de la Place, & qui eſt de différente nature ſuivant la qualité du terrein où l'on s'attache. *Voyez* TRANCHE'E.

LIGNE de circonvallation eſt une *ligne*, ou un foſſé que les Aſſiégeans font à la portée du canon de la Place, & qui régne autour de leur Camp afin d'en aſſûrer les quartiers, contre les ſecours des Aſſiégés.

LIGNE de contrevallation eſt un foſſé bordé d'un parapet dont les Aſſiégeans ſe couvrent du côté de la Place pour arrêter les ſorties de la Garniſon, de ſorte que les Trouppes qui font un ſiége, ſont poſtées entre la ligne de circonvallation & celle de contrevallation. Quand la Garniſon eſt forte, l'Aſſiégeant commence à remuer les terres par la contrevallation & la circonvallation ſe fait enſuite.

La mauvaiſe ſtructure des lignes, & le peu de ſoin qu'on a d'en conduire l'élévation par les régles d'un Profil bien dirigé, donnent au moins à l'ennemi autant de priſe pour l'entrée de ſecours, que les défauts qui ſe peuvent commettre dans l'exécution d'un ſiége.

C'eſt une des choſes à quoi les François manquent le plus. Les Eſpagnols ſont en cela bien plus ſoigneux. On ne voit point de lignes de leur façon, qui ne ſoient faites avec aſſez de précaution.

Celles qu'ils firent devant Arras, avoient aſſez de reſſemblance à celles que Céſar fit au ſiége d'Alexie. La ligne avoit ſon foſſé de treize à quatorze pieds de largeur ſur ſix à ſept de profondeur. Sur le bord du foſſé il y avoit une liſiere de terre, large de vingt pieds ou environ, toute percée de trous, eſpacés en echiquier de deux pieds de diamétre, ſur un pied & demi de profondeur, dans chacun deſquels il y avoit un Piquet qui ſortoit en pointe d'un demi pied hors de terre. Au-delà de la liſiére étoit l'avant foſſé de cinq à ſix pieds, & par-delà une autre liſiére de trous piquetés comme la précédente.

La diſpoſition des *lignes* de circonvallation, & le ſoin de les diriger appartiennent à l'Ingénieur-Général, ou Directeur. On les appelle *lignes de circonvallation*, parce qu'elles environnent l'Armée qu'elles renferment entre-elles & la Place. C'eſt lui qui en doit régler les deſſeins, c'eſt lui, qui en faiſant le tour avec le Général doit lui montrer l'ordre qu'il en a conçu & lui expoſer là-deſſus ſes ſentimens, avec les raiſons, qu'il a de les propoſer. Le Général en ordonne ce qu'il juge à propos; enſuite de quoi le Directeur doit lui en préſenter différens Profils, pour en régler les élévations, lui faire entendre les bonnes & méchantes qualités des unes & des autres, & le tems néceſſaire à leur élévation.

Après qu'on a choiſi celui qu'il agrée le plus, il en fait faire promptement des copies qu'il diſtribuë aux autres Ingénieurs, entre leſquels il partage tout le circuit du Camp, ſe réſervant de viſiter le tout, & de leur montrer en gros le chemin qu'ils ont à faire tenir à la ligne.

Les ſecours que les Aſſiégeans peuvent appréhender, ſont de deux ſortes, grands & petits. J'appelle grands, ceux qui peuvent forcer les *lignes*, battre une Armée, ou du moins une partie. J'appelle petits ſecours, tous ceux qui n'étant pas aſſez forts pour forcer la *ligne*, ni battre un Quartier, ſont contraints de chercher les moyens d'entrer furtivement dans la Place. Toutes les précau-

Digitized by Google

précautions à prendre contre eux doivent se régler sur la connoissance que l'on aura des uns & des autres. Si l'ennemi est assez fort pour qu'il y ait lieu de craindre qu'il attaque ouvertement les *lignes*, il n'y a point de doute qu'il ne faille les faire avec toute la circonspection possible. C'est pourquoi, celui qui en est chargé doit observer en les traçant.

I. D'occuper toutes les hauteurs qui pourroient être nuisibles en ne les occupant pas.

II. De ne point laisser d'enfoncement considérable, ni de cavin à la portée du mousquet des *lignes*, qui n'en soit plongé & découvert.

III. D'éviter, & même de fuir tous les commandemens, qui pourroient plonger la Place-d'Armes, ou le derriere de la *ligne*.

IV. De profiter de tous les rideaux, cavins, marais, rivieres, ruisseaux, bois, rochers, &c. qui pourroient être avantageux à la ligne ou abréger le travail.

V. De faire toûjours les sorties entre deux rédans, au milieu d'une courtine commode pour le Camp, & d'une ouverture propre à passer au moins huit chevaux de front, de les fermer de bonnes barrieres, & de les couvrir toûjours par de grands rédans détachés, faits en forme de demi-lune.

VI. De ne point s'attacher trop scrupuleusement à suivre la parallele du campement ; mais de s'écarter, & de se resserrer, tantôt plus tantôt moins selon que l'avantage de l'assiette du terrein se présentera plus ou moins favorable.

VII. De ne jamais faire d'avant-fossé aux lignes, parce qu'il sert d'entrepôt à l'Ennemi, qui tâche toûjours de le gagner, afin d'y reprendre haleine & d'en partir pour s'attacher à la ligne, coup d'autant plus dangereux, que la distance en étant plus petite, il en a bientôt franchi l'espace.

VIII. D'observer les espaces du Camp à la *ligne*, qui doit être d'environ 100. ou 120. toises, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Escadrons nécessaires à la défense, & laisser derriere eux un espace assez grand pour le passage des Troupes qui auront à porter leur secours ailleurs.

Les courtines seront de 70. toises, les gorges des rédans de 30. & les faces de 25. moyennant quoi la distance de la pointe d'un rédan à l'autre, sera à peu près de 100. toises ; c'est-à-dire, de la vraie portée dont il faut être, pour que la mousqueterie puisse être d'un grand effet.

Après les *lignes* tracées on en distribuë le travail aux Troupes, à proportion de la force des Régimens, avec un petit avis qui marque sommairement l'instruction de son élévation : après quoi les Ingénieurs tiennent la main à la faire exécuter, chacun dans le quartier qui lui est commis.

L'excavation du fossé doit toûjours être proportionnée à la solidité du parapet de la ligne. Il peut avoir 15. pieds, 16. ou 18. du largeur, par le haut sur 6. ou 7. & demi de profondeur, taluant de côté & d'autre du tiers de la largeur, ou d'un talus égal à la hauteur. Mais quand pour faire ledit fossé plus grand, on jette un peu de terre sur l'extérieur en la repandant bien, cela ne fait aucun mal.

Pour donner du profil au parapet de la *ligne*, il est nécessaire de faseiner les terres & de les bien arranger. Toutes sortes de bois sont propres à cela, sans en excepter les plus petites branches, parce que l'on ne prétend pas faire un ouvrage de longue durée. Au défaut du bois ordinaire, on peut se servir de fougére, de genêt, d'épines, de ronces, de toute sorte de paille, & même

Digitized by Google

même de fumier, qu'on arrange par lits comme des faſcines.

Il faut autant que faire ſe peut, deux ou trois banquettes aux parapets, & même plûtôt trois que deux, parce que la *ligne* qui en ſera plus élevée, & par conſéquent plus propre à recevoir une fraiſe, d'un accès plus difficile à l'Ennemi, couvrira beaucoup mieux les Troupes qui ſeront derriere, & notamment la Cavallerie, qui ſans cela ſeroit peut-être obligée de faire des épaulemens. Un travail propoſé de cette hauteur épargne les épaulemens, ſupprime les avant-foſſés, dont le travail ſurpaſſe de beaucoup ce petit ſurcroit d'élévation.

Il faut toûjours, s'il eſt poſſible, fraiſer les *lignes*, en quelque pays que ce ſoit, parce que la fraiſe eſt très-bonne à oppoſer à l'ennemi. C'eſt le meilleur expédient pour empêcher l'inſulte des travaux de terre, & celui qui coûte le moins. Aux endroits où les bois ſont rares, on peut fraiſer avec des épines qu'on coupe juſtement de la longueur des fraiſes. Au reſte il y a peu de Places, dont les environs ne ſoient garnis de bois, de haies, ou de buiſſons, & il y a peu de ſiéges où la fraiſe ne puiſſe être en uſage, quand on veut s'en donner la peine.

Une *ligne* doit être paliſſadée. Une paliſſade ne lui eſt pas moins néceſſaire qu'un foſſé. La moins défectueuſe de toutes eſt celle que l'on plante vers la Campagne à 8. toiſes du foſſé, à laquelle on donne 5. pieds de haut, qu'on incline de trois pieds vers l'ennemi.

On emploie ordinairement 8. 9. ou 10. jours tant à la façon des lignes pour les bien faire qu'aux apprêts du Parc, à l'arrivée des Païſans & des munitions, & à ſe préparer pour l'ouverture de la tranchée. La diligence avec laquelle elles ſe font, ne permet pas qu'on y puiſſe apporter grande façon.

Autrefois on attachoit aux lignes des Redoutes & des Forts, les uns quarrés, les autres triangulaires, les autres à étoiles, &c. Mais ces ſortes d'ouvrages, qui d'ailleurs n'étoient pour la plûpart que des colifichets, plus mauvais ſur le terrein, qu'ils ne paroiſſent beaux ſur le papier, étoient extrémément dangereux, parce que l'ennemi s'en étant emparé, battoit les lignes de revers, & qu'il n'étoit pas facile de l'en chaſſer à cauſe de l'avantage & de la hauteur du terrein, où on les conſtruiſoit : c'eſt pourquoi l'on ne fait aujourd'hui des Redoutes qu'aux endroits éloignés de la ligne, qu'on veut occuper, & s'ils ſont aſſez grands pour y conſtruire des Forts, on les fait toûjours ſelon les régles d'une bonne fortification, leur donnant une figure ou quarrée, ou pentagonale ou hexagonale, à proportion de la grandeur du terrein, mais avec des dimenſions plus petites que celles des grandes fortifications.

On met autour des lignes de petits corps de Garde de diſtance en diſtance, & aſſez près pour que les ſentinelles puiſſent s'entreparler. On les augmente ou on les diminuë, ſelon que l'ennemi s'approche, ou s'éloigne de quelque côté. On met auſſi de ſemblables Gardes à la tête du Camp, chez les Officiers Généraux, aux vivres & au canon.

Les lignes doivent être ordinairement paralléles au Camp, mais ſi la diſpoſition du terrein demande qu'on s'en approche, ou qu'on s'en écarte en quelques endroits, il ne faut pas s'en mettre en peine, & l'on ne doit alors penſer qu'à tourner de ſon côté tous les avantages, en s'emparant des hauteurs ou commandemens, s'ils ſont à portée, ou y faiſant des Redoutes, s'ils ne le ſont pas, & en ne laiſſant aux environs aucun endroit bas & enfoncé où le mouſquet ne puiſſe plonger.

Digitized by Google

Voilà quelles ſont les lignes qui peuvent s'oppoſer aux grands ſecours. Pour ce qui eſt de celles qui ſe font contre les petits, on doit avoir les mêmes égards pour les tracer excepté que l'on peut faire leurs redans plus petits de même que leur foſſé & leur parapet.

Quand la Garniſon de la Place eſt forte, on fait des Redoutes entre la Place & le Camp, pour empêcher l'effet des ſorties, & pour ſervir de retraites aux Fourrageurs & à ceux qui vont du Quartier à l'autre. Mais ſi la Garniſon étoit en état d'enlever un Quartier, ou de ſe ſaiſir de quelque endroit de la ligne pour faire entrer un ſecours, on feroit alors du côté de la Place & à la portée du canon des Lignes, qu'on nomme de *contrevallation*, & qui renferment le Camp entre-elles & celles de circonvallation. Elles doivent être éloignées du Camp d'environ 200. toiſes. Leur foſſé doit avoir 10. pieds de largeur par le haut & 3. par le bas, ſur 5. pieds de profondeur. Les terres qu'on en tire forment le parapet qui eſt tourné du côté du Camp. On y fait des redans un peu plus petits avec des portes, & des barrieres de même qu'aux autres Lignes, obſervant de profiter de tous les avantages du terrein, & de mettre des redoutes ſur les hauteurs, où l'on ne peut faire paſſer la *contrevallation*.

LIGNE équinoxiale, ou ſimplement la ligne : c'eſt un grand cercle que le ſoleil décrit d'Orient en Occident environ le 21. Mars, & le 21. Septembre dans une partie du Ciel, qui eſt également éloignée des deux Poles. Cette ligne eſt le terme, d'où l'on commence à compter les Latitudes, & ſous la ligne il n'y a aucune élévation de Pole, car les deux Poles y ſont toûjours dans la circonférence de l'Horizon. On baptiſe, comme je l'ai dit ailleurs, les perſonnes, qui paſſent pour la prémiere fois ſous la ligne.

LIGNE ou cordeau de la ſonde, terme de marine, *voyez* SONDE.

LIGNE eſt auſſi la diſpoſition des poſtes d'une Armée navale le jour d'un combat. Car l'ordre de bataille eſt de ranger autant qu'on peut tous les Vaiſſeaux ſur la longueur d'une ſeule ligne, tant pour conſerver l'avantage du vent, & courir tous un même bord, qu'à cauſe que les Vaiſſeaux, qui ſeroient mis par files, les uns derriere les autres, ne pourroient tirer leurs bordées, que ſur ceux de leur parti. Ainſi l'avant-garde, le corps de bataille, & l'arriere-garde ſe mettent ſur une même ligne, quand les Eſcadres, & les Diviſions ſont unies. On dit : Garder la *ligne*, venir à ſa *ligne*, ſe rendre ſur ſa *ligne*.

LIGNE de l'eau, ou flotaiſon, c'eſt l'endroit du bordage, où l'eau ſe vient terminer, quand le Bâtiment a ſa charge, & qu'il flotte.

LIGNES d'ammarrages, en terme de marine, ſont des cordes qui ſervent à lier, & arrêter le cable dans l'arganeau, & à renfoncer & aſſûrer les hanſieres, & les manœuvres. Les rabans, rides & garcettes ſont *lignes* d'amarrage.

LIGNE de ſonde : c'eſt une corde d'environ trois quarts de pouce de circonférence, non goudronnée, de cent à ſix vingts braſſes, à laquelle on attache un plomb, qu'on fait deſcendre dans la mer pour en ſonder le fond, lorſqu'on approche des Côtes. Les plus longues *lignes* de ſonde ne ſont que de deux cens braſſes de profondeur, il n'y a prèſque plus de fond, ou bien il eſt trop difficile de le ſonder. La *ligne* eſt marquée à deux braſſes, avec un petit cuir noir, & elle l'eſt prèſque toûjours auſſi à la troiſiéme braſſe, mais avec cette différence que le cuir eſt fendu ou déchiré.

Au

Digitized by Google

Au bout de cinq braſſes elle eſt marquée d'un petit morceau de quelque choſe de blanc, comme d'étoffe. Au bout de la ſeptiéme braſſe, il y a un petit morceau de cuir rond, & au bout de la quinziéme braſſe, un morceau de cuir blanc. Celui qui jette la ſonde, eſt placé dans les grands porte-haubans, & lorſqu'il la jette on pouſſe un peu la barre à ariver.

LIGNE, en terme de charpenterie, eſt un cordeau ou petite corde, avec laquelle on trace, & qu'on frote ordinairement de craie blanche ou d'autre couleur, afin que la marque en demeure dans l'endroit où on l'applique. Jetter la *ligne* pour aligner, c'eſt quand deux hommes tiennent par les deux bouts la ligne frotée de craie, & qu'ils la pincent & l'enlévent par le milieu, pour la laiſſer tomber avec force ſur la piéce de bois qui eſt deſſous, afin qu'elle la marque.

* LIGNES pleines : M. le Maréchal de Puyſegur dans ſon *Art de la Guerre* ſe declare pour les Lignes pleines, en fait d'ordre de bataille, lorſqu'on ne rencontre aucun obſtacle de la part du terrain ; c'eſt-à-dire qu'il veut que les Bataillons & les Eſcadrons ſe touchent ſans laiſſer aucun vuide ou diſtance entre eux.

* LIGNES tant pleines que vuides, c'eſt lorſque les Trouppes pour combattre ſont rangés en Lignes avec des intervales entre les Bataillons & les Eſcadrons.

* LIGNES marchant à l'Ennemi : M. le Maréchal de Puyſegur, veut que ce ſoit le centre qui régle le mouvement de toute la Ligne, & non pas la droite comme pluſieurs le prétendent, parce que plus une Ligne a de l'étenduë, plus il lui eſt difficile de marcher en ligne droite : mais quand c'eſt le centre ſur qui la droite & la gauche doivent ſe régler, pour lors on léve par-là la moitié de la difficulté ; joignez à cela que la droite & la gauche ſont plus à portée de voir le centre, que la droite & la gauche de s'entrevoir.

Il faut que la Ligne en marchant faſſe comme un convexe, que le centre ſoit toûjours la partie la plus avancée, mais de fort peu, afin que quand il s'arrête les droites & les gauches en avançant ſe dreſſent ſur lui ; car ſi elles alloient trop en avant, & qu'il leur fallût pour ſe remettre en ligne droite reculer, comme elle ne pourroient le faire que par un demi-tour à droite, étant proches de l'ennemi, ce mouvement ne conviendroit pas & ſeroit même dangereux.

Il faut que les Lignes qui marchent de front faſſent des altes de tems en tems, c'eſt le centre qui doit commencer à s'arrêter, & enſuite à marcher.

Le Commandant doit ſe mettre au centre des Trouppes qui ſont particuliérement ſous ſes ordres, à moins que quelques raiſons ne l'obligent de ſe placer ailleurs ; le centre eſt plus à portée de voir delà ce qui ſe paſſe à la droite & à la gauche : quand il s'agit d'avancer pour charger, il doit marcher à la tête, & faire que tout le ſuive d'un pas égal, réglant ſon mouvement ſur celui des diviſions qu'il aura à ſa droite & à ſa gauche.

Plus une Ligne de bataillons & d'eſcadrons qui marche de front a d'étenduë, plus les Trouppes trouvent de difficulté à bien marcher ; mais la moitié de la difficulté eſt ôtée, quand c'eſt le centre qui régle la droite & la gauche ; il n'eſt plus néceſſaire alors que la gauche ſe régle ſur la droite, c'eſt au centre à régler leurs mouvemens de part & d'autre. D'ailleurs comme tous les terrains ne ſont pas toûjours plâts ni decouverts, la droite & la gauche ſont plus à portée de voir le centre qu'elles n'y ſont de s'entrevoir.

Digitized by Google

Ainſi toutes les fois qu'une ligne de Trouppes grande ou petite marche de front, c'eſt le centre qui le premier doit s'ébranler & s'arrêter quand on l'ordonne, à moins qu'il n'y ait quelques raiſons qui obligent quelquefois à faire autrement.

* LIGNE de moindre reſiſtance, c'eſt celle qui partant du centre du fourneau ou de la chambre d'une Mine, va rencontrer perpendiculairement la ſuperficie extérieure la plus prochaine.

* LIGNES en forme de crémaillere, ce ſont des Lignes faites à crochet, ou petits flancs de quatorze à quinze toiſes dont M. de Clairac donne la conſtruction dans ſon *Ingénieur de Campagne* qu'il vient de publier. Ces colonnes de feu, *dit-il*, qui s'enchaſſent, pour ainſi dire, conſécutivement l'une derriere l'autre vers le milieu de leur portée, font un effet ſi ſingulier, qu'il eſt, je crois, ſans exemple ; mais il n'en eſt pas moins bon, puiſqu'on ne peut nier que ce qu'il y a de mieux pour ſoûtenir une partie dont la défenſe commence à s'affoiblir par l'éloignement, c'eſt de lui procurer une ſeconde défenſe plus voiſine.

L'on peut d'ailleurs compter entre les avantages de ce projet que les ſaillans double en nombre & flanqués à demi-portée du fuſil, s'avançant peu vers la Campagne, ſont moins en priſe à l'ennemi ; qu'il eſt plus facile, tant par ce peu de ſaillie que par le moins de longueur des branches, de ſuivre l'allignement déterminé, & de profiter de la configuration du terrein ; que c'eſt le ſeul tracé ſuivant lequel il régne parallelement & ſans interruption un feu direct, & que c'eſt encore le ſeul dont les feux ſoient diſtribués également par tout. *Voyez* de plus ce qui eſt dit au ſujet des cremailléres à l'article de PARAPETS en forme de crémaillere.

* LIMAILLE de fer ou d'acier : Elle ſert dans les Artifices à compoſer le feu brillant. Pour les gros Jets on préfére les menus coupeaux de Tourneur en fer, qui ont plus de conſiſtance que la Limaille & font un plus gros feu.

La Limaille de cuivre rouge ou jaune ſe conſerve plus longtems, elle rend un feu clair, & y communique un peu de ſa couleur, mais comme elle n'y donne point de brillant, ou très peu, on n'en fait guére uſage.

LIME : c'eſt un outil qui ſert aux Ouvriers qui travaillent ſur les métaux, pour les polir, tailler, dégroſſir ou courber. Elle eſt faite d'acier trempé, & inciſé en forme de pluſieurs petits ſillons.

* LIMOSINAGE, c'eſt une maçonnerie brute de moilon & de mortier, dreſſée au cordeau : les manœuvres, *Limouſins* pour la plûpart, ont fait nommer ainſi cette maçonnerie groſſiere, à laquelle on les emploie.

* LINGUET, c'eſt le nom d'une piéce de bois qu'on attache ſur le tillac d'un Vaiſſeau pour fixer le cabeſtan.

LION : c'étoit autrefois l'ornement le plus commun de la pointe de l'éperon, & aujourd'hui, c'eſt encore preſque toûjours un *lion*, qu'on y met en Hollande, parce que c'eſt un *lion* qui eſt dans les armes de l'Etat. Mais parmi les autres Nations, on y met préſentement des ſirénes ou des figures humaines. Le terme général étoit Beſtion.

LIOUBE : c'eſt un terme de Charpentier de Vaiſſeau, pour ſignifier l'entaille qu'il faut faire ſur ce qui eſt reſté de bout d'un mât rompu, par violence de la tempête ou autrement, afin d'y enter un autre bout de mât qui le remette en ſon entier.

LISSE,

Digitized by Google

LISSE, terme de marine, eſt un aſſemblage de longues, & de groſſes pieces de bois, miſes bout à bout l'une de l'autre dans le corps du bordage, en façon de ceinture pour faire la liaiſon des membres & des piéces de charpenterie, qui forment le corps du Bâtiment. Les *liſſes* ſont poſées paralleles les unes aux autres.

LISSE de Hourdy, ou barre d'arcaſſe, terme de marine, eſt le dernier des beaux de l'arriere, qui fait l'affermiſſement de la poupe, & qui doit être élevée à la hauteur du feüillet des ſabords de la ſainte Barbe, deux ou trois pieds au-deſſus de l'étambord. Sa longueur eſt à peu près des deux tiers du maître beau.

LISSOIR ſe dit d'un aſſemblage de pluſieurs tonneaux attachés enſemble, dans leſquels on met la poudre deſtinée pour la chaſſe, & qui tournant par le moyen d'un moulin, la remuë de maniere qu'elle devient luſtrée & plus ronde, & d'un grain plus égal que la poudre de guerre.

LIT de riviére : c'eſt le canal ou l'eſpace dans lequel coule une riviére entre les deux marées. *Lit* de marée, ce ſont des courans rapides, qui ſe trouvent en certains lieux de la mer.

LIT de vent, ou vent de bouline, terme de marine, eſt un air de vent diſtant du lieu de la route par un intervalle de cinq à ſix rumbs.

LOF, en terme de marine eſt une moitié du vaiſſeau, conſiderée par une ligne, qui le diviſeroit également de proüe à poupe, laiſſant une moitié à ſtribord du grand mât, & l'autre moitié à bas-bord.

Aller au *Lof* ou à la bouline, c'eſt aller au plus près du vent, chercher l'avantage du vent ; être au *lof*, c'eſt être au vent, être ſur le vent pour ſe maintenir ; tenir le *lof*, ou ſe tenir au *lof*, c'eſt garder le vent, ſerrer le vent, prendre le vent de côté.

Au *lof*, terme de commandement pour dire qu'on aille au plus près du vent, qu'on le maintienne, & qu'on en cherche, ou conſerve l'avantage.

LOGE : c'eſt le nom qu'on donne aux appartemens de certains Officiers inférieurs, dans un Vaiſſeau. On dit *loge* de l'Aumônier, *loge* du Maître Canonier.

LOGEMENT d'un homme de guerre eſt la place qu'il occupe chez le Bourgeois, ou dans des Caſernes.

L'origine des logemens, & uſtenſiles des Gens de guerre remonte à Louis XII. en 1498. comme il paroît par une Ordonnance de ce Prince donnée le 20. Février 1514.

Louis XIV. en 1665. ordonna que les Garniſons, qui auront été reglées, ne fuſſent point changées, ſi ce n'eſt par ſes ordres exprès ; & voulut que les Maires, & Echevins de Villes, les Syndics, ou principaux Habitans à leur défaut procéderoient en toute diligence, lors de l'arrivée des Trouppes, à leurs logemens avec égalité & conſcience, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms.

Par une autre Ordonnance de Louis XIV. en 1675. les Trouppes, qui marchent doivent donner avis deux ou trois heures par avance de leur arrivée, dans les villes, & lieux, où elles ont à loger : & les Officiers de ville, ou principaux Habitans ſont obligés de ſe tenir prêts pour en faire une revuë exacte. Il leur eſt enjoint de ne paſſer que les préſens, & effectifs, tant Officiers que Gendarmes, Cavaliers, Dragons, ou Soldats. Par une troiſiéme Ordonnance de Louis XIV. en 1684. les Intendans ſont déclarés Juges ſouverains pour ce qui concerne le logement des Gens de guerre.

Digitized by Google

LOGEMENT d'un Régiment dans la Garniſon où il doit paſſer l'hiver. Avant qu'un Régiment arrive à la Garniſon, le Major doit y envoyer un Aide-Major, pour faire le logement avec les Officiers, & Fourriers néceſſaires pour l'aider dans cette fonction, à laquelle il ne peut apporter trop de ſoin, puiſqu'il s'agit d'établir le Régiment pour tout un hiver, & procurer autant qu'il eſt poſſible aux Soldats, les moyens de ſe délaſſer des fatigues de la Campagne.

Tous les *logemens* ſe font à peu près de même, la différence ne conſiſte que ſur la diſpoſition des lieux: auſſi c'eſt à l'intelligence de celui qui eſt chargé de cette commiſſion à ſuppléer à toutes les difficultés qui ſe rencontrent, & à trouver des expédiens pour les lever. Sur-tout il ne doit pas oublier de faire préparer des places à l'Hôpital pour le nombre des malades, qu'il peut y avoir dans le Régiment, obſervant quand le Régiment eſt arrivé, de charger un Officier d'être attentif à les y faire placer. Quand le *logement* eſt bien diſpoſé, de même que tout ce qu'on doit délivrer aux Soldats, le Major doit s'adreſſer à celui de la Place pour ne rien faire que de très-à-propos, & convenablement aux uſages de la Garniſon. Il rend enſuite compte à celui qui commande le Régiment, de quelle maniére les Officiers & Soldats ſeront logés; quel traitement ils recevront, quelles ſont les coûtumes de la Garniſon pour le ſervice & pour la diſcipline des Trouppes: quelles ſont les défenſes, les limites pour les Deſerteurs, & celles pour les Officiers au ſujet de la Chaſſe: quels ſont les caractéres des Officiers-Majors de la Place: enfin toutes les choſes, dont il faut s'informer & ſur leſquelles il eſt bon de le prévenir, pour qu'il puiſſe prendre là-deſſus ſes précautions, & ſe conduire avec prudence, ſur-tout ce qu'il aura à repréſenter, & à demander pour le bien du Régiment.

Quand le Régiment loge en entier dans des Cazernes, dans des Maiſons, ou dans des Granges vuides, les Compagnies y marchent en corps, & les Sergens font chacun le logement de la leur également par chambrée, & lit par lit, ſe chargent des fournitures, ſi l'on en donne aux Soldats, tout cela ſous les ordres de leurs Officiers ſubalternes, qui doivent y être préſens. Mais ſi les Compagnies logent ſéparément chez le Bourgeois, les Sergens doivent mener chacun la leur devant le logis de leur Capitaine, ou de celui qui la commande en ſon abſence, qui eſt le lieu où elle doit ſe raſſembler lorſqu'elle prend les armes, enſorte que les Soldats ne puiſſent l'ignorer. Là ils doivent les inſtruire des défenſes faites, & de l'ordre donné, ſoit pour marcher le lendemain, ou pour ſéjourner, ſi c'eſt un logement de paſſage.

Lorſqu'il n'y a point d'Ennemis à craindre & que l'on marche dans le cœur du Royaume, ſelon les ordres qu'ils en reçoivent, ils obligent les Soldats à laiſſer leurs fuſils dans le logis de leur Capitaine, enſuite ils vont les faire loger; & à méſure qu'ils entrent dans leurs *logemens*, ils leur diſtribuent leurs billets, au dos deſquels ils mettent le nom de leur Compagnie, & ceux des Soldats qui doivent les occuper; & ils écrivent ſur un Contrôle le nom de chaque hôte, & ceux des Soldats qui y ſont logés, deſorte que ſi les hôtes ou autres perſonnes ont des plaintes à faire, l'on ſçache où trouver les Soldats qui ont fait du deſordre, ou ceux que l'on peut demander pour le ſervice. Les Sergens doivent encore après s'être logés eux-mêmes écrire ſur un billet la ruë, l'enſeigne & le

nom

Digitized by Google

nom de leur hôte, le porter chez leur Major, afin qu'il puiſſe les trouver au beſoin.

LOGEMENT d'un homme de guerre en campagne ſont des baraques, des huttes, & des tentes. Dans un campement le terrein qu'il faut pour loger une Compagnie de cent Maîtres, doit avoir 70. pieds de front, & 200. de hauteur.

Pour le *logement* d'une Compagnie d'Infanterie, il faut un terrein, qui ait 55. pieds de front, & 200. pieds de profondeur.

Une Armée dans ſes *logemens* doit choiſir des poſtes avantageux, & ſe couvrir avec des charrettes, des paliſſades, & d'autres choſes ſemblables, ſe poſter en lieux, où l'Ennemi ne puiſſe l'enveloper, lui ôter l'eau, le pâturage, le bois, les vivres, & les munitions, & avoir toûjours un paſſage ouvert derriere, ou à côté, pour la conduite des choſes néceſſaires.

Le Turc en campagne loge ſans ſe fortifier dans ſon camp, parce qu'il ne peut enfermer tout ſon monde dans des lignes, qu'il ſe fie en ſes forces, qu'il n'auroit pas aſſez d'Infanterie pour garder des lignes de ſi grande étenduë.

Il cherche les rivieres, parce qu'il lui faut beaucoup d'eau pour de ſi nombreuſes Armées, ou il envoie devant creuſer des puits.

Il a ſes Corps de garde de cinq à ſix mille chevaux avec des patrouilles, qui font la ronde, & d'autres Corps, toûjours prêts à courir au moindre bruit, & qui ne s'éloignent jamais du camp. Ainſi ils peuvent raſſembler en très-peu de tems, quinze à dix-huit mille chevaux.

LOGEMENT d'une attaque eſt un travail que l'on fait dans un Poſte dangereux pendant les approches d'une Place, comme ſur un chemin couvert, ſur les terres des dehors, ſur une brêche, dans le fond d'un Foſſé, & par-tout où il eſt beſoin de ſe couvrir contre le feu de l'ennemi, ſoit par des hauteurs de terre, par des ſacs à terre, des bariques, & des gabions remplis de terre, des paliſſades, des ballots de laine, des faſcines, des mantelets & généralement, par tout ce qui peut aſſûrer, & couvrir des Soldats dans un terrein, qu'ils veulent conſerver après l'avoir gagné.

D'ordinaire on arbore le Drapeau ſur le *logement* auſſi-tôt qu'il eſt en défenſe. Quand un *logement* eſt battu du canon de l'ennemi, on eſt obligé de l'abandonner. On fait un *logement* ſur le chemin couvert avec des Gabions remplis de terre, & des madriers deſſus, qui forment une galerie.

LONDRE, terme de marine, eſt un Bâtiment de basbord en façon de Galére, mais d'une conſtruction plus matérielle, & plus peſante à la rame. Il n'a ni rambade, ni couradoux, mais au-lieu de château de proüe, & de rambade, on y met un parapet pliant, qu'on ôte à volonté. Il y a des *londres* de différente capacité. Les plus grands ſont à vingt-cinq bancs par bande, & tous ſont mâtés comme les Galéres, & comme les Saïques, & Marſilianes : mais ils portent des voiles latines, & en cela ils différent des Marſilianes, & des Saïques, qui ont des voiles quarrées. Ils ont une eſpéce de parapet percé en ſabords pour de petites piéces de canon, ou pour des pierriers, mais ils ne ſervent qu'à porter des marchandiſes.

* LONGIMETRIE : c'eſt l'art de méſurer les longueurs tant acceſſibles, comme une Chauſſée, un chemin, &c. qu'inacceſſibles comme la largeur d'une riviére ou d'un Bras de Mer.

LONGITUDE eſt la diſtance entre le prémier méridien, & quelque lieu particulier, ce qui ſe compte depuis un dégré, juſqu'à trois

Digitized by Google

cens ſoixante, qui ſont le cercle entier, & déterminent le circuit du globe terreſtre, à le prendre de l'Occident à l'Orient. Car le prémier méridien eſt établi à l'occident abſolu, c'eſt-à-dire, à la partie du globe terreſtre la plus reculée vers l'occident ; & de ce prémier méridien, comme d'un terme, on commence à compter la *longitude* en tirant vers l'orient : de ſorte que plus un lieu eſt oriental au reſpect d'un autre, plus il a de *longitude*.

Juſqu'à préſent l'art de la navigation eſt imparfait, à cauſe qu'on n'a pu trouver le ſécret d'aſſûrer les longitudes terreſtres. Car le mouvement du ciel qui ſe fait en 24. heures de l'orient à occident ne laiſſe aucun terme fixe, d'où l'on puiſſe commencer à compter la *longitude*. Il n'en eſt pas de même de la *latitude*, qui eſt aiſée à fixer par les hauteurs méridiennes des aſtres, car le pole, le méridien, & l'équateur ſont des termes fixes dans le ciel. De ſorte qu'un vaiſſeau peut bien aſſigner le lieu, où il eſt arrivé du Nord au Sud, mais il ne le peut faire en allant de l'Eſt, à l'Oueſt.

Pour établir les *longitudes* on s'eſt voulu ſervir des Eclipſes de la Lune. Par exemple, ſi à Veniſe on compte dix heures du ſoir quand une Eclipſe commence, & que dans ce même inſtant quelques Aſtronomes qui l'obſerveront à la Rochelle, trouvent qu'il ſoit onze heures dans cette derniere ville, ces deux ports de mer différeront entre eux de quinze dégrés de *longitude*, donnant quinze dégrés pour une heure de tems, & le port de la Rochelle, où l'on comptera le plus grand nombre d'heures ſera plus occidental que Veniſe, parce qu'on y aura vu plus tard le commencement de l'Eclipſe ; de ſorte qu'on y comptera moins de *longitude* qu'à Veniſe. Mais cette voïe des Eclipſes eſt incertaine, parce que les meilleurs Obſervateurs n'ont jamais pu convenir entr'eux du véritable inſtant, que l'Eclipſe a commencé, non plus que de l'inſtant du milieu de ſa durée, & encore moins de ſa fin.

Les Pilotes ont une pratique plus ſûre en ſe ſervant de deux ou trois horloges, ou poudriers, ou bien de deux ou trois bonnes montres, afin qu'un inſtrument rectifie l'autre. Pour cet effet quand les Pilotes ſortent d'un port, ils obſervent qu'elle heure on y compte, & le marquent ſur leurs montres, qui demeureront par ce moyen toûjours montées pour ce lieu là.

Quand ils ſont arrivés dans quelque autre port, s'ils trouvent qu'il y ſoit midi, ſoit en prenant hauteur ou par quelque autre voïe, ils verront en même-tems par leurs montres s'il eſt auſſi midi dans le lieu, d'où ils ſont partis ; & quand cette conformité ſe rencontre, le dernier port, & le lieu, d'où on eſt parti, ſont ſous le même méridien, & ont la même *longitude*.

Mais s'il eſt midi dans ce port, & que le montres marquent qu'il eſt ſeulement onze heures & demie dans le lieu du départ, ce lieu du départ ſera plus oriental que le port, & leur *longitude* différera de trente minutes, qui répondent à une demi-heure, ainſi le lieu du départ aura plus de *longitude*.

Mais au contraire, ſi lorſqu'il eſt midi dans le port, on trouve par les montres qu'il ſoit midi & demi dans le lieu du départ, le port ſera plus oriental, & aura plus de longitude, que le lieu du départ, & cette différence ſera de ſept dégrés trente minutes. Il n'y a rien de plus abſurde, que de voir que dans les Relations de certains Voyageurs la *longitude* y eſt marquée, ſur-tout lorſqu'ils ne ſpécifient point quel eſt leur prémier méridien, & s'il eſt fixé dans le lieu du départ.

* LONG-

Digitized by Google

* LONGPAN, c'eſt un ſeul mot. Le plus long côté d'un comble s'appelle *longpan*.

LONGUEUR d'un cable: c'eſt-à-dire ſix-vingt braſſes de long, qui eſt la plus grande longueur des cables. *Longueur* de l'étrave à l'étambord: c'eſt la diſtance en ligne droite, qu'il peut y avoir de l'un à l'autre. La meſure d'un Vaiſſeau ſe prend ordinairement depuis l'étrave, en ſon dehors, par le haut, juſques à l'étambord, auſſi en ſon dehors, ſans y comprendre l'éperon, ni le revers d'arcaſſe, ou aucune autre ſaillie. *Longueur* de la quille portant ſur terre, c'eſt-à-dire la longueur de la quille en ligne droite: c'eſt dans la conſtruction ce qui porte ſur les tins. On ſe ſert peu en Flamand de cette expreſſion, ſi commune en François. La maniére de parler de la longueur d'un Vaiſſeau, eſt de dire de l'étrave à l'étambord, parce que c'eſt auſſi la maniére de meſurer.

* LORMIER, c'eſt le nom qu'on donne aux Artiſans qui font des mords de bride, des éperons, &c.

LOVER un cable, terme de marine, c'eſt mettre un cable en rond en forme de cerceaux, quand on le range pour le tenir paré, ou prêt à le filer pour le mouillage.

LOUP DES ANCIENS: c'étoient des Ciſeaux courbes & dentelés, attachés au bout d'un cordage, avec leſquels on pinçoit le bélier en le détournant à droite ou à gauche. Cette machine faiſoit le même effet que les lacs courans.

Le loup étoit moins en vogue, moins ſimple, & moins ſûr que les lacs courans, qui tenoient au bout d'un corbeau à bacule, ou d'une longue piéce de bois ſuſpenduë en équilibre à une autre, comme la branche d'une balance, ou il y avoit pluſieurs cordes artachées au bout comme en trélingage. Pluſieurs Soldats en tenoient chacun une, & faiſoient en ſorte que la tête du bélier pût s'engager dedans; il tiroient alors la corde, & ceux qui étoient à la bacule baiſſant d'un côté, la piéce de bois s'élevoit de l'autre, & le bélier en même tems: deſorte que les Aſſiégeans étoient quelquefois obligés de couper le cable auquel il étoit ſuſpendu, & d'abandonner le bélier aux Aſſiégés, qui ne manquoient pas d'y attacher des artifices pour le bruler.

Ils attachoient quelquefois par les deux bouts une groſſe poutre avec de longues chaînes de fer, qui tenoient aux deux extrémités à deux materaux, comme les deux flêches d'un pont levis, qui penchoient ſur le parapet de la muraille, & lorſque le bélier venoit à joüer, ils levoient la poutre en l'air, & la laiſſoient enſuite tomber ſur la poutre beliére, ce qui la rendoit ſans effet.

Les Juifs au ſiége de Jéruſalem oppoſerent contre l'effort du bélier des balots de paille. Les Tyriens au ſiége de Tyr de grands ſacs de cuir double, qui en arrêtoient la violence.

LOUVE: c'eſt un baril défoncé, qu'on met ſur l'une des écoutilles dans les Navires de Terre-Neuve. C'eſt par ce baril, que paſſent & tombent les moluës, lorſqu'elles ſont habillées.

LOUVIER, ou LOVOYER, en terme de marine, eſt courir pluſieurs bordées, ou faire pluſieurs routes, tantôt à ſtribord, tantôt à basbord, en portant quelque tems le cap d'un côté, & en le revirant enſuite, & le portant d'un autre: ce qui ſe pratique, quand on a le vent contraire, & qu'on veut chicaner le vent, & maintenir un vaiſſeau dans le parage, où il eſt, afin de ne ſe pas éloigner de la

Digitized by Google

route. Il n'y a point de bâtiment, qui louvie mieux que la *Hourgue*.

LOUVIER sur onze pointes, quand on va à la bouline, ou qu'on tient le lit du vent, c'eſt conduire le vaiſſeau ſur un air de vent, qui ſoit éloigné du vent de la route par un intervalle d'onze traits, ou pointes de compas, en ſorte que cet air de vent s'approche du lieu de la route par un intervalle de cinq traits de vent, ou de ſix traits, en comptant pour un trait celui ſur le quel on navige. Par exemple, ſi le lieu de la route eſt à l'Eſt, le vent d'Oueſt ſera le lieu de la droite route: mais ſi le vent ſe fait Nord-Eſt quart au Nord, ou bien Sud-eſt quart au Sud, le vaiſſeau, qui ſera porté par l'un ou l'autre de ces deux vents, *louviera* ſur onze pointes.

LOXODROMIE, ou COURSE OBLIQUE, eſt une ſcience, qui par un calcul géométrique enſeigne à trouver ſur mer le lieu, où le vaiſſeau eſt arrivé en donnant pour fondement du calcul les rumbs de la route, & le chemin que le vaiſſeau a fait. De ſorte que ce que le pointage des cartes ne donne que méchaniquement, la *loxodromie* le donne avec plus d'exactitude. Ce calcul ſe fait par des tables, ou ſupputations diviſées, & diſtribuées en pluſieurs colonnes, qui portent en tête les rumbs de vent. La longitude, la latitude, & le chemin, qu'a fait le vaiſſeau.

LOXODROMIQUES, Tables Loxodromiques. Elles ſervent à réſoudre promptement & facilement les problêmes principaux de la Navigation. Quand la route que fait un Vaiſſeau, en ſuivant un des trente-deux-vents marqués ſur la Bouſſole, ne ſe fait pas en ligne droite, cette ligne eſt appellée ligne loxodromique. Cela arrive toûjours dans les grandes navigations, à cauſe que les lignes des Rumbs, qui ſont marqués ſur la Bouſſole, repréſentent les cercles verticaux, dont elles ſont les communes ſections avec l'horizon. Le Rumb, que l'on prend, quand on part d'un certain lieu, pour aller à un autre, qui eſt un peu éloigné, & qui fait un angle avec la ligne méridienne de celui où l'on a deſſein d'aller, quand ce lieu ſe trouve dans une diſtance conſidérable, deſorte qu'en ſuivant le même vent marqué dans la Bouſſole, il eſt impoſſible que l'on marche en ligne droite.

LUMIERE des piéces d'Artillerie, des armes à feu, & de la plûpart des artifices, eſt le trou, par où l'on y donne le feu. Une des choſes, à laquelle on fait plus d'attention dans la fabrique du canon eſt la *lumiere*. C'eſt par là que la plupart des canons ſont rendus inutiles, parce qu'après avoir tiré pluſieurs coups la *lumiere* s'élargit, & fait par ce moyen diminuer l'effort de la poudre par ſa trop grande évaporation. C'eſt pourquoi on y apporte toutes les précautions poſſibles.

Le trou de la *lumiere* ſe fait de différentes façons. Les plus ſimples, & les plus commodes ſont ceux, dont on uſe préſentement dans toutes les piéces de canon, & dont l'ouverture eſt proportionnée à la groſſeur, & épaiſſeur de la piéce.

LUMIERE de pompe: c'eſt l'ouverture, qui eſt à côté de la pompe, & par laquelle l'eau ſort pour entrer dans le manche.

LUNETTE ſont des envelopes qui ſe font dans le foſſé au-devant de la courtine. Elles ſont compoſées de deux faces, qui compoſent un angle rentrant, & ſe conſtruiſent ordinairement dans les foſſés pleins d'eau, pour y faire l'effet d'une fauſſe braie, & en diſputer le paſſage. Leur Terre-plain

Digitized by Google

plain eſt un peu élevé au-deſſus du niveau de l'eau, & n'a que douze pieds de largeur, avec un parapet, large de trois toiſes, qui régne au-deſſus, ce qui fait cinq toiſes pour la largeur de toute la *lunette*.

LUNETTE. Il y a de petites, & de grandes *lunettes*.

Pour conſtruire les petites *lunettes* qu'on fait aux angles rentrans formés par la contreſcarpe du grand foſſé, & par celle du foſſé de la demi-lune, prenez ſur les demi-gorges de l'angle rentrant quinze toiſes, deſquelles extrémités à l'ouverture de 20. toiſes décrivez des arcs, qui ſe coupant en un point donneront les deux faces, autour deſquelles mettez un foſſé de ſix toiſes.

Cet ouvrage n'a point de rempart, c'eſt-à-dire, que ſon terrein eſt au niveau du chemin couvert. On y met ſeulement un parapet, & une banquette à l'ordinaire pour pouvoir enfiler l'ennemi dans le chemin couvert.

Pour conſtruire les grandes *lunettes*, ou contregardes, prolongez les deux faces de la demi-lune au-delà de la contreſcarpe, ſur laquelle vous prendrez trente toiſes pour la face de votre contre-garde, & ſur l'angle de la contreſcarpe formé par le grand foſſé & celui de la demi-lune portez quinze toiſes, enſuite ces lignes.

Le rempart & le parapets ſont de même qu'à la demi-lune, ils ſont ſeulement plus bas de trois ou quatre pieds. Au milieu de ces *lunettes* on fait un retranchement parallele à la face. Il eſt compoſé d'un rempart & d'un parapet, qui ſe joint à celui de la grande face, & ſon foſſé, qui ſe joint à celui de la demi-lune a environ trois toiſes. Le foſſé des *lunettes* eſt comme celui de la demi-lune.

On ajoute auſſi quelquefois devant ces contregardes une petite *lunette* entre ces deux faces, poſées ſur l'angle rentrant de ſa contreſcarpe, dont les demi-gorges peuvent avoir dix toiſes & les faces douze, ſon foſſé eſt environ ſix toiſes.

On peut ſe paſſer de faire des places d'armes aux deux angles rentrans de la contreſcarpe, qui ſont aux côtés de cette *lunette*.

LUNETTE d'approche: c'eſt une ſorte de lunette en forme de tuyau, qui à chaque bout & quelquefois au milieu a un verre, qui ſert à faire voir les objets de loin. On les appelle auſſi lunettes de Galilée, & Teleſcopes. Les lunettes d'approche, ou Teleſcopes ſont néceſſaires aux prémiers Officiers de Marine, comme de terre, pour découvrir ſur mer les Vaiſſeaux, & ſur terre les partis ennemis.

LUSIN: c'eſt un menu cordage, fait de trois fils, plus gros que celui que les Marins appellent Merlin.

* LUTTE, c'eſt un exercice du corps, qui conſiſte à emploier toute ſon adreſſe & toutes ſes forces pour abattre quelqu'un qui attaque & qui réſiſte avec la même vigueur. La Lutte étoit fort en uſage parmi les Anciens. Les Lutteurs ſe nommoient *Athletes*.

* LUZERNE, c'eſt une eſpéce de foin, mélé de trefle, qui ſe ſéme pour la nourriture des chevaux, & qui révient après avoir été fauché, ſans demander d'autre culture. La Luzerne produit une fleur violette.

* LYCANIENS, milice originaire de l'Eſclavonie comme les *Pandoures* & les *Warasdins*, & domiciliée dans les environs de la Seigneurie de *Lyka*, d'où ils ont derivé leur nom. *Voyez* PANDOURES & WARASDINS.

M. * MA.

Digitized by Google

M.

MAC MAC

* MACHECOULIS, ou plûtôt *Maſſecoulis* c'eſt un vieux terme qui ſe dit encore de certaines galeries ſaillantes, dans les vieux châteaux & aux anciennes Portes des Villes, d'où lon faiſoit couler autrefois des pierres pour empêcher qu'on n'en approchât.

MACHE-MOURE terme de Marine, eſt le débris d'un biſcuit égrené, & réduit en miettes. Par un Réglement du Roi, il eſt ordonné que le morceau de biſcuit qui ſera de la groſſeur d'une noiſette, ne pourra être réputé *Mache-moure*, & ſera délivré à l'Equipage avec le reſte de leur portions.

MACHINES de guerre des Anciens. Avant l'invention des armes à feu, étoient toutes les piéces qui ſervoient à renverſer & à ruiner les défenſes des Ennemis, & qui facilitoient la ſurpriſe de leurs Places. Parmi les Nations belliqueuſes on ſe ſervoit pour prendre une Place, de Tortuës, de Beliers, de Faulx, de Vignes, de Mantelets, de Muſcules, de Tours.

On conſtruiſoit la *Tortuë* avec des membrures & des madriers. On la garantiſſoit du feu, en la revêtiſſant de cuirs cruds, de couvertures de poil, ou de piéces de laine. Elle couvroit une poutre, armée à l'un de ſes bouts d'un fer crochu, pour arracher les pierres de la muraille.

On donnoit le nom de *Faulx* à cette poutre, à cauſe de la figure de ſon fer; ou bien on la garniſoit de fer à cette tête, & on l'appelloit *Belier*, ſoit parce qu'elle abattoit les murailles par la dureté de ſon front, ſoit parce qu'elle reculoit à la façon des vrais Beliers, pour fraper enſuite avec plus de force.

La *Tortuë* a auſſi tiré ſa dénomination de ſa reſſemblance avec l'animal de ce nom. Comme tantôt il retire & tantot il avance ſa tête, de même cette machine fait rentrer & reſſortir ſa poutre pour heurter plus violemment.

Les Anciens appelloient *Vignes* des galeries d'approche. On compoſoit cette machine d'une charpente légere: on lui donnoit 7. pieds de haut, 8. de large, ſur 16. de long, avec un double toit de planches & de claies. Ses côtés ſe garniſoient d'un tiſſu d'oſier impénétrable aux coups de pierres & aux traits, & de crainte de feu, on couvroit le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine. On joignoit de front pluſieurs de ces Machines, ſous leſquelles les Aſſiégeans s'avançoient à couvert au pied des murailles pour les ſapes.

Les *Mantelets* étoient faits d'une charpente ceintrée, & couverte d'un tiſſu d'oſier, qu'on garniſſoit de peaux fraîches, ou de piéces de laine. On les conduiſoit où l'on vouloit, comme des chariots, par le moyen de trois petites roues placées, l'une au milieu ſur le devant, & les autres ſur le derriere aux deux extrémités.

Les Aſſiégeans approchoient ces Mantelets des murailles, & de deſſous ce couvert, ils délogeoient les Aſſiégés des remparts à coups de flêches avec la fronde ou des traits, pour faciliter l'eſcalade.

Le *Cavalier* étoit une terraſſe qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la Place.

On

Digitized by Google

On nommoit *Muſcules* de petites machines ſous leſquelles les Aſſiégeans combloient le foſſé de la Place avec des pierres, de la terre, & des faſcines qu'ils y portoient. Elles conſolidoient & applaniſſoient le terrein, afin que les Tours ambulantes puſſent approcher de la muraille ſans obſtacles. On les appelloit *Muſcules*, du nom d'un petit poiſſon de mer.

Comme ce poiſſon ſert de guide aux Baleines, & leur eſt continuellement utile malgré ſa petiteſſe, de même ces petites machines deſtinées au ſervice des grandes Tours, marchoient devant elles pour leur ouvrir le paſſage, & leur frayer les chemins.

Les *Tours* étoient de grands bâtimens aſſemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec ſoin de peaux cruës ou de couvertures de laine, pour garantir un ſi grand ouvrage des feux des Ennemis. Leur largeur ſe proportionnoit ſur la hauteur, quelquefois elles avoient trente pieds en quarré, quelquefois quarante ou cinquante; mais leur hauteur excédoit les murs & les tours de pierre les plus élevées.

Elles étoient montées avec art ſur pluſieurs rouës, dont le jeu faiſoit mouvoir ces prodigieuſes maſſes. La place étoit dans un danger évident, quand la Tour étoit une fois jointe aux murailles. Ses étages ſe communiquoient en dedans par des échelles, & elle renfermoit differentes machines pour prendre la Ville.

Dans le bas étage étoit un Belier pour battre en bréche. Le milieu contenoit un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont pouſſé en dehors ſe plaçoit tout d'un coup entre la Tour & le haut du mur, & faiſoit un paſſage aux Soldats pour ſe jetter dans la Place. Le haut de la Tour étoit encore bordé de combattans armés de longs épieux, de fléches, de traits & de pierres, pour nettoyer les remparts. Dès qu'on étoit venu-là, la Place étoit bientôt priſe.

Les Tours une fois jointes aux murailles, les Frondeurs avec les pierres, les Archers, les Manubaliſtains, les Arbalêtriers avec des fléches, & en général les gens de traits à coups de plombées, & d'autres Armes de jet, délogeoient les Aſſiégés du rempart, & auſſitôt on dreſſoit les échelles. Mais ils étoient ſouvent précipités du haut en bas.

Les Aſſiégeans ſe ſervoient auſſi d'autres moyens pour emporter une Place. C'étoient la *Harpe*, ou Pont à cordes; l'*Exoſtre*, ou Pont à couliſſes, & le *Tollenon*, ou Baſcule.

La *Harpe* étoit une eſpéce de Pont levis, ainſi appellé de ſa reſſemblance avec l'Inſtrument de ce nom. Ce Pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la Tour, avoit comme la Harpe des cordes qui l'abaiſſoient ſur le mur par le moyen des poulies, & auſſi-tôt des Soldats ſortoient de la Tour pour ſe jetter ſur les remparts par ce paſſage.

L'*Exoſtre* étoit ce même Pont dont on a parlé plus haut, qu'on pouſſoit en avant du corps de la Tour ſur la muraille.

Le *Tollenon* étoit une baſcule faite avec deux grandes piéces de bois, l'une plantée bien avant en terre, & l'autre qui étoit plus longue, attachée en travers au ſommet de la prémiere, & dans un tel point d'équilibre, qu'en abaiſſant une de ſes extrémités l'autre s'élevoit. On attachoit à l'un des bouts de cette poutre une eſpéce de caiſſe d'oſier ou de bois, où l'on mettoit une poignée de Soldats, & en abaiſſant l'autre bout on

Digitized by Google

on les élevoit, & on les portoit sur les murailles.

Aux Machines d'attaque dont on vient de parler, les Assiégés en opposoient d'autres, qui étoient les *Ballistes*, les *Onagres*, les *Scorpions*, les *Arbalêtes*, les *Fustibales*, les *Frondes* & les *Flêches*.

La *ballista* se bandoit avec des cordes de nerfs, & plus elle étoit longue, plus elle poussoit loin les traits, sur-tout si elle étoit faite selon les proportions de l'Art, & servie par d'habiles gens qui en avoient étudié auparavant la portée, elle perçoit tout ce qu'elle frapoit.

L'usage de l'*Onagre* étoit de jetter des pierres, & selon qu'il étoit grand, & que ses cordes de nerfs étoient grosses, il poussoit des corps plus ou moins pésans, mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux Machines étoient les plus terribles de toutes, Par rapport à l'Onagre, les masses qu'il lançoit étoient d'un poids à écraser non-seulement les hommes & les chevaux, mais à briser aussi les Machines des Ennemis.

Ce que les Anciens appelloient *Manubalista*, s'étoit appellé auparavant *Scorpion*, parce que cette Machine tuoit avec des dards minces & déliés. Le *Fustibale*, l'*Arbalête* & la *Fronde* étoient des Armes, dont même on n'a perdu l'usage parmi nous que depuis l'invention de la poudre; & plusieurs Peuples d'Orient s'en servent encore.

Pour résister aux Beliers & aux Faulx les Assiégés faisoient descendre avec des cordes des matelats, des couvertures de laine le long de la muraille, aux endroits où le Belier battoit en brêche pour en amortir la violence. D'autres faisissoient les Beliers avec des nœuds coulans, les tiroient obliquement du haut du mur à force de bras, & les renversoient avec leurs Tortuës.

Plusieurs attachoient à des cordes un fer dentelé, fait en maniere de pince, qu'on appelloit *Loup*, avec lequel ils accrochoient le Belier, le renversoient, ou le suspendoient, de façon qu'il ne pouvoit plus agir.

Quelquefois les Assiégés rouloient du haut des murs des colonnes & des masses de pierre ou de marbre sur des Beliers pour les rompre. Si malgré cela, le Belier ouvroit la muraille, & y faisoit brêche, ce qui arrivoit souvent, la seule ressource qui restoit aux Assiégés étoit de démolir les maisons, de construire un autre mur en dedans, & de tâcher de faire périr les Ennemis sur le rempart, s'ils entreprenoient de forcer.

Pour mettre le feu aux Tours mobiles, les Assiégés faisoient une sortie avec des Trouppes d'élite, & après avoir repoussé l'Ennemi, ils arrachoient les cuirs qui couvroient la Tour, & y mettoient le feu: mais si la Garnison n'osoit pas risquer une sortie, on lançoit avec de grandes Balistes de *Marteaux* ou des *Phalariques*, qui perçoient les peaux & les couvertures, & portoient le feu dans le bois.

Les *Marteaux* étoient une sorte de flêches ardentes, qui mettoient le feu par tout où elles pouvoient s'attacher.

La *Phalarique* étoit une espéce de lance armée, qu'on entortilloit d'étoupes pleines de soufre, de bitume, de résine, & d'huile incendiaire. Ce trait lancé par les Balistes perçoit les couvertures des Tours, s'attachoit au corps de la Machine, & la brûloit souvent.

On saisissoit encore les nomens que les Assiégeans n'étoient point sur leurs gardes, on descendoit avec des cordes des hommes qui portoient de la lumiere dans des lanternes, & on les remontoit de même, après qu'ils avoient mis le feu aux Machines.

Les

Digitized by Google

Les Assiégés pour n'être point commandés & écrasés par une Machine supérieure aux remparts, exhaussoient encore la partie du mur où la Tour s'efforçoit d'approcher, & cela se faisoit par une maçonnerie de pierre & de ciment, de terre détrempée ou de brique, ou enfin par une charpente.

Ces Tours redoutables cessoient de l'être dès qu'elles se trouvoient inférieures aux defenses qu'on leur opposoit. Mais souvent les Assiégeans renfermoient dans la grande Tour une autre petite Tour, qu'on ne voyoit pas, & que l'on faisoit monter avec des cordes & des poulies lorsqu'il en étoit tems. Elle s'élevoit tout d'un coup au-dessus des défenses, & les Soldats qui y étoient se jettoient dans la Place.

Quelquefois les Assiégés présentoient au devant d'une Tour qui s'avançoit, de très-longues poutres revêtues de fer, pour l'éloigner des murailles. Au siége de Rhodes, dit Vegece, les Assiégeans ayant construit une Tour mobile supérieure de beaucoup & aux remparts & à toutes les Tour de la Place, un Ingénieur imagina un moyen de la rendre inutile.

Il ouvrit pendant la nuit une galerie soûterraine, (c'étoit la mine des Anciens) qui passoit par dessous le mur de la Place, & la poussa sous le chemin où la Tour devoit passer le lendemain pour approcher des murailles. Les Ennemis, qui ne soupçonnoient rien de l'artifice, conduisirent la Tour jusques sur l'endroit qui étoit miné. Le soûterrain fondit aussi-tôt sous le poids de cette masse énorme, qui s'y enfonça de maniere qu'il ne fut pas possible de l'en retirer. On fut obligé de laisser là la Tour ce qui sauva la Place.

Il est parlé dans les siécles antérieurs, où toutes ces Machines étoient en usage, du cheval de bois rendu si célebre par l'Æneide de Virgile, & qui causa la prise de Troye. Ce n'étoit autre chose qu'un Belier. Ce Belier, la Baliste & la Catapulte, sur-tout cette derniere, avoient un aussi grand & plus surprenant effet que notre canon.

Le *Feu Grégeois*, dont depuis bien des siécles le secret a été perdu, ce feu inextinguible étoit plus terrible que celui du canon. Il se lançoit de loin avec des machines convenables, soit sur une Ville, pour la réduire en cendres, soit sur des Trouppes pour les consumer.

Le canon cependant a fait disparoître toutes ces Machines. Il pourroit lui-même, dit un Auteur, disparoître à son tour, si on faisoit attention sur la bonté dont étoient les Machines de Guerre en usage avant l'invention des Armes à feu. Il en coûtoit peu tant pour les construire & pour les mettre en jeu, que pour les transporter. Elles se montoient & démontoient facilement.

Le canon est bien d'une autre depense. Son gouvernement jette dans de grands embarras, dont il ne dédommage peut-être pas assez par son utilité. Mais M. de Fontenelle n'est pas de ce sentiment.

Ce qui rend la guerre plus courte & plus décisive, la rend aussi moins meurtriere: il a dû perir beaucoup plus d'hommes pendant la durée des longs Siéges dont l'Antiquité fait mention, qu'il n'en périt aujourd'hui dans nos Siéges, qui sont incomparablement plus courts.

MACHINES infernales. L'idée des *Machines* infernales est attribuée à la France; mais l'invention n'en est pas nouvelle. Celui qui les mit le prémier en usage fut Frederic Jambelli Ingénieur Italien, durant le siége qu'Alexandre de

Parme

Digitized by Google

Parme mit devant Anvers. Le Prince d'Orange s'eſt ſervi d'une *Machine* infernale, pour bruler & bombarder le Havre. Les Anglois & les Hollandois eurent auſſi deſſein de ruiner Saint-Malo avec une *Machine* infernale. Le Vaiſſeau & la groſſe bombe préparés pour ruiner le Port d'Alger ſous le regne de Louis XIV. eſt la premiere de ces *Machines* qui ait été conſtruite de notre tems, & qui paroît avoir donné l'idée aux Ennemis de la France de s'en ſervir dans les dernieres guerres de ce Prince, contre nos Villes Maritimes.

MACHINES à mâter : c'eſt une machine, qui ſert à poſer les mâts dans les Vaiſſeaux. On la place ſur un ponton, & elle eſt faite à peu près comme une gruë, ou comme un engin. En quelques endroits, on ſe ſert d'un ponton, avec un mât, un vindas, & un cabeſtan, & de ſeps de driſſe. Dans les atteliers de fabrique de mâts, on ſe ſert d'une chévre commune pour mâter les petits bâtimens, mais pour mâter les grands Vaiſſeaux, on en a d'extraordinaires, qui ont ſept, dix, & quatorze palmes d'épaiſſeur. Pour mâter en mer, où l'on n'a point de chévre, on fait faire une autre machine de deux piéces de bois, qu'on fait croiſer vers le haut.

* MAÇONNERIE, ſe dit de l'art de *maçonner*, & de l'ouvrage même du *Maçon*.

Toutes les eſpéces de *maçonnerie* ſe réduiſent aujourd'hui aux cinq ſuivantes :

Maçonnerie en liaiſon ; c'eſt une conſtruction de quartiers de pierre de taille, poſés en recouvrement les uns ſur les autres.

Maçonnerie de brique : c'eſt une conſtruction de briques poſées en liaiſon, & proprément jointoiées, c'eſt-à-dire cimentées avec du plâtre & de la chaux.

Maçonnerie de Moilon ; c'eſt une conſtruction de moilons bien équarris, bien appareillés, & piqués dans leurs paremens, c'eſt-à-dire, dans leur côté apparent.

Maçonnerie de Limoſinage : c'eſt une conſtruction de moilons brutes, dreſſés au cordeau, ſans appareil, c'eſt-à-dire ſans être taillés. *Voyez* LIMOSINAGE.

Maçonnerie de blocage ; c'eſt une conſtruction de cailloux, & de rocailles, qu'on lie avec le mortier.

* MADIER, c'eſt le nom qu'on donne à pluſieurs piéces de bois qui ſont clouées à d'égales diſtances ſur la caréne d'une Galére.

MADRIER, eſt une groſſe planche dont on couvre ordinairement la bouche du petard, après qu'il eſt chargé, & qui s'applique avec le petard contre les portes, ou autres endroits que l'on veut briſer. Il y a des *madriers* qui ſont faits avec des planches plus longues que les *madriers* des petards, & qui ſont revêtus de fer blanc, & chargés de terre, contre les feux d'artifices. Les Travailleurs les mettent ſur les ſapes & ſur les logemens ou il eſt beſoin de ſe couvrir par en haut. Dans ces occaſions, on ſe ſert quelquefois de claie.

MAESTRAL, ou Nord-Oüeſt. On appelle Maëſtral dans la Méditerranée, une ſorte de vent nommé Nord-Oüeſt dans la Marine du Ponant. Ce vent, qu'on appelle autrement Galliego ſouffle entre l'Occident, & le Septentrion, & eſt oppoſé à Siroco qui eſt Sud-eſt ſur l'Ocean. Ce terme eſt Provençal.

MAESTRALISER, c'eſt quand le bout de l'aiguille aimantée, ſe retire du Nord vers le Nord-Oueſt, c'eſt-à-dire vers l'Occident, ce qui fait appeller variation Occidentale. On dit alors ſur la Méditerranée que la bouſſole *Maëſtraliſe*, à cauſe

Digitized by Google

à cauſe que le rumb de vent, qui eſt entre le Septentrion & l'Occident eſt nommé *Maëſtral*, & par les Indiens *Maëſtro*.

MAGASIN. Il y a deux ſortes de *Magaſins*, *Magaſin* des Vivres, & *Magaſin* d'Artillerie. Les prémiers ſont conſtruits proche des remparts dans les lieux bas, à quelque diſtance les uns des autres, ils doivent avoir pluſieurs étages, afin que les diverſes eſpéces de grains ſoient ſéparés les uns des autres, & avoir l'entrée & la ſortie libre pour recevoir les grains, & les envoyer aux moulins, & les diſtribuer pour en faire du pain.

Ces *Magaſins* doivent être en pluſieurs lieux, qui ſoient forts, voiſins de l'Armée, & commodes pour y voiturer les proviſions par eau, par charrois, & par bêtes de ſomme. Il ſeroit bon que celles-ci fuſſent doubles, afin que les unes arrivant au camp, les autres en repartiſſent pour aller recharger.

Il faut rafraîchir ſouvent les *Magaſins* de nouvelles proviſions, les pourvoir de moulins à vent, à eau, à bêtes & à bras, & de fours pour cuire le pain.

Une régle générale pour les *Magaſins*, c'eſt de n'en jamais prendre d'humides; car il faut craindre dans ceux qui paroiſſent les plus ſecs, & ſur le moindre ſoupçon, ne point épargner d'acheter des planches, ou prendre des fagots ſéchés au four pour mettre ſous les ſacs. Il arrive de grandes pertes quand on n'a pas cette précaution, & l'on doit ſçavoir que quand le grain & la farine ont ſouffert par l'humidité, ils perdent beaucoup de ce feu qui en eſt l'ame, particuliérement la farine, qui ne ſemble plus qu'une maſſe de terre.

Une choſe qui ſert encore beaucoup à la conſervation des grains, c'eſt de tenir les *Magaſins* fort nets, & d'avoir des inventions pour empêcher les pigeons, les ſouris, les calendres, & les autres inſectes de leur faire du tort. Quand les fenêtres ſe peuvent fermer avec des jalouſies, des lattes croiſées, ou de bonnes toiles claires, les pigeons, & les moineaux ne peuvent entrer.

Le meilleur moyen pour détruire les ſouris, c'eſt, ſelon l'Auteur du *Munitionnaire des Armées de France*, de ſe ſervir de pots de terre vernis en dedans, hauts d'un pied ou environ, ſur 9. ou 10. pouces de diamétre par l'ouverture, obſervant que le ventre ſoit plus large de 2. ou 3. pouces.

Ces pots doivent avoir des anſes qui ſervent à les porter, & on y attache une baſcule poſée ſur l'ouverture, au milieu d'une planche trouée en maniere de lunette, de la largeur d'une aſſiéte de bois, laquelle y eſt attachée avec deux groſſes épingles ſans tête, ou fil d'archal, qui ſervent à faire la baſcule, qu'on place juſte au niveau du cadre, où il n'y doit avoir pour toute diſtance entredeux que ce qu'il en faut pour le mouvement aiſé de la baſcule.

On met le lard, noix grillée, ou autre appas au milieu du rond, on verſe de l'eau à demi, ou au tiers dans ces pots, & on les enfonce dans les tas de bled ou de farine juſqu'à la bouche, afin que les ſouris aillent de plein pied commodément à l'appas. Il s'y en prendra un grand nombre, ſans autre ſoin que de griller l'appas de tems en tems, ſe ſervant toûjours de celui qu'on verra le meilleur pour les attirer, & l'on change auſſi l'eau quand il eſt néceſſaire.

Les calendres font grand tort au grain en le perçant, & conſommant le dedans: ces petits animaux multiplient beaucoup, & du moment qu'il y en a eu dans un

Magaſin, il eſt comme impoſſible de l'en garantir. On nomme cependant ainſi une certaine herbe, qui a la vertu de les mettre en fuite. Quand aux mittes & aux perſoreilles qui ſe mettent dans la farine, elles y font peu de tort.

Le ſoin qu'on doit avoir des couvertures des *Magaſins* eſt important. Il faut s'y promener dans les tems de pluie pour conſiderer où l'eau pourra tomber, & faire raccommoder les endroits au plûtôt.

Les *Magaſins* qui appartiennent au Roi ſont réparés par les gens qui ont entrepris l'entretien des caſernes & des *Magaſins* de la Place; mais ceux qui ſont fournis aux Entrepreneurs par les Magiſtrats des Villes, ſont réparés à leurs dépens.

Quoique les couvertures ſoient bonnes, la neige ne laiſſe pas de s'inſinuer au travers des tuiles, de maniere que lorſqu'il en tombe, il eſt bon de faire un tour dans les *Magaſins* au moins une fois par jour, pour l'enlever avant qu'elle puiſſe fondre. Quand il n'en tombe qu'en certains endroits, ſans qu'on puiſſe l'éviter, on étend des ſacs particuliérement ſur les farines.

Les grains dans les *Magaſins* ſe placent de deux façons, enſachés & déſachés. Les grains enſachés ſont rangés en pile. Ils y doivent reſter peu de tems. On les porte ſi l'on peut juſqu'à la voute, les plaçant dès le pied par eſcaliers pour y monter commodément. Mais cela ne ſe pratique que ſur un terrein ferme, ou ſur de fortes voutes, prenant garde à bien aſſûrer les piles.

Lorſque les ſacs y doivent demeurer quelque tems, on ne les met que huit l'un ſur l'autre au plus, pour qu'ils ne s'échauffent point, & on les change de ſituation tous les quinze jours en Eté & tous les mois en Hiver. Il faut qu'il y ait toûjours une allée entre deux rangées de ſacs pour paſſer une perſonne, afin qu'on puiſſe les viſiter aiſément.

Il y a des manieres de civieres roulantes en forme de brouettes, dont on peut ſe ſervir pour tous les mouvemens des ſacs qu'il convient de faire dans les *Magaſins*, outre la facilité & la diligence qu'on y trouve, c'eſt qu'on ne traîne point les ſacs, ce quil les uſe beaucoup.

Un bled vieux peut reſter ſix mois enſaché ſans danger, en obſervant ce qu'on vient de dire; mais un bled nouveau, qui a toûjours de l'humidité, ne peut y reſter qu'un mois au plus, encore pendant ce tems-là, il faut changer les piles toutes les ſemaines, enſuite le déſacher, & le répandre à un pied de haut ſeulement, ſi on a de la place; mais ſi on l'entaſſe à plus d'un pied & demi ou deux, il faut le remuer plus ſouvent à proportion de la hauteur, & les *Magaſins* doivent toûjours ſe trouver ſecs.

On étend les bleds & les farines pour l'ordinaire dans toute la longueur du *Magaſin*. Mais à l'égard de la largeur, on la régle toûjours ſuivant le terrein, à 6. 9. 12. 15. ou 18. pieds, afin que lorſqu'on n'a pas tenu compte au juſte des grains & des farines qu'on aura déſachés, on puiſſe ſçavoir en les toiſant le nombre de ſacs de 200. livres qu'il y aura dans chaque ſac.

Quand on fait le remuage, on ne met point les bleds plus haut de deux pieds & demi, & les farines de trois pieds, & l'on doit obſerver de ne charger les planchers, que ſuivant la force des bâtimens & la néceſſité.

On crible les bleds extrêmement poudreux, graveleux, & remplis d'ivraie. Le criblage purge le grain des immondices qui gâtent la farine,

Digitized by Google

farine, lui donnant mauvais goût, & l'empêchant de rendre autant de pain qu'elle feroit. On observe la même chose à l'égard des grains moisis & germés qui peuvent arriver par les convois, & qui pour l'ordinaire ne le font qu'autour des sacs.

Il y a des bleds sujets à devenir vereux, soit par la qualité particuliere qu'ils contractent dans de certaines années par l'intemperie de l'air ou autrement, soit par la charpente du *magasin* dont le bois ayant été coupé en mauvaise lune devient vermoulu, soit enfin parce que ces bleds étant battus d'abord après la moisson, on les met avec trop de hauteur dans le *Magasin*. Lorsqu'un bled est vereux ou calendré, il faut l'envoyer au moulin, il n'y a que ce remède.

Quand il arrive des bleds mouillés par un convoi, on les défache aussi-tôt dans un *magasin* qu'on réserve exprès pour ces accidens, on les remuë souvent, en égard aux saisons, & on ne les étend qu'à un pied & demi de haut au plus. On doit tourner souvent le bled en Juin & en Juillet, lorsque la moisson est en fleur ; car le bled comme le vin travaille dans leur saison, & les farines & les avoines de même.

On a des *magasins* à part pour le méteil. Le méteil de la munition est moitié froment, & moitié seigle. Mais il faut que le grain de seigle soit très bon : autrement on doit mettre deux tiers de froment, & un de seigle. Les méteils sont maigres quand il n'y a pas assez de froment. On doit les améliorer avant que de les donner à la meule.

On choisit des *magasins* pour les farines comme pour les grains, & l'on s'y comporte de même, à l'exception qu'on ne remuë jamais les farines lorsqu'il fait du vent. On garnit les fenêtres de ces *magasins* de toîles ou de vieux sacs, afin que le vent n'y fasse point de tort, & on ne les ouvre que dans le beau tems. Les farines mouillées pendant un convoi doivent être données aux Boulangers de la Munition pour être consommées au plûtôt.

S'il n'y a point de travail établi, on les défache ; mais auparavant on les laisse reposer pendant un jour ou deux, afin que celle qui est détrempée, s'attache aux sacs, de maniere qu'en les vuidant elle ne puisse tomber avec la séche, parce qu'elle pourroit l'aigrir. On retourne ensuite les sacs, on les secouë, on les grate sur une grande toile faite exprès, & mise dans un bout du *magasin*, sur laquelle cette farine doit être étenduë & remuée souvent, afin qu'elle séche promptement ; & à mésure qu'elle séche, on doit en écraser les morceaux ou grumeaux, par ce soin il n'y a rien de perdu, ni de gâté.

Il n'y a point de grain qui ait un plus grand principe de chaleur que le bled, & cela se connoît lorsqu'il est converti en farine. Si pendant l'Eté on laisse des sacs en pile les uns sur les autres l'espace de quinze jours seulement, le feu s'y prend d'une si grande force, qu'il est impossible de tenir la main entre les sacs, & souvent on les trouve brulés, & la farine pétrifiée en trois semaines. Voilà la perte que les Commis négligens causent aux Entrepreneurs.

Lorsqu'on reçoit des farines de cette maniere, on les défache, on les crible pour en tirer les mortes, qui sont dures comme la pierre ; on les écrase avec de petits maillets, après avoir ôté les morceaux bruns & pourris, qu'on nomme *marrons* ; ensuite on les mêle avec de bonne farine de pur froment, pour les rendre dignes d'être employées. L'expérience fait connoître

Digitized by Google

qu'une farine ne prend jamais l'eau deux fois : mais quand elle eſt jointe avec de la meilleure, elle ſe trouve en état de foiſonner.

Ces farines doivent être remuées de dix jours en dix jours pendant un mois ; & celles qui viennent du moulin doivent être déſachées pour leur faire perdre leur chaleur, & remuées tous le quatre à cinq jours pendant trois ſemaines, enſuite on les enſache : on met les ſacs ſur le cul pour leur donner de l'air, on ouvre la gueule, & ſi l'on veut on paſſe un gros bâton rond & poli à travers la farine, qui laiſſe ſon trou du haut en bas.

Les *magaſins* d'Artillerie doivent être dans les lieux plus ſecs, & plus reſſerrés, particuliérement la chambre où l'on doit mettre les fabriques de poudre ; car la poudre ne doit pas être répanduë à terre comme du blé, non-ſeulement parce qu'elle s'amolliroit, mais parce que tout ſon nitre s'évaporeroit, & qu'elle perdroit toute ſa force. Les *Magaſins* d'Artillerie ſont en la puiſſance du Gouverneur d'une Place.

Il y a dans ces *Magaſins* quantité de ſales, avec pluſieurs ateliers, pour y ſuſpendre les corſelets, cuiraſſes, hallebardes, &c. car pour les mouſquets, carabines, fuſils & piſtolets, ils ſe rangent les uns ſur les autres. Les ſales où l'on met les cordages, méches, toiles cirées, cuivre, étain, plomb, & tous les autres uſtenſiles qui ſervent pour l'attaque & pour la défenſe des Places, doivent être entre les ſales-d'armes, & celles des feux d'artifices où l'on renferme les bombes, grenades, petards & toute compoſition pour le feu.

On mer les balles à canon dans les cours, toutes celles de même calibre enſemble, ſéparées les unes des autres par de petites murailles, ſur leſquelles on peut écrire le nom du calibre pour éviter la confuſion.

Quand les Arſenaux ſont grands & commodes, on y fait les poudres. Mais leur principal uſage eſt d'y fondre l'Artillerie, d'y forger toute la ferrure, auſſi-bien que d'y faire des affuts.

Les *Gardes-Magaſins* tiennent un contrôle de ce qui eſt dans l'Arſenal dont on leur confie la garde ; ils ont ſoin que rien ne s'y gâte, & qu'aucune perſonne inconnuë n'entre & ne viſite les Arſenaux.

On garde un grand ordre & un grand arrangement dans les *Magaſins* d'Artillerie, parce qu'outre qu'il en arriveroit de terribles accidens, on ne pourroit qu'à peine reconnoître les munitions, quand il faut s'en ſervir dans les Places, ou les tranſporter ailleurs.

Les *Magaſins* à poudre ſont conſtruits de la maniere qui ſuit :

Les planchers ou aires ſont garnis deſſous entre les ſolives de 8. pouces au moins de charbon, le deſſus de bonnes planches bien jointes, & bien chevillées de bois.

Le contour des murailles, particuliérement ſi elles ſont nouvellement faites, doit être lambriſſé & revêtu juſqu'à la naiſſance du ceintre, enſorte que l'humidité ne puiſſe pénétrer, ni deſſus, ni par les côtes.

Chaque chantier doit être fait d'autant de poutrelles de bois de chêne de 12. pieds de long, & de 8. à 9. pouces d'écarriſſage qu'il en convient pour la longueur du *Magaſin*, en les doublant pour la ſolide aſſiſe des tonnes.

Il eſt exhauſſé de 8. pouces du plancher, obſervant de caler le chantier de 6. pieds en 6. pieds, en ſorte que les poutrelles ne ſouffrent point ſous le poids des tonnes de poudre, qu'on engerbe de quatre de hauteur au plus.

On

Digitized by Google

On doit laiſſer dans le milieu du *Magaſin*, & aux deux extrémités 4. pieds d'eſpace pour les mouvemens qu'il convient y faire, & 1. pied & demi, non-ſeulement pour les lambris du contour, & le rang de poudre qui l'approche, mais entre tous les autres, s'il eſt poſſible, en ſorte qu'on puiſſe paſſer en chaque rang.

Chaque *Magaſin* régulier a à chaque extrémité une fenêtre dans l'épaiſſeur du mur, chacune a deux vanteaux, un dans œuvre, & l'autre dehors. Celui-ci eſt de madriers de 2. ou 3. pouces d'épais couvert de fer de taule, bien joint, fermant en dedans par deux gros veroux. L'autre n'eſt que de madriers de 2. pouces, & ſe ferme comme celui des dedans, mais n'eſt point couvert de fer.

Deux échelles ſont néceſſaires dans chaque pareil *Magaſin* pour les fenêtres qu'il faut ouvrir, ſoit pour les mouvemens, ſoit pendant ſix ou ſept heures des beaux jours qu'il fait aux mois de Juin, Juillet & Août, rien ne contribuant davantage à la conſervation des poudres.

Outre la ſentinelle ordinaire qui eſt toûjours un Factionnaire ſans mêche, qui eſt miſe à la porte des *Magaſins* à poudre, il y en a une ſeconde derriere les *Magaſins* ſur le rempart, lorſque l'on ouvre les fenêtres.

Il y a deux portes à chaque *Magaſin*. La prémiere eſt de madriers à l'ordinaire de bon bois de chêne fort ſec; auſſi-bien que les vanteaux. Elle eſt couverte de fer en taule bien joint & bien cloué. Cette prémiere porte n'a qu'une ſerrure. La ſeconde qui eſt de madriers de même épaiſſeur de 2. à 3. pouces en a deux. Elle eſt fenduë, & s'ouvre en deux en dedans le *Magaſin*. Ces trois ſertures ont chacune leur clef. Il y en a même quatre quelquefois. Une pour le Gouverneur, la ſeconde pour le Commandant de l'Artillerie, la troiſiéme pour le Contrôleur, quand il s'en trouve un de réſidence, & la quatriéme pour le Garde.

La bonne ſituation d'un *Magaſin* à poudre doit être dans un lieu écarté des maiſons ou corps de caſernes, & avoir pour aſpect le Midi ou le Levant au moins.

Les voutes, pour être à l'épreuve des bombes ordinaires, doivent être de 3. pieds d'épais de maçonnerie & de 5. de terre deſſus, quand les *magaſins* ſe trouvent dans des ſouterrains, autrement ces 3. pieds de maçonnerie ſuffiſent avec le comble à l'ordinaire; mais pour réſiſter aux bombes de 500. on leur donne une bien plus grande épaiſſeur.

Il y a peu de *Magaſins* dans le Royaume, où toutes ces précautions ne ſoient obſervées, autant que les lieux le peuvent permettre.

Outre les *Magaſins* principaux, il doit y avoir encore un petit *Magaſin* appellé *d'entrepôt*, pour ſervir aux diſtributions journalieres, afin de n'être point obligé d'ouvrir toûjours les grands *Magaſins*.

MAGASIN Général de la Marine, c'eſt en France celui, où ſe diſtribuent les choſes néceſſaires pour les armemens des Vaiſſeaux du Roi. *Magaſin* particulier, c'eſt celui qui renferme les agrès, & les apparaux d'un Vaiſſeau ſeulement. *Magaſin* de proviſions & de victuailles, ce ſont des bâtimens, où il y a des munitions de réſerve, qui ſuivent une armée navale. Les Flutes ſervent ordinairement de magaſin.

MAHONNE: c'eſt une ſorte de Galeaſſe, dont les Turcs ſe ſervent, elle eſt plus petite, & moins forte, que les Galeaſſes de Veniſe.

Digitized by Google

MAIGRE, bois maigre : les Charpentiers disent qu'une pièce de bois est trop maigre, pour dire qu'on en a trop ôté en le taillant, & qu'il laisse du vuide à l'endroit qu'il doit remplir, comme lorsqu'un tenon ne remplit pas la mortaise.

MAILLE : c'est un menu cordage, ou ligne, qui fait plusieurs boucles au haut d'une bonnette, & qui sert à la joindre à la voile. *Mailles* sont aussi les distances qu'il y a entre les membres d'un Vaisseau.

MAILLET : les François se sont servi de cette arme dans les combats.

En 1351. à la bataille des Trente, si fameuse dans l'Histoire de Bretagne, ainsi nommée du nombre des Combattans, qui étoient trente de chaque côté, les uns du parti de Charles de Blois, & du Roi de France, & les autres du parti du Comte de Montfort & du Roi d'Angleterre, on se servit du maillet.

La populace de Paris sous Charles VI. força l'Arsenal, & en tira quantité de *maillets* dont ils s'armerent pour assommer les Commis des Doüanes, ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*.

Du tems de Louis XII. les Archers Anglois avoient encore des *maillets* pour armes.

Enfin outre l'épée & la lance, les Chevaliers & les Ecuyers se servoient à leur fantaisie de toutes sortes d'instrumens pour armes.

MAIL, MAILLET c'est une espéce de marteau de bois, qui a deux têtes. Les Charpentiers en ont de gros & de médiocres. Le gros *Maillet* ou la *Maillochе*, c'est celui, dont on se sert pour l'ouvrage le plus fort, & le plus rude. *Maillet* de calfas, c'est un mail emmanché fort court, qui sert pour calfater. Il a la masse fort longue & menuë, avec une mortaise à jour de chaque côté. Ses têtes sont reliées de cercles de fer.

MAIN armée : on dit, Entrer à *main* armée dans un Pays : c'est-à-dire, y entrer par force avec des gens de guerre.

MAIN-AVANT : en terme de Marine, c'est une espéce de commandement pour faire passer alternativement les mains des Travailleurs l'une devant l'autre en tirant une longue corde, ce qui avance le travail. *Main-avant*, monter *main-avant*, c'est monter sans échelle, monter aux hunes le long des manœuvres sans enflêchures, mais seulement par adresse de mains & de jambes.

MAIN : c'est sur-mer une espéce de petite fourche de fer, dont on se sert à tenir le fil de carret dans l'auge, lorsqu'on le goudronne.

MAIN-CHAUDE, joüer à la *main-chaude*, terme de Marine : c'est un divertissement des gens de l'Equipage, qui se mettent dix ou douze ensemble, & en prennent un au sort, qui est obligé de se pencher, & d'appuyer la tête contre le grand mât, mettant sur le dos une de ses mains ouverte. Ses compagnons viennent par derriere, l'un après l'autre, fraper de toute leur force du plat de la main sur la sienne, & continuent jusqu'à ce qu'il ait deviné celui qui l'a frapé, & pour lors celui-là se met à la place du prémier.

MAJOR, est un Officier considérable, qui a autant de différentes prérogatives attachées à sa Charge, qu'il y a de différentes sortes de *Majors* dans le Service. Il y a *Major* Général d'une Armée, *Major* de chaque Brigade d'une Armée, soit de Cavallerie, soit d'Infanterie, *Major* d'un Régiment de Cavallerie, *Major* d'un Régiment d'Infanterie, *Major* d'une Place de guerre, & *Major* des quatre Compagnies des Gardes du Corps.

MAJOR-

Digitized by Google

MAJOR-Général de l'Armée, eſt un Officier qui reſout & concerte avec les autres *Majors* de l'Armée, les Trouppes qui doivent monter les gardes, celles qui doivent aller en parti, compoſer les détachemens, ou eſcorter les convois. Ses fonctions exigent un exercice continuel, parce qu'il eſt obligé de veiller à tous les événemens d'une Armée. Il a entrée à toute heure chez le Général, & eſt logé près de ſon quartier. Tous les ſoirs il va prendre l'ordre du Général ; il écrit ce qu'il ordonne ſur des tablettes, afin de n'y rien changer, il le donne enſuite à chaque *Major* de Brigade, afin qu'il régle les gardes, les convois, les partis & les détachemens.

Il tient un état de chaque Brigade, de chaque Régiment en particulier, & un Rôle de tous les Officiers Généraux, Meſtres-de-Camp, Colonels & Majors, ſuivant leur ancienneté, & le rang de leur Régiment. Le jour du combat il reçoit du Général le plan de ſon Armée, la diſpoſition de la Cavallerie, de l'Infanterie, de l'Artillerie, & l'ordre que toutes les Trouppes doivent tenir. Il ſe trouve tous les matins à la tête du Camp, pour voir monter & deſcendre les gardes. Il y a chez lui un Sergent d'Ordonnance par chaque Brigade, pour porter les ordres quand il ſurvient quelque choſe de nouveau. Dans un ſiége il avertit les Corps qui doivent monter la tranchée, fournit les Travailleurs, les Faiſeurs de gabions, *&c.* Le *Major* des Gardes Françoiſes, quand ce Régiment eſt dans une Armée, eſt de droit *Major* Général. En ſon abſence le *Major* du plus ancien Régiment en fait la fonction. Cette Charge ne donne point de rang parmi les Officiers Généraux ; mais celui qui la poſſéde a toûjours quelque grade, ſoit de Brigadier, de Maréchal de Camp, ou de Lieutenant-Général.

MAJOR-Général de l'Infanterie Françoiſe : cette charge a été créée ſous François I. en 1515. alors on lui donnoit le titre de Sergent-Major, ce qui revient au même.

MAJOR de Brigade fait dans les Régimens de ſa Brigade le même détail que le Major-Général fait dans toute l'Armée. Il tient un rôle des Régimens de ſa Brigade, des Commandans, des Majors, Aides-Majors, & des autres Officiers. Il doit connoître le fort & le foible de chaque Régiment, & ſon ancienneté. Il reçoit l'ordre du *Major*-Général, & le donne aux Majors & Aides-Majors de chaque Régiment. Il leur donne une heure & un rendez-vous à la tête des Brigades, où ils ont ſoin de le venir recevoir, pour le conduire au *Major*-Général. Cette Charge a peu d'appointemens, & ce n'eſt qu'une marque de diſtinction.

MAJOR d'un Régiment de Cavallerie : ſa fonction eſt de faire les logemens, de poſer, & de relever les Gardes, de faire les détachemens, d'aller prendre l'ordre du Major de Brigade, de le porter au Commandant, de le donner aux Maréchaux des Logis des Compagnies.

MAJOR-Général des Dragons : ſa fonction eſt de donner l'ordre aux Majors de Brigade de ce Corps, comme ceux-ci le donnent aux Majors particuliers des Régimens.

Il n'y a point d'autre *Major*-Général des Dragons, que le plus ancien Major, qui fait cette fonction. Il ne prend le mot que du Général, & envoie ſeulement chercher le détail chez le Maréchal des Logis de la Cavallerie, dont il ſe prétend néanmoins indépendant. C'eſt une conteſtation qui n'a point encore été décidée.

MAJOR d'un Régiment d'Infanterie:

fanterie: les *Majors* des Régimens d'Infanterie, qui ſont appellés *Sergens-Majors* dans leurs Brevets, n'ont point de Compagnie, parce qu'ils ſont chargés d'un trop grand détail, & qu'ils pourroient avoir trop d'attention pour leur Compagnie, & détourner à leur profit particulier ce qui régarde le Régiment en général.

Les fonctions d'un *Major* conſiſtent à aller prendre tous les ſoirs l'ordre de celui qui commande. Quand le Régiment eſt en Corps d'Armée, il le va prendre du Major-Général, des Majors de Brigade, & le rapporte enſuite au Colonel, au Lieutenant-Colonel, & aux Sergens, qu'il aſſemble; il fait les détachemens pour les eſcortes des convois, pour les gardes & pour les partis; il ſe trouve aux rendez-vous pour les recevoir & les faire marcher; il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ; il avertit les Capitaines, fait ſortir les drapeaux du quartier, dreſſe le Bataillon, & le fait marcher; il fait auſſi le logement du Régiment.

Si c'eſt en campagne, en corps d'Armée, il diſtribuë à chaque Compagnie le terrein qui lui eſt deſtiné, fait poſer les armes des Soldats en faiſceaux, & poſte la garde à la tête du Bataillon. Si le Régiment loge ſeul dans un quartier, le *Major* ſe retranche ou ſe barricade avec des chariots, poſe des corps de garde autour du logement, & des Sentinelles dans tous les lieux par où l'on pourroit en approcher; il en doit mettre pour plus grande ſûreté hors des retranchemens.

Quand on donne l'alarme au Camp, le *Major* doit ſe rendre à la place-d'arme du Régiment, y faire prendre diligemment les armes aux Soldats, former ſon Bataillon, & envoyer avertir le Colonel, & le Général de tout ce qui ſe paſſe, afin qu'il prenne ſes meſures.

Aucune Compagnie ne doit entrer, ni ſortir de ſon poſte, ſans la permiſſion du *Major*.

Le *Major* tient un rôle des Officiers & des Compagnies; il va chez le Tréſorier recevoir l'argent; il le diſtribuë aux Capitaines; il fait l'inventaire de l'équipage des Officiers après leur mort, & il le fait vendre à l'encan au ſon du Tambour. Il en a le ſou pour livre, & l'épée, l'eſponton & le hauſſe-col lui appartiennent.

Les *Majors* des Régimens ſont auſſi chargés à l'Armée de la diſtribution du pain, & ils étudient les moyens d'éviter la confuſion dans tout ce qui en dépend.

Ceux qui ont le plus d'ordre font diſtribuër le pain à leur Trouppe, Compagnie par Compagnie, ce que le Commis du Parc leur accorde, quoiqu'il ne ſoit obligé de payer un Régiment que tout à la fois; par exemple, 6000. rations, s'il doit en recevoir autant par la revuë pour quatre jours; mais auſſi ce ſeroit plus de peine aux Officiers pour repartir une ſi grande quantité.

D'un autre côté, les *Majors* des Régimens voulant ſoulager les Commis du Parc dans cette occaſion, lui apportent leurs billets de diſtribution tout fait, & même il y a des Régimens qui en ont d'imprimés, afin d'avoir plûtôt fait quand il n'y a que les quantités à remplir.

Après que l'ordre pour toucher le pain eſt compté au bas de l'état, le *Major* donne en échange ſon reçu au Commis, mais il prend bien garde de ne pas mettre le nombre des rations en chiffre, il faut qu'il ſoit écrit tout au long, & ſans rature: s'il arrive qu'il ſoit obligé d'en faire, il l'approuve à côté. Jamais il ne manque de donner de reçu: cet acte de bonne-foi ne doit point ſe remettre, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Les *Majors* les plus ſoigneux comptent

Digitized by Google

ptent avec le Commis tous les mois, & retirent leurs billets particuliers pour en faire un général. Ce compte sert à tout événement : il met l'affaire en régle, & un Régiment quand il a fait son décompte, se trouve en état de quitter l'Armée, & d'aller dans une autre Province, en cas qu'il reçoive un ordre.

Dans le Conseil de guerre, il donne ses conclusions comme Procureur du Roi. Le jour d'une bataille, le *Major* est à cheval, & se trouve tantôt à la queuë, tantôt à la tête, pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit. Il a la paye de Capitaine, sans les revenans-bons de son Emploi.

La Charge de *Major* étoit dans les Bandes, ce qu'elle est aujourd'hui dans les Régimens. Il y avoit des Bandes quelquefois aussi nombreuses qu'un Bataillon d'Infanterie.

Sous Henri II. les *Majors* avoient intendance sur plusieurs Compagnies, & n'avoient point aussi de Compagnie particuliere, afin de se donner tous entiers au détail dont ils étoient chargés.

Il y a eu des *Majors* avant ce tems-là, mais sous d'autres noms, parce qu'on ne pouvoit s'en passer pour le réglement & la subsistance des Corps.

Dans une bataille le Major n'a point de poste fixe. Il doit être autant que faire se peut au centre du Bataillon près du Colonel pour recevoir & faire exécuter ses ordres, se portant avec une activité extrême par-tout où le plus pressant besoin le demande, tant pour rallier le Bataillon, que pour le faire reformer, & le remener à la charge, soit pour prendre un Bataillon ennemi en flanc, en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers, un piquet, ou une manche, manœuvre qui fait absolument plier le Bataillon, qui est pris en flanc ; soit pour éviter que l'ennemi ne déborde le sien, par la même manœuvre, en lui opposant une force égale : enfin pour faire faire tous les mouvemens que son habileté lui suggere avec l'approbation de son Commandant, tant pour attaquer, que pour se défendre.

Certains Colonels, qui n'ont pas une expérience consommée, quoique remplis de valeur, sont très-heureux, quand dans les occasions épineuses, ils peuvent être aidés par un Major, qui sçait prendre son parti sans hésiter. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire, zélé pour le bien du service & l'honneur de son Régiment, doit suppléer aux choses auxquelles son Commandant pourroit manquer, d'autant plus qu'étant à cheval, il peut mieux qu'un autre voir ce qui se passe, & prévenir, ou réparer le désordre. Si le Régiment a plusieurs Bataillons, il doit avoir l'œil à tous, pour les faire manœuvrer également, après avoir chargé les Aides-Majors des autres Bataillons de se régler sur les mouvemens, qu'il fait faire au prémier.

MAJOR d'une Place de guerre, est le troisiéme Officier qui y commande en l'absence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi, quand il est le plus ancien Officier, ou qu'il a une Commission expresse pour y commander. La fonction d'un *Major* de Place est de faire monter la garde, de tirer les postes, les rondes, de régler les Sentinelles, d'aller prendre l'ordre, de le distribuer aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la garnison, de faire la ronde-majore, de visiter les corps de garde, les escoüades, les armes des Soldats, de distribuer les munitions, de faire ouvrir & fermer les portes, de rendre tous les jours compte au Gouverneur de tout ce qui s'est fait dans la Place.

C'est lui encore qui signe les Extraits

traits des revues de Commiſſaire avec le Gouverneur de la Place: & dans les Conſeils de Guerre aſſemblés pour le Jugement des Soldats criminels, les *Majors* des Places donnent des concluſions préférablement & à l'excluſion des *Majors* des Régimens qui ſe trouvent dans les mêmes Places.

MAJOR des quatre Compagnies des Gardes du Corps, eſt un Officier conſidérable, qui eſt reçu Lieutenant dans les mêmes Compagnies, & qui a droit d'ancienneté ſur les Lieutenans reçus après lui. *Voyez* GARDES du Corps.

MAJOR ſur un Vaiſſeau de guerre eſt un Officier, chargé du ſoin de faire aſſembler à l'heure accoûtumée les Soldats gardiens pour monter la garde, & il doit être toûjours préſent, lorſqu'elle eſt relevée, pour indiquer les poſtes. Il doit viſiter une fois le jour le corps de garde, & rendre compte de tout au Commandant.

MAJORDOME, eſt un Officier de Galéres qui a ſoin des Vivres.

* MAIRAIN; on donne ce nom à de petites Planches de bois de chéne réfendu, dont on fait des panneaux & d'autres ouvrages de menuiſerie, & aux petites piéces de bois dont ſe font les tonneaux.

MAISON du Roi. Ce n'eſt que ſous Louis XIV. qu'on a parlé de la Maiſon du Roi, comme d'un Corps ſéparé dans les Trouppes; & on entend par la Maiſon du Roi les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux-Légers, les Mouſquetaires, la Gendarmerie, les Grenadiers à cheval, les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & les cent Suiſſes.

Je parle dans ſon lieu des Trouppes qui compoſent la Maiſon du Roi. L'Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes me fournit le moyens d'en donner l'origine. Chaque Roi qui inſtituoit une nouvelle Milice, pour la mettre en conſidération, ne ſe contentoit pas d'avoir une Compagnie dont il reſtoit Capitaine, il mettoit cette même Compagnie dans ſa Garde.

Quand la nouvelle Gendarmerie parut, Charles VII. mit préſqu'auſſi-tôt dans ſa Garde les deux Compagnies de cette Milice, dont il s'étoit réſervé d'être Capitaine; & par un autre arrangement fait par le même Prince, une autre Milice, dite des *Chevaux-Légers*, ayant paru, deux Compagnies de cette Milice augmenterent la Garde Royale, ſous les noms *d'Archers François du Corps*, & *d'Archers Ecoſſois* auſſi *du Corps*.

Henri IV. ayant mis une Compagnie de Gendarmes dans ſa Garde, en mit auſſi une de Chevaux-Légers. Sous le même Roi, la Milice des Carabins s'étant augmentée, Louis XIII. ne manqua pas de mettre une Compagnie de cette Milice dans ſa Garde. Les Carabins de la Garde ſont devenus Mouſquetaires, & ſubſiſtent encore ſous ce dernier nom.

La Milice des Dragons n'a point fourni de Gardes aux Rois, parce qu'elle eſt trop ſemblable à celle des Carabins. Auſſi les Mouſquetaires ſont-ils regardés comme les Dragons de la *Maiſon* du Roi.

Ce n'eſt pas dans les Milices ſeules de Cavallerie que les Rois ſe ſont choiſis des Gardes. Ils en ont pris dans les Milices d'Infanterie. L'Infanterie Françoiſe a fourni les Grenadiers à cheval, qui ſont joints à la Maiſon du Roi à l'Armée. Elle a auſſi fourni le Régiment des Gardes à pied, & l'Infanterie Suiſſe a auſſi fourni, outre un Régiment des Gardes à pied, une Compagnie de cent Hallebardiers, qui ont titre de Gardes du Corps.

MAITRE. *Voyez* CAVALIER.

MAI-

Digitized by Google

MAITRE de Vaiſſeau, ou Patron, c'eſt un Officier Marinier qui commande tout l'équipage, & toute la manœuvre. Autrefois les Maîtres de Vaiſſeau du Roi y tenoient taverne de vin, d'eau-de-Vie, & de Tabac, ce qui leur eſt aujourd'hui défendu, pour empêcher l'équipage d'y conſumer ſes gages, ou ſa ſolde, ou ſes hardes. Aucun ne peut être reçu Capitaine, Maître, ou Patron, de Navire, qu'il n'ait navigé pendant cinq ans, & n'ait été examiné publiquement ſur le fait de la navigation, & trouvé capable par deux anciens Maîtres, en préſence des Officiers de l'Amirauté, & du Profeſſeur en Hydrographie s'il y en a.

Il appartient au Maître d'un Vaiſſeau Marchand de choiſir & loüer les Pilotes, contre-Maîtres, Matelots & Compagnons ; ce qu'il doit néanmoins faire de concert avec les Propriétaires, lorſqu'il eſt dans le lieu de leur demeure. Il eſt reſponſable de toutes les Marchandiſes chargées dans ſon bâtiment, dont il eſt tenu de rendre compte ſur le pied des connoiſſemens. Il eſt tenu d'être en perſonne dans ſon bâtiment, lorſqu'il ſort de quelque Port, Havre, ou Riviére. Il peut par l'avis des Pilotes & contre-Maîtres faire donner la cale, mettre à la boucle, & punir d'autres ſemblables peines les Matelots mutins, ivrognes & déſobéiſſans, &c. Lorſqu'on fait des voyages de long cours, il doit aſſembler chaque jour à l'heure de midi & toutes les fois qu'il eſt néceſſaire, les Pilote, contre-Maître & autres qu'il juge Experts au fait de la navigation, & conférer avec eux, les hauteurs priſes ſur les routes faites & à faire, & ſur leur éſtime. Il ne peut abandonner ſon bâtiment pendant le voyage, pour quelque danger que ce ſoit, ſans l'avis des principaux Officiers & Matelots, & en ce cas il eſt tenu de ſauver avec lui l'argent & ce qu'il peut des marchandiſes plus précieuſes de ſon chargement. Si le Maître fait fauſſe route, comme quelque larcin, ſouffre qu'il en ſoit fait dans ſon bord, ou donne frauduleuſement lieu à l'altération, ou confiſcation des Marchandiſes, ou Vaiſſeau, il doit être puni corporellement. *Voyez* l'Ordonnance de 1681.

A l'égard des Navires de guerre, il eſt défendu par l'Ordonnance de 1689. aux Officiers des Siéges de l'Amirauté, de recevoir aucuns Maîtres, Pilotes, & Pilotes Lamaneurs, qu'ils ne ſoient âgés de vingt-cinq ans, & qu'ils n'ayent fait deux campagnes de trois mois chacune, au moins ſur les Vaiſſeaux du Roi, outre les cinq années de navigation, qu'il faut que les Maîtres ayent faite. Les Maîtres doivent aſſiſter à la caréne, prendre ſoin de l'arrimage, & aſſiéte, être préſens au magaſin pour prendre leur prémiere garniture, & pour recevoir le rechange, dont ils doivent donner un inventaire, ſigné de leur main au Capitaine. En faiſant exécuter les commandemens qui leur ſont donnés pour la manœuvre, ils ne doivent point y mettre la main, mais obſerver le travail des Matelots, afin d'inſtruire ceux qui manquent par ignorance, & châtier ceux qui ne font pas leur dévoir par pareſſe.

Le rang du Maître vient après celui du Lieutenant. C'eſt à lui de bien faire nettoyer le Navire, de le faire laver, de le ſuifver, brayer, & goudronner, avoir l'œil ſur tous les agrès, & faire mettre chaque choſe en ſa place. Il doit, de même que le Lieutenant, prendre garde comment ſe fait le quart, & ſi le Timonier ne mange point ſon ſable ; à quel air de vent on court, & quel eſt le préſage du tems, faire ſon éſtime, & la donner au Pilote, pour découvrir en quel lieu l'on eſt. Mais à l'égard de l'éſtime on laiſſe le

Digitized by Google

le Pilote ſeul chargé de la faire, & de la communiquer au Maître, & aux hauts Officiers.

MAITRE d'Équipage eſt un Officier choiſi parmi les Matelots les plus expérimentés, & établi dans chaque Arſenal & dans chaque Flotte, pour avoir le ſoin de l'équipement, de l'armement & du déſarmement des Vaiſſeaux.

Sa fonction eſt encore d'avoir inſpection ſur l'achat, ſur la conſtruction, & ſur l'équipement, afin que l'Etat ſoit bien ſervi en toutes choſes, & qu'il ne ſe paſſe rien, qu'il ne ſoit juſte, tant dans le payement des Ouvriers, que dans l'emploi de leurs journées. C'eſt lui qui a la garde des matériaux du Canon, des menuës armes, & de tous les apparaux, & autres choſes néceſſaires pour l'armement des Navires de guerre, & qui a ſoin de tenir le tout en bon état, & prêt quand il le faut. Il doit répondre de la délivrance qu'il en fait, & généralement il doit prendre ſoin de tout ce qui régarde les armemens de mer. C'eſt lui, qui engage, & qui fait aller les bâtimens de tranſports, dont on a beſoin de tranſporter les Soldats, ou des munitions, ou pour quelque expédition particuliere. Il en fait le marché, & en paye le fret. C'eſt lui qui en fait les vivres s'il en eſt beſoin, ſelon les ordres, que chacun des Maîtres en reçoit du Collége ſous lequel il eſt, ſi c'eſt en Hollande.

MAITRE *de Grave:* c'eſt celui qui ordonne aux échafauds, & qui a ſoin de faire ſécher le poiſſon en Terre-Neuve.

MAITRE de Hache eſt un Maître Charpentier du Vaiſſeau, qui doit être intelligent dans les conſtructions, gabarits, & radoubs des Vaiſſeaux. *Voyez* CHARPENTIER.

MAITRE-VALET ſur les Vaiſſeaux, eſt un homme de l'Equipage qui a ſoin de diſtribuer les proviſions de bouche. L'écoutille où il ſe poſte, eſt entre le grand mât & l'artimon.

Il les diſtribuë au cuiſinier, ſelon l'ordre qu'il en reçoit du Capitaine, & il diſtribuë le breuvage aux Matelots. Dans les navires de guerre Hollandois le Capitaine reçoit de l'Etat ſept ſous pour la prémiere cinquantaine d'hommes, dont ils ſont montés : ſix ſous & demi par tête pour la ſeconde cinquantaine, & ſix ſous pour tout le reſte, moyennant quoi ils doivent les nourrir. Mais dans les Vaiſſeaux Marchands les affreteurs & changeurs font les vivres pour leurs équipages. Ce *Maître-valet* eſt obligé de prendre garde que les vivres ne ſe corrompent, & d'avertir les Hauts Officiers du Vaiſſeau de l'état où ils ſont, afin que ſi l'on craint d'en avoir faute, on diminuë les rations peu à peu, & qu'on ne ſoit pas contraint de le faire tout d'un coup. Il en fait la diſtribution en préſence du Lieutenant, & il y a un aide, ou aſſiſtant, qu'on appelle Maître-valet d'eau, qui fait une partie de ſes fonctions, lorſqu'il ne peut tout faire.

MAITRE des Ports, on appelle ainſi l'Officier, qui eſt commis pour lever les impoſitions, & traites foraines dans les Ports de Mer. Il y a auſſi des *Maîtres* des Ports, qui ſont des Inſpecteurs prenans ſoin des Ports, d'y entretenir la profondeur néceſſaire, les eſtacades, & les quais, & d'y faire ranger les Vaiſſeaux afin qu'ils ne puiſſent ſe cauſer de déſordres, les uns aux autres. L'Ordonnance de 1689. parle auſſi des Maîtres entretenus dans les Ports, qui ont inſpection ſur le travail d'eſcoüades de gardiens-Matelots aux garnitures, carénes, & autres ouvrages. Ils ſont auſſi tenus de veiller à la conſervation, & amarrage des Vaiſſeaux.

MAI-

Digitized by Google

MAITRES des Ponts & pertuis, ſont ceux, qui réſident ſur les rivières, & qui ont ſoin de faire paſſer les bateaux dans les paſſages difficiles.

MAITRE de Quai : c'eſt un Officier de Ville, qui fait les fonctions de Capitaine de Port dans un havre. Il doit veiller à tout ce qui concerne la Police des Quais, Ports & havres ; empêcher que de nuit on faſſe du feu dans les navires, barques, & bateaux ; indiquer les lieux propres pour chauffer les bâtimens, goudronner les cordages, travailler aux radoubs & calfats, & pour leſter, & déleſter les Vaiſſeaux. Il doit faire poſer, & entretenir les fanaux, les baliſes, tonnes, & bouées, aux endroits néceſſaires, viſiter une fois le mois, & toutes les fois, qu'il y aura eu tempête, les paſſages ordinaires des Vaiſſeaux, pour reconnoître ſi les fonds n'ont point changé ; couper en cas de néceſſité les amarres que les Maîtres ou autres étant dans les Vaiſſeaux refuſeront de larguer.

MAITRE Mâteur : il aſſiſte à la recette des mâts, a ſoin de leur conſervation, qu'ils ſoient toûjours aſſujettis ſous l'eau ſalée, dans les foſſes, & qu'ils ne demeurent pas expoſés à la pluye & au ſoleil. Il fait ſervir les arbres du Nord aux beauprés & mâts de hune, & autre mâture d'une ſeule piéce. Il fait faire les hunes, barres & chouquets des grandeurs & proportions qu'ils doivent être, &c. *Maître* de Chaloupe c'eſt un Officier Marinier, qui conduit la Chaloupe, & qui a en ſa garde tous les agrès : il la fait embarquer, & débarquer, & appareiller, & il empêche, que les Matelots ne s'en écartent, lorſqu'ils vont à terre.

Il y a encore ſur mer, comme ſur terre un *Maître Canonier*, qui eſt un des principaux Officiers Mariniers, & celui qui commande ſur toute l'Artillerie du Vaiſſeau. Il a ſous lui un *ſecond Maître Canonier*, qui a les mêmes fonctions que lui en ſon abſence.

* MALANDRES ; Les Charpentiers donnent ce nom à certains nœuds pourris qui ſe trouvent dans le bois à bâtir. En toiſant les piéces aux Marchands, on rabat les malandres.

MAL de mer : c'eſt un bondiſſement de l'eſtomac, qui fait aller par haut, & par bas, ceux qui n'ont pas encore pris l'habitude de la mer. *Mal de terre* c'eſt le ſcorbut.

MALEBESTE : c'eſt une eſpéce de hache à marteau, dont le côté du taillant eſt fait comme un calfat double. On s'en ſert ſur mer à pouſſer l'étoupe dans les grandes coutures des Vaiſſeaux.

MALES ou FEMELLES : ce ſont les pentures & les gonds ou charnieres qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, & qui ſervent pour tenir le gouvernail d'un navire ſuſpendu à l'étambord, & lui donner le mouvement.

* MAL-FAÇON, c'eſt un mot compoſé qui ſe dit en termes d'Art, des défauts qui ſe trouvent dans la *façon* d'un ouvrage. Ainſi un Couvreur qui employe de la tuile malcuite, un Charpentier qui met en œuvre du bois défectueux, un Serrurier qui employe du fer aigre ou cendreux, &c. ſont accuſés de *mal-façon*.

MALINE : on appelle ainſi ſur mer un tems de grande marée, qui arrive toûjours au plein, & au défaut de la Lune.

MALSAIN : côte malſaine : c'eſt quand le fond n'eſt pas net, & qu'il y a du danger.

*MALTHE, *voyez* ORDRES militaires.

*MAMMELLE. En termes de Sellier, les Mammelles d'une Selle ſont les endroits où finit le garot dont eſt compoſé l'arçon de devant.

MAM-

Digitized by Google

MAMMELON : c'eſt le bout du gond, qui ſort pour entrer dans la penture ou repli de la barre de fer.

* MANCELLE, c'eſt une petite chaine attachée au colet des chevaux de voiture, & qui ſe termine par un grand anneau qui ſe met au limon.

MANCHE d'un Bataillon : ce mot ſignifioit autrefois un petit Corps de 40. ou de 60. hommes, qui ſelon les anciens ordres des Bataillons, étoient tirés du corps d'un Bataillon & mis en deux files, ſur chacune des encognures ou des angles des mêmes Bataillons ; de ſorte qu'un Bataillon avoit quatre *manches*, & chaque *manche* étoit couverte & défenduë par un peloton ; chaque peloton de ſoixante-quatre ou de quatre-vingt-un hommes, rangés en quarré. Aujourd'hui le mot de *manche* ſignifie les ailes d'un Bataillon, qui dans le tems que les piques étoient en uſage, avoient au centre des Piquiers. Ainſi il y a *manche* de main droite, & *manche* de main gauche, chacune deſquelles ſe diviſe en demi-*manche*, en quart de *manche*, & en demi-quart de *manche*.

Un Bataillon peut défiler par *manche*, par demi-*manche*, & par toutes ces autres diviſions.

Le terme de *manche* a ſans doûte été mis en uſage pour déſigner pluſieurs petits Corps, qui quoique joints enſemble (les Soldats des uns touchant les Soldats des autres) peuvent néanmoins ſe ſéparer tout à coup par des évolutions ſubites, qui font qu'un de ces petits Corps peut agir, ſans que les autres s'ébranlent, chacun d'eux pouvant ſe mouvoir ſur un plan particulier, pendant que la Troupe qu'ils compoſent ne changera point de forme, ſi l'on veut.

Les Grecs & les Romains ont dû avoir quelque terme ſynonyme au nôtre de *manche*, pour déſigner auſſi les petites portions accidentelles, à quoi ils réduiſoient, les uns leur Phalange, & les autres leur Légion, quand il étoit queſtion de faire faire à ces gros Corps de ſemblables évolutions, que nous faiſons opérer à nos Bataillons diviſés par *manches*.

MANCHE d'outil c'eſt un morceau de bois d'une longueur & groſſeur proportionnées, qui entrent dans la doüille, ou ouverture d'un outil, & qui eſt attaché avec des clous au travers de ce qui s'appelle de l'œil de l'outil. Il y en a de différentes ſortes.

MANCHE à eau, terme de marine, c'eſt un long tuyau de cuir fait comme une manche ouverte par les deux bouts, ou comme une maugere, & dont on ſe ſert dans le fond de cale pour faire couler & tranſporter l'eau ou les liqueurs d'une futaille à l'autre. Ce qui ſe fait en appliquant une des ouvertures de la manche ſur la futaille vuide, & l'autre ouverture ſur la futaille pleine où l'on a mis une pompe qui fait monter l'eau. On en agit ainſi pour conſerver l'eſtive & l'arrimage d'un Vaiſſeau, lorſque le fond de cale eſt plus chargé en un endroit qu'en l'autre.

MANCHE de pompe, c'eſt une longue manche de toile goudronnée, qui étant cloüée à la pompe reçoit l'eau qu'on en fait ſortir, & la porte juſque hors du Vaiſſeau.

MANCHE eſt auſſi une longueur de mer entre deux terres. Il y a des endroits, dont l'on dit manche plus particuliérement que des autres, comme la Manche Britannique, la Manche de Briſtol.

* MANDARIN. C'eſt le nom que les Portugais ont donné à la Nobleſſe Chinoiſe. On diſtingûe à la Chine neuf ordres de Mandarins, qui portent différentes marques auxquelles on réconnoit leur rang. Il

y a

Digitized by Google

y a des Mandarins lettrés, qui ſont chargés de l'adminiſtration de la Juſtice ; & des Mandarins militaires, qui commandent la milice. Cette nobleſſe n'eſt pas héréditaire. Tout Mandarin eſt choiſi, après de longs examens, pour l'ordre auquel il eſt élévé ; & les grandes Villes de l'Empire ont des Colléges où ſe font les études qui donnent droit d'aſpirer à ces hautes conditions.

MANEAGE, c'eſt une ſorte de travail des Matelots qu'on appelle ainſi, à cauſe qu'il ſe fait avec les mains. C'eſt la charge, & décharge, qu'ils ſont obligés de faire des planches, du terrein, du poiſſon, tant vert que ſec, ſans qu'ils en puiſſent demander aucun ſalaire au Marchand.

MANGER du ſable : avoir mangé du ſable : cela ſe dit d'un Timonier, qui étant au Gouvernail a ſecoué le ſable de l'horloge pour le faire paſſer plus promptement, ou qui a tourné l'horloge, quoique le ſable ne fût pas tout paſſé.

MANGER : la lune a mangé, ou bien la lune mangera : c'eſt-à-dire que la lune diſſipera les nüages : dont on parle. Cette maniere de parler n'eſt que du commun des Matelots, mais pourtant fort en uſage. *Manger*, être mangé par la mer, c'eſt-à-dire que la mer étant extrémément agitée entre par les hauts dans le navire, ſoit étant à l'ancre, ſoit étant ſous voile.

MANIEMENT des armes, c'eſt l'exercice que l'on enſeigne aux Soldats pour leur donner les diſpoſitions de corps convenables à toutes les actions de la guerre, comme par exemple manier les différentes armes, ſauter, monter à cheval, &c. Mais parce qu'on n'oblige pas le Soldat à apprendre celles qui ſont plus d'utilité particuliére, que néceſſaires à une trouppe réglé, on ſe ſert ordinairement du terme *d'exercice*, pour ſignifier ce que le Soldat doit pratiquer indiſpenſablement, c'eſt-à-dire, le maniement des armes propres à la Trouppe où il ſert, & les différens mouvemens par leſquels cette trouppe doit ſe former, agir & ſe rompre. Dans l'uſage le plus ordinaire cette partie qui comprend le ſimple maniement des armes, retient le nom général d'exercice. Mais ces différens mouvemens qu'on peut faire pour former ou transformer une trouppe s'appellent *évolutions*, & les évolutions compoſent la plus conſidérable partie de l'*exercice* de l'Infanterie. Je renvois le Lecteur à ce que j'ai dit ſur l'exercice. Pour les différens commandemens de l'exercice, ils ſont trop étendus pour pouvoir leur donner place ici. Cependant ſuivant l'ordre alphabéthique on trouvera dans ce Dictionnaire les pincipaux commandemens de cet exercice ſemés çà & là. Je parlerai au mot SALUT, des maniemens du Sponton & du Drapeau.

Le Sponton, eſt l'arme des Officiers d'Infanterie, & c'eſt proprement une demi-pique, dont on a un peu allongé le fer, qui eſt auſſi plus pointu que celui de la pique. Sa longueur eſt de ſept à huit pieds, qui eſt moitié des dernieres piques dont on s'eſt ſervi en France. Dans les derniers tems on les avoit reduits à treize pieds & demi, de quatorze ou quinze pieds de longueur qu'elles avoient auparavant : il y en avoit même eu autrefois de dix-huit pieds, & l'on tient que celles des Grecs étoient de vingt-quatre pieds entre le fer & le talon. Quoi qu'il en ſoit, le Sponton ſe doit manier pour la guerre, de même que la pique. On trouvera, comme je l'ai dit plus haut, ſous le mot *Salut*, la maniere dont un Officier étant à la tête d'une trouppe qui fait ferme doit ſaluer du ſponton, com-

Digitized by Google

comment il doit porter le ſponton en marchant, comment il doit poſer le ſponton ſur l'épaule, comment il en doit ſaluer en marchant, & ſe préſenter avec ſon ſponton devant l'Ennemi. Il me reſte à parler ici du maniement du Drapeau & de la hallebarde.

Le Drapeau avoit autrefois une hampe beaucoup plus courte qu'à préſent, & dont le talon étoit gros & arrondi. L'Enſeigne le portoit ſur l'épaule gauche, le tenant par le talon de la hampe vis-à-vis le teton gauche, le bras droit tendu ſur la cuiſſe. Quand on ſaluoit du Drapeau on joignoit la main droite à un pied environ au-deſſus du talon du Drapeau : on le pouſſoit par-deſſus la tête : & faiſant un coupé à demi pied de terre on le remettoit ſur l'épaule gauche, ôtant enſuite le chapeau de la main droite & ne faiſant point d'inclination pour le Roi. Le ſalut ſe faiſoit de cette façon ou de pied ferme.

Aujourd'hui la hampe étant auſſi longue que celle de la pique, le talon touche près que à terre. Quand l'Enſeigne porte ſon Drapeau ſur l'épaule, & il ne le porte de cette maniere qu'en défilant par Compagnie. Car dès que le Bataillon a été formé, nos Enſeignes portent à préſent le Drapeau, le talon contre la hanche gauche comme pour le combat. Pour ſaluer du Drapeau la plûpart baiſſent ſimplement la lance, mais pour le faire avec grace il faut porter la main droite à la hampe afin d'avoir de la force, & faire un coupé à demi pied de terre, ce qui étend le Drapeau dans l'air & l'empêche de traîner. En le relevant on le tient de la main gauche contre la hanche & l'on ôte le chapeau de la droite. Ce ſalut ſe fait de même de pied ferme ou en marchant. L'Enſeigne défendant ſon Drapeau le doit donc porter le talon contre la hanche gauche & empoigne le Drapeau avec la hampe. Il a l'épée à la main & croiſée ſur cette hampe, & lorſqu'on eſt prêt à donner, il préſente la pointe de ſon épée à la hauteur de l'eſtomac de l'Ennemi.

La hallebarde ſe manie pour le combat de même que le ſponton. On ne ſaluë point de la hallebarde, mais ſimplement du chapeau. Le Sergent planté ſur la hallebarde doit la tenir comme on tient le ſponton, mais la main droite joignant le crochet qui eſt au bas du fer. La plûpart des Sergens en marchant portent la hallebarde demi traînante comme le ſponton, mais cela n'a pas de grace, parce que la hampe eſt trop courte pour donner l'équilibre. Il faut donc la porter la pointe & le talon également élevés, ou même la pointe un peu plus baſſe comme les Italiens : ceux qui n'ont pas pris garde à cela peuvent en faire l'épreuve avec un Bataillon, & ils verront que les Sergens marchent de bien meilleure grace, quand ils ont le fer de la hallebarde moins élevé.

MANIFESTES : ſont des écrits publics qui contiennent les raiſons juſtificatives pour la réparation des torts qu'une Puiſſance prétend avoir reçus d'une autre, ou les prétentions bien ou mal fondées de l'une ou l'autre Puiſſance. En un mot les *Manifeſtes* ſont des Déclarations de guerre.

Les Anciens n'entreprenoient jamais une guerre qu'ils ne l'euſſent auparavant dénoncée dans toutes les formes, ſur-tout celles qui étoient juſtes & ſolemnelles ; cela ſe pratiquoit avec beaucoup de cérémonie, & même avec certaine pompe. Ils la faiſoient déclarer par des Héraults d'Armes qui etoient comme autrefois les nôtres en très-grande conſidération, & que les Romains appelloient *Féciaux*. Cette dénonciation étoit ſans doûte précé-

Digitized by Google

précédée de *Manifeſtes*, car il ne faut pas douter que ces ſortes de piéces d'éloquence ne fuſſent en uſage chez les Anciens comme elles le ſont aujourd'hui parmi nous. On ne trouve aucun de ces écrits publics dans les Hiſtoriens de l'antiquité.

Le Commentateur de Polybe croit qu'ils ſe ſervoient d'une autre méthode peu différente de la nôtre, & qu'ils publioient les harangues de leurs Envoyés ou Ambaſſadeurs qui précédoient la dénonciation faite par les Hérauts d'Armes. On trouve ces harangues dans preſque tous les Hiſtoriens qui peuvent être de leur crû, mais dont le fonds eſt vrai. Ces ſortes de piéces ſont d'un grand ornement dans l'hiſtoire. Sans doûte que les Romains employoient toute la force de leur plume pour juſtifier leurs guerres le mieux qu'il leur étoit poſſible, & auſſi jamais peuple n'eut plus beſoin d'adreſſe & d'éloquence pour en impoſer.

MANIPULE, diviſion conſtante d'une Légion Romaine, prenoit ſon nom de ſon Enſeigne, qui étoit d'étoffe & pendoit. C'eſt cette forme qui diſtinguoit le Manipule Enſeigne, d'avec l'Enſeigne principale de chaque Légion, qui étoit un aigle maſſif.

MANIVELLE: c'eſt un manche replié deux fois à angles droits, & qui eſt d'ordinaire au bout de la broche de l'eſſieu d'une machine pour la faire tourner. La *manivelle* d'un gouvernail eſt la piéce de bois que le Timonier tient à la main qui fait jouer le gouvernail.

MANNE: c'eſt une eſpéce de corbeille qui ſert à divers uſages dans les Vaiſſeaux.

MANOEUVRE: les *Manœuvres* de Guerre ſont infinies. Pour faire prendre aux nouveaux Soldats une idée des *manœuvres* de guerre, les anciens Romains, dit Vegece, avoient établi un uſage, qui s'obſerva conſtamment, & qui fut confirmé par les Ordonnances d'Auguſte & d'Adrien.

C'étoit de mener trois fois le mois les Trouppes, tant Cavallerie, qu'Infanterie, à la *promenade*, c'eſt le terme propre. On obligeoit les Fantaſſins d'aller à dix milles de leur Camp, marchant en rang, & de revenir de même, mais en changeant quelquefois de pas, de ſorte qu'une partie du chemin ſe fit comme en courant.

La même loi étoit pour les Cavaliers armés & diviſés par Turmes, ils faiſoient autant de chemin en exécutant différens mouvemens de Cavallerie. Tantôt ils faiſoient ſemblant de pourſuivre l'Ennemi, tantôt ils plioient pour retourner à la charge avec plus d'impétuoſité.

Ce n'étoit point ſeulement en raſe campagne qu'on faiſoit *promener* les Cavaliers & les Fantaſſins. On les menoit auſſi dans des lieux inégaux & difficiles où il y avoit à monter & à deſcendre, afin de les préparer à tous les événemens, & de les former à toutes les manœuvres que la ſituation du terrein peut exiger.

Cette *manœuvre* n'a point été en uſage parmi nous. Et aujourd'hui pour apprendre au ſoldat à *manœuvrer*, on ne lui fait faire autre choſe que l'exercice. Les évolutions, la marche des Trouppes contre l'Ennemi, leur attaque, leur défenſe, voilà en général les manœuvres de guerre.

On dit d'une Armée ou d'un Corps de Trouppe, que ſa *manœuvre* a été belle, pour dire qu'on a bien agi. La même choſe ſe dit d'un Général, ou d'un Officier qui a eu la conduite d'une entrepriſe, petite ou grande, tel & tel à bien *manœuvré*, à tel paſſage, à tel endroit: mais tel & tel à mal *manœuvré* à la défenſe, ou à l'attaque de tel Poſte.

Ce mot *manœuvre* vient du Latin *manus opus*, ouvrage de main.

MANOEUVRE en terme de marine, ne ſignifie pas ſeulement tout le cordage, qui ſert à tenir les mâts dans leur aſſiéte & à gouverner les vergues, les voiles, & l'ancrage, mais il ſignifie auſſi l'uſage & le ſervice de ces cordages, & le travail du Matelot.

Il y a des gens qui ne veulent pas que les cables, & les hanſiéres ſoient compriſes ſous le mot de *manœuvres*, & qui ſoûtiennent que ce mot eſt affecté au Funin qui ſert dans le Vaiſſeau, & non pas à celui qui ſert au-dehors, comme la hanſiére, & le cable. Cependant quand on parle de biter le *cable*, on dit que c'eſt une *manœuvre*, qui ſe fait ſous le pont.

MANOEUVRE de revers, *voyez* REVERS.

MANOEUVRE de hune, ou guindereſſe eſt un cordage amaré au grand mât de hune, afin d'iſſer & d'amener ce mât par la force du cabeſtan, lorſque le gros tems y oblige.

MANOEUVRER, c'eſt gouverner & faire agir les cordages.

MANOEUVRES coulantes ou courantes, & *manœuvres* dormantes. Les *manœuvres* courantes ſont les cordages, qu'on *manœuvre* à tout moment, comme les bras, les écoutes, les boulines, les cargues, les coüets, & leurs ſemblables. Les *manœuvres* dormantes ſont celles qu'on manœuvre plus rarement, comme les étais, les haubans, l'itacle, les gallaubans, & leurs ſemblables.

MANOEUVRIER eſt celui qui entend bien la manœuvre. On dit d'un brave Officier de marine, qu'il n'excelle pas ſeulement pour le commandement, mais qu'il eſt encore un des meilleurs *Manœuvriers*, qui ſoient ſur mer.

* MANSARDE. On appelle *Manſardes* certaines fenêtres qu'on pratique dans un comble, que l'on coupe & que l'on briſe en cet endroit, ſuppléant au défaut du véritable comble, par un faux comble qui fait la partie ſupérieure de la Manſarde: Ces fenêtres doivent leur nom & leur origine à François *Manſard* un des plus célébres Architectes de la France.

* MANTEAU. Le manteau d'une cheminée, c'eſt ce qu'on voit d'une cheminée dans une chambre, comme les jambages, le chambranle, la gorge ou attique, la corniche, &c.

MANTEAUX: ce ſont les deux piéces d'une porte qui s'ouvre des deux côtés, comme il y en a aux chambres & aux dunettes des Vaiſſeaux.

MANTELETS: les *Mantelets* propres aux Sapeurs ſont des machines roulantes, qui ne conviennent qu'à la ſape. Pour faire des *mantelets*, on cherche des roulettes de charrues à la campagne, auxquelles on met un eſſieu de 4. à 5. pouces de diamétre, ſur 4. à 5. pieds de long entre les moyeux. Au moyen de ces roulettes on aſſemble une queuë fourchue de 7. à 8. pieds long à tenons & mortaiſes, dont les bouts ſont arrêtés dans des entailles ſur l'eſſieu par des chevilles ou des clous qui les tiennent fermes. Les deux bouts traverſés ſur l'eſſieu paſſent au travers du mantelet, qui eſt un aſſemblage de madriers de 2. pieds 8. pouces de haut, ſur 4. de large penchant un peu ſur l'eſſieu du côté de la queuë, pour l'empêcher de culbuter en avant.

Les madriers qui compoſent les *mantelets*, ſont goujonnés l'un à l'autre, & tenus enſemble par deux traverſes de 4. pouces de large & de 2. d'épais, auxquelles ils ſont cloués & chevillés, & tout le corps du mantelet appuyé ſur une ou deux contre-

Digitized by Google

contre-fiches assemblées dans les traverses du *mantelet*, par un bout d'une part, & sur la queuë de même de l'autre, auxquelles elles sont fortement chevillées.

Comme le transport en est incommode à cause de sa figure & de sa pesanteur, après que toutes les piéces ont été préparées & présentées l'une à l'autre, le mieux est de les marquer, de les faire porter toutes démontées à la tête des sapes, & de les y faire monter, ce qui donne bien moins d'embarras.

MANTELETS en terme de marine : ce sont les fenêtres qui ferment les sabords : ils sont attachés par le haut & battent sur le feüillet du bas. Ils doivent être bien doublés & cloüés, fort serrés en losenge. La doublure en doit être un peu plus mince que le dessus : on les peint ordinairement de rouge en dedans. On fait de faux Mantelets ou de faux sabords peints de blanc à quelques Vaisseaux Marchands, afin de les faire paroître plus en état de défense.

* MANTONET : c'est le nom qu'on donne à une petite piéce de bois ou de fer, que l'on attache dans quelque lieu, & qui a un cran pour soûtenir quelque chose.

* MANTURES, terme de marine : on donne ce nom aux coups de mer, lorsque les vagues sont fort agitées.

MANUBALISTE : c'est l'arbalette.

MANUELLE du Gouvernail est la piéce de bois, que le Timonier tient à la main, & qui par le moyen du gousset répond à la barre, & fait jouer le Gouvernail.

MANUFACTURES d'Armes : il y a trois Manufactures Royales d'Armes, établies pour le service : l'une à Maubeuge, l'autre à Charleville & Nourzon, & la troisiéme à S. Etienne en Forêt. Les Entrepreneurs & les Ouvriers sont sous les ordres du Directeur général des Manufactures d'armes, & sous la conduite des Inspecteurs d'Artillerie, nommés par le Grand-Maître, & des Contrôleurs nommés par le Ministre de la guerre.

MAPPE-MONDE : c'est la déscription ou délinéation de la figure du monde sur un plan ou dans une carte. Elle est compriſe en deux cercles qui sont les deux hémisphéres, & dont l'un contient le monde ancien, & l'autre le nouveau monde.

MAQUILLEUR : c'est un bateau de simple tillac, dont on se sert pour la pêche du maquereau.

MARABOUT ou Mezzabout, est une voile de Galére, qui ne s'appareille que de gros tems.

MARAIS SALANS : ce sont de certains endroits près des côtes de la mer où l'on met de l'eau salée pour faire le sel. Les Marais se représentent dans les cartes par de petites ondes mélangées de quelques points & herbages.

MARANDER, Vaisseau qui se marande : c'est-à-dire, qu'il gouverne bien. Ce terme est bas, & peu d'autres gens s'en servent que ceux des côtes de la Manche.

MARAUDE est le vol que fait un Soldat chez les Payſans. La *maraude* est défenduë, & tout Soldat pris en maraude est puni de mort.

MARAUDEUR est un Soldat qui s'échape du Camp, armé ou non armé pour aller piller. Il est puni de mort. Cela s'appelle aller en *maraude*, ou à la petite guerre. Tout Soldat trouvé hors des Gardes, à la rigueur des ordonnances est pendu.

* MARBRE, pierre dure & susceptible d'un beau poli : on en compte une infinité d'éspéces ; voici les principales.

Le *marbre* blanc ; le *marbre* noir ; le *Porphyre*, qui est d'un rouge foncé ; le *Serpentin*, qui est d'un verd

Digitized by Google

brun; le *Granite*, dont il y a deux éſpéces principales, l'une jaunatre tachetée de blanc, l'autre bleüatre, nuancée de gris : le *Jaſpe*, qui a diverſes couleurs ; le *marbre* Afriquain, en partie rouge brun, avec des veines de blanc ſale, en partie couleur de chair, avec quelques filets verds ; le *marbre* d'Auvergne de couleur de roſe, mêlée de violet, de verd & de jaune ; le *marbre* de *Carrare*, &c. le dernier eſt d'un très beau blanc, & c'eſt le plus parfait pour les ouvrages de ſculpture : on le trouve ſur la côté de Genes & les plus beau Palais de cette ville, juſtement appellée la Superbe, en ſont conſtruits.

En parlant des défauts du *marbre*, on dit *marbre fier*, c'eſt un marbre difficile à tailler, & ſujet à s'éclater ; *marbre Filardeux*, c'eſt celui qui a des fils ou filets ; *marbre terraſſeux*, c'eſt celui qui a des tendres, ou des parties terreuſes, qu'il faut remplir avec du maſtic. On dit encore en parlant des différentes façons du marbre : *Marbre brut*, c'eſt le marbre tel qu'il ſort de la carriére ; *marbre* dégroſſi ; *marbre* ébauché ; *marbre* fini ; *marbre* poli.

On polit le *marbre* de différentes maniéres : la plus commune eſt de le frotter avec le grais & la pierre de Gothlande, d'y paſſer enſuite la pierre de ponce, & de le frotter à force de bras avec un tampon de linge & de l'Emeril.

Quelquefois au-lieu de linge, on prend un morceau de plomb qu'on paſſe & répaſſe continuellement, ſur l'Emeril ; le marbre en acquiert un poli très-luiſant & de longue durée, mais ce travail eſt fort long & fort penible.

MARBRE artificiel, c'eſt un *marbre* factice : la compoſition la plus ordinaire eſt de Gyp, qu'on maſtique en maniére de ſtuc, & qu'on peint de différentes couleurs.

* MARBRIER : c'eſt l'ouvrier qui ſcie, qui polit, & qui taille le marbre. Il ne faut pas confondre le *Marbrier* avec le Sculpteur, ce ſeroit confondre le Tailleur de pierre avec l'architecte.

* MARBRIERE : c'eſt la carriére d'où l'on tire le marbre.

MARC, eſpéce de poids qui ſert à péſer les choſes précieuſes, ou qui ſont en petit volume. Il eſt fait de cuivre & eſt ſubdiviſé en pluſieurs petits poids qui s'enchaſſent l'un dans l'autre, & qui vont toûjours en diminuant de la moitié.

En France les Orfévres & Jouaiiers ne comptent le *marc* que de huit onces, mais pour les groſſes marchandiſes & pour les munitions il eſt de 16. onces à la livre.

Il doit y avoir des poids de *marc* avec des balances dans tous les magaſins des Places, aux lieux où le poids de table eſt en uſage. On réduit le poids de table au poids de marc, tant en recevant, qu'en délivrant les munitions.

* MARCASSITE : c'eſt le nom d'une pierre métallique, qui paroît être comme la ſémence ou la prémiere matiére de métal. Il s'en trouve dans toutes les mines ; mais la plus éſtimée eſt celle qu'on tire des mines d'or & d'argent, & qui contient ordinairement quelque paillettes de ces métaux.

MARCHANDS : il y a des *Marchands* de toutes ſortes d'eſpéces qui ſuivent les Armées, & qui doivent être protégés dans le Camp, à cauſe des menus beſoins dont ils les ſoulagent. On pourvoit à leur ſûreté, tant pour joindre l'Armée, que dans les marches, c'eſt un ſoin du Prévôt & du Vaguemeſtre.

MARCHE des Trouppes. Il faut conſidérer dans la *marche* le lieu, le tems, le ſoupçon, le deſſein. Les lieux ſont ſerrés ou découverts, eſcarpés ou proppres aux embuſcades, unis ou pleins de montagnes,

Digitized by Google

tagnes, avec un ou plusieurs chemins de terrein mou ou ferme pour l'Artillerie, traversés de haies, de bois, de rivières, de marais, ou sans passages.

La marche est bien ordonnée, quand elle est réglée sur le chemin qu'on a à faire, sur le tems qu'on a pour le faire, que les Trouppes sont bien distinguées par Bataillons, par Escadrons, Artillerie & Bagage, & qu'on a exactement calculé combien d'hommes, de chevaux & de charrettes peuvent passer de front.

Un Cavalier occupe 5. pieds de front & 8. de hauteur; un Fantassin 3. de front & 5. de hauteur. On étend le front de la marche plus ou moins par colonnes, par Brigades, par Régimens ou par Escadrons, conformement à la longueur & à la largeur des chemins.

En pays serré on fait différens Corps pour marcher l'un derriere l'autre & loger séparement: ou bien on applanit les Campagnes pour la *marche* des Trouppes, tandis que l'Artillerie est sur les grands chemins avec des gardes d'Infanterie à côté, & de la Cavallerie en dehors sur les ailes.

On envoie devant pour découvrir, pour se saisir des défilés, des bois, des passages, pour se planter devant un poste des ennemis, auprès duquel on doit passer, afin de le tenir comme bloqué, jusqu'à ce que toute l'Armée soit passée.

On fait un bon front d'hommes d'élite, on met à la tête les Trouppes les plus fermes par elles-mêmes, & les plus difficiles à renverser.

On fortifie l'Avant-Garde & l'Arriére-Garde avec de l'Infanterie & des piéces de Campagne; on distribuë la Bataille de maniere que le canon, le bagage & la plus grande partie de la Cavallerie, qui ne peut servir de rien aux extrémités soit toute ramassée dans le milieu.

Quand on a une riviére à passer on place l'Artillerie au bord vis-à-vis du poste qu'on veut prendre. Ce sera un grand avantage si la riviére y fait un angle rentrant, & s'il y a un gué près delà.

A mesure que le pont se construit on fait avancer de la mousqueterie pour tirer au-delà de l'eau.

Le pont achevé on y fait passer un Corps d'Infanterie, de la Cavallerie, quelques piéces de Campagnes, & des Pionniers pour en fortifier la tête, & on fortifie même celle d'en-deçà, si l'on craint l'Arriere-Garde.

On prend garde qu'on n'ait pas posté des barques armées, des feux ou d'autres machines pour rompre le pont, quand la moitié de l'Armée est passée.

Si l'on veut le conserver, il faut en fortifier les deux bouts & y mettre des Gardes suffisantes.

Chaque Corps qui marche séparément, comme l'avant-garde, le Corps de bataille, l'arriere-garde, chaque colonne doit avoir des pelles, des hoiaux, des Pionniers & des guides pour accommoder les passages & ne se pas égarer.

Voici les régles que tout le monde doit observer, & tracées par M. de Montecuculi.

Que personne ne sorte de ses rangs.

Que les Bataillons ne se mêlent point aux trouppes de Cavallerie.

Que ces Trouppes laissent entre elles une distance d'environ cent pas, afin qu'elles ne soient point si éloignées qu'elles ne puissent se prêter la main, ni si près que l'une poussée se renverse sur l'autre & la mette en desordre.

En été il faut marcher de bonne heure, au frais, & hors de grains afin qu'on puisse aisément reconnoître les avenuës, poser les gardes,

Digitized by Google

envoyer des partis en Campagne, dreſſer des baraques & des tentes, & aller au fourrage.

En hyver il faut marcher à petites journées & ſonger à avoir du feu.

Les Coureurs & les Partis s'avancent moins la nuit que le jour.

On laiſſe des Soldats aux chemins qui ſe croiſent, afin que les derniers ne s'égarent pas.

Les prémieres Trouppes doivent charger tête baiſſée tout ce qu'elles rencontrent.

Ou l'on ne craint point du tout l'ennemi, ou on le craint peu, ou on le craint beaucoup.

Quand on ne craint rien, chaque Corps marche ſéparément avec ſon bagage particulier.

Les Convois ſont commandés avec l'Artillerie. Les groſſes piéces ſe mettent ſur des charrettss.

Dès le ſoir d'auparavant on donne à chaque Corps la marche & les ordres par écrit.

A l'heure marquée pour la marche, le Maréchal des Logis & le Capitaine des guides ſe préſentent à l'avant-garde.

On applanit les retranchemens du Camp pour marcher en grand front. Les gardes du Camp ne partent point que tout ne ſoit en marche.

On envoie devant des Pionniers pour réparer les chemins, des Partis, des Corps choiſis, des Coureurs, & vedettes pour découvrir devant, derriére & ſur les ailes, des Gardes pour l'Artillerie, pour le Général, & pour le bagage, pour ſe ſaiſir des hauteurs, découvrir les embuſcades, & donner avis de ce qu'elles rencontrent.

On fait marcher à l'avant-garde la moitié de la Cavallerie, l'Infanterie au corps de bataille, les Pionniers, & l'Artillerie légére précédée d'un certain inſtrument fait comme le ſoc d'une charrue pour frayer & marquer le chemin que les charrois doivent tenir, enſuite la groſſe Artillerie, ſon train, le bagage général ; à l'arriere-garde on met l'autre moitié de la Cavallerie, & le bagage de l'Armée avec un Régiment de Cavallerie.

Si l'Armée n'eſt pas enſemble, on donne par écrit le rendez-vous, ou la place d'armes, dans un lieu commode, ſur la route qu'on doit tenir. Ce lieu doit être ſûr, de crainte que l'ennemi ne s'en ſaiſiſſe. On le tient ſecret, de crainte qu'il n'en ſoit averti. On ſpécifie l'heure & les autres circonſtances, on a des Eſpions, & des Partis en campagne.

Quand on a quelque choſe à craindre, on redouble ſes ſoins à proportion que la crainte eſt plus ou moins grande.

Il faut marcher dans le même ordre qu'on veut combattre, c'eſt-à-dire, il faut ranger l'Armée en bataille, le viſage tourné vers l'ennemi, & la faire marcher par le flanc.

On renforce la partie où l'on craint avec des piéces de Campagnes, des munitions, des hoïaux, des pelles, des béches, de l'Infanterie & de la Cavallerie, commandée exprès, & l'on place les bagages à l'endroit le plus ſûr & le plus à couvert.

L'Artillerie qui eſt ſur les affûts étant placée à la tête, & les Eſcadrons poſtés entre les Bataillons, formeront les deux prémieres lignes, enſuite ſera le train d'Artillerie en autant de files que le chemin le permettra enſuite les chariots des vivres, les bagages, & enfin la réſerve.

On fait faire alte aux Trouppes au-delà des paſſages, juſqu'à ce que celles qui ſuivent ayent joint, & lorſqu'on entre delà dans une plaine, il y faut mettre l'Armée en bataille, & lorſqu'on trouve des défilés, on défile de nouveau l'Avant-Garde la prémiere, puis le Corps de bataille, & enfin celui de réſerve.

On

Digitized by Google

On couvre un flanc de la marche de quelques riviéres, de levées, de montagnes, de chariots, de chaînes, de chevaux de frise, ou de quelqu'autre avantage, suivant la situation du pays, & le nombre des Trouppes & des rangs.

On observe des maximes différentes suivant les différens desseins que l'on a. Quand on veut cacher la marche, on marche la nuit par les bois, les vallées, les endroits couverts, on évite les lieux habités; on ne bat que la sourdine; on ne fait point de feux, si ce n'est au sortir du Camp, auquel cas on les laisse allumés pour faire croire qu'on y est.

On envoie de la Cavallerie devant pour arrêter tous ceux que l'on rencontre, ou pour gagner les passages. On se met dans un autre chemin que celui, qu'on veut tenir si l'on peut être vu: on reprend en tournant celui qu'on veut suivre. On fait fermer les portes des Villes ou des lieux dont on sort. On prend garde qu'il ne sorte quelque Espion en même-tems que les Trouppes.

On porte avec soi des vivres pour le tems que doit durer l'expédition. On n'envoie point de Coureur devant quand on va pour enlever un Quartier, pour secourir un Place, pour surprendre l'Ennemi dans un pays couvert, dans un tems obscur où l'on ne peut découvrir de loin, & enfin toutes les fois qu'on est déterminé de recevoir avec résolution tout ce qu'on peut rencontrer.

Quand on marche pour forcer un passage gardé par l'Ennemi. Il faut feindre de la vouloir forcer dans un endroit & passer dans une autre: faire semblant de retourner sur ses pas ou de se jetter autre part, puis y retourner tout d'un coup, avant que l'ennemi y arrive; cacher quelques Trouppes auprès du passage, puis marcher avec toute l'Armée plus avant, & pendant que l'ennemi vous cotoie & suit votre marche, les Trouppes qu'on a cachées courent surprendre le passage & s'y postent.

Quand on veut faire diligence, il faut laisser les bagages derriere, envoyer devant la Cavallerie, mettre l'Infanterie à cheval ou sur des chariots, ou en croupe; mener en main des chevaux si on le peut, pour en changer à la maniere des Tartares: marcher à grandes traites jour & nuit.

Quand on se retire devant son Ennemi, le faire de maniere que cela ne ressemble pas à une fuite.

MARCHE d'une Armée qui veut combattre. Une Armée, selon M. de Feuquieres, qui part de loin, pour pouvoir arriver sur le terrein où est l'Ennemi, marche de front: si elle ne le peut pas à cause des lieux qui ne seroient pas assez ouverts, elle s'approche de son Ennemi sur assez de colonnes pour pouvoir se trouver en Bataille, hors de distance d'être chargée en colonne.

Les Officiers Généraux qui conduisent les colonnes, s'observent soigneusement les uns les autres, pour qu'au moins leurs têtes fassent un front, & que lorsqu'ils seront arrivés sur le terrein où l'Armée peut se déployer, ce mouvement se fasse avec diligence & précaution, & hors de portée de pouvoir être chargé par l'Ennemi, avant que toute l'Armée soit placée & en bataille.

Le Général se place dans le lieu le plus commode pour voir l'effet de la prémiere charge, afin de pouvoir envoyer ses ordres, soit pour faire soûtenir les Trouppes qui auront battu, soit pour remplacer celles qui l'auront été. Pour cela il se sert ou de Trouppes qu'il aura placées entre les deux lignes, au cas qu'il le juge convenable, ou de

Digitized by Google

celles de la réſerve, ſuivant qu'il le juge à propos.

Tous les Officiers Généraux, lors de l'approche de l'ennemi ſont à leurs poſtes, tant pour mener au combat les Trouppes qui leur ſont commiſes, que pour remédier aux inconveniens qui peuvent arriver dans l'étenduë de leur commandement.

L'arrangement d'une Armée prête à en venir aux mains, eſt tout différent de celui, qu'on lui donne dans les marches. Si elle marchoit dans une vaſte plaine l'arrangement pourroit être le même ; mais les bois & les riviéres, les Villages & les défilées que l'on rencontre, obligent à ſéparer l'Armée en différens corps, pour la faire arriver en même-tems à un nouveau camp ou à la vuë de l'ennemi.

Ces marches ſont dangereuſes quand l'ennemi eſt en Campagne, parce que les Corps peuvent être attaqués ſéparément. Mais on prend à préſent une infinité de précautions qu'on ne prenoit pas autrefois pour prévenir les inconveniens, ou pour y remédier. J'en ai parlé ci-deſſus.

Les Maréchaux des Logis de l'Armée ſçavent parfaitement (du-moins doivent le ſçavoir) la Carte du pays. Ils ont ſous eux des Capitaines des Guides, chargés du ſoin d'avoir pluſieurs Guides du pays dont on ſe ſert pour empêcher que les Trouppes ne s'égarent, ſur-tout quand les marches ſe font pendant la nuit.

Les Officiers Généraux ont des Cartes Topographiques très-exactes. Il y a des Travailleurs à la tête des colonnes, pour réparer les chemins, & pour faire des ouvertures ou il en eſt beſoin pour donner libre paſſage. On fait des ponts avec une extrême promptitude pour le paſſage des riviéres. On fait aller en avant des Partis & des gros détachemens, pour tenir l'Ennemi en reſpect, & donner avis de ſes mouvemens. Enfin le Général diſpoſe ſi bien la marche de ſon armée, qu'un Corps puiſſe être bientôt ſecouru d'un autre, s'il eſt attaqué, & chaque Bataillon ne marche point ſans les Grenadiers à la tête & ſon piquet à la queuë.

Quand on fait des marches forcées pour prévenir quelque deſſein de l'ennemi, on a ſoin de faire trouver des vivres dans les lieux, où les Trouppes arrivent, & tout ce qui eſt néceſſaire pour leur ſoulagement dans ces fatigantes marches.

Les grandes Armées marchent ordinairement ſur trois colonnes, & ſuivant l'ordre de bataille, que le Général a fait dès le commencement de la Campagne. Les Trouppes de la droite prennent le chemin de la droite, les Trouppes de la gauche forment les colonnes de la gauche. L'Artillerie, les vivres & les gros bagages ſont ordinairement dans le centre.

Quand on marche vers l'ennemi, l'Artillerie marche toûjours dans le centre, excepté quand il en va une Brigade à la tête de chaque colonne, précédée de quelques Trouppes ; mais le gros bagages marchent derriere couverts du corps de réſerve.

Dans un pays coupé de défilés on fait marcher des Dragons à la tête des colonnes avec un détachement conſidérable des Grenadiers. Si l'Ennemi eſt derriere ſoi quand on décampe, les Bagages, les vivres, l'Artillerie, avec quelques Eſcadrons pour leur ſureté marchent devant, & les meilleures Trouppes avec une ou deux Brigades d'Artillerie ſont pour l'arriere-garde.

Si l'ennemi eſt à côté, par exemple à la droite de l'Armée, l'Artillerie, les vivres, les bagages doivent marcher ſur la gauche : ſi l'ennemi eſt ſur la gauche, tout cela marche à la droite.

Une

Digitized by Google

Une petite Armée peut marcher ſur une colonne, l'Artillerie & les bagages entre l'avant-garde & l'arriere-garde : ſi elle eſt obligée de ſe mettre en bataille, les Dragons & la Cavallerie de l'avant-garde font une des ailes, ceux de l'arriere-garde l'autre aile : l'Infanterie le centre, & l'Artillerie ſe place devant l'Infanterie.

Juſqu'au régne de Louis XIII. il n'eſt point fait mention de ces détails dans nos Hiſtoires. Il falloit cépendant qu'on prît des précautions contre ces ſortes de marches. Il eſt vrai qu'il n'y avoit pas tant de Bagages, ni de ſi gros équipages d'Artillerie. Mais quand l'Ennemi étoit proche, on avoit d'autres dangers à éviter, que celui de la perte du bagage & de l'Artillerie. Sans doûte que le Général y pourvoyoit par un grand ſecret pour le campement, & par les ſtratagêmes dont il ſe ſervoit pour cacher la marche à l'Ennemi.

MARCHES particuliéres des Trouppes : de tous tems il y a eu des réglemens pour la marche des Trouppes, ſoit quand elles marchent en Corps, ou qu'elles marchent ſéparement pour aller joindre les Armées, ou qu'elles paſſent d'un lieu à un autre. Ces réglemens étoient plus ou moins obſervés ſelon le plus ou moins d'application du Prince, & des Officiers, qui agiſſoient ſous ſes ordres pour l'obſervation de la diſcipline militaire.

Louis le Grand à qui rien n'a échapé pour la perfection de la diſcipline militaire, eſt le prémier qui ait le plus deſcendu dans le particulier de cet article de la Milice : & jamais les Romains n'ont obſervé un plus bel ordre, ſoit dans les marches générales, ſoit dans les marches particuliéres, que celui qu'on obſerve aujourd'hui dans nos Trouppes, en exécution des Ordonnances qui ont été faites.

Autrefois la Cavallerie & l'Infanterie marchoient enſemble. Mais on a remarqué que l'Infanterie & la Cavallerie ne s'accordoient pas bien enſemble, ni dans les marches, parce que l'une marchoit lentement, & l'autre vite : ni dans les logemens, parce que l'Infanterie peut camper ſous ſes tentes dans les lieux où il n'y a point de fourrages, & que la Cavallerie ne le peut faire ſans ſe ruiner entiérement, ni même dans la forme de la conduite & du commandement, qui eſt très différent dans ces deux Corps. Ces raiſons ont fait juger qu'il valoit mieux diſtinguer tout à fait l'Infanterie & la Cavallerie en des Corps différens, & diviſer encore ces Corps en différens Régimens.

MARCHES d'Armées : de ce que les Soldats ont à faire quand la générale eſt battuë.

Lorſque la générale eſt battuë, les Soldats doivent détendre & plier leurs tentes. Les Officiers font charger leurs équipages qui vont au rendez-vous qui leur a été donné la veille, & auſſi-tôt que l'aſſemblée bat, les Soldats prennent leurs armes & ſe mettent en bataille ſur le même terrein où ils étoient campés.

Dès que l'ordre vient pour partir on s'ébranle, & l'on marche en bataille vingt ou trente pas hors du Camp : on fait enſuite un quart de converſion par demi-manche & on ſe met en marche, chaque Bataillon à ſon rang. Tous les jours de marche le Major va au rendez-vous qui a été donné pour aſſembler le campement. Il y a un Lieutenant détaché avec trois Sergens pour aller marquer le Camp. Lorſque cette Trouppe eſt arrivée à l'endroit où on doit camper, le Major de Brigade partage aux Majors le terrein pour camper le Bataillon, & leur marque la place du prémier faiſceau. Les Majors partagent enſuite le terrein aux Compagnies de

Digitized by Google

leur Bataillon, & marquent avec de petites branches d'arbres qu'on appelle des fiches, la place des faiſceaux & des tentes, des cuiſines, des tentes des Officiers & des latrines.

Il a un cordeau où les diſtances d'un faiſceau à l'autre ſont marquées, auſſi bien que la diſtance de la prémiere tente ou front de bandiere aux faiſceaux, à l'aide duquel il aligne toutes les tentes. Lorſque le Régiment eſt prêt d'arriver, le Lieutenant du Campement va au-devant pour le conduire à ſon terrein. Le Major le met en bataille au-delà des fiches, détache les Gardes qui lui ſont ordonnées, fait poſer les armes & envoye les Soldats à la paille, donne à chaque Sergent le terrein pour camper ſa Compagnie : cependant le Piquet demeure ſous les armes juſqu'à ce que les Soldats ayent tendu les tentes & qu'on prenne les armes.

MARCHE d'un Equipage d'Artillerie. Quand toutes les Troupes commencent de s'aſſembler au prémier Camp, le Lieutenant commandant l'Artillerie va joindre le Général de l'Armée pour s'aboucher avec lui, & prendre des méſures pour y faire tranſporter des munitions, comme poudre, plomb, mêche & outils qui leur ſont diſtribués, afin que toutes les Trouppes ayent dequoi tirer dix à douze coups auparavant que d'avancer du côté de l'Ennemi. Après cette diſtribution les chevaux & charrettes doivent rejoindre l'Equipage d'Artillerie, pour être en état que tout puiſſe marcher enſemble en bon ordre à l'Armée.

Le Lieutenant paſſe en revuë tous les chevaux de ſon Equipage d'Artillerie, & envoie en Cour & au Grand-Maître un état de ceux qu'il a fait marquer, & de ceux qu'il a rebutés. Il ordonne au Capitaine Général de Charroi, de travailler avec le Commiſſaire Provincial du Parc aux billets d'attelage, afin que les Capitaines de Charroi ſçachent les Brigades qu'ils auront à mener. Ils ne doivent point abandonner dans la marche les Brigades dont ils ſont chargés par leurs billets.

Toutes les munitions étant chargées & attelées, on les fait marcher par Brigades pour l'Armée à peu près dans l'ordre ſuivant.

Marche à la tête de tout un Equipage d'Artillerie, une charrette compoſée d'outils, ſçavoir hoyaux, pics-hoyaux, bêches, écoupes ou pelles de bois ferrées, haches & ſerpes, avec quarante Pionniers & un Vague-Meſtre pour montrer le chemin, & le rendre praticable dans les endroits où il ne le ſeroit pas.

Après cette charrette doivent ſuivre quatre petites piéces de canon de quatre, montées ſur leurs affûts, & ayant leurs armes attachées aux côtés, toutes chargées à boulet, & leurs Canoniers avec chacun un boute-feu allumé, deux dégorgeoirs, & enſuite une charrette d'Artillerie compoſée, chargée d'un baril de poudre, d'un de plomb, d'un paquet de mêche de 50. livres, d'une cinquantaine de boulets du calibre des piéces, & de cinq ou ſix prolonges.

Le Treſor & le Bagage Royal, quand il n'y a qu'une colonne marchent ordinairement après ce petit Equipage.

Les Pontons & ce qui leur appartient marchent enſuite.

Après doivent ſuivre la chévre & tout ſon équipage avec le Capitaine des Ouvriers, & quelques Charpentiers.

Suivent les Canons de gros calibre chargés ſur leurs chariots.

On fait ſuivre les Piéces montées ſur leurs affûts, chacune ſelon ſon calibre, ayant leurs armes attachées aux côtés.

Puis

Digitized by Google

Puis marchent les affûts des groſſes piéces avec leurs armes attachées deſſus, & les autres haut-le-pied. Les mortiers vont après.

Enſuite doivent marcher les caiſſons du Garde du Parc, du Treſor, du Maréchal des Logis, & du Capitaine des Ouvriers, où ſont contenus les outils à Ouvriers & à Mineurs, comme auſſi les forges.

Suivent les Bagages du Général de l'Artillerie & de tous les autres Officiers de l'Equipage chacun ſelon ſon rang. Ceux du Régiment Royal Artillerie & de tous les Vivandiers de l'Equipage s'y rencontrent auſſi ordinairement.

A leur tour marchent les poudres, les mêches, les ſacs à terre, les cordages, les fuſées à bombes & à grenades, les armes à l'épreuve, s'il y en a, les plombs, les grenades, les outils entonnés, les affûts à mortier, les bombes, les boulets, chacun ſelon ſon calibre, les outils à Pionniers auſſi ſuivant leur ordre, & les charrettes haut-le-pied.

Pour empêcher l'interruption de cette marche, le Commandant de l'Artillerie diviſe ſes Officiers en cinq brigades, dont le cinq plus anciens Provinciaux ſont chefs. Les cinq brigades partagent tout l'équipage, & chacune amene au Parc la part dont elle eſt chargée cette journée, roulant entre-elles, & ayant alternativement la tête & la queuë.

Ceux qui voudront un plus long détail de la marche d'un Equipage d'Artillerie, peuvent conſulter les Mémoires de S. Remi.

MARCHE de l'Armée Ottomane. La marche n'eſt autre choſe que le mouvement d'une Armée inſtruite dans l'Art de la Guerre. On diviſe ce mouvement en trois ; le prémier, eſt celui que font les Trouppes pour ſe raſſembler au rendez-vous, ſoit en venant par terre, ſoit par quelque trajet de mer, comme il arrive pour la jonction des Milices de l'Empire Ottoman, qui ſont en Aſie & en Europe. Cette marche des Soldats pour les commodités qu'ils cherchent, & le peu d'ordre qu'ils obſervent, n'eſt point un véritable mouvement d'Armée.

Le ſecond eſt cette marche appellée *Alay*, que les BACHAS font en arrivant au Camp marqué pour le rendez-vous, pour paſſer en revuë devant le *Seraſquier*, le *Grand-Viſir*, ou le *Sultan* lorſqu'il s'y trouve, ce que les *Janiſſaires* font auſſi en leur particulier.

Le troiſiéme, eſt une véritable marche militaire, & c'eſt celle que fait l'Armée du prémier campement. C'eſt là le commencement des marches militaires, puiſqu'après avoir quitté un Camp on marche pour en faire un autre, ou l'on laiſſe le prémier pour y retourner, après avor tenté quelque expédition contre l'Ennemi.

C'eſt une Loi inviolable que lorſque le *Sultan* ou le *Grand-Viſir* vont en campagne, on deploye leurs belles Tentes à ſept & à cinq queuës de cheval dans les plaines de Conſtantinople & d'Adrinople, ſelon que la Cour ſe trouve dans l'une ou l'autre de ces *Reſidences Imperiales*, & publiant que les Pavillons du *Sultan* ou ceux du *Grand-Viſir* ſeront dreſſés, tout l'Empire eſt informé de la marche du Grand-Seigneur ou de celle du *Grand-Viſir*.

Dès que ces Pavillons ſont dreſſés, tous les Corps de Trouppes qui ne ſont point encore en marche s'y mettent, & ceux qui y ſont déjà ſe preſſent d'arriver, particuliérement ceux de l'Egypte & de l'Aſie qui ſont éloignés, lorſque la guerre eſt en Hongrie. Les divers endroits du trajet ſont marqués le long des côtes de la mer de *Marmora*, de la *Propontide* & de *l'Archipel*, afin que les Trouppes prennent le chemin royal de *Conſtantinople*, *d'Adrinople*, de

Digitized by Google

de *Philippopoli*, *Sophie*, *Niſſa*, & *Belgrade*, où étoit dans le tems que l'Empire floriſſoit le rendez-vous de toutes les Trouppes, excepté de celles de Hongrie & de Boſnie qui ſe raſſembloient après avoir paſſé le pont *d'Oſek*, où étoit le plus conſidérable de l'Armée. Ce qu'obſerva *Kara-Muſtafa* allant faire le ſiége de Vienne.

La ſeconde *marche* de l'Armée Ottomane eſt une marche de cérémonie, elle eſt faite par tous les Corps, & les Bachas la font avec beaucoup de magnificence, ſur-tout lorſqu'ils viennent pour la prémiere fois au Camp du rendez-vous.

Pour la troiſiéme, c'eſt un mouvement véritable, & qui doit porter le nom de marche véritable. Cette marche régarde quatre ſortes de choſes, l'Infanterie, la Cavallerie, l'Artillerie & le Bagage qui comprend tous les harnois de la Milice, les proviſions du Prince, & les munitions de bouche & de guerre, comme poudre, boulets, mêches, pelles & pioches.

Ces ſortes de choſes n'ont pas toûjours leur marche diſpoſée de la même maniére, elle change ſuivant les circonſtances des tems & des lieux.

La marche militaire eſt réglée par le Grand-Viſir ou le Seraſquier, par le moyen de certains billets, parce que les Turcs n'ont coûtume de donner l'ordre de bouche que dans des affaires de peu de conſéquence, ou lorſque le tems ne peut pas permettre de l'écrire.

C'eſt une maxime inviolablement obſervée chez les Turcs de faire de nouveaux ponts ſur les Riviéres & Marais, ou de réparer les vieux, & d'applanir les chauſſées, combler les foſſés, & couper les arbres qui empécheroient ou qui retarderoient le paſſage. Ils font de plus élever de petits monceaux de terre qu'ils appellent *Unka* de demi en demi-lieuë & même plus fréquemment ſur-tout dans les endroits élevés, & lorſque le Sultan marche on en fait deux au-lieu d'un.

Toute l'Armée Ottomane eſt fort attentive pour la marche : elle ſe léve même la nuit pour s'y diſpoſer, & on ſe ſert pour cet effet de certains rechauds attachés au bout d'un piquet. On n'entend pendant toute la marche ni tambours ni trompettes, ni tymbales, à la reſerve de quelques coups de baguette que donnent rarement les Tambours du Grand-Viſir, & qui ſont accompagnés de quelques ſaluts du *Salam-Agaſi*, ou Maître des cérémonies.

Lorſqu'ils marchent dans un pays ami, & ſûr, l'Infanterie précéde ordinairement de deux ou trois jours. Elle n'obſerve aucun ordre ni de Compagnie ni de Corps entier, ni même de chemin, mais elle marche à la débandade : elle ſe repoſe où elle veut & arrive au Camp tout en deſordre & par pelotons. Cependant elle doit s'y trouver avant l'heure marquée pour les priéres.

La Cavallerie vient enſuite, & quoique le Général ſoit à la tête, elle ne marche pas pour cela avec plus d'ordre. Elle ſe repoſe même ſous prétexte de menager les chevaux, & ſe met peu en peine du bon ordre. C'eſt ainſi que marche auſſi le bagage porté ſur des chariots & bêtes de ſomme.

Lorſque l'Armée marche dans un pays ennemi, on a pour maxime de ne point partager l'Infanterie en tant de Corps, & on la tient raſſemblée. On mêle la *Capiculy* avec la *Seratculy*, cependant avec cette diſtinction que chaque Janiſſaire marche ſous ſon Drapeau, & que chaque Officier eſt à ſa Compagnie pour recevoir au plûtôt les ordres de ſon Chef.

On partage ſouvent la Cavallerie en deux ailes, & ſouvent auſſi la laiſſe-t-on en un ſeul Corps. Chacun marche ſous ſon Etendard. Les *Alay-*

Digitized by Google

Alay-Beghs qui reçoivent les ordres par les *Chiaous* ſont à la tête des Eſcadrons, & les Officiers auprès du *Bacha*.

Le Bagage marche derriere, quelquefois à la tête des Janiſſaires. Cela ne ſe pratique point pour la Cavallerie *Topracly*, parce que devant faire conduire les vivres à ſes dépens, elle ne les laiſſe pas éloigner autant qu'il eſt poſſible, ce qui cauſe beaucoup de deſordre.

On n'éloigne point non plus l'Artillerie de l'Infanterie ; cependant quand il en eſt beſoin, on la met encore auprès de la Cavallerie.

L'Armée Ottomane ainſi en marche eſt couverte par l'avant & l'arriere-garde. L'avant-garde eſt forte de quatre, cinq ou ſix mille chevaux, les meilleurs de l'Armée. Elle obéit à un Chef nommé *Cialcogy-Baſcy*, dont l'emploi dure toute la campagne. Elle devance l'Armée de ſix, ſept & huit lieues. Elle ſe retire à méſure que l'Ennemi s'éloigne, & s'il y a des Tartares à l'Armée ou de Trouppes Auxiliaires des Rebelles, on les fait précéder l'avant-garde, parce qu'ils courent de tous côtés, pillant & ſaccageant par-tout ou ils paſſent.

L'arriere-garde eſt de mille chevaux. Elle ferme le bagage & le conduit juſqu'au Camp avant que de changer de poſte.

Les Turcs marchent en campagne avec une promptitude extrême, & leurs marches ſont preſque toûjours maſquées.

MARCHE-PIEDS, terme de marine, ſont des cordages au-deſſous & à l'arriere des vergues, pour porter les Matelots qui ferlent & déferlent les voiles, & qui veulent mettre & ôter les boutehors.

MAREAGE, terme de Marine ; c'eſt une maniere de loüer les Matelots pour tout un voyage, quel qu'il puiſſe être, même plus long qu'on ne le projette, & toûjours pour le même prix, au-lieu que d'ordinaire les Matelots loüés au voyage ſont plus payés quand le voyage eſt plus long qu'il n'a été propoſé.

MARE'CHAL de France : c'eſt une dignité établie par Philippe Auguſte en 1185.

Le P. Daniel dans ſon hiſtoire de la Milice Françoiſe dit que la dignité de Maréchal devint une dignité Militaire, avant que celle de Connétable le fut, & cet Hiſtorien eſt d'un ſentiment contraire à l'Auteur de l'Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne, il remarque que les quatre premiers Maréchaux de France furent de la même famille : ſçavoir Alberic Clement, qu'il croit n'avoir été que Maréchal du Roi de France, & non Maréchal de France ; Henri ſon frere, Jean fils d'Henri, Clemens & Henri II. du nom.

La dignité de Maréchal de France ne fut pas toûjours à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de Maréchal de France au Seigneur de Moreul, pour le faire Gouverneur du Roi Jean ſon fils, qui lui ſucceda. Arnoul d'Andrehem auſſi quitta ſous Charles V. la dignité de Maréchal de France pour avoir celle de Porte-Oriflamme.

La raiſon en étoit que ces grandes Charges étoient cenſées incompatibles en France. Sous Philippe Auguſte il n'y eut qu'un Maréchal de France, quand le commandement dans les Armées fut attaché à cette dignité. Sous S. Louis il y en eut deux, ſous Charles VII. il y en eut davantage, parce que Henri Roi d'Angleterre en faiſoit de ſon côté.

Henri II. en fit quatre ; François II. en créa un cinquiéme ; Charles IX. en ajouta deux nouveaux ; Henri III. deux autres à ſon retour de Pologne : le nombre en fut fixé à quatre par ce Prince ; mais Henri

Digitized by Google

ri IV. soit pour récompenser les services de quelques grands Seigneurs, soit pour s'accommoder avec les Chefs des Ligueurs, fut contraint d'en augmenter le nombre, qui fut très-multiplié sous le régne de Louis XIII. & encore plus sous celui de Louis XIV.

Il y a déjà fort long-tems que la dignité de Maréchal de France est du nombre de celles, qu'on appelle Charges de la Couronne, comme le remarque l'Auteur de l'Histoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un Tribunal, appellé la Connétablie pour juger des querelles sur le point d'honneur, & diverses autres choses, qui ont rapport à la Guerre & à la Noblesse. Dans les Provinces ils ont leurs Subdelegués, qui autrefois étoient des Gentilhommes de marque : c'étoient des Commissions, qui sont maintenant des Charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la Charge de Maréchal de France étoit de cinq cens livres, dont ils ne jouissoient que, quand ils en faisoient les fonctions & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi, quand ils alloient en campagne; mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France sont beaucoup plus considerables, ils sont de douze mille livres, même en tems de paix; sous Henri IV. ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'Armée, ils augmentent, puisqu'ils ont huit mille livres par mois de quarante-cinq jours, que le Roi leur entretient un Secretaire, un Aumônier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les Gens de guerre ont toûjours rendu des honneurs aux Maréchaux de France; mais Louis XIV. en a reglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France passe devant un Corps de Garde, l'Officier fait mettre les Soldats sous les armes, & le tambour bat aux champs.

Dans les Villes, où ils se trouvent, soit qu'ils soient de service ou non, ils ont une garde de cinquante hommes, y compris deux Sergens & un Tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Soulieutenant, ou Enseigne, avec Drapeau. Dans un Camp les Gardes de la tête du Camp prennent les armes pour les Maréchaux de France, & les Tambours battent aux camps.

Quand un Maréchal de France entre dans une Ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon. Il n'y a que sous le régne de Louis XIV. qu'on est parvenu à la dignité de Maréchal de France par le service de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Château-Renaud, & les deux derniers Maréchaux du nom, & de la maison d'Estrées en ont frayé la route.

Les Maréchaux de France ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur, semés de fleur de lis d'or, passées en sautoir derriere l'écu de leurs armes; ils font un serment entre les mains du Roi, quand ils sont revêtus de cette dignité.

Les Maréchaux de France, Grands Officier de la Couronne, institués sous Philippe Auguste en 1185. dont l'Histoire nous à conservé les noms, sont suivant la date de leur création :

Alberic Clement, Seigneur du Mez, sous le titre de Maréchal de France, ou de Maréchal du Roi de France, prémier Militaire l'an 1185. les précédens étoient prémiers & grands Officiers de la Maison des Rois, non Militaires avant l'an 1185.

Nevelon d'Arras, sous le même Roi, en 1202.

Henri Clement Seigneur du Mez, en 1204.

Robert

Digitized by Google

Robert de Coucy ſous Louis VIII. en 1223.

Jean Clement, Seigneur du Mez, fils d'Henri, étant en bas âge, n'exerça cette dignité que ſous Louis VIII. en 1225. Gautier de Nemours ſon oncle en fit les fonctions par commiſſion ſous Philippe Auguſte, en 1209.

Henri Clement II. Seigneur du Mez & d'Argentan, ſous Saint Louis IX. en 1249.

Henri Seigneur de Couſances en 1255.

Feri Paſté, Seigneur de Chaleranges en 1256.

Guillaume de Beaumont, en 1257.

Gautier Seigneur de Nemours, en 1257.

Raoul de Sores, dit d'*Eſtrées*, en 1270.

Eric de Beaujeu, Seigneur d'Hermeet en 1270.

Renaud de Preſigny, en 1270.

Lancelot de S. Maurd, en 1272.

Ferri de Verheuil, en 1273.

Guillaume Creſpin, Seigneur de Neauſle, en 1283.

Jean Sire d'Harcourt, en 1284.

Raoul de Flamenc, Seigneur de Cany, en 1285.

Jean de Varennes, en 1287.

Simon de Melun, Seigneur de la Loupe, en 1293.

Guy de Clermont, Seigneur de *Neſle*, en 1295.

Miles, Seigneur de Noyer & de Vilbertin, en 1301.

Foucaud, dit *Foulques*, Seigneur de Merles, en 1302.

Jean de Corbeil, dit de *Grez*, en 1308.

Jean de Beaumont, Seigneur de Clichy, en 1315.

Renaud de Trie, Seigneur de de Mareuil, en 1316.

Jean des Barres, Seigneur de Chaumont, en 1318.

Matthieu de Trie, Seigneur d'Arains, en 1320.

Robert Bertrand, & B. de Briquebec, en 1325.

Ancel, ou Anceau, Sire de Joinville, en 1338.

Charles, Sire de Montmorency, en 1343.

Robert de Vaurin, Seigneur de S. Venant, en 1345.

Bernard, Seigneur de Moreuil, en 1345.

Guy de Neſle, Seigneur de Mello, en 1345.

Edouard, Seigneur de Beaujeu & de Dombes, en 1347.

Rogues, Seigneur de Hangeſt, en 1352.

Jean de Clermont, Seigneur de Chantilly, en 1352.

Arnoul, Sire d'Andrehem, en 1352.

Jean le Maigre, dit *Boucicaut*, en 1358.

Jean, Sire de Neuville, en 1358.

Jean de Mauquenchy de Blainville, en 1368.

Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton, en 1369.

Jean le Maingre, Comte de Beaufort, en 1391.

Jean Sire de Rieux, & de Rochefort, en 1397.

Louis, Seigneur de Loigny, en 1412.

Jacques d'Heilly, dit de *Guyenne*, en 1412.

Pierre de Rieux, Seigneur de Rochefort, en 1417.

Claude de Beauvoir, Seigneur de Chatelus, en 1418.

Jean de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, en 1418.

Jacques, Sire de Montberon, en 1420.

Antoine de Vergy, Comte de Dammartin, en 1421.

Jean de la Baume, Comte de Montrevel, en 1421.

Gilbert Morier, Seigneur de la Fayette, en 1423.

Amaury Seigneur de Severac, en 1423.

Jean

Digitized by Google

Jean de Broſſe, Seigneur de S. Severe, en 1424.

Giles de Laval, Seigneur de Rets, en 1429.

André de Laval, Seigneur de Loheac, &c. en 1439.

Philippe de Culant, Seigneur de Jaloignes, en 1441.

Jean, Sire de Talbot, Comte de Schresb, en 1441.

Jean, dit Poton, Seigneur de Saintrailles, en 1454.

Jean-Baptiſte d'Armagnac, dit l'*Eſcun*, en 1461.

Joachim Rouault, Seigneur de Gamaches, en 1461.

Volfard de Borſelle, Comte de Boucan, en 1464.

Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, en 1475.

Philippe de Crevecœur, Seigneur de Cordes, en 1483.

Jean, Seigneur de Baudricourt de Choiſeul, en 1488.

Jean-Jacques Trivulce, Marquis de Vigene, en 1499.

Charles d'Amboiſe, Seigneur de Chaumont, en 1510.

Jacques de Chabannes, Seigneur de la Paliſſe, en 1515.

Robert Stuart, Comte de Beaumont, en 1515.

Odet, Comte de Foix, Seigneur de Lautrec, en 1515.

Gaſpard de Coligny, Seigneur d'Andelot, en 1516.

Anne de Montmorency, en 1522.

Thomas de Foix, Seigneur de Leſcun, en 1522.

Theodore Trivulce, Comte de Coria, en 1527.

Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en 1527.

René, Seigneur de Motejan de Sillé, en 1538.

Claude d'Annebaut, Baron de Rets, en 1538.

Odard, Seigneur du Biez & de Vendome, en 1542.

Antoine de Lettres, Seigneur de Montpezat, en 1543.

Jean Caraccioli, Prince de Melphes, en 1544.

Robert de la Marck, IV. Duc de Bouillon, en 1547.

Jacques d'Albon, Marquis de Fronſac, en 1547.

Charles de Coſſé, Comte de Briſſac, en 1550.

Pierre Strozzi, Seigneur d'Epernay, en 1554.

Paul de la Barthe, Seigneur de Thermes, en 1555.

François, Duc de Montmorency, en 1559.

Imbert de la Platiere, Seigneur de Bourdilles, en 1562.

François de Scepeaux, Seigneur de Vieilville, en 1562.

Henri de Montmorency, en 1566.

Artus de Coſſé, Comte de Secondigny, en 1567.

Honorat de Savoye, Marquis de Villars, en 1571.

Gaſpard de Saux, Seigneur de Tavannes, en 1571.

Albert de Gondy Duc de Rets, en 1574.

Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, en 1574.

Blaiſe de Montluc, en 1574.

Armand de Gontaud, Baron de Biron, en 1576.

Jacques Goyon, Sire de Matignon, en 1579.

Jean d'Aumont, Comte de Chateauroux, en 1579.

Guillaume Vicomte de Joyeuſe, en 1583.

Henri de la Tour, Vicomte d'Auvergne, en 1592.

Charles de Gontaud, Duc de Biron, en 1594.

Claude de la Chaſtre, Seigneur de Maiſonfort, en 1594.

Charles de Coſſé, Duc de Briſſac, en 1594.

Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, en 1594.

Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, en 1595.

Henri

Digitized by Google

Henri de Joyeuſe, Comte de Bouchage, en 1596.

Alfonſe Corſe, dit d'*Ornano*, en 1596.

Urbain de Laval, Marquis de Sablé, en 1596.

Guillaume de Hautemer, Comte de Grancey, en 1596.

François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, en 1608.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, en 1614.

Giles de Souvré, Marquis de Courtanvaux, en 1615.

Antoine de Roquelaure de Laverdeux, en 1615.

Louis de la Châtre, Baron de Maiſonfort, en 1616.

Pons de Lanſieres de Themines, en 1616.

François de la Grange de Montigny, en 1616.

Nicolas de l'Hopital, Duc de Vitry, en 1617.

Charles de Choiſeul, Marquis de Praslin, en 1619.

Jean-François de la Guiche, Comte de la Paliſſe, en 1619.

Honoré d'Albert, Duc de Chaulnes, en 1619.

François d'Eſparbez, Vicomte d'Aubeterre, en 1620.

Charles, Sire de Crequy de Canaple, en 1621.

Gaſpard de Coligny, Seigneur de Chatillon, en 1622.

Jacques de Caumont, Duc de la Force, en 1622.

François de Baſſompierre, en 1622.

Henri de Schomberg, Comte de Nantes, en 1625.

François Annibal Duc d'Eſtrées, en 1626.

Jean-Baptiſte d'Ornano, Comte de Montlaur, en 1626.

Timoleon d'Eſpinay, Seigneur de S. Luc, en 1628.

Louis de Marillac, Comte de Beaumont, en 1629.

Henri Duc de Montmorenci, en 1630.

Antoine Goiffier Ruzé, Marquis d'Effiat, en 1631.

Urbain de Maillé, Marquis de Brezé, en 1632.

Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1634.

Charles de Schomberg, Duc d'Halluin, en 1637.

Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, en 1639.

Antoine, Duc de Gramont, en 1642.

Jean-Baptiſte Budes, Comte de Guebriant, en 1642.

Philippe de la Motte Houdancourt, en 1642.

François de l'Hopital, Comte de Roſnay, en 1643.

Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, en 1643.

Jean de Gaſſion, en 1643.

Céſar, Duc de Choiſeul, Comte du Pleſſis, en 1645.

Joſias, Comte de Rantzau, en 1645.

Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy, en 1646.

Antoine d'Aumont de Rochebaron, en 1651.

Jacques d'Eſtampes, Marquis de la Ferté, en 1651.

Charles de Monchy, Marquis d'Hoquincourt, en 1651.

Henri de Saint Nectaire, Duc de la Ferté, en 1651.

Jacques Rouxel, Comte de Grancey, en 1651.

Armant de Caumont, Duc de la Force, en 1652.

Louis Foucaut, Comte du Daugnon, en 1653.

Céſar Phœbus d'Arbert, Comte de Mioſſens, en 1653.

Philippe de Clerambault, en 1653.

Jacques, Marquis de Caſtelnau, en 1658.

Jean de Schulemberg, Comte de Mondejeu, en 1658.

Abraham de Fabert, Marquis d'Eſternay, en 1658.

François de Crequy, Marquis de Marines, en 1668.

Bernard Gigaut, Marquis de Bellefonds, en 1668.
Louis de Crevant, Duc d'Humieres, en 1668.
Godefroy, Comte d'Eſtrades, en 1675.
Philippe de Montault, Duc de Benac, en 1675.
Frideric-Armand, Comte de Schomberg, en 1675.
Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, en 1675.
Louis-Victor, Duc de Mortemart, en 1675.
François d'Aubuſſon, Duc de Roannez, en 1675.
François-Henri, Duc de Luxembourg, en 1675.
Henri-Louis, Marquis de Rochefort, en 1675.
Guy-Aldonce de Durfort, Duc de Lorges, en 1676.
Jean Comte d'Eſtrées & de Tourbes, en 1681.
Claude de Choiſeul, Marquis de Francieres, en 1693.
Jean-Armand Marquis de Joyeuſe, en 1693.
Louis-François Duc de Boufflers en 1693.
Anne Hilarion Comte de Tourville, en 1693.
Anne-Jules Duc de Noailles, en 1693.
Nicolas de Catinat, Seigneur de S. Gratien, en 1693.
François de Neuville, Duc de Villeroy, en 1693.
Louis-Hector Duc de Villars, en 1702.
Noel Bouton, Marquis de Chamilly, en 1703.
François-Louis de Rouſſelet, Marquis de Château Renaud, en 1703.
Sebaſtien le Prêtre, Seigneur de Vauban, en 1703.
Conrad de Roſen, Comte de Bolveiller en 1703.
René de Froulay, Comte de Teſſé, en 1703.
Nicolas-Auguſte, Marquis de Montrevel, en 1703.
Camille d'Holſtun, Duc de Tallard, en 1703.
Henry Duc d'Harcourt, en 1703.
Ferdinand, Comte de Marchin, en 1703.
Nicolas Châlons Dublé, Marquis d'Heuxelles, en 1703.
M. le Duc d'Eſtrées, en 1703.
Jacques Filtzames, Duc de Berwick, en 1706.
Charles-Auguſte de Matignon, en 1708.
Pierre de Monteſquiou d'Artagnan, en 1709.
Jacques Bazin, Comte de Bezons, en 1709.
Victor Maurice, Comte de Broglie, en 1724.
Jacques Leonor, Comte de Medavy, en 1724.
Louis d'Aubuſſon, Duc de la Feuillade, en 1724.
Antoine Duc de Gramont, en 1724.
N. Duc de Roquelaure, en 1724.
N. Comte du Bourg, en 1724.
Yves, Marquis d'Alegre, en 1724.
Alain Emanuel, Marquis de Coëtlogon, en 1730.
N. Duc de Biron, 14. Juin 1734.
N. le Marquis de Puiſegur, 14. Juin 1734.
N. le Marquis d'Asfeld, 15. Juin 1734.
M. le Duc de Noailles, 15. Juin 1734.
M. le Prince de Tingry Montmorency, 15. Juin 1734.
M. le Marquis de Coigny, 1. Juillet 1734.
M. le Comte de Broglie, 1. Juillet 1734.
M. le Duc de Brancas, en 1741.
M. le Duc Chaulne, en 1741.
M. le Marquis de Nangis, en 1741.
M. le Duc d'Iſenguien, 1741.
M. le Duc de Duras, en 1741.
M. le Marquis de Maillebois, en 1741.
M. le Comte de Belle-Isle, en 1741.
M. le Comte de Saxe, en 1744.

MARECHAL de Camp eſt un Officier Général, dont le rang, & la

la fonction suivent immédiatement la Charge de Lieutenant Général : c'eſt à lui de loger toute l'Armée, d'être prêt à tous les mouvemens, le premier à monter à cheval, le dernier à en deſcendre ; tous les jours il prend l'ordre du Général. Lorſque l'Armée doit décamper, le Maréchal-de-Camp, qui eſt de jour, va la veille du départ avec le Maréchal-Général des Logis, recevoir les ordres de la route, & du campement. Il avertit l'Eſcadron, qui doit entrer en garde la nuit ſuivante, de ſe tenir prêt pour le lendemain ; & avant le jour il part avec les Maréchaux des Logis de tous les Regimens, de ceux de l'Artillerie & des vivres, pour aller marquer le Camp au lieu deſtiné.

Son attention doit être d'envoyer des Coureurs devant & ſur les ailes, pour découvrir ſi les Ennemis n'auroient point prévenu le deſſein du campement ; & s'il arrive quelque alarme, il fait avertir le Général, afin qu'il puiſſe mettre ſes Trouppes en état de défenſe. Quand il eſt arrivé au lieu du Campement, il poſe la grande-Garde autant que faire ſe peut à la vuë du Camp environ à une portée des Carabins, laiſſant faire le département du terrein au *Maréchal* des Logis, qui le diſtribue aux *Maréchaux* des Logis de chaque Régiment, qui en font à leur tour une répartition à chaque Compagnie ; il va enſuite rendre compte au Général de l'état du Camp, & reçoit les ordres pour les Gardes, les Convois, les Eſcortes & les Partis, qu'il diſtribue aux Majors de Brigades.

Un Maréchal-de-Camp commande à la gauche, quand il y a deux attaques, & roule comme les Lieutenans-Généraux. Ses appointemens pour ſa campagne montent à peu près à 5000. liv. y compris le pain de munition. Les Maréchaux-de-Camp ont été créé ſous Henri IV. en 1598. mais il eſt certain que de tous tems il y a eu dans les Armées un, ou pluſieurs Officiers chargés de ces fonctions.

C'étoit une néceſſité de marquer un Camp pour les Trouppes, quand elles arrivoient en quelque lieu, de les y ranger, & d'aſſigner à chaque Corps ſa place dans les campemens. Autrefois les Maréchaux de France faiſoient eux-mêmes cette fonction ſous le Connétable.

Sous François I. il y avoit dans les Armées des Officiers qui portoient le titre de Maréchal-de-Camp ; mais il n'eſt pas certain, ſi avant deux cens ans, & même depuis, c'étoit une Charge, & un titre permanent, ou une ſimple commiſſion, que le Roi, ou le Général donnoit pendant une Campagne. Il paroît que juſqu'à Henri IV. ce ne fut qu'une Commiſſion : ſous ſon régne il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp dans une Armée, qui ſous lui avoit des Lieutenans, ou des Aides, qui dans la ſuite prirent le titre de Maréchaux-de-Camp ; mais ils ne commandoient qu'en vertu des ordres, dont-ils étoient porteurs de la part du Maréchal-de-Camp Général.

Ainſi à en juger par un état de la France de 1598. ſous Henri IV. il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp en titre d'Office. Avant la création de Lieutenant-Géneral, le Maréchal-de-Camp étoit le prémier Officier après le Général. On multiplia les Maréchaux-de-Camp ſur la fin du régne de Louis XIII. & au commencement du régne de Louis XIV. & cette multiplication commença avec celle des Lieutenans-Généraux. Les Maréchaux-de-Camp à proportion de leurs rangs ont auſſi des honneurs Militaires reglés par les Ordonnances. Si un Maréchal-de-

Digitized by Google

Camp commande en chef dans une Province par ordre de Sa Majeſté, il a pour ſa garde quinze hommes commandés par un Sergent ſans Tambour ; s'il eſt Gouverneur de Place l'Officier de garde, lorſqu'il paſſe, fait mettre ſa garde en haie, & le fuſil ſur l'epaule ; s'il commande en chef un Corps de Trouppes, il a pour ſa garde trente hommes avec un Tambour, commandés par un Officier, & le Tambour appelle, quand il paſſe. Le grade de Maréchal-de-Camp eſt aujourd'hui une Charge, dont l'Officier eſt pourvu par brevet : & dans le brevet il eſt qualifié de Charge.

MARE'CHAL Général des Camps & Armées. On trouve dans l'Hiſtoire trois Maréchaux de France, qui ont porté le titre de Maréchal-Général des Camps & Armées : le Maréchal de Biron ſecond du nom, le Maréchal de Leſdiguieres, depuis Connétable de France, & le Vicomte de Turenne. Mr. le Comte de Saxe eſt le quatriéme, qui depuis 1745. ſe trouve decoré de cette dignité. Les Auteurs ne s'accordent pas entre eux ſur les attributs de cette Charge ; elle étoit jointe à celle de Maréchal-de-France ; & celui qui en étoit pourvu, avoit dans un ſiége le commandement, & toute la direction du ſiége ; mais ſi un Maréchal-Général des Camps & Armées étoit le cadet d'un autre Maréchal de France, qui ſe trouvoit au même ſiége, celui-ci en certains points gardoit le rang & le prérogatives, que ſon ancienneté lui donnoit ; & quand le Connétable étoit dans la même Armée, le Maréchal-Général des Camps n'agiſſoit que par ſes ordres, & même ne faiſoit point ſes fonctions, dit l'Hiſtorien de la Milice Françoiſe d'après l'Auteur de la vie du Maréchal de Leſdiguieres.

Louis XIV. au ſujet de cette Charge ordonna en 1672. que M. de Turenne ne rouleroit point avec les autres Maréchaux-de-France, & qu'il les commanderoit tous au Camp près de Naſſau ſur la Lone, où les Maréchaux de Créqui, & d'Humieres ſervirent en effet ſous ſes ordres, il paroît par une Lettre du Roi écrite à M. de Turenne, & rapportée par le P. Daniel. Selon cet Auteur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées n'étoit qu'un grade, qui pouvoit diſpoſer à la dignité de Connétable, ſi le Roi eût eu envie de la rétablir. Voilà tout ce que l'on peut dire ſur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées, ſans pouvoir rien décider.

MARECHAL Général des Logis de l'Armée. Il a le ſoin du campement, & dirige les marches de l'Armée. Il doit connoître parfaitement le pays, afin de prendre de juſtes méſures, pour que rien ne puiſſe retarder la marche de l'Armée, faiſant conduire ce qui eſt néceſſaire, pour élargir les defilés, paſſer les ruiſſeaux, les rivieres, & les lieux marécageux. Il va marquer le Camp avec le Maréchal-de-Camp, qui eſt de jour, qui lui laiſſe enſuite le détail de la diſtribution, de tous les quartiers, choiſiſſant le quartier du Roi, où il marque les logemens des Officiers-Généraux, & de ceux qui ont droit le loger près d'eux. Avant Louis XIV. les Maréchaux-de-Camp faiſoient les départemens du Camp pour l'Armée, aidés des Majors, & des Maréchaux-des-Logis des Régimens.

* C'eſt M. le Maréchal de *Puyſegur*, à ce qu'il nous apprend lui-même dans ſon *Art de la Guerre*, qui le prémier a fait valoir cette charge dans l'Armée Françoiſe. Il en fut pourvu en 1690. à l'Armée du Maréchal *d'Humieres* n'etant qu'Aide-Major du Régiment du Roi

Roi, l'emploi de Maréchal Général des Logis de l'Armée étant régardé dans les Trouppes, en ce tems-là comme inférieur à celui de Major-Général, que le Major du même Regiment, le plus ancien de cette armée, fut chargé d'exercer comme cela ſe pratique encore aujourd'hui.

* M. de Puyſegur fit voir exerçant cet emploi dans nombre de Campagnes, juſqu'où les fonctions qui y ſont rélatives peuvent s'étendre quand on a des talens, & l'uſage à l'égard de cette charge, *dit-il*, mérite d'etre changé & que les Officiers-Généraux deſormais en ſoient chargés, vû qu'elles ſont celles du Général même s'il pouvoit ſans trop s'expoſer les faire en perſonne; D'ailleurs quand les Officiers Généraux viennent à commander en chef, comment, dit-il, ſans les avoir remplies, pourroient-ils être formés à ces grandes parties qui ſont abſolument eſſentielles, au commandement.

MARE'CHAL de Bataille, eſt un Officier, dont la Charge eſt ſupprimée, à l'exception de celle, qui eſt dans le Régiment des Gardes, encore ne s'exerce-t-elle pas; mais parce qu'elle a été créée en titre d'Office, on en donne les appointemens & le titre à un Officier. Les Maréchaux-de-Camp, & les Majors-Généraux ſont la Charge du Maréchal-de-Bataille. Il indiquoit aux Maréchaux des Logis les poſtes, où il falloit mettre les Corps de garde d'un Campement, il concertoit avec le Maréchal-de-Camp, qui étoit de jour, l'ordre de la marche de l'Armée, & avoit ſoin de ranger une Armée en Bataille, lorſque l'occaſion s'en préſentoit.

La Charge de Maréchal-de-Bataille a été créée par Louis XIII. le Chevalier de la Valiere tué au ſiége de Lerida en 1647. étoit en 1643. Maréchal de-Bataille dans l'Armée du Duc d'Anguien, aſſiégeant Thionville. Dans l'Armée du Grand-Prince de Condé quand il fit lever le ſiége de Lerida, il y avoit trois Maréchaux-de-Bataille: Sainte Colombe, S. Martin, & Jumeaux. Le dernier, qui a eu l'emploi de Maréchal-de-Bataille, étoit le Sieur des Fougerais qui en exerçoit les fonctions ſous ce titre dans les fréquentes revues, que Louis XIV. faiſoit de ſes Trouppes en 1666.

MARE'CHAL Général des Logis de la Cavallerie, cette Charge a été créée ſous Charles IX. en 1594. & les Maréchaux Généraux des Logis des Camps & Armées du Roi ont été créés par Louis XIV. en 1644. avec les Officiers-Fourriers. Le Maréchal Général des Logis n'eſt chargé que du détail de la Cavallerie en chef.

MARE'CHAL des Logis dans la Cavallerie: Il y a un Maréchal-des-Logis par Compagnie: dans l'Infanterie il y en a un par Régiment. Chaque Compagnie des Gendarmes a deux Maréchaux-des-Logis; chaque Compagnie des Chevaux-Legers en a auſſi deux; & chaque Compagnie de Mouſquetaires en a huit.

Le ſoin d'une Compagnie de Cavallerie roule ſur le Maréchal-des-Logis. Sa fonction eſt de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de viſiter ſouvent les écuries, de faire penſer les chevaux en ſa préſence, d'examiner les harnois, pour voir ſi rien ne manque aux ſelles, & aux brides, de veiller que le Cavalier ne vende le foin & l'avoine de ſon cheval; il prend ſoin des armes, & des munitions, poſe les Corps de garde, où on lui a ordonné, & les viſite ſouvent.

Dans la marche ſa place eſt à la queue de la Compagnie, pour em-

Digitized by Google

pêcher les Cavaliers de quitter leur rang, & de reſter derriere. Il ſe trouve tous les ſoirs au cercle, où le Sergent donne l'ordre, & le mot, il le porte enſuite à ſon Capitaine, & aux Officiers de ſa Compagnie. En garniſon il eſt chargé de prendre les vivres chez le Munitionnaire pour les delivrer aux Brigadiers, qui les diſtribuent aux Cavaliers. A l'Armée il diſtribue aux Fourriers les quartiers de chaque Compagnie; il va tous les jours, chez le Maréchal-des-Logis de l'Armée prendre l'ordre, & le porter au Colonel.

Il accompagne les Maréchaux de Camp, lorſqu'ils marchent pour les campemens de l'Armée. Quand le quartier du Régiment eſt marqué, le Maréchal-des-Logis ordonne les logemens du Colonel, du Lieutenant-Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers, qu'il y a de Compagnies. Ils ſont tirés au ſort par les Fourriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie. Les Maréchaux-des-Logis ſont fort anciens dans les Trouppes de France, tantôt ſous ce nom de Maréchal, & tantôt ſous celui de Fourriers.

MARE'CHAL des Logis d'Artillerie. Il ſert dans l'Armée où il eſt envoyé par le Grand-Maître ſous les ordres de celui qui y commande l'Artillerie. Il marque dans les campemens aux Officiers & Trouppes d'Artillerie les lieux qui leur ſont deſtinés, & poſe lui-même les Sentinelles pour prévenir les deſordres & accidens qui peuvent arriver aux parcs, & il a ſoin de ſe faire donner des endroits pour les fourrages des Equipages & ceux des Officiers proportionnés au nombre des chevaux dont le Commandant lui fait remettre un état.

MARE'CHAL des Logis pour les vivres. Il y a une eſpéce de Maréchal-des-Logis pour les vivres; s'il n'en a pas le nom, il en fait du-moins les fonctions. Pour remplir ce poſte ce doit être un Commis prudent, & qui ait ſervi, attendu qu'il doit avoir quelque pratique des logemens.

Le jour qu'on décampe, il part dès le matin avec l'Avant-Garde, & joignant les Maréchaux-des-Logis de l'Armée, il va au quartier général avec le Fourrier, qui marque les maiſons pour les Généraux, & il retient celle qui lui eſt donnée pour les vivres.

Mais il fait enſorte de l'avoir près d'une grange, & quand cela ſe peut, il doit plutôt choiſir une grange, qu'une maiſon, parce que du moment que les équipages ſont arrivés, on y décharge le pain qui périclite, & qu'on ne peut diſtribuer ſitôt. On peut le ſauver par cette précaution: cela s'entend quand on eſpere demeurer quelque tems dans un Camp: car quand on ne peut pas faire autrement, il vaut mieux mettre le pain à couvert que les hommes. Quand on ne peut avoir des maiſons on fait dreſſer des tentes.

Ce Commis, ou Maréchal-des-Logis méne toûjours quelque autre Commis avec lui pour prendre garde, ſoit à la maiſon, ſoit à la grange, qu'on lui aura marquée, & pour ne point laiſſer enlever par les Soldats le bois, le fourrage, & les autres choſes, qui peuvent s'y trouver. Après cet établiſſement il va joindre le Maréchal-des-Logis, qui trace le Camp, & il apprend où les équipages des vivres doivent camper.

Quand il en eſt informé, il marche au-devant d'eux, lorſqu'ils ne ſont qu'à un quart de lieuë du Camp: il montre au Capitaine Général le terrein, qu'ils doivent occuper, & ſe mettant enſuite à la tête du tréſor, & de l'équipage du Directeur

Digitized by Google

Directeur des vivres, il les conduit à la maiſon qui leur eſt marquée.

MARECHAUSSE'ES de France: il y a trente une Compagnies à cheval de Maréchauſſées, dont les Cavaliers ont les Invalides après 20. ans de ſervice, comme faiſant corps de la Gendarmerie.

Elles ont été établies dans les Généralités & Provinces du Royaume pour la ſureté publique. Elles ſont compoſées de Prévôts Généraux & particuliers, de Lieutenans, exemts, Brigadiers, Sou-brigadiers & Cavaliers.

Les Maréchauſſées furent crées ſous Philippes I. En 1060. elles furent ſuprimées, & ont été rétablies par l'Edit du mois de Mars 1720. ſur le pied, & du Corps de la Gendarmerie de France.

Les Prevôts Généraux, Prevôts particuliers, & Lieutenans des Maréchauſſées ſont en charge, & en titre d'Office, & choiſis entre les anciens Officiers des Trouppes du Roi, comme perſonnes capables & expérimentées au fait des armes. Ils ſont ſous le commandement de nos Seigneurs les Maréchaux de France.

MARE'E, ou flux & reflux, eſt un mouvement de la Mer, qui ſe remarque ſur la plûpart des côtes, en trois différentes ſortes de tems, à ſçavoir quatre fois chaque jour de l'année, pendant les vingt-quatre heures, qui compoſent le jour; quatre fois particuliérement chaque mois, & quatre fois particuliérement chaque année. Car chaque jour les eaux pouſſent & montent à la côte, pendant ſix heures, & refoulent & s'en retournent pendant les ſix autres heures. Puis alternativement les hautes eaux, & les baſſes eaux recommencent, chacune pendant leurs ſix heures, & achevent ce mouvement en vingt quatre heures, & quarante-huit minutes.

Mais le mouvement de chaque jour augmente & diminuë ſenſiblement quatre fois le mois. Car environ la nouvelle Lune, les Marées augmentent, & ont leurs baſſes eaux, vers le prémier quartier, c'eſt-à-dire environ ſon ſeptiéme ou huitiéme jour. Elles ont les hautes eaux dans la pleine lune, ce qui arrive environ le quatorziéme jour après la nouvelle: & vers le ſecond quartier, c'eſt-à-dire environ le vingt-uniéme jour de la Lune, elles ont encore leurs baſſes eaux, ou leur diminution. Mais environ le vingt-huitiéme jour, qui eſt à peu près la nouvelle Lune, les Marées augmentent encore, & continuent dans cet ordre.

Il y a quatre Lunes de l'année, où ce mouvement eſt particuliérement conſiderable. Aux nouvelles & pleines Lunes des Equinoxes, c'eſt-à-dire en Mars & en Septembre, les hautes eaux ſont plus grandes que dans les autres Lunes de l'année, & particuliérement en Septembre; & tout au contraire l'Ebe ou le juſſant n'eſt jamais grand que dans les nouvelles & pleines Lunes des ſolſtices, qui arrivent en Juin, & en Décembre, & particuliérement au ſolſtic d'Hiver qui arrive en Décembre.

Marée qui ſoûtient: c'eſt une expreſſion qui ſe dit d'un Vaiſſeau, qui faiſant route au plus près du vent, & ayant le courant de la marée favorable ſe trouve ſoûtenu par la marée contre les lames que pouſſe le vent, enſorte que le Vaiſſeau va plus facilement où il veut aller. *Vent & Marée*, marée qui ſuit le vent, c'eſt quand on a le vent & le courant de l'eau favorable. Port propre pour entrer & ſortir de toutes marées: cela ſe dit d'un lieu où l'on peut entrer & d'où l'on peut ſortir en quelque état que ſoit la mer, c'eſt-à-

Digitized by Google

dire, qu'il y ait maline ou non. *Marée* de douze heures, ce ſont les marées Nord & Sud, c'eſt-à-dire des marées, dont les Havres, les Rades, ou les Terres ſont en oppoſition avec la Lune, lorſqu'elle paſſe par cet air de vent. L'on s'explique de la même maniére à l'égard des autres airs de vent en augmentant quarante-huit minutes, allant du Nord à l'Eſt, & du Sud à l'Oüeſt. *Marée*, contremarée, ce ſont deux marées qui ſe rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment ſouvent des courans rapides & dangereux qu'on appelle des ras. Changement ou retour de marée c'eſt un nouveau flux.

MARGUERITES: ce ſont de certains nœuds que l'on fait ſur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARIN: c'eſt ce qui vient de la mer ou qui appartient à la mer. *Marin*, avoir le *pied Marin*, c'eſt être accoûtumé à naviguer, c'eſt aimer la navigation & être endurci à l'air & aux fatigues de la mer.

* MARIN: On appelle *Marin* un homme de mer, ce qui eſt différent de *Marinier*, qui ne ſe dit que d'un mâtelot.

MARINE, la Marine, c'eſt le Corps qui compoſe la Marine. *Officiers de Marine*, ce ſont les Officiers du Corps de la Marine. *Nouvelle Marine*, Officiers de la nouvelle Marine, ce ſont ceux qui ſont entrés dans le Corps de la Marine avec Commiſſion du Roi. *Vieille Marine*, ce ſont ceux qui ont eu leurs prémieres commiſſions de M. de Vendôme & de Beaufort.

MARINE: ſi les anciens ſont au deſſous des modernes dans certaines Sciences, c'eſt ſans doûte dans la Marine. Ils y étoient très-ignorans, & preſque au delà de ce que l'on peut imaginer. Le plus mauvais de nos Matelots en ſçait infiniment plus, que le plus habile de leurs Pilotes. L'invention de la Bouſſole ne fait rien à la conſtruction: & malgré tous ce que les Antiquaires en diſent, ils y étoient très-mal habiles. Leurs voiles leur ſervoient peu, ils les abatoient pour peu que le vent leur fût contraire, & tout vent leur étoit indifférent à moins qu'ils ne l'euſſent en poupe. On ne voit aucun exemple, qu'ils louvoiaſſent, ou qu'ils pinçaſſent le vent. Ces ſortes de manœuvres leur étoient tout à fait inconnuës. Cependant ces anciens, ſi ignorans dans la conſtruction, & dans l'Art de naviger, ont fait des voyages ſi longs, & ſi périlleux, qu'il ſemble moralement impoſſible que la conſtruction de leurs Vaiſſeaux ne fût ſemblable à la nôtre, ou fort approchante à l'égard du ventre.

Les Romains, différens des Rhodiens, des Phéniciens, & des Carthaginois, n'avoient aucune théorie, & encore moins de pratique dans l'Art de naviguer. C'eſt une choſe tout-à-fait ſurprenante de voir le nombre de flottes, qu'ils perdirent par les tempêtes, dans la prémiere guerre Punique, lorſque les Carthaginois, qui les éprouvoient en même tems, ne périſſoient pas. Mais comment Rome a-t-elle pu rélever ſi ſouvent ſa marine, ruinée, & réduite à rien par des naufrages les plus épouvantables, & les plus affreux, dont on ait ouï parler. Cependant les expédiens que les Romains employerent pour dreſſer de nouvelles flottes, ſont tout ce que l'on peut imaginer de plus ſage, & de plus ſenſé, & de moins à charge à la République.

Si dans la guerre de 1701. notre Marine eût été ſur un bon pied, nous euſſions renverſé tous les projets des Alliés contre nous: car qui eſt Maître de la mer, l'eſt de la terre. Périclès, l'avoit dit avant Pom-

Digitized by Google

Pompée. Les Alliés n'euſſent jamais penſé à la conquête du Royaume de Majorque, & de Minorque, à faire le Siége de Cadix, à une infinité d'autres places maritimes, & à s'établir à Gibraltar, dont les Anglois ſont encore les Maîtres, ſi nous euſſions eu des forces de mer, comme auparavant.

Les Athéniens menacés par les Perſes, ſuivant l'avis de Thémiſtocle ſe rendirent maîtres de la mer; en faiſant équiper une flotte, ſans que l'état en ſouffrît, car il n'y eut que les riches qui contribuerent à cette dépenſe. Cette flotte fit le ſalut, la gloire, & l'opulence de la République, qui ſe maintint un très-long tems dans une grande puiſſance, & ſe rendit ſi redoutable, qu'elle fit peur à Philippe, tout Philippe qu'il étoit. Mais ſi les Arthéniens ſe rendirent redoutables par l'avis d'un ſeul homme, les Romains ſuivirent le même avis, & s'en trouverent auſſi bien qu'eux. Si nous avions ſuivi l'exemple de ces deux Peuples après l'evénement de la Hogue, en remettant notre Marine ſur pied, nous nous fuſſions rendus plus redoutables, & plus dangereux que jamais.

MARINE. Le ſervice de la Marine eſt d'un détail conſidérable. Monſeigneur le Duc de Penthievre Grand Amiral de France a le Commandement Général des Trouppes ſur mer. Auprès de l'Amiral réſide toûjours le Secretaire-Général de la Marine. Il y a deux Vice-Amiraux: le prémier commande ſous l'autorité, & en l'abſence de l'Amiral dans tous les Ports, & dans l'etendue de la mer Océane; le ſecond a le même commandement ſur la mer Mediterranée.

Il y a quatre Lieutenans-Généraux des Armées Navales du Roi, qui commandent ſuivant leur ancienneté, en l'abſence du Vice-Amiral, dans les Ports de leur département. Huit Chefs d'Eſcadres commandent en l'abſence des Lieutenans-Généraux; après les Chefs d'Eſcadres ſont les Capitaines de Vaiſſeau, qui roulent avec les Colonels, lorſqu'ils ſervent ſur terre. Outre ces Officiers, il y a des Capitaines d'Artillerie, des Capitaines de Fregates, des Lieutenans de Vaiſſeau, des Lieutenans d'Artillerie, des Capitaines de Brulots, des Enſeignes de Vaiſſeau, des Sou-lieutenans de Frégates, des Capitaines de flutes, & des Aides d'Artillerie. Le nombre de tous les Officiers n'eſt pas fixe: le Roi, quand il le juge à propos les augmente. Pluſieurs Officiers Généraux de la Marine ſont parvenus au bâton de Maréchal de France, & le dernier étoit feu M. le Maréchal d'Eſtrées, qui étoit Vice-Amiral.

Les Officiers de la Marine, pour ce qui concerne la Juſtice, Police & Finance, ſont ſept Intendans, qui ont chacun leur département, & trois Intendans de Colonies, établis au Canada, aux Isles, & à S. Domingue. Les Commiſſaires Généraux ſont au nombre de ſix, & les Commiſſaires ordinaires environ au nombre de 60. Il y a de plus 2. petits Commiſſaires. Les autres Officiers ſont les Gardes-Magaſins, les Commis principaux des Claſſes, les Commis ordinaires des Claſſes, & les Ecrivains. Il y a trois Contrôleurs Généraux de la Marine, des Galéres, & des Fortifications des Places maritimes; ſix Capitaines de Port, un à chaque Arſenal pour les Vaiſſeaux, & un au Port Louis.

Le Roi entretient des Compagnies franches d'Infanterie dans la Marine, commandées par des Lieutenans de Vaiſſeau, qui en ſont Capitaines, & par des Enſeignes, qui en ſont Lieutenans. Les Tré-

Digitized by Google

ſoriers de la Marine ſont au nombre de trois. En 1686. Louis XIV. établit à Breſt, à Rochefort, & à Toulon, des Communautés pour l'inſtruction de 20. Prêtres ſeculiers, deſtinés a ſervir d'Aumôniers ſur les Vaiſſeaux. Dans ces mêmes Ports, il y a des Compagnies de Gardes-Marine, tous Gentilshommes, commandés par des Capitaines de Vaiſſeau.

L'Amiral a auſſi une Compagnie nommée la Compagnie des Gentilshommes, Gardes du Pavillon Amiral. Les fonctions de ces Gardes ſont de ſervir dans les Ports, & ſur mer près de la perſonne de l'Amiral de France. Cette Compagnie, & les trois autres de Gardes-Marine ſont inſtruites dans les Arſenaux de la Marine aux dépens de ſa Majeſté.

MARINIER, c'eſt un homme, qui va à la mer, & qui ſert à la conduite, ou à la manœuvre d'un Vaiſſeau. Autrefois on a dit maronier. *Marinier* ſe dit auſſi en particulier de ceux, qui conduiſent les grands bâteaux ſur les rivières.

MARITIME, on appelle places maritimes, qui ſont ſituées au bord de la mer. On dit forces maritimes, les forces maritimes d'un Etat, l'Art maritime, Exploits maritimes.

* MARNE, pierre groſſe, molle, & blanchâtre, dont on fait la chaux.

La carriére d'où l'on tire la *Marne* s'appelle *Marniére*, & l'ouvrier qui la tire *Marneron*.

MARNOIS, Bâteaux Marnois: ce ſont des bâteaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie, & de Champagne juſques à Paris ſur la Marne, & ſur la Seine. Il y en a qui ſont longs de douze toiſes, & larges de ſeize pieds en fond, & qui ont le bord haut de quatre pieds.

MARON eſt une piéce de cuivre de la grandeur d'un écu, qui marque les heures, auxquelles les Officiers doivent commencer leurs rondes. Les Sergens les tirent au ſort, dans un ſac que tient le Major, pour les Officiers de leur Compagnie. Sur chaque *maron* eſt gravé *Ronde de dix heures*, de *dix heures & demie*, & ainſi de ſuite ſur chacun pour toutes les heures & demi-heures de la nuit.

Ces piéces ſont numérotés 1. 2. &c. juſqu'à la derniere Ronde, enſorte par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures a autant de marons numérotés 10. 10. qu'il y a de Corps-de-Gardes dans le circuit qu'il doit faire. Ainſi quand il arrive au prémier, après avoir donné le mot au Caporal, qui le doit recevoir l'épée nuë à la main, & la pointe près de l'eſtomac de celui qui le lui donne, il lui remet le maron cotté 1.

Ces *marons* étant percés dans le milieu, le Caporal enfile celui qui lui eſt remis avec une aiguille de fer, qui le conduit dans une eſpéce de tronc, qu'on appelle boëte aux Rondes. Cette boëte, dont le Major a la clef, eſt portée le lendemain chez lui, & ainſi il lui eſt aiſé de connoître lorſqu'il l'ouvre, ſi les Rondes ont été fidelement faites, & les marons donnés & reçus, en voyant ſi les *marons* ſont enfilés de ſuite. Cette invention eſt fort bonne pour empêcher que l'Officier & le Caporal ne manquent à leur devoir.

* MARON d'artifice: un Maron d'artifice eſt fait avec un parallelograme de Carton, dont un des côtés eſt à l'autre comme trois à cinq, pour que l'on puiſſe y former quinze quarrés égaux entre-eux, trois ſur une face & cinq ſur l'autre: on les plie enſuite en forme de dez à joüer ou de cube, que l'on remplit de poudre. Ils ſervent à garnir les Fuſées pour faire une belle eſcopeterie. Leur effet eſt par-

Digitized by Google

particuliérement beau dans les grandes Caiſſes lorſque l'on en garnit une partie des Fuſées qui les compoſent.

MARQUES : on appelle en terme de Marine de certaines connoiſſances qui ſont ſur la terre comme montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, &c. qui ſervent aux Pilotes à reconnoître les dangers & les paſſes. *Marques* ſont auſſi les tonnes & les baſiles, qu'on met en mer pour faire auſſi reconnoître les dangers & les paſſes.

* MARQUETTERIE. On fait avec des bois de différentes teintes des Ouvrages de *Marqueterie* qui imitent fort bien la Peinture, & qui répréſentent des bâtimens, des perſpectives, des figures mêmes.

On réſend, on ſcie ces bois par feuilles, de l'épaiſſeur d'une ligne ou deux. Les Ouvriers en *Marqueterie* aſſemblent ces différentes piéces ſur un deſſein tout préparé : ils en forment les principales parties de leurs figures, en coupant les bois ſelon le profil du deſſein. Quant aux petites ornemens, & aux choſes plus delicates, ils les deſſinent à part, & les poſent dans des vuides, qu'ils ménagent adroitement.

Les gens du métier appellent ce genre de peindre, la *Peinture en bois*.

MARQUEZ bien vos places : ce terme de commandement de l'exercice eſt un avertiſſement au Soldat pour l'obliger à faire attention au lieu qu'il doit occuper.

MARQUISE eſt une Tente de groſſe toile, comme du coutil, que l'on met par-deſſus une autre plus précieuſe, que l'on veut mettre à l'abri des injures du tems.

* MARQUISE, ſorte de Fuſée volante. *Voyez* FUSÉE volante.

MARSILIANE : c'eſt un bâtiment à poupe quarrée, dont ſe ſervent les Venitiens pour naviguer dans le Golfe de Veniſe, & le long des Côtes de Dalmatie. Il a le devant fort gros, & porte juſqu'à quatre mâts. Les petites *marſiliannes* n'ont point d'artimon, & les plus grandes ont quatre mâts, & portent quatorze à quinze mille quintaux, ce qui eſt environ ſept cent tonneaux.

MARTEAU d'arbaleſtrille : c'eſt un traverſier de l'Arbalête, ou bâton de Jacob. Les marteaux ſont de piéces de bois plates, & qui ont de longueur, trois, ſix, neuf & douze pouces. Elles ſont percées d'un trou quarré par le milieu, afin d'y paſſer la flêche de l'Arbalête. A l'un des bouts de ces marteaux eſt placée une pinnule, qui fait trouver l'horizon qu'on appelle ſenſible. L'autre marteau ſert à faire ombre, quand on veut prendre la hauteur du Soleil. Les deux ou trois prémiers morceaux s'appellent auſſi curſeurs, & ceux qui les nomment ainſi, donnent au petit marteau ſimplement le nom de marteau. *Grand Marteau* d'arbaleſtrille, c'eſt le marteau, dont on ſe ſert lorſque le Soleil n'eſt pas éloigné du Zénith. Moyen *marteau*, c'eſt celui qui ſert, lorſqu'on n'eſt ni trop près du Soleil, ni trop près des Poles. Troiſiéme *marteau*. Il y a des Arbalêtes, qui n'ont que trois marteaux, le grand, le moyen & le petit, & il y en a auſſi, qui ont quatre *marteaux* : Petit *marteau*, c'eſt celui duquel on ſe ſert lorſqu'on eſt éloigné du Soleil. *Marteau* de pompe : c'eſt un marteau tout de fer, & de moyenne groſſeur, où il y a un tire-clou au bout du manche, comme auſſi à l'un des côtés de la tête.

MARTEAU : c'eſt un inſtrument de fer, qui ſert à battre, & qui eſt néceſſaire à préſque tous les Ouvriers. Il eſt compoſé d'une tête, & d'un manche, & l'œil eſt le trou où l'on fourre le manche.

Mar-

Digitized by Google

Marteau à dents, c'eſt un marteau fourchu, qui ſert à arracher des clous quand on conſtruit, ou qu'on radoube un bâtiment. En général le marteau eſt d'uſage dans l'Artillerie de mer & de terre, & pour la conſtruction des Vaiſſeaux.

MARTICLES, que quelques Matelots appellent chions de *marticles*, ſont des petites cordes diſpoſées par branches, ou pattes, en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies, appellées araignées. La vergue d'artimon, qui n'a point de balancines, eſt portée à leur défaut, par des *marticles*, qui prennent le bout d'en haut de la vergue, & ſe terminent à des araignées, pour aller répondre par d'autres cordes au chouquet du perroquet d'artimon. L'étai du tourmentin vient finir par des *marticles*, ſur l'étai de Miſaine.

MARTINETS, ou cargues point, terme de marine. *Voyez* CARGUES.

MASCARET: c'eſt un reflux violent de la mer dans la riviére de Dordogne, où elle remonte avec une grande impétuoſité. C'eſt la même choſe que ce qu'on appelle la barre ſur la riviére de Seine, & en général le nom que l'on donne à la prémiere pointe du flot qui fait remonter le courant des riviéres vers leurs ſources, proche de leurs embouchures.

MASQUER: dans l'inveſtiſſement d'une Place, on envoye des détachemens pour *maſquer* les avenuës, ou les portes d'une ville, afin que perſonne n'en ſorte, mais cela ne s'appelle pas proprement *maſquer*, ſelon que je viens de m'en inſtruire. On ne dit point *maſquer*, une ville, mais *maſquer* les portes & les avenuës d'une ville: cela ſe fait quand une armée eſt en marche: & alors pour qu'elle ne ſoit pas inquietée dans ſa marche, on envoye des Grenadiers ſur les avenuës & aux portes des villes ennemies, auprès deſquelles elle paſſe, & cela s'appelle *maſquer*.

* MASQUER un paſſage, c'eſt placer des Trouppes près d'un endroit où l'Ennemi eſt obligé de paſſer, ou d'où l'on ſuppoſe qu'il puiſſe venir.

MASSE: c'eſt un gros marteau, ou maillet de fer, dont ſe ſervent les Charpentiers dans la conſtruction des navires. *Maſſe* eſt auſſi une piéce de bois longue de quarante-deux pieds, qui ſert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

MASSE: outre la ſolde réglée par le Roi pour les Sergens, Caporaux, Anſpeſſades, Soldats & Tambours, qui leur eſt payée ſans aucune retenuë, au moyen de quoi ils doivent s'entretenir de linge, & de chauſſûre; il eſt donné vingt deniers par jour pour chaque Sergent, dix deniers pour chacun des autres, qui forment une maſſe toûjours complette pour chaque Bataillon, ſans avoir égard aux hommes, qui pourroient manquer dans les Compagnies, laquelle demeure entre les mains du Tréforier, qui en donne ſa reconnoiſſance à la fin de chaque mois au Major, ou autre Officier chargé du détail du Régiment, & cette *maſſe* eſt employée à l'habillement deſdits Régimens ou Bataillons, & remiſe ſur la main-levée des Directeurs ou Inſpecteurs Généraux.

Cette maſſe qui reſte entre les mains du Major, & qu'on deſtine pour les recruës, & les réparations du Régiment, ne peut y être employée que du conſentement du Colonel, Commandans des Bataillons, Lieutenans-Colonels, & autres anciens Capitaines du Régiment. Pour cet effet le Major fait aſſembler les Commandans du corps, & les plus anciens Capitaines du Régiment pour leur

Digitized by Google

leur dire le nombre, & la qualité des réparations, qu'il trouve à propos de faire, afin de délibérer entre eux, où elles ſe feront, quel Capitaine ſera chargé de cette commiſſion, ce qu'on lui payera pour les frais de ſon voyage, alors le Major doit rendre compte des dettes du Régiment, de l'emploi des dernières *maſſes*, & de celles qui peuvent être encore entre ſes mains, afin de pouvoir faire un arrangement juſte, tant ſur les maſſes, que ſur l'uſtencile pour régler le payement des réparations. Le Major peut donner ſes avis là-deſſus avec la déférence dûë à ſes ſupérieurs, pour porter les uns & les autres à faire tout ce qu'il y aura de meilleur pour le bien du ſervice & l'embelliſſement du Régiment, obſervant de faire de ſon mieux pour les empêcher de s'endetter mal-à-propos. Il doit faire un état de ce qui ſera arrêté là-deſſus, ſur lequel il ſoit bien nettement expliqué l'emploi fait & à faire des maſſes, comme auſſi de l'uſtencile, ce qu'il doit faire ſigner du commandant, & de deux ou trois des plus anciens Capitaines, afin qu'il puiſſe le ſervir de decharge, & que l'on ne puiſſe le rechercher, ni l'inquiéter en nulle façon là-deſſus. Ces précautions mettent tout le monde en régle, & évitent bien des diſcuſſions, qui peuvent naître dans les corps par la faute des Officiers Majors, qui n'ont pas tenu un aſſez grand ordre dans les affaires dont ils ſont chargés. D'ailleurs l'Inſpecteur venant à faire ſa revuë, il trouve le Régiment tout arrangé, qui ſe prépare, (ſi c'eſt à la fin d'une campagne) à travailler à ſon rétabliſſement ; & il faut lui rendre compte des méſures que l'on prend pour recruter chaque Compagnie, & pour faire les réparations, que l'on a réſolu d'y faire.

MASSE du Régiment Royal Artillerie. Outre la ſolde de ce Régiment, dont je parlerai au mot de *paye*, il eſt payé, comme dans les autres Régimens d'Infanterie Françoiſe, vingt deniers par jour pour chaque Sergent, & chacun des trois Maîtres-Ouvriers dans les Compagnies d'Ouvriers, & dix deniers pour chaque Caporal, Anſpeſſade, Canonier, Bombardier, Sapeur, Mineur, ſous-Maître Ouvrier, Apprentif, Cadet, Fuſilier & Tambour, qui forment une maſſe toûjours complette, laquelle eſt délivrée ſur la main-levée du Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & employée à l'habillement deſdits Bataillons, & Compagnies.

MASSE des Compagnies franches d'Infanterie. Outre la ſolde des Sergens, il eſt payé pour chacun vingt deniers : & pour chaque Soldat dix deniers, pour compoſer une *maſſe* toûjours complette, deſtinée à l'habillement deſdites Compagnies, laquelle eſt délivrée ſur la main-levée du Directeur ou Inſpecteur Général.

MASSE de la Cavallerie, & des Dragons. Outre la ſolde qui eſt payée aux Cavaliers & Dragons, il eſt donné dix deniers par jour pour chaque Brigadier, Cavalier, Carabinier, Huſſard, Dragon, Trompette, Tymbalier, Tambour, dont le fonds reſte entre les mains du Tréſorier, pour compoſer une maſſe toûjours complette, deſtinée à l'habillement deſdites Trouppes, de laquelle le Tréſorier donne ſa reconnoiſſance à la fin de chaque mois, à l'Officier chargé du détail deſdits Régimens, Brigades ou Compagnies franches de Dragons, pour être payée ſur la main-levée du Directeur ou Inſpecteur général dans le département duquel ils ſe trouvent, viſée des Colonels Généraux de la Cavallerie, & des Dragons.

* MAS-

Digitized by Google

* MASSE d'armes ; Arme d'haſt, dont on ſe ſervoit autrefois à la guerre, & qui eſt à préſent hors d'uſage. Elle avoit comme une groſſe tête de fer au bout d'un bâton.

* MASSELOTTE ; on nomme ainſi, en terme de fondeur l'excedant de la matiére qui ſe trouve au bout de la volée des Canon & des Mortiers après qu'ils ont été coulés, & que l'on ſcie au bourrelet de la Piéce pour lui donner la forme requiſe.

* MASSICOT, c'eſt de la ceruſe brulée, & calcinée. *Maſſicot* blanc ; *Maſſicot* citron, Maſſicot doré. Le dégré de cuiſſon & de calcination détermine la couleur du Maſſicot.

Le Maſſicot eſt une couleur terreſtre & craſſe fort difficile à manier.

* MASSIF ; Le maſſif en terme d'Artificier eſt une baguette fort courte qui ſert à charger dans un Cartouche la compoſition qui excede la broche, que l'on appelle auſſi *le maſſif*, parcequ'elle n'eſt point percée, ni cette baguette par conſéquent.

* MASSIF, ſe dit auſſi de certains aſſemblages de maçonnerie : *Maſſif* de pierre ; *maſſif* de moilon ; *maſſif* de blocage, *voyez* MAÇONNERIE.

MASSUE : il eſt fait mention de la maſſuë dans tous nos Hiſtoriens : c'étoit un bâton gros comme le bras d'un homme ordinaire, long de deux pieds & demi. Il y avoit des maſſuës armées différemment ; mais ſelon celles que l'on voit dans quelques endroits, comme au cabinet d'armes de Chantilly, à l'Abbaye de Roncevaux, ces maſſuës pour la plûpart avoient un gros anneau à un bout, pour y attacher un chainon, ou un cordon fort, afin que cette arme n'échapât pas de la main : à l'autre bout du bâton étoient trois chainons, auſquels étoit attachée une boule. La boule étoit de fer & ronde, ou d'un autre métal : elle pouvoit être du poids de huit livres, avec quoi il etoit facile d'aſſommer un homme armé, quelque bonnes que fuſſent ſes armes, quand le bras, qui portoit le coup, étoit puiſſant. Il n'y a point d'homme de ce tems aſſez fort pour manier une telle arme. Alors on exerçoit dès la plus tendre jeuneſſe les enfans à porter à la main des poids fort peſans, ce qui leur fortifioit les bras, & par l'habitude, ils y acqueroient une force extraordinaire, ce qu'on ne fait plus depuis pluſieurs ſiécles.

MAST eſt un arbre, ou une longue piéce de bois, qui porte vergue, voile & manœuvre. Il y a ordinairement quatre *mâts* dans les grands Vaiſſeaux, & chacun d'eux eſt diviſé en deux ou trois parties, ou briſures, chacune deſquelles porte auſſi le nom de *mât*. Ces parties ſe diſtinguent vers le Tenon, depuis les barres de hunes, juſqu'aux chouquets, qui ſont les endroits où chaque arbre eſt aſſemblée avec l'autre ; car le chouquet affermit la briſure par en haut, & par en bas elle eſt liée & entretenuë par une clef ; c'eſt-à-dire par une groſſe cheville, qui eſt de fer, & forgée ordinairement à quatre pans.

Par ces aſſemblages le grand *mât* eſt compoſé de trois arbres ou de trois parties, chacune deſquelles porte le nom de *mât* : car la partie compriſe depuis la carlingue, juſqu'à la prémiere hune, s'appelle particuliérement le grand *mât*. La partie qui ſuit & qui eſt compriſe entre la prémiere & la ſeconde hune, s'appelle le *grand mât de hune*, on le *grand hunier*. L'autre partie qui s'éleve au-deſſus, ſe nomme *mât* du grand Perroquet. Le *mât* de miſaine ſe diviſe auſſi en trois autres parties, qui prennent chacun le nom de *mât*. Pour l'Artimon & le Beaupré,

Digitized by Google

pré, ils ne ſont compoſés chacun que de deux parties.

Les *mâts* ne ſont jamais à plomb ſur le tillac, ils penchent un peu vers l'arriere, pour mieux réſiſter à la pouſſée de la voile, qui prend le vent du côté de la poupe. Toutes ces briſures, ou parties de *mâts* s'arborent diverſement, ſelon la diverſité des mers & des Nations. De ſorte que le tenon des *mâts* ſupérieurs eſt quelquefois à l'avant du tenon des mâts inférieurs, quelquefois à l'arriere. Dans nos conſtructions du Ponant, ce tenon des *mâts* ſupérieurs eſt d'ordinaire à l'avant. Quand les Vaiſſeaux doivent demeurer long-tems dans un Port, on améne leurs *mâts* de hune, & leurs perroquets, & on les met dans l'eau ſalée, pour les conſerver, & empêcher qu'ils ne ſe courbent.

A MAT ET A CORDE. Se mettre *à mât & à corde*, ou ſe mettre à ſec: c'eſt ferler toutes les voiles & laiſſer aller le Vaiſſeau à la dérive.

MAT DE FOULE, ou d'artimon. *Voyez* ARTIMON.

MAT GEMELLE', jumelle, ou aſſûté; c'eſt-à-dire fortifié par des jumelles, ou piéces de bois, qui empêchent qu'il n'éclate & ne rompe; car chaque *mât*, ou plûtôt chaque briſure de *mât*, depuis ſon pied, juſqu'à ſa hune, eſt toûjours d'une ſeule piéce de bois, & cette piéce, ou ce tronc s'appelle la mêche. Mais parce que cette mêche n'a pas toûjours ſa groſſeur proportionnée à ſa hauteur, on la fortifie par des jumelles ou des clamps, qui l'environnent, & pour les mieux renforcer, on roule encore des cables à l'entour, de diſtance en diſtance.

* MASTIC; C'eſt une eſpéce de ciment & de mortier, dont on ſe ſert pour fermer les jointures des marbres, pour boucher les ouvertures des tuïaux de grais, pour remplir les defauts du bois, & pour divers autres uſages.

Le *maſtic* qu'on emploie pour jontoier les marbres eſt une compoſition de brique pulveriſée, de poix réſine & de cire: l'on y mêle quelquefois des couleurs, afin que les jointures ſoient moins ſenſibles, & imitent la couleur du marbre. *Maſtiquer* eſt le verbe.

* MASTIC, c'eſt encore le nom d'une gomme qui ſort du Lentiſque, & qui ſe nomme auſſi *Lentiſcine*.

Le *Lentiſque*, eſt un Arbriſſeau toûjours verd, dont les feuilles ont de petites veines rouges, & qui donne par inciſion ce *maſtic* naturel. Le Lentiſque eſt commun en Italie & dans les Iles de l'archipel. Le Maſtic blanc eſt le plus éſtimé & nous vient de l'Ile de Chio. Celui d'Egypte eſt noir, ou du-moins le *maſtic noir* ſe nomme *Maſtic d'Egypte*. On donne auſſi le nom de maſtic à différentes ſortes de colles, ou de compoſitions qui ſervent à joindre un corps avec un autre.

* MASULIT, c'eſt le nom d'une ſorte de chaloupe Indienne, calfatée de mouſſe.

* MAT. On le dit de certaines couleurs épaiſſes difficiles à manier; la terre d'ombre & le maſſicot, ſont des couleurs *mattes*.

MATAFIONS: ce ſont de petites cordes, qui ſont comme des aiguillettes, on s'en ſert pour attacher les moindres piéces d'un Vaiſſeau.

MATE': Vaiſſeau mâté en caravelle, pour dire qu'il n'a point de hune, mais ſeulement quatre mâts. Vaiſſeau *mâté* en chandelier quand il a ſes mâts fort droits & à plomb. *Mâté* en Frégate, quand il a ſes mâts arqués en avant. *Mâté* en Galére, lorſqu'un Vaiſſeau n'a que deux mâts, ſans avoir de mât de hune. *Mâté* en heu, quand dans ſon milieu il n'a qu'un mât qui lui

ſert

ſert auſſi de mât de hune avec une vergue, qui ne s'appareille que d'un bord. *Mâté* en fourche ou à corne, *voyez* l'article ſuivant. *Mâté* en ſemaque : c'eſt un mât au pied duquel il y a un boute hors, ou baleſton, qui prend la voile de travers par ſon milieu.

MATE' EN FOURCHE. Bâtiment *mâté en fourche*, c'eſt-à-dire qui à demi-hauteur de ſon mât, porte une corne poſée en faillie ſur l'arriere, & ſur laquelle il y a une voile appareillée, de ſorte que la corne eſt proprement une vergue. Cette ſorte de mâture eſt propre aux yachs, aux quaiches, aux boyers, ou Bâtimens de charge des Flamans, & à de ſemblables Bâtimens.

MATELOT eſt un homme de mer, employé à la conduite d'un Vaiſſeau.

MATELOT : VAISSEAU MATELOT : Il y a des *Vaiſſeaux Matelots* de deux ſortes : car en de certaines armées navales, on aſſocie les Vaiſſeaux de guerre, deux à deux, de la même façon qu'on amatelote les gens de l'équipage, deux à deux dans chaque bord. Ainſi deux vaiſſeaux poſtés l'un auprès de l'autre, pour le combat, ſont auſſi réciproquement les *Vaiſſeaux Matelots* l'un de l'autre, deſtinés à ſe ſecourir mutuellement. Mais il y a du danger & des conſéquences à quitter ſon poſte, ſous prétexte de ſecourir ſon *Vaiſſeau Matelot*, & cette ſorte d'aſſociation de *Vaiſſeaux Matelots*, n'eſt pas reçuë dans toutes les armées navales.

La ſeconde eſpéce de *Vaiſſeaux Matelots*, ou de Vaiſſeaux ſeconds, ſubſiſte dans toutes les flottes des Vaiſſeaux de guerre, mais elle n'a lieu que pour les Officiers Généraux, qui portent Pavillon ; car l'Amiral, le Vice-Amiral, le Lieutenant Général, le Contre-Amiral, le Chef d'Eſcadre, & le Commandant d'une diviſion, ont chacun deux Vaiſſeaux, l'un à leur avant & l'autre à leur arriere deſtinés à les ſecourir ; & l'un s'appelle *Matelot de l'avant*, & l'autre *Matelot de l'arrière*. Quelquefois quand l'Amiral tient la mer, il n'y a que lui, qui par prérogative ait deux Vaiſſeaux ſeconds, & les autres pavillons, n'en ont que chacun un.

MATE'REAU, ou materel. Ce mot ſignifie quelquefois le mât de miſaine, quelquefois un bout de mât rompu.

*MATERIAUX, on prononce matereaux. On le dit de toutes les matiéres qui entrent dans les conſtructions, comme la pierre, le plâtre, le bois, le fer, &c. On ne le dit jamais qu'au pluriel.

MATELOTAGE : c'eſt le ſalaire des Matelots.

* MATHEMATIQUES; C'eſt un mot grec qui ſignifie en lui-même toutes ſortes de Sciences, mais qu'on a reſtreint à celles qui régardent les nombres & les quantités. On en fait des diviſions & des ſubdiviſions qui peuvent être réduites en général aux *Mathematiques ſpeculatives* & aux *Mathematiques pratiques*, dont les parties demandent chacune une explication particuliere.

* MATRAS, c'eſt le nom d'une ancienne ſorte de Dard, qui n'ayant pas la tête aſſez pointuë pour percer, ne faiſoit que des meurtriſſures.

* MATRICES. On appelle *matrices* les cinq principales couleurs qui entrent dans les teintures, à ſavoir, le blanc, le jaune, le rouge, le bleu & le noir. Ce terme n'eſt guéres uſité que chez les Teinturiers.

* MATTONS, mot tiré de l'Italien, qui ſignifie *brique* dans ſon origine, & qui ſe dit des gros quarrés de brique qui ſervent à paver.

MATURE : c'eſt en général tous les mâts d'un Vaiſſeau. On dit :

Digitized by Google

dit : ce Vaiſſeau a une belle mâture.

MAUGERES ou MAUGES, en terme de marine, ſont des bourſes de cuir ou de toile goudronnée, longues d'un pied, & qui reſſemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque daillon ou dalot, & ſervir à l'écoulement des eaux, qui ſont ſur les tillacs, ſans que l'eau, qui eſt en dehors, puiſſe entrer par la *maugere*, parce que les vagues applatiſſent la *maugere* contre le bordage.

MAY, c'eſt un grand eſpace de bois grillé par le fond, où ſur les Vaiſſeaux l'on met égouter le cordage, lorſqu'il eſt nouvellement ſorti du goudron.

* MECHANIQUE. La Science des *Méchaniques* ſi utile aux Architectes, a pour objet les forces mouvantes, qu'elle multiplie avec le ſecours du levier, de la roue, de la vis, des mouſles, de la balance & des autres inſtrumens.

MECHE, c'eſt un bout de corde allumé, qui ſert pour mettre le feu au Canon, aux Artifices & aux Mouſquets. On s'en ſert auſſi ſur mer pour mettre le feu aux Brulots. La mêche ſe fait de vieux cordages battus, que l'on fait boüillir avec du Soufre, & du Salpêtre, & qu'on remet en corde groſſiére après l'avoir fait ſécher. On compte cinquante livres de mêche par mois, pour l'entretien des mêches, & bâtons à mêche dans un Vaiſſeau, & on compte que chaque livre de mêche doit bruler trois fois vingt-quatre heures. *Mêche*, ſimple mêche, c'eſt de méchant linge brulé propre à prendre feu lorſqu'on bat le fuſil.

MECHE de Villebrequin, c'eſt le fer, qui ſert à percer, c'eſt-à-dire la partie du Villebrequin, qui eſt attachée au fût.

MECHE d'une corde, c'eſt le touron fil de carret qu'on méle au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde. On dit auſſi *ame*.

MECHE de mât : cela ſe dit de chaque piéce de bois depuis ſon pied, juſqu'à la hune. *Mêche* de mât, c'eſt auſſi la principale piéce, & celle qui eſt au milieu d'un mât, lorſqu'il eſt compoſé de pluſieurs piéces. *Mêche* du gouvernail, c'eſt la prémiere piéce de bois qui en fait le corps.

*MECHE commune : La mêche dont on ſe ſert pour mettre le feu au Canon & aux Mortiers, eſt une corde groſſe comme le doigt, faite d'Etoupe de chanvre filé, peu torſe & couverte de gros chanvre, avec lequel on la ſerre bien.

On connoit la bonne mêche, lorſqu'elle fait un charbon dur qui ſe termine en pointe, & qui réſiſte lorſqu'on le preſſe contre quelque choſe. Un bout de quatre à cinq pouces doit durer une heure.

MEDECIN. Dans chaque Hôpital militaire, il y a un *Medecin*, nommé par le Roi, qui par un Réglement de Louis XV. pour les Hôpitaux du 20. Décembre 1718. doit viſiter les malades dans la matinée, pour leur ordonner les remedes & autres beſoins. Il fait écrire par l'Apothicaire, à la marge du mémoire de ſa viſite, le numero du lit, le nom du malade, les remedes & les ſaignées à faire ; l'aliment y eſt pareillement marqué au bout de la ligne, par une lettre alphabétique, qui déſigne le régime de vivre de chaque malade ou bleſſé.

C'eſt au Medecin & au Chirurgien Major de régler ce régime, ſans que perſonne puiſſe ou doive s'y oppoſer, pas même les Officiers des Trouppes, ni autres. Dans ſes viſites, il eſt ſuivi d'un Garçon Chirurgien, & de l'Infirmier de Garde, qui l'un & l'autre reçoivent ſes ordres, concernant les malades.

Pour prévenir les maladies contagieu-

tagieuſes, il fait mettre dans l'endroit qui convient, ceux qui en ſont attaqués. En faiſant ſa viſite, il doit avoir devant les yeux le caïer de celle du jour précédent, afin d'obſerver plus ſûrement ſi le malade a été traité, tant pour les alimens, que pour les remédes. Il a droit de viſiter l'Apothicairerie, au moins tous les deux ou trois mois, & de faire jetter les remedes corrumpus & gâtés. Il peut ſe trouver aux grandes opérations de Chirurgie toutes les fois que le Chirurgien Major l'en fait avertir. Enfin ſur tous les autres dévoirs d'un Medecin d'Hôpital militaire, on peut conſulter les articles du Réglement ci-deſſus cité.

Le Grand-Maître d'Artillerie a droit de mettre autant de *Medecins* qu'il lui plaît, dans le Corps de l'Artillerie, & de leur donner tels autres priviléges, qu'il trouve à propos.

Les *Medecins* peuvent ſervir où dans les Equipages, ou auprès de la perſonne du Grand-Maître.

* MEDIONNER, terme d'Art, ſur-tout des batimens, qui s'employe pour *compenſer*. Comme lorſque dans les réparations d'un vieux mur on en compte pluſieurs toiſes ſur le pied d'un ouvrage neuf, cela s'appelle *medionner*.

*MELER, MELANGE. On *mêle* les couleurs : on fait des *mélanges* de couleurs. Une ſeule couleur eſt ſouvent le compoſé de pluſieurs *mêlanges* ; en *mêlant* les couleurs, il faut prendre garde de les trop tourmenter.

MEMBRES d'un Vaiſſeau. Le membre dans un Vaiſſeau eſt toute groſſe piéce de bois, qui eſt néceſſaire pour le conſtruire, comme varangues, allonges, genoux, &c.

* MENSOLE. On appelle menſole, ou clef, la pierre qui eſt au milieu d'une voute, & qui ſert en quelque ſorte à la fermer ; ſoit qu'elle ſoit en ſaillie ou non.

* MENUISERIE. La *Menuiſerie* eſt l'Art de travailler & d'aſſembler le bois pour les menus ouvrages ; c'eſt ce qui la diſtingue de la Charpenterie, qui ne travaille que pour de grandes fabriques.

Menuiſerie dormante, c'eſt un aſſemblage de panneaux immobiles comme ceux de lambris, à la différence des autres ouvrages mobiles, comme les chaſſis des fenêtres, les portes & les autres fermetures.

Menuiſerie de placages, ce ſont des feuilles de bois, ou piéces de rapport plaquées par compartimens ſur un bois ordinaire, comme le pratiquent les Ebeniſtes. *Voyez* MARQUETERIE.

* MEPLAT. On dit fer *méplat*, bois *méplat ;* c'eſt une piéce de bois ou de fer qui ayant plus d'épaiſſeur d'un côté que de l'autre, n'eſt pas *bien plate*.

MER eſt un grand amas d'eaux ſalées, & navigables, qui couvrent la plus grande partie du globe terreſtre.

Mettre à la *mer* ou faire voiles, c'eſt partir & faire ſa route. Mettre à la *mer*, ſignifie quelquefois mettre ſur l'eau, ou mettre à l'eau. Mettre à la *mer*, ou porter le cap à la *mer*, eſt ſe mettre au large de la terre. Tenir la *mer*, c'eſt courir en haute mer, loin du Port & de la rade. Coups de *mer* ou mantures, ſont des agitations violentes des lames que le vent pouſſe. La *mer* monte, c'eſt le commencement du flot. La *mer* refoule, c'eſt l'ebe ou le juſſant. Il n'y a plus de *mer*, c'eſt-à-dire il fait calme. Tems de *mer :* c'eſt un orage.

MERIDIEN. Prémier méridien, c'eſt un grand cercle qu'on imagine être décrit ſur le globe terreſtre, pour établir & fixer un terme, d'où l'on puiſſe commencer à compter la longitude terreſtre, & con-

Digitized by Google

conclure enſuite, combien un lieu ou un parage eſt plus ou moins oriental qu'un autre. Mais par des intérêts d'Etat, chaque Nation a fait paſſer ce méridien ſelon ſon gré, par différens endroits de la terre, prétendant par là aſſûrer ſes découvertes & ſes conquêtes dans le nouveau monde, & en exclure les autres Nations.

Les François ont établi ce prémier méridien dans la partie la plus occidentale d'une Isle de Canaries, appellée Isle de Fer. Ce qui eſt ſuivi par les Géographes de France. Mais dans les voyages de long cours, la plûpart des Pilotes commencent à compter leur longitude par le Port d'où ils partent, ſe propoſant en cela plus de commodité & de facilité pour le pointage des Cartes Marines, & plus de certitude dans leurs éſtimes.

MERLIN: Luzin, Bitord, ce ſont des termes de Cordier, pour diſtinguer les différentes groſſeurs, & le plus ou moins de filaſſe, qui entre dans chaque petit cordon. Ces menus cordages ſervent à amarer & à renforcer des manœuvres. Le luzin ſert à faire des enflechures. Il eſt plus gros que le merlin. Le merlin ſert de rabans.

MERLON, eſt la partie du parapet, compriſe entre les deux embrazures d'une batterie. Ordinairement la longueur du merlon eſt de neuf pieds, du côté des piéces, & de ſix pieds du côté de la campagne. Sa hauteur eſt auſſi de ſix pieds, & ſon épaiſſeur de dix-huit.

MESTRE-de-Camp Général eſt la ſeconde Charge de la Cavallerie, qui a la même autorité & la même inſpection ſur la Cavallerie que le Colonel Général en ſon abſence. Cette Charge a été créée ſous Henri II. en 1552. Ceux qui ont été Meſtres-de-Camp Généraux de la Cavallerie Légere, ſont

Deſguilly, en 1552.
De Sanſac, en 1555.
De la Guiche, en 1562.
De la Valette, en 1568.
De Sagonne, en 1587.
D'Anglure, en 1592.
De Vitry, en 1604.
De Montigny, en 1612.
De la Rochefoucault, en 1618.
De Beauvilliers, en 1621.
De la Curée, en 1625.
De la Trimouille, en 1627.
De Sourdis, en 1630.
De Praſſin, en 1641.
De Gaſſion, en 1648.
De Clerambault, en 1650.
De Buſſy Rabutin, en 1653.
Le Duc de Coiſlin, en 1665.
Chevalier de Fourille, en 1669.
De Reynel, en 1674.
De la Cardonniere, en 1676.
De Montclard, en 1677.
De Roſen, en 1690.
De Montperoux, en 1703.
De la Valliere, en 1714.
M. le Duc de Chatillon, en 1716.
M. le Marquis de Clermont Tonnere, eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Général de la Cavallerie Légere, depuis 1736.

MESTRE-DE-CAMP GENERAL des Dragons. Cette Charge à été créée ſous Louis XIV. en 1684. Ceux qui l'ont été juſques à préſent, ſont

Le Comte de Teſſé, en 1684.
Le Comte de Mailly, en 1692.
Le Duc de Guiche, en 1696.
Le Marquis d'Hautefeuille, en 1703.
Le Comte de Belisle, en 1703.
M. le Duc de Chevreuſe, l'eſt depuis le 14. Juin 1736.

MESTRE-DE-CAMP, eſt le chef d'un Régiment de Cavallerie, qui commande à tous les Capitaines, & marche à leur tête le jour du combat. On appelle *Meſtre-de-Camp* les Commandans des Régimens de Cavallerie, parce que dans la Cavallerie, il y a un Colonel-

Digitized by Google

Général. L'attention d'un *Meſtre-de-Camp*, doit être que les Compagnies ſoient complettes, que les Cavaliers ſoient bien fournis d'armes, & des autres choſes qui leur ſont néceſſaires, que les chevaux ſoient bons, & de la taille qu'il les faut; il ordonne les gardes, les fait changer & relever. Des gens de guerre donnent le nom de Colonel au chef d'un Régiment de Cavallerie.

Sous Louis XIII. on eût parlé fort improprement de donner le nom de Colonel à un *Meſtre-de-Camp*. Les *Meſtres-de-Camp* autrefois avoient d'autres fonctions, que celles d'aujourd'hui : leur emploi étoit d'aſſigner dans un Camp les quartiers aux Bandes ou Compagnies, qui compoſent un Corps de Trouppes, après avoir pris l'ordre du Maréchal-de-Camp. Sous François I. pluſieurs Bandes dans une Armée, miſes en Corps, étoient commandées par un Officier, qui portoit le titre de Maréchal-de-Camp ; mais quand François I. eut inſtitué les Légions, ceux qui les commandoient, eurent le titre de Colonel.

Comme Henri II. mit ſur pied quelques Régimens d'Infanterie, en créant auſſi des Légions, les chefs de quelques-uns de ces Régimens eurent le titre de Colonels, & ſous Charles IX. en 1568. ce titre leur fut ôté, & ils eurent celui de *Meſtre-de-Camp :* ainſi le titre de *Meſtre-de-Camp* fut affecté aux chefs des Régimens d'Infanterie, comme à ceux des Régimens de Cavallerie.

Mais il faut ſçavoir que depuis Henri II. qu'il y a eu des *Meſtres-de-Camp*, ces ſortes des Officiers faiſoient dans les Armées toutes les fonctions que font aujourd'hui les Lieutenans-Généraux, les Maréchaux-de-Camp, les Brigadiers d'Armée, les Sergens Majors de Bataille. Ils étoient même Commiſſaires aux grandes Revues ; c'eſt-à-dire Inſpecteurs.

Mais comme ils ne faiſoient ces fonctions que par Commiſſion, ou pour une Campagne ſeulement; c'eſt delà qu'ils ne prenoient que rarement les titres qu'ils auroient eu droit de prendre, s'ils avoient eu des Brevets *d'hérédité* de ces titres.

Je penſe qu'ils auroient préféré de porter par préférence à leur titre réel de Meſtre-de-Camp, ceux de leur Commiſſion, s'ils euſſent pu prévoir que ce qu'ils n'éxerçoient qu'accidentellement, deviendroit par la ſuite des Grades plus excellens que ceux dont ils étoient revêtus. Ainſi la Commiſſion de Maréchal-de-Camp, donné à un de ces Meſtres-de-Camp, n'étant qu'une choſe paſſagere ; ce n'eſt donc que par hazard que dans un récit hiſtorique, il eſt qualifié de Maréchal-de-Camp, puiſqu'il ne l'étoit que pendant ſix mois, & qu'au bout de ce tems, il ne lui reſtoit d'autre qualité que la ſienne ordinaire de Meſtre-de-Camp.

Quand la charge de Colonel-Général de l'Infanterie Françoiſe fut ſupprimée par Louis XIV. les Commandans des Régimens d'Infanterie reprirent le titre de Colonels, & celui de *Meſtre-de-Camp* reſta à ceux de la Cavallerie : nom qui ne convient pas mieux aux Commandans des Régimens de Cavallerie, qu'aux Commandans des Régimens d'Infanterie, puiſque la fonction de départir les camps, & les logemens des Compagnies dans le campement, n'eſt plus la fonction de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Meſtre-de-Camp*. Il y a des *Meſtres-de-Camp* en pied, dont le Régiment eſt ſur pied, des *Meſtres-de-Camp* réformés, dont le Régiment a été réformé, & des *Meſtres-de-Camp* de commiſſion, c'eſt-à-dire, qui en ont la commiſſion, ſans avoir, ou ſans avoir eu de Régimens.

MESTRE ou grand mât, eſt un mot levantin, pour dire le grand

Digitized by Google

grand mât : Ils disent aussi arbre de Mestre.

MESURE : c'est ce qui sert de règle pour déterminer l'étenduë d'une quantité. La mésure nouvellement réglée de l'arpentage des Eaux, & Forêts est de 12. lignes par pouce, 12. pouces pour le pieds, 22. pieds pour perche, & cent perches pour l'arpent. On appelle mésures itineraires les mésures de la terre, qui ont des noms différens, & des longueurs différentes, selon les pays, comme les milles en Italie, & les lieuës en France, & l'on se sert des mêmes termes sur mer.

MESURE à poudre : sont celles dont se servent les Canonniers, pour charger leurs piéces. Ces *mésures* doivent être de fer blanc, comme celles dont on mésure le sel, sçavoir d'une once, de 2. de 3. de 4. de 8. qui font la demi-livre ; & enfin de 16. onces, qui font la livre.

Cette quantité de mésures peut suffire pour toutes sortes de piéces : car s'il s'agit de charger d'une once, vous aurez la mésure ; si de deux vous l'avez aussi ; de trois de même ; de quatre vous l'avez encore, si de cinq ajoutez-y 1. à 4. si de 6. ajoutez-y 2. à 4. si de 7. ajoutez 3. à 4.

La mésure de 8. onces fait la demi-livre, qui répétée 2. fois, fait la livre, 3. font la livre & demie, 4. fois, font deux livres. Il vaut mieux néanmoins avoir quelques mésures de plus, pour ne point tâtonner, & les faire toutes exactement numéroter.

METAL, on entend ordinairement par le mot métal du cuivre mêlangé, qui est propre pour la fonte ; avec le cuivre rosette, qui est le plus précieux, on met de l'étaim d'Angleterre, du laiton, autrement cuivre jaune, & des tronçons de vieilles piéces de canon.

METTEZ la Cartouche dans le Canon. Ce commandement de l'exercice se fait en mettant la Cartouche dans le Canon par le côté déchiré, en tournant la main, & en la tenant au bout du Canon. Il y a des Régimens, qui n'ont pas de Cartouche. *Mettez* la poudre dans le Canon. A ce commandement on prend la poudre à pleines mains, & on l'apporte un peu devant soi. *Mettez* la Baguette dans le Canon. Ce commandement se fait en deux tems, au prémier on la pousse au-dessus du Canon, au second on la met dans le Canon. *Mettez* la Bayonnette au bout du Fusil. Quand à ce commandement on a mis la Bayonnette au bout du Fusil, on a toûjours la main droite au bout du Fusil, le pouce le long du Canon.

METTRE le linguet, en terme de Marine, c'est mettre la piéce de bois nommée linguet, ou élinguet, contre une des fusées, ou taquets du cabestan, pour l'empêcher de dériver, ou retourner en arriére. *Mettre* une ancre en place. C'est l'amarrer dans la place où elle doit être au côté de l'avant du Vaisseau. *Mettre* un navire à l'eau, c'est le mettre à la mer de dessus les chantiers, où il étoit. *Mettre* à la voile, c'est partir du Port. *Mettre* à terre, c'est descendre du monde ou autre chose du Vaisseau à terre. *Mettre* un Vaisseau à flot, c'est le faire flotter sur l'eau, afin qu'il puisse naviguer. *Mettre* à bord, c'est tirer, ou porter dans le Vaisseau. On dit encore *mettre* le feu au Canon, mettre le feu aux poudres, &c.

MEULE à émoudre : c'est une pierre, qui sert à aiguiser les fers destinés à trancher & à couper. Il n'y a point d'Ouvrier, Charpentier & autres, qui n'en ait tant pour la construction des affûts, Vaisseaux, &c.

Digitized by Google

MEURTRIERES, ce ſont des trous, ou petites ouvertures, par où l'on peut tirer ſur l'ennemi. Il y a des meurtrieres dans les Châteaux, Forts, Citadelles, comme aux Vaiſſeaux armés en guerre.

MEZANIN, terme de Marine, arbre de *mézanin*, voile de *mézanin*, c'eſt un troiſiéme mât, & une troiſiéme voile, que l'on met quelquefois dans une Galére, entre l'arbre de meſtre & la poupe.

MEZZANCE, terme de Marine, ou miege d'une Galére, eſt la chambre du Comite.

MIDI: c'eſt le Sud, ou le Pôle Auſtral de toutes les parties du monde, qui ſont de ce côté-là.

MILICE, terme qui ſert à l'expreſſion de différentes choſes. Tous Militaires compoſent des *Milices*, ce qui forme la *Milice* générale d'un Etat. Chaque Claſſe Militaire forme une *Milice* particuliere. Nous appellons Miliciens les Payſans dont on ſe ſert pour remplacer les vrais Militaires, pendant que ceux-ci font la guerre.

L'uſage d'avoir dans un Etat une *Milice* Citoyenne a pu faire penſer aux François, après leur établiſſement dans les Gaules, & en inſtituant les Fiefs, d'avoir une *Milice* toûjours prête pour le Service de l'Etat: c'eſt auſſi ce qui a porté nos Anciens, depuis qu'on ne s'eſt plus ſervi que rarement de la Nobleſſe, ni en Ban, ni en Arriere-Ban, à ſe ſervir en ſa place d'une *Milice* d'Infanterie fournie par les Paroiſſes de plat-Pays, laquelle *Milice* n'eſt pour demeurer ſur pied, que tant que dure la néceſſité qui a obligé de la lever, après quoi elle eſt licenciée, de même que l'étoit la *Milice* Bourgeoiſe de Rome.

Les prémieres *Milices* furent levées dans les Provinces du Royaume pour le Service de nos Rois, ſous Charles VII. dit le Victorieux, en 1422. Les prémiers Chefs, Capitaines & Commandans de *Milice*, dits Francs-Archers de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, furent créés en 1440. Yves ou Yvons de Carnazaret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII. & après lui ſes deux enfans, furent Capitaines & Commandans de *Milice*.

Notre *Milice* d'à préſent a quelque rapport avec la *Milice* des *Communes*, qui a ſubſiſté juſqu'à Charles VII. Cette *Milice* des *Communes* fournie par les Villes, ne ſervoit qu'une campagne; chaque année il en falloit lever une nouvelle, & après ſon licenciment il ne reſtoit plus d'autre Infanterie dans le Royaume, que des Soldats étrangers que les Rois prenoient à leur ſolde.

Ainſi la *Milice* eſt fort ancienne. Louis XV. en a fait lever une en 1743. dans toutes les Villes de ſon Royaume, ſans que Paris ait été excepté. On dit que c'eſt la prémiere fois qu'on l'ait fait tirer dans cette Capitale, qui pour ſon contingent a fourni 2000. hommes. Ceci cependant n'eſt pas ſans exemple.

Sans remonter à des tems plus reculés, Louis XIII. en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adreſſa à la Ville de Paris, laquelle manda auſſi-tôt aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enrôler, & elle fournir ce contingent.

Pour les *Milices* que l'on tire aujourd'hui, le Roi leur fournit tout, & elles ſont payées ſur le pied des autres Trouppes d'Infanterie, à commencer du jour qu'elles ſont aſſemblées en Bataillons.

Les *Milices* ſont pour garder les Places en tems de guerre.

Cette Infanterie tient ſon origine des mêmes raiſons, qui font convoquer le Ban & l'Arriere-Ban. Les prémieres *Milices* qui furent levées ſous le précedent régne, furent miſes

Digitized by Google

ſes d'abord en Régiment, & chaque Régiment portoit le nom de ſon Colonel, auquel on ajoûtoit celui de *Milices* d'une telle Province. Ces Colonels & autres Officiers, furent choiſis entre les Gentilshommes & autres, qui après avoir ſervi dans les Trouppes, s'étoient retirés dans leurs Provinces ſans Emploi.

On a vu ces Régimens ſervir avec beaucoup de diſtinction en beaucoup d'occaſions, notamment à la Bataille de la Marſaille, où douze de ces Régimens qui ne faiſoient que ſortir de leurs Provinces, combattoient avec autant de valeur, de fermeté & de conduite, qu'auroient pu faire de vieilles Trouppes. Il y en avoit auſſi au prémier ſiége de Barcelone, qui ſervoient avec la même ardeur.

A préſent on leur donne pour Chefs des Officiers réformés d'Infanterie, & non d'autres, de ſorte que de l'une ou de l'autre façon ces Trouppes ne ſont nouvelles qu'eu égard aux Soldats ſeulement, encore il y en a beaucoup qui ſe trouvent avoir ſervi, & qu'on prend par préférence pour remplir les places de Sergens, Caporaux & Anſpeſſades : c'eſt pourquoi, vû la valeur que les *Milices* ont fait & font encore voir dans toutes les occaſions où on les emploie, on ne doit pas dire que le Ban à pied eſt d'un foible ſecours.

Les Régimens de *Milices* tiennent rang avec les Régimens réglés du jour de leur création, & par une Ordonnance du 10. Août 1610. commandent à tous ceux qui ſont levés après eux.

* MILLE : c'eſt une méſure d'éſpace, par laquelle on exprime la diſtance d'un lieu à un autre. Comme la longueur du mille n'eſt pas égale dans les différentes nations, on a pris ſoin de les reduire en pieds Romains, c'eſt-à-dire de douze pouces. Voici cette réduction, telle qu'on la trouve dans les Auteurs Allemands & Anglois.

Italie	— —	5000
Angleterre	— —	5454
Ecoſſe	— —	6000
Suede	— —	30000
Moſcovie	— —	3750
Pologne	— —	19850
Lithuanie	— —	18500
Allemagne	grand mille	25000
	moien - -	22500
	petit - -	12000
France	— —	5250
Eſpagne	— —	7090
Bourgogne	— —	6000
Flandre	— —	6666
Hollande	— —	8000
Perſe	— —	18750
Egypte	— —	25000

MINE, eſt une ouverture dans le mur, ou dans les terres, qui ſe continuë en façon de canal ou d'allée, large environ de 4. pieds en quarré.

Le travail des *mines* autrefois conſiſtoit à ſaper la muraille ou une tour, à l'étançonner avec des bois de bout ; & quand l'ouvrage étoit achevé, on enduiſoit les étançons de poix réſine, & d'autres matieres combuſtibles.

Philippe-Auguſte eut ſoin d'avoir grand nombre de Mineurs habiles. Les *mines* de ſon tems étoient beaucoup plus hautes & plus larges que celles d'aujourd'hui. Ces ſortes de *mines* durerent encore juſqu'au régne de Louis XII. en 1503. lorſque les François perdirent Naples pour la ſeconde fois.

L'invention de la poudre nous a mis en état de porter plus loin nos connoiſſances dans l'art des mines, & de rendre un ſiége pour ainſi dire éternel : car ſi dans nos défenſes nous mettions toute notre attention à nous rendre Maîtres du deſſous, les Aſſiégeans ne le feroient jamais du deſſus. Cette réflexion eſt de M. le Chevalier Folard.

Il n'y a gueres plus de deux siécles que les mines dont nous nous servons sont inventés. La prémiere parut au siége du Château de l'Oeuf sous Louis XII. Ce n'est pas Pierre de Navarre qui est l'inventeur des mines, comme on le debite, il ne les a que perfectionnées. Servant dans l'Infanterie Génoise, il se trouva au siége de Seresavella sur les Florentins, où un Ingénieur fit l'essai de ce secret sous la muraille du Château. Pierre de Navarre réflechit beaucoup sur cette invention, & l'employa si heureusement contre les Châteaux de Naples, qu'il mit par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

Depuis ce tems-là on s'est servi de cette éspéce de *mine*, & on a abandonné l'ancienne. Les Ingénieurs ont rafiné en cette matiere, comme en toute autre de cette nature, de-là sont venus les fourneaux & les fougades. Les Assiégeans, comme les Assiégés se servent de *mines*, les uns contre les autres, c'est même un excellent moyen à un Gouverneur pour prolonger un siége.

Les mines sont également avantageuses aux Assiégeans & aux Assiégés. Celles des Assiégeans comme celles des Assiégés qui vont aux Mineurs pour leur couper route sont une preuve de cette verité ; & les résistances qui se font par ce travail sont les plus belles, les plus longues & les plus sçavantes. Il n'y a qu'à tenir bon dessous pour être assûré dessus.

Les Anciens étoient très-experts dans cette façon de faire la guerre. Mais grace à l'invention de la poudre nous allons plus loin qu'eux. Ils avoient comme nous leurs résistances soûterraines. Les Turcs ont été les prémiers qui ayent encheri sur les Anciens, mais contre les loix de la bonne guerre qui ne permettent pas de pestiferer une mine de vapeurs & de fumées empoisonnées, comme ils s'en servirent au siége de Candie.

On ne fait pas tant de cérémonie aujourd'hui, il suffit de jetter une bombe dans la galerie pour expulser tous ceux qui y sont, s'ils n'aiment mieux être étouffés par la fumée ; car comme on respire à peine dans ces endroits soûterrains, parce qu'on y manque d'air, on a divers moyens pour le faire circuler par le moyen d'un saucisson qui va jusque dans le fond de la galerie jusqu'où les Mineurs travaillent, encore y respirent-ils avec peine, ce qui fait que la fumée y reste un très-long tems sans sortir & se dissiper, & souvent trois ou quatre jours.

Ce fut par les *mines* que les Vénitiens se défendirent si long-tems dans Candie.

Les *mines* ne sont pas toutes de la même espéce, on les fait différemment selon l'effet que l'on veut qu'elles produisent.

Il y en a de directes, de doubles, ou ce qui revient au même, de façonnées en T. Il y en a encore de triples ou treflées, & ces différentes formes ne sont pas les seules auxquelles on puisse les réduire. Par exemple, on en pourroit faire de quadruples, de quintuples, & peut-être encore au-delà ; mais elles seroient bien moins bonnes que les autres. C'est la raison pour laquelle on ne s'avise guéres d'en faire de pareilles dans les siéges, ainsi je ne parlerai que de celles qui sont le plus en usage.

La *mine* directe n'a en tout qu'une seule chambre & une galerie. Sa chambre se pratique ordinairement à la racine des contreforts, & a besoin d'une plus grande quantité de poudre, qu'on n'en donne aux *mines* feüillées.

La *mine* double ou figurée en T, est celle qui au-delà du revêtement, se partage en deux branches égales, jusqu'à

uſqu'à la racine des contre-forts voiſins, où l'on place les fourneaux.

On appelle *mine* triple ou treſſée, celle qui outre deux chambres différentes, en a encore une autre, qui du centre paſſe plus loin derriere les contre-forts.

Telles ſont les *mines* dont on ſe ſert communément. Celle de la troiſiéme eſpéce produit d'excellens effets, lorſqu'elle réuſſit ; car elle ouvre un grand éſpace de terrein, & cauſe une excavation conſidérable. Diſons-en quelques mots, avant que de paſſer à leur conduite.

De ces trois fourneaux, celui du milieu doit être le plus chargé de poudre ; mais il eſt important de bien prendre garde qu'aucun ne s'étouffe. Pour éviter cet inconvénient, il faut leur donner un même dégré d'égalité, & les mettre dans la plus grande juſteſſe qu'il ſera poſſible. Toutes ſortes de figures ne leur ſont pas également propres, les rondes & les quarrées ſont préférables à toute autre. On en doit exactement applanir le fond, en rehauſſer un peu la voute, & les mettre dans un état de propreté.

Les galeries en veulent être briſées en deux ou trois endroits ; c'eſt-à-dire qu'il faut leur faire des coudes en forme quarrée ; car ſi on les pouſſoit en lignes droites, on s'ôteroit le moyen de les boucher commodément. Leur fermeture n'eſt pas une choſe qui puiſſe paroître indifférente ; au contraire, elle eſt ſi eſſentielle que pour la rendre ſolide, on ne peut négliger d'y faire des feüillures de 4. ou 5. pouces de large, ſur autant de profondeur.

Ces galeries ne doivent pas être au même niveau des chambres. Celles-ci auront toûjours un pied ou un pied & demi d'enfoncement de plus, à moins que le fond du terrein fût de nature à ne le pas permettre. Une précaution eſſentielle dans leur diſpoſition, eſt de ne jamais les pratiquer qu'aſſez loin de l'eau, de crainte que la poudre ne ſouffrit un excès d'humidité.

C'étoit autrefois la coûtume de charger les *mines*, en placant dans la chambre une certaine quantité de tonneaux, dont on enlevoit les chapes, & dont on rompoit quelques douves pour y mettre de la poudre entre-deux. Cette méthode a été abrogée. *Voyez* CHARGE des *mines*.

La maniere moderne, comme on l'a vu à l'article ci-deſſus indiqué, l'emporte de beaucoup ſur les autres, tant parce qu'elle tient la poudre dans ſon état naturel, que parce qu'elle s'allume promptement, & agit d'une force plus égale.

Comme il eſt de l'intérêt que la *mine* ſoit bien chargée, on en confie ordinairement le ſoin à un Officier de Mineurs, ou à quelque Subalterne. Il lui appartient auſſi de mener la ſauciſſe.

Il y a un moyen facile de faire ſauter pluſieurs fois un même terrein, qu'on trouve dans un petit écrit imprimé à la fin du troiſiéme Livre du Polybe du Chevalier Folard.

MINES à la maniere des Turcs : les Turcs ont appris l'art de miner pendant le long ſiége de Candie par l'habilité de quantité d'Ouvriers qu'ils ont pour les mines diſperſées par tout l'Empire, & même de quelques Maçons Armeniens. La Porte a coûtume de les diſtinguer par des priviléges auſquels elle joint une aſſez forte paye.

Les Turcs pour méſurer la diſtance d'une muraille qu'ils veulent détruire, ſe ſervent d'un Mineur capable & entreprenant, qui avec une pierre attachée à une ficelle, ſe rend de nuit à l'endroit où l'on a réſolu pendant le jour de faire la prémiere ouverture de la galerie. Ce Mineur met ventre à terre ou

Digitized by Google

reſte debout, & jette cette pierre juſqu'au pied de la muraille ; enſuite coupant le reſte de la corde, il traîne l'autre dans le rétranchement voiſin où il la méſure, & calcule par-là la quantité de pieds que doit avoir la galerie de la mine.

Pour diriger leurs galeries, les Mineurs Turcs ſe ſervent rarement d'aiguille aimantée. Ils font les mines dans un reduit en demi-cercle, avec des balles le long de la galerie. Au commencement, comme dans le milieu, ils font tomber un poids toutes les fois qu'ils ont beſoin de régarder ſi la galerie aboutit en droiture au point arrêté, en mettant une chandelle allumée au bout.

La forme de leur galerie eſt ronde dans la partie ſupérieure, & un peu plus haute que la moitié de la taille d'un homme, parce qu'ils creuſent les jambes en croix. Ils la tiennent étroite autant qu'ils peuvent, tirant les manequins pour la vuider avec des cordes. Il leur eſt fort incommode de charger une mine dans une galerie ſi étroite, mais auſſi ils en eſpérent toûjours un très-bon ſuccès, parce qu'ils n'ont point une ſi grande ouverture à boucher avec les ſacs à terre & à laine.

Pour éventer les galeries ils percent la voute avec une tariére obliquement tout au tour.

La forme du fourneau que les Turcs appellent *Aſna* ou Tréſor eſt en demi-cercle.

Pour charger leurs mines, ils étendent une toile ſur le terrein même du fourneau ſur laquelle ils renverſent la poudre ſans la preſſer, & ils mettent un gril de bois au-deſſus de la même largeur du fourneau.

Pour fermer l'embouchure du fourneau, ils ſe ſervent de deux piéces de bois appellées *Oluk*. Celle qui eſt deſſous a un trou pour paſſer le ſauciſſon appellé *Fetil*, plein de matiére combuſtible. On remplit la galerie avec des ſacs à laine & à terre, & on les entrelaſſe de ſix en ſix pieds avec des poutres miſes de chaque côté de la galerie qu'on nomme *mertek*.

MINEURS, ſont des gens deſtinés au travail des mines, & qui forment une Compagnie, dans le Régiment des Fuſiliers. Ce Régiment eſt entretenu pour le ſervice de l'Artillerie.

Quand un *Mineur* travaille, il eſt couvert d'un capot en forme de capuchon, pour défendre ſes yeux de l'éboulement des terres. Sa capacité principale eſt de ſçavoir ſe conduire pour la conſtruction de ſa mine ſur la nature du terrein qu'il trouve ; parce que la différence du terrein emporte une différence dans la conſtruction & la capacité de la mine, & par conſéquent dans la maniere de la charger, ſuivant l'effet que l'on déſire qu'elle faſſe.

Le logement du *Mineur* au corps de la Place peut ſe faire de deux manieres différentes. La prémiere & la plus ancienne eſt de ſe ſervir de gros madriers, que l'on appuie contre le mur, & que l'on bouche bien du côté du flanc avec des gabions pleins de terre, pour empêcher d'être vu.

La ſeconde plus nouvelle, plus prompte, & en même-tems plus certaine, eſt de placer à droite & à gauche des deſcentes, vis-à-vis l'endroit où on veut attacher le *Mineur*, une ou deux piéces de batterie, avec leſquelles on perce & enfonce le mur juſqu'à la terre. De ces deux manieres la prémiere eſt la plus ſujette aux inconveniens, on ne doit jamais la ſuivre que lorſque la néceſſité la rend néceſſaire. En voici les raiſons.

I. C'eſt que la manœuvre en eſt beaucoup plus longue que celle de l'autre, parce qu'il faut prémiére-

ment

Digitized by Google

ment que les ponts ayent joint le pied du mur, avant que l'on en puiſſe venir à l'effet.

II. Que les madriers dont eſt compoſé ce logement courront à toute heure riſque d'être rompus par les bombes, & par la quantité de pierres que l'Ennemi y jettera de haut en bas.

III. Que la piéce de réſerve qui ſera au flanc, les menacera inceſſamment du même danger.

IV. Que le feu d'enhaut auquel le logement ſera expoſé l'embraſera, & en fera déſerter le *Mineur*, ou le détruira.

En ſe ſervant de la ſeconde maniere, on a l'avantage.

I. Que par le moyen des piéces on peut travailler à l'avancement du trou du *Mineur*, dès le moment même que l'on commence le paſſage du foſſé.

II. Que le *Mineur* n'a à craindre ni les pierres, ni les bombes, & encore moins la piéce de réſerve, puiſque de prime-abord il eſt logé 5. ou 6. pieds avant dans le mur, d'où il a encore la commodité de détourner avec une fourche de fer tout le feu que l'Ennemi peut lui jetter au-devant du trou.

III. S'il y a des contre-mines dans l'épaiſſeur du mur, ces piéces ſervent encore à les rendre inutiles; ce qui ſeroit très-difficile de pouvoir faire autrement.

IV. Enfin outre les ſervices que ces piéces rendent, elles en rendent encore un autre, qui n'eſt pas de moindre importance, puiſque après que la mine a joué, on peut les employer pour battre en brêche.

Toutes ces conſidérations doivent engager à ne jamais faire le logement du *Mineur* avec des madriers, à moins qu'on ne ſoit abſolument réduit à l'impuiſſance de prendre un autre parti. Rarement on ſe trouve dans ce cas, parce qu'il y a peu de bords de foſſés ſi élevés que les piéces qui y ſeront en batterie ne puiſſent plonger juſqu'au pied du mur, ou à 4. ou 5. pieds au-deſſus, de ſorte que les ordures qui ſeront jettées d'enhaut n'embarraſſeront point extrémément le trou du *Mineur*.

Il faut toûjours l'attacher aux deux tiers, ou à la moitié de la face, s'il eſt poſſible, afin de couper le derriere du retranchement. Mais ſi on ſoupçonne une contre-mine dans l'épaiſſeur du revêtement, on ſe hâte de le battre & de le rompre en deux endroits un peu éloignés l'un de l'autre, entre leſquels on fait le trou du *Mineur*.

Dès que l'ouverture eſt de la longueur de 5. ou 6. pieds, ſans attendre que le pont ait tout-à-fait joint l'ouvrage que l'on attaque, on y fait paſſer un *Mineur* ſur un petit bateau chargé de ce qui lui eſt néceſſaire, pour le tems qu'il a à y travailler. Il doit s'occuper inceſſamment à tirer les décombres du trou, & à faire place pour un ou deux de ſes camarades qu'on y enverra auſſi-tôt qu'il y aura aſſez d'eſpace pour les mettre à couvert.

Si les *Mineurs* rencontrent ceux de l'Ennemi, & qu'ils les entendent travailler, ils les eſquivent, s'il eſt poſſible. S'ils ne peuvent y réuſſir, il les laiſſent percer les prémiers, & par le même trou qu'ils ont fait, ils paſſent le bout d'un mouſqueton ou d'un piſtolet, qu'ils tirent dans leur galerie. Après y avoir lâché cinq ou ſix coup de ſuite, ils en bouchent le trou pour empêcher la fumée d'en ſortir. Quand ils n'auroient d'autre mal que d'être enfumés, lui ſeul eſt capable de les chaſſer de la mine.

Nos *Mineurs* ne doivent pas s'en tenir-là. Ils doivent tenter de percer la contremine, & de s'en rendre tout-à-fait les maîtres. S'ils le deviennent, on peut choiſir de deux choſes l'une, ou de s'y retrancher, ou

Digitized by Google

ou de la faire crever par une fougade.

La défenſe la plus commune, & en même-tems la plus terrible contre l'attachement du *Mineur*, c'eſt le feu qui ſe jette du haut du baſtion attaqué. Ce feu eſt ordinairement accompagné d'une nuée de groſſes pierres, de bombes, de grenades, d'une infinité de faſcines goudronnées, & d'autres ſemblables inventions, qui non-ſeulement brûlent les *Mineurs*, ou les chaſſent de leur trou, mais encore qui embraſent juſqu'au fond des foſſés, & en conſument ſouvent les épaulemens : on n'y peut remédier qu'avec beaucoup de perte.

Quand le Mineur entre dans le trou que le canon a commencé, il ouvre d'abord juſqu'à 4. ou 5. pieds en quarré, & ayant pénétré toute l'épaiſſeur du mur juſqu'à la terre, il foüille vers la gauche derriere le mur juſqu'à 18. ou 20. pieds, plus ou moins ſelon le beſoin, au bout deſquels il fait une chambre de mine ou fourneau, qui tient 2. ou 3. pieds dans le mur, ſuivant ſon épaiſſeur.

Il approfondit cette chambre de 2. pieds en quarré, afin qu'elle puiſſe contenir 4. ou 500. livres de poudre, en même-tems qu'il pouſſe le rameau vers la gauche, il en conduit un autre vers la droite avec une ſeconde chambre de mine, enſuite il fait une ligne droite d'un enfoncement de 12. pieds, au bout duquel foüillant à droite & à gauche de 8. pieds, il y fait à chaque bout un chambre qu'il remplit de poudre comme les deux autres à 100. livres de moins ; quand ces rameaux & ces chambres ſont faites, il y place la quantité de poudre néceſſaire.

Quand ces chambres ſont pleines ſans aucun vuide, il pouſſe de bons madriers deſſus, afin de couvrir la poudre, il en met d'autres en croix par deſſus, enfin il ſoûtient le reſte de la chambre avec un madrier porté par des étançons qui arcboutent, les uns inclinant du côté extérieur du mur, les autres du côté intérieur.

A méſure qu'il remplit le vuide des chambres & des rameaux, il met en ſe relevant le bout du fauciſſon à la chambre de la mine qu'il fait régner d'une chambre à l'autre, & tout le long des rameaux avec une telle proportion, que le fauciſſon puiſſe mettre le feu dans le même tems à toutes les chambres, afin que la mine puiſſe avoir totalement ſon effet.

Les outils de Mineurs ſont le grelet, pic à tête, feüille de ſauge, pic à hoyau, pelle ferrée, tarriere de pluſieurs façons, oiſeau, pinçon, ciſeau plat, maſſe de fer, maillet, pince, ſonde pour les terres, pince en pied de biche, pince à talon, aiguille, tampon, petite pince à main, grande pince, béche, lochet à faire des rigoles, gargouches. Tous ces différens inſtrumens ſe trouvent gravés dans M. de Vauban.

MINISTRE de la Guerre. La dignité de *Miniſtre* & Sécrétaire d'Etat de la Guerre, fut créé ſous Henri II. en 1549.

M. le Marquis de Breteuil nommé par le Roi le 16. Février 1740. & mort en 1742. a pour ſucceſſeur M. le Comte d'Argenſon.

MINOT : c'eſt une longue piéce de bois au bout de laquelle eſt un crampon de fer dont ſes Matelots ſe ſervent quand on léve l'ancre, pour la tenir éloignée du bordage du Vaiſſeau, afin d'empêcher qu'elle ne l'endommage quand on veut la guinder en haut. Il n'y a que les gros Vaiſſeaux qui ont des *minots*. Les Hollandois ne s'en ſervent pas, ils tiennent leurs boſſoirs aſſez longs pour que l'ancre ne touche pas à l'avant du Vaiſſeau quand on la léve.

MINOT,

Digitized by Google

MINOT, terme de Marine, ou *Boute-dehors*, eſt une longue piéce de bois, garnie par le bout d'un crampon de fer dont les Matelots ſe ſervent, quand on léve l'ancre pour la tenir éloignée de l'avant du bordage, & empêcher qu'elle ne l'endommage, quand on la veut guinder en haut. Les Vaiſſeaux de 5. à 6. cens tonneaux & au-deſſous, n'ont point de *minot*.

MINUTE : c'eſt une méſure de tems qui vaut ſoixante ſecondes, & dans une heure il y a ſoixante minutes. *Minute* en terme de Géométrie & d'Aſtronomie c'eſt la ſoixantiéme partie d'un dégré, lequel dégré n'eſt qu'une des parties d'un cercle qui ſe diviſe en trois cens ſoixante dégrés. Suivant cela on dit que l'élévation du pôle à Paris eſt de quarante-huit dégrés cinquante minutes, & à Amſterdam de cinquante-deux dégrés quarante minutes.

* MIQUELETS : on appelle ainſi une certaine milice à pied, ou les païſans armés qui vivent dans les Pyrenées, & qui portent des Carabines à rouet, des piſtolets de ceinture, & des dagues à côté. Ils figurent dans les Armées de ces païs-là ſur le ton des Croates & des Pandoures dans celles d'Autriche, & des Cozaques & Calmouques dans les Armées de Ruſſie, mais ces derniers ne ſervent qu'à cheval.

MIRE : pour ne ſe point tromper à la mire du canon, il y a des fronteaux de mire, qui ſont des morceaux de bois de 4. pouces d'épaiſſeur, d'un pied de haut, de 2. pieds & demi de long, que l'on met ſur la piéce de canon quand on veut la pointer juſte.

Il y a auſſi des coins de *mire*, qui ſont d'autres morceaux de bois, qui ſervent à hauſſer ou à baiſſer la piéce. On s'en ſert auſſi pour les mortiers.

MIRER, la terre ſe mire : c'eſt-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere qu'il ſemble qu'elles ſoient élevées ſur de bas nuages.

MIROIR : c'eſt une cartouche de Menuiſerie placée à un Vaiſſeau au-deſſus de la voute à l'arriére. On charge le *miroir* des armes du Prince, & on y met quelquefois la figure dont le Vaiſſeau a tiré ſon nom.

MISAINE : mât de *miſaine*, mât de bourcet, mât d'avant, materel, matereau ou trinquet. C'eſt le mât qui eſt entre le beaupré & le grand mât. Pour exprimer ſa voile, on dit ſimplement la *miſaine*.

* MISERICORDE : c'eſt le nom d'un petit poignard dont les anciens Chevaliers étoient armés, & qui leur ſervoit à tuer leur ennemi après l'avoir renverſé, s'il ne crioit pas *miſericorde*.

MITRAILLE : vieux fers, comme tête de clous, & autres menues ferrailles dont on charge les canons ou pierriers.

MODELE : c'eſt un patron artificiel qu'on fait de bois ou d'autres matiéres avec toutes ſes proportions, afin de conduire plus ſûrement un grand ouvrage. On fait des modéles pour la conſtruction des Vaiſſeaux qu'on appelle Gabarits, Serſes ou Calibres.

* MODELER, terme de Sculpture, c'eſt faire un modéle de cire ou de terre cuite.

* MOIE : c'eſt une veine tendre qu'on trouve dans les pierres les plus dures, & qui fait quelquefois qu'elles ſe fendent d'elles-mêmes lorſqu'elles ſont hors de la carriere. Lorſqu'on ſcie une pierre en pluſieurs feüilles, on a l'attention de la ſcier aux endroits où ſe trouvent ces ſortes de veines ; c'eſt ce que les Ouvriers appellent *moïer*, c'eſt-à-dire couper la pierre ſelon

Digitized by Google

lon ſa moïe, ou ſelon ſon lit de carriere.

MOIENNE. On donnoit autrefois ce nom à une piéce de canon, que nous connoiſſons préſentement ſous le calibre de quatre livres, & qui eſt longue de dix pieds.

* MOILON, Pierre à bâtir qu'on nomme auſſi *Blocage*, & qui eſt la moindre que l'on tire des carrieres. Elle s'emploie ordinairement ſans être façonnée, ſur-tout pour les fondemens des édifices & pour garnir les gros murs. Celle qu'on taille & qu'on façonne s'appelle *moilon en coupe*, *moilon plat*, *moilon giſant*, *moilon piqué*, *moilon d'appareil*.

MOINEAU: on a donné ce nom à un petit baſtion plat élevé devant une courtine exceſſivement longue, & terminée à l'ordinaire par deux autres baſtions, qui étant hors de portée, ont beſoin d'être défendus par ce baſtion plat. Quelquefois il eſt attaché à la courtine, quelquefois il en eſt ſéparé par un foſſé.

MOIS de gages: ce ſont les gages des Matelots.

* MOIS ROMAINS: on appelle ainſi en Allemagne une taxe que les Empereurs levent dans les néceſſités preſſantes, & qui eſt une ſuite de l'ancien uſage qu'ils avoient de faire païer la depenſe de leur voiage aux ſujets de l'Empire, lorſqu'ils alloient ſe faire couronner à Rome.

Un *Mois Romain*, pour tous les cercles enſemble, monte en argent à la ſomme de quatre-vingt-trois mille neuf cens ſoixante-quatre florins d'Allemagne, ou, en Troupes, à deux mille ſix cens-quatre-vingt un Cavaliers, & à douze mille ſept cens quatre-vingt-quinze Fantaſſins.

MOISE: c'eſt un terme de Charpenterie qui ſignifie un lien de bois, qui affermit & lie les piéces de bois qui ſont à plomb ou inclinées dans un engin, un gruau, une gruë, une machine, ou un pont.

MOLE de port: c'eſt une jettée de groſſes pierres dans la mer, en forme de digue, qu'on fait dans les ports contre l'impétuoſité des vagues, & pour empêcher que les Vaiſſeaux ennemis n'y entrent: ou bien c'eſt une muraille circulaire ou angulaire, faite dans la mer, qui enferme un port propre à mettre les Vaiſſeaux.

MOLER en poupe, terme de de marine, ou *pouger*; c'eſt faire vent arriere, ou prendre le vent en poupe.

MOLIR une corde, c'eſt-à-dire, lâcher une corde, afin qu'elle ne ſoit pas ſi roide.

MONDER: mondé: orge mondé, blé mondé de pluſieurs ſortes de gruau. C'eſt du blé dont on ôte l'écorce, ſoit qu'il ſoit concaſſé ou qu'il demeure en ſon entier. Potage de *blé mondé*: ce ſont les potages que les Hollandois donnent aux Equipages de leurs Vaiſſeaux & dans la plûpart des Navires de guerre, on leur en ſert vingt & une fois par ſemaine, c'eſt-à-dire, trois fois par jour, au matin, à midi, & au ſoir, cela leur ſert comme d'avantmets & les rafraichit. Plus les blés mondés & les légumes ſont bien renfermés & mieux ils ſe gardent, moyennant qu'on les ait pris bien ſecs. Il n'eſt pas beſoin de leur donner de l'air & de les remuer pendant que les tonneaux n'ont point été ouverts; mais depuis qu'ils le ſont une fois, il faut remuer le blé ſouvent & lui faire prendre l'air, ou bien il court riſque de ſe gâter.

* MONOMACHIE: c'eſt un mot grec compoſé, qui ſignifie combat ſingulier ou d'un ſeul contre un ſeul. On donne ce nom aux Duels.

MON-

Digitized by Google

MONSON ou MOUSON, mot Arabe, qui signifie vent de saison, ou vent réglé. Les *monsons* régnent en certains parages cinq ou six mois de suite sans varier, & puis soufflent cinq ou six autres mois du côté opposé.

MONTAGNES: la Guerre des *montagnes* est une des plus grandes & des plus sçavantes. Les montagnes se rencontrent par-tout ou presque par-tout où l'on fait la guerre. M. le Chevalier Folard a traité avec beaucoup de soin & de méthode cette partie de la guerre des montagnes où il y a à craindre d'être enfermé. C'est chez lui que je puise ce que je vais dire sur cet article, mais le plus succintement qu'il me sera possible.

On peut tomber, dit-il, en parlant de cette guerre des montagnes, dans des piéges par des mouvemens fins & rusés que fait un Ennemi habile pour nous y précipiter. Quoique ces sortes de malheurs soient toûjours honteux, ils le sont infiniment moins que lorsqu'on s'y précipite soi-même comme Euripidas, puisqu'il dépend de nous de n'y point tomber, & d'éviter même les piéges qu'on peut nous tendre. Mais tout cela dépend de la connoissance du pays où l'on transporte la guerre, & cette connoissance ne pouvant être toûjours en nous, on peut l'acquerir en consultant les gens du pays, & il n'y faut jamais entrer sans en avoir un bon nombre.

Il ne suffit pas d'entrer dans une vallée & d'être maître des hauteurs, à mésure qu'on avance il faut sçavoir si l'Ennemi après avoir quitté un passage pour aller à l'autre ne peut pas gagner le chemin que nous prenons par d'autres vallées, ou par le revers des autres montagnes pour s'emparer des pas ou des chemins que nous avons abandonnés pour aller à lui, ou pour l'empêcher d'entrer plus avant dans le pays. Il y a d'ailleurs des vallées qui n'ont point d'issuë, ou qui se resserrent si fort à mésure qu'on y avance, qu'on se trouve quelquefois pris pour dupe, ou obligé d'y défiler un à un pour gagner quelque autre vallée, ou quelque passage important pour y arrêter l'Ennemi.

Quand il s'agit d'une retraite, ou de traverser un pays comme fit Annibal dans les Alpes, on se soucie fort peu du pays qu'on laisse derriére soi; mais lorsqu'il s'agit d'aller au-devant d'un Ennemi & de lui disputer l'entrée d'une vallée, il est besoin de se précautionner sur les derriéres, & d'occuper tous les passages, de peur que l'Ennemi ne vienne au-devant de nous par des chemins de revers, dont les montagnes les plus difficiles ne manquent jamais: on ne peut prendre trop de précautions, car ce qui est impraticable à une Armée ne l'est pas à un corps de Trouppes de quatre à cinq cens hommes.

Il n'y a rien qui prête plus à la ruse & à l'artifice que le pays des *montagnes*, ni rien qu'un habile Général d'Armée ne puisse entreprendre pour réussir dans ses entreprises, quelque foible qu'il puisse être: mais tout dépend de la connoissance du pays. Mummol qui remit les affaires du Roi de Bourgogne contre les Lombards, & qui étoit le plus grand homme de guerre qu'eût alors l'Empire François, réussit parfaitement dans cette guerre de montagnes. Sertorius un de plus grands Capitaines qui eût paru avant César, excelloit particuliérement dans la guerre des montagnes; & M. le Prince de Conti dans sa campagne de 1744. dans le Piémont a fait connoître ses talens dans cette partie de la guerre; les François sous ses ordres y ont fait des prodiges de valeur. Coni, comme l'a été Demond, eût été le fruit de ses conquêtes

quêtes ſi la ſaiſon n'eût pas été ſi avancée.

MONTANT : c'eſt une piéce de bois dreſſée de bout : ainſi les piéces de bois qui ſont de bout aux fenêtres, ſur leſquelles portent les battans des chaſſis ſont des montans, & les montans des cloiſons ſont des manières de pilaſtres longs & étroits qui ſervent à ſéparer & à fortifier les communications des cloiſons. Les *montans* ſont auſſi des piéces de bois perpendiculaires qui ſont retenuës par des arcs-boutans dans les machines. Dans un Vaiſſeau on appelle *montans* toutes les piéces de bois droites qui ſont employées aux cuiſines, aux ſoutes & autres ouvrages du dedans. *Montans* de voutis, ou du revers d'arcaſſe, ce ſont de petites piéces d'appui en revers qui font ſallie à l'arriére, qui ſoûtiennent le haut de la poupe avec tous ſes ornemens. *Montant* du bâton de pavillon : c'eſt une piéce de bois droite à laquelle eſt une tête de more, où paſſe le bâton ou la gaule d'enſeigne de poupe.

MONTÉ : Vaiſſeau *monté* de cinquante piéces de canon ; terme pour exprimer les piéces qui ſont dans un Vaiſſeau.

* MONTÉE, hauteur, élévation. *Montée* d'une voute, c'eſt la hauteur d'une voute depuis ſa prémiere retombée ou ſa naiſſance, juſqu'au-deſſous de la clef. Moins une voute a de montée, plus elle eſt hardie.

Montée d'un Pont, c'eſt la hauteur d'un pont conſiderée depuis le rez de chauſſée de ſa culée, c'eſt-à-dire du maſſif de pierre qui arcboute & ſoûtient ſa prémiere arche, juſqu'au couronnement de la maîtreſſe arche, où eſt la plus grande élévation. Pour qu'un Pont ſoit d'un accès facile, il faut lui donner le moins de *montée* qu'il eſt poſſible, & tâcher que cette *montée* ne ſoit point trop rude.

MONTER la tranchée. Lorſqu'un Régiment eſt commandé pour monter la tranchée on diſpoſe chaque Bataillon de cinquante hommes chacun, dont deux Sergens commandés par un Capitaine, un Lieutenant en pied & un Lieutenant en ſecond, à l'exception de la Compagnie des Grenadiers qui doit toûjours faire corps ſéparé & être ſur la droite de tout. Après elle on met le prémier piquet à marcher, enſuite les autres piquets : & ſi à la fin il reſtoit quelques Officiers, Sergens & Soldats ſurnumeraires, on les diſtribuë dans chaque piquet, deſorte que s'il arrive qu'une partie du Bataillon ſoit maltraitée par une ſortie de l'Ennemi ou par l'effet des mines, la perte devient à peu près égale, les Soldats de chaque Compagnie étant entremêlés : au-lieu que ſi les Compagnies reſtoient entiéres, il s'en trouveroit quelques-unes abſolument détruites, pendant que les autres n'auroient rien ſouffert. D'ailleurs un Bataillon ainſi diſpoſé par diviſion eſt dans l'ordre convenable pour pouvoir faire tous les mouvemens néceſſaires, tant pour attaquer que pour s'oppoſer aux ſorties des Ennemis : & s'il arrivoit que l'on eût beſoin d'un ou de pluſieurs piquets, ils ſe trouveront tous formés des prémiers Officiers, Sergens & Soldats à marcher : ainſi l'on peut s'en ſervir à l'inſtant ſans inconvénient, au-lieu qu'il faut un tems infini pour aſſembler un Détachement, s'il falloit le former dans la tranchée, tant par l'embarras qui s'y rencontre le plus ſouvent que par l'étenduë du terrein que les dernieres Compagnies occupent. On place les Drapeaux dans le centre du Bataillon avec les Sergens & Caporaux chargés de ſoûtenir les Enſeignes & Lieutenans en ſecond qui les portent : comme auſſi les Lieutenans & Sergens deſtinés pour être aux côtés du Colonel,

Digitized by Google

nel, des Commandans des Bataillons & des Capitaines qui menent les aîles, du même que pour un jour de combat.

MONTER un Vaiſſeau, c'eſt être embarqué dans un Vaiſſeau.

MONTER au vent, ou gagner le vent. *Voyez* VENT.

MONTER, eſt paſſer d'une Charge à une plus grande. Par exemple de Cornette ou d'Enſeigne devenir Lieutenant, de Lieutenant Capitaine, de Capitaine d'une derniere Compagnie monter à la prémiere, & ainſi des autres.

MONT-JOIE-SAINT-DENIS, étoit le cri d'armes des François, qui commença ſous le régne de Louis le Gros.

Bien des Auteurs ont voulu expliquer le mot de *mont-joïe*, qui dans l'acclamation militaire des François précédoit le nom du Patron. Du Cange & Caſeneuve, ſont ceux qui ont le mieux penſé ſur la vraie ſignification de ce mot *mont-joïe*, en diſant qu'il eſt fait pour expliquer en vieux François un lieu élévé. Mais M. Beneton, Auteur du Commentaire ſur les Enſeignes, nous en donne une ample & curieuſe explication.

„Quand un Chef de guerre, dit-il, mouroit au milieu de ſon „Camp, le corps étoit mis d'abord „dans une foſſe, avec toutes les cé„rémonies qui s'obſervoient en pa„reil cas, enſuite chaque Soldat por„toit de la terre pour recouvrir la „foſſe, & cela formoit une petite „éminence, qui devenoit haute à „proportion que l'Armée qui en„terroit, étoit plus ou moins nom„breuſe.

„La Suéde, l'Allemagne, la Flan„dre, & même la France, ſont des „Pays encore remplis de monticules „artificielles, qui s'appelloient de „différens noms, entr'autres de ce„lui de *mont-joïe*. On les appelle „encore des tombes. L'intention „de ceux qui les ont faites a été de „les faire ſervir à marquer un lieu „digne d'être connu, tant par ce qu'il „contient, que par ce qui eſt arrivé „autour de lui.

„Les Romains conſtruiſoient auſſi „des mottes de terres ſur les tom„beaux des perſonnes conſidérables, „ils les nommoient *Aggeres*. Vir„gile dit dans un des Livres de ſon „Aeneïde, *Aggero compoſito tumuli*, „& dans un autre, *Terreno ex ag„gere buſtum*. Les phares qui ſont „ſur les bords de la mer, & toutes „autres marques propres à fixer la „poſition de quelque lieu, ſont des „*monts-joïe*.

„Les Anciens dans l'eſpérance „d'une autre vie, ſouhaitoient à „leurs morts, qu'ils repoſaſſent en „paix & en joïe, ce qu'ils expri„moient par le terme χαῖρε. Ainſi „un tombeau en montagne étoit un „*mont-joïe*, & un témoignage que „les Anciens ſe faiſoient de rendre „avec éclat les honneurs de la ſépul„ture aux Illuſtres d'entr'eux.

„Quant aux *monts-joïe* des Gaules, „il eſt certain qu'on en élevoit toû„jours ſur les ſépultures des per„ſonnes de conſidération. Mais le „travail ſur cela étoit proportionné „à la puiſſance de ceux pour qui on „les faiſoit. Les hauts *monts-joïe*, „ſoit de terre, ſoit de pierre, „étoient pour les Souverains. Pour „les autres perſonnes, on ſe conten„toit de marquer leur ſépulture, par „une groſſe pierre, ou par une en„ceinte de pieux.

„Les prémiers Chrétiens, qui vi„voient dans la ſimplicité, & au mi„lieu des perſécutions, marquoient „leurs tombeaux le moins viſible„ment qu'ils pouvoient. Mais on „n'oublia pas de mettre une marque „dans le champ qui contenoit le „corps de S. Denis & de ſes deux „Compagnons. Elle fut ſuffiſante „pour le deſſein qu'avoient ceux „qui la poſerent, qui étoit de ren„fer-

„fermer les corps des Martyrs dans „un Oratoire, lorſque la choſe ſe „pourroit faire avec ſûreté.

„La choſe ſe fit, & nos Rois nou„veaux Chrétiens ſe firent un mé„rite de ſe rendre les Gardiens de „l'Egliſe de S. Denis, de même qu'ils „l'étoient déjà de celle de S. Mar„tin. S'ils ne déclarérent ce Saint „pour leur prémier Patron, ceux „de la troiſiéme Race non-ſeulement „le firent, mais encore ils voulu„rent que leur *cri* de guerre rendît „témoignage de ce choix, & pour ce„la ils crierent, *Mont-joïe-Saint„Denis :* comme s'ils euſſent vou„lu dire : *Nous avons la garde du „tombeau de S. Denis ; ces paroles „témoignent la joïe que nous reſſen„tons de cet avantage, & nous eſpé„rons qu'elles ſerviront à ranimer la „pieté & la valeur de nos Soldats „dans les dangers de la guerre.*

Voilà en abregé l'explication que nous donne du mot *mont-joïe* l'Auteur ci-deſſus cité. Ce cri & les autres, ont commencé ſous Charles VII. à n'être plus ſi fréquens, & ont entiérement ceſſé à Henri IV. *Voyez* CRI d'Armes.

MONT-PAGNOTTE, ou Poſte des invulnérables : c'eſt une hauteur que l'on choiſit hors de la porté du canon d'une Ville aſſiégée, & où ſe viennent placer les Curieux du Camp, qui veulent voir ſans danger le feu des attaques, & l'état du ſiége.

MONTRE : ce mot ſignifie également la reviie d'un Corps de Trouppes, & la ſolde qu'on lui paye ſur le pied des hommes de la reviie, & qu'on lui fournit quelquefois ſans faire de reviie. Autrefois on faiſoit montre de mois en mois, mais comme on vit le mauvais menage des Soldats, qui touchoient beaucoup d'argent à la fois, & le diſſipoient auſſi tout d'un coup, & languiſſoient tout le reſte du mois, pour rémédier à ce déſordre, on trouva à propos de leur donner moins d'argent à la fois, & de leur en faire toucher plus ſouvent. Les montres furent moins fréquentes, les Soldats furent payés tous les dix jours, par forme de prêt, & par avance : aujourd'hui on les paye tous les cinq jours.

MONTURE, armement, équipement d'un Vaiſſeau : ce ſont les hommes & les canons dont un Vaiſſeau eſt armé. La monture ordonnée par les Reglemens pour les Vaiſſeaux deſtinés pour la Mediterranée doit être pour le moins de vingt-quatre piéces de petit canon dont les plus petits doivent être de cinq livres de balle avec cinquante hommes, y compris deux ou trois mouſſes, & encore n'en doit-il point partir ſans être en compagnie d'un autre pour le moins également armé, & cela eu égard aux Vaiſſeaux qui chargent à cueillette. Pour ceux qui ſont entiérement chargés par les particuliers leur monture doit être proportionnée à leur grandeur : ſçavoir un Vaiſſeau du port de cent laſtes doit être monté de dix petits canons & de vingt hommes : un Vaiſſeau de cent cinquante de douze petits canons & de vingt-quatre hommes : un Vaiſſeau de deux cens laſtes de quatorze petits canons & de trente-deux hommes, tous les canons étant au moins de quatre livres de balle. Il en doit être de même de tous les autres Vaiſſeaux qui partent des Provinces-Unies pour la France, l'Angleterre, l'Irlande, Terre neuve & autres lieux, lorſqu'ils doivent paſſer la manche.

MONTURE, ou affût de ſcie, c'eſt le bois & la corde qui tiennent une ſcie.

* MONUMENT : on appelle monument tout ouvrage d'Architecture & de Sculpture fait pour conſerver la mémoire des hommes illuſtres, ou des grands événemens, comme

Digitized by Google

comme un Mausolée, une Pyramide, un Arc de Triomphe, &c.

Les prémiers *Monumens* que les hommes aient erigés, n'étoient autre chose que des monceaux de terre ou des pierres entassées, tantôt dans une Campagne pour conserver la mémoire d'un grand événement, comme d'une victoire, tantôt sur un tombeau pour honorer un particulier. Les Anciens Suedois & les Goths ont été soigneux d'élever ces sortes de monumens; les Provinces de la Suéde & sur-tout celles des deux Gothies en fourmillent, & l'on peut dire à ce sujet, ce que Ciceron a dit de la Ville d'Athenes, que par tout où l'on passe, on marche sur l'Histoire.

Quand l'usage des Lettres & des caractéres fut connu, on mit sur les pierres des inscriptions & des hierogliphes. Ces monumens grossiers se sont perfectionnés peu à peu. Les Mausolées, les Obelisques, les Statuës & les Pyramides leur ont succedé.

MOQUE: c'est une espéce de mousle, percé en rond par le milieu & qui n'a point de poulie. *Moque* de sivadiere: c'est la moque où passe l'écoute de la sivadiere. *Moques* du grand étai: ce sont deux grands caps de mouton qui sont fort longs & près que quarrés en grosseur, dont l'un est mis au bout de l'étai, & l'autre au bout de son collier. Il y a une ride, qui leur servant de liévre, fait qu'ils peuvent se joindre, enforte qu'ils ne font qu'un même corps, ou une même manœuvre. *Moques* de trelingage: ce sont des espéces de caps de mouton où passent les lignes de trelingages des étais des Vaisseaux François, les Vaisseaux Hollandois n'ayant point de pareils trelingages.

MOQUES, terme de Marine, sont des pattes ou branches des boulines de perroquet, & qui n'ayant point de poulies, ne courent point, comme font les autres pattes qui ont des poulies.

* MORAILLE: c'est un instrument de fer composé de deux branches qui servent à serrer le nez d'un cheval indocile, pour le rendre traitable tandis qu'on lui fait quelque operation, telle que de le ferrer, ou de lui mettre le feu, &c.

* MORDARET: on donne ce nom à une sorte de grand clou de cuivre doré, à deux pointes qu'on met sur les harnois des chevaux, & sur les goutieres des carosses.

MORDRE, en terme de Marine: se dit de la pate de l'ancre, lorsqu'elle tombe sur le fond & qu'elle s'y enfonce.

* MOREAU: c'est le nom d'une espéce de sac ou de panier de corde, dans lesquels les *Bâtiers* donnent du foin à leurs mulets pendant qu'ils marchent.

MORNE, une morne: c'est le nom que nos François de l'Amérique donnent à un cap élevé ou à une petite Montagne qui s'avance en mer. Deux *mornes* ou petites montagnes, font les deux pointes de la passe.

MORTAISE: c'est une entaillure faite d'une piéce de bois de menuiserie ou de charpenterie, pour y assembler une autre piéce avec des tenons. Cette entaillure se fait en longueur, & est creusée quarrément de certaine profondeur. *Mortaise* de gouvernail, c'est le trou quarré qu'on fait dans la tête du gouvernail, afin d'y passer la barre. *Mortaise* du mât de hune: c'est le trou qui se fait dans le pied du mât de hune pour passer la clef. *Mortaise* de poulie, c'est le vuide du mousle où on met le roüet.

MORT-D'EAU, ou morteau: c'est le tems que la mer monte peu, ce qui arrive entre la nouvelle & la pleine Lune, & entre la pleine Lune & la nouvelle: c'est-à-

Digitized by Google

dire, le ſept & le vingt deux de la Lune. On appelle auſſi *morte-eau*, le plus bas de l'eau, lorſqu'elle eſt entre la fin du reflux & le commencement du flux.

MORTES-PAIES, ſont des Trouppes entretenuës pour la garde ordinaire d'une Place de guerre. Les Trouppes d'Infanterie qui ſont en garniſon dans des Citadelles, ou Places de guerre, où il y a pour garniſon ordinaire des mortes-païes, ont la droite ſur ces *mortes-païes*, & le choix des logemens à leur excluſion.

MORTIER, eſt un gros canon court, propre à jetter des bombes, des carcaſſes, ou des pierres & des cailloux. Il eſt monté ſur un affût, porté par des rouës fort baſſes. La matiere du *mortier* eſt la même que celle du canon ; mais ſa forme & ſa grandeur ſont tout-à-fait différentes, ſans parler de leur longueur & de leur épaiſſeur. La chambre eſt auſſi différente, elle eſt faite ordinairement d'une maniere cylindrique, dont le fond eſt un peu arrondi : mais il y en a d'une autre invention, qu'on nomme à l'Eſpagnole, qui ſont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à *mortiers* n'eſt point différente d'une batterie à canon, ſinon que ſon épaulement n'a point beſoin d'embraſure pour tirer. La plate-forme ſur laquelle on poſe un *mortier*, eſt plutôt d'une figure rectangle, que de toute autre forme. Les mortiers ont auſſi leurs magaſins. Cinq Soldats Bombardiers ou autres, ſont néceſſaires pour le ſervice du *mortier*.

L'occupation des batteries de *mortiers*, eſt de démonter le canon de la Place, de bouleverſer les ouvrages extérieurs & les batteries des Ennemis ſur les baſtions, à quoi ils ſont plus utilement employés qu'à ruiner les édifices, quand c'eſt une Place de guerre que l'on attaque, dans laquelle la garniſon eſt la maîtreſſe.

Le prémier Prince qui a multiplié l'uſage des *mortiers* a été M. l'Evêque de Munſter en 1672. au ſiége de Grosl, où M. de Luxembourg commandoit ſon armée & celle de M. l'Electeur de Cologne. Ce même Prince a auſſi introduit l'uſage des carcaſſes.

Les grands *mortiers* jettent des bombes de 4. ou 600. peſant. Ils ſervent contre les batteries, les redoutes, les magaſins, les baſtions & autres ouvrages étroits de l'Ennemi. Ils ruinent les galeries, les maiſons, les couvertures & les plates-formes de l'Artillerie. Ils jettent une pluie & une grêle de feu.

Les petits *mortiers* qui jettent 100. livres de pierre, ſervent à tirer des grenades plus loin qu'à l'ordinaire. Mais en ce cas les grenades doivent être faites de maniere qu'elles puiſſent réſiſter à la poudre qui les chaſſe.

Les Hollandois ont de petits *mortiers* portatifs à grenades, & ils en tirent une fort grande quantité. Mais cela demande trop de ſervice & de dépenſe, & ils ne ſont pas d'un grand effet.

Les *mortiers* à bombes à l'ancienne maniere ont 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 18. pouces de diamétre à leur bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 2. 3. 4. 5. 6. & 12. livres de poudre.

La chambre où ſe met la poudre eſt en cylindre, c'eſt-à-dire de même largeur par tout, & le fond en eſt un peu arrondi.

Ceux de la nouvelle invention, ou à l'Eſpagnole, ont une chambre concave. De ces derniers il y en a qui ont 12. pouces & demi à la bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 18. livres de poudre: d'autres 12. livres, & d'autres 8. livres. Voici les proportions des *mortiers*

Digitized by Google

mortiers & des bombes de toutes ſortes.

Un *mortier* qui jette une bombe de 17. pouces 10. lignes de diamétre, a l'ame de 27. pouces & demi de long, & de diamétre 18. pouces 4. lignes. Il a d'épaiſſeur entre le bourrelet & le petit renfort, 3. pouces & demi, ſon petit renfort a 3. pouces & demi d'épaiſſeur, ſon grand a 4. pouces, l'entrée de ſa chambre a 5. pouces & demi de diamétre : la chambre en forme de poire a 13. pouces de longueur, & 7. pouces & demi de diamétre à ſon plus large, & auſſi 7. pouces & demi d'épaiſſeur de métal autour, & contient 12. livres de poudre.

Les tourillons du *mortier* ont 32. pouces de long d'un bout à l'autre, & 9. de diamétre.

Le *mortier* a de hauteur 4. pieds 4. pouces.

La bombe a 17. pouces 10. lignes de diamétre, 2. pouces d'épaiſſeur par tout, excepté le culot qui a 2. pouces 10. lignes, ſa lumiere eſt de 20. lignes d'ouverture dedans & dehors. La bombe contient 48. livres de poudre, & péſe 490. livres, & un peu plus.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 18. livres de poudre, a l'ame de 12. pouces & demi de diamétre, & de 18. pouces & demi de longueur. Il a d'épaiſſeur entre le bourrelet & ſon renfort 3. pouces & demi, & ſon renfort a 4. pouces & demi d'épaiſſeur.

Sa chambre a 9. pouces 7. lignes de diamétre à ſon plus large. La portion de cette chambre par en haut a 6. pouces de diamétre, & de hauteur 4. pouces, la portion d'en bas 2. pouces & demi, & l'épaiſſeur du métal d'alentour de la chambre a 6. pouces 9. lignes.

Les tourillons ont d'un bout a l'autre 31. pouces & demi de long, & 8. pouces de diamétre. Le *mortier* a de hauteur 3. pieds 5. pouces 4. lignes. Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par tout, hors à ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere à 16. lignes d'ouverture par-deſſus & par-dedans. La bombe contient 15. livres de poudre, & péſe 130. livres, ou environ.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 12. livres de poudre, a l'ame de 12. pouces 6. lignes de diamétre, & de 17. pouces 6. lignes de longueur.

Il a d'épaiſſeur entre ſon bourrelet & ſon renfort, 2. pouces & demi.

Son renfort a d'épaiſſeur 3. pouces.

Sa chambre a de diamétre à ſon plus large, 9. pouces 6. lignes.

La portion de cette chambre par en haut a 5. pouces 4. lignes de diamétre, & de hauteur 3. pouces 6. lignes.

La portion d'en bas a 2. pouces.

L'épaiſſeur du métal à l'entour de la chambre, a 6. pouces.

Les tourillons ont d'un bout à l'autre 30. pouces de long, & 7. pouces de diamétre.

Le mortier a de hauteur en tout 3. pieds 2. pouces.

Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diamétre, qui a un pouce 4. lignes d'épaiſſeur par-tout, hors à ſon culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture par-deſſus & par-dedans.

La bombe contient 15. livres de poudre, & péſe 130. livres.

Un *mortier* qui a la chambre concave, contenant 8. livres de poudre, doit jetter une bombe de 11. pouces 8. lignes.

Il eſt de 12. pouces & demi de diamétre.

Il a l'ame de 18. pouces de longueur.

Epaiſſeur à la volée, 2. pouces & demi.

Digitized by Google

Son renfort de 6. pouces de long, & 3. pouces d'épaiſſeur.

Sa chambre concave a 8. pouces 8. lignes de longueur, & 7. pouces de diamétre.

Epaiſſeur du métal, autour de 5. pouces.

Ses tourillons de 30. pouces de long d'un bout à l'autre, & de 7. pouces de diamétre.

La chambre concave contient 8. livres de poudre.

Il jette une bombe pareille à celle du précédent mortier.

Un *mortier* qui jette une bombe de 11. pouces 8. lignes, a l'ame de 12. pouces de diamétre, & de 18. de long.

Il a d'épaiſſeur au collet 2. pouces.

Au renfort 2. pouces & demi.

Sa chambre a de longueur 9. pouces & demi.

Son diamétre eſt de 5. pouces & un quart.

Epaiſſeur du métal autour de la chambre, 4. pouces.

La chambre contient 6. livres de poudre.

Les tourillons ont de long d'un bout à l'autre 28. pouces. Le diamétre eſt de 8. pouces.

La chambre pareille à celle du *mortier* ci-devant.

Un *mortier* qui jette une bombe de 8. pouces de diamétre, a l'ame de 12. pouces de longueur, & de 8. pouces 4. lignes de diamétre.

Il a d'épaiſſeur à ſa volée un pouce 4. lignes.

Son renfort a 4. pouces 8. lignes de long, & un pouce 8. lignes d'épaiſſeur.

Sa chambre a de longueur 6. pouces, & de diamétre 2. pouces 8. lignes.

La chambre a 2. pouces 8. lignes d'épaiſſeur de métal, & depuis le fond juſqu'au derriere de la culaſſe du *mortier* 5. pouces 4. lignes, & tient un livre trois quarts de poudre.

Les tourillons ont de longueur 18. pouces 8. lignes, & de diamétre 4. pouces 8. lignes.

La bombe de 8. pouces de diamétre a 10. lignes d'épaiſſeur par tout, hors le culot, qui en a 13. Sa lumiere un pouce de diamétre par-deſſus & par-dedans.

La chambre tient 4. livres de poudre, & cette bombe péſe 40. livres.

Un *mortier* qui jette une bombe de 6. pouces, a l'ame de 6. pouces & un quart de diamétre, & de longueur 9. pouces. Il a d'épaiſſeur à ſa volée un pouce.

Son renfort un pouce & un quart d'épaiſſeur, & 3. pouces & demi de longueur.

Sa chambre a 4. pouces & demi de longueur, & 2. pouces de diamétre.

Epaiſſeur de métal 2. pouces, & depuis le fond de la chambre juſqu'au derriere de la culaſſe du *mortier*, 4. pouces d'épaiſſeur.

Il y a des *mortiers* de 9. pouces 2. lignes de diamétre, dont la bombe eſt de 9. pouces.

Des *mortiers* de 8. pouces 2. lignes, dont la bombe eſt de 8. pouces.

Des *mortiers* dont la coupe eſt de 9. pouces 2. lignes avec la bombe

Les *mortiers* ordinaires ſont bons pour bombarder une Place de près, portant la bombe de 45. dégrés d'élévation, & à 700. toiſes de diſtance. La chambre chargée de 5. ou 6. livres de poudre, qui eſt la plus grande charge, & la plus longue portée.

Plus on eſt près d'une Place, moins il faut de poudre.

Les *mortiers* à chambre concave de même diamétre, c'eſt-à-dire de 12. & 12. pouces & demi, pointés à 45. dégrés, ſont bons pour bombarder les Places de loin. Ils portent leurs bombes depuis 1200. juſqu'à 1800. toiſes.

Ceux dont la chambre contient 8. livres de poudre, portent la bombe à 1200. toiſes, & péſent 2000. livres.

Ceux

Digitized by Google

Ceux de 12. livres de poudre portent 1400. toiſes, & péſent 2500. livres.

Ceux de 18. livres de poudre portent 1800. toiſes, & péſent 5000. livres.

Outre tous ces *mortiers*, il y en a de petits qui ne ſervent qu'a éprouver ou à faire connoitre la portée de la force des poudres. Il y en a dans tous les Départemens.

Suivant l'explication d'un de ces petits *mortiers*, que nous en a donnée M. de Saint-Remi dans ſes Mémoires, & dont on voit la figure dans le Tome I. p. 230. ils ont 7. pouces 3. quarts de lignes de diamétre. La longueur de l'ame a 8. pouces 10. lignes. La longueur ou profondeur de la chambre 2. pouces 5. lignes. La lumiere eſt éloignée du fond d'une ligne: le diamétre par le dehors du mortier à la volée a 8. pouces 10. lignes. Le diamétre par le dehors du *mortier* à l'endroit de la chambre, 4. pouces 8. lignes & demie. Le diamétre de la lumiere une ligne & demie. L'épaiſſeur du métal à la bouche ſans comprendre le cordon, eſt de 10. lignes. La longueur de la ſemelle de fonte du *mortier* eſt de 16. pouces. La longueur de la ſemelle eſt de 9. pouces. L'épaiſſeur de la ſemelle eſt d'un pouce 6. lignes. Le diamétre du boulet, de 60. livres 7. pouces.

Ce *mortier* eſt fondu avec ſa ſemelle, de maniere qu'il ſe trouve pointé juſte à 45. dégrés.

Cette ſemelle eſt encaſtrée dans un madrier, & attachée bien ferme par les quatre coins, avec autant de boulons arrêtés par des clavettes, à l'endroit où ſont placés les boulons.

Il y a deux bandes de fer qui paſſent par deſſous le madrier, & le viennent embraſſer juſques par deſſus. Les quatre boulons ſont paſſés dans les bandes de fer.

Quand les piéces ſont rangées à la droite & à la gauche de la cour de l'Arſenal, ou d'une Citadelle, on place les *mortiers* au bout de la cour en entrant, faiſant face à l'entrée, montés ſur leurs affûts de de fer, quand ils en ont.

Pour les affûts de bois, on les met ſous des couverts.

J'ai parlé au mot ARMES pour ſervir les piéces, des inſtrumens néceſſaires aux *mortiers*, j'y renvoie le Lecteur.

* MORTIER, c'eſt une compoſition de chaux & de ſable, ou de chaux & de ciment pour liaiſonner & jointoïer les pierres.

Mortier gras, c'eſt un mortier où la chaux domine. *Mortier* de bronze, *mortier* de porphyre.

MORTS; après un Bataille ou un Combat, on a ſoin de les faire enterrer. Pour ſur mer, les morts ſont enſevelis & couſus dans la couverture de leur lit, & jettés à la mer à ſtribord, & pour la cérémonie de leurs funérailles, on tire un coup de canon. C'eſt un deshonneur parmi les gens de mer de jetter les morts à bas-bord: on ne jette par ce côté-là que les charognes des bêtes qui meurent à bord, & l'on met encore une grande différence pour le deshonneur, entre ceux qui ont la cale du bout de la vergue, à bas bord ou à ſtribord. Mais s'il eſt proche de terre, & qu'on puiſſe enterrer le mort, on ne régarde point ſi on le deſcend du Vaiſſeau à basbord ou à ſtribord. Ceux qui expirent de nuit, ſont jettés à la mer au matin, après la priére, & ceux qui expirent de jour, y ſont jettés après la priére du ſoir.

MOT eſt le nom d'un Saint & d'une Ville, que donne chaque jour le Général. Il y a encore le *mot* de ralliment, dont on ſe ſert dans une attaque, patrouille, &c. de nuit afin que ceux

Digitized by Google

du même parti puiſſent ſe diſtinguer. Il eſt à la fantaiſie de celui qui commande.

Ce *mot*, ou le nom d'un Saint & d'une Ville, ſe donnent auſſi tous les jours par le Gouverneur ou par le principal Commandant, pour s'aſſûrer contre les ſurpriſes, & empêcher l'ennemi ou un traître d'aller ou de venir pour des communications dangereuſes. Lorſque le Gouverneur d'une Place, le Lieutenant de Roi, ou le Major font leurs rondes, l'Officier principal, qui commande dans chaque corps de garde les doit venir recevoir & leur porter l'ordre & le mot. Les Commandans des Citadelles & des Châteaux, ſont obligés d'envoyer prendre l'ordre & le mot chaque jour de l'Officier commandant dans la Ville, à laquelle la Citadelle, le Château où le Fort eſt attaché.

Voici une remarque que M. le Chevalier Folard fait ſur ce *mot*: elle eſt curieuſe.

„Le *mot*, (dans une Bataille) dit-„il, eſt capable d'animer les Troup-„pes, & de les remplir d'eſpéran-„ce. Je m'étonne qu'on l'accom-„pagne toûjours du nom de quel-„que Saint. J'aimerois mieux don-„ner pour *mot*, dans une Bataille, „les noms de quelques grands Ca-„pitaines Anciens & Modernes, „accompagnés de quelqu'une de „leurs belles actions. Le Général „même peut donner les ſiennes.

„Le noms d'un Céſar, d'un Alex-„andre, d'un Annibal, d'un Serto-„rius, d'un Guſtave, d'un Henri IV. „d'un Turenne & d'un nombre „infini d'autres, ſont capables d'ani-„mer les Trouppes dans les actions „où l'on cherche à attaquer ou à „ſe défendre, & à s'entr'égorger „mutuellement. De tous les noms „de Saints ou de Saintes, qu'on „peut faire courir dans une Armée, „le meilleur eſt, ce me ſemble, „celui de *Notre-Dame de Frape-„fort*. Il n'eſt pas nouveau.

„A la Bataille de Malplaquet, le „Commandant d'un bataillon du „Régiment de Navarre, le foura „dans ſa harangue: *Allons mes Amis*, „leur diſoit-il, *marchons à ces „Meſſieurs, & recommandons-nous „de bon cœur à Notre-Dame de „Frape-fort: c'eſt la Patrone du Ré-„giment, elle fait les plus grands „miracles; Ayons-y confiance, elle „ne ſçauroit nous manquer: combien „de fois l'avons-nous éprouvé?*

„Si la guerre revient jamais, conti-„nuë notre Auteur, qu'on s'en ſou-„vienne. Le *mot* doit être gai & plai-„ſant: il eſt d'un effet admirable, „que le Général n'en ait point „d'autre en bouche. Cela marque „le mépris que le Général fait de „ſon Ennemi, comme je l'ai dit „plus haut, & il porte ce mépris „dans le cœur de ſes Soldats.

* MOT de ralliment, *voyez* MOT.

* MOTIONS militaires; Ce terme ſelon M. le Maréchal de *Puyſegur*, renferme la même idée que celui d'*Evolutions*; mais ce dernier ne le ſatisfaiſant pas, il a voulu donner un nom nouveau à des mouvemens de Trouppes qu'il établit ſur des principes nouveaux.

MOUCHETTES; c'eſt une eſpéce de rabot, dont le fer & le fût ſont caves pour faire & pouſſer un quart de rond.

MOUFLE de poulie: c'eſt le morceau où la poulie, c'eſt-à-dire, le roüet, eſt emboëtée. On appelle *mouffles*, tout ce qui eſt fait, comme pour faire des poulies, quoiqu'il n'y en ait pas, & que ce ſoit des piéces de fer ou autres choſes, qui ſe lient enſemble avec des chevilles.

On s'en ſert dans l'Artillerie en pluſieurs occaſions, & quand on leve de gros fardeaux.

MOUIL-

Digitized by Google

MOUILLAGE ou ancrage, en terme de marine, eſt un endroit de mer propre à donner fond ou à jetter l'ancre.

MOUILLER : ou mouiller une ancre, toucher, donner fond, mettre ſur le fer, rendre le bord, c'eſt jetter l'ancre.

MOULE eſt ordinairement un creux, qui ſert à former une figure par le métal, que l'on y coule. Il y a des moules à canon, à mortier, à boulets, à bombes, & à faire des bales de plomb.

Les moules à canon, &c. ſe font avec de la terre, de la fiente de cheval, & de la bourre, & ſe recuiſent au feu. La fonte ſe coule dans ces moules.

* MOULE de Fuſée volante; c'eſt un tuïau de bois tourné & orné ſi l'on veut de moulures, qui ſert à ſoûtenir le Cartouche lorſqu'on le charge, pour l'empêcher de ſe rider & de créver ſous l'effort des coups de maillet, il ſert auſſi à regler le Maſſif.

MOULINET : c'eſt un tour qui eſt traverſé & tourné par deux leviers, & qui s'applique aux engins, gruaux, grues, cabeſtans & autres machines, pour tirer les cordages & élever les fardeaux. *Moulinet* eſt auſſi une noix de bois en maniére d'olive, qu'on met dans le hulot d'un gouvernail de Navire, & au travers de laquelle la manivelle paſſe. *Moulinet* à bittord, c'eſt un tour ou touret, qu'on a dans un Vaiſſeau, pour faire du bittord.

MOULINS: il n'y a point de Place de guerre & de Citadelle où il n'y ait des moulins à eau & à vent. Mais lorſque dans les ſiéges les eaux ſont coupées, & qu'on abat à coups de canon ceux qui ſont à vent, une Ville ſeroit à plaindre ſi elle n'avoit pas des moulins d'une autre invention.

On y tient des moulins à bras, mais ils ſont plus propres à nourrir une famille qu'une nombreuſe garniſon, parce qu'ils ne peuvent moudre que très-peu de grain à la fois. Sous le Miniſtere de M. de Louvois, on fit en ſa préſence l'épreuve d'une très-belle invention.

Ce moulin étoit de figure ronde, tout de fer. Le roüe qui écraſoit le grain, étoit d'acier trempe, ce qui faiſoit qu'elle ne pouvoit s'uſer que par un ſervice continuel de pluſieurs années.

Il n'avoit pas plus de ſeize pouces de diamétre, & ne peſoit qu'environ cent livres, ce qui le rendoit portatif. Un homme le faiſoit marcher avec une manivelle, & il mouloit en 24. heures dequoi nourrir cinq cens hommes.

Ce moulin avoit cela de commode, qu'ayant les qualités des plus grands, il en poſſédoit encore d'autres dont les moulins à bras, à eau & à vent, ſont privés. Il rendoit la farine groſſe ou menue, ſelon qu'on le ſouhaitoit : il ne s'échauffoit point quelque mouvement violent qu'on lui puſſe donner.

Les moulins à caffé ſont de véritables modéles, pour en faire de plus grands. Ils rendent très-fin parce que les meules ſont de très-bon acier. Depuis l'invention de ces petits moulins, on a vu d'habiles Ouvriers perfectionner ces ſortes d'Ouvrages, & faire des meules de 18. pouces dont les moulins pouvoient s'attacher dans un camp au prémier arbre & qui marchoient avec un balancier ſans force. Ces ſortes de moulins ſont d'une grande utilité, quand on n'a pas la commodité des autres.

Mais pour revenir aux moulins ordinaires, un Garde Magaſin ne doit faire moudre que ſur l'ordre du Commis-Général, & pour être toûjours prêt à exécuter cet ordre,

Digitized by Google

il doit ſçavoir le nombre de moulins qui ſont aux environs de ſon Magaſin, quelle eſt la bonté de leurs meules, combien ils peuvent moudre de ſacs en 24. heures.

L'Ordonnance du Roi eſt que les Meuniers viennent prendre les grains du Munitionnaire dans les Magaſins, & y rapportent les farines au même poids, qu'ils ont reçu les grains ſans qu'ils puiſſent prendre d'autre droit pour leur mouture que quatre pour cent, qui ſont évalués près que par tout à quatre ſols pour cent livres peſant.

On ne ſouffre point que les Meuniers ſe payent en grain, attendu que le nombre des bleds deſtinés pour la ſubſiſtance des Trouppes ne peut être diminué pour quelque raiſon que ce ſoit.

Il y a des Commis prépoſés à la viſite des moulins, qui ont un petit Regiſtre qui ſert de contrôle pour le nombre des ſacs qui entrent dans les moulins, & les farines qui en ſortent.

Outre ces ſoins, ce Commis & les Boulangers de garde doivent obſerver exactement dans leurs viſites ſi le bled qui eſt dans le tremie, eſt celui du Munitionnaire, & pour découvrir encore une friponnerie dont on a l'experience, ils doivent régarder ſi le canal par où la farine s'écoule de la meule à la tremie, n'eſt point troué par-deſſous endedans la conſtruction de la charpente du moulin, & où le Meunier peut placer un tonneau pour recevoir de la bonne farine & en ſuppoſer de mauvaiſe.

Quand des Meuniers ſont convaincus de cette friponnerie, ils ſont ſévérement punis.

Au défaut des moulins à eau & à vent, on doit avoir dans les plaſes des moulins à bras & à cheval

Les *Moulins* à bras qu'on voit à l'Arſenal de Paris, ſont montés ſur un banc de bois en forme de chevalet, ou tréteau d'environ deux pieds & demi de hauteur, & long de quatre pieds, fermé par en-bas avec de petits ais de ſapin pour pouvoir mettre des pierres ou boulets afin de donner un poids à ces moulins, pour empêcher qu'ils ne tombent quand on les fait travailler. Il faut une caiſſe de bois d'environ deux boiſſeaux pour recevoir la farine.

Le corps de ces moulins à bras doit être poſé ſur un fond de bois de chêne attaché avec quatre vis en bois, & aux deux extrémités du fond il doit y avoir deux groſſes vis en bois pour arrêter le moulin ſur le banc par le moyen d'une clef à vis.

Les meules du moulin ont depuis cinq pouces juſqu'à ſix de circonférence, & ſont d'acier.

L'arbre du moulin eſt de quatorze à quinze pouces de long, dont la manivelle eſt placée à droite du côté où il y a deux petites vis, qui ſervent à faire moudre ou plus fin, ou plus gros, en les tournant à droite pour faire la farine fine, & à gauche pour la faire groſſe.

De l'autre côté de l'arbre il y a un balancier compoſé de teux tringles, ou aux quatre extrémités il y a des boulets de fer fondu du poids d'environ trois livres & demi chacun, & les tringles ſont de ſix pieds de long chacune.

La trémie eſt poſée ſur le moulin, auſſi de bois de noyer, & contient environ un demi boiſſeau de bled, elle eſt retenue avec une vis qui la fait tenir au corps du moulin.

Pour monter deux tringles à ces moulins à bras, il y a des chiffres ſur le poids des balanciers & dans les tremies du moulin.

On poſe le balancier à gauche du moulin du côté par où entre le bled de dedans de la tremie, & on

Digitized by Google

on prend une des deux tringles, dont le chiffre eſt de même que dans la tremie, où il ſe trouve trois petits coups de pointeau, poinçon, ou pour mieux dire, comme trois pointes marquées à côté du trou quarré de la tringle, dont il doit en avoir un marqué d'un côté, & les deux autres de l'autre. Il faut expoſer le côté, & il n'y a qu'un coup de poinçon ou pointeau ſur le bout de l'arbre du moulin, & les deux autres coups ſe trouvant à decouvert vers le bout de l'arbre, il faut prendre l'autre tringle, & mettre le côté où les deux coups de pointeau ſont auſſi marqués, ſur les deux autres, qui ſont ſur la prémiere poſée, & enſuite y mettre la clavette le plus fort que l'on peut.

Quant aux deux vis qui ſervent à faire moudre fin ou gros pendant le tems qu'on les tourne, il faut faire un peu tourner à-rebours le moulin, parce que ſi l'on pouſſoit trop les vis, les roues du moulin s'accrocheroient enſemble, & rendroient le moulin trop difficile à tourner.

Pour les moulins à cheval, tels que ſont ceux, qu'on voit au Havre, ils ſont compoſés d'une tête de chevre à deux poulies, qui ſert à lever & baiſſer la meule, qui eſt ſous la tremie, d'une cage dans laquelle la farine tombe, d'un plancher fait de bois de bordage de deux pouces d'épaiſſeur, ſoûtenu par des ſommiers de huit pouces en quarré, d'une traverſe ſoûtenue par quatre verges de fer, où les chevaux ſont attelés, d'une verge de fer, d'un pivot ſur lequel la grande roue tourne, d'une tremie, & de ce qui contient la meule.

* MOULINS à bras portatifs. Le Sr. de Lavault dont on a parlé à l'article des *Four de fer roulans* vient encore depuis peu de perfectionner des Moulins à bras, qui ſont au point de faire dans la feiziéme partie d'un tour de cilindre la farine extrémement fine, & le ſon ſi menu, qu'on ne peut en diſtinguer les parties.

Ces moulins ſont portatifs, l'on en peut voiturer dix dans une voiture; & la force de la manivelle aiant été radoucie, la manœuvre en eſt très aiſée.

* MOULURE; On appelle *moulures* certains petits ornemens en ſaillie au de-là du nud d'une muraille, ou d'un lambris de menuiſerie, dont l'aſſemblage compoſe les corniches, chambranles, & autres membres d'Architecture. *Moulures couronnées;* ce ſont celles qui ſont accompagnées & comme couronnées d'un filet. *Moulures ſimples;* ce ſont les moulures qui n'ont point de filet, & qui n'ont d'autre ornement que la grace de leur contour. *Moulures* quarrées, *moulures* rondes, *moulures* mixtes, c'eſt-à-dire, en partie rondes, & en partie quarrées.

MOURGON: c'eſt le nom que l'on donne ſur la Mer Méditerranée à celui qui plonge dans la mer, afin de chercher ce qui tombe des Galéres. Le terme dont on ſe ſert ſur l'Ocean, eſt plongeur.

MOUSQUET, eſt une arme à feu, dont le calibre de balle eſt de vingt à la livre: ſa longueur eſt de trois pieds huit pouces, depuis la lumiere du baſſinet, juſqu'à l'extrémité du canon; la longueur de la ligne de défenſe eſt limitée dans la Fortification par la portée ordinaire du mouſquet, qui eſt à peu près de 120. toiſes, & preſque toute l'Architecture Militaire roule ſur cette même meſure pour la longueur de la défenſe, comme la même Architecture roule ſur l'effet du canon, pour l'épaiſſeur des remparts & des parapets: ainſi une Place eſt défectueuſe, lorſqu'entre les parties flan-

Digitized by Google

flanquantes & les flanquées, la distance excéde la portée du mousquet.

On a souvent agité si la defense qui vient de cette arme à feu, n'a pas des avantages considérables sur la défense qui vient du canon: car il est certain qu'un grand nombre de Soldats peuvent être armés en même-tems d'un nombre proportionné de mousquets, qui font feu sans relâche, & avec beaucoup moins de frais & moins d'embarras que le canon, & même avec plus de certitude. Mais la défense du canon a aussi ses avantages, & quand il est chargé à cartouche, & que sept ou huit piéces chargées de menue feraille sont logées dans des flancs, & tirées à propos, elles font beaucoup plus d'exécution qu'une grêle de mousquetade; cependant la ligne de défense est établie sur la portée du mousquet. Les Moscovites ont inventé le mousquet; les Arabes la carabine; les Italiens le pistolet, & depuis 1630. sous Louis XIII. les François ont inventé le fusil, qui est le dernier effort de l'Artillerie.

Après les arquebuses sont venus les mousquets. On en sçavoit faire dès le tems de François. I. Les Espagnols du tems de Philippe II. en firent faire d'un très-gros calibre, & tels qu'un Fantassin fort & vigoureux pouvoit porter: ils étoient si pésans qu'on ne pouvoit les coucher en joue, sans l'aide de bâtons ferrés & pointus par le bout d'en bas, qu'on fichoit en terre, & au bout d'en haut de ce bâton étoit une fourchette qui servoit comme d'affut pour soûtenir le bout du mousquet; on en faisoit usage dans les siéges, dans les batailles & dessus les murailles. Ces mousquets portoient très-loin, & par la grosseur de la balle faisoient de terribles blessures. A cause de leur pésanteur, on a cessé de s'en servir en campagne, on les met encore en usage dans les siéges.

M. le Maréchal de Vauban imagina une espéce de mousquet-fusil, qui a un chien & une batterie comme les fusils, laquelle batterie se découvre pour recevoir le feu de la mêche qui peut être compassée & mise au chien ou serpentin, placé à l'autre extrémité de la platine, pour s'en servir en cas que le chien portant la pierre vint à manquer.

Les mousquets des Turcs sont plus longs que ceux des Allemans & les nôtres, & plus petits de calibre. Ceux qui les portent n'ont point de bandouliere, & de fournimens, c'est pour cela qu'ils mettent plus de tems à recharger. Comme la trempe de leur fer est excellente, leurs mousquets se chargent d'autant de poudre que pése la bale. Ils portent plus loin & font plus d'effet que les nôtres. Le Soldat ne se sert point de fourchette & par conséquent tire moins juste.

Les mousquets ordinaires sont du calibre de 20. bales de plomb à la livre, & ils reçoivent des bales de 22. à 24. qui est le calibre, que l'on appelle France. Ces sortes de mousquets sont nécessaires aux Fantassins pour les siéges & les tranchées, où il se fait un feu continuel. Ils sont de 3. pieds 8. pouces de calibre de canon, & avec leurs futs ou montures de 5. pieds, tous montés de bois de noyer, les uns plus achevés que les autres, parce qu'il y a des Regimens qui sont curieux d'avoir des armes fines & propres, en observant particuliérement que les canons soient à l'épreuve polis, nets en-dedans, & bien enculassés. Leur portée est de 120. jusqu'à 150. toises.

L'équipage du mousquet est le talon qui est au bout de la crosse, un

Digitized by Google

un écuſſon qui embraſſe la clef des Portebaguettes, la ſous-garde & le collet qui eſt à l'extrémité du fût du mouſquet.

MOUSQUETAIRES: il y a deux Compagnies de Mouſquetaires, tous choiſis entre la jeune Nobleſſe. La prémiere Compagnie de ce Corps fut créée par le Roi Louis XIII. en 1622. Elle fut formée d'une autre Compagnie, qu'on appelloit les Carabins de S. M. Comme le Roi s'en fit en même tems Capitaine, celui qui le commandoit n'eut dès-lors que le titre de Capitaine-Lieutenant. Cette Compagnie demeura ſur ce pied juſqu'en 1646. qu'elle fut caſſée & anéantie ſous le Miniſtére, & à l'inſtigation du Cardinal Mazarin, qui l'avoit priſe en averſion pour des raiſons qui lui étoient perſonnelles. Louis XIV. la rétablit en 1657. ſous le même titre, & la compoſa de 150. Mouſquetaires. Il leur donna pour Chefs un Capitaine-Lieutenant, un Soulieutenant, un Enſeigne & deux Marechaux des Logis.

La ſeconde Compagnie fut au commencement de ſa création attachée à la garde de la perſonne du Cardinal Mazarin. Les Officiers tenoient néanmoins leurs Commiſſions du Roi. Leurs fonctions de même que celles des Mouſquetaires n'ayant ainſi été réglées que pour des raiſons qu'on peut voir dans l'Hiſtoire du précédent régne, cette Compagnie fut retirée de cet état en 1660. & miſe au nombre des Trouppes deſtinées à garder la perſonne de S. M. Après ce changement elle demeura à pied juſqu'en 1663. Alors S. M. la fit monter pour aller à l'expédition de Marſal, qui s'exécuta la même année.

Le Roi ſe fit Capitaine de cette Compagnie, comme il l'étoit de la prémiere, & depuis ce tems il n'y a eu de différence entre ces deux Compagnies que pour le pas ſeulement, que la prémiere a ſur la ſeconde. Elles furent dès l'année 1663. entretenues ſur le pied de 300. Mouſquetaires chacune, non compris les Officiers. En 1668. le feu Roi reduiſit ce nombre à celui de 250. qui a encore été réduit depuis à celui qu'on verra ci-après.

Ces Compagnies ayant été inſtituées pour ſervir à pied & à cheval, tant pour la garde de S. M. que dans les opérations de guerre, elles avoient au commencement de leur création des tambours & des fifres pour le bruit de guerre en ſervant à pied, & des trompettes lorſqu'ils ſervoient à cheval. Mais en 1663. les trompettes & fifres leur furent ôtés, & on leur ſubſtitua des hautbois. Ainſi l'on vit pour la prémiere fois des tambours battre à cheval. Cela parut fort extraordinaire. Il eſt vrai qu'il paroit par quelque Mémoires que les anciens Arquebuſiers à cheval avoient des tambours, mais comme ils avoient auſſi des trompettes, il y a lieu de croire que leur ſervice étant le même que celui des Mouſquetaires, & les Dragons d'aujourd'hui, il ſe ſervoient de ces inſtrumens, ſuivant l'uſage auquel on les employoit; c'eſt-à-dire, des tambours, quand ils ſervoient à pied, & des trompettes quand ils étoient à cheval. Suivant ce préjugé qui eſt très-naturel les Mouſquetaires du Roi ſont donc les prémiers qui ayent eu des tambours battans à cheval.

Chacune de ces deux Compagnies eſt compoſée à preſent d'un Capitaine-Lieutenant, deux Soulieutenans, 2. Enſeignes, 2. Cornettes, 2. Aides-Majors, 8. Marechaux des Logis, 4. Brigadiers, 16. Soubrigadiers, 6. Porte Etendart, 1. Porte-Drapeau, 180. Mouſquetaires; 6. tambours, 4. hautbois, 1. Commiſſaire à la conduite, 1. Aumônier, 1. Four-

1. Fourrier, 1. Chirurgien, 1. Apothicaire, 1. Maréchal ferrant; 1. Sellier, 3. Tresoriers.

Cette Trouppe a été instituée, non-seulement pour garder la personne de S. M. à pied & à cheval, & pour servir dans les occasions de guerre, mais aussi pour être l'école Militaire des jeunes Seigneurs & de la Noblesse du Royaume, de sorte qu'elle a l'avantage de voir que plusieurs grands Princes, presque tous les Officiers-Généraux, & même des Maréchaux de France y ont reçu les prémiers élémens militaires. Dans les instructions qu'on y donne, l'on y acquiert la science à un si haut dégré de perfection, que plusieurs grands Seigneurs s'y sont enrôler, & même des fils de France, comme on l'a vu dans la personne de Monseigneur le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin. Ce Prince par une considération pour ce Corps, digne d'être remarquée, voulut paroître dans les rangs des deux Compagnies alternativement, afin qu'elles partageassent également cet honneur, & pour marquer par-là, qu'il n'y avoit aucune différence entr'elles. Pour cet effet il avoit un uniforme de chaque Compagnie qu'il portoit conforme à celui de la Compagnie dans laquelle il se mettoit sous les armes.

Les Mousquetaires dès leur institution eurent des casaques à peu près telles qu'ils en ont à present. Comme il n'y avoit alors que les seules trouppes destinées à garder la personne du Roi, qui eussent une espéce d'uniformité qui pût les faire connoître, ces casaques formerent tout l'uniforme des Mousquetaires. D'ailleurs ils pouvoient tous s'habiller chacun suivant son goût, pourvu qu'ils portassent dans le service les marques du Corps dont ils étoient.

Les croix blanches qui paroissent encore sur les casaques & subrevestes des Mousquetaires, tirent leur origine de ce que la Cavallerie portoit anciennement pour se reconnoître aux combats, des croix blanches bordées devant & derriere leurs hoquetons, & peintes de même sur leurs cuirasses.

L'uniformité n'a été établie dans ces Compagnies, telle qu'elle y est aujourd'hui, qu'en 1673. Outre l'uniformité dans les habits, les Mousquetaires étoient obligés autrefois de porter leurs casaques dans leurs fonctions à pied & même dans les attaques des Places où on les employoit, on ne leur permettoit pas de les quitter. Le Roi s'étant apperçu de l'embarras que cet ajustement leur avoit causé, dans celles qu'ils firent au siége de Courtray, S. M. ordonna qu'au-lieu de casaques ils porteroient à l'avenir des subrevestes, telles qu'ils en ont aujourd'hui, & leur laissa neanmoins la même casaque pour leur servir de manteau. Ces casaques & ces subrevestes leur sont données *gratis* par le Roi.

Les Officiers, & Mousquetaires, s'habillent, montent, s'arment & s'équipent de tout généralement à leurs dépens. Leur habillement est de drap écarlate; avec les paremens, & la veste de même. Ceux de la prémiere Compagnie portent cet habillement avec un bord, les boutons & les boutonnieres d'or, & ceux de la seconde ont les mêmes ornemens en argent. La même différence s'observe pour le bord du chapeau, qu'ils portent avec un plumet blanc, & pour les bords des housses & chaperons des chevaux.

Ils ont le fusil à present à la Dragonne, au-lieu de mousquet qu'ils avoient autrefois, deux pistolets à l'arçon de la selle, une épée convenable pour le service à pied & à cheval, c'est-à-dire, un peu moins pésante que les sabres de la Cavallerie. Les Brigadiers, & les Sou-

Digitized by Google

Soubrigadiees ſont armés de même. Les Marechaux des Logis portent ſeulement l'épée & les piſtolets dans les fonctions à cheval: mais dans les fonctions de pied ils portent une hallebarde, chacun pour s'en ſervir à peu près comme les Sergens d'Infanterie.

Les caſaques & ſubreveſtes ſont de drap bleu garnies de galon d'argent. Celles de Marechaux des Logis Brigadiers ou Soubrigadiers, ſont de même plus ou moins garnies de galons, ſuivant leur dignité. Les croix blanches qui ſont devant & derriere ces aujuſtemens, ſont accompagnées de flammes dans les coins ou angles rentrans. Les flammes ſont rouges pour la prémiere Compagnie, la ſeconde les porte jaunes. L'habillement des Officiers principaux, qu'on appelle dans ces Compagnies Officiers à hauſſe-Col, eſt en broderie également d'or ou d'argent, ſuivant la Compagnie dont ils ſont. Les chevaux de la prémiere Compagnie ſont de poil blanc ou gris prommelé, ceux de la ſeconde ſont de poil noir.

Ils ont dans chaque Compagnie un Drapeau & des Etendarts. Ainſi quand ils ſervent à pied le Drapeau eſt deployé & les Etendarts ſont pliés: & lorſqu'ils ſervent à cheval les Etendarts ſont deploiés, & le Drapeau eſt plié. Les Etendarts de la prémiere Compagnie ont pour deviſe une Bombe qui tombe ſur une Ville, avec ces mots: *quo ruit & lethum.* Ceux de la ſeconde Compagnie, ont pour deviſe un trouſſeau de fléche avec ces mots: *alterius Jovis altera tela.* Leurs Drapeaux ſont de la livrée du Roi.

Le Roi a fait bâtir deux Hôtels à Paris, conſtruits en forme de Caſernes, l'un ſitué au Fauxbourg S. Germain pour la prémiere Compagnie, & l'autre dans celui de S. Antoine pour la ſeconde Compagnie. Tous les Officiers ſubalternes & les Mouſquetaires doivent loger dans ces Hôtels, & s'y retirer tous les ſoirs, à moins qu'ils n'en ſoient diſpenſés par la permiſſion de leur Capitaine-Lieutenant. Les chevaux y ſont auſſi logés dans les écuries qu'on y a conſtruites. Un détachement de Mouſquetaires y monte la Garde, pour veiller à ce qu'ils ſoient panſés & ſoignés exactement comme il convient. Ce détachement eſt commandé par un Brigadier ou Soubrigadier, & aucun Mouſquetaire n'eſt exemt de ce ſervice.

C'eſt dans ces Hôtels que chaque Compagnie y exerce toutes les évolutions, ſoit à pied, ſoit à cheval. Perſonne de la Trouppe ne doit manquer de s'y trouver. Si quelqu'un y manquoit ſans raiſons légitimes, le châtiment ſuivroit de près, & ſa pareſſe ou négligence ſeroit ſur le champ punie par une longue & dure priſon. Mais l'émulation eſt ſi générale dans le Corps que chacun s'y trouve exactement & d'autant plus volontiers, qu'outre l'expérience qu'on y acquiert, ce n'eſt que ſur le compte que le Capitaine-Lieutenant rend au Roi de l'exactitude de chacun en particulier que S. M. leur accorde de l'emploi dans ſes Trouppes, ou l'agrément d'y acheter des Compagnies.

On envoie tous les matins un Mouſquetaire de chaque Compagnie pour recevoir l'ordre du Roi, que S. M. donne enſemble aux trois Corps, c'eſt-à-dire, les Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les Monſquetaires, & ils ſe mettent en haie pour le recevoir chacun à leur rang.

Le ſervice à cheval des Mouſquetaires n'a lieu que quand S. M. voyage. Alors ils prennent leur poſte après les Chevaux-Legers.

Leur

Leur ſervice à pied en pareil cas eſt le même que celui du Régiment des Gardes, & ils n'y ſont ordinairement employés qu'en ſon abſence. Les Mouſquetaires, lorſqu'ils ſont de Garde à pied chez le Roi, ils ont bouche en Cour. Les deux Compagnies des Mouſquetaires ſont toûjours toutes entiéres de ſervice auprès de S. M. au-lieu que les autres trouppes de la Maiſon n'y ſervent que par détachemens & par quartier. Ainſi quand S. M. voyage, ces Compagnies le ſuivent ſur ce pied.

Ce n'eſt pas ſeulement pour la théorie ou pour les exercices, que ces Compagnies ſont la véritable école de Mars, elles le ſont auſſi pour la pratique. Elles réuſſiſſent dans cette derniere auſſi-bien & encore mieux que dans la prémiere. Je ne puis mieux exprimer leur talent en ce genre, qu'en déclarant que les actions ſignalées de la Maiſon du Roi leur ſont communes.

Les Mouſquetaires, comme les autres Maîtres de la Maiſon du Roi n'ont aucun rang, mais ils jouiſſent des mêmes priviléges que les Gardes du Corps, Gendarmes & Chevaux-Legers. Ces deux Compagnies ne jouiſſent cependant du privilége d'être commenſaux de la Maiſon du Roi que depuis le 16. Octobre 1720.

Il eſt vrai que la prémiere Compagnie en avoit joui dès ſa prémiere inſtitution, juſqu'à ſa ſuppreſſion. Mais elle ne put obtenir qu'il lui fût accordé lorſqu'elle fut rétabile. Le Miniſtre qui étoit alors en place, & qui avoit été le mobile de cette ſuppreſſion, ne voyant qu'à regret leur rétabliſſement, s'oppoſa par conſéquent à tout ce qui pouvoit leur être avantageux.

Les Capitaines en Chef, & les Capitaines-Lieutenans qui ont commandé la prémiere Compagnie des Mouſquetaires de la Garde depuis ſa création, ſont:

De Montalart ſous Louis XIII. en 1622. & deux autres de même nom; tous les trois en qualité de Capitaine en Chef. Le ſecond en 1626. Le troiſiéme en 1628.

Le Comte de Treville, prémier Capitaine-Lieutenant ſous Louis XIII. en 1634.

Philippe de Mazarini, Mancini, Duc de Nevers ſous Louis XIV. en 1667.

Claude de Caſtelmor Artagnan en 1667.

Louis de Fourbin en 1673.

Louis de Melun de Maupertuis en 1684.

Le Comte d'Artagnan en 1716.

M. le Comte d'Avejan, en Janvier 1729.

Les Capitaines-Lieutenans de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde depuis ſa création, ſont:

De Marſac, Capitaine en chef, ſous Louis XIV. en 1661.

Colbert de Maulevrier en 1665. prémier Capitaine-Lieutenant.

Le Comte de Montberon en 1670.

De Jauvelle en 1674.

Le Marquis de Vins en 1692.

Le Marquis de Canillac en 1713.

M. le Marquis de Montboiſſier, en Avril 1729.

MOUSQUETONS: les mouſquetons ſont de pareille longueur que les carabines, le canon poli & net dedans. Ceux des Gardes du Corps du Roi ſont très-beaux, & damaſquinés d'or a porte vis, & piéce de pouce de relief.

Les batteries ſont tournantes par le moyen d'un double reſſort qui fait reſter une plaque de fer ſur le baſſinet, enſorte que la batterie étant détournée ne puiſſe rencontrer rien qui lui puiſſe faire faire feu.

MOUSSE: c'eſt une petite herbe griſâtre, qui croît ſur le tronc, & ſur le branches de quelques arbres, & quelquefois ſur la terre &

Digitized by Google

& sur les pierres. La *mousse* se trouve au Cédre, au tremble & au Chêne. La meilleure *mousse* est celle du Cédre, & on peut l'employer à calfater les Vaisseaux au-lieu d'étoupe. La *mousse* est meilleure que l'étoupe à mettre entre les planches, parce qu'elle ne se pourrit pas sitôt: mais l'étoupe est meilleure entre les coutures, à cause de la maniére dont elle se file de long. On bouche aussi fort bien les fentes d'un Vaisseau avec de gros papier gris, parce qu'il s'enfle, quand il est moüillé, & qu'il tient fort bien avec le goudron. Il y en a une espéce qui croît dans l'eau, & l'on en trouve dans les eaux de Hollande, mais encore plus dans celles du Brabant.

MOUSSE, Garçon de bord, c'est un jeune Matelot qui sert les gens de l'Equipage, & qui est Apprentif Matelot. On en met sur les Navires de guerre au nombre de six pour chaque cent hommes. Les *Mousses* balayent le Vaisseau, font ce qui leur est commandé par les Officiers. Ce sont les Mousses qui vont appeller les gens de l'Equipage, quand quelque Officier veut parler à eux aux tems extraordinaires. Ils servent ces mêmes gens à table; ils leur apportent les vivres & le breuvage. Que s'ils manquent en quelque chose, ils sont bien châtiés, & sont si peu épargnés, que même autrefois & maintenant encore quelques-uns pratiquent de les châtier une fois la semaine, quoiqu'ils ne l'ayent pas mérité.

* MOUTON, c'est une grosse poutre de bois, garnie de fer, qu'on élévé à force de bras, & qu'on laisse retomber lourdement sur des pieux, pour les ficher en terre & les enfoncer. On dit enfoncer des pieux à *refus de mouton*.

MOUTONNER, la Mer moutonne: c'est-à-dire, que l'écume des lames blanchit, ensorte que les houles ou vagues, paroissent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de mer poussée par un vent frais.

MOUVEMENT devant l'Ennemi: on évite autant que l'on peut de faire des mouvemens devant l'Ennemi, qui soient préjudiciables, ni aux corps particuliers, ni à l'Armée entiére, que par l'ordre du Général. Quand on est obligé d'en faire, on les doit faire avec prudence. Le plus dangereux de tous les mouvemens, est de se retirer en présence de l'Ennemi. Lorsqu'un Régiment est obligé d'en venir là, le Major doit observer avec grand soin de faire faire tous les mouvemens avec tant de justesse, qu'il puisse s'en éloigner sans recevoir d'échec, c'est principalement dans ces retraites difficiles, qu'un habile Major fait connoître sa capacité, & qu'il peut acquérir de la réputation, quoique la chose ne roule pas absolument sur lui, il y a bonne part en la faisant bien exécuter, soit que le Régiment se retire en Bataille, en Colonne, par Manche ou en Bataillon quarrée.

MOUVEMENS d'une Armée: Ce sont les changemens de Poste, que fait une Armée, soit pour la commodité du campement, soit pour engager l'Ennemi au combat, ou bien pour l'éviter. Les mouvemens, qui se font en présence d'une Armée ennemie, demandent une prudence consommée & une parfaite connoissance du terrein.

MULET: c'est le nom qu'on a donné à un Vaisseau Portugal, qui est de moyenne grandeur. Ce Vaisseau porte trois mâts avec des voiles latines.

MUNITION. Il y a dans une Armée les *munitions* de bouche & de guerre. On entend par *munitions* de bouche le pain, le sel, la viande, des légumes, du beure, du

Digitized by Google

lard, du vin, de la biere & de l'eau-de-vie, & pour les chevaux de l'orge, de l'avoine, du foin, de la paille, de l'herbe. Les *munitions* de guerre ſont la poudre, les balles, les boulets, & la méche. Au mot de *ſubſiſtance*, & ſous leurs titres particuliers ou trouvera ce qui régarde les *munitions de bouche*.

Quant aux *munitions de guerre*, (je parle auſſi de chacune en leur lieu) elles ſe portent en campagne ſur des charrettes d'Artillerie. On obſerve au commencement de la campagne de diſtribuer à chaque Soldat, ou Cavalier une certaine quantité de coups à tirer, pour s'en ſervir dans les occaſions particuliéres, où il ſe peut trouver. Le reſte démeure gardé au parc de l'Artillerie, lequel parc eſt toûjours regarni par les magazins, établis dans les Places voiſines, à méſure qu'il s'y fait des conſommations.

Il doit toûjours y avoir dans le parc une ſuffiſance de charrettes, qu'on appelle compoſées, les unes de poudres, & de balles, les autres de différentes eſpéces d'outils, & cela pour être envoyées ſuivant les ordres du Général à la tête des Corps particuliers, qu'on croit pouvoir en avoir beſoin, leſquelles charrettes rétournent au parc, ſans que leurs charges ayent été diſſipées, en cas qu'on n'en ait pas eu beſoin: & ſi on s'eſt ſervi des outils des charrettes, l'ouvrage étant fait, ils doivent être ſoigneuſement aſſemblés, & rapportés près des charrettes par les Soldats qui s'en ſont ſervis, pour être enſuite rechargés & ramenés au parc.

Si on ne fait qu'une Guerre de campagne, les haches, les ſerpes, les pelles, pics & pioches ſuffiſent. Si on fait un ſiége, la nature & la quantité des outils ſe proportionne ſur la grandeur de l'entrepriſe, & la nature du terrein, dans lequel il faut travailler.

Pour une Ville aſſiégée elle ne doit pas manquer ſur-tout de poudre, de toutes ſortes d'armes, balles de calibre, mouſquets, fuſils de rempart, arquebuſes à croc, pierres, méches, canons & mortiers de différens calibres, avec pluſieurs affuts, & armemens de rechange, toutes ſortes de bois de remontage; & pour les plates-formes il faut avoir des chevres, crics, triqueballes, & traineaux, leviers, cordages, boulets, bombes, grenades, feux d'artifice, toutes ſortes d'outils à remuer la terre, outils tranchans, & convenables à des Ouvriers de toute eſpéce, des forges complettes, & des Gens propres à mettre tous ces outils en uſage, tant pour le fer que pour le bois.

On comprend encore dans tout ceci un grand amas de paliſſades, & autres bois néceſſaires aux pontons, aux mines, de chevaux de friſe, des gabions, des faſcines de différente groſſeur & longueur, des hotes, des paniers, des ſacs à terre, & ballots de laine: toutes ſortes d'inſtrumens & uſtenſiles contre le feu, des moulins à bras & à cheval, un Hôpital bien fourni de lits, bien ſervi de Médecins, Chirurgiens & Apothicaires, & enfin bien pourvu de remedes & médicamens néceſſaires à la guériſon des bleſſés.

Un Gouverneur, dont la Place eſt aſſiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux *munitions* de guerre & de bouche. Il doit lui-même en régler la diſtribution, & ne point ſouffrir que perſonne y touche ſans ſes ordres.

Tous les matins il doit ſe faire rendre un compte exact de ce qu'on aura conſommé la veille, ſur-tout de ce qui régarde la poudre & le plomb, qu'il importe fort de ménager. Les moyens les plus ſûrs pour cette épargne, ſont

I. De

Digitized by Google

I. De n'employer ces *munitions* que dans les néceſſités preſſantes.

II. De les délivrer aux poſtes en barils couverts de leurs chapes, & d'une peau à poil, ou fraîche, ou tannée. On doit avoir ſoin d'y poſer une ſentinelle : avec ordre de n'en laiſſer approcher que ceux, qui ſont chargés de leur diſtribution.

III. De les diſtribuer aux Soldats avec des méſures de fer blanc, depuis une livre juſqu'à un demi quarteron, & de les verſer dans leur fourniment, ſans permettre qu'ils y touchent de la main.

IV. De ne pas ſouffrir qu'on tire du canon mal-à-propos, ni de groſſes piéces ſans néceſſité, ce qui arrive preſque toûjours inconſidérement.

V. De moderer le feu du canon, de la mouſqueterie, & des bombes, particuliérement pendant le jour, lorſque l'Ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'eſt quéſtion que de le tenir en reſpect.

VI. De prendre garde que les Soldats ne dérobent la poudre, & ne la répandent malicieuſement.

VII. D'avoir ſoin qu'au troiſiéme jour *d'attaque*, on n'en donne qu'en petite quantité à ceux des Gardes précédentes, qui ne doivent monter qu'en biouac, parce qu'il eſt à préſumer, qu'ils en auront de reſte.

VIII. De défendre aux Soldats de la diſſiper, en chargeant à pleines mains, ce qui eſt aſſez ordinaire dans les cas preſſans. Il faut leur donner ou des cartouches, ou des petites méſures, qui faſſent préciſement la charge, & avoir la même attention pour le plomb, la méche, & autres munitions. Tous les matins on doit commettre des Gens pour ramaſſer celles, qui ſe trouveront répanduës dans les poſtes, comme balles, méches, ſacs à terre, armes rompues, outils, &c.

MUNITIONNAIRE, ou ENTREPRENEUR DES VIVRES eſt celui qui fait fournir la ſubſiſtance aux Troupes. Amaury Bourguignon de la Ville de Niort eſt le prémier Munitionnaire & Entrepreneur Général que nous ayons eu en France en 1574. ſous Henri III.

Les Princes n'ont pas plûtôt conçu le deſſein de lever des Armées, & de les faire marcher contre leurs Ennemis, qu'ils pourvoient à les faire ſubſiſter dans les lieux, où ils ont la penſée de les envoyer, pour cet effet il eſt néceſſaire qu'ils ayent des perſonnes, qui entreprennent de fournir la ſubſiſtance à ces Armées.

La France où régne le bon ordre pendant la guerre, auſſi-bien que pendant la paix, & qui tient ce bonheur des ſoins de ſon Monarque, & des conſeils de ſes Miniſtres a cet avantage au-deſſus de ſes Ennemis, que ſes Trouppes ſont bien ſervies pour leur ſubſiſtance. Les autres Nations n'ayant pas l'uſage des Caiſſons auſſi réguliérement établi que les François, & des Magaſins bien placés, & fournis de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire ſubſiſter leurs Armées, ſouffrent de grandes incommodités, & perdent ſouvent des occaſions favorables & avantageuſes.

Quoiqu'en France on ait tant de ſoin de fournir les vivres aux Armées, on y trouve néanmoins très-peu de perſonnes capables de les bien faire. Il faut avoir travaillé long-tems dans les vivres pour les bien régir, & être doué d'un génie particulier pour y réuſſir. L'eſprit d'un *Munitionnaire* doit être d'une vaſte étenduë pour prévoir & donner ordre à toutes les fournitures qu'il fait en un même tems en pluſieurs endroits différens.

Il doit avoir une connoiſſance parfaite des pays où l'on doit faire la guerre, des endroits, d'où l'on doit tirer la quantité de grains, dont

Digitized by Google

on a besoin, de leur prix, poids, mésure, & de leur conversion en farine & en pain, des voitures qu'il faut pour les transporter dans les magasins les plus avancés, de la dépense pour l'achat des sacs & des ustensiles, pour le payement de la quantité de Commis, qui reçoivent des appointemens considérables, pour les faux frais, dont une partie est connuë, & l'autre qu'il est impossible de prévoir.

Comme il est de la prudence de ne pas confier le service du Roi & des sommes considérables à des sujets douteux, ou peu capables de s'en bien acquitter, il est de la prudence d'un *Munitionnaire* de connoître parfaitement ses Commis. „Je sçai qu'on est quelquefois pressé, dit M. Nodot, par certaines „considérations, de donner de l'emploi à ces sortes de gens, mais il „faut suivre encore dans cette occasion l'exemple de feu M. Jacquier, „qui payoit des appointemens à ces „Commis de faveur, & ne leur donnoit aucun exercice, persuadé „qu'il étoit de gagner beaucoup plus „en les payant pour ne rien faire, „qu'en les mettant en état de ruiner „ses affaires, car en fait de munition un Commis ignorant est funeste à ses Maîtres."

Un *Munitionnaire* doit donc étudier avec soin le caractére de tous ses employés, leur naissance, leurs mœurs, les commissions qu'ils ont exercées, & de quelle maniere ils s'en sont acquittés. Cette connoissance est d'autant plus nécessaire, qu'on est en usage dans les vivres de ne prendre de cautions que des Caissiers.

Une des principales vuës du *Munitionnaire* étant d'établir son crédit dans tous les lieux où ses affaires s'étendent, il en cherche les moyens. Comme le Roi a des magasins de bled dans toutes les Places de guerre, on le fait employer par le *Munitionnaire*, afin de ne pas le laisser vieillir, & il en remplace les mêmes quantités, quand le sien est voituré.

Les fournitures des vivres pour toutes les Armées s'étendent si loin que les *Munitionnaires* ont commerce dans toutes les Provinces du Royaume, & que ce commerce y porte plusieurs millions pour payer les achats, & leurs voitures, ainsi ils ont affaire à mille & mille gens, avec lesquels ils peuvent avoir des contestations.

Il n'y a point de Général d'Armée qui ne soit persuadé de l'importance qu'il y a d'avoir un habile *Munitionnaire* pour faire subsister les Trouppes. M. de Turenne, qui peut servir d'exemple à tous les Généraux, régardoit M. Jacquier comme son homme de confiance, & convenant avec lui de tout ce qui se présentoit à faire pour la munition, il lui demandoit avis dans les desseins qu'il projettoit.

En effet un Général, qui veut être bien servi, doit se confier au *Munitionnaire* pour ce qui régarde les vivres. Lorsqu'il en use ainsi, il est assûré que le Soldat aura toûjours pour quatre jours de pain dans son havresac, que la même quantité sera dans les caissons, & qu'il s'en trouvera encore un bon nombre en levains, en cas qu'il soit besoin de lever un travail pour en établir un autre.

Quand un *Munitionnaire* est continué dans son traité, (lequel traité se renouvelle ordinairement tous les ans) il songe à ses achats de grains & d'avoines, choisissant bien le pays, d'où il les tirera, à meilleur marché, la voiture compriſe, car toute l'application du *Munitionnaire* consiste à faire acheter à bon marché, & à éviter les faux frais autant qu'il le peut.

S'il est obligé de quitter soit par la paix, soit parce qu'un autre aura fait

Digitized by Google

fait un meilleur parti ; il se comporte à la fin de la campagne tout d'une autre façon.

Si son exercice cesse au moyen de la paix, il dresse des procès-verbaux de tous ses effets, parce que le Roi doit lui en rembourser la valeur, suivant toutefois ce qu'il en est dit dans son traité. Les Intendans sont presque toûjours commis pour cette reception. Ils en font faire des ventes publiques en détail, ou bien on traite du total avec des particuliers par l'ordre du Ministre.

S'il quitte par un nouveau traité, il s'accommode de tous ses effets avec son successeur, & cela se fait de gré à gré par convention entr'eux, ensuite ils donnent pouvoir à leurs Commis d'estimer tous les différens effets, & s'ils ne conviennent pas ensemble de prix ils choisissent des Arbitres par le jugement desquels ils passent.

Cela s'entend seulement des équipages, des sacs, des ustensiles, car pour les grains, les farines & les avoines, le nouveau *Munitionnaire* est obligé de les prendre à la mesure, ou au poids, suivant le prix porté sur les Registres des Commis aux achats : ayant égard aussi aux voitures qui pourront en avoir été faites, jusques dans les magasins de la frontiere, à la conversion en farines, & aux déchets, qu'ils pourront avoir soufferts. Tout cela se fait pour l'ordinaire avec tant d'honnêteté réciproque, que chacun est content. Ensuite les *Munitionnaires* conviennent du remboursement.

MUNITIONNAIRE pour la marine, est celui qui fournit les Vaisseaux du Roi de biscuit, de vin, de cidre, de biere, chair, poisson, légumes, comme riz, pois, féves & autres provisions, qui servent à la subsistance des Equipages. Il place ses vivres dans le fond de cale, & dans la soute au pain. Autrefois les Capitaines avoient le soin de nourrir les Equipages, aujourd'hui c'est le *Munitionnaire*, qui a un Commis sur chaque bord.

* MUR, muraille ; c'est un corps de maçonnerie qui sert de clôture & de séparation aux différentes piéces d'un bâtiment. *Mur* de face, c'est un Mur extérieur sur cour & jardin, ou sur la ruë qui se présente de face. *Mur de refend*, c'est un gros mur qui partage deux grands appartemens, deux aîles, deux Corps de logis dans une même maison, deux chapelles dans une Eglise, &c. Mur mitoïen, c'est celui qui partage deux maisons, deux cours, deux jardins, & qui est également situé sur leurs limites : Le *mur mitoïen* se construit à frais commun des Propriétaires.

Mur d'appui, c'est un Mur à hauteur d'appui, c'est-à-dire, d'environ trois pieds de haut, qui sert de Garde-fou à un Quai, à un Pont, à une terrasse, &c.

MURAILLE : une muraille de revêtement, est celle qui environne une Place fortifiée. On lui donne quatre pieds & demi au cordon, c'est-à-dire à la hauteur du rempart, on y ajoute trois pieds pour retraite, avec le talus du mur, qui est différent, selon les différentes hauteurs.

Quand la maçonnerie du revêtement est bonne, on ne lui donne que trois pieds d'épaisseur au cordon. Le cordon fait la saillie, il est de pierres taillées en rond par dehors, c'est sur le cordon que sont posées les guérites.

Derriere la muraille de revêtement est le rempart planté d'arbres, les ormes sont les meilleurs, leurs racines lient la terre, le gros bois sert aux affuts des canons, & le menu bois fait du fascinage. C'est dans le rempart, que sont les contreforts, & les contremines de la Place. Un rempart qui n'est pas

Digitized by Google

revêtu du côté de la Place a autant de talus, que de hauteur : on lie les terres de son parapet, avec de petites branches vertes de saule & de racines de chiendent ; en le construisant, on lui donne un pied de hauteur plus qu'il ne doit avoir, ainsi qu'à tous les autres parapets, à cause de l'affaissage. *Voyez* REMPART.

* MURAL. On appelloit *Couronne murale* chez les anciens Romains, une couronne d'or crénélée, qu'ils donnoient à ceux qui étoient montés les prémiers sur les Murs d'une Place assiégée, & qui en avoient chassé l'ennemi.

MUSCULUS. Le *musculus* des Anciens, étoit une véritable tortuë, fort basse, d'une très-grande longueur & en comble aigu, nous l'appellerions aujourd'hui une galerie de charpente, il servoit pour aller à la muraille, & pour la renverser par la sappe.

Le *musculus*, dont César se servit au Siége de Marseille, étoit une Galerie de soixante pieds de long, pour aller à couvert de la tour, jusqu'à la muraille de la Ville. On étendit pour cela deux poutres de même longueur, vis-à-vis, & à quatre pieds de distance l'une de l'autre. On mit dessus des poteaux debout de cinq pieds de hauteur, qui étoient assemblées en haut par deux sabliéres, qui soûtenoient le comble de la Galerie, avec des poutres en travers, qui alloient d'un poteau à l'autre, à chacune, & au milieu desquelles étoit un poinçon auquel étoient attachés les contre-fiches, qui soûtenoient le toit, qui étoit composé de chevrons couverts de madriers de quatre doigts d'épaisseur. Ces madriers étoient recouverts de mortier & de brique, contre le danger du feu, & du cuir par-dessus, de peur qu'en versant de de l'eau par en haut, on ne détrempât le mortier : & pour la garantir contre les pierres & le feu, on les couvroit de feutre & de mantelets : puis tout à coup on poussoit le *musculo* sur des rouleaux jusqu'au mur.

Le *musculus* ne différoit de la tortuë, qu'en ce qu'il étoit plus bas & moins large. Il y avoit un certain *musculo*, qui servoit à applanir & battre les terres, & les couvrir de madriers, pour préparer les voyes aux tortuës & aux tours ambulantes, afin qu'elles ne trouvassent point d'obstacles, & on les avançoit sur le bord du fossé ; elles étoient plus longues que larges, & égales à la largeur du chemin.

César distingue fort souvent la tortuë du musculo, *testudinibus & musculis*, dit-il, quoique souvent ces deux machines ne différassent entre elles, que dans leur grosseur, car on employoit quelquefois de petites tortuës, mais solides, & fortes de comble, pour régaler la terre du comblement du fossé.

* MUSEROLE, c'est la partie de la tétiére d'un cheval, qui se place au-dessus du nez.

* MYRMIDONS; Peuples de Thessalie, qui accompagnérent Achille à la Guerre de Troie. On en fait en France un nom ironique pour les personnes de petite taille & de petite figure ; & en Angleterre pour les Sergens, les Huissiers & autres gens de cette espéce.

* MYRMILLONS, On donnoit ce nom, dans l'ancienne Rome, à une espéce de Gladiateurs, qui étoient armés d'une épée & d'un Bouclier, avec un casque, au sommet duquel étoit la figure d'un poisson. Les *Myrmillons* combattoient ordinairement contre les *Retiaires*.

N. NACEL-

Digitized by Google

N.

NAC NAG NAI NAP

NACELLE : c'eſt un petit Bateau dont on ſe ſert pour paſſer une riviére, & qui n'a ni mât ni voile.

NADIR : c'eſt le point du Ciel, qui eſt directement oppoſé au Zénith ou point vertical.

NAGE : c'eſt un terme de Batelier, qui ſignifie un morceau de bois du bachot, où il poſe la platine de l'aviron, quand l'anneau de l'aviron eſt au touret.

NAGER : c'eſt s'agiter de telle maniére quand on eſt dans l'eau, qu'on n'aille point au fond. *Nager, Ramer*, c'eſt ſe ſervir des avirons pour faire avancer un Vaiſſeau ou une Chaloupe. *Nager* la Chaloupe à bord : c'eſt la mener à bord, l'y conduire. *Nager* debout, Rameur qui nage debout, pour dire qu'un Rameur rame ſans être aſſis. *Nager* à tant d'avirons par bande : c'eſt-à-dire, ramer ou voguer à tel nombre d'avirons de chaque côté. *Nager* en arriére : c'eſt quand on fait reculer ou arrêter un petit Vaiſſeau avec un des avirons, ce qui ſe pratique ſur tous les Bâtimens à rames, afin d'éviter le revirement, & de préſenter toûjours la proüe. *Nager* ſur le fer. Les Lévantins diſent, *nager* ſur le fer, quand par le ſecours de quelques moyennes ancres, ils mettent à la mer ou au large, un Navire, que le vent a jetté à la Côte, ou qu'il faut toüer, pour le faire ſortir du Port. *Nager à ſec :* on dit *nager à ſec*, en parlant d'un aviron dont la pale porte ſur la terre, lorſqu'avec une Chaloupe on paſſe dans un canal étroit. *Nage ſec :* c'eſt un commandement que l'on fait à l'Equipage d'une Chaloupe, afin qu'en nageant, il trempe ſon aviron de telle ſorte dans l'eau, qu'il ne la faſſe pas ſauter, & qu'il ne moüille pas ceux qui ſont auprès. *Nage* qui eſt paré, c'eſt un commandement de nager, à qui eſt prêt : ce qui ſe fait, lorſqu'il n'eſt pas d'une néceſſité abſoluë, que tout l'Equipage de la Chaloupe nage tout enſemble. *Nage* à faire abattre : c'eſt un cammandement, que l'on fait aux gens de la Chaloupe, qui toüent au Vaiſſeau, afin qu'ils nagent du côté où l'on veut que le Vaiſſeau s'abatte. *Nage* ſtribord, & ſcie d'abord, ou *nage* bas-bord, & ſcie ſtribord : ce ſont des commandemens à l'Equipage d'une Chaloupe, pour faire naviguer la Chaloupe, & gouverner en moins d'éſpace. *Nage* à bord, c'eſt pour aller au Vaiſſeau. *Nage* au vent : c'eſt un commandement que l'on fait aux gens de la Chaloupe, qui toüe un Vaiſſeau, de nager du côté d'où vient le vent. *Nage :* c'eſt un commandement que l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe, de nager, ou autrement ramer. *Nage* de force : c'eſt auſſi un commandement fait à l'Equipage, afin qu'il redouble ſes efforts.

* NAIRES ; Les Indiens donnent ce nom à leurs Nobles, ſurtout à ceux qui éxercent particuliérement la profeſſion des armes.

* NAISSANCE de voute ; C'eſt le commencement de la curvité d'une voute, formé par les rétombées ou prémieres aſſiſes, qui peuvent ſubſiſter ſans cintre.

* NAPE de feu ; *Voyez* JETS de feu.

* NAPPE d'eau, en termes d'Hydraulique, c'eſt une Caſcade dont l'eau tombe & s'étend en forme de nappe.

NATTES : c'eſt un entrelacement de certains petits roſeaux fendus, ou d'écorce d'arbres, de dix-huit à vingt pouces en quarré, qu'on fait ſervir dans les Vaiſſeaux, comme pour garnir la ſoute au biſcuit, les ſoutes aux voiles, & le fond de cale du Vaiſſeau, lorſqu'on charge des grains car ces *nattes* empêchent l'humidité.

NAVAGE : c'eſt un vieux mot, qui ſignifie flotte.

* NAVAL, ſe dit de tout ce qui appartient aux bâtimens de mer & à leur uſage. *Armée navale, Combat naval, Forces navales, &c.*

* NAVÉE ; Ce mot eſt en uſage, ſur les rivières d'Oiſe & de Seine, pour ſignifier la charge d'un batteau de pierre de Saint-Leu.

NAVES : c'eſt un vieux mot, pour dire Navires.

NAVETTES : c'eſt un petit Bâtiment des Indiens du Mouſtique.

NAUFRAGE : c'eſt le bris, rapture, fracaſſement, & perte d'un Vaiſſeau, qui donne contre des rochers, ou qui coule à fond, & périt par quelque autre voye.

NAUFRAGE', Vaiſſeaux *naufragés*, Effets *naufragés* : ce ſont les Vaiſſeaux & les Marchandiſes qui ont enfoncé au fond de la mer. Il eſt défendu de receler aucune portion des biens & marchandiſes des Vaiſſeaux échoüés, ou naufragés. Si les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer, ou tirés de ſon fond, la troiſiéme partie en doit être délivrée inceſſamment & ſans frais, en eſpéce ou deniers, à ceux qui les auront ſauvés, & les deux autres tiers doivent être dépoſés, pour être rendus aux Propriétaires, s'ils les reclament dans l'an & jour, ſinon ils ſont également partagés entre le Roi & l'Amiral.

NAVIGABLE, eau navigable : c'eſt une eau qui peut porter des Bateaux ou des Navires chargés, & ſur laquelle on peut naviguer.

NAVIGATEURS : ce ſont ceux qui ont fait beaucoup de voyages, ou des voyages de long cours, ſur la mer.

NAVIGATION : c'eſt la ſcience de la Marine, & la maniére de conduire un Vaiſſeau ſur les eaux, & particuliérement ſur la mer : ce qui ſe fait par le ſecours des Cartes Maritimes, des bouſſoles, des vents, des voiles, du gouvernail, des rames ; à quoi on ajoûte les obſervations de la hauteur du ſoleil & des étoiles. Ce ſont auſſi les voyages mêmes, qui ſe font ſur les Mers, ſur les Riviéres, ou ſur les Lacs, dans des Bateaux & des Navires. Belle navigation, cela ſe dit, lorſque dans un voyage, on a eu le vent favorable, accompagné d'un beau tems. Heureuſe *navigation :* cela ſe dit, lorſqu'on eſt arrivé au Port, ſans avoir couru aucun danger. Bonne *navigation :* c'eſt celle où on a éſtimé juſte le ſillage d'un Vaiſſeau.

NAVIGUER : les Gens de mer uſent de ce mot *naviguer*, pour dire *naviger :* c'eſt-à-dire, faire route, faire voyage par eau, & ſurtout par mer. *Naviguer* les ſinus, *naviguer* les loxodromies, *naviguer* par le quartier : c'eſt-à-dire, réſoudre les problémes nautiques par les tables de ſinus, par les tables des loxodromies, par un inſtrument appellé quartier. Cette façon de naviguer, n'eſt bonne que dans les petites navigations : car dans les navigations de long cours, elles manquent ſenſiblement. *Naviguer* par le compas de proportion, c'eſt-à-dire, faire uſage de cet inſtrument pour réſoudre les mêmes problémes. *Naviguer* ſur le plat : c'eſt ſe ſervir d'une Carte, où les dégrés de Longitude & de Latitude ſont égaux. *Naviguer* par le rond, ou *naviguer* par le réduit : c'eſt *naviguer* ſur une carte, où les dégrés de Latitude vont en croiſſant en approchant des

Digitized by Google

des Pôles, afin de compenſer l'inégalité des paralléles. *Naviguer* par terre, ou dans la terre : cela ſe dit quand un Pilote a plus eſtimé de chemin, que ſon Vaiſſeau n'a fait, deſorte que ſelon ſon eſtime, il eſt arrivé bien avant dans la terre, quoique ſon Navire & lui ſoient encore bien loin en mer. *Naviguer* juſte : c'eſt ſe trouver effectivement où on croyoit être par eſtime. Un Pilote qui *navigue* bien, c'eſt-à dire, qu'il fait ſes régles de navigation avec exactitude. Un Capitaine qui navigue bien, c'eſt qu'il ſait bien méner ſon Vaiſſeau. *Officier-Général*, qui navigue, c'eſt-à-dire, qu'il ſçait bien conduire une Armée navale où une Eſcadre. *Naviguer* à profit commun. Les Maîtres & Patrons, qui naviguent à profit commun, ne peuvent faire aucun négoce ſéparé, pour leur compte particulier, à peine de confiſcation de leurs marchandiſes, au profit des autres Intéreſſés.

Naviger au Nord, courir au Nord, porter le cap au Nord, faire le Nord, gouverner au Nord, faire voile au Nord, faire ſa courſe au Nord : tout cela ſignifie aller au Nord.

NAVIRE : c'eſt un Bâtiment de charpenterie, compoſé de pluſieurs piéces, cloüé & cheville de bois & de fer, & qui eſt d'une conſtruction propre à flotter & à être conduit à la faveur du vent, & à l'aide de ſes mâts & de ſes voiles, par-tout où l'on veut aller ſur la mer. On dit à l'égard de la France, *Navire* du Roi, & *Navire* de Guerre : à l'égard de la Hollande, *Navire* des Etats des Provinces-Unies, *Navire* du Collége de la Meuſe, du Collége d'Amſterdam, &c. *Navires* du Roi. Les *Navires*, que nous appellons *Navires* du Roi, tout court, ſont des *Navires* appartenans au Roi, qui ſont armés en guerre, & commandés par des Officiers de Marine. *Navire* Marchand : c'eſt un navire qui va en mer, pour faire ſeulement commerce. *Navire* en courſe, c'eſt celui qui étant armé en guerre a Commiſſion de l'Amiral. *Navire* en guerre & en marchandiſe : c'eſt celui, qui étant Marchand ne laiſſe pas d'avoir Commiſſion pour faire la guerre. *Navire* à Fret : c'eſt un navire de loüage. *Navire* bien armé : c'eſt un navire fort d'Equipage, & en état de faire la guerre. *Navire* déſarmé : c'eſt un *Navire*, qui eſt dans le Port, qui n'a ni agrès, ni canon, ni hommes. *Navire* bien lié, c'eſt lorſqu'un *Navire* a les empatures de ſes membres bien longues, qu'il a de bonnes courbes, le tout bien cloüé, chevillé & gournablé. *Navire* enſellé, c'eſt-à-dire, qu'il a ſon milieu bas, & le devant & l'arriére trop élevés. *Navire* fregaté : c'eſt un navire qui eſt long & ras. *Navire*, qui a beaucoup de revers & de largeur : cette ſorte de conſtruction, rend le Vaiſſeau plus propre pour le Combat, mais il en porte plus mal la voile. *Navire* encaſtillé, c'eſt lorſqu'il eſt fort élevé par les hauts. *Navire* dur, c'eſt celui qui tanque rudement, ou qui gouverne mal. *Navire* doux : c'eſt un navire qui ne ſe tourmente point à la mer. *Navire* ſale : c'eſt celui dont la partie qui eſt dans l'eau, eſt pleine de mouſſe ou de coquillages. *Navire* condamné : c'eſt celui qui n'eſt plus eſtimé propre à faire voyage. *Navire* de Ligne : c'eſt celui qui eſt aſſez fort pour ſervir en Corps d'Armée : on dit *Vaiſſeau de ligne*. *Navire* bâti au quart : c'eſt celui dont la largeur eſt la quatriéme partie de la quille. *Navire* bâti entre le tiers & le quart : c'eſt celui qui a de largeur entre le tiers & le quart de la longueur de la quille : on dit que le *Navire eſt pris*, pour dire qu'il a le vent ſur les voiles, & qu'il vient au vent, quand on lui veut

Digitized by Google

faire prendre vent devant. Un *Navire* fait tête au vent lorſqu'il fait roidir ſon cable, & qu'il préſente ſon cap au vent ou au courant. Un *Navire* qui va de l'avant : c'eſt lorſqu'il marche & fait chemin. Un *Navire* qui ſe hale au vent : c'eſt celui qui a ſon inclinaiſon à courre du côté du vent. Un *Navire* qui tombe : c'eſt-à-dire, qu'il ne vient pas autant de vent, que feroit un autre, où qu'il dérive beaucoup. Un *Navire* pris dans les glaces : c'eſt un Navire qui eſt enfermé dans les glaces & qui n'en peut ſortir. Un *Navire* bien amarré : c'eſt un Navire qui a de bons cables, & qui en a beaucoup. Un *Navire* abandonné : c'eſt un Navire que l'on trouve à la mer, ou le long des Côtes, ſans Equipage. Le *Navire* gouverne-t-il ? c'eſt une quéſtion que l'on fait au Timonier, afin de ſçavoir ſi le Vaiſſeau a aſſez d'aire pour ſentir ſon gouvernail. Beau *Navire* en rade : cela ſe dit d'un navire qui ſe montre beau, & qui navigue mal. Petit *Navire* : les Pilotes appellent petit *Navire*, un inſtrument de bois qu'ils jettent à la mer, afin de connoître le ſillage du Vaiſſeau.

NAULAGE : c'eſt un vieux terme pour dire ce que l'on paye au Patron d'un Bâtiment pour le paſſage.

NAULIS, ou NOLIS, terme de la Méditerranée, pour ſignifier fret.

NAUMACHIE : c'eſt un combat, courſe ou exercice, qu'on fait ſur l'eau. Les Anciens ont ſouvent donné des *Naumachies* au peuple. Ce ſpectacle ſe donnoit dans un cirque environné de portiques & de ſiéges, dont l'enfoncement tenoit lieu d'aréne. Cet enfoncement ſe rempliſſoit d'eau, par le moyen de pluſieurs tuyaux que l'on ouvroit.

NEIE, NEYE & NEIE' : c'eſt ainſi que quelques-uns écrivent, au lieu de Noyé. Cela ſe dit d'un Pilote, qui en prenant hauteur ne découvre point aſſez l'horizon avec l'inſtrument dont il ſe ſert.

*NERF, NERVURE ; On appelle *Nerfs*, ou *Nervures* ; 1.) certaines moulures qui traverſent diagonalement les voutes Gothiques ; 2.) Les tiges ou les côtes élévés des différens feuillages dont on fait des ornemens, leſquelles imitent les tiges des plantes naturelles.

NET : vieux mot : *voyez* NAVIRE.

NETTOIER ou enfiler, c'eſt tirer ſur toute la longueur d'une ligne droite. On dit *nettoïer* la courtine, *nettoïer* le rempart.

NETTOIER la Tranchée, c'eſt faire plier la Garde de la Tranchée, & mettre en fuite les Travailleurs par une vigoureuſe ſortie de la Garniſon, qui raſe enſuite le parapet, comble la ligne & enclouë le canon des Aſſiégeans.

NEURE : c'eſt une eſpéce de Flute, dont les Hollandois ſe ſervent pour le pêche du hareng. Elle eſt d'environ ſoixante tonneaux : ce terme eſt le mot François, & celui de buche doit venir du Flamand *buis* : ou bien il faut que le terme de *Neure* ſoit pour les buches du port de trente laſtes ou ſoixante tonneaux ſeulement, puiſqu'il y en a de beaucoup plus grandes : car d'ailleurs la deſcription d'une *neure*, qui eſt une eſpéce de petite Flute ou Flibot, convient également à une buche.

NEUTRALITE' : garder la Neutralité, c'eſt ne ſe déclarer ni pour ni contre des Puiſſances belligérentes, & vivre avec elles dans un parfait accord. Mais l'exacte neutralité conſiſte encore à ne donner aucuns ſecours à aucune d'elles, directement ou indirectement, ſoit en hommes, en argent ou en munitions de bouche ou de guerre. Une Puiſſance, qui par un Traité fait avec quelqu'un de ſes Voiſins, eſt

Digitized by Google

eſt obligée de lui fournir un certain nombre de Trouppes, quand il eſt en guerre, n'eſt pas cenſée garder la Neutralité, ou du moins ce n'eſt pas une *neutralité* exacte.

L'Hiſtoire nous fait aſſez connoître que rien n'eſt plus rare qu'un Prince qui ſe maintient neutre & inviolable entre deux grandes Puiſſances. *Bienheureux les Pacifiques:* cela eſt vrai, dit Bayle, en parlant de Neutralité, *quant à l'autre monde, mais dans celui-ci, ils ſont miſérables. Ils veulent être marteau, cela fait que continuellement ils ſont enclumes à droite & à gauche.* C'eſt ce qui arriva aux Venetiens en 1701. en voulant ſe conſerver neutres entre les Impériaux & les François. Une Neutralité bien ménagée, eſt quelque choſe de ſi difficile, que c'eſt une eſpéce de miracle quand elle réuſſit. Il faut avoir les qualités du cœur & de l'eſprit de Hieron Roi de Syracuſe, pour ſe comporter avec des Puiſſances en guerre, comme il fit avec les Romains & les Carthaginois. Sa Neutralité lui acquit beaucoup de gloire, & fut tres-avantageuſe à ſon pays & à lui-même.

On ne doit point ſouffrir qu'un Prince *neutre* demeure armé, parce qu'on ne peut s'aſſûrer de lui, & qu'il eſt toûjours en état de prendre un parti ſelon le ſuccès du vainqueur. On doit l'aller chercher chez lui pour le contraindre à ſe déclarer.

Il eſt cent fois meilleur de ſe déclarer pour un parti, que de prendre la voie du milieu. On a beau tenir la balance dans un parfait équilibre, ſans la faire pencher d'un côté plus que de l'autre, on ne le croira jamais, & chaque parti nous régardera comme Ennemi couvert, & par conſéquent très-dangereux.

Le Pape Leon X. imagina une *neutralité* d'une eſpéce toute ſingulière, voyant François I. & les Suiſſes engagés dans une guerre pour les affaires du Milanez, il réſolut de ne prendre aucun parti, quoique chacun tâchât de le mettre de ſon côté. Il reſta neutre ou plûtôt il feignit de l'être. Il fit approcher ſes Trouppes des frontiéres du Milanez, ſous le prétexte de couvrir l'Etat Eccleſiaſtique, mais en effet, pour être dans le voiſinage des deux Armées, quand elles en viendroient aux mains, & cela afin de tomber à l'improviſte ſur le victorieux fatigué d'une ſanglante bataille, & de le mettre hors de l'Italie, de ſe rendre Maître de la Lombardie, & de ſe faire l'Arbitre de l'Italie. Mais les chiméres de conquête & de gloire de Leon X. s'évanouirent. Son armée qui s'étoit approchée de la frontiére à la nouvelle que les Suiſſes avoient été battus & terraſſés, prit l'épouvante & s'enfuit, comme ſe ſentant la conſcience chargée d'un mauvais deſſein.

Nous avons dans l'Hiſtoire Ancienne pluſieurs exemples de cette eſpéce de Neutralité. Ceux du parti de Veſpaſien, dans la guerre d'Othon & de Vitellius, avoient eu la même ruſe: & les Athéniens, dans la guerre des habitans de Corcyre, contre les Corinthiens, & dans les Hiſtoriens de notre tems, nous ne manquerions pas de pareils exemples d'une fauſſe Neutralité.

NEZ: le nez d'un Navire: c'eſt la prémiere partie du Navire, qui finit en pointe: on dit auſſi la même choſe d'un Bateau. Etre trop ſur le *nez*, Vaiſſeau qui eſt trop ſur le *nez*. Quand un Vaiſſeau eſt trop ſur le *nez* par ſa conſtruction, il faut faire pencher le mât de miſéne un peu arriére, afin que l'avant du Bâtiment ſoit plus déchargé.

* NIGOTEAUX; On donne ce nom aux morceaux d'une tuile fenduë en quatre, pour ſervir aux *Solins* & aux *tuilées*.

NI-

Digitized by Google

NITRE. *Voyez* SALPETRE.

NIVEAU de la campagne, rès de chauſſée, ſuperficie horizontale, ou paralléle à l'Horizon, eſt une ſituation de terrein toute plate, & qui ne penche ni de part ni d'autre. Les talus ou le déclin d'une hauteur, ſont le contraire d'un niveau de campagne.

NIVEAU, eſt un inſtrument qui ſert à faire connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. Entre pluſieurs qu'on a inventés, le *niveau d'eau* eſt le plus ſimple & le plus ordinaire pour les travaux de fortification. Il eſt comme un tuyau rond, de cuivre ou autre matiere, long d'environ trois pieds, ſur douze à quinze lignes de diametre. Il eſt recourbé par les bouts à l'équerre, pour y recevoir deux tuyaux de verre de 3. ou 4. pouces, que l'on fait tenir avec de la cire ou du maſtic. Il y a par deſſous une virolle, attachée au milieu, pour le placer ſur ſon pied. On y verſe par un des bouts de l'eau ordinaire ou colorée, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour paroître dans les deux tuyaux de verre.

Ce *niveau*, quoique fort ſimple, eſt très-commode, pour niveller de moyennes diſtances. Il eſt fondé ſur ce que l'eau ſe place toûjours naturellement de *niveau*. C'eſt pourquoi il n'eſt pas néceſſaire qu'elle ſoit également éloignée des extrêmités des deux tuyaux de verre ; car elle s'y mettra toûjours d'égale hauteur, par rapport au centre de la terre.

Ce qu'on appelle deux points de *niveau*, ſont ceux qui ſont également éloignés du centre de la terre ; & la ligne qui eſt également éloignée du centre de la terre dans tous les points, eſt appellée de *niveau*. C'eſt pourquoi, comme la terre eſt ronde, cette ligne doit être courbe, & faire partie de ſa circonférence. Mais la ligne de viſée que donnent les opérations des *niveaux* eſt une ligne droite, perpendiculaire au demi-diametre de la terre, laquelle s'éleve au-deſſus du vrai *niveau*, marqué par la courbure de la terre, à proportion qu'elle eſt plus étenduë : c'eſt pourquoi toutes les opérations ne nous donnent que le niveau apparent, que l'on doit corriger pour avoir le vrai *niveau*, lorſque la ligne de viſée paſſe cinquante toiſes.

NIVEAU : Les Charpentiers pour la conſtruction des Vaiſſeaux ſe ſervent du *niveau*, grand & petit, qui eſt un inſtrument, qui ſert à poſer horizontalement les piéces de bois, & généralement à dreſſer & à applanir, tout ce qui doit être horizontal. Il s'eſt fait pluſieurs inſtrumens, d'une conſtruction & d'une maniere différente pour parvenir à la perfection du nivellement. Les Charpentiers, comme les Maçons ont de différentes ſortes de niveaux, des *niveaux* à plomb plein, & des *niveaux* à plomb percé. Mettre à *niveau* : c'eſt non-ſeulement mettre une ou pluſieurs choſes de *niveau*, ſuivant la ligne horizontale, mais encore les mettre à niveau ſuivant leur pente ſur une même lignée inclinée.

NIVELLEMENT eſt une opération qui nous fait connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre, ou ce qui eſt le même trouver deux pointes également éloignés du centre de la terre, & cela par le moyen de l'inſtrument dont je viens de parler. Pour ſçavoir la pratique du *nivellement*, on peut conſulter entre autres livres le ſecond Tome du cours de la *ſcience militaire de Bartet de Villeneuve*.

* NOBLESSE ; On appelle ainſi le rang & la qualité de ceux qui ſont élévés au-deſſus des roturiers, ſoit par leur naiſſance, ſoit par des Lettres du Prince. Dans l'ancienne Rome on appelloit *Nobles* ceux qui avoient les Statues de leurs

Digitized by Google

leurs Ancêtres dans leurs cours, & dans leurs Cabinets. On peignoit ces ſtatuës au viſage, pour leur donner un air de vie. Mais pour en avoir, il falloit être deſcendu d'anciens Magiſtrats *Curules*. On les expoſoit à la vûë du public aux jours de fête; & lorſqu'il mouroit quelqu'un de la famille, on les portoit en proceſſion devant le Corps. On pouvoit être *Patricien* ſans être Noble dans ce ſens.

Les Athéniens diſtinguoient leur Nation, en *Nobles*, en *Fermiers* & en *Marchands*. Il y avoit de grands priviléges pour les Nobles chez les Grecs & les Romains.

Les Nobles Grecs étoient diſtingués par la figure d'une ſauterelle, qu'ils portoient à leur chevelure, & les Romains par un Croiſſant ou une demie lune qu'ils portoient ſur leur chauſſure de pied.

En France on appelle *Noble* celui qui étant annobli commence la Nobleſſe de ſa famille. Ceux qui naiſſent de lui ont le titre de *Gentilhomme*. Un ancien Gentilhomme ſe nomme un *homme de condition*. Un ancien Gentilhomme d'une Maiſon illuſtre ſe nomme un *homme de qualité*.

En Angleterre, on n'appelle Nobles que ceux qui ont le titre de Duc, de Marquis, de Comte, de Vicomte ou de Baron.

* NOBLESSE militaire; Le Roi de France, ſenſible aux preuves de zéle & de courage que lui ont donnés pendant le Cours de la derniere guerre, les Officiers de ſes Trouppes, qui n'avoient pas les avantages de la naiſſance, vient par un Edit, donné à Fontainebleau au Mois de Novembre, & enrégiſtre au Parlement le 25. du même mois, de créer une Nobleſſe militaire, qui puiſſe s'acquerir par le droit des Armes, ſans Lettres particuliéres d'Ennobliſſement.

L'Article I.) de cet Edit perpetuel & irrévocable, porte: Qu'aucun de ſes ſujets, ſervant dans ſes Trouppes en qualité d'Officier, ne puiſſe être impoſé à la taille, pendant qu'il conſervera cette qualité. II. Qu'en vertu de cet Edit & du jour de ſa publication, tous Officiers-Généraux non nobles, actuellement à ſon ſervice, ſoient & demeurent ennoblis avec toute leur poſterité née & à naitre en legitime mariage. III. Qu'à l'avenir le Grade d'Officier-Général confére la nobleſſe de plein droit à ceux qui y parviendront, & à toute leur poſterité légitime, lors née & à naitre; & que ces Officiers-Généraux jouiſſent de tous les droits de la Nobleſſe, à compter du jour & de la date de leurs Lettres & Brevets.

Les Articles IV. V. VI. & VII. réglent à quelles conditions les Officiers non nobles d'un grade inférieur à celui de Maréchal de Camp, qui auront été créés Chevaliers de l'ordre Royal & militaire de S. Louis, & qui ſe rétireront après avoir ſervi ſans interruption pendant trente ans, jouiront leur vie durant de l'exemption de Taille, & comment ce Privilége pourra paſſer à leurs fils, qui ſeront au ſervice. Dans l'article VIII. les Officiers devenus Capitaines & Chevaliers de S. Louis, que leurs bleſſûres mettront hors d'état de continuer à ſervir, ſont diſpenſés de droit, de ce qui pourra manquer à leurs trente années de ſervice. Par l'Article IX. le Roi pourvoit à ce que les ſervices des Officiers, parvenus au grade de Capitaine, leſquels mourront en exerçant leurs Emplois, ſoient utiles à leurs fils legitimes qui ſeront, ou qui ſe deſtineront au Service.

Il eſt dit dans le X. & le XI. Article: Que tout Officier, né en légitime mariage, dont le Pere & l'Aieul auront aquis l'exemption de la Taille, ſera noble de droit; après toute-

toutefois qu'il aura été créé Chevalier de S. Louis, qu'il aura servi le tems préscrit, ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article VIII ; que s'il meurt au service, il aura acquis la Noblesse, & que la Noblesse acquise de cette maniére passera de droit aux Enfans légitimes de ceux qui y seront parvenus, même à ceux qui seront nés avant que leurs Peres fussent devenus nobles.

Le XII. Article établit de quelle maniére se feront les preuves de la noblesse en vertu de l'Edit actuel. Le XIII. & XIV. font joüir du benefice de cet Edit les Officiers actuellement en emplois, à mésure que leur tems sera accompli ; ce qui ne régarde que leurs services personnels ; le Roi défendant qu'ils soient admis à la preuve de ceux de leurs peres & Aïeux, rétirés ou morts au service, avant la publication de cet Edit. Le XV. & dernier Article pourvoit à la conservation des Titres, qui doivent servir à prouver l'acquisition de la Noblesse militaire.

NOCHER : c'est un vieux terme, qui signifie Pilote. On l'employe encore quelquefois dans les vers. Quelques-uns s'en servent pour dire *Contre-Maître :* c'est dans ce sens qu'il est pris dans l'Ordonnance.

NOCTURLABE : c'est un instrument dont on se sert pour trouver dans toutes les heures de la nuit combien l'étoile du Nord est plus haute ou plus basse, que le Pôle.

NOEUD : c'est non-seulement la partie de l'arbre par laquelle il pousse ses branches ou ses racines, mais encore certaine bosse ou tumeur, qui est une espéce de maladie, qui vient aux rabougris, & que l'on appelle autrement loupes. Les Charpentiers, dans la construction des Vaisseaux doivent bien prendre garde aux nœuds qui se trouvent aux bordages qui doivent servir de franc-bord.

*NOEUD de l'artificier, c'est un nœud particulier dont on lie les Fusées après en avoir étranglé un certain nombre. Il est très-commode & lie bien, il ne s'agit que de passer trois boucles dans la gorge de la Fusée, en serrant chaque fois & sans faire de nœud. On attache ainsi tous les Cartouches ensemble après quoi on prend le prémier attaché, & le dernier, & on les tire avec force, ce qui fait serrer la ligature de tous. On les resserre encore avant de les séparer pour les charger.

Les Pots des Fusées & les baguettes se lient de même, & présque tout ce qui doit être lié dans l'artifice.

NOEUD DE CHARRUE : C'est un nœud en usage dans l'Artillerie, & que font les Capitaines de Charroi quand ils passent des cordages dans des roüages pour relever des piéces versées.

NOIAU : c'est tout le creux ou le vuide du dedans d'un canon. Sous le *noïau*, on comprend le diamétre de la bouche, la volée, la culasse & la lumiére.

NOIEAU est un morceau de fer fort long, & de forme cylindrique, qui après avoir été revêtu d'un fil-d'archal, tourné en spirale, & recouvert d'une pâte de cendre, que l'on fait bien sécher, se place au milieu du moule d'une piéce de canon, & qui en étant retiré, quand le métal a été coulé dans le moule, & que la piéce est fonduë, laisse ce vuide, qui s'appelle ame de la piéce, & qui s'aleze après, quand le calibre ne se trouve pas assez ouvert.

A l'égard des bombes, des grenades & des boulets creux, ce qu'on appelle noïau, est un globe ou boule de terre, sur laquelle se moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noïeau* se coule le métal, & quand

Digitized by Google

quand il eſt coulé, on caſſe ce noïeau, & l'on en fait ſortir la terre.

On ne fait des *noïeaux* pour les boulets, que pour faire les coquilles, qui ſont ou de fer, ou de ſable ; & ces *noïeaux* ſont de la groſſeur qu'on veut les boulets.

NOIE': être noïé, c'eſt être ſous l'eau. On dit la charge de cette hourque, la fit entrer ſi bas en l'eau, que ſa batterie d'entre deux ponts étoit noïée.

NOIR de fumée ou noir à noircir : c'eſt la fumée de la poix réſine brulée, qu'on ramaſſe dans une chambre ou Vaiſſeau, fermé par en-haut & tapiſſé de peaux de mouton, d'où l'on fait enſuite ſortir le noir en les ſecoüant. *Noircir* les mâts & les vergues : on noircit les mâts près des jautereaux, & près de l'étembrai, & on noircit les vergues par-tout. La mixtion dont on noircit eſt faite de noir de fumée, & de goudron ou d'huile, & de noir de fumée.

NOLISSEMENT ou nauliſſement, eſt un terme de Méditerranée, qui ſignifie la convention qui ſe fait pour le loüage d'un Vaiſſeau, c'eſt ce qu'on appelle ſur l'Ocean affretement.

NOMBRE d'or : c'eſt une révolution de dix-neuf ans. *Voyez* CYCLE LUNAIRE.

NON-VUE, terme de marine, c'eſt-à-dire faute d'avoir découvert, & eu connoiſſance du parage. Quand la brume eſt épaiſſe, & que le gabier ne peut plus faire utilement ſon quart, & qu'on appréhende d'être porté à la côte, qui peut être fort baſſe, on met en panne pour ne pas périr par *non-vue*.

NORD : c'eſt un terme, dont on ſe ſert ſur l'Ocean, pour ſignifier le Pôle Septentrional, qui eſt élevé ſur notre horiſon. Etoile du *nord* eſt la derniere étoile de la queuë de la petite ourſe, qui eſt à deux dégrés du Pôle. Etre *nord de la ligne*, c'eſt être au-deçà de l'Equateur.

NORD eſt la partie du monde la plus Septentrionale, à l'égard d'un autre pays. On dit en ce ſens, que les Pays-Bas ſont au Nord de la France, & on appelle Pays du Nord de la Suéde, le Dannemarc, la Laponie, &c. Au *nord* : c'eſt-à-dire, du *côté du nord*.

NORD-VENT : vent de Nord ou vent de Biſe : c'eſt le nom que l'on donne à un vent froid & ſec, qui vient du Septentrion, & qui eſt un des quatre vents cardinaux. *Nord-Eſt*, ou Galére : c'eſt un vent collateral entre le Nord & l'Eſt, ou autrement, entre le Septentrion & l'Orient. *Nord-Oüeſt*, c'eſt auſſi un vent collateral entre le Nord & l'Oüeſt, ou autrement le Septentrion & l'Occident. *Nord, Nord-Eſt, Nord, Nord-Oüeſt*, ce ſont deux vents mitoyens.

NORD-ESTER, en terme de marine, eſt décliner, ou ſe tourner du Nord vers le Nord-eſt. Ce mot eſt commun dans les voyages de long cours, pour ſignifier la variation de l'aiguille du compas, qui au-lieu de régarder directement le Nord, ſuivant les qualités de l'aimant, dont elle eſt frotée, ſe tourne quelquefois vers le Nord-eſt. En de certains parages, elle décline plus ou moins, & cette inégale déclinaiſon, ou variation cauſe de grandes erreurs, & fait ſouvent faire fauſſe route ; car comme l'aiguille indique mal le rumb du Nord, elle indique mal auſſi les autres airs du vent.

NORD-OUESTER, en terme de marine, eſt décliner, ou ſe tourner vers le Nord-Oüeſt, au-lieu de régarder le Nord. Car en de certains parages, l'aiguille s'écarte du Nord, pour ſe tourner vers le Nord-Oüeſt. Auprès de l'Iſle de Madagaſcar, l'aiguille varie de 18. dégrés, Nord-Oüeſt, & un peu plus

Digitized by Google

plus avant, proche l'Isle de Diego-Rois, elle *Nord-oüeste* de vingt-deux dégrés.

* NOUE : c'est l'endroit, où deux combles se joignent en angle rentrant, & qui fait l'effet de l'arêtier. La *Noüe corniere* est celle où se joignent les couvertures de deux Corps-de-Logis. On appelle aussi *Noüe* la piéce de bois qui porte les *Empanons*.

* NOULETS : ce sont les petits chevrons, qui forment les chevalets, & les *Noües* ou Angles rentrans, par lesquels une Lucarne se joint à un comble, & qui forment la fourchette.

NUAGE, c'est une vapeur humide, qui obscurcit l'air. *Nuage*, qui a le pied dans l'eau, cela se dit d'une nuée qui sort de l'horison, sans que le pied en sorte.

NUAISON, c'est tout le tems que dure un vent frais & uni.

* NUD DE MUR, c'est la surface d'un Mur, laquelle sert de champ aux saillies.

NUE ou NUE'E : c'est un amas de vapeurs élevées en l'air, & qui se résolvent ordinairement en pluye. On dit que les nuës chassent de l'Oüest ou du Sud, ou de quelque autre air de vent, pour dire qu'elles viennent du côté qui est nommé.

* *

O.

O! de Navire : c'est ainsi que l'on crie sur mer, lorsqu'on veut parler à un Navire, dont on ne sçait pas le nom : *O! du Soleil Royal*, holà, ou d'un autre nom, c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à un Navire dont on sait le nom. *O!* d'en haut : c'est ainsi que ceux qui sont sur le pont du Vaisseau, crient à ceux qui sont sur les mâts ou sur les vergues. *O!* de la Chaloupe, holà : c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à une Chaloupe. *O!* hisse, *O!* hale, *O!* saille, *O!* ride. Tous ces termes sont criés par un Matelot, dans de certains travaux, mais en différens tems, soit qu'il faille hisser quelque chose, ou la haler, ou la pousser ou rider. Ce cri se fait pour faire réunir toutes les forces des Travailleurs, afin d'agir de concert : car lorsque celui qui donne la voix prononce un *O!* avec une voix lente, chacun se prépare pour l'effort qu'il faudra faire, & en achevant le mot, comme par exemple *Hisse*, tous travaillent à la fois.

* OBELISQUE : on appelle ainsi une pyramide longue & étroite qui a quelque rapport avec une broche ou aiguille d'où le nom grec est dérivé. Les obelisques sont ordinairement des Colonnes quarrées finissant en pointe, d'une seule pierre ou de plusieurs ; enrichies de quelques Inscriptions sur les faces, pour éterniser la mémoire de quelque grand événement. La différence entre la Pyramide & l'Obelisque, est que l'obelisque a sa base beaucoup plus petite. Quelques-uns prétendent que l'obelisque doit être d'une seule pierre pour mériter proprement ce nom. Les proportions d'une Obelisque démandent que la hauteur soit le décuple de l'épaisseur, & que le sommet n'ait pas moins de la moitié du diamétre d'en-bas, ni plus de trois quarts.

L'invention des Obelisques vient des prémiers Rois d'Egypte, qui les chargeoient de caractéres hieroglyphiques. On les appelloit en Arabe *Messélets de Pharaon*, qui signifie *Aiguillès de Pharaon* ; parce que tous

Digitized by Google

tous les prémiers Rois du Païs ſe nommoient Pharaon. Les Romains, devenus maîtres de l'Egypte, en firent tranſporter à Rome quantité d'obeliſques, dont l'un y ſubſiſte encore.

* OBELISQUE d'eau: on appelle ainſi une ſorte de pyramide à pluſieurs faces, qui ſont formées par des nappes d'eau à divers étages.

OBSERVEZ vos diſtances; c'eſt un terme de commandement de l'exercice, qui avertit le Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

* OBSIDIONAL, *Couronne obſidionale:* on appelloit ainſi chez les Anciens Romains une Couronne dont ils honoroient un Général qui avoit fait léver le ſiége d'une Ville. Elle ſe faiſoit de l'herbe qui ſe préſentoit ſur le champ; ce qui la faiſoit nommer auſſi *Gramine*, du mot latin qui ſignifie *herbe*.

OBUS: ce ſont des petits canons courts, que les Hollandois emploient.

A la bataille de Nervinde, où l'Armée Françoiſe, commandée par feu M. le Duc de Luxembourg, défit celle des Alliés à plate couture, outre les 77. piéces de fonte, que les Ennemis laiſſerent dans leur fuite, il ſe trouva 8. mortiers, appellés *obus*, qui s'exécutent de la même maniere que le canon. Les Anglois & les Hollandois ſe ſervent de ces *obus*. Ils ſont faits de la même façon.

Ceux des Anglois ont le calibre plus petit, ſont plus chargés de métal de près de 600. livres que les autres. Ils péſent 1500. Ceux des Hollandois 900. ou environ. En plus d'un endroit les Ennemis nous ont laiſſé des modeles des *obus* ou *mortiers*, dont ils ſe ſervent. Comme deux qu'ils abandonnerent au bombardement de S. Malo, pendant le mois d'Août 1695. Ils péſoient 25. milliers les deux. On leur en prit auſſi deux devant Dunkerque, avec la Galiote qui ſervoit à les exécuter.

OCCASION: ſe ſervir de l'*occaſion* eſt une marque infaillible de l'habilité, & du courage d'un Général d'armée. *L'occaſion*, dit Tacite, eſt la mere des grands événemens: *Opportunos magnis conatibus tranſitus rerum.* Une victoire déciſive & complette nous conduit à une foule d'entrepriſes & de grands deſſeins, qui réſultent tous de la prémiere victoire. C'eſt ce que nous avons vû dans la derniere guerre. La Bataille de Fontenoy gagnée ſur les Alliés, entiére & complette, a conduit le Roi à la conquête de la Flandre Autrichienne, ce Prince a pouſſé les avantages de cette victoire auſſi loin, qu'ils peuvent aller.

Une victoire complette & déciſive, qui laiſſe la campagne toute nuë, doit faire courir au loin & au large, & produire un débordement d'un bout à l'autre d'un pays, qui ſe trouve ſans défenſe, & mener à d'autres victoires: car une ſeule *occaſion* eſt la ſource de toutes les autres. Rien n'eſt plus ſujet à propagation, & rien ne doit être moins négligé. Une entrepriſe, qui vient à la ſuite d'une autre, devient plus aiſée à exécuter, quoique plus difficile que ne l'a été la prémiere.

Cependant que de grands Capitaines, qui nés avec les qualités les plus rares, n'ont pas ſçu profiter des *occaſions*. On croiroit en liſant leurs faits, qu'ils ne ſçavoient que ſe battre. Braves au-delà de tout ce qu'on peut dire, ſe battant très-vigoureuſement pour la victoire, on les a vus à deux pas de-là ſe délaſſer, ſe repoſer, & s'endormir très-profondement pour tout le reſte de la campagne, ſans rien faire, & ſans tirer le moindre fruit de leurs victoires. Leur activité dans une action déciſive n'étoit qu'un

Digitized by Google

feu de peu de durée qui s'eſt éteint & épuiſé.

Ce fut le défaut du grand Annibal. On ſe ſouviendra du compliment, qui lui fut fait après la bataille de Cannes : il n'étoit pas ſans fondement. *Vincere ſcis, Annibal; ſed victoriâ uti neſcis.* Rien ne l'empêchoit de tirer droit à Rome, comme Adherbal Auteur du compliment lui conſeilloit après un ſi bon coup. S'il y eût marché, ne s'en rendoit-il pas Maître ? En prenant ce parti, en ſaiſiſſant *l'occaſion* de la victoire, il ſe fût diſpenſé de donner par la ſuite tant de combats, & tant de batailles, qui ne déciderent jamais rien.

Guſtave Adolphe imita Annibal. Après la bataille de Leipſick, en allant droit à Vienne, il chaſſoit l'Empereur, effrayé & conſterné de la déroute de ſon armée près que exterminée. Ferdinand n'avoit pas plus de troupes à lui oppoſer, que les Romains n'en avoient à Rome. Il négligea de le faire. S'il eût profité de l'occaſion de ſa victoire, s'il eût couru à cette conquête, il ſe fût épargné une grande journée, très-belle, très-glorieuſe à la vérité, qui fut celle de Lutzen ; mais il y périt, ce qui ne lui fût pas arrivé, s'il eût profité de la précédente.

Carthalon parmi les anciens eſt un des grands hommes qu'il y ait eu pour avoir ſçu profiter des *occaſions*. Il ſurprend la Flotte Romaine, enléve quelques Vaiſſeaux, en brule un bon nombre d'autres, court à une autre *occaſion* que la fortune lui offre, & en vient à bout.

OCCIDENT, ou Oüeſt, c'eſt celle des quatre parties du monde, qui eſt du côté, où le Soleil ſe couche. Il y a un Occident d'Eté, & un Occident d'hiver. Le prémier eſt le point de l'horizon, où ſe couche le Soleil, lorſqu'il entre au ſigne de l'écreviſſe, c'eſt en ce tems-là que les jours ſont les plus longs. L'Occident d'hiver eſt l'endroit de l'horizon où il ſe couche, quand il entre au ſigne du Capricorne, c'eſt en ce tems-là, que les jours ſont les plus courts. Ces deux Occidens d'Eté, & d'hiver ne ſont pas éloignés également en tous pays de l'Occident des Equinoxes. Plus la Sphére eſt oblique, plus cet éloignement eſt grand, c'eſt-à-dire que le Pôle eſt plus élevé ſur l'horizon, ou que les pays ſont plus éloignés de la ligne Equinoxiale. On dit ſur mer vent d'Oüeſt, au-lieu de vent d'Occident.

OCEAN eſt le plus grand amas de toutes les eaux ſalées & navigables, qui ſont ſur le globe terreſtre. Il eſt joint à la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar, & eſt détaché du Derbent, ou de la mer Caſpienne, par la partie du vieux continent, qui régne au Sud, dans le Royaume de Perſe.

* OCTANT, inſtrument de Mathématique, qui contient quarante-cinq dégrés, c'eſt-à-dire un huitiéme du cercle.

OCTOGONE, eſt une figure ou un Polygone compris ſous huit côtés égaux, qui forment huit angles auſſi égaux.

ODA : c'eſt ainſi qu'on appelle les différens corps, ou Compagnies des Janiſſaires. Ce mot ſignifie proprement une chambre & eſt pris du lieu, où ils mangent enſemble. A Conſtantinople ces chambres ſont incruſtées de fayance, il y a des Eſtrades, qu'ils appellent ſofas pour s'aſſeoir, ou dormir. Il y a auſſi une cuiſine attenant, & toutes les autres commodités pour vivre en ſociété. Ils obſervent encore le même ordre en campagne pour les chambrées, ſe ſervant de Tentes rondes, & particulieres, d'une extrême grandeur, & diſtinguées par des figures d'animaux.

* ODEN,

Digitized by Google

* ODEN, prononcez *Odin :* c'eſt le nom d'un Dieu des anciens Suedois & Goths, qui paſſoit dans cette Nation pour le Dieu de la Guerre, comme *Thor* étoit leur Jupiter & *Frigga* leur Venus.

OEIL : ce ſont les ouvertures, ou trous, par où pluſieurs outils d'artiſans ſont emmanchés, ainſi l'on dit l'œil de la hache, de l'Erminette, &c.

OEIL de Bouc : c'eſt un phénomène, qui paroît comme le bout de l'Arc-en-Ciel, & qui précéde quelquefois l'ouragan, ou quelque tempête.

OEIL de rouë : c'eſt le trou rond, par où paſſe l'aiſſieu dans la rouë d'un affût de Canon.

OEIL DE PIE, yeux de Pie en terme de marine : ce ſont les trous, ou œillets, qu'on fait le long du bas de la voile, au-deſſus de la ralingue, pour y paſſer des garcettes de ris. *Oeil*, yeux, ou trous de la voile de la ſivadiére : ce ſont deux trous aux deux points d'en bas de la ſivadiére, par où s'écoule l'eau que la mer jette dans la ſivadiére.

* OEIL, ſe dit en terme d'Architecture civile de toute fenêtre ronde priſe dans un fronton, dans une attique, dans les reins ou côtés d'une voute.

Oeil de Dome : c'eſt une ouverture qu'on ménage au haut de la coupe d'un Dome, & qu'on couvre ordinairement d'une Lanterne.

Oeil de bœuf : c'eſt une fenêtre ronde pratiquée dans un mur, ou dans une couverture.

Oeil de bœuf, *œil de pie*, termes de Marine. *Voyez* YEUX.

OEILLET : c'eſt une boucle, que l'on fait au bout de quelque corde. *Oeillet* d'étai : c'eſt une grande boucle, que l'on fait au bout de l'étai vers le haut. C'eſt pardedans cette boucle, que paſſe le même étai, après qu'il a fait le tour du ton du mât. *Oeillets* de la tournevire : ce ſont des boucles, qu'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'une à l'autre avec un quarentenier.

* OEUVRE, terme d'Architecture : ce mot ſe prend en pluſieurs ſignifications, & ſe joint à différentes prépoſitions, qui déterminent ſa ſignification : on dit, dans *œuvre*, hors *d'œuvre*, ſous *œuvre*. Ce bâtiment a trente toiſes de long dans œuvre, c'eſt-à-dire endedans. Un éſcalier hors *d'œuvre*, c'eſt un éſcalier en-dehors ; reprendre un mur ſous *œuvre*, c'eſt le rébâtir par le pied : il faut étaïer puiſſamment une maiſon qu'on reprend ſous *œuvre*.

OEUVRES DE MARÉE, c'eſt le radoub & le carenage que l'on donne aux Vaiſſeaux, pendant la commodité des baſſes eaux de la marée.

OEUVRES MORTES, d'un Vaiſſeau comprennent la dunette, l'acaſtillage, les galeries, bouteilles, tugues, couronnement, mâts, vergues & hunes. Les Vaiſſeaux de Guerre, doivent être déchargés de bois, par les *œuvres mortes*, le plus qu'il eſt poſſible, pour être plus légers à la voile.

OEUVRES VIVES d'un Vaiſſeau, ſont toutes les parties du corps du Bâtiment, compriſes depuis la quille, juſqu'au vibord, ou au pont d'en-haut.

OFFICIER ſur terre : ce mot pris en général, ſignifie un homme de guerre, qui a quelque autorité dans le Corps où il ſert. Mais dans les Trouppes, on le prend dans un ſens plus rigoureux, & il ſignifie ſeulement ceux qui ont un Brevet ou Commiſſion du Roi. Ainſi le Général, les Cornettes & les Enſeignes renferment tous les divers dégrés des *Officiers* de l'Armée, ce qui eſt au-deſſous de ceux-ci ne paſſent que pour bas *Officiers*.

Il y a dans chaque Régiment un Colonel, qui a ſa Compagnie, un Lieutenant Colonel, qui a auſſi une Compagnie, un Major, qui n'a point de Compagnie, un Aide-Major, qui a Brevet de Capitaine, mais qui n'a point de Compagnie, quinze Capitaines, dix ſept Lieutenans, dont on choiſit un ou deux pour Garçons Majors. Cela varie quelquefois, car ſouvent, il y a dans chaque Compagnie des Sou-lieutenans, & quelquefois des Capitaines en ſecond, ou réformés à la ſuite d'un Régiment. Les Officiers ſubalternes, ſont ceux qui ſont au-deſſous du Capitaine, comme Lieutenans, Sou-lieutenans, Cornettes & Enſeignes, les autres Officiers ne ſont comptés que pour bas Officiers.

Officier Général, eſt celui dont l'autorité ne s'étend pas ſeulement ſur une Compagnie, ou ſur un Régiment particulier; mais ſur un Corps, compoſé de pluſieurs Régimens d'Infanterie ou de Cavallerie, qui tiennent la Campagne, ou qui ſont en état d'agir.

Les Officiers Généraux d'une Armée, ſont les Généraux, les Lieutenans Généraux, les Maréchaux de Camp, & les Brigadiers de Cavallerie & d'Infanterie.

L'Artillerie a ſes Officiers, qui ſont les Lieutenans Généraux, la plûpart Officiers Généraux des Armées du Roi, les Lieutenans Provinciaux, les Commiſſaires Provinciaux ordinaires & extraordinaires, & les Officiers Pointeurs; les Corps des Officiers de l'Artillerie de France, avec les Officiers du Régiment Royal d'Artillerie ne ſont qu'un même Corps. Ils font le ſervice de Campagne, & celui des Places enſemble, & prennent le rang de la droite à la gauche, ſuivant la date de leurs commiſſions, dont chaque Officier eſt également pourvu par le Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France. *Voyez* ARTILLERIE.

Quand il y a concurrence entre pluſieurs Officiers, dont les charges ſont égales, le plus ancien l'emporte, ſans avoir égard à la dignité, ni à aucune autre raiſon, d'où il nait un ordre inaltérable, qui retranche toutes les occaſions, & tous les prétextes de diviſion & de diſpute, & qui fait que le commandement ſe trouve toûjours réuni dans un ſeul, le grand nombre de Commandans eſt auſſi préjudiciable à l'Etat, que le grand nombre de Medecins l'eſt à un malade.

Quand les Trouppes de l'Empereur ſe trouvent en Corps d'Armée avec celles des Electeurs, en charge égale, les Officiers de l'Empereur précédent toûjours ſans avoir égard à l'ancienneté; mais en charge inégale, l'Officier Supérieur commande l'inférieur.

Dans les Batailles & dans les Siéges, l'aile droite appartient aux Impériaux, & dans les marches, ils ont l'avant-garde le prémier jour de marche.

OFFICIER ſur mer: Il y a ſur mer les *Officiers* de la Marine, & les *Officiers* Mariniers. Ces derniers forment ordinairement, la ſixiéme partie des Gens de l'Equipage, choiſis pour la conduite, pour la manœuvre, ou pour le radoub; & ce ſont le Maître, le Pilote, le Boſſeman, le Maître de Hache, le Maître Voilier & leurs ſemblables.

Mais les *Officiers* de la Marine ſont des hommes d'épée, propres pour le combat, & qui ont l'autorité par ſubordination de l'un à l'autre. Le principal *Officier* eſt l'Amiral. Il a ſous lui deux Vice-Amiraux; l'un du Ponent, l'autre du Levant, trois Lieutenans Généraux, ſix Chefs-d'eſcadre, plus de cent Capitaines de Vaiſſeaux, quatre Majors, vingt Capitaines de Frégates légéres, vingt Capitaines de

Digitized by Google

de Brulots, dix Capitaines de Flutes, cinq Capitaines de Port, ſans comprendre les Capitaines en ſecond, & les Lieutenans & Enſeignes, tant en pied qu'en ſecond, & ſans parler des augmentations que le Roi ordonne de jour en jour.

* OGIVE: dans les voutes Gothiques on appelle *ogives*, les Arcs qui ſe croiſent diagonalement: c'eſt ce qu'on nomme auſſi croiſées *d'ogives*.

OIE, moüiller en patte d'oïe, terme de marine: c'eſt de gros tems moüiller trois ancres, une au vent, les autres à ſtribord & à basbord de celle-là, en ſorte que les trois ancres ſoient diſpoſées en triangle; ce qui figure une *patte d'oïe* au dire des Matelots.

OINT: c'eſt pour graiſſer les roüës des Chariots de Canons, & autres, celles des affûts, & ſur mer les mâts, les roüets, & diverſes autres choſes.

OMBRE: Sécher à *l'ombre*. Les Fondeurs de l'Artillerie font ſécher ſans feu la terre fine, appellée *potée*, qu'ils mettent ſur les moules des piéces, avant que de faire la chape; & ils appellent cela ſécher à *l'ombre*.

* ONGLET, inſtrument de Graveur: c'eſt une eſpéce de poinçon qui n'a qu'une pointe tranchante, taillée en angle, en quoi il différe du burin, qui eſt taillé en loſange.

OPE'RATION de Guerre. Les *opérations* de Guerre conſiſtent dans la réſolution, le ſécret, la viteſſe, la marche, le campement & le combat. Je parle de tous ces articles en leur lieu.

ORDINAIRE: l'ordinaire du Soldat eſt la nourriture que le Soldat prend ſoir & matin avec ſes autres camarades. Les Soldats par chambrées doivent être cinq, ſix, ou ſept, & aucun ne doit être exempt de manger à *l'ordinaire*. A moins qu'ils n'en ſoient diſpenſés par les Capitaines, comme tous les Soldats, qui ont des métiers, & qui travaillent dans les garniſons: on dit vivre à *l'ordinaire*, manger à *l'ordinaire*.

ORDONNANCE, *voyez* COMPAGNIES d'Ordonnance.

ORDONNANCES, ſont des Cavaliers ou Sergens de chaque Brigade, qui montent tout équipés chez le Général, le Maréchal Général des Logis de la Cavallerie, & le Major Général pour porter les ordres chacun à leur Corps; ce ſont auſſi des Cavaliers ou Soldats que l'on envoye d'un poſte au Général, pour lui donner avis des mouvemens de l'Ennemi, d'attaque, &c.

ORDONNANCE, maniere d'arranger une Armée pour la faire combattre. *Voyez* ORDRE DE BATAILLE.

* ORDONNANCE, en termes d'Artificier: c'eſt l'intervalle uniforme des tems qu'on doit laiſſer entre le jeu des pots à feu ſur les théatres d'Artifices, ce qui s'exécute par l'égalité de longueur & vivacité des porte-feux ou des étoupilles.

ORDONNE'E à la parabole, ſont des lignes paralleles, tirées dans la parabole. Mais ordinairement on n'entend par ce mot *ordonnée* que la moitié de chaque parallele.

* ORDRES MILITAIRES. En Eſpagne il y en a trois, celui de *Calatrava*, *d'Alcantara*, & de *Saint Jaques*.

* ORDRE DE CALATRAVA.

Cet ordre militaire tire ſon nom de la Ville de Calatrava en Andalouſie, où fut ſa prémiere Maiſon. On rapporte ſon Inſtitution à Sanche III. en 1158. Il fut d'abord régulier ſous la Régle de Citeaux, mais le Pape Paul III. accorda aux Chevaliers la liberté de ſe marier

Digitized by Google

une fois. Ils portent une croix rouge sur l'estomac. On compte quatre-vingt Commanderies de cet ordre en Espagne.

* ORDRE D'ALCANTARA.

Cet ordre, qui est aussi militaire tire son nom d'une Ville d'Estramadure. Les Chevaliers qui le composent, se nommoient anciennement *Chevaliers du Poirier*, de l'Institution de Gomez Fernand, en 1170. sous le Pontificat d'Alexandre III. Mais aiant été mis en possession d'Alcantara, pour la garde de cette ville, à la place des Chevaliers de Calatrava, ils en prirent le nom avec la Croix verte fleurdelisée. Leur Maîtrise fut unie à la Couronne sous le régne de Ferdinand & d'Isabelle, & la permission de se marier leur fit accordée en 1540. quoique par leur institution ils fussent soûmis à la Régle de Saint Benoit.

* ORDRE DE SAINT JAQUES.

Il est militaire comme les deux ordres précédens. Quelques-uns font remonter son origine à l'an 844. D'autres, avec plus de vraisemblance, rapportent son Institution à Ferdinand II. en 1175. Il fut d'abord régulier sous la Régle de St. Augustin; mais les Chevaliers ont eu du depuis la permission de se marier. Les deux principaux dévoirs d'institut des Chevaliers de cet ordre étoient de faire la guerre aux Maures, & d'escorter les Voiageurs qui alloient en pelerinage à St. Jaques de Compostelle, pour les garantir de toute insulte. Ils portent sur l'estomac une Croix rouge façonnée comme une epée, & suspenduë à un ruban de même couleur.

Les Chevaliers de St. Jaques ont la prérogative de se couvrir au Chapitre en présence du Roi, qui en est toûjours le Grand Maître. Les Dames peuvent aussi entrer dans cet ordre, mais elles n'ont pas la permission de se marier comme les hommes.

On compte en Espagne quatre-vingt sept Commanderies de cet ordre, & environ six cens Chevaliers.

ORDRES MILITAIRES DE FRANCE. Il y a en France trois Ordres de Chevaliers du Roi: Sçavoir celui de S. Michel, celui du S. Esprit, & celui de S. Louis. L'Ordre de Montcarmel, réuni avec celui de S. Lazare, & l'Ordre de Malte, quoiqu'Ordres Royaux & Hospitaliers, sont aussi des Ordres militaires. Je vais parler des uns & des autres.

ORDRE DE SAINT MICHEL.

Les Historiens parlant de l'institution de l'Ordre de Saint Michel assûrent que le Roi Charles VII. après l'apparition de l'Archange Saint Michel, sur le Pont d'Orleans, prit pour son Oriflamme l'Image de cet Archange, avec deux devises, tirées des Prophéties de Daniel: l'une portant ces paroles. *Ecce Michael unus de Principibus primis, & venit in adjutorium meum;* & l'autre portant celle-ci: *Nemo est adjutor meus in omnibus, nisi Michael princeps noster;* & qu'il fit vœu, que dès-lors qu'il seroit paisible dans ses Etats, il institueroit un nouvel Ordre de Milice de Chevalerie, en l'honneur de cet Archange, qui est le gardien du Royaume de France.

Il en fit peindre l'Image en son Etendard, ou Banniere, semée de fleurs de lis d'or, sans nombre, à cause que les Anglois n'avoient que des Drapeaux peints dans leurs Enseignes. Ce Prince n'ayant pu mettre à exécution son vœu avant sa mort, Louis XI. son fils pour exécuter la volonté de son pere, institua

Digitized by Google

tua cet Ordre le 1. Août 1469. & fixa le nombre des Chevaliers à 36.

Lorſque le Roi donne cet Ordre à ceux qu'il veut honorer du S. Eſprit, S. M. eſt vêtuë d'un habit & manteau ordinaire, un chapeau garni de plumes ſur ſa tête, de bout, entouré des principaux Seigneurs de ſa Cour, botté & éperonné, l'épée nuë à la main, dont il touche le Chevalier, qui eſt ceint d'une épée, & proſterné à ſes pieds. Mais quand le Roi veut donner cet Ordre ſeulement, il nomme un des Chevaliers du S. Eſprit, pour lui donner l'accolade.

Louis XIV. en 1665. a limité cet Ordre à 100. Chevaliers, à ſçavoir ſix Chevaliers Eccléſiaſtiques, ſix autres de Robe, & 88. d'épée, qui font preuve de dix ans de Service, & de trois dégrés de Nobleſſe paternelle. Ils portent la Croix d'or émaillée, fleurdeliſée, attachée à un cordon noir moiré.

ORDRE DU SAINT ESPRIT.

L'Ordre du S. Eſprit a pris ſon commencement ſous Louis de Tarante I. du nom, Roi de Sicile & de Sardaigne, qui en fit la cérémonie le 25. Mai 1352, jour & Fête de la Pentecôte. Henri III. inſtitua & joignit cet Ordre à celui de S. Michel, & s'en déclara le Chef, & en unit pour jamais la grande Maîtriſe à la Couronne.

Ce Roi en ſolemniſa la Fête la prémiere fois le 31. Janvier 1578. & fit cette inſtitution pour marque éternelle de piété & de reconnoiſſance, qu'il vouloit rendre à Dieu des bienfaits qu'il en avoit reçus au jour de l'envoi du S. Eſprit, ayant été en ce même jour élu Roi de Pologne, & ayant ſuccédé à la Couronne de France; mais non pas pris naiſſance, comme pluſieurs Auteurs l'ont écrit, puiſqu'il étoit né à Fontainebleau le 19. Septembre 1551.

On ne croit pas que ce dernier Ordre du S. Eſprit, inſtitué par Henri III. ſoit une imitation de l'ancien, inſtitué par Louis de Tarante, les Statuts du dernier inſtitué étant tous différens de l'ancien. Cent perſonnes des plus qualifiées du Royaume, compoſent l'Ordre du S. Eſprit, dont quatre Cardinaux, cinq Prélats, & 87. Chevaliers. Les Chevaliers du S. Eſprit ſont Commandeurs des Ordres du Roi. Ils portent la croix, & le collier d'or, avec le S. Eſprit émaillé & broché en argent, ſur le côté gauche de l'habit, avec le grand cordon de ſoye bleuë moiré. Outre ces cent Chevaliers, il y a les quatre grands Officiers Commandeurs de l'Ordre, un Intendant, un Généalogiſte, un Hérault d'Armes & un Huiſſier qui portent la croix émaillée, attachée avec un ruban bleu à la boutonniere.

ORDRE DE SAINT LOUIS.

Cet Ordre eſt purement militaire, il fut inſtitué par Louis le Grand de Glorieuſe & immortelle mémoire en 1693.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 30. Septembre 1719. S. M. a fixé le nombre des grands Croix, Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre à quatre cens quarante cinq. Sçavoir 12. grands Croix à 6000. livres par an, 13. Commandeurs à 4000. livres, 27. Commandeurs à 3000. livres, 35. Chevaliers à 2000. livres, 38. Chevaliers à 1500. livres, 106. Chevaliers à 1000. livres, 1. Chevalier à 900. livres, 99. Chevaliers à 800. livres, 45. Chevaliers à 600. livres, 25. Chevaliers à 500. livres, 35. Chevaliers à 400. livres, 5. Chevaliers à 300. livres, 4. Chevaliers à 200. livres.

Sa Majeſté a déchargé & décharge toutes les penſions de l'Ordre de S. Louis de la retenuë du dixiéme,

Digitized by Google

à commencer au prémier Janvier 1720. veut au ſurplus que l'Edit du mois d'Avril ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur.

Cet Edit porte ſuplement de dot de cent cinquante mille livres de rentes, qui ſont avec la dot de Louis XIV. de trois cens mille livres, quatre cens cinquante mille livres en tout. Cet Edit fait don auſſi audit Ordre de 2. ſol pour livre de droit d'amortiſſement, franc-fiefs & nouveaux acquets, pendant l'eſpace de ſix années, à commencer du 1. Avril 1719.

Le Roi eſt le Chef & Souverain Grand Maître de cet Ordre. Après Sa Majeſté Monſeigneur le Dauphin, ou le prémier Prince de Sang eſt de l'Ordre. Les Princes du Sang y ſont admis, les Maréchaux de France, l'Amiral & le Général des Galéres ſont Chevaliers nés. Il y a vingt-ſix Grands Croix en broderie d'or ſur l'habit, & Cordon rouge, & 64. Commandeurs qui ont des penſions. Le nombre des Chevaliers eſt de plus de 400. tous Officiers, tant ſur mer que ſur terre. Ils portent la Croix fleurdeliſée d'or & émaillée, attachée à la boutonniere, avec un ruban rouge moiré.

D'un côté de la Croix eſt S. Louis, avec ces mots, *Ludovicus magnus inſtituit* 1693. De l'autre on y voit une épée flamboyante, & ces mots, *bellicæ virtutis præmium.* Il a quatre grands Officiers de l'Ordre, créés par le Roi, en titre d'Officier en 1719. avec quatre Officiers Commandeurs, & huit autres Officiers de l'Ordre.

ORDRE DE MONT-CARMEL.

Cet Ordre de Notre-Dame du Montcarmel, fut inſtitué par Henri IV. confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Février 1608. l'autre du 26. du même mois & an. En conſéquence ce Monarque par ſes Lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'Office de Grand Maître de Saint Lazare, avec toutes ſes Commanderies, Prieurés & Bénéfices, à celui qu'il venoit d'inſtituer.

ORDRE DE SAINT LAZARE.

Les prémiers & les plus anciens Chevaliers Hoſpitaliers, ſont ſans contredit ceux de S. Lazare. Ils ne faiſoient autrefois qu'un ſeul Corps, ſous un Grand Maître, avec ceux de S. Jean, à préſent dits Chevaliers de Malte, qui s'en ſéparerent, comme il ſera dit à leur article.

Après cette ſéparation, qui arriva en 1112. ceux de S. Lazare conſerverent leur ancien nom, & ajoûterent à leurs habits une croix verte, pour ſe diſtinguer des autres, & ſe maintinrent dans les bornes de leur prémier inſtitut, qui permettant le Mariage, conſiſtent à ces trois vœux eſſentielles de *charité*, pour retirer & ſervir les pauvres lépreux; de *chaſteté*, libre & conjugale; *d'obéiſſance* à leur Grand Maître, & d'être toûjours prêt à combattre contre les infideles, & les ennemis de l'Egliſe.

Le Roi Louis le jeune, à ſon retour de la Terre Sainte, en amena un nombre en France, pour y exercer leurs charitables ſoins, leur donnant pour cet effet l'Intendance & l'adminiſtration de toutes les ladreries de ſon Royaume, avec ſon Château de Bogny, près Orleans, pour être le chef-lieu de leur Ordre deçà la mer, ainſi qu'il paroît par ſes Lettres patentes de l'année 1154. & que Philippes Auguſte confirma en 1208. Ce Monarque leur donna de grands priviléges, qui ont été depuis confirmés & augmentés par 12. de nos Rois.

Enſuite cet Ordre s'étendit peu à peu dans toute l'Europe, principalement en France, en Angleterre, Ecoſſe,

Digitized by Google

Ecoſſe, Allemagne, Hongrie, Savoye, Sicile, dans la Poüille, dans la Calabre & dans la Campagne d'Italie, où l'Empereur Fréderic II. lui donna de grandes poſſeſſions en 1225. qui furent depuis confirmées par pluſieurs Papes.

Sous Saint Louis le Pape l'approuva & le confirma de nouveau, en lui donnant la regle de S. Auguſtin, avec de grands privileges, depuis confirmés & augmentés par les Bulles des Papes Grégoire IX. Alexandre IV. Clement IX. Nicolas III. Gregoire X. & Jean XXII. qui leur ont accordé les mêmes graces, dont les Chevaliers de S. Jean joüiſſent.

Cependant nonobſtant tous ces différens titres, Innocent VIII. entreprit de ſupprimer l'Ordre de S. Lazare de Jeruſalem, & rendit pour ce ſujet une Bulle en 1490. mais elle ne fut point reçuë en France. Au contraire il y eut toûjours un Grand Maître. Malgré cela les Chevaliers de ſaint Jean s'en tenant à cette Bulle, voulurent s'emparer de leurs Commanderies, ſurquoi intervint Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention, & qui maintint les Chevaliers de ſaint Lazare dans leur poſſeſſion.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie ſeulement: & Pie V. par ſa Bulle de 1565. en renouvella tous les privileges, & y établit un Grand Maître, qui prétendit exercer ſa juriſdiction ſur tous les Chevaliers de l'Ordre, en quelque partie du monde qu'ils fuſſent, quoiqu'il y en eût un en France, qui eut la même prétention, avec plus de juſtice, puiſqu'il étoit en poſſeſſion du chef-lieu de tout l'Ordre.

Après la mort du Grand Maître d'Italie, arrivée en 1572. Gregoire XIII. unit l'Ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, & en accorda la grande Maîtriſe au Duc de Savoye, ſur quoi le Grand Maître de France François *Salviati*, quoiqu'il fût d'Italie, fit ſes proteſtations contre la Bulle du Pape, & ſes oppoſitions à la qualité que le Duc de Savoye prenoit de Grand Maître, & tint pour le même ſujet Chapitre-général à Boigny en 1578. par le réſultat duquel les Chevaliers ſe maintinrent toûjours dans la poſſeſſion des Commanderies qu'ils avoient en France.

Tel étoit l'état de l'Ordre de S. Lazare, lorſque Henri IV. lui unit celui de Notre-Dame de Montcarmel, auquel il donna pour Grand Maître Philberg de Nereſtang, qui depuis quatre ans l'étoit de ce prémier. Claude de Nereſtang ſon fils lui ſucceda, & eut pour Succeſſeurs ſes deux fils, Charles & Charles Achilles de Nereſtang. Ce dernier pourvu en 1645. fut confirmé dans cet Office, par une Bulle d'Innocent X.

Louis XIV. confirma encore l'inſtitution de cet Ordre au mois d'Avril 1664. & le Cardinal Vendôme, Légat *à latere* du Pape Clemens IX. donna une Bulle l'an 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirma tous les priviléges qui avoient été accordés à celui de S. Lazare, par les Papes Pie IV. & Pie V. Le même Monarque donna encore en 1672. un Edit très-favorable à cet Ordre, & le Marquis de Nereſtang, le cinquiéme de ſa maiſon, qui s'en étoit vu ſucceſſivement Grand Maître, s'étant démis de cette Charge en 1673. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire-général, par Lettres Patentes du 4. Février de la même année.

Sous ſon adminiſtration ſe firent de grandes réunions à cet Ordre. On y établit cinq grands Prieurés; mais après ſa mort arrivée en 1691. ces différentes réunions furent ſupprimées, la plûpart par Edit du mois de Mars 1693. qui révoqua celui de 1672. & le Roi nomma des Commiſſaires pour régler les biens

Digitized by Google

qui devoient demeurer à l'Ordre, & ceux qui en devoient être diſtraits.

Au mois de Décembre ſuivant, le Marquis d'Angeau ayant été établi Grand Maître, par Sa Majeſté, il releva grandement la gloire de ces Ordres unis, en multipliant beaucoup le nombre des Chevaliers, en leur donnant des habits de cérémonies, qui ont été ſupprimés en 1721. Car M. le Duc d'Orleans ſon Succeſſeur a ordonné que dans les cérémonies, les Chevaliers paroîtroient en habit ordinaire, & un manteau court de damas noir, ayant la croix en broderie ſur le manteau, & la petite brodée de même ſur l'habit, & de plus un grand ruban de ſoye ſannée amarante, auquel la croix eſt attachée, pendante au col.

Cette croix eſt d'or à huit rais, d'un côté émaillée d'amarante, avec l'Image de la Vierge au milieu, & de l'autre émaillée de verd, avec l'Image de S. Lazare au milieu. Chaque rayon eſt pommelé d'or, & il y a une fleur de lis d'or dans chaque des angles de la croix.

Les Servans d'armes ne portent jamais qu'une médaille aux mêmes émaux, attachée par une chaîne, ſans ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Il faut faire preuve de Nobleſſe de quatre dégrés, pour être admis à cet Ordre.

Le Grand Maître s'intitule dans les actes de l'Ordre, *Frére N. Grand Maître des Ordres de N. D. du Mont-carmel & de S. Lazare en Jeruſalem, Nazaret & Bethléem, tant en deçà que delà les mers.*

Les Chevaliers n'ont dans l'Ordre que le titre de Frére, mais dans les actes qu'ils font hors de l'Ordre, il ſont qualifiés de Meſſire, les Eccléſiaſtiques Prêtres, quoiqu'ils n'ayent point fait de preuve, ont auſſi le même titre.

Les Armoiries des Ordres de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare, ſont d'argent à la croix, mipartie de pourpre & de ſinople: le pourpre eſt la couleur de Notre-Dame, & le ſinople celle de S. Lazare. Quelqu'uns donnent la prémiere place au ſinople, parce que l'Ordre de S. Lazare eſt beaucoup plus ancien que celui de Notre-Dame. Le Grand Maître porte ordinairement ces Armoiries écartelées.

Louis XV. par ſon Edit du mois d'Avril 1722. rétablit & confirme ledit Ordre de Notre-Dame du Montcarmel & de S. Lazare, dans tous ſes biens & priviléges.

Par ce même Edit S. M. a concédé, uni, incorporé audit Ordre, l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques de Paris, avec l'entiere adminiſtration & joüiſſance perpétuelle & irrévocable des biens dudit Hôpital & Egliſe, à condition d'entretenir, d'acquitter les fondations, charges & dettes legitimes dudit Hôpital & Egliſe.

Le Roi eſt Souverain Chef, Fondateur & Protecteur de cet Ordre, & M. le Duc d'Orleans eſt Grand Maître Général des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare de Jeruſalem, Bethléem & Nazareth.

Cet Ordre eſt à préſent compoſé de 79. Chevaliers Laïques, & de Chevaliers Prieurs de l'Ordre, dont ſoixante-onze Commandeurs; de trente cinq Chapelains, dont trois ſont Commandeurs; de quatre-vingt-ſix Fréres Servans d'armes, dont deux ſont Commandeurs, qui joüiſſent des mêmes priviléges & prérogatives que les Chevaliers. Le tout monte à 77. Commanderies. Ces Chevaliers & les Fréres Servans d'armes, joüiſſent auſſi des penſions ſur les Bénéfices, quoique mariés.

ORDRE DE MALTE.

Le Bienheureux Gerard Tune, Provençal de l'Iſle de Martigues, qui étoit maître des Hoſpitaliers, lorſque

Digitized by Google

que Jeruſalem fut priſe par les Croiſés, ſur les Sarraſins, bâtit environ l'an 1112. un troiſiéme Hôpital, ſous le nom de S. Jean-Baptiſte. Il y logea ſes nouveaux Chevaliers, qui peu de tems après formerent le deſſein de ſuivre une conduite & une forme de vie plus ſevere & plus parfaite que celle de leurs anciens confréres.

En effet, comme après la mort de Gerard, on eut élu à la pluralité des voix, Frére Broyant Roger, pour Grand Maître des Hoſpitaliers, les nouveaux Chevaliers de ce troiſiéme Hôpital, pérſiſtant dans leur prémiere réſolution de mener une vie plus parfaite, & d'ajoûter comme les Chevaliers du Temple à leurs autres vœux celui de chaſteté, ils ſe ſéparerent des anciens Hoſpitaliers, & choiſirent pour leur chef, Frére Raymond du Puys, Gentilhomme du Dauphiné, qui leur fit de nouvelles conſtitutions, toutes remplies d'une ſolide piété chrétienne.

On peut les voir dans le Livre des Statuts de l'Ordre, avec l'approbation du Pape Calixte II. avec les priviléges, qui leur ont été donnés par 78. Souverains-Pontifes. Depuis ce tems-là, pour ſe diſtinguer, ils s'appellerent les Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeruſalem, & prirent la croix blanche octogone ſur un habit noir. Cet Ordre fameux contre l'ordinaire des autres établiſſemens Religieux, a toûjours été en augmentant, depuis plus de ſix cens ans, juſqu'à ce point ſuprême d'élévation, de ſplendeur & de gloire où nous le voyons aujourd'hui. Il a eu de tout tems l'honneur d'avoir pour les Commandeurs & Chevaliers, tout ce qu'il y a de plus généreux & de plus braves parmi la Nobleſſe de toute l'Europe, & ſurtout des Princes encore plus remarquables & plus diſtingués par la grandeur de leur mérite, que par celle de leur naiſſance & de leur nom. Cet Ordre enfin ſous les noms ſi célebres de *Rhodes* & de *Malte* a rempli la terre & la mer & toutes les parties du monde des glorieux trophées, & d'une infinité de victoires qu'il a remportées ſur les Infideles.

Après la priſe de Jeruſalem par les Sarrazins en 1187. les Chevaliers de cet Ordre ſe retirerent à Marga en Phenicie, puis à Ptolémaïde, ou S. Jean d'Acre, où ils demeurerent juſqu'en 1191. que cette Ville fut encore conquiſe par les Sarrazins. Delà ils ſe réfugiérent en l'Iſle de Cypres, où ils reſterent 18. ans, & l'an 1309. ils conquirent l'Iſle de Rhodes, qui leur donna le nom de Rhodiens ou de Chevaliers de Rhodes, qu'ils porterent juſqu'en 1522. que cette Iſle fut priſe par les Turcs.

Alors ils ſe retirerent à Candie, puis en Sicile, & enſuite à Rome, où le Pape leur donna la Ville de Viterbe pour retraite. Enfin en 1530. l'Empereur Charlesquint donna à cet Ordre l'Iſle de Malte, qu'il garde encore aujourd'hui, & qui eſt un des principaux Boulevards de la Chrétienté.

Cet Ordre comprend trois états. Le prémier celui des Chevaliers: le ſecond celui des Chapelains, & le troiſiéme celui des Servans d'armes. Les Chevaliers ſont Nobles de quatre générations, du côté paternel & maternel. Les Chapelains ou Prêtres conventuels, ſont Nobles, ou du-moins de familles conſidérables, & les Servans d'armes ſont Nobles, ou du-moins de familles, hors du commun.

Le Gouvernement eſt monarchique & ariſtocratique: car le Grand Maître eſt Souverain dans l'Iſle de Malte, & ſes dépendances, & donne les proviſions des grands Prieurés, des Bailliages, & des Comman-

Digitized by Google

manderies. Tous les Chevaliers, quelque autorité qu'ils ayent, doivent lui obéir en tout ce qui n'eſt point contraire à la regle, & aux ſtatuts de la Religion, & c'eſt en quoi conſiſte la Monarchie.

Dans les grandes affaires le même Grand Maître & le ſacré Conſeil ont enſemble une autorité abſoluë. Tout s'y paſſe à la pluralité des voix. Celles du Grand Maître eſt comptée pour deux, pour marquer ſa prééminence : c'eſt ce qui fait l'ariſtocratique.

L'Ordre eſt diviſé en huit Langues, dont le Royaume de France a les trois prémieres. Ces huit Langues, ſont Provence, dont le chef eſt grand Commandant de l'Ordre : Auvergne, dont le chef eſt grand Maréchal de l'Ordre : France dont le chef eſt grand Hoſpitalier de l'Ordre : Italie, dont le chef eſt grand Amiral de l'Ordre : Arragon dont le chef eſt grand Conſervateur de l'Ordre : Angleterre, dont le chef eſt Tercopolier, ou prémier Commandant de toute la Cavallerie de l'Ordre : Allemagne, dont le chef eſt grand Bailli de l'Ordre : Caſtille, Léon & Portugal, dont le chef eſt grand Chevalier de l'Ordre.

Les huit Langues ont chacune leur chef à Malte. Le plus ancien Chevalier, de quelque Langue qu'il ſoit, entre au Conſeil ordinaire. La Langue de la France a deux Bailliages, qui lui ſont affectés : dont l'un le Bailli de la Morée, ou Commandeur de S. Jean de Latran à Paris : & l'autre le grand Tréſorier de S. Jean en Lille, proche Corbeil.

Chaque grand Prieuré a un nombre de commanderies, dont les unes ſont deſtinées aux Chevaliers, & les autres indifféremment aux Chapelains & Servans d'armes. Ces commanderies ſont appellées de Juſtice, ou de grace. Les prémieres s'acquiérent par ancienneté, ou par amélioriſſement ; mais il faut que celui qui y prétend, ait fait cinq années de réſidence à Malte, & quatre caravanes, ou campagnes ſur mer, pour le ſervice de l'Ordre. Celles de graces ont ce nom, quand elles ſont données par le Grand Maître, ou par les grands Prieurs, qui en ont le droit.

Quand les Chevaliers vont combattre contre les Infideles, ſoit Profés, ſoit Novices, ils portent ſur leurs habits une ſubreveſte rouge, en forme de Dalmatique, ornée devant & par derriere d'une grande croix blanche ſans pointe, qui marque les armes de la Religion. Ils portent avec cela une croix octogone d'or, émaillée de blanc, pendante à un ruban noir ſur l'eſtomac.

Les Chapelains la portent de toile blanche, couſuë ſur leurs manteaux, & les Servans la portent à trois branches, faite & attachée comme celle des prémiers.

Tous les Chevaliers donnent au Grand Maître le titre d'Eminence, & les Peuples de l'Iſle lui donnent celui d'Alteſſe. Comme ils font les trois vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance, ils ne peuvent poſſeder aucuns biens fonds, & en cas de mort l'Ordre hérite de tout ce qui leur appartient, & non pas leur famille.

Ceux qui ſont dans les Troupes du Roi, peuvent y parvenir juſqu'à la dignité de Lieutenant Général, mais non juſqu'à celle de Maréchal de France, à cauſe du ſerment qu'ils ſeroient obligés de faire en ce cas, de ne ſervir uniquement que le Roi, ce qui ſeroit contraire à leurs vœux, qui les obligent de ſe rendre à Malte, toutes les fois que le Grand Maître leur ordonne.

L'Ordre de Malte ayant des dignités en France, comme grands Prieu-

Digitized by Google

Prieurés & commanderies, & étant régulier puiſqu'on y fait profeſſion des trois vœux ordinaires, il eſt compté du corps du Clergé. C'eſt pourquoi en 1523. il contribua avec le Clergé de France aux beſoins de l'Etat, ce qu'il continua de faire dans toutes les occaſions importantes. Après le colloque de 1561. dit Poiſſy, la contribution de cet Ordre fut évaluée à 37857. liv. par chacun an, ce qui fut régardé comme décime ordinaire.

Dans la ſuite il fut toûjours compris dans les ſubventions ordinaires, levées ſur les biens Eccléſiaſtiques, pour le ſecours de l'Etat. Le 20. Avril 1606. cet Ordre fit un abonnement avec le Clergé, & promit de payer pendant les dix années du Contrat nouvellement paſſé avec le Roi, la ſomme de 28000. liv. par chacun an, à la décharge du Clergé. Ce traité s'appella la compoſition des Rhodiens, nom qu'on donne encore à préſent aux décimes qu'ils payent. Cependant quoiqu'on les ait depuis impoſés en quelques occaſions aux ſubventions extraordinaires, dans d'autres on a jugé à propos de les en exemter. Ils prétendent n'y être pas obligés, ce qui eſt une diſcuſſion entre eux & le Clergé.

Tous les ans le Grand-Maître de Malte envoye au Roi, douze Oiſeaux de proie, qui ſont préſentés à S. M. par un Chevalier François, auquel elle donne mille écus par forme de préſent.

* ORDRE MILITAIRE DE SUEDE.

L'ordre Roial & Militaire de l'Epée, connu & révéré anciennement dans le Nord, & qui avoit été aboli après la Reformation, vient d'être reſſuſcité & rétabli, par le Roi régnant Fréderic I. en faveur de ceux du Militaire qui ſe ſeront diſtingués par des actions de valeur, ou par de longs & bons ſervices.

Par un Arret du Roi & du Senat, du 23. Février 1748. le nombre des Commandeurs de cet ordre à été fixé à vingt-quatre, non compris les Chevaliers du grand ordre des Seraphins de carriere militaire, qui en ſont Commandeurs nés. Les Commandeurs ordinaires ſont pris d'un rang depuis les Maréchaux de Suede juſqu'aux Colonels incluſivement. Ils portent l'Etoile de l'ordre brodée ſur la gauche de l'Habit & un Cordon jaune moiré à raies ou bords bleus de droit à gauche, décoré de la Croix de l'ordre, qui eſt une croix de St. André à deux pointes, émaillée en blanc. Au milieu il y a un globe d'azur aux trois couronnes de Suede, avec un Glaive en pal. La croix eſt en outre anglée de quatre couronnes d'or, & la Couronne Royale par laquelle elle eſt ſuſpenduë au cordon, repoſe ſur deux Epées qui ſe croiſent. Le révers de la Croix porte ſur le Globe un Glaive en pal ſurmonté d'une Couronne de Lauriers, & ces mots PRO PATRIA.

Le nombre des Chevaliers n'eſt point fixé, ils portent la Croix à la boutonniere de l'habit attachée à un ruban jaune moiré à bords bleus comme le Cordon des Commandeurs. Perſonne ne peut être reçû Chevalier dans cet ordre qu'il n'ait vingt années de ſervices de paix; mais une ou pluſieurs Années de ſervices de guerre ou des Campagnes faites y abrégent ſelon les occurrences le tems limité pour les ſervices de paix.

Le Roi eſt le Chef & Grand Maitre de cet ordre, & les Princes du Sang de Suede de filiation maſculine naiſſent Chevaliers, & peuvent etre décorés par le Grand Maitre, du Cordon de l'ordre, quelques jeunes qu'ils ſoient.

* OR-

Digitized by Google

* ORDRE TEUTONIQUE.

Ce fameux ordre militaire a été établi d'abord sous le nom de Chevaliers *de Nôtre Dame du Mont-Sion*. Il consiste à présent en douze Provinces, *Alsace*, *Bourgogne*, *Autriche*, *Coblence*, *Etsch*, *Franconie*, *Hesse*, *Vieffen*, *Westphalie*, *Lorraine*, *Thuringe* & *Saxe*. Chaque Province à ses Commanderies & dépend d'un Commandeur Provincial, qui ressortit au Grand Maitre. Les Armes de l'ordre sont d'argent à une Croix pattée de sable, chargée d'une Croix potencée d'or.

ORDRE: aller à l'ordre, recevoir l'ordre. A l'Armée le Général donne l'ordre au Major-Général, qui le donne à tous les autres Majors, qui le distribuent chacun à leurs Corps, & aux Officiers à qui il convient de le donner. Dans les Places de guerre le Gouverneur, en son absence le Lieutenant de Roi le donne au Major, qui se rend à la Place d'armes, où un Sergent de chaque Compagnie de la Garnison, est obligé de se rendre pour recevoir de lui le commandement & le mot, qu'il dit à l'oreille de celui qui est à sa droite, & qui lui revient, afin de connoître par là, si tout les Sergens qui sont autour de lui, l'ont entendu, & retenu.

L'ordre se donne tous les soirs. Le Major dans une Place de Guerre, le va prendre chez le Gouverneur, & vient sur la grande Place d'armes, ou tous les Sergens forment un cercle, présentant leurs armes, & le Major se couvrant, ordonne aux Sergens ce qu'il y a à faire de nouveau, & donne le mot tout bas à l'oreille du prémier, qui est à sa droite & qui le fait passer de main en main, jusqu'au dernier, lequel le rend au Major, afin qu'il verifie s'il n'a point été changé. Cela fait le Major fait aussi-tôt tirer les rondes & les patrouilles du dedans de la Place, & va ensuite porter le mot au Lieutenant de Roi, tandis que les Majors de Régimens les portent à leur commandant, & les Sergens à leurs Officiers, & aux Caporaux qui font défense de ne plus laisser passer personne sur les Remparts, sans l'arrêter & avertir le Corps de Garde.

ORDRE de Bataille est une disposition des Bataillons & des Escadrons d'une Armée, rangée sur une ligne, ou sur plusieurs, selon la nature du terrein. Ce qui se trouve sur ce sujet dans l'Histoire sacrée ne fournit pas suffisamment de quoi montrer l'accroissement que prit, par succession de tems, l'Art Militaire. Ce n'est que dans les prémiers Auteurs Grecs, tels qu'Hérodote & Xénophon, qu'on commence à voir des arrangemens méthodiques pour des combats. Le dernier de ces Auteurs nous donne aux livres VI. & VII. de sa *Cyropédie*, un assez ample détail de la Bataille de Tymbara, que Cyrus gagna sur Créfus, Roi des Lydiens, & qui est mémorable en ce qu'elle donna occasion à l'établissement de l'Empire des Perses, sur les débris des Royaumes d'Assyrie & de Lydie.

On voit qu'alors l'usage étoit d'étendre beaucoup le front d'une armée, de la mettre en bataille sur une seule ligne, sans laisser d'intervalles sensibles entre les Corps. L'Infanterie occupoit le centre de la ligne, & la Cavallerie la terminoit, tant sur la droite que sur la gauche. Au-devant de cette ligne formée de trente files de hauteur, ou de trente rangs de Soldats, ces rangs mis les uns sur les autres, se plaçoient des chariots de guerre, dont les trains & les roües étoient armées de lames piquantes & tranchantes.

Au

Digitized by Google

Au derriere de la ligne étoient d'autres chariots faits en façon de Tours, ſur leſquels étoient des Archers. L'uſage des chariots de guerre étoit de commencer le combat, en s'efforçant à toute courſe d'ouvrir l'Armée ennemie, pour y porter le carnage & le dérangement. Enſuite la ligne des Combattans avançoit, on en venoit à la charge, les Soldats bien ſerrés dans leurs rangs, & pendant la charge, les Archers qui étoient ſur les chars, & qui dominoient ſur la ligne, ne ceſſoient de décocher des flêches à l'Ennemi.

La bataille de Tymbara ſeule peut ſuffire pour donner un exemple de preſque toutes les manœuvres de guerre, uſitées dans ces prémiers tems. Les Grecs avoient deux différentes manieres de mettre une Armée en ordre bataille, & ils avoient des noms ſignificatifs à leurs arrangemens. Si le centre ou le corps de bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par-là une figure d'angle ſortant, cela s'appelloit faire *l'Embolon*. Si, au contraire, le centre ſe trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui faiſoit une figure d'angle rentrant; cela s'appelloit faire le *Péplegmenon*.

A la Bataille de Mantinée, les Arcadiens & les Lacédémoniens combattant l'un contre l'autre, l'Armée des prémiers fit le *Péplegmenon*, c'eſt-à-dire creuſa ou enfonça ſon centre, ce qui obligea l'Armée des ſeconds à former l'ordre oppoſé, & à faire *l'Embolon*. Les Auteurs qui ont parlé de cette Bataille, après Pauſanias, relevent beaucoup l'ordonnance gardée par les Arcadiens, qui eurent la victoire. Cependant Annibal ne gagna la Bataille de Cannes, que pour avoir fait *l'Embolon*, qui étoit l'ordonnance qui fit perdre aux Lacédémoniens la Bataille de Mantinée.

Les Grecs, devenus Sujets des Romains, prirent la maniere de combattre de ceux qui avoient appris d'eux beaucoup de choſes. Les Ecoliers à leur tour, montrerent à leurs Maîtres. C'eſt de Tite-Live que l'on ſçait que les Romains apprirent des Grecs, à diſpoſer leurs Légions en Phalanges, à la Macédonienne: *Et quod antea Phalanges ſimiles Macedoniis, hoc poſtea manipulatim ſtructa acies cœpit eſſe.*

L'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier* dont je parlerai plus bas, ne fut pas d'abord en uſage chez les Romains. Leurs Légions étoient diviſées en pluſieurs Corps ſéparés par des intervalles capables de contenir un autre Corps; & ces intervalles faiſoient paroître l'ordre en colomne, qui fut leur *Cuneus* ou *Roſtrum*, qui répondoit à *l'Embolon* & au *Pleſion* des Grecs.

Cet ordre conſiſtoit à ranger pluſieurs Manipules ou Cohortes (car les diviſions des Légions eurent ſucceſſivement ce nom) les uns ſur les autres, ce qui faiſoit une colomne; & entre cette colomne & une autre ſemblable qui l'accoſtoit, ſe laiſſoit un intervalle en façon d'allée, dont l'iſſuë ſur le derriere, n'étoit point fermée par un Corps, comme dans l'ordre en *Quinconce*.

Ces allées étoient faites pour y faire entrer les Eléphans, qui y étant une fois engagés, traverſoient l'Armée ſans y cauſer de dérangement. La manœuvre des Romains, pour obliger les Eléphans de leurs Ennemis d'enfiler les allées des Légions, étoit de détacher des hommes armés à la légere qui tachoient de gagner la croupe de ces animaux, & s'ils en venoient à bout, ils les forçoient, malgré leurs Conducteurs, de paſſer par les allées, ſans endommager les colomnes; c'eſt-là la manœuvre qui ſe fit à la Bataille de Zama, où Scipion défit Annibal.

Mais

Digitized by Google

Mais quand les Romains n'eurent plus à combattre contre des Eléphans, les intervalles par eux inventés leur parurent si avantageux, pour empêcher qu'un Corps particulier étant défait, ne fût la cauſe de la défaite d'un autre en retombant ſur lui, qu'ils les conſerverent.

Pour ne pas laiſſer des vuides ſi apparens, que dans l'ordre en colomne, lequel ordre conſtamment gardé auroit pu faire retomber dans l'inconvénient qu'on vouloit éviter, qui étoit d'empêcher qu'un Corps défait n'en défît un autre, ce qui pouvoit arriver à une colomne dont les ſections ſe pouvoient renverſer les unes ſur les autres, ils imaginerent l'ordre en *Quinconce*, qui n'offroit plus que des allées fermées.

Le Chevalier Folard par ſon Traité de la *Colomne*, a voulu remettre cette ordonnance en vogue: mais il a ſoûtenu ſon ſyſtéme avec un peu trop d'obſtination, voulant placer des colomnes en toutes occaſions, & ſoûtenant que ces colomnes ſont d'une bonté préférable à tous autres arrangemens; c'eſt ce qui fait qu'il à eſſuyé tant de critiques.

Si les Romains, ſelon Tite-Live, dès les prémiers tems de leur République, formérent leur Tactique ſur celle des Grecs, il faut dumoins convenir que ces Romains ne prirent pas d'abord tout ce que la Gréce leur auroit pu fournir ſur cela, & que ce ne fut qu'à la guerre de Pyrrhus, qu'ils ceſſerent de prendre des Grecs tout ce que ceux-ci ſçavoient ſur l'Art Militaire. Le profit qu'ils firent les mit en état de ſe compoſer une *Tactique* priſe de ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des Peuples d'avant eux, ſans qu'il leur en coûtât d'autre étude que de pratiquer, ou tout au plus de perfectionner, ce que d'autres avoient inventé; ils apprirent par ce moyen à vaincre tous les autres Peuples, qu'ils eurent par la ſuite à combattre.

On trouve dans l'Hiſtoire de notre Monarchie, trois différentes manieres de ranger une Armée en bataille, qui furent les plus uſitées en Europe, depuis le cinquiéme ſiécle juſqu'au dernier.

Le prémier eſt de mettre l'Infanterie en prémiere ligne, & la Cavallerie en ſeconde, tel que cela ſe fit à la Bataille de Creci.

Le ſecond eſt, au contraire, de mettre la Cavallerie en prémiere ligne, & l'Infanterie en ſeconde, comme cela ſe fit à l'attaque du Camp de Courtrai de l'an 1302.

Et le troiſiéme eſt de mêler dans une ſeule ligne l'Infanterie avec la Cavallerie, comme cela ſe fit à la journée d'Yvri. Henri IV. en cette Bataille, partagea toute ſa Cavallerie en ſept gros Eſcadrons, dont chacun étoit flanqué de Bataillons, & avoit au-devant de lui une Trouppe *d'Enfans perdus*.

De ces trois arrangemens le prémier peut paſſer. Le ſecond ne vaut rien, & le troiſiéme eſt bon. La défectuoſité du ſecond paroît, en ce qu'il a toûjours été fatal à ceux qui s'en ſont ſervi. Une Cavallerie en prémiere ligne qui vient d'être défaite, ne peut manquer de rompre & d'emporter l'Infanterie qui eſt derriere elle, au lieu qu'une Cavallerie en ſeconde ligne, ce qui fait le prémier de nos trois arrangemens, peut reſter plus aiſément, & tenir ferme quoique l'Infanterie qui la couvroit ſoit déroutée.

A l'égard du mêlange de l'Infanterie avec la Cavallerie, on donne à cet arrangement la préférence ſur les deux autres, pourvu que le terrein où il ſe fera, & que l'ordre

Digitized by Google

l'ordre que prendra l'Armée qu'on aura en échec, y convienne.

C'eſt un fait très-expérimenté, que les Corps de Cavallerie & ceux d'Infanterie ſe ſoûtiennent mutuellement bien. Les mettre à une grande diſtance les uns des autres, c'eſt un défaut, & c'eſt cependant ce qui arrive dans l'arrangement ordinaire d'une grande Armée, qui à ſon Infanterie ſur une ligne ſi étenduë, que le centre de cette Infanterie n'a aucun ſecours à eſpérer de la Cavallerie, cette Cavallerie étant aux deux extrémités de cette longue ligne, & par conſéquent éloignée quelquefois de plus d'une lieuë de ce centre d'Infanterie.

L'Amiral de Coligny, un des bons Capitaines de ſon tems, avoit coûtume de mettre entre ſes Eſcadrons des pelotons d'Arquebuſiers à pied, pour que le feu de ceux-ci dérangeât un peu les Eſcadrons ennemis, qui venoient charger les ſiens.

Le Vicomte de Turenne faiſoit la même choſe. Il ſçavoit remédier au défaut d'une Infanterie trop éloignée de ſa Cavallerie. A la Bataille d'Ensheim donnée en 1674. entre les François & les Impériaux, ce Vicomte fit placer cinq Eſcadrons dans le centre d'entre les deux lignes, ſur leſquelles l'Armée Françoiſe combattit.

Les François ne prirent que peu de choſe de l'art de combattre des Romains. Bien des gens veulent ôter à ceux-ci l'invention de l'ordre *Quinconce* ou en *Echiquier*. Ils l'attribuent à Palémede, fils de Naupilius, qui, ſelon eux, l'inventa au ſiége de Troye, pour que les Phalanges Grecques coupées par petits Corps, puſſent faire des manœuvres ſéparées.

Il ne paroît pas que cette ordonnance en *Quinconce*, ſi ſouvent pratiquée par les Romains, l'ait été de même en France. Ce n'eſt que depuis environ un ſiécle que les Eſpagnols ſous la conduite de leurs Ducs d'Albe & de Parme, les Hollandois ſous leur Prince Maurice, & les Suédois ſous leur Roi Guſtave-Adolphe, ayant repris l'ordre en *Quinconce*, nous ont pareillement mis dans le goût de le reprendre.

Cet ordre conſiſte à placer les Bataillons de la ſeconde ligne vis-à-vis les ouvertures ou intervalles laiſſés par les bataillons de la prémiere ligne. Ces ouvertures ſont faites pour que chaque bataillon puiſſe manœuvrer commodément, ſans nuire à ceux dont il eſt flanque, pour que la ſeconde ligne puiſſe paſſer en avant de la prémiere, s'il en étoit beſoin, & pour (en cas de défaite d'une prémiere ligne) que les fuyards de cette ligne puiſſent paſſer entre les intervalles des Bataillons de la ſeconde ligne, ſans que cette ſeconde ligne puiſſe être ébranlée.

Quoique cet ordre ſoit aujourd'hui préféré à tout autre, il eſt des cas où il pourroit ne pas convenir. C'eſt une erreur de croire qu'en fait de manœuvre de guerre, on doive s'attacher plus ſcrupuleuſement à l'une qu'aux autres, quand aucune n'eſt dans le cas d'être rejettée comme totalement mauvaiſe.

Ce ſont les lieux, les circonſtances & le génie des Peuples dont on a la conduite, ou contre leſquels on a à combattre, qui doivent déterminer un habile Général ſur la forme de l'arrangement qu'il fera prendre à ſon Armée.

Si un Général s'aviſoit de garder un ordre conſtant & toûjours uniforme dans ſes diſpoſitions pour combattre, ſans avoir égard aux choſes qu'on vient de dire, & qui doivent le faire varier dans ſa méthode, il paſſeroit avec raiſon

Digitized by Google

pour un esprit borné, qui n'agiroit que de routine.

Une Tactique scavante, dit M. Beneton dans son Histoire de la Guerre, doit être un mêlange de ce que Rome & la Gréce ont eu de meilleur sur cela. Ce seroit mal penser que de croire qu'une Bataille ne s'est perduë, que parce qu'on n'y a pas combattu selon un ordre purement Romain, ou purement Grec.

L'ordre en *Quinconce*, aujourd'hui le plus à la mode, est beau, & même excellent pour une Armée qui peut être étenduë à discrétion dans une vaste plaine. Alors les Bataillons à front étendu & de peu de profondeur, peuvent passer; les inconvéniens du flottement qui peuvent arriver dans les Corps de cette construction, n'étant pas si à craindre sur un terrein où l'on peut aisément faire telles évolutions que les cas le requiérent, que sur un terrein qui met dans la nécessité de persister dans l'arrangement une fois pris.

Mais dans un champ étroit l'ordre en *Quinconce* & les Bataillons étendus doivent le céder à l'ordre de combattre les Bataillons sur peu de front & beaucoup de hauteur, entremêlés avec les Escadrons. En plaine on met l'Infanterie dans le milieu, & la Cavallerie sur les ailes. Entre les bois il faut faire le contraire. On met la Cavallerie dans le milieu, & l'Infanterie en colonne sur les ailes, pour que cette Infanterie puisse être à portée d'occuper les bois ou de se déployer, afin, si la Cavallerie venoit à être repoussée, de prendre le terrein laissé par cette Cavallerie, & de donner le tems à cette même Cavallerie de se rallier.

Le pour & contre se trouve dans toutes les manœuvres de guerre qui sont faisables; c'est ce qui doit persuader que celles de ces manœuvres qui passent pour les meilleures, ne sont bonnes qu'autant qu'elles le sont dans les cas où elles conviennent. Chaque arrangement a son bon & son mauvais.

Les Anciens condamnoient les ouvertures entre les Corps d'une ligne, elles ont ensuite été approuvées. Ces deux sentimens ont aujourd'hui leur partisans. Les uns blâment de laisser de trop grands intervalles dans les Bataillons, d'autres prétendent qu'on n'y en laisse pas assez.

J'oubliois à dire, qu'il y a encore l'ordre en croissant, qui est si fort du goût des Turcs & des autres Orientaux. Elle est une espéce de *Peplegmenon* des Grecs: mais les Turcs en avoient un plus ancien que je vais décrire d'après l'Auteur que j'ai cité ci-dessus,

Suivant cet ordre, une Armée de la Nation dont je parle prenoit la forme d'une pyramide émoussée par la pointe, & ne formoit qu'un seul Corps. Tous ceux dont cette Armée étoit composée, ne laissant entr'eux que de très-petites séparations, les évolutions se faisant sur les ailes; un Corps de mille Cavaliers d'élite, régardés comme *Enfans perdus*, & pris indifféremment d'entre les *Spahis*, les *Timariots* & les *Zaims* (qui sont les trois sortes de Cavaliers dont se servent les Turcs) faisoient toûjours la pointe de la pyramide.

Derriere ces prémiers Corps en étoient d'autres, encore de Cavaliers, mis sur plusieurs lignes, se débordant un peu les unes sur les autres, ce qui conservoit au total de l'Armée sa forme pyramidale, & sembloit partager l'Armée en deux, en avant-garde & arriere-garde.

Après l'Artillerie suivoient plusieurs lignes d'Infanterie, ces lignes les unes sur les autres, & toûjours rangées de la même façon que les lignes

Digitized by Google

lignes de l'avantgarde, pour que la pyramide continuât d'augmenter de front, depuis ſa pointe juſqu'à ſa baſe.

Ces lignes d'Infanterie étoient encore flanquées de *Timariots* & de *Zaims*, & enfin une ligne de *Spahis* ſervoit comme de réſerve, & faiſoit la baſe & le fondement de l'Armée. Toutes ces lignes étoient fort près les unes des autres, & l'Armée dans cette diſpoſition n'ayant aucun vuide dans ſon centre, marchoit à l'Ennemi. Voici comme ſe faiſoit l'attaque.

La pointe de la pyramide, après avoir jetté ſon cri ordinaire de *Allha*, attaquoit vivement, & ſi elle ne pouvoit rompre ce qui lui étoit oppoſé, & qu'elle ſe trouvât en déſordre par des attaques réitérées; les Cavaliers qui la compoſoient, s'écartant à droite & à gauche, ſe gliſſoient le long des côtés de la pyramide pour en aller prendre la queuë, & par cette manœuvre faiſoit place à une ligne d'un plus grand front, qui devenoit la tête de l'Armée.

Si cette ſeconde ligne venoit auſſi à être déroutée, elle faiſoit la même choſe que la prémiere, & la même manœuvre étoit faite ſucceſſivement par chacune des autres lignes, enſorte que la pyramide en marchant toûjours, & en faiſant effort pour enfoncer de ſa pointe, l'Armée qu'elle combattoit, préſentoit de plus en plus un plus grand front, à méſure que les Corps qui faiſoient ſon devant étoient obligés de céder pour s'aller rallier à la queuë de la pyramide, en s'écoulant le long des côtés de cette pyramide.

Si par ces manœuvres toutes les lignes dont l'Artillerie étoit couverte ſe trouvoient diſſipées, alors cette Artillerie n'ayant plus rien au-devant d'elle, faiſoit le front de l'Armée, elle agiſſoit de ſon mieux pour défendre les autres lignes de derriere elle, la défaite deſquelles produiſoit la défaite totale de l'Armée, quand le feu de cette Artillerie n'étoit pas ſuffiſant pour arrêter l'Ennemi, & pour donner le tems aux lignes déjà rompues de ſe bien rallier derriere la réſerve, & de réformer par-là d'autres lignes à la ſuite de celles qui ſubſiſtoient encore à la faveur du canon dont elles étoient couvertes.

Si tout ce qu'on vient de dire n'arrivoit pas, & qu'au contraire le Corps *d'Enfans perdus* ſe fît jour dès les prémieres charges, pour lors la pyramide s'ouvroit en deux de la pointe à la baſe, chaque ſection tomboit par la droite & par la gauche ſur les ailes de l'Armée ennemie, dont le centre ſe trouvoit enfoncé, & par cette évolution, ces ſections obtenoient bientôt la victoire.

Bien des Hiſtoriens ont remarqué que tant que les Turcs ont conſervé l'ordre pyramidal; ils ont preſque toûjours été vainqueurs, & qu'ils n'en a pas été de même depuis qu'ils ſe ſont rangés en croiſſant ſur deux lignes, par-là raiſon que ſouvent la prémiere de ces lignes venant à être défaite, elle retombe ſur la ſeconde, & l'emporte.

D'ailleurs dans l'ordre en croiſſant le ralliment n'eſt pas à beaucoup près ſi aiſé à ſe faire, comme dans l'ordre en pyramide. Ce dernier ordre eſt le vrai *Cuneus*. Il fut connu des Grecs. Une Phalange ſe coupoit perpendiculairement ſur ſa hauteur, cela formoit deux Corps, l'un appellé la corne droite, l'autre la corne gauche.

L'intervalle de l'entre-deux ſervoit de paſſage à des pelotons de Soldats armés à la légere, ou de Cavaliers, quand il étoit queſtion que ces pelotons faits pour com-

Digitized by Google

battre en voltigeant autour du Corps qu'ils soûtenoient, passaſſent plus promptement & plus sûrement du derriere d'une Phalange sur son devant, ou de son devant sur son derriere.

Cette coupure d'une Phalange servoit aux mêmes manœuvres que servirent les intervalles aussi perpendiculaires qui se trouvoient dans l'ordre Romain, appellé ordonnance en colomne. C'eſt d'elle que nous vient celle d'entremêler de la Cavallerie dans l'Infanterie, & on n'a eu beſoin pour trouver cet ordre mêlangé, qu'à faire remplir les intervalles perpendiculaires d'entre les Corps d'Infanterie par des Eſcadrons de Cavallerie.

L'ordre en pyramide que j'ai décrit me conduit à en décrire un autre qui eſt celui des Tartares. Ce Peuple que nous qualifions peut-être un peu trop légerement de Barbare, a néanmoins un ordre qui mérite d'être connu. Il retrace le ſouvenir de celui qu'ont à peu près dû garder les prémiers hommes qui formérent des Armées, & que doit dicter la Nature qui n'eſt pas aidée de réflexions produites par le ſçavoir & l'expérience.

Les Tartares ne ſe battent qu'à cheval. Leur ordre ordinaire eſt de ſe former en pluſieurs gros pelotons, & de tomber avec vivacité ſur l'Ennemi qu'ils attaquent. Si cette attaque réuſſit ils en profitent, & s'ils ſont repouſſés, leur perte n'eſt pas conſidérable; car ſe diſperſant avec viteſſe de tous côtés, ils ôtent à leurs Ennemis le pouvoir de les pourſuivre. Ils ſçavent même ſe rallier, & revenant à la charge autant de fois qu'ils ont fui, ils réuſſiſſent ſouvent à vaincre, après avoir été pluſieurs fois battus dans une même journée.

D'ailleurs s'ils ne parviennent pas à la victoire, ils ſçavent rendre leur défaite fatale à qui les a vaincus: car en ſe ſauvant ils décochent ſi adroitement leurs flêches en tirant derriere eux, à l'exemple des anciens Scythes leurs ancêtres, qu'il arrive qu'en les battant, on ne remporte guéres plus d'avantage que ſi on étoit battu.

La maniere de combattre en caracolant, eſt auſſi avantageuſe pour ceux qui s'en ſervent, qu'elle eſt deſavantageuſe pour ceux qui la ſoûtiennent. On a vu dans l'avant-derniere guerre entre les Moſcovites & les Turcs en 1739. combien l'Armée des prémiers, en s'avançant vers la Moldavie, ſouffrit de dommage par le harcelement continuel des Tartares pendant une longue route.

ORDRE DANS LES PLACES DE GUERRE: ce que j'ai dit ſur cet article un peu plus avant, eſt ſi peu étendu, que je vais entrer ici dans un plus grand détail, & ne rien omettre ſur ce ſujet.

Le Major reçoit tous les jours l'ordre de celui qui commande, qui lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain, & lui donne le *mot*, c'eſt-à-dire le nom d'un Saint, & d'une ville. Il eſt à remarquer que ſuivant l'Ordonnance du 3. Novembre 1664. & le Reglement du prémier Août 1733. celui qui commande, dans un Château, Fort, Réduit, ou Citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci ſeroit d'un rang inférieur au ſien, ſans que celui qui commande dans la ville puiſſe pour cela prétendre aucun commandement dans la Citadelle, Château, Fort, ou Réduit, à moins qu'il n'en fût Gouverneur.

Après que les Portes ſont fermées, le Major ſe rend ſur la Place, où il trouve les Sergens de la garni-

Digitized by Google

garniſon rangés en cercle, avec chacun un Caporal de la Compagnie derriere lui; les Caporaux des Compagnies, lorſque les Sergens manquent, ſe placent hors du cercle, joignant les Sergens dans le rang de leurs Compagnies, les Tambours-Majors des Bataillons, à deux pas derriére les Sergens.

A quatre pas du cercle, on place les Caporaux, qui ont ſuivi leurs Sergens. Préſentant leurs armes en dehors; pour empêcher que, qui que ce ſoit n'approche du cercle, pour écouter *l'ordre*. Il ne doit entrer dans le cercle, que le Major, l'aide-Major de la place, les Officiers Majors des Régimens, le Caporal de *conſigne*, du corps de garde de la place portant le falot, & celui qui tient le regiſtre de la garde, & des rondes.

Lorſque les Régimens des Gardes Françoiſes, & Suiſſes, ſe trouvent dans une place avec d'autre Infanterie, les Sergens de ces Régimens font un cercle à part, où l'on obſerve la même choſe. Mais ſi celui des Gardes Suiſſes s'y trouve ſans celui des Gardes Françoiſes, les Sergens du plus ancien Régiment d'Infanterie Françoiſe, qui ſe trouve dans la place, & qui fait corps à part avec les Suiſſes, font un cercle à part avec les Sergens Suiſſes, les François prenant la droite ſur eux, & le Major donne l'ordre à ce cercle prémier. Ceci eſt conforme aux anciennes Ordonnances, & confirmé par le Reglement de 1733. ci-deſſus cité.

Le Major de la Place avec les Officiers Majors des Régimens, qui aſſiſtent à *l'ordre*, & les autres qu'on a déjà dit, dit aux Sergens, & aux Tambours-Majors (s'il y a quelque choſe qui régarde ceux-ci) ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revuë, Conſeil de guerre, ou autre choſe; ſi quelque Bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reſte. S'il y a Conſeil de guerre, il demande aux Majors des Régimens le nombre d'Officiers, qui eſt néceſſaire pour le tenir. Il fait enſuite nommer les Officiers, qui doivent monter la garde le lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit. Il fait tirer leurs rondes par leurs Sergens: il donne enſuite le *mot* aux Officiers Majors des Régimens, & après aux Sergens, en commençant par celui de la prémiere Compagnie, à qui il le dit à l'oreille.

Ce Sergent le donne à celui, qui le ſuit, & ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le *mot* revienne au Major par le Sergent de la gauche, ainſi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas, comme il l'a donné, il régarde à quel Sergent il a manqué, le redreſſe juſqu'à ce que tous le ſachent, après quoi il les congédie. Les Sergens doivent être découverts dès qu'on donne le mot, juſqu'à ce que le dernier l'ait rendu au Major. Lorſqu'il y a de la Cavallerie dans une place, elle reçoit *l'ordre* du Major de la Place, tout ainſi que l'Infanterie.

Dès que *l'ordre* eſt donné, & le cercle rompu, les Sergens de chaque Bataillon forment un cercle à part, le Tambour-Major derriére eux; le Major ou aide-Major du Bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du Bataillon, & tout ce que le Commandant lui a dit. Pour cela, il faut que le Major aille tous les jours chez le Commandant du Bataillon, quelque tems avant qu'on donne *l'ordre*, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il eſt à obſerver que ſi le Commandant veut prendre les armes, il faut qu'il en faſſe demander permiſſion au Commandant de la Place, lequel le fait dire au cercle général par le Major. Après que le Major du Bataillon a donné *l'ordre* à ſon cer-

Digitized by Google

cle particulier, les Sergens vont le porter à leurs Officiers, à qui ils doivent dire bien fidélement tout ce qui a été dit à l'ordre.

Le Major va le porter au Colonel, & l'aide-Major au Lieutenant Colonel, quoique le Colonel ſoit préſent. S'ils n'y ſont ni l'un ni l'autre, l'Officier-Major qui a été à *l'ordre* va le porter à celui qui commande le Régiment. L'aide-Major de la Place va le porter à l'Inſpecteur général. Un Sergent va le porter à l'Inſpecteur particulier. L'uſage eſt le même pour l'Ingénieur général ou Directeur des Fortifications, & pour l'Ingénieur particulier. Et le dernier Sergent de la garniſon, & qui ſe trouve être de garde va le porter au Lieutenant ou Commiſſaire d'Artillerie, qui eſt dans la Place.

Les Sergens, qui ſont de garde, n'aſſiſtent pas à ce cercle particulier, & ne doivent pas aller porter *l'ordre* à leurs Officiers de Compagnie, mais ſeulement à ceux avec leſquels ils ſont de garde. Il doit y avoir tous les jours un Sergent par Compagnie avec ſon Caporal à *l'ordre:* & s'il y en a un de garde, ſon camarade doit s'y trouver, pour l'aller porter à ſes Officiers, & pour le détail de la Compagnie, dont celui qui eſt de garde, ne doit pas ſe mêler. Lorſqu'il manque des Sergens à une Compagnie, un Caporal va à *l'ordre* avec ſon Fuſil. Tous les Sergens doivent avoir leurs Hallebardes, lorſqu'ils vont à *l'ordre*, & qu'ils vont le porter à leurs Officiers.

Après que le Major de la Place a donné le mot au cercle de l'Infanterie, il le diſtribuë à l'aide Major de la Gendarmerie, s'il y en a dans la Place, & enſuite aux Majors de Cavallerie, & de Dragons indiſtinctement. Pour *l'ordre* & détail du ſervice, il commence par l'expliquer à l'aide-Major de la Gendarmerie, & aux Majors des Régimens de Cavallerie, & de Dragons ſuivant leur rang.

L'ordre ne ſe donne point autre part que ſur la Place d'armes, à moins qu'il ne fût néceſſaire de porter un commandement extraordinaire aux trouppes. Le mot des Citadelles, Château, Forts, & Réduits eſt le même, que dans les Villes, auxquelles ils ſont attachés: c'eſt pourquoi celui, qui y commande envoye tous les jours prendre le mot du Gouverneur de la Ville, ou de celui qui y commande.

ORDRE A L'ARMÉE. Il ſe donne ſur les trois ou quatre heures après midi; lorſque les Majors de Brigade l'ont reçu du Major général, ils vont le porter à leur Brigadier, & enſuite ils le diſtribuent aux Majors des Bataillons, qui ſont de leur Brigade. Ceux-ci vont le porter à leur Colonel, ou Commandant, & reçoivent de lui les ordres particuliers, qu'il a à donner pour le détail du Bataillon, ils les diſtribuent enſuite aux Sergens, qu'ils aſſemblent en cercle à la tête du Camp. On renouvelle tous les jours, ou tous les deux jours, du-moins on le doit faire, les défenſes à l'ordre. Les Tambours battent la retraite au moment que le Soleil ſe couche, & les Sergens ont un grand ſoin de faire bien éteindre les feux dans tout le Camp.

ORDRE que l'on donne à la tranchée. Vers le ſoir le Major du plus ancien Régiment doit aller prendre *l'ordre* de l'Officier Général, qui commande l'attaque pour le diſtribuer aux autres Majors, qui vont enſuite le porter à l'ordinaire à leur Commandant & aux Sergens de leur Régiment. Ils ne ſçauroient avec trop d'exactitude leur recommander ce qu'ils ont à exécuter, ſur-tout d'être très-alertes depuis minuit juſqu'au grand jour,

Digitized by Google

jour, & que les Soldats ayent toûjours leurs armes entre les bras.

ORDRE *dans lequel il faut mettre un Bataillon pour combattre.* Lorſqu'un Régiment eſt obligé de combattre, ce ſont des occaſions importantes où les bons Officiers brillent & ſe diſtinguent infiniment, ſur-tout par la vivacité & l'habileté avec leſquelles ils font mouvoir leur Regiment: pour lors ils s'apperçoivent de quelle utilité il eſt d'avoir exercé & diſcipliné leur Trouppe, quel avantage a ſur un autre un Bataillon qui ſçait obſerver le ſilence, & exécuter ſans confuſion les mouvemens qu'on lui commande.

Pour mettre un Régiment dans l'ordre convenable pour combattre, il faut que chaque Bataillon ſoit en bataille ſur quatre rangs de hauteur, la Compagnie des Grenadiers ſur la droite, le piquet ſur la gauche, & marquer le corps du Bataillon par diviſions afin que l'on puiſſe le faire former & rompre avec facilité, s'il en eſt beſoin par manche, demi-manche, quart, & demi-quart de manche. Le Colonel ſe met où bon lui ſemble. Le Lieutenant Colonel ſe poſte au centre du Bataillon, & chaque Commandant naturel des autres Bataillons, eſt au centre de ſon Bataillon. Le prémier Capitaine de chaque Bataillon eſt poſté ſur la droite, & le ſecond ſur la gauche.

On met pour la ſûreté du Colonel & pour qu'il puiſſe envoyer ſes ordres deux Officiers ſubalternes à ſes côtés & deux Sergens derriére lui: auprès du Lieutenant Colonel & de chaque Commandant de Bataillon, un Officier & un Sergent, & auprès des Capitaines qui commandent l'aile droite, ou l'aile gauche du Bataillon chacun un Sergent. On fait paſſer à la queuë de chaque Bataillon trois Capitaines de ſerre-file, qui ſont le troiſiéme, & les deux derniers, trois Lieutenans en pied, trois Lieutenans en ſecond, & quatre Sergens qui forment un rang entre eux derriere le Bataillon à quatre pas du dernier rang. Le prémier & le plus ancien Capitaine de ces trois ſerre-files, commande le tout & ſe poſte derriere le centre: le ſecond à la droite, le troiſiéme à la gauche, les Subalternes & Sergens entre eux, a l'exception des deux Sergens, qui ſont ſur leur droite & ſur leur gauche: leſquels tous enſemble pouſſent les quatre rangs des Soldats devant eux, après les avoir avertis que le prémier qui lachera le pied ſera paſſé par eux au fil de l'épée.

Tous les Sergens ſont diſperſés, ſçavoir un ſur chaque aile des rangs qui ferment le Bataillon, trois pour les Drapeaux avec chacun un Caporal; enſorte que chaque Officier chargé d'un Drapeau a un Sergent à ſa droite, & un Caporal à ſa gauche pour le ſoûtenir & le défendre: le reſte des Sergens eſt diſperſé aux ailes des diviſions. Les Drapeaux de chaque Bataillon ſont dans le centre entre le ſecond & troiſiéme rang. Le Capitaine qui tient la droite du Bataillon eſt entre la prémiere & la ſeconde file des Soldats: celui de la gauche de même entre la derniere, & l'avant derniere file ſur la gauche: tout le reſte des Capitaines & autres Officiers ſe partagent entre eux à diſtance égale, & occupent tout le front du Bataillon: ſçavoir les Lieutenans un pied dans le rang des Soldats. Les Capitaines à un pas, & le Commandant à deux, mais dès qu'on s'ébranle pour marcher à l'ennemi & le charger, tous les Officiers tant Capitaines que Subalternes, ſont dans le prémier rang des Soldats, ne faiſant qu'un

Digitized by Google

même Corps avec eux à l'exception du Commandant ſeul qui peut déborder d'un pas ſon Bataillon pour en voir la droite & la gauche, enſorte que le Bataillon ſoit fraizé d'Officiers & de Sergens, qui contiennent entre eux le Corps des Soldats.

Les Officiers expérimentés doivent avoir remarqué dans pluſieurs occaſions que le deſordre qui ſe met dans les Bataillons ne provient le plus ſouvent que par le bruit que font la plûpart des Officiers, qui voulant ſe piquer de marcher en avant & d'exciter les Soldats à les ſuivre par des diſcours audacieux, marchent ſans ordre & parlent ſi haut qu'on ne s'entend plus, c'eſt une faute conſidérable. Pour l'éviter on doit obliger les Officiers à ſe tenir dans le rang des Soldats & à les y contenir ſans crier : ce qu'ils ſont facilement, pourvu qu'ils y ayent été ſouvent exercés, obſervant de mettre leur attention à écouter tous les commandemens qui leur ſont faits, pour les exécuter avec promptitude, afin d'arriver en bon ordre & en force ſur l'Ennemi.

On doit marcher à l'Ennemi les armes ſur l'épaule, bayonnette au bout du fuſil, les Tambours battant aux champs, juſqu'à trois cens pas ou environ, & lorſqu'on eſt à cette diſtance, l'on fait le commandement de fuſil ſur le bras : alors la coûtume eſt de faire battre la charge, mais ſouvent en ce cas les Tambours ſont plus embarraſſans qu'utiles ; enſorte qu'on peut les faire ceſſer de battre, afin que l'on puiſſe obſerver un aſſez grand ſilence pour entendre tous les commandemens, que le Commandant ou le Major font : pour lors on doit animer ſa Trouppe en la faiſant marcher d'un pas un peu vif à l'Ennemi, eſſuyant ſon feu autant qu'il eſt poſſible, ſans tirer un ſeul coup. C'eſt la meilleure maxime & la plus certaine pour combattre avec avantage. Ainſi c'eſt ce qu'il faut s'efforcer de mettre dans l'eſprit du Soldat. L'expérience a ſouvent fait voir que le mouvement naturel des Soldats d'un Bataillon qui s'eſt dégarni de ſon feu, eſt de s'arrêter d'abord pour recharger : ſi dans ce tems l'Ennemi continuë de marcher à lui & le charge, il eſt prèſque certain que les Soldats ſe trouvant affoiblis de leur feu, reculent, ſe mettent en déſordre & ſouvent prennent la fuite, malgré la bravoure de leurs Officiers, qui ſont obligés de ſe ſacrifier pour ſoûtenir ſeuls l'effort de l'Ennemi.

L'attention des Officiers doit donc être d'empêcher les Soldats de tirer ; c'eſt ce que le Major ne ſçauroit aſſez leur recommander, & pour leur en donner moins d'occaſion, il faut éviter de leur faire préſenter les armes, ni de leur faire faire aucun mouvement qui les mette en état de tirer ſans commandement, ce qu'il ne faut faire faire qu'à bout touchant : néanmoins on eſt quelquefois obligé de faire tirer quelque peloton, ſoit en marchant ou de pied ferme, ou même le dernier rang en entier en faiſant mettre genou en terre aux trois prémiers pour s'en ſervir les uns après les autres, ſoit pour gagner du terrein, ſoit pour ſe retirer. Mais c'eſt au Commandant à juger de ce qu'il a à faire faire ſelon l'occaſion.

Une choſe à laquelle il faut que les Majors redoublent d'attention, c'eſt de mettre dans l'eſprit des Officiers que quand ils ſont à la tête ou à la queuë de leur Bataillon, ils doivent toûjours s'aligner en obſervant que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vers

Digitized by Google

vers le centre, & que le centre ſe regle ſur ſa droite & ſa gauche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergens qui ſont ſur les ailes ou aux diviſions contiennent toûjours les Soldats dans leurs rangs ſans parler, & ſur-tout lorſqu'on fait les quarts de converſion.

Le Major n'a point de poſte fixe. Il doit être autant que faire ſe peut au centre du Bataillon près du Colonel, pour recevoir & faire exécuter ſes ordres, ſe portant avec une activité extrême par-tout, où le plus preſſant beſoin le demande, tant pour rallier le Bataillon que pour le faire réformer & le remettre à la charge, ſoit pour prendre un Bataillon ennemi en flanc, en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers, un piquet, ou une manche, manœuvre qui fait abſolument plier le Bataillon qui eſt pris en flanc; ſoit pour éviter que l'Ennemi ne déborde le ſien par la même manœuvre en lui oppoſant une force égale, & enfin pour faire faire tous les mouvemens que ſon habileté lui ſuggére avec l'approbation de ſon Commandant tant pour attaquer que pour ſe défendre.

Des Colonels qui n'ont pas une expérience conſommée, quoique remplis de valeur, ſont très-heureux, quand dans les occaſions épineuſes ils peuvent être aidés par un Major qui ſçait prendre ſon parti ſans héſiter. Ainſi un bon Major jaloux de ſa gloire, zelé pour le bien du ſervice & l'honneur de ſon Régiment, ſupplée aux choſes auſquelles ſon Commandant pourroit manquer, d'autant plus qu'étant à cheval il peut mieux qu'un autre voir ce qui ſe paſſe, & prévenir ou réparer le deſordre. Si le Régiment a pluſieurs Bataillons il doit avoir l'œil à tous pour les faire manœuvrer également, après avoir chargé les Aides-Majors des autres Bataillons, de ſe régler ſur les mouvemens qu'il fait faire au prémier.

Il y a des Régimens qui ont la méthode de faire monter à cheval les Officiers de Serre-file, afin qu'ils puiſſent avec plus de facilité faire marcher les Soldats en avant, les contenir dans leur rangs & même les empêcher de fuir: cette précaution & excellente: car on a vu des Régimens renverſer les Officiers à pied, & il eſt bien difficile à un Régiment de faire une mauvaiſe manœuvre, quand tous ces Officiers à cheval s'employent avec vigueur: ce qui eſt d'ailleurs d'un grand ſecours pour les Officiers Majors, parce qu'ils s'entr'aident unanimement.

* ORDRES de Marches, ou Itineraires; *Voyez* ITINERAIRES.

OREILLE de Liévre, voile appareillée en oreille de liévre, c'eſt-à-dire en voile latine, ou à tiers point, à la différence des voiles à trait quarré.

OREILLE de l'ancre, c'eſt la largeur des pates de l'ancre.

ORGUES: ce ſont de longues & groſſes piéces de bois détachées l'une de l'autre, & ſuſpendues par des cordes, au-deſſus des portes d'une Ville, afin qu'en cas de de quelque entrepriſe formée par l'Ennemi, on les puiſſe laiſſer tomber à plomb par le paſſage, & le fermer, ſans crainte qu'en mettant de travers un chevalet, ou quelque autre obſtacle au-deſſous, l'Ennemi puiſſe arrêter & tenir en l'air toute cette file de piéces de bois, comme cela peut arriver aux herſes, parce que les piéces qui compoſent la herſe ſont aſſemblées l'une avec l'autre, & étant arrêtée & ſuſpenduë par un endroit, tout le reſte s'arrête auſſi, d'où vient que les *orgues* ſont préférables aux herſes.

Digitized by Google

ORGUES, ou un ORGUE, ſont pluſieurs canons de mouſquet diſpoſés de ſuite, & l'un après l'autre ſur un même fût, les lumieres répondant les unes aux autres, en ſorte que par une même traînée, on met le feu à tous les canons à la fois.

On voit dans le Magaſin Royal de la Baſtille à Paris des *orgues*, qui après avoir tiré ſe peuvent recharger en les renverſant ſans deſſus deſſous, ſans que l'affût change de place, ce qui eſt fort abrégeant, & ce qui peut ſe faire ſans peril.

ORIENT, eſt le prémier des quatre points Cardinaux du monde, & celui où ſe leve le Soleil quand il eſt dans l'Equateur, ce qui le fait auſſi appeller Orient Equinoxial. Il y a l'Orient d'Eté & l'Orient d'Hiver, l'un où le Soleil ſe leve dans les plus longs jours de l'année, & l'autre où il ſe leve dans les plus courts. On appelle Orient du Soleil ſon amplitude orientale, laquelle eſt l'arc de l'horizon terminé par le point où il ſe leve, & le point de l'Orient Equinoxial. *Orienter* quelque choſe, c'eſt diſpoſer, ſituer à l'égard de l'Orient & des autres points Cardinaux. La bouſſole eſt d'un grand uſage pour orienter un plan, ce qui veut dire marquer la ſituation d'un plan ſur la terre à l'égard des quatre parties Cardinales du monde. *Orienter* quelque choſe: c'eſt la tourner de telle ſorte qu'elle ſoit dans la ſituation que l'on ſouhaite à l'égard de quelque partie du monde. *Orienter* les voiles, c'eſt les braſſer & ſituer de maniere qu'elles reçoivent le vent.

* ORIENTER, en termes d'Architecture, ſignifie marquer avec la bouſſole, ſur le deſſein ou ſur le terrein, la diſpoſition d'un bâtiment par rapport aux vents cardinaux du monde.

On dit auſſi s'orienter, pour ſe reconnoître dans un lieu d'après quelque endroit remarquable, pour en lever le Plan.

ORIFLAMME: c'étoit l'ancienne Banniere de l'Abbaye de S. Denis, que les Comtes du Vexin, qui étoient les Avoués de cette Abbaye, portoient dans les guerres particulieres, que l'Abbé, ſelon l'uſage de ce tems là, étoit quelquefois obligé d'avoir contre les Seigneurs ſes voiſins.

Nos Rois étant entrés en poſſeſſion du Vexin, firent cette Banniere la principale de leurs Armées à l'honneur de S. Denis, qu'ils avoient choiſi pour Patron & Protecteur de la France. Cette Banniere étoit un candal ou taffetas rouge ſuſpendu à une pique dorée.

Celui à qui le Roi confioit l'*Oriflamme* pour la porter à la tête de l'Armée, avoit le titre de Porte-*Oriflamme*. En vertu de cet Emploi, il avoit le commandement de la Trouppe, à la tête de laquelle il portoit cette Banniere, & cette Trouppe étoit toûjours compoſée de Chevaliers & de Gendarmes d'élite. Cette dignité ne ſe donnoit qu'à un Chevalier d'une prudence & d'une valeur éprouvée; & l'honneur qui y étoit attaché, la faiſoit préférer aux plus hautes Charges.

Nous voyons dans l'Hiſtoire ſous Charles V. un Seigneur ſe démettre de la Charge de Maréchal de France, pour être honoré de celle de Porte-*Oriflamme*. Le ſerment que faiſoit cet Officier, l'obligeoit à perir plûtôt que d'abandonner cette Banniere, qui marchoit à la tête de toute l'Armée, & précedoit toutes les autres Bannieres. La Charge de Porte-*Oriflamme* étoit une commiſſion à vie, qui ne procuroit point d'appointemens: mais pendant le tems du Service, le Porte-*Oriflamme* étoit défrayé aux dépens du Roi. C'eſt ſous le régne de Louis le

Digitized by Google

le Gros, ou plûtôt ſous celui de Philippe I. ſon pere que l'on doit fixer l'origine de la coûtume de porter *l'Oriflamme* à la guerre, contre les Ennemis de l'Etat.

Cet Etendard n'étoit pas d'une matiere incorruptible. Il s'uſoit comme les autres, on en ſubſtituoit un autre quand il étoit uſé.

S. Louis ne le rapporta pas de ſon expédition d'Egypte, quand il fut pris par les Mahométans, avec tous ſes bagages.

On ne porta plus *l'Oriflamme* dans nos Armées, depuis que les Anglois furent maîtres abſolus de Paris, après la mort de Charles VI.

Le prémier Seigneur que l'on trouve dans l'Hiſtoire, faiſant les fonctions de Porte-*Oriflamme*, eſt Anſeau Seigneur de Chevreuſe, en 1294. ſous Philippe le Bel.

Il eut des prédéceſſeurs dès le tems de Louis le Gros, ſous le régne duquel l'on commença à porter *l'Oriflamme* dans nos Armées, mais les noms n'en ſont pas venus juſqu'à nous, & René Moreau en 1450. eſt le dernier que l'on trouve revêtu de la dignité de Porte-*Oriflamme*, quoi qu'il y en ait eu d'autres après lui, mais on les ignore.

Cette Banniere fut encore en uſage ſous Louis XI. On ne voit point que ſes ſucceſſeurs s'en ſoient ſervi dans les guerres.

Il y a des Auteurs qui ſoûtiennent, que depuis que *l'Oriflamme* n'a plus paru dans les Armées, elle a toûjours reſté dans le lieu où elle devoit être, qui eſt le Tréſor de S. Denis, & qu'elle y étoit encore ès années 1533. & 1594. ſuivant les Inventaires de ce Tréſor faits dans ces années.

D'autres penſent qu'elle eſt reſtée en la poſſeſſion des derniers Gentilshommes commis pour la porter. Ce dernier ſentiment ſert à prouver qu'il ſe peut trouver des *Oriflammes* au pouvoir des deſcendans de ces Gentilshommes, qui les ont conſervées ſoigneuſement dans leurs châteaux, pour perpétuer le ſoûvenir de l'honneur que leurs ancêtres ont eu d'être les Porteurs d'une telle Enſeigne.

Meſſieurs d'Harcourt-Beuvron prétendent avoir une *Oriflamme*, qui leur vient par ſucceſſion de Pierre de Villiers, de la Maiſon de l'Isle-Adam, qui fut Porte-*Oriflamme* de France, & dont la fille, qui épouſe Jean Garenciere, fut ayeule d'une Tugdal de Karmoiſin, mariée à Jean de Gaillon, grandpere de Françoiſe de Gaillon, femme de François d'Harcourt, Seigneur de Beuvron.

Quant à la différence qui ſe trouve dans la forme entre *l'Oriflamme* qui étoit au Tréſor de S. Denis, & celle qui eſt en la poſſeſſion de Meſſieurs d'Harcourt, c'eſt une bagatelle. L'Enſeigne de Denis nous a toûjours été repréſentée, comme étant d'une étoffe toute unie. Les ornemens en broderie qui ſe voyent ſur l'Enſeigne qu'ont Meſſieurs d'Harcourt, ne détruiſent point ſon authenticité. Ils peuvent venir d'une augmentation qui s'eſt faite dans les derniers tems où *l'Oriflamme* a été portée à la guerre, & la tradition doit être comptée pour quelque choſe.

Si *l'Oriflamme* de Meſſieurs d'Harcourt eſt rouge, il y a lieu de croire qu'elle eſt auſſi véritable que celle qui ſe trouvoit encore au Tréſor de S. Denis dans le ſeiziéme ſiécle. Toutes deux peuvent avoir été également des *Oriflammes* qui ont ſervi dans des tems différens ; & même quelques uns veulent, que pendant qu'il y avoit une *Oriflamme* à l'Armée, il y en avoit une autre qui reſtoit à S. Denis, pour ſervir aux beſoins de l'Abbaye, ou pour ſervir à remplacer promptement celle qui étoit à l'Armée, ſi celle-ci venoit à ſe perdre.

On

Digitized by Google

On tire la preuve de la duplicité de *l'Oriflamme* du témoignage de Rigord Hiſtorien, qui dit que lorſque Philippe-Auguſte alla prendre *l'Oriflamme* pour ſon voyage d'outre-mer, il y avoit deux Etendarts ſur les chaſſes des Martyrs. Mais ce pouvoit bien être la Banniere de France qui ſe béniſſoit à S. Denis avant que d'être portée à l'Armée, & que des Hiſtoriens ont ſouvent confonduë avec *l'Oriflamme*, qui n'a plus paru à l'Armée depuis que les Anglois ſe furent rendus maîtres de Paris.

Les prémiers honorés de la Charge de Porte-*Oriflammes*, ont été ſous le régne de Louis VI. en 1110. c'eſt le prémier de nos Rois qui a poſſedé le Comté de Vexin: mais on ne ſçait point les noms des prémiers Porte-*Oriflammes*, juſqu'en 1214.

Le Roi Louis VII. prit *l'Oriflamme* en 1147. lors de ſon voyage d'outre-mer.

Le Roi Philippe-Auguſte prit auſſi *l'Oriflamme* en 1183. à la guerre contre le Comte de Flandres.

Galois, Seigneur de Montigni, Porte-*Oriflamme* en 1214. à la Bataille de Bovines.

Le Roi Louis VIII. porta *l'Oriflamme* en la guerre contre les Albigeois, en 1226.

Louis IX. fit porter *l'Oriflamme* en la guerre contre Henri III. Roi d'Angleterre en 1242. & dans ſes deux voyages d'outre-mer contre les Infidéles.

Anſeau, Seigneur de Chevreuſe, Porte-*Oriflamme*, ſous Philippe IV. dit *le Bel* en 1304.

Raoul, dit Herpin, Seigneur d'Erquery, en 1315.

Miles, Seigneur de Noyers & de Vilbertin, en 1328.

Geoffroy, Seigneur de Charny, en 1355.

Arnoul, Seigneur d'Andrehan, en 1368.

Pierre de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, en 1372.

Guy, Sire de la Tremoille, en 1383.

Guillaume, Seigneur des Bordes, en 1383.

Pierre d'Aumont, dit *Hutin*, en 1397.

Guillaume Martel de Bacqueville, en 1414.

Le Roi Louis XI. reçut *l'Oriflamme* des mains du Cardinal d'Alby en 1465. dans l'Egliſe de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, en la guerre contre les Bourguignons; & depuis ce tems il n'en eſt plus parlé.

ORILLON, eſt une maſſe de terre revêtue de muraille, que l'on avance ſur l'épaule des Baſtions à Caſemate pour couvrir le canon, qui eſt dans le flanc retiré, & empêcher qu'il ne ſoit demonté par l'Aſſiégeant. Il y a des orillons de figure ronde & d'autres à peu près de figure quarrée appellés épaulemens. *Voyez* ſa conſtruction au mot de FORTIFICATION, dans le prémier ſyſteme de M. de Vauban.

ORIN, terme de marine, eſt une corde attachée par un de ſes bouts à l'ancre, & par l'autre à la bouée, qui flotte ſur le lieu de l'ancrage, pour indiquer l'endroit ou l'ancre eſt mouillée.

ORMES. Par les Ordonnances du 28. Février & 2. Juillet 1716. les plants *d'Ormes* ſont ordonnés à toutes ſortes de perſonnes en Flandres, Artois & Hainaut, afin qu'on ne puiſſe à l'avenir manquer d'affûts & de roüages pour l'Artillerie. Lorſque des Paſſans ou Beſtiaux ont endommagé leſdits arbres, leſdits Paſſans ou Propriétaires de Beſtiaux doivent être mis à l'amende.

A méſure que leſdits *Ormes* meurent les Particuliers doivent planter d'autres *Ormes* & non des arbres d'une autre eſpéce, à moins qu'au dire des Experts la terre ne ſoit pas propre à les faire venir, auquel cas on

Digitized by Google

on plante des arbres de la nature convenable au terroir. Il eſt permis aux Particuliers de joüir des eſmondes deſdits ormes ſans toucher au tronc, leſquels ſont conſervés pour parvenir à parfaite maturité, hauteur & groſſeur.

Si les Particuliers manquent de faire planter leſdits ormes, il eſt permis aux Communautés voiſines de les faire planter, moyennant quoi elles joüiſſent des branchages & des eſmondes, & le corps deſdits arbres leur appartient au préjudice des Propriétaires des terres où leſdits arbres ont été plantés.

ORNEMENT des Armes: les ornemens des armes ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoûtoit aux heaumes & qu'on mettoit ſur les caſques. Les lambrequins étoient encore un ornement de caſque. Cet ornement a paſſé dans les armoiries auſſi bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque, mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit de les ôter pour ſa ſûreté quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccédérent les pennaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. Les pennaches furent auſſi mis ſur la tête des chevaux au-deſſus du chamfrain. Un autre ornement des armes étoit la cotte d'armes. Après on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens Chevaliers étoient les éperons dorés. Les Ecuyers en portoient d'argentés. Les armoiries du Chevalier ou de l'Ecuyer étoient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un ornement. Tout ce que l'on voit aujourd'hui d'ornement c'eſt le plumet au chapeau des Officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. *Voyez* CIMIERS, PENNACHES, COTTE D'ARMES, ECHARPE, EPERONS.

ORSE: c'eſt un terme de Levant pour dire basbord ou main gauche. C'eſt auſſi parmi les Levantins un terme de Commandement pour dire au lof, quand on a beſoin de ferrer & de tenir le vent. *Orſer*: c'eſt aller contre le vent, aller à vent contraire par le moyen des rames. Ce terme n'eſt en uſage que chez les Provenceaux.

ORTHODROMIE: c'eſt la route en droite ligne que fait un Vaiſſeau en ſuivant un des trente-deux vents qui ſont marqués ſur la bouſſole. *Orthodromie* ſignifie droite courſe comme loxodromie ſignifie courſe oblique.

ORTHOGRAPHIE ou Profil, eſt la repréſentation d'un ouvrage ſelon ſes largeurs, ſes épaiſſeurs, ſes hauteurs & ſes profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute juſqu'à la plus baſſe de ſes parties. L'orthographie ne repréſente pas les longueurs d'un Ouvrage, ce que fait le Plan qui auſſi ne repréſente pas les hauteurs & profondeurs, mais l'un & l'autre repréſentent les largeurs.

ORTIVE, amplitude ortive, c'eſt l'arc de l'horizon qui ſe trouve entre le point où ſe leve un aſtre, & celui du vrai Orient où ſe fait l'interſection de l'horizon, & de l'Equateur. Il y en a une boréale & l'autre auſtrale; on dit auſſi *Latitude Ortive*.

OSSEC, ſentine, c'eſt en terme de Marine le bas de la pompe où ſe reçoivent toutes les eaux. Quelques uns croyent que comme on entend par ce mot ce qui ſert à mettre le Navire au ſec, il a été fait par corruption

Digitized by Google

ruption du mot au ſec. On appelle auſſi *Oſſec* ſur les rivieres l'endroit où s'amaſſent les eaux du Bateau qu'on vuide avec l'eſcope.

OSTRELIN : ce mot vient de l'Anglois, & on appelle *Oſtrelins* ceux qui ſont Orientaux à l'Angleterre. Il ſe dit particuliérement des villes confédérées, dont Lubec eſt la Capitale.

OTAGE. Une Ville aſſiégée qui veut capituler, en envoyant les Articles de la Capitulation, envoye des *Otages*, & l'Armée aſſiégeante en envoye auſſi à la Ville aſſiégée. On ne les renvoye quand les articles ſont ſignés, ou quand on ne convient pas. Dans les pays ennemis, qu'on met en contribution, on prend auſſi des Otages que l'on garde juſqu'à ce que le payement de la ſomme demandée ſoit fait. Un Prince qui ſe fait donner des Otages, n'en exige que pour s'aſſûrer de la fidélité des Peuples ou du Prince avec qui il traite. Les *Otages* étoient autrefois très-fréquens, & il ne ſe concluoit preſque rien qu'on ne ſe donnât des Otages.

* OTTOMAN; On donne ce nom aux Turcs, & à leur Empire, de celui d'un de leurs plus célébres Empereurs.

* OVAGE, ou, comme on le prononce dans pluſieurs endroits *Ovache* & *Ovaiche*, ſe dit ſur mer du ſillage ou de la trace d'un Vaiſſeau. *Tirer un Vaiſſeau en ovage* ſignifie le *toüer* ou le *remorquer*.

OUAICHE, ouage, ſillure ou ſillage, eſt la trace navale d'un Vaiſſeau.

Tirer un Vaiſſeau en ouaiche, ou à ovaiche, ou lui donner le cable, c'eſt ſecourir un Vaiſſeau, qui eſt incommodé, ou péſant à la voile, en le touant ou remorquant par l'arriere d'un autre Vaiſſeau. Ce qui ſe fait de la ſorte. Le Vaiſſeau qui remorque ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable ou d'une hanſiere au pied de ſon grand mât, & faiſant paſſer l'autre bout par un ſabord de l'arriere, il fait porter ce bout à bord du Vaiſſeau incommodé & l'y ayant fait amarer au pied du mât de miſaine, il tire & remorque ce même Vaiſſeau incommodé.

* OVALE, figure curviligne, dont les diamêtres ſont inégaux.

* OVATION. Les Romains donnoient ce nom à une eſpéce inférieure de triomphe, qui s'accordoit à un Général après une Victoire peu conſidérable, ou remportée dans une guerre qui n'avoit pas été déclarée ſuivant les Loix. On n'immoloit alors qu'une *Brebis* au-lieu du *Taureau* qui étoit la victime dans le grand Triomphe, & les autres cérémonies avoient auſſi moins d'éclat.

OVERLANDRES: petits Bâtimens qui naviguent ſur le Rhin & ſur la Meuſe, & qui chargent ordinairement de la terre pour faire des ouvrages de la poterie & du verre.

OUEST, ou OCCIDENT: c'eſt un des quatre points Cardinaux du Monde, c'eſt-à-dire, du Ciel ou de la Terre : le lieu où le Soleil & les autres Aſtres ſe couchent à notre égard. *Voyez* OCCIDENT. *Oüeſt*, *Nord-Oüeſt* : c'eſt un des deux vents qui ſont entre *l'Oüeſt* & *Sud-Oüeſt* : *Oüeſt-Quart de Nord-Oüeſt*, c'eſt le vent qui eſt entre l'Oüeſt, & l'Oüeſt-Nord-Oüeſt, parce qu'il eſt le quart de l'eſpace entre l'Oüeſt & le Nord-Oüeſt, & qu'il eſt le plus proche de l'Oüeſt. *Oüeſt Quart de Sud-Oüeſt*, ou quart au Sud-Oüeſt ; c'eſt le vent qui eſt entre l'Oüeſt & l'Oüeſt-Sud-Oüeſt, ainſi nommée parce qu'il eſt au quart de l'eſpace entre *l'Oüeſt*, & le *Sud-Oüeſt*, & qu'il eſt le plus proche de l'Oüeſt.

OURAGAN : c'eſt une tempête horrible & très-violente. Elle ſe forme par la contrarieté de pluſieurs

Digitized by Google

ſieurs vents, qui ſouflant tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, élévent des flots prodigieux qui ſe briſent les uns contre les autres. Ces *ouragans* n'arrivoient autrefois que de ſept ans en ſept ans, mais depuis ils ont été plus fréquens. Ils arrivent ordinairement depuis le vingt ou vingt-cinq de Juillet juſqu'au quinze Octobre dans les Isles Antilles. Quand l'ouragan doit venir, la mer devient d'ordinaire tout à coup auſſi unie qu'une glace, ſans faire paroître le moindre ſoulevement de ſes eaux ſur la ſurface, après quoi l'air s'obſcurcit, & s'étant rempli de toutes parts d'épais nüages, il s'enflamme & s'entr'ouvre de tous côtés par d'effroyables éclairs, qui durent aſſez long-tems, & qui ſont ſuivis des accidens les plus affreux. Ceux qui ſont alors moüillés dans les rades doivent appareiller au plûtôt & s'éloigner des terres pour laiſſer paſſer la fureur de *l'ouragan*, en ſe laiſſant dériver après avoir mis leur mât de hune & leurs vergues bas. Les Habitans des Isles Antilles ſe retirent pendant *l'ouragan* dans de petites cabanes bâties ſur le modéle de celles des Caraibes : car on a remarqué par expérience que ces petites hunes de figure ronde qui n'ont point d'autre ouverture que la porte, & dont les chevrons touchent la terre, ſont ordinairement épargnées pendant que les maiſons élevées ſont renverſées.

OURS, ou ourſe, terme de marine, eſt un cordage particulier de l'artimon, pour ſervir de bras à ſa vergue. Il eſt garni d'un croc par un bout, afin de ſaiſir l'étroppe amaré à l'extrêmité de la vergue.

OUTILS : c'eſt tout inſtrument dont les Artiſans ſe ſervent pour l'exécution manuelle de leurs ouvrages. Les Charpentiers de Navire en ont de diverſes ſortes dont la plûpart ſont mentionnés ſuivant leur rang. Il y a auſſi beaucoup *d'outils* dans l'Artillerie dont j'ai auſſi parlé.

Il y a dans chaque Compagnie, ſans en excepter celle des Grenadiers, un nombre d'outils, dont les deux tiers ſont propres à remuer la terre, & les autres tranchans. Ces outils ſont portés à la bandouliere des fournimens ou à une autre particuliere. Les Soldats de chaque chambrée, par une Ordonnance du Roi du 1. Octobre les portent tour à tour, & ils ſont obligés de les tenir en bon état. Ces outils ſervent dans le beſoin à ſe retrancher, faire des faſcines, couper des paliſſades, enfoncer des portes.

Les *outils* dont on ſe ſert dans les ſiéges, ſont pics hoyaux, pics à roc, pioches ſimples, pelles de fer, bêches communes, feüilles de ſauge, pelles de bois, ferrées & non ferrées, & lochets de Flandre.

Ces derniers ſont les meilleurs de tous en bon terrein, comme eſt celui des Pays Bas, rarement ſont-ils bons ailleurs, parce que le plus ſouvent les terres ſont dures, & mêlées de tuf, cailloux, & pierrailles où ils ne ſont pas d'un bon uſage.

Les pics-hoyaux qui ont une pioche d'un côté, & une pointe de l'autre, ſont bons, mêlés parmi les tranchés ou les pioches communes.

Les pelles de fer, appellées écoupes, ne ſont pas mauvaiſes quand elles ont une bonne douille & qu'elles ſont bien emmanchées.

Les bêches un peu longues qui s'enfoncent dans la terre avec le pied ſont fort bonnes, parce qu'elles enlévent la terre, & font l'excavation d'un même coup.

Les pelles de bois ferrées ſont utiles, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois, mais elles ſe caſſent facilement.

Les moindres de toutes ſont les pelles de bois non ferrées, parce qu'elles ſont très-cavantes & de peu de

Digitized by Google

de durée. Toutes ces eſpéces d'outils ſont pour la terre, & pour les rocailles. Les ſuivans ſont bons pour le bois : ſçavoir.

Serpes, haches communes, ſcie de toute eſpéce, ciſeaux, fermoir de toute grandeur, hachettes, doloires, herminettes, *&c.* & tous autres outils appartenant à la charpenterie, feronnerie, & ſerrurerie, dont-il doit y avoir pluſieurs ateliers complets dans le parc.

Il faut auſſi des outils de Tourneur, pour faire les porte-feux des bombes & des grenades, les plateaux de bois pour les pierriers, & les tampons pour les mortiers & le canon.

Il doit y avoir encore des outils de Mineur pour la terre franche, le roc, le tuf & les murs.

Tous ces outils qui doivent être bien emmanchés, ſe tirent des Magaſins, où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue-main, aſſemblés à loiſir.

Pour être bons ils doivent être de 4. à 5. lignes, fabriqués de bon fer de bonne trempe, & bien acerés ſur les tranchans, avec les pointes bien renforcées de bonnes & fortes douilles à la tête : ce qui ſe voit rarement, parce que tout cela ſe prend à des prix faits, qu'on n'a pas aſſez de ſoin de faire obſerver avec exactitude.

Les outils à Pionniers, ſont les hoyaux, pics hoyaux, pics à roc, pics à tête, pics à feuille de ſauge, la bêche & l'écoupe, la ſerpe & la hache.

Sous ce titre d'outils, je vais nommer ceux du Charpentier, Charron, Forgeron, Menuiſier, Tourneur & Tonnelier, tous Ouvriers qui ſont employés dans l'Artillerie.

Ceux à Charpentier conſiſtent en grande régle, petite régle plate, grands compas, coûteau, niveau, niveau à plomb plein, niveau à plomb percé, calibre, équaire, fauſſe équerre, équerre de bois à épaulement, ſauterelle, ſcie à refendre, ſcie à débiter, ébauchoir, jauges à tracer les mortoiſes, bezaigues, ciſeaux à manche de bois avec virolles, autre ciſeau, amorçoir, laceret ou petite tarriere, groſſe tarriere, maillets gros & médiocres, marteau de fer, petites coignées à grand manche pour abattre le bois & ébaucher, grande coignée à équarrir, d'autres de diverſes grandeurs, hachettes à marteau, traceret, roinette, cheville de fer pour aſſembler, repouſſoir, rabot rond, gallére, herminette, leviers, pinces, pied de chevre.

Ceux à Charron, ſont une coignée, une gouge quarrée, une gouge ronde, un ciſeau, une tarriere, une ſcie à main, une plane, une grande ſcie, un ciſeau à écolter, un terreau. Les outils de bois, ſont un chevallet, un vuidoir, un maillet.

Ceux du Forgeron, ſont un ſouffliet de trois pieds, une enclume péſant environ 150. livres, une bigorne péſant 50. livres ou environ, un étau, 2. paires de tenaille à crochet, 2. autres droites, 2. marteaux à mains, une tranche, un poinçon plat, ſix limes quarreaux, & demi quarreaux. Un paquet de limes d'Allemagne de 4. au paquet, une perçoire, une pointe, deux coins de fer, quatre ciſeaux de 18. pouces, une chaſſe, une étampe, un tiſonnier crochu & un pointu, une claviere, une thuyere de fer forgé, un marteau fendu de la groſſeur du marteau à main.

Ceux à Menuiſier, ſont ſcie à refendre, ſcie à débiter, ſcie à tenon, ſcie à tourner, ſcie à enraſer, ſcie à main, ou égohine, ſcie à cheville, entaille pour limer les ſcies, établie, crochets, valet, petit maillet, crochet ou ſergent, étaignoirs, preſſe de bois, feuilleret, outils que l'on appelle à fuſt, rifflard, varlopes de pluſieurs grandeurs, varlope à on-

Digitized by Google

à onglet ou anglée, guilleaume à ébaucher, guilleaume à platebande, guilleaume à reculer, guilleaume de bout, rabot, mouchettes, mouchettes à grain d'orge, bouvet, bec de canne, guide, outils à manche de bois & autres, ciseaux, il y en a à deux biseaux, ciseaux de lumiere, fermoir, fermoir à nez rond, bec-d'âne, gouge, trusquin d'assemblage. Truſquet à longue pointe, guilboquet, réglet plat, équerre, fauſſe équerre, triangle quarré, triangle anglé, compas, marteau, limes, rappe, tenaille, villebrequin, tourne à gauche, réglet à pied.

Les Tourneurs ſe ſervent d'outils à Menuiſiers, & de Sculpteurs pour leurs ouvrages. Outre cela ils en ont qui leur ſont particuliers, comme des ciſeaux biſeaux, gouges, grains d'orge, des bâts-d'âne, toutes ſortes de pas, des fers dentelés, des fers croches, des tarrôts, des vis de fer, & tant d'autres de manieres ſi différentes, qu'il n'eſt pas poſſible ici d'en donner le détail, lequel d'ailleurs ne ſçauroit être que d'une très-médiocre utilité pour un Officier d'Artillerie.

Ceux de Tonnelier, ſont une eſſette, tretoire, planne, tirefonds, chevalets, gablaire, ſcie à tourner.

OUTILS à Mineur, ſont une ſonde pour les terres, de grandes & petites pinces, une aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre, pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc; une dragüe, une bêche, une pelle de bois ferrée; une maſſe, une maſſette, un marteau de Maçon, un grelet, un marteau à deux pointes, un pic-hoyau, un pic-à roc, un hoyau, une feuille de ſauge, de ciſeaux plats, un poinçon, un ciſeau demi-plat, un louchet à faire les rigoles pour les auges; les louchets ſervent auſſi à faire du gazon, une équerre & une bouſſole.

Tous les outils de différentes eſpéces, dont on a proviſion dans les grands magaſins ſont rangés dans un petit entrepôt de planches fermant à clef pour pouvoir trouver ſous la main ce qui peut ſervir à un prompt mouvement.

* OUTREMER, bleu d'azur, qu'on fait avec le lapis-lazuli, infuſé dans du vinaigre blanc, & mêlé avec de l'huile de lin, de la cire blanche vierge, de la poix greque, du maſtic pulvériſé, & de therebentine: On fait bouillir le tout. Il y a pluſieurs autres façons de faire *l'outremer*.

L'outremer eſt une couleur très-douce & très-fuiante, & par cette raiſon très-propre pour la miniature. Elle eſt très-néceſſaire pour toute ſorte de peinture; *l'outremer* eſt fort cher: Dans le Salon d'Hercule, peint à Verſailles par le Moine, il eſt entré pour le plafond ſeul, pour dix mille livres *d'outremer*.

OUVERT: être à l'ouvert d'une paſſe: c'eſt être vis-à-vis de quelque choſe, comme de l'entrée d'un port, d'une rade, ou d'une riviére.

OUVERTURE des portes. Les Officiers de Garde aux portes, une demi-heure avant l'heure deſtinée pour les ouvrir, détachent un Sergent avec deux Fuſiliers pour aller chercher les clefs, & lorſqu'elles arrivent ils diſpoſent leur garde avec le même nombre d'hommes armés & ſans armes, le Tambour battant aux champs, comme à la fermeture des portes. Ainſi elles s'ouvrent comme elles ont été fermées, à l'exception que lorſque le Capitaine des portes a ouvert la prémiere & paſſé le prémier pont & ceux qui les eſcortent, l'Officier qui commande la garde de cette porte en fait relever le pont: on en

Digitized by Google

uſe de même à tous les autres ponts, juſqu'à ce que la découverte ait été faite. Celui qui commande l'avancée de la derniere barriere, doit recevoir les ordres de l'Officier Major de la Place, afin de détacher un ou pluſieurs Sergens avec des Fuſiliers pour aller faire la découverte.

Il arrive ſouvent principalement les jours de marché qu'il ſe trouve à la barriere beaucoup de payſans qui attendent qu'elle ſoit ouverte pour entrer : on doit les faire éloigner de cinquante pas juſqu'à ce que les Batteurs d'Eſtrade qui ſont ordinairement des Cavaliers ou Dragons de la Garniſon ſoient rentrés. La découverte faite & les ponts baiſſés, l'Officier qui commande l'avancée doit faire ouvrir le guichet de la barriere & laiſſer aller un à un ceux qui viennent de dehors, obſervant de les bien examiner & de faire faire la même choſe par le conſigne. Pendant ce tems les Gardes doivent reſter ſous les armes juſqu'à ce qu'il n'y ait que très-peu de gens qui paſſent de loin à loin. Cet article eſt de conſéquence, & nous avons des exemples qui nous en prouvent l'importance.

En 1702. l'Electeur de Baviere voulant ſe rendre maître de la Ville d'Ulm en Suabe, porta ſes Troupes pendant une nuit avec une diligence incroyable à une demi-lieuë de cette Ville, où après avoir ſaiſi tous les paſſages, il fit vêtir un nombre de ſes Officiers avec les mêmes habits que portoient les Payſans qui arrivoient de toutes parts pour y entrer un jour de marché. Ces Officiers ainſi traveſtis entrerent à l'ouverture des portes, s'emparerent des Troupes qui les gardoient & firent par ce moyen pénétrer l'Electeur & ſes Troupes qui ſe rendirent maîtres d'Ulm, par la négligence & le peu de précautions qu'apporterent celles de l'Empire qui avoient mal fait la découverte, & qui en gardoient les barrieres & les portes avec trop de confiance.

OUVERTURE & fermeture des portes chez les Turcs. Les Janiſſaires dans les Places où ils ſont en garniſon, ont la garde des clefs pour ouvrir & fermer les portes ſuivant les loix & les ſtatuts. On ouvre les portes à la pointe du jour, & pour cela deux ou quatre Janiſſaires ſe rendent aux portes. Il y a un *Capigy* ou *Portier* à chaque porte. Ils lui en remettent la clef afin qu'il l'ouvre lui-même en préſence de quelques *Azzaps*. En faiſant cette fonction le *Capigy* prononce à haute voix quelques paroles à la loüange de Dieu & du Sultan, & dès que la porte eſt ouverte il redonne la clef aux Janiſſaires, qui la rapportent où ils l'ont priſe.

Pendant le jour les *Azzaps* & même quelques Janiſſaires ſont la garde à la porte & demandent rarement le nom des payſans, ni où ils vont. Un peu avant la nuit on y rapporte les clefs dans le même ordre. Les *Capigys* les prennent en prononçant les mêmes paroles que le matin en préſence des *Azzaps* & des Janiſſaires, & les remettent à ceux qui doivent les garder.

OUVERTURE de la Tranchée eſt le commencement du travail d'une approche, & le prémier remuement des terres que fait l'Aſſiégeant pour aller à couvert au corps d'une Place aſſiégée. *Voyez* TRANCHE'E.

OUVRAGE, en terme de Fortification, ſe peut dire *écharpé* quand il eſt battu par un angle moindre de 20. dégrés.

Un *ouvrage* eſt dit *enfilé*, quand d'un ſeul coup on peut raſer le dedans depuis un bout juſqu'à l'autre.

Un *ouvrage* eſt *vu de revers*, quand il eſt vu par-dedans ſans être enfilé.

Soit le bout de la Tranché A, B, dont le parapet extérieur eſt C, & l'in-

Digitized by Google

l'intérieur D. le coup qui partira de E, l'écharpera; celui de F, l'enfilera, & celui de G, le verra de revers.

Tous ces coups ſont dangereux, par la raiſon qu'ils peuvent atteindre beaucoup d'hommes à la fois, mais celui qui écharpe, l'eſt moins que celui qui enfile, vu que le parapet de la Tranchée les couvre. Le coup qui enfile eſt encore moins périlleux, que celui qui bat de revers, parce qu'une ou pluſieurs traverſes peuvent mettre à couvert de l'enfilade, au-lieu qu'il n'y a pas moyen de ſe couvrir de revers qu'en faiſant un double parapet à la tranchée.

OUVRAGE à corne, eſt un Ouvrage compoſé de deux demi-baſtions, qui ſe mettent ordinairement devant la courtine, & quelquefois à la pointe d'un baſtion.

Pour conſtruire cet Ouvrage prenez ſur la perpendiculaire prolongée, qui paſſe au milieu de la courtine depuis l'angle rentrant de la contreſcarpe la moitié ou tout au plus les deux tiers de votre côté extérieur, c'eſt-à-dire, 90. 110. ou 120. & non pas au-delà, parce que la tête de l'ouvrage doit être à la portée du mouſquet de la Place. Tirez enſuite votre ligne paralléle à la courtine ſur laquelle vous porterez de part & d'autre 60. toiſes ou 70. pour former votre côté extérieur qui aura ou 120. ou 140. toiſes au plus, parce qu'autrement ſes ailes tomberoient trop près de l'angle flanqué.

Fortifiez ce côté extérieur de la même maniere qu'on fortifie la Place, c'eſt-à-dire, en faiſant la perpendiculaire égale à la ſixiéme partie, les faces aux deux ſeptiémes, *&c.* La briſure des oril'ons ne doit avoir que 3. toiſes, parce que le côté extérieur n'eſt que de 140. au plus.

Si on faiſoit le côté extérieur plus de 140. toiſes, au-lieu de faire les ailes paralléles, il faudroit les aligner ou à l'angle d'épaule, ou à 5. ou 6. toiſes au-deſſus, afin que le reſte des faces puiſſe défendre les ailes.

Le foſſé de cet Ouvrage eſt les trois quarts du grand foſſé, ſon rempart & ſon parapet, comme ceux de la demi-lune, mais il en doit être plus bas de 6. pieds, ſuppoſant le rempart de la Place 3. toiſes, au-deſſus du niveau de la campagne, celui de la demi-lune n'en aura que deux & demi, & celui de l'ouvrage à corne n'en aura que 2. & par conſéquent celui de la demi-lune, qu'on met ordinairement devant la courtine de l'ouvrage à corne, n'en aura qu'un & demi ainſi des autres ouvrages, excepté la tenaille, qui n'étant faite que pour la défenſe du paſſage du foſſé n'a beſoin de dominer ſur aucun ouvrage.

La capitale de la demi-lune, qu'on met devant la courtine de l'ouvrage à corne eſt de 35. toiſes; ſes faces ſont alignées aux angles d'épaule de cet ouvrage. Son foſſé eſt les trois quarts de celui de la grande demi-lune.

Si on met *l'ouvrage à corne* à la pointe du Baſtion, ſes ailes doivent être alignées à 15. ou 20. toiſes des angles d'épaule du Baſtion.

OUVRAGE à couronne, eſt compoſé d'un Baſtion entre deux courtines, & deux demi-Baſtions avec ſes ailes. On le met quelquefois à l'angle flanqué d'un Baſtion, & ordinairement devant la courtine.

Dans le prémier cas ſes ailes ſont alignées ſur la face du Baſtion à 12. toiſes loin de l'angle d'épaule, & dans le ſecond elles ſont alignées à ces angles.

La diſtance de l'angle flanqué de l'ouvrage à couronne à l'angle flanqué de la demi-lune, doit être entre 120. & 150. toiſes; & quand cet ouvrage eſt à l'angle flanqué

Digitized by Google

d'un Baſtion, la diſtance doit être la même de cet angle à celui de l'ouvrage.

Pour conſtruire cet ouvrage devant une demi-lune, prenez ſur les perpendiculaires depuis l'angle flanqué de la demi-lune entre 120. & 150. par exemple 130 : de l'angle flanqué de la demi-lune par l'extrémité des 130. toiſes décrivez un arc, ſur lequel vous porterez de côté & d'autre auſſi 130. qui donneront les côtés extérieurs de cet ouvrage, que l'on fortifiera comme ceux de la Place ; enſuite vous tirerez les ailes, ou aux angles d'épaule du Baſtion, ou à quelque toiſe pardeſſus.

Le rempart & parapet ont les mêmes dimenſions que ceux de l'ouvrage à corne. Le foſſé ſera les deux tiers ou les trois quart du grand. On met à l'angle rentrant de cet ouvrage une demi-lune, dont la capitale eſt de 30. ou 35. toiſes & ſon foſſé 7. ou 8.

OUVRAGES détachés, piéces détachées, ou dehors, ſont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queuës d'yrondes, envelopes & ſemblables.

OUVRIERS : les Terraſſiers, les gens verſés dans les Clayonnages, les Fagoteurs & faiſeurs de coterets : les bucherons pour faire des faſcines, & toutes ſortes de fagots, les Mineurs, les Charpentiers, les Charrons & les Forgeurs, ſont autant d'ouvriers, qui ſont neceſſaires dans une Armée & pour le travail des tranchées.

Le nombre de ces ſortes de gens pour deux tranchées va à mille ou douze cens hommes. Il faut les choiſir dans tous les Régimens, en faire un corps exprès, qui campe près de la tranchée & qui pendant le ſiége ne ſoit chargé d'autre choſe, que de ſon travail.

On doit leur ajoûter de bons Conducteurs, qui en ſeront comme les Officiers, & qui les dirigeront dans tous les différens Ouvrages, qui leur ſeront aſſignés, ſuivant les ordres des Ingénieurs à qui ces gens doivent tous obéir.

Si l'attaque eſt double, elle en occupera près de quatre cens. On en mettra cent cinquante à la conduite des ſapes, autant à la façon des fagots, faſcines, gabions & clayonnages pour ſoûtenir les banquettes, les piquets & autres beſognes ; dix-huit ou vingt à la charpente ou charronage, & à l'emmanchement des outils. A chaque huitaine ou dixaine il en faut un pour leur préparer à manger, environ quatre cens pour fournir la Garde du Camp & du petit-Parc, & pour remplacer les bleſſés, de ſorte qu'il n'y aura rien de trop de mille ou douze cens hommes qu'on propoſe à cet exercice.

Dans les vivres il y a auſſi des Ouvriers qui ſont des boulangers pour le pain, des Maçons pour la conſtruction des fours, des Charpentiers pour les couvertures des fours & des magaſins, & enfin des Serruriers pour le raccommodage des caiſſons, des Maréchaux, charrons & autres pour les équipages.

OUVRIERS pour la Marine : ce ſont ceux qui travaillent à quelque partie particuliere d'un Vaiſſeau & qui ne ſont pas Charpentiers. Ce ſont auſſi tous ceux qui travaillent dans les atteliers de conſtruction, à quelque ſorte d'ouvrage que ce ſoit. Les Ouvriers journaliers ou travaillant à la journée dans le parc commencent leur travail pendant l'hiver à ſept heures du matin & ils finiſſent à ſix heures du ſoir. En Eté ils commencent à cinq heures & finiſſent à huit du ſoir. On leur donne une demi-heure le matin pour déjeuner, une heure entiere depuis onze heures juſqu'à midi pour le dîner,

Digitized by Google

ner, & une autre demi-heure pour la collation qui est retranchée en hiver, & dans ce tems-là les Ouvriers ne font que deux repas. Le déjeuner & la collation se font dans le parc sans qu'il soit libre d'en sortir pour ce sujet. Les heures du travail & du repos sont marquées par le son d'une cloche, & aucun Ouvrier ne doit quitter l'ouvrage que cette cloche n'ait sonné.

OUVRIR, en terme de Marine : voir l'un par l'autre ou l'un dans l'autre. On dit ouvrir deux pointes, ouvrir deux clochers, ouvrir deux moulins à vent, c'est-à-dire, qu'on est situé de telle sorte qu'on passe l'un par l'autre, ou l'un dans l'autre les deux objets, comme deux pointes, deux clochers, &c. & qu'au contraire on les voit séparément.

OXICRAT : c'est une portion de vinaigre sur cinq ou six fois autant d'eau. C'est un remede facile & prompt qui sert à adoucir les ardeurs des inflammations, & à guérir les douleurs que cause la trop grande chaleur. On s'en sert pour rafraichir le canon dans un combat. On en donne aussi quelquefois aux Equipages de Vaisseaux.

P.

PACFI, ou *Pasi*, terme de marine, grand & petit *pacsi*, ou les basses voiles. Le grand *pacsi* ou la cape est la grande voile. Le petit *pacsi* ou pacsi de bourlet est la voile de misaine.

PACIFIER : se pacifier, on se sert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia* : l'air fut *pacifié* par un grand calme.

PAGAIE : c'est le nom que les Sauvages donnent à l'aviron, dont ils se servent pour nager dans une maniére de Canot, qu'ils appellent *Pirogue*.

PAGES, Mousses ou Garçons : ce sont les jeunes gens de l'équipage d'un Vaisseau, comme des Eléves de la navigation, ou Aprentifs Matelots.

PAIE. Par les Ordonnances du 20. Décembre 1686. & du 2. Juillet 1716. il est défendu aux Capitaines & Officiers de promettre aux Cavaliers, Soldats & Dragons une païe plus forte que celle portée par les Ordonnances de Sa Majesté, à peine d'être cassés ; & Sa Majesté veut & entend que tout Cavalier, Dragon ou Soldat qui en dénonce un autre, à qui il est donné dans les prêts une *païe* plus haute, son congé lui soit délivré sur le champ par le Commissaire des Guerres avec la somme de trente livres aux dépens du Capitaine, pour lui donner le moyen de se retirer chez lui. Ceci est conforme à l'Ordonnance du 20. Juin 1714. Il y a plusieurs Ordonnances de nos Rois portans Réglement touchant le païement des Troupes. La derniere est du 1. Décembre 1738.

PAIE du Régiment des Gardes Françoises. Par cette Ordonnance il est païé aux Capitaines des Compagnies des Grenadiers des Gardes Françoises, trois cens soixante livres huit sols par mois : deux cens vingt-cinq livres seize sols huit deniers à chaque Lieutenant : cent dix livres huit sols quatre deniers à chaque Soulieutenant : soixante-treize livres six sols huit deniers à

Digitized by Google

chaque Enſeigne : quarante livres un ſol huit deniers à chacun des cinq prémiers Sergens : trente-huit livres quinze ſols au ſixiéme Sergent : vingt-deux livres quinze ſols à chaque Anſpeſſade & Tambour : ſeize livres quinze ſols à chaque Grenadier. Pareilles ſeize livres quinze ſols pour la païe du Major : dix livres quinze ſols pour celle du Commiſſaire : & ſeize livres quinze ſols pour chacune des doubles païes que Sa Majeſté accorde au Capitaine quand ſa Compagnie eſt complette.

Il eſt païé à chaque Capitaine des Compagnies de Fuſiliers deux cens cinquante livres par mois : cent ſoixante-dix livres ſeize ſols huit deniers au Lieutenant : quatre-vingt-cinq livres huit ſols quatre deniers au Soulieutenant : cinquante-cinq livres à chaque Enſeigne : trente-cinq livres dix-huit ſols quatre deniers aux quatre prémiers Sergens : trente-quatre livres quatre ſols deux deniers à chacun des deux autres : dix-huit livres dix-huit ſols quatre deniers à chaque Caporal : dix-ſept livres cinq ſols à chaque Anſpeſſade & Tambour : quatorze livres quinze ſols à chaque Fuſilier : pareilles quatorze livres quinze ſols pour la païe du Major : dix livres quinze ſols pour celle du Commiſſaire, & pareilles dix livres quinze ſols pour chacune des douze païes de gratification que Sa Majeſté accorde au Capitaine, quand ſa Compagnie eſt complette. Pour les Officiers de l'Etat Major de ce Régiment ils ſont païés de leurs appointemens ſuivant les Etats que Sa Majeſté en fait expédier.

PAIE du Régiment des Gardes Suiſſes. Chaque Compagnie des Gardes Suiſſes eſt païée à raiſon de vingt livres ſix ſols par mois pour chaque homme, & pour chacune des vingt-ſept païes de gratification que Sa Majeſté accorde au Capitaine lorſque ſa Compagnie ſe trouve complette. Le Capitaine reçoit la ſomme de cent quarante-deux livres deux ſols par mois pour appointer les porte-outils & les plus anciens & plus apparens Soldats de ſa Compagnie. Le prémier Lieutenant a cent cinquante livres par mois : le ſecond Lieutenant cent vingt livres : le Soulieutenant quatre-vingt-dix livres : l'Enſeigne ſoixante-quinze livres : deux Sergens trente-cinq livres chacun : trois autres trente livres : & trois autres vingt-cinq livres. Un Chirurgien trente livres : les Officiers de l'Etat Major & ceux de la Compagnie générale du Régiment des Gardes Suiſſes ſont païés ſuivant les états & ordres que Sa Majeſté fait expedier à cet effet.

PAIE des Régimens de l'Infanterie Françoiſe. La même Ordonnance Art. III. régle le païement de l'Infanterie Françoiſe. Chaque Capitaine de Grenadiers a par jour quatre livres ſix deniers. Le Lieutenant, y compris deux ſols ſix deniers de ſupplément par jour trente-quatre ſols dix deniers. Le Soulieutenant vingt ſols : les deux Sergens douze ſols chacun : les Caporaux huit ſols dix deniers : les deux Anſpeſſades ſept ſols ſix deniers. Les Grenadiers & un Tambour ſix ſols ſix deniers. Le Capitaine outre ſes quatre livres ſix deniers par jour, a ſix ſols ſix deniers par jour pour chacune des deux païes de gratification qu'il doit recevoir quand ſa Campagnie eſt complette, & ce Capitaine eſt obligé de païer vingt-cinq livres de chaque Soldat tiré dans le Régiment pour entrer dans ſa Compagnie.

Les Capitaines des Compagnies de Fuſiliers de chaque Bataillon ont chacun par jour trois livres ſix ſols, y compris ſeize ſols huit deniers de ſupplément : le Lieutenant vingt-deux ſols dix deniers, y compris deux ſols ſix deniers de ſupplément : onze ſols a chacun des deux Sergens : ſept ſols ſix deniers a chacun des deux Capo-

Digitized by Google

Caporaux: ſix ſols ſix deniers a chacun des deux Anſpeſſades : cinq ſols ſix deniers a chaque Soldat ou Fuſilier, & le Tambour : & le Capitaine outre l'appointement ci-deſſus a deux païes de gratification de cinq ſols ſix deniers chacune, lorſque ſa Compagnie ſe trouve complette. Les Enſeignes ſont païés ſur le pied de dix-ſept ſols dix deniers par jour, y compris deux ſols dix deniers de ſupplément, & chaque Lieutenant en ſecond ſur le pied de treize ſols quatre deniers par jour.

Les Officiers de l'Etat Major de chaque Régiment d'Infanterie Françoiſe où il n'y a point de Prevôté ſont *païés* ſur le pied de trente-trois ſols quatre deniers par jour au Colonel, quarante-cinq ſols au Lieutenant-Colonel, y compris vingt-cinq ſols de ſupplément, outre leurs appointemens de Capitaine : trois livres ſix ſols huit deniers au Major, y compris ſeize ſols huit deniers de ſupplément : trente-ſix ſols deux deniers à l'Aide-Major, y compris deux ſols ſix deniers de ſupplément : vingt ſols au Maréchal des Logis : dix ſols à chacun des Aumôniers & Chirurgien. Dans les Régimens qui ont Prévôté, le Prévôt a vingt ſols huit deniers par jour : ſon Lieutenant treize ſols quatre deniers : le Greffier huit ſols quatre deniers : chaque Archer cinq ſols, ainſi que l'Exécuteur de Juſtice.

Un Commandant de Bataillon qui n'eſt point chef de Régiment a trente-ſix ſols huit deniers par jour, y compris ſeize ſols huit deniers de ſupplément, outre ſes appointemens de Capitaine : & l'Aide-Major de chaque Bataillon a trente-ſix ſols huit deniers par jour, y compris deux ſols ſix deniers de ſupplément : les Capitaines & Lieutenans réformés d'Infanterie ſervant à la ſuite des Régimens ſont païés en paſſant préſens aux revuës ſur le pied de trente-ſept livres dix ſols par mois à chaque Capitaine, & vingt livres à chaque Lieutenant.

PAIE du Régiment Royal Artillerie. Chaque Capitaine des huit Compagnies de chacun des cinq Bataillons du Régiment Royal Artillerie eſt païé par jour ſur le pied de ſix livres un ſol ſix deniers : les Capitaines en ſecond ont trois livres : le prémier Lieutenant cinquante ſols : le ſecond Lieutenant quarante ſols : les deux Soulieutenans chacun trente ſols : les Sergens chacun vingt ſols ſix deniers : les Caporaux chacun quatorze ſols ſix deniers : les Anſpeſſades chacun onze ſols dix deniers : les Cadets chacun douze ſols : les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers & Tambours chacun neuf ſols ſix deniers : ſix ſols ſix deniers a chacun des neuf Apprentifs : cinq ſols ſix deniers a chacun des vingt-ſept autres. Il y a encore cinq ſols ſix deniers pour chacune des ſept païes que Sa Majeſté accorde au Capitaine lorſque ſa Compagnie ſe trouve complette.

L'Etat Major de chacun deſdits Bataillons eſt païé à raiſon de cinq livres par jour au Lieutenant Colonel outre ſes appointemens de Capitaine : de ſix livres au Major : cinq livres à l'Aide-Major, & dix ſols à chacun des Aumônier & Chirurgien. Le Lieutenant Colonel a encore de plus cinq livres par jour : ſçavoir, cinquante-cinq ſols pour ſes appointemens en ladite qualité, & quarante-cinq ſols pour lui tenir lieu de la Prévôté que Sa Majeſté a jugé à propos de ſupprimer, ainſi que le Maréchal des Logis.

PAIE des Mineurs. Les Capitaines des Mineurs qui forment cinq Compagnies ſervans ſéparément avec les Bataillons du Régiment Royal Artillerie ont par jour ſix livres cinq ſols : le prémier Lieutenant cinquante ſols : le ſecond Lieutenant quarante ſols : les deux Soulieutenans trente ſols : les Sergens vingt ſols ſix deniers : les Caporaux quatorze ſols ſix deniers : les

Digitized by Google

Anſpeſſades onze ſols ſix deniers: les Cadets douze ſols : les prémiers Mineurs dix ſols ſix deniers : ſept ſols aux Apprentifs : neuf ſols ſix deniers aux Tambours : & le Capitaine lorſque ſa Compagnie eſt complette a ſept ſols pour chacune des cinq païes de gratification.

PAIE des Compagnies d'Ouvriers. Il y a cinq Compagnies d'Ouvriers qui ſervent avec les cinq Bataillons de Royal Artillerie ou ſéparément. La païe des Capitaines eſt de ſix livres par jour : celle du prémier Lieutenant de quarante ſols : celle du ſecond de trente-cinq ſols : celle des Maîtres-Ouvriers de vingt ſols : celle des Soumaîtres Ouvriers de dix-huit ſols : celle des prémiers Ouvriers de quinze ſols : celle des autres de douze ſols : celle des Apprentifs & du Tambour dix ſols, & le Roi accorde à chaque Capitaine, quand ſa Compagnie eſt complette dix ſols pour chacune des quatre païes de gratification.

PAIE des Compagnies franches d'Infanterie. Un Capitaine de Compagnie franche d'Infanterie eſt païé ſur le pied par jour de trois livres dix ſols : le Capitaine en ſecond quarante ſols : le prémier Lieutenant vingt-ſept ſols huit deniers : le Lieutenant en ſecond vingt ſols : les Sergens onze ſols : les Caporaux neuf ſols ſix deniers : les Anſpeſſades neuf ſols ſix deniers : les Fuſiliers & Tambour ſix ſols ſix deniers : le Capitaine reçoit de plus trois païes de gratification de cinq ſols ſix deniers chacune quand ſa Compagnie eſt complette. Il faut remarquer que les Capitaines de Compagnie franche d'Infanterie ont brevet de Colonel ou ſont Brigadiers, ils ont les appointemens conformes au grade qu'ils occupent, & quand leur Compagnie eſt compoſée de Fantaſſins, Dragons, & Huſſards, comme l'étoient les Compagnies de la Croix pere & fils, & comme le ſont celles de Meſſieurs Graſſin & la Morliere, ils ſont les Commandans de ces différens Corps qui ont à leur tête un Capitaine : & ces Commandans ſont païés ſur le pied de Colonels : ils en ont même le Brevet. Les Capitaines réformés à la ſuite des Compagnies franches d'Infanterie ont quarante-cinq livres par mois : les Lieutenans réformés vingt-cinq livres, en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires ordinaires des Guerres.

PAIE des Compagnies détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Le Capitaine a par jour cinquante ſols : les Lieutenans chacun vingt ſols : les Sergens chacun dix ſols : les Caporaux ſept ſols : les Anſpeſſades ſix ſols : chaque Soldat & le Tambour cinq ſols.

PAIE de l'Infanterie étrangere. Suiſſes. Les Bataillons des Régimens Suiſſes que Sa Majeſté entretient à ſon ſervice ſon païés, les Officiers compris ſur le pied de ſeize livres par mois par chacun homme, & pour chaque païe de gratification que le Roi accorde au Capitaine qui a vingt-ſept païes de gratification quand ſa Compagnie eſt complette. Avec cette païe le Capitaine eſt obligé d'entretenir dans ſa Compagnie un Capitaine Lieutenant à cent livres par mois : un Lieutenant à ſoixante-quinze livres : un Soulieutenant à cinquante livres : un Enſeigne à quarante ſept livres : deux Sergens à vingt-cinq livres : deux autres à vingt livres : un Fourrier à vingt livres : un Porte-Enſeigne & un Capitaine d'Armes à dix-huit livres : un Prévôt à quinze livres. Si le Capitaine ne ſert point au Corps, le Capitaine Lieutenant reçoit cent trente livres, & il y a deux Lieutenans païés chacun à ſoixante-quinze livres par mois. L'Etat Major des Régimens Suiſſes eſt païé à raiſon de mille livres par mois dans le lieu où

Digitized by Google

où la Compagnie Colonelle ſe trouve.

Le Régiment Griſon de Travers a la même païe que les Régimens Suiſſes. L'Etat Major eſt auſſi ſur le même pied. Les Régimens Allemans Infanterie ſont païés à raiſon de treize livres par mois par hommes, & pour chacune des païes de gratification que le Roi accorde aux Capitaines quand leurs Compagnies ſont complettes. Leur Etat Major eſt païé ſur le pied de mille livres par mois au Colonel : cent ſoixante livres au Lieutenant Colonel, outre ce qu'ils reçoivent comme Capitaines : trois cens livres au Major : cent livres à l'Interprête : quatre-vingt-dix livres à l'Aide Major, qui ne peut y avoir d'autres charges : quarante-cinq livres à l'Aumônier : cinquante livres à chacun des Chirurgiens & Auditeur : quarante-cinq livres au Prévôt : vingt livres à chacun des Greffiers & Tambour major : dix-huit livres à chacun des Archers, & à l'Exécuteur de Juſtice.

Les Colonels & Lieutenans-Colonels réformés entretenus à la ſuite deſdits Régimens ſont païés ſur le pied de cent trente-ſix livres dix-ſept ſols ſix deniers par mois, à l'exception de ceux auſquels il a été expedié des ordres, par leſquels il leur eſt réglé un traitement particulier dont ils continüent de jouir. Pour les Capitaines & Lieutenans réformés entretenus à la ſuite de ces Régimens, & qui ont des ordres pour ſervir dans les Places, ou qui en obtiendront dans la ſuite, ſont païés en conformité de l'Ordonnance du prémier Mai 1737. ſçavoir les Capitaines de la prémiere claſſe à quatre-vingt-dix livres par mois : ceux de la ſeconde à ſoixante livres : ceux de la troiſiéme à cinquante livres : & ceux de la quatriéme à trente-ſept livres dix-ſols : les Lieutenans de la prémiere claſſe à quarante-huit livres : ceux de la ſeconde à trente livres : & ceux de la troiſiéme à vingt livres.

Le Régiment Royal Italien compoſé de douze Compagnies eſt païé, ſçavoir la Compagnie des Grenadiers, ſur le pied de ſix livres par jour au Capitaine : trois livres quatre ſols au Lieutenant : deux livres au Soulieutenant : quinze ſols à chacun des Sergens : dix ſols dix deniers aux Caporaux : neuf ſols cinq deniers aux Anſpeſſades & au Tambour, & huit ſols à chaque Grenadier. Le Capitaine a de plus ſept païes de gratification de huit ſols chacune quand ſa Compagnie eſt de cinquante hommes. Les Capitaines des Compagnies de Fuſiliers ſont païés ſur le pied de cinq livres par jour, outre leurs païes de gratification : les Lieutenans ont deux livres : les Enſeignes trente ſols : les Sergens quatorze ſols : les Caporaux neuf ſols dix deniers : les Anſpeſſades & un Tambour huit ſols cinq deniers : les dix Appointés ſept ſols ſix deniers : les autres Fuſiliers ſept ſols : l'Etat Major de ce Régiment eſt païé ſur le pied de ſeize livres treize ſols quatre deniers par jour au Colonel : quatre livres au Lieutenant-Colonel, outre leurs appointemens de Capitaine : dix livres au Major : cinq livres à l'Interprête : trois livres à l'Aide-Major : trente ſols au Maréchal des Logis : quarante ſols à l'Aumônier : quinze ſols au Chirurgien : quarante ſols au Prévôt : vingt ſols à ſon Lieutenant : douze ſols ſix deniers au Greffier : huit ſols quatre deniers à chacun des Archers, & à l'Exécuteur de Juſtice, & dix ſols au Tambour Major. Les Colonels réformés à la ſuite de ce Régiment ont cent livres par mois : chaque Lieutenant-Colonel quatre-vingt-trois livres ſix ſols huit deniers : chaque Capitaine ſoixante livres : chaque Lieutenant trente livres.

Digitized by Google

Les Régimens Irlandois ſont païés, ſçavoir la Compagnie des Grenadiers ſix livres par jour au Capitaine : trois livres dix ſols au Lieutenant : trente ſols au Lieutenant réformé : quatorze ſols à chaque Sergent : neuf ſols ſix deniers à chaque Caporal : huit ſols ſix deniers à chaque Anſpeſſade : ſept ſols ſix deniers à chaque Grénadier & au Tambour : le Capitaine a trois païes de gratification de ſept ſols ſix deniers par jour quand ſa Compagnie eſt complette. Les Capitaines des autres Compagnies ſont païés par jour de cinq livres aux Capitaines : quarante-cinq ſols au Lieutenant : treize ſols à chaque Sergent : huit ſols ſix deniers à chaque Caporal : ſept ſols ſix deniers à chaque Anſpeſſade : ſix ſols ſix deniers à chaque Fuſilier & au Tambour. Le Capitaine à de plus trois païes de gratification de ſix ſols ſix deniers chacune par jour, quand ſa Compagnie eſt complette. Les Enſeignes & Lieutenans réformés ſont païés, ſçavoir les Lieutenans réformés ſur le pied par jour de trente-ſix ſols : & les Enſeignes ſur le pied de trente ſols par jour.

L'Etat Major de ces Régimens eſt païé ſur le pied par jour de treize livres huit ſols dix deniers au Colonel : quarante-cinq ſols au Lieutenant Colonel, outre leurs appointemens de Capitaine : ſix livres treize ſols quatre deniers au Major : cinq livres à l'Interprête : trois livres à l'Aide Major : quarante ſols à l'Aumonier : trente ſols à chacun des Chirurgien & Maréchal des Logis. Les Officiers réformés à la ſuite de ces Régimens ſont païés ſur le pied par mois de cent cinquante livres à chaque Colonel, ou Lieutenant-Colonel : cent livres à chaque Capitaine, & quarante-cinq livres à chaque Lieutenant. Dans les Régimens de *Rothe & Fitz-James* Irlandois, la païe des Officiers n'eſt pas ſi forte que dans *Bulkeley, Clare & Dillon.*

PAIE des Ingénieurs réformés. Les Ingénieurs réformés ſont païés dans les places de leur réſidence ſur les ordres qui ſont expediés à cet effet, ſur le pied par mois de trente-ſept livres dix ſols à chaque Capitaine, & de vingt livres à chaque Lieutenant.

PAIE à l'Infanterie Françoiſe & Etrangere pendant la marche : Sa Majeſté trouve bon que le ſol d'augmentation par jour accordé à chaque Sergent, & les ſix deniers à chaque Caporal, Anſpeſſade, Grenadier, Soldat & Tambour, pour s'entretenir de linge & de chauſſure, leur ſoit continué pendant les marches dans les lieux où l'Etape eſt fournie : & il eſt accordé un ſupplément de ſolde aux Trouppes d'Infanterie étrangere. Le Roi même pendant la campagne derniere de 1745. & la précédente, a accordé à ſon Armée de Flandre un ſol d'augmentation à chaque Soldat.

PAIE des Gardes du Corps du Roi. Les Officiers des Gardes du Corps du Roi ſervant à la Cornette, ſont païés ſur le pied par jour de ſix livres à chacun des Lieutenans : cinq livres à chacun des Enſeignes : trois livres à chacun des Exempts : l'Aide Major compris : quarante ſols à chaque Brigadier : trente-cinq ſols à chaque Soubrigadier : trente-cinq ſols à chaque Garde du Corps, à chaque Trompette, & au Tymbalier : quarante ſols à l'Aumonier : vingt ſols au Chirurgien.

PAIE des Grenadiers à cheval. La Compagnie des Grenadiers à cheval de Sa Majeſté eſt paiée ſur le pied par jour de dix livres au Capitaine Lieutenant, de ſix livres à chaque Lieutenant : de quatre livres à chaque Soulieutenant : de trois livres à chaque Maréchal des Logis : de quarante ſols à chaque Sergent : de trente un ſols à chaque Bri-

Digitized by Google

Brigadier : de vingt-six sols à chaque Soubrigadier : de vingt-quatre sols à chaque Appointé, & au porte-Etendart : vingt sols à chaque Grenadier & à chaque Tambour, & quarante sols à l'Aumônier. Quand il y a des Grenadiers surnumeraires à la suite de cette Compagnie, ils sont païés sur le pied de onze sols chacun par jour jusqu'à ce qu'il y ait des places vacantes qu'ils puissent remplir.

PAIE des Gendarmes & Chevaux-Légers de la Garde du Roi. Les Grands Officiers des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Légers de la Garde du Roi, & les cinquante Gendarmes, & cinquante Chevaux-Légers, deux Trompettes & un Tymbalier de chaque Compagnie servant près de Sa Majesté sont païés suivant les états & ordres qui sont expédiés à cet effet. Il est paié trente sols par jour à chacun des Brigadiers, Soubrigadiers, cent cinquante Gendarmes, & cent cinquante Chevaux-Légers, & deux Trompettes de chacune desdites deux Compagnies servant à la Cornette. Il est païé vingt sols à chacun de sept petits Officiers de chaque Compagnie, sçavoir à l'Aumônier, aux deux Fourriers, aux deux Chirurgiens, au Sellier, & au Maréchal ferrant.

PAIE des Mousquetaires de la Garde du Roi. Chacune des deux Compagnies de Mousquetaires de la Garde du Roi est paiée à raison de trente livres par jour au Capitaine Lieutenant, qui est vingt livres pour les appointemens de Capitaine, & dix livres pour ceux de Lieutenant : six livres treize sols quatre deniers à chacun des deux Soulieutenans : cinq livres à chacun des deux Enseignes, & deux Cornettes : cinquante sols à chacun des Maréchaux des Logis : quarante-deux sols à chacun des Brigadiers : quarante sols à chacun des Soubrigadiers & Mousquetaires : cinquante sols à chaque Hautbois : trente sols à chaque Tambour & aux petits Officiers, sçavoir à l'Aumônier, au Chirurgien, à l'Apothicaire, au Fourrier, au Sellier, & au Maréchal ferrant.

PAIE de la Gendarmerie. Les Grands Officiers des dix Compagnies des Gendarmes de la Gendarmerie sont païés suivant les états que Sa Majesté fait expédier, & les Maréchaux des Logis, Brigadiers, Soubrigadiers, Porte-Etendards, Gendarmes, Trompettes, & Tymbaliers, sur le même pied de ceux des Compagnies de Chevaux-Légers, ainsi qu'il est ci-après expliqué.

PAIE des six Compagnies des Chevaux-Légers de la Gendarmerie. Chaque Capitaine d'une de ces Compagnies est païé à raison de neuf livres par jour, qui est six livres en qualité de Capitaine, & trois livres en qualité de Lieutenant : le Soulieutenant a trois livres : chaque Cornette quarante-cinq sols : quarante-six à chaque Maréchal des Logis : vingt-six sols six deniers à chaque Brigadier : dix-huit sols quatre deniers au Porte-Etendard : quinze sols à chaque Chevaux-Léger, & vingt-deux sols à chaque Trompette, vingt-deux sols à chaque Tymbalier qui sont dans les huit prémieres Compagnies des Gendarmes, & trente sols aux Aumôniers de la Gendarmerie. En outre de cette solde il est fourni par jour une ration de fourrage à chaque Brigadier, Soubrigadier, Porte-Etendard, Gendarme, Chevau-Léger, Trompette & Tymbalier : l'Etat Major de la Gendarmerie est païé de ses appointemens à l'ordinaire des guerres.

PAIE de la Cavallerie Françoise. Il est païé à chaque Capitaine de Cavallerie Françoise cinq livres par jour : le Lieutenant a cinquante sols : le Maréchal des Logis vingt-

six

ſix ſols huit deniers : chaque Brigadier huit ſols : ſept ſols a chaque Cavalier, y compris le Trompette & le Tymbalier où il doit y en avoir. Les Soulieutenans dans la Compagnie Colonelle du Colonel Général de la Cavallerie cinquante ſols par jour chacun. Le Cornette blanc de ladite Compagnie & ceux qui ſont en chacune des Compagnies Meſtre-de-Camp, des Régimens du Meſtre-de-Camp Général, & du Commiſſaire-Général de la Cavallerie reçoivent trente-ſept ſols ſix deniers par jour : & les Soulieutenans ont cinquante ſols, comme ceux de la Compagnie Colonelle du Régiment Colonel-Général.

Il eſt païé dans l'Etat Major de chaque Régiment de Cavallerie Françoiſe cinq livres par jour au Major, & cinquante ſols à l'Aide-Major.

PAIE de la Cavallerie Etrangere. Les Capitaines ſont païés ſur le pied de ſix livres par jour : le Lieutenant trois livres : le Maréchal des Logis trente ſols : les Brigadiers neuf ſols : chaque Cavalier ſept ſols, y compris les Trompettes & les Tymbaliers. Dans l'Etat Major le Meſtre-de-Camp a par jour ſix livres treize ſols quatre deniers. Les Lieutenans Colonels cinq livres, outre leurs appointemens de Capitaine : les Majors huit livres ſix ſols ſix deniers : les Aides-Majors cinquante-trois ſols quatre deniers : le Maréchal des Logis vingt-ſix ſols huit deniers : le Prévôt trente-trois ſols quatre deniers : ſon Lieutenant vingt-ſix ſols huit deniers : le Greffier vingt ſols : l'Aumônier & le Chirurgien vingt-ſix ſols huit deniers : quinze ſols aux Archers & à l'Exécuteur de Juſtice. La païe dans les Etats Majors des Régimens de Cavallerie Etrangere n'eſt pas la même, il y en a de moindre.

PAIE du Régiment Royal des Carabiniers : chaque Capitaine a ſix livres par jour : chaque Lieutenant trois livres : chaque Maréchal des Logis trente ſols : chaque Brigadier neuf ſols : chaque Carabinier huit ſols, y compris le Trompette & le Tymbalier, où il y en doit avoir. Le Major a ſix livres par jour, & l'Aide-Major trois livres.

PAIE des Régimens de Huſſards : chaque Capitaine a ſix livres par jour : chaque Lieutenant trois livres : chaque Maréchal des Logis vingt-ſix ſols huit deniers : chaque Brigadier neuf ſols : chaque Huſſard ſept ſols, y compris le Trompette & le Tymbalier. Le Meſtre-de-Camp a par jour trois livres ſix ſols huit deniers : le Lieutenant Colonel quarante ſols, outre ſes appointemens de Capitaine : le Major huit livres dix ſols : l'Aide-Major trois livres, & le Chirurgien treize ſols quatre deniers. Les Cornettes des Régimens de Cavallerie Françoiſe & Allemande, de Huſſards & de Carabiniers ſont païés ſur le pied de quatre cens livres chacun par an, à raiſon de trente-trois livres ſix ſols huit deniers par mois, en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires ordinaires des Guerres.

PAIE des Officiers réformés de la Cavallerie Françoiſe : les Capitaines & Lieutenans réformés des Régimens de Cavallerie Françoiſe, ſervans à la ſuite des Régimens auxquels leur réforme eſt attachée, ſont païés de leurs appointemens par mois en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires ordinaires des guerres : ſçavoir chaque Capitaine ſur le pied de quatre-vingt dix livres : chaque Lieutenant ſur celui de quarante-une livres quinze ſols : à l'exception de ceux dont les appointemens ſont reglés ſur un pied différent, par les ordres particuliers, qui les attachent à la ſuite de leurs Régimens.

Les

Digitized by Google

Les Capitaines réformés des Carabiniers, ſont païés de leurs appointemens, en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires ordinaires des guerres, ſur le pied de quatre-vingt dix livres par mois, & chaque Lieutenant ſur le pied de quarante-cinq livres auſſi par mois. Les Officiers réformés de Fitz-james Irlandois, de la Cavallerie Allemande, & de Huſſards, paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires des guerres ſont païés tous les mois de leurs appointemens chacun ſelon ſon grade d'Officier.

PAIE des Régimens de Dragons. Chaque Capitaine a quatre livres dix ſols par jour. Le Lieutenant quarante ſols : le Maréchal de Logis vingt ſols : les Brigadiers ſept ſols ſix deniers : chaque Dragon, & un Tambour ſix ſols ſix deniers. Le ſecond Lieutenant, & Soulieutenant, & Cornette dans la Compagnie Colonel Général de Camp des Dragons, & dans la Compagnie, Meſtre-de-Camp Général des Dragons, ſont païés ſur le pied par jour de quarante ſols à chacun des deux ſeconds Lieutenans : de trente-trois ſols quatre deniers au Sous-Lieutenant, & de trente ſols à chacun des deux Cornettes. L'Etat Major de chaque Régiment de Dragons eſt païé ſur le pied par jour de dix livres au Meſtre-de-Camp, de quatre livres dix ſols au Major, & de cinquante ſols à l'Aide-Major.

Il y a deux Cornettes par Eſcadron dans chaque Régiment de Dragons, qui ont chacun trois cens vingt livres par an, à raiſon de vingt-ſix livres treize ſols quatre deniers par mois, en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires ordinaires des guerres. Quant aux Officiers réformés de Dragons, qui ſervent à la ſuite des Régimens, auxquels leur réforme eſt attachée, ils ſont païés de leurs appointemens par mois, en paſſant préſens aux revûës des Commiſſaires ordinaires des guerres, ſçavoir chaque Capitaine ſur le pied de cinquante-ſix livres : chaque Lieutenant ſur celui de trente-trois livres ſix ſols huit deniers : à l'exception de ceux dont les appointemens ſont réglés ſur un pied différent, par les ordres particuliers, qui les attachent à la ſuite de leurs Régimens.

PAIE des Compagnies franches de Dragons : chaque Capitaine eſt païé ſur le pied de cinq livres par jour. Le Capitaine réformé a quarante ſols par jour. Le prémier Lieutenant a auſſi quarante ſols : le Lieutenant en ſecond trente-trois ſols quatre deniers : chaque Maréchal des Logis vingt ſols. Les Brigadiers ſept ſols ſix deniers, & chaque Dragon & le Tambour ſix ſols ſix deniers chacun. Il y a des Officiers des Compagnies franches de Dragons, qui ont des augmentations d'appointemens. Les Capitaines réformés de ces Compagnies franches de Dragons ſont païés ſur le pied par mois de ſoixante livres, & trente-ſept livres dix ſols au Lieutenant, en paſſant préſens aux revuës des Commiſſaires des guerres. Chaque Cavalier & Huſſard touche ſix ſols par jour pour ſubſiſtance, & chaque Dragon ſix ſols ſix deniers, ſur lequel il eſt tenu d'entretenir le ferrage de ſon cheval. Le ſol de ſurplus reſte entre les mains du Major, Aide-Major, ou Officier chargé du détail, qui leur doit délivrer tous les trois mois les quatre livres dix ſols à quoi cela ſe monte, après avoir examiné, s'ils ſont fournis de linge, culotte, bas & ſouliers. S'ils en manquent l'Officier chargé du détail, doit en faire faire l'emplette ſur ces fonds, & leur remettre exactement le reſtant s'il s'en trouve.

PAIE des Officiers réformés dans les Provinces. Les Colonels, & Lieutenans-Colonels réformés d'Infanterie

Digitized by Google

fanterie françoiſe qui par l'ancienneté de leurs ſervices doivent avoir des appointemens, continuent d'en être païés dans les Provinces, ſur les Etats, & ordres, qui ſont expédiés à cet effet ſur le pied de neuf cens livres par an à chaque Colonel, & de ſept cent livres à chaque Lieutenant-Colonel.

Les Meſtres-de-Camp, & Lieutenans-Colonels réformés de Cavallerie, retirés dans les Provinces, à qui Sa Majeſté accorde des appointemens, continuent d'en être païés ſur les Etats, & ordres, qui ſont expédiés à cet effet.

Les Meſtres-de-Camp, & Lieutenans-Colonels réformés de Dragons, qui ont auſſi des appointemens par l'ancienneté de leurs ſervices, ſont païés dans leur Province, ſuivant les Etats & ordres, qui ſont envoyés, ſur le pied de deux mille livres par an à chaque Meſtre-de-Camp, & de ſix cens livres à chaque Lieutenant-Colonel.

Les Officiers réformés Partiſans, Cavallerie & Dragons entretenus dans les Places en qualité de Partiſans, ſont païés en paſſant préſens aux revuës des appointemens, qui leur ont été reglés, ſuivant les Etats, & ordres ſignés, ayant le département de la guerre.

Les Capitaines, & Lieutenans réformés d'Infanterie, de Cavallerie, & de Dragons ci-devant attachés à la ſuite des Régimens, ou entretenus à la réſidence des Places, qui ſont renvoyés dans leur Province, continuënt d'y être païés de leurs appointemens ſur les Etats, qui ſont envoyés aux Intendans deſdites Provinces.

PAIE des Soldats Romains, & Grecs. Les Cavaliers Romains avoient une groſſe païe : ils touchoient outre leur gratification annuelle dix deniers par jour, & les Fantaſſins ſix. La païe des Soldats Grecs revenoit à peu près à la même choſe. Leurs Fantaſſins ſelon Polybe avoient deux oboles par jour : les Centurions le double : & les Cavaliers une dragme.

PAIE des Trouppes Ottomanes. Les Janiſſaires ſont le prémier corps de l'Infanterie, nommée *Capiculy*, & leur Aga a outre les huit mille *Riſdales* qu'il reçoit annuellement du Fermier des moutons, cinq cens *Aſpres* par jour.

Chaque *Janiſſaire* outre la païe annuelle de trente *Aſpres* pour les fléches appellées *Kiemanbag*, a depuis trois juſques à huit *Aſpres* par jour, & chaque *Agemolan*, ou novice *Janiſſaire* depuis un juſqu'à ſept & demi.

Faiſant ainſi le calcul de toutes les ſommes enſemble, quoiqu'il ne puiſſe pas ſe faire exactement, à cauſe de l'augmentation de païe, qui ſe fait tous les trois mois, ſoit par faveur, ou par récompenſe, ce qui fait une augmentation aſſez conſidérable dans un an, néanmoins il faut par-tout le corps des *Janiſſaires*, compoſé de cinquante-quatre mille deux cens vingt-deux hommes, 4777. *Aſpres*, 1140. bourſes.

Une partie de cette ſomme eſt diſtribuée en argent comptant, une autre eſt employée en étoffes pour les habiller, en mouſſeline pour leurs bonnets, une autre pour la viande, le froment, le beure, le ritz, & pour la dépenſe des bergers, qui portent la proviſion néceſſaire des moutons des Provinces éloignées, qui ſont pour cela ſoûmis au *Jenizer-Agaſi*.

La païe des *Agemolans*, ou Novices Janiſſaires, qui ſont au nombre de quatre mille douze monte à 61. bourſes, 10000. *Aſpres*.

Celle des *Topeys* ou Canoniers monte à 133. bourſes.

Celle des Charpentiers, Charretiers, & autres Ouvriers, qui travaillent pour l'Artillerie monte à 21. bourſes, 11424. *Aſpres*.

Celle

Celle des Ingénieurs à raiſon de huit *Aſpres* par jour juſques à douze, 4. bourſes, 1140. *Aſpres.*

Celle des Gebegys, ou Armuriers monte en tout à 192. bourſes, 5692. *Aſpres.* Il n'y a point d'état de la paie des *Sokkas*, ou porteurs d'eau.

Il n'y a rien à dire touchant la maniére dont on fait ces païémens, ſi ce n'eſt qu'ils ſe font tous les trois mois dans le Divan Public, & que les ſommes ſont reparties dans de petits ſacs, mis au milieu de la Place, où les Compagnies ou les *Odas* vont prendre leur contingent, qui leur eſt aſſigné par pluſieurs Commiſſaires. Ces Officiers ont coûtume de faire cette repartition d'une maniére ſinguliére, lors de la prémiere audience d'un Ambaſſàdeur, la renvoyant quelquefois pour cet effet au prémier jour du ſecond Trimeſtre.

Quant à la païe de l'Infanterie *Serratculy* en général & en particulier, il eſt difficile d'en donner un état. Elle n'eſt point une milice réglée, qui ſoit toûjours ſur pié. Les païémens ne ſont point annuels, & le nombre des Soldats dépend du plus ou du moins, qu'en peuvent fournir les Provinces, ſelon le beſoin de l'armée. Ainſi la ſomme ne ſçauroit ſe liquider.

La païé de la Cavallerie nommée Capiculy, & qui forme un corps de quinze mille quatre cens quarante-huit hommes, monte annullement à 2070. bourſes, & 12436. *Aſpres.* Cette païe ſe diſtribuë de trois mois en trois mois.

L'augmentation régarde ceux, qui après avoir aidé les Pionniers doivent avoir deux *Aſpres* de plus: & lorſqu'un nouveau Sultan monte ſur le Trône, on donne cinq *Aſpres* de païe à chacun, & mille de don gratuit une fois ſeulement.

Le corps de Cavallerie nommé *Serratculy* eſt païé par le *Teſtendar* ou Tréſorier de leurs départemens, à la reſerve des Delys, qui le ſont par les Bachas. La païe eſt partie en argent, qu'on tire des Douanes, des péages, des revenus de la pêche, & autres impôts, & partie en étoffes.

PAIS: la connoiſſance des *païs* s'acquiert par les Cartes, par les converſations qu'on a avec ceux qui les connoiſſent ou qui en ſont, & encore infiniment mieux par la vuë; & ceux qui ſont chargés d'exécuter des projets doivent avoir une connoiſſance exacte du *païs.*

PAIS CONQUIS: ce ſont ceux qui ont été cédés par des Traités, comme la Lorraine: ou ceux dont Sa Majeſté eſt en poſſeſſion par la force des Armes, comme Ypres, Tournay, Gand, Oſtende, & tant d'autres Villes de la Flandre, qui ſont le fruit des Conquêtes de Louis XV. Il y a pluſieurs Ordonnances de Louis XIV. qui défendent aux Sujets de ſes pais conquis de les quitter pour aller prendre parti dans les Trouppes étrangeres, à peine de deſobéiſſance, & de confiſcation des biens, qu'ils pourroient avoir dans le Royaume.

PAISANS: les Paiſans des frontieres ſuivant pluſieurs Ordonnances de Louis XIV. ſont en droit d'arrêter tout Soldat, Cavalier, & Dragon déſerteur, & de les ramener au Gouverneur, ou Commandant de la Place la plus proche. Dans les environs d'une armée les Paiſans ſont d'une grande utilité. On les employe au travail des lignes, à tranſporter des terres, & à bien d'autres choſes. Ils ſont païés de leur travail. Dans les Camps & armées, il y a défenſe aux Soldats, Cavaliers & Dragons de troubler, & piller les Paiſans qui apportent des vivres. Il y a auſſi des réglemens pour qu'ils ne ſoient pas incommodés par les Officiers, ni rançonnés par les trouppes, qui ſont en marche.

PAIS-

Digitized by Google

PAIS-SOMME : c'eſt un basfond où il y a peu d'eau.

PAILLASSES, c'eſt pour coucher les Matelots : on fournit aux Gardes-Françoiſes montant la Garde chez le Roi, des *paillaſſes*, ſur le pied de trois Soldats pour une *paillaſſe* ; & les Soldats, ſuivant le Réglement du 1. Décembre 1691. ne doivent payer que deux liards chacun pour leurs *paillaſſes*, pendant leur Garde, ſoit de trois ou quatre jours : & les Sergens ne peuvent retenir d'avantage à chaque Soldat, ſur peine d'être punis.

PAILLE. La paille eſt compriſe dans le général des fourrages. Elle ſert à la nourriture des chevaux, au coucher des hommes, à la conſtruction des baraques & écuries, dans le tems que les nuits commencent à être froides.

Après que l'Infanterie eſt arrivée au camp, & qu'elle a poſé les armes, le Soldat ſonge à ſe pourvoir de paille pour les choſes auxquelles il en a beſoin. Il y a par Bataillon des Officiers & des Sergens commandés pour conduire les Soldats à la *paille*, & les ramener enſemble au Camp. Ces Officiers ne doivent pas ſouffrir ſans une néceſſité abſoluë, que le Soldat toûjours porté au deſordre, découvre les maiſons, parce que les maiſons découvertes & renduës inhabitables, reſtent abandonnées, même après que l'Armée s'eſt éloignée, d'où ſuit le manque de culture qui ruine le païs dans la ſuite de la Guerre, & diſette des fourrages pour les années ſuivantes.

L'uſage de la paille hachée mêlée avec un peu de grain pour les chevaux eſt excellent. La Cavallerie Allemande & Hollandoiſe ſe ſert de paille hachée & ſe retire toûjours en meilleur état que la nôtre, & ſubſiſte même long-tems dans des camps que nos Armées abandonnent faute de fourrages.

PAILLE : faire aller les Soldats à la paille, c'eſt permettre aux Soldats d'un Bataillon d'aller aux néceſſités de la digeſtion, après avoir quitté leurs armes ſur leur terrein, enſorte qu'au prémier coup de mouſquet ou de Tambour, chacun vient reprendre ſon poſte & ſes armes.

PAILLES de Bites : ce ſont de longues chevilles de fer, qu'on met à la tête des bites, pour tenir le cable ſujet.

PAILLO d'une Galére, eſt la chambre où l'on met le biſcuit, & où loge l'Ecrivain.

PAIN de munition, eſt une ration de pain que les Munitionnaires fourniſſent à chaque Soldat. Il péſe trois livres & ſert pour deux jours. Il eſt fait, ou du-moins doit être fait de deux tiers de froment & d'un tiers de ſégle.

La fourniture de pain eſt indiſpenſable. Elle ſe fait au parc des vivres, qui ſuivent l'Armée & doit toûjours être faite d'avance au moins pour quatre jours, lorſque cela ſe peut avec commodité ; car ſouvent l'éloignement des lieux, d'où l'on peut tirer le pain, ou la marche de l'Armée d'un pays à l'autre, force le Général à en faire diſtribuër pour ſix jours, même quelquefois pour huit, lorſqu'il prévoit qu'on en pourra conſommer une partie dans le Camp où eſt l'Armée avant que de marcher & qu'on eſt obligé d'envoyer les caiſſons en avance pour rejoindre l'Armée dans un nouveau Camp. Mais cette diſtribution pour ſix ou huit jours ne doit jamais être faite ſans une néceſſité indiſpenſable à cauſe de l'abus des fripons qui vendent leur pain, ſans ſçavoir dequoi ils vivront les derniers jours.

Le pain ſe cuit pour l'ordinaire dans les Villes les plus voiſines de l'Armée, parce que les fours y ſont en plus grande quantité. Il ſe cuit auſſi ſouvent à l'Armée, où l'on con-

Digitized by Google

construit des fours, principalement lorsque les convois sont trop difficiles, parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caisson porte en pain. On fournit aussi quelquefois du biscuit au-lieu de pain frais. L'usage est utile, principalement dans les longues marches, au travers du pays ennemi.

Il y a des convois qu'on attend plus tranquillement les uns que les autres. Si les troupes attendent le pain, on fait la distribution à mésure que le convoi arrive. Si on ne la doit faire que le lendemain on avertit le soir à l'ordre le Capitaine Général, qui en informe les Officiers des Equipages afin qu'ils se tiennent prêts pour l'heure marquée.

L'Infanterie prend le pain à la pointe du jour, la Cavallerie à huit heures, & les Dragons à dix. On en convient de la sorte avec les Majors pour éviter la confusion, & que les troupes n'attendent pas inutilement.

Le Directeur des Vivres se trouve le plus souvent qu'il peut aux distributions, & particuliérement dans les commencemens de Campagne afin d'y mettre un bon ordre d'abord, & lier commerce avec les Officiers qui y viennent.

Pendant qu'on fait la distribution, il se promene dans tous les parcs où l'on travaille pour considérer la maniere dont on s'y prend; si les Commis sont attentifs à bien compter; si on ne délivre point de pain frais pour du rassis, & si les Capitaines sont réguliers à retirer les ordres qui sont entre les mains des Officiers.

Après chaque distribution, il ne manque pas de se faire remettre un état du pain restant dans les caissons, pour connoître ce qui lui en reste. Car la science est de ne jamais faire du pain plus qu'il n'en faut, & aussi d'en avoir la quantité nécessaire, se réglant sur les distributions, & sur le petit fonds de pain frais, qui doit toûjours être à l'Armée pour subvenir aux extraordinaires.

Quand on s'apperçoit que le pain commence à se corrompre, ce qui arrive dans la canicule, & quand il y a trop d'eau, il faut le transporter dans quelque grange où il ait de l'air. Ensuite on le nettoie avec des brosses & on le passe du mieux qu'on peut, soit aux Trouppes, soit aux Charretiers pour leur subsistance, quand il n'est qu'un peu fleuri.

C'est pour cette raison qu'un Directeur-Général des Vivres, plus curieux de son dévoir, que de ses commodités, doit prier le Maréchal Général de l'Armée de lui marquer plûtôt des maisons où il y ait des granges que des logemens propres & commodes.

Les prémieres distributions du pain qu'on fait en Campagne sont assez difficiles, mais les dernieres ne le sont pas moins, parce qu'il faut pour bien faire que le Directeur Général des Vivres n'ait point de pain de reste, après que l'Armée est entiérement séparée, c'est-à-dire, que la derniere trouppe ait quitté le Camp. Cette justesse paroît peu de chose, cependant elle est une marque de la précaution du Directeur des Vivres.

Le Général d'Armée donne à la fin de la Campagne un état de la séparation des Trouppes, de même qu'il en donne un pour l'assemblée: cet état n'est autre chose que la distinction des jours que chaque Régiment partira de Camp pour se rendre à son Quartier d'hiver; & le Directeur des Vivres se régle sur cet état de même qu'il s'est réglé sur le prémier pour ordonner la quantité de pain, qui lui sera nécessaire de distribution en distribution, diminuant toûjours à mésure que les

Digitized by Google

Trouppes partent du Camp, comme il a augmenté à méſure qu'elles y arrivoient, de maniere qu'inſenſiblement il ne ſe trouve plus rien à fournir au prémier Novembre, qui eſt le jour que la Campagne finit.

Mais ſi l'Armée ne ſe ſépare pas encore dans ce tems-là, & qu'on oblige le Directeur à fournir, il en prend un ordre par écrit du Général, où les Equipages ſont auſſi compris comme étant un article du traité des Entrepreneurs.

* PALADIN : on a donné ce nom aux anciens Chevaliers qui alloient chercher des avantures, tels que *Roland*, *Maugis*, *Renaud*, *&c.* qui étoient ou des *Comtes du Palais*, ou des Princes du Sang de Charlemagne & d'autres anciens Rois.

PALAMANTE, terme de marine, eſt tout le corps des rames d'un bâtiment de bas-bord.

PALAN : c'eſt un aſſemblage d'une corde ou de deux, d'un mouffle à deux poulies, & d'une poulie ſimple qui lui eſt oppoſée. On s'en ſert pour embarquer, & pour débarquer les marchandiſes & autres fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *Etague*, & l'autre *Garant*. Le *Palan*, dit un autre Auteur, eſt la corde qu'on attache à l'étai ou à la grande vergue, ou à la vergue de miſéne, pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais. Il eſt compoſé de trois cordes, ſçavoir celle du palan, l'étague & la driſſe. Il y a des pates de fer au bout, qui deſcendent en bas, il a trois poulies, l'une deſquelles eſt double. Celui du mât de miſéne ne s'en détache jamais, comme étant du ſervice ordinaire. *Grands palans :* ce ſont ceux qui tiennent au grand mât. *Palans* de miſéne, ce ſont ceux qui ſont attachés au mât de miſéne, & qui ſervent à haler à bord les ancres & la Chaloupe, à rider les haubans, &c. *Palan* à Caliorne, c'eſt la caliorne entiére. *Palans* d'étai, ce ſont ceux qui ſont amarrés à l'étai. *Palan* d'amure, c'eſt un petit palan, dont l'uſage eſt d'amurrer la grande voile par un gros vent. *Palans* de bout : ce ſont de petits palans frappés à la tête du mât de Beaupré par-deſſous, dont l'uſage eſt de tenir la vergue de ſivadiere en ſon lieu, & d'aider à la hiſſer, lorſqu'on la met à la place. *Palans* de retraite : ce ſont auſſi de petits palans, dont les Canoniers ſe ſervent, pour remettre le canon dedans, quand il a tiré, lorſque le Vaiſſeau eſt à la bande. *Palanguer :* c'eſt ſe ſervir des palans, ſoit pour mettre les fardeaux dans un Vaiſſeau, ou pour les débarquer. *Palangue :* c'eſt un commandement pour faire ſervir ou tirer ſur le palan.

PALANGUIN, ou petit palan, terme de marine, eſt un cordage qui ſert à guinder des fardeaux, médiocres. Il y en a de doubles & de ſimples. Au racage de la grande vergue il y a deux palanguins ſimples pour guinder & amener le racage, quand il faut guinder & amener la vergue. Pour guinder les voiles d'étai il faut des *palanguins*.

* PALANQUE : on donne ce nom en Hongrie à une eſpéce de Fortification faite de pieux & révêtuë de terre, dont on fait un poſte pour arrêter l'Ennemi.

PALARDEAUX, terme de marine, ſont des bouts de planches à l'uſage des Calfateurs, qui les couvrent de bourre & de goudron pour boucher les trous du bordage.

* PALASTRE, c'eſt en termes de Mer, une piéce de bois plate, dont on garnit les fentes d'un batteau, pour empêcher qu'il ne prenne eau. C'eſt ce que l'on appelle *Palardeau* ſur les bâtimens de mer.

PALE

PALE d'aviron : c'eſt le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

PALEAGE : c'eſt l'action de mettre hors d'un Vaiſſeau, les grains, les ſels & autres marchandiſes, qui ſe remuënt avec la pelle, & l'obligation où les Matelots ſont de les décharger. Les Matelots n'ont point de ſalaire pour le *paléage* & le maneage, mais ils en ont pour le guindage & le remuage.

* PALE'E : on appelle ainſi un rang de pieux qu'on enfonce en terre ſuivant le fil de l'eau, pour ſoûtenir les poutres d'un pont de bois, & qu'on garnit de moiſes & de liernes.

* PALESTRE, mot d'origine greque adopté par les Latins, qui étoit le nom des lieux publics où l'on formoit la jeuneſſe, non-ſeulement aux Exercices du Corps, mais à ceux même de l'Eſprit. On nommoit ainſi en général tous les lieux où l'on faiſoit quelque exercice.

* PALIS : on appelle ainſi les rangs de petits *pals*, ou de pieux pointus qui forment une cloture. De-là *paliſſade*, une rangée des grands pieux qui ſervent à garder les avenuës de tous les poſtes qui pourroient être emportés d'emblée.

PALISSADES ſont des pieux ordinairement épais de huit à neuf pouces & longs à peu près de huit pieds, dont il y en a trois en terre. On les plante ſur les avenuës de tous les poſtes, qui peuvent être emportés d'emblée, pour en aſſûrer le terrein contre les ſurpriſes & même contre les droites attaques.

Il y a des paliſſades, qu'on met à plomb ſur le terrein, quelques autres ſont un angle & panchent un peu ſur le rès de chauſſée du côté de l'Ennemi, afin que s'il y vouloit jetter des cordages pour les renverſer, les cordages n'ayent point de priſe & coulent ſur cette pente.

On met des paliſſades ſur la berme au pied de baſtion : on en met à la gorge des Demi-lunes & des autres Travaux avancés. On paliſſade auſſi le fond de foſſé, & ſurtout le parapet du chemin couvert. Quelques-uns mettent des paliſſades à trois pieds de ce parapet, tirant vers la campagne, mais on les plante aujourd'hui dans le milieu du chemin couvert. Elles doivent être ſi ſerrées qu'il ne reſte de l'intervalle entre elles, que pour la bouche du mouſquet. On vient à bout des paliſſades, ſoit en les arrachant, ſoit en les faiſant couper par des Grenadiers, ou bien en les abattant avec le canon, ou en les brulant avec des faſcines goudronnées.

* PALLADIUM, ſtatuë de bois qui répréſentoit la Déeſſe *Pallas*, une pique à la main, & dont on rapporte qu'elle paroiſſoit avoir les yeux mobiles. Les Troiens la croioient tombée du ciel, & l'oracle d'Apollon les avoit aſſûrés, que leur Ville ſeroit imprénable auſſi long-tems qu'ils conſerveroient cette ſtatuë dans leurs murs. Diomède & Ulyſſe l'enléverent pendant le Siége de Troie, & la Ville ne réſiſta plus long-tems.

* PALLAS : c'eſt un des noms que la Fable donne à la Déeſſe Minerve, conſidérée comme Déeſſe de la Guerre.

PALME : étenduë de la main. Les Anciens avoient le grand *palme* & le petit *palme*, qui partageoient le pied en deux parties inégales. Le grand *palme*, qui étoit de la longueur de la main, étoit de douze doigts ou neuf pouces de Roi : & le petit *palme* de quatre doigts ou trois pouces. On ſe ſert encore aujourd'hui de cette méſure en Italie, & le *palme* y eſt différent ſelon les lieux. Le *palme* Romain moderne, eſt de huit pouces trois lignes & demie : celui de Naples eſt de huit pouces ſept lignes : & celui de Ge-

Digitized by Google

nes, de neuf pouces deux lignes. La plus commune étenduë du *palme* eſt de huit pouces. Il faut quatre *palmes*, & quatre cinquiémes, pour faire une aune de Paris. La *palme*, dit un Auteur, contient cinq doigts, le doigt eſt la ſeiziéme partie du pied ; le pied eſt de douze pouces, le pouce contient douze lignes, la ligne eſt l'épaiſſeur d'un grain de blé ou environ.

PAN ou face de Baſtion, eſt la diſtance compriſe depuis l'angle de l'épaule, juſqu'à l'angle flanqué. *Voyez* FACE DU BASTION.

* PAN, ſignifie en Architecture face, côté. *Pan de muraille :* c'eſt une partie de la continuité d'une muraille. *Pan de comble :* c'eſt l'un des côtés de la couverture d'un comble. *Pan coupé :* c'eſt un angle rabatu.

* PANCARPE : c'eſt le nom d'un des anciens jeux de l'Amphithéatre Romain, qui conſiſtoit à faire combattre des hommes vigoureux contre toutes ſortes de bêtes.

* PANEAU : les Menuiſiers appellent *paneaux* des tables d'ais minces jointes enſemble, dont on fait le bâti d'un lambris ou d'une porte ; *paneau* de menuiſerie.

Paneau de maçonnerie ; c'eſt l'endroit de maçonnerie qu'on met entre les piéces de charpente qui forment un *pan* de bois, ou une cloiſon.

PANIER à Mine, *voyez* BOURRIQUET.

PANIERS : ils ſervent pour porter les terres hors de la tranchée. On les place auſſi-tout pleins ſur les bords de la tranchée pour couvrir le ſoldat quand il tire.

Les *paniers* doivent être faits de bon bois d'oſier coupé au déclin de la lune, comme les hotes, ou de bois de coudre au défaut d'oſier. Il faut qu'ils ayent 15. pouces de hauteur, 12. pouces de diamétre par en-haut, 10. pouces par en-bas, deux anſes aſſez fortes pour les pouvoir porter quand ils ſont pleins de terre, & aſſez grandes pour y pouvoir paſſer la main d'un Soldat.

Les *paniers* qui ſervent à charger les pierriers ſont différens de ceux-ci. Les paniers, les hottes & autres ouvrages d'oſier & de bois, demandent toûjours d'être à couvert. Les lieux humides entretiennent les paniers, & les hotes, mais quand il le ſont trop ils les pourriſſent. En lieu trop ſec ils ſe déjettent, & ſe relâchent entiérement.

* PANIQUE, *terreur panique*, expreſſion qui ſignifie *imprévû* & *ſans fondement*. On en fait rémonter l'origine à un Capitaine de Bacchus, nommé *Pan*, qui mit en fuite une Armée ennemie en faiſant pouſſer de grands cris à ſes Soldats dans une vallée remplie d'Echos ; ce qui effraia les autres & leur fit croire qu'ils avoient en tête des forces ſupérieures aux leurs.

PANNE, mettre en *panne*, terme de marine, c'eſt virer le vaiſſeau, vent devant, & mettre le vent ſur toutes les voiles ou ſur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent & retarder le cours du Vaiſſeau. Ce qui ne ſe fait que de beau tems pour attendre ou laiſſer paſſer d'autres Vaiſſeaux qui veulent gagner de l'avant.

* PANNE. Les Charpentiers appellent panne la piéce de bois, qui entre deux fermes ou jambes de force, ſert à ſoûtenir les chevrons.

PANNEAUX des écoutilles d'un Vaiſſeau, c'eſt l'aſſemblage des planches, qui ſervent de porte, pour fermer les écoutilles.

* PANNONCEAU : c'eſt un vieux mot qui ſignifioit autrefois *Enſeigne* ou *Banniere*, & qui ne ſe dit aujourd'hui que d'un écuſſon d'armoirie, tel qu'on le met ſur un poteau pour marquer la Juriſdiction.

* PA-

Digitized by Google

* PANON, on appelle *Panon de Pilote* des plumes enfoncées dans de petits morceaux de liége, qu'on laiſſe voltiger au vent pour connoître d'où il vient.

PANTAQUIERES: ce ſont des cordes de moyenne groſſeur, qui font un entrelacement entre les haubans de ſtribord & de bas-bord, pour les tenir plus roides & plus fermes, & pour aſſûrer le mât dans une tempête, ſur-tout lorſque les rides ont molli, elles traverſent les haubans d'un bord à l'autre.

* PANTOMETRE: c'eſt le nom d'un ancien inſtrument de Géométrie, que les Modernes ont beaucoup perfectionné, & qui ſert à prendre & à méſurer toutes ſortes d'angles, de hauteurs, & de diſtances.

* PAPEGAI: on donnoit autrefois ce nom aux Perroquets, mais il ne ſe dit plus que d'un oiſeau de bois ou de carte, qu'on met au bout d'une perche pour ſervir de but à ceux qui diſputent le prix de l'arc ou de l'arquebuſe.

* PAPIER gris, ou *papier brouillard*: c'eſt une ſorte de papier qui n'étant pas collé, boit les liqueurs, & ſert même à les filtrer. Il eſt d'un grand uſage dans les Artifices.

PAPIERS & Enſeignemens: ce ſont tous les papiers & manuſcrits qui ſe trouvent dans un Vaiſſeau. *Papier* de cartouche, ou de gargouſſe: c'eſt de gros papier gris, dont on ſe ſert pour faire les gargouſſes. On le forme ſur un moule, puis on l'emplit de mitrailles.

PAQUEBOT: c'eſt le nom des Vaiſſeaux qui ſervent au paſſage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres, de la Brille à Harwich, & de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Eſpagne, &c.

PAR: c'eſt une prépoſition, dont on ſe ſert ſur mer d'une façon particuliére. On dit, nous étions par la hauteur des trente dégrés: on n'attaque pas un Vaiſſeau, quand il eſt par huit braſſes d'eau.

PARABOLE: ſi l'on coupe un cone ſur un de ſes côtés & paralléleiment à l'autre, chacune de parties coupées, régardées en-dedans, repréſentera une ſurface plane, que les Géométres nomment *parabole*, & la ligne courbe qui l'environne ſe nomme *parabolique*.

PARABOLOIDE ou *conoïde paraboloïde*, eſt un ſolide qui eſt formé quand l'axe reſtant immobile tourne comme une giroüette ſur cet axe, & parcourt une eſpace qui étant rempli a la figure d'une parabole.

Ce ſolide a toûjours un cercle pour baſe, & ſon contenu eſt égal à la moitié d'un cylindre de même baſe & de même hauteur, c'eſt-à-dire, que pour avoir ſa ſolidité, il faut multiplier ſa baſe par ſa hauteur & prendre la moitié de ce produit.

PARADE, faire la parade. Les Officiers font la parade, lorſque leur Bataillon, leur Régiment, ou leur Compagnie ayant ordre de ſe mettre ſous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur eſt poſſible pour prendre poſte & tenir le rang qui leur eſt dû, ſoit ſur le terrein où le Bataillon ſe forme, ſoit dans la place où l'on s'aſſemble pour monter la garde, ſoit devant le Corps de Garde, quand il faut reléver la Garde, ou bien lorſqu'une perſonne de qualité eſt prête à paſſer.

PARADE: c'eſt l'examen que les Sergens, Aides-Majors, Majors & autres, font d'une Trouppe commandée pour monter la Garde, ou aller en Détachement.

Faire la *parade* ſur mer: c'eſt orner un Vaiſſeau de tous les Pavillons qui ſont à ſon bord, & de tous ſes pavois. On dit auſſi *Parer*, les Vaiſſeaux ſeront parés de flâmes.

Digitized by Google

Quand dans les Garnisons ou à l'Armée, l'heure est venuë de monter la *parade*, les Tambours appellent pour faire prendre les armes, & les Sergens doivent assembler sans bruit, & avec diligence leur poste, & le mettre en bataille dans le rang qu'il doit tenir: si le poste est commandé par un ou plusieurs Officiers, qui se mettront pour lors à la tête, le prémier Sergent doit se mettre à l'aîle droite du prémier rang, le second à la gauche du dernier, & s'ils sont plusieurs, ils doivent se mettre aux aîles droites & gauches des rangs, observant de faire bien marcher les Soldats avec un grand silence, ne permettant jamais qu'aucun parle & fume sous les armes. Lorsque la Troupe doit tourner sur la droite ou sur la gauche, s'il n'y a pas de Sergent à l'aîle droite, qui doive soûtenir, celui qui en est le plus proche, doit s'y porter promptement, & rester au pivot, pour que chaque Soldat, qui est à l'aîle du rang, vienne y tourner, sans se jetter ni sur sa droite, ni sur sa gauche, observant que le rang ne tourne, qu'après que l'aîle qui doit soûtenir, est arrivée sur le pivot. Si les rangs viennent à se fausser, le Sergent doit les redresser avec le bout de sa hallebarde & sans parler: s'il est suivi par une autre Garde, il doit rester au pivot, jusqu'à ce que le Sergent, qui est à l'aîle du rang qui le suit, & qui va tourner, se soit emparé du pivot pour exécuter la même chose. Pour lors il retourne avec diligence à son poste.

Ainsi tous les Sergens de l'un à l'autre, doivent avoir attention, que leur Trouppe, marche bien & tourne dans le même terrein, faisant observer quatre grands pas de distance entre chaque rang, & que les Soldats appuyent sur la crosse de leur fusil, & marchent la tête haute avec un régard hardi. Ceux qui sont aux aîles des prémiers rangs, doivent de tems en tems régarder derriére eux, pour voir si les rangs ne se fausssent pas, & si personne ne s'y néglige. En ce cas il faut qu'ils s'y portent avec vivacité pour y remédier sans bruit. De même ceux qui sont aux aîles des derniers rangs, voyant devant eux ce qui s'y passe, doivent d'autant plus tenir la main à contenir les Soldats dans leur dévoir. En arrivant sur le terrein où l'on se met en bataille pour monter la *parade*, les Sergens doivent après le prémier rang dressé, mésurer promptement les autres rangs de l'un à l'autre, à deux hallebardes de distance, depuis le talon du Soldat chef de file, jusqu'à l'oreille du soulier du serre-demi-file, & ainsi du serre-demi-file au chef-demi-file, & du chef-demi-file au serre-file. La distance de droite & gauche reglée, ils doivent les dresser avec dextérité, diligence & sans confusion, ensuite reprendre leurs postes dans le prémier rang, à l'exception de ceux qui commandent certains petits postes particuliers, à la tête desquels ils doivent se mettre un petit pas en avant des Soldats pour défiler à leur tour.

PARADIS: c'est la partie d'un port, où les Vaisseaux sont en plus grande sûreté.

PARAGE, est un éspace ou une étenduë de mer sous quelque latitude ou bande que ce soit. *Voyez* ASPECT, & CONNOISSANCE.

PARALLE'LES: ce terme appartient à la Géometrie, mais parce qu'il est souvent employé dans les Fortifications, il le faut ici définir.

Les Lignes *paralléles*, sont celles qui sont toûjours également éloignées entre-elles, & qui étant tirées sur une même surface ne se peuvent jamais rencontrer de quelque étenduë qu'elles soient prolongées. Ainsi

Ainſi deux lignes qui ſeront tirées ſur le niveau de la campagne, en telle ſorte, qu'étant produites infiniment, elles ne ſe couperont & ne ſe rencontreront point, ſeront paralléles entre-elles, c'eſt-à dire, toûjours également éloignées l'une de l'autre. Les côtés oppoſés d'un quarré ſont paralléles entre-eux.

Les files d'un bataillon ſont paralléles l'une à l'autre, & les rangs ſont auſſi paralléles entre-eux. Le trait de la contre-eſcarpe eſt tiré paralléle, à la face du baſtion, qui lui eſt oppoſé; & d'ordinaire la tranchée, ou ligne d'approche, eſt tirée paralléle à la face de la Place que l'on attaque pour empêcher l'enfilade. On n'a jamais employé le mot de paralléle ſi improprement, qu'on fait aujourd'hui: car faute de Géometrie, on dit tous les jours, *tirer une ligne paralléle*, ſans ajoûter à quoi elle eſt paralléle. Ce mot eſt relatif à quelque choſe. Quiconque diroit, *voilà un homme qui reſſemble*, ſans ajoûter à qui il reſſemble, parleroit peu juſte & ſe feroit mal entendre.

PARAMETRE eſt une ligne quadruple de la partie de l'axe, renfermée entre le ſommet & le foyer.

PARAPET, eſt une élévation, dont la maſſe eſt ordinairement deſtinée à couvrir des Soldats contre l'effet du canon, ce qui exige que cette maſſe ſoit de terre & non pas de pierres de peur des éclats. Son épaiſſeur doit être du-moins de dix-huit à vingt pieds, & ſa hauteur de ſix du côté de la Place, & de quatre à cinq du côté de la Campagne. Cette différence de hauteur forme au-deſſus du parapet un glacis ou une pente, qui donne facilité aux Soldats qui bordent le même parapet de tirer du haut en-bas dans le foſſé, ou du-moins ſur la contre-eſcarpe.

En général on donne le nom de parapet à tout ce qui borde une ligne, pour ſe couvrir contre le feu de l'ennemi. Ainſi il y a des parapets faits de barique & de gabions remplis de terre, il y en a auſſi de ſacs à terre. On fait des gradins ou dégrés aux parapets, qu'on appelle banquettes ſur leſquelles montent les Soldats lorſqu'ils veulent tirer. La plus haute banquette a quatre pieds de large. Les autres banquettes ſont un peu plus hautes & un peu plus larges que les dégrés ordinaires; & depuis la plus haute banquette, juſqu'au haut de chaque parapet il ne doit y avoir que quatre pieds & demi de hauteur afin que le Soldat puiſſe tirer par-deſſus. *Voyez* BANQUETTE.

* PARAPETS en forme de crémaillere: ce ſont des parapets dont l'intérieur eſt tracé en rédens de maniére qu'une des faces des rédens eſt perpendiculaire, & l'autre paralléle à la Capitale. M. le Chevalier de *Clairac* en donne la conſtruction dans ſon *Ingénieur de Campagne* & partage l'honneur de cette invention entre M. de la Fon, Directeur des Fortifications des Places maritimes de Flandres, & M. de Verville, Ingénieur en Chef à Rocroi. La conſtruction de ces ſortes de parapets eſt d'autant plus avantageuſe, que l'on tiré deux & juſqu'à trois défenſes différentes d'une même partie, & on pourvoit au défaut des angles, cette partie devénant plus forte que le côté-même, en ce que l'étenduë de ſa défenſe eſt égale à celle de la Diagonale. M. de *Clairac* ajoûte cependant que comme la face du rédent ne doit avoir que trois piés tout au plus, il paroît bien difficile de l'exécuter ſans un révêtement quelconque, ce que l'on a rarément le tems & les moïens de faire en Campagne.

* PARASANGE, Méſure Géometrique de Perſe, qui ſe trouve différente ſuivant les tems & les lieux.

lieux. On en trouve de trente, de quarante & de ſoixante Stades.

PARC d'Artillerie, eſt un poſte qu'on choiſit dans un Camp hors de la portée du canon de la Place, & qu'on fortifie pour faire le Magaſin des munitions qui régardent le ſervice des armes à feu & des feux d'artifice, ce qui ſe fait avec tant de circonſpection pour éviter les accidens du feu qu'on ne commande que des Piquiers pour garder le parc d'Artillerie.

Pendant qu'on travaille aux Lignes & aux préparatifs de la Tranchée, l'Artillerie de ſon côté travaille à former ſon Parc, & ſon Magaſin à poudre, à monter les piéces ſur les affûts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à les ſéparer, à ranger les bombes, boulets, grenades & les outils, à radouber ce qui en a beſoin, à faire des portieres & fronteaux de mine. On travaille en même-tems à faire des blindes de bois rond ou quarré de 3. ou 4. pouces de groſſeur, larges de deux pieds & demi à 3. pieds, entre deux poteaux pointus par les deux bouts, longs de 5. à 6. pieds entre deux traverſes de 15. pouces de pointe à chaque bout.

On fait auſſi amas de roulettes, de charrues & de madriers pour les mantelets roulans à l'uſage des ſapes. On ramaſſe des crocs & fourches de fer, emmanchées long; pour les ſapes, des pioches, des broüettes, des ſacs à terre & des paniers dont il faut toûjours avoir une grande quantité.

Il y a de pluſieurs ſortes de Parcs. Leur diſpoſition dépend de la volonté du Commandant d'Artillerie. Les uns voulant que le canon en faſſe tout le front du côté des Ennemis, les autres que le canon ſoit ſur pluſieurs lignes à la tête de chaque Brigade.

L'arrangement des piéces & des munitions dans un parc devant une Ville que l'on aſſiége eſt différent en quelque choſe de celui qui ſe forme en campagne à la ſuite d'une armée. Je vais donner une idée de l'un & de l'autre.

Le Parc d'Artillerie, qui ſe forme en Campagne à la ſuite d'une Armée, ſe fait ordinairement entre les deux lignes, ſi l'on peut à 300. pas des Trouppes qui l'occupent.

Quand l'Equipage eſt grand le Parc doit être toûjours quarré.

Sur la ligne qui fait face aux Ennemis on met toutes les piéces de canon, le plus gros toûjours ſur la droite, les mortiers, les affûts, la charrette compoſée & la chevre.

Sur l'une des lignes du côté du quarré, on met les affûts à mortier, le plomb, les méches, les ſacs-à-terre, les cordages, les grenades, les fuſées en tonnes : les outils entonnés, les armes à l'épreuve.

Sur l'autre les bombes, les boulets.

Et ſur celle qui ferme le quarré, les outils & charrettes haut-le-pied. C'eſt cette derniere ligne qui doit être à 300. pas de celle de l'Armée.

Toutes les limonieres des avant-trains, chariots & charrettes, doivent être dans le dedans du quarré également diſtantes les unes des autres, & les eſſieux vis-à-vis les uns des autres.

Dans le quarré proche la derniere ligne on met les poudres dans le plus petit eſpace qu'elles puiſſent contenir.

Environ vingt pas devant la prémiere ligne, dans le milieu, on met quatre petites piéces chargées. On y fait tenir tous les jours deux Commiſſaires & quatre Canoniers de Garde.

Il doit y avoir auſſi un Corps de Garde avancé commandé par un Capitaine, d'où l'on tire les ſentinelles néceſſaires pour la poudre, pour le canon & pour toutes les entrées du Parc.

Le

Digitized by Google

Le Commiſſaire & le Garde du Parc doivent camper dedans comme auſſi les Déchargeurs. Les autres Officiers, le Capitaine des Ouvriers & ſes gens campent aux côtés du Parc.

Les Capitaines de Charroi & leurs Equipages doivent camper ſur les ailes & le long des haies les plus proches du Parc.

Les Pontons parquent ſur la gauche en quarré ou en rond ſuivant leur quantité.

On donne quelques charrettes par Brigade pour porter le bagage des Officiers.

Il ſe forme des Parcs d'Artillerie dans un autre ordre que celui-ci, c'eſt à la volonté du Commandant. M. de S. Remi à la fin du ſecond Tome de ſes Mémoires ſur l'Artillerie, donne l'explication de différens Parcs d'Artillerie dreſſés en Campagne.

Quant à un Parc d'Artillerie dreſſé pour un Siége, il eſt formé ſuivant l'idée du Commandant de l'Artillerie, mais toûjours avantageuſement pour le ſervice des batteries.

Il le diſpoſe de maniere qu'il ne ſoit vû d'aucuns endroits de la Ville, ni même des clochers, à moins qu'il n'en ſoit très-éloigné à cauſe des ſuites fâcheuſes qui en pourroient arriver par les boulets & les bombes de la place, qui mettroient le feu aux Magaſins des poudres.

Si néanmoins la ſituation de la Place découvroit de toutes parts en cette occaſion, il le fait éloigner du feu de la Place, & fait faire des épaulemens aſſez relevés & aſſez à l'épreuve pour que les Travailleurs ne ſoient pas inquiétés du feu du canon. Mais ordinairement quelque ſituation avantageuſe qu'une Place puiſſe avoir, il y a toûjours aux environs d'elle quelques fonds que l'on peut occuper ſans en être vû, & que le Général de l'Armée deſtine pour mettre en ſûreté les munitions de ſon Artillerie.

Le Commiſſaire du Parc le forme en marquant le terrein aux bataillons qui ſont deſtinés pour la garde & le ſervice de l'Artillerie. Il marque enſuite celui qu'il faut pour l'atelier des Forgeurs, Charrons & Charpentiers.

Le Capitaine Général des Ouvriers commence le prémier à s'établir & à faire camper tous ſes Ouvriers proche de lui ſur la même ligne, afin qu'il n'ait qu'à les appeller lorſqu'il en peut avoir affaire.

Le Commiſſaire du Parc marque auſſi avec le Capitaine Général de Charroi, le lieu où doivent camper les chevaux, qui doit être, ſi l'on peut, à cent pas derriere les munitions ou à côté, ſuivant que la ſituation du terrein le permet, où le Capitaine Général de Charroi campe avec tous les Conducteurs de cet Equipage qui ſont à ſes ordres.

Le Commiſſaire du Parc qui a pluſieurs Officiers avec lui pour ſes Aides, leur fait voir le terrein où il veut placer chaque choſe, & leur indique à chacun les munitions dont ils doivent prendre ſoin & ils les font décharger lorſqu'elles arrivent en ordre aux lieux qu'on leur a fait remarquer.

On met les piéces de canon pour les batteries avec leurs affûts au lieu le plus proche du chemin qui conduit aux attaques, ainſi que les mortiers & leurs affûts. On prend aux environs le terrein le plus ſec & le plus ſpacieux pour y décharger les boulets & les bombes, qui ſont ſéparés & rangés par leur calibre.

A côté on y fait décharger les tonnes de méche & les barils de plomb, & auprès les béches, pics-hoyaux, hoyaux, pelles de bois ferrées & non ferrées, haches & ſerpes qui ſont arrangées en ordre ſelon leur eſpéce.

Digitized by Google

On y met aux environs les chariots couverts, où ſont les cordages, faes à terre, & autres caiſſons chargés de menus achats. Le Commiſſaire du Parc & les Officiers qui ſont avec lui campent dans cet endroit, afin d'être en état de leur communiquer les ordres qu'il reçoit du Commandant de l'Artillerie, ou en ſon abſence du Général de l'Armée, pour faire diſtribuër des munitions ou pour en recevoir.

Le Commiſſaire du Parc choiſit un lieu un peu éloigné de ce petit parc pour y établir les Artificiers, où l'on fait un apenti de planches pour mettre à couvert les artifices auxquels ils travaillent. On y peut décharger à quarante pas les grenades non chargées, qu'ils chargent lorſqu'on leur en demande.

Tous les Commiſſaires & Officiers d'Artillerie campent au terrein le plus convenable & le plus proche du Parc, éloignés cependant à cent pas des munitions.

Les pontons avec leurs haquets ſont mis ſur une ligne pour fermer un des côtés du Parc. Les piéces de 24. de 16. de 12. de 8. & de 4. de la nouvelle invention, avec toutes les autres de 8. & de 4. longues & leurs affûts, ferment l'autre côté du Parc, afin que cette ligne couvre le derriere de toutes les munitions.

Comme il eſt de la derniere conſéquence de bien placer les poudres, le Commiſſaire du Parc avec le Commandant de l'Artillerie examine le lieu où l'on pourra les mettre en ſûreté. Pour y parvenir, il fait faire, ſi le terrein le permet, cinq Magaſins: ſçavoir quatre éloignés quarrément de 300. pas les uns des autres, à cauſe du danger qu'il y auroit s'ils étoient plus près. Le cinquiéme eſt placé dans le même éloignement des autres, mais en s'approchant du Parc.

Tous ces Magaſins doivent avoir de bons foſſés profonds en dehors, avec des épaulemens relevés en dedans, il n'y a ſeulement qu'une entrée aux quatre qui ſont les plus éloignés. Les barils de poudres y ſont engerbés à deux rangs, afin qu'ils ne ſoient pas vûs de loin.

Chaque Magaſin doit être aſſez ſpacieux pour y contenir 60. à 80. milliers de poudre. Celui qui eſt le plus voiſin du petit parc doit avoir une entrée & une ſortie, parce que c'eſt de lui d'où l'on tire tout ce dont on a beſoin pour les batteries, & pour les trouppes, les autres Magaſins ne ſervant que de dépôt pour entretenir celui-là.

Voilà la diſpoſition & l'arrangement d'un *parc* d'Artillerie pour un ſiége. J'ai parlé ailleurs de la conſtruction des Batteries: *voyez* BATTERIE. Outre ce *parc* d'Artillerie, le Commandant reconnoit encore à la queuë de la tranchée le lieu le plus convenable pour y placer un petit parc de munitions, qui ſoit à portée des trouppes, afin de leur en faire diſtribuer ſuivant les ordres de l'Officier Général de jour. S'il y avoit deux attaques éloignées l'une de l'autre, il y fait porter des munitions & y établir auſſi un parc où il y a un Officier.

* PARC de l'Hôpital: on choiſit ſon emplacement comme celui du *Parc* des Vivres le plus à portée du Quartier-Général qu'il ſe peut, pour la facilité du ſervice.

PARC de Marine: c'eſt dans un Arſenal de Marine, le lieu où les Magaſins généraux & particuliers ſont renfermés, & où l'on conſtruit les Vaiſſeaux du Prince. Après que la retraite a été ſonnée, perſonne ne peut entrer dans l'enclos du *parc* & des Magaſins, ſi ce n'eſt par un ordre exprès des principaux Officiers du Port, & pour quelque affaire extraordinaire. *Parc* dans un Vaiſſeau, c'eſt un lieu qui eſt fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les Beſtiaux que

que les Officiers font embarquer pour leur proviſion. L'Ordonnance dit, Parcs & Cages de moutons, volailles & beſtiaux.

PARC des vivres, ou quartier des vivres, eſt une Place marquée, dans un Camp à la queuë de chaque Régiment, pour être occupée par les Vivandiers, & les Marchands qui étalent une partie de ce qui peut ſervir aux néceſſités des Soldats.

PARCLOSES, terme de marine, ſont des planches qu'on met au fond de cale ſur les vitonnieres, & qu'on léve, & qu'on baiſſe pour voir s'il n'y a rien dans cet égoût qui empêche le cours des eaux vers les archipompes.

PARCOURIR: dans une action, les Commandans des Corps, des Brigades, & les Officiers Généraux *parcourent* de rang en rang pour animer les Soldats. Sur mer *parcourir* les coûtures & changer les écoutes, c'eſt les viſiter, pour calfater où il en eſt beſoin.

PARE-A-VIRER, terme de Commandement, que le Capitaine répéte tout haut deux fois, ſur le point de changer de bord, afin que les gens de l'équipage ſe préparent à faire tout d'un coup la manœuvre du revirement.

PAREAUX, ou PARES: c'eſt une ſorte de grande Barque des Indes, qui a le devant & le derriere fait de la même façon. On met indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord. Ces *pareaux* ou *pares*, dont on ſe ſert vers Cilon, ont beaucoup de rapport aux engues de Hollande. Ce ſont des Bâtimens de charge, qui ne perdent point de vuë les côtes. On s'en ſert principalement dans la Tutocorie, aux Côtes de Malabar, où les Habitans, qui vivent de l'induſtrie, qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *Pareaux*, à cauſe qu'ils vont à cette péche avec cette ſorte de Bâtiment. Les Corſaires de Malabar ſe ſervent auſſi d'un Bâtiment à rames, qu'ils nomment *Paro* ou Pareau: ce peut bien être le même.

* PAREMENT, en termes d'Architecture, eſt le côté apparent d'une pierre taillée, la face polie qui paroît au dehors, tandis que l'autre extremité eſt brute & ne paroît point. Lorſqu'un mur eſt tout conſtruit de pierres pareilles, qui le traverſent, & qui ont deux *paremens* oppoſés; on dit que ce mur fait *parpaing*.

On dit parement de mur, parement de menuiſerie, c'eſt-à-dire, la partie apparente & polie d'un mur, d'un Lambris.

PARENSANE: faire la *parenſane*, terme des Levantins, pour dire appareiller.

PARER, en terme de marine, c'eſt aprêter & préparer quelque choſe pour s'en ſervir. *Parer* un cable: *parer* une ancre: *parer* une ligne pour pêcher.

PARER, en terme de marine, ſignifie auſſi éviter. On dit nous nous ſommes *parés* d'un vent qui gît à l'oueſt de l'Iſle.

PARER le Cap: c'eſt le doubler & paſſer au-delà, le laiſſant à côté.

* PARESSEUX: on dit en terme d'Artificier que les Soleils tournans ſont *pareſſeux*, lorſque les Jets ne ſont pas aſſez forts pour imprimer à la rouë le mouvement qui convient.

PARFUMER un Vaiſſeau: c'eſt faire bruler du goudron & du génévre, & jetter du vinaigre entre les ponts d'un Vaiſſeau. On dit: les Bâtimens & les hommes ſeront parfumés.

* PARPAING, *voyez* PAREMENT.

PARQUET: c'eſt dans un Vaiſſeau un petit retranchement fait ſur le pont avec un bout de cable ou d'autre groſſe corde: on met dans ce retranchement des boulets de

de canon pour les avoir tout prêts quand on en a affaire. C'eſt auſſi le retranchement où l'on tient les boulets dans un magaſin de terre, comme de marine. Le Commiſſaire Général de l'Artillerie de la Marine doit tenir la main à ce que les canons & les mortiers, qu'on tire des Vaiſſeaux qu'on deſarme, ſoient portés où ils doivent être ; que les canons de fonte ſoient ſéparés de ceux de fer, & rangés par calibres ; que les boulets ſoient mis dans leurs parquets, & les bombes & les grénades chargées, ſéparées de celles qui ne le ſont point.

PART, être à part : c'eſt ſur terre les Officiers & Soldats des Trouppes Légéres, qui ont *part* aux priſes qu'ils font ſur les Ennemis. Tels ſont aujourd'hui les Arquebuſiers de Meſſieurs Graſſin, de la Moliere & autres, qui ſont des Corps de Trouppes, compoſés de Dragons, d'Huſſards & de Fantaſſins. On appelle ces Trouppes Légéres, Partiſans.

Etre à *part* ſur mer : c'eſt-à-dire, que l'Equipage d'un Vaiſſeau aura ſa part des priſes qu'on fera ſur les Ennemis. On ſe ſert de la même expreſſion, pour ceux qui vont aux pêcheries, & qui ne reçoivent point de gages, mais ont une certaine part réglée.

PARTAGER le vent, *partager* l'avantage du vent : c'eſt louvoyer ſur le même rumb de vent, que celui à qui on le veut gagner, ou qui le veut gagner ſur nous, & ne pouvoir parvenir à le gagner, quoique ſans le perdre auſſi, c'eſt-à-dire, ſans tomber ſous le vent, mais ſe maintenir toûjours l'un & l'autre.

PARTANCE, ou partement, c'eſt le départ d'un Vaiſſeau. Coup de *partance*, c'eſt la ſalve, ou le coup de canon que l'on tire en mettant à la voile. Banniere de *partance* eſt le pavillon qu'on met à la poupe pour faire ſignal à l'équipage qui eſt à terre de venir à bord pour apareiller.

* PARTEMENT, & Petit partement, ſorte de Fuſées volantes ; *Voyez* FUSE'E volante.

PARTI, eſt un Corps de Cavallerie ou d'Infanterie, qui va dans le Pays ennemi, à la découverte, & au pillage.

On envoie des *Partis* à la guerre pour faire des priſonniers, & avoir des nouvelles de l'Ennemi. On commande des *Partis*, on détache des *Partis*, on tombe dans des *Partis*.

Les *Partis* qui ne ſont que de quinze Cavaliers, ou de vingt Fantaſſins, ne doivent marcher ſans un ordre par écrit de leur Commandant.

On fait ſortir de l'Armée preſque toutes les nuits des *Partis* d'Infanterie & de Cavallerie, pour être informé de ce qui ſe paſſe dans le pays, & empêcher que les *Partis* ennemis n'en approchent.

Ceux qui ſortent pour aller aux nouvelles, ſont, ſuivant le pays où l'on eſt, ou d'un Corps particulier, ou mêlés de Cavallerie, de Dragons, & même d'Infanterie, & s'éloignent de l'Armée plus ou moins, ſuivant les vues du Général.

Ceux qui ſont deſtinés à éloigner les *Partis* de l'Armée s'embuſquent, & ſe cachent ſoigneuſement pour ſurprendre ceux des Ennemis, & les battre. Outre ces *Partis* d'Infanterie ou de Cavallerie, ſuivant le pays pour lequel on les deſtine, il ſort auſſi d'autres *Partis* des Armées, deſtinés pour couvrir les flancs des convois, pour empêcher que l'Ennemi n'interrompe les fourrages qu'on veut faire le lendemain, & pour faciliter au Général la connoiſſance qu'il veut prendre, ou d'un Camp avantageux, ou d'une marche, ou même de la ſituation du Camp Ennemi. Ces *Partis* doivent être beaucoup plus forts

Digitized by Google

forts que les autres, & posés sur la nature du pays.

Ce sont là toutes les espéces différentes de *Partis* qu'on fait sortir d'une Armée, & que l'on dit en général être des *Partis* qui vont à la guerre. Tous ceux-ci sont commandés à l'ordre par le Général, & ceux qui les conduisent reçoivent leur instruction sur ce que l'on veut qu'ils exécutent, & qu'ils tâchent d'apprendre dans le pays où on les envoie.

Souvent ils sont commandés à tour de rôle, tant pour les Officiers, que pour les Soldats & Cavaliers.

Souvent aussi le Général choisit pour commander ces *Partis* des Officiers de bonne volonté, qui connoissent le pays dans lequel on les envoie, & qui ayent assez de capacité pour bien voir & connoître, ce dont le Général veut être instruit.

Il y a d'autres *Partis* qui sortent de l'Armée, que l'on nomme *Volontaires*. Comme ils n'ont presque toûjours pour objet que le gain particulier, soit sur les convois, soit sur les Fourrageurs & Pâtureurs de l'Armée ennemie, ceux qui les commandent & les composent se choisissent entr'eux, se proposant au Major-Général de l'Infanterie, quand ils sont de ce Corps, (ce qui est presque toûjours) lequel après s'être informé prémiérement de la capacité du Commandant de ce *Parti*, & ensuite de la nature de son dessein, lui donne un passeport, afin qu'en cas qu'il soit pris il se trouve avoué *Parti de guerre*, & puisse être ou échangé ou racheté, s'il y a un cartel de guerre entre les Princes.

Quand ces sortes de Partisans sont hardis & capables, & que le pays est un peu mêlé de bois, ils désolent une Armée, qui ne prend pas toutes les précautions pour s'en garantir.

Il y a encore une autre espéce de *Partis*, tant de guerre que Volontaires. Ce sont ceux qui sortent des Places. Leurs objets sont en grand nombre, voici les principaux.

Un Gouverneur craint d'être assiégé, & veut sçavoir préciſément les mouvemens des Ennemis, pour en donner avis au Prince & à son Général. L'Armée ennemie marche près de sa Place, il veut, pour sçavoir où & comment elle campera, faire des prisonniers, pour en apprendre quelque chose de particulier, & le faire sçavoir.

Il a ordre de faire sortir un convoi de sa Place, pour joindre l'Armée: comme l'assemblée de ce convoi ne peut être inconnuë à l'Ennemi, il faut qu'il en assûre le chemin jusqu'à portée de l'Armée; & pour cela il fait sortir des *Partis*, qui fouillent le pays par lequel le convoi doit passer, qui s'informent des Habitans du pays, & qui après avoir donné avis de tout ce qu'ils ont appris, s'embusquent en quelque lieu marqué pour protéger le convoi.

Si le Gouverneur a ordre d'établir des contributions, il faut pour cela qu'il fasse craindre sa garnison, & fasse pénétrer tout le pays par de gros *Partis* pour l'établissement de la contribution. Ensuite, suivant qu'il se trouve craint, il fait sortir de petits *Partis* seulement, pour l'exactitude des payemens, & pour sçavoir ce qui se passe dans le pays ennemi.

Les *Partis* volontaires qui sortent des Places, étant de même nature que ceux des Armées, & ayant le même objet, on n'en parle point.

La hardiesse du Partisan qui attaque, décide presque toûjours du succès entre *Partis* à peu près égaux, en pleine campagne: & la conduite, pour être bien embusqué & pour surprendre l'Ennemi qui

qui s'engage dans l'embuſcade ſans précaution, en aſſûre la réuſſite dans un pays couvert & rempli de défilés.

Un jeune homme, de quelque qualité qu'il ſoit, qui veut ſçavoir à fond le métier de la guerre, ne doit point tenir au-deſſous de lui d'aller en *Parti*, ſoit à pied, ſoit à cheval avec les bons Partiſans de l'Armée, & de s'en faire aimer, afin d'apprendre d'eux cette eſpéce de guerre, pour ſe rendre dans la ſuite capable de l'ordonner à propos, lorſqu'il ſera parvenu au commandement.

Une Armée ne peut être avertie des mouvemens de celle des Ennemis de trop de manieres différentes. Quelque quantité d'Eſpions qu'elle ait au-dehors, comme les uns pourroient avoir été découverts, & les autres empêchés de revenir donner des avis, à cauſe que l'Ennemi auroit avancé un Corps pour couvrir ſon mouvement, il eſt toûjours très utile d'avoir continuellement des *Partis* dehors, compoſés ſuivant la nature du Pays qui pénétrent, & par leſquels le Général eſt averti de ce qui ſe paſſe à une diſtance générale de ſon Camp.

La méthode des Allemans pour la ſûreté de leurs Partis, paroît fort judicieuſe. Ils font ſortir de gros Corps de Cavallerie, lorſque l'Armée ſe trouve dans un pays ouverts. Ces Corps par leurs forces peuvent s'avancer ſans riſque. Ils pouſſent enſuite de petits Partis devant eux, que les nôtres ne peuvent guéres repouſſer, parce qu'ils ſe trouvent ſoûtenus.

Par l'Ordonnance du 30. Novembre 1710. nul Parti d'Infanterie, Cavallerie ou Dragons, ne peut être détaché des Armées, ou ſortir des Places, qu'avec un Paſſeport du Général de l'Armée, ou du Gouverneur, ou Commandant de la Place. Il ne peut être commandé que par un Officier, avec caractére & commiſſion de S. M. & ne peut être en moindre nombre que de vingt cinq hommes d'Infanterie, ou de vingt Cavaliers ou Dragons. Ceux qui n'étant point Officiers, & qu'on appelle Volontaires, s'ingérent de commander un Parti, ou même le Détachement d'un Parti, ſont réputés gens ſans aveu, & comme tels abandonnés à la diſcrétion des Ennemis: ou s'ils reviennent dans les Places de S. M. ils ſont mis au Conſeil de Guerre, & punis ſévérement. Il n'eſt pas permis aux Partiſans de déguiſer leurs noms & leurs qualités. Ils ne peuvent tirer aucuns rafraîchiſſemens des lieux où ils paſſent qu'en payant: & aucun Soldat, Cavalier & Dragon, ne peut quitter ſon Régiment, ſous prétexte d'aller en Parti, ſans en avoir un ordre par écrit, ſigné du Colonel ou du Commandant du Régiment.

PARTI-BLEU, eſt un *Parti* qui marche ſans commiſſion du Général. Le Commandant, ainſi que les Soldats, ſont pendus quand ils ſont pris.

PARTISAN: excellent *Partiſan*, c'eſt un homme de guerre intelligent à commander un Parti, qui ſçait bien le pays, entend bien les embuſcades, & conduit bien un Parti.

Nous avons eu au commencement de ce ſiécle, comme je l'ai dit ailleurs, un grand Partiſan dans feu M. de la Croix, pere de M. le Chevalier de la Croix, Capitaine Commandant de deux Compagnies franches, & qui eſt auſſi un des meilleurs Partiſans que nous ayons.

PAS. Le *pas* eſt une des méſures de Fortification. Il y a le *pas* commun, & le *pas* géométrique. Le *pas* commun eſt de deux pieds & demi.

Digitized by Google

demi. Le *pas* géométrique eſt double du commun, & comprend cinq pieds de Roi. La diſtance itineraire, que les Italiens appellent un mille, eſt de mille *pas* géométriques, & les trois mille ſont une de nos lieuës de France.

PAS-DE-SOURIS: ce ſont des dégrés qu'on met de côté & d'autre ſur la rondeur de la contreſcarpe. Ils commencent du point où la capitale prolongée couperoit cette rondeur à la diſtance de 10. à 12. pieds ſur la contreſcarpe, & vont finir au fond du foſſé ſelon la pente qu'on leur donne. La longueur de ces dégrés eſt de 7. à 8. pieds, & ils entrent environ 6. pieds dans la contreſcarpe. On en met auſſi aux angles rentrans de la contreſcarpe & aux angles rentrans des dehors, & ſervent pour la communication d'un ouvrage à l'autre, quand le foſſé eſt ſec.

On les met auſſi à quelque diſtance du glacis: ils ont auſſi un parapet, une banquette, un foſſé, un chemin couvert bordé de paliſſades, avec un glacis, qu'on joint à celui de la Place. Cette ouvrage doit être miné.

PAS de Calais: *Pas* ſignifie un Détroit entre deux terres, comme celui qui eſt entre Calais & Douvres, qu'on appelle le Pas de Calais.

PASSAGE: ce mot n'a point beſoin d'explication. Il y a des *paſſages*, comme ceux des défilés & des rivieres, dont il eſt néceſſaire qu'une Armée s'empare, quand elle eſt en marche. On le fait avec un Corps de Dragons, afin de prévenir l'Ennemi par la diligence de la marche. On le peut faire auſſi avec de petites piéces de canon & des charrettes d'outils, ſi c'eſt pour un défilé.

Si c'eſt pour une riviére, on ajoûte un nombre ſuffiſant de pontons. Si la riviere eſt guéable, & qu'on ait pu mener avec aſſez de diligence un Corps d'Infanterie avec les Dragons, on paſſe bruſquement cette Infanterie de l'autre côté, avec des outils pour s'y retrancher, & aſſûrer la tête du pont, afin que le *paſſage* ſe puiſſe faire ſûrement & commodément.

Le *paſſage* d'une riviere ſe fait de deux façons, ou de ſurpriſe, ou de vive force.

Dans le prémier cas, on engage par ſes mouvemens l'Ennemi à ſe porter dans les lieux éloignés de celui où l'on prétend paſſer, & alors il faut éviter de lui donner de la jalouſie ſur cet endroit, ſoit en lui dérobant ſes contremarches, ſoit en lui cachant ſoigneuſement le tranſport de ſes bateaux.

Dans l'autre cas, il faut par le choix du terrein ſe rendre maître de la rive oppoſée. Pour y réuſſir, il faut que le terrein commande celui de l'Ennemi, & choiſir autant que l'on peut un endroit où les barques & bateaux puiſſent être à couvert de quelques Isles, &c.

Les lieux où la riviere forme un angle rentrant ſont les plus propres, parce qu'il eſt plus facile d'y diſpoſer des batteries, de façon qu'elles faſſent un feu croiſé ſur l'autre bord. Quand par le feu de ces batteries, qui doit être ſupérieur à celui de l'Ennemi, on l'a obligé de quitter la rive, on fait paſſer un nombre aſſez conſidérable de Grenadiers, & autres Trouppes d'élite dans des barques, pour ſoûtenir, à la faveur du feu des batteries, le prémier choc de l'Ennemi.

Dès que ceux-ci ont pris terre, les barques retournent chercher de nouvelles Trouppes, tandis que les Travailleurs protégés par le feu de ceux qui ont paſſé, levent de la terre pour s'aſſûrer dans le poſte. Dès qu'il commence à être en état de défenſe, & garni d'aſſez de Trouppes pour s'y maintenir, on commen-

Digitized by Google

commence le pont. On étend & on perfectionne enſuite l'ouvrage de la tête, qui ne ſçauroit être trop fort.

L'Armée doit marcher peu de tems après le Corps détaché pour cette expédition, afin qu'il ne ſoit pas trop de tems ſans protection, étant à préſumer que l'Ennemi ſera un effort conſidérable pour battre ce détachement, & ſe garantir des inconvéniens dans leſquels ils pourroit tomber, ſi l'Armée paſſoit ſans oppoſition cette riviere ou ce défilé.

Le *paſſage* d'une grande riviere heureuſement exécuté par le moyen d'un pont, eſt d'une grande utilité, quand il porte une Armée juſqu'à un défilé, dont la poſſeſſion donne la tranquillité à des quartiers ſéparés, que l'on veut faire prendre aux Troupes. Nous en avons un exemple dans ce que fit M. le Maréchal de Turenne en 1672.

Ce Général fit faire un pont à Weſel avec tant de diligence, que ſon Armée paſſa cette riviere, ſans que l'Electeur de Brandebourg pût avoir le tems de raſſembler ſes quartiers, qu'il leva avec aſſez de confuſion, & qu'il fit marcher ſéparément juſqu'au-delà du défilé de Berkenbaum, où il n'oſa pas même s'arrêter. Il alla encore paſſer le Wezer, abandonnant ainſi toute la Weſtphalie à M. de Turenne, qui y racommoda tranquillement pendant tout l'Hyver ſon Armée, fatiguée des marches qu'elle avoit faites.

On loua beaucoup la diligence de M. de Turenne à paſſer le Rhin, avant que l'Electeur eût pu avoir le tems de raſſembler ſes quartiers, & la vivacité avec laquelle ce grand Général fit marcher ſon Armée juſqu'au défilé de Berkenbaum. Car il n'auroit été d'aucune utilité à M. de Turenne d'avoir paſſé le Rhin dans cette ſaiſon, s'il n'avoit chaſſé l'Electeur de toute la Weſtphalie, & il n'auroit encore pu établir ſûrement les quartiers de ſes Troupes, s'il n'avoit pouſſé ce Prince au-delà de ce défilé de Berkenbaum & du Wezer.

Lorſqu'on veut s'oppoſer à la conſtruction d'un pont ſur une riviere, telle que le Rhin, qui déborde quelquefois, & ſort de ſon lit pour entrer dans de vieux lits, qu'il occupe par ſes eaux qui laiſſent cependant des eſpaces de terre plus élevés, & qui demeurent à ſec entre le véritable lit du Rhin & ces vieux lits, on ne le fait avec ſuccès qu'avec une Armée égale. Un petit Corps n'oſe ſe commettre de près à l'inconvenient de ſe trouver de plein pied devant une Armée ſupérieure, dès que le Rhin en ſe retirant a laiſſé à ſec le terrein de ſon vieux lit, que l'on croiroit être une riviere, ſi on ne connoiſſoit pas le pays.

Dans les *paſſages* des rivieres & des défilés, dont la réuſſite eſt capitale pour l'exécution d'un deſſein, il faut que le Général ſoit vigilant pour prévenir ſon Ennemi; actif, pour avoir exécuté ſon deſſein avant que l'Ennemi ſoit en état de s'oppoſer à l'exécution, & précautionné contre tous les inconvéniens qui peuvent ſurvenir, & dont ſouvent un ſeul eſt capable de faire manquer le projet. Le *paſſage* de l'Eſcaut à Berkeim, fait par le Prince Eugene en 1708. décida de la perte de la citadelle de Lille.

Un Général qui s'étend le plus, pour empêcher que ſon Ennemi ne lui ſurprenne le *paſſage* d'une riviere, eſt celui qui s'oppoſe le moins efficacement à cette opération de guerre. Le ſeul moyen ſûr de s'oppoſer à l'exécution d'un pareil projet de ſon Ennemi, eſt de ſe tenir enſemble, à une portée raiſonnable des lieux où l'Ennemi peut entreprendre

Digitized by Google

dre de passer, & d'avoir des gens fort alertes sur les bords de la riviere, pour être continuellement averti des démonstrations de son Ennemi, & qui soient capables de discerner les efforts apparens d'avec les véritables, afin que l'on ait le tems de se porter avec toute l'Armée sur l'Ennemi pour le combattre, soit avant qu'il soit entiérement passé, soit avant qu'il ait pu se former, & être en disposition de combattre après avoir passé.

Cette maxime est également bonne à suivre, pour empêcher un Ennemi de passer une riviere ou un défilé contidérable, parce que dans ces deux occasions le succès est certain, pourvu qu'on soit en force devant son Ennemi, & qu'on le combatte avant qu'il soit entiérement passé, ou qu'il soit formé, & en état de combattre.

* PASSAGE, Terme de l'Ordre de Malthe, qui se dit du droit de réception d'un Chevalier. Le *passage d'un Chevalier d'age* est de deux cens cinquante écus d'or pour le trésor de l'Ordre, & de douze ecus blancs pour le droit de la Langue; Celui d'un Chevalier de minorité est de mille écus d'or pour le Trésor, & de cinquante écus d'or pour la langue; celui des Chapelains est de cent écus d'or, & douze pour la langue; celui des Servans-d'armes est de deux cens écus d'or, & douze écus blancs pour la langue.

PASSAGERS: ce sont ceux qui passent sur un Vaisseau, sans être de l'Equipage, & qui pour cet effet payent leur passage, ainsi qu'il a été convenu.

PASSANDEAU: c'est ainsi que s'appelloit autrefois une piéce de canon de 8. livres de balles, qui pésoit 3500. livres.

PASSE, en terme de marine, est un canal ou passage entre des bancs ou des terres. Dans les Isles Françoises de l'Amérique, on dit *débouquement*. L'entrée de Schonwelt, sur la Côte de Zelande, est une *passe* pour aller à Flessingue. Le Pampus est une *Passe* pour gagner le Port d'Amsterdam.

* PASSE, Terme d'Escrime qui se dit du mouvement qu'on fait pour sauter au Corps de son ennemi. On enseigne diverses methodes pour la *passe*. Il y a des passes volontaires & des passes nécessaires.

PASSE-BALLES: c'est ce qui sert à calibrer des boulets de tous calibres. Le *passe-balle* est une planche de bois, de fer ou de cuivre, qui est percée en rond pour tel calibre que l'on veut, en sorte qu'un boulet y puisse passer, en effleurant seulement les bords.

Cette planche a une queuë ou manche un peu long pour la tenir, & comme ce seroit une chose de trop longue haleine que de faire passer tous les boulets par ce trou, on se contente de porter ce *passe-balles* sur chaque boulet pour en vérifier le calibre.

D'autres gens arrêtent ces *passe-balles* sur deux forts pieux, entre lesquels ils placent sur terre un madrier ou une planche de bois disposée en talus ou glacis, afin qu'à mésure qu'on laisse tomber un boulet par le *passe-balles* ce boulet coule loin, & aille trouver le lieu où on les empile.

PASSE-MUR: c'étoit autrefois le nom que l'on donnoit à une piéce de canon de 16. livres de boulets. Elle pésoit 4200. livres.

* PASSE-PAROLE, Terme militaire, qui se dit d'un commandement donné à la tête d'une Armée, qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queuë.

* PASSE-PARTOUT; c'est le nom d'une forte scie dont les dents sont detournées, de part & d'autre,

Digitized by Google

d'autre, & qui ſert à ſcier les gros arbres dans les forêts.

PASSE-PORT: Lettre, ou Brevet du Prince, ou d'un Commandant, pour donner liberté, ſûreté & ſauf-conduit à quelque perſonne, pour voyager, entrer & ſortir librement du Royaume. Le *paſſeport* ſe donne aux Amis, & le *ſaufconduit* aux Ennemis.

Les Maîtres de Vaiſſeau des Provinces-Unies, ne vônt point en mer, qu'ils n'ayent pris un Congé & Paſſeport au-lieu du partement, lequel *Paſſe-port* leur eſt donné par la Regence. Les *Paſſe-ports* doivent contenir le nom du Maître & du Vaiſſeau, & quels en ſont les Propriétaires, en tout & en partie; & ces Déclarations du Maître doivent être affirmées par ſerment.

PASSE-VOGUE: c'eſt un effort qu'on fait de ramer plus fort qu'à l'ordinaire.

PASSE-VOLANS, ou Soldats prêtés: ce ſont des gens ſuppoſés par des Officiers, qui n'ont pas leurs Compagnies complettes, & qui font paſſer ces ſortes de gens en revuë ſans les avoir enrôlés.

Il eſt défendu par les Ordonnances du Roi à tous Capitaines d'introduire dans leurs Compagnies aucun *Paſſe-volant*. Il y a trop d'honneur dans l'Officier François pour faire une telle manœuvre, qui marqueroit de la baſſeſſe dans les ſentimens. Les exemples en ſont ſi rares, que le cas n'eſt compris dans les Ordonnances, que pour n'en laiſſer aucun ſans déciſion.

PASSE-VOLANT: comme c'eſt ſur terre un Soldat ſuppoſé, c'eſt auſſi ſur mer un faux Matelot: qu'un Capitaine ou un Maître de Vaiſſeau fait paſſer en revuë pour faire trouver ſon Equipage complet.

PASSE-VOLANTS. Lorſque M. de Pontchartrain entra dans la Marine, il fit ordonner qu'il n'y auroit que les Vaiſſeaux portant ſeize canons, qui pourroient naviguer aux Isles de l'Amérique. Pour ſatisfaire à ce nouvel ordre ſi gênant, on mit des canons de bois, appellés *paſſe-volants*.

PASSER un homme à un Officier: c'eſt donner à un Officier la ſolde pour un de ſes valets, comme pour un homme effectif; & c'eſt auſſi lui payer des Places qui ne ſont pas remplies.

* PASSER au fil de l'épée, c'eſt tuer ſans miſéricorde un Ennemi qu'on a fait ſuccomber.

PASSER en revuë. *Voyez* REVUE.

* PASSER par les armes, c'eſt faire tuer à coups de mouſquets, par trois ou quatre Soldats, à la tête du Régiment qui eſt en bataille, un Soldat condamné du Conſeil de guerre.

PASSER par les verges, & PASSER par les armes. *Voyez* DISCIPLINE Militaire.

PASSER ſous le Beaupré: ce Navire a paſſé ſous notre Beaupré. C'eſt une maniere de parler, qui veut dire qu'un Vaiſſeau a paſſé fort près de l'avant d'un autre. On régarde en mer, comme une civilité, de ne paſſer pas ſous le Beaupré d'un autre quand on y peut paſſer.

PASSER au vent d'un Vaiſſeau: on dit, paſſer au vent d'un Vaiſſeau; lorſqu'on lui gagne le vent.

PASSEZ le fuſil du côté de l'épée: ce commandement de l'exercice ſe fait en pouſſant le bras devant ſoi, lâchant la main droite, tournant la jambe gauche, avançant le pied droit, & portant la main droite au bout du canon, le pouce le long du canon, le bras droit tendu à la hauteur de l'épaule, les armes un peu éloignées du Corps. Quoique l'Ordonnance ne marque qu'un ſeul tems pour l'exécution

Digitized by Google

cution de ce commandement, presque toutes les Troupes en font deux. Au prémier tems on pousse le fusil haut en avant, la crosse à la hauteur de la ceinture. Au second tournant sur le pied gauche, & l'on porte la main droite au bout du canon dans la posture qui vient d'être expliquée; il y a apparence que cette façon s'est introduite, parce qu'on a trouvé plus de facilité à partager tous ces mouvemens en deux tems. Les Soldats s'accordent mieux, quand il y a une espéce de repos, qui détermine l'instant de l'action.

PATACHE, est un petit Vaisseau de guerre, qui suit ordinairement un plus grand, ou qui mouille à l'entrée d'un Port pour aller faire la découverte, & reconnoître les Navires qui viennent se ranger sur la côte. Ainsi la *Patache* sert de prémiere garde, pour arrêter les Vaisseaux qui veulent entrer dans le Port où elle est entretenuë. On appelle aussi *Pataches* de petits Bâtimens qui voguent le long des Côtes, où il y a des Commis, dont l'emploi est de visiter les Bâtimens, d'empêcher qu'on n'y charge des marchandises de contrebande, & de confisquer toutes celles qu'ils pourroient trouver.

PATARASSE: c'est un espéce de ciseau à froid, dont on se sert pour ouvrir les joints d'entre deux bordages, quand ils sont trop serrés, afin de mieux faire la couture.

PATE', est une espéce de fer à cheval, c'est-à-dire une plate-forme ou un terre-plein, d'une figure irréguliere, & le plus souvent arrondie en ovale. Il est bordé d'un parapet, & n'a ordinairement que la simple défense de front, sans aucunes parties qui le flanquent. On les construit le plus souvent dans des lieux marécageux, pour couvrir la Porte d'une Place.

PATRON: le Maître ou le Commandant d'un Vaisseau Marchand. *Patron* de Barque ou de quelqu'autre petit Bâtiment: c'est la qualité que l'on donne à ceux qui commandent ces sortes de petits Bâtimens. On dit, *Patrons* de Bâtimens, Bateaux & Gabarres. *Patrons* de Chaloupe: c'est ainsi que l'on appelle parmi nous certains Officiers Mariniers, qui servent sur nos Vaisseaux de guerre à qui l'on donne la conduite des Chaloupes & des Canots. On dit, *Patron* de Chaloupe, & *Patron* de Canot.

PATRONE, Galére Patrone, est la seconde des Galéres de France. Elle est montée par le Lieutenant-Général des Galéres, & considérée dans nos Escadres de Galéres, comme le Vaisseau Vice-Amiral, est considéré entre nos Vaisseaux de haut bord. Elle porte un Etendart quarré long à l'arbre de Mestre, & deux fanaux sur la pertiguette.

Par une Ordonnance du Roi, quand le Vice-Amiral & la Galére *Patrone* de France se rencontrent, la *Patrone* doit saluer la prémiere le Vice-Amiral, qui rend le salut coup pour coup. Mais la *Patrone* des Galéres & le Contre-Amiral de France venant à se rencontrer, le Contre-Amiral doit saluer le prémier, & la *Patrone* lui doit rendre le salut coup pour coup.

PATTES d'ancre: ce sont deux plaques de fer triangulaires, qui sont soudées sur chaque bout de la croisée de l'ancre, & recourbées, pour pouvoir mordre dans la terre. La *patte* de l'ancre tourne: c'est quand la *patte* quittant le fond tourne en haut, & que le jas va toucher le fond. Laisser tomber la *patte* de l'ancre, c'est mettre l'ancre perpendiculaire à la mer, afin de la tenir toute prête à être moüillée. *Pattes* de voiles: ce

Digitized by Google

ſont des morceaux quarrés de toile, qu'on applique au bord des voiles, proche de la rélingue, pour les renfoncer, afin d'y amarrer les pattes de bouline. *Pattes* d'Anſpects : ce ſont des pattes de fer qu'on met au bout d'un levier, pour ſervir à mouvoir les gros fardeaux.

PATTES de bouline, en terme de Marine, ſont des cordages qui ſe diviſent en pluſieurs branches au bout de la *boulme*, pour ſaiſir la voile par pluſieurs endroits, en façon de marticles ou de trelingages. Ces *pattes* répondent l'une à l'autre des poulies, ce qui les rend différentes des mogues.

PATROUILLE, eſt un Guet de nuit, compoſé ordinairement de cinq ou ſix Soldats & d'un Sergent, qui partent du corps de garde de la Place, pour obſerver ce qui ſe paſſe dans les ruës, veiller à la tranquillité & à la ſûreté de la Ville, obliger les Bourgeois & les Soldats à reſter chacun chez ſoi, faire fermer les cabarets, & empêcher les deſordres. Si l'on trouve quelqu'un qui aille par les ruës ſans feu ou ſans ordre, on le conduit au corps de garde de la Place, afin que le Major en avertiſſe le Gouverneur.

Les *Patrouilles* ſont communes à l'Infanterie, comme à la Cavallerie. On les fait marcher dans une Place foible, pour laquelle on craint l'eſcalade, celles de Cavallerie en dehors, & celles d'Infanterie ſur le rempart.

PATURE : il y en a de deux ſortes. Lorſqu'une Cavallerie eſt nouvelle, ou du-moins remplie d'une grande quantité de jeunes chevaux, ſi le Service le permet, on aſſemble cette Cavallerie ſur des ruiſſeaux, & dans des pays de prairies voiſines du lieu où l'on veut aſſembler l'Armée, mais à couvert des inſultes de la part de l'ennemi ; & pendant un eſpace de tems plus ou moins long, on met tous les chevaux à l'herbe, afin de leur faire perdre la mauvaiſe nourriture qu'ils peuvent avoir priſe pendant l'Hyver, les rafraîchir, & les diſpoſer à la nourriture du verd, avant que de les faire beaucoup fatiguer. Cet uſage eſt excellent, quand on le peut pratiquer, & il conſerve beaucoup les chevaux dans le cours de la campagne.

Il y a une autre eſpéce de *pâture*, qu'on donne aux chevaux, lorſqu'on eſt en Corps d'Armée, qui ſert à les rafraîchir de la nourriture des fourrages en grains, qui les échauffe trop, & qui épargne les fourrages.

Ces *pâtures* ſe prennent le long des ruiſſeaux voiſins de l'Armée, & même dans les plaines fourragées, où il revient de petites herbes, & c'eſt toûjours avec des gardes générales de tout le Camp, & particulieres de chaque Corps, que l'on couvre ces *pâtures*, & cela afin que les petits Partis des Ennemis, où même les gros, ſi l'on n'y prenoit pas aſſez de précaution, ne puſſent pas venir enlever les chevaux à la *pâture*.

Quand les pays ſont propres à la *pâture*, cela eſt d'un grand ſoulagement pour la Cavallerie, qui n'eſt pas obligée d'aller ſi ſouvent au fourrage, & au Général, qui trouve par-là le moyen de ſubſiſter beaucoup plus long-tems dans ſon Camp, ſans être obligé d'aller loin au fourrage.

PATUREUR : ce mot qui n'eſt d'uſage qu'à la guerre, ſe dit des Cavaliers & des Valets qui menent les chevaux à l'herbe. On dit : Donner une eſcorte aux *Pâtureurs*.

PAVESADES. C'étoient de grandes claies portatives, derriére leſquelles les Archers tiroient. Elles étoient en uſage long-tems avant Philippe Auguſte, & Froiſſart

ſart ne les donne pas, comme une choſe nouvellement inventée. Le P. Daniel dans ſon Hiſtoire de la Milice Françoiſe, nous les repréſente ſous la figure d'un bouclier, mais M. le Chevalier Folard, dans ſon Commentaire ſur Polybe, nous apprend que c'étoient des mantelets, qu'on rangeoit par lignes paralléles ou par lignes obliques du Camp aux travaux les plus proches du Corps de la Place, derriere leſquelles les Soldats à couvert ouvroient un petit foſſé aſſez profond pour les maintenir droites & fermes.

On les rangeoit dans ce foſſé, qu'on couvroit enſuite de terre, ce qui ſe pratiquoit dans les Siéges réguliers; mais dans les attaques d'inſulte, on y alloit avec moins de cérémonie, & les claies étoient plus petites pour être tranſportées plus aiſément. C'eſt-là le *retranchement portatif*, comme l'appelle le P. Daniel, en uſage pluſieurs ſiécles avant celui de Philippe Auguſte.

On les appelloit des *pavefades*, ou *tallenas*, parce qu'elles ſervoient à couvrir. Mais cela ne veut pas dire que ce fuſſent de vrais pavois. *Procope* & *Anne Comnene*, font mention de ces ſortes d'Ouvrages dans leur Hiſtoire. *Salignac*, dans ſa Relation du Siége de Metz, par Charles-Quint, dit que M. de Guiſe fit mettre des *Pavefades du côté des brêches*. C'étoit donc derriere ces *tallenas*, les plus près de la Ville qu'on logeoit les Archers, qui tiroient continuellement contre ceux qui paroiſſoient ſur les Défenſes.

* PAVIER, *Voyez* PAVOISER.

PAVILLON, en terme de guerre, eſt une tente de toile ou de coutil, qu'on éleve ſur des mâts pour ſe loger à la campagne & à la guerre. *Caſtrenſe Tabernaculum, vel Tentorium.*

Les Peuples errans ne logent que ſous des *Pavillons*. *Voyez* TENTES.

PAVILLON, ſe dit auſſi en général, des Drapeaux, Etendarts, Enſeignes, &c. qui par les Auteurs ſont ſouvent confondus, & pris l'un pour l'autre.

La mode de porter des *Pavillons* en pointe, comme ils ſont aujourd'hui, vient des Arabes Mahométans, quand ils s'emparerent de l'Eſpagne. Car auparavant les Drapeaux de guerre étoient étendus ſur des traverſiers comme les Banieres de l'Egliſe.

Les Pirates d'Alger, & toute la Côte Atlantique & de Barbarie, ſont les ſeuls qui portent le *Pavillon* exagone.

PAVILLON, en terme de marine, eſt de grand uſage: c'eſt la Banniere qu'on arbore à la pointe des mâts, pour faire connoître la qualité des Commandans des Vaiſſeaux, & de quelle nation ils ſont. L'Amiral ſeul porte le *Pavillon* blanc quarré au grand mât: le Vice-Amiral, au mât d'artimon: les Chefs-d'Eſcadre portent une cornette-blanche au mât d'artimon quand ils ſont au Corps d'Armée, & au grand mât, quand ils commandent à part. Elle doit être fenduë de deux tiers de ſa hauteur, & ſe terminer en pointe. Le *Pavillon* Marchand de la Nation Françoiſe eſt un Etendart bleu, chargé d'une croix blanche, & des armes du Roi.

Le *Pavillon* de poupe, eſt commun à toutes ſortes de Vaiſſeaux, & chacun a la liberté de le mettre.

Le *Pavillon* de Chaloupe, eſt un Pavillon quarré, que les Officiers Généraux ou les Capitaines de Vaiſſeaux portent dans leurs Chaloupes, lorſqu'ils y ſont.

Le *Pavillon* Royal de France eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, chargé d'un écuſſon des armes de France, entouré des colliers des Ordres du Roi, c'eſt-à-dire, de S. Michel & du S. Eſprit.

Digitized by Google

L'Etendart Royal des Galéres de France eſt rouge.

Quant aux *Pavillons* des Vaiſſeaux Marchands François, l'Ordonnance porte que leur Enſeigne de poupe doit être bleuë, avec une croix blanche traverſante, & les armes du Roi ſur le tout, ou telle autre diſtinction qu'ils jugeront à propos, pourvu que leur Enſeigne de poupe ne ſoit pas entiérement blanche.

Les *Pavillons* d'Amiral, Vice-Amiral, & Contre-Amiral, & des Cornettes ne doivent être portés que lorſqu'ils ſont accompagnés, ſçavoir l'Amiral de vingt Vaiſſeaux de guerre, le Vice-Amiral & Contre-Amiral de 12, dont le moindre doit porter 36. piéces de canon, & les Cornettes de 5.

Le *Pavillon* à l'arriere mis en berne, marque ordinairement, que quelqu'un qui eſt hors du Vaiſſeau, eſt rappellé à bord, ou qu'on a un preſſant beſoin de quelque choſe. Le *Pavillon* à mi-mât, marque qu'il y a quelque perſonne conſidérable morte dans le Vaiſſeau. Le *Pavillon* blanc ſe met pour ſignal de paix, & le rouge pour ſignal de combat. Les Vaiſſeaux vaincus que l'on conduit dans les Ports victorieux, ont leurs *Pavillons* à l'arriere, où ils traînent en ouaiche, c'eſt-à-dire, la pointe en l'eau.

Selon l'endroit où les *Pavillons* ſe mettent, on les appelle différemment.

Pavillon de poupe, eſt celui qui eſt porté à l'arriere du Vaiſſeau. *Pavillon* de beaupré eſt celui qui ſe porte ſur le mât d'avant, ou de beaupré. *Pavillon* quarré, c'eſt celui qui a la figure d'un quarré long: il n'y a que les Officiers Généraux qui puiſſent le porter au haut des mâts, ou celui qui a ordre du Roi. *Pavillon* de commandement. *Pavillon* pour faire les ſignaux. *Pavillon* de Conſeil; c'eſt un petit Pavillon qu'on arbore bord du Commandant, quand il veut tenir conſeil: *Signum cogendo concilio.* *Pavillon* de combat, *Pugnæ ſignum*, c'eſt un Pavillon rouge. On ne s'en ſert plus en France depuis l'Ordonnance de 1689. Bâton de *Pavillon*, ou la gaule d'un *Pavillon*, c'eſt le bois auquel un Pavillon eſt attaché. *Pavillon* du grand mât, ou d'Amiral. *Pavillon* du mât de miſaine, ou de Vice-Amiral. *Pavillon* de l'artimon, ou de Contre-Amiral. Le *Pavillon* de beaupré ne s'arbore guéres qu'aux jours de réjouiſſance ou de parade, pour faire reconnoître le Vaiſſeau par d'autres Vaiſſeaux.

Etre ſous un tel *Pavillon*, c'eſt être ſous un tel Commandant. Se rendre ſous le *Pavillon*, mettre le *Pavillon* en berne, c'eſt iſſer le Pavillon au haut de ſon bâton, & le tenir ferlé. On met ordinairement le *Pavillon* en berne, pour appeller la Chaloupe, & c'eſt en général un ſignal que les Vaiſſeaux *Pavillons* donnent aux inférieurs, pour les avertir de venir à bord de leur Pavillon. On s'en ſert auſſi pour divers autres ſignaux.

Mener le *Pavillon*, c'eſt le baiſſer, ou le mettre bas par reſpect; ce qui eſt la plus grande ſoumiſſion qu'un Vaiſſeau puiſſe rendre à un autre, quand il le rencontre. Faire *Pavillon* blanc, faire *Pavillon* de France, faire *Pavillon* d'Angleterre; c'eſt arborer tel ou tel *Pavillon*. Embraſſer le *Pavillon*, c'eſt ramaſſer le Pavillon entre les bras du Matelot, qui ſe tenant auprès du bâton du Pavillon, fait du Pavillon une eſpéce de fagot, le ramaſſant d'une embraſſade, lorſqu'il eſt déployé. On a introduit cet uſage de notre tems parmi quelques Nations du Nord, pour remédier aux conteſtations qui arrivoient touchant les ſaluts de mer. C'eſt une ſorte de tempérament entre mener le *Pavillon*, & le laiſſer arboré.

On

Digitized by Google

On appelle abſolument *Pavillon*, ou *Vaiſſeau-Pavillon*, le Vaiſſeau qui eſt commandé par quelqu'un des Officiers Généraux, qui a droit de porter *Pavillon*, à la différence des Vaiſſeaux ſeconds ou Vaiſſeaux Matelots. Les *Pavillons* de miſaine ou d'artimon, ſont nommés *Gaillardets*, ou *Galands*.

Amener le *Pavillon*, ou mettre le *Pavillon* bas, c'eſt le baiſſer par reſpect ou ſoûmiſſion, quand un Parti plus foible en rencontre un plus fort. Faire *Pavillon* blanc, ſe dit quand on demande quartier, ou lorſqu'on fait un ſignal ſur une Côte, qu'on y arrive ſans deſſein d'hoſtilité, & ſeulement pour faire commerce. On dit auſſi des Forbans, qu'ils font tantôt *Pavillon* de France, tantôt d'Hollande, pour dire, qu'ils arborent toutes ces Bannieres pour ſe déguiſer.

Par l'Ordonnance de Philippe II. Roi d'Eſpagne de l'an 1565. il eſt commandé aux Capitaines de périr plûtôt que de baiſſer le *Pavillon* Royal, quand il eſt une fois arboré.

Aux Navires vaincus, ou menés en triomphe, on attache les *Pavillons* aux aubans ou à la galerie de l'arriere, & on les laiſſe traîner & pancher vers l'eau, & tels Vaiſſeaux ſont toués par la poupe. C'eſt ainſi qu'en uſerent les Romains à l'égard de ceux de Carthage, comme témoigne Tite-Live.

Les Hiſtoriens d'Italie ont auſſi appellé un *Pavillon* de guerre, une banderole attachée au haut d'un arbre, d'un mât ou d'une pique, plantée ſur une eſpéce de trône poſé ſur un char tiré par quatre paires de bœufs, qu'ils appelloient *caroccio*, *vexillum*. C'étoit le lieu où ſe tenoit le Conſeil de guerre, & où ſe faiſoit le ralliment. La banderolle portoit un écu des armes de la République, à qui ce char appartenoit.

Quelques-uns croient que ce mot vient de *Papilio*, ſignifiant *Papillon*, à cauſe qu'une tente & un étendart déploient leurs ailes comme un Papillon.

PAVILLON Royal de France. Il eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or, & chargé d'un écuſſon des Armes de France, entouré des Colliers des Ordres de S. Michel & du S. Eſprit. *Pavillon* de l'Amiral de France. L'Ordonnance du Roi de 1689. porte que le *Pavillon* de l'Amiral de France doit être quarré blanc & arboré au grand mât, lorſque l'Amiral en perſonne eſt embarqué. *L'Etendart* Royal des Galéres de France eſt rouge, ſemé de fleurs de lis d'or. *Pavillons* des Vaiſſeaux Marchands François. La même Ordonnance porte que l'Enſeigne de poupe des Vaiſſeaux Marchands, doit être bleuë, avec une croix blanche traverſante, & les Armes du Roi ſur le tout, ou telle autre diſtinction qu'ils jugeront à propos, pourvû que leur Enſeigne de poupe ne ſoit pas entiérement blanche. En général, les Vaiſſeaux Marchands François, portent des *Pavillons* de différentes maniéres d'azur & d'argent. *Pavillon* de Calais, il eſt bleu, traverſé d'une croix blanche. *Pavillon* de Dunkerque, il eſt de ſix bandes, mêlées de bleu & de blanc.

PAVILLON des Etats Généraux des Provinces Unies. Il eſt rouge chargé d'un lion d'or, qui tient à ſa patte droite un ſabre d'argent, & à ſa patte gauche un faiſceau de ſept fléches d'or, dont les pointes & les pennes ſont d'azur : ce ſont les Armes de l'Etat. *Pavillon* de Hollande, il eſt de trois bandes, la prémiére orangée, la ſeconde blanche, & la troiſiéme bleuë. On le nomme auſſi le *Pavillon* du Prince. Il y a un autre *Pavillon* du Prince, qui eſt double, c'eſt-à-dire, de

Digitized by Google

neufs bandes, de mêmes couleurs, & arrangées, comme deſſus. *Pavillon* de beaupré des Etats Généraux, il eſt tranché, & taillé d'orangé & de bleu, & coupé d'une croix d'argent avec un écuſſon en cœur de gueules, au même lion d'or, ci-deſſus blaſonné. *Pavillon* de beaupré du Prince, ou de Hollande, il eſt comme celui des Etats-Généraux, hormis qu'il n'y a point d'écuſſon. Il y en a encore un autre, qui eſt gironné d'une autre maniére, d'argent, de gueules & d'azur. Il y en a encore un autre qu'on appelle ſimple, qui eſt gironné d'argent par le milieu, de gueules dans les deux pointes du haut, & d'azur dans les deux pointes du bas. Il y a un autre *Pavillon* des Provinces-Unies, qui eſt chargé de trois lettres P. qui ſignifient, *pugno pro patriâ*, je combats pour la Patrie. Lorſque le Comte de la Marc vint devant la Brille avec ſes Vaiſſeaux, il portoit dix deniers dans ſon *Pavillon*, pour montrer qu'il venoit s'oppoſer à la levée du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit exiger.

PAVILLON d'Amſterdam, il eſt de trois bandes, la plus haute eſt rouge, celle du milieu eſt blanche, & la plus baſſe eſt noire. Sur la bande du milieu, ſont les Armes d'Amſterdam, de gueules à un pal de ſable, chargé de trois ſautoirs d'argent: ayant pour cimier une couronne Impériale, & pour ſupport deux lions de ſable. *Pavillon* de Hoorn en Nord-Hollande, il eſt de trois bandes deux rouges & une blanche au milieu, ſur laquelle eſt une corne de gueules, garnie de cercles d'or, & pendante à un cordon de gueules. *Pavillon* des Isles de Schelling & du Vlie. Il eſt de dix bandes, qui ſont à commencer par la plus haute, rouge, blanche, bleuë, rouge, bleuë, jaune, verte, rouge, blanche & bleuë. *Pavillon* de Zelande, il eſt de trois bandes, l'une orangée, l'autre blanche, & l'autre bleuë, dont la blanche, qui eſt au milieu, eſt chargée des Armes de Zelande, qui ſont coupées d'or en chef, au demi-lion de gueules, ou au lion de gueules ſortant de trois ondes, ou triangles ondées d'azur, en champ d'argent, en pointe. *Pavillon* de la Ville de Middelbourg, Capitale de la Zelande: il eſt de trois bandes, l'une rouge, l'autre blanche, l'autre jaune. Le *Pavillon* de beaupré de Middelbourg, eſt rouge, chargé d'une tour crenelée d'or. *Pavillon* de beaupré de Fleſſingue dans la même Province, eſt rouge, chargé d'une urne d'argent, couronnée de même. *Pavillon* de beaupré de Terveer dans la même Province, eſt rouge, chargé d'un écuſſon de ſable, à la face d'argent.

PAVILLON des Pays-Bas Eſpagnols, il eſt de Bourgogne, c'eſt-à-dire, blanc, traverſé d'un ſautoir, ou d'une croix S. André, baſtonnade rouge. Il y a un autre *Pavillon* de Bourgogne, qui eſt bleu, chargé de la même croix. *Pavillon* de Flandres, il eſt de trois bandes, l'une rouge au haut, l'autre blanche au milieu, & la troiſiéme jaune. Celle du milieu eſt chargée d'une croix de Bourgogne de pourpre. Le *Pavillon* de Beaupré de Flandres eſt jaune, chargé d'un lion de ſable, enfermé dans une orle de ſable poſée en écuſſon, cantonné de huit fleurs de lis de Sable, trois au haut, & cinq autour, & ſurmonté d'une couronne de ſable avec trois fleurs de lis auſſi de ſable pour fleurons. *Pavillon* d'Oſtende, il eſt mi-parti rouge par le haut, & jaune par le bas.

PAVILLON de l'Empire, il eſt jaune ou d'or, chargé de l'Aigle Impérial de ſable à deux têtes, diadémé, langué, becqué & membré de

Digitized by Google

de gueules, tenant dans ſa ſerre droite une épée nuë, & dans ſa gauche un ſceptre: ou ſelon d'autres dans ſa ſerre droite une épée nuë & un ſceptre, & un monde dans ſa gauche.

PAVILLON d'Embden en Ooſt-Friſe, il eſt de trois bandes, l'une jaune, l'autre rouge, & l'autre bleuë. *Pavillon* de Norden, auſſi en Ooſt-Friſe, il eſt bleu, chargé de trois étoiles d'or.

PAVILLON de Breme dans la Baſſe-Saxe, il eſt de neuf bandes, cinq rouges, & quatre blanches, chargé, proche du bâton, d'un pal échiqueté, d'argent & de gueules.

PAVILLON de Hambourg, il eſt rouge, chargé d'une groſſe tour d'argent, ſemée de trois donjons de même. Il y a un autre *Pavillon* de Hambourg, rouge, chargé de trois tours d'argent, une & deux les unes après les autres.

PAVILLON de Sleeſwisk Holſtein, il eſt rouge, chargé des Armes de Sleeſwisk.

PAVILLON de Dannemarc, il eſt fendu en cornette rouge, & eſt traverſé d'une croix blanche. Le *Pavillon* des Vaiſſeaux Marchands eſt quarré. Il y a un autre *Pavillon* de Dannemarc où la pointe de de la croix blanche, eſt échancrée, & ſort entre les deux autres pointes rouges.

PAVILLON de Berg, en Norvége, il eſt rouge traverſé d'une croix d'argent, chargée en cœur d'un écuſſon d'argent, à un lion de gueules, tenant en ſa patte droite un épée d'azur, avec un poignée de ſable, & entouré de deux branches d'arbres, avec leurs feüilles de ſinople en courronne.

PAVILLON de Lubec. Il eſt mi-parti de deux bandes. La plus haute eſt blanche, & la plus baſſe eſt rouge.

PAVILLON de Wiſmar. Il eſt de ſix lez rouges, & blancs: le prémier du haut rouge.

PAVILLON de Roſtoc. Il eſt de trois bandes. La plus haute eſt bleuë, celle du milieu eſt blanche, & la plus baſſe eſt rouge.

PAVILLON de Brandebourg, Il eſt blanc, chargé d'un Aigle de gueule, tenant dans ſa ſerre droite une épée d'azur à la poignée de ſable, & dans ſa ſerre gauche un ſceptre d'or. Il y a un autre *Pavillon* de Brandebourg, qui eſt de ſept bandes, quâtre blanches, & trois noires, chargé d'un écuſſon d'argent à un aigle de gueules.

PAVILLON de Stralſund en Poméranie, il eſt rouge, chargé du ſoleil d'or.

PAVILLON de Stetin. Il eſt mi-parti: le haut eſt blanc, chargé d'une biſſete de gueules, & le bas eſt rouge, chargé d'une billette d'argent.

PAVILLON de Dantſig en Pruſſe. Il eſt rouge, chargé proche du bâton, de deux croix d'argent, l'une ſur l'autre, la plus haute couronnée de même. Il y a un autre *Pavillon* de Dantſig rouge à quatre croix d'argent, deux & deux, couronnées de même.

PAVILLON d'Elbing auſſi en Pruſſe. Il eſt mi-parti, la bande du haut eſt blanche, chargée d'une croix de gueules, & la bande du bas eſt rouge, chargée d'une croix d'argent.

PAVILLON de *Coningsberg*. Il eſt de ſix lez noirs & blancs, le prémier du haut noir.

PAVILLON de Courlande. Il eſt rouge, chargé d'un cancre de ſable. Il y a un autre Pavillon de Courlande, qui eſt mi-parti: la bande du haut eſt rouge, & la bande du bas eſt blanche.

PAVILLON de Riga. Il eſt bleu traverſé d'une croix jaune, ou d'or, chargée au milieu, ou en

Digitized by Google

d'un écusson de gueules aux deux clefs d'argent, adossées, & passées en sautoir.

PAVILLON de Revel. Il est de six lez bleus & blancs, le premier du haut est bleu.

PAVILLON de Pologne. Il est rouge, chargé d'un bras, qui sort d'un nuage d'azur, tenant au point une épée d'argent, à la poignée de sable, vêtu jusqu'au coude de toile blanche avec une manchette d'or.

PAVILLON de Moscovie. Il est de trois bandes. La plus haute est blanche, celle du milieu est chargée d'un aigle à deux têtes éployée d'or, couronnée d'une couronne impériale, chargée en cœur d'un écusson d'or à un S. Georges d'argent sans Dragon. Il y a un autre *Pavillon* de Moscovie, qui est de trois bandes de même couleur que les prémieres, traversé d'une croix de S. André bleuë. Il y a encore un autre *Pavillon* de Moscovie, qui est traversé d'une croix bleuë, la pointe du haut du *Pavillon* proche le bâton étant blanche, la pointe du haut à l'autre bout rouge; la pointe du bas proche le bâton rouge, & la pointe du bas à l'autre bout blanche. C'est-à-dire qu'il est écartelé d'une croix d'azur, au prémier quartier, & au quatriéme d'argent, au second & au troisiéme de gueules.

PAVILLON de Suéde. Il est fendu, & est bleu, traversé d'une croix d'or, dont la pointe qui vient dans la fente en sort en chancrure. Les Vaisseaux marchands portent le Pavillon quarré.

PAVILLON Royal d'Angleterre. Il doit être jaune, ou d'or, selon M. Desroches; mais blanc, ou d'argent selon les Auteurs Flamans, chargé d'un écusson, écartelé d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande. Il ne peut être porté, que par le Roi, ou par commission. Il y a un autre *Pavillon* Royal d'Angleterre, parti, & coupé tout entier, ou écartele en écusson. Le prémier quartier, & le quatriéme sont aussi partis & coupés, au prémier & au quatriéme de France, au second, & au troisiéme d'Angleterre. Le troisiéme quartier du Pavillon est d'Ecosse, & le quatriéme d'Irlande. Il étoit aussi chargé en cœur d'un écusson de Nassau sous le Roi aujourd'hui régnant, c'est-à-dire d'azur semé de billettes d'or, au lion d'or brochant sur le tout.

PAVILLON d'Angleterre, qu'on nomme l'union, il est de gueule avec ces paroles en Anglois: POUR LA RELIGION PROTESTANTE, ET POUR LA LIBERTE' DE L'ANGLETERRE. *Pavillon* d'Amiral d'Angleterre. Il est rouge chargé d'une ancre d'argent mise en pal, attalinguée, & entortillée d'un cable de même. Lorsque les Armées Navales des Anglois sont divisées en trois Escadres, & en neuf divisions, chaque Escadre a son Amiral, & chaque Amiral a son *Pavillon*, qui donne le nom à l'Escadre, si bien que l'Escadre du prémier Amiral, dont le *Pavillon* vient d'être blasonné, s'appelle l'Escadre rouge. Les autres se nomment l'Escadre blanche, & l'Escadre bleuë. Le *Pavillon* de l'Escadre blanche est blanc au franc quartier à une croix de gueules, & celui de l'Escadre bleuë est bleu au franc quartier d'argent à une croix de gueules. *Pavillon* de beaupré d'Angleterre qu'on nomme Jac, ou Jaque. Il est bleu, chargé d'un sautoir d'argent, & d'une croix de gueules bordée d'argent. M. Desroches dit que le sautoir d'argent est bordé de gueules. *Pavillon* des Vaisseaux Marchands Anglois. Il est rouge au franc quartier d'argent, chargé d'une croix de gueules. *Pavillon* d'Ecosse, il est bleu au franc quartier d'ar-

Digitized by Google

d'argent, chargé d'une croix de gueules. Il y a un autre *Pavillon* d'Ecoſſe, qui eſt rouge au franc quartier d'azur, chargé d'un ſautoir, ou croix S. André d'argent. *Pavillon* d'Irlande. Il eſt blanc chargé d'une croix de S. André de gueules.

PAVILLON d'Eſpagne. Il eſt blanc chargé de l'écu des Armes du Royaume. Il y a un autre *Pavillon* d'Eſpagne, blanc, chargé d'un écuſſon écartelé de Caſtille, au prémier & au quatriéme, & de Leon au ſecond & au troiſiéme. C'eſt le *Pavillon*, que les Galéres d'Eſpagne, qui tiennent le prémier rang portent auſſi. *Pavillon* des Vaiſſeaux Marchands Eſpagnols. Il eſt de trois lez. Le plus haut eſt rouge, celui du milieu eſt blanc, & le plus bas eſt bleu.

PAVILLON de Portugal. Il eſt blanc, chargé des armes du Royaume de Portugal. Autre *Pavillon* de Portugal. Il eſt blanc, chargé d'une Sphére céleſte d'or, ſurmonté d'une Sphére du monde azur, avec un horizon d'or, & une croix de pourpre au-deſſus. Ce *Pavillon* & les deux ſuivans ſont ceux que portent les Vaiſſeaux qui vont aux Indes. Autre *Pavillon* de Portugal. Il eſt blanc, chargé d'une Sphére céleſte de pourpre, avec deux croix de gueules au côté, & une de même au-deſſus, placée ſur une Sphére du monde d'azur avec un horizon d'or, & au milieu de la Sphére céleſte eſt une autre Sphére du monde d'azur ſur un pilier d'or. Autre *Pavillon* de Portugal. Il eſt blanc, chargé vers le bâton des mêmes armes du Royaume, & d'une Sphére céleſte de pourpre au milieu, ſurmonté d'une Sphére du monde d'azur, avec un horizon d'or, & une croix de gueules au-deſſus, ſoûtenuë par un pilier d'or, & ayant deux boules d'or; & vers l'autre bout il y a au côté de la Sphére un Moine vêtu de noir, qui tient une croix de gueules en ſa main droite, & un chapelet en ſa gauche. Autre *Pavillon* de Portugal. Il eſt écartelé d'une croix noire, ou de ſable, bandé de huit bandes à chaque quartier, rouge, bleu, & blanc, le prémier en franc quartier, chargé d'une croix blanche.

PAVILLON de Port-à-port. Il eſt d'onze bandes, ſix vertes, & cinq blanches.

PAVILLON de Savoye. Il eſt rouge, traverſé d'une croix d'argent, qui le diviſe en quatre quartiers, dans chacun deſquels eſt une de ces quatre lettres. F. E. R. T. qui s'expliquent: *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit.* Sa valeur à ſauvé Rhodes. Autre *Pavillon* de Savoye. Il eſt blanc chargé d'une image de Notre-Dame.

PAVILLON de Genes: Il eſt blanc traverſé d'une croix de gueules.

PAVILLON de Monaco, ou Morgue. Il eſt blanc chargé d'un écuſſon fuſelé d'argent & de gueules.

PAVILLON de Modene. Il eſt rouge écartelé d'un aigle blanc, ou d'argent.

PAVILLON de Toſcane. Il eſt blanc chargé d'un écuſſon des Armes du Grand Duc. Autre *Pavillon* de Toſcane. Il eſt blanc chargé d'une croix de S. Etienne, qui eſt de gueules à la bordure d'or, & de la même figure que celle de Malte.

PAVILLON de Livourne, ou Ligourne. Il eſt blanc, chargé d'une croix de gueules, dont les bouts ſe terminent en demi-lune, & à chacun deſquels il y a une boule.

PAVILLON du Pape. Il eſt blanc, chargé des Images de S. Pierre, & de S. Paul, celle de S. Pierre tenant dans ſa main droite deux Clefs, paſſées en ſautoir, & ayant un Livre ſous ſa main gauche; & celle de S. Paul tenant en ſa main droite un Livre, & en ſa gauche une

Digitized by Google

une épée. Les flâmes sont de trois bandes, l'une blanche, l'autre jaune & l'autre rouge.

PAVILLON de Venise, ou de S. Marc. Il est rouge, chargé d'un lion ailé d'or, placé sur une petite bande d'azur, tenant en sa patte droite une croix d'or, & en sa gauche un Livre, où sont écrits ces mots : *Pax tibi, Marce, Evangelista meus.* Autre *Pavillon* de Venise. Il est semblable à ce prémier, hormis que le lion tient en sa patte droite une épée d'azur, à la poignée de sable. Autre *Pavillon* de Venise. Il est blanc chargé du même lion.

PAVILLON de Raguse en Dalmatie. Il est blanc, chargé d'un écusson, où est le mot *libertas.*

PAVILLON de Sicile. Il est blanc chargé d'un aigle de sable.

PAVILLON de Malte. Il est blanc, chargé d'une croix de Malte rouge, c'est-à-dire d'une croix patée à huit pointes. Autre *Pavillon* de Malte. Il est rouge traversé d'une croix blanche.

PAVILLON du Grand-Seigneur Turc. Il est vert chargé de trois croissans d'argent, dont les pointes se régardent. M. Desroches dit qu'il est rouge chargé de ces trois Croissans, ou bien d'un seul. Il ne se peut porter que par le Grand-Seigneur, ou par commission. Autre *Pavillon* Turc. Il est bleu, chargé de trois croissans d'argent, dont toutes les pointes sont en dehors. Autre *Pavillon* Turc. Il est rouge chargé de trois croissans d'argent, rangés comme ce dernier. Il y a divers *Pavillons* de Turquie, qui sont différemment distingués, mais tous par ces trois couleurs, la rouge, la blanche, & la verte, & ils sont chargés de divers lettres noires. *Etendart* des Galéres Turques. Il est rouge, & se termine en pointe.

PAVILLON de Tripoli en Barbarie. Il est vert selon M. Desroches, & en pointe, un peu plus longue, que celle des autres *Pavillons* de Barbarie, qui se terminent tous en pointe.

PAVILLON d'Alger. Il est hexagone, rouge, avec un Marmot, ou tête de Turc coëffée de son turban.

PAVILLON de Salé. Il est rouge & se termine en pointe.

Au Japon les Fnés qui en sont les plus considérables bâtimens, ne portent point de *Pavillons*, si ce n'est quelquefois un petit *Pavillon* de poupe, où sont les armes du Seigneur du lieu, ou du lieu-même, d'où les Vaisseaux ont fait voiles.

Les Jonques de Nanquin portent au grand mât un *Pavillon* tout droit, qui est blanc & rouge, & un rouge au mât d'avant, avec deux Enseignes de poupe, qui sont grises, bleuës, rouges & blanches. Elles ont aussi deux *Pavillons* de beaupré, qui sont de pourpre ; les flâmes sont rouges, blanches, bleuës, & le *Pavillon* du grand mât qui traverse, est jaune, rouge & bleu.

L'Empereur de la Chine, qui entretient plusieurs flottes entiéres pour assûrer la Navigation, leur fait porter des *Pavillons*, où sont ses armes, sçavoir un Dragon à cinq griffes à chaque patte, & ces *Pavillons* sont tellement respectés, que tous les Vaisseaux qui se rencontrent devant eux se retirent.

Linschot a écrit que dans les *Pavillons* des Chinois ont voit des étoiles, & des demi-lunes, mais il s'est trompé. Il est vrai qu'il y en a, qui ont une espéce de volute ronde, qui est divisée par deux couleurs, une partie étant rouge, & l'autre jaune. Au tour de ces cercles, il y a huit marques, ou caracteres, dans une moitié desquels il y a six points à chacun, & une raie au-dessus. Leurs flâmes sont fen-

Digitized by Google

fenduës par le bas, & sont noires par le haut & par le bas, & grises au milieu, étant faites d'une toile de coton bien fine.

L'an 1662. lorsque l'Amiral Bort fut envoyé de Batavie à la Chine avec une flotte considérable pour aider aux Tartares à reprendre les Isles *d'Elimoi*, *& Queimoi*, les *Jonques* des Tartares, qui se joignirent aux Hollandois, portoient les *Pavillons* suivans : sçavoir les *Jonques* de *Samglemon* Gouverneur de *Fokien* portoient un *Pavillon* noir, où il y avoit une pleine lune de gueules, ou rouge, car on ne porte jamais de demi-lune.

La *Jonque* de *Matthithelaüas*, qui étoit son Lieutenant portoit des *Pavillons* jaunes, & des flames blanches, & les *Jonques*, qui étoient sous lui portoient le *Pavillon* blanc, où il y avoit une lune. Ses Mandarins portoient un *Pavillon* vert, où il y avoit une lune rouge, avec une flâme rouge.

Suntokquon Amiral de Lipoui, portoit des *Pavillons* bleus, & il y avoit une lune noire avec des flâmes blanches. *Sulavia* portoit des *Pavillons* verds, où il y avoit une lune rouge. *Schwnluwan* portoit des *Pavillons* rouges où il y avoit une lune noire. *Quolovia* portoit des *Pavillons* rouges, où il y avoit une lune blanche, ou d'argent. *JanSumpin* portoit des *Pavillons* verds. *Goo Sumpin* portoit des *Pavillons* noirs, & des flâmes bleuës. Toutes les Jonques avoient un cercle noir dans leurs voiles, dans lequel cercle il y avoit une lettre noire. Le nombre des Jonques, qui étoient sous ces Commandans Tartares, & qui livrerent le combat aux Rebelles Chinois sous le nom de l'armée des Provinces-Unies étoit d'environ deux cents.

PAVILLON quarré. C'est celui qui a la figure d'un quarré long. Il n'y a que les Officiers Généraux qui puissent le porter au haut des mâts, ou celui qui a ordre du Roi. *Pavillon* de poupe, enseigne de poupe, c'est celui, qui est porté sur l'arriére du Vaisseau. *Pavillon* de beaupré, c'est un petit Pavillon, qui se porte sur le mât d'avant, ou de l'avant.

Le Bâton de Pavillon du grand mat, où de l'Amiral doit être d'une septiéme partie plus long que le grand Perroquet sur lequel il est arboré, mais il doit être d'une sixiéme partie moins épais. Le bâton de Pavillon du mât de misêne, ou du Vice-Amiral doit être aussi d'une septiéme partie plus long que le Perroquet de misêne, & son épaisseur doit être proportionnée. Le bâton du *Pavillon* de l'artimon ou du Contre-Amiral doit être d'une sixiéme partie plus court, & d'une moitie plus mince que le Perroquet sur lequel il est arboré. Le *Pavillon* de beaupré ne s'arbore guéres qu'aux jours de réjouissance & de parade, ou pour faire reconnoître le Vaisseau par d'autres Vaisseaux. Son bâton doit avoir les trois quarts de longueur & la moitié de l'épaisseur du Perroquet de beaupré.

Le *Pavillon*, ou l'enseigne de poupe est commun à toutes sortes de Vaisseaux, & chacun a la liberté de le mettre. Son bâton ou sa garde doit être de la longueur, & de l'épaisseur qui est ci-dessus marqué pour le bâton du Pavillon du grand mât. Il semble qu'il seroit plus raisonnable que ce Pavillon & son bâton fussent plus grands que ceux du grand mât, parce qu'ils sont plus bas, & qu'ils peuvent tenir plus ferme : mais ils se trouvent assez grands, & paroissent même beaucoup plus grands que les autres, qui étant guindés si haut en paroissent beaucoup plus petits. Les bâtons des *Pavillons*, qui s'arborent sur des mâts de hune, doivent être plus longs, que ne seroient les Perroquets, mais ceux qui se mettent sur les Perroquets d'artimon, doivent

être

être plus courts que les Perroquets. Les bâtons de girouettes, auxquels les girouettes sont attachées, doivent avoir un quart de la longueur du mât de hune, ou du Perroquet, sur lequel ils sont arborés, & ils doivent avoir assez d'épaisseur pour remplir la place du bâton de Pavillon. Les Anglois les tiennent unis depuis le dessus du choquet jusqu'en haut, mais les Hollandois y font un petit ton par le haut, lequel nom de petit *Ton*, qui est en Hollandois, comme en François, on prétend venir d'une Tonne, ou Tonneau, qu'on mettoit autrefois au haut des mâts pour tenir le gabier, ou la Sentinelle.

PAVILLON de conseil, c'est un petit Pavillon, qu'on arbore à bord du Commandant, quand il veut tenir conseil. Ce Pavillon est blanc chez les Hollandois.

PAVILLON de combat, *Pavillon rouge*. On ne s'en sert plus en France. Il ne peut être arboré sur les Vaisseaux de S. M. aucuns Pavillons, flames, ni enseignes de poupe, que de couleur blanche, soit pendant la navigation, ou dans les combats. Il leur est seulement permis de se servir de la couleur rouge, & autres pour les signaux. On met ordinairement neuf cüeilles au Pavillon rouge.

VAISSEAU PAVILLON: c'est le Vaisseau, qui est commandé par quelqu'un des Officiers Généraux, qui ont droit de porter *Pavillon* dans une armée navale, & qui d'ordinaire sont accompagnées de Vaisseaux seconds, ou de Vaisseaux Matelots. Il y eut à la *Hogue* des Vaisseaux brulés, qui auroient pu se sauver s'ils n'avoient pas trouvé plus à propos de suivre leur *Pavillon*.

PAVILLON en Berne. Mettre *Pavillon* en Berne. On met l'enseigne de poupe en Berne en mettant toute sa longeur ensemble, & la hissant tout au haut du bâton, & l'autre bout du *Pavillon* prend vers l'eau, de maniére qu'il ne peut voltiger que tout ensemble, & comme s'il étoit rollé. L'usage de ce *Pavillon* en Berne est de servir de signal, soit pour appeller la chaloupe du Vaisseau, si elle n'est pas à bord, ou pour demander du secours.

Amener *Pavillon*, c'est le baisser ou le mettre bas par respect, ce qui est la plus grande soûmission qu'un Vaisseau puisse rendre à un autre quand il le rencontre. Les Vaisseaux des Officiers Généraux qui sont obligés *d'amener le Pavillon*, abaissent celui qui marque leur rang. Les autres Vaisseaux tant de Guerre que Marchands, amenent celui qui est arboré à leur poupe.

Faire *Pavillon* blanc, c'est arborer un *Pavillon* blanc en signe de paix, lorsqu'on veut entrer en traité avec quelque Nation ennemie & suspecte. On le fait aussi quand on demande quartier. Faire *Pavillon* d'Angleterre, faire *Pavillon* de France, c'est arborer le *Pavillon* d'Angleterre, & arborer le *Pavillon* de France. Embrasser le *Pavillon*, c'est rassembler le *Pavillon* entre les bras d'un Matelot, qui se tenant auprès du bâton du *Pavillon*, fait du *Pavillon* une espéce de fagot, le ramassant d'une embrassade, lorsqu'il est déployé. On a introduit cet usage de notre tems parmi quelques Nations du Nord pour remedier aux contestations qui arrivoient touchant les saluts de mer. C'est une sorte de temperament entre amener le Pavillon & le laisser arboré.

PAVILLON de Chaloupe: c'est un Pavillon quarré que les Officiers Généraux ou les Capitaines des Vaisseaux portent dans leurs Chaloupes lorsqu'ils y sont.

PA-

Digitized by Google

PAVILLON, se dit aussi de la derniere branche de la Trompette, & de l'endroit où elle s'élargit par où sort le son. On le dit aussi de l'extrêmité, ou principale ouverture du Cor. Plus le *Pavillon* d'une Trompette parlante est grand, plus grand est son effet.

PAUMER, terme de Marine usité parmi les Levantins, qui signifie se toüer en halant à force de bras.

PAVOIS, *pavesade*, *paviers*, *bastingue*, ou *bastingure*, en terme de Marine, est une tenture de frise, de cordillac, ou de toile, que l'on tend à l'entour du plat-bord des Vaisseaux de guerre, & qui est soûtenuë par des pontilles, pour cacher ce qui se passe sur le pont pendant un combat. On en met aussi à l'entour des hunes. Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à l'avenir les pavois soient de couleur bleuë semée de fleurs de lis jaunes, & qu'ils fussent bordés de deux grandes bandes blanches.

PAVOISER, pavier ses Navires : c'est entourer le bord d'un Vaisseau d'un tour de drap ou d'une toile large d'une aune, c'est-à-dire, aune de France, ce qui se fait aux jours de réjouissance & de combat, tant pour l'ornement que pour ne pas laisser voir les Soldats. Quelques-uns veulent que cela vienne d'une coûtume des Anciens, qui lorsqu'ils avoient envie de combattre rangeoient leurs pavois sur les bords de leurs Vaisseaux, afin de pouvoir se cacher derriere.

PAUSES : ce sont des Bateaux fort larges & fort longs, dont les Etrangers se servent à Arcangel en Moscovie pour porter les marchandises à bord.

* PEAUTRE, vieux mot qui se disoit autrefois du gouvernail d'un Vaisseau. *Peautré* s'est conservé en termes de Blason, & se dit de la queuë des poissons, lorsqu'elle est d'autre couleur que le corps ; aparemment parceque la queuë est comme le gouvernail des poissons.

PEAUX de mouton : on s'en sert pour garnir les hunes. Les *peaux* de mouton non apprêtées servent à garnir dans d'autres endroits.

PECHE. L'Ordonnance du prémier Juillet 1727. défend aux Soldats, Cavaliers & Dragons, d'aller ni envoyer couper, abattre, & dégrader aucun bois dans les forêts, bois, buissons & Domaines de Sa Majesté, ni dans ceux des particuliers : de chasser, ni pêcher dans les terres des Seigneurs : comme aussi de tirer sur les pigeons, poules, poulets, lapins, & autres animaux domestiques, & d'endommager les moulins, viviers, & étangs, le tout à peine de punition corporelle.

PECHER une ancre : c'est rapporter une ancre du fond de l'eau, avec celle du Vaisseau, lorsqu'on l'a relevé, ce qui arrive quelquefois lorsqu'on mouille dans des rades fort frequentées.

PEDAGNE, terme de Marine, est un marche-pied, où le Forçat qui rame pose le pied qui est enchaîné.

* PEDERERO, nom Portugais d'une espéce de pierrier, qui sert particuliérement à lancer des pierres, des morceaux de fer, &c. pour arrêter l'ennemi qui vient à l'abordage. Ce mot est adopté par quelques-uns des Voyageurs françois & généralement adopté par ceux d'Angleterre.

* PEDOMETRE. C'est le nom d'un Instrument de Mathématique composé de plusieurs roues, avec une aiguille extérieure, &c. dont le mouvement est proportionné à un certain nombre de pas d'homme, pour servir à mésurer, en marchant, la distance d'un lieu à un autre.

* PELAR-

Digitized by Google

* PELARDEAUX ; Ce ſont des piéces de bois, qu'on couvre de poix & de bourre pour boucher les écubiers ou les trous que le Canon fait dans un Vaiſſeau pendant le combat.

PELICAN, étoit autrefois une piéce d'artillerie, qui portoit 6. livres de balles, & qui péſoit 2400. livres.

PELLE de bois ſimple, ou garnie de fer : c'eſt un inſtrument purement de bois, ou de bois garni de fer, qui eſt compoſé d'un manche, & d'une partie appellée le plat de la pelle. On s'en ſert pour le ſervice de terre, comme pour le ſervice de mer, à faire des lignes, à travailler aux tranchées, &c. ſur mer à remuer le leſt, lorſqu'il eſt de terre, de ſable ou de petits cailloux. On s'en ſert auſſi dans les magaſins, & ſur les Vaiſſeaux à remuer les blés, le ſel & autres choſes.

PELOTE à feu : on s'en ſert la nuit pour éclairer dans un foſſé, ou ailleurs. Pour la faire, on met de la poix réſine une partie, du ſoufre trois parties, du ſalpêtre une livre. On fait fondre & incorporer le tout enſemble avec des étoupes, & de cela on fait des *pelotes* pour jetter dans un foſſé, ou ailleurs.

PELOTONS d'Infanterie : on donne ce nom à de petits Corps d'Infanterie, de vingt, trente, ou quarante hommes, qu'on envoye en Détachement, ou pour quelque petite expédition. On entrelace ordinairement des *Pelotons d'Infanterie* parmi les Eſcadrons, & ils y ſont d'une grande utilité. L'Hiſtoire Ancienne & Moderne, eſt toute remplie de ces ſortes d'exemples : & tous les grands hommes, qui s'en ſont ſervis, pour ſuppléer à la foibleſſe de leur Cavallerie, ou pour s'aſſûrer la victoire, s'en ſont toûjours bien trouvés.

Ces *Pelotons* combattent inſérés dans les Eſcadrons, & dans le tems que ceux-ci en viennent aux mains avec ceux de l'Ennemi, les *Pelotons* ſe jettent entre les intervalles, les prennent en flanc à coups de fuſils & de bayonnettes. A la Bataille de Pavie, où les *Pelotons* d'Infanterie commencerent à paroître pour la prémiére fois, depuis les Anciens, quinze cens Arquebuſiers choiſis ſur toute l'Infanterie Eſpagnole, & dreſſés à cette façon de combattre, furent ſeuls la cauſe de la défaite de la Gendarmerie Françoiſe, alors la plus rédoutable & la plus déterminée de l'Europe. Si le Conſul Sempronius, fort en Infanterie & foible en Cavallerie, en allant contre Annibal eût placé entre ſes Eſcadrons des *pelotons* d'Infanterie, il n'eût peut-être pas perdu la victoire, du-moins il l'eût beaucoup mieux diſputée à ſon Ennemi, qui à la vérité joignit la ruſe, l'artifice & un très-grand art à une audace extrême.

* PENDENTIF ; c'eſt une portion de voûte entre les arcs d'un Dôme, conſiderée comme ſuſpenduë en l'air, faiſant abſtraction des piliers ou arcboutans. Les *pendentifs* ſont le corps même de la Voute ; on les taille de ſculpture, & on les peint.

* PENDEUR ; On donne ce nom, en mer, à un bout de corde de grandeur moyenne, à laquelle tient une poulie.

PENDOURS des bras, terme de Marine. Les Provenceaux appellent *pendours* la plus haute partie du bras compriſe depuis l'extrémité de la vergue juſqu'à la poulie où le bras ſe diviſe en deux cordages, l'un appellé bras dormant, qui s'amarre à l'étai ; l'autre nommé bras courant, ou bras qui ſe manœuvre ſouvent. Les balancines ont auſſi des *pendours*, auſſi-bien que les palans, qui ſont amarrés ſous les hunes,

Digitized by Google

nes, car le grand palan qui eſt à l'étai, n'en a point.

PENER, terme de Marine, ſont des bouchons d'étoupes à l'uſage du Calfateur, & qui ſont attachés à un manche appellé le bâton à vadel: ils ſervent à goudronner le Vaiſſeau.

PENNACHES: les *pennaches* ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque, ſuccéderent aux cimiers. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. On en voit quelques-uns dans les bas-reliefs des Tombeaux de Louis XII. & de François I. à S. Denis. La mode de ces *pennaches* a toûjours duré dans les Armées pour les Princes, & pour les Officiers, juſqu'à l'abolition des armures de fer. Henri IV. eſt, je crois, le dernier de nos Rois, qui ait porté des *pennaches*. Les plumets furent depuis portés ſur le chapeau par les Officiers, au-lieu des *pennaches*. Les *pennaches* furent auſſi mis ſouvent ſur la tête des chevaux au-deſſus du chamfrain.

PENNE, terme de Marine, eſt le point ou le coin d'enhaut des voiles latines ou à tiers point. Faire la *penne* dans une Galére, c'eſt joindre la longueur de l'antenne à la longueur de ſon arbre, en ſorte que la *penne* de la voile réponde au bâton de l'Etendart; ce qui fait une élevation où l'on fait monter un Mouſſe pour faire la découverte, comme quand le gabier fait ſon quart ſur la hune.

PENON, étoit une des Enſeignes qui étoient d'uſage parmi nous. *Pannus*, qui vient de *Pan*, a pu produire *Pannonceau*, *Penon*. Les *Penons* à pointe qui parurent avec les Bannieres, reſſembloient aſſez aux Bandes & Bannieres que les prémiers François eurent pour Enſeignes. Elles revinrent à la mode ſous la Gendarmerie des Fieffés, & nous avons preſque toûjours eu quelque Milice qui a fait uſage d'Etendarts à queuë. Nos Dragons en ont encore. Ces *Penons* peuvent nous être venus des Huns, qui comme Peuples errans, avoient des Enſeignes à queuë, & nous avons pu les appeller des *Penons*, pour montrer qu'elles nous venoient des Pannoniens.

* PENSIONNAIRES, *Gentilshommes Penſionnaires*; on donne ce nom, en Angleterre à une Compagnie compoſée de quarante perſonnes de honnête naiſſance, qui forment une ſorte de garde du Roi dans ſon Palais, & qui ſont obligés d'entretenir trois chevaux & un Valet armé. Leurs Officiers ſont un Capitaine, un Lieutenant & un Porte-enſeigne.

PENSIONS: ce ſont des gratifications que le Roi accorde aux Officiers, dont il veut récompenſer la valeur & les ſervices. Ces penſions ſont à vie & payées tous les ans, ou par quartier, & quelquefois le Roi les continue-t-il aux veuves des Officiers morts, & en accorde-t-il à celles dont les maris ſont morts à ſon ſervice. Dans l'Ordre Militaire de S. Louis, il y a un nombre d'Officiers qui ont penſion. *Voyez* ce que j'en ai dit au mot D'ORDRE MILITAIRE de S. Louis. La connoiſſance des Reliefs, Lettres de montres, & Penſions réduites appartiennent aux Maréchaux de France.

PENTAGONE, eſt une figure ou un polygone, compris ſous cinq côtés, qui forment autant d'angles, chacun capable d'un baſtion. Le *pentagone* eſt la figure qu'on choiſit ordinairement pour le deſſein d'une Citadelle.

* PENTAGRAPHE; C'eſt le nom d'un Inſtrument qui ſert à copier mécaniquement les deſſeins & les Eſtampes, ſans aucune connoiſſance du deſſein & de la gravûre.

* PENTAPASTE; C'eſt le nom d'une Machine compoſée de cinq

Digitized by Google

cinq poulies, ſuivant la ſignification du mot. Elle ſert à élever de gros fardeaux.

PENTURES à gonds : ce ſont des bandes de fer ou des plaques qu'on cloue en quelque endroit, pour y faire entrer un gond, ſur lequel elles ſe meuvent, comme ſur un pivot, pour s'ouvrir & ſe fermer.

PEOTE, eſt une eſpéce de Chaloupe très-légere, dont les Vénitiens ſe ſervent pour envoyer des avis en diligence. Ils les emploient auſſi à faire des gageures pour la viteſſe.

* PERCE' ſe dit, en Architecture, de la diſtribution des portes & des fenêtres d'un bâtiment ; un veſtibule, un ſalon bien *percé*. Pour qu'un bâtiment ſoit bien percé, il faut que les jours ſoient bien proportionnés aux ſolides, & que la lumiere y ſoit répanduë également & ſuffiſamment.

PERCEINTES : ce ſont des rebords, cordons, ou piéces de bois, qui régnent en dehors, le long du bordage d'un Navire, & qui ſervent à la liaiſon des tillacs.

PERCEUR : les Perceurs, ſont ceux dont le métier eſt de percer les Navires par les chevilles : ſelon l'Ordonnance de 1681. une même perſonne peut exercer les Métiers de Charpentier, Calfateur & Perceur de Vaiſſeau.

* PERCHE ; C'eſt le nom d'une méſure, qui eſt ordinairement de vingt piés de Roi.

PERÇOIR : c'eſt une eſpéce de villebrequin dont ont ſe ſert pour percer les muids de vin & autres : c'eſt auſſi une tariére.

PERDREAUX : les *perdreaux* ſont pluſieurs grenades, qui partent enſemble d'un même mortier avec une bombe, comme une compagnie de perdreaux, dont la bombe repréſente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, eſt un mortier ordinaire, mais dont le bord dans ſon contour & dans ſon épaiſſeur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun deſquels eſt une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment. C'eſt un Italien nommé Pétri, qui fit fondre ces ſortes de mortiers.

* PERIMETRE ; C'eſt le nom qu'on donne en Géométrie à la circonférence d'une figure, c'eſt-à-dire à la ligne qui la termine.

PERIOECIENS : on appelle ainſi ceux qui habitent ſous le même Méridien, & ſous le même paralléle, mais non pas ſous le même demi-cercle du Méridien, enſorte que le Pôle eſt entre deux. Les *Periœciens* ſont également éloignés de l'Equateur, & étant dans la même Zone, ils ont le même Eté & le même Hiver, & les mêmes accroiſſemens de jours & de nuits.

* PERIPHERIE ; ce mot a la même ſignification que *Périmetre*.

PERMES, ſont des gondoles qui ſervent à Conſtantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & d'ailleurs.

* PERPENDICULAIRE. *Voyez* LIGNE.

PERRIERE, eſt un morceau de fer, qui a une maſſe pointuë à ſon extrémité, avec laquelle le Maître Fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où ſort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour ſe précipiter dans les macles.

PERROQUET, en terme de Marine, eſt le mât le plus élevé du Vaiſſeau, arboré ſur les hunes du grand mât & de la miſaine, & ſur celles du beaupré & de l'artimon. On ne porte la voile de *perroquet* que de beau tems ; car ſi le vent étoit forcé, le vent qu'elle prendroit

droit mettroit le Vaiſſeau en danger de ſombrer ſous voiles.

Tems à *perroquet*, c'eſt beau tems de vent médiocre qui porte à route : car de gros tems on ſerre les *perroquets ;* c'eſt-à-dire on amene les mâts de *perroquets*, leurs vergues & leurs manœuvres, laiſſant à leur place les épars ou bâtons de pavillon, ſelon le rang de l'Officier, qui monte le Vaiſſeau.

* PERSPECTIVE. C'eſt le nom d'une ſcience qui fait partie des Mathématiques, & qui enſeigne à repréſenter les objets ſur un plan, de la maniére qu'ils paroiſſent à la vûë.

* PERTEGUES. C'eſt le nom des bâtons qui ſoûtiennent ſur une Galére, une eſpéce de paraſol, qu'on appelle *Tendelet*, & qui ſert à couvrir la poupe.

* PERTIGUETTES eſt le diminutif de *Pertegues*, & ſe dit dans le même ſens.

PERTUIS : cela ſe dit d'un paſſage étroit, pratiqué dans une riviére, aux endroits où elle eſt baſſe, pour en hauſſer l'eau qu'on reſſerre, & qu'on rétrécit par une eſpéce d'écluſe, qu'on fait à la maitreſſe arche d'un pont, par le moyen de batardeaux & de paliſſades, ou aiguilles mobiles, ce qui facilite la navigation des Bateaux, qui montent ou qui deſcendent. Ce *pertuis* ne ſe ferme pas ſeulement avec des aiguilles, comme ſur la riviére d'Yonne, mais avec des planches, en travers comme ſur la riviére de Seine, ou avec des portes à vanne, ainſi qu'au pertuis de Nogent ſur Seine. On fait auſſi des *pertuis* avec des moulins : ce ſont des écluſes ou paſſages pour les Bateaux.

PERTUISANE, eſt une arme à peu près faite comme une hallebarde. On la donnoit à quelques Soldats de chaque Compagnie d'Infanterie, pour arrêter l'impétuoſité de la Cavallerie. Comme elle ne faiſoit pas la même effet que la pique, on ceſſa de s'en ſervir.

Les cent-Suiſſes du Roi portent toûjours la *pertuiſane*. Elle eſt montée ſur ſa hampe & y comprenant la lame & le bout, elle eſt de 6. pieds.

PERTUISANNE : cette arme a été abolie dans l'Infanterie, par l'Ordonnance du 25. Février 1670. Art. XII. mais cet Article ne s'obſerve pas à la rigueur dans les Compagnies d'Invalides où les Soldats eſtropiés d'un bras ne peuvent être armés que de pertuiſannes. On s'en ſert ſur mer pour défendre un Vaiſſeau à l'abordage.

PE'SER : c'eſt tirer de haut en bas. *Péſer* ſur une manœuvre ou quelque autre choſe : c'eſt tirer ſur cette manœuvre pour la faire baiſſer. *Péſer* ſur un levier : c'eſt auſſi le faire baiſſer.

PE'SON, ou Romaine : c'eſt une ſorte d'inſtrument, avec quoi on péſe ce qui eſt difficile à péſer avec des balances. Il eſt compoſé d'une vergue ou verge, d'une maſſe, qu'on appelle auſſi péſon, & d'où cet inſtrument a pris ce nom : d'un crochet pour la ſuſpendre, & d'autres petites choſes, que les Balanciers appellent broches, jouës, gardes & tourets. Ce *péſon* eſt très-néceſſaire dans les Magaſins d'Artillerie, de Vivres, de Marine, & ſur les Vaiſſeaux, & pour tous les Munitionnaires. On s'en ſert particuliérement ſur les Vaiſſeaux, qui vont négocier à la Côte d'Afrique & aux Isles de l'Amérique, d'autant plus que les habitans y ſont encore moins fidéles qu'ailleurs.

* PE'TARASSE ; C'eſt le nom d'une eſpéce de hache à marteau, dont on ſe ſert pour pouſſer l'étoupe dans les grandes coutures, en calfatant les Vaiſſeaux.

PE'TARD, eſt un inſtrument à feu, inventé en France. Henri IV.

Digitized by Google

n'étant encore que Roi de Navarre, prit Cahors en 1539. par le moyen des *pétards*. Les autres Nations s'en ſont enſuite ſervi pour rompre les portes, ponts-levis, herſes, grilles & tout ce qui tient lieu de portes, pour abattre les murailles ſimples, & non terraſſées, & pour éventer des mines, pourvû qu'il n'y ait pas beaucoup de terre entre deux.

On peut donner au *pétard* pluſieurs figures, dont la meilleure eſt celle qui reſſemble à une cloche. On y met des anſes par leſquelles on l'attache fortement au madrier ſur lequel on le met. On peut auſſi ſe ſervir des anſes ſeulement, pour le porter & y faire un bord bien fort, avec quatre trous, par où on le cloué ſur le madrier. La lumiere ſe met auprès de la culaſſe, & l'on y fait entrer la fuſée juſque dans le milieu, ou ſi l'on veut on fait un canal dans l'épaiſſeur de la culaſſe, juſqu'au milieu, où ce canal ſe déterminera pour entrer dans le *pétard*.

La matiere dont on fait ordinairement le *pétard*, eſt d'alliage ou de bronze. En cas de beſoin, on les fait de fer, de plomb, d'étain, & même de bois : mais ils crevent tous, & leur effet n'en eſt pas par conſéquent ſi fort. Le tuyau de la fuſée doit être de même métal, & tenir bien au *pétard*.

La partie oppoſée à la culaſſe, s'appelle la bouche du *pétard*. Quand on le veut charger, on l'aſſeoit ſur la culaſſe, & on le remplit de poudre bien fine, que l'on bat ſans la dégrainer, enſorte qu'il y entre une fois & demie autant de poudre, que le pétard en contiendroit ſans être battue.

Il eſt bon de mettre un bâton perpendiculaire ſur le milieu de la culaſſe, de l'épaiſſeur d'un pouce ou un peu plus, ſelon la groſſeur d'un *pétard*. On met tout au tour de ce bâton la poudre fine & bien battuë, & après que le *pétard* eſt chargé, on retire le bâton, & l'on remplit l'eſpace qu'il occupoit de poudre fine, qu'on ne bat point : ainſi pour l'amorcer, on fait un trou à la charge par la lumiere, juſques ſur le milieu de la culaſſe, & l'on remplit encore ce vuide de poudre bien battue, ce qui augmente l'effet du *pétard*, à cauſe que cette poudre du milieu prend toûjours mieux.

Quand le *pétard* eſt chargé juſqu'environ deux doigts près de la bouche, on met ſur la poudre un tranchoir de bois, ou pluſieurs cartons bien forts, & l'on acheve de le remplir avec de la cire jaune, de la poix grecque & de la térébentine. Le bon *pétard* doit avoir un petit rebord en dedans, afin que le ciment tienne mieux. Enfin on couvre le tout d'une toile cirée, qu'on lie tout autour, afin que la pluye n'y entre point, & l'on obſerve de le porter toûjours la culaſſe en bas, pour éviter que la charge ne tombe, la fuſée doit être d'une compoſition qui faſſe ſon effet un peu lentement, afin que le Pétardier ait le tems de ſe rétirer, quand il y aura mis le feu.

Lorſqu'on veut ſe ſervir du *pétard*, on l'attache à une groſſe piéce de bois fort, qu'on met devant ſa bouche, & auquel on le lie par les anſes, s'il n'a point de rebord, ou avec quatre gros clous plantés dans le rebord, s'il y en a un qui ſoit percé, ou avec des clous à crochet, s'il ne l'eſt pas. Cette piéce de bois qu'on appelle madrier, doit être ſerrée avec de bonnes lames de fer, miſes en croix par deſſus, afin qu'elle ne ſe briſe pas. On y fait au milieu un creux rond, un peu enfoncé, ſur lequel on met le pétard, & on y ajoute à un bout une anſe ou crochet pour l'attacher contre l'endroit qu'on veut pétarder.

Digitized by Google

Si on peut approcher de la porte, qu'on veut faire sauter, on y attache le madrier, avec un ou deux tirefonds, le joignant autant qu'on peut à la porte, afin qu'il fasse plus d'effet.

Si la porte étoit ferrée, & qu'on n'y put pas planter des tire-fonds, on y mettroit une fourchette, qui soûtiendroit le madrier. Quelquefois même on en met une à chaque côté du *pétard*, pour le soûtenir mieux ; & c'est ainsi qu'on l'applique contre les *herses* & les *barrieres*.

Quand on ne peut pas approcher, on attache le *pétard* au bout d'un pont volant, qui est armé au bout de deux pointes de fer, & l'on pousse le pont avec rapidité, afin que les pointes entrant bien avant dans la porte, le *pétard* s'y trouve joint le plus près qu'il se peut.

Les flêches dont on se sert dans ces sortes d'occasions, valent beaucoup mieux que les ponts. Cette machine est plus légere & plus facile à construire. *Voyez* FLÊCHES.

Si le fossé étoit trop large, on pourroit se servir d'une machine, que le *Chevalier de Ville* nomme *escale*. J'ai parlé de sa construction à son article. *Voyez* ESCALE.

Dans ces trois cas on met le feu au *pétard*, avant de pousser la machine contre la porte : mais l'on observe de faire une fusée extrêmement lente, afin qu'il ne fasse pas son effet plûtôt qu'il ne faut : ou pour plus de sûreté, on attache le long de la machine une méche de bonne composition qui répond à la fusée, & l'on y met le feu, après qu'on a avancé la machine.

La grandeur des *pétards* doit être proportionnée à la force des portes qu'on veut rompre : car un petit *pétard* ne feroit presque rien contre une porte double & bien barrée ; & un gros *pétard* ne feroit qu'un trou, de même qu'un boulet de canon dans une porte foible. C'est pourquoi il faut en avoir de différentes grandeurs, & si l'on n'avoit qu'un grand *pétard* pour appliquer contre une porte foible, il faudroit alors faire le madrier beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire, afin qu'il aide à briser la porte. On observe la même chose à l'égard des *pétards* qu'on met aux barrieres pour emporter plus de pieux à la fois.

Quand on veut surprendre une Ville par le *pétard*, il faut auparavant s'informer, non-seulement de ce qui régarde l'intérieur de la Place, la force de la Garnison, les avenuës & les lieux circonvoisins. Mais il faut outre cela faire reconnoître & sçavoir au juste de quelle maniere sont faites les portes, s'il y a quelque demi-lune au-devant, avec ou sans fossé, si le fossé est sec ou plein d'eau, & qu'elle en est la largeur, s'il y a des barrieres basses ou hautes, fortes ou foibles, quelles sentinelles on y met, combien de portes il faut passer, & quelle est leur distance, si elles sont de bois ou de fer, vis-à-vis ou en détournant, en quel endroit sont les Corps-de-Gardes, combien il en faut passer, avant d'arriver à la Place, & comme ils sont situés.

S'il y a des canons, pierriers, ou autres machines : combien on doit passer de ponts-levis, s'ils sont à flêches, à bascules, ou simplement de planches, qu'on ôte & qu'on met quand on veut, quelle est leur largeur, s'il y a des herses ou des orgues, comment elles sont soûtenuës, par où elles tombent, & qui est celui qui est chargé de les abattre : où sont les serrures, gonds, chaînes & autres choses qui ferment la porte, parce que c'est là où il faut attacher le pétard, afin qu'il ouvre tout d'un coup.

Digitized by Google

S'il y a des meurtrieres ou machecoulis en dehors ou en dedans, entre deux Corps-de-Gardes; quelles choſes on y tient pour jetter ſur ceux qui voudroient entreprendre ſur la Place. Enfin l'on doit s'inſtruire à fond de tout ce qui peut empêcher ou aider le ſuccès de l'entrepriſe.

Après avoir pris toutes les informations néceſſaires, on fait ſes préparatifs, & l'on ſe met enſuite en marche. On doit avoir double équipage de pétards, de ponts volans, de flêches, de crics, haches, tenailles, pieds de chévre, marteaux & autres inſtrumens, pour rompre & briſer tout ce qui pourroit faire obſtacle.

Outre le Pétardier & un Chef, il faut 20. hommes, 1. qui porte le madrier, 3. pour le *pétard*, c'eſt-à-dire deux pour le porter & un pour les aider, en cas de beſoin, & tous les quatre pour le porter alternativement de deux en deux, s'il eſt attaché au madrier. Les deux qui ſe repoſent, portent chacun un marteau de Maréchal.

Après ceux-ci, viennent deux autres, qui ont chacun une grande hache, enſuite un autre avec un pied de chévre, un autre avec une lanterne ſourde, un autre avec des bouts de méche allumés, & un dixiéme qui porte un tire-fonds avec de bons clous & une maſſe. Il faut auſſi obſerver d'avoir plus d'un Pétardier pour chaque pétard, à cauſe du grand danger où ils ſont expoſés.

Si la barriere que l'on trouve en approchant de la Place, n'eſt faite que pour arrêter les chevaux & les charrettes, on les paſſe ſans rien rompre : mais s'il y a une paliſſade, on en ſcie quelques pieux ou on les rompt avec des haches ou autres inſtrumens.

Si après avoir paſſé la barriere on rencontre des ponts-levis, on fait paſſer quelques Soldats à ſec ou à la nage, ſelon que le foſſé eſt ſec ou plein d'eau, pour défaire les anneaux de la chaîne qui ne ſont point braſés, tels que ſont ordinairement les derniers d'en-bas, & pendant ce tems-là, on ſoûtient le pont avec des hallebardes, pour le laiſſer aller doucement. Mais s'il n'y avoit point d'anneaux qui fuſſent ouverts, on les caſſe avec quelque inſtrument qui faſſe ſon effet promptement & ſans bruit.

Quand on eſt arrivé auprès de la porte de la Place, on y attache le pétard de quelqu'une des manieres que nous avons rapportées ſelon qu'il en eſt beſoin, & dès que la porte eſt à bas, on fait entrer promptement le plus de monde que l'on peut, avant que la Garniſon ait le tems de ſe reconnoître. On détache quelqu'un qui arrête ou tuë celui qui eſt chargé d'abattre la herſe, & pendant ce tems-là, on met des potences aux couliſſes de la porte ou des chevalets par-deſſous, pour l'empêcher de tomber.

S'il y avoit des orgues, on mettroit à chaque côté de la porte deux tréteaux un peu hauts, & on les couvriroit de fortes planches, qui traverſant la largeur de la porte, empêcheroit les orgues de s'abattre, & donneroit un libre paſſage par-deſſous. Si les orgues ou la herſe ſe baiſſoient avant qu'on eût eu le tems de les empêcher, il faudroit alors y appliquer un autre pétard.

Dès qu'on eſt le maître de l'entrée, on acheve l'exécution, obſervant toûjours qu'on marche en bon ordre, & que perſonne ne s'écarte ou ſe mette à piller, de peur que la Garniſon venant à ſe rallier dans cette confuſion ne repouſſe vos Trouppes.

Quand il faut néceſſairement pétarder pluſieurs barrieres ou portes, avant d'arriver à celle de la Place

Digitized by Google

Place, l'entrepriſe eſt très-difficile, à cauſe que l'Ennemi a le tems de ſe reconnoître, & l'on ne peut gueres ſe flatter de réuſſir, à moins qu'on ne faſſe pluſieurs attaques en différens endroits, pour faire faire diverſion. Il ſeroit même bon dans ces occaſions d'appliquer en même-tems des échelles à quelque endroit du rempart, éloigné des attaques, ou de ſe ſervir de quelques ſtratagêmes, pour ſurprendre la Garniſon, qui ne penſe qu'à ſe défendre du côté où elle voit les attaques.

Si toutes les Villes étoient bâties & gardées comme le ſont aujourd'hui les Places de Guerre, le *pétard* & les autres ſurpriſes ne ſeroient pas des attaques qu'on oſât entreprendre contre elles. Pour ſe garantir du pétard, il faut mettre des paliſſades & des barrieres avancées devant les portes, ſoit qu'il y ait des Ponts, ſoit qu'il n'y en ait point, afin que l'Ennemi ne puiſſe pas approcher ſans qu'on en ſoit averti par le bruit qu'il fera en les briſant.

S'il y a quelque partie du rempart qui flanque la porte, on y mettra du canon, s'il ſe peut, & l'on aſſignera ce poſte à quelques Mouſquetaires, avec ordre de s'y rendre & de faire feu dès que l'alarme ſera donnée. On tient ſur le haut de la muraille de groſſes pierres pour jetter contre ceux qui approcheront.

On peut auſſi faire des trous à la porte, pour tirer contre le Pétardier, y mettre une baſcule pour le faire tomber dans le foſſé, s'il y en a, ou faire une eſpéce de ſouriciere pour le prendre par le corps, tenir au Corps-de-Garde des petits canons chargés à mitraille, & braqués contre la porte.

Enfin, l'embarraſſer avec des chariots, tables, barriques pleines de fumier, & pour arrêter ceux qui ſeront entrés, tandis qu'on tirera toûjours de deſſus la muraille contre les autres, & que ceux de dedans ſe mettront en état de repouſſer l'Ennemi.

PETARDER, c'eſt appliquer le pétard.

PETARDIER, c'eſt celui qui attache le pétard. Ce n'eſt point une fonction particuliere. Tous les Officiers peuvent appliquer le pétard.

* PETEROLLE, c'eſt le petit Artifice des écoliers fait avec un peu de poudre renfermée dans une feuille de papier repliée à pluſieurs plis, pour tirer pluſieurs petits coups de ſuite.

* PETEROLLES. Ce ſont des petits pétards que font les enfans dans les ruës, avec de papier & un pen de poudre. On peut les mettre au nombre des garnitures.

* PETITE guerre, *voyez* GUERRE.

PETRINAL ou POITRINAL, étoit une autre arme, qui tenoit le milieu entre l'Arquebuſe & le Piſtolet. On s'en ſervoit ſous François I. & il en eſt fait mention dans une Relation du Siége de Roüen, par Henri IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mouſquet, mais d'un plus gros calibre étoit portée à cauſe de ſa peſanteur à un baudrier, & couchée ſur la poitrine de celui qui la vouloit tirer, c'eſt pourquoi elle étoit appellée Poitrinal.

PHAJOFNE'E : c'eſt un Bâtiment du Japon, dont les Grands Seigneurs ſe ſervent pour aller ſe promener, à peu près comme on ſe ſert des Yachts en Hollande. Il y a dans le milieu une chambre pour le Maître du Bâtiment. Elle eſt couverte de natte : & les armes du Propriétaire ſont élevées au-deſſus.

PHALANGE, chez les Grecs, étoit toute une Armée réuni en un ſeul Corps.

Les Soldats qui compoſoient la

phalange, y étoient extrêmément preſſés ; & les diviſions qui y pouvoient être ne laiſſoient entre elles aucuns intervalles bien marqués. Quint-Curſe dit que la *phalange* des Macédoniens étoit un gros d'hommes ſerrés dans leurs rangs. Par ce moyen ces hommes en préſentant leurs *ſariſſes*, ou longues piques, formoient une barriere inacceſſible. L'effet d'une *phalange* qui en venoit à la charge devoit être terrible. Comment des Trouppes dans tels autres arrangemens qu'on les eût pu mettre, auroient-elles pu réſiſter à une multitude d'hommes miſe en maſſe, laquelle maſſe hériſſée dans toutes les faces de pluſieurs rangs de piques, tomboit ſi péſamment ſur ce qui lui étoit oppoſé, que rien ne devoit être capable de réſiſter à ſon choc.

Mais auſſi il falloit à la *phalange* un terrein qui lui convint : autrement ſa force auroit diminué conſidérablement. Un Corps auſſi gros, auſſi péſant, qui ne ſe partageoit point, avoit beſoin d'une vaſte champ pour manœuvrer, & s'il ſe trouvoit à l'étroit, ou ſur un terrein inégal, il devenoit bien moins redoutable.

La *phalange* ne ſe manioit pas ſi aiſément & ſur tout terrein, ainſi que faiſoit la Légion Romaine. Elle étoit plus ou moins nombreuſe ; mais on ne donnoit gueres ce nom à un Corps moindre de ſept à huit mille hommes.

Il n'eſt pas ſûr ſi toute l'Infanterie d'une Armée ne compoſoit qu'une ſeule *phalange*. Cela paroîtroit tel, ſi on s'en rapportoit à ce qui eſt écrit des Batailles d'Alexandre, où il n'eſt jamais parlé de la phalange Macédonienne qu'au ſingulier, & comme d'un Corps unique. Le reſte de l'Armée de ce Conquérant ne conſiſtoit qu'en Cavallerie, & en des ſoldats *armés à la légere*, qui mis par petites Trouppes, garniſſoient le devant & les côtés de la phalange.

Cependant il paroît par le récit d'autres Batailles, que quand l'Infanterie d'une Armée étoit bien nombreuſe, on la partageoit au moins en trois *phalanges*, qui ſe mettoient ſur une ligne, ou en ſection l'une ſur l'autre, quand on étoit dans un lieu étroit, ce qui formoit trois eſpéces de lignes. C'eſt de la coûtume de diviſer une Armée en trois groſſes *phalanges*, qu'eſt venuë depuis celle de partager les Armées en trois Corps principaux, dont celui du milieu s'appelle *Corps de Bataille*, & les deux autres les *ailes*.

Les arrangemens différens que pouvoient prendre les *phalanges* d'une Armée, avoient des noms ſignificatifs à ces arrangemens. Si le centre ou Corps de Bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par la une figure d'angle ſortant, cela s'appelloit faire *l'embolon*, du terme Grec ἐμβολὸν qui ſignifie un *éperon* : ſi au contraire le centre ſe trouvoit plus reculé que les ailes, ce qui faiſoit une figure d'angle rentrant, cela s'appelloit faire le *peplegmenon*, d'un terme dérivé de celui de πλέκω. Quand pluſieurs *phalanges* étoient miſes l'une ſur l'autre pour choque de tête, cela s'appelloit faire le *pléſion*.

Les Grecs donnoient diverſes formes à leurs *phalanges*, il y en avoit de pleines dans leur centre, d'autres dont le centre étoit vuide pour y pouvoir placer de la Cavallerie, des machines de Guerre & du bagage, d'autres *phalanges* étoient des quarrés parfaits, d'autres préſentoient un grand front, & devenoient des quarrés longs ſur leurs faces : d'autres au contraire étoient des quarrés étroits ſur la face préſentée, & formoient des eſpéces de colomnes. D'autres enfin prenoient des

des figures triangulaires, demi-sphériques, ou d'un quarré à trois côtés, c'est-à-dire qui restoient ouvertes, ou sur le devant, ou sur le derriere.

Depuis qu'à l'exemple des Grecs, nous avons l'usage de former pour une nécessité, de gros Corps d'Infanterie, ce qui s'appelle *Bataillons quarrés*, on a donné à ces Corps différentes formes. On en a vû à centre plein, & d'autres à centre vuide; & l'effet qu'ils font dans les occasions où l'on s'en est servi, prouve la grande résistance que pouvoit faire une *phalange Grecque*.

L'Infanterie Espagnole ne fut si difficile à vaincre à la bataille de Rocroy, que parce qu'elle se forma en *Bataillon quarré* à centre plein: & pour exemple d'un *Bataillon quarré* à centre vuide, on a celui que formerent les Suisses, sous le Régne de Charles IX. lequel Bataillon marcha de Meaux à Paris, contenant dans son centre le Roi & toute la Cour.

Les formes différentes, que prenoient les phalanges Grecques, les faisoient diversement nommer. Celle qui présentoit un grand front, s'appelloit *phalangia phalanx*: celle qui avoit plus de profondeur ou de hauteur que de front, étoit *phalanx antistomos*, & *l'amphistomos* étoit celle qui faisoit face de toute part.

L'ordonnance en *phalange* depuis son invention n'a pas cessé d'être de mode. César la faisoit prendre quelquefois à ses Légions; & nos gros *Bataillons quarrés* sont des espéces de phalanges. Ce qui est bon dans une science se conserve toûjours.

PHARE: c'est une tour élevée sur la Côte, & dont le sommet porte un feu, ou un fanal, qu'on allume de nuit pour indiquer la route aux Vaisseaux. On dit le *phare* de Messine. Le Colosse de Rhodes servoit de *phare*. La Tour de Cordoüan est un *phare* sur la Garonne. Ce mot de *phare*, vient d'une grande Tour que Ptolomée de Philadelphe Roi d'Egypte fit élever sur le sommet d'une Montagne de l'Isle appellée *Pharos*, l'an 3740. de la fondation du Monde, & qu'il appella la Tour de *Pharos* du nom de l'Isle. Elle a passé pour une des sept merveilles du monde.

PIC à Pic: c'est-à-dire, à plomb ou perpendiculairement. *A pic* sur une ancre, c'est-à-dire, que le Vaisseau est perpendiculairement sur cette ancre, & qu'elle est dégagée du fond. Des *sauts à pic* dans une riviére: c'est quand il se trouve un Rocher escarpé, ou un saut dans une riviére, où toute l'eau tombe de haut en-bas, comme dans une cascade, ainsi qu'il s'en trouve dans de grandes riviéres de l'Amérique.

PICS-HOYAUX à roc, à tête, à feuille de sauge & à tranche. *Voyez* OUTILS à Pionniers.

PIE'CE: ce mot signifie le canon. Piéces de batterie, c'est le canon qui sert ordinairement à un siége, & qui porte 20. ou 24. livres. Piéces de Campagne, sont celles qui portent huit ou douze livres de balle, & qui se mettent ordinairement à l'Avant-Garde d'une Armée, qui marche, comme le gros canon se met au corps de bataille. On dit démonter les *piéces*, encloüer les *piéces*, rafraichir les *piéces*.

PIE'CE de canon brisé. Il y a certaines *piéces* qui sont de plusieurs morceaux, & qui après avoir tiré se démontent, & sont plus portatives. Un Fondeur de Roussillon les a renouvellées & a fait des *piéces brisées* ou de deux morceaux; mais on n'a rien décidé sur leur construction, ni sur leur usage.

PIE'CE versée en panier ou en cage; c'est lorsque la *piéce* touche terre, & que les roues de l'affût ou

du chariot, qui portent le corps du canon ſont en l'air. Il y a pluſieurs manieres de relever les *piéces* verſées, ou ſur le côté ou en cage, indiquées par S. Remi.

Les uns font défaire les clavettes des ſusbandes, enſorte que la piéce quitte ſon affût & poſe à terre ſur deux faſcines, on releve cet affût à bras & avec des leviers, on le met à quartier, la piéce ſe retourne & ſe remonte avec la chevre. Mais généralement toutes les piéces ſe relevent plus aiſément de la maniere ſuivante.

On emblesle la culaſſe par ſon bouton à une des flaſques, enſorte qu'elle ſoit ferme. Un Forgeur frape les clavettes pour qu'elles aſſûrent les ſus-bandes. On embraſſe enſuite avec deux prolonges & la culaſſe & l'affût vers l'entretoiſe de couche, & la volée & l'affût à ſon entretoiſe de volée. On fait placer dix ou douze hommes ſur chaque prolonge. On a deux forts & grands leviers, ſur chacun deſquels, il y a trois ou quatre hommes. On les place de l'autre côté, au défaut des rouës. On fait contretenir le bout d'affût, pour aſſûrer le mouvement & la manœuvre ainſi diſpoſée, on fait étendre les hommes qui tirent les prolonges; les leviers agiſſent & s'engagent à méſure que la piéce s'éleve, & il ne reſte qu'à diminuer l'effort, quand la piéce eſt en l'air, pour ne la pas relever du côté qu'on la releve.

Quand le *piéces* ſont ſur des chariots à porter le canon & qu'elles verſent, difficilement peut-on ſe paſſer de chevre pour les remonter.

PIE'CES nettes: ce ſont celles, qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuoſités, qui n'ont ni chambres, ni fiſtules, ni ſoufflures, dont le metal eſt ſain, non poreux, ni ventueux, ni grumeleux, & où le foret a eu priſe par-tout.

PIE'CES de chaſſe: ce ſont des canons logés à l'avant d'un Vaiſſeau, dont on ſe ſert pour tirer par-deſſus l'éperon ſur les Vaiſſeaux, qui ſont à l'avant, ou ſur ceux qui prennent chaſſe. Mais cette maniére de tirer retarde le cours du Vaiſſeau.

PIE'CE de charpente: c'eſt un morceau de bois taillé, ſoit pour l'Artillerie, ſoit pour la conſtruction d'un Vaiſſeau. *Piéce*, une piéce de corde: c'eſt un paquet de corde, ſoit qu'elle ſoit liée en paquet, ou cerceaux: une *piéce* de corde eſt de quatre-vingt braſſes.

* PIE'CES à la Suédoiſe, *voyez* CANONS de Campagne à la Suédoiſe.

PIE'CES détachées, travaux avancés ou dehors, ce ſont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queuës d'yrondes, envelopes, & ſemblables.

PIED DE ROI eſt une méſure contenant 12. pouces, ou 144. lignes. Un pied quarré eſt la même méſure en longueur & en largeur, qui fait 144. pouces de ſuperficie. Un pied cube eſt la même méſure, ſelon les trois dimenſions. Le pied cube a 1728. pouces cubes. Je ne parlerois pas ici du pied, ſi ce n'eſt qu'on en a affaire, tant pour les fortifications, que dans l'Artillerie, pour toutes les méſures que l'on y prend.

* PIED rhenan ou rhinlandique: il eſt de onze pouces cinq Lignes, par rapport au pied de Roi, & ſert de méſure à l'Allemagne & à prèſque tout le Septentrion.

Tout pied ſe diviſe en 12. parties qui s'appellent *pouces*, chaque pouce en 12. autres parties qui s'appellent *Lignes*.

Pied courant, c'eſt celui qui eſt méſuré ſuivant ſa longueur.

PIED

PIED cube : c'eſt celui qui contient mille ſept cens vingt-huit pouces cubes ou ſolides.

PIED DROIT : c'eſt un jambage de pierre ou de bois, qui ſert à appuyer fortement quelque choſe. On s'en ſert dans les mines.

PIEDS droits en terme de Marine : ce ſont des étances poſées ſur le fond de cale, & ſous quelques baux, dans les plus grands Vaiſſeaux, où il y a des hoches taillées, comme celles d'une cremaillere, par où les Matelots montent & deſcendent avec le ſecours d'une tire-vieille.

PIED-MARIN : Homme qui a le *pied-marin :* façon de parler pour définir un homme qui entend bien la navigation, ou qui aime la Marine.

* PIED de mur ou de muraille : c'eſt la partie inférieure d'un mur, qu'on appelle autrement *eſcarpe.* Cette muraille n'a pas aſſez de *pied,* c'eſt-à-dire de pente & de talus.

PIED de vent : cela ſe dit d'une éclaircie, qui paroît ſous un nuage, d'où il ſemble, que le vent vienne.

PIED de chévre : c'eſt une barre de fer courbe, & refenduë par le bout, qui eſt une ſorte de levier ſervant à remuer des fardeaux, & ſur-tout les canons qui ſont aux ſabords des Vaiſſeaux. *Pied de chévre* eſt auſſi une troiſiéme piéce de bois, qu'on ajoûte à une chévre, pour lui ſervir de jambe, lorſqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau à plomb de peu de hauteur.

PIED, être en *pied,* c'eſt être conſervé, entretenu, & continué dans le ſervice. On dit Meſtre-de-Camp en *pied,* Capitaine en *pied,* Lieutenant en *pied,* c'eſt-à-dire conſervé, entretenu, & qui n'eſt point réformé. On dit Trouppes retenuës ſur *pied,* conſervées ſur *pied.*

PIED A PIED : Faire un logement *pied à pied,* gagner le terrein *pied à pied,* forcer les ouvrages *pied à pied,* c'eſt-à-dire par les formes, par de droites attaques, en y allant par tranchée, en ſe couvrant, & non pas en inſultant.

* PIE'DESTAL : c'eſt un corps quarré avec baſe & corniche qui ſoûtient une ou pluſieurs colonnes, une Statuë, un vaſe, un obéliſque, &c.

* PIE'DOUCHE, petit piédeſtal : c'eſt une petite baſe longue ou quarrée en adouciſſement, ou en gorge qu'on met ſous un buſte, ou ſous quelque petite ſtatuë.

* PIERRE, matiére dure & ſolide qu'on tire des Carriéres, & qui eſt de la plus grande utilité pour bâtir. On en diſtingue une infinité d'eſpéces.

Pierre de taille : c'eſt toute pierre qui peut être équarrie, ou taillée en quarré avec paremens.

Pierre franche : c'eſt une pierre ſans défauts, ni trop tendre, ni trop dure : on l'appelle auſſi *pierre ſaine.*

Pierre veluë ou *verte :* c'eſt celle qui ſort de la carriere.

Pierre trouée : c'eſt une pierre poreuſe & qui a des trous comme toutes les pierres de meuliere : les Ouvriers l'appellent auſſi *pierre choqueuſe.*

Pierre fiere : c'eſt une pierre difficile à tailler, & prompte à éclater : c'eſt un défaut ordinaire aux pierres dures.

Pierre fuſiliere : c'eſt une pierre toute ſemblable à la *pierre à fuſil,* excepté qu'il y en a de griſe. On en pave de baſſins, & on en fait d'autres conſtructions.

Pierre à chaux, pierre à plâtre, voyez CHAUX, PLATRE.

Pierre d'échantillon : c'eſt un bloc d'une certaine meſure dont on a beſoin.

Pierre

Digitized by Google

Pierre de bas appareil : c'eſt une pierre qui porte peu de hauteur.

Pierre debitée : c'eſt une pierre ſciée.

Prémiere pierre : c'eſt un bloc de pierre que l'on jette dans les fondemens d'un édifice conſidérable, & dans lequel on fait une entaille profonde, pour y jetter des medailles, ou des Inſcriptions gravées ſur une plaque de métal.

Pierre d'attente : c'eſt 1) toute pierre en boſſage pour recevoir quelque ornement ou quelque inſcription ; 2) toute pierre qu'on laiſſe à l'extrêmité d'une aile ſans liaiſon & ſans parement, pour la continuation du même bâtiment.

Pierre parpaigne : c'eſt une pierre qui traverſe l'épaiſſeur d'un mur, & en fait les deux paremens.

PIERRES A FUSIL : Elles ſont extrémément néceſſaires dans les Places, où il a des fuſils, des carabines & des piſtolets. On doit toûjours y en avoir une très-groſſe proviſion. C'eſt un gros caillou, qui fait aiſément du feu en le frotant contre un morceau de fer.

PIERRIER eſt un canon, qui au-lieu de ſe charger par la bouche ſe charge par la culaſſe, qui eſt ouverte, pour recevoir les pierres ou cailloux, la balle, ou la cartouche, & une boëte de fer remplie de poudre fine, pour chaſſer la charge. Comme les *pierriers* prennent l'air par les deux extrêmités, ils ne ſont pas ſujets à s'échauffer ſi fort que le canon. De ſorte qu'ils peuvent être tirés plus ſouvent.

On fait des *pierriers* de fer, à l'uſage des petits Vaiſſeaux Marchands, pour ſe défendre contre les Barques ennemies. Ceux de fonte ſont pour les Places fortes, où ils ſont ſouvent d'un grand ſervice. Il eſt même certain que cette eſpéce de canon étant bien faite, peut faire plus d'effet que le canon ordinaire, tant pour l'attaque, que pour la défenſe des Places. Mais ſur-tout dans une bataille, un *pierrier* bien juſte, peut tirer plus de cent coups, contre vingt coups de canon. On appelle ces ſortes de machines *pierriers* ou *perriers*, parce que les plus ſouvent on ne les charge que de pierres, quoiqu'on y puiſſe mettre auſſi de petits boulets, ou grand nombre de petites balles. Mais pour que les pierres faſſent un bon effet, on ne doit pas tirer de fort loin.

La maniere de charger un pierrier, eſt de mettre en prémier lieu les balles ou les cailloux par le derriere de la volée, après quoi on y enfonce une boëte, faite exprès, laquelle eſt chargée de poudre, ſuivant la charge ordinaire, à laquelle on met le feu par ſa lumiere, comme au canon, après qu'on l'a bien ſolidement enfoncée dans le pierrier, & arrêtée par derriere. Le *pierrier* eſt poſé ſur un pivot, qui tient à ſes deux tourillons, lequel pivot tourne horizontalement ſur ſon chantier, tandis que les tourillons tournent la bouche du pierrier en-haut ou en-bas, ſelon qu'on veut mirer. On peut auſſi le monter ſur un affût ordinaire de canon.

Les *pierriers* ſont bons pour tirer des grenades & des boulets, qui ayant percé le rempart, crevent dedans & y font brêche. Ils ſervent dans les flancs des défenſes à chaſſer l'Ennemi des dehors, dont il eſt maître, & à jetter des boulets de feu, pour éclairer la Campagne. Ils tirent depuis 12. juſqu'à 48. livres de pierres. Quelques uns ont la chambre large d'un tiers du boulet, & longue de deux tiers. D'autres l'ont de la longueur d'un boulet entier. D'ailleurs toute leur longueur eſt depuis quatre juſqu'à huit boulets.

On ſe ſervoit autrefois de certaines petites piéces de canon, que l'on appelloit pierriers, qui étoient ouver-

Digitized by Google

ouvertes du côté de leur culaſſe, pour recevoir une boëte de même métal, que l'on ôtoit & remettoit quand on vouloit, & qui faiſoit le même effet que la culaſſe, & que l'on chargeoit par là ; mais on ne s'en ſert plus préſentement ſur terre. On refond tous ceux qu'on trouve encore dans quelques Places.

Un mortier pierrier, qui péſe ordinairement 1000. livres, & dont la portée la plus longue eſt de 150. toiſes, chargé de deux livres de poudre, a 15. pouces de diamétre à ſa bouche, & de hauteur 2. pieds 7. pouces.

La profondeur de l'ame, d'un pied 7. pouces.

La profondeur de la chambre évaſée par le haut, ſans y comprendre l'entrée où ſe met le tampon, 8. pouces.

Les tourillons, ont de diamétre 5. pouces.

La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons.

L'épaiſſeur du métal, au droit de la chambre trois pouces.

L'épaiſſeur du ventre 2. pouces.

Et le long de la volée, un pouce & demi.

Et au droit de chaque cercle un pouce & trois quarts.

L'anſe ſe place au ventre. Il y a un muſcle ou maſque, qui ſert de baſſinet à la lumiere.

Son affût eſt d'une piéce de bois de 5. pieds de long, 18. ou 20. pouces de large, & 12. à 14. pouces d'épais.

On y fait ſous les bouts une entaille de 6. pouces de largeur, & de 4. de profondeur pour le tourner à droite & à gauche.

Les ferrures ſont deux crampons, ſervans de ſusbandes pour les tourillons, & quatre boulons à droite & à gauche, pour l'avancer ou reculer.

Les pierriers s'arrangent dans les cours des arſenaux, après le canons & les mortiers.

* PIES : c'étoit le nom de certains Chevaliers inſtitués en 1560. par le Pape Pie IV. avec le titre de Comtes Palatins, qui avoient le pas à Rome ſur les Chevaliers de l'ordre Teutonique & de l'ordre de Malthe. Entre pluſieurs priviléges originaux, ils avoient celui de faire des Docteurs en toutes Facultés & des Notaires Publics, & de légitimer les Bâtards. Ils portoient le Pape lorſqu'il ſortoit en Public, & ils jouiſſoient tous d'une penſion pour cet office.

PIETER le gouvernail : c'eſt y mettre des marques par meſure, de lieu en lieu, afin de connoître combien il enfonce dans l'eau.

* PIETINER : un Bataillon aiant fait un quart de converſion, après avoir ſerré les rangs en avant ſur la pointe de l'épée, & le prémier rang ſe remettant en marche, le ſecond ne fait que *piétiner*, c'eſt-à-dire qu'il fait ſemblant de marcher, & ne marche réellement que quand celui qui le précéde, eſt à trois ou quatre pas ; ce que fait le ſecond rang, ceux de derriere le font de même. Bien des Officiers Majors obligent tout le reſte de la Colonne à faire le même ſemblant, & ils le commandent en diſant : allons, tout le monde en mouvement. Les Soldats dit M. le Maréchal de *Puyſegur* appellent ce piétinement *piler du poivre*.

* PIEU : c'eſt une groſſe piéce de bois de chêne dont on fait les palées ou piles des ponts de bois, & dont on ſe ſert pour retenir les berges de terre.

La différence des *pieux* & des *pilotis* conſiſte en ce que les *pieux* ne ſont point cachés par l'eau.

Les piles des Ponts de bois conſtruites de *pieux*, comme nous venons de le dire, s'appellent *Palées*.

PIEUX, *voyez* PALISSADES. *Pieux* déſtinés à amarrer les Vaiſſeaux : on dit les pieux & anneaux

neaux deſtinées à amarrer: les pieux, boucles & anneaux, deſtinées pour l'ancrage.

* PIGNON; On appelle ainſi en Architecture la partie des murs qui s'éléve en triangle, & ſur laquelle porte l'extrêmité de la couverture.

Le *Pignon à rédens* eſt celui qui eſt à la tête d'un comble à deux égouts, & dont les côtés ſont en maniére de dégrés, pour pouvoir y monter lorſqu'il y a des réparations à faire au comble.

* PIGNON eſt auſſi le nom d'une machine Mathématique pour élever & ſoûtenir de grands poids. Elle conſiſte dans une Roüe dentelée, qui par le moien de ſes dents, que l'on nomme auſſi ailes, s'engraine dans la circonference d'une autre roüe dentelée, qu'elle fait tourner avec elle.

Tout rouleau cannelé dans les canelures duquel les dents d'une roüe s'engrainent porte le nom de *Pignon*.

PIGOU: c'eſt une ſorte de chandelier de fer à deux pointes, dont on ſe ſert dans les Navires, & qui eſt fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes eſt pour piquer de côté, & l'autre pour piquer de bout.

* PILASTRE, c'eſt une Colonne quarrée qui ne différe que par-là des colonnes ordinaires d'architecture. On appelle *Pilaſtre dans l'angle*, celui qui ne préſente qu'une encoignure, c'eſt-à-dire qui n'a de ſaillie de chaque côté qu'une petite partie de ſon diamétre; & *Pilaſtres de rampe* les petits pilaſtres à hauteur d'appui, qui ſervent à rétenir les travées des baluſtres.

* PILE; c'eſt la partie d'un Pont compoſée de pluſieurs pilotis. Les *piles* ſervent dans les ponts de pierre à porter les Arceaux & à réſiſter à la rapidité de l'eau par leur bec aigu. Dans les ponts de bois elles portent de la même maniére les groſſes poutres qui entrent dans leur conſtruction: cependant *pile* ne ſe dit gueres que des ponts de pierre. La prémiere & la derniere pile s'appellent *culées*.

* PILE PERCE'E; c'eſt celle qui au-deſſus de ſes avant-becs, ſoit en deſcendant, ſoit en rémontant la riviére, a une ouverture ou arcade pratiquée dans le rein des arches, afin de faciliter le courant rapide des grandes eaux, comme on voit au pont S. Eſprit.

PILE, maſſe de pluſieurs choſes entaſſées les unes ſur les autres. On dit *une pile* de boulets, de bombes & le reſte.

PILIERS de bitte: ce ſont deux groſſes piéces de bois poſées debout, & entretenuës par un traverſin: comme ce ſont les principales piéces de toute la machine des bittes, on leur donne ſouvent le nom de bittes. Les *piliers* de bittes ſont ordinairement un tiers plus épais que l'étrave.

PILLAGE eſt la dépoüille des Ennemis, qui conſiſte en armes, argent, hardes, &c. Le reſte qui eſt le gros de la priſe, s'appelle butin. Sur mer, un Capitaine ou les Capitaines, qui abordent un Vaiſſeau de guerre Ennemi, & qui le prennent, retiennent par préférence tout les vivres, & les menuës armes, & les Matelots ont le pillage. Mais pour le corps de la priſe, le prix en eſt diſtribué, ſelon les divers Réglemens, qui ſont faits pour diverſes occaſions. Le *pillage* a été de tous tems défendu aux Trouppes. Suivant les Ordonnances de François I. d'Henri II. confirmées par leurs Succeſſeurs, & renouvellées par Louis XIV. & par Louis XV. il y a punition corporelle pour tout Soldat, Cavalier, Dragon, Gendarme, &c. qui pillent & dérobent dans les Egliſes.

Je

Digitized by Google

Je ne remonte pas jusqu'à Charles VII. qui dans une Ordonnance du 4. Décembre 1439. fit la même défense. Par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727. le Roi défend encore à tout Soldat, Cavalier & Dragon, sous peine de la vie de piller les Vivandiers, ou Marchands venant dans les Villes, ou dans les Camps, & de prendre par force, ou sans payement, soit pain, vin, viande, brandevin ou autres denrées & marchandises, tant dans les marchés des Villes & dans les boutiques, que dans les Camps & en route. Quand au pillage des Eglises la défense en est faite, tant en tems de paix, qu'en tems de guerre, dans le Royaume ou en pais ennemi.

PILON ou petite écore, terme de Marine, est une côte, qui a peu de hauteur, mais qui est escarpée ou taillé en précipice.

*PILOTAGE; c'est dans l'eau ou dans un terrain de peu de consistance, une éspace rempli de pilotis pour faire des Fondations, ou pour rendre le terrain plus ferme.

PILOTAGE, en termes de marine, c'est la conduite qui se fait d'un Vaisseau, pour le faire entrer ou sortir d'un Port, de peur qu'il n'aille donner sur des bancs. Les lamanages, toüanges & pilotages, pour entrer dans les Havers ou Riviéres, ou pour en sortir, sont menuës avaries, qui se payent un tiers par le Navire, & les deux autres tiers par les Marchandises. *Pilotage:* c'est aussi l'art de bien conduire un Vaisseau, & de tout ce qui régarde la science de la Navigation.

PILOTE est un Officier de l'Equipage, qui prend garde à la route du Vaisseau, & qui le gouverne. Le second & troisiéme *Pilotes*, secondent le prémier dans ses fonctions. Il n'y a que trois Pilotes dans les plus grands Vaisseaux, ou quand il s'agit de voyages de long cours. Dans les autres Vaisseaux, il y a un ou deux Pilotes, selon la qualité du Vaisseau & du voyage. Le Pilote doit être continuellement au gouvernail, & faire de tems en tems son rapport au Capitaine, au sujet du parage où il croit que le Vaisseau est. Il doit être instruit & expérimenté dans les Cartes Marines, de toutes les différentes sortes, dans les tables, dans l'Astronomie, dans l'usage de l'astrolabe & de l'arbalête, avoir connoissance des marées & des changemens qui y arrivent selon les pays, des moussons, &c. C'est le Pilote, qui commande dans les buches, & dans les pinques & qui ordonne de jetter les filets & de les retirer; c'est lui encore, qui le plus souvent tient le gouvernail. *Pilote*, qui a entré & sorti un Vaisseau: cela se dit d'un Pilote qui à mis un Vaisseau en rade, dans une riviére & dans un Havre, & qui l'en a ressorti. *Pilote* hardi, cela se dit d'un Pilote qui comprend des choses difficiles, comme d'entrer dans une riviere inconnuë, dans un Havre, où il ne seroit pas pratique, de chercher une terre de non vaste, & autres choses semblables. Les bons *Pilotes* sont à terre: cela se dit par plaisanterie, de ceux qui se vantent de sçavoir beaucoup de pilotage, & qui sont des ignorans quand ils sont en mer.

PILOTE COTIER ou Pilote de Havre, est celui qui reconnoît le gissement d'une côte parculiere, & qui fait gouverner à la vuë de tous ses Ports & de ses rades.

PILOTE HAUTURIER est celui qui entend l'usage de l'arbalête & de l'astrolabe, pour prendre hauteur, & en faire l'application, en déterminant par cettte pratique la latitude du parage.

PILO-

Digitized by Google

PILOTER: c'eſt ce que font les Pilotes Côtiers ou Lamaneurs, qui conduiſent les Vaiſſeaux hors des embouchures des Riviéres, des bancs & des dangers. Ceux qui ne voyent point venir de Lamaneur à leur bord, peuvent ſe ſervir de Pêcheurs pour les piloter.

* PILOTIS, Pieux qu'on fiche en terre dans les lieux marécageux ou dont le terrain n'eſt pas aſſez ſolide, pour affermir les fondemens d'un édifice. *Piloter*, c'eſt faire un ouvrage de fondation avec des pieux.

On appelle *Pilotis de bordage* ceux qui bordent le Pilotage; & *Pilotis de remplage*, ceux qui rempliſſent l'eſpace.

PINASSE, eſt un Bâtiment fait à poupe quarrée, dont l'origine vient du Nord, & qui eſt fort en uſage en Hollande. *Pinaſſe* eſt auſſi un petit Bâtiment de Biſcaye, qui a la poupe quarrée. Il eſt long, étroit & léger, ce qui le rend propre à la courſe, à faire des découvertes & à deſcendre du monde à une Côte. Il porte trois mâts : il va à voiles & à rames.

PINCE, on ſe ſert fort de *pinces* dans l'Artillerie. C'eſt un gros levier de fer aiguiſé d'un côté en biſeau, qui ſert à lever des fardeaux. Il y a des *Pinces* à pied de chévre, qui ſont fourchuës, & ont deux pointes.

PINCEAU à goudronner: c'eſt un pinceau de ſoie de cochon. Il eſt emmanché de côté, & ſert à goudronner le Vaiſſeau, les mats & les vergues.

PINNULE, terme de mathématique. C'eſt une petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairement ſur les bords d'une alhidade, ou inſtrument propre à obſerver, laquelle a un petit trou ou petite fente par où entre la lumiere des Aſtres, & par où les rayons viſuels ſe portent vers le objets.

PINQUE: c'eſt une ſorte de Flûte : Bâtiment de charge fort plat de varangue, & qui a le derriére long & élevé. La *Pinque* eſt auſſi un Flibot d'Angleterre.

* PIOCHE: c'eſt le nom d'un outil qui ſert à rémuer la terre. Il eſt ordinairement quarré; mais il y a auſſi des pioches pointuës, qui ſe nomment *Feuilles de ſauge*, & des pioches qui ont un côté tranchant & l'autre fourchu. Les Charpentiers ſe ſervent d'un marteau aiſé approchant de la pioche, qu'ils appellent *Piochon*.

PIONNIERS ſont des Soldats occupés au travail des tranchées, des ſiéges, des campemens, &c.

PIPRIS : c'eſt une eſpéce de *Pirogue*, dont ſe ſervent les Négres du Cap-Vert & de Guinée.

PIQUE eſt une arme pour un Fantaſſin, faite d'une longue piéce de bois, menue, arrondie & garnie par le bout d'une petite piéce de fer, qui eſt applatie, forgée en façon d'ovale, & pointue, afin d'arrêter principalement le choc de la Cavallerie.

L'uſage de la *pique* nous eſt venue des Suiſſes. Avant Louis XI. il n'eſt pas croyable qu'on s'en ſervit en France. Mais ſi le nom eſt moderne, l'arme eſt ancienne. C'étoit la *Sariſſe* des Macédoniens, qui étoit encore plus longue, que la pique, car ſelon Elien elle avoit quatorze coudées de longueur. L'uſage étoit le même, que celui des piques de notre tems, pour éloigner la Cavallerie, & l'empêcher de paſſer ſur le ventre à l'Infanterie.

Les Flamans ſe ſervoient de piques dès le tems de Philippe le Bel, & ce fut avec cette arme qu'ils repouſſerent les François à la ſanglante journée de Courtrai l'an 1302. Les Suiſſes après avoir ſecoué le joug de la Maiſon d'Autriche, commencerent à s'en ſervir contre la Cavallerie qu'on envoya contre eux.

Digitized by Google

eux. Sous Charles IX. & Henri III. les François ne ſe ſervoient pas aiſément de la pique, & on avoit de la peine à trouver des Soldats, qui vouluſſent être Piquiers; c'eſt pour cela que dès-lors on donnoit plus de ſolde aux Piquiers, qu'aux Arquebuſiers ou aux Mouſquetaires. Sous le Régne de Louis XIV. les piques ont été abolies. On y ſupplée par la bayonnette au bout du fuſil, dont on a trouvé l'uſage plus avantageux, que celui de la pique, & qui peut en effet y ſuppléer au moins en partie. De plus on peut beaucoup plus facilement remuer le fuſil avec la bayonnette au bout, qu'on ne peut s'aider de la pique.

La pique a un fer ou lame de demi-pied, avec deux branches, qui ſervent à la cloüer & attacher au bois. Il y a un bout au talon des piques, qui eſt de fer ou de cuivre.

PIQUE: On ſe ſert ſur les Vaiſſeaux plûtôt de demi-piques, car celles-ci ſont trop embarraſſantes.

PIQUE ou PIC, terme de Marine. Mettre l'ancre à *pic* ou ſe mettre à *pic* ſur ſon ancre, eſt faire venir le Vaiſſeau directement au deſſus de ſon ancre, par le moyen du cabeſtan, ou du virevaut, de ſorte qu'avec un demi-tour de l'une ou de l'autre de ces machines, l'ancre puiſſe être détachée du fond.

* PIQUE-CHASSE, c'eſt un poinçon aigu & menu qui ſert à percer les chaſſes ou Sacs à poudre, pour ouvrir des communications, aux feux qu'elles doivent donner aux Artifices qu'elles ſont partir.

* PIQUER; En termes de maçonnerie, *piquer* une pierre, c'eſt la façonner en ruſtique avec la pointe du morteau.

En termes de Charpenterie, *piquer* le bois, c'eſt le marquer avec un outil de fer, ou avec le plomb percé en triangle.

PIQUET: c'eſt un Détachement de cinquante hommes, dont deux Sergens & un Tambour, commandés par un Capitaine, un prémier Lieutenant & un Lieutenant en ſecond. Dès qu'un Bataillon ſort de Garniſon, on doit faire former le piquet, lequel en bataille, ſe met ſur la gauche & en colonne marche à la queuë, à moins que la Compagnie de Grenadiers ne ſe trouve détachée ailleurs: en ſon abſence il prend en bataille la droite, & en colonne marche à la tête.

C'eſt une Trouppe qui eſt toûjours prête à ſe porter par-tout où il eſt néceſſaire. On en tire tous les Détachemens dont on a beſoin: c'eſt en partie la garde de chaque Bataillon. *Le piquet* fournit les Sentinelles pour mettre aux Drapeaux & par-tout où on le juge à propos. Il eſt compoſé des prémiers Sergens & Soldats à marcher, leſquels demeurent de piquet nuit & jour, juſqu'à ce qu'ils ayent marché pour quelque Garde ou Détachement: & ſi-tôt qu'ils ſont détachés on les remplace à l'inſtant par ceux qui les ſuivent.

Dans un Camp, chaque Bataillon a ſon *piquet*: c'eſt-à-dire, cinquante hommes, compris deux Sergens & un Tambour, qui ſont ordonnés pour être prêts à marcher au prémier ordre, commandés par un Capitaine, un Lieutenant & un Soulieutenant. Ce Détachement met ſes armes à un abri, qu'on fait à la droite des Grenadiers.

Les Soldats de *piquet* ne doivent point s'écarter du Camp, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Le *piquet* fournit les Sentinelles, qu'on met pour garder les armes & les Drapeaux. Lorſqu'il arrive quelque alarme, l'Officier de Piquet doit ſe tenir prêt à marcher au

Digitized by Google

prémier ordre: & s'il y a quelque exécution à faire, cette Trouppe marche à la tête de la Brigade où on la fait. On reléve cette Trouppe toutes les vingt-quatre heures, comme les autres Gardes, au moins pour les Soldats, car pour les Officiers, cela s'obſerve différemment.

Il y a des Régimens où les Officiers de *piquet* ne ſont pas relevés, qu'ils n'ayent marché. Il y en a d'autres où on fait un tour de *piquet* particulier, & on reléve l'Officier toutes les vingt quatre-heures. Enfin il y a des Régimens où toute Garde eſt Garde, & le *piquet* eſt compté comme ſi on avoit marché. Lorſqu'on le fait de la ſeconde maniere, l'Officier de *piquet*, à qui ce n'eſt pas naturellement à marcher, ne marche avec ſa Trouppe, que lorſqu'il ne faut pas ſortir du Camp, comme par exemple, lorſqu'on fait quelque exécution, & ſi on demande le *piquet* pour ſortir du Camp, l'Officier qui eſt à marcher, prend cette Trouppe, & on commande un autre *piquet*, qui reſte toûjours au Camp avec l'Officier qui en eſt.

A l'égard des Soldats, comme c'eſt un tour particulier, ſi on demande un Détachement, l'on prend les Soldats qui ſont à marcher, quoiqu'ils ſoient de *piquet*, & on les remplace par d'autres. Les jours de marche, les Officiers de *piquet* doivent monter à cheval, dès que la Générale eſt battuë, & prendre garde qu'aucun Soldat ne prenne ſes armes pour aller devant, ni ne ſorte du Camp.

En arrivant dans un Camp, le *piquet* reſte en bataille à la tête, pendant que le Corps du Bataillon entre dans le Camp. Enſuite on le fait paſſer de la gauche où il étoit, dans l'intervalle de la droite, où l'on le met en Bataille, ſon prémier rang aligné ſur le front de bandiere. S'il arrive que le Régiment ferme la gauche d'une Ligne, & ſoit campé en Colonne renverſée, en ce cas le *piquet* eſt ſur la gauche. Cela fait, les Sergens ordonnent aux Caporaux d'aller poſer les Sentinelles.

Les Officiers de *piquet* ne doivent jamais ſe deshabiller. Ils doivent ſe trouver à la tête du Camp jour & nuit, ayant leur hauſſe-col, & leur épée au côté, leurs armes au chevalet à la tête droite de celles des Soldats, pour être toûjours prêts à faire prendre les armes à leur piquet, quand on en a beſoin. Les Officiers de piquet ſont en partie chargés de la diſcipline du Camp, & c'eſt ſur leur ſurveillance qu'il repoſe. Souvent il arrive près des Ennemis que l'on fait coucher le *piquet* au bivoüac à la tête du Camp: c'eſt principalement dans cette occaſion, que les Officiers doivent être réguliers à examiner ſi les Sergens, Caporaux & Sentinelles ſont leur dévoir.

Lorſque le *piquet* prend les armes, ſoit pour aſſiſter à quelque exécution ou à toute autre expédition: le poſte du prémier Lieutenant en marche doit être à la queuë, & celui du Lieutenant en ſecond à la tête ſur la gauche, un pas en arriére du Capitaine, comme il ſe pratique dans les autres Détachemens. Quand le *piquet* ſe met en Bataille ſans armes, pour paroître devant le Général de l'Armée, les Princes du Sang, les Princes Légitimés, & Maréchaux de France, qui viennent à paſſer, les Officiers doivent ſe trouver à la tête, ſans d'autres armes, que leur épée. Quand les Régimens doivent décamper, les Officiers de *piquet* doivent monter à cheval au petit point du jour, ſe partager à la tête, à la queuë, & ſur les flancs de chaque Bataillon, pour contenir les Soldats & les empêcher de ſortir

Digitized by Google

sortir du Camp, sous quelque prétexte que ce puisse être.

On commande dans les grandes Armées, tous les jours pour le *piquet*, un Lieutenant-Général, un Maréchal-de-Camp, un Brigadier, un Colonel & un Major de Brigade, pour la droite, & autant pour la gauche, que l'on nomme Officiers de *piquet*. Dans les moindres Armées, l'on en diminue le nombre. Leurs fonctions sont de veiller jour & nuit à la sureté de l'Armée, de voir monter toutes les Gardes & Détachemens qui partent, de visiter tous les postes qui sont autour du Camp, & de faire observer la discipline, soit par les Fourrageurs, ou par les autres Détachemens, même d'assister aux exercices que l'on fait faire aux Trouppes.

Les Majors de Brigade de *piquet*, doivent faire assembler toutes les Gardes & Détachemens, commandés tant de jour que de nuit, les faire faire tous les mouvemens nécessaires; & enfin, faire exécuter tout ce que les Officiers-Généraux de jour, & le Major-Général ordonnent pour le service. Ils doivent sçavoir quels sont les postes qui sont autour de l'Armée, de quelle Brigade sont les Détachemens qui y sont postés: de quelle Brigade sont ceux qui les doivent relever, en faire un état & des copies pour en donner aux Officiers-Généraux ou autres, qui ont droit de les visiter.

Mais ces Majors de Brigade, ne doivent marcher qu'avec leur Brigade, parce qu'étant chargés d'en faire le détail, il convient mieux qu'ils ne les quittent pas. Cependant ils doivent se faire un honneur de suivre leur Brigadier, & vaquer au détail de la Brigade, en chargeant un Aide-Major d'y porter l'ordre pour cette fois seulement, sans conséquence: encore faut-il qu'il n'y ait rien de trop important à faire exécuter: car *ils* doivent se porter au plus pressé, & n'avoir pour but, que de rechercher les occasions de se distinguer.

Les Majors particuliers font leur *piquet*, & leurs Détachemens avec leurs Brigadiers, à moins que le Major de Brigade ne voulût y marcher lui-même. Ils ne sont pas obligés de marcher avec leurs Colonels, & ce n'est que par pure honnêteté, lorsqu'ils le font. Cette fonction regarde les Aides-Majors, qui marchent aussi avec les Lieutenans-Colonels, ou Commandans de Bataillons, leur dévoir est d'accompagner leurs chefs, & de faire exécuter par les Trouppes les ordres qu'ils donnent pour empêcher les desordres, qui n'arrivent que trop souvent dans les Détachemens par la tolérance ou l'inapplication du Commandant ou des Officiers-Majors.

Quand le Régiment des Gardes Françoises arrive au Camp, il y a cinquante hommes de *piquet* à la tête de chaque Bataillon, cent pas devant avec leurs armes où ils restent deux heures, afin que le Camp ne demeure pas sans Soldats, tandis qu'on va à la paille. Après ces deux heures expirées, ces cinquante hommes de *piquet*, ont leurs armes en faisceau à la droite de chaque Bataillon, & ne sortent pour se mettre en haye, que pour le Général seulement, & il se met sans armes dans l'intervalle & à la droite du Bataillon à quatre de hauteur, le prémier rang ne débordant pas l'allignement des Soldats. Quand même Sa Majesté est à l'Armée, ce *piquet* ne prend pas les armes: il se met seulement en haye pour elle, comme pour un autre Général.

PIQUET ou fiche, est un bâton pointu, qui parmi ses différens usages, sert à marquer sur le terrein les angles, & les principales

Digitized by Google

parties d'un ouvrage de guerre, quand l'Ingénieur manie le cordeau pour tracer un Plan. Ces sortes de piquets ont le bout garni d'une pointe de fer. Il y a de gros piquets de bois qu'on larde dans les fascines, & que l'on fait entrer en terre, pour entretenir & affermir les mêmes fascines, quand on les employe à faire un épaulement. On se sert aussi de piquets, pour arrêter les cordages des tentes, quand les Trouppes campent. C'est ce qui fait que l'on dit, *planter le piquet*, pour signifier que l'on campe, & lever le *piquet* pour dire que l'on décampe.

PIQUET: mettre un Soldat ou un Cavalier au *piquet*.

* PIQUEUR; c'est dans un Attelier, un homme prépose par l'Entrepreneur, pour récevoir par compte les Materiaux, en garder les tailles, veiller à l'emploi du tems, marquer les journées des Ouvriers, & piquer sur son rôle ceux qui s'absentent pendant les heures du travail, afin de retrancher de leurs salaires.

On appelle *Chassavants*, les moindres *Piqueurs* qui ne font que hater les Ouvriers.

* PIRAMIDES de feu; *Voyez* JETS de feu.

PIRATE, *voyez* CORSAIRE.

PIROGUE: c'est une sorte de Bateau fait d'un seul arbre, dont les Sauvages de l'Armérique méridionale ont accoûtumé de se servir. Les grandes *pirogues*, sont quelquefois élevées tout autour, & surtout au derriére, de quelques planches ajoûtées. Quelquefois ils y peignent leur *Maboïa*, ou bien des Sauvages, ou des grotesques. Ces sortes de Bateaux ou Chaloupes, portent souvent jusqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant que ces Sauvages eussent communication avec les Européens, qui leur ont fourni des outils de charpenterie, ils avoient mille peines de venir à bout de faire leurs *pirogues*.

* PISSAPHALTE, Mélange de poix & de bitume, dont les Anciens se servoient pour calfater leurs Navires, & pour embaumer les gens du commun. Quelques-uns croient que le Pissaphalte se forme naturellement; d'autres que c'est une composition de l'Art.

PISTOLET: des Arquebuses vinrent les pistoles ou les pistolets à rouet, dont le canon n'avoit qu'un pied de long, c'étoient des arquebuses en petit. Ces armes furent appellées *pistoles* ou *pistolets*, parce que les prémiers furent faits à Pistoye en Toscane. Les Allemans s'en servirent en France avant les François, & les Reitres qui le portoient du tems de Henri II. étoient appellés Pistôliers. Il en est fait mention sous le régne de François I. Les pistolets sont à l'usage de toutes les trouppes à cheval. Il n'y a pas bien longtems qu'ils sont à simple ressort, ainsi que les fusils & les mousquetons. Car en 1658. l'usage de pistolets à rouet n'étoit pas encore aboli.

C'est à la bataille de *Cerisoles* de l'an 1544. qu'on a commencé à voir l'Infanterie armée de *pistolets* & se servir avantageusement de cette arme, soûtenue néanmoins par des Piquiers.

Les *pistolets* fins & communs, sont de 14. pouces de canon, les uns enrichis, les autres tout simples. Les gispes, pistolets, poignards & autres armes, sont usitées parmi les Miquelets, les Barbes, les Hussars & autres Trouppes étrangeres, & séparées des autres Corps.

Cette arme à feu est très utile dans un Vaisseau, pour ceux qui sautent à l'abordage.

PISTON: c'est la partie de la pompe qui entre dans le tuyau, ou

ou le corps de la pompe, & qui étant levée ou baiſſée, aſpire ou pouſſe l'eau en l'air. C'eſt un gros bout cylindrique, qui entre dans le corps de la pompe, & qui eſt attaché à une barre de fer, qui s'éléve & qui s'abaiſſe, par le moyen d'une manivelle appellée bringuebale, qui fait agir la force mouvante. *Piſton* & Appareil, ſignifient la même choſe. Appareil eſt le terme dont on ſe ſert dans les Vaiſſeaux, & Piſton eſt le terme dont on ſe ſert pour les autres pompes.

* PITAUX ou PETAUX; c'eſt le nom que l'on donnoit autrefois aux Païſans qu'on obligeoit d'aller à la Guerre.

PITON: ce ſont des chevilles de fer où il y a des boucles: c'eſt auſſi une fiche en forme de clou, dont la tête eſt percée. *Pitons* d'affût: ce ſont des chevilles de fer, dont on ſe ſert pour tenir les plates-bandes d'un affût de canon.

PIVOT: c'eſt un morceau de fer ou d'un autre métal, dont le bout eſt arrondi en pointe, pour tourner facilement dans une virole ou dans une crapaudine. Le cabeſtan d'un Vaiſſeau tourne ſur ſon pivot. *Pivot* de bouſſole: c'eſt la pointe ſur laquelle la roſe eſt en équilibre.

PIVOT en terme de guerre ſe dit d'un Sergent qui fait le *pivot* avec ſa hallebarde, afin que les rangs y tournent, ſans perdre de terrein, & ſans ſe fauſſer.

C'eſt ce qui ſe voit dans les différentes évolutions que l'on fait faire aux Trouppes, ſoit en montant la Parade, la Garde, ou en faiſant l'Exercice.

* PLACAGE, on donne ce nom à une eſpéce de ménuiſerie qui conſiſte à plaquer, par compartimens, des feuilles de bois ſur des fonds d'autre bois. On ſe ſert pour cela de colle d'Angleterre.

On appelle auſſi *placage* le gazon qu'on coupe dans un terrain inculte & qu'on plaque dans un jardin, pour faire ſur le champs des Boulingrins & d'autres piéces vertes, lorſqu'on n'a pas la patience de ſémer de la graine d'herbe.

* PLACE, emplacement, lieu propre pour bâtir.

PLACE de guerre, eſt une fortereſſe, qui eſt fortifiée réguliérement, ou irréguliérement.

La *Place* réguliere eſt celle qui à les parties rélatives de ſon enceinte égales entre elles, & également fortifiées.

La *Place* irréguliere, eſt celle qui a les parties relatives inégales entr'elles & les angles auſſi, de ſorte que les lignes du deſſein formant une figure bizarre, ont beſoin d'être inégalement fortifiées.

La défenſe d'une Place dépend de la bonté des ouvrages, de la Garniſon, des munitions, mais encore plus de l'habileté du Gouverneur, qui doit ſçavoir toutes les chicanes qui ſe ſont faites dans les plus fameux ſiéges. Il faut qu'il ſoit auſſi capable d'en ajoûter de nouvelles, afin de déconcerter les méſures des aſſiégeans, qui conduiſent ſouvent un ſiége, ſur les regles ordinaires d'attaquer.

Ceux qui conſtruiſent une Place, ou qui la défendent, doivent en connoître les défauts, pour les corriger & y remédier; ceux qui l'attaquent, afin de la battre par l'endroit le plus foible. Les choſes nuiſibles à une place, ſont les cavins, les chemins couverts, les vallées, les ravines: on peut faire couper les bois, & abattre les maiſons; mais on ne rémédie pas ſi aiſément aux autres défauts.

M. le Maréchal de Vauban ſe contente de propoſer un certain nombre d'exemples ſur des *Places* de différentes figures, capables de nous donner les ouvertures néceſ-

Digitized by Google

faires à l'inſtruction des attaques des Places irrégulierément fortifiées, & dont l'aſſiéte eſt auſſi fort irréguliere.

Une *Place* ſituée ſur une montagne a ſes avantages. Ses fortifications ſont difficiles à ruiner par les mines. L'Ennemi ne peut qu'avec grande peine y faire conduire des machines pour la battre. Les batteries, ou Cavaliers, qu'il fait en raſe Campagne, ou ſur une hauteur étant plus bas que la Place n'endommagent point les fortifications, & il ne peut prendre un tel lieu que par aſſaut.

Ceux qui ſont dans la Place, découvrent l'Ennemi de loin, & empêchent qu'il n'approche de près. L'avantage encore d'une Place fortifiée ſur une hauteur, eſt que l'air eſt toûjours meilleur que dans les vallées; mais l'eau manque ordinairement dans ces ſortes de Places.

On y mene avec peine des materiaux, des vivres & d'autres munitions. Les fortifications ſont de peu de durée, parce qu'elles n'ont qu'une terre ſablonneuſe pour fond. Elle ne peut être aiſément ſecouruë. Elle ne ſe défend pas bien, parce que les effets du canon du haut en bas, ſont de peu de conſéquence. Ses ſorties ſont auſſi fort dangereuſes, pour peu qu'on s'éloigne des contreſcarpes.

Enfin ſes fortifications ſont preſque toûjours irrégulieres. Cependant ces ſortes de ſituations ſont bonnes pour les Citadelles, les Châteaux & les petites Forteresſes, qui donnent des moyens de ſe rendre maîtres du plât Pays.

De telles *Places* ſont ordinairement petites & incommodes pour les abords du commerce néceſſaire à leur entretien, ſujettes à manquer d'eau, très-aiſées à bloquer, & de peu conſéquence pour la Guerre de campagne, à moins qu'elles n'ayent des Villes qui leur ſoient attachées & auſquelles elles ſervent de Citadelles.

Ces petites *Places* ne ſont bonnes que pour établir les contributions, & pour inquiéter les Pays voiſins & les Armées par leurs partis. Dans les ſiécles paſſés, on ne fortifioit guere que ſur des hauteurs preſqu'inacceſſibles, qui ont été démolies, & la plûpart abandonnées, à cauſe de la difficulté de leur accés.

Ces *Places* qui ne pouvoient contenir, que des Garniſons foibles n'étoient propres, ni pour faire des entrepots, ni des magaſins pour les Armées, à cauſe de leur petiteſſe, & de la difficulté de leurs abords toûjours roides & embarraſſans pour des chariots. Mais elles ſont excellentes pour contenir des Pays conquis à peu de frais, pour inquiéter les pays Ennemis, & pour étendre les Contributions.

Il en reſte encore un grand nombre de ſemblables dans les Pays montagneux. Il y en a ſur-tout dans les Royaumes d'Arragon & de Valence, & dans la Catalogne, qui ont empéché pendant long tems la reddition entiere de ces Royaumes, comme Venaſque, Cardonne & autres.

Les ſiéges les plus convenables à la reddition de ces *Places*, ſont des Blocus de 3. 4. 5. 6. 7. à 8. mois. Pendant ce tems-là leurs munitions ſe conſomment, & leurs Garniſons s'affoibliſſent par la déſertion. Si cela ne ſuffit pas pour les réduire, on prend ſon tems pour les attaquer. C'eſt ainſi que ſe firent les ſiéges de Clermont & de Mouzon, après avoir été bloquées cinq à ſix mois.

Les lignes qui ſervent pour le blocus de ces Places, doivent les reſſerer le plus près qu'il ſe peut. Quand elles ſont un peu conſidérables, on établit des Forts dans la circonvallation pour les contenir & pour empêcher qu'il n'y entre ni ſecours, ni vivres.

PLA-

Digitized by Google

PLACE marécageuſe : on fortifie à peu de frais une *Place* marécageuſe. Il n'y faut point une forte Garniſon. Ses fortifications ſont difficiles à faire ſauter en l'air. L'Ennemi n'en peut approcher qu'en s'expoſant d'y périr. Mais dans une *Place* marécageuſe tout doit être piloté, & les déſavantages qu'elle a, font qu'il eſt preſqu'impoſſible de la ſecourir.

Les ſorties en ſont ordinairement infructueuſes. L'air y eſt toûjours mal ſain, ce qui cauſe de fréquentes maladies. L'eau y eſt toute gâtée. Enfin ces ſortes de lieux peuvent être attaqués, ſans perdre grand monde, quand on attend les gelées.

Si une *Place* eſt tellement environnée de marais, qu'on ne la puiſſe aborder que par des chauſſées, on examine pour en faire le ſiége, ſi ces marais ont quelque écoulement, & alors on ne manque pas de les deſſécher tant qu'on peut; c'eſt-à-dire en tout, ou en partie, & d'en détourner en même tems les eaux qui les forment & les entretiennent, ſoit ruiſſeaux ou rivieres, ce qui ſe doit faire dès le commencement du ſiége, & ſe fait aſſez facilement en Pays plat.

Mais ſi tout cela ne ſuffit pas, & qu'on n'en puiſſe venir à bout, il faut s'y prendre d'une autre façon, & tâcher d'aborder la *Place* par des chauſſées. En ce cas on en examine la largeur, l'élévation au-deſſus du Marais & le terrein ſec de leur droite & de leur gauche, qui les borde, & ſur-tout ſi ces chauſſées ſont enfilées de la Place en tout ou en partie.

Si les chauſſées n'ont d'élévation que celle qui eſt néceſſaire au deſſéchement des chemins, c'eſt-à-dire preſque au niveau du Marais, cela ne vaut rien, parce qu'on ne ſe peut enfoncer ſans trouver l'eau.

Si la chauſſée eſt étroite, comme de deux toiſes ou au deſſous, & enfilée, elle ne vaut rien non plus, parce qu'on ne s'y peut conduire par détours.

Si elle n'eſt point accompagnée à droite ou à gauche de quelques terreins ſecs, qui puiſſent ſervir à placer du canon, il n'y a pas moyen de rien faire.

Mais ſi la chauſſée étoit de 5. 6. à 7. toiſes de large, ſur 3. 4. à 5. pieds de haut, avec de bons talus des deux côtés; s'il y avoit quelque terrein aux environs, élevé d'un, de deux ou de trois pieds au-deſſus de la ſuperficie du marais, & ſi pluſieurs autres chauſſées pareilles concourent à la même avenuë, on peut s'en ſervir faute de mieux.

Il faut d'ailleurs examiner où l'on peut placer les batteries à ricochets & à bombes; ſi c'eſt à droite & à gauche des chauſſées, & le plus loin qu'il ſe peut, pour n'en embarraſſer la tranchée que le moins qu'il eſt poſſible. Si le terrein eſt ſi ingrat qu'on ne puiſſe trouver où les mettre, on les place ſur les chauſſées, en les faiſant à redans.

Le ſiége de Mons a été une eſpéce de compoſé de tout cela. Car on détourna la Trouille de la Place, & tant que le ſiége dura, on travailla à l'écoulement des marais, qui avoiſinent la ſortie de cette riviere de la Ville, & on marcha toûjours par des avenuës fort étroites.

PLACE environnée d'eau. Une *Place* environnée d'eau a l'avantage de ne pouvoir être minée. Pour la défendre on n'a pas beſoin d'un grand ouvrage. Les Aſſiégés peuvent facilement mettre le feu dans les Navires Ennemis. L'Armée navale ſe trouve expoſée à la vuë de l'Artillerie de la Place, & les coups de canons des Aſſiégeans, ne ſont

Digitized by Google

pas toûjours ſurs, parce que l'eau leur ôte la force; mais il peuvent facilement couper les vivres & empêcher le ſecours.

Avec de ſimples bateaux on attaque une telle *Place*, & la Cavallerie n'y eſt pas néceſſaire. D'ailleurs ces Places ſont ſujettes à de plus fréquentes maladies que les autres. Cependant ces *Places* environnées d'eau, ſont encore les meilleures, parce qu'elles ſont fortifiées par la nature.

PLACE élevée dans un plat Pays: ces ſortes de Places ſont preſque toûjours régulieres: la bonne terre y eſt abondante, l'eau n'y manque jamais: on y fait aiſément des retranchemens, quand l'Ennemi vient l'attaquer trop bruſquement; & il faut deux ou trois Armées, ſi l'on veut couper les vivres & les munitions qui viennent de toutes parts pour ceux de la Place.

Mais ſi le bon terrein d'une *Place* élevée en plat Pays, eſt avantageux aux Aſſiégés, il l'eſt encore plus aux Aſſiégeans. Il leur ſert pour faire des retranchemens, batteries, approches, redoutes, & autres ouvrages, de deſſus leſquels l'Ennemi peut faire grand dommage aux Aſſiégés.

Il y forme un Camp, auquel il peut donner une forme réguliere, & l'environner d'un bon rempart. Il y peut encore creuſer facilement des mines, pour aller ſous la *Place*. Ces ſortes de *Places* ſont les meilleures. Si l'Aſſiégeant y trouve des avantages, les Aſſiégés les ont au double.

Entre les précautions qu'il y a à prendre, on examine par où l'on peut embraſſer les fonds, parce que ceux-là ſont toûjours à préférer aux autres: combien elle a de piéces à perdre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place, qu'elles ſont leurs qualités & celles du terrein, ſur lequel elles ſont ſituées.

On voit ſi la Place eſt baſtionnée ou revêtuë, ſi la fortification eſt réguliere, ou à peu près équivalente, ſi elle eſt couverte de quantité de dehors, parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y a de piéces à prendre; ſi les chemins couverts ſont bien faits, contreminés & paliſſadés: ſi les glacis en ſont roides, & non commandés par des piéces ſupérieures de la Place: s'il y a des avant-foſſés, comment ils ſont conſtruits, ſi les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau: de quelle profondeur ils ſont: ſi l'eau eſt dormante ou courante: s'il y a des écluſes, & la pente qu'il peut y avoir de l'entrée & de leur ſortie.

PLACE ſituée ſur le penchant d'une montagne: le penchant d'une montagne eſt un fort mauvais endroit à fortifier. Les *Places* qui y ſont ſituées, n'ont aucun avantage, parce que le ſommet de la montagne commande preſque toûjours au-dedans de la Place.

PLACE ſituée dans une vallée: la vallée eſt encore un méchant endroit pour y mettre des *Places*. L'Ennemi les peut découvrir tout à fait du haut de la montagne.

PLACE ſituée ſur les bords d'une grande riviere: les *Places* ſituées ſur les bords des grandes rivieres ſont préférables à toutes les autres, en cas qu'on ſoit maître du paſſage, par lequel il faut amener les vivres & les munitions. On y fait conduire par eau toutes les choſes néceſſaires. Les fortifications en peuvent être régulieres, & du côté de l'eau, on fortifie à peu de frais.

Les ſecours y ſont aiſés. La terre y eſt abondante pour la réparation des ouvrages & pour faire des retranchemens. On y peut faire des écluſes pour inonder toute la Campagne voiſine. On n'y manque jamais d'eau. Quand on en veut faire le ſiége, il faut à l'Ennemi beau-

Digitized by Google

beaucoup de troupes, à cause de l'éloignement des Quartiers : & si l'on attaque ces Quartiers, l'Assiégé peut aisément passer la riviere, & être secouru par des bateaux.

Supposé qu'on l'attaque en même tems par terre & par eau, il faut des Armées, ce qui coûte beaucoup. Mais si la riviere sert à l'Assiégé, elle sert aussi à l'Assiégeant, pour faire transporter ce qui est nécessaire pour un siége. L'Ennemi peut élever des masses de terre, pour commander dans la Place, & il se peut aisément couvrir, contre le feu de la Place, ayant de la terre en abondance.

Il y a beaucoup de *Places* situées sur des rivieres, qui n'en occupent qu'un des côtés, ou si elles occupent l'autre, c'est par des petits Forts ou des dehors peu considérables, auxquels on communique par des ponts, & au défaut par des bateaux.

Il est avantageux d'attaquer ces sortes de *Places* le long des rivieres, au-dessus & au-dessous, appuyant la droite & la gauche sur les bords du Fleuve, & poussant une autre tranchée, vis-à-vis, à l'autre bord, tendant à se rendre maître du dehors, ou d'occuper une situation propre à placer des batteries de revers sur l'opposé aux grandes attaques.

Comme les batteries de cette petite attaque peuvent voir aussi le pont, qui sert de communication de la Place à ce dehors, les grandes attaques de leur côté en peuvent faire autant, moyennant quoi il est difficile que la Place y puisse communiquer longtems, & pour peu que le dehors soit pressé, l'Ennemi l'abandonne, ou n'y fait pas longue resistance.

Mais la chose n'est pas si aisée, quand c'est une partie de la Ville ou quelque grand dehors que l'on veut attaquer. C'est au Général & aux Ingénieurs de démêler ces différentes situations de la Place, sur lesquelles on fait & l'on doit faire de bonnes & sérieuses réflexions, pour en tirer de grands avantages.

On a encore égard aux rivieres & ruisseaux, qui traversent une Ville, & aux prairies & marais qui accompagnent leurs cours. Quand les terreins propres aux attaques aboutissent contre, on les avoisine de près, soit par la droite, soit par la gauche. Par ce moyen on prolonge les Places-d'Armes jusques sur le bord, on barre les sorties de ce côté-là. On met toute la Cavallerie ensemble, sur le côté des attaques, qui n'est pas favorisé de cet avantage, ce qui est un bien considérable, parce que se trouvant en état de se pouvoir porter ensemble à l'action, elle produit un plus grand effet que quand elle est séparée en deux parties éloignées l'une de l'autre.

PLACE basse, ou Casemate. *Voyez* CASEMATE.

PLACE haute est la plus élevée des plates-formes d'une casemate, & celle qui régne avec le terre-plain du bastion, afin de loger le canon, qui doit battre la Campagne ; car le canon des *Places* basses est destiné à battre dans le fossé.

PLACE D'ARMES d'une attaque ou d'une tranchée, est un Poste bordé d'un parapet ou d'un épaulement, pour loger de la Cavallerie & de l'Infanterie, destinées à soûtenir la tranchée, contre les sorties de la Garnison.

Ces Postes sont quelquefois couverts de quelque rideau ou de quelque cavin, ce qui épargne le soin de les fortifier par des fossés bordés de parapets, ou bien par des fascines, des gabions, des bariques ou des sacs à terre.

Les *Places d'Armes* sont couvertes par derriere, pour faciliter leur communication avec le Camp, lors-

Digitized by Google

que la tranchée eſt pouſſée juſqu'au glacis, on lui donne beaucoup de largeur, afin qu'elle ſerve de *Place* d'Arme.

Voici comme M. le Maréchal de Vauban explique la façon, l'uſage & les propriétés des *Places d'Armes* qu'il nomme lignes paralléles, ou ſimplement lignes prémiere, ſeconde & troiſiéme, pour éviter la confuſion, que la reſſemblance de leur nom avec des *Places d'Armes* de la Place pourroit cauſer.

Soit qu'on ouvre la tranchée de près ou de loin, la prémiere s'établit à 300. toiſes ou environ des dehors de la Place. Quand on peut l'établir plus près, elle n'en eſt que mieux. Cette diſtance doit être obſervée dans toute la circulation qu'on lui fait faire. Elle doit être conſidérée, comme le plus grand éloignement, où les ſorties des Ennemis puiſſent donner atteinte; c'eſt pourquoi on n'en propoſe l'établiſſement qu'à cette diſtance.

Comme avant M. de Vauban, on n'avoit point donné de régles certaines pour la façon & ſituation des Places d'Armes, cela a fait qu'il y a toûjours eu quelque confuſion, & qu'elles n'ont pas toûjours été fort bien ſituées.

La prémiére fois que ces ſortes de lignes ou *Places d'Armes* ont été pratiquées, ce fut au ſiége de Maſtricht fait en 1673. par Louis XIV. en perſonne. M. de Vauban en conduiſit les attaques, cette redoutable Place fut priſe en 13. jours de tranchée ouverte. Depuis ce tems elles ont été employées dans tous les autres ſiéges que les François ont faits, mais avec plus ou moins d'exactitude. Le ſiége d'Ath fait en 1697. eſt celui où elles fûrent éxecutées avec le plus de préciſion & le peu de tems & de monde que ce ſiége coûta, en juſtifia la bonté.

La figure de la prémiere doit être circulaire, un peu rapplatie ſur le milieu. Elle doit auſſi embraſſer toutes les attaques par ſon étenduë, qui ſera fort grande, & déborde la deuxiéme ligne de 25. à 30. toiſes de chaque bout. Quant à ſes autres méſures, ont peut lui donner depuis 12. juſqu'à 15. pieds de large, ſur 3. de profondeur. Dans les endroits ou l'on ne pourroit pas creuſer trois pieds, à cauſe du roc ou du marais qui peuvent ſe rencontrer dans le terrein qu'elle doit occuper, il faudra l'élargir davantage, afin d'avoir les terres néceſſaires à ſon parapet. On n'y doit pas faire entrer les Bataillons juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée ; mais ſeulement des détachemens, à méſure qu'elle ſe perfectionnera.

Les uſages de cette ligne ou Place d'Armes ſont:

1. De protéger les tranchées, qui ſe pouſſent en avant juſqu'à la deuxiéme.

2. De flanquer & gagner la tranchée.

3. De garder les prémieres batteries.

4. De contenir tous les Bataillons de la Garde, ſans embarraſſer la tranchée.

5. De leur faire toûjours faire front à la Place, ſur 2. ou 3. rangs de hauteur.

6. De communiquer des attaques de l'une à l'autre, juſqu'à ce que la deuxiéme ligne ſoit établie.

7. Elle fait encore l'effet d'une excellente contrevallation, contre la Place, dont elle reſſerre & retient la Garniſon.

La ſeconde ligne doit être paralléle à la prémiere, figurée de même, mais moins étenduë de 25. à 30. toiſes de chaque bout, & plus avancée vers la Place de 120. 140. ou 150. toiſes. Sa largeur & ſa profondeur doivent être égales à celles de la prémiere. Il faut faire des banquettes à l'une & à l'autre, & border leurs ſommets de rouleaux de

Digitized by Google

de faſcines piquetées, pour leur tenir lieu de ſacs à terre ou de paniers, juſqu'à ce qu'elle ſoit achevée. On n'y fait entrer que des Détachemens, pendant qu'on y travaille. La tranchée continuë toûjours ſon chemin, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenuë à la diſtance marquée pour la troiſiéme ligne, à laquelle on commence de travailler dès que la ſeconde eſt achevée, & avant même qu'elle le ſoit entiérement. Pour lors on fait entrer dans la ſeconde ligne les Bataillons de la prémiere, & on ne laiſſe dans celle-ci que la réſerve, qui eſt environ le tiers de la Garde. Pendant tout cela le travail de la tranchée fait ſon chemin de l'une à l'autre, juſqu'à la troiſiéme.

Les propriétés de la ſeconde ligne ſont les mêmes que celles de la prémiere. Il n'y a point d'autre différence, excepté qu'elle approche la Place de beaucoup plus près.

A 120. 140. ou 145. toiſes, un peu plus ou un peu moins au delà de la ſeconde ligne, on établit la troiſiéme plus courte & moins circulaire que les deux prémieres : ce que l'on fait pour approcher du chemin couvert le plus près que l'on peut, & éviter les enfilades, qui ſont là fort dangereuſes.

Deſorte que ſi la prémiere eſt à 300. toiſes des angles les plus voiſins du chemin couvert, la ſeconde n'en eſt plus qu'à 160. toiſes, & la troiſiéme à 15. ou 20. ſeulement : ce qui ſuffit par le ſecours des demi-Places d'Armes, dont nous parlerons dans la ſuite, pour ſoûtenir toutes les tranchées que l'on pouſſe en avant, quand les batteries ont tellement pris l'aſcendant ſur les ouvrages de la Place, que le feu en eſt éteint, ou ſi fort affoibli, qu'on peut impunément le mépriſer.

Mais ſi la Garniſon eſt forte & entreprenante, & que les batteries à ricochets ne puiſſent être employées, il faut s'approcher juſqu'à la portée de la grenade ; c'eſt-à-dire à 13. ou 14. toiſes des angles ſaillans. Comme les ſorties ſont bien plus dangereuſes de près que de loin, il faut auſſi plus perfectionner cette ligne, que les deux autres, lui donner plus de largeur, la mettre en état de faire un grand feu, & de pouvoir tirer par deſſus, en pouſſant les ſacs à terre ou les rouleaux de faſcines devant ſoi : ce qui ſe fait en lui donnant un grand talus intérieur, avec une banquette dans le haut de ce talus.

C'eſt ſur le revers de cette derniere ligne qu'il faut faire un amas abondant d'outils, de ſacs à terre, piquets, gabions & faſcines, pour fournir au logement du chemin couvert.

Surquoi il y a une choſe bien ſérieuſe à remarquer, c'eſt que comme les Places de Guerre ſont preſque toutes irrégulieres & différemment ſituées, il s'en trouve ſur des hauteurs, où le ricochet ayant peu de priſe, ne pourroit pas dominer avec aſſez d'avantage, parce que les angles des chemins couverts ſont trop élevés, & qu'on ne trouve pas de ſituation propre à placer ces batteries.

Tels ſont par exemple la tête du Terra-nova du Château de Namur, celle du Fort S. Pierre à Fribourg en Briſgaw, le Fort S. André de Salins, la Citadelle de Perpignan, celle de Montmidy, quelques têtes de Philisbourg, & pluſieurs autres de pareille nature.

Il y a encore celles où les ſituations ne pourroient convenir aux ricochets, qui ſont, lorſque des marais & des lieux coupés de rivieres, empêchent l'emplacement des batteries. Enfin celles où les glacis élevés par leur ſituation, ſont ſi roides que l'on ne peut plonger le chemin couvert par les logemens élevés en cavaliers, qu'on peut faire vers le milieu du glacis.

Lorſ-

Digitized by Google

Lorſque cela ſe rencontrera, on pourra être obligé d'attaquer le chemin couvert de vive force. En ce cas, il faudra approcher la troiſiéme ligne à la portée de la grenade, comme il a été dit, ou bien en faire une quatriéme, afin de n'avoir pas de longues marches à faire pour joindre l'Ennemi, & toûjours la faire large & ſpacieuſe, afin qu'on s'y puiſſe manier aiſément, & qu'elle puiſſe contenir beaucoup de monde, & une grande quantité de matériaux ſur ſes revers.

Cette ligne achevée, on y fera entrer le gros de la Garde, où les Gens commandés, & l'on placera la réſerve dans la deuxiéme ligne. La prémiere ligne demeurera vuide, & ne ſervira plus que de couvert au petit parc, à l'Hôpital de la tranchée, qu'on fait avancer juſque-là, & aux fáſcines de proviſion que la Cavallerie décharge dans le commencement le longs des bords. Quand il s'agit d'un renfort extraordinaire de la Garde ou de Travailleurs, on les y peut mettre en attendant qu'on les employe.

Au ſurplus, ſi le travail de la prémiere & ſeconde nuit de tranchée peut ſe poſer à découvert, celui des deux prémieres *Places d'Armes* pourra ſe poſer de même, parce qu'on eſt aſſez loin de la Place, pour que le feu n'en ſoit pas encore fort dangereux ; car ce n'eſt guéres que depuis la ſeconde ligne qu'on commence de marcher à la ſape ; mais pour ne point perdre de tems, & pouvoir avancer de jour & de nuit, on ne peut employer la ſape à l'execution de la ſeconde.

Outre les propriétés que la troiſiéme ligne a de commun avec les deux prémieres, elle a encore celle de contenir les Trouppes commandées, qui doivent attaquer, & tous les matériaux néceſſaires ſur ſes revers.

C'eſt là enfin où l'on délibere, & où ſe réſout l'attaque du Chemin couvert, où l'on fait les diſpoſitions, où l'on régle les trouppes qui doivent attaquer, & d'où l'on part pour l'inſulte du chemin couvert.

Il faut obſerver que c'eſt de la ſeconde ligne qu'on doit ouvrir une tranchée contre la demi-lune, qui ſe conduit comme les autres, c'eſt-à-dire à la ſape, & le long de ſa Capitale prolongée ; & quand les trois têtes de tranchée ſeront parvenuës à la diſtance demandée, pour l'établiſſement de la troiſiéme ligne, on y pourra employer ſix ſapes en même tems : ſçavoir deux à chacune, qui, prenant les unes à la droite & les autres à la gauche, ſe ſeront bien-tôt jointes ; & comme les parties plus voiſines de la tranchée ſe perfectionnent les prémieres, on y pourra faire entrer le Détachement à meſure qu'elle avancera, & on les fortifiera plus ou moins, ſelon que les ſorties ſeront plus ou moins à appréhender.

Quand la Garniſon eſt nombreuſe & entreprenante, & que les intervalles des grandes lignes ſont de 140. ou de 145. toiſes (comme il faudroit qu'elles fuſſent pour être bonnes) on pourra couper ces mêmes intervalles en deux parties, à peu près égales, par des crochets ou demi-lignes de 40. à 50. toiſes de long. Elles ſerviront à placer les Détachemens, qui doivent appuyer les Travailleurs. Ces demi-lignes ou demi-Places d'Armes ne ſont bien néceſſaires qu'entre la ſeconde & troiſiéme ligne, pour pouvoir ſoûtenir de près les têtes avancées de la tranchée, juſqu'à ce que la troiſiéme ligne ſoit achevée. Leur largeur & profondeur doivent être comme celles des tranchées, ou encore mieux, comme celles des grandes lignes.

Pour concluſion les propriétés des trois grandes lignes & demi-lignes con-

Digitized by Google

consistent en ce que 1. Elles rallient & communiquent les attaques les unes aux autres, par tous les endroits où il est nécessaire. 2. C'est sur leurs revers que se font tous les amas de matériaux. 3. Elles dégagent les tranchées & les débarrassent des Trouppes, laissant le chemin libre aux allans & venans. 4. C'est-là que se rangent les Détachemens, commandés pour les attaques, & que se réglent toutes les dispositions, quand on veut entreprendre quelque chose de considérable, soit de vive force ou autrement.

PLACE D'ARMES d'une Ville de guerre est un grand espace vuide, où on assemble les Soldats, pour recevoir les ordres, ou pour leur faire faire l'exercice. Elle doit être, s'il se peut au centre de la Ville, afin qu'elle découvre également de tous côtés. La figure qu'on lui donne, est ordinairement la même que celle d'un Polygone fortifié, & l'on tire les ruës principales les unes aux centres des bastions, & les autres au milieu des courtines.

La raison qu'en donne Ozanam, c'est que par-là le Gouverneur peut voir de la Place tout ce qui se passe, dans toutes les attaques, & y envoyer un prompt secours, sans être obligé d'aller s'en informer sur les remparts. Mais comme cette disposition des ruës rend la plûpart des maisons irrégulieres, par les angles aigus qu'elles doivent nécessairement avoir, & que d'ailleurs l'avantage qu'on en tire, n'est pas de telle nature qu'on ne puisse facilement suppléer à son défaut, par le moyen de deux ou trois personnes, qu'on charge de venir informer le Gouverneur de ce qui se passe, il est plus à propos de la faire quarrée, comme M. de Vauban l'a ordonné à Neuf-Brisach, & d'aligner les rues principales aux portes de la Ville, observant de faire les autres perpendiculaires à celles-là, afin que les maisons n'ayent point d'angles irréguliers.

La grandeur de la *Place d'Armes* doit être proportionnée à celle du Polygone fortifié; c'est-à-dire qu'elle doit être capable de contenir la Garnison, qui est nécessaire pour sa conservation. M. Belidor régle cette grandeur, pour une fortification de six Bastions, dont le côté extérieur est de 180. toises à 40. ou 45. toises par côtés; pour une à 7. Bastions à 55. ou 60. par côtés: pour 8. Bastions à 70. ou 75; pour 9. ou 10. Bastions à 80. ou 85; enfin pour 11. ou 12. Bastions à 90. ou 95. Mais comme il ajoûte fort bien, il faut mieux s'en rapporter à la discrétion des Ingénieurs, qui exécutent de pareils desseins, qu'à aucune régle particuliere.

Les logemens du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, du Major, de l'Intendant & du Commissaire, la Maison de Ville & les Prisons doivent être bâties sur cette Place, de même que la Paroisse, afin que les Habitans en soient également à portée.

On donne ordinairement aux principales ruës 6. toises de largeur, afin que trois chariots y puissent passer de front, & qu'y en ayant un arrêté de chaque côté, un troisiéme puisse passer entre deux; mais les petites ruës n'ont que 3. ou 4. toises.

On fait aussi de petites Places d'Armes devant les portes de la Ville, tant pour l'embélissement, qu'afin que les Corps-de-Garde puissent se garantir plus facilement des surprises du dedans. Les Casernes ou logemens des Soldats se placent proche le rempart, le long des courtines, afin que le Soldat soit plus séparé de la Bourgeoisie. On y fait aux extrémités des pavillons pour les Officiers.

La Boulangerie & la Cantine doivent être au voisinage des Casernes.

On

Digitized by Google

On place ordinairement l'Arſenal au voiſinage du Gouverneur & du Major. L'Hôpital doit être dans un lieu écarté, & ſur tout proche d'une riviere ou d'un ruiſſeau s'il s'en trouve. A Neuf-Briſach, il eſt hors la Ville. On fait le moins qu'on peut des portes dans une Place de Guerre, pour ne pas multiplier la Garde dont elles ont beſoin.

PLACE D'ARMES d'un Camp, eſt un grand terrein choiſi à la tête, ou ſur les côtés d'un campement pour ranger les Trouppes en bataille.

PLACE D'ARMES d'une Compagnie de Cavallerie ou d'Infanterie, qui ſert dans un Camp, c'eſt le lieu où s'aſſemble la Compagnie.

PLAGE: c'eſt une mer baſſe vers un rivage étendu en ligne droite, ſans qu'il y ait ni Rades, ni Ports, ni aucun Cap apparent, où les Vaiſſeaux ſe puiſſent mettre à l'abri.

PLAIN, terme de Marine, ou PLEIN, eſt un mot de commandement que fait le Pilote, le Capitaine ou quelque Officier, qui s'apperçoit le prémier que le Timonier ſerre le vent de trop près, & fait barbeyer ou friſer la voile du côté du Lof. A ce commandement on arrive tant ſoit peu, comme ſi l'on vouloit faire vent arriere, pour empêcher de prendre le vent ſur la voile, ou par devant. Ainſi les termes de *plain* & au lof, ſont des commandemens pour faire des manœuvres oppoſées.

* PLAIN-PIED, ſe dit dans une maiſon d'une ſuite de pluſieurs Piéces ſur une ligne de niveau parfait, ou de niveau de pente ſans pas ni reſſauts, ſoit au rez-de-chauſſée ou aux autres Etages de deſſus.

PLAN, eſt la repréſentation du deſſein, ou du trait fondamental d'un ouvrage de Guerre, ſelon la longueur de ſes lignes, ſelon les angles qu'elles forment, & ſelon les diſtances qui ſont entre elles, & qui déterminent les largeurs des foſſés, & les épaiſſeurs des remparts & des parapets, de ſorte que le plan repréſente un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez de chauſſée, s'il étoit coupé de niveau ſur ſes fondemens; mais il ne marque pas les hauteurs & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui eſt le propre du profil, qui auſſi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaiſſeurs de ces parties.

LEVER LE PLAN d'une Place de guerre, c'eſt appliquer des cordeaux ou des inſtrumens Géométriques ſur la longueur des lignes de ſon enceinte, & ſur les ouvertures des angles qu'elles forment, en meſurant les intervalles, qui ſont entre elles, afin de connoître & d'établir la longueur, la largeur & l'épaiſſeur des différentes parties de la fortification, & enſuite les repréſenter de telle ſorte ſur le papier, qu'elles puiſſent faire connoître les avantages ou les défauts des Places: voilà pour ce qui régarde le plan des Places acceſſibles.

A l'égard de celles qui ſont inacceſſibles, & des poſtes, ou ſtations qu'on choiſit aux environs, pour obſerver de loin le trait de la Place, en borneyant ſur les pinnules d'un demi-cercle, & en formant des rayons viſuels, dont le concours triangulaire puiſſe déterminer ce plan: la plûpart de ceux qui étudient les fortifications, prétendent que du Camp des Aſſiégéans, & dans les prémiers jours d'un ſiége, pendant qu'on travaille à la circonvallation, on peut léver le *plan* de la Place, par l'uſage des inſtrumens Géométriques, placés de loin ſur les ſtations qui régardent chaque partie de l'enceinte.

Cet-

Digitized by Google

Cette ſpéculation eſt bonne pour le cabinet, & la régle & le compas trouvent un papier diſpoſé à ſouffrir toutes les lignes qu'on veut tirer d'un point choiſi à plaiſir : on n'y craint pas la vigilance & le feu des Aſſiégés, ni l'embarras de ſituer les inſtrumens ſi à propos, qu'on ne rencontre pas les obſtacles d'un arbre, d'une maſure, ou d'un terrein inégal, qui s'oppoſeroient au borneyement des angles du Baſtion, mais ce qu'il y a de plus facheux ſur ce terrein, c'eſt l'impoſſibilité d'y établir une ligne de ſtations, qui ſoit également étenduë entre ſes points, ſans qu'aucune concavité ou convexité en altere le véritable rapport ſur le papier ; & c'eſt cependant cette ligne, qui eſt la baſe de tous les triangles qu'ils établiſſent, ou plûtôt le mauvais fondement de leurs chimériques ſpéculations.

Si cette pratique avoit de la certitude, les Généraux d'Armée qui aſſiégent une Place, ne s'expoſeroient pas au danger de la venir reconnoître ſous le feu des remparts & des chemins couverts : ces ſoins glorieux ſont ſi néceſſaires, que les plus grands Princes, comme Louis XIV. n'ont point craint de s'expoſer à tous ces dangers, toutes les fois qu'ils ont fait un ſiége. Cette maniere de lever le *plan* n'eſt bonne que pour les Géographes, qui travaillent à quelque Topographie.

PLANCHE : met la planche, c'eſt un commandement que l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe, de mettre une planche, dont un bout porte ſur le bord de la Chaloupe, & l'autre à terre, pour ſervir de paſſage à ceux qui veulent s'embarquer dans la Chaloupe, ou débarquer. La grande planche eſt halée : c'eſt une expreſſion de parler pour dire, qu'on ne va plus à terre, qu'on eſt embarqué pour reſter à bord du Navire.

* PLANCHE, c'eſt une piéce de bois ſciée, large & peu épaiſſe. Il y en a de différentes méſures : les plus épaiſſes ont deux pouces.

Planches d'entrevoux, ce ſont celles qui couvrent les eſpaces d'entre les ſolives : elles ont un pouce d'épais, ſur neuf à dix de large.

* PLANCHEIER ; C'eſt couvrir de planches. Il faut *planchéïer* les rez-de-chauſſée pour les rendre ſains.

* PLANCHER ; C'eſt un aſſemblage de ſoliveaux & de planches.

PLANETTE ; c'eſt un aſtre, qui a un mouvement propre & périodique, contraire à celui du prémier mobile. On compte ordinairement ſept *planettes*, qui ſont le Soleil, la Lune, Saturne, Jupiter, Venus, Mars & Mercure. Elles ſont différentes en grandeur ; les unes étant plus grandes que la terre ſçavoir le Soleil, Jupiter, Saturne & Mars : les autres *Planettes* ſont plus petites que la Terre. Mars, Jupiter & Saturne, ſont appellées *planettes* ſupérieures, parce qu'elles ſont au-deſſus du Soleil ; & la Lune, Mercure & Venus, *planettes* inférieures.

PLANGE : c'eſt un terme bas dont ſe ſervent les Matelots de Poitou, de Saintonge & d'Aunix, pour dire que la Mer eſt unie.

* PLANIMETRIE ; C'eſt le nom d'une partie de la Géométrie pratique, qui enſeigne l'art de méſurer les plans & les ſurfaces.

* PLANISPHERE, on nomme ainſi la répréſentation d'un Globe ou d'une Sphére ſur un plan, pour les uſages de la Géométrie & de l'Aſtronomie.

* PLANTER un bâtiment, c'eſt en diſpoſer les prémiéres aſſiſes de pierre dure ſur la maçonnerie des fondemens, dreſſée de niveau, ſui-

Digitized by Google

ſuivant les cottes & méſures avec toute l'exactitude poſſible.

* PLAQUER. En termes d'Beniſtes, *plaquer du bois*, c'eſt l'appliquer par feuilles déliées ſur d'autres bois. On dit auſſi *plaquer le platre*. *Voyez* PLACAGE.

PLAQUES de plomb pour divers uſages : il y en a pour couvrir la lumiere des canons, & en boucher l'ame, & ſur mer pour étancher les voyes d'eau qui ſe font dans un combat.

* PLAQUIS ; On appelle ainſi une ſorte d'incruſtation de pierre ou de marbre, qui ſe fait ſans liaiſon.

PLASTRON : ce ſont des demi-cuiraſſes, dont la Gendarmerie & la Cavallerie, ſuivant l'Ordonnance du 28. Mai 1733. doivent être cuiraſſées & plaſtronnées, même en tems de paix, pour être accoûtumées à l'uſage des armes défenſives, en tems de guerre, conformément à l'Ordonnance du 1. Février 1703. Sa Majeſté veut que tous les Officiers, tant de Gendarmerie, que de Cavallerie, ſoient pourvus de cuiraſſes à l'épreuve au moins du piſtolet ; & que les Brigadiers, Gendarmes, Chevaux-Légers & Cavaliers, à l'exception des Huſſarts, ayent des *plaſtrons*, & les portent dans tous les exercices, aux revuës & dans les marches. Ce ſont les Capitaines, qui ſont chargés de l'entretien des *plaſtrons* pour leurs Cavaliers.

PLAT de l'Equipage d'un Vaiſſeau, eſt un nombre de ſept rations, c'eſt-à-dire de ſept portions, ſoit de chair, de poiſſon ou de légumes pour la nourriture de ſept hommes qui mangent enſemble ; car chaque *plat* de l'Equipage eſt pour ſept hommes.

PLAT des malades ſur mer : être mis au plat des malades par le Chirurgien du Vaiſſeau, c'eſt être rangé au nombre des malades, pour avoir la ſubſiſtance qui leur eſt ordonnée.

PLATAIN : c'eſt le nom qu'on donne dans le pays d'Aunix, à une Côte de mer qui eſt plate. Il y a près de la Rochelle le Platain *d'Angoulin*, & le Platain de *Chatelaillon*, lieux très-propres à faire une deſcente.

PLAT-BORD, terme de Marine, eſt l'extrêmité du bordage qui régne par le haut ſur la liſſe du vibord autour du pont, & qui termine les allonges de revers. Les gens de l'Equipage confondent ſouvent le *plat-bord* & le *vibord*, & comprennent ſous l'un ou ſous l'autre de ces deux mots les garde-foux ou appuis qui régnent autour du pont d'enhaut. L'élevation des *plats-bords* doit être telle, qu'on puiſſe tirer commodément par-deſſus.

PLATEAU, morceau de bois plat, qui ſert quelquefois aux mortiers. On ſe ſert auſſi de petits *plateaux*, pour former la baſe des cartouches à pommes de pin. Il y a auſſi aux grandes balances, fleau, cordages & *plateaux*.

PLATE-BANDE, eſt une partie de la piéce de canon, laquelle partie, quoique plate par ſa figure, eſt un peu relevée au-deſſus du reſte du métal de cette piéce, & précede toûjours une moulure. Il y a ordinairement trois *plates-bandes* ſur une piéce réguliere.

La *plate-bande* & moulure de culaſſe.

La *plate-bande* & moulure du prémier renfort.

La *plate-bande* & moulure du ſecond renfort.

PLATE-BANDE d'affûts : ce ſont des bandes de fer, dont l'uſage eſt de retenir les tourillons des canons dans les entailles des flaſques.

PLATE-FORME, eſt un lieu préparé avec des madriers ou des planches de bois, pour recevoir & placer le canon que l'on veut mettre

Digitized by Google

tre en batterie, ſoit ſur des remparts, ſoit à un ſiége. La *plate-forme* doit toûjours être relevée par le derriere, afin que quand les piéces reculent, elles reviennent d'elles-mêmes ſe remettre en batterie.

Les *plates-formes* ont la figure d'un tapeſe, & ſont faites d'un gros bois appellé *hurtoir*, de 9. pieds de longueur, ſur 9. ou 10. pouces en quarré, & de 18. gros madriers, dont le dernier, ſelon leur arrangement, doit avoir 18. pieds de longueur. La *plate-forme*, depuis le hurtoir juſqu'au dernier madrier, eſt relevée de 9. à 10. pouces.

* PLATE-FORME; En fait d'architecture civile, c'eſt un plancher uni & decouvert dans un Appartement, ſur lequel on peut ſe promener comme ſur une Terraſſe.

* PLATE-FORME ſe dit auſſi des piéces de bois plates, arrêtées avec des chevilles de fer ſur un pilotage, pour aſſeoir la maçonnerie deſſus, & poſées ſur des racinaux ou des patins au même uſage: c'eſt ce qu'on appelle *plate-formes* de fondation.

PLATE-FORME ſur les Vaiſſeaux, eſt auſſi un arrangement de planches pour les batteries du canon qu'on loge ſur la partie d'un tillac ou d'une chambre de poupe qui va trop en montant. Ce qui ſe pratique particuliérement dans les Flutes, parce que leur arriere va fort en montant de proue à poupe.

PLATE-FORME de l'éperon d'un Vaiſſeau: c'eſt la partie du Vaiſſeau contenuë depuis l'étrave juſques au coltie.

* PLAT-FOND; C'eſt la partie ſupérieure d'un appartement qu'on garnit ordinairement de plâtre, & que l'on peint quelquefois: les *platfonds* ſont faits pour cacher les poutres & les ſolives.

* PLATFONNER, c'eſt couvrir de plâtre le haut d'un plancher.

PLATINE de lumiére: ce ſont des plaques de plomb en table, qui ſervent à couvrir la lumiére du canon.

* PLATRE; C'eſt le nom d'une eſpéce de pierre blanche minerale, que l'on fait cuire dans un four, & qu'on réduit en poudre pour en faire une ſorte de mortier, qui ſert à batir ou à révêtir d'autres bâtimens. On appelle *platre crû*, la pierre de platre avant qu'elle ſoit cuite, & on lui donne d'autres noms ſuivant ſes qualités & ſon uſage. Le *platre fin*, c'eſt-à-dire bien paſſé, & que l'on nomme autrement *plâtre au panier*, prend toutes ſortes de formes dans les ouvrages d'Architecture & de Sculpture.

* PLATRER, c'eſt dans le ſens propre appliquer du platre, & ſe dit dans le figuré, pour déguiſer un mauvais fond par de belles apparences.

* PLATRIERE, c'eſt 1.) la carriére où ſe trouve le plâtre; 2.) le four où on le cuit.

* PLEIN; le *plein* du mur, c'eſt-à-dire le maſſif du mur.

PLEMPE: c'eſt une ſorte de petit Bateau de Pêcheur.

* PLEURS de terre; On appelle ainſi les eaux qu'on ramaſſe de diverſes hauteurs à la campagne, par le moyen de Puiſards, qu'on fait pour les decouvrir, & de pierres glaiſées dans le fonds, avec goulettes de pierres pour les conduire à un Regard commun appellé Receptacle, où elles ſe purifient avant que d'entrer dans un Aqueduc.

PLI de cable, c'eſt la longueur de la roüe de cable, de la maniere qu'il eſt roüé dans ſa place, que l'on nomme la foſſe au cable. *Ne moüille qu'un pli de cable*: c'eſt-à-dire, qu'il ne faut filer que très-peu de cable en moüillant l'ancre: ce qui ſe fait, quand on moüille en un lieu où l'on n'a envie de demeurer, que fort peu de tems.

Digitized by Google

PLIER, eſt lâcher pied, & quitter ſon poſte. Une aile d'Armée qui *plie* a beſoin d'un prompt renfort, & d'un Général vigilant, qui ſçache y porter le ſecours néceſſaire, ſans quoi la défaite d'une partie de l'Armée eſt ſouvent cauſe de la déroute de l'autre.

PLIER les piéces de bois: c'eſt les faire courber en les chauffant. *Plier* le côté, un Vaiſſeau qui plie le côté: c'eſt-à-dire, que ce Vaiſſeau a le côté foible, & qu'il porte mal la voile. Ainſi il ne demeure pas droit, mais il ſe couche, lorſque le vent eſt frais. *Plier* le pavillon: c'eſt les attacher, & ne laiſſer ni voltiger le pavillon, ni les voiles étenduës.

PLOC: le ploc eſt proprement du poil de vache, ou de bœuf. Mais comme il fait la principale partie d'une ſorte de couroi ou de courée, qui eſt une compoſition, qu'on met entre le doublage & le franc-bord d'un Navire, on confond ces deux termes, & l'on donne le nom de ploc au couroi.

PLOMB. Il y a peu de choſe à dire ſur le *plomb*. C'eſt un mineral connu de tout le monde. Il ſe tire d'Angleterre pour la France, plus ordinairement que d'aucun endroit, & y arrive en ſaumons ou en lingots, qui ſont de groſſes piéces fonduës en figures imparfaites de poiſſon & de différens poids, depuis 150. juſqu'à 500. peſant.

Le *plomb* doit être pour les mouſquets à l'ordinaire, ou à la Françoiſe, en balles de 22. à 24. à la livre; c'eſt-à-dire qu'il faut qu'il y ait 22. 23. ou 24. balles à une livre de *plomb*, pour qu'elles ſoient du calibre accoûtumé.

Il en faut 18. à la livre pour le mouſquet de rempart, & 7. à la livre pour l'arquebuſe à croc.

Pour fondre du *plomb*, il faut des chaudieres, des cuillers de fer, des moules, des ciſailles pour couper les crêtes de plomb ou barbes qui demeurent aux balles, car il les faut bien rondes, bien ébarbées & bien unies, afin qu'elles ne rayent point le canon des armes auſquelles elles ſervent.

Le *plomb* s'enfonce dans des barils de 200. enchapés, ou de 100. ſans chapes. Il y a du *plomb* en balles de plus gros calibre pour les arquebuſes à croc, & les mouſquets de rempart; d'autre moindre pour les fuſils, les piſtolets, & les petites armes.

Le *plomb* dans les Magaſins ſe met dans des celliers ou dans des ſoûterrains bien ſecs, & ſeul, s'il ſe peut. Les barils s'engerbent à deux de hauteur. Il eſt des endroits où on les range ſur des chantiers ſous des couverts fermés de planches. On laiſſe une allée large entre deux rangées, pour avoir la liberté de paſſer aiſément.

Un Garde-Magaſin doit connoître tous ces barils, tant de *plomb* à mouſquet ordinaire, que de rempart, afin que ſi l'on en tiroit pour l'Armée, il n'allât pas confondre ſon envoi.

PLOMB avec ſon foüet: c'eſt un petit morceau de *plomb* pendu à une cordelette, qui ſert aux Mineurs pour prendre les hauteurs dans les galeries & rameaux.

PLOMB: ce mot ſur mer eſt pris bien ſouvent pour toute la ſonde, parce que la principale partie eſt de ce métal: on dit les côtes de Hollande ſont ſi dangereuſes qu'il faut toûjours avoir le plomb à la main. *Plomb* de ſonde: c'eſt un plomb fait en cône & attaché à une corde nommée ligne, avec lequel on ſonde dans la mer, pour ſçavoir combien il y a de braſſes d'eau, & de quelle qualité eſt le fond, s'il eſt de roche, de vaſe, ou de ſable, &c. *Plomb* de ſix, de douze, de vingt-cinq, & de trente-ſix, &c. c'eſt un plomb de ſonde qui

Digitized by Google

qui pése six, douze, vingt-cinq, ou trente-six livres. *Plomb*, c'est un petit poids de quelque métal dont les Charpentiers se servent pour niveler & pour prendre des à *plombs*. Ce *plomb* est fort plat & percé à jour, afin de donner passage à la vuë, pour pouvoir mieux adresser à l'endroit où les Charpentiers veulent marquer le bois.

PLOMB. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 1727. tout Soldat qui vend sa poudre ou son plomb est mis pendant quinze jours sur le cheval de bois à l'heure de la garde, s'il est en garnison ; si c'est dans un Camp, il est mis au piquet pendant le même-tems. Et par une autre du 18. Septembre 1723. il y a peine de mort contre les Soldats & autres Particuliers, qui sont convaincus d'avoir volé des piéces & munitions d'Artillerie, soit dans les Parcs de ladite Artillerie, dans les Armées, dans les Arsenaux, Magasins & dépôts des Places ou dans les transports qui s'en font d'un lieu en un autre.

* PLOMB laminé ; c'est un Plomb battu ou plûtôt pressé également entre deux cylindres, qui par le moïen de cette compression toûjours égale, acquiert une épaisseur uniforme, ce que n'a pas le *plomb* ordinaire, dont l'épaisseur est fort inégale.

L'art de laminer le plomb est de l'invention des Anglois qui l'ont mis en pratique, il y a environ 75. ans. On ne le connoit en France que depuis une vingtaine d'années. Le laminoir qui est au Fauxbourg S. Antoine est une machine très-digne d'être vûë.

PLOMBER un Navire : c'est avec un instrument, ou avec de l'eau si le Navire est droit, s'il est sur l'arriére, ou s'il est sur l'avant. *Plomber* les écubiers : c'est coudre ou cloüer du plomb en table tout au tour des écubiers, tant pour leur conservation que pour la conservation des cables qui y passent. En cloüant ce plomb il faut faire ensorte qu'il soit retourné l'un sur l'autre, & attaché avec de bons clous à tête large, ce qui empêche le plomb de se casser par le grand froid, & il faut observer la même chose dans tous les endroits où l'on en doit coudre.

* PLOMBER, en termes d'Architecture, c'est mésurer avec le plomb. *Plomber* une muraille, c'est examiner avec le plomb, la droiture, le fruit, ou le talud d'un mur.

PLONGE'E du parapet : c'est la partie du parapet qui va en talus, ou glacis.

PLONGEONS. On appelle plongeons certains Nageurs qui descendent au fond de l'eau, & trouvent moyen d'y demeurer quelque tems pour y chercher les choses que l'on voudroit retirer, ou pour faire quelque chose de singulier, soit en matiere de radoub de Vaisseau, soit à dessein de faire périr un Vaisseau ennemi, ou pour pêcher des perles, & ceux-ci s'appellent Urinateurs.

* PLONGEON. On appelle ainsi des Artifices qui se plongent dans l'eau & en ressortent encore allumés : on pourvoit de ce nom les *Genouilleres*, mais les *Plongeons* sont moins agités & présque stables dans la même place.

PLONGER : c'est mettre & enfoncer quelque chose dans l'eau. On dit le *canon plonge*, c'est quand les décharges se font de haut en-bas.

PLOQUER : c'est mettre du poil de vache entre le doublage & le bordage des Vaisseaux, qu'on double pour la navigation, qui se fait entre les Tropiques, où il s'engendre des vers dans le bordage, qui le percent. On *ploque* pour empêcher que ce vers, qui s'attachent particuliérement au doublage, ne gagnent aussi jusqu'au franc-bord : ce qu'ils ne peuvent faire, lorsqu'ils

Digitized by Google

qu'ils y a du ploc entre deux ; & ce ploc ſert auſſi à empêcher que le bordage & le doublage, qui ſont l'un ſous l'autre ne s'échauffent.

* PLUIE de feu : c'eſt la chûte d'un grand nombre de *fuſillettes* ou étincelles de feu, qui ne s'agitent pas comme les *ſerpenteaux* en tombant.

PLUMET : c'eſt un ornement de guerre pour les Officiers, Gardes du Corps, Gendarmes, Chevaux-Légers, Mouſquetaires, &c. qu'ils portent à leur chapeau. Le *plumet* a ſuccédé aux pennaches, qui étoient des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit au haut des caſques.

PLUMET de Pilote : ce ſont pluſieurs plumes, que l'on met dans un petit morceau de liége, & qui voltigeant au gré du vent font connoître d'où il vient plus préciſément que les giroüettes. Les Mariniers Hollandois ne s'en ſervent point. Ils ne ſçavent ce qu'on veut dire quand on leur en parle.

PLUTEUS : ce Plutéus des Anciens paroiſſoit dans les ſiéges ſous diverſes parures de mantelets, & ſouvent ſur le pied d'une tortuë fort légére & fort petite. Le P. Daniel en fait mention dans ſon Hiſtoire de la Milice Françoiſe. Il cite un paſſage du Poëme du ſiége de Paris du Moine Abbon, dont le ſens eſt, que les Normans employerent à ce ſiége une infinité de ces machines que les Latins appellent PLUTEI, dont chacune pouvoit mettre à couvert ſept ou huit Soldats, & que ces machines étoient couvertes de cuir de bœuf.

Les Modernes ont leur *plutei* comme les Anciens, ſous le titre de mantelets. M. le Chevalier Folard en a vu un à Philippeville qui étoit triangulaire avec du liége entre deux planches, ſoûtenu ſur trois petites roüe, tournantes chacune ſur ſon pivot. Il en donne la figure d'un plus ſimple & d'une moindre dépenſe, dont les faſcines doivent être d'oſier de cinq à ſix pouces de diamétre, la hauteur de quatre à cinq pieds ſur ſix de longueur. Les Soldats, dit-il, peuvent conduire aiſément devant eux cette machine & travailler à couvert derriere, & il n'en trouve pas l'uſage mauvais pour ouvrir des paralléles les plus proches du Corps de la Place : les roüe n'en ſont pas fort ſilencieuſes, mais qu'importe, ajoûte notre Auteur, puiſqu'on ſe trouve à couvert du feu de la Place.

* PNEUMATIQUE : on donne le nom de *machine pneumatique* à toute machine qui agit par l'effet de l'air ou de vent ; mais plus particuliérement à un *Recipient* duquel on tire l'air par un piſton qu'on y pouſſe, ce qui s'appelle pomper l'air. Cette machine ſert à faire pluſieurs expériences, qui font connoître les effets de l'air ſur les corps, par ce qui leur arrive lorſqu'ils n'en ſont plus environnés.

POGE ou POUGE, terme de Marine & de commandement parmi les Levantins, pour dire, *Arrive tout*. Il eſt le contraire *d'orſe*.

POIDS dont on ſe ſert à péſer toutes ſortes de munitions. Les *poids* dont on ſe ſert, ſont tantôt de fer, tantôt de plomb, tantôt de pierre.

Ceux de cuivre & de fer ſont les plus ſûrs, car ils ne ſçauroient ſouffrir que peu de diminution, & ceux de plomb & de pierre s'écornent, & s'alterent toûjours de quelque choſe. Ceux de fer peuvent auſſi acquerir par la roüille un peu plus de péſanteur. On trouve les plus petits *poids* dans les piles de cuivre de *poids* de marc.

Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe toutes ces ſortes de poids. Il y en a préſque par tout.

Le *poids* de table eſt en uſage en Provence, en Languedoc & en Rouſſillon.

Digitized by Google

ſillon. La livre du *poids* de table eſt de 16. onces, de même que la livre du poids de marc. Mais la différence qu'il y a, c'eſt que les onces de table ſont plus légeres que celles du poids de marc, de ſorte qu'une livre de *poids* de table ne fait que 13. onces & demie *poids* de marc, & la livre *poids* de marc fait 19. onces *poids* de table.

Le quintal *poids* de table, qui eſt autant que 100. livres, ne fait que 84. livres 6. onces *poids* de marc, & le quintal *poids* de marc 118. livres 12. onces *poids* de table.

POINÇON: c'eſt la principale piéce de bois qui ſoûtient les gruës, engins, & autres machines à élever des fardeaux. Ce *poinçon* eſt aſſemblé par le bout d'en-bas à tenon & à mortaiſe dans ce qu'on appelle la ſale aſſemblée à la fourchette, & il eſt appuyé par l'échelier & par deux des liens à contrefiches.

* POINÇON ſe dit auſſi de certains inſtrumens de fer communs aux Graveurs, aux Orfévres, & aux Sculpteurs, mais de différentes formes, dont ils ſe ſervent pour tailler, pour inciſer, pour percer la pierre & les métaux.

* POINÇON à arrêt: c'eſt un inſtrument d'Artificier, qui ne différe d'un poinçon ordinaire que parce qu'il eſt traverſé près de ſa pointe par une groſſeur qui l'empêche de penétrer plus avant qu'il n'eſt néceſſaire pour percer un carton d'une certaine épaiſſeur, ſans entrer dans la matiére combuſtible qu'il contient.

* POINT: nom qui donne en général l'idée de la plus petite partie qu'on puiſſe ſe figurer. En Mathematique le *point* eſt conſideré comme n'aiant aucune partie: ce qui le fait nommer indiviſible. Les ſurfaces ſe diviſent en lignes, & les lignes en points; mais le *point* ne ſe diviſe pas. Il y a quantité de points différens dans les Arts: *Le point de vûë*, qui eſt celui qui s'arrête à une diſtance fixée; *Le point de niveau*, qui eſt l'extremité d'une ligne horizontale; *Le point central*, c'eſt le *Point-milieu* d'une figure reguliére ou irreguliére; *Le point de ſection* ou d'interſection, c'eſt l'endroit où deux lignes ſe coupent. *Points de diviſion*, ſont ceux qui partagent une ligne en parties égales ou inégales; *Points courans*, ce ſont de petites lignes en maniére de hachures, qui ſervent à marquer dans les Plans, les Sillons des terres labourées, &c.

* POINT d'honneur: ce ſont les régles & les maximes deſquelles les gens du monde & ſur-tout de guerre font dépendre leur honneur. La paſſion dominante des Officiers c'eſt le point d'honneur.

POINT de la voile, terme de Marine, eſt le coin ou l'angle du bas de la voile. Les *points* du grand & du petit pacſi portent des écoutes, des coüets, & des carguepoints.

POINTAGE de la Carte eſt une pratique du Pilote, qui par le ſecours de deux compas communs, ou par une roſe des vents faite de corne tranſparente & appliquée ſur la Carte, établit & marque ſur cette même Carte le point de la longitude & de la latitude, où il préſume par ſes eſtimes que le Vaiſſeau ſoit arrivé.

* POINTAL, de l'Italien *Puntale*, Poinçon, c'eſt toute piéce de bois qui miſe en œuvre à plomb, ſert d'étaïe aux poutres qui menacent ruine, ou à quelque autre uſage.

POINTE ou *Cap*, *voyez* CAP.

POINTE de compas, ou TRAIT de compas, en terme de Marine, eſt un des trente-deux airs de vent marqués dans la bouſſole; car la bouſſole eſt appellée *compas* de mer. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*, un demi rumb en

Digitized by Google

vaut deux, & le quart de rumb en vaut une, ſuppoſant huit rumbs de vents principaux.

POINTER, ſe dit d'une piéce de canon, quand on le met en mire, & que l'on veut tirer à quelque choſe. La hauteur qu'on lui donne ſe régle ſur l'objet que l'on a au-devant. A l'égard du mortier, on le tire ordinairement à 45. dégrés d'élévation ſur le quart de cercle.

POINTER la Carte, en terme de Marine, c'eſt trouver ſur la Carte le parage où probablement le Vaiſſeau eſt arrivé.

POINTEURS, Officiers *pointeurs*, ce ſont des Officiers dans l'Artillerie, au-deſſous des Commiſſaires extraordinaires; mais ils ne ſervent que dans les équipages de Campagne.

* POINTS d'appui: ce ſont les poſtes avantageux, comme les Chateaux, les bourgs fortifiés, &c. dont un Général d'armée ſe rend maître pour aſſûrer ſa poſition actuelle.

POINTURE, en terme de Marine, eſt un racourciſſement de voile, dont on ramaſſe & trouſſe le point pour l'attacher à la vergue, & bourcer la voile, pour prendre peu de vent; ce qui ſe fait de gros tems.

POIRES à poudre, ce qui ſert aux Soldats pour mettre leur poudre. Ces poires doivent contenir une livre de poudre qui fournit trente coups à tirer. Cela eſt conforme à l'Ordonnance du 14. Décembre 1683.

* POITRAIL: c'eſt une groſſe poutre, qui, aſſiſe ſur des jambes etriéres, porte un mur de face.

* POIX: c'eſt une compoſition de réſine brulée & mêlée avec la ſuie de bois dont elle eſt tirée. On diſtingue la *poix liquide* & la *poix ſolide*. Il y a une autre poix qui ſe nomme *poix navale*, parce qu'on la racle des vieux navires, où l'on prétend qu'elle a tiré une vertu aſtringente de l'eau de la mer. La *poix de Bourgogne* eſt une poix blanche, tirant ſur le jaune, qui vient de certains Arbres réſineux de la Franche-Comté.

POLAGRE ou POLAQUE, eſt un Bâtiment Levantin, qui porte des voiles latines à la miſaine & à l'artimon, & les quarrées au grand mât & au beaupré.

* POLAIRE: ce qui appartient aux Pôles. Les Cercles Polaires ſont deux petits cercles de la Sphére, paralléles à l'Equateur, à vingt-trois dégrés & demi de diſtance des Pôles du monde; l'un au Nord, l'autre au Sud de l'Equateur.

L'Etoile Polaire eſt une Etoile de la ſeconde grandeur, la derniere dans la queuë de la Conſtellation que l'on nomme la *Petite Ourſe*. Sa proximité du Pôle arctique fait qu'elle ne ſe couche jamais pour ceux qui ſont dans l'Hemiſphére du Nord. Auſſi l'appelle-t-on le Guide des Marins.

POLE: c'eſt l'un des points ſur leſquels tourne le globe terreſtre. Il y a le *pole* arctique & le *pole* antarctique. Le *pole* arctique appellé ainſi à cauſe du voiſinage de l'une & de l'autre Ourſe, eſt celui qui eſt dans la partie du Ciel que nous voyons. Il eſt auſſi appellé *pole* Septentrional à cauſe des ſept étoiles de la petite Ourſe, & *pole* Boréal ou Aquilonaire à cauſe que le vent Nord, en Latin *Aquilo*, ſouffle de ces quartiers-là. Le *pole* Antarctique, ainſi appellé, comme pour dire contre-ourſe, eſt celui qui étant diamétralement oppoſé à l'Arctique, ne paroît jamais ſur notre hemiſphére. On lui donne auſſi quelquefois le nom de Pole Méridional, ou de Pole Auſtral, du vent de Midi, qui vient de ce côté-là & que les Latins appellent *Auſter*. Ces deux *poles* ſont auſſi nommés

nommés *poles* du prémier mobile, pour les distinguer des Poles du Zodiaque, sur lesquels les seconds mobiles ou les Cieux inférieurs, & particuliérement ceux du Soleil, tournent & font leurs mouvemens propres, tendant obliquement de l'Occident à l'Orient. Comme le Soleil marche toûjours pour ainsi dire sur la ligne, dite écliptique, sans s'en écarter jamais, cela est cause que les *poles* du Zodiaque sont nommés plus fréquemment *poles* de l'Ecliptique.

POLICE. Les Officiers de *police* d'une Armée, sont les Intendans, les Tréforiers, & les Commissaires. *Voyez* INTENDANS, TRESORIERS, & COMMISSAIRES.

POLICE d'assûrance : c'est un contrat par lequel un particulier s'oblige de réparer les pertes & les dommages qui arriveront à un Vaisseau ou à son chargement pendant un voyage, ce qui se fait moyennant certaine somme que l'Assûré paye à l'Assûreur, soit comptant ou au terme dont on convient, & ce payement est appellé Prime. On l'exprime dans la *Police* ou le contrat d'assûrance : on y employe aussi le nom du maître & le lieu où le Vaisseau doit charger, aussi bien que celui de sa destination, si le défaut vient de la part de l'Assûré, mais en cas que ce ne soit pas sa faute, il a droit de prétendre ses dépens, dommages & interêts contre celui qui a dressé le contrat, s'il est prouvé que ce soit celui-ci qui ait fait la faute. On exprime aussi en particulier certaines marchandises, comme l'or, l'argent monnoyé & non monnoyé, le besoard, les pierreries, & toutes sortes de joyaux, & encore les munitions de guerre s'il y en a. Pour toutes les autres marchandises, soit solides, soit sujettes à empirement & dépérissement, on ne les énonce que sous les termes généraux de marchandises & effets. Les *Polices* d'assûrance se passent authentiquement devant un Notaire, & quelquefois aussi en double sous signe privé, soit entre les Parties, ou en présence de témoins si elles y en veulent appeller.

* POLK, mot Polonois qui signifie Régiment, & qui a été affecté à ceux des *Ulans* que le Roi de Pologne entretient sur les Terres de ses Domaines. De-là le nom de *Polkownik* qui signifie Colonel.

* POLYEDRE : c'est un terme de Géométrie, & le nom d'un solide terminé par plusieurs plans rectilignes. On distingue le *Polyedre régulier*, & *irrégulier*. Le second est celui dont tous les plans ne sont pas égaux. Les réguliers sont, au nombre de cinq, qui tirent leur nom du nombre de leurs plans ; le *Tétraedre*, *l'Exaedre*, *l'Octaedre*, le *Dodecaedre*, & *l'Icosaedre*.

En termes de Gnomonique, on appelle *Lunettes polyedres* de verres à plusieurs faces convexes, qui multiplient le même objet.

Le *Polyedre Gnomonique* est une pierre à plusieurs faces sur laquelle on a tracé plusieurs cadrans.

* POLYGARCHIE, mot grec composé, qui signifie multitude de chefs. On donne ce nom au Gouvernement d'un Etat, lorsqu'il est entre les mains de plusieurs.

POLYGONE, c'est le dessein ou le trait principal, qui sous un certain nombre de côtés d'angles, forme l'enceinte d'une Place.

Un *polygone* peut être représenté en trois manieres, sçavoir en plan, en profil, & en élevation. En plan, par des lignes sur le papier, qui marquent les longueurs & les largeurs d'une enceinte ; on nomme cette maniere de représenter *Sténographie* : par profil, lorsque par la coupe du sommet à la fondation,

Digitized by Google

on fait connoître les hauteurs & les largeurs de la Fortification : en élevation, lorſque l'on marque toutes les parties extérieures avec ce qui les accompagne, & cela ſe fait par une repréſentation de relief, qui eſt de bois, de carton, ou de terre.

On nomme les *polygones*, ſelon le nombre de leurs côtés, qui ſont quarrés, le pentagone, l'exagone, l'eptagone, l'octogone, l'enneagone, le décagone, l'ondécagone, & le dodécagone. *Voyez* FIGURE.

* POLYORCETE, Preneur de Villes fortes. On a dit des deux Maréchaux de France, le Comte de Saxe & le Comte de Löwendahl, que c'étoient les grand Polyorcetes de notre Siécle.

* POLYPASTE : c'eſt le nom d'une machine qui par le moïen de trois mouffles contenant pluſieurs poulies, ſert à élever en peu de tems des fardeaux conſidérables.

* POMERIUM : c'étoit ſelon les anciens Architectes l'eſpace entre les Murs de l'enceinte & les maiſons d'une Ville, & quoique du depuis on ait commencé de terraſſer les Murs, & de leur ſubſtituer les rempart, les Auteurs Italiens, & entre autres *Pierre Cataneo* & *Alghiſi* ont conſervé ce terme, par lequel ils deſignent la largeur du terre-plein du Rempart, ſon talud intérieur, & le vuide que l'on laiſſe ordinairement entre ce talud & les maiſons de la Place.

POMMES : ce ſont certains ornemens faits comme de groſſes boucles de bois qu'on met ſur mer aux flames, aux giroüettes & aux pavillons. *Pommes* de flames : ce ſont des manieres de pommes que l'on tourne en rond ou en cul de lampe, & qui ſe mettent à chaque bout de bâton de la flame. *Pommes* de giroüettes : elles ſont auſſi en cul de lampe, on les met au haut des fers des giroüettes pour les empêcher de ſortir de leur place. *Pommes* de Pavillon : elles ſe mettent ſur le haut de bâton du Pavillon & d'Enſeigne & ſont tournées rondes & plates. Les *pommes* de pavillon du grand mât, & celle d'Enſeigne ou du Pavillon de l'arriére doivent avoir de diamétre un pouce par chaque deux pieds de largeur du Bâtiment.

POMPE, eſt une machine longue & creuſe, faite en canal ou tuyau propre à puiſer & à faire monter les eaux qui entrent dans le fond de cale d'un Vaiſſeau, & qui de la *pompe* vont tomber dans les dalots. Il y a ordinairement deux *pompes* dans un Vaiſſeau, placées entre le grand mât & le cabeſtan, l'une à ſtribord, l'autre à bas-bord. S'il y en a une troiſiéme, on la met proche l'artimon. Si les *pompes* ſont utiles ſur mer, elles ne le ſont pas moins dans les Villes bien policées, où elles ſont d'un grand ſecours dans un incendie. Il y a peu de Villes de guerre où il n'y ait des *pompes*.

Pour empêcher que le bois des pompes ne ſéche trop & qu'elles ne ſe fendent, on les goudronne, on les entoure de prélarts, & on les ſurlie avec des cordes. Celles qu'on place vers l'artimon & qui deſcendent dans le bout des façons de l'arriére du Vaiſſeau, rendent plus de ſervice que les autres & ſont d'un uſage plus fréquent pour décharger l'arriére, qui par ſa conſtruction doit avoir de la diſpoſition à carguer. Pour celles qui ſont proche du grand mât, on ne s'en ſert que dans les accidens, & lorſqu'il entre beaucoup d'eau. Leur longueur doit être celle du creux que le Vaiſſeau a dans l'endroit où elles ſont placées, & environ trois pieds au-deſſus. Leur diamétre entier doit être de trois fois le diamétre de leur trou. La potence doit s'élever environ deux pieds au-deſſus de la pompe. La brimbale doit avoir

Digitized by Google

avoir deux fois la hauteur de l'éſpace qui eſt depuis le pont juſqu'à la potence : ſon épaiſſeur doit être un peu moindre que celle du franc-bordage : mais elle doit avoir la moitié plus de largeur que d'épaiſſeur, & la potence priſe dans le travers du Vaiſſeau doit avoir une fois autant de largeur que la brimbale. La brimbale & la verge doivent ſe joindre & être entretenuës enſemble par une cheville de fer, & la brimbale doit être jointe de même avec la potence. Un des bouts de la brimbale vers le pont, & l'autre bout où la vergue entre, doit être ſi juſtement placé à l'égard du trou de la pompe que la vergue y tombe dans le milieu, afin que l'appareil ne preſſe pas un des côtés du corps de la pompe plus que l'autre. Il y a des Vaiſſeaux Marchands où l'on place les pompes le plus arriére qu'il eſt poſſible, afin que le fond de cale ſoit plus ſpacieux, & qu'il contienne plus de marchandiſes.

POMPE à la Venitienne : elle eſt ainſi nommée parce qu'elle eſt d'un fort grand uſage parmi les Venitiens. Elle eſt percée par-tout également & a une verge de bois, qui agiſſant avec un contre-poids jette plus d'eau que les autres pompes.

POMPE à rouë & à chaîne, ce ſont des pompes Angloiſes. Les Anglois les placent au milieu du Vaiſſeau, elles jettent plus d'eau que les autres pompes & ſe maintiennent mieux, mais elles embarraſſent beaucoup le fond de cale & font un bruit bien deſagréable. Elles ſont faites à peu près comme une meule à émoudre, étant deux l'une auprès de l'autre, dont l'une deſcend & l'autre monte tour à tour.

Charger la *pompe*, c'eſt-à-dire, mettre de l'eau dans la pompe pour attirer celle qui eſt au fond du Vaiſſeau. La *pompe* eſt chargée : cela ſe dit lorſqu'on a mis l'eau dans la pompe pour attirer celle du fond de cale. La *pompe* n'eſt pas chargée, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a pas d'eau dans le haut de la pompe pour attirer celle de deſſous. La *pompe* eſt priſe, c'eſt-à-dire, qu'on a mis de l'eau dedans, & qu'elle en a aſſez retenu pour pouvoir ſervir. La *pompe* ſe décharge, c'eſt-à-dire, que l'eau qui y étoit demeurée après avoir pompé retombe dans le fond de cale, & que cette pompe n'eſt point en état de ſervir à moins qu'on ne la recharge. La *pompe* eſt haute, ou la *pompe* eſt franche, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a plus d'eau dans le Vaiſſeau, & qu'il n'en vient plus à la pompe. *Pompe* éventée, c'eſt une pompe qui eſt fenduë & qu'il faut accommoder ſi on veut la faire ſervir. *Pompe* égorgée, c'eſt celle où il vient du ſable avec de l'eau ou quelque autre choſe qui l'empêche de bien attirer l'eau. Etre à une ou à deux pompes, c'eſt ſe ſervir continuellement d'une ou deux pompes pour jetter l'eau du Vaiſſeau. Affranchir ou franchir la *pompe*, c'eſt jetter plus d'eau avec la pompe qu'il n'en entre dans le Vaiſſeau, c'eſt un commandement que l'on fait à ceux qui doivent pomper d'aller vuider l'eau qui eſt dans le Vaiſſeau. *Pompe* du Maître Valet, pompe pour futailles, beaucoup de gens, & ſur-tout les Anglois tirent l'eau & les autres liqueurs des futailles par le haut avec des petites pompes de ſureau, de fer blanc ou de cannes. Cette maniere contribuë à faire mieux conſerver les liqueurs.

POMPE de mer : c'eſt une groſſe colonne qui paroit ſur la ſurface de la mer, preſqu'en figure d'un fagot long & étroit avec ſes branches & ſon pied, c'eſt-à-dire, large au haut & au bas, ou comme un arbre arraché qui a ſes branches & ſes racines. Cette colonne eſt l'eau,

Digitized by Google

& cette eau qui ſemble être tirée de la mer par une pompe retombe ſouvent tout d'un coup. Quelques-uns croient qu'elle vient de la mer, & qu'elle en a été attirée par le Soleil. Les Matelots s'affligent quand ils voient cette *pompe*, tant parce que ſi elle venoit à tomber ſur le Vaiſſeau elle pourroit le couler à fond, ou le faire ſombrer ſous voiles, que parce qu'ordinairement elle eſt ſuivie de violentes tempêtes qui ne ſont pas moins à craindre pour eux.

POMPER, eſt faire joüer la pompe.

PONANT: ce mot veut dire l'Occident: mais dans notre Marine, il eſt pris pour la mer Océane diſtinguée des mers du Levant par le Détroit de Gibraltar. Ainſi nous diſons, Mer du *ponant*, Eſcadre du *ponant*, Officier *ponantin*, Claſſe *ponantine*.

* PONCER: c'eſt paſſer ſur un deſſein piqué, de la poudre de charbon envelopée dans un linge, pour contretirer le deſſein ſur du papier, ou ſur quelque autre matiére. *Poncer* un deſſein; *poncer* ſur la toile, ſur le bois, ſur le velin.

Le deſſein piqué, & qui ſert de modéle, s'appelle *Poncis*.

PONT, eſt un chemin que l'on fait ſur les riviéres ou foſſés, pour communiquer d'un côté à l'autre. Les plus ordinaires ſont les ponts de bois ou de pierre; comme on les pratique ſur les riviéres, & même dans les fortifications. Pour faciliter le paſſage à une Armée, lorſqu'il n'y a point de *pont*, on en fait ſur des Bateaux, ou ſur des chevalets.

On commet une grande faute dans la conduite de la circonvallation des Places, qui ſont coupées par des rivieres en deux ou trois parties, lorſqu'on ne fait qu'un ou deux *ponts* à chaque coupure: car le prémier deſordre qui arrive à un de ces *ponts* ſépare l'Armée, & la met en péril. C'eſt bien pis lorſque l'Ennemi donne dans les lignes: car le moyen de s'entre-ſecourir, puiſque le moindre Bataillon ennemi qui ſe ſera ſaiſi de l'une de ces extrémités de *pont*, peut empêcher que toute une Armée ne paſſe? & de quel effet peut être un ſecours qui ſe trouve obligé de défiler quatre à quatre par-deſſus un *pont*, qui dès la prémiere alarme ſera rempli d'un débris épouvantable, & d'une infinité de Fuyards de toute eſpéce, qui ſe laiſſeront plûtôt tuer, que de ceſſer d'y paſſer? joint à cela que la Place ne manquera pas de faire faire toutes ſortes d'efforts pour le rompre, ôtant par ce moyen tout eſpoir de ſecourir cette partie de l'Armée qui ſera attaquée. C'eſt-là un des plus grands défauts où un Aſſiégeant puiſſe tomber: c'eſt pourtant celui où ſans contredit on tombe le plus.

L'exemple du Siége de Valenciennes en fait foi. Après que les Ennemis eurent forcé les lignes du Maréchal de la Ferté, & mis ſon Armée en déroute, une partie de ſon débris, au nombre de trois ou quatre mille hommes, ſe retira en deſordre, & dans un extrême péril, parce qu'il n'y avoit qu'un *pont* à la jonction de la circonvallation au-deſſous de la Ville, par où on pût aller du côté de M. de Turenne.

PONT, couper un *pont*, ſe fait ſoit en mettant de petits radeaux chargés de copeaux, ou faſcines goudronnées, ou autres matieres fort combuſtibles autour des pilotis qui ſupportent le *pont*, ſoit en empliſſant, ſi l'on eſt preſſé, de paille & autres matieres telles que je viens de le dire, les bateaux du *pont* qui en eſt compoſé.

Il y a pendant ce tems ſur le *pont* des Grenadiers, qui ne quittent que pied à pied, & à méſure que le feu les gagne.

PONT

Digitized by Google

PONT volant, eſt un aſſemblage de deux petits *ponts*, poſés de telle façon l'un ſur l'autre, que celui de deſſus s'allonge, & s'avance par le moyen de quelques cordages paſſés à des poulies qui ſont le long des bords du *pont* de deſſous, & qui le font couler en avant juſqu'à ce qu'il porte par le bout juſqu'au lieu où on veut le jetter. Quand ces deux *ponts* ſont allongés bout à bout, ils ne doivent pas avoir plus de 5. à 6. toiſes de longueur, autrement ils ſe briſeroient : auſſi on ne s'en ſert que pour ſurprendre des dehors ou des poſtes qui ont les foſſés fort étroits.

PONT de jonc, eſt un *pont* fait avec des bottes ou des fagots de ces grands joncs, qui croiſſent dans des lieux marécageux ; ces bottes étant liées enſemble, on attache des planches par-deſſus, & cet aſſemblage ſe met dans des lieux marécageux, & pleins de bourbe, pour le paſſage de la Cavallerie & de l'Infanterie.

PONT de communication, eſt un *pont* qui communique d'un quartier à l'autre de l'Armée. Aux Places qui ſont coupées par des rivières ou par des ruiſſeaux, il eſt néceſſaire de conſtruire quantité de *ponts*, pour faciliter la communication des quartiers. C'eſt une obligation indiſpenſable, non-ſeulement pour entretenir la liberté du commerce journalier d'un quartier à l'autre, mais auſſi pour avoir la facilité de s'entre-ſecourir, ſi l'Ennemi attaque les lignes, & de faire paſſer promptement les grands ſecours du côté où on aura beſoin. Tout cela eſt d'une extrême conſéquence. Ainſi on ne ſçauroit trop faire de *ponts* de communication, qui du-moins doivent être au nombre de quatre.

On les doit faire, autant qu'il eſt poſſible, ſur des chevalets, parce que ceux des Bateaux ſont ſujets à ſe diſloquer, ou a ſe rompre par le renflement ou par l'abaiſſement des eaux.

On les doit faire larges de 20. ou 30. pieds chacun, afin que 4. ou 6. chevaux puiſſent y paſſer commodément de front.

On doit les faire bien forts & de bon bois, afin qu'ils puiſſent porter le canon, & les autres grands fardeaux qui y paſſeront journellement.

On doit toûjours en fortifier les extrêmités par quelques petits redans, & y mettre de bonnes gardes, pour empêcher qu'au jour d'une attaque de Lignes l'Ennemi ne s'en ſaiſiſſe. Ceci eſt très important.

On doit ne les pas faire plus près de 20. toiſes les uns des autres, pour éviter l'embarras que les Corps qui auront à y paſſer pourroient ſe cauſer mutuellement.

On doit les faire toûjours dans les lieux les plus étroits des rivières, & aux endroits où le terrein ſera ferme & facile. S'il y a des prairies baſſes qui puiſſent s'inonder, & que l'inondation puiſſe monter au-delà des communications, il faudra tâcher de prévenir le renflement des eaux, en relevant le plus qu'on pourra le trajet en chauſſée, & achever le reſte avec des *ponts* de Bateaux, ou plûtôt avec des chevalets. Il faudra ſur-tout en bien fortifier les avenuës, parce que ſi l'Ennemi donne dans les Lignes, & ne trouve qu'une petite garde dans cet endroit, il tâchera de s'en ſaiſir, pour empêcher le ſecours de venir, & les fuyards de s'avancer, c'eſt pourquoi il ſera même très-à-propos d'y mettre du canon.

PONT flottant, PONTON, ou PONT fait en redoute, eſt une machine à paſſer un bras d'eau. Elle eſt compoſée de deux grands Bâteaux, qui ſont à quelque diſtance l'un de l'autre, tous deux couverts de planches, auſſi-bien que l'intervalle qui eſt entr'eux, avec des appuis

Digitized by Google

appuis & des garde-foux sur les côtés, tout cela d'une construction si solide, que le *ponton* peut transporter de la Cavallerie & du canon.

L'Auteur de *l'Instruction pour la conduite des Siéges*, nous donne la figure d'un *pont* flottant, qu'on monte & démonte aisément, parce qu'il ne s'agit que d'en plier & déplier les planches, d'en ôter, & d'y remettre les clefs. Voici la maniere de s'en servir.

Au passage d'une riviére, ou de quelque fossé, on choisira un endroit où l'eau soit tranquille, ou du-moins celui où elle sera le moins agitée. On en abattra le bord en inclinaison, & on lui donnera une pente douce, aisée, & de double largeur de celle du *pont*, que l'on voudra y établir. On y posera des gîtes, sur lesquels on fera successivement glisser les travées sur le bord de l'eau.

Lorsqu'on en sera à l'assemblage, un ou deux Soldats nageront de l'autre côté de la riviére, & y porteront le bout d'une corde qu'on aura attachée à la prémiere travée. A mésure qu'on leur fera signe, ils la tireront à eux ; mais avant que chaque travée ne flotte, elle sera jointe à celle qui doit la suivre. S'il y a un courant, on aura soin de les faire soûtenir par des cinquenelles, liées d'une part aux anneaux qui régnent le long des côtés des auges, & arrêtées de l'autre, soit à des arbres, ou à des piquets, que l'on plantera exprès assez loin du bord.

Un *pont* de cette nature sera beaucoup moins cher que tout autre.

L'ajustement en sera très-aisé, très-prompt, & sans grand embarras.

Il aura assez de force pour résister aux fatigues de toutes sortes de charrois, parce que les auges qui en sont les principales parties, sont toutes d'une piéce.

On s'en servira d'autant plus aisément, qu'il sera facile à monter & démonter, & qu'il ne s'y trouvera rien d'assez lourd que deux ou trois hommes ne puissent remuer.

Le transport en sera également commode, puisque pouvant être séparé en plusieurs piéces, on aura tout moyen de le voiturer, de le charger & décharger à toute heure.

On le pourra faire aussi large & aussi étroit que l'on jugera à propos, parce qu'il n'y aura qu'à assembler plus ou moins d'auges dans les mêmes clefs.

Il sera d'une grande utilité à la communication des corps des Places, aux demi-lunes, & autres dehors, sur-tout à ceux où il y aura des tenailles, parce qu'après s'en être servi toute la nuit, on pourra le matin le mettre à couvert derriere ces ouvrages.

Dans les siéges, il servira non-seulement aux passages des avant-fossés, & à celui des Mineurs ; mais encore à toutes sortes de passages, & peut-être avec autant & plus de succès que quelqu'autre *pont* que ce puisse être.

Voici comme ce *pont* flottant est construit.

AA représentent deux poutres de sapin, creusées en forme d'auge.

BB en marquent le vuide.

CC en montrent les bouts, percés de trous de trois à quatre pouces en quarré, à travers desquels on passe des clefs pour en faire l'assemblage.

DD indiquent une épaisseur de 2. pouces, que doivent avoir les bords des auges, dans laquelle est une feüillure large d'un pouce, sur un & demi de profondeur. Cette feüillure y est ménagée exprès pour y enchasser une planche qu'il faut cloüer, calfater & goudronner.

FF sont des clefs destinées à l'usage que je viens de dire.

GG sont des clavettes, ou petites clefs qui entrent dans les grandes,

Digitized by Google

des, pour affermir d'autant plus l'assemblage.

HH sont des cordes poissées ou naturelles, qui servent à attacher une partie du *pont* à l'autre.

II en sont les planches épaisses d'un pouce, & garnies de trous vers leur extrêmités, par où l'on passe d'autres petites cordes, qui en tiennent une demi-douzaine ensemble; ce qui donne la facilité de les poser. Il faut que cet ajustement soit libre, & que les planches puissent se replier les unes sur les autres; car autrement le transport en seroit trop embarrassant.

LL sont des lates, que l'on applique à chaque côté du *pont*, pour empêcher que l'eau n'en souleve les planches.

MM sont des espéces de tirefonds, avec lesquels on arrête les lates aux nœuds des auges.

NN sont des petites bandes de fer deliées, & cloüées autour de ces nœuds, de crainte qu'ils ne se fendent.

OO sont de petits anneaux de fer, que l'on pourra, si l'on veut attacher au bout de ceux qui doivent joindre le bord de l'eau.

Si le détail de toutes les piéces qui composent ce *pont* flottant donnent de la curiosité au Lecteur, il en trouvera la Planche dans le Livre de *l'Instruction pour la construction des Siéges*, après la page 158.

PONTS de Bateaux: la construction des ponts de Bateaux sur les grandes rivières est fort ancienne. Semiramis au rapport de Diodore de Sicile, s'en servit pour son expédition dans les Indes. Xerxès contre les Grecs, Darius contre les Scythes se servirent de ponts de Bateaux. Le pont de l'Empereur Caius Caligula est célébre dans l'histoire aussi bien que sa folie, sa lâcheté & son gouvernement tyrannique. On peut croire que le pont de bateaux de Xerxès a servi de modéles aux Grecs, & que les Romains ont appris des Grecs la maniere d'en construire. On ne voit nulle part dans les Historiens de l'antiquité que les Anciens connussent les bateaux ou pontons de cuivre. Les François s'en sont servis les prémiers. On ignore le nom de l'Inventeur. Les Hollandois en firent de fer blanc qu'on leur prit à la bataille de Fleurus. Il y a encore des bateaux de cuir qu'on lie à des chassis de sapin, qui sont infiniment meilleurs que les pontons ordinaires pour hâter les entrepriſes. Les Allemans s'en servent. Les Modernes ne sont pas les Inventeurs de ces bateaux de cuir. Ammien Marcelin fait mention du pont de cuir dont l'Empereur Julien se servit pour faire passer le Tigre & l'Euphrate à son Armée.

M. le Chevalier Folard penche fort pour les pontons de cuir boüilli, plûtôt que pour les autres qui sont faits de bois de chêne bien cabaté, ou de cuivre, ou de fer blanc: ceux-ci sont plus lourds, dit-il, & plus difficiles à transporter: au-lieu que ceux de cuir sont plus légers, d'une moindre dépense, & plus propres pour les entrepriſes promptes & subites. Je n'ai rien à dire autre chose des ponts. J'en ai suffisamment parlé dans les articles précedens. Pour les ponts de bateaux des Anciens, ils n'étoient pas différens des nôtres.

PONT ou TILLAC, est un des étages du Vaisseau. Les Fregates de guerre du port de 8. ou 9. cens tonneaux n'ont que deux ponts, & nos plus grands Vaisseaux de guerre n'en ont que trois, à 5. pieds de hauteur l'un sur l'autre.

La plûpart des Officiers de Marine ne s'accordent pas avec les Charpentiers & les Calfas, touchant les noms de prémier & de second *pont*. Car beaucoup d'Officiers par le mot de prémier *pont*, entendent celui qui

qui eſt le plus élevé, & donnent le nom de ſecond *pont* à celui qui régne ſur le fond de cale. Mais il y en a beaucoup d'autres, qui ſelon la penſée de tous les Charpentiers, donnent le nom de ſecond *pont* au plus élevé des deux, & appellent le prémier *pont* celui qui eſt le plus proche de l'eau : ce qui eſt le plus général. Car en effet, on donne le nom de prémiere batterie à celle qui eſt ſur le *pont* le plus bas, & le nom de ſeconde Batterie à celle qui eſt au-deſſus. Le *pont* le plus bas s'appelle encore *franc-tillac*. Chaque *pont* eſt ſoûtenu par des poutres appellées baux, ou barrots. Il y a des *ponts* de cordes : il y en a qui ſont percés en treillis, ou à caillebotis : ce qui eſt affecté aux Vaiſſeaux de guerre, pour laiſſer évaporer la fumée du canon.

PONT coupé, en terme de Marine, eſt celui qui n'a que l'accaſtillage de l'avant & de l'arriere, ſans régner entiérement de proüe à poupe. Ainſi le *pont* coupé, eſt le contraire du *pont* courant devant arriere.

PONT courant devant arriere, c'eſt-à-dire, qui eſt en entier, à la différence des *ponts* coupés, tels que le ſaint aubinet, & le ſuzain.

PONT de corde, en terme de Marine, eſt un entrelacement de cordages qu'on étend de ſtribord à bas-bord, au-deſſus des Vaiſſeaux qui n'ont qu'un tillac. Il ſert dans un abordage à couvrir les hommes du Bâtiment qu'on attaque, parce que de deſſous ce *pont* ils percent à coups d'épée, ou de ſponton, l'Ennemi qui a ſauté deſſus.

PONTE', Bâtiment *ponté*, qui a un pont ou tillac, qui porte couverte, qui n'eſt point ras.

PONT-D'OR : faire un *pont-d'or* à ſon Ennemi, c'eſt dans ſa déroute ne le pas pourſuivre. Il y a beaucoup d'exemples dans l'hiſtoire ancienne & moderne de Généraux, qui pour n'avoir pas fait un *pont-d'or* à leurs ennemis après leur défaite, s'en ſont mal trouvés, & ont même perdu le fruit d'une victoire qui ſe déclaroit en leur faveur.

Les Lacédémoniens qui étoient de grands Maîtres dans la ſcience de la guerre, avoient pour maxime de ne pas ſurprendre longs-tems l'Ennemi, mais ſeulement autant qu'il falloit pour s'aſſûrer la victoire & empêcher qu'il ne ſe ralliât. Ils avoient encore une autre raiſon c'eſt qu'ils ne croyoient pas au rapport de Plutarque qu'il fût digne d'un grand courage de tuer, ceux qui cédent & qui ne ſe défendent pas. Ils oublierent cependant cette maxime dans la retraite de Pyrrhus devant Sparte, dont ils menerent battant l'Arriére-Garde avec tant de chaleur, que ſans s'en appercevoir ils étoient déjà dans la plaine & fort éloignés de leur Infanterie qui n'avoit pu ſuivre, lorſque Pyrrhus qui venoit de perdre ſon fils Ptolomée fit volte face, & attaqua les Lacédémoniens avec tant de rage qu'il en fit un carnage effroyable.

Antiochus dans la Bataille de Raphie contre Ptolomée Roi d'Egypte, Antiochus qui étoit un grand Capitaine & qui fut dans la ſuite un des plus dangereux Ennemis de nom Romain, tomba dans le même faute : car bien loin de profiter de ſon avantage, il diſparut comme le vaincu, & abandonnant ſon Armée dans le tems que ſa préſence étoit le plus néceſſaire, il rendit inutile ce qu'il avoit de Trouppes victorieuſes, pour courir après de fuyards qui ne pouvoient plus nuire, ce qui lui fit perdre la victoire qui s'étoit d'abord déclarée pour lui à une des ailes de ſon Armée. Elle fut toute miſe en déroute, & à peine eut-il le tems de ſe retirer & de s'empêcher d'être coupé & taillé en piéces.

C'eſt dans des conjonctures ſemblables, & contre des Trouppes braves

&

Digitized by Google

& aguerries & commandées par des Chefs excellens, qu'on doit uſer de prudence dans une victoire qui n'eſt jamais aſſûrée, lorſqu'ils reſte quelque corps en entier ou de réſerve; car une Bataille n'eſt pas gagnée pour avoir vaincu à une aile & même à un centre. Il faut être toûjours dans une perpetuelle défiance dans une action générale, & ſe garder toûjours des corps qui ſont encore en entier & qui tiennent bon: & certes ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on dit qu'il faut faire un *pont-d'or* à ſon Ennemi qui fuit.

Si le Prince Robert ou Rupert avoit fait uſage de cette maxime dont il avoit très-grand beſoin, & qu'il eût fait une ſeule fois un ſeul *pont-d'or* aux Parlementaires, ſous le régne malheureux de Charles I. en 1644. la guerre eût été finie, mais le croira-t-on? ce Prince qui étoit neveu du Roi, tomba trois fois & en trois différentes batailles dans une faute toute ſemblable à celle d'Antiochus: ce qui fut la cauſe des maux & des malheurs inoüis de Charles. Du-moins ſi le Prince Robert ſe fût corrigé à la troiſiéme, il eût réparé le mal des deux autres, & les Rebelles n'euſſent jamais pu s'en relever. Ces trois exemples ſont ſuffiſans pour faire voir qu'il faut toûjours faire un *pont-d'or* à ſon Ennemi.

PONTENAGE: c'eſt un droit que le Seigneur féodal tire des marchandiſes qui paſſent ſur les riviéres, ſur les bacs, & ſur les ponts.

PONTILLES, ou ESPONTILLES, en terme de Marine, ſont des bâtons ou des piéces de bois, qu'on met debout ſur le plat-bord, pour ſoûtenir les pavois & les gardes-corps.

PONTON, eſt un grand Bateau plat, de 3. à 4. pieds de bord, & qui porte un mât. Il ne ſert qu'au radoub des Vaiſſeaux, pour les ſoûtenir quand on les met ſur le côté pour leur donner la caréne. Quelquefois on ſe ſert d'un vieux Vaiſſeau, comme d'un *ponton*.

* PONTONS: on appelle ainſi dans les Armées des Bateaux de cuivre, qui ſe portent ſur des Haquets faits exprès, avec les madriers & les poutrelles néceſſaires pour la conſtruction des ponts & le paſſage des Riviéres. On ne voit nulle part dans les Hiſtoriens de l'antiquité que les Anciens connuſſent cette eſpéce de Bateaux. Les François s'en ſont ſervis les prémiers. On ignore le nom de l'Inventeur.

Chaque haquet eſt chargé d'un Ponton, de douze madriers de ſapin d'environ dix à douze pouces de large, & de huit poutrelles de ſeize piés trois pouces de long. Un ponton doit couvrir dix piés de riviére. On n'emploie que ſix poutrelles par Ponton, les deux autres étant de réchange, ou pour faire un *avant-pont*.

Pour cinquante Pontons il faut cinquante quatre haquets avec autant d'Avant-trains, pour en avoir quatre *haut-le-pied*; quatre Caiſſons à mettre des cordages & uſtenciles.

Pour faire le pont on poſe un Ponton à cinq piés du bord, avec ſix poutrelles, & douze madriers; ſi la riviere n'a que vingt-cinq piés, il ne faudra plus que l'avant bout que l'on trouvera ſur le Haquet haut-le-pied. Ainſi deux Pontons ſuffiront pour une riviére de vingt-cinq piés; quatre pour une de quarante-cinq; cinq pour une de cinquante-cinq; ſix pour une de ſoixante-cinq; & augmentant de dix piés en dix piés, on ſaura la quantité de pontons néceſſaire pour une riviére dont on connoîtra la largeur. Il faut toûjours avoir un haquet haut-le-pied pour le ſecond avant-bout.

Aux

Digitized by Google

Aux rivières rapides il faut que les ponts faſſent une eſpéce d'angle au milieu, pont la pointe ſoit oppoſée au courant; ils ſont plus en état, étant ainſi conſtruits, de réſiſter à ſon effort. Celui de *Cremone* qu'on fit ſur le Po, en 1702. étoit ainſi triangulaire. Un homme de la Ville, dit M. de *Folard*, le propoſa de la ſorte, & l'on ſuivit ſon Conſeil. Le Pont de *Zrubeck* en Bohéme, ſur lequel la Cavallerie & les Bagages de l'armée auxiliaire Saxonne paſſerent la Mulda en 1744. étoit fait en portion de cercle, & oppoſoit ſa convexité au courant.

Pour contenir les Pontons on amarre deux cordages en croix ou plûtôt en ſautoir, d'un ponton à l'autre, de même qu'au rivage avec de forts & ſolides piquets, ce qu'on appelle *Charpe*. Pour lors il ne faut qu'une cinquenelle; mais quand on ne met point de Charpe, il faut néceſſairement deux cinquenelles l'une au deſſus & l'autre au deſſous du pont.

Comme on fait ſouvent un Rétranchement à la tête du pont, il eſt toûjours à propos d'avoir une charette chargé de trois cens outils qui marche avec les Pontons.

PONTONNIER, c'eſt un Batelier qui tient un bac ou un grand bateau pour traverſer les rivières aux lieux où les ports ſont établis.

* PORPHYRE, marbre rouge, des plus beaux, nomme *Porphyre* à cauſe de ſa couleur. Les meilleures pierres à broïer les couleurs ſont les pierres de *porphyre*.

PORQUES, en terme de Marine, ſont des piéces de charpenterie qui ſe mettent ſur la carlingue, paralléles aux varangues, pour faire la liaiſon des membres & des piéces qui ſervent à former le Bâtiment. Il y a les *porques* de fond, & les *porques* acculées. Les *porques* de fond ſont plus plates, & moins ceintrées que les *porques* acculées, & ſe mettent vers le milieu de la carlingue. Les *porques* acculées ſe mettent vers les mêmes extrémités de la même carlingue. Chaque *porque* a ſes allonges, pour entretenir & lier toute la maſſe du Bâtiment.

PORT, eſt une poſte de mer, proche des terres, deſtiné au mouillage des Vaiſſeaux, & qui y eſt plus ou moins propre, ſelon qu'il a plus ou moins de fond & d'abri.

Fermer les *Ports*, c'eſt empêcher la ſortie de tous les Bâtimens qui y ſont. Quand le Roi veut faire un enrôlement des Matelots pour ſervir ſur ſes Vaiſſeaux, il ordonne la fermeture des *Ports*, afin de faire faire revuë des Matelots, & de choiſir ceux qui ſont capables de ſervir.

PORT: ce mot ſe prend auſſi pour exprimer la capacité des Vaiſſeaux; ce que l'on ſpécifie par le nombre des tonneaux que le Vaiſſeau peut contenir, chaque tonneau étant pris pour un poids de 2000. livres.

PORTAGE: c'eſt le privilége par lequel chaque Officier ou chaque Matelot d'un Vaiſſeau, a pouvoir d'y embarquer pour ſoi juſqu'au poids de tant de quintaux, ou juſqu'à un certain nombre de barils. *Portage*: c'eſt auſſi la quantité de poids ou d'arrimage que peuvent porter ou embarquer des Paſſagers ſur le prix de leur paſſage. Faire *portage*, c'eſt-à-dire, porter le canot par terre avec ce qui eſt dedans pour paſſer les chutes d'eau qui ſe trouvent dans quelques fleuves, tel qu'eſt celui de S. Laurent, où il y a des chutes d'eau qui empêchent de remonter en canot.

* PORTAIL, c'eſt la façade d'un grand bâtiment où eſt la principale porte. On l'entend plus particuliérement des Egliſes. Cette partie eſt ſuſceptible des plus beaux orne-

Digitized by Google

ornemens d'Architecture, mais il ne faut pas les prodiguer trop, comme on a fait au *Portail* des Grands Jesuites de Paris, qu'on a rempli de colifichets.

Le *Portail* de S. Gervais est grand & majestueux dans sa simplicité.

Le *Portail* de la Cathedrale de Rheims, quoique Gothique, est très-estimé.

PORTE, est un assemblage de planches pour fermer l'entrée d'une enceinte. La *porte* d'une Place de guerre, doit être au milieu d'une courtine, pour être bien défenduë des flancs & des faces: celles qui sont dans le flanc embarrassent la partie la plus nécessaire de la Fortification, & quand elles sont dans la face, elles embarrassent encore plus la masse du bastion, dont le terrein doit être libre, & propre aux retranchemens qui s'y doivent faire en cas de besoin. Le moins qu'une Place a d'entrée, est le meilleur. Toutes les *portes* ont un pont qu'on leve tous les soirs, outre cela elles sont défenduës par des herses, qui sont soûtenuës par une corde, qu'on lâche pour se garantir des surprises, ou des orgues, qui sont de grosses piéces de bois détachées qu'on laisse tomber les unes après les autres, pour fermer une *porte*.

Les orgues sont meilleures que les herses.

On fait les *portes* & barrieres des Lignes sur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Après cela, de deux courtines à deux courtines on fait aussi une *porte* de 22. pieds de large, qui ferme avec une barriere à fleau, tournante sur un poteau, dont le sommet taillé en pivot est planté sur le milieu, où il partage l'ouverture en deux passages égaux. Ce fleau bat contre deux autres poteaux plantés aux deux extrémités des passages, avec des entailles patées, ausquelles il s'accroche, & se ferme avec une cheville.

On les place toutes à peu près sur le milieu des courtines, & on les couvre de redans, en forme de demi-lune.

A l'endroit où sont les *portes* d'une Ville de guerre, on coupe le rempart à cet endroit à la largeur de 9. à 10. pieds, & l'on y fait une voute de 13. à 14. pieds de hauteur, sur laquelle on fait deux petits bâtimens, l'un du côté de la Ville pour loger un Capitaine des *Portes*, ou un Aide-Major de la Place, & l'autre du côté de la campagne, pour y placer l'orgue.

Tous les ouvrages où il faut passer pour entrer dans la Ville, tels que sont à Neuf-Brisach le réduit & la demi-lune, ont aussi des *portes*.

Les *portes* d'une Ville de guerre se ferment une demi-heure avant la nuit, & s'ouvrent à la pointe du jour ou une demi-heure après. *Voyez* GARDE d'une Place.

PORTE-BOSSOIR, en terme de Marine: c'est un appui sous le bossoir en forme d'arc boutant, dont le haut est ordinairement ouvragé en tête de more. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long, de l'étrave à l'étambord, les porte-bossoirs doivent avoir dix pouces d'épaisseur & un pied de largeur.

PORTE d'Ecluse: c'est une grande clôture de bois qui arrête l'eau dans les écluses. Les deux battans de clôture se joignent en angle au milieu, & souvent par le moyen d'une grande queuë qui a la force du levier.

* PORTES d'Ecluses. Une Ecluse, selon la definition de M. *Belidor*, est un lieu choisi dans un Canal ou un courant d'eau, pour y construire deux *Ailes* de Maçonnerie que l'on nomme *Bajoiers* ou *Jouilleres*, tracées selon certaines

proportions qui leur conviennent; l'une placée à la rive droite & l'autre à la gauche, au milieu desquelles on pratique un *eſpace* ou *chambre*, fermé ordinairement par deux paires de *portes buſquées*, c'eſt-à-dire dont les *venteaux* s'arc-boutent reciproquement, l'une *d'amont* ou *d'enhaut*, que l'on nomme auſſi de tête, quand elle répond à une riviére; l'autre *d'aval* ou *d'en-bas*, que l'on nomme auſſi de *mouille*; leſquelles s'ouvrent & ſe ferment à volonté pour faciliter l'écoulement des eaux & le paſſage des batteaux. Si une Ecluſe repond à la Mer, l'on nomme *Portes d'Ebes* ou *de flots* celles qui régardent le rivage, & *Portes d'eau douce* celles qui régardent le païs.

PORTE-ENSEIGNE. On donnoit ce nom dans l'Infanterie Françoiſe à l'Officier qui porte le Drapeau, & qui aujourd'hui s'appelle ſimplement *Enſeigne*. Comme le Drapeau des Suiſſes eſt plus peſant, & plus embarraſſant que les nôtres, chaque Compagnie marchant en campagne, fait porter le ſien par un bas Officier, appellé *Fahnjuncher*, c'eſt-à-dire *Porte-Enſeigne*, qui met le Drapeau entre les mains de l'Enſeigne pour prendre une hallebarde, quand on monte ou qu'on leve la garde, quand les Officiers de la Compagnie font la parade, ou dans les autres occaſion d'éclat. Il y a auſſi des Portes-Drapeaux, appellés Gentilshommes à Drapeaux, dans le Régiment des Gardes Françoiſes.

PORTE-ENSEIGNE, chez les Turcs s'appelle *Bas-Esky*. Cet emploi eſt ordinairement donné aux plus vieux Soldats.

PORTE-FEU, c'eſt le bois d'une fuſée à bombes ou à grenades. Il y en a de cuivre pour des boulets creux. C'eſt auſſi le conduit où l'on met de l'amorce, pour faire jouer ſucceſſivement des fuſées dans les feux d'artifice.

Quand on craint qu'une piéce ne créve, on met une fuſée à grenades, ou un petit *porte feu* de carte ſur ſa lumiere. La compoſition lente dont il eſt plein donne moyen au Canonier de ſe retirer, quand il y a mis le feu.

* PORTE-FEU. Les artificiers appellent ainſi tous les petit Artifices en fuſées ou en étoupilles, qui communiquent le feu d'un endroit à l'autre, leur durée ſe régle par la matiére plus ou moins vive dont ils ſont compoſés.

*PORTE-FEU briſé: C'eſt, en termes de d'Artificiers, un cartouche plié en ligne courbe par des échancrures, dont on rapproche & colle les bords, pour les aſſujetir à la courbure requiſe.

PORTE-HAUBANS, terme de Marine. *Voyez* ECOTARD.

PORTE-LOTS: ce ſont les piéces de bois qui régnent au pourtour d'un Bateau foncet, ou autre Bâtiment au-deſſous des plat-bords.

PORTE-VERGUES, terme de Marine: ce ſont les piéces de charpenterie ceintrée, qui font la partie la plus élevée de l'éperon, & qui régnent ſur l'aiguille depuis le chapiteau, ou baſtion, juſqu'au-deſſous des boſſeurs.

PORTE-VOIX: c'eſt une ſorte d'inſtrument de fer blanc, dont l'uſage eſt de porter la voix dans un lieu éloigné.

PORTE-PLEIN les voiles, ou ſimplement: c'eſt un commandement que fait le Pilote, le Capitaine, ou quelque Officier qui s'apperçoit le prémier que le Timonier ſerre le vent de trop près, & fait barboyer ou friſer la voile du côté du lof. A ce commandement on arrive tant ſoit peu pour faire porter plein, & empêcher de prendre le vent ſur la voile, ou autrement de prendre vent devant.

Enfin

Enfin c'eſt un commandement pour gouverner enſorte que les voiles ſoient toûjours pleines. Ce n'eſt pas un avantage de chicaner le vent, ſur-tout dans les longues routes, & il vaut mieux faire porter plein. *Porter* peu de voiles, c'eſt n'en déployer qu'une petite partie. *Porter* tant de long, tant de gros: on dit qu'une piéce de bois porte tant de long & tant de gros, pour dire que cette piéce de bois a tant de longueur & de groſſeur.

* PORTE-BRANCARD, *voyez* BRANCARD.

* PORTE'ES des Piéces, c'eſt le chemin que peut parcourir le boulet. Il y a la portée à *toute volée* & la portée de *but-en-blanc*.

La portée à *toute volée* eſt celle dans laquelle la Piéce fait un angle de quarante-cinq dégrés avec l'horiſon, ou le niveau de la Campagne; Dans cette poſition elle va à la plus grande diſtance qui lui eſt poſſible.

La portée de but-en-blanc eſt la ligne ſenſiblement droite que décrit le boulet en ſortant de la Piéce. L'expérience a fait voir que cette diſtance ne pouvoit être que de trois cens toiſes; à une plus grande diſtance le boulet s'écarte trop de la ligne droite pour que l'on puiſſe le faire porter à un but, ou à un objet, qui ſe trouve dans la direction de l'ame de la Piéce.

Suivant M. *Belidor* les portées des Piéces ſont plus longues le matin & le ſoir, où l'air eſt froid, que dans le milieu du jour & la plus grande ardeur du Soleil, où il eſt plus chaud. On trouve cette matiére diſcutée dans ſon *Bombardier François*, & l'épreuve faite à *Eſſonne* au mois de Juin 1744. juſtifie pleinement le ſentiment de M. *Belidor* ſur ce ſujet. Ces épreuves furent commencées à ſept heures du matin, & elles durerent juſqu'à midi. On remarqua que les portées furent toûjours en diminuant, dans les trois Mortiers dont on ſe ſervit pour les faire.

Outre les deux différentes maniéres de tirer le Canon: ſavoir à *toute volée* & de *but-en-blanc*, il y a encore le *Ricochet*, dont M. le Maréchal de Vauban eſt l'inventeur, & dont on parle à l'Article du mot de Ricochet.

PORTER, en terme de Marine, eſt gouverner, faire route, courir, ou faire voiles. On dit: Notre Vaiſſeau *portoit* au Sud, *portoit* le cap au Sud, faiſoit le Sud, couroit au Sud, faiſoit route au Sud, gouvernoit au Sud, faiſoit voile au Sud.

PORTER à route, en terme de Marine, c'eſt quand on ne louvie pas, & qu'on va en droiture.

PORTER peu de voiles, *porter* toutes ſes voiles, ne pas *porter* le perroquet. Etre *porté* d'un vent de Sud, être *porté* d'un vent frais, c'eſt-à-dire, être conduit de l'une ou de l'autre de ces façons.

* PORTER, terme d'Architecture, qui ſe prend en différentes acceptions. On dit cette pierre, cette poutre *porte* tant de long. Les deux fameuſes pierres du Portail du Louvre *portent* chacune 52. pieds de long.

Porter de fond, c'eſt porter à plomb dès le rez-de-chauſſée, avec empatement.

Porter à cru, ſe dit d'un mur, ou d'une colonne qui n'a point d'empatement ou d'épaiſſeur ſenſible au bas, & qui eſt tout d'une venuë, ſans aucune diminution en dehors.

Porter à faux: c'eſt porter en ſaillie, comme la plupart des grands balcons.

PORTEREAU: c'eſt une conſtruction de bois qui ſe fait ſur de certaines riviéres pour les rendre plus hautes en retenant l'eau,

Digitized by Google

ce qui en facilite la navigation. Le *Portereau* eſt fait en forme de pompe d'étang : c'eſt une grande palle de bois qui barre la riviére, & qui à l'arrivée de quelque Bateau ſe leve par le moyen d'un grand manche tourné en vis, qui eſt dans un écrou, étant au milieu d'un fort chevalet.

PORTEURS d'eau, chez les Turcs. Le dernier rang des Soldats qu'on peut comprendre parmi l'Infanterie *Capiculy* : ce ſont les *Sakkas* ou *Porteurs-d'eau* de l'Armée. Cette eau eſt non-ſeulement pour boire, mais encore pour ſe laver avant que de faire la priere, ſelon la coûtume ſuperſtitieuſe des Turcs. Leur nombre eſt incertain, & ils n'ont point d'Officiers particuliers parmi eux, mais ils dépendent de celui qui commande la Compagnie dans laquelle ils ſervent. Ils ſont en grand nombre auprès des Janiſſaires, des *Agemolans*, des *Topeys*, des *Gebeys*, des prémiers Capitaines & du Grand-Viſir. Ils portent l'eau dans des outres de peau ſur des chevaux, que leur fourniſſoient autrefois les Payſans, qui en furent exemtés par le Sultan Mahomet, lorſqu'il fit la conquête d'Agria. Ils n'ont jamais de repos, parce qu'ils doivent toûjours être attentifs à pourvoir d'eau, ce qui demande une continuelle agitation, & ce qui les rend les gens les plus baſanés de l'Armée. Ils ſont auſſi autant diſtingués par la difformité de leur viſage que par la groſſiéreté de leurs habits, qui ſont ordinairement de peau brune. Cependant ces *Porteurs-d'eau* peuvent parvenir au rang des Soldats.

PORTEZ bien vos armes, terme de commandement d'exercice. Il apprend au Soldat d'avoir le corps droit dans le rang, la tête levée, les pieds ſur la même ligne aſſez en dehors & médiocrement écartés. Le bras droit pendant ſans contrainte, la main gauche tenant le fuſil à quatre doigts du bout de la croſſe, qui doit être vis-à-vis le milieu de la ceinture, enſorte que le coude gauche ne ſoit ni trop élevé, ni trop ſerré contre le corps, & que le fuſil ne ſerre point contre le cou.

PORTEZ la main droite ſur le fuſil. A ce commandement le Soldat porte bruſquement la main droite ſur le chien du fuſil, le gliſſant quatre doigts de la main gauche, de maniere que le bout de la platine ſoit vis-à-vis le menton, tournant un peu la croſſe, obſervant que le fuſil ſoit dans la même ſituation.

PORTIERES, ce ſont deux morceaux ou vanteaux de bois, qui ſe placent dans l'embraſure d'une batterie, & qui ſe ferment quand la piéce a tiré, afin d'ôter viſiere à l'Ennemi.

POSES: ce ſont les Sentinelles que l'on poſe:

POSE, *grande poſe:* ce ſont dans une Ville de guerre les Sentinelles d'augmentation, que les Caporaux doivent aller poſer dès que la retraite eſt battue, pour la nuit dans les poſtes, qui leur auront été marqués. Ils doivent les inſtruire avec exactitude de tout ce qu'ils doivent exécuter, comme de défendre à ces Sentinelles de ne plus laiſſer paſſer perſonne ſur le rempart, à l'exception des Rondes & Patrouilles, qui doivent porter du feu. Cette grande poſe ſe reléve à l'ouverture des portes.

POSER une Sentinelle c'eſt la mettre en faction.

* POSER, en termes d'Architecture ſignifie aſſeoir, placer. Les Maçons diſent *poſer*, verbe abſolu. On a commencé à *poſer* dans ce bâtiment, c'eſt-à-dire, à mettre les pierres en place: ils diſent de même

meme *dépoſer*, c'eſt-à-dire ôter ces pierres de leur place.

Poſer à ſec, c'eſt poſer ſans mortier.

Poſer à cru, c'eſt poſer ſans fondation. Les étaïes *poſent* à cru.

Poſer de champ; une poutre, une pierre ſe *poſent* de champ, lorſqu'on les *poſe* ſur la partie la plus étroite.

Poſer de plat, c'eſt poſer ſur la partie la plus large. On dit la *poſe* d'une pierre. *Poſeur* ſe dit de celui qui la poſe.

POSEZ vos armes à terre: ce commandement ſe fait en quatre tems: le prémier, en hauſſant le fuſil de la main droite: on le tourne de la droite en gliſſant la main gauche ſur le baſſinet: au ſecond on hauſſe le fuſil avec la main gauche de la hauteur de la cravatte, en portant la main droite ſur la platine, l'épaule ſous le chien du fuſil: au troiſiéme, en ſe baiſſant on poſe le fuſil entre les jambes, platine entre les oreilles du ſoulier, de maniere que les genoux ne ſoient pas pliés, ſe baiſſant ſeulement de la ceinture en haut; au quatriéme on ſe releve.

* POSITION. C'eſt une partie eſſentielle de tout devis: elle concerne le plan du bâtiment en général, & en particulier de chacune des piéces.

POSTE, eſt toute ſorte de terrein, fortifié ou non, & capable de loger des Soldats. On dit emporter une Poſte l'épée à la main, déloger l'ennemi de ſon Poſte, relever la garde des Poſtes.

POSTE avancé, eſt un terrein dont on ſe ſaiſit pour s'aſſûrer des devans, & couvrir les Poſtes qui ſont derriere.

Il y a des *Poſtes* fortifiés à la hâte, ſoit pour couvrir un pays, ſoit pour la ſûreté des Convois. On en doit priver l'ennemi autant qu'il eſt poſſible, parce que leur perte eſt toûjours de conſéquence.

L'enlévement de celui qui couvre le pays, établit ſûrement les contributions, & donne aux Partis les moyens de pénétrer & de revenir en ſûreté. L'enlévement de celui qui couvre les Convois en entraîne ſouvent la perte & cauſe toûjours la difficulté de les faire arriver au Camp, & ſouvent auſſi la neceſſité d'abandonner une entrepriſe, ou un pays, pour ſe rapprocher des lieux d'où on doit tirer ſa ſubſiſtance.

Ces ſortes de *Poſtes* ne doivent jamais être attaqués impunément. Il faut ſuivant leur force & leur ſituation, être muni de tout ce qui en peut rendre l'événement bruſque & prompt, parce qu'il ne faut pas ſeulement les enlever avec vivacité mais il faut avoir compaſſé le tems de l'expedition, de maniere qu'on ait celui de les détruire & de ſe retirer ſûrement ou de les mettre en état d'être conſervés.

En ces occaſions on ſe ſert de pétard, lorſque l'ennemi a negligé de couvrir les barrieres ou portes de quelques ouvrages extérieurs qui ſoient hors d'inſulte ou que le front qu'on attaque eſt petit, & peut être embraſſé, & les gens qui ſont ſur les murailles ou remparts, accablés par un feu ſupérieur. La commodité du pétard pour ſon tranſport eſt facile.

On peut auſſi ſe ſervir de quelques piéces de canon pour rompre les portes, ou emporter les paliſſades & parapets, dont on pourroit avoir couvert les portes, & qui n'auroient pas ſuffiſamment d'épaiſſeur pour réſiſter au canon.

On fait auſſi des enlévemens par eſcalades lorſque ces *poſtes* ſont ſimplement fermés de murailles baſſes & ſans flancs, lorſque les Trouppes qui ſont dans les *poſtes*, ſe négligent pour la garde de nuit dans les lieux où elles peuvent être eſcala-

eſcaladées où qu'elles n'ont pas aſſez de rondes.

On les enléve auſſi en les attaquant de toutes parts, quand ces *poſtes* ne ſont couverts que d'un ſimple retranchement de terre, & quand on peut le faire avec une grande ſupériorité de feu; ou en ſurprenant une porte à la pointe du jour, lorſque ceux qui ſont dans les *poſtes* les ouvrent, ſans obſerver les précautions préſcrites en pareil cas, & qu'il ſe trouve par hazard quelque lieu proche de la porte, ou l'on ait pu s'être embuſqué.

On les ſurprend auſſi par une intelligence, ſoit avec les Habitans peu affectionnés, & qui ont obſervé que la garniſon ſe néglige, ou qu'elle eſt trop foible; ſoit par la corruption de quelques gens de la garniſon qui livrent une porte à l'Ennemi.

Nous avons pluſieurs exemples de *poſtes* emportés de vive force pendant les guerres de Louis XIV. M. de Luxembourg en 1672. prit un tems de gelée pour prendre ſur les Hollandois *Bodengrave*, mais que le dégel ne lui permit pas de garder. M. le Marquis de Feuquiere fut en 1688. dans le pays d'Anſpach avec huit cens hommes de pied & neuf cens chevaux, ſurprendre *Kreilsheim*, dont il fit la garniſon priſonniere de guerre. L'année ſuivante le même Officier ſurprit *Neubourg* ſur Lentz, paſſa la Garniſon au fil de l'épée & brula la ville en ſe retirant, afin que les Ennemis ne s'y puſſent rétablir. La même année *Entzwahingen* ſur Lentz, eut auſſi le même ſort, & en 1690. le Château d'Orbaſſan à une lieue de Turin, fut ſurpris & la garniſon faite priſonniere de guerre.

POSTES de campagne: ce ſont des Egliſes, maiſons, caſſines, cenſes, villages, groſſes redoutes, où il y a aſſez de monde pour tenir bon, & attendre du ſecours. Je ne trouve que M. le Chevalier Folard, qui a traité de l'attaque & de la défenſe des maiſons ſoit dans les villages, ſoit en pleine campagne. Ces ſortes d'actions ne régardent que les Officiers particuliers. L'Auteur après avoir donné des préceptes pour attaquer ou défendre ces ſortes de poſtes donne des exemples de caſſines, ou maiſons attaquées & bien défenduës, où le Lecteur peut beaucoup s'inſtruire.

La gloire qu'on acquiert dans la défenſe d'un méchant poſte eſt infiniment au-deſſus des plus belles réſiſtances d'une Place forte, & des plus importantes d'un Etat. Henri Duc de Rohan rapporte dans ſes Mémoires la belle réſiſtance de ſept Soldats, ou plutôt de ſept Héros, qui enfermés dans une méchante maiſon de terre nommée *Chambonat* auprès de Carlat arrêterent deux jours entiers le Maréchal de Themines, qui marchoit vers le Comté de Foix avec ſept mille hommes, & ſix cens chevaux.

L'attaque de la maiſon de Charles XII. Roi de Suéde proche de Bender, eſt un des événemens le plus mémorable de la vie de ce Guerrier, vraiment extraordinaire, & au-deſſus peut-être des plus grands hommes de l'Antiquité. Il n'étoit que lui huitiéme dans cette maiſon. Sa vigoureuſe défenſe eſt ſans exemple, & c'eſt la ſeule tête couronnée, à qui pareille avanture ſoit arrivée. M. le Chevalier Folard rapporte cette belle action dans tout ſon entier: elle ne fait pas moins de plaiſir à lire chez lui, que chez l'Hiſtorien de ſa vie.

L'attaque de la grande Caſſine nommée la Bouline en Italie, dans laquelle ſe trouva notre Auteur, & qui fut attaquée par le Prince de Wirtemberg par l'ordre du Prince Eugene eſt très-mémorable. Nos

Troup-

Digitized by Google

Trouppes y firent des prodiges de valeur, & les ennemis furent obligés de ſe retirer, avant la pointe du jour, craignant que M. le Grand-Prieur n'engageât une affaire générale. Ce Général trouva cette Caſſine couverte de corps morts avec des marques d'une défenſe déterminée, & il donna beaucoup de loüange aux braves Compagnies, qui la défendoient, & entr'autres à ſept braves Grenadiers, qui défendirent le haut d'un colombier, & qui ne voulurent jamais ſe rendre.

L'année 1705. fournit encore une défenſe de maiſon toute auſſi hardie, dans un village de la Pologne, par M. le Comte de Saxe, aujourd'hui Maréchal de France, qui joint à une grande valeur une intelligence, une application & des talens peu communs dans les grandes parties de la guerre.

Etant à Léopold, où il attendoit l'occaſion, & une eſcorte pour ſe rendre à Warſovie où étoit la Cour, il partit vers la fin de Janvier avec un bon nombre d'Officiers, & les Gens de ſa Maiſon. Il fut attaqué de nuit, dans le tems de la Confédération en Pologne. C'étoit dans un Bourg nommé *Grachnitk*, où les Polonois eurent deſſein de l'enlever. N'ayant que dix-huit hommes il abandonna la Cour, & occupa les chambres, où il poſta deux ou trois hommes à chacune, avec ordre de percer le plancher pour pouvoir tirer d'en haut ſur ceux qui entreroient dans les étages d'en bas. Ce qui fit un fort bon effet. Mais les Polonois abandonnerent l'attaque d'en bas après y avoir perdu beaucoup de monde, pour monter par les fenêtres. M. le Comte de Saxe, qui faute de monde ne pouvoit empêcher cette manœuvre, les laiſſa faire; il entra dans ces chambres l'épée à la main avec ce qu'il avoit d'Officiers, & tomba ſur l'ennemi, qui ne s'attendoit pas à une ſortie ſi ſourde, & ſur-tout au milieu d'une nuit obſcure, où le courage tient lieu du nombre. Il les paſſa preſque tous au fil de l'épée. Les autres prirent le parti de ſe jetter par les fenêtres. Les Polonois tenterent encore une ſeconde fois l'avanture avec le même ſuccès, ce qui les obligea de ſe retirer. Ils ſe contenterent de bloquer la maiſon, & d'attendre le jour pour voir le parti qu'ils auroient à prendre.

Mais M. le Comte de Saxe n'ayant aucun quartier à attendre, avec quatorze hommes qu'il avoit, prit la réſolution de tomber dans une de leurs gardes, qu'il ne pouvoit manquer de ſurprendre & de charger l'épée à la main, & il ſe retira à Sandomir où il y avoit une garniſon Saxone. Cette action de M. le Maréchal Comte de Saxe, qui n'étoit alors que dans ſa prémiere jeuneſſe, lui fit beaucoup d'honneur, c'eſt un Héros que la France a enlevé à la Saxe & à la Pologne, & qui par ſes belles actions nous retrace le ſoûvenir de celles des Condés & des Turennes.

POSTES un Capitaine commandé pour aller occuper un poſte, peut monter à cheval à cent pas au-delà du rendez-vous général: mais il doit ſe tourner de tems en tems derriére lui pour voir s'il ne va pas trop vîte, & ſi toute ſa Trouppe le ſuit ſans trop ſe fatiguer, obſervant d'en ordonner la marche, ſelon que le terrein le permet. S'il entre dans un pays couvert, & où il pourroit y avoir des ennemis, il ordonne une avant-garde plus ou moins forte, commandée par un Sergent, qui marche à cinquante pas, ou environ devant lui, & auquel il commande de fouiller par tout exactement.

Il ne ſçauroit prendre trop de précautions contre la ſurpriſe, &

Digitized by Google

les embuſcades des ennemis. Il doit ſuivre de l'œil ſon avant-garde, ſi-tôt qu'elle fait halte, ou qu'il la perd de vûe, il doit arrêter le gros de ſa trouppe juſqu'à ce qu'il ait des nouvelles de ſon avant-garde, afin de ne pas donner dans la même embuſcade, où elle pourroit être tombée, ſans qu'il s'en fût apperçu comme il eſt ſouvent arrivé.

Si un Capitaine, ou tout autre Officier d'un plus haut ou moindre grade, commandé avec un corps de Trouppes pour aller remplacer, ou occuper un nouveau *Poſte*, rencontre les ennemis chemin faiſant, il doit employer toute ſa valeur & ſa capacité pour les combattre avec ſuccès. C'eſt pour lors qu'il doit prendre ſon parti avec autant de prudence que de juſteſſe, ſans indéciſion, même ruſer s'il eſt néceſſaire, pour les attaquer vivement & à propos: car ſouvent le gain d'une affaire dépend d'une manœuvre hardie, qui affermit ſa trouppe, & intimide l'ennemi, obſervant toûjours de prendre ſes avantages ſans en négliger aucun, en s'emparant des meilleurs *poſtes*, ſur-tout s'il eſt très-inférieur en nombre, & quil ſoit obligé de combattre défenſivement. Il y a beaucoup d'Officiers battus, pour avoir négligé par une préſomption folle & trop ordinaire aux jeunes gens, de ſe ſaiſir d'une haye, d'un ruiſſeau, d'un paſſage, d'un bois, d'une maiſon, ou mazure, enfin d'un terrein, qui auroit donné de la ſupériorité. On doit principalement prendre garde de ne ſe point engager trop avant, crainte de tomber dans quelque piége, & pour conſerver une retraite aſſûrée, afin de ſe retirer en cas de beſoin. On ne ſçauroit encore trop s'attacher à menager ſon feu, & à s'en ſervir à propos ſans s'en jamais dégarnir abſolument.

Un Officier doit faire obſerver un bon ordre à ſa Trouppe avec un grand ſilence, pour faire exécuter avec facilité ſes commandemens, & encourager ſes Soldats par une contenance ferme & aiſée; il doit rappeller toute ſa force ayant toûjours pour principal objet de remplir la commiſſion dont il eſt chargé. Pour lors il faut autant qu'il eſt poſſible qu'il envoye un exprès, même qu'il écrive s'il ſe peut, pour informer le Général, ou le Major Général de ce qui lui eſt arrivé quand la choſe mérite attention. Quand il eſt arrivé à ſon *poſte* pendant que les Caporaux poſent les Sentinelles, & que les Sergens prennent la conſigne de ceux qui quittent le *poſte*, il doit auſſi s'entretenir avec l'Officier qu'il réleve ſur toutes les choſes, qui peuvent contribuer à la ſûreté & à la défenſe de ſon poſte, le quéſtionner ſur tout ce qui peut lui donner des éclairciſſemens, lui demander s'il n'a pas eu des nouvelles des ennemis, par quels chemins ils pourroient venir à lui, s'ils ſont campés loin de-là, s'ils n'ont pas fourragé aux environs, & s'il n'a pas vu de leurs partis.

Quelque habile, quelque entendu qu'on ſoit, il eſt d'un bon Officier de faire de pareilles quéſtions. Souvent les perſonnes du génie le plus borné peuvent nous donner des lumieres ſur des choſes qui auroient échapé à notre pénétration, & ſur leſquelles on peut prendre des précautions excellentes, ſur-tout à la guerre, où il faut tirer utilité de tout. Quand la vieille garde eſt partie, & hors la vuë de ſon *poſte*, il doit faire poſer les armes à ſon détachement, en le diſpoſant comme il voudroit, qu'il fût poſté en cas d'attaque, de façon que chaque Soldat connoiſſe ſon poſte, & y mette ſon arme, obſervant que ceux de chaque Bataillon ſoient en-

Digitized by Google

enſemble, pour éviter le deſordre, & la confuſion, qui arrivent quelquefois quand on prend les armes.

Le Commandant du *poſte* doit enſuite viſiter le fort & le foible de ſon poſte, accompagné de ſes Officiers ſubalternes, pour les inſtruire, écouter leurs ſentimens, leur faire des objections convenables, leur faire voir les endroits, où ils pourroient ſe tromper: au contraire les approuver s'ils ont raiſon, & même ſuivre leurs avis, s'ils ſont conformes au bien du ſervice. Il doit encore examiner ſi toutes les Sentinelles ſont bien poſtées, ſi elles ſçavent leurs conſignes, s'il n'eſt pas néceſſaire d'en augmenter, d'en diminuer le nombre, ou de les doubler dans certains endroits, ſoit de jour, ou de nuit, reconnoître le terrein, les chemins, & les avenuës, par où les ennemis peuvent venir, afin de faire mettre quelque petit poſte en avant, s'il en eſt beſoin, pour pouſſer des Sentinelles qui découvrent de plus loin.

S'il trouve que ſon *poſte* ne ſoit pas bien retranché, il ne ſçauroit trop promptement le faire, ſoit avec des abatis d'arbres, des charrettes, des madriers, de grandes portes de granges, des tonneaux remplis de terre, ou de fumier, & s'il en a le tems avec un retranchement de terre, ſoûtenu par des faſcines, ou ſauciſſons piquetés, & même, s'il le peut, le faire fraiſer & paliſſader, employant enfin toute ſon habileté à le mettre en état de s'y défendre vigoureuſement, ſans courir riſque d'y être enlevé. Souvent on ſe trouve poſté dans des Cimetiéres, châteaux, & maiſons, où il faut faire des réparations aux endroits inſultables: il ne doit pas ménager ſes peines, celles de ſes ſubalternes, ni celles de ſes Sergens, & Soldats, dans une occaſion, qui lui eſt ſi importante. Mais s'il s'agit de s'établir dans un poſte, où il n'y ait pas eu de garde, il doit employer tout ſon ſçavoir pour n'omettre rien de toutes les précautions praticables, afin d'y être en ſûreté, & en état d'y faire une courageuſe défenſe, portant lui-même ſes Sentinelles, leur donnant la conſigne, enfin mettant en uſage toute la prévoyance poſſible, pour ſe mettre hors d'inſulte, ſur-tout il doit bien prendre garde en ſe poſtant de n'être pas commandé par quelque hauteur, ou maiſon voiſine, d'où l'on puiſſe le battre à revers, de façon qu'une troupe ſe fait aſſommer ſans pouvoir ſe défendre.

Quand un Officier à ſon *poſte* a donné tous les ordres néceſſaires pour la régularité du ſervice, il doit s'attacher à contenir ſon détachement dans les régles d'une exacte diſcipline, & empêcher qu'aucun Soldat ne s'écarte, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Car combien d'Officiers battus & enlevés pour n'avoir pas eu toute leur troupe aſſemblée, ou pour avoir été vendus ou trahis par des déſerteurs de leurs poſtes, auxquels ils avoient donné occaſion de déſerter par leur trop grande facilité. Si les Sentinelles avertiſſent qu'elles apperçoivent de loin du monde ſéparément, ou en troupe, il doit envoyer un Sergent avec quatre fuſiliers pour reconnoître; & ſuivant ce que c'eſt, il doit faire prendre les armes à ſon détachement afin d'être ſur ſes gardes, & de faire arrêter tout ce qui paſſe à portée de ſon *poſte*.

Si le Général de l'armée, les Princes du Sang, les Princes légitimés de France, & autres Officiers Généraux paſſent à ſon *poſte*, ſoit pour le viſiter, ou autrement, il doit leur rendre les honneurs, qui leur ſont dûs. Cependant il y a des détachemens, ou *poſtes* à portée

Digitized by Google

de l'ennemi dans leſquels le Tambour ne doit point battre, crainte d'être découvert, ou faire appercevoir la marche des Généraux, qui les viſitent. C'eſt à la prudence du Commandant à le conduire en cela, mais il doit poliment en faire ſes excuſes à ces Seigneurs, ou autres Officiers Généraux, & leur expliquer la raiſon, qu'il a euë, pour ne pas leur rendre les honneurs qui leur ſont dûs.

Vers le ſoir il doit donner le mot & celui de raliement à ſes Officiers, Sergens, & Caporaux, leur dire toutes les rondes, & patrouilles, qu'il ordonne que l'on faſſe pendant la nuit, & de quelle façon il prétend qu'elles ſoient exécutées, faiſant doubler les Sentinelles dans les endroits néceſſaires, & leur préſcrivant de les viſiter de quart d'heure en quart d'heure, ou au moins toutes les demi heures, afin qu'elles ſoient alertes, & d'éviter la ſurpriſe. Enſuite il doit faire prendre les armes à ſon détachement pour en faire l'appel, & inſtruire encore plus préciſément les Soldats de leur poſte, en cas d'attaque, s'il eſt à portée des ennemis. La meilleure maxime eſt de leur faire garder toute la nuit leurs armes entre les bras, ou en bandouliere autour de leur feu, obſervant de faire cacher la platine de leurs fuſils, pour empêcher que la pluye, ou la roſée ne les mouille. Avant le point du jour, il les fait remettre à leurs poſtes, & les y fait reſter juſqu'à ce que la découverte ait été faite.

Quand le Commandant d'un poſte apprend des nouvelles des ennemis, il doit les écrire dans une lettre bien circonſtanciée & la faire tenir par un exprès au Général de l'armée, ou au Major General. Il doit encore leur envoyer les déſerteurs qui arrivent à ſon poſte, eſcortés par un Sergent, & un ou deux Fuſiliers, à moins qu'il ne fût trop éloigné, auquel cas il doit les faire garder à vuë, après les avoir fait déſarmer, pour les amener avec lui en deſcendant ſa garde, & les leur faire conduire en arrivant dans le Camp; il ne peut en engager aucun pour ſervir dans ſa Compagnie, ou dans ſon Régiment, ou dans quelque autre, ſans en avoir la permiſſion du Général de l'armée.

PETITS POSTES ſéparés: ſouvent on détache un Sergent avec quelques Fuſiliers à de *petits poſtes avancés*. Ceux qui ſont chargés de cette commiſſion ne ſçauroient y apporter trop d'attention. S'ils apprennent quelque choſe des ennemis, ou qu'il arrive quelques déſerteurs, ou autres perſonnes à leur *poſte*, ils doivent les arrêter, & les envoyer plûtôt que faire ſe peut ſous une eſcorte ſuffiſante à l'Officier, qui commande le principal *poſte*. Lorſque ces *petits poſtes* ſont relevés, ou qu'ils ont reçu ordre de ſe retirer, ils doivent rejoindre en bon ordre le gros de la trouppe, dont ils ont été détachés.

POSTES: tirer les poſtes au ſort dans une garniſon. Les Officiers ne ſçauroient ſe rendre trop réguliérement à l'heure & au rendez-vous marqué pour tirer au ſort leurs poſtes, afin de ne point faire attendre l'Officier Major de la Place, qui fait cette fonction, & qui a ſoin de les enrégiſtrer ſuivant l'ordre, & l'uſage établi dans les garniſons. Dans de certaines on fait tirer les poſtes une ou deux heures avant que de monter la garde: en d'autres à la tête de la garde, quand elle eſt aſſemblée pour aller monter la parade; & en d'autres lorſqu'elle eſt en bataille, & prête à défiler. C'eſt à eux à ſe conformer à ce qui ſe pratique là-deſſus dans la Place, où ils ſe trouvent. Leur dévoir eſt de tirer leurs poſtes eux-mêmes, & non

Digitized by Google

non de les faire tirer par d'autres, ni de les changer entre eux après avoir tiré, ce qui eſt très-expreſſément défendu par les Ordonnances du Roi.

* POSTES intermédiaires: ce ſont des Corps détachés de Troupes, poſtés de façon entre d'autres Corps, qu'ils puiſſent, en cas de beſoin, courir au plus preſſant & ſoûtenir l'effort d'un Ennemi qui voudroit entamer quelque poſte expoſé & ſe faire jour de ce côté-là.

POSTICHE, *Grenadiers poſtiches*, ce ſont des Soldats tirés des autres Compagnies, qu'on incorpore dans celle des Grenadiers, quand le nombre n'en eſt pas aſſez grand pour le ſervice qu'on en exige. Ces *Grenadiers poſtiches* retournent à leur Compagnie quand ils ont fait ce qu'on a attendu d'eux. On prend des *Grenadiers poſtiches* pour monter la tranchée, pour s'emparer d'un poſte important & faire quelqu'autre action d'éclat quand le nombre des Grenadiers n'eſt pas ſuffiſant.

POSTILLON en terme de marine, eſt un Bâtiment ou patache entretenuë dans un Port pour faire la découverte & porter des nouvelles.

* POT, eſt un mot général, qui ſignifie un gros Cartouche propre à contenir pluſieurs Artifices, tel eſt celui *d'une fuſée volante* qui renferme la garniture qu'elle doit jetter au bout de ſa courſe.

POT A BRAI: c'eſt un pot de fer, dans lequel on fait fondre le brai.

* POT d'une Fuſée volante: c'eſt la carcaſſe de la Fuſée. Il doit être fait du même Carton que la Fuſée, & roulé ſur un Cilindre de bois que l'on appelle le *Moule à former le Pot*.

POT à feu, eſt un pot de terre dans lequel on met une grenade que l'on couvre de poudre fine, puis on couvre le pot d'un morceau de parchemin, ou de peau, & pardeſſus on met deux bouts de mêches en croix où mettant le feu, & jettant le pot avec une anſe qu'on y fait vers le lieu qu'on veut endommager, ce pot venant à ſe caſſer en tombant, la poudre prend feu, & brule tout ce qui ſe rencontre à l'entour.

Il y a auſſi des *pots à feux* dans les feux de joïe qui jettent de l'artifice. On emploie pour ces *pots à feux*, 4. livres de ſoufre, 12. livres de ſalpêtre, 2. livres de verre battu; on mêle ces matieres enſemble, puis on les mêle à la main en y mettant un peu d'huile de lin.

On emplit des pots de terre de cette mixtion, & de roche à feu rompue par petits morceaux, comme pois ou féves. On entaſſe le tout juſqu'à ce qu'il ſoit près de la bouche & qu'il ne s'en faille qu'un travers de doigt. On emplit le reſte de poudre à canon. Il faut qu'il reſte aſſez de place, pour y mettre un peu de poix raiſine qu'on fond deſſus. Quand on veut jetter ces pots en quelques lieux, on rompt la poix juſqu'à ce qu'on trouve l'amorce, puis on y met le feu.

* POTS à feu: ce ſont des Cartouches de carton dont le diamétre & l'épaiſſeur ſont proportionnés à la groſſeur de ſept Lardons qu'ils doivent contenir. On n'en met ordinairement que ce nombre, qui s'arrange en rond mieux qu'aucun autre & remplit exactement l'intérieur du Pot, auquel on donne cinq à ſix diamétres de hauteur.

Il ne différe du *Pot à aigrette* qu'en ce qu'au-lieu de *jet* on ne met qu'un ſimple *porte-feu* qui communique à la chaſſe de la garniture.

* POTS à feu d'eau: ils ont la même forme & ſont compoſés comme les Pots à aigrettes. La ſeule différence qu'il y ait eſt qu'on met un contrepoids deſſous comme aux barils. On les garnit de Genoüil-

Digitized by Google

noüilleres & autre Artifice d'eau; un Jet chargé en brillant, lié à un ſac de poudre leur donne feu & les jette en l'air, d'où ils rétombent pour ſerpenter ſur l'eau. Lorſqu'ils ſont fort grands, on les fait entiérement de bois, de pluſieurs piéces liées & jointes enſemble avec des cercles de fer, qui ſervent auſſi à jetter des Balons de Carton, garnis d'Artifice d'eau & d'air.

* POT à aigrette : c'eſt celui dont le milieu eſt occupé par un *jet de feu*, lequel en finiſſant fait partir pluſieurs Artifices.

Ce ſont des Pots faits de gros Carton, de ſix pouces de diamétre & ſix à ſept lignes d'épaiſſeur, ſur quinze pouces de hauteur, cloués ſur un rond de bois qui leur ſert de pied. Leur chaſſe ſe fait comme celle des *Pots à feu*. On les garnit d'un Jet chargé en brillant, entouré d'autant de *Lardons* ou *Serpenteaux brochetés* que le Pot en peut tenir.

POT en tête, eſt une arme à l'épreuve qui péſe 16. à 18. livres ſeul & eſt à l'épreuve du mouſquet. Le *pot en tête* ſe met quelquefois au fond du chapeau, en ſorte qu'on ne le voit point.

POT de pompe : c'eſt la même choſe que chopinette : mais pot ſe dit plus ſur mer, & chopinette ſur terre.

* POTEAU, POTELET; Les poteaux ſont de groſſes piéces de charpente poſées de bout, pour porter ou lier d'autres piéces de bois.

Poteaux corniers : ce ſont des maîtreſſes poutres poſées à plomb dans les coins d'un batiment, & qui en ſoûtiennent les encognures.

Poteaux de remplage : ce ſont ceux qu'on met dans un pan de bois, entre croix de S. André.

Poteaux de croiſées ou de portes : ce ſont ceux qui forment les piédroits ou jambages des chambranles, des portes & des fenêtres.

Potelet eſt le diminutif de *Poteau*.

POTE'E, en terme d'Artillerie, eſt une terre préparée avec de la fiente de cheval, de l'argille & de la bourre, qui s'applique ſur les moules des piéces, avant que de former ce qu'on appelle la chape du moule qui eſt faite de bien plus groſſe terre. Cette *potée* eſt la terre qui conſerve l'impreſſion des traits & des ornemens du moule.

POTENCE : des Trouppes rangées en *potence :* c'eſt la capacité d'une ligne droite que l'on briſe, ſoit en-dehors, ſoit en-dedans, pour appuyer par ce moyen une ligne droite ou une gauche, à un Village, bois, ravin, &c. qui ſe trouve en-delà, ou en-deçà du front de la ligne, & que la difficulté du terrein empêche de joindre. On s'en ſert auſſi pour ménager un terrein reſſerré.

POTENCE de Bringuebale, C'eſt en terme de Marine une piéce de bois fourchuë par la pompe dans laquelle entre la Bringuebale.

* POTENTAT : c'eſt le nom qu'on donne à tout Prince ſouverain dont la puiſſance eſt redoutable par la grandeur de ſes forces, & par le poids de ſon autorité.

* POTERNE : c'eſt ainſi qu'on nomme les fauſſes portes, placées ordinairement dans l'Angle du flanc & de la Courtine, pour faire des ſorties ſécretes par le foſſé.

POTIN, CUIVRE. Il y a deux ſortes de *potin*, l'un qui eſt de bonne qualité, compoſé de cuivre jaune & de quelque partie de cuivre rouge. Celui-là ſert fort bien à la confection des piéces de canon en y mélant d'autre cuivre rouge appellé roſette.

Mais il y a un autre *potin;* ce ſont les layures, qui ſortent de la fabrique du laiton, leſquelles ſont incapables de ſouffrir le marteau.

Celui-

Celui-là ne vaut rien pour les piéces.

POUCE, c'eſt une méſure, qui comprend la douziéme partie du pied de Roi. Le pouce contient douze lignes, dont chacune eſt large de la groſſeur d'un grain d'orge. Le pouce ſuperficiel quarré a cent quarante de ces lignes, & le pouce oblique en a mille ſept cent vingt-huit.

POUDRE : la poudre eſt l'ame des plus fortes machines de guerre ; il entre dans ſa compoſition du ſalpêtre, du charbon & du ſoufre. Il y a trois ſortes de ſalpêtre auſquels l'on donne le raffinement : le prémier s'appelle ſalpêtre de houſſage, c'eſt celui qui s'attache aux murailles des granges, des étables, des caves & autres lieux ſoûterrains, il ſe fait connoître en le mettant ſur la langue, où l'on ſent une petite piquure comme d'un ſel un peu foible ; le ſecond ſalpêtre vient de certains Pays-Etrangers, qui en produiſent abondamment, ſur-tout certaines Campagnes des Indes où la terre le produit & dont il couvre la ſurface, c'eſt de ces endroits que les Hollandois tirent le leur ; le troiſiéme ſe rencontre dans les terreins même des lieux ſoûterrains, ſur-tout ſi ce ſont des endroits où les animaux ſe retirent, lequel eſt contracté par leur fiente & leur urine. On en trouve auſſi dans la démolition des maiſons.

Le ſalpêtre bien travaillé eſt le prémier corps & le plus eſſentiel pour faire de bonne *poudre*, il ne ſuffit pas ſeul, parce qu'il brule ſans bruit, ſans effort, & ſans cette impétuoſité que l'on voit à la poudre. La ſeconde matiere eſt le ſoufre, il y en a du gris, du jaune, & du verdâtre : le gris eſt nommé ſoufre vif, parce qu'il eſt comme il ſort de la terre ; le jaune appellé ſoufre à canon, ſimplement à cauſe de ſa figure, & qu'il eſt déjà purifié de la terre la plus groſſiere, eſt le meilleur de tous pour faire de la poudre. Le charbon qui eſt la troiſiéme matiere, doit être de bois de bourdaine, autrement noir prun pour le meilleur, celui de ſaule eſt aſſez bon, & même celui de coudrier & d'aune. C'eſt de ces trois matieres, dont on compoſe la poudre, tout autre mélange la gâte, plûtôt qu'elle ne la rend bonne, du-moins ſuivant les diverſes expériences, & les différens changemens qu'on y a apportés.

On met trois quarts de ſalpêtre, & l'autre quart eſt partagé entre le charbon & le ſoufre, en telle ſorte cependant que le charbon ſurpaſſe d'un tant ſoit peu le ſouffre. Cette matiere étant bien mêlée, on la tire du mortier, & la portant ſur un crible on la preſſe avec un rouleau de bois, par le moyen duquel la matiere en paſſant par les petits trous du crible, ſe forme en grains, tels qu'on les voit : on les remue encore ſur un tamis, afin de ſéparer la poudre d'un reſte de pouſſiere qui n'a point de corps, c'eſt de cette *poudre* fabriquée en gros grains dont on ſe ſert à l'Armée.

Car la *poudre* de chaſſe, quoiqu'elle ne ſoit point différente pour la matiere, elle doit être compoſée d'un ſalpêtre d'une cuite au-deſſus de celle dont on fait la poudre de guerre : d'ailleurs on doit mettre moins d'eau dans ſa compoſition, & on la bat un peu plus long-tems. Le ſalpêtre doit être en roche, après quoi pour arrondir cette poudre, quand elle a été paſſée par un tamis plus fin & plus délié que le précédent, on la met dans pluſieurs barils qu'on tourne, & dont le mouvement rend la *poudre* polie tout au tour. La bonne *poudre* n'eſt point lente à prendre feu, la fumée qui en ſort, s'éléve en colonne ſans noircir & bruler ce qui la touche, & ſa couleur doit être d'ardoiſe, & n'avoir

Digitized by Google

voir rien de brillant, lorſqu'on l'expoſe au Soleil.

Les lieux & les Villes où ſont ſitués les Moulins à *poudre* du Roi dans le Royaume, ſont *Acier* en Franche Comté, *S. Medard* près Bourdeaux, *Pont-de-Buis* près Breſt, *S. Ponce* près Charleville, *Colmar* en Alſace, *Vonges* en Bourgogne, *Eſſone* près Paris, la *Fere* en Picardie, *S. Jean-d'Angely* en Saintonge, *Eſquiergue* près S. Omer, *Pont l'Evêque* près Vienne, *S. Chamas* près Marſeille, *Metz* dans les trois Evêchés, *Caſtelnau* près Montpellier, *Maromme* près Rouen, *Toulouſe* en Languedoc, *Belleray* près Verdun, *Perpignan* en Rouſſillon, *S. Leonard* près Limoges. M. Micault eſt Commiſſaire Général des Poudres & Salpêtres. La *poudre* à canon a été inventée par Bertold Schuartz Cordelier Allemand, grand Alchymiſte en 1330. ſous Philippe VI. de Valois.

Suivant pluſieurs Ordonnances les Entrepreneurs ne doivent employer dans la confection des poudres que du ſalpêtre de trois cuites, bien deſſalé & dégraiſſé, ni de charbon que de celui de bois de Bourdaine. Il leur eſt enjoint de faire battre les poudres dans les mortiers du-moins pendant 24. heures, & on ne doit livrer dans les magaſins aucune poudre à gros grain appellée poudre à Canon, mais de celle appellée poudre à Mouſquet. Les poudres ſont éprouvées dans les mortiers : & ces mortiers pointés à 45. dégrés d'élevation, ſont chargés de trois onces de poudre, leſquelles doivent porter un boulet de ſoixante livres ſans tamſon, ni plateau au-delà de 50. toiſes. Les poudres ne ſont point reçuës dans les magaſins après le radoub, qu'elles n'ayent été miſes en état que trois onces dans un deſdits mortiers ne pouſſent le boulet au-delà de 45. toiſes.

On appelle *poudre neuve* ſur mer, de la *poudre*, qui n'a point encore été portée à la mer.

Le Turc fait travailler continuellement à la *poudre* dans tous les lieux de ſa frontiere. Il lui en vient du Caire & d'Egypte, il en achete des Chrétiens, & il en a ſi abondamment, qu'il en conſume plus à tirer inutilement & par fantaiſie, que l'Allemagne & la France enſemble n'en emploient aux uſages néceſſaires.

Quand il eſt à un ſiége ou en campagne, on crie tous les ſoirs pendant la priere publique, *balla, balla*, c'eſt-à-dire, *Dieu, Dieu*, & aprés ce cri, on fait une ſalve générale de tout ce qui ſe trouve de piéces dans la tranchée, dans les lignes d'approche, & dans les autres parties du Camp, ce qui ſe pratique tous les jours. De-là il eſt aiſé de juger combien il ſe conſume de munitions à plaiſir. Au reſte ſa poudre eſt excellente, comme il paroit par le bruit, la force & la longueur des coups.

* Pour bien conſerver les Poudres ſur Mer il ſeroit à propos de les enfermer dans des coffres doublés ou révêtus de plomb : c'eſt une expérience faite par M. de *Gentien*, Capitaine de Vaiſſeau du Roi. Cet Officier ayant fait doubler de plomb le coffre de ſtribord du Vaiſſeau qu'il montoit, pour éprouver, ſi la poudre & les Gargouſſes de parchemin s'y conſerveroient mieux que dans les Coffres doublés de planches, dont l'humiditée pourit preſque toûjours une partie des Gargouſſes & affoiblit la poudre, il trouva après ſon voyage qu'il n'y avoit de Gargouſſes gatées dans le coffre doublé de plomb que le tiers de ce qu'il y en avoit dans les coffres doublés de planches. Ce fait eſt rapporté dans l'Hiſtoire de l'Academie des Sciences, année 1726.

POUDRE muëtte : poudre four-

Digitized by Google

ſourde : elle ſe fait, à ce qu'on dit, avec de la poudre commune, en y ajoûtant du borax, & la pierre calamine, ou du ſel armoniac, ou des Taupes vives, calcinées, ou de la ſeconde écorce de ſureau.

*C'eſt une erreur de croire qu'il y ait de la *poudre muette*, c'eſt-à-dire qui ne faſſe aucune détonation, lorſqu'elle prend feu dans un lieu enfermé, comme dans un canon ou ailleurs, de ſorte qu'elle s'ouvre un paſſage, & chaſſe, par exemple, un boulet ſans faire aucun bruit ; car tout le monde ſait que le bruit n'eſt autre choſe, qu'une agitation de l'air dans un mouvement ſubit & violent ; il ne peut ceſſer ou diminuer qu'à meſure que le mouvement ſe ralentira : ſur ce principe, on voit clairement, qu'en ôtant l'activité de la poudre, on lui ôteroit la force de ſe faire jour au travers des obſtacles qu'on lui oppoſe dans un canon, puiſqu'en ôtant ces obſtacles, comme dans un fuſil chargé de poudre, ſans bourre ni boulet, il ſe fait encore une détonation. On peut étendre plus au long ce raiſonnement, mais ſans s'y arrêter davantage, il ſuffit de dire que c'eſt l'invention des arquebuſes à vent qui a donné lieu à ce faux bruit répandu dans le peuple qu'il y a de la poudre *muette*, c'eſt-à-dire qui ne fait point de bruit dans un Canon. Il s'eſt trouvé néanmoins des gens qui ont cherché les moyens de faire une *poudre muette*, mais leurs compoſitions ne font que diminuer le bruit au préjudice de la force, par conſéquent ce ſeroit gâter la poudre ſûrement, que d'y mêler d'autres ingrédiens que les naturels.

* POUDRE fulminante. On appelle ainſi une compoſition de trois parties de ſalpêtre, de deux parties de ſel de tartre, & d'une partie de ſoufre, pilées & incorporées enſemble ; ſi on la met dans une cuilliere de fer ou d'argent ſur un petit feu pendant un quart d'heure, ou une petite demie-heure, elle s'enflamme, & fait une ſi grande détonation, qu'un gros de cette poudre fulmine, & fait preſqu'autant de bruit qu'un canon, ce qui lui a donné le nom de *poudre fulminante*. Elle a deux effets particuliers, différens de ceux de la Poudre à canon : L'un, qu'elle fait un ſi grand bruit ſans être enfermée, qu'elle perce, pour ainſi dire les oreilles ; l'autre, qu'au contraire de la poudre à canon, elle agit du haut en bas d'une telle force, qu'elle perce une cuilliere de cuivre, celles de fer réſiſtent davantage.

Comme l'effet de cette poudre vient de l'étroite liaiſon des parties du tartre avec le ſalpêtre & le ſoufre ; il réſulte que ſi l'on fait chauffer ces matiéres à un trop grand feu, elle produit beaucoup moins d'effet dans ſa détonation, parce qu'elles ont été trop agitées pour pouvoir ſe lier intimement.

On fait auſſi pareille choſe avec de l'or, ce qu'on appelle de *l'or fulminant*, dont on trouve le ſecret & les effets expliqués dans la Chimie de l'Emery. L'une & l'autre de ces poudres ne ſont que des curioſités de phiſique, inutiles pour les Feux d'artifices de guerre & de ſpectacle.

POUDRIER : c'eſt une horloge de ſable, dont on ſe ſert ſur mer, qui doit durer une demi-heure.

* POUF ; c'eſt le nom que les Négres d'Afrique donnent aux Armes à feu, parce qu'il en exprime le bruit.

POUGE ou *Poge*, terme de marine. *Voyez* ARRIVE-TOUT.

POUGER ou moler en poupe, terme de marine, eſt faire vent arriere.

POU-

Digitized by Google

POULAINE ou *éperon*, terme de marine. *Voyez* EPERON. C'eſt au bas de la *poulaine* contre l'étrave, que l'on va laver & blanchir le linge & ſatisfaire aux néceſſités de la digeſtion.

POULAINS, étances ; les poulains tiennent l'étrave du Vaiſſeau, dans le tems, qu'il eſt ſur le chantier. On ôte ces *poulains*, ou ces étances les derniers, quand on veut mettre le Vaiſſeau à l'eau.

POULEVRIN : on écraſe de la poudre pour amorcer les piéces, & l'on en fait même quelquefois des traînées un peu longues ſur le corps de la piéce, quand la lumiere eſt trop ouverte, & que l'on craint qu'en prenant feu la poudre, ne jette en l'air le boute-feu du Canonier. Cette poudre écraſée, qui eſt ſouvent la plus fine, s'appelle *poulevrin*.

POULIE : c'eſt un corps rond, fait de bois, ou de métal en forme de diſque, ou d'aſſiette avec un creux tout autour pour entortiller une corde. Elle a un trou dans le centre, pour y paſſer un aiſſieu, autour duquel elle tourne. Les poulies ſont néceſſaires dans l'Artillerie, comme à enlever les machines de guerre. On s'en ſert dans les Vaiſſeaux : on s'en ſert auſſi aux gruës, engins, & autres machines, pour empêcher que les cordages ne ſe frotent en élevant des fardeaux. La *poulie* eſt emboëtée dans ce qu'on appelle écharpe, ou mouſle, & par ce terme de *poulie*, on comprend le tout enſemble, ſçavoir le mouſle, la poulie, ou rouët, & l'aiſſieu.

Il y a diverſes ſortes de *poulies*, ſelon les divers uſages, auxquels elles ſont deſtinées. Les unes ſont longues, les autres rondes. Il y en a qui ont deux, trois & quatre rouës les uns ſur les autres, & on les appelle de doubles poulies. Les unes ſont frapées, les autres s'ôtent, & ſe remettent. La plûpart ſont frapées par deſſus, ou par deſſous, & quelques-unes le ſont par ces deux endroits. Les plus petites ſont dans une étrope, qui les ſuſpend par le moyen d'une goujure, ou entaille, qu'elles ont au côté, & où l'étrope entre. Il y en a qui ſont tenuës par des crocs, & elles s'ôtent, & ſe remettent. On fait les roüets du bois le plus ſolide, & le plus uni, & auſſi de cuivre. Quelques-uns veulent qu'on donne de large aux poulies deux fois la groſſeur, ou l'étenduë de la rondeur des cordes, qui doivent paſſer dans les poulies. Il y a des poulies ſimples, des poulies de palan, des poulies à trois roüets, & des poulies communes. La *poulie ſimple* eſt un mouſle, où il y a ſeulement une poulie. La *poulie double* eſt celle, où il y en a deux ſur un aiſſieu, l'une à côté de l'autre. La *poulie de palan*, c'eſt un mouſle double, où il y a deux poulies, l'une ſur l'autre, quelquefois trois, & quelquefois juſqu'à quatre.

POUPE, eſt l'arriere d'un Vaiſſeau. Avoir le vent en *poupe* eſt faire vent arriere, & porter à droiture également entre deux écoutes.

POUPE quarré, Vaiſſeaux à *poupe quarrée*, c'eſt-à-dire, qui ont l'arcaſſe bâtie ſelon la largeur & la ſtructure des grands Vaiſſeaux de guerre. Louis XIV. en 1673. ordonna qu'à l'avenir la *poupe* de ſes vaiſſeaux ſeroit ronde au-deſſous de la liſſe de Hourdy, & non quarrée, comme il avoit été pratique juſqu'alors. L'Ordonnance fut faite à Nancy.

*POURSUIVANS d'Armes ; C'eſt le nom qu'on donnoit autrefois à des Gentilshommes qui ſe propoſant d'obtenir un office de Héraut, en faiſoient l'exercice pendant ſept ans, comme une eſpéce d'aprentiſſage.

* POURTOUR, terme d'Architecture, qui ſe dit de l'étenduë du

du tour ou de la circonférence d'un eſpace. C'eſt ce que les Géométres appellent *Peripherie. Le Pourtour d'un Dome, d'une Colonne &c.*

POUSSE-BARRE : c'eſt un commandement, que l'on fait à ceux, qui dans un Vaiſſeau virent au cabeſtan, pour obliger à travailler plus fortement.

* POUSSÉE, terme d'Architecture. On appelle *pouſſée* d'une voute l'effort que ſon poids lui fait faire contre les murs ſur leſquels elle eſt batie.

* POUSSER. En termes de menuiſerie, pouſſer *à la main*, c'eſt travailler des moulures à la main. On employe la même expreſſion pour les ouvrages en plâtre à la main.

Les Architectes diſent qu'un mur *pouſſe au vuide*, pour dire qu'il fait ventre.

POUSSIER eſt ce qui reſte de la poudre après le grain formé par le tamis, ou quand la poudre a été remuée, & que le grain s'en eſt froiſſé à découvert.

* POUSSIER; Les Artificiers nomment ainſi la Poudre pilée & tamiſée dont ils ſe ſervent dans leurs compoſitions.

* POUSSOLANE; C'eſt une eſpéce de terre rougeâtre, qui tire ſon nom de Pouzzole en Italie, où elle ſe trouve, & qui, mêlée avec de la chaux, fait un mortier qui durcit à l'eau.

* POUTRE, POUTRELLE; Les plus groſſes piéces de bois qui entrent dans les bâtimens s'appellent *poutres*.

Les Poutres d'un plancher ſont peuplées de ſolives eſpacées.

Poutrelle eſt diminutif de *Poutre*.

PRAME : c'eſt une ſorte de barque ou bateau dont on ſe ſert dans les canaux.

PRATIQUE, en terme de marine, ſignifie traite, communication, & commerce. On dit avoir *pratique* avec des Inſulaires, c'eſt-à-dire, commercer avec eux.

* PREFET; C'étoit autrefois le titre d'un des prémiers Magiſtrats de Rome, & de divers offices moins conſidérables. On nommoit *Préfet du Prétoire* le chef de la Légion Prétorienne déſtinée à la garde des Empereurs.

PRELART, terme de marine, eſt une toile goudronnée, qu'on met ſur les caillebotis, fronteaux, panneaux, eſcaliers, & autres endroits ouverts de chaque Vaiſſeau.

* PRELONGE; C'eſt le nom qu'on donne à un long & gros cordage qui ſert à traîner le Canon ſur les montagnes.

PRENDRE : ce terme eſt militaire : on dit : *prendre* les Villes d'aſſaut, par famine, &c. *prendre* des quartiers de rafraichiſſemens, &c. *prendre* ſon ennemi par derriére, &c. c'eſt auſſi un terme de marine : on dit : *prendre* vent devant, c'eſt-à-dire que le vent ſe jette ſur les voiles d'un Vaiſſeau, ſans qu'on le veuille : *prendre* un ris, qui eſt racourcir la voile à une hauteur déterminée; *prendre* boſſe, qui eſt l'amarrer; *prendre* chaſſe; *prendre* terre, &c.

PRENEUR, Vaiſſeau preneur, c'eſt un Vaiſſeau qui a fait une priſe.

PRENEZ la cartouche : à ce commandement de l'exercice, on la prend, la tirant hors de l'étui, tenant le bras tendu, éloigné du corps à la hauteur de la ceinture.

PRENEZ le fourniment : cet autre commandement ſe fait en ſerrant fort le reſſort du fourniment, & ne le lâchant point, qu'on n'ôte le fourniment du canon.

PRENEZ le poulverin : ce commandement ſe fait, en prenant le poulverin à poignée de la main droite en l'éloignant du corps.

Digitized by Google

PRENEZ la bayonnette : on porte la main ſur la poignée de la bayonnette.

PREPARATIFS de Guerre, ils ne ſe peuvent faire ſans éclat. Mais on cherche des prétextes ſpécieux pour les colorer.

Les choſes néceſſaires pour faire la guerre ne s'achetent, ne ſe conduiſent, & ne ſe font qu'avec le tems.

Dans les troubles le tems manque, les moyens & même l'application, qui eſt diſtraite çà & là. Le prix des choſes augmente ; les pays par où l'on paſſe & qui devroient fournir des chariots s'en acquittent mal. La confuſion, l'inquiétude de ſauver leurs propres effets, l'aigreur des eſprits, la crainte de s'engager dans les troubles les rendent quelquefois plus contraires que favorables : l'ennemi même peut empêcher les paſſages, & conjecturer ce qui vous manque & quels deſſeins vous avez.

Henri IV. s'étant mis dans la tête un vaſte deſſein, avant que de l'exécuter s'y diſpoſa pendant pluſieurs années. Louis XIV. ayant réſolu d'entrer en Italie l'an 1663. envoya des Commiſſaires l'année précédente pour s'y pourvoir de grains, de fourrages, d'Artillerie, de Quartiers & autres choſes ſemblables, & en 1667. avant que de ſe mettre en Campagne pour la conquête des Pays-Bas, il mit ordre aux affaires de ſon Royaume & de ſes Finances, remplit ſes coffres, augmenta ſon Armée, & par ces précautions, & pluſieurs autres il aſſûra le ſuccès de ſon entrepriſe.

En un mot un long appareil produit une prompte victoire. C'étoit une maxime parmi les Romains, qui eſt encore ſuivie chez les Turcs de faire de groſſes & courtes guerres, & c'eſt un proverbe commun *qu'un homme ſage ne doit pas s'embarquer ſans biſcuit.*

PRES & plein : c'eſt un commandement que l'on fait au Pilote d'un Vaiſſeau, ou au Timonier, d'aller au plus près du vent, mais enſorte que les voiles ſoient toûjours pleines.

PRÉSENTER : ce terme eſt marin : on dit *préſenter* au vent, *préſenter* la grande bouline, *préſenter* le cap à la lame, *préſenter* un bordage, *préſenter* un membre.

* PRÉSENTER ; terme qui ſelon les Ouvriers ſignifie poſer une piéce de bois, une barre de fer, ou toute autre choſe, pour connoître ſi elle conviendra à la place où elle eſt deſtinée, afin de la réformer & de la rendre juſte, avant que de l'aſſûrer à demeure.

PRESENTEZ vos armes : ce commandement de l'exercice ſe fait en trois tems. Au prémier on porte la main droite ſur le chien du fuſil, le tenant droit devant ſoi, détaché du corps, la main droite vis-à-vis la ceinture. Au ſecond on fait un demi-tour à droite, tenant le fuſil de la main droite, & le bras tendu devant le milieu du corps, la platine à la hauteur de la cravate. Au troiſiéme on laiſſe tomber le fuſil ſur la main gauche, tenant le bout fort haut, de maniére que le bout de la croſſe, ſoit vis-à-vis le genou droit, & éloigné d'un demi-pied, & les armes ſe trouvent préſentées. Il faut tenir le bout du canon fort haut, de maniére que la bayonnette paroiſſe au-deſſus du Soldat.

PRESSER, en terme de marine : c'eſt contraindre les Mariniers à ſervir ſur les Navires de guerre. Cette façon de parler eſt Angloiſe : on dit en France fermer les Ports, mettre un Embargo.

PRET, eſt le payement de ſolde que le Roi fait faire par avance de cinq jours en cinq jours à ſes Troupes. On dit payer le *prêt*, recevoir le *prêt*, toucher le *prêt*.

C'eſt

Digitized by Google

C'eſt aux Sergens à faire le prêt à leur Compagnie conjointement avec leurs Officiers. Ils doivent examiner avec exactitude, ſi chaque Soldat n'a rien perdu de ſon armement, ou de ſon habillement, afin de le faire réparer à ſes dépens ; en lui retenant un ſol & demi de ſa paye, juſqu'à ce qu'il ait dequoi payer, ce qui lui manque : & s'il y a de la faute ou de la négligence du Soldat, on le met en priſon pour le rendre ſoigneux : lorſque les Sergens exécutent cela réguliérement, il ne manque jamais rien à leur trouppe, & un Régiment eſt toûjours bien tenu. Auſſi c'eſt aux Sergens que l'on doit s'en prendre, quand on trouve quelque choſe à rédire à leur Compagnie.

Il eſt bon que de tems en tems du-moins, les Officiers ſubalternes, faſſent faire en leur préſence, le prêt aux Sergens, qu'ils faſſent aſſembler leurs Soldats par chambrées, avec leurs armes & bagages dans leur logement, pour examiner s'il ne leur manque rien ; enſuite ils font donner le *prêt* au chef de chaque chambrée, qui en eſt l'œconome. Lorſqu'il y a quelque Soldat malade, il doit le faire porter à l'Hôpital le jour du prêt, ſans attendre au lendemain. Moyennant ces attentions, un Régiment eſt toûjours bien tenu, & tout en dure davantage. Les Officiers ſubalternes, doivent aller rendre compte à leurs Capitaines de ce qu'ils ont trouvé à rétablir dans leurs Compagnies, & ſi les Capitaines négligeoient d'y rémédier, ils ne ſçauroient ſe diſpenſer d'en donner avis au Commandant ou au Major du Régiment. Le Capitaine doit auſſi de tems en tems faire le prêt à ſa Compagnie, conjointement avec ſes Officiers ſubalternes, & ſes Sergens : du-moins il doit le faire faire quelquefois devant lui, avec toutes les circonſtances néceſſaires : & lorſqu'il ne trouve pas à propos de prendre ce ſoin lui-même, il doit tenir la main à ce qu'on lui rende un compte exact de tout ce qui a été fait là-deſſus. S'il eſt obligé de s'abſenter, il charge un Officier de ſa Compagnie, de tenir un Etat juſte de la recette & de la dépenſe, pour lui en rendre compte à ſon rétour, & être en état lui-même de la faire à ſes Soldats.

PRET de la Cavallerie : le Major, ou Aide-Major dans la Cavallerie, fait le prêt au Maréchal des Logis de chaque Compagnie de ſon Régiment. Celui-ci paye les Cavaliers tous les quinze jours en garniſon, & tous les dix jours en Campagne. Les Brigadiers, en l'abſence ou maladie des Maréchaux des Logis, ſont obligés à leurs mêmes fonctions. Ils ſont le prêt aux Cavaliers, ils tiennent un état du nom & ancienneté des Cavaliers de leurs Compagnies, ils les commandent, &c.

Un Soldat convaincu d'avoir volé le prêt de ſon Camarade, doit par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727. être condamné à mort ou aux Galéres perpétuelles, ſuivant les circonſtances du cas. Par un Réglement fait pour les Gardes Françoiſes, en Garniſon à Paris, il eſt défendu aux Sergens d'affecter de faire le prêt à leur Compagnie dans un Cabaret, pour obliger les Soldats à y aller boire. Si quelqu'un le fait le Major doit les envoyer en priſon, & en avertir le Colonel ou le Commandant du Corps, en ſon abſence, pour interdire ledit Sergent, & en avertir Sa Majeſté.

* PRETOIRE, Palais du Préteur de l'ancienne Rome, qui étoit auſſi le lieu où il rendoit la juſtice. Dans la ſuite on donna ce nom à la tente du Général d'Armée où s'aſſembloit le Conſeil de guerre.

* PRETORIENS, Gardes des Empereurs Romains, choiſis d'abord

Digitized by Google

bord par Scipion l'Africain entre les plus braves Soldats de l'Armée, & divisés ensuite par Auguste en plusieurs Corps, avec deux Officiers pour les commander. Leur païe étoit double de celle des autres Soldats, & leur nombre d'environ dix-mille, en neuf ou dix cohortes. Ils avoient beaucoup de part à toutes les révolutions de l'Empire.

PREVOT : Nous connoissons en France le *Prévôt-Général* de la Connétablie : le *Prévôt de l'Hôtel de Sa Majesté :* le *Prévôt-Général* de l'Isle de France : le *Prévôt-Général* des Monnoyes : les *Prévôts*, appellés autrefois *Provinciaux*, & qu'on appelle aujourd'hui *Prévôts* des *Maréchaussées*. Les Régimens, qui ont Grand Etat-Major, ont encore chacun un *Prévôt* particulier, qui marche à la suite du Régiment.

PREVOT-GENERAL *de la Connétablie, Gendarmerie & Maréchaussée de France, Camps & Armées de Sa Majesté.* C'est M. *Florentin Poulet*, Chevalier, Seigneur *de la Tour*, qui occupe aujourd'hui cette Charge. Pour en trouver l'origine, il faut remonter à celle de *Connétable* de France, établie dès la deuxiéme Race, qui, comme je l'ai dit au mot de *Connétable*, a succedé à celle de *Grand Sénéchal de France*. Lors de l'établissement de cette Charge, nos Rois lui accordérent, pour l'exécution de ses Ordres *une Compagnie d'Ordonnance attachée à sa personne & à sa suite.* C'est la même qui s'est perpetuée jusqu'à ce jour. Car quand la Charge de *Connétable* a été supprimée par l'Edit de Janvier 1627. les fonctions en ont été réunies aux Maréchaux de France, dont le prémier le représente, & chez lequel le *Prévôt-Général de la Connétablie*, &c. a un Corps-de-Garde établi où elle fait journellement son service, ce qui non obstant la suppression de la Charge de *Connétable*, à toûjours fait conserver à l'Officier qui est à la tête de cette Compagnie, le titre de *Prévôt-Général de la Connétablie, Gendarmerie de France, Camps & Armées de Sa Majesté*, on y a seulement ajouté, & *Maréchaussée de France.*

On trouve cette charge déjà existante sous le régne de Henri II. avec le titre de *Grand-Prévôt de la Connétablie & Maréchaussée de France.* Cet Office donne à celui qui en est revêtu, le titre & le rang de *Mestre-de-Camp* de Cavallerie. Il a inspection sur toutes les *Maréchaussées* du Royaume, & sa Compagnie est la prémiere, c'est-à-dire, la *Colonelle* de toutes les autres de cette espéce. Il est né *Prévôt* dans les Camps & Armées du Roi, pendant la guerre. Il commet les autres *Prévôts* pour les autres Armées. Quand il est employé à l'Armée, il a son logement à la suite de la Cour, & aux Camps & Armées : il est logé immédiatement après le Maréchal des Logis de l'Armée.

Il nomme & présente au Roi tous les Officiers & Gardes de sa Compagnie, qui obtiennent sur sa Nomination des Provisions en Chancellerie, & il a Séance & voix délibérative à la *Connétablie du Palais.* Il commande les *Maréchaussées* quand elles sont assemblées, comme lorsque le Roi commande le *Ban & l'Arriére-Ban.*

Il veille à ce que les Ordonnances Militaires soient observées. Il connoît de tous *cas prévôtaux*, & autres attribuées aux Juges extraordinaires. Il est Juge en dernier ressort, Civil & Criminel, & de Police, dans les Camps & Armées, où il met le *taux* aux vivres, & donne les *Passeports* aux Marchands Munitionnaires, Artisans & autres, suivans les Armées. Il connoît de l'enterinement des *Brevets de Grace*, accordés aux Déserteurs. C'est ce qui est

Digitized by Google

eſt porté dans l'Ordonnance d'Avril 1681.

Ce *Prévôt-Général de la Connétablie &c.* a ſous lui les Officiers ſuivans ; trois *Lieutenans d'Epée*, qui ont par leur Charge, le titre *d'Ecuyer*, *Conſeiller du Roi* ; un *Aſſeſſeur*, un *Procureur du Roi*, un *Greffier*, quatre *Exempts*, quarante-huit *Gardes*, y compris le Trompette. Cette Compagnie a un *Commiſſaire*, & un *Contrôleur*. A l'Armée, ces Officiers ont d'extraordinaire par mois : le Lieutenant 150. livres : le Procureur du Roi 100. livres : les Exempts 60. livres : le Greffier 60. livres : les Gardes 25. livres. Les Officiers d'Epée de cette Compagnie, montent la Garde ; & font le ſervice auprès de l'Ancien Maréchal de France, repréſentant le Connétable. Ils ſont commis à la garde des perſonnes de qualité, Gentilshommes, Officiers, qui ont des démêlés : & le *Prévôt-Général* aſſiſte chez l'ancien Maréchal de France, aux aſſemblées qui s'y tiennent au ſujet de ces démêlés.

Les Gardes portent le hoqueton d'orfévrie à fond bleu : pour deviſe, la prémiére lettre du nom du Roi, qui eſt une L couronnée, cotoyée de deux mains droites, armées de gantelets, fleurdeliſés, ſortant d'une nuée, & portant une épée nuë, la pointe en haut. Ces Officiers ſont du Corps de la Gendarmerie. Ils ont été conſervés dans la qualité & privilége de Commençaux. J'ai encore à dire ſur ce ſujet, que le *Prévôt-Général* de la Connétablie, a droit de ſuivre les Armées ; & les autres *Prévôts particuliers*, érigés par Louis XIV. ne ſervent que ſous lui, quand il eſt à l'Armée. Ce ne ſont point les Soldats de Garde, ni les Archers, qui lient les Criminels : quand il y a des Criminels, c'eſt la Garde qui en répond, & ſuppoſé que l'on veüille les faire attacher, il y a des Geoliers qui font cette fonction.

Il n'eſt pas poſſible de connoître le prémier, qui a occupé la Charge de *Prévôt-Général* de la Connétablie, & même ceux qui lui ont ſuccedé. Le prémier que l'on trouve, eſt Triſtan l'Hermite, & enſuite :

	François Pataul, Seigneur de la Voulte.
14. Août 1545.	Claude Genton, Chevalier, Seigneur de Broſſes.
	Antoine Dubois.
	Pierre - Florentin Poulet.
	Nicolas Boroy.
23. Mai 1563.	Jean Raoulx, Seigneur de la Mardelle.
	Le Sieur de Gluligny.
4. Mars 1577.	Jean de la Valette, Seigneur du Montil.
4. Septembre 1588.	Alphonſe Fredy, Seigneur du Moulinet.
8. Août 1596.	Nicolas Rapin, Seigneur de la Cholerie.
1. Janvier 1605.	Louis Morel.
31. Décembre 1613.	Jean Midon.
3. Mai 1615.	Guillaume Gamar.
14. Janvier 1617.	Adrien de la Morliere.
12. Février 1622.	François Lhuillier.
17. Août 1623.	Jean de la Gardette.
12. Avril 1625.	Victor de la Gardette, ſon frere.
16. Juin 1653.	Antoine de la Gardette, fils.
27. Juillet 1660.	Antoine le Grain.
8. Février 1674.	Henri le Bel.
10. Avril 1675.	Nicolas le Grain.
26. Août 1681.	Etienne Germain, Marquis de S. Germain.

Digitized by Google

9. Mars 1694. Nicolas Binot, Seigneur d'Eſtoutteville.
25. Janvier 1704. Louis-Gilles Binot, Seigneur d'Eſtoutteville.
2. Mai 1706. Denis de la Coſte, Seigneur de Greſoin.
15. Février 1715. Jean le Dos, Sieur du Chevron.

24. Décembre 1731. Meſſire Charles-Florentin Poulet, Chevalier, Seigneur de la Tour, Prévôt-Général de la Connétablie, Gendarmerie & Maréchauſſée de France, & des Camps & Armées de Sa Majeſté, Meſtre-de-Camp, & Inſpecteur-Général de toutes les Maréchauſſées du Royaume.

PREVOT de l'Hôtel du Roi, & *Grand-Prévôt* de France. C'eſt aujourd'hui M. le Comte de Montſereau, Lieutenant-Général des Armées du Roi. Le *Grand-Prévôt de l'Hôtel*, prête ſerment de fidélité entre les mains du Roi, & il eſt reçu au Grand-Conſeil où il a ſéance, comme Conſeiller d'Etat.

Il a droit de nommer à toutes les charges qui dépendent de la ſienne, & fait expédier par ſon Secretaire des nominations, ſur leſquelles le Roi fait expédier des Proviſions ſcellées du grand Sceau, à ceux auxquels il eſt abſolument néceſſaire d'en avoir, comme ſont les deux Lieutenans-Généraux de Robe longue, & du Greffier en chef. A l'égard du Lieutenant-Général de Robe courte, & des quatre Lieutenans par quartier, ils ſont obligés de prendre des Proviſions du Roi. A l'égard des Exempts, ils ſont aſtreints à prendre des Proviſions du Roi, mais les Gardes n'en prennent que du *Grand-Prévôt*. Dans les voyages du Roi, le *Grand-Prévôt* a droit de choiſir ſon logement après que les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France & autres Grands Officiers de la Couronne, & les Secretaires d'Etat, ont pris le leur : c'eſt pourquoi on l'appelle *le dernier aux rangs*.

On trouve que Guyot de Lauziére, Maître d'Hôtel du Roi, eſt nommé *Prévôt de l'Hôtel*, dans des Lettres de Louis XI. du 4. Février 1475. Pierre de Miraumont, Auteur d'un Traité, qui a pour titre, le *Prévôt de l'Hôtel, & Grand-Prévôt de France*, imprimé en 1625. a donné une Liſte exacte de ſes Succeſſeurs, juſqu'à François du Pleſſis, Seigneur de Richelieu, pere du Cardinal de ce nom, qui ſur la démiſſion de Nicolas de Beaufremont, Baron de Senecey, fut pourvu de l'Office de *Prévôt de l'Hôtel*, par Lettres du dernier Février 1578. & par les mêmes Lettres, Henri III. unit à cette Charge, celle de *Grand-Prévôt* de France, avec une grande ampliation de droits, & de prérogatives pour l'une & pour l'autre.

Au mot de *Gardes de la Prévôté de l'Hôtel* Tome I. de ce Dictionnaire page 1173. on trouve la Liſte des *Anciens Juges Royaux du Royaume*, dont *Thevenot* fut le prémier, & celle des *Grands-Prévôts* de l'Hôtel, qui ont ſuccedé aux prémiers. Pierre Pelleret ſous Charles VI. ſelon l'Auteur de la Carte Militaire de France, & pluſieurs autres, a été le prémier Prévôt de l'Hôtel. Pour l'origine de la Charge de *Grand-Prévôt de France*, on ne la connoît point : ce n'eſt que par les Lettres de Proviſions du Seigneur de Richelieu, que l'on apprend qu'elle avoit été poſſédée ſucceſſivement par les Sieurs de Chandrieu & de Montrond : (Miraumond écrit Chandiou & Montemud).

Par Arrêt rendu au Conſeil de Régence le 7. Août 1717. le *Prévôt de l'Hotel du Roi, Grand-Prévôt de France*, a été rétabli dans l'ancienne poſſeſſion de ſes droits, de juger les affaires qui ſe paſſent dans l'enceinte

ceinte de la Cour. Il eſt Capitaine d'une Compagnie de quatre-vingt-huit Gardes, non compris les deux qui ſervent auprès de M. le Chancelier, ou de M. le Garde des Sceaux de France. Il a ſous lui deux Lieutenans-Généraux de Robe longue, un Lieutenant-Général ordinaire de *Robe courte*, qui commande les *Armes* ſous l'autorité du *Grand-Prévôt :* cette Charge a été créée par Louis XIV. quatre Lieutenans ſervant par quartier : en l'abſence du *Grand-Prévôt*, ces Lieutenans prennent les ordres immédiatement du Roi. Ils ont droit de reſignation moyennant quinzaine, en payant le droit d'Agrément au *Grand-Prévôt*, comme les Officiers de Judicature de la Prévôté de l'Hôtel. Suivant les Réglemens, le Lieutenant qui eſt de quartier, doit en l'abſence du *Grand-Prévôt*, ſe préſenter tous les jours une fois ou deux devant le Roi, pour ſçavoir ſi Sa Majeſté n'a rien à lui commander, & il eſt tenu de l'informer en l'abſence du *Grand-Prévôt*, de tout ce qui ſurvient d'extraordinaire dans le quartier de Sa Majeſté, pour recevoir ſur cela ſes ordres.

Le *Grand-Prévôt* de l'Hôtel a dans ſa Compagnie douze Exempts, ayant titres de *Capitaines Exempts* des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, & Grande Prévôté de France. Un de ces Exempts, eſt *Exempt* ordinaire. Cette qualité lui a été confirmée par Arrêt du Conſeil d'Etat le 18. Octobre 1700. Tous les Lieutenans & Exempts, ont le titre d'Ecuyer. Des quatre-vingt-huit Gardes, il y en a vingt-deux, qui ſervent par quartier. Ils ſont auſſi bien que leurs Officiers Commenſaux de la Maiſon du Roi, & en cette qualité on leur donne des viandes de chez le Roi, aux quatre bonnes Fêtes de l'année, & ils ont droit de Committimus au Grand Sceau.

De ces quatre-vingt-huit Gardes, chaque Intendant de Province, eſt obligé d'en avoir deux, ou au moins un auprès de ſa perſonne. Il y a deux *Commis au Greffe* pour informer ſous les Lieutenans de Robe courte à la Campagne, & hors de quartier : alors ils ſont tenus dans 24. heures, d'apporter au Greffe leurs informations, & faire amener les priſonniers pour être interrogés par les Lieutenans de Robe longue, leſquels ſeuls ont droit d'inſtruire & juger des procès criminels à la ſuite du Roi, & dans le quartier de Sa Majeſté.

Quand le Roi ſort de ſon logis, à pied ou en chaiſe, ou en caroſſe à deux chevaux, les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, ayant leurs Officiers à leur tête, marchent à pied devant Sa Majeſté, commençant la marche devant les Cent Suiſſes, qui marchent à la tête des chevaux du caroſſe. Le Roi ſortant à cheval ou en caroſſe à ſix ou huit chevaux, les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel ne ſuivent point ; mais quand le Roi paſſe, ils ſont ſeulement rangés en haïe au dehors du logis de Sa Majeſté, tout joignant la porte, ayant leurs Officiers à leur tête, & quelquefois même le *Grand-Prévôt* s'y trouve tenant ſon bâton de commandement.

A S. Germain-en-Laye & à Fontainebleau, il y a un petit terrein de la largeur du foſſé, hors de la maîtreſſe porte, de la largeur de la principale cour du Château, & c'eſt ſur ce terrein, que les Officiers & les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, ſe rangent en haïe des deux côtés. Mais aux Châteaux & autres lieux où un ſemblable petit terrein ne ſe rencontre point, alors les Officiers & les Gardes de la Prévôté, prennent hors la porte un terrein de la longueur de la pique, que le Régiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes, & autres Gardes, ſont obligés de leur laiſſer. Il faut remarquer

Digitized by Google

que les Sentinelles déjà posées pour la Garde de Sa Majesté, hors cette prémiere porte du Château, soit du Régiment des Gardes-Françoises & Suisses, soit quelquefois en leur absence, des Mousquetaires ou de quelque autre Compagnie d'Infanterie, demeurent toûjours à leur même poste contre la porte, & que les Officiers & Gardes de la Prévoté se rangent en haïe des deux côtés du chemin, depuis ces Sentinelles en avant, dans une longueur de pique, comme il est dit ci-dessus, & après eux le Colonel du Régiment des Gardes, ou bien le Capitaine, ou autre Officier de Trouppes, qui ont monté la Garde hors le Château, puis les Soldats rangés en haïe des deux côtés du chemin.

Un des Exempts de la Prévôté de l'Hôtel, étoit autrefois détaché de la Compagnie, & alloit servir auprès de M. le Chancelier; mais au mois de Mai 1636 *Jean Picot* ayant financé quelque somme, fut créé *Exempt de la Prévôté*, pour servir continuellement auprès du Chancelier, ou auprès du Garde des Sceaux. C'est pour la Garde des Sceaux, que cet Officier & les deux Gardes de la Prévôté sont constitués. Dans la suite on donna le titre de *Lieutenant* à cette Charge. Celui qui la posséde a bouche en Cour, & logement chez M. le Chancelier, ou Garde des Sceaux, & place dans son carosse. Deux Gardes de la Prévôté étoient indifféremment pris de la même Compagnie, & servoient auprès du Chancelier. Mais par Edit du mois de Janvier 1641. régistré au Grand-Conseil le 10. Septembre suivant, le Roi a créé deux Charges fixes de la Prévôté de l'Hôtel, qui servent continuellement auprès de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux. Par Arrêt du Conseil d'Etat donné à S. Germain-en-Laye le 23. Novembre 1673. ces deux Gardes doivent joüir de la qualité d'Ecuyer, tant qu'ils seront pourvus de leur Charge, ou quand ils ont des Lettres de Veteran, après 25. ans de service. Ils ont bouche en cour, & logement chez M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, leurs chevaux nourris à son écurie. Ils sont du Corps de la Compagnie de la Prévôté de l'Hôtel, & ont leur Provision du Roi sur la nomination du Grand-Prévôt.

Les Gardes de la *Prévôté de l'Hôtel* sont habillés de drap bleu, galonnés d'or, avec des boutonnieres d'or des deux côtés, les paremens de manche d'écarlate garnis de brandebourgs d'or, & boutonnieres d'or. Ils portent tous le Hoqueton à boüillons d'Orfévrie, dont le fond est des couleurs du Roi incarnat, blanc & bleu, couvert d'ancienne broderie. On y voit pour devise une masse d'Hercules avec ces mots: *Erit hæc quoque cognita monstris.* Ils vont & viennent par les cours de la Maison du Roi pour les ordres de Police, pour mettre dehors les gens de mauvais augure, & attendre si le Roi ne les enverra pas en ville, ou hors du lieu, où séjourne la Cour, se saïsir de quelque Prisonnier, ou pour quelque autre ordre. Leurs Officiers ont ordinairement l'ordre d'arrêter les Prisonniers d'Etat.

Cette Compagnie des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel a un Procureur du Roi, un Greffier en chef, un Chapelain de la Prévôté, un Maréchal des Logis, un Trompette, un Huissier Audiencier, douze autres Huissiers Audienciers. Deux Notaires Royaux à la Cour, suite du Roi & de ses Conseils créés en Mars 1543. Ils sont pourvus par le Roi, & reçus à la Prévôté de l'Hôtel pour faire toutes sortes d'actes & contrats entre les Officiers du Roi, & pour toutes sortes de personnes étant dans les lieux où se trouve Sa Majesté, soit en passant ou

Digitized by Google

ou en séjournant. Douze Procureurs & un Chirurgien au rapport de la Prévôté de l'Hôtel.

Le *Prévôt de l'Hôtel, Grand-Prévôt de France* est juge ordinaire de la Maison du Roi. Il juge de toutes sortes d'affaires en matiere Civile, Criminelle & de Police entre les Officiers du Roi, & pour eux, contre ceux qui ne le sont pas, & généralement toutes les affaires, où les Gens de la suite de la Cour sont parties directes ou intervenantes. Lui seul a droit d'apposer des scellés & faire des inventaires, & tous autres actes de Justice dans le Louvre, dans les Galeries du Louvre, & leurs dépendances, même dans les Maisons Royales qui ne sont pas éloignées de Paris plus de quatorze lieuës, ainsi qu'il a été jugé par Arrêt du Conseil du 25. Mars 1650. Il peut aussi informer, dans Paris de tous crimes & délits particuliers pour & contre les gens de la Cour & suite du Roi, & Maisons Royales : contre les vagabonds & autres, concurrament & par prévention avec les autres Prévôts.

A la suite du Roi il arrête le taux des vivres, du pain, du vin, de la viande, & généralement de tout ce qu'il faut pour la subsistance de la Cour, & fait les choses nécessaires pour la Police par ses Lieutenans de Robe longue, ou en leur absence par les Lieutenans & Exempts de Robe courte, qui appellent avec eux les Officiers & principaux Habitans des lieux.

Quand le Roi fait voyage, le *Prévôt de l'Hôtel & Grand-Prévôt de France* donne ordre que plusieurs Marchands & Artisans privilegiés suivent avec train de marchandises concernant leur état, pour fournir la Cour de toutes sortes de choses nécessaires, lesquels sont appellés *Privilegiés suivant la Cour*, prennent lettres de lui, & ont pouvoir de tenir boutique ouverte à Paris ou autres Villes.

Il n'y a aucun appel des instructions ni des jugemens rendus par les Lieutenans de Robe-longue en matiére criminelle, dont les instructions se font par lesdits Lieutenans de Robe-longue seuls, lesquels rapportent & jugent les procès criminels avec le *Grand-Prévôt*, qui appelle à son choix des Maîtres des Requêtes ou de Conseillers du Grand-Conseil, & en cas de voyage avec les Officiers plus proches du lieu où Sa Majesté se trouve, & lesdits Jugemens sont intitulés, *Jugemens Souverains*, qui est un privilége accordé à la Prévôté seule par un grand nombre d'Edits & Arrêts du Conseil d'Etat.

La Jurisdiction de la Prévôté de l'Hôtel est la Justice ordinaire de la Maison du Roi. Pour cela le Siége de la Prévôté a été dès son établissement dans le Louvre, afin que les Officiers du Roi, ceux de sa Cour & suite ne fussent point détournés du service qu'ils doivent à Sa Majesté, ayant leur Juge naturel dans la Maison du Roi. Le lieu où se tenoit à Paris le Siége de la Prévôté dans le Louvre ayant été occupé par la Reine Mere, ce Siége fut transferé dans le Cloître de Saint Germain de l'Auxerrois. A présent les Officiers de la Prévôté ont leur Auditoire dans l'Enclos du Grand-Conseil. Les Appellations ressortissent au Grand-Conseil en matiére civile. A l'égard des matiéres Criminelles & de Police, & même des Instructions, le *Prévôt de l'Hôtel* est Souverain. Les Officiers de la Maison du Roi & ceux de la Cour & suite ont droit d'y porter leurs Causes en matiére Civile ou criminelle, puisque la Jurisdiction a été établie pour eux & en leur faveur.

Sçavoir si la Charge de *Prévôt de l'Hôtel & Grand-Prévôt de France* a été dépendante de celle de *Prévôt*

Général de la Connétablie, ou au moins un démembrement : ſi comme le dit ſur de ſimples conjectures Miraumond Lieutenant de Robecourte de la Prévôté de l'Hôtel dans ſon Livre intitulé *Prévôt de l'Hôtel & Grand-Prévôt de France*, elle tire ſon origine de celle des *Maires de Palais*, & enſuite de celle de Maître *d'Hôtel de Sa Majeſté* : ſçavoir encore, ſi ſelon pluſieurs Auteurs, cette Charge a ſuccedé à celle de Roi des Ribauts : ce ſont des différends ſurvenus entre le *Prévôt Général de la Connétablie*, & le *Grand-Prévôt de l'Hôtel*, & *Grand-Prévôt de France*, ſur leſquels il ne m'appartient pas de décider.

Je dois ſeulement encore dire ici, ſans parler de leur prééminence, que les fonctions du *Grand-Prévôt de l'Hôtel* &c. ſont de connoître des différens crimes & délits commis par les Officiers & perſonnes de la Cour, Logis, ſuite de Sa Majeſté, dans les Palais & lieux où Sa Majeſté loge, *même à l'Armée*, dans l'enceinte des piquets qui déſignent le quartier de Sa Majeſté. Ce qui eſt à la *craye blanche* dans le Quartier du Roi lui appartient ; & ce qui eſt à la *craye jaune*, même dans le Quartier de Sa Majeſté, eſt du reſſort du *Prévôt-Général de la Connétablie*. Voilà tout ce que j'ai à dire ſur l'origine & les fonctions de la Charge de *Prévôt de l'Hôtel*, &c. ſur laquelle je ne me ſuis pas étendu au mot des *Gardes de la Prévôté*.

PRE'VOT Général des Monnoyes. En cette qualité il a la même attribution que les *Prévôts* des Maréchauſſées, à l'effet de quoi il eſt reçu comme eux au Siége de la Connétablie des Maréchauſſées de France. Il a pluſieurs Lieutenans, Exempts, un Greffier & quatre Archers.

PRE'VOT Général de l'Iſle de France. Cette Charge a été créée par Lettres-Patentes du Roi François I. le 20. Janvier 1546. Ce *Prévôt* a ſous lui quatre Lieutenans, un Guidon, dont la Charge avoit été créée le 23. Août 1706. huit Exempts & quarante-huit Archers, diſtribués en huit Brigades au tour des environs de Paris pour la ſûreté de la Campagne. Trente-cinq de ces Archers ſont à cheval, & ces Brigades ſont commandées par les Officiers ci-deſſus dits. Elles ont un Procureur du Roi, un Greffier, un Commiſſaire aux revuës de cette Compagnie, & un Contrôleur aux montres.

PRE'VOTS Généraux des Maréchauſſées. Le Roi par ſon Edit du mois de Mars 1720. ayant ſupprimé tous les *Prévôts*, tant Généraux, que Provinciaux, & Archers des Maréchauſſées du Royaume, à l'exception du *Prévôt-Général* de la Connétablie & Maréchauſſée de France, du *Prévôt* de l'Iſle de France, du *Lieutenant-Criminel* de Robe-courte, des *Chevaliers du Guet* de Paris & de Lyon, du *Prévôt* des Monnoyes & leurs Compagnies, & des *Prévôts* & Archers ſervans de toute ancienneté près des Maréchaux de France, Sa Majeſté créa par le même Edit des *Prévôts Généraux*, & des Lieutenants en titre d'Office héréditaires pour être remplis par des perſonnes capables & expérimentées au fait des armes, ayant ſervi du-moins quatre ans dans les Trouppes de Sa Majeſté.

Chaque *Prévôt* a une Compagnie dans ſa Généralité. La finance de chaque *Prévôt* pour les grands Départemens eſt fixée à 40000. livres, & les gages ſont 1200. livres, outre 2800. livres de ſolde. Pour les petits Départemens la finance n'eſt que de 30000. livres, aux gages de 900. livres, & de 2100. livres de ſolde. Celle du Lieutenant eſt égale dans tout le Royaume. Elle eſt fixée à 15000. livres, aux gages de 450. livres,

Digitized by Google

livres, & 1050. livres de ſolde. Les Aſſeſſeurs & Procureurs de Roi ont de gages chacun 300. livres, & les Greffiers 350. livres. Ils ſont choiſis par le Roi & n'exercent que par commiſſion. Les Exempts ont 700. livres de gages chacun, les Brigadiers 600. livres, les *Soubrigadiers* 550. livres, les Archers & Trompettes, (il y en a un en chaque Compagnie aux Livrées du Roi) ont 500. livres de ſolde. Ils ont tous des Commiſſions du Roi, enrégiſtrées au Greffe de leurs Prévôtés, & les Archers parviennent aux grades par ancienneté ou mérite.

Ces nouvelles Compagnies de Maréchauſſées ſont déclarées être du Corps de la Gendarmerie ſous le commandement des Maréchaux de France. Le titre d'Ecuyers eſt attribué aux *Prévôts* & *Lieutenans* tant qu'ils ſont en charge, & tout le Corps eſt exempt de collecte, logement de Gens de guerre, tutelle & curatelle, &c. Le Roi rendit une Ordonnance le 16. Mars 1720. par laquelle il régla la ſubordination & la diſcipline des Maréchauſſées auſſi bien que leurs habits. Les Proviſions des *Prévôts* & *Lieutenans* ſont expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerre, & doivent être préſentées avec le certificat de quatre années de ſervice aux Maréchaux de France pour prendre leur attache, après quoi ils ſont reçus à la Connétablie, & l'enrégiſtrement s'en fait au Greffe de la reſidence du Prévôt dans les Régimens, où il y a Grand Etat Major & Prévôté : ces Prévôts particuliers ſont ſous la dépendance du Prévôt Général de la Connétablie.

PREVOT d'une Armée : le nom de cet Officier s'explique aſſez ſur ſes fonctions. Outre celles qui lui ſont communes avec les *Prévôts* du Royaume, il eſt chargé de tous les ordres de punitions qui lui ſont donnés par le Général, ſoit de bouche, ſoit en exécution des bans faits.

Du reſte il eſt chargé de la diſcipline & de l'ordre parmi les Marchands, ſuivant le Quartier général, tant dans les marches, que dans les Camps, & pour ce qui régarde les Marchands Vivandiers particuliers des Régimens qui ne campent point au Quartier général : ils ſont ſous la diſcipline du Major & du Prévôt particulier du Régiment, auquel ils ſont attachés.

Il a comme les autres *Prévôts* ſa Compagnie, ſes Lieutenans & Exempts, & ſon Exécuteur. Ils campent au Quartier-Général, à portée des lieux deſtinés pour les Marchands & pour les Marchés, afin d'y maintenir l'ordre & la diſcipline.

Il ſe promene avec ſes Archers autour du Camp, afin d'y conſerver la ſûreté, pour l'abord de ceux qui y apportent des Marchandiſes ou ſubſiſtances. Il arrête encore tous ceux qu'il trouve en faute, ſoit par rapport à la ſûreté publique, ſoit en infraction de quelques bans faits. Il rend compte au Général de ceux qu'il a arrêtés, & prend ſon ordre pour le châtiment.

Il a par jour dix-huit rations de pain, non compris le pain de ſa Compagnie. J'oubliois de dire que le *Prévôt* d'une Armée met la taxe ſur les vivres de l'Armée, qu'il a ſoin de faire nettoyer le Camp, & de faire porter les malades aux Hôpitaux.

Il a une Compagnie de tel nombre d'Archers à cheval, qu'il plaît à S. M. d'ordonner. Ils doivent être armés à la Cavaliere & porter des bottines pour pouvoir agir à pied & à cheval.

Le *Prévôt* a ſous lui deux Lieutenans & deux Exempts, pour agir à la Campagne, un Procureur du Roi, deux Greffiers pour mettre les procédures en régle. Ce Procureur du Roi doit être Lettré, & le Prevôt n'etant

Digitized by Google

n'étant pas assûjetti à cette loi, il faut qu'un des Lieutenans soit aussi Lettré, lorsque le Prévôt ne l'est pas.

Les Prisonniers de Guerre sont ordinairement à sa garde, lorsqu'ils ne sont pas en grand nombre, jusqu'à ce qu'on ait occasion de les envoyer dans les Places frontieres.

L'Infanterie lui fournit une garde convenable. Elle est ordinairement de 30. hommes commandés par un Lieutenant. Il a droit de poser des Sentinelles par tout où il juge à propos qu'il y en ait, mais il ne peut pas les employer à attacher les Criminels. Cette fonction est du dévoir des Archers & non pas de celui des Soldats.

PREVOT de l'Artillerie. Il n'exerce sa Charge qu'en Campagne à la suite des Equipages. C'est lui qui connoît de tous les différens qui surviennent entre les Officiers, Capitaines de Charroi, Charretiers & Ouvriers, & qui leur fait observer les Reglemens, & les Ordonnances; qui fait faire les Inventaires des Officiers qui meurent, & qui arrête, & empriſonne tous ceux du corps de l'Artillerie, que le Lieutenant qui commande l'Equipage, lui commande d'arrêter.

Il condamne même à mort prévôtalement. Il y en a des exemples, comme en 1672. qu'il fit pendre un Soldat du Régiment des Fuſiliers, qui étoit à la ſuite des Equipages d'Artillerie de l'Armée du Roi, pour avoir tué un Payſan ſur la route de Charle-Roi. D'autres fois il a inſtruit des procès juſqu'au jugement, renvoyant ce jugement au Bailli de l'Arſenal.

PREVOT de la Marine. Il y a un *Prévôt* général de la Marine, & des *Prévôts* Mariniers. Le *Prévôt* Général eſt un Officier établi pour la punition des crimes qui ſe commettent par les Gens de mer. Louis XIV. par une Ordonnance donnée au Camp devant Dole en 1674. veut que le *Prévôt* Général de la Marine & ſes Lieutenans, ayent entrée dans le Conſeil de Guerre, & qu'ils y faſſent le rapport de leurs procédures debout & découverts, ſans avoir voix délibérative.

Le *Prévôt* Marinier eſt un homme de l'Equipage de chaque Vaiſſeau, qui a les priſonniers en ſa garde, & ſe charge du ſoin de faire nettoyer le Vaiſſeau. Tous les matins le Munitionnaire lui fait donner un verre de vin pur. La priſon du Vaiſſeau eſt à l'avant des cuiſines.

PRIME d'aſſûrance : c'eſt la ſomme qu'un Marchand qui veut aſſûrer ſa marchandiſe paye à l'aſſûreur pour le prix de l'aſſûrance. On l'appelle *Prime* parce qu'elle ſe paye d'avance.

* PRIME : c'eſt en termes de Maître d'Armes, la prémiere garde, qui eſt celle où le corps ſe rencontre en achevant de tirer l'épée.

* PRIMITIVES, couleurs primitives : les Peintres diſtinguent trois, le jaune, le rouge & le bleu, laiſſant le blanc & le noir pour les extrêmes. *Voyez* MATRICES.

PRINCES, Soldats Romains : c'étoient les plus forts & les plus vigoureux de l'Infanterie. Ils étoient armés comme les *Haſtaires*, excepté qu'au-lieu de piques ils avoient des demi-piques.

PRISE : cela ſe dit d'un Vaiſſeau qui a été pris ſur l'Ennemi : on dit, pendant notre courſe qui dura trois mois, nous fîmes quatre priſes, c'eſt-à-dire, que nous prîmes quatre Vaiſſeaux. Les *priſes* ſont conduites dans quelqu'une des Villes ou Ports d'où les Vaiſſeaux qui ont fait les priſes ſont partis pour aller faire le cours, à moins qu'ils n'en fuſſent empêchés par le gros tems & par un vent tout-à-fait contraire.

Les

Digitized by Google

Les deniers qui proviennent des *prises* faites par des Navires de guerre armés par des particuliers à leurs frais en vertu de commiſſion ſont diſtribués, ſçavoir le cinquiéme denier pour le droit de l'Etat, & ſur le reſtant on léve le dixiéme denier pour le droit de l'Amiral. Enſuite la ſomme qui reſte eſt partagée entre les Armateurs du Vaiſſeau ou des Vaiſſeaux, les Capitaines, les autres Officiers & les Matelots ſuivant la charte partie qui a été faite entre eux.

A l'égard des priſes faites par les Vaiſſeaux de guerre de l'Etat & de leur provenu net, on en léve les cinq ſixiémes parties pour les droits de l'Etat & ſur le reſtant on prend le dixiéme denier pour l'Amiral, & la ſomme qui reſte enſuite eſt diſtribuée par forme de don gratuit aux Capitaines, Officiers & Matelots qui ont fait & amené les priſes, à moins que par des circonſtances particulieres & en certains cas il n'en fût autrement décidé.

PRISES ſur l'Ennemi. Le Roi par ſon Ordonnance du 30. Novembre 1710. veut que les effets pris ſur l'Ennemi par les Partis ne puiſſent être vendus qu'après qu'il en aura été dreſſé un Procès verbal par le Prévôt de l'Armée lorſque les Partis en ont été détachés, & lorſqu'ils ſont ſortis des Places par les Subdélegués des Intendans & que la priſe a été jugée bonne. Les Partiſans qui vendent dans le plat pays les effets par eux prétendus pris ſur l'Ennemi, par la même Ordonnance ſont réputés voleurs & punis comme tels, & les particuliers qui ſe chargent deſdits effets ſont réputés & punis comme receleurs.

* PRISON des vents: on donne ce nom à des lieux ſoûterrains pratiqués dans certains édifices, où l'on a trouvé l'art de conſerver des vents frais, qui communiquent dans les appartemens pour les rafraichir en Eté.

PRISONNIERS de guerre. Par les anciennes Ordonnances confirmées par celle du prémier Juillet 1727. il eſt défendu à tout Cavalier, Dragon ou Soldats en faction, comme auſſi les Brigadiers commandans la garde des Etendarts de laiſſer ſauver les Priſonniers qui leur ſont conſignés, & à la garde deſquels ils ont été établis, ſous peine de ſervir comme Forçats ſur les Galéres pendant trois années. Suivant les cartels qui ſe font entre les Puiſſances Belligerentes les Priſonniers de guerre s'échangent, comme il s'eſt pratiqué dans la derniere campagne de 1745. & quand l'échange eſt fait, & qu'il y a plus de Priſonniers d'un côté que de l'autre, on rachette ceux qui n'ont pas été échangés. Par les Ordonnances du huit Janvier 1668. & du 21. Octobre 1673. les Capitaines d'Infanterie, Cavallerie & Dragons des Compagnies, deſquelles quelques Cavaliers ou Soldats ont été pris Priſonniers de guerre, ſont reçus préférablement à tous autres à les racheter pendant le terme d'un mois ſeulement à compter du prémier jour de leur détention. Après ledit tems paſſé, il eſt permis à tous autres Officiers de les racheter, auquel cas leſdits Cavaliers & Soldats ſont tenus de ſervir dans les Compagnies de ceux qui les ont rachetés, & demeurent quittes de l'engagement qu'ils avoient contracté avant leur détention.

* PROBLE'ME: c'eſt en termes de mathématiques une propoſition ou une queſtion tendante à découvrir quelque vérité cachée qui demande d'être démontrée. Dans le langage ordinaire, on appelle problême, une propoſition douteuſe, qui peut récevoir pluſieurs ſolutions.

PROBLEMES nautiques: ce ſont certains principaux problémes qui

qui resolvent promptement & facilement par le moyen des tables loxodromiques.

PROFIL, ou orthographie, est la représentation d'une Ouvrage selon ses largeurs, ses épaisseurs, ses hauteurs & ses profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute, jusqu'à la plus basse de ses parties.

PROFIL: le profil d'un Ouvrage, est une coupé orthographique & géometrale de cet Ouvrage: c'est-à-dire, par le moyen du profil on connoit les hauteurs, les largeurs & les profondeurs d'un ouvrage. Sans la connoissance des profils, on ne peut sçavoir combien les travaux ont coûté à faire, ou combien ils coûteront s'ils ne sont pas faits.

PROFIT aventureux: c'est l'intérêt de l'argent que l'on prête sur un Vaisseau Marchand, soit pour un voyage, soit pour chaque mois qu'il est en mer, moyennant quoi le Prêteur court les risques de la mer & de la guerre.

PROFONTIE', Navire profontié, c'est un Navire qui tire beaucoup d'eau, ou à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

* PROJECTURE se dit en termes d'Architecture des saillies ou avances, des corniches, des balcons, & des autres membres saillans.

PROLONGE: c'est un cordage qui sert à tirer le canon en retraite, & quand une piéce est embourbée. Il y en a de doubles & de simples.

* PROLONGER, en termes de mer, *prolonger un Vaisseau*, c'est le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc, vergue à vergue.

* PROMONTOIRE: ce mot signifie une pointe haute de terre ou de rocher, avancée dans la mer. C'est ce qu'on nomme aussi un *Cap*.

* PROPORTION signifie ordinairement rapport & convenance des parties entre-elles, & rélativement au tout; on dit toutes les *proportions* sont bien observées dans cet édifice ou cette figure.

Proportion & symetrie, sont des choses fort différentes. En supposant deux statuës, dont l'une a huit pieds de haut, & la tête d'un pied, & ainsi des autres parties à *proportion*, & dont l'autre a huit pouces, & la tête d'un pouce, & ainsi du reste: on dira que les deux statuës sont de même *proportion*, mais non pas de même symetrie.

PROPRETE des Soldats: un des principaux soins des Majors doit être de mettre les Sergens & les Soldats de leur Régiment sur le pied d'être très propres & mis avec un air de guerre. Ils en viennent facilement à bout en y tenant continuellement la main, soit dans leur visite de casernes, soit aux inspections des Gardes, dans les ruës, & par-tout où ils apperçoivent de leurs Soldats, recommandant aux Officiers & Sergens de prendre les mêmes soins, afin que tout le monde y contribuë également & sans relâche. Comme c'est entre les mains des Officiers Majors que les Soldats passent le plus souvent, ils peuvent mieux que d'autres voir ce qui leur manque, & si après en avoir averti leurs Capitaines ils ne le font pas réparer, ils doivent en rendre compte au Commandant du Régiment pour qu'il donne ses ordres là-dessus d'une maniere convenable au bien du service, *voyez* SERGENT, où il est encore parlé de la propreté des Soldats.

PROUE, est l'avant du Vaisseau, c'est-à-dire, la partie du Vaisseau, qui est soûtenuë par l'éstrave, & qui s'avance la prémiere en mer. Voir par *proüe*, c'est voir devant soi. Donner la *proüe*, c'est prescrire la route que les Galéres doivent tenir:

Digitized by Google

tenir : ce qui eſt attribué au pouvoir du Chef qui les commande. En parlant des Vaiſſeaux, on dit donner la route.

* PROVEDITEUR : c'eſt un titre de dignité à Veniſe. Les Venetiens ont deux Provediteurs ; l'un de terre, qui répréſente à peu près l'ancien Edile Romain ; l'autre de mer, qui commande la flotte dans l'abſence du Général.

PUCHOT ou *Trombe*, terme de Marine, eſt un nuage, qui par une de ſes extrêmités porte ſur la ſurface de la mer, d'où il attire une grande quantité d'eau, ce qui eſt ſuivi d'un tourbillon extraordinaire qui fait rouler le Vaiſſeau & crever le nuage deſſus avec tant de violence qu'il le met ſur le côté, où le fait tomber ſous voiles. Dans ces occaſions la piété de Matelots leur fait dire l'Evangile de S. Jean pour diſſiper la *trombe*.

* PUISARD : c'eſt une eſpéce de puits bati ordinairement de pierre ſéche, ou pratiqué dans le corps d'un mur, pour l'écoulement des eaux. Il y a auſſi différentes ſortes de Puiſards pour les ſources, les aqueducs, &c.

PUISOIR : c'eſt un Vaiſſeau de cuivre dont ſe ſervent les Salpêtriers pour tirer de la chaudiere où ſe cuit le Salpêtre, ce même ſalpêtre quand il eſt formé.

PUITS, ouverture que l'on fait en creuſant la terre en rond. Les Mineurs font des puits pour faire des Mines, & conduire divers rameaux & galeries ſous terre.

PUITS, archipompe, terme de marine. *Voyez* ARCHIPOMPE.

PULVERIN : c'eſt l'inſtrument où l'on met la poudre dont on ſe ſert pour amorcer les armes à feu : ce mot ſe prend auſſi pour le pulverin.

* PUREAU : c'eſt la partie apparente d'une ardoiſe, ou d'une tuile, emploiée ſur la couverture d'un bâtiment. Une ardoiſe qui a ſouvent 15. ou 16. pouces de longueur réelle, n'a que 4. ou 5. pouces de pureau ; les tuiles ſont encore plus preſſées.

* PURGEOIRS : on appelle Purgeoirs des baſſins chargés de ſable, par où les eaux des ſources paſſent, & où elles ſe purifient avant que d'entrer dans les canaux. Dans tous les Aqueducs il doit y avoir des *purgeoirs* placés a diſtance, & il faut avoir le ſoin d'en renouveller le ſable tous les ans.

* PYRAMIDE, en termes de Géometrie : c'eſt un Corps ſolide, qui a pluſieurs ſurfaces & qui finit en un ſeul point. Il y a des Pyramides triangulaires, des quadrangulaires, &c. ſuivant le nombre de leurs côtés ou de leurs ſurfaces.

Il eſt remarquable que tous les corps, ſoit opaques ou lumineux, tranſmettent leur ombre en forme de pyramides, avec cette différence que le corps lumineux la jette de maniere que le ſommet de la pyramide eſt le point d'où la lumiére procéde. On appelle *Pyramides d'Egypte* pluſieurs édifices de cette forme, à trois lieuës du Caire. Elles étoient comptées par les Anciens au nombre de ſept merveilles du monde. On croit qu'elles ont été bâties fort anciennement pour ſervir de ſepulture à quelques Rois du Païs.

* PYROBOLISTE : on donne ce nom aux Artificiers, qui compoſent diverſes ſortes de feux d'Artifice.

* PYROTECHNIE, mot grec compoſé, qui ſignifie *Art de feu*. C'eſt la maniere de faire du feu, réduite en methode.

On appelle *Pyrotechnie militaire*, celle qui apprend à faire toutes ſortes d'Armes à feu & de feux d'Artifices.

Digitized by Google

Q.

* QUADRATURE; Terme de Géométrie qui signifie la reduction d'une figure curviligne à un quarré qui lui soit parfaitement égal. C'est dans ce sens que l'on cherche & qu'on n'a encore pû trouver la quadrature du Cercle.

* QUADRILATERE, c'est une figure rectiligne terminée par quatre côtés.

QUAI: c'est une construction de pierre, qu'on fait le long des bords d'une riviére, ou d'une autre eau, pour la conserver dans son lit, & empêcher qu'elle n'inonde le terrein. On étend la signification de ce mot aux moles, & aux digues. C'est aussi un espace reservé sur le rivage d'un Port, pour servir à la charge & décharge des Marchandises. *Quayage* est le droit que les Marchands sont obligés de payer, pour pouvoir se servir du *Quai* & y décharger les Marchandises.

QUAICHE, ou Caiche, terme de marine, est un Bâtiment ponté, qui porte une corne ou qui est mâté en fourche comme l'Yach, ou le Heu.

QUARANTAINE, Vaisseau qui fait la *quarantaine*, est un Vaisseau qui passe quarante jours à la rade d'un Port avant que d'y entrer. On oblige tous les Vaisseaux chargés de Marchandises du Levant, de faire la *quarantaine* pour prévenir la contagion.

QUARANTENIER, ou *quarantaine*, terme de marine, est une espéce de petite corde de la grosseur du petit doigt, qui sert à raccommoder les autres.

* QUARDERONNER, terme de menuiserie, qui signifie se servir du *quart de rond* pour rabattre les arrêtes d'une poutre. On dit d'une poutre, d'une solive, d'une porte qu'elle est quarderonnée.

QUARRE' est une figure de 4. côtés égaux & de 4. angles droits. Le *quarré* long *parallelogramme rectangle*, ou simplement rectangle, est une figure qui a les 4. angles droits & les côtés opposés paralléles & égaux.

Le *parallelogramme*, qu'on appelle aussi Rhumbarde, a les côtés opposés paralléle & égaux, & les angles opposés égaux.

QUARRE': Bataillon quarré d'hommes: c'est un Bataillon qui a le nombre des hommes de la file égal au nombre des hommes du rang. Bataillon quarré de terrein, c'est celui qui a le terrein de chacune de ses ailes égal en étenduë au terrein de la tête ou à celui de la queue.

QUART est l'espace du tems qu'une partie des Gens de l'Equipage d'un Vaisseau emploie à faire leur manœuvre ou leur fonction, jusqu'à ce que d'autres les viennent relever. Chaque Nation à son *Quart* de différente duré, & même parmi les Vaisseaux d'une même nation, le *Quart* est inégal, toutefois il est toûjours mésure & déterminé par horloge, chaque horloge étant fixé à une demi-heure.

En France dans les Vaisseaux de Roi, le *Quart* est souvent de huit horloges. Dans les autres Vaisseaux, il est tantôt de six, tantôt de sept, & quelquefois de huit. A chaque fois qu'on commence & qu'on léve le *Quart*, on sonne la cloche pour en avertir l'Equipage. Faire un *Quart* sur la Hune, c'est-à-dire, faire bonne sentinelle pour se parer des Bans & des Corsaires, ce qui est la faction du Gabier, qui doit veiller

Digitized by Google

veiller à la découverte des bans, & des Armateurs.

QUART de cercle, ou *Quart* de nonante, eſt un inſtrument qui ſert à prendre les angles & les élévations, diviſé pour l'ordinaire en 90. dégrés & garni de ſes pinnules, & de ſon alhidade.

QUART de vent, terme de marine ou quart de rumb, eſt un air de vent ou pointe de compas, compriſe entre un rumb entier, c'eſt-à-dire, un vent principal, & le demi rumb ou demi vent, qui ſuit ou précede un vent principal.

Par exemple le Nord eſt un rumb entier ou vent principal, le Nord-nordeſt eſt un demi-rumb, & le Nord-quart au Nord-Eſt, compris entre eux, eſt un quart de rumb. Il y a des Pilotes qui déterminent d'une autre ſorte les *Quarts de vent* & qui font une autre diviſion de la bouſſole. *Voyez* VENT.

QUART de vent ou quart de rumb, ſe prend en général pour l'air de vent, ſéparé d'un autre air par un arc d'onze degrés & quinze minutes. De cette façon on prend quelquefois un vent principal pour un *Quart de rumb*. Par exemple, ſi la route eſt Nord-Eſt, quart au Nord, on dira que les courans on fait abattre le Vaiſſeau d'un *Quart de rumb*, & ce quart de rumb tombera ſur le Nord.

QUARTS DE CONVERSION, terme d'évolution militaire. Soit qu'on tourne à droite, ou à gauche pour les faire, on doit avertir les Sergens, & les Soldats que, lorſqu'ils tournent à droite pour les faire, il faut qu'ils régardent tous ſur leur droite, de même que quand ils tournent à gauche, qu'ils régardent attentivement à gauche, juſqu'à ce que le *Quart de converſion* ſoit fait. Ils doivent encore de tems en tems jetter un coup d'œil ſur l'aile qui tourne, mais ſur-tout ſur celle qui ſoutient, pour s'y bien aligner. Les Officiers doivent obſerver la même choſe entr'eux, principalement ceux, qui menent les ailes, qui ne doivent pas pour cela marcher plus vîte, qu'en allant devant eux, au-lieu qu'il y en a qui courent le plus ſouvent ſans raiſon, ce qui rompt le rang & le jette en confuſion. Ceux qui menent le centre, doivent le faire marcher aſſez en avant pour contenir les ailes dans le terrein de circonférence, ſans quoi il arrive que les ailes dévancent le centre, & le ſerrent ſur le milieu, enſorte qu'il faut qu'il créve, ou reſte derriére, ce qui n'arrive jamais, dès qu'il ſe maintient ſur l'alignement de l'aile, qui tourne, & de celle qui ſoûtient. On doit obſerver la même choſe par marche, quarts & demi-quarts de marche. Pendant ces évolutions les Officiers, Sergens, & Soldats doivent obſerver un ſi grand ſilence, qu'il ne ſoit permis à qui que ce ſoit de parler à l'exception du Commandant, & du Major, qui fait exécuter ſes ordres. Et l'on ne peut réuſſir à diſcipliner une trouppe, dans la derniére exactitude, qu'en l'y accoûtumant dans les moindres exercices, afin qu'elle s'en faſſe inſenſiblement une habitude.

QUART DE NONANTE: c'eſt un inſtrument de Géometrie, appellé ainſi à cauſe qu'il conſiſte ſeulement en un quart de Cercle diviſé en quatre-vingt dix degrés, & garni de ſon alhidade, & de ſes pinnules. On s'en ſert à prendre les angles, & les élévations tant ſur mer, que ſur terre.

*QUARTE: En termes d'eſcrime, c'eſt une maniere de ſe mettre en garde & de porter des bottes, & une des quatre gardes générales, oppoſée à la *ſeconde*.

QUARTIER: ce mot dans l'Art Militaire à pluſieurs ſignifications.

QUARTIER, d'abord ſe prend pour le traitement favorable que l'on fait à des Trouppes vaincues, quand elles mettent les armes bas pour ſe rendre. On dit demander quartier, promettre quartier, ne point donner de quartier.

QUARTIER, ſignifie non-ſeulement le Campement d'un Corps de Trouppes, mais encore le corps de ces mêmes Trouppes. On dit ce *Quartier* fut enlevé, ce *Quartier* eſt ſi bien retranché, qu'il ne craint ni la droite attaque, ni l'inſulte.

QUARTIER d'un ſiége eſt un Campement ſur quelqu'une des principales avenues d'une Place, tantôt commandé par le Général de l'Armée, & en ce cas on l'appelle de *Quartier* du Roi, quelquefois commandé par un Lieutenant Général. On établit des *Quartiers* ſur les plus grands paſſages de la Place, pour empêcher les convois & les ſecours. On dit diſpoſer les *Quartiers* du ſiége, c'eſt-à-dire, diſtribuer les Trouppes dans tous les différentes poſtes, où elles doivent camper; affoiblir des *Quartiers* par des détachemens tirés pour l'eſcorte des convois.

QUARTIER des vivres, eſt celui où eſt logé l'Equipage des munitions de bouche, & où l'on cuit le pain qui ſe diſtribue journellement aux Soldats.

QUARTIER d'hiver eſt quelquefois l'intervalle du tems compris entre deux Campagnes, & quelquefois le lieu où on loge les Trouppes pendant l'hiver. Le *Quartier d'hiver* ſera long. On a réglé les Quartiers d'hiver, les Trouppes marchent au *Quartier d'hiver*, l'Armée va prendre ſes *Quartiers d'hiver*.

Par l'Ordonnance du 18. Octobre 1688. les Cavaliers, Dragons, ou Soldats, qui trois jours après que leur Régiment eſt ſorti de garniſon, ſont trouvés dans les lieux, ou places circonvoiſins des endroits, où ils étoient en *quartier d'hiver*, ſont arrêtés, & punis, comme déſerteurs, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent reſtés malades aux Hôpitaux, ou s'ils n'ont des congés en forme. Par l'Ordonnance du 25. Août 1698. il eſt défendu à tous Cavaliers, Dragons, ou Soldats, vivandiers, valets, & autres tels qu'ils ſoient, de mettre l'épée à la main dans le Camp, ni dans le *Quartier du Roi*, les *quartiers* des Généraux, & aux environs, ſur peine d'être pendus, après avoir eu le poing coupé. Par l'Ordonnance du 14. Juillet 1616. aucun Cavalier, Dragon & Soldat ne peut ſortir ſoit de ſa Garniſon, ſoit de ſon *quartier* avec d'autres armes, que leurs épées, ſur peine d'être paſſés par les baguettes, & mis en priſon pendant un mois. Il eſt pareillement défendu aux Commandans des Trouppes de ſouffrir que leurs Cavaliers, Dragons, ou Soldats ſortent de leurs *Quartiers* pour aller d'une Paroiſſe à l'autre, ni de permettre qu'ils portent aucunes armes à feu dans leurs *Quartiers*, & à la Campagne, à peine de répondre civilement, des vols & dommages qui ſeront commis par eux, étant ſous leurs charges. Ceci n'eſt que conforme à d'anciennes Ordonnances données ſur ce ſujet aux Etats d'Orleans, & à Blois par les Rois Charles IX. & Henri III.

QUARTIER de rafraichiſſement eſt le lieu où des Trouppes fatiguées vont ſe remettre & ſe rétablir pendant que la Campagne dure encore.

QUARTIER de fourrage. Lorſque la ſaiſon a fait ceſſer les opérations de la Campagne, il y a un tems qu'on paſſe dans les *Quartiers de fourrages*, pour éviter la dépenſe des *Quartiers d'hiver*. La prévoyance du Général les lui doit fournir

fournir autant qu'il lui eſt poſſible ſur le pays ennemi, & à la décharge des Etats de ſon Prince.

Les plus ſûrs ſont ceux dans leſquels il peut ſe couvrir de défilés & de rivieres. En ce cas il met ſon Infanterie en prémiere ligne, près des lieux par où l'ennemi pourroit pénétrer dans les *Quartiers*, & mettre la Cavallerie en ſeconde ligne à commodité des fourrages, & à portée de ſe joindre à l'Infanterie.

Un Général qui ne peut prendre ſes *Quartiers de fourrage* avec toutes ſes commodités, & qui ne peut les couvrir, les prend du-moins en Bataille. C'eſt-à-dire, il doit avoir ſoin que toutes les Trouppes de la prémiere ligne ſoient dans les Villages de la prémiere ligne, & ceux de la ſeconde, dans ceux de la ſeconde ligne; de maniere que ſon champ de Bataille ſoit à la tête de ſes Quartiers pour y recevoir l'ennemi.

Il pourvoit à la communication de tous ſes Quartiers au Champ de Bataille, & il inſtruit les Officiers Généraux & particuliers, afin qu'au ſignal convenu chacun puiſſe ſe rendre ſur le terrein qui a été marqué par le chemin qui lui aura été prèſcrit, afin qu'il n'y ait point de confuſion dans la marche des Trouppes de leur *Quartier* au Champ de Bataille.

QUARTIER du Roi, ou du *Général*. Il eſt dans un Camp au choix de S. M. C'eſt ordinairement au centre. Cependant il y a des Camps que la néceſſité veut que l'on l'établiſſe dans les lieux marécageux, eſcarpés & mal-ſains. Pour lors on s'éloigne du centre, & on place le *Quartier du Général* dans l'endroit le plus commode & le plus ſain, ſur une des ailes, où à l'arriere-Garde, mais toûjours ſoûtenu, enſorte que la perſonne du Roi ſoit en ſûreté.

En Bataille rangée nous diſons que le Quartier du Roi eſt partout, & nos Généraux que la valeur accompagne ne veulent point être diſtingués. Cependant il y a de la prudence de ne les point trop expoſer, & quoiqu'ils ſe portent également par-tout, on a ſoin de décider leur *Quartier* dans un lieu bien environné de Trouppes, ſoûtenu à droite & à gauche d'épaulemens & d'une arriere-garde.

On eſt quelquefois obligé de placer en chaîne les chariots & caiſſons de l'Armée pour empêcher la ſurpriſe, ſur-tout, lorſqu'on doit paſſer la nuit ſur le Champ de Bataille. Dans un ſiége on place le *Quartier du Roi*, hors de la portée du canon, dans un bon village bien gardé avec des retranchémens.

Les Aſſiégés, avant de faire uſage de leur Artillerie, s'informent du lieu où il eſt ſitué, afin de n'y pas pointer. Auſſi ne forme-t-on jamais la véritable attaque de ce côté-la. Les loix ſont égales, & l'on eſt religieux à obſerver à la guerre celles qui ſont preſcrites par l'honneur.

Le Village ou bourg que l'on choiſit pour loger le Roi, & en ſon abſence le Général, donne le nom au Camp.

QUARTIER-GE'NE'RAL de la Tranchée, c'eſt l'endroit où l'Officier-Général commandant dans la Tranchée a ſa Logette, & où les Rapports d'un moment à l'autre lui parviennent. Ce lieu eſt ordinairement, lorſque le Siége eſt avancé, près du debouché de la derniére parallele qui conduit à la tete des Sappes de l'attaque principale.

QUARTIER d'Aſſemblée eſt le lieu où les Trouppes ſe rendent pour marcher en Corps. On l'indique ou ſur la frontiere ou dans l'intérieur de l'Etat. Si le Prince projette quelque expédition, ou

Digitized by Google

que ſuivant ſes engagemens avec ſes voiſins, il ſe diſpoſe à faire paſſer de ſes Trouppes à leur ſecour, il déſigne un ou pluſieurs endroits, non loin les uns des autres pour le rendez-vous, & de-là les Trouppes partent pour aller à leur deſtination. Il y a de la ruſe à choiſir un *Quartier d'Aſſemblée*, & lorſqu'il eſt queſtion d'attaquer une Place importante, on ne peut trop cacher ſon deſſein à l'Ennemi. Pour lors afin de lui donner de la jalouſie, on porte les Trouppes vers quelque autre Place, en ſorte pourtant que dans une nuit on puiſſe faire trouver bon nombre de Cavallerie ſous la véritable.

Le *Quartier d'Aſſemblée* dans l'intérieur du Royaume eſt pour les Milices ou les revues générales. Il y en a pluſieurs d'indiqués dans preſque toutes les Provinces; & ce ſont ordinairement les Itendans, & ſous eux les Commiſſaires des Guerres, qui ſont chargés de cette opération. Chaque Bataillon ſe forme au *Quartier d'Aſſemblée* de toute la Milice des environs. Ils y prennent leurs habits, leurs armes, havreſacs, fournimens, &c. On les diſtribue par Compagnie, & lorſqu'ils ſont enrégimentés, on les fait partir de-là pour la garde des Places frontieres ſous le commandement pendant la route d'un Colonel.

Quant aux Recrues elles joignent leurs Corps.

QUARTIER de réduction : c'eſt un inſtrument, qui ſur mer ſert à réduire les degrés d'Eſt, & d'Oüeſt en dégrés de longitude, à réſoudre promptement les triangles, rectangles, & à inſtruire du calcul des routes.

QUARTIER, vent de quartier, ou vent largue, terme de marine. *Voyez* LARGUE.

QUARTIER-MAITRE eſt le Maréchal de Logis d'un Régiment d'Infanterie Etrangere.

QUARTIER-MAITRE, ou Eſquiman, eſt auſſi un Officier de l'Equipage d'un Vaiſſeau, qui eſt comme l'Aide du Maître & du Contremaître, & qui a particulierement l'œil ſur le ſervice des pompes.

QUARTIER-MAITRE GE'NE'RAL chez les Hollandois, comme chez pluſieurs Puiſſances de l'Europe, & même chez les Turcs, eſt le même que le Maréchal Général des Logis parmi nous.

Quand le Quartier Maître Général chez les Turcs a reçu les ordres du *Grand Viſir*, ou à ſon défaut du *Seraſquier*, qui eſt le Général ordinaire de l'Armée, & qui s'y trouve toûjours quoique le *Grand Viſir* y ſoit, il va marquer le Camp. Il eſt accompagné de tous les autres Quartiers-Maîtres de l'Armée, qui s'ils appartiennent à des Bachas, ſe font précéder par une queuë de cheval, que l'on plante dans l'endroit, où chaque corps doit camper. Il y a toûjours une eſcorte pour cette expédition, quoique l'avant-garde commandée par le *Sarcarg Boſſy* ſoit très-éloignée pour favoriſer en cas de beſoin, une retraite aſſûrée à l'armée.

Lorſqu'on eſt arrivé au lieu deſtiné pour camper, le *Quartier-Maître Général*, lit ou fait lire les ordres, qu'il a reçus pour la diſpoſition du Camp, ſçavoir pour placer les Janiſſaires, & l'Infanterie *Seratculy*, que l'on ſépare des Bachas qui l'ont conduite aux approches de l'ennemi; l'Artillerie & tout ce qui eſt néceſſaire pour la ſervir, & enfin la Cavallerie Capiculy, milice ſujette à changer de poſte. Quant à la Cavallerie *Topracly*, aux chariots de munitions de guerre, & de bouche, & au quartier général du Grand Viſir, leur place eſt preſque toûjours uniforme-

Digitized by Google

formement marquée dans toute ſorte de Camp.

On examine quel eſt le poſte le plus avantageux pour tous ces différens corps de l'armée, & une maxime générale pour le Camp eſt de laiſſer dans l'intérieur les Places ſuivantes.

En prémier lieu celle qui doit être autour des chariots de munition de bouche, c'eſt-là que ſe trouve la grande Boucherie tant pour l'Infanterie, Cavallerie, Canoniers, & Armuriers, que pour la Cour du *Grand Viſir*. On y diſtribuë auſſi le grain, le beurre, le gruau, & l'avoine pour les chevaux.

Il y a une autre Place autour des *Janiſſaires*, de l'Infanterie *Seratcu'y*, de l'Artillerie, & des Canoniers. Ces compartimens ſujets à changer, ſe font à l'œil, de même que ceux qui doivent être fixes.

Il n'y a aucun *Quartier-Maître* aſſez hardi pour oſer prendre poſſeſſion du terrein qui lui eſt aſſigné pour ſa Trouppe, avant que la Tente, où l'on fait mourir les criminels ſoit dreſſée, & qu'on y ait arboré derriére une des queuës de cheval du *Grand Viſir*. Auſſi dès que cette queuë de cheval paroît les *Quartiers-Maîtres* s'y reglent, pour arborer celle des *Bachas* ſuivant le rang, qui leur appartient, ſoit à la droite, ſoit à la gauche, ſur deux ailes, on obſerve qu'elles faſſent une eſpéce de cercle, qui renferme toutes les autres parties du Camp.

Les *Quartiers-Maîtres* tâchent autant qu'il eſt poſſible de placer l'Infanterie proche de l'eau deſtinée au ſervice de l'armée, & cela pour deux raiſons. La prémiere, c'eſt que les Turcs ne boivent point de vin, & il leur faut néceſſairement de l'eau pour ſe défalterer. La ſeconde, c'eſt qu'il leur en faut auſſi pour ſe purifier la nuit avant la priere. Ils ont auſſi coûtume de ſe laver après avoir fait leurs néceſſités derriére des retranchemens de toile.

Cette prodigalité d'eau eſt contrebalancée par le menagement du bois, dont ils conſument très-peu. Ils creuſent de petits fourneaux dans terre, ce qui ne leur coûte qu'un inſtant de travail, & avec la moindre petite branche d'arbre, de l'herbe ſéche, & même de la fiente de bœuf ſéchée au ſoleil, ils font chauffer l'eau pour la cuiſine.

QUERAT, terme de marine, c'eſt la partie du bordage, compriſe depuis la quille, juſqu'à la plus proche des perceintes.

QUERELLES: les querelles entre les Soldats ont été de tous tems défenduës, & punies. Les moindres ſont punies par la priſon. Autrefois par une Ordonnance de François I. ceux qui en venoient aux coups de bâton les uns contre les autres étoient punis corporellement. La même diſcipline s'obſerve encore aujourd'hui & les Soldats, Cavaliers, ou Dragons, qui mettent l'épée à la main les uns contre les autres ſont arrêtés, & paſſés au Conſeil de guerre. *Voyez* ce que j'ai dit ſur le mot de Diſcipline militaire.

* QUESTE, terme de mer, qui ſe dit de la longueur du Vaiſſeau qui excéde celle de la quille.

QUESTE, eſt la ſaillie & l'élancement, que l'étrave & l'étambord font, aux extrémités de la quille. Ainſi la *Queſte* eſt proprement la ligne que l'on conçoit être tirée en prolongeant chaque extrémité de la quille, juſqu'au concours des deux autres lignes qui ſeroient tirées à plomb, une de l'étambord & l'autre de l'étrave. Mais l'étrave a toûjours plus de *Queſte* ou de ſaillie que l'étambord: car on ne donne de *queſte* à *l'étambord*, qu'environ la vingtiéme partie de la quille, mais on en donne

Digitized by Google

environ la cinquiéme partie à l'étrave.

QUEUE d'Yronde, ou *d'Yrondelle*, eſt un ouvrage détaché, dont les ailes ou côtés s'élargiſſent vers la tête du côté de la Campagne & vont en s'étréciſſant vers la gorge. Il y a des tenailles ſimples, des doubles tenailles & des ouvrages à corne qui ſont à queue d'yronde, & dont les ailes au-lieu d'être paralléles, ſuivent la conſtruction que nous venons de définir. Lorſque ces ouvrages ſont ſitués ſur un front de Place, ils ont ce défaut qu'ils ne couvrent pas aſſez les flancs des baſtions oppoſés, mais outre qu'il faut quelquefois s'accommoder à la néceſſité du terrein & de l'aſſiéte, ils ont l'avantage d'être extrêmément flanqués du côté de la Place, qui en découvre mieux toute l'étendue de leurs ailes.

* QUEUE de paon; On appelle en Architecture queuë de paon les compartimens qui dans une figure circulaire, vont en s'élargiſſant du centre à la circonférence.

QUEUE de la tranchée: c'eſt le prémier travail que l'Aſſiégeant a fait en ouvrant la tranchée & qui demeure derriere à méſure qu'on pouſſe la tête de l'attaque vers la Place. Il y a toûjours du danger à la queue de la tranchée, parce qu'elle eſt expoſée aux batteries de la Place, & que le canon logé ſur des cavaliers, donne facilement ſur les Trouppes qui montent la Garde ou qui la relévent. On laiſſe toûjours une garde de Cavallerie à la queue de la tranchée pour être en état de courir au ſecours des Travailleurs de la tête, en cas d'une ſortie de la Garniſon, & cette Garde ſe reléve autant de fois qu'on reléve la Garde de la tranchée.

QUEUE d'un Bataillon eſt le rang du ſerre-file. Quand on fait la contre-marche par files, les hommes de la tête du Bataillon paſſent à la queue.

* QUILBOQUET, c'eſt le nom d'un inſtrument de ménuiſerie.

QUILLE, terme de marine, eſt une longue piéce de charpenterie, ou l'aſſemblage de pluſieurs piéces miſes bout à bout dans la plus baſſe partie du Vaiſſeau depuis la proüe, juſqu'à la poupe, pour ſoûtenir tout le corps du bâtiment, & determiner la longueur du fond de cale.

* QUILLON; C'eſt le nom d'une ſorte de branche qui tient au corps de la garde d'une épée.

* QUINPON. Les Calfateurs donnent ce nom à un inſtrument dont ils ſe ſervent pour récouvrir de *brai* les coûtures du bordage des planches; ce n'eſt autre choſe qu'un peloton de laine attaché à un bâton, dont on ſe ſert comme d'une broſſe. On le nomme auſſi *Guiſpon*.

QUINTAL eſt un poids de cent livres. Ce terme eſt uſité en Provence, en Languedoc, en Dauphiné & autre pays voiſins de l'Eſpagne. Dans l'Artillerie toutes les munitions ſe péſent au poids de marc de 16. onces à la livre.

Parmi les Mariniers, 20. *quintaux* font la péſanteur du tonneau; car chaque tonneau eſt évalué à deux mille livres péſant. Mais la livre varie: quelquefois elle eſt de quinze onces, quelquefois de ſeize.

* QUINTE, on appelle ainſi, en termes d'eſcrime, une cinquiéme garde, où le rétour de l'épée ſe fait à droit, au point inférieur de la *prime*.

QUINTELLAGE, terme de marine. *Voyez* L'EST.

R. RA-

Digitized by Google

R.

RAB

RABANS, terme de marine, ou commandes, ſont de petites cordes de merlin qui ſervent à ferler les voiles, & à renforcer les autres manœuvres Chaque Garçon de Vaiſſeau eſt obligé ſous peine de châtiment de porter toûjours des *rabans* à ſa ceinture.

RABLE en terme de Marine, ſont des piéces de bois qui traverſent le fond des Bateaux, & y font le même effet que les varangues dans les Batimens de mer. C'eſt ſur ces piéces de bois, qui ſont rangées comme les ſolives, qu'on attache les ſemelles, planches & bordages du fond.

RABLURE, terme de marine, eſt une entaille, ou cannelure que le Charpentier fait tout du long de la quille pour emboëter les gabords.

RABOT: c'eſt un outil de Charpentier, qui ſert à polir le bois; il eſt fait d'un morceau de bois fort poli en-deſſous, qui lui ſert de fût, au milieu duquel eſt une lumiére par où paſſe un fer, ou un ciſeau incliné & fort tranchant, qui emporte les inégalités du bois ſur lequel on le fait couler. Il ſert auſſi pour ragréer ſur la fin de l'ouvrage. Il y a auſſi de gros *rabots*, dont les Charpentiers ſe ſervent pour dreſſer & placer les poutres, ſolives, & autres groſſes piéces de bois. Cet outil eſt utile, tant pour la conſtruction des Vaiſſeaux, que dans l'Artillerie, c'eſt-à-dire, pour la conſtruction des batteries, affûts, &c.

RACAMBEAU: c'eſt un anneau de fer fort menu, par le moyen duquel, la vergue d'une Chaloupe à voile quarrée, eſt aſſujettie au mât, & qui lui ſert de raccage.

RAC

RACCAGES, terme de marine, ſont de petites boules de bois, enfilées l'une avec l'autre, comme des grains de chapelet, & miſes à l'entour du mât, vers le milieu de la vergue qui porte ſur ſes *raccages*, pour courir plus librement ſur le mât. La vergue des ſivadieres n'a point de raccages, car on ne l'amène point.

RACHAT du Pain: c'eſt un uſage dans les vivres de faire le décompte aux Trouppes du pain qu'elles laiſſent à chaque diſtribution entre les mains du munitionnaire. Ce pain eſt celui que le Roi accorde aux Officiers par l'état de campagne, & qu'ils ne conſomment point aimant mieux manger du pain blanc qu'ils achetent pour leur table.

Il y a eu des occaſions où le Miniſtre de la Guerre a fixé lui-même le prix du *rachat du pain*, quand il ne le fait pas, c'eſt le Directeur Général des Vivres qui le fixe, & toûjours ſur un pied honnête eu égard à celui qu'il reçoit du Roi. Par exemple, ſi ſon traité eſt à trente deniers, il en donne 18. aux trouppes, & 24. aux Officiers Généraux. L'uſage eſt de gratifier ainſi ces derniers de quelque choſe de plus à cauſe des ſervices continuels qu'ils rendent aux vivres.

Quand il reſte du pain aux Officiers Généraux, c'eſt que leurs Valets ne peuvent conſommer la quantité que le Roi leur en donne, & il leur eſt permis de le revendre à qui il leur plaît. Le Munitionnaire s'en accommode toûjours, ſoit en argent, ſoit en farine fine,

Digitized by Google

qu'il leur fournit pour faire du pain blanc pour leur table, ſur quoi il gagne encore conſidérablement : car il paſſe le ſac de froment pur de 150. livres pour 180. rations, c'eſt l'uſage. Cependant cet échange les accommode ſi fort, que le Munitionnaire qui manque d'en faire voiturer à l'Armée, n'eſt jamais régardé d'un bon œil.

Mais quoiqu'on paye la ration du pain revenant bon à un moindre prix que celui qu'on reçoit du Roi, le Commis du Parc fait néanmoins rembourſer aux Trouppes, ce qu'elles prennent de trop ſur le pied du traité : c'eſt la régle, & quand les Majors en font difficulté, l'Intendant donne un ordre pour en faire la retenue chez le Treſorier de l'Armée.

Le Commis Général du Parc ne fait point de compenſation dans les décomptes du pain revenant bon avec celui que le Régiment aura pris de trop, paſſé un tems conſiderable. Il a cette honêteté d'un mois à l'autre, de deux à trois mois, même davantage : mais jamais d'une prémiere année à une ſeconde à cauſe que le prix du traité peut être changé.

Le pain revenant bon des Intendans & des Commiſſaires eſt ſur le pied des Officiers Généraux ; mais celui de l'Artillerie, de la Prévôté, des Ingénieurs, &c. eſt aux prix de celui de Trouppes.

Après que le Directeur Général des Vivres a donné ſon ordre par écrit au Commis du Parc pour payer le pain revenant bon, ſuivant les deux différens prix, il cherche pour faire les prémiers décomptes, les Majors les plus faciles, & les Maîtres d'Hôtel des Officiers Généraux, qui ſont les moins attachés à leurs intérêts, & il conclut avec eux pour un prix un peu plus ou un peu moins & ces prémiers décomptes ſont ordinairement la planche pour tous les autres, mais du moment que le prix eſt arrêté, le Commis du Parc ne doit jamais changer de ſentiment, c'eſt-à-dire, ſe laiſſer aller à donner plus à l'un qu'à l'autre.

On ſuit la même régle pour les garniſons : le prix doit être égal par toutes les places. Mais le décompte qui ſe fait aux trouppes qui tiennent garniſon pendant la Campagne, eſt différent de celui des trouppes qui agiſſent en Corps d'Armée ; car on leur rabat le pain pour les Soldats qui ſont à l'Hôpital, & dont le nom doit être énoncé dans les revues ; les Officiers n'en ont point en garniſon, & les ſergens ne touchent qu'une ration pour laquelle le Treſorier retient deux ſols ſur ſa paye.

On attend à faire les décomptes à un Regiment, quand on n'a pas encore reçu les acquits que le corps entier, ou les Officiers des détachemens ont donné du pain qu'ils ont pris en divers endroits, mais lorſqu'on y eſt contraint, ſi l'on trouve parmi ces acquits des jours vuides, c'eſt-à-dire, où l'on ne voit point que le Régiment ait pris du pain, on ne laiſſe pas de lui faire tenir compte pour ce jour-là d'une quantité pareille à la diſtribution précédente, parce qu'il eſt à croire qu'une trouppe n'a point paſſé de journée ſans manger & que lorſque l'acquit manque, il y a apparence qu'il eſt égaré.

Cela ſe pratique toûjours avec l'Infanterie, mais on n'en agit pas ſi indéterminement avec la Cavallerie, parce qu'elle ſe paſſe quelquefois de pain, quand le grain eſt mur, car elle bat alors & fait du pain, particuliérement lorſqu'elle ſe trouve dans des lieux écartés où elle eſt détachée du gros de l'Armée, & ne peut recevoir ſa ſubſiſtance du Munitionnaire.

Comme

Digitized by Google

Comme le Commis Général du Parc ne peut compter avec les Troupes ſans revues, il faut auſſi qu'il les ait très juſtes. Lorſqu'il connoît de l'erreur dans une copie de revue, il doit conſulter celle du Treſorier, comme devant être la plus correcte, ou celle qui eſt au bureau de l'Intendance.

Le Major ſigne le décompte qui reſte entre les mains du Commis du Parc, & s'il en demande un double on le lui donne, mettant au bas *pour copie ſeulement*. On obſerve la même formalité avec les Officiers Généraux, tant en pain qu'en farines qu'on leur aura livrées, & ils doivent ſigner eux mêmes leurs décomptes, & blanc ſigné, car toute autre ſignature n'eſt pas valable à la Chambre des Comptes.

* Quand le décompte eſt ſigné, le Commis du Parc expédie un ordre au Treſorier des Vivres pour payer le montant du pain dû au Régiment ou à l'Officier Général. Cet ordre eſt pur & ſimple; on y ajoute ſeulement que la ſomme énoncée ſera paſſée au compte dudit Treſorier, en rapportant le dit ordre acquitté du Major. Si le Directeur Général des Vivres eſt dans le lieu où ſe font les décomptes, il peut viſer ſeulement les ordres du payement & non les décomptes, car il ne doit jamais s'en mêler pour l'avantage du Munitionnaire.

* RACHE: on appelle ainſi la lie du goudron. Dans quelques Provinces, *Rache* ſe dit pour bouë, immondices.

RACCOMMODER: on ſe ſert de ce terme pour les manœuvres de mer, comme de celui de radouber pour le corps du Vaiſſeau.

RACCOURCISSEZ la baguette: ce commandement de l'exercice ſe fait en deux tems. Au premier, on appuie le petit bout à la ceinture. Au ſecond, on la raccourcit en approchant le poignet de la hanche, la tenant dans une ligne paralléle au canon. Il y a deux commandemens où l'on dit *Raccourciſſez* la baguette; l'un quand on la veut mettre dans le fuſil pour bourrer; & alors on la raccourcit par le gros bout: l'autre quand il faut la retirer du canon du fuſil, & on la racourcit par le petit bout.

RACINAL d'écluſe: c'eſt une piéce de bois, dans laquelle la crapaudine du ſeüil d'une porte d'écluſe, eſt encaſtrée.

RACINAUX: ce ſont de groſſes piéces de bois, qui ſervent aux fondemens des ponts & à d'autres édifices.

RACLE, GRATOIR: c'eſt un petit ferrement coupant, qui eſt emmanché de bois, & ſert à grater les Vaiſſeaux, pour les tenir propres.

* RACLOIRE, c'eſt un inſtrument de fer qui ſert à nettoier l'ame & la chambre du Mortier. Il a deux piés de long, & un des bouts large de quatre pouces en rond, réplié en patte de trois pouces; l'autre bout eſt fait en forme de petite cueillere, pour nettoier la petite chambre.

RACOLEUR, homme qui par adreſſe porte de jeunes gens à prendre parti. Ces *Racoleurs* ſont des hommes à bon marché & les revendent à des Capitaines. Il y a de ces *Racoleurs* à Paris qui ne font point d'autre métier toute l'année.

* RACORDEMENT, RACORDER, termes d'Architecture. On le dit de la réunion de deux corps au même niveau, ou à la même ſuperficie, ou d'un ouvrage avec un neuf. La Façade de l'Hôtel de Carnavalet, à Paris, ſe *racorde* parfaitement avec le reſte de

Digitized by Google

cette ancienne maiſon bâtie ſur d'autres deſſeins.

RADE: c'eſt un eſpace de mer, & un lieu d'ancrage, à quelque diſtance de la Côte, où les Vaiſſeaux peuvent jetter l'ancre, & y demeurer à l'abri de certains vents, & où ils mouillent même ordinairement en attendant le vent & la marée, propre pour entrer dans le Port, ou pour faire voiles. *Rade*, bonne *rade* d'Eſt, bonne *rade* du Sud: c'eſt-à-dire, que dans cette *Rade* on eſt à l'abri de ces vents-là. Bonne *Rade* eſt auſſi un eſpace de mer, où le fond eſt net de roches, où la tenuë eſt bonne, & où l'on eſt à l'abri du vent. *Rade foraine*, c'eſt celle où il eſt permis à tous Vaiſſeaux de moüiller l'ancre, ſans avoir à craindre les fortereſſes du canon du pays.

RADEAU, ce ſont pluſieurs piéces de bois aſſemblées & jointes, dont on ſe ſert au-lieu de bateaux pour paſſer des foſſés. Quelquefois on s'en ſert pour aller attacher le Mineur au pied d'une muraille.

Annibal pour faire paſſer le Rhône à ſes Eléphans, fit promptement faire un grand nombre de *radeaux*. On voit de tems en tems quelques exemples dans les Hiſtoriens anciens & modernes de Généraux, qui ont employé les *radeaux* dans le paſſage des grandes riviéres de vive force.

Les *radeaux* ont un avantage ſur les Bateaux pour le paſſage des riviéres: ceux-ci demandent beaucoup de ſoin, de tems, & de dépenſe: ceux-là ſont très-ſimples, très-aiſés à conſtruire, & l'on en fait un très-grand nombre en fort peu de tems.

M. le Chevalier Folard propoſe des *Radeaux* portatifs, & qui ſont purement de ſon invention, qu'on peut tranſporter aiſément ſans grand attirail, dont les matériaux ſe trouvent par-tout dans le camp, comme dans les Villes, & par le moyen deſquels on peut embarquer autant de monde que l'on veut, ſans qu'il ſoit beſoin de les conſtruire ſur la riviére, comme les gros *radeaux*, compoſés de pluſieurs lits de poutres les unes ſur les autres, en long & en travers, comme ceux du Roi de Suéde, qu'ils appellent *Prames*, ainſi que certains Bateaux plats. Comme ils ſont très-légers, & qu'on les forme par chaſſis, les Soldats les font dans le camp, & les tranſportent aiſément ſur les riviéres. On amarre ces chaſſis à côté les uns des autres, & cet ouvrage eſt fait en un inſtant. On en peut voir l'explication dans le quatriéme Volume de cet Auteur pag. 67.

Les Anciens Peuples de l'Aſie, & ceux même d'aujourd'hui, qui habitent ſur le bord du Tigre & de l'Euphrate, ſe ſervoient de peaux de bouc ou de chévre, enflées pour paſſer les grandes riviéres. Tite-Live prétend qu'une partie de l'Infanterie d'Annibal paſſa le Rhône à la nage ſur des peaux enflées. Alexandre ſe ſervit du même moyen au paſſage de l'Hydaſpe & de l'Aceſine.

Pour faire ces ſortes de Bateaux, dit Thevenot dans ſes voyages, on attache pluſieurs outres enſemble, qu'on joint des quatre côtés par autant de longues perches, liées étroitement enſemble, & l'on couvre le tout de pluſieurs branches miſes en travers, & liées aux mêmes perches. On borde cette eſpéce de *radeau* de petits fagots d'oſier d'un demi pied de diamétre. Il faut arroſer ces outres par deſſus tous les demi-quarts-d'heures de peur qu'elles ne ſe déſenflent. Il faut tous les ſoirs reſſouffler ces outres, qui ne laiſſent pas, dit l'Auteur, de porter quinze ou vingt quintaux de marchandiſes, & autant d'hommes.

Charles

Digitized by Google

Charles XII. Roi de Suéde, excelloit au-dessus de tout ce qu'on peut dire dans le passage des rivières. Il ne les passa jamais que sur des *radeaux*. Ils étoient construits avec un tel art, que les Soldats s'y mettoient au-dessus en Bataille, sur dix de profondeur, & même avec du canon. Ces radeaux étoient composés de plusieurs lits de poutres en long & en travers, fort près à près, & fortement liés. Celui qu'il fit faire en 1718. pour passer le Lac de Suin-Sund à Friedericshale, est de tous le plus parfait. Les poutres étoient équarries sur quatre ou cinq lits avec un bordage de poutres deux piéces de vingt-quatre & cinq-cens hommes dessus. Son passage de la Dune en 1701. est aussi tout ce qu'on peut imaginer de plus profond. Il fit faire des radeaux de nouvelle invention, sur lesquels il mit de l'Artillerie & quelques barques remplies de pailles moüillées où l'on mit le feu, afin que la fumée dérobât la vuë de ses trouppes à l'Ennemi.

* RADIER ; On donne ce nom au plancher d'un Ecluse, qui demande être travaillé avec beaucoup de soin de même que le *Busc*, qui doit récevoir la battée des portes.

Les bords du *Radier* sont accompagnés de petits grillages, posés sur plusieurs lits de *fascimage*, entretenus par des piquets avec *claïonnage* ; les cellules de ces grillages remplis de cailloux : le tout composant ensemble ce que l'on appelle *faux-radier*, servant à garantir celui de l'Ecluse du dommage que les souilles de l'eau pourroient lui faire.

* RADIOMETRE ; c'est le nom d'un Instrument Astronomique, qu'on appelle autrement *Bâton de Jacob*, & qui sert pour observer les hauteurs.

RADOUB, terme de marine, est le travail qu'on fait pour réparer ce qu'il y a de brisé au corps d'un Vaisseau, y employant des planches, des étoupes, du bray, du goudron & généralement tout ce qui peut arrêter les voyes d'eau.

RAFALES, terme de marine, sont des coups d'un vent de terre violent, qui s'échape d'entre les montagnes, & qui rompt souvent les mâts & les voiles, d'un Vaisseau qui range la Côte de trop près. Même les *rafales* font quelquefois sombrer un Vaisseau sous voile.

RAFINAGE se dit du travail qui se fait pour perfectionner le salpêtre quand il n'est que d'une prémiere cuite.

RAFINER, est travailler au rafinage.

RAFINERIE, est l'attelier où l'on travaille au rafinage.

RAFRAICHIR le canon. On le rafraîchit après une trentaine de décharges avec deux pintes de vinaigre, qu'on méle avec quatre pintes d'eau, & qu'on met dans l'ame du canon après avoir bien bouché la lumiére, sans cette précaution le canon seroit en danger de crever & de s'éventer.

RAFRAICHIR la fourure, en terme de marine, c'est faire que la garniture, que l'on met autour d'un cable, pour empêcher de se gâter, change de place. Le vent se *rafraîchit*, ou le vent *fraîchit* : c'est-à-dire, que le vent redouble sa force.

RAFRAICHISSEMENS : faire prendre des Quartiers de rafaîchissemens aux Trouppes, c'est les envoyer dans des Garnisons pour se refaire des fatigues d'une Campagne. Et prendre des *rafraîchissemens*, c'est sur mer, comme sur terre, faire des provisions de toutes sortes de vivres nécessaires.

* RAGREER, terme d'art. *Ragréer* un ouvrage de menuiserie, de ferrurerie, c'est y mettre la derniére main. *Ragréer* les murs d'un bâti-

bâtiment, c'eſt y répaſſer le marteau & le fer pour en ôter les balévres & les rendre unis.

* RAGREMENT eſt le ſubſtantif.

* RAGUE', terme de mer, qui ſignifie *gaté*, *alteré* dans quelques parties. Un *cable ragué* eſt un cable écorché ou coupé.

RAIE', canon raïé : c'eſt un canon de fuſil, mouſquet, &c. qui a quelques canelures en dedans, & dans lequel on enfonce une bale à force pour le faire tirer plus droit.

* RAIER; En termes d'Arquebuſier, *raïer un fuſil*, c'eſt faire, à force de vis, une raïure dans le Canon ; ce qui le fait porter beaucoup plus loin.

* RAINEAU ; C'eſt ainſi qu'on nomme les piéces de charpente qui tiennent en liaiſon les têtes des pilotis dans une digue, ou dans les fondations de quelqu'autre édifice.

RAINURE : c'eſt un terme de menuiſerie, qui ſignifie une ouverture ronde, qui ſe fait en longueur dans l'épaiſſeur du bois, pour y faire des aſſemblages ou y faire paſſer des couliſſes. Elles ſe font avec des rabots ronds.

* RAION. En termes d'optique, on appelle *raïon viſuel* une ligne qu'on s'imagine partir de l'objet vers l'œil, ou de l'œil vers l'objet.

Le *Raïon aſtronomique* eſt un inſtrument compoſé de deux batons en croix, qui ſert à méſurer les hauteurs ſur mer, & qui ſe nomme autrement *Bâton de Jacob*.

Les *Raïons* d'un cercle ou d'une Sphére, ce ſont des lignes menées du centre à la circonférence, & qui ſont égales.

* RAIS ; On nomme ainſi les piéces de bois qui ſortent du moïeu d'une roue, parce qu'elles ont l'apparence d'autant de Raïons. Les pointes des molettes d'épéron portent le même nom.

* RAISON. En termes de Mathématique, on appelle *raiſon*, le rapport ou la rélation d'un nombre à un autre, & en général d'une quantité à une autre quantité. On diſtingue *raiſon arithmétique*, & *raiſon Géométrique ;* la prémiére conſiſte dans une comparaiſon par laquelle on conſidére, entre deux grandeurs, de combien l'une ſurpaſſe l'autre ; La ſeconde, combien de fois l'une contient l'autre. *La raiſon Arithmétique* de 4. à 6. eſt égale à celle de 18. à 20. & la raiſon Géométrique de 4. à 6. eſt égale à celle de 8. à 12. Deux raiſons égales ſont une proportion.

En termes de Charpenterie, des piéces *de bois en leur raiſon* ſont des piéces dont chacune eſt à ſa place.

RAISONNER à la Patache, *raiſonner* à la Chaloupe ; terme de marine. Lorſqu'un Vaiſſeau veut venir moüiller dans un Port, & que la Patache ou la Chaloupe qui ſont de garde le viennent reconnoître, il eſt obligé de leur *raiſonner*, c'eſt-à-dire, de leur montrer les permiſſions qu'il a de moüiller dans ce Port, & de leur rendre compte de la route qu'il a faite, & de celle qu'il veut faire, afin d'ôter les défiances, & d'avoir permiſſion d'y entrer.

RALINGUES, terme de marine, ſont des cordes qui ſont couſues en ourlet tout à l'entour de chaque voile & de chaque branle pour en renforcer les bords.

RALLIER, c'eſt réformer une trouppe qui par une charge a été rompue.

* RALLIER ; En termes de Mer, *rallier au vent*, c'eſt méner un vaiſſeau vers le vent. *Se rallier à terre*, c'eſt s'en approcher.

RAMBADES, terme de marine, ſont deux poſtes, ou exhauſſemens auprès de l'éperon de la Galére,

Digitized by Google

re, & de l'arbre de trinquet, séparés l'un de l'autre par la course & plus élevés que le tambourin. Chaque *rambade* est capable de tenir quinze ou seize Soldats pour combattre avec avantage, outre les Matelots qui y sont.

RAMBERGE. Les Anglois ont autrefois donné ce nom à leurs plus grands Vaisseaux de guerre, mais aujourd'hui ce mot est aboli en Angleterre, aussi bien que celui de *caraque* en Portugal.

RAME ou aviron, est une longue piéce de bois, dont le bout qui porte dans l'eau est fait en palette pour fendre & battre les vagues, quand on conduit un Vaisseau de bas-bord.

RAMEAUX de la mine, branche de la mine, retours, conduits ou galerie. *Voyez* GALERIE.

*RAMENERET; Tirer un trait *ramenerer*, c'est, en termes de Charpente, faire un trait avec le cordeau pour prendre la longueur des Arrêtiers.

* RAMINGUE; En termes de manege, un cheval *ramingue* est un cheval rétif, qui s'agite pour jetter en bas son Cavalier.

RAMPE ou pente extrêmement douce qu'on fait le long des talus des remparts, elles ont deux toises de largeur, & sont prises sur le talus intérieur. On les place selon l'occasion & le besoin, tantôt à l'angle du rempart, vis-à-vis l'entrée du bastion, quand le bastion est plein, tantôt le long des flancs ou à l'angle flanqué quand le bastion est vuide.

* RANCHE; On donne ce nom aux chevilles de bois qui servent d'échellons pour monter au haut d'un engin, & qui forment ce qu'on appelle *l'Echellier* ou le *Rancher*.

* RANÇON; C'étoit le nom d'une ancienne Arme françoise, qui étoit un pieu armé d'un fer en pointe, avec deux ailes récourbées & tranchantes.

RANG d'un Escadron ou d'un Bataillon, est la ligne droite que font les Soldats placés l'un à côté de l'autre.

Doubler les rangs c'est mettre deux rangs en un, & par ce moyen diminuer la hauteur & augmenter le front. *A droite par demi-file, doublez vos rangs.* Pour faire ce doublement, en cas que le Bataillon soit à six de hauteur, les hommes qui sont depuis le demi-file, jusqu'au serre-file, c'est-à-dire, le 4. le 5. & le sixiéme *rang*, quittent leur terrein, marchent en avant, & passent par les intervalles des rangs qui les précédent, se vont ranger à leur droite, à sçavoir le demi-file avec le chef de file, le cinquiéme rang avec le second, & le serre-file avec le serre demi-file. Ainsi la hauteur du Bataillon est réduite à la moitié. *Voyez* REMETTRE.

RANG est l'ordre établi pour la marche & pour le commandement des différens corps de Troupes, & de divers Officiers, qui sont en concurrence les uns avec les autres.

Lorsque les Officiers d'Artillerie de terre, servent à terre, avec ceux de la Marine, suivant *l'Ordonnance de Louis XIV. du 9. Mars 1706.* ils doivent marcher entre eux, suivant la date de leurs provisions, Commissions, Brevets & Ordres.

Par exemple les Lieutenans Généraux de l'Artillerie de terre, doivent marcher avec les Commissaires Généraux de l'Artillerie de la Marine.

Les Commissaires Provinciaux, avec les Capitaines d'Artillerie ou de Galiotes.

Les Commissaires Extraordinaires, avec les Soulieutenans d'Artillerie ou des Galiotes.

Les Pointeurs ou Aides du Parc avec les Aides d'Artillerie.

Quand

Digitized by Google

Quand les Officiers de Vaiſſeau ont des ordres de ſervir comme Officiers d'Artillerie, ils ont le même *rang*, ſuivant les différentes qualités dans leſquelles ils ſont employés.

Quand l'Officier d'Artillerie de Marine ſe trouve par ſon ancienneté Commandant d'Artillerie de terre, il rend compte au Grand-Maître, & informe le Sécretaire d'Etat de la Guerre, pour rendre compte à Sa Majeſté ; & de même quand l'Officier d'Artillerie de terre ſe trouve par ſon ancienneté Commandant d'Artillerie de la Marine, il informe le Secretaire d'Etat de la Marine, pour rendre compte à Sa Majeſté.

Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Lieutenans par *l'Ordonnance du 2. Août* 1728. devoient tenir *rang* de Capitaine en pied d'Infanterie : les Soulieutenans, celui de Lieutenans en pied, à moins que ces derniers n'euſſent eu précédemment ou dans la ſuite des Grades Supérieurs.

Les Sergens tenoient *rang* de Soulieutenans d'Infanterie, à moins qu'ils n'euſſent déjà un Grade Supérieur, ou qu'ils n'en obtinſſent par la ſuite. *Voyez* CADETS.

Pour le *rang* que tiennent entre eux les Régimens de Cavallerie, il eſt fixé ſuivant leur ancienneté, de ſorte que leur marche, ſuivant *l'Ordonnance du 1. Mai* 1699. ne ſe refére plus aux dates des Commiſſions des Meſtres-de-Camp, qui les commandent ; mais les Meſtres-de-Camp deſdits Régimens, & les Lieutenans Colonels conſervent dans les Détachemens les *rangs* qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régimens à la tête deſquels ils ſe trouvent.

Les Dragons faiſant auſſi bien que la Cavallerie & l'Infanterie un Corps dans les Trouppes de Sa Majeſté, marchent auſſi ſuivant le *rang* d'ancienneté de leur Régiment, & les Meſtres-de-Camp & Lieutenans Colonels de Régimens de Dragons, comme ceux de Cavallerie, conſervent dans les Détachemens les *rangs* qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commiſſions, ſans avoir égard au *rang* des Régimens, dont ils ont le Commandement.

Comme il y a des Régimens de Cavallerie & de Dragons nouvellement créées, depuis 1734. le Roi par une Ordonnance du 15. Mai 1734. a réglé le *rang* des Officiers de ces nouveaux Régimens. La même Ordonnance a lieu encore pour tous les nouveaux Régimens & Compagnies nouvelles de Cavallerie & de Dragons qui ont été créées ces années dernieres.

Les Officiers qui étoient Capitaines réformés, marchent les prémiers immédiatement après ceux qui ſont en pied dudit jour, & entre eux ſuivant le *rang* de leurs Commiſſions de Capitaine.

Les Lieutenans en pied & Lieutenans en ſecond ou réformés, après avoir été en pied, Gardes du Corps de Sa Majeſté, Gendarmes, Chevaux Légers ou Mouſquetaires de ſa Garde ordinaire, marchent enſuite, & ont tiré au ſort pour le *rang* qu'ils doivent tenir entre eux.

Après eux, ceux qui ont été Cornettes ou Lieutenans réformés de Cavallerie ou de Dragons, ſans avoir été en pied, ont auſſi tiré entr'eux pour leur *rang*. Ceux qui étoient Lieutenans d'Infanterie, ont eu enſuite leur *rang*, ſuivant celui qui leur eſt échu par le ſort : & ceux qui n'avoient point encore ſervi, marchent les derniers, & ont pareillement tiré au ſort pour le *rang* qu'ils doivent tenir enſemble.

L'Ordonnance du 6. Mai 1667. a réglé le *rang* des Trouppes à cheval de la Maiſon du Roi.

Les quatre Compagnies des Gardes du Corps de Sa Majeſté, ont la droite

Digitized by Google

droite sur toute la Gendarmerie de France. Le *rang* de ces quatre Compagnies entr'elles n'est pas réglé par ladite Ordonnance ; mais l'usage observé de tout tèms, est que la Compagnie Ecossoise marche toûjours la prémiere, & après elle les trois autres, suivant le *rang* que leur donne l'ancienneté de leurs Capitaines.

La Compagnie des Gendarmes de Sa Majesté, tient le cinquiéme *rang* : celle de ses Chevaux Légers le sixiéme : celle des Gendarmes Ecossois le septiéme (j'en ai dit la raison à l'article de la Gendarmerie.) La prémiere Compagnie des Mousquetaires à cheval tient le huitiéme *rang* & la seconde le neuviéme. Suivent la Compagnie des Gendarmes Anglois ; celle des Bourguignons : les Gendarmes & Chevaux Légers de la Reine ; les Gendarmes & Chevaux Légers Dauphins : les Gendarmes & Chevaux Légers de Bourgogne : les Gendarmes & Chevaux Légers d'Anjou : les Gendarmes & Chevaux Légers de Berri : les Gendarmes & Chevaux Légers d'Orleans.

La Compagnie des Grenadiers à cheval n'a pas de *rang* réglé, elle sert ordinairement à la tête de la Maison du Roi.

Ceux que le Roi choisit pour faire les fonctions de Brigadiers de sa Gendarmerie, commandent à tous les Officiers des susdites Compagnies, & après eux les Capitaines des Gardes, suivant le rang de leurs Compagnies ; le Capitaine Lieutenant des Gendarmes du Roi, &c.

Il y avoit autrefois des Brigadiers de Gendarmerie, & des Brigadiers de Cavallerie, & les prémiers avoient le pas sur les derniers. Présentement ces deux titres sont réunis sous celui de Brigadiers de Cavallerie, & roulent ensemble suivant leur ancienneté ; de maniere que les Brigadiers de Cavallerie qui sont du Corps de la Gendarmerie, n'ont d'autres prérogatives sur les autres, que de commander la Gendarmerie à leur exclusion.

Dans la Campagne de 1702. le plus ancien Brigadier de Gendarmerie qui la commandoit en Italie, s'étant aussi trouvé le plus ancien des autres Brigadiers de l'Armée, prétendit devoir commander, & la Gendarmerie & la Cavallerie, les autres Brigadiers soûtinrent qu'il devoit opter, & que le Commandement de ces deux Corps devoit tomber sur deux différens Brigadiers. La quéstion est demeuré indécise.

Le *rang* que les Officiers des Trouppes de la Maison du Roi doivent tenir près du carrosse de Sa Majésté dans ses voyages a été réglé par l'Ordonnance du 11. Novembre 1724. & comme j'en ai parlé ailleurs, je ne le repete point ici.

Pour le *rang* des Régimens d'Infanterie Françoise & Etrangere, il est réglé suivant la liste que j'en donnerai à la fin de ce second Volume. Il faut seulement remarquer que le Régiment des Gardes Françoises marche devant tous les autres : celui des Guardes Suisses immédiatement après, quand ils sont en même Corps d'Armée ou de Garnison ; & lorsque le Régiment des Gardes Françoises n'y est pas, le Régiment des Gardes Suisses est précédé par le plus ancien des Régimens François.

Autrefois les Trouppes d'Armée qui étoient en Garnison dans les Places fortes, Villes & Châteaux avoient la droite, & tenoient le prémier *rang* en toutes marches, gardes & autres fonctions militaires, & commandoient préférablement aux Trouppes de la Garnison ordinaire desdites Places, & avoient le choix des logemens. Mais comme les Trouppes d'Infanterie sont à présent toutes réputées Trouppes de Campagne, elles marchent entr'elles

Digitized by Google

les ſuivant l'ancienneté de leur création.

Les Officiers d'Infanterie, depuis le Colonel juſqu'aux Soulieutenans dans les Détachemens ſuivent entr'eux le rang d'ancienneté que leur donnent leurs Brevets ; & les Officiers d'Infanterie dans les Régimens de nouvelle création, ont auſſi leurs rangs entr'eux, tels qu'ils ſont préſcrits par *l'Ordonnance du 15. Mai* 1734. & de même dans leur Corps que les Officiers des Régimens de Cavallerie & de Dragons de nouvelle création, dont j'ai parlé plus haut.

Dans les Régimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, les Lieutenans Colonels & Capitaines qui ſe trouvent dans les Armées, à la tête & commandant les Compagnies deſdits Régimens, s'ils ne ſervent point d'Officiers Généraux, y gardent rang de Colonels, & précédent tous Colonels d'Infanterie. Les autres Capitaines tiennent *rang* de Colonels d'Infanterie du jour que Sa Majeſté leur en a accordé le *rang*. Les Lieutenans deſdits Régimens commandent à tous les Capitaines des autres Régimens d'Infanterie. Les Soulieutenans & Enſeignes prennent *rang* après les Capitaines. *Ordonnance de Louis XIV. du 12. Février 1692. & de Louis XV. du prémier Mars 1727.*

Lorſque leſdits Régimens montent la tranchée, il n'y a pas de Brigadier qui ne ſoit de leur Corps : mais en toute autre occaſion, ils doivent obéir ſans difficulté aux Brigadiers de l'Armée. Les Officiers & Soldats deſdits Régimens font le Service conjointement avec les autres Trouppes, ſans aucune autre diſtinction que d'avoir la droite ſur les autres Corps, & cela conformément à *l'Ordonnance du 26. Mars 1691.*

Je ne parlerai point ici d'un *rang* que doivent avoir dans leurs marche les Bagages d'une Armée, ou d'un ou pluſieurs Régimens ſeulement. Je me ſouviens d'avoir expliqué celui qu'ils doivent tenir au mot *Bagage* où je renvois le Lecteur.

Le *rang* entre les Maréchaux de France d'une même promotion, eſt réglé ſuivant qu'il plaît à Sa Majeſté. Quand elle juge à propos de créer un Maréchal Général des Camps & Armées, les Maréchaux de France lui ſont ſubordonnés. M. le Maréchal de Leſdiguieres le fut le dernier Mars 1621. M. le Vicomte de Turenne le 5. Avril 1660. & M. le Maréchal de Villars le 18. Octobre 1733.

Les Lieutenans Généraux des Armées de S. M. d'une même promotion, tiennent entr'eux le *rang* qu'ils ont précédemment gardé comme Maréchaux de Camp, & les Maréchaux de Camp le *rang* qu'ils gardoient auſſi entr'eux, lorſqu'ils étoient Brigadiers.

Les Brigadiers d'Infanterie, Cavallerie & Dragons, conſervent toûjours en qualité de Colonel & de Meſtre de Camp, le *rang* que leur donnent les Régimens qu'ils commandent ou les Charges qu'ils ont. Mais en qualité de Brigadiers, ceux d'une même promotion commandent & marchent entre eux du jour de leur Commiſſion de Colonel ou Meſtre de Camp, ſans avoir égard à l'ancienneté de leurs Régimens, ni à leurs Charges. J'ai parlé ailleurs de la préférence que les Officiers d'Infanterie ont ſur les Officiers de Cavallerie & de Dragons d'un même grade dans une Place fermée, & celle que les Officiers de Cavallerie & de Dragons ont ſur ceux d'Infanterie d'un même grade en pleine Campagne.

Il ne me reſte plus qu'à dire quelque choſe du *rang* des Officiers des Armées de terre avec ceux de la marine.

Par une Ordonnance du 10. Novembre 1697. les Lieutenans Généraux

Digitized by Google

néraux des Armées de S. M. marchent avec les Lieutenans Généraux de la Marine & le Lieutenant Général des Galéres.

Les Maréchaux de Camp avec les Chefs d'Eſcadre de la Marine & des Galéres.

Les Colonels d'Infanterie, avec les Capitaines des Vaiſſeaux & des Galéres, & les Capitaines des Ports, les Commiſſaires Généraux de l'Artillerie de la Marine, le Capitaine des Gardes de l'Etendart des Galéres, les Inſpecteurs des Compagnies Franches de la Marine, & les Majors des Marines & Galéres.

Les Lieutenans Colonels d'Infanterie avec les Capitaines des Galiotes & d'Artillerie, les Capitaines de Fregates légéres, & les Capitaines Lieutenans des Galéres.

Les Capitaines d'Infanterie avec les Lieutenans de Vaiſſeau, les Lieutenans des Galéres, les Lieutenans des Gardes de la Marine, le Lieutenant des Gardes de l'Etendart des Galéres, les Aides-Majors de la Marine & des Galéres, les Lieutenans des Galiotes & d'Artillerie, le Capitaine de Brulots, & les Soulieutenans de la Réale.

Les Lieutenans d'Infanterie avec les Enſeignes de Vaiſſeau, les Soulieutenans des Galéres, les Enſeignes des Ports de la Marine & du Port des Galéres, les Enſeignes des Gardes de la Marine, l'Enſeigne des Gardes de l'Etendart des Galéres, les Soulieutenans des Galiotes & d'Artillerie, les Lieutenans des Fregates légéres, & les Capitaines des Flutes.

Les Enſeignes d'Infanterie avec les Aides d'Artillerie, les Chefs des Brigades, les Brigadiers & Soubrigadiers des Gardes de la Marine, le Maréchal des Logis deſdits Gardes, les Brigadiers & les Soubrigadiers de la Compagnie des Gardes de l'Etendart des Galéres.

Les Commandans des Bataillons qui peuvent être formés des Compagnies Franches de la Marine & des Galéres, n'ont d'autre *rang* que celui qu'ils ont en qualité d'Officiers en la Marine, ou dans les Galéres.

Les Officiers Généraux de la Marine & des Galéres ne peuvent ſervir, ni commander à terre ni dans les Places, ſans Lettres de ſervice, qui doivent leur être expédiées par le Secretaire de l'Etat de la Guerre, ſur la requiſition qui lui en eſt faite par celui de la Marine, enſuite de l'ordre qu'il en a pris de S. M.

RANG, Vaiſſeau du prémier *rang*, du ſecond *rang*, du troiſiéme, du quatriéme & du cinquiéme. C'eſt une diſtinction de la grandeur & capacité des Vaiſſeaux de guerre, qui s'étend juſqu'à cinq différences, & qui eſt fondée ſur la longueur de leur quille, ſur le nombre de leurs ponts, ſur le port de plus ou de moins de tonneaux, & ſur la quantité des canons dont ils ſont montés.

On exprime la longueur de la quille par le nombre des pieds portant ſur terre dans le Chantier, c'eſt-à-dire, par la longueur qu'elle fait en ligne droite, juſqu'à l'une ou l'autre de ſes extrêmités qui ſont les endroits où elle eſt arquée, à ſçavoir vers le contre-étambord & le contre-étrave au-deſſus du rinjot.

Les Vaiſſeaux du *prémier rang* ont environ cent trente-cinq pieds de quille portant ſur terre, ſont de quatorze à quinze cens tonneaux, portent depuis 70. piéces de canon, juſqu'à 120. & ont trois ponts entiers & non coupés ; deux chambres l'une ſur l'autre, à ſçavoir celle des Volontaires ou du Conſeil, & celle des Capitaines, outre la ſainte barbe & la dunette.

Les Vaiſſeaux du *ſecond rang* ont depuis 105. juſqu'à 120. pieds de quille portant ſur terre, ſont montés

tés depuis 56. juſqu'à 70. piéces de canon, ſont du port de onze à douze cens tonneaux, ont trois ponts entiers, ou quelquefois le troiſiéme coupé, & de deux chambres dans leur château de poupe, outre la ſainte barbe & la dunette.

Les Vaiſſeaux du *troiſiéme rang* ont environ 110. pieds de quille, ſont montés de 40. à 50. piéces de canon, du port de 8. à 900. tonneaux, avec deux ponts ſeulement, n'ont dans leur château de poupe que la ſainte-barbe, la chambre du Capitaine & la dunette. Mais ils ont un château ſur l'avant du ſecond pont, ſous lequel les cuiſines ſont placées.

Les Vaiſſeaux du *quatriéme rang* ont environ 100. pieds de quille, ſont du port de 5. à 600. tonneaux, montés de 30. à 40. piéces de canon, & ont deux ponts courans devant-arriere, avec leur château de proue & de poupe, comme les Vaiſſeaux du *troiſiéme rang*.

Les Vaiſſeaux du *cinquiéme & dernier rang* ont environ 90. pieds de quille, & au-deſſous : ſont de 300. tonneaux, de 18. à 20. piéces de canon, & ont deux ponts courans devant-arriere, ſans aucun château ſur l'avant. Les cuiſines ſont miſes entre deux ponts dans le lieu le plus commode pour éviter le feu, & ne point incommoder le ſervice du canon. Ces diſtinctions de *rang* furent déterminées par une Ordonnance du Roi en 1670.

RANG dans les Vaiſſeaux de bas-bord, ce mot ſignifie le travail des *rangs* de Forçats & l'effet des rames. On dit : notre Galére leur donnoit chaſſe à la voile & aux *rangs* ; le ſervice des *rangs* ſauva notre Galére : la Galiote fit les *rangs*, c'eſt-à-dire, fit ceſſer de ramer.

RANGER, terme de marine. Le vent ſe rangea de l'avant, c'eſt-a-dire, nous prit par proue. Il ſe *rangea* au Nord, c'eſt-à-dire, il ſe fit Nord.

RANGER la Côte, c'eſt naviger terre à terre en cotoyant le rivage.

RANGUE, terme de marine, c'eſt un commandement pour faire ranger des hommes le long d'une manœuvre, ou ſur quelque autre corde.

RAPE : c'eſt un outil de fer trempé en forme de lime, dont ſe ſervent les Menuiſiers, & autres Artiſans. Il y a pluſieurs pointes aiguës & en ſaillie.

RAPIDES : on appelle ainſi dans quelques Fleuves, comme dans celui de S. Laurent, certains lieux où l'eau deſcend avec une telle rapidité, qu'on eſt obligé de faire portage, lorſqu'on remonte.

* RAPIÉRE ; On donne ce nom à une longue & vieille épée, qu'on ſuppoſe mauvaiſe & de peu de prix.

* RAPORTEUR ; c'eſt un inſtrument fait en demi-cercle & diviſé en 180. dégrés, qui ſert à prendre les ouvertures des angles & à les *raporter* du Graphometre ſur le papier. Il ſe fait ordinairement de cuivre.

* RAPPORT. En termes de Mathématique *Rapport* a la même ſignification que *Raiſon*.

RAPPUROIR eſt une futaille de bois, ou un vaiſſeau de cuivre, dont ſe ſervent les Salpêtriers pour mettre le ſalpêtre de la prémiere cuite. Il n'y eſt ordinairement qu'une demi-heure, après quoi on l'en fait ſortir par une fontaine qui eſt au pied de ce vaiſſeau.

* RAQUE, Terme de Mer, qui ſignifie une boule percée pour faire un *Racage*. Voyez ce dernier mot. On diſtingue la *Raque gougée*, qui peut récévoir une corde dans une échancrure qu'elle a ſur le côté, & la *Raque encochée*, qui eſt auſſi une raque gougée, mais avec une coche tout

Digitized by Google

tout autour, pour y poſer le bitort avec quoi on l'amare.

RAS, Bâtimens *ras*, c'eſt-à-dire, qui n'eſt pas ponté, & ne porte pas couverte, tels que la Chaloupe, la Barque longue, le Brigantin & ſemblables.

RAS à l'eau. Bâtiment *ras à l'eau*, c'eſt-à-dire, qui étant ponté eſt bas de bordage, ayant ſa ligne de l'eau proche du plat bord, ou dumoins proche du feuillet des ſabords de ſa batterie baſſe.

RASANTE, ligne *Raſante*. *Voyez* LIGNE.

RASE, eſt de la poix qu'on mêle avec du bray pour calfater un Vaiſſeau.

RAT, eſt un endroit de la mer où il y a quelque courant rapide & dangereux, ou bien quelque changement d'eau, c'eſt-à-dire, des contremarées, ou marées différentes. Ordinairement un *rat* eſt dans une paſſe, ou dans un Canal ; mais il ſe trouve quelquefois des *rats* de marée, c'eſt-à-dire, des contre-marées dans le large de la mer.

RAT, eſt auſſi une eſpéce de Ponton, compoſé de bordages, c'eſt-à-dire, de planches attachées ſur trois ou quatre mâts pour ſervir aux Calfateurs quand ils donnent la carene ou le radoub.

RAT, écoute à queuë de *rat*, couets à queuë de *rat*, c'eſt le nom que l'on donne à ces manœuvres, lorſque le cordage en eſt plus gros par en haut, que par en bas ; de ſorte que le bout que tiennent les Matelots, eſt moins fourni de torons que le reſte. Ce qui donné de la facilité à manœuvrer, mais auſſi le cordage eſt plus ſujet à caſſer.

RATEAUX : c'eſt ainſi que l'on appelle de menuës piéces de bois dentelées, que l'on clouë au-deſſous du milieu des deux grandes vergues d'un Vaiſſeau, ſçavoir la grande vergue & la vergue de miſéne. On y paſſe les aiguillettes, qui tiennent à la tête de la voile en la place des rabans, à cauſe qu'on n'en peut mettre en cet endroit-là. On donne auſſi le nom de *Rateaux* à cinq ou ſix poulies, qu'on met de rang l'une ſur l'autre, le long de la lieure de Beaupré, pour y paſſer les manœuvres du même mât de Beaupré. *Rateaux* ſont auſſi de petites traverſes de bois, que l'on met en quelques endroits, & ſur-tout dans les haubans d'artimon avec des chevilles pour y amarrer de petites manœuvres.

RATELIER. Les *rateliers* ſont de menuiſerie, compoſés de traverſes & de quelques montans. Ils ſont néceſſaires dans les Magaſins & les Corps de Garde pour arranger les fuſils & les autres armes à feu, ainſi que les piques, hallebardes, *&c.*

RATION, eſt une portion de pain ou de fourrage, qui ſe diſtribuë à chaque homme de guerre. Chaque Fantaſſin doit avoir une *ration* de pain, & chaque Cavalier une *ration* de pain, & une de fourrage.

RATION. Le Roi par ſon Ordonnance du 13. Juillet 1727. révoquant celle du 13. Avril 1717. portant ſuppreſſion des Etapes, veut que les fournitures des Etapes, tant en rations de vivres que de fourrages, ſoient faites à ſes Trouppes dans les Villes & lieux de ſon Royaume, où elles logeront en tems de paix, & en tems de guerre, ſur les routes que Sa Majeſté fait expédier pour les faire marcher.

RATION d'un Fantaſſin. La ration de vivres pour la nourriture d'un Fantaſſin, eſt compoſée de 24. onces de pain, cuit & raſſis, entre bis & blanc, d'une pinte de vin, méſure de Paris, & du crû du lieu, ou d'un pot de cidre, ou de biere méſure de Paris, & d'une livre

vre de viande de bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

RATION pour les Trouppes de la Maiſon du Roi. La Ration des vivres qui eſt fournie pour chaque Garde du Corps, Gendarme, Chevau-Léger, ou Mouſquetaire de la Garde, Gendarme ou Chevau-Léger des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, & à chaque Grenadier à cheval, eſt compoſée de deux pains de 24. onces chacun, cuits & raſſis, entre bis & blanc, de deux pintes de vin méſure de Paris, & du crû du lieu, ou de deux pots de cidre ou de biere, méſure de Paris, & de deux livres & demi de viande de bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

RATION de Cavallerie. La *ration* des vivres pour un Cavalier, eſt compoſée de trente-ſix onces de pain, d'une pinte & demie de vin, ou d'un pot & demi de cidre ou de biere, méſure de Paris, & de deux livres de viande, bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

RATION de Dragons. La *ration* de vivres pour un Dragon, eſt compoſée de 24. onces de pain, d'une livre & demie de viande, & d'une pinte de vin, ou d'un pot de cidre ou de biere, le tout comme ci-deſſus.

RATION de fourrage. La *ration* pour la nourriture d'un cheval, ſoit d'un Garde du Corps, Gendarme, Chevau-Léger, Mouſquetaire, Gendarme ou Chevau-Léger des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, de Grenadier à cheval, de Cavalier, Huſſart & Dragon, ou d'Officier de Cavallerie, de Dragon ou d'Infanterie, eſt compoſée d'une livre de foin, & d'un boiſſeau d'avoine, méſure de Paris, dont les vingt-quatre boiſſeaux font le ſeptier de la même méſure ; & pour prévenir les conteſtations qui pourroient arriver au ſujet de cette méſure, S. M. a voulu qu'il y en ait une quarrée dans chaque lieu d'Etape, qui ait par le dedans huit pouces de tous ſens, ſur dix pouces de haut, dont les 12. font le pied de Roi : laquelle méſure raſe, ſuivant l'évaluation qui en a été faite, doit être cenſée le boiſſeau de Paris.

RATION des Officiers du Régiment des Gardes Françoiſes. Il eſt fourni à chaque Capitaine, & au Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle douze *rations* de vivres de Fantaſſin, & huit de fourrages. A chaque Lieutenant, dix *rations* de vivres, & ſix de fourrage. A chaque Soulieutenant ou Enſeigne, ſix *rations* de vivres, & quatre de fourrage. A chaque Sergent deux *rations* de vivres & une de fourrage. A chaque Caporal, Anſpeſſade, Grenadier, Soldat & Tambour, une *ration* de vivres. Les Capitaines de ce Régiment, qui commandent des Bataillons, n'ont rien à prétendre, au-delà de la fourniture qui leur eſt réglée, comme Capitaines, ſous prétexte dudit Commandement. Le Lieutenant-Colonel, lorſqu'il marche avec ledit Régiment, a dix *rations* de vivres & ſix de fourrage, outre celles qu'il doit avoir comme Capitaine.

Dans l'Etat-Major de ce Régiment, le Major a douze *rations* de vivres & huit de fourrage : les Aides-Majors 10. *rations* de vivres & 6. de fourrage : les Sous-Aides-Majors 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage. L'Aumônier 3. *rations* de vivres & 3. de fourrage. Chaque Medecin, Chirurgien, Apothicaire, qui ſe trouvent employés dans les revuës, comme préſens, 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage : le Tambour Major 2. *rations* de vivres & une de fourrage. Le Prévôt 4. *rations* de vivres & 3. de fourrage, s'il eſt préſent. Chaque Lieutenant de Prévôt & Greffier, 2. *rations*

Digitized by Google

tions de vivres & 2. de fourrage. Chaque Archer & l'Exécuteur, une *ration* de vivres & une de fourrage.

RATIONS des Officiers des Gardes Suiſſes : chaque Capitaine, & le Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Générale a 12. *rations* de vivres & 8. de fourrage : chaque Lieutenant, 10. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Soulieutenant & Enſeigne, 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage : chaque Sergent, 2. *rations* de vivres & une de fourrage : chaque Caporal, Anſpeſſade, Soldat ou Tambour, une *ration* de vivres. Les Capitaines dudit Régiment, qui commandent des Bataillons, ne peuvent rien prétendre au-delà de la fourniture, qui leur eſt réglée, comme Capitaines, ſous prétexte dudit commandement. Les Capitaines-Lieutenants, qui peuvent être dans les autres Compagnies, pour les commander en l'abſence des Capitaines, ne reçoivent de *rations*, que comme les Lieutenans du Régiment : & les Officiers ſubalternes, qui dans les marches ſe trouvent commander une Compagnie, ne peuvent pas prendre les *rations* de Commandant, mais ſeulement les *rations* des charges qu'ils ont dans les Compagnies dont ils ſont.

Dans l'Etat-Major, lorſque le Lieutenant-Colonel marche avec le Régiment, il a 10. *rations* de vivres & 6. de fourrage, outre celles qu'il doit avoir en qualité de Capitaine. Le Major a douze *rations* de vivres & 8. de fourrage. Le Maréchal des Logis, 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage. L'Aumônier, 3. *rations* de vivres & 3. de fourrage. Le Chirurgien 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Sergent & Tambour Major, 2. *rations* de vivres & une de fourrage. Chaque Grand Juge & Prévôt, 4. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Archer & l'Exécuteur une *ration* de vivre & une de fourrage.

RATIONS des Officiers d'Infanterie Françoiſe & Etrangere : chaque Capitaine d'Infanterie a 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage : chaque Lieutenant, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Enſeigne ou Soulieutenant 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Sergent, 2. *rations* de vivres : chaque Caporal, Anſpeſſade, Grenadier, Soldat ou Tambour, une *ration* de vivres. Il eſt auſſi fourni aux Capitaines commandans les Bataillons, qui ne ſont pas Chefs des Régimens, outre ce qu'ils doivent avoir en qualité de Capitaines, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage, ſans que les autres Capitaines du Bataillon, qui le commanderont en ſon abſence, puiſſent prétendre le même traitement : ils n'ont que les *rations* de Capitaine.

Dans l'Etat-Major, le Colonel a outre ce qu'il doit avoir, comme Capitaine, 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage. Le Lieutenant-Colonel, outre ce qu'il doit avoir comme Capitaine, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage. Le Major, 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage. L'Aide-Major, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage. Les Officiers, qui font les fonctions d'Aides-Majors dans les Régimens Suiſſes, ont leurs *rations* en la qualité qu'ils ont dans leurs corps, ils n'en doivent point avoir relativement à leurs fonctions. Le Maréchal des Logis, 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage. L'Aumônier, 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage, ainſi que le Chirurgien. Dans les Régimens où il y a Prévôté, le Prévôt a 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Lieutenant de Prévôt & le Greffier, 2. *rations* de vivres & une de fourrage : chaque Archer & l'Exécuteur, une *ration* de vivres.

Digitized by Google

RATIONS des Officiers réformés d'Infanterie : les Officiers réformés d'Infanterie qui ſervent à la ſuite des Régimens d'Infanterie Françoiſe & Etrangére, reçoivent l'étape, tant pour eux, que pour leurs chevaux, comme s'ils étoient en pied.

RATIONS des Officiers des Gardes du Corps : chaque Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Enſeigne, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Exempt, 3. *rations* de vivres & 4. *rations* & demi de fourrage : chaque Brigadier & Soubrigadier, 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Garde, Timbalier ou Trompette, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Garçon Chirurgien, qui eſt à la tête de chaque Brigade, une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage : le Maréchal ferrant, qui eſt auſſi à la tête de chaque Brigade, une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

Dans l'Etat-Major, lorſqu'un des deux Aides-Majors du Corps ſe trouve marcher avec les quatre Compagnies, il prend pour l'étape, comme Enſeigne, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chacun de quatre Aides-Majors, qui ſervent à la ſuite de ces quatre Compagnies, ont 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Aumônier, qui ſert à la ſuite des quatre Compagnies, 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Chirurgien à la ſuite de ces quatre Compagnies, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Sellier, (s'il y en a quatre à la ſuite de ces quatre Compagnies) une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

RATIONS des Officiers des Gendarmes, Chevaux-Légers & Mouſquetaires : chaque Capitaine-Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Soulieutenant, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Enſeigne, Guidon ou Cornette, 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis, 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Brigadier, Soubrigadier, Porte-Etendart, Gendarme, Chevau-Léger, Mouſquetaire, Timbalier, Trompette, Hautbois & Tambour, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Aumônier de ces Compagnies, 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Chirurgien, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Fourrier, Sellier, Maréchal ferrant & l'Apothicaire, qui ſervent à la ſuite de ces Compagnies, une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

RATIONS des Officiers des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie : chaque Capitaine-Lieutenant des ſeize Compagnies de Gendarmerie, a 8. *rations* de vivres de 12. de fourrage : chaque Soulieutenant, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Enſeigne, Guidon ou Cornette, 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Brigadier, Soubrigadier, Porte-Etendart, Gendarme, Chevau-Léger, Timbalier & Trompette, une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Sellier & Maréchal ferrant, qui ſervent à la ſuite de ces Compagnies, une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage. L'Aide-Major, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage, le Sous-Aide-Major, 4. *rations* de vivres, & 6. de fourrage : chaque Aumônier 2. *rations* de vivres & une *ration* & demi de fourrage.

RATIONS des Officiers des Grenadiers à cheval : le Capitaine-Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de

Digitized by Google

12. de fourrage : chaque Lieutenant, 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Soulieutenant, 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis 2. *rations* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Chirurgien une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Fourrier, Sellier, Frater, & chaque Maréchal ferrant, préſens à ladite Compagnie, une demie *ration* de vivres & 1. *ration* de fourrage.

Les Officiers tant des Compagnies des Gardes du Corps, Gendarmes, Chevaux-Légers, Mouſquetaires, les Officiers des ſeize Compagnies de la Gendarmerie, ceux des Grenadiers à cheval qui ſe trouvent Commandans, ne peuvent prendre l'étape que pour la Charge dont ils ſont pourvûs par Sa Majeſté dans leſdites Compagnies, ce qui eſt également obſervé à l'égard de ceux qui font les fonctions de Majors ou Aides-Majors des Compagnies des Gendarmes, Chevaux-Légers, ou Mouſquetaires de la Garde & de la Compagnie des Grenadiers à cheval de Sa Majeſté.

RATIONS des Officiers de la Cavallerie Légere & Huſſarts. Chaque Capitaine de Cavallerie & d'Huſſarts a ſix *rations* de vivres & ſix de fourrage. Chaque Lieutenant quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois *rations* de vivres & trois de fourrage : chaque Maréchal des Logis deux *rations* de vivres & deux de fourrage : chaque Brigadier, Cavalier, Timbalier & Trompette une *ration* de vivres & une de fourrage. Le Meſtre-de-Camp outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, a ſix *ration* de vivres & ſix de fourrage. Le Lieutenant Colonel outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Le Major ſix *rations* de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. L'Aumônier deux *rations* de vivres & deux de fourrage. Le Chirurgien une ration de vivres & une de fourrage.

RATIONS des Officiers de Dragons. Chaque Capitaine de Dragons a ſix *rations* de vivres & ſix de fourrage. Chaque Lieutenant quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois *rations* de vivres & trois de fourrage. Chaque Maréchal des Logis deux *rations* de vivres & deux de fourrage. Chaque Brigadier, Dragon ou Tambour une *ration* de vivres & une de fourrage. Le Meſtre-de-Camp outre ce qu'il a en qualité de Capitaine a ſix *rations* de vivres & ſix de fourrage. Le Lieutenant-Colonel outre ce qu'il reçoit en qualité de Capitaine, quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Le Major ſix *rations* de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. L'Aumônier deux *rations* de vivres & deux de fourrage.

RATIONS des Officiers réformés de Cavallerie, Huſſarts & Dragons. Les Officiers réformés de Cavallerie, Huſſarts & Dragons reçoivent l'étape comme s'ils étoient en pied : ſçavoir ceux de Cavallerie & de Huſſarts, comme les Officiers en pied de Cavallerie & de Huſſarts & ceux de Dragons, comme les Officiers en pied de Dragons.

A l'égard des Officiers des Etats Majors Généraux des Suiſſes, de la Cavallerie & des Dragons lorſqu'ils marchent ſur des routes, & par ordre de Sa Majeſté, elle ſe reſerve de régler le traitement qu'elle juge à propos de leur accorder. Pour les Commiſſaires des Guerres qui ſe trouvent à la ſuite & à la conduite des Trouppes, ſoit de Gendarmerie, Cavallerie, Huſſarts, Dragons, ou d'Infanterie, chaque Commiſſai-

Digitized by Google

re a six *rations* de vivres de Fantaſſin & quatre de fourrage.

RATION aux Trouppes de mer : c'eſt la meſure du biſcuit, de la viande, du poiſſon, des légumes, & du vin & boiſſon qu'on diſtribuë par jour dans les Vaiſſeaux pour la ſubſiſtance d'un homme. Quelques-uns diſent auſſi *raiſon*. La *ration* de chaque Matelot & Soldat par jour eſt compoſée de dix-huit onces de biſcuit, poids de marc, qui eſt de ſeize onces par livres, & de trois quarts de pinte de vin meſure de Paris, abreuvé d'autant d'eau. Il eſt donné par ſemaine quatre repas de viande, trois de poiſſon, & ſept de légumes. Les Dimanches, Mardis & Jeudis, les *rations* ſont de dix-huit onces de lard cuit pour le dîner de ſept hommes : les Lundis de trois livres & demie de bœuf, ſans pieds ni têtes : les Mercredis, Vendredis & Samedis de vingt-huit onces de moluë cruë : chaque jour à ſouper de vingt-huit onces de pois, gruau, féves, fayols, ou autres légumes cruds, ou quatorze onces de ris, auſſi crud, le tout aſſaiſonné, ſçavoir la viande d'une pinte de boüillon dans lequel elle aura cuit pour en faire du potage. La moluë d'un demi-quart de pinte d'huile d'olive, & d'un quart de pinte de vinaigre pour ſept hommes : & les pois, féves, fayols, ris, ou gruau de ſel, d'une chopine d'huile d'olive pour la ration de 1000. hommes, verſée dans la chaudiere ſur le boüillon, qui eſt diſtribué avec les légumes. Il eſt donné entre les repas à la partie de l'Equipage qui fait le quart du breuvage, compoſé d'eau & de vinaigre.

RATISSOIRS. Les *ratiſſoirs* ſervent aux Salpêtriers, pour gratter le ſalpêtre dans les lieux inhabitables. Ces *ratiſſoirs* ne doivent péſer qu'un quart de livre en fer en manche, & être marqués des armes du Grand-Maître, & pris des Forgeurs de l'Arſenal de Paris ; & cela conformément à une ancienne Ordonnance de Charles IX. du mois de Mars 1572.

* RATURE : c'eſt proprement ce que les Parchéminiers ôtent du parchemin, avec ce qu'ils appellent le *fer à raturer*. Les *ratures* ſervent à faire de la colle. L'uſage a fait emploier auſſi ce mot pour ſignifier les raïes que l'on fait ſur l'écriture, & qui ſervent à l'effacer. Souvent on emploie le *canif à raturer*, pour effacer les mots déplacés, ou des lignes tirées à faux ſur quelques deſſein.

RAVALEMENT : c'eſt un nom donné à des retranchemens faits ſur le haut de l'arriére de quelques Vaiſſeaux à deſſein d'y mettre des Fuſiliers.

* RAVALER. En termes de maçonnerie ravaler un mur, c'eſt le finir avec le *crépi* ou l'enduit. C'eſt auſſi le nettoyer avec quelque inſtrument ; ce qui vient de ce que cet ouvrage commence par le haut du mur, & finit en ravalant par le bas.

RAVELIN, eſt un ouvrage compris ſous deux faces, qui font un angle ſaillant. Il ſe met au devant d'une courtine, pour couvrir les flancs oppoſés des baſtions voiſins. Le mot de *ravelin* n'eſt en uſage que parmi les Ingénieurs. Les gens de guerre l'appellent demi-lune.

RAVIN : c'eſt une interruption de terre formée par la chute d'un torrent d'un lieu élevé.

* RAVINES : ce ſont des endroits cavés par des debordemens d'eau de pluïe, moins profonds que ceux que l'on déſigne par *Ravins* ou *chemins creux*.

RAVITAILLER une Place : c'eſt y faire entrer des munitions de bouche & de guerre. On ne peut donner de régles certaines pour le *ravitaillement*, parce que cela dépend

Digitized by Google

pend de la grandeur de la place, de ſa ſituation, de la maniere qu'elle eſt fortifiée, & de la garniſon qui y eſt établie.

* RAVOIR: on donne ce nom ſur quelques côtes de mer, à un parc de filets pour la pêche, que la mer couvre & découvre.

REALE, Galere *Réale* eſt la principale d'un Royaume indépendant. On donne le nom de *Réale* à la prémiere des Galéres du Pape, parceque toutes les Têtes couronnées des Etats Catholiques donnent le pas à Sa Sainteté.

Les principales Galéres des Eſcadres de Naples, de Sicile & de Sardaigne prennent chacune le nom de Capitaine *Réale*.

La principale de Veniſe ſe qualifie de *Réale*, à cauſe des Royaumes de Cypre & de Candie, que cette République a poſſédés.

Les Génois prétendent auſſi qu'on nomme *Réale* la principale des leurs, en conſidération du Royaume de Corſe. Mais depuis longtems elle n'a paru en mer, à cauſe des conteſtations qu'elle a pour le ſalut avec les Capitaines de Toſcane & de Malte.

En France la *Réale* eſt deſtinée pour la perſonne du Général des Galéres, & diſtinguée des autres Galéres par l'Etendart Royal, & par trois fanaux poſés en ligne droite ſur la pertiguette.

L'Etendart Royal de France eſt de figure quarrée & de couleur rouge, ſemé de fleurs de lys d'or. Il eſt porté par une piéce de bois longue & arondie, appellée la haſte, parce qu'elle reſſemble a une lance.

La Haſte eſt attachée par des bandes de fer au bord de l'eſpale, vers la guérite, à la main droite de la chambre de poupe.

REBANDER, en terme de Marine, c'eſt remettre à l'autre bord, retourner à un autre côté. Ce terme n'eſt uſité que par le commun des Matelots. *Rebander* à l'autre bord, c'eſt courir ſur un autre air de vent.

REBORDER, ou RABORDER, c'eſt tomber une ſeconde fois ſur un Vaiſſeau.

RECALER: c'eſt un terme de Charpentier qui ſignifie ôter du bois avec une varlope, ou un autre outil à fût, après que le riflard ou autre prémier, ou plus groſſier outil y a déjà paſſé.

RECETTE, en terme de Salpêtriers, eſt un baquet, qui ſe met au-deſſous des cuviers pleins de platras écraſés & de cendres, pour recevoir les eaux qu'on a verſées deſſus, & qui en diſtilent.

RECHANGE, en terme de Marine, eſt un ſupplément & une réſerve d'agreils ou d'apparaux; voile de *rechange*, vergue de *rechange*, ſunin de *rechange*, c'eſt-à-dire, préparé pour ſuppléer au prémier. Les Levantins diſent: Voile ou vergue de reſpect, ou de répit.

RECHAUT. Il y a des *réchauts* faits comme ceux de ménage, ou à peu près, dans leſquels on fait bruler du goudron. On s'en ſert pour éclairer les foſſés, & les remparts d'une Place aſſiégée, & pour ſe garantir des ſurpriſes. Les *réchauts* s'attachent autour des murailles.

Ils doivent péſer au moins 12. livres chacun. Les uns ſont avec des chaînes pour deſcendre du haut du rempart dans le foſſé: les autres ſont à doüille pour recevoir le manche qu'on y veut mettre, & pour les attacher autour des remparts.

Dans les Places-d'Armes, à tous les coins des ruës, ſous toutes les portes d'une Ville de guerre, on brule du goudron dans ces *réchauts* qu'on attache autour du rempart, ou que l'on deſcend dans les foſſés pour y voir clair la nuit, & pour s'empêcher d'être inſulté par l'Ennemi. On brule auſſi dans ces *ré-*

Digitized by Google

chauts des tourteaux & des cercles goudronnés.

* RECHERCHE : en termes de Couvreurs & de Paveurs ; on appelle *récherche de couverture*, *récherche de pavé*, la réparation qui s'y fait lorſqu'on met de nouvelles ardoiſes ou de nouvelles pierres à la place de celles qui manquent.

* RECHERCHER : en termes de Sculpteurs & de Cizelure ; *récherchcer* toutes les parties d'une figure, c'eſt apporter tout le ſoin poſſible à les perfectionner.

RECHUTE, eſt une élevation de rempart plus haute dans les endroits où il ſe trouve commandé.

* RECIPIANGLE : c'eſt le nom d'un Inſtrument de Géométrie, qui ſe nomme autrement Sauterelle graduée, & qui ſert à méſurer les Angles. Il eſt compoſé de deux régles mobiles, en façon d'équerre ; & le centre d'un de ſes bras eſt entouré d'un demi-cercle diviſé en cent quatre-vingt dégrés.

RECLAMPER un mât : reclamper une vergue : c'eſt raccommoder un mat ou une vergue lorſqu'elle eſt rompuë.

RECOMPENSE Militaire. La Gréce & Rome ont été longtems ſans *récompenſer* autrement leurs Guerriers que par des ſtatuës & des Couronnes. Ces Guerriers, plus avides en ces tems-là d'honneur que d'interêt, ſe contentoient de ces marques de l'éſtime publique, ſans prétendre à des *récompenſes* plus coûteuſes à l'Etat.

Les matieres employées dans la fabrique de ces ſtatuës, & l'eſpéce d'herbes ou d'arbriſſeaux dont étoient faites les couronnes, montroient ſuffiſamment quels ſervices avoient rendu les perſonnes à qui on avoit accordé ces *récompenſes*.

Mais par la ſuite un Etat penſant ne s'être pas aſſez acquitté de ce qu'il devoit à des hommes qui s'étoient expoſés pour lui par de ſi foibles marques de reconnoiſſance, aſſignoit à quelques-uns des principaux Guerriers de l'argent ſur le Tréſor public : la méme choſe ſe faiſoit pour ceux qui n'étoient plus en pouvoir, ni en âge d'eſpérer par une continuité de ſervice à parvenir à de plus hauts Emplois que ceux qu'ils quittoient comme par force, contraints à cela par la nature défaillante en eux.

Les honneurs du Triomphe étoient auſſi une eſpéce de *récompenſe* accordés à la valeur de tant d'illuſtres Capitaines, auſquels la République Romaine a dû tous ſes brillans ſuccès. Les Fabius, les Camilles, les Paul-Emile, les Scipions, ſe ſont contentés de ces belles marques de diſtinction.

A l'égard des vieux Soldats qui chez les Romains avoient gagné la vétérance, on les récompenſoit en terres. On leur en donnoit, ſoit de celles appartenantes au Fiſc, & qui étoient deſtinées à cet uſage, ou de celles qu'ils avoient aidé à conquerir dans un Pays ennemi.

L'Officier Romain étoit *récompenſé* de trois manieres. 1) Par des marques d'honneur, qui étoient de deux ſortes : les *décoratives* perſonelles, ou celles dont la *récompenſe* paroiſſoit tant qu'il vivoit ; & les *rémémoratives*, qui étoient les ſtatuës dont j'ai parlé : celles-ci duroient plus que la perſonne qui les obtenoit, & paſſoient à la poſterité. 2) Par des penſions, & 3) Par des poſſeſſions en terres plus conſidérables que celles qui s'accordoient aux ſimples Soldats.

Les François établis dans les Gaules n'eurent d'abord que la derniere maniere des trois dont je viens de parler, pour *récompenſer* leurs Guerriers. Ils leur donnoient des terres, dont on ne joüiſſoit que tant que l'on ſervoit, ou tout au plus à vie.

Ces

Digitized by Google

Ces usages changerent, & par la suite on fit passer ces terres des Peres qui les acqueroient aux enfans, néanmoins toûjours sous la condition que les possesseurs actuels devroient le Service militaire : c'est cette condition qui, en donnant origine aux Fiefs, fit cette Milice appeller *des Fiefffés*, qui seule pendant longtems composa les Armées Françoises, & qui ne commença de cesser à rendre le Service dû pour ses possessions, que sous Charles VII.

Les terres destinées à être la *récompense* des Militaires étant occupées par les enfans de ceux qui les avoient euës en don, & ces enfans se les étant appropriées à titre d'héritage, il fallut que l'Etat trouvât d'autres moyens pour *récompenser* les Guerriers. Pour cela on adopta les usages Romains, & on remit à la mode les *récompenses* honorables.

Sous la prémiere Race, on voit quelques exemples de gens de basse naissance être parvenus par leur valeur à la dignité de Comte, & même de Duc ; lesquelles dignités donnoient par elles-mêmes du Commandement dans les Armées. La qualité de Chevalier, sur-tout celle de Chevalier Banneret, donnoit un très-grand rang dans les Trouppes du tems de Philippe-Auguste, & un peu avant lui, étoit aussi la *récompense* du Service.

Cette sorte de *récompense* n'étoit point onéreuse à l'Etat, puisqu'au moyen d'un simple baiser donné publiquement par un Commandant à un Guerrier qui venoit de se distinguer, ou qui avoit servi long-tems, ce Guerrier se tenoit satisfait de ses services, tels longs qu'ils fussent.

On s'en tint presque à ces légeres *récompenses*, jusqu'au tems que les Trouppes commencerent à être soudoyées. Mais cette époque fit renaître le second des trois moyens qu'avoient les Romains, pour s'acquitter des services qui leur étoient rendus. Nos Rois assignoient sur leur Trésor des sommes annuelles, ou une fois payées. Cela n'empêcha pas que l'usage des *récompenses* honorables ne se continuât, & la Chevalerie d'accolade s'est perpétuée jusqu'au seiziéme siécle.

Dans le même siécle un Soldat valeureux qui exécutoit une action d'éclat, en étoit *récompensé* sur le champ, ou par une couronne de verdure que ses camarades lui mettoient sur la tête, ou par un anneau d'or que son Officier principal lui mettoit au doigt, en présence de toute la Trouppe dont le Soldat étoit. Le Général de l'Armée faisoit lui-même cette cérémonie. C'est ce qu'on a vu sous François I.

L'ennoblissement & les armoiries accordées par le Prince, après quelque belle action, ont été le prix de la valeur de plusieurs braves hommes. Nos Rois, témoins eux-mêmes d'une action de valeur, les ont récompensées sur le champ, & on en a vu un ôter son collier d'Ordre, pour en revêtir sur un champ de bataille l'un des principaux Officiers de son Armée, qui venoit de se distinguer avec éclat.

Outre les marques d'honneur, comme couronne de verdure, ou anneau d'or, qu'on donnoit aux simples Soldats pour quelque action de valeur, on les *récompensoit* encore de quelque argent : on les mettoit au nombre des Appointés, on leur donnoit le grade d'Anspessade, de Caporal, la hallebarde de Sergent. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui.

Les *récompenses* d'honneur n'étoient pas seulement pour les personnes en particulier, soit Officier, soit Soldat. Des Corps de Trouppes en entier y avoient part. Entre plusieurs Trouppes qui auroient combattu ensemble, une d'entr'elles qui se feroit plus distinguée que les

Digitized by Google

les autres, obtenoit ou le pas sur ses semblables, ou le Souverain en faisoit choix pour être sa garde ordinaire, ou bien le même Souverain arrêtoit de fixer son poste un jour de combat à la tête de cette Trouppe.

Aujourd'hui quand tout un Corps a eu part à une belle action, il est récompensé par de certaines distinctions.

Ainsi les Tymbales, autrefois en usage sous le nom de *Nacaires*, furent d'abord données par distinction à quelques Régimens.

Enfin l'Ordre Militaire de S. Louis n'a été créé par Louis XIV. en 1693. que pour récompenser les Officiers. L'établissement de l'Hôtel des Invalides par le même Prince, est encore une *récompense* où le Soldat, comme l'Officier, peut prétendre.

L'Antiquité Grecque & Romaine ne nous fournit point d'exemples pareils. Les Athéniens nourrissoient aux dépens du Public, ceux qui avoient été estropiés à la guerre. Les Romains récompensoient ceux qui avoient rempli le tems du Service. Nos Rois dans plusieurs Monastéres de fondation Royale, s'étoient réservés le droit d'y placer un Soldat estropié, qui avoit une portion Monacale. Philippe-Auguste forma le projet de bâtir & de fonder une maison pour servir de retraite à ceux qui auroient vieilli dans le Service. Mais Louis le Grand a exécuté le projet de Philippe-Auguste, d'une maniere toute autre que ce Prince n'avoit imaginée.

Il y a aussi des *récompenses* militaires dans le Service d'Espagne, des places fondées à perpétuité pour ceux qui sont réformés, des Ordres de Chevalerie, des Commanderies, des Hôpitaux, des Pensions, pour les enfans des peres qui ont bien servi, des secours pour les Estropiés, & pour les Veuves des Soldats morts, & autres personnes semblables.

RECONNOITRE une Place, c'est en faire le tour avant que de l'assiéger, & remarquer avec soin les avantages & les défauts de son assiette & de sa fortification, afin de l'attaquer par l'endroit le plus foible. C'est un soin que le Général doit prendre lui-même : on ne fait point de siége qu'on n'aille auparavant *reconnoître* la Place.

Il y a présentement dans l'Europe peu de Places, dont nous n'ayons des plans. La plûpart même sont imprimés, quoique plusieurs soient peu exacts, on ne laisse pas de s'en aider, & d'en tirer des lumieres qui ne sont pas inutiles. Il ne faut pas les négliger, non plus que les Cartes des environs des Places.

On trouve encore le moyen d'apprendre quelque chose de l'état des Places par les gens du Pays, principalement par des ouvriers un peu intelligens, comme Maçons, Tailleurs de pierre, Appareilleurs, Terrassiers, Entrepreneurs. On peut encore introduire quelqu'un dans une Place, qui après y avoir fait quelque séjour, apporte des nouvelles de ce qu'on veut sçavoir.

A tout ce qu'on peut apprendre de cette sorte, & à quoi il ne faut pas trop se fier, on doit ajoûter ce que l'on decouvre par soi-même : c'est pourquoi il les faut *reconnoître* en personne, ou les faire *reconnoître* par des gens sûrs & intelligens ; ce qui se doit faire à petit bruit de jour & de nuit.

De jour on n'a pas la liberté de s'approcher de bien près, à moins qu'on ne le fasse prèsque seul, parce que les Gardes avancées de la Place & le canon inquiétent quand on est accompagné, & empêchent d'approcher.

Le mieux est d'avoir de petites Gardes avancées derriere soi, cachées dans des haïes ou dans quelque

Digitized by Google

que fossé, soûtenuës par d'autres un peu plus éloignées, à la faveur desquelles on s'avance seul, ou très peu accompagné. Cette pratique réussit prèsque toûjours. Ce sont de ces sortes de choses qu'il faut dérober, comme on peut, & les revoir plusieurs fois.

Cette maniere de *reconnoître* la Place n'instruit guéres, que du chemin à tenir pour les attaques, du nombre & de la grandeur des bastions, des cavaliers, des demi-lunes, ouvrages à corne, redans, chemins couverts, &c. ce qui est toûjours beaucoup. Mais s'il y a des fonds près de la Place, & autres couverts qui puissent être bons à quelque chose, on a peine à les démêler, & d'ordinaire on ne les reconnoît que fort imparfaitement, non plus que les eaux dormantes, & courantes qui sont près de la Place.

Pour bien démêler tout ceci, il faut les *reconnoître* de nuit, bien accompagné, afin de les pouvoir approcher & toucher, comme on dit, du bout du doigt, ce qui ne se fait pas sans péril, encore ne voit-on pas grande chose : mais le matin en se rétirant peu à peu avec le jour, on decouvre ce qu'on vouloit voir d'une maniere plus parfaite. C'est en quoi il ne faut rien négliger ; car on tire de grands avantages d'une Place bien reconnuë.

Au surplus, ce n'est pas une chose bien aisée que de démêler le fort & le foible d'une Place. On a beau la *reconnoître* de jour & de nuit, on ne sçait pas ce qu'elle enferme en elle-même. Si on ne l'apprend par d'autres, c'est pourquoi il ne faut rien négliger.

Il n'y a point de Place qui n'ait son fort & son foible, à moins qu'elle ne soit d'une construction réguliere, dont les parties de même qualité sont toutes égales entr'elles, & située au milieu d'une plaine rase, & qui n'avantage en rien une partie plus que l'autre, tel qu'est le Neuf-Brisac.

Pour lors on la peut dire également forte & foible par tout. En ce cas, il n'est plus question que d'en résoudre les attaques par rapport aux commodités, c'est-à-dire par le côté le plus à portée du quartier du Roi, du Parc de l'Artillerie, des lieux dont on peut tirer des fascines & des gabions, & des accès les plus commodes. Mais comme il se trouve peu de Places fortifiées de la sorte, & que prèsque toutes sont régulieres en quelques parties, & irrégulieres en d'autres, par rapport à leurs fortifications, prèsque toûjours composées de vieilles & de nouvelles piéces, elles ont prèsque toutes quelque défaut, ou quelque avantage par rapport à la situation plus grande à un côté qu'à l'autre, ou par rapport à la campagne des environs : ce qui fait une diversité qui exige différentes observations.

Si la fortification d'une Place qu'on reconnoît, a quelque côté situé sur un rocher de 25. 30. 40. 50. ou 60. pieds de haut, si ce rocher est sain & bien escarpé, on doit régarder la Place inaccessible par ce côté-là. Si ce rocher bat au pied d'une riviére d'eau courante ou dormante, ce sera encore pis. Si quelque côté en plein terrein est bordé par une riviére, qui ne soit pas guéable, qui ne puisse être détournée, & qui soit bordée du côté de la Place d'une bonne fortification, capable d'en défendre le passage, on pourra dire la Place inattaquable par ce côté. Si le cours de cette riviére est accompagné de prairies basses & marécageuses en tout tems, il doit paroître encore plus difficile de l'attaquer par ce côté.

Si la Place qu'on va *reconnoître*, est environnée en partie d'eaux & de marais, accessible pourtant par des terreins secs qui bordent ces marais ; si ces avenuës accessibles sont bien

bien fortifiées ; s'il y a des piéces dans les marais qui ne ſoient pas abordables, & qui puiſſent voir à revers les attaques du terrein ferme qui les joint : ce ne doit pas être là un lieu avantageux aux attaques, à cauſe de ces piéces inacceſſibles, & parce qu'il faut pouvoir embraſſer ce que l'on attaque.

Si la Place eſt haute, environnée de terres baſſes & de marais, comme il s'en trouve aux Pays-Bas, & qu'elle ne ſoit abordable que par des chauſſées, il faut conſidérer,

Si l'on ne peut point deſſécher les marais ; s'il n'y a point de tems dans l'année où ils ſe deſſéchent d'eux-mêmes, & en quelle ſaiſon ; en un mot, ſi l'on ne peut pas les faire écouler, & mettre à ſec.

Si les chauſſées ſont droites ou tortuës, enfilées de la Place en tout ou en partie, de quelle étenduë eſt la partie qui ne l'eſt pas, & à quelle diſtance de la Place ; quelle en eſt la largeur, & ſi l'on peut y tourner une tranchée en la défilant.

Si l'on peut aſſeoir des batteries au-deſſous, ou à côté, ſur quelque terrein moins bas que les autres, qui puiſſent croiſer ſur les parties attaquées de la Place.

Si les chauſſées ſont ſi fort enfilées, qu'il n'y ait point de tranſverſales un peu conſidérables qui faſſent front à la Place d'aſſez près ; & s'il n'y a point quelque endroit qui puiſſe faire un couvert conſidérable contr'elle, en relevant une partie de l'épaiſſeur des chauſſées ſur l'autre, & à quelle diſtance de la Place tout cela ſe trouve.

Si des chauſſées voiſines l'une de l'autre, qui aboutiſſent à la Place, ſe joignent en quelque endroit ; & ſi, étant occupées par les attaques, elles ſe peuvent entre-ſecourir par des vuës de canon croiſées ou de revers ſur les piéces attaquées.

De quelle nature eſt le rempart de la Place, & de ſes dehors ; ſi elle a des chemins couverts ; ſi les chauſſées qui les abordent y ſont jointes, & s'il n'y a point quelque avant-foſſé plein d'eau courante ou dormante qui les ſépare.

De toutes ces conſidérations on doit conclure qu'il ne faut jamais attaquer une Place par un côté où il ſe rencontre tant d'obſtacles, pour peu qu'il y ait d'apparence d'approcher de la Place par un autre côté, parce qu'on eſt toûjours enfilé, & continuellement écharpé par le canon, ſans pouvoir s'en défendre, ni s'en rendre maître.

A l'égard de la plaine, il faut examiner par où l'on peut embraſſer les fronts de l'attaque, parce que ceux-là ſont toûjours à préférer aux autres.

La quantité des piéces à prendre, avant que de pouvoir arriver au corps de la Place ; leurs qualités, & celles du terrein ſur lequel elles ſont ſituées.

Si la Place eſt baſtionnée, & revêtuë.

Si la fortification en eſt réguliere, ou à peu près équivalente.

Si elle eſt couverte par quantité de dehors ; quels & combien ; parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y en aura à prendre.

Si les chemins couverts ſont bien faits, contremînés & paliſſadés ; ſi les glacis en ſont roides, & non commandés des piéces ſupérieures de la Place.

S'il y a des avant-foſſés, & quels ils ſont.

Si les foſſés ſont revêtus & profonds, ſecs ou pleins d'eau ; de quelle profondeur ; ſi l'eau eſt dormante ou courante : s'il y a des écluſes ; quelle pente il peut y avoir de l'entrée des eaux à leur ſortie.

S'ils ſont ſecs, quelle en eſt la profondeur, & ſi les bords en ſont bas, & non revêtus. Au reſte, on doit faire attention que les plus mauvais

Digitized by Google

vais de tous ſont les pleins d'eau, quand elle eſt dormante.

Après s'être bien inſtruit de la qualité des fortifications de la Place qu'on veut attaquer, il faut voir ſi quelque rideau, chemin creux ou inégalité de terrein peut favoriſer les approches, & épargner quelque bout de tranchée: s'il n'y a point de commandement qui puiſſe ſervir: ſi le terrein par où ſe doivent conduire les attaques eſt doux, & aiſé à renverſer, ou s'il eſt dur & mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de roches, dans lequel on ne puiſſe que peu ou point s'enfoncer.

Toutes ces différences ſont conſidérables: car ſi c'eſt un terrein aiſé à manier, il ſera facile d'y faire de bonnes tranchées en peu de tems, & on y court bien moins de riſque; s'il eſt mêlé de pierres & de cailloux, il ſera plus difficile, & les éclats du canon y ſont dangereux.

Si c'eſt un roc dur & pelé dans lequel on ne puiſſe s'enfoncer, il faut compter d'y apporter toutes les terres & matériaux dont on aura beſoin; de faire les trois quarts de la tranchée de faſcines & de gabions, même de ballots de bourre & de laine: ce qui produit un long & mauvais travail, qui n'eſt jamais à l'épreuve du canon, & rarement du mouſquet, & dont on ne vient à bout qu'avec du tems, du péril, & beaucoup de dépenſe; c'eſt pourquoi on évite, tant que l'on peut, d'attaquer par de telles avenuës.

RECONNOITRE un Poſte, c'eſt lorſqu'une Trouppe ou pluſieurs perſonnes s'en approchent.

Quand elle eſt d'Infanterie, la Sentinelle, après le *Qui vive*, & avoir demandé le nom du Régiment, fait faire halte, & avertit le poſte qui envoie pour reconnoître un Sergent ou Caporal, avec deux ou quatre Fuſiliers, la bayonnette au bout du fuſil, & préſentant les armes.

Dans la Cavallerie, c'eſt le Maréchal des Logis, ou le Brigadier, l'épée à la main, avec deux ou quatre Cavaliers, le mouſqueton haut.

RECONNOITRE un Vaiſſeau ou une Flotte: c'eſt s'approcher aſſez d'un Vaiſſeau pour examiner ſa groſſeur, les forces qu'il peut avoir, & de quelle Nation il eſt. *Reconnoître* une terre, c'eſt en obſerver la ſituation, afin de ſçavoir quelle terre c'eſt.

* RECOUPEMENT. On nomme ainſi certaines retraites ou diminutions conſidérables, que l'on ménage dans un mur à chaque aſſiſe de pierres, pour lui donner plus d'empatement.

* RECOUPES, ce ſont des morceaux qui tombent des pierres lorſqu'on les taille, ou lorſqu'on les coupe. On ramaſſe ces fragmens, & l'on s'en ſert à diverſes uſages, comme pour faire du Mortier, pour affermir le ſol d'une cave, des allées d'un jardin, &c.

RECOURIR ſur une manœuvre: c'eſt la ſuivre dans l'eau avec une Chaloupe la tenant à la main. Faire *recourir* une manœuvre, c'eſt pouſſer une manœuvre juſqu'où elle doit aller. Faire *recourir* l'écoute, la bouline, le coüet de revers, c'eſt-à-dire pouſſer les manœuvres hors du Vaiſſeau & en avant afin de leur donner du balant. *Recourir* les coutures d'un Vaiſſeau, c'eſt y repaſſer légérement de calfat.

* RECOUVREMENT; Les Menuiſiers donnent ce nom au rebord de certains ouvrages, par exemple, au rebord du couvercle d'un Coffre-fort.

RECOUVRER une manœuvre: c'eſt la tirer dans le Vaiſſeau. Ainſi on commande: *Recouvre* le gré-

Digitized by Google

grélin, *recouvre* la hanſiere, pour dire de les haler ou de les tirer dans le Vaiſſeau.

RECRUES, ſont des levées de Soldats, pour fortifier des Troupes qui ſont ſur pied.

L'Armée diminuë continuellement comme la neige au Soleil. Le Soldat meurt de mort naturelle, ou violente. L'Ennemi, les Payſans, les maladies, la famine, le chaud, le froid, les fatigues le font mourir. Il devient incapable de ſervir, par l'infirmité ou par vieilleſſe. On en tire des Armées pour la garde des Places. Ainſi les Armées, quoique victorieuſes, ont toûjours beſoin de *recruës*.

Lorſque Sa Majeſté trouve à propos d'accorder des routes pour des *recruës* & des remontes, elle veut que les Majors des Régimens, tant d'Infanterie, que de Cavallerie, Huſſarts & Dragons, & les Aides-Majors des Bataillons, qui ſont ſéparés des Corps des Régimens envoient au commencement du quartier d'hiver au Sécrétaire d'Etat de la guerre les Mémoires des routes dont chaque Capitaine a beſoin, ſoit pour les *recruës* d'hommes, ou les chevaux de remonte de ſa Compagnie.

Les routes qui ſont expédiées pour faciliter aux Officiers les moyens de faire des *recruës* & des remontes, ſont adreſſées au Major de chaque Régiment, lequel en doit tenir un contrôle où il marque à qui il les a délivrées & envoyées, & les Officiers à qui elles ſont diſtribuées ſont obligés à leur retour au Corps de les lui remettre, pour les renvoyer au Sécretaire d'Etat de la guerre.

Quand on délivre directement des routes à des Officiers pour la conduite de leurs *recruës*, il en eſt donné avis aux Majors du Corps dont ils ſont, afin qu'ils puiſſent ſe les faire remettre à l'arrivée deſdits Officiers, & ſe faire rendre compte de l'uſage qui en aura été fait, pour les envoyer au Sécretaire d'Etat de la guerre.

Par les Ordonnances de Louis XIV. & de Louis XV. dont l'une eſt du 5. Mars 1686. & l'autre du 1. May 1717. les Officiers ont défenſe de mener à leur Régiment des Soldats de *recruës* hors d'état de ſervir; & les Officiers Conducteurs de *recruës* & de remontes, qui apprennent pendant leur route que les Régimens qu'ils vont joindre ont changé de quartier & de garniſon, doivent ſe préſenter avec leurs *recruës* ou remontes aux Commandans ou Intendans des Provinces où ils ſe trouvent, pour qu'ils leur expédient de nouvelles routes.

Autrefois il y avoit des Conducteurs de *recruës*, qui avoient pluſieurs routes, & qui ſe faiſoient payer par double emploi. Cela eſt formellement défendu, & il y a auſſi punition envers ceux qui ſeroient capables de fabriquer de fauſſes routes, de changer ou de rayer quelque choſe ſur les routes.

Il y a des peines portées par les Ordonnances contre les Maires, Echevins, Conſuls, Syndics, ou Marguilliers, qui compoſeroient avec des Officiers de *recruës*, ou d'une Troupe, pour convertir l'étape en argent, & qui enverroient au Sécretaire d'Etat de la guerre, & à l'Intendant de la Généralité la copie d'une route de Troupe de *recruë* ou de remonte, qui n'y auroient point paſſé, ou ſéjourné.

Lorſqu'une Recruë eſt arrivé au Régiment, un Sergent après qu'elle a été conduite chez le Commandant & le Major de la Place, doit la mener à celui qui commande le Régiment pour qu'il l'examine & reçoive les hommes qui

Digitized by Google

qui ſont bons, & congédie ceux qui ne ſont pas convenables. Enſuite on les mene chez le Commiſſaire qui les enregiſtre, de-là chez le Major du Regiment qui prend le ſignalement de chaque Soldat. On doit faire donner à chacun de ces Soldats du linge, des Souliers, & généralement ce dont ils peuvent avoir beſoin, & principalement les faire promptement vêtir avec l'uniforme du Regiment. On leur fait vendre tout ce qui dépend de leurs vieux vêtemens de Bourgeois ou de Payſans, afin de leur ôter le moyen de s'en ſervir pour deſerter, ce qui arrive ſouvent lorſque l'on manque à cette précaution.

Il eſt de l'attention des Sergens de diſpoſer chacun des nouveaux venus dans les bonnes chambrées des vieux Soldats, enſorte qu'ils puiſſent ſe bien nourrir en faiſant un ordinaire reglé, & y prendre l'eſprit du ſervice. On doit les traiter avec beaucoup de douceur, ſur-tout pendant les prémiers jours, étudier leurs caracteres afin de prendre les méſures néceſſaires pour les contenir & les accoûtumer au ſervice. C'eſt aux Sergens, Caporaux, Anſpeſſades, & même aux autres Officiers ſupérieurs à les inſtruire ſur la rigueur des Ordonnances du Roi contre les Deſerteurs, & ſur la ſubordination & le reſpect qu'ils doivent à tous les Officiers, même à leurs Caporaux. Quand ces Soldats de recruë ont eu quelques jours de repos, avant que leur faire faire aucun ſervice, on les inſtruit ſur leurs fonctions quand ils ſeront de garde, & ſur ce qu'ils auront à obſerver quand ils ſeront en faction. Une attention qu'il faut avoir, c'eſt de leur faire monter leur prémiere garde avec un Caporal de leur Compagnie pour leur faire comprendre leur dévoir plus démonſtrativement.

RECUIT: on dit, en terme de Fondeur d'Artillerie, mettre ou porter un moule au *recuit*, quand effectivement ce moule étant vuidé par dedans de la prémiere terre qui avoit ſervi à le former, & qu'il ne reſte plus que la chape, qui doit donner l'impreſſion au métal; on le porte dans la foſſe deſtinée pour cela, on le *recuit*, on le ſéche avec force buches allumées que l'on jette dedans.

RECUL du canon, eſt un mouvement en arriere, qui lui eſt imprimé par l'activité & la force du feu, qui dans le tems de la décharge de la piéce, cherchant un paſſage de toutes parts chaſſe la piéce en arriére, & la poudre & le boulet en avant. Le *recul* du canon eſt ordinairement de 10. à 12. pieds, & pour le diminuer, & qu'il ſe remette de lui-même en batterie, on fait un peu pencher la plate-forme des Batteries du côté des embraſures.

REDANS, ou ouvrages à ſcie, ſont des lignes ou des faces qui forment des angles rentrans & ſortans, pour ſe flanquer les unes les autres. D'ordinaire le parapet du chemin couvert eſt conduit par *redans*: l'on fait auſſi des *redans* du côté d'une Place, qui régardent le bord d'un marais, ou d'une riviere.

Les lignes de circonvallation & de contrevallation ſont auſſi flanquées de *redans*.

* REDENT, terme d'Art; on appelle Redens, dans un mur, ou dans une fondation, pluſieurs reſſauts qu'on fait d'eſpace en eſpace lorſque le terrain eſt en pente, pour conſerver le niveau.

REDENTS, terme de Marine, ce ſont les entailles & dents des piéces, qui dans l'aſſemblage entrent les unes dans les autres.

REDDITION d'une Place. Quand l'Aſſiégé ne voit plus d'apparence de pouvoir reſiſter dans les retranchemens qui lui reſtent, il fait battre la chamade par des Tambours ſur toutes les attaques, pour avertir l'Aſſiégeant qu'il veut ſe rendre, & arborer le Drapeau blanc. Dès-lors on ceſſe tous actes d'hoſtilités de part & d'autre, & l'on diſcontinué même les travaux.

Les Articles de la Capitulation doivent être plus ou moins favorables à l'Aſſiégé, ſelon qu'il eſt plus ou moins en état de faire encore réſiſtance. Ainſi on leur permet quelquefois de ſortir Tambour battant, mèche allumée, drapeaux déployés, & avec un certain nombre de chariots couverts, où ils emmenent les déſerteurs de l'Aſſiégeant, quelquefois ſans battre le Tambour, ni déployer les étendarts & ſans chariots.

D'autrefois on les fait priſonniers de guerre, & quelquefois auſſi on les contraint de ſe rendre à diſcrétion: ce que l'on ne pratique qu'à l'égard des Places rebelles, qui ne ſe ſoûmettent que par l'impoſſiblité de faire autrement,

C'eſt au Gouverneur de la Place à envoyer les demandes ou Articles de Capitulation par deux ou trois Officiers les plus qualifiés, qui ſervent d'Otages juſqu'à la reddition de la Ville, & c'eſt au Général à y ajoûter ou retrancher ce qu'il trouve à propos, & à leur tenir enſuite exactement ſa parole dans tout ce qu'il leur aura accordé.

Ce qu'on ajoûte ordinairement aux demandes du Gouverneur, eſt que les Aſſiégés ne feront en ſe retirant aucun dommage ni inſulte aux habitans: qu'ils ſeront obligés de livrer de bonne-foi leurs Magaſins de munitions de guerre entre les mains des Commiſſaires nommés pour cela; qu'ils délivreront de même tous les vivres des Magaſins ſans rien diſtraire, ou détériorer; qu'ils montreront aux Officiers Mineurs toutes leurs mines & fougaſſes, & qu'ils donneront des ſûretés à ceux de la Ville, pour les dettes légitimement duës par des Officiers malades, bleſſés, ou autrement.

Les Articles étant ſignés de part & d'autre, le Général commande les deux prémiers Régimens d'Infanterie, avec un Lieutenant-Général, pour aller prendre poſſeſſion de la Place, & y établir des corps de garde par tout où il eſt néceſſaire d'en mettre.

Si la garniſon doit être priſonniere, on le déſarme, & on l'enferme en lieu ſûr. Mais ſi elle doit ſortir, le Général, après avoir fait mettre ſes Trouppes ſur les armes, ſe rend à la Place où elle eſt aſſemblée, & après avoir reçu le ſalut des armes des Officiers, il la fait eſcorter par quelques Eſcadrons, juſqu'à l'endroit qui leur a été accordé.

Cela fait, le Général pourvoit la Ville d'un Gouverneur, & d'une Garniſon ſuffiſante pour la garder, & après avoir donné ordre de combler & d'abattre tous les ouvrages des attaques, de réparer les fortifications de la Place, & d'en faire même des nouvelles s'il le faut, il fait retirer ſon Armée dans quelques poſtes avantageux, à quelque diſtance de-là où elle puiſſe ſe rafraîchir, & être en état de defendre la Ville, juſqu'à ce que les réparations ſoient achevées.

Mais un Gouverneur avant que de rendre ſa Place, doit obſerver de ne jamais parler le prémier de Capitulation dans ſon Conſeil, de peur que quelque mal intentionné ne fît enſuite entendre que c'eſt par ſa faute que la Place a été renduë.

Il

Digitized by Google

Il doit écouter les avis des uns & des autres, ſans paroître incliner ni pour ni contre, avoir égard aux bonnes raiſons qu'on peut alléguer pour ſoûtenir la défenſe, réfuter les mauvaiſes avec douceur, tâchant de ranger ceux qui les avancent du coté des autres, & faire ſigner à chacun ſon avis, afin que ſi le Prince n'approuvoit point la réſolution, perſonne ne pût nier ſa ſignature. Cela fait, il fera ſigner un Mémoire de l'état des vivres, des munitions, des fortifications & de la garniſon, dont il gardera un double dans ſa poche, & enverra l'autre en Cour, demandant la permiſſion à l'Ennemi, ſi l'on ne peut faire paſſer le Courier autrement.

Tout ceci doit être fait en tems & lieu de peur d'être obligé de ſe rendre avant d'avoir reçu la réponſe. Lorſque l'ordre ſera venu, le Gouverneur aſſemblera le Conſeil, à qui il en fera la lecture, & quand on verra que la défenſe ne peut aller plus loin, on fera une grande ſortie le jour d'auparavant, pour faire voir à l'Ennemi qu'on eſt en meilleur état qu'il ne penſe, & le lendemain on fera battre la chamade.

Pendant ce tems-là on regle dans le Conſeil les Articles de la Capitulation. Si on attend du ſecours, il faut demander un tems limité, au bout duquel on promet de ſe rendre, expliquant clairement & nettement ſes propoſitions, de peur d'en être la dupe, s'il ſe trouvoit quelque ambiguité.

Il faut renfermer dans ces Articles les Eccléſiaſtiques, la Nobleſſe, la Bourgeoiſie, & faire venir les Magiſtrats, à qui on demandera ce qu'ils veulent faire mettre, les exhortant de ne point changer d'affection, en changeant de Maître, & leur promettant qu'ils retourneront bientôt ſous leur prémier Gouvernement.

On doit coucher les Articles par écrit, avec une grande marge où le Général Ennemi marquera ce qu'il accorde. Les Officiers qui les porteront doivent finement faire entendre dans leurs diſcours, qu'on n'étoit point du tout preſſé de ſe rendre, & qu'on n'en parle ſi-tôt que pour obtenir des conditions plus honorables.

Cependant on fait toûjours monter la garde réguliérement, ne ſouffrant point que les Soldats ennemis viennent viſiter la brêche, ni que perſonne ne ſorte de la Place, de peur qu'on n'avertiſſe l'Ennemi du mauvais état où ſont les affaires.

Lorſque tout eſt ſigné de part & d'autre, on livre la Ville à l'Aſſiégeant de la maniere que je l'ai dit plus haut. Mais ſi l'Aſſiégeant ne vouloit accorder de Capitulation que ſous des conditions honteuſes, le Gouverneur ne doit point l'accepter; après avoir repris ſes ôtages & renvoyé ceux qu'il avoit, il doit tout hazarder, & faire une grande ſortie générale, s'ouvrant un paſſage au travers de l'Ennemi, qui ordinairement ne s'y attend pas. *Voyez* CAPITULATION.

REDOUTE, eſt un petit Fort de figure quarrée, qui n'a que la ſimple défenſe de front deſtinée à ſervir de corps de garde, à aſſûrer la circonvallation, la contrevallation, & les lignes d'approche. On en fait quelquefois à chaque retour de la tranchée, pour couvrir les Travailleurs contre les ſorties de l'Ennemi.

La largeur de chacune de leurs faces, peut aller depuis 8. toiſes juſqu'à 20. Leur parapet, qui eſt ſoûtenu de deux ou trois banquettes, & qui n'eſt pas fait pour réſiſter au canon, ne doit avoir que 8. à 9. pieds d'épaiſſeur, leur foſſé à peu près autant de largeur & de profondeur.

Digitized by Google

Il y a plusieurs sortes de *Redoutes*. Les unes sont ordinairement construites dans les angles rentrans de l'avant-fossé, aux environs du glacis, sur des hauteurs, ou dans des fonds, près de la Place, & sous son commandement.

Quand on le peut, on contre-mine les *Redoutes*, & même on ménage une retraite soûterraine qui communique à la Place. Le Soldat combat mieux quand il croit ne pouvoir être coupé. Cette précaution est même nécessaire à tous les autres ouvrages de fortification, & la bonté d'une Place consiste dans la défense réciproque que chaque piéce peut se donner.

On place des *Redoutes* pour arrêter les Partis le long des riviéres, afin d'en empêcher le passage, aux ponts, aux écluses, pour empêcher qu'on ne les brule ; la garde de ces petits postes est de 50. ou 60. hommes, selon leur capacité. Ces *Redoutes* ne sont pas à l'épreuve du canon, ce ne sont que de simples bâtimens de maçonnerie de 2. ou 3. pieds d'épaisseur. Il y a cependant des *Redoutes* à l'épreuve du canon, employées pour défendre des avenuës, soûtenir des postes, des lignes, ou des retranchemens d'une Armée, & pour assûrer des rivieres ou des hauteurs.

Elles ont 9. ou 10. toises de gorge, 12. de face, 7. ou 8. de flanc, un parapet de 3. toises d'épaisseur sur 6. à 7. pieds de haut, & une ou deux banquettes, un fossé de trois ou quatre toises, avec chemin couvert & son glacis, & une bonne palissade.

RE'DUCTION des Trouppes, est une réforme que le Roi fait dans ses Trouppes après une guerre. La derniere *réduction* qui s'est faite, est en 1736. & 1737. comme il paroît par plusieurs Ordonnances. Les unes sont du 5. Novembre 1736. qui portent la *réduction* des Compagnies franches d'Infanterie & de Dragons. Les autres sont du 8. Janvier 1737. qui concernent la *réduction* des quatre Compagnies des Gardes du Corps, celle des deux Compagnies des Mousquetaires, celle des Grenadiers à cheval, celle de la Gendarmerie, celle du Régiment des Gardes Françoises, celle de toutes les Compagnies des Régimens d'Infanterie Françoise & Etrangere, celle des Compagnies de Cavallerie Françoise & Etrangere & de Carabiniers, & enfin celle des Compagnies de Dragons & Hussarts.

Toutes ces Trouppes réduites au nombre porté par les Ordonnances ci-dessus citées, ont été augmentées depuis le commencement de la guerre présente, & ne souffriront de *réduction* que quand le Roi le jugera à propos.

REDUCTION des fourrages aux Officiers conduisant des Recruës ou Remontes en tems de paix. La forniture de l'étape, comme on l'a vu au mot *ration*, & telle qu'elle est réglée par l'Ordonnance du 13. Juillet 1727. tant en vivres qu'en fourrage est faite en tems de guerre sans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans conduisans des Recruës ou Remontes. Mais Sa Majesté considérant que durant la paix les mêmes Officiers n'ont pas à beaucoup près le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, elle a ordonné qu'ils ne recevront en tems de paix que la moitié des fourrages qui sont attribués à leurs grades, sans qu'il puisse leur être retranché sur les rations de vivres qui doivent leur être fournies en tout tems sur le même pied.

Les motifs cités par cet article qui est le XXXI. de l'Ordonnance ci-dessus citée, justifient le retranchement qui y est ordonné. Par l'Ordonnance de 1702. les Officiers avoient le même nombre de rations en tems de paix & en tems de guerre,

Digitized by Google

re, ce qui produiſoit un nombre de places mortes, dont l'Etapier tenoit compte en argent à un prix fort au-deſſous de celui que le Roi payoit.

* REDUIRE, REDUCTION; c'eſt une maniére de copier un deſſein, différente de la maniere de calquer : elle ſe fait ainſi.

On diviſe le deſſein en pluſieurs parties égales, par petits carreaux que l'on marque au craïon ; après quoi on trace les mêmes compartimens ſur une autre feüille de papier. Quand l'original & la feüille ſont ainſi réglés, on copie ſur chaque compartiment de la feüille blanche tout ce qui eſt tracé dans chaque carreau du deſſein : toutes les parties ſe trouvent placées naturellement, & il ne s'agit que de les bien former, & de les bien unir. On peut de cette maniére *réduire* en grand ou en petit toutes ſortes de deſſeins, obſervant de faire les carreaux de la copie plus grands ou plus petits que ceux de l'original, mais en nombre égal. Il y a encore quelques autres maniéres de reduire.

Réduire en grand ; *réduire* en petit ; *réduire* au petit pied.

REDUIT, eſt une ſorte de Citadelle toûjours incommode à la Ville où on la bâtit, parce qu'elle occupe plus de terrein en dedans que les autres, & à la Garniſon qu'on y met, qui s'y trouve extrémement reſſerrée.

Quand on veut ménager la dépenſe, on retranche deux baſtions avec la moitié des deux courtines collaterales, enſuite l'on prend ſur la perpendiculaire qui coupe en deux également la courtine du milieu, un point plus ou moins éloigné de cette courtine, ſelon qu'on veut plus ou moins s'étendre dans la Place, & de ce point on décrit une portion du cercle, qui paſſe par l'extrêmité des deux moitiés de courtine, qu'on a rétranchées ; après quoi on diviſe cet arc en trois également, ce qui donne trois côtés extérieurs qu'on fortifie à l'ordinaire, & c'eſt ce qu'on appelle un *Réduit*.

Une bonne Citadelle eſt préférable, quoiqu'elle coûte plus, à cette eſpéce de Fortification. Si cependant une Place étoit médiocrement peuplée, & qu'on pût en contenir les Habitans avec une petite Garniſon, ou ſi après avoir fait une bonne Citadelle, on jugeoit à propos de ſe rendre Maître de quelques autres poſtes, on pourroit alors faire des *réduits* à la maniere de M. de Vauban, en cette ſorte.

On prolongeroit les flancs du baſtion vers la Ville, plus ou moins, ſelon le plus ou moins d'eſpace qui ſeroit néceſſaire ; on feroit à chaque extrêmité un petit baſtion, que l'on joindroit l'un à l'autre par une courtine ; on feroit auſſi des orillons au grand baſtion plus grands qu'à l'ordinaire, afin qu'ils puſſent flanquer les faces des petits baſtions qui ſont tournés de ce côté-là : après quoi on ſépareroit la Place d'avec le *réduit* par un foſſé, & l'on feroit une eſplanade.

Il faut toûjours obſerver de faire une porte dans la retraite de l'orillon dans ces *réduits*, pour pouvoir y faire entrer du ſecours, en cas de beſoin.

Si la Place étoit fortifiée ſelon le ſecond ou troiſiéme ſyſtême de M. de Vauban, c'eſt-à-dire avec des Tours baſtionnées, on abattroit une Tour baſtionnée, & après avoir comblé le petit foſſé, entre la contregarde & la Place, on prolongeroit vers la Ville les flancs de la contregarde, & l'on acheveroit le reſte, comme je viens de dire, ce qui donneroit un *réduit* plus grand que le précédent.

Ces *réduits* occupent moins de place dans une Ville, que ceux dont nous avons parlé, & ont cependant

Digitized by Google

plus de capacité en dedans, à proportion de leur grandeur.

Il y a auſſi des *réduits* qui ſont des eſpéces de petites demi-lunes formées dans la grande ſur l'angle rentrant de la contreſcarpe, dont les murs ſont percés de petits trous, qui ont 2. ou 3. pouces d'ouverture en dehors, & 18. ou 20. en dedans. Les demi-gorges ont 6. toiſes. Les flancs ſont paralléles à la Capitale, & en ont 4 ; & de l'extrémité de ces flancs on tire les faces paralléles à celles de la demi-lune ; on y fait tout autour un petit foſſé large de 3. toiſes & profond de 10. pieds.

* RE'EDIFIER, c'eſt rétablir un édifice, ou rébatir ce qui a été détruit ou renverſé.

REFAIT, bois refait & remis à l'équerre, c'eſt-à-dire, que le bois eſt bien équarri, & quand des piéces de bois ſont bien équarries de tous les côtés, on dit qu'elles ſont refaites & dreſſées ſur toutes les faces. Quoique ce terme ne ſoit pas militaire, ainſi que bien d'autres, que j'ai inſerés dans ce Dictionnaire, je juge à propos de les inſerer ici, parce qu'on employe beaucoup de bois pour le ſervice de l'Artillerie & qu'il en faut pour la conſtruction des Vaiſſeaux ; & il eſt bon que les Officiers de Marine comme d'Artillerie s'y connoiſſent.

* REFEND, ſe dit en Architecture des gros murs d'un bâtiment dans œuvre ; murs de réfend.

Réfend ſe dit auſſi des chaînes de pierres, qui ſont les encognures des gros murs.

Réfend, en termes de menuiſerie, ſe dit d'une partie ou d'une tringle ôtée d'un ais trop large, ou le reſte d'un ais, dont on a ôté une grande partie.

* REFENDRE, en termes de Charpenterie, c'eſt débiter de groſſes piéces de bois avec la ſcie pour l'uſage de l'Architecture civile, de l'Artillerie ou de la Marine.

Réfendre, en Serrurerie ; c'eſt couper le fer à chaud ſur la longueur avec la tranche & la maſſe. En *Couverture*, c'eſt diviſer l'ardoiſe par feuillets avant de l'équarrir ; Et enfin en *termes de Paveurs*, c'eſt partager des gros pavés en deux, pour en faire du pavé fendu pour les Cours, Ecuries, &c.

*REFEUILLER, terme d'Architecture qui ſignifie *faire deux feuillures en recouvrement*, telles qu'on les fait pour récévoir les volets d'une croiſée ou les ventaux d'une porte.

* REFICHER ; En termes de maçonnerie *réficher & réjointer les vieilles aſſiſes*, c'eſt maçonner les joints dans une muraille.

* REFLUX ; C'eſt le mouvement par lequel les eaux de la Mer rétournent ſur elles mêmes après le flux. *Voyez* MARE'E.

REFORME, eſt le licenciment d'un Corps entier de gens de guerre, ou de quelqu'une de ſes parties. On réforme des Régimens entiers en les ſupprimant, ou l'on retranche entiérement quelques-unes de leurs Compagnies, pour en diſtribuër ou incorporer les hommes dans celles qui ſont conſervées, ou bien enfin on réduit le Régiment en Compagnies franches. La *réforme* ſe fait ordinairement ſur la fin d'une guerre, pour la décharge des finances du Prince, & pour le ſoulagement de ſes Peuples. Il y a différence entre caſſation & *réforme*. La caſſation eſt toûjours injurieuſe, & ſuppoſe une grande faute contre le Service.

La *Réforme* ſe fait en hommes comme en chevaux.

Après la campagne, il ſe fait auſſi une *réforme* dans les Commis & les Equipages des Vivres.

Le Directeur Général commence d'abord par les Equipages ; & la prémiere choſe qu'il fait, c'eſt une revuë exacte, pour ſçavoir non-ſeule-

Digitized by Google

ſeulement le nombre de ſes chevaux, mais auſſi pour connoître les mauvais qui ne peuvent ſe remettre pendant le quartier d'Hiver, & dépenſeroient plus qu'ils ne valent.

Le Capitaine-Général, accompagné des Officiers particuliers, les lui font voir. On en dreſſe un Procès verbal en forme d'état, où l'on ſpécifie le poil, l'âge, la hauteur, & l'Equipage d'où on les tire, ce qui eſt certifié par le Capitaine-Général ; enſuite on les envoye dans des écuries pour être vendus inceſſamment, & le produit en eſt remis entre les mains du Tréſorier des Equipages, ſuivant l'ordre du Directeur Général des Vivres mis au bas de cet état.

Après que les bons chevaux ſont ſéparés des mauvais, on en compoſe des Equipages entiers, dont on donne le ſoin aux meilleurs Capitaines, caſſant ceux qui n'ont pas fait leur dévoir pendant la campagne, de même que les Conducteurs. On ne garde auſſi que les Maréchaux & les Charretiers, qui ont donné des preuves de leurs bons ſervices ; & quand cette *réforme* eſt faite, on marque de nouveau les chevaux, afin qu'on ne puiſſe les changer.

On remet les caiſſons & les charrettes ſous des hangars dans des lieux commodes pour les rétablir pendant l'Hiver, & l'on renvoye les chevaux à vuide dans leurs quartiers pour ne point les fatiguer. On ne donne ſeulement qu'un caiſſon par Equipage pour porter les uſtenſiles, les médicamens, les fers & les clous, dont on dreſſe un Mémoire au bas de l'état de l'Equipage, que le Capitaine ſigne double pour en rendre compte, & quaud tout eſt achevé, le Capitaine-Général les fait partir.

On retranche auſſi pour lors les appointemens des Officiers des Equipages, parce qu'ils ne ſont pas obligés à une ſi grande dépenſe. Les Capitaines ne touchent plus que 100. livres, & les Conducteurs 45. Les Maréchaux & les Charretiers reviennent à la ſolde qu'ils touchoient avant la campagne.

On caſſe les Bourreliers & les Charrons, parce qu'on n'en a plus de beſoin ; & quand on eſt arrivé au quartier, on réforme encore les Charretiers & les Hauts-le-pied, car il ne faut alors qu'un bon Valet pour panſer huit ou dix chevaux. On garde toûjours les plus ſages, les plus fidéles, & les plus ſoigneux.

Après la réforme des Equipages ſuit celle des Commis à la conduite, & des autres Commis qui ont ſervi en campagne, dont on ne réſerve que ceux qui ont de l'intelligence, & qu'on peut placer, les uns dans les Bureaux des Comptes, les autres dans des Places, qui demandent des Commis capables. *Voyez* RE'DUCTION de Trouppes.

REFORME' (Officier) eſt en général un Officier dont la place & la charge a été ſupprimée, de ſorte qu'il demeure quelquefois dans le même Corps, en qualité de Capitaine en pied *réformé*, ou bien il y demeure en qualité de Capitaine, ou de Lieutenant en ſecond, c'eſt-à-dire qu'il ſoulage l'Officier en pied, & qu'il fait une partie du Service, ou enfin il y reſte en qualité de Capitaine ou de Lieutenant *Réformé*, à la ſuite d'une Compagnie maintenuë ſur pied, & il y demeure toûjours avec l'avantage d'être conſervé dans ſon rang d'ancienneté, & en état de monter aux Charges vacantes, ſelon la date de ſa Commiſſion, ou de ſon Brevet.

REFOULER. Quand la poudre eſt dans le canon ou dans le mortier, on la *refoule*. C'eſt la fouler, & rebattre pluſieurs fois.

REFOULER : la mer *refoule*, c'eſt-à-dire, la marée deſcend.

Digitized by Google

REFOULER la marée : c'eſt aller contre la marée : ce qui eſt le contraire d'étaler la marée.

REFOULOIR, eſt ce long bâton ou hampe qui porte à ſon extrémité une boëte, maſſe ou tête de bois, de forme cylindrique, c'eſt-à-dire également gros en haut comme en bas, avec laquelle on preſſe la poudre dans la piéce.

REFOULOIR de cordés, terme de Marine : c'eſt un bouton de refouloir qui eſt emmanché de cordes : on ne s'en ſert que quand on eſt obligé de charger une piéce de canon par-dedans le Vaiſſeau.

REFRACTION aſtronomique : c'eſt une refraction que cauſe l'atmoſphére par laquelle un aſtre paroît plus élevé au-deſſus de l'horizon qu'il n'eſt effectivement. *Réfraction* horizontale : c'eſt celle qui fait paroître le Soleil ou la Lune au bord de l'horizon, lorſqu'ils ſont encore au-deſſous.

REFRANCHIR, ſe refranchir, terme de Marine, c'eſt quand l'eau de pluïe ou des vagues qui ont entré dans un Vaiſſeau s'épuiſe & diminuë, comme on le connoît à l'Archipompe.

REFREIN : c'eſt le retour du rejailliſſement des houles ou groſſes vagues de la mer qui vont ſe briſer contre des rochers.

* REFUITE ; En terme de Charpenterie, on dit qu'un trou a de la *réfuite*, lorſque la mortoiſe eſt trop profonde pour l'uſage qu'on en veut faire.

* REFUS ; En termes d'art enfoncer un pieu juſqu'à *refus de mouton*, c'eſt l'enfoncer autant qu'on le peut avec le mouton.

REFUSER, le Vaiſſeau a refuſé, c'eſt-à-dire, qu'il a manque à prendre vent de vent.

* REGAIN ; On dit qu'une piéce de bois & une pierre ont du *regain*, ou *qu'il y a du regain* à une pierre ou une piéce de bois, lorſqu'étant trop longues pour l'uſage auquel on les deſtine, l'excédent demande d'être coupé.

On donne auſſi le nom de Regain à la ſeconde herbe qui revient dans un pré qui a été fauché.

* REGALER, terme d'art qui ſe dit pour applanir, mettre de niveau, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de terrain. Dans ce ſens le régalement d'une aire ou d'une ſuperficie eſt ſa reduction à un même niveau.

* REGARD ; On donne ce nom à un Reſervoir d'eau courante, d'où partent pluſieurs tuïaux pour en faire la diſtribution, & des ouvertures qu'on y fait de diſtance en diſtance pour obſerver les défauts & faciliter les réparations de la conduite.

REGATE : on appelle ainſi des courſes de barques qui ſe font en forme de carrouſel ſur le grand canal de Veniſe, où il y a un prix deſtiné pour le Vainqueur.

REGIMENT, eſt un Corps de Trouppes compoſé, ſi c'eſt Infanterie, d'un ou pluſieurs Bataillons, commandés par un Colonel : ſi c'eſt Cavallerie ou Dragons, d'un ou pluſieurs Eſcadrons, commandés par un Meſtre de Camp.

Entre pluſieurs termes qui peuvent avoir produit l'étymologie de *Régiment*, celui de *regie* venant du Latin *regere*, *gubernare*, doit être préféré. Le *Régiment* eſt gouverné par un Colonel. Cependant M. Beneton, grand Etymologiſte, préfére le mot François *régime*, produit du Latin *regimen*. Le mot de *régime* eſt uſité dans la Phyſique, pour exprimer un Corps compoſé de pluſieurs autres. Mais ce n'eſt qu'une étymologie qu'il hazarde.

L'Infanterie a été miſe en Corps de Régiment, plûtôt que la Cavallerie. On en fait monter l'origine à Henri II. en 1558.

On trouvera à la fin de ce ſecond Volu-

Digitized by Google

Volume le rang & la liſte de tous les Régimens d'Infanterie, de Cavallerie Françoiſe & Etrangere, & celle des Régimens de Dragons & d'Huſſarts.

RE'GLE : c'eſt un inſtrument mince & étroit dont on ſe ſert pour tracer des lignes droites. La régle des Charpentiers eſt diviſée en ſix pieds de long, ils ont une grande & une petite régle. *Régle*, Réglet plat : c'eſt une régle de Menuiſier. *Régles du Quartier :* c'eſt une maniere de naviguer par le Quartier de réduction.

Dans l'Artillerie la *régle* eſt diviſée, & porte les différens diamétres & calibres des piéces & boulets.

* REGRATTER, c'eſt en termes d'Architecture ôter avec la Ripe ou avec le ciſeau la ſuperficie d'une vieille muraille, d'une ancienne voûte de pierre, pour la blanchir : On a *régratté* la Cathedrale.

Régratter, en termes de Gravûre, c'eſt retoucher avec le burin : cette planche a été régratté.

* REIN, ſe dit des côtés d'une voûte où la courbure commence.

Rein d'arche, c'eſt la maçonnerie qui remplit l'extrados ou la douelle extérieure d'une voûte, juſqu'à ſon couronnement. On dit qu'une Arche a les *Reins* vuides lorſque les *Reins* ne ſont pas remplis de maçonnerie pour ſoulager la voute. La plûpart des voûtes Gothiques ont les *Reins* vuides.

Quand on ſe propoſe de batir des maiſons ſur un pont, projet toûjours dangereux, on laiſſe ordinairement les *Reins* des Arches vuides, afin de ménager des caves dans cet eſpace.

* REJOINTOIER ; terme de Maçonnerie, qui ſignifie remplir & ragréer avec du Mortier de chaux & de ciment les joints des pierres d'un vieux bâtiment.

REJOUISSANCES publiques : j'ai trouvé un morceau curieux dans les notes de M. le Chevalier Folard ſur ſon Polybe, au ſujet des réjouiſſances & Prieres publiques des Anciens, le voici. Les Anciens, dit-il, avoient leur *Te Deum*, comme les Modernes, pour remercier les Dieux de leurs victoires. Ils faiſoient plus ; car ils ordonnoient des Fêtes & des Proceſſions où ils portoient toutes les Statues de leurs Dieux avec beaucoup de dévotion & même de dépenſe.

Les marques de leur reconnoiſſance étoient plus ou moins grandes & moins pompeuſes, ſelon la grandeur & l'importance des victoires de leurs Généraux, & ces fêtes ne finiſſoient pas en un jour, elles durpient quelquefois des ſemaines entieres. Céſar par ſes victoires dans les Gaules faillit à ruiner les Romains en fêtes, & en remercimens à leurs Dieux ; deſorte que de ſon tems le Sénat n'eut guéres d'autre occupation que celle d'ordonner des jeux & des fêtes à Rome & dans tout l'Empire.

Ce grand Capitaine en gagna tant que quinze jours d'actions de graces purent à peine ſuffire, c'eſt ce qu'il nous apprend dans ſes Commentaires. Il n'en fut pas ainſi dans la ſeconde guerre punique. Les Romains n'ordonnerent des jours de vœux & de prieres que pour détourner la colére des Dieux qui pendoit ſur leur tête, & ſe les rendre favorables dans les grandes criſes des affaires ; & pendant qu'on s'en plaignoit à Rome, on les remercioit & l'on s'en réjouiſſoit à Carthage.

Les Dieux, dit-il, ne perdoient jamais rien de leurs revenus dans les bons événemens, comme dans les plus ſiniſtres : les vaincus augmentoient le nombre des victimes, & choiſiſſoient les plus graſſes pour les appaiſer & les tourner de leur

Digitized by Google

côté. Les Autels des Victorieux ne fumoient pas moins par reconnoiſſance. Rome ne fut jamais plus devote que du tems d'Annibal. L'adverſité ſeule a ce pouvoir-là, & la proſperité de nos affaires fait un effet tout contraire dans le cœur des hommes.

C'étoit la coûtume des Romains, dit Polybe, de ne rien épargner pour fléchir les Dieux dans leur colére ; ils ne trouvoient pas, comme Ajax, que ce fût une choſe honteuſe de vaincre ou de ſe tirer d'embarras par l'aſſiſtance divine. C'eſt ainſi, diſoit l'Empereur Aurelien au Senat, que nos Ancêtres ont commencé & terminé pluſieurs guerres fâcheuſes, & reconnu que jamais leur ſecours ne fit honte aux Nations belliqueuſes & bien commandées.

Jamais les Romains n'en eurent un plus grand beſoin. Leurs Soldats étoient bons, ils le ſçavoient bien, mais cela ne ſuffiſoit pas : il falloit de bons Généraux : car un bon & un mauvais, lorſque le commandement eſt partagé, & que chacun fait à ſa tête, lorſqu'il eſt en jour, c'eſt tout comme rien. Quand le tour d'Æmilius vint pour commander, ce Général remporta un grand avantage ſur Annibal ; mais le lendemain Varro ſon Collegue perdit tout par ſon ignorance & ſa lâcheté.

On avoit raiſon à Rome de s'alarmer lorſqu'on y apprit que les Armées étoient en préſence, & que les Conſuls n'étoient pas d'accord : la dévotion du peuple redoubla, les Temples ne déſempliſſoient pas à la veille d'un ſi grand événement. Tout étoit en prieres, en vœux & en ſacrifices : mauvais tems pour les bœufs & pour les moutons, & abondance de biens pour les Prêtres & les Sacrificateurs.

Ce que les Payens faiſoient dans la proſpérité de leurs affaires, comme dans leurs plus grandes infortunes, c'eſt-à-dire, après les plus grandes victoires, ou dans leurs défaites les plus complettes, les Modernes le font auſſi, & ne leur cédent pas en acte de dévotion. Cela ſe remarque dans toutes les Religions du monde entier.

Les Prêtres du Paganiſme, dont le nombre n'étoit pas moins grand en ce tems-là qu'il l'eſt aujourd'hui dans le Royaume de Siam, de la Chine & du Japon, ne faiſoient jamais une plus grande récolte d'argent & d'offrandes que dans les tems de calamité. La peſte, la guerre, les tremblemens de terre, les prodiges & les phénoménes céleſtes les plus extraordinaires, comme ceux de la terre, tout leur produiſoit ; c'étoit des faveurs de leurs Dieux. Ils les remercioient & s'en réjouiſſoient dans le fond du cœur, pendant, que toute une Nation, ou toute une Ville étoit dans l'affliction, dans l'abattement, & dans la crainte que le mal n'empirât ; enfin ils trouvoient le moyen à l'aide de leurs prieres, de leurs ſacrifices, & des fourberies des oracles de leurs Dieux qu'ils faiſoient parler à leur fantaiſie, de s'enrichir dans les tems les plus miſérables comme dans les plus heureux.

Voilà ce que le Commentateur de Polybe nous apprend des *Réjouiſſances & Prieres publiques des Anciens.* Pour nos réjouiſſances publiques occaſionnées par des victoires & des priſes de Villes, elles ſont toûjours précédées d'un *Te Deum* qui ſe chante dans toutes les Egliſes de l'étenduë du Royaume. Celles que nos Peres ont vuës ſous les régnes précédens, quelque magnifiques qu'elles ayent été ſur-tout ſous Louis XIV. ſont au-deſſous des réjouiſſances publiques qui ſe ſont faites à Paris & dans les principales Villes du Royaume, à l'occaſion du mariage de Madame Prémiere, du rétabliſſement

Digitized by Google

ment de la ſanté du Roi en 1744. & de ſes belles Campagnes de 1744. & 1745.

REITRES, étoient des Cavaliers venus d'Allemagne, qui commencerent à ſervir dans nos Armées avec les Carabins ſous Henri III.

Ils firent diſparoître les Cavaliers Orientaux.

RELACHER, terme de Marine, eſt diſcontinuër le cours en droiture pour moüiller, ou dans le Port du partement, ou dans quelqu'autre parage de la route.

RELAIS, ou BERME, eſt une largeur de terrein au pied du rempart, du côté de la campagne, deſtinée à récevoir les débris que le canon des Aſſiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le foſſé. Pour plus de précaution, on paliſſade les *bermes*.

RELEVEMENT : c'eſt la hauteur d'un Vaiſſeau, eu égard à une partie du même Vaiſſeau qui eſt plus baſſe. Vaiſſeau dont le relevement eſt bien proportionné : c'eſt la différence qu'il y a en ligne droite du pont à ſon avant & à ſon arriére. *Relever* un Vaiſſeau : c'eſt le remettre à flot lorſqu'il a été échoüé ou qu'il a touché. *Relever* un Vaiſſeau, c'eſt le relever lorſqu'il eſt à la bande. *Relever* l'ancre, c'eſt la changer de place, la mettre dans une autre ſituation. *Relever* les branles, ſaiſir les branles : c'eſt attacher les branles par le milieu, près du pont afin qu'ils ne nuiſent point & n'empêchent de paſſer entre les ponts.

RELEVER une Sentinelle, c'eſt mettre un autre Soldat de garde en la place de celui qui étoit en faction.

RELEVER la tranchée ; c'eſt monter la garde à la tranchée, & prendre le poſte d'un autre Corps de Trouppes, qui deſcend la garde. *Voyez* TRANCHE'E.

RELEVER un Vaiſſeau, c'eſt le mettre à flot quand il a touché. *Voyez* ECHOUER.

RELIEF, eſt un ordre que l'Officier obtient du Miniſtre, pour ſe faire payer ſes appointemens échus pendant une abſence qu'il a faite du Corps.

* RE'LIEF, ſe dit de tout ce qui eſt rélévé en boſſe dans les ouvrages de Sculpture, de Poterie & de Fonte, & des ornemens d'Architecture taillés en ſaillie.

Le *rélief* ou la ſaillie dans un bâtiment doit être proportionnée à la grandeur de l'édifice, & à la diſtance d'où il doit être vû.

Plein-rélief, c'eſt un ouvrage de ſculpture iſolé & détache du fond ; c'eſt proprement une figure taillée après nature.

Bas-rélief, c'eſt un ouvrage de ſculpture qui a peu de ſaillie, & qui tient à un fond.

Demi-rélief, ſe dit d'une figure ſortant à demi-corps du plan ſur lequel elle eſt poſée.

* RELIEN : c'eſt la poudre pilée & écraſée qui n'a pû paſſer par le Tamis de ſoié : on en fait les chaſſes à des Pots-à-feu mêlée avec de l'aigremore ; comme elle eſt à moitié écraſée, elle agit moins vivement que la poudre dont l'effet eſt trop promt pour que la garniture puiſſe bien prendre feu.

* REMBLAI. On donne ce nom aux travaux de terres rapportées & battuës, ſoit pour faire des levées, ſoit pour applanir quelque terrain.

REMEDIER à des voies d'eau : beaucoup de gens ſe ſervent de ce terme pour dire boucher les voies d'eau.

* REMEIL. On donne ce nom à certains courans d'eau qui ne glacent point en hiver, & où l'on trouve ordinairement des becaſſes & d'autres oiſeaux aquatiques.

* RE-

Digitized by Google

* REMENE'E, autrement *Arriére-vouſſure :* c'eſt le nom d'une ſorte de petite voûte qu'on met derriere le tableau d'une porte ou d'une fenêtre, pour couronner l'embraſure.

REMETTRE un Bataillon, *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou ſimplement ſe *remettre ;* c'eſt revenir ſur ſon terrein après avoir fait des doublemens, des contremarches, ou des converſions. Ainſi c'eſt reprendre ſes prémiéres diſtances, & faire face ſur le même front où l'on étoit avant le mouvement. Quand les doublemens ſe font par files, il faut toûjours ſe *remettre* par le contraire du doublement.

Par exemple, ſi on a doublé les files à droite, il faut ſe *remettre* en faiſant à gauche, & ſi on double les files à gauche, on ſe remet en faiſant à droite. Mais aux doublemens qui ſe font par rangs, on ſe remet de la même maniere qu'on a doublé ; c'eſt-à-dire, que ſi on a doublé à droite, on fait encore à droite pour ſe remettre, & ſi on a doublé les rangs à gauche, on ſe remet en faiſant encore à gauche.

REMETTEZ le chien dans ſon repos : ce commandement de l'exercice ſe fait en rélevant le chien & le remettant en ſon repos.

REMETTEZ la baguette en ſon lieu : autre commandement qui ſe fait en deux tems : au prémier on pouſſe le bras droit tendu devant ſoi, le bout de la baguette un peu haut : au ſecond on la met en ſa place, la main droite au bout du fuſil, le pouce le long du canon.

REMETTEZ la bayonnette : autre commandement qui ſe fait en la mettant dans le fourreau.

REMETTEZ le fourniment : autre commandement qui ſe fait en le remettant en ſa place.

REMETTEZ-VOUS : autre commandement, qui ſe dit après les demi-tours à droite, & les demi-tours à gauche.

REMORAL, eſt un Officier de Galére, qui a ſoin des rames.

REMONTE d'un Cavalier, eſt le ſecours qu'on lui donne, en lui fourniſſant un cheval, quand il eſt démonté.

Quand un Capitaine fait le décompte à ſes Cavaliers, il régle ce qu'il a fourni pour la *remonte.*

La fourniture de l'Etape eſt réglée par l'Ordonnance du Roi du 13. Juillet 1727. Elle porte, qu'elle doit être faite en tems de guerre ſans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans de Cavallerie conduiſant des recruës & des *remontes,* tant en vivres qu'en fourrage. Mais comme en tems de paix les Officiers n'ont pas, à beaucoup près, le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, ils n'ont pendant la paix que la moitié des fourrages qui ſont attribués à leur grade ; mais on ne leur retranche rien ſur les rations des vivres, qui leur ſont fournies en tout tems ſur le même pied. Comme les routes des *remontes* s'expédient de la même maniere que les routes des Récruës, je renvoye au mot *Récruës,* où je parle de la maniere que ceux qui les conduiſent ſe doivent comporter, pour ſe conformer aux Ordonnances du Roi, données à ce ſujet.

REMONTER une riviere, c'eſt naviguer ſur une riviére en allant de la mer vers ſa ſource.

REMORQUER, terme de Marine, c'eſt faire voguer un Vaiſſeau à voiles par le moyen d'un Vaiſſeau à rames. Le mot de *toüer* marque la même action : mais on toüe par le cabeſtan & par la hanſiere, & l'on *remorque* par un Vaiſſeau à rames.

REMOUX : le remoux d'un Vaiſſeau eſt de certains tournans d'eau

Digitized by Google

d'eau qui ſe font lorſque le Vaiſſeau paſſe.

REMPART, eſt la hauteur des terres qui couvrent le corps d'une Place, ou le terre-plain d'un Ouvrage, & qui porte le parapet du côté de la Campagne. Sa hauteur ne doit pas paſſer trois toiſes, ni ſon épaiſſeur dix à douze toiſes, à moins qu'on n'y ſoit contraint par la néceſſité d'employer toutes les terres qu'on a tirées en creuſant le foſſé, parce que ces mêmes terres ne peuvent ſervir qu'à faire la maſſe du rempart, & à élever des cavaliers, ou bien à faire le glacis du chemin couvert.

L'uſage du *rempart* eſt prémiérement d'empêcher l'ennemi d'entrer dans la Place; ſecondement de couvrir la Ville & les Places d'Armes, les Magaſins & les Logemens des Gens de guerre, du canon des Ennemis; troiſiémement il commande au-dehors de la Place, & dans les travaux des ennemis; quatriémement il ſert à mettre les piéces de canon en batteries, à ranger les trouppes pour la défendre en cas de brêche, à y faire des retranchemens, des ſoûterrains ou logemens à l'épreuve de la bombe; cinquiémement pour empêcher la deſertion des Trouppes.

Les *remparts* bas & les *remparts* hauts ont leur défaut. Les *remparts* fort hauts coûtent beaucoup, ſont expoſés aux batteries des ennemis, & leurs débris comblent le foſſé ce qui en facilite le paſſage. Ceux qui ſont déſtinés pour ſa garde ne peuvent tirer qu'en plongeant, & il y a un grand eſpace de *rempart* qui n'eſt pas vu. Les *remparts* bas coûtent moins à bâtir, ils ſont moins expoſés au canon, il n'y a point d'eſpace dans le foſſé qui ne ſoit défendu de front, & tous les coups ſont raſans, mais ils peuvent être facilement commandés par les hauteurs des environs, ou par les Ouvrages des ennemis.

L'Eſcalade en eſt facile & la deſertion auſſi, mais on peut remédier à la deſertion & aux ſurpriſes, par des fraiſes & des paliſſades. La meilleure maniere de faire les *remparts*, eſt de les faire revêtus de maçonnerie juſqu'au rès de chauſſée, afin d'éviter l'éboulement des terres, & le reſte revêtu de gazon ou de brique, ce qui empêche les éclats du canon, qui tuent ou bleſſent les Soldats qui ſont aux environs, & rendent inutiles les fauſſes braies. Les parties du *rempart* ſont le talus intérieur ou extérieur, le parapet, la banquette & le terre-plain. *Voyez* MURAILLE.

Voici, ſelon la moyenne fortification de M. de Vauban, la maniere de conſtruire un *rempart*. Le *rempart* a ordinairement 15. pieds de hauteur ſur le niveau de la Place; pour éviter l'affaiſſement des terres, on lui donne en-dedans une pente égale à ſa hauteur ou du-moins aux deux tiers, qu'on nomme talus intérieur pour le diſtinguer de l'extérieur.

On met le long de ce talus en certains endroits des rempes, ou pentes extrêmément douces pour monter ſur le *rempart*: elles ont deux toiſes de largeur & ſont priſes ſur le talus intérieur. On les place ſelon l'occaſion & le beſoin, tantôt à l'angle du *rempart*, vis-à-vis l'entrée du Baſtion, quand le Baſtion eſt plein, tantôt le long des flancs, où à l'angle flanqué, quand le Baſtion eſt vuide.

Le bord extérieur eſt toûjours revêtu ou d'un ſimple gazon, ou d'une muraille de pierre, ou de brique. Quand il eſt revêtu d'un ſimple gazon on ne peut guere ſe diſpenſer de faire ſon talus extérieur égal à ſa hauteur, ou du-moins aux deux tiers, pour empêcher l'affaiſſement des terres; & comme l'ennemi pourroit y monter facilement, on plante au niveau du haut du *rempart*,

Digitized by Google

rempart, autrement dit le terre-plain, des fraiſes qui ſont des pieux quarrés poſés près que horizontalement à 6. pouces de diſtance les uns des autres & ſortans en-dehors de 12. ou 13. pieds pour empêcher les eſcalades.

Quand le *rempart* eſt revêtu d'une muraille, ce que M. de Vauban a toûjours obſervé, le talus extérieur doit être égal à la cinquiéme partie de ſa hauteur: ainſi en donnant 15. pieds de hauteur au *rempart*, le talus extérieur doit être de 3. pieds; & ces 3. pieds de talus extérieur étant ajoûtés aux 15. pieds du talus intérieur, réduiſent la largeur du *rempart* au ſommet à 9. toiſes, ſur leſquelles il faut encore prendre l'épaiſſeur du parapet & de la banquette.

* REMPLAGE, terme d'Art, qui eſt une corruption de rempliſſage. Les Maçons appellent *remplage* le moilon ou le blocage dont ils rempliſſent le vuide d'une muraille.

Les Charpentiers nomment *poteaux & fermes de remplages*, les poteaux & les fermes qui ſervent à remplir les intervalles entre les poteaux corniers & les maîtreſſes fermes.

RENARD: c'eſt une eſpéce de croc de fer avec lequel on prend les piéces de bois qui ſervent à conſtruire des Vaiſſeaux, pour les tranſporter d'un lieu en un autre. *Renard* eſt auſſi une petite palette de bois ſur laquelle on a figuré les trente deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a ſix petits trous qui ſont en ligne droite. Les ſix trous de chaque rumb repréſentent les ſix horloges, ou les ſix demi-heures du quart du Timonier, qui pendant ſon quart marque ſur le *Renard* combien le Vaiſſeau a couru de demi-heures ou d'horloges ſur chaque air de vent: ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous, deſorte que ſi le ſillage du Vaiſſeau a été ſur le Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatriéme trou du Nord, ce qui ſert à aſſûrer les eſtimes & les pointages. Le *Renard* eſt attaché à l'artimon proche de l'habitacle.

* Au RENARD, ſignal des ouvriers qui enfoncent des pilots, pour reprendre haleine. *Voyez* SONNETTE.

* RENCONTRE. On donne ce nom, en termes de guerre au combat de deux Corps de troupes ennemies, lorſque n'aiant pas été prévû, il ſe fait tumultuairement, ou du-moins ſans qu'on puiſſe y employer toutes les régles militaires.

RENCONTRE: c'eſt un commandement, que l'on fait au Timonier d'un Vaiſſeau, afin qu'il pouſſe la barre du gouvernail du côté oppoſé à celui, où il l'avoit pouſſée.

RENCONTRE: c'eſt un terme en uſage parmi les Scieurs de long, & ils appellent ainſi l'endroit où à deux ou trois pouces près, les deux traits de ſcie ſe rencontrent & où la piéce ſe ſépare.

* RENDEZ-VOUS: c'eſt le lieu indiqué pour l'aſſemblée des Troupes deſtinées pour quelque entrepriſe concertée.

RENDRE-VOUS: c'eſt le lieu que l'on marque, afin que les Vaiſſeaux d'une flotte viennent s'y rendre s'ils ſons ſéparés, ou détachés par quelque fortune de mer. *Rendre* le bord: c'eſt-à-dire venir moüiller, ou donner fond dans un Port, ou dans une Rade.

RENDU: Soldat *rendu*: on ne ſe ſert aujourd'hui que du terme de Déſerteur pour déſigner un Soldat qui paſſe à l'ennemi, & de *rendu* pour celui qui met les armes bas.

* RE-

Digitized by Google

* RENETTE : c'eſt un inſtrument qui ſert, à chercher une enclouëure dans le pied d'un cheval.

* RENFORT, terme de guerre qui ſignifie une augmentation d'hommes, ou de vivres, ou de munitions, qu'on envoie pour fortifier une Place ou une Armée.

RENFORT eſt une partie de la piéce du canon. La piéce de canon eſt ordinairement de trois groſſeurs ou circonférences. Le prémier *renfort* qui forme la prémiere circonférence de la piéce, eſt depuis l'aſtragale de la lumiere, juſqu'à la plate-bande & moulure qui eſt ſous les anſes.

Le ſecond *renfort*, qui eſt la ſeconde circonférence eſt depuis cette plate-bande & moulure, juſqu'à la plate-bande & moulure, que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux *renforts* vont toûjours en diminuant, & enſuite eſt la volée, troiſiéme circonférence qui eſt auſſi moindre en groſſeur.

* RENFLEMENT : en Architecture on appelle Renflement de colonne, la petite augmentation qui ſe fait au tiers du fut de la colonne vers le bout d'en-bas, & qui diminuë inſenſiblement vers les deux extrémités.

* RENFORCEMENT : on donne ce nom à la partie d'un Théatre qui fait ſa profondeur. Les Architectes appellent auſſi *Renforcement* le parement au dedans du fond d'un mur, comme d'une niche ou arcade feinte. La profondeur qui eſt entre les poutres d'un grand plancher ſe nomme *Renforcement de ſoffite*.

* RENFORMIS, terme de maçonnerie, qui ſe dit de la reparation qu'on fait à un mur, lorſqu'elle demande plus qu'un enduit ſimple.

* RENTON : on donne ce nom à la jointure de deux piéces de bois ſur une même ligne. L'endroit où les deux moitiés d'une ſabliére ſe joignent ſe nomme auſſi *Renton*.

RENVERSEMENT : changer par renverſement, c'eſt tranſporter des Marchandiſes, ou la charge d'un Vaiſſeau dans un autre Vaiſſeau.

REPARATIONS. Les menuës réparations d'un Régiment conſiſtent dans le raccommodage de leurs linges, de leurs habits, armes, outils, tentes, faiſceaux, & autres choſes néceſſaires pour camper. Pendant l'hiver les Majors des Régimens, de concert avec les Commandans doivent pourvoir à tout ce qui peut manquer à leurs Soldats, tant pour ce qui régarde l'armement, que pour l'habillement, & les menuës réparations, principalement pour toutes les choſes, qui ſont néceſſaires pour camper, afin de n'être pas pris au dépourvu, ſi l'on marche de bonne heure, comme il arrive très-ſouvent. Ainſi les Majors doivent faire marquer les tentes, & manteaux d'armes, examiner les outils, & porte-outils, pour faire réparer ceux, qui ſont endommagés, & en faire donner d'autres à la place de ceux, qui manquent : comme auſſi faire faire par Compagnie un faiſceau pour les armes d'un bois très-droit, de la hauteur de ſix pieds, ferré par les deux bouts, pour pouvoir d'un côté entrer aſſez avant en terre, & pour contenir de l'autre la tête du manteau d'armes. Ce faiſceau eſt garni de ces deux traverſes paſſées en croix à un pied de ſa tête, pour contenir les armes également de tous côtés. C'eſt une très petite dépenſe, qui ne coûte que dix ou douze ſols par Compagnie. Cependant il y a beaucoup de Régimens, qui n'ont pas cette attention, ce qui fait que leurs fourriers, qui coupent au bois des faiſceaux, tels que le hazard les produit,

Digitized by Google

produit, les uns courts les autres longs, ſans traverſes, & qui en changent à chaque Camp, n'alignent jamais bien leurs faiſceaux, en manquent le plus ſouvent, ou ceux, qu'ils font ſont ſi mauvais, que les armes tombent, ſe briſent, ſe gâtent au moindre vent, au-lieu que lorſque l'on donne un faiſceau bien fait & en bon état au Fourrier, il en répond, le porte d'un Camp à l'autre, & en y arrivant les armes ſont tout d'un coup miſes aux faiſceaux, bien alignés, & en ſûreté, ce qui les conſerve, & évite bien des accidens, qui arrivent très-ſouvent, quand les Soldats jettent leurs armes par terre, faute d'avoir un faiſceau planté pour les y mettre.

Il y a encore certaines petites attentions, qui ſemblent être des bagatelles, & qui néanmoins ſont utiles ſur-tout pour faire paroître une troupe; comme d'avoir ſoin des chapeaux des Soldats, de faire donner des vergettes par chambrée, des bonnets pour aller à l'eau, au bois, à la paille, & autres choſes ſemblables, afin de conſerver leurs chapeaux; faire mettre des agrafes aux baſques de leurs habits, pour les rélever ſur les côtés; tenir la main à ce que leurs guêtres ſoient bien faites; d'examiner juſques aux Havre-ſacs, & enfin juſques aux moindres choſes, de façon qu'il ne manque pas un ardillon au Régiment.

* RE'PARATION, choſes à réparer dans un bâtiment.

Groſſes réparations, ce ſont les murs, les planchers, les couvertures, les plombs, les fenêtres, les portes &c. ces réparations régardent les Propriétaires.

Menuës réparations, ou *réparations locatives*, ce ſont celles qui régardent les Locataires, comme l'entretien des vitres, des ſerrures, du carrelage, des parquets, &c.

* REPE'RE: c'eſt le nom qu'on donne aux traits de craie que les menuiſiers font aux piéces d'aſſemblage pour les réconnoître. On appelle *piéces réperées*, celles qui ont cette marque.

Repére ſe dit auſſi des marques qu'on fait ſur les tuiaux d'une Lunette d'approche, pour régler le point juſqu'où ils doivent être allongés.

* RE'PLIER, ſe réplier, ſe dit, en terme de Guerre, de certains mouvemens que fait un Corps de Trouppes: on dit, ſe réplier ſur la droite, ſur la gauche, ſur le centre, pour dire qu'on s'eſt tourné de ce côté-là.

REPONDRE: rendre le ſalut: *voyez* SALUT.

REPOSEZ-VOUS ſur vos armes: ce commandement de l'exercice ſe fait en quatre tems: au premier le Soldat porte bruſquement la main droite ſur le chien du fuſil, le gliſſant quatre doigts de la main gauche, de maniere que le bout de la platine ſoit vis-à-vis le menton, tournant un peu la croſſe, obſervant que le fuſil ſoit dans la même ſituation. Au ſecond on porte le fuſil de la main droite devant ſoi entre les deux yeux, le bras tendu à la hauteur de la cravate. Au troiſiéme on baiſſe le fuſil avec la main droite en portant la gauche à un demi pied du bout de la tête. Au quatriéme, on laiſſe tomber la croſſe à terre en portant la main droite, joignant au-deſſus de la gauche, de maniére pourtant qu'on voye tout le viſage au-deſſus des poignets.

* REPOUS. C'eſt une eſpéce de mortier, fait de vieux plâtres battus & mêlés avec de la poudre de brique & de la chaux.

REPOUSSOIRS: les repouſſoirs des Charpentiers d'Artillerie, & de Marine, ſont des chevilles de fer, dont ils ſe ſervent pour faire ſortir les chevilles d'aſſemblage.

Un

Un *repouſſoir* à clous, c'eſt une longue cheville de fer, terminée un peu en pointe, dont on ſe ſert pour chaſſer les clous du lieu, où ils ſont cloués. *Repouſſoir* à cheville: c'eſt une autre eſpéce de chevilles de fer, dont l'uſage eſt de chaſſer les chevilles hors de leurs trous.

* REPOUSSOIR, inſtrument de Tailleur de pierres; c'eſt un long ciſeau de fer, qui leur ſert à pouſſer des moulures. Celui des Charpentiers & des Menuiſiers, eſt une cheville de fer qu'ils emploient pour faire ſortir les chevilles d'aſſemblage.

* REPOUSSOIR. Les Artificiers appellent ainſi une petite baguette un peu moins groſſe que celle à rouler, qui ſert à enfoncer les chaſſes dans les Pots & autres Artifices.

REPRENDRE une manœuvre: cela ſe dit d'une manœuvre, ſur laquelle on travaille, qui ſe trouvant trop longue, on eſt obligé de la replier, & de faire un amarrage ou plus haut, ou plus bas.

* REPRENDRE. En termes de Maçonnerie, *reprendre un mur par ſous œuvre*, le réparer peu à peu, avec peu d'etaies.

REPRENEZ vos armes: ce commandement de l'exercice ſe fait en quatre tems, le prémier eſt d'ouvrir un peu le bras à côté de ſoi: au ſecond en ſe baiſſant on prend les armes, les mains dans la même ſituation qu'en les poſant. Au troiſiéme on tourne les armes, & en les levant pour que la platine ſoit en dehors, & l'on porte la main droite à quatre doigt de la hauteur de la tête, les bras tendus, ſans lever la gauche. Au quatriéme, on laiſſe tomber la croſſe à terre, & la main gauche gliſſe le long du canon juſqu'à la droite

REPRENEZ la bayonnette: autre commandement. On détache la bayonnette, la tenant par la poignée la pointe en haut, le poignet à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu.

* REPRISE: ce qu'on appelle en termes de mer *répriſe*, eſt un Vaiſſeau, qui après avoir été pris par l'Ennemi, eſt répris par ceux à qui il appartenoit.

* REPRÉSAILLES, terme de guerre. On donne ce nom à tout ce qui ſe fait contre l'Ennemi, pour tirer ſatisfaction de quelque injure ou de quelque violence. Les réprésailles s'exercent ordinairement dans des choſes de même nature. On brule des villages en réprésailles, c'eſt-à-dire parce que l'Ennemi en a brulé.

RE'S-DE-CHAUSSE'E ou niveau de Campagne. *Voyez* NIVEAU.

* RESEPER: c'eſt couper avec la cognée, ou la ſcie, la tête d'un pieu ou d'un pilotis, qui réfuſe le mouton, parce qu'il a trouvé de la roche, ou pour le mettre de niveau avec le reſte du pilotage.

RESERVE: *Corps de reſerve* eſt un Corps de Trouppes deſtiné, ou pour ſe jetter promptement dans le Camp & en augmenter la garde en cas de beſoin, ou pour empêcher l'Ennemi d'approcher ce Camp par les derrieres.

Un *Corps de reſerve* ſert encore à venir charger en flanc l'Armée ennemie, en ſe déployant ſubitement, d'un côté ou d'autre. L'uſage des *Corps de reſerve* eſt fort ancien.

Dans l'action de Thymbara il y avoit à la *reſerve* du Camp de Cyrus, des chameaux portant chacun des Archers, & l'on prétend même que ce fut la vuë & l'odeur de ces animaux, qui commença à ébranler les Cavaliers Lydiens, leurs chevaux n'étant pas accoûtumés à voir ni à ſentir de tels adverſaires.

Ce fut un Corps de *reſerve*, qui à la Bataille de Pharſale vint ſubitement rafraichir les Soldats de l'Armée

mée dont ce Corps étoit, & contribua beaucoup à la victoire que *César* remporta sur *Pompée*.

Les *Corps de reserve* se sont toûjours conservés, & il n'y a point de Nation qui n'en fasse usage. Ils contribuent beaucoup au gain d'une Bataille. On doit l'invention des *Corps de reserve*, dit Vegéce, aux Lacedemoniens ; les Carthaginois les imiterent, & les Romains ensuite. Mais l'invention en est plus ancienne, comme je l'ai dit plus haut.

Les Romains, tant sous les Consuls, que sous les Empereurs avoient en réserve derriere l'Armée des Trouppes d'élite de Cavallerie & d'Infanterie. Les unes se portoient vers les ailes, les autres vers le centre, & étoient toûjours prêtes à voler dans l'instant, par tout où l'on étoit presſé trop vivement, afin d'empêcher la disposition générale de se rompre.

Leur Corps de Bataille n'avoit qu'une action générale, pour repousser ou pour rompre, s'il se pouvoit, les Ennemis. Mais si l'occasion demandoit de former le *cuneus*, c'étoit avec des *Corps de reserve* qu'ils faisoient ces dispositions. Quand ils n'avoient pas de Trouppes de reste, ils aimoient mieux faire un front de Bataille plus court pour se ménager des *reserves* plus considérables.

C'est la sage précaution qu'ont toûjours des Généraux habiles. Dans leur ordre de Bataille ils pensent à se reserver des Trouppes fraiches pour le besoin. Dans les Armées Romaines le Général en chef commandoit l'aile droite, le second se plaçoit au centre de l'Infanterie, & le troisiéme avoit son poste à la gauche, & tous les trois avoient chacun à leur commandement un *Corps de reserve* a portée de le secourir dans le besoin.

RESINE : comme elle est d'une grande utilité, tant sur mer que sur terre, je vais en expliquer la nature. C'est une liqueur oléagineuse, condensée, épaissie sur les Pins, Sapins, Mélèses, Cyprès, Térébinthes, & autres arbres de même nature, dont les bois sont gras. Cette liqueur en sort, ou par le trou qu'on fait dans le bois avec une tariére, comme dans le bois de la Mélèse, ou par les incisions, qui se font par leurs écorces, d'où elle découle abondamment, comme elle fait du Sapin. La *Résine* se divise en liquide, en séche, ou solide, & l'une & l'autre provient du même arbre. La Résine séche se tire des pommes de Pin, de Sapin, & de la Pesse : on l'appelle proprement poix réſine. La meilleure est celle, qui est ordorente & transparente, qui n'est ni seche, ni humide, & qui ressemble à la cire : on juge de la bonté de la Résine par sa couleur. La meilleure est un jaune pâle tirant sur le blanc. On mêle du soufre avec la Résine pour la rendre plus blanche, & pour la rendre propre à garantir le bois des Vaisseaux de vers. Les Hollandois tirent leur réſine de France.

RESOLUTION : la *résolution* est une qualité nécessaire à un Général. Consulter lentement, exécuter promptement & avec vigueur, c'est l'avis des Sages. Un Général après sa *résolution* prise ne doit plus écouter ni doutes, ni scrupules. Il faut qu'il suppose que tout le mal qui peut arriver n'arrive pas toûjours, soit que la providence le détourne ou que l'adresse l'évite, ou que l'imprudence des ennemis ne s'en avise pas.

* RESPONSION, terme d'Ordres militaires, qui se dit pour *charge* ou *rédévance*. Une Commanderie païe à son Ordre telle somme de *responſion*, plus ou moins suivant sa valeur.

RES-

Digitized by Google

RESSAC, terme de Marine: c'eſt le choc des vagues de la mer, qui ſe déployent avec impétuoſité, contre une terre, & s'en retournent de même.

RESSIF: c'eſt une chaîne de rochers, qui ſont ſous l'eau: ce terme n'eſt en uſage que dans l'Amérique.

* RESSORT: c'eſt une piéce d'acier fin, qui étant bandée avec violence dans une Machine, preſſe d'autres piéces & ſert ainſi à leur donner du mouvement.

RESTAUR: c'eſt le dédommagement, la reſſource, qu'ont les Aſſûreurs les uns contre les autres, ſuivant la date de leurs aſſûrances, ou contre le Maître, ſi l'avarie ou le dommage provient de ſon fait.

RETENUE: c'eſt ce qu'on retient au Soldat ſur ſa paye pour ſon entretien, ainſi qu'à la Cavallerie, & aux Dragons dans l'entretien deſquels entre encore celui de leurs chevaux. Le Roi accorde, quand il lui plaît des *Brevets de retenuë* ſur les Charges Militaires en faveur de ceux à qui il eſt dû pour qu'ils ſoient payés ſur le produit de ces Charges Militaires. Au ſujet de ces Brevets de *retenuë* & d'aſſûrance, il y a pluſieurs Reglemens du Conſeil d'Etat du Roi inſérés dans le Code Militaire Tom. I. pag. 423. & ſuivantes. J'y renvoie le Lecteur. Quant au mot de *retenuë*. Un Officier, qui meneroit un corps de Soldats de recruë, hors d'état de ſervir, & qui ſeroient renvoyés par le Colonel ou le Commandant, conjointement avec le Commiſſaire des guerres: ſur le compte qu'on en rend à Sa Majeſté, en conſéquence de l'avis que le Colonel, ou Commandant, & Commiſſaire en donnent au Secretaire d'Etat de la guerre, elle donne ſes ordres pour faire retenir ſur les appointemens deſdits Officiers, la valeur de l'étape inutilement conſommée par leſdits Soldats renvoyés. Cela eſt conforme aux Ordonnances du 5. Mars 1686. & du ſecond Mars 1717. On retient aux Sergens, Caporaux, Anſpeſſades, Soldats, Cavaliers, & Dragons quand ils ſont aux Hôpitaux, leur paye, c'eſt-à-dire que tant qu'ils y ſont, ce n'eſt pas le Major du Régiment qui la reçoit mais le Directeur de l'Hôpital. Autrefois le Roi outre les journées d'Hôpitaux accordoit encore les ſix deniers deſtinés à l'entretien de chaque Soldat; mais depuis une Lettre circulaire adreſſée aux Intendans pour la retenuë des Hôpitaux du 12. Juin 1718. ces ſix deniers déſtinés pour l'entretien de chaque Soldat, reſtent entre les mains de l'Officier chargé du détail. Le 31. des mois n'eſt point payé aux Trouppes de Sa Majeſté, on retient cette paye pour les Invalides de l'Hôtel.

RETENUE, piéce de bois qui a ſa retenuë: c'eſt un terme de Charpenterie: on dit d'une piéce de bois, qu'elle a ſa retenuë, où elle eſt placée, pour dire qu'elle eſt entaillée de telle ſorte, qu'elle ne peut avancer ni reculer de part, ni d'autre. *Retenuë:* corde de *retenuë:* c'eſt une corde, qui ſert à relever un Vaiſſeau qui eſt en carêne. Corde de *retenuë* à trape: c'eſt une corde, qu'on tient à la main, quand on hiſſe le palan, afin de le conduire du côté qu'il faut.

* RETIAIRE: c'étoit le nom d'une ſorte de Gladiateurs Romains, qui combattoient armés d'un Trident, & ſuivant la ſignification du mot, *d'un filet*, avec lequel ils tachoient d'embarraſſer leurs adverſaires, qui étoient les *Myrmillons*.

RETIRADE ou coupure, eſt un retranchement qui ſe forme ordinairement par deux faces, qui font un angle rentrant, & qui ſe prépare dans le corps d'un ouvrage, dont on peut diſputer le terrein pied à

Digitized by Google

pied: lorſque les prémieres défenſes ſont rompuës, on les fait quelquefois d'un foſſé bordé d'un parapet, & quelquefois la *retirade* n'eſt qu'un arrangement de faſcines chargées de terres, de gabions, de bariques, ou de ſacs à terre, avec un foſſé ou ſans foſſé avec des paliſſades ou ſans paliſſades.

RETIRADE DES ANCIENS: c'étoient de nouveaux murs pratiqués derriére les brêches. L'habilité des grands hommes de l'Antiquité ne paroît, dit le Commentateur de Polybe, nulle part dans un ſi beau jour, que dans leurs chicanes. Car là où nous capitulons aujourd'hui, c'eſt-à-dire à la brêche du corps de la place, ſans l'avoir défenduë, ni même marqué qu'on en eût la moindre envie, c'étoit-là où les anciens faiſoient le capital de leur défenſe.

Ces *Retirades*, ou ces nouveaux murs derriére la brêche n'étoient jamais, ou preſque jamais paralléles à la muraille ruinée. Ils tiroient un entrant dont les deux extrémités tenoient des deux côtés, qui reſtoient encore en entier. Le nouveau mur étoit ordinairement compoſé de poutres couchées de plat, & rangées en échiquier les unes ſur les autres, & de terre mêlée avec des pierres entre les vuides qu'elles laiſſoient, comme les murailles de Bourges, dont parle Céſar dans ſes Commentaires, & Joſeph dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs, contre les Romains, qui parle en pluſieurs endroits de ces retranchemens de retraite.

Les anciens faiſoient quelquefois ce retranchement de terre ſoûtenuë par des faſcinages au défaut de poutres. Ils ne manquoient pas de creuſer un foſſé très-large & très-profond devant, pour obliger les Aſſiégeans de l'attaquer avec tout l'attirail des machines & des cérémonies, qu'on pratiquoit contre les murailles les plus fortes. Ils les conſtruiſoient quelquefois de gros quartiers de pierre ſans chaux, ni ſable.

Les exemples des murs intérieurs ſont infinis dans l'Hiſtoire ancienne. La moyenne antiquité ne nous en fournit pas moins abondamment. Je n'en vais donner que deux, que l'Auteur ci-deſſus cité me fournit. Genghis-Can en 1219. mit en œuvre tous ſes Béliers pour faire une large brêche aux murailles d'Ottrar; mais il trouva de nouveaux retranchemens, & il ſe vit au milieu de la ville ſans l'avoir priſe. Il rencontra des chicanes, & des coupures à chaque ruë & dans les maiſons mêmes, & les obſtacles qui ſe préſenterent en ces endroits lui parurent plus difficiles à ſurmonter que les murailles de la ville.

Au Siége de Metz attaqué par l'Empereur Charles V. en 1552. le Duc de Guiſe ne vit pas plûtôt l'attaque déclarée, qu'il ſe précautionna d'abord ſans attendre l'extrémité. Il fit élever un nouveau mur derriére celui qu'on battoit. Les Aſſiégéans après leur brêche faite ſe trouverent ſurpris de voir un ſecond mur derriére le prémier, où ils trouverent une reſiſtance ſurprenante. Comme ils virent qu'il falloit revenir encore ſur nouveaux frais, le découragement s'empara du cœur des Soldats. L'Empereur s'en étant apperçu deſeſpera de prendre la place. Il ſe vit obligé de lever le Siége par la brave réſiſtance de M. de Guiſe. M. le Maréchal de Broglie au Siége de Prague en 1742. ſe fit auſſi des retranchemens dans la ville, & étoit déterminé à ſe défendre avec la derniére extrémité, ſi la ſortie générale qu'il fit n'avoit pas eu tout l'effet qu'il s'étoit propoſé. Et en effet il obligea le Prince Charles de Lorraine à lever le Siége, qui fut pour s'oppoſer au paſſage du renfort que le Maréchal

Digitized by Google

réchal de Maillebois amenoit au Maréchal de Broglie.

RETIREZ vos armes : c'eſt un commandement de l'exercice, que le Soldat fait en rapprochant le pied droit, tournant bien le corps vis-à-vis de ſon camarade. Il ne ſe fait que dans un tems au dix-neuviéme commandement. Mais au cinquante huitiéme il ſe fait en quatre. Au prémier comme ci-deſſus. Au ſecond on releve le chien, le mettant en ſon repos. Au troiſiéme on ferme le baſſinet, en baiſſant la platine : au quatriéme on met la main derriére la platine, en empoignant bien le fuſil, & en relevant le bout.

RETIREZ la Baguette : autre commandement qui ſe fait en tournant la main, tenant la Baguette toute platte, le long du bras, qui eſt tendu à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la Baguette couchée, le gros bout devant entre le pouce & le prémier doigt, le petit bout devant.

* RETOMBE'E, ſignifie la même choſe que pente, inclinaiſon. On dit la rétombée d'une voûte.

On appelle ainſi, dit Daviler, chaque aſſiſe de pierre, qu'on érige ſur le couſſinet d'une voûte ou d'une arcade. Le *Couſſinet* eſt la pierre où la voûte commence à ſe former ; le deſſous du *Couſſinet* eſt de niveau, & le deſſus eſt taillé en coupe, c'eſt-à-dire, qu'il a la figure ſphérique.

Le *Couſſinet* porte la rétombée d'une voûte.

* RE'TOUCHER : en termes d'art, *retoucher* un ouvrage, c'eſt y remettre la main pour le perfectionner s'il y manque quelque choſe, ou pour réfaire ce qui s'y trouve gâté.

RETOUR de marée : c'eſt lorſque le flot & le juſſant dont on a beſoin, & qui étoit paſſé revient : cela ſe dit auſſi lorſqu'un endroit de terre forme des courans cauſés par une terre voiſine.

RETOURS de la Mine. *Voyez* GALERIE.

RETOURS de la Tranchée ſont les coudes & les obliquités, qui forment les lignes de la Tranchée, qui ſont en quelque façon tirées paralléles aux côtes de la Place qu'on attaque pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queuë de la tranchée, qui par le chemin le plus court ne ſont ſéparées, que par une petite diſtance. Auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la Garniſon, les plus hardis des Aſſiégeans pour abreger le chemin des *retours*, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie & couper l'ennemi en le prenant à dos.

* RETOURNER : en termes de Tailleur de pierres, *rétourner une pierre*, c'eſt lui faire un ſecond parement oppoſé au prémier, de ſorte qu'ils ſoient paralléles entr'eux.

RETRAITE eſt le mouvement que fait un Corps qui plie devant un autre, ſoit par l'inégalité, ſoit par le deſavantage du terrein, &c. En Plaine elle ſe fait par la Cavallerie qui couvre l'Infanterie, & dans les défilés l'Infanterie borde les ravins, haïes, &c. pour faciliter celle de la Cavallerie qui ſe met en bataille à méſure qu'elle paſſe au-delà du défilé pour recevoir à ſon tour l'Infanterie, & la laiſſer remettre en marche.

Les *retraites* ne ſçauroient ſe faire avec trop de lenteur & de précaution. La tête doit être attentive aux mouvemens que fait la queuë, & faire des haltes fréquentes pour lui donner le tems de joindre ou de la ſecourir.

Si dans ſa *retraite* on a une riviére à paſſer, la prémiere ligne après l'avoir paſſée, ſe met en Bataille

de l'autre côté pour proteger la ſeconde qui doit couper ou replier ſes ponts derriere elle.

Les *retraites* quand on eſt ſuivi doivent ſe faire de façon qu'une prémiere ligne ſe replie dans les intervalles d'une ſeconde, qui fait un mouvement en avant pour recevoir l'ennemi qui ne manque pas de s'abandonner ſur celle qui ſe replie, & qui a dû l'écarter auparavant en faiſant feu & pour la deuxiéme de même.

Avant une affaire prévuë dont le ſuccès eſt toûjours incertain, on devroit rendre la communication de ſes derrieres facile. S'il s'y trouve une riviere on ne ſçauroit y faire trop de ponts. L'Arriere-Garde d'une Armée, qui ſe retire doit être compoſée de Trouppes d'élite, parce que la confuſion s'y mettant, ſe communique facilement, & preſque ſans reméde au reſte. M. le Maréchal de Broglie dans les *retraites* qu'il a faites en Bohême & en Baviere, avoit formé à cet effet un Corps de Grenadiers, & un autre des Carabiniers de l'Armée.

Il y a des Généraux, & preſque tous, qui préférent les *retraites* de nuit. Ils font reconnoître les chemins, & s'éloignent en diligence à la faveur de l'obſcurité, afin que l'ennemi ne s'en appercevant qu'à la pointe du jour, ne puiſſe les atteindre. Cependant ils envoient en avant de l'Infanterie pour occuper ſur leur marche des collines avantageuſes s'il y en a, ſous leſquelles ils puiſſent ſur le champ mettre toute leur armée en ſûreté, & ſi l'ennemi s'attache à les pourſuivre, l'Infanterie qui occupe les hauteurs, fond ſur lui avec la Cavallerie.

Il n'y a rien de plus dangereux pour des gens qui pourſuivent inconſidérement, que d'être attendus par des Trouppes préparées à les recevoir ou embuſquées. Les *retraites* ſont de vraies occaſions pour dreſſer des embuſcades, parce ce qu'on s'abandonne avec moins de précaution ſur des gens qui ſemblent fuir, & plus cette confiance eſt exceſſive, plus les riſques en ſont grands.

Les ſurpriſes n'arrivent dans les marches que quand on n'eſt pas ſur ſes gardes, ou que l'on ne ſoupçonne aucun danger; c'eſt ce qu'il faut éviter, car le nombre, & même la valeur ne ſervent de rien à ceux qui y ſont pris.

Quand l'Ennemi ſe retire, voici le piége qu'on lui peut tendre. On le fait ſuivre à la piſte par un petit détachement de Cavallerie, & l'on envoye en avant par d'autres chemins un bon Corps de Trouppes ſe placer ſecrettement ſur ſa marche. Lorſque ce détachement de Cavallerie a atteint l'Armée Ennemie, il la tâte legérement & ſe retire auſſi-tôt.

L'Ennemi s'imaginant que tout le riſque eſt paſſé, ne l'obſerve plus, & laiſſe marcher ſes Trouppes en deſordre: alors ce Corps qui étoit allé l'attendre par un autre chemin, tombe ſur lui, & lui fait ſubir la peine de ſon imprudence. Un Général aviſé, pour ne point tomber dans les embuſcades, envoye devant lui occuper les lieux difficiles, & les défilés des bois, lorſqu'il y en a à traverſer, & aſſûre encore par derriere ſa *retraite* contre la pourſuite de l'Ennemi, en lui barrant les chemins avec des abatis d'arbres.

Au reſte les occaſions de ſurpriſes, & d'embuſcades dans les *retraites* ſont preſque toûjours communes à l'un & à l'autre Parti. Celui qui ſe retire peut laiſſer derriere lui des Trouppes dans des Vallées propres à cela, ou dans des Campagnes couvertes de bois; & ſi l'Ennemi tombe dans le piége, il peut revenir ſur ſes pas, & joindre

Digitized by Google

dre ſes forces a celles de ſon embuſcade.

Pour celui qui pourſuit, il peut faire prendre de l'avance à de bonnes Trouppes par des routes detournées, pour couper le chemin à ſon ennemi, & l'attaquer de front, tandis que l'Armée, qui le ſuit l'attaque par derriere.

Celui qui eſt pourſuivi peut remarcher & tomber la nuit ſur ſon Ennemi dans le tems du ſommeil; & celui qui pourſuit, peut auſſi, quoique fort éloigné de ſon adverſaire lui dérober des marches, & le ſurprendre au paſſage des riviéres. Celui qui précéde tâche d'écraſer les Trouppes de l'ennemi qui paſſent les prémieres, pendant que le reſte en eſt ſéparé par le lit de la riviére : & l'Armée qui ſuit, double le pas pour atteindre ceux des ennemis qui n'ont point encore dû paſſer.

RETRAITE dans les montagnes : la retraite de Philippe de Macédoine dans les défilés des montagnes de Therme, eſt célébre dans l'Hiſtoire & digne d'admiration. Elle le ſeroit encore plus, dit le Commentateur de Polybe, ſi les *retraites des montagnes*, n'étoient les plus difficiles & les plus dangereuſes, & ces difficultés empêchent toûjours ou prèſque toûjours les courſes & les expéditions dans les pays des montagnes. La plûpart des Généraux, même les plus hardis, ſentant la difficulté qu'il y a de les faire, malgré leur grand courage dont ils ſont aſſûrés, nous font connoître en ne tentant rien, qu'ils ne ſont pas trop ſûrs de leur habileté, dans cette façon de guerre: ce qui rend ces entrepriſes fort rares, & ſi l'on s'y engage, ce n'eſt guéres impunément.

M. le Marquis de Feuquiéres fut capable de ces ſortes de choſes, témoin ce qu'il a fait dans les Alpes pendant le cours de la guerre de 1688 ; mais M. le Prince de Conti, dans ſa Campagne de 1744. a été plus loin, après avoir ſurmonté la nature, & qui comme de concert avec l'Ennemi, combattoit contre lui, après avoir pouſſé ſes conquêtes juſques à Coni, ne pouvant paſſer outre à cauſe de la rigueur de la ſaiſon, après avoir enfin fait démolir Démont : il a fait une *retraite* des plus belles ; qu'on liſe ce que nous diſent les nouvelles publiques de cette brillante campagne, ou y trouvera, comme dans la *retraite* de Philippe de Macedoine, des préceptes, des leçons admirables, & des précautions d'un tour nouveau : on y trouvera que le Héros François ne le céde en rien au Macédonien dans cette partie de la guerre.

Les marches dans les montagnes, ne ſont pas celles que l'on fait en Flandre & en Allemagne. Les principes en ſont différens, les précautions tout autres, & d'un détail extraordinaire. C'eſt particuliérement dans les retraites de montagnes, où l'on peut plus aiſément qu'en toute autre ſituation, employer la ruſe, le ſtratagême, & les embuſcades, contre leſquelles on doit être perpétuellement en garde, & qui ſont plus difficiles à découvrir dans les pays de hautes montagnes, que par-tout ailleurs, & il y a plus d'art qu'on ne penſe à les attaquer & à les former, & encore beaucoup plus dans l'ordre de l'attaque ; & comme ces ſortes de piéges ſont difficiles dans l'exécution, il faut encore choiſir des gens capables, prudens, fermes, & d'un grand cœur. On dit que les Italiens y ſont merveilleux, ce qui faiſoit que M. le Duc de Vendôme leur donnoit ſouvent cette fuſée à démêler.

Les *retraites* d'Armées dans les hautes montagnes ne ſont qu'une branche, mais des plus délicates,

Digitized by Google

des plus curieuſes & des plus ſçavantes de cette partie de la guerre; car l'on peut dire que la ſcience des retraites, priſe dans tous ſes cas particuliers, renferme preſque toutes les autres. Se retirer, c'eſt fuir, mais c'eſt fuir avec art, & un très-grand art. Quelle ſublimité de génie! quelle étenduë de connoiſſances! de qualités acquiſes & naturelles, ne faut-il pas avoir, & quelle grandeur de courage! que de ruſes & d'artifices, ne faut-il pas employer dans ces ſortes d'actions! car on peut dire que les *retraites* d'Armées renferment toutes les parties les plus ſublimes des Armes, une profonde tactique, les marches, les paſſages des rivières, en un mot toutes les connoiſſances, qui font les grands Capitaines & les Guerriers du prémier ordre.

Il me reſte à dire ſur cet article, qu'il eſt ſouvent plus difficile & beaucoup plus glorieux de faire une belle *retraite*, lorſqu'on y eſt obligé par le grand nombre, que de vaincre l'Ennemi à forces égales. C'eſt-là qu'un brave Officier fait voir ſon habileté & ſon expérience, en ne s'ébranlant de rien, & raſſûrant ſes Trouppes par ſa fermeté & par ſon bon exemple, donnant les ordres avec préſence d'eſprit, les faiſant exécuter ſans confuſion, ſe portant avec vivacité où le danger eſt le plus grand, faiſant marcher par rang les uns par les intervalles des autres, qui font ferme & éloignent l'Ennemi par un feu fait à propos: enfin profitant du moindre avantage du terrein, pour ſe retirer honorablement.

Quand l'Ennemi veut envelopper, on doit faire faire un Bataillon quarré, & continuër à marcher très-lentement par l'endroit où il paroît être le plus foible, faiſant tirer également & avec juſteſſe, ſoit par rangs ou par pelotons, de façon que l'on puiſſe faire un feu continuel, ſans s'en dégarnir tout-à-fait. La plûpart des gens croyent, que pourvû qu'ils faſſent faire un grand feu, cela ſuffit, ſans s'embarraſſer de l'effet qu'il produit, c'eſt une grande erreur: car on ne doit s'attacher qu'à bien faire ajuſter les Soldats, & à les faire tirer avec ordre, qui eſt le ſeul moyen de detruire conſidérablement l'Ennemi, & de l'obliger à quitter priſe. Il y a certaines occaſions, où pour faire un feu plus juſte, l'on ordonne aux Officiers ſubalternes, aux vingt plus anciens Caporaux ou Soldats de chaque Compagnie, de faire un feu bien ajuſté, & l'on défend au reſte de tirer, à moins que ce ne ſoit pour faire repoſer les autres, & refroidir leurs armes pendant quelque tems.

Lorſque l'Ennemi ne peut ſuivre qu'en queuë, & qu'il n'oppoſe pas un grand front, au-lieu de ſe retirer par rang, on peut ſe retirer par manches ou par diviſions, ſelon la force de la Trouppe que l'on commande, & que le terrein le permet, en faiſant replier chaque manche ou chaque diviſion, les unes après les autres, leſquelles ſe partagent tour à tour. En un mot la méthode qui nous éloigne le plus promptement de l'Ennemi, ſans recevoir d'échec, eſt la meilleure. L'on ne peut parler de ces ſortes de choſes, qu'en général, parce que les différentes circonſtances changent l'ordre de la diſpoſition.

RETRAITE, battre la *retraite*. Dans toutes les Villes de guerre, le ſoir avant que de fermer les Portes, ce qui eſt ordinairement une demi-heure avant la nuit, le Tambour de Garde monte ſur le parapet du rempart, & bat la *retraite*, & tous les Tambours en corps, qui ont à leur tête un Tambour Major s'aſſemblent ſur la Place d'Armes, d'où ils partent pour battre la *retraite* dans les principaux quar-

Digitized by Google

quartiers de la Ville, afin d'avertir les Soldats de se retirer dans leurs casernes ou chez leurs Hôtes. La *retraite* se bat à neuf heures dans l'Eté, & au jour finissant dans l'hiver.

Dans un Camp deux heures après la Retraite battuë, un Officier Major doit faire une tournée dans le Camp de chaque Bataillon : faire rendre les Soldats dans leurs tentes, & les obliger à se coucher, visiter si tous les feux sont éteints, si les tentes des Vivandiers sont fermées, & leur défendre de doner à boire dans la nuit, enfin examiner, si tout est tranquille : en repassant à la tête du Camp, il doit voir si les Sentinelles sont à leurs postes, & si elles font leur dévoir : il doit recommander aux Sergens & Caporaux de piquet d'être très-attentifs à l'avertir de tout ce qui peut arriver de nouveau, & à lui porter sans retardement tous les ordres, qui peuvent venir pendant la nuit : dès qu'il en arrive il doit les exécuter avec autant d'exactitude que de diligence, après l'avoir communiqué au Commandant du Régiment, qui doit être instruit de tout ce qui se passe.

RETRAITE des Pirates : c'est un lieu où les Pirates se mettent en sûreté, tels sont certains rochers.

RETRAITE se dit aussi des emplois dans les Places pour les Officiers d'Infanterie, & des pensions pour ceux de Cavallerie.

RETRAITE ou Relais, est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou autre ouvrage, à mésure qu'on l'éléve. Les parapets sont toûjours bâtis en *retraite*.

RETRAITES de Hunes, ou cargues de hunes, terme de marine, sont des cordes qui servent à trousser le hunier.

RETRANCHEMENT, est toute sorte de travail, qui fortifie un poste contre l'attaque de l'ennemi. Ainsi ce mot veut dire un fossé bordé de son parapet, ce qui est sa plus ordinaire signification, & il est pris aussi pour des fascines chargées de terre, des gabions, des barriques, des sacs à terre.

On dit, une Armée se *retranche* sous le canon d'une Place, quand elle est moins forte que celle de l'Ennemi : on se *retranche* dans son Camp, quand on attend du renfort : on se *retranche* dans un Poste, pour s'y défendre, quand on craint d'y être insulté & attaqué ; des Officiers, qui trouvent à propos de faire *retrancher* les Postes, qu'ils commandent s'ils n'ont pas le tems ou la commodité de faire faire un fossé bordé d'un Parapet, & ils se *retranchent* avec des abattis d'arbres, des charrettes, des tonneaux remplis de fumier ou de terre, des planches ou madriers, & s'il est possible, avec des fascines ou saussissons piquetés, pour soûtenir un Retranchement de terre, & même si on le peut, on le doit faire fraiser & palissader, & enfin employer toute son habileté à le mettre en état de s'y défendre vigoureusement, sans courir risque d'y être enlevé. Dans ces occasions on fait travailler les Soldats en diligence, & même quelquefois pour l'exemple, les Officiers subalternes & autres, doivent y mettre la main avec vivacité, ce qui fait connoître leur intelligence & leur bonne volonté.

Souvent on se trouve posté dans des Cimetiéres, Châteaux & Maisons, où il faut faire des réparations aux endroits insultables : on ne doit pas ménager. Tous les Officiers, comme les Sergens & Soldats, ne doivent pas ménager leurs peines dans une occasion si importante : la plûpart des Officiers se négligent là-dessus, disant que vingt-quatre heures seront bientôt écoulées, que puisque leurs cama-

Digitized by Google

rades en ont passé autant dans le même état, & dans ce même poste, qu'ils les y passeront bien aussi, & que ceux qui viendront après eux, s'en donneront la peine, s'ils le veulent. Ainsi par un relâchement & une nonchalance trop ordinaires, les Postes demeurent en mauvais état. Combien n'y a-t-il pas eu d'Officiers deshonorés & perdus par cette négligence. S'il s'agit de s'établir dans un Poste où il n'y ait pas eu de Garde, l'Officier-Commandant doit employer tout son sçavoir, pour n'omettre rien de toutes les précautions praticables, afin d'y être en sûreté & en état d'y faire une courageuse défense, en postant lui même les Sentinelles, en leur donnant la Consigne, & en mettant en usage toute la prévoyance possible pour se mettre hors d'insulte. On doit sur-tout bien prendre garde en se postant de n'être pas commandé, par quelque hauteur ou maison voisine, d'où l'on puisse être battu à revers, de façon qu'une troupe seroit assommée, sans pouvoir se défendre. Quand un Officier dans un poste n'a rien négligé pour s'y bien retrancher, il doit s'attacher à contenir sa Trouppe dans une exacte discipline, & empêcher qu'aucun Soldat ne s'écarte, sous quelque prétexte que ce puisse être : car combien d'Officiers ont été battus & enlevés, pour n'avoir pas eu toute leur Trouppe assemblée, ou pour avoir été vendus ou trahis par des Deserteurs de leur Poste, auxquels ils avoient donné occasion de deserter par leur trop grande facilité.

RETRANCHEMENT en terme de Marine : c'est un espace retranché dans un Vaisseau, outre les chambres ordinaires.

RETRECISSEMENTS des gabarits : ce sont des endroits où les allonges, qui sont dans les gabarits, rentrent & tombent en-dedans, & retreciſſent la largeur du Vaisseau.

REVERDIE : c'est un terme qui n'est usité qu'en certains lieux de Bretagne, pour dire, les grandes marées qui arrivent au défaut, ainsi qu'au plein de la Lune.

REVERS. Ce mot veut dire à dos, ou par derriere. On dit battre de *revers*, voir de *revers*, commander de *revers*.

REVERS, écoute de *revers*, bouline de *revers*, bras de *revers*, en terme de Marine, sont les écoutes, les boulines & les bras qui sont sous le vent que l'on a largués, qui ne sont point halés & qui ne servent point jusqu'au revirement ; de sorte que quand on vire le bord, les manœuvres qui étoient de *revers* se mettent au vent, & alors elles deviennent manœuvres ordinaires ou manœuvres de service, & au contraire, celles qui étoient manœuvres de service, deviennent manœuvres de *revers*, parce qu'elles ne sont plus au vent.

* REVERS de pavé, c'est l'un des côtés en pente du pavé d'une ruë depuis le ruisseau jusqu'au pied du mur.

REVETEMENT est un ouvrage de maçonnerie, fait pour soûtenir les terres.

REVETEMENT DU REMPART est un simple gazon ou une muraille de pierre ou de brique.

Chez M. de *Vauban*, c'est une muraille qui a son fondement au-dessous du fond du fossé. Son talus commence au fond du fossé & se termine au cordon, qui est au niveau du terre-plain : le cordon est rond & a environ 10. ou 12. pouces de diamétre. Le sommet de la muraille au cordon, selon la méthode de M. de *Vauban*, a toûjours 5. pieds d'épaisseur, & son talus est toûjours la cinquiéme partie de

Digitized by Google

de sa hauteur, d'où on tire une méthode facile de trouver l'épaisseur qu'il faut donner au pied, par dessus le fondement dès qu'on sçait la hauteur qu'on veut lui donner.

Ainsi supposant qu'on veuille donner trente pieds de hauteur à la muraille, il n'y a qu'à prendre la cinquiéme partie de la hauteur 30. qui est 6. & l'ajouter à l'épaisseur qu'on doit lui donner au cordon qui est 5. ce qui fait 11. pour l'épaisseur de la muraille par dessus le fondement. On ne peut pas donner de même des regles pour l'épaisseur du fondement, parce que cela dépend de la qualité du terrein, qui n'est pas toûjours le même.

Afin que cette muraille soûtienne plus facilement la poussée de terres du rempart, on y ajoute en dedans de 15. en 15. pieds, ou de 18. en 18. selon le besoin des éperons ou contreforts, qui sont de petites murailles perpendiculaires au *revêtement*. Leur hauteur monte tout au moins jusqu'au cordon.

Dans les ouvrages où le *revêtement* n'est élevé qu'à la moitié ou aux trois quarts du rempart, & le surplus en gazon, on régle son épaisseur comme s'il devoit être élevé en maçonnerie jusqu'au sommet du rempart. Par exemple si on élevoit 15. pieds en gazon, au-dessus du *revêtement*, il faudroit augmenter l'épaisseur au sommet de 5. pieds, avec 5. qu'elle auroit déjà pour en avoir huit à la naissance du gazon.

Dans les endroits où on fait des Cavaliers, comme à Maubeuge, il faut augmenter le *revêtement* d'un demi-pied d'épais, pour chaque cinq pieds de hauteur, que le Cavalier a au-dessus du *revêtement* & la solidité des contreforts doit être augmentée à proportion, ce qui doit s'entendre des gros *revêtemens* de la Place, & non pas de ceux qu'on fait quelquefois au Cavalier, & seulement quand le pied du Cavalier approche de trois ou quatre toises du parapet.

Ces *revêtemens* ne sont proposés que pour la maçonnerie, qui doit soûtenir des grands poids de terre nouvellement remuée, & non pas celle qu'on endosse contre la terre vierge, qui ne l'a pas encore été, comme sont la plûpart des *revêtemens* des fossés.

* REVETIR, signifie couvrir, garnir, fortifier.

Revêtir une Eglise de Marbre. *Revêtir* un fossé, une terrasse, c'est les fortifier d'un mur de pierre ou de moilon.

Lambris de *revêtement* ou de *revêtissement*, c'est un lambris qui couvre le nud d'une muraille.

REVIREMENT, terme de Marine, est un changement de bordée, lorsque le Vaisseau ayant couru sur un air de vent, on pousse le gouvernail à stribord ou à bas-bord, pour courir sur un autre rumb.

REVIRER est tourner le Vaisseau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

REVOLINS, terme de Marine, sont de certains tourbillons surprenans, & qui tourmentent les Vaisseaux, soit à l'ancre, soit sous voiles.

REVUE, est l'assemblée d'un Corps, ou de plusieurs Corps de Trouppes, qui sont sous les armes, pour voir si elles sont complettes ou en bon état, ou bien pour toucher la montre. On dit passer en *revuë*, se présenter en *revuë*, faire la *revuë*, assister à la *revuë*, *revuë* de Major, d'Aide-Major, de Colonel, de Commissaire, & d'Inspecteur.

La *revuë* des Trouppes s'est faite dans tous les tems. Si dans les commencemens on ne trouve pas des Inspecteurs ou des Commissaires nommés à cet Emploi, les Généraux d'Armée, les Rois même, com-

Digitized by Google

comme nous le voyons dans l'hiſtoire de Clovis, faiſoient la *revuë* de leurs Trouppes, avant que de les mettre en Campagne. Mais comme on licencioit ces Trouppes en tems de paix, on doit penſer qu'on n'en faiſoit la *revuë* qu'en tems de Guerre.

Dans la ſuite des tems les Compagnies d'ordonnance (Trouppes à la ſolde de nos Rois) paſſoient en grande *revuë* deux fois par an, avant que d'entrer en Campagne, & avant que de ſortir pour aller en Quartier d'hiver.

Ces deux *revuës* générales étoient ce que ſont celles des Inſpecteurs d'à préſent. C'étoient des Commiſſaires extraordinaires, nommés par la Cour, qui les alloient faire; & la Chambre des Comptes qui nous conſerve beaucoup de rôles de ces *revuës*, ſignés & ſcellés des Sceaux de ceux qui les faiſoient, prouve que ce n'étoit que des Gens de Condition, que la Cour chargeoit de pareils Emplois.

Outre ces *revuës* générales, il y en avoit de particulieres, faites par des Commiſſaires ordinaires, & d'un moindre rang, que ceux dont je viens de parler. Celles-ci ne ſe faiſoient que pour s'aſſûrer au juſte du payement qu'il falloit pour les Gendarmes effectifs, & empêcher que les Commandans n'y miſſent des paſſe-volans, ou ne licenciaſſent de leurs gens mal-à-propos, pour profiter de la paye.

Comme ces *revuës* particulieres n'étoient pas d'une auſſi grande conſéquence que les générales, les Compagnies n'y paroiſſoient point en armes. Chaque Cavalier paſſoit, vêtu ſimplement de ſa caſaque d'ordonnance, qu'il portoit même ſouvent ſur ſon bras, comme les Chanoines portent l'Aumuſſe, & cela s'appelloit faire la montre en robe, pour diſtinguer cette *revuë* de la montre en armes, qui ſe faiſoit devant les grands Commiſſaires, ou devant le Général de l'Armée.

Quand les Commiſſaires des Guerres & les Inſpecteurs vont faire la *revuë* des Trouppes, qui ſont en Garniſon, les Tambours battent la générale, & enſuite les autres ordonnances; après quoi les Régimens qui doivent paſſer les prémiers, ſe vont mettre en bataille dans la Place d'Armes, ou en tel autre lieu marqué.

Quand le Commiſſaire ou l'Inſpecteur eſt arrivé, chaque Compagnie forme une haie, pour qu'elle puiſſe être plus aiſément comptée & éxaminée; & comme chaque Régiment y doit être en entier, on fait relever les Eſcouades de l'un par un Détachement de l'autre, que ceux qui ont paſſé les prémiers relevent enſuite.

Quand un Bataillon eſt ſeul dans une Garniſon, on fait relever les poſtes par la Compagnie des Grenadiers, laquelle paſſe après qu'elle a été relevée. Le Gouverneur & le Major de la Place doivent être préſens à cette *revuë*. Pour cet effet le Major du Régiment doit donner à celui de la Place un livret conforme à celui qu'il donne au Commiſſaire, avec qui il doit compter les hommes & faire les autres examens, afin que comme le Gouverneur & lui en doivent ſigner les extraits conjointement avec le Commiſſaire, il ſoit aſſûré ne le faire qu'avec connoiſſance de cauſe.

La *revuë* étant faite, ſi le Gouverneur veut voir défiler les Trouppes, elles paſſent devant lui, en lui rendant les honneurs qui peuvent lui être dûs, après quoi chaque Régiment ſe retire en bon ordre en ſon Quartier, & les Gardes de la Place ſont remiſes comme auparavant.

Il y a les *revuës* des Inſpecteurs, des Commiſſaires des Guerres, des Commandans des Places, des Comman-

Digitized by Google

mandans des Corps, *&c.* Lorſqu'un Régiment doit paſſer en revuë, le Major doit le mettre en haye par Compagnie, enſuite leur faire faire à droite & à gauche, de façon que la Compagnie des Grenadiers faſſe face à droite en-dehors du Bataillon, la Colonelle à gauche, la Lieutenance Colonelle à droite, faiſant face l'une à l'autre, & ainſi des autres : on diſpoſe de même les autres Bataillons. Dans les Régimens bien diſciplinés, les Sergens accoûtumés à faire ce mouvement, doivent avertir leurs Compagnies de ce qu'elles ont à faire, mais pour plus grande ſûreté le Major doit les en avoir fait ſoûvenir quelque tems auparavant. On peut encore faire ces mouvemens au ſon du tambour, ils en ſont bien plus beaux. Pour les faire exécuter, il faut faire marcher chaque Bataillon en colonne par Compagnie, chacune ſur quatre rangs de hauteur, les tambours enſemble, entre le ſecond & troiſiéme rang de la prémiére diviſion : & lorſqu'on eſt vis-à-vis le terrein, qu'on doit occuper, on fait rappeller les Tambours, afin de faire ſerrer les derniers rangs de chaque Compagnie à la pointe de l'épée, & d'avertir tout le monde de ce qu'il aura à faire ; ce qui étant fait, on les fait battre au Drapeau, & à l'inſtant chaque Officier faiſant la contremarche par rang, fait défiler ſa Compagnie un à un, obſervant de marcher tous à la même hauteur, juſqu'à ce que le Major les voyant arriver également, & en même tems ſur le terrein, leur faſſe faire halte en faiſant ceſſer les Tambours, & enſuite au moyen d'un ſeul coup de baguette, il leur fait faire à droite & à gauche. Ces mouvemes ſont beaucoup plus courts, que lorſque le Major eſt obligé de prendre, & de dreſſer par détail chaque Compagnie ſur ſon terrein : il faut ſeulement avoir attention à faire marcher les Officiers à diſtances égales, & les Soldats ſur la même Ligne de leurs chefs de file, à un grand pas les uns des autres.

Quelque-tems avant la *revuë*, le Major doit s'inſtruire par Compagnie des gens détachés, des malades, des abſens par congés ou autres choſes, qu'il écrira ſur ſon livret, afin d'en rendre compte à l'Inſpecteur ou au Commiſſaire. Il ne ſçauroit aſſez prier les Officiers, & ordonner aux Sergens de n'y point parler, à moins qu'on ne les interroge ; car rien ne marque tant ſa trouppe mal diſciplinée, que lorſque tout le monde s'y fait entendre indiſtinctement. Comme le Major doit être informé de tout ce qui ſe paſſe, dans un Régiment, c'eſt à lui ſeul à en rendre compte, le reſte doit obſerver un profond ſilence : en cas que l'Inſpecteur ou le Commiſſaire, veüillent voir défiler le Régiment, il faut faire former des rangs à chaque Compagnie, & les diſpoſer en cet ordre, ſçavoir le Capitaine à la tête, le Lieutenant ſur la droite un pas en arriére du Capitaine : le Soulieutenant ſur la gauche, un pas en arriére du Lieutenant, ſuivis des Sergens & Tambour, marchans à un pas du prémier rang, des Soldats qui doivent défiler par quatre, par ſix ou par huit files.

Dès qu'ils ſont prêts à faire la *revuë*, le Major doit leur préſenter un livret, compoſé d'autant de feuilles qu'il y a de Compagnies dans chaque Bataillon, enſorte que chaque Compagnie ſoit détaillée ſur un feüillet particulier, & l'Etat-Major à la fin ſur un autre feüillet. Il doit remettre un pareil livret au Major de la Place, & en garder un par devers lui, pour marquer de même qu'eux les Officiers, Sergens, Tambours & Fuſiliers préſens, à meſure qu'ils défileront ; & enſuite ceux qui ſeront détachés, abſens par

Digitized by Google

par congés, ou malades à l'Hôpital, jusqu'à l'Etat-Major : si l'Inspecteur ou le Commissaire veulent compter les Compagnies en haye, il faut observer les mêmes choses. La *revuë* faite, on fait réformer les Compagnies pour les mettre en bataille, afin d'exécuter les ordres de son Commandant pour reconduire le Régiment dans son quartier.

Lorsque les Inspecteurs ou les Commissaires veulent faire la revuë, ils doivent avertir la veille le Gouverneur ou le Commandant de la Place, & convenir avec lui de l'heure à laquelle ils la feront. Le Gouverneur fait avertir à l'ordre, & le lendemain les Tambours battent la générale à l'heure qu'on leur a donnée. Il est à remarquer que lorsque toute l'Infanterie, qui est en garnison dans une Place, doit prendre les armes, les Tambours battent la générale, & lorsqu'il n'y a qu'une partie, qui doive les prendre, les Tambours des Trouppes qui doivent s'assembler, battent aux champs, au-lieu de battre la générale.

Le Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & l'Inspecteur Général des mêmes Ecoles, doivent suivant l'Ordonnance du 22. May 1722. aller chaque année visiter les Bataillons du Régiment Royal Artillerie, qui sont dans les Départemens qui leur sont distribués, en faire la *revuë*, & examiner la capacité des Officiers & des Soldats. Ils ont dans leurs tournées tous les honneurs de Commandans. Les Lieutenans-Colonels & Capitaines, leur obéissent en tout ce qui est du service de l'Artillerie : & les Commandans & Majors, leur rendent compte de la conduite des Officiers. Ces *revuës* se font indépendamment de celles qui doivent se faire tous les mois par les Inspecteurs & Commissaires d'Artillerie.

Quand le Roi convoque le Ban & Arriére-Ban, comme cela est arrivé sous Louis XIV. en 1688. ce sont les Baillis, Sénéchaux, Officiers de Robe longue, qui en font les Revuës avec les Inspecteurs & Commissaires des Guerres. Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Commissaires des Guerres en faisoient la *revuë* tous les mois, comme on fait de toutes les Trouppes de S. M. & on n'y employoit présens aucun de ceux qui en étoient absens, même par congé du Capitaine ; & on ne choisissoit pour la *revuë* que le jour de Dimanche, où un jour de Fête, de concert avec le Gouverneur ou Commandant de la Place, & avec le Capitaine ou Commandant de la Compagnie, afin de ne point détourner les Cadets de leurs exercices.

Pour les *revuës* des Trouppes de Cavallerie & de Dragons, s'il y a des Places de Maréchaux des Logis & Brigadiers vacantes, il en est fait mention dans les *revuës* du mois. Les Cavaliers, comme les Officiers, doivent passer en revuës avec leurs cuirasses, du-moins à l'épreuve du pistolet, & bien armés, c'est-à-dire, ne leur manquant rien, ainsi que toute la Cavallerie de la Maison du Roi. Aucun Commissaire & Inspecteur de la Cavallerie, ne peut passer les cheveaux, s'ils ne sont de la taille, conforme aux Ordonnances.

Dans les lieux où il n'y a point de Gouverneur, Commandant, ni Major, & où il se trouve des Trouppes, les Commissaires doivent faire signer leurs extraits des *revuës* par les Maires, Echevins, ou autres Magistrats des lieux. Les Extraits des *revuës* qu'ils sont obligés d'envoyer au Secretaire d'Etat de la Guerre & aux Intendans dans les Départemens desquels se font leurs revuës, doivent être signés à toutes les feuilles, tant par les Officiers

Digitized by Google

ficiers Majors & Magiſtrats, que par les Commiſſaires qui les ont dreſſés. Ils doivent encore en délivrer une Copie aux Entrepreneurs de la fourniture du fourrage & du pain de munition, lorſqu'il en eſt fourni aux Trouppes, dont ils ont la police. Dans ces Extraits de revuës les Commiſſaires doivent y écrire tout au long le nombre de Gendarmes, Cavaliers, Dragons & Soldats qui ſe trouvent effectifs à la *revuë*, & tirer encore le même nombre en chiffre hors de ligne. A la tête de leurs Extraits de *revuës*, ils marquent les Trouppes arrivées dans la Garniſon depuis la précédente *revuë*, le jour de leur arrivée, & celles qui en ſont ſorties, le lieu où elles doivent aller.

Les Commandans des Trouppes qui arrivent dans une Garniſon, ſont tenus de rapporter aux Commiſſaires qui en ſont leſdites prémieres revuës, les certificats qu'ils ont retirés dans la forme préſcrite par les Réglemens de Sa Majeſté, des Commis du Tréſorier Général de l'extraordinaire des Guerres des lieux ou Places d'où leſdites Trouppes ſont parties. Ces Certificats marquent le jour que ces Commis ont ceſſé de les payer, & les originaux des ordres & routes ſur leſquelles elles ont marché. Les Commiſſaires doivent obſerver que ſi une Trouppe marche dans la fin d'un mois qui aura trente & un jours, la ſubſiſtence doit lui être fournie pour le trente & uniéme jour, quoique le payement des Trouppes ne ſe faſſe ordinairement que ſur le pied de trente jours pour chaque mois. Depuis 1722. les Commiſſaires ſont obligés de faire les *revuës* dans les prémiers jours de chaque mois : & l'Extrait deſdites revuës doit être au plus tard le dix de chaque mois chez le Secretaire d'Etat de la Guerre. Outre cette revuë, ils en faiſoient autrefois tous les Dimanches dans les Places de leur réſidence, mais elles ne ſont plus d'uſage, ces revuës ſont réduites à une ſeule pour chaque mois. Les Commiſſaires en faiſant leurs revuës doivent s'informer des Cavaliers, Dragons & Soldats de chaque Compagnie ſi le Capitaine leur fait le decompte, & ſi les hautes payes ſont exactement payées. Ils ont droit d'interroger les Capitaines qui n'y ont pas ſatisfait, & de faire retenir ſur leurs appointemens ce qu'ils ont induëment retenu. Voilà tout ce que j'avois à dire au ſujet des revuës, on peut encore conſulter ſur cet article le Tome I. de ce Dictionnaire, au mot *Commiſſaire des Guerres*. J'oublioi à dire que les Commiſſaires & Inſpecteurs après leurs *revuës* de mois faites, ſe tranſportent aux Hôpitaux pour procéder à la vérification des Cavaliers, Dragons & Soldats malades.

* RHOMBE, terme de Géométrie, c'eſt le nom d'une figure de quatre côtés égaux, mais qui a deux angles oppoſés aigus, & les deux autres obtus.

* RHOMBOIDE, autre terme de Géométrie. C'eſt le nom d'une figure à quatre angles, dont les angles, & les côtés oppoſés ſont égaux, ſans qu'elle ſoit équilatérale ou équiangle. Elle repond au Rhombe comme le quarré-oblong repond au quarré.

RIBADEQUIN, quelques uns diſent *ribadoquin*, ce ſont des piéces d'une livre, à qui l'on donnoit autrefois ce nom, elles péſoient depuis 450. juſqu'à 750.

* RIBAUD ; Vieux mot, qui n'a conſervé un reſte d'uſage que parmi le peuple, où il paſſe pour une injure dont il ſeroit difficile d'expliquer le ſens. Il étoit ſi peu odieux du tems de Philippe Auguſte, qu'on nommoit Ribauds les Soldats de ſa garde à pied. Enſuite ce corps étant dévenus fort licentieux, on don-

Digitized by Google

donna le nom de Ribauds aux voleurs & aux débauchés ; ce qui fut cauſe que le grand Prévôt de l'Hôtel, dont l'emploi étoit de punir les crimes commis à la ſuite de la Cour, fut nommé Roi des Ribauds, ou Prévôt des Ribauds juſqu'au régne de Charles VI.

* RIBAUDEQUIN ; C'étoit le nom d'une ancienne Machine de guerre, qui étoit un arc de douze ou quinze pieds de long, qu'on plaçoit ſur un Mur, & par le moyen duquel on lançoit un prodigieux Javelot qui tuoit ſouvent, pluſieurs hommes à la fois.

Il y avoit une ſorte d'habillement de guerre, qui ſe nommoit *Ribaudequin* ou *Ribauderin*, ſuivant le récit de l'Hiſtorien *Monſtrelet*.

* RIBLEURS, vieux mot qu'on a long-tems employé pour ſignifier coureurs de nuit, gens de mauvaiſes mœurs. Il s'eſt dit auſſi de ceux qui ſe livroient au pillage pendant la Guerre.

Ribler étoit le verbe, & *Riblerie* le Subſtantif.

RIBORD, terme de Marine, eſt le ſecond rang de planches, qu'on met au-deſſus de la quille, pour faire le bordage du Vaiſſeau. Le *Ribord* & le *Gabord* qui eſt le prémier rang, ſont à peu près la coulée du Bâtiment.

RIBORDAGE, en terme de Marine, c'eſt ce que les Marchands ont établi qu'on payeroit pour le dommage qu'un Vaiſſeau fait quelquefois à un autre en changeant de place, ſoit dans un Quai, ſoit dans une Rade. On a coûtume de payer le dommage par moitié lorſque l'action eſt intentée.

RICOCHET : Battre en *ricochet*, c'eſt charger des piéces d'une quantité de poudre ſuffiſante pour porter leurs volées dans les ouvrages qu'elles enfilent. On place ordinairement ces batteries ſur la ligne d'une face ou d'un flanc, afin que le boulet enfile & nettoye toute la longueur.

Pour charger à *ricochet*, on met les piéces ſur la ſemelle, c'eſt-à-dire à toute volée. Il les faut charger avec des meſures remplies & raclées avec exactitude, en verſant la charge dans la lanterne & en la conduiſant doucement au fond de la piéce, ſur laquelle on coule la bourre, appuyant le refouloir deſſus ſans battre.

La piéce chargée de la ſorte, pointée & poſée ſur la ſemelle, il n'y aura plus que le trop ou le trop peu de charge qui puiſſe empêcher le coup d'aller où l'on veut. Mais on a bientôt trouvé la véritable charge qu'il lui faut ; car en chargeant toûjours de même poudre, on l'augmente & diminuë juſqu'à ce que l'on voye le boulet entrer dans l'ouvrage, éfleurant le ſommet du parapet : ce qui ſe voit aiſément parce qu'on conduit le boulet à l'œil, qui s'éleve comme la bombe, mais à moins de hauteur.

Quand on a une fois trouvé la vraie charge, il n'y a plus qu'à continuer. Comme la piéce ne recule pas tant que la même poudre dure, le boulet ſe porte toûjours où il doit aller.

Lorſqu'on change de poudre, il faut prendre garde au *ricochet*, & le régler de nouveau. Quand il eſt trop fort, c'eſt-à-dire quand il éleve conſidérablement, il eſt bon de l'abaiſſer & d'employer pour cet effet le coin de mire, & en augmenter la charge, afin de le roidir un peu davantage ; il en devient plus dangereux.

Mais il faut prendre garde à deux choſes : l'une de ne pas trop roidir, parce qu'il pourroit paſſer ſans plonger ; l'autre de lui faire raſer toûjours les paniers, dont les Soldats aſſiégés ſe couvrent, & quand il en abat quelqu'un, il n'eſt que mieux ; car c'eſt la perfection de bien

bien tirer, que de raſer le ſommet du parapet, le plus près qu'il eſt poſſible, ſans le toucher. Un peu d'éxercice & de bon ſens l'ont bientôt réglé.

Il faut encore bien prendre garde à une choſe, c'eſt que le *ricochet* ne doit pas faire bond ſur le parapet des faces plongées, mais ſur le rempart qui eſt derriere. C'eſt pourquoi il faut toûjours laiſſer quatre toiſes ou environ, depuis le devant des piéces où l'on bat, juſqu'à l'endroit où l'on pointe.

Quand il y a lieu de changer d'objet & de battre de revers ſur le chemin couvert ou dans le foſſé, ou ſur l'arriere des Baſtions, il n'y a qu'à donner un peu de flaſque à la piéce, & toûjours la poſer ſur la ſemelle, & remonter enſuite le *ricochet* juſqu'à ce qu'on ſoit ajuſté; après quoi il n'eſt plus néceſſaire d'y toucher. Quand les piéces ſont dirigées ſur ce que l'on veut battre, comme elles ne reculent point, on peut les affermir pour la nuit & le jour, & quand même il faudroit les contenir par des tringles coulées ſur les plates-formes, pour s'en mieux aſſûrer, cela ne ſeroit que mieux.

Le nombre des piéces aux batteries à *ricochet* doit être depuis 5. juſqu'à 8. ou 10. ſi l'on en mettoit moins le *ricochet* ſeroit trop lent & laiſſeroit des tems à l'Ennemi, dont il pourroit ſe prévaloir pour ſe traverſer & travailler à ſes retranchemens.

Par cette raiſon on ne doit jamais permettre de tirer en ſalve, mais toûjours un coup après l'autre, par intervalles égaux. On ne doit jamais tirer en *ricochet* qu'on ne charge avec des meſures; c'eſt de quoi il faut être abondamment fourni.

On eſt bientôt accoûtumé au *ricochet*, qui eſt la meilleure & la plus excellente maniere d'employer utilement le canon dans les ſiéges.

Les propriétés de ces batteries dans le commencement d'une ſiége ſont:

1. De démonter promptement les barbettes & toutes les autres piéces, montées le long des faces des baſtions & demi-lunes, qui peuvent incommoder la tranchée en battant à pleine charge.

2. De chaſſer l'Ennemi des défenſes de la Place, oppoſées aux attaques, en battant à *ricochet*.

3. De plonger les foſſés, y couper les communications de la Place aux demi-lunes, principalement s'ils ſont pleins d'eau.

4. De chaſſer l'Ennemi des chemins couverts, & de tellement l'y tourmenter par la rupture des paliſſades, en les plongeant d'un bout à l'autre, que l'Ennemi ſoit obligé de les abandonner.

5. De prendre le derriere des flancs & des courtines, qui peuvent s'oppoſer par leurs feux aux paſſages des foſſés & rendre leur communication inutile.

6. D'être d'une grande économie; car elles peuvent ſervir tant que le ſiége dure, ſans qu'on ſoit obligé de changer de batterie.

7. De conſumer 7. ou 8. fois moins de poudre que les autres batteries & de ne tirer jamais inutilement.

8. De tirer plus juſte, plus promptement, & bien plus efficacement que toutes les autres manieres de battre.

* Par le moyen du Ricochet l'aſſiégeant prend une ſi grande ſuperiorité ſur l'Ennemi, que cinquante à ſoixante Piéces de canon placées convenablement & bien ſervies, en feront taire cent & même cent-cinquante. C'eſt ce qu'on a vû arriver au Siége du Queſnoy en 1712. & à celui de Berg-op-Zom en 1747. Les Ennemis avoient fait de la prémiére Place une eſpéce d'entrepôt de leur

Artillerie ; c'eſt pourquoi il y en avoit une des plus nombreuſes que l'on ait vû; Elle fut ſervie d'abord avec grande vivacité. Mais M. de Valiére ayant établi les Batteries à ricochet, avec l'habileté que tout le monde lui connoiſſoit, trouva bientôt le moyen de lui en impoſer. Vingt-quatre heures après qu'elles eurent commencé à tirer, l'Artillerie de la Place ſe trouva près'qu'entiérement hors de ſervice, & ne pût ſe réléver pendant le reſte du Siége.

*Berg-op-Zom étoit muni d'Artillerie ſuperflument ; cependant M. de Valiére le fils, qui a herité de tous les talens du Pére, ayant diſpoſé les Batteries à ricochet, prit d'abord le deſſus ſur toute celle de la Place, & ſi le Siége a trainé en longueur, ce n'eſt que par la défenſe ſoûterraine qui s'y fit d'une maniére peu pratiquée juſqu'à nos jours.

*On peut auſſi tirer à Ricochet avec les Mortiers. C'eſt ce qu'on voit par les épreuves qui ont été faites à ce ſujet par les Commandans de l'Ecole d'Artillerie de Strasbourg en 1723. & que Mr. *Belidor* rapporte dans ſon *Bombardier François*.

*Pour tirer des Bombes à ricochet, on ſe ſert de Mortiers de huit pouces, montés ſur des affûts de Canon. Les Batteries de Canon que l'on fait pour cela ſe placent ſur le prolongement des branches du chemin couvert ou de toute autre ouvrage; mais principalement du Chemin couvert, parceque les Bombes y font un ſi grand ravage, qu'il n'eſt près'que pas poſſible de pouvoir y tenir : elles rompent les paliſſades, les tambours & Reduits que l'on fait dans les Places d'Armes rentrantes, & cauſent bien plus de déſordre que les boulets ; car non ſeulement elles ſont plus groſſes & plus peſantes, mais après avoir fait pluſieurs bonds, elles crévent à l'endroit où elles viennent ſe terminer, & ne s'enterrant point, leurs éclats ſont toûjours meurtriers. D'autre part ces mortiers peuvent être ſervis avec bien plus de célérité que le Canon ; car il n'eſt queſtion que de mettre la poudre dans la Chambre, la bombe deſſus & tirer; & comme cela ſe peut faire en trois ou quatre minutes, une Batterie de deux Mortiers ſervis de cette façon, pourra jetter trente à quarante Bombes par heure.

*Comme il faut éviter que les Bombes ne s'enterrent en tombant, parcequ'elles ne feroient point le ricochet, les Mortiers ne doivent jamais être pointés au-deſſus de douze dégrés, mais l'on peut ſe ſervir de tous les angles que le Mortier peut faire avec l'horiſon entre huit & douze dégrés, & choiſir le plus convenable à la charge dont on ſe ſervira rélativement à la diſtance où l'on ſera de l'endroit où les bombes doivent commencer à bondir.

*Des Epreuves faites, M. *Belidor* conclut que la maniére la plus avantageuſe & la plus convenable de faire agir ce Ricochet eſt de ménager la direction du Mortier, de ſorte que les bombes puiſſent tomber ſur la crête du Chemin-couvert, ou dans la Place d'armes ſaillante, moyennant quoi elles feront toûjours un grand effort.

*C'eſt M. le Maréchal de Vauban, qui eſt l'inventeur du Ricochet, dont il commença à faire uſage au Siége d'Ath, en 1679. Ce ne fut pas ſans peine, dit l'Auteur des Mémoires ſur ce Siége, que M. de Vauban parvint à réduire l'Artillerie à battre à ricochet à petites charges, dont l'effet ne paroiſſoit point aux yeux : mais enfin à force de ſe donner de la peine, on en vint à bout ; le grand éclat, le fracas, & la promtitude du Service avoit fait juſqu'alors tout le mérite dans les Siéges, on changea ici de maniére :

Digitized by Google

niére : car il ne s'en eſt jamais fait, où il y ait eu ſi peu de bruit, & où cependant on ait tiré ſi bon parti du Canon que l'on fit dans ce Siége-ci.

* La diſpoſition des Batteries, pour tirer à Ricochet a des avantages conſidérables, ſur la maniére de les placer ſur le front attaqué ; car pour trouver les revers des ouvrages attaqués, il faut ſe jetter beaucoup à droit & à gauche des attaques, dont il réſulte deux avantages, le prémier, que les Canons tirent par deſſus les ouvrages en les enfilant par plongées, & ne leur donnent point d'inquiétude, ce qu'on ne peut éviter dans les attaques ordinaires ; & le ſecond, que les Ennemis tirant des leurs Canons aux Batteries à ricochet laiſſent la Tranchée en repos, qui ſe conduit entre les feux en toute ſûreté.

RIDEAU eſt une petite éminence qui régne en longueur ſur une plaine, & qui eſt quelquefois comme parallele au front d'une Place. On dit ſe cacher, & cacher l'Infanterie derriere un *rideau*.

* RIDEAU. Les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élévoient avec des *rideaux*, ou couvertures pour les garantir des feux des aſſiégés & des coups lancées par leurs machines. Ces *rideaux* étoient compoſés d'un tiſſu de crin & de peaux cruës. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours, mais on ſuſpendoit ces couvertures en maniére de rideau à certaine diſtance, car bien qu'il paroiſſe dans la plûpart des Hiſtoriens qu'elles étoient attachées & comme jointes à la charpente, il ne faut pas le prendre au pied de la Lettre. Ces *rideaux* ainſi diſpoſés n'auroient jamais pû réſiſter aux traits & aux pierres lancées par les machines : au-lieu qu'étant ſuſpendus à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortiſſoient la force & la violence des coups.

RIDER LA VOILE eſt l'accourcir par en haut, avec des *rides*, qui ſont trois pieds au-deſſous de la vergue, ce qui ſe fait de gros tems, pour porter moins de voile. Carguer la voile eſt l'accourcir par en-bas. On la *ride*, quand on croit que le vent ſe maintiendra longtems, & qu'il ne faudra pas changer les voiles, car la manœuvre de les *rider* eſt plus longue que celle de les carguer, & l'on améne la vergue, pour avoir plus de facilité à *rider* la voile.

RIDES ou RIS, terme de Marine, ſont de petites cordes qui ſervent à roidir & à bander les plus groſſes, & à raccourcir la voile, lorſque de gros tems, on n'oſe la porter toute entiere.

Les caps de mouton ſe répondent l'une à l'autre par des *rides*, qui font bander les haubans ; entre les haubans de ſtribord, & ceux de bas-bord, il y a des *rides* de haubans, appellées autrement pantocheres, qui bandent ces haubans & les ſoulagent, lorſque le Vaiſſeau tombe ſur le côté, allant à la bouline : car à méſure que les haubans de ſtribord ſe lâchent, ceux de bas-bord les roidiſſent & les tiennent en état par le moyen des *rides*.

Le mât de Beaupré eſt amaré à l'Eperon par des *rides*.

* RIFFLART : c'eſt le nom d'un outil de menuiſerie & de Tailleur de pierres, dont le fer eſt creux, & qui ſert à dégroſſir l'ouvrage. Il y a quelque différence entre le Riffiart de ces deux profeſſions.

* RIFLOIR : c'eſt le nom d'une ſorte de lime, douce par le bout, qui ſert dans divers arts pour nettoier ou dreſſer les piéces.

* RINGORD : on donne ce nom à un gros bâton ferré. C'eſt proprement celui d'une barre de fer

Digitized by Google

dont on se sert pour manier de grosses piéces à forger.

RINJOT, terme de Marine, est l'extremité de la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étrave.

Le brion ou allonge d'étrave est à l'autre bout de l'étrave, à hauteur de l'éperon.

* RIPE, instrument de maçon fait en forme de petite truelle, dont il se sert pour régratter.

Ripe de Sculpteur, c'est un ciseau dentelé qui sert aux Sculpteurs pour regratter les statuës.

Riper, dans leur langage, c'est ratisser une pierre ou une figure avec la *Ripe*.

* RISBAN, terme de fortification, qui signifie Fort construit à l'entrée d'un port pour sa sûreté & sa défense. Le fameux *Risban* de Dunkerque étoit construit toute en maçonnerie, comprenoit de belles Casernes, une vaste citerne, des magasins pour des munitions de guerre & de bouche, & les autres commodités propres à une garnison ; l'on y communiquoit de la Ville, en parcourant la jettée qui répondoit jusqu'au pont de bois qui en facilitoit l'entrée ; l'on pouvoit mettre en batterie sur son rempart jusqu'à quarante-six piéces de canon, disposés sur trois allignemens différens, à cause de la forme triangulaire qu'avoit ce fort, ce qui faisoit que son feu pouvoit se diriger de toutes parts.

* RISPOSER, terme d'éscrime qui se dit pour pousser après avoir paré. On distingue plusieurs sortes de parades & de *rispostes*.

RISSON, terme de Marine, érisson ou grapin, est une ancre à quatre bras, à l'usage des Galéres & des Vaisseaux du bas-bord.

* RIVER, terme de diverses professions. *River* un clou c'est en retrousser l'extrémité pour tenir mieux ce qu'on attache. On appelle *Rivet* l'extrémité retroussée du clou. *Rivûre* se dit d'un morceau de métal, en forme de petite broche, qui traverse & entretient les charnières.

* RIVERAINS. On donne ce nom, en plusieurs endroits, à ceux qui habitent les bords des riviéres, ou qui ont des terres près des rivages, sur les bords des riviéres navigables. Les Riverains sont obligés de laisser dix-huit pieds pour faciliter la navigation, & l'on appelle *Batiseurs* ceux qui sont chargés d'y veiller.

ROBE-COURTE : on appelle Officiers de *Robe-courte* les Prévôts des Maréchaux, Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, leurs Lieutenans & autres. Ils sont obligés de visiter toutes les Garnisons de l'étenduë de leurs charges pour y faire observer les Ordonnances militaires, faire punir les Contrevenans selon la rigueur d'icelles, & s'employer près les Gens de Guerre selon le dévoir de leur Charge. Ils sont tenus de monter à cheval avec leurs Officiers & Archers au prémier ordre qu'ils en reçoivent, soit des Gouverneurs & des Lieutenans Généraux dans les Provinces, soit des Lieutenans Généraux des Armées, Maréchaux de Camp ou Brigadiers, ayant commandement sur les Troupes, soit des Intendans & autres Officiers ayant la direction de leur payement, ou police, & au prémier avis qui leur est donné par les Commissaires à leur conduite & police, de quelque désordre notable, ils doivent se rendre sur les lieux où il aura été commis, & arrêter les coupables & en faire un châtiment si severe qu'il serve d'exemple, à peine audits Officiers de Robe-courte d'interdiction, de privation de leurs gages, & de répondre en leur nom desdits désordres. Si le Roi convoquoit le Ban & l'Arriere-Ban, ces Officiers de Robe-courte seroient obligés de se trou-

Digitized by Google

trouver aux prémieres revuës qui s'en feroient.

ROC DISSAS, terme de Marine, ſep de driſſe ou bloc diſſas. *Voyez* BLOC.

* ROC, maſſe de pierre dure, qui tient à la terre par ſa racine.

En termes de Tournois, on appelle *Roc de lance*, le bois d'une Lance.

* ROCHE & ROCHER, mots formés de *Roc*, ſe prennent ſouvent dans le même ſens. Cependant on entend proprement par *Roche*, une ſorte de pierre ruſtique, qui n'eſt pas propre à être taillée; & *Rocher* ſe dit plus particuliérement de ces grandes maſſes de pierre dure, qui ſe trouvent dans la mer, ou le long des côtés, & qui ſont dangereuſes pour la Navigation.

* ROCHE à feu: c'eſt une compoſition ſolide qui ſe conſume lentement, mais dont le feu, qui eſt lumineux & fort vif, ne s'éteint point dans l'eau. On s'en ſert, en la faiſant fondre, à couvrir les choſes que l'on veut faire paroître en feu, ou enflamer lorſqu'elles ſont combuſtibles; on l'emploie dans bien des cas pour des Feux des Guerre & même auſſi pour ceux de Spectacle.

Il y entre du ſouffre fondu, une livre, de ſalpêtre en farine, quatre onces, de la poudre 4. onces. On jette le ſalpêtre dans le ſouffre en le fondant petit à petit, & le remuant très-bien, & enſuite la poudre de même, & on remue le tout: & quand la mixtion commence à ſe refroidir, on y jette trois onces de poudre grenée, & on remet le tout enſemble.

La *roche à feu* eſt propre pour couvrir des grenades, boulets, cercles, rondaches, coutelats, traits ou fléches, lances, piques, flambeaux, eſtoupades, gerbes, hériſſons, foudres, dards & autres.

RODE de prouë & RODE de poupe, mots du Levant, pour dire l'étrave & l'étambord d'un Vaiſſeau.

* RODOMONTADE, vaine oſtentation de vanter ſes forces, ſa valeur, ou d'autres qualités qu'on s'attribuë; défaut des plus blâmables dans un Officier. Ce mot eſt formé de Rodomont, Héros d'un ancien Romain, qui eſt répréſenté de ce caractére.

* ROI-D'ARMES: Ancien titre d'Office. Le Roi-d'Armes étoit autrefois un Officier très conſidérable, qui commandoit aux Hérauts. *Voyez* HÉRAUTS.

ROLE, eſt un état ſoit des Trouppes, ſoit des munitions de guerre & de bouche qu'il y a dans le Royaume. Dans l'Artillerie il y a des *rôles* des Officiers, Canoniers, Fondeurs, Apprentifs, Ouvriers, &c. où leurs gages ſont ſpécifiés, ainſi que de tout ce qui ſe trouve dans les différens Arſenaux du Royaume. Il n'y a point de Régiment où le Major n'ait un état ou un rôle des Officiers, Cavaliers, Dragons, ou Soldats, dont ces Régimens ſont compoſés, ainſi que de tous ſes uſtenſiles & attirail de guerre. Dans chaque Compagnie, même les Maréchaux des Logis pour la Cavallerie & les Dragons, & les Sergens dans l'Infanterie ont un *rôle* de leurs Cavaliers, Dragons & Soldats, ſuivant lequel ils font faire le ſervice, & pourvoient par ordre du Major ou du Capitaine à tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien, le bon ordre, & la diſcipline de leurs Compagnies.

Les Majors, Aide-Majors, ou Officiers chargés du détail, ſont obligés d'envoyer tous les mois au Sécretaire d'Etat de la Guerre un *rôle* de tous les Cavaliers, Dragons & Soldats qui ont déſerté ou qui ſont morts pendant le mois; ils marquent ſur ledit état le ſignale-

Digitized by Google

ment des Morts ou Déserteurs, conformément & dans les mêmes termes qu'ils ont été enrégistrés ; & le Sécretaire d'Etat de la Guerre fait dresser des *rôles* signalés des Déserteurs, dont les Etats lui ont été envoyés : & il adresse ces *rôles* aux Intendans des Provinces, aux Commandans des Places, aux Commissaires des Trouppes, aux Prévôts des Maréchaux, lesquels sont tenus de faire des visites de mois en mois dans les lieux de la naissance desdits Déserteurs.

Par rapport aux Invalides, le même ordre s'y observe que parmi les Trouppes. A l'Hôtel on tient des *rôles* des Officiers & Soldats Invalides qui y demeurent. Dans les Garnisons où il y a des Compagnies d'Invalides, celui des Capitaines qui se trouve commander par son ancienneté de Commission, est seul chargé du détail de ces Compagnies, & tient à cet effet un *rôle* exact des noms, surnoms des Officiers, Sergens & Soldats, avec les noms de guerre de ceux-ci. Les autres Capitaines sont obligés de lui rendre compte de tout ce qui arrive dans leurs Compagnies.

ROMAINE est une verge de fer ou de fonte, suspenduë de travers en l'air, par un crochet, qu'elle a à une de ses extrêmités, attachée à une porte ou à la chévre, lorsqu'elle est dressée, sur laquelle verge sont gravés des chifres, pour désigner le poids depuis 10. jusqu'à 100. 200. &c.

Il y en a qui peuvent péser jusqu'à six milliers & au-delà. Cette piéce de fer ainsi élevée par un bout, est passée par l'autre dans un anneau de même métal, duquel pend un poids fait ordinairement en forme de poire, & qui pése une certaine quantité de livres.

On attache les munitions avec un cable à celui des bouts de la romaine, qui est suspendu en l'air, & de l'autre côté on fait couler le poids, qui pend à l'anneau tout du long de la verge de la Romaine, & l'on arrête sur le chifre ou ce poids fait l'équilibre, avec les piéces ou les munitions attachées, & c'est là que l'on voit ce qu'elles pésent.

Il y a des romaines de toute grandeur. La *romaine* est composée de 9. piéces essentielles. 1. De la verge, vulgairement appellée la branche. 2. Du crochet sur lequel se chargent les munitions qu'on peut péser. 3. De la garde foible. 4. De l'anneau où se tient la garde foible, où se passe un bâton pour soûtenir la balance. 5. De la garde forte. 6. De l'anneau de la garde forte. 7. De 3. broches qui passent au travers de la verge, pour soûtenir les deux gardes & le crochet. 8. De l'anneau coulant, qui se met le long de la brêche. 9. De la masse ou boulon attaché à l'anneau coulant, qui sert de contre-poids. La *romaine* s'appelle quelquefois péson avec son crochet.

ROMBALIERE, terme de Marine, est le bordage ou revêtement de planches, qui couvrent par dehors les membres d'une Galére.

ROMPRE un Bataillon, en terme d'évolution est remettre un Bataillon par Compagnie, pour le faire défiler.

RONDACHE espéce de bouclier, qui n'est plus en usage en France, & dont se servent encore les Espagnols.

RONDE, est un Guet de nuit, qu'un Officier va faire le long du rempart d'une Place de Guerre, pour observer si les Sentinelles font leur dévoir avec vigilance & fidelité.

On a établi les *rondes* sur les remparts, pendant la nuit, parce que les palissades, les fossés, les ouvrages détachés & les remparts du corps de la Place, si forts qu'ils puissent être, ne servent à rien, s'ils ne sont

Digitized by Google

ſont bien gardés, ſur-tout pendant la nuit, qui eſt la mere des ſurpriſes. Voici ce qui s'obſerve à cette occaſion.

Sitôt que la retraite eſt battuë, les *Rondes* doivent commencer à ſe faire ſur les remparts. En quelque nombre que ſoient les Officiers d'Infanterie de la Garniſon, il doit y en avoir au moins le quart de commandé à ce ſujet, La prémiere de ces *Rondes* doit être faite par le Major de la Place, tant pour voir ſi le mot du guet a été porté fidelement aux Gardes, par le Sergent, que pour examiner ſi les Sentinelles ſont bien poſées, & ſi chacun fait bien ſon dévoir. Pour cet effet il ſe rend d'abord à telle porte ou à tel poſte qu'il lui plaît, pour commencer ſa *Ronde*.

Lorſqu'il y eſt arrivé, & qu'au *Qui va là* de la Sentinelle, il a répondu *Ronde Major*, auſſi-tôt l'Officier de Garde ſe préſente à lui avec ſes armes, ayant derriere lui deux Fuſiliers, les armes préſentées. Il lui donne enſuite le mot, la tête découverte, le Major le reçoit, & il lui rend compte de ce qui peut être ſurvenu de nouveau à ſon poſte.

Si le Major demande un Soldat avec un fanal pour l'éclairer, & quelques Fuſiliers pour l'eſcorter juſqu'au prémier Corps de Garde, l'Officier les lui donne ſans difficulté. Après que le Major a fait ſa *Ronde* & qu'il a bien examiné toutes choſes, il en doit aller rendre compte au Gouverneur, auquel il rend en même-tems le mot du guet, pour lui faire voir qu'il eſt le même, qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, & les Officiers & Inſpecteurs Généraux qui ſont employés dans la Place, doivent auſſi, ſinon tous les jours, au moins de tems en tems faire la *Ronde*. En ce cas les Gardes doivent pour les deux prémiers ſe mettre en haïe lorſqu'ils paſſent, & pour eux & pour les autres prendre les armes, & les porter, ſuivant que leur dignité de Général l'exige ; mais ſans bruit de tambour, lequel eſt abſolument interdit pendant la nuit, à moins que ce ne ſoit pour annoncer quelque alarme. Du reſte l'Officier de Garde les reçoit, & leur donne le mot, comme au Major, excepté qu'il a quatre Fuſiliers derriere lui, au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la *Ronde* à l'heure qui leur eſt échuë par le ſort, & le circuit qui leur eſt auſſi tombé en partage, c'eſt-à-dire la partie du rempart, quand l'enceinte de la Ville eſt ſi grande, qu'on eſt obligé de la viſiter par portions, doivent la commencer préciſément à l'heure marquée : s'ils y manquent, le Caporal du prémier poſte où ils paſſent, doit refuſer leur *Maron*. *Voyez* MARON.

Si une *Ronde* en rencontre une autre, le prémier qui crie, *Qui va là*, doit recevoir le mot du ſecond en paſſant, & pour ce ſujet lui préſenter l'épée. Mais ce cas ne doit jamais arriver quand les *Rondes* ſe font réguliérement, puiſqu'il ne peut provenir que de ce que ces deux *Rondes* ont commencé leur marche à la même heure, & à l'oppoſition l'une de l'autre ; ce qui eſt contre la regle, toutes les *Rondes* devant marcher à la ſuite des unes des autres, autrement il y auroit un intervale de vuide pendant trop de tems.

Mais pour éviter les ſurpriſes, il eſt bon de donner tous les ſoirs deux mots, afin que la *Ronde* qui doit répondre, ayant donné le prémier, l'autre ſoit obligée de rendre le ſecond.

Si pendant qu'un Caporal va poſer ſes Sentinelles, une *Ronde* vient à ſa rencontre, celui qui fait la *Ronde* lui donne le mot, & il doit le recevoir avec les formalités ordi-

Digitized by Google

naires. Il y a encore d'autres ſortes de *Rondes*, qu'on appelle *Rondes roulantes*. Elles ſe font par des Officiers, Sergens ou Caporaux, qui doivent ſe promener ſur un certain eſpace de rempart, en allant & venant pendant un tems marqué, à peu près comme font les Sentinelles, quand il fait froid.

L'Officier qui fait la *Ronde*, doit porter une lumiere ou une mêche allumée, & répondre au *Qui va là* des Sentinelles, *Ronde d'Officier*. Les Sentinelles doivent préſenter leurs armes, & ne s'en point laiſſer approcher de trop près. Si l'Officier ou autre, faiſant la *Ronde*, manque à viſiter la guérite, à regarder dans le foſſé, & à écouter quelque tems ſur la barbette, la Sentinelle peut l'y obliger, & l'arrêter juſqu'à ce qu'il l'ait fait. De même s'il vouloit prendre quelque chemin pour racourcir celui qu'il doit faire, il doit auſſi l'obliger à ſuivre celui qui eſt marqué, lequel eſt le long de la banquette dans les Places où il n'y a point de chemin des *Rondes*.

L'Officier qui fait ſa *Ronde*, en arrivant auprès d'un Corps de Garde, y eſt reçu par un Caporal, pourvu que le mot qu'il lui donne ſoit bon; car s'il étoit faux, ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrêter & le mener à l'Officier de Garde, lequel s'il le reconnoît & s'il voit que ce n'eſt qu'un oubli, peut lui donner le vrai mot & le laiſſer paſſer. Il doit néanmoins avoir ſoin d'en rendre compte au Major, qui en doit auſſi rendre compte au Gouverneur, afin que tout ce qui régarde ce point eſſentiel ſoit régulierement obſervé. Si l'Officier de Garde ne connoiſſoit point celui qui ne ſçavoit pas le mot, il doit l'arrêter & le tenir dans un Corps de Garde juſqu'à ce que le Gouverneur en ait ordonné.

Quand la Sentinelle apperçoit la *Ronde*, elle doit crier *Qui va là*, ſi haut que le Corps de Garde puiſſe l'entendre, & on eſt obligé de lui répondre *Ronde de Gouverneur*, *Ronde Major*, ou autre. La Sentinelle qui eſt près du Corps de Garde, après avoir dit, *Demeure-là*, crie encore *Caporal hors de la Garde:* le Caporal ſort du Corps de Garde, met l'épée à la main, demande encore *Qui va là*, & on lui répond, *Ronde*, il dit, *Avance, qui à l'ordre.*

RONDE, chez les Turcs: on fait chez les Turcs, comme parmi nous la ronde pour obſerver ſi les Sentinelles font leur dévoir, les Turcs l'appellent *Kol*. Cette *ronde* part du Corps de Garde, & le chef n'a qu'un ſimple bâton à la main, avec un Caporal qui porte le falot, il eſt attentif que la Sentinelle obligée de veiller à tel poſte, crie *Jegder Allah:* c'eſt-à-dire, *bon Dieu.* Si les Sentinelles, ſoit par négligence, ſoit qu'elles ſoient endormies, ne crient pas à tems, on les met en priſon, on leur fait donner la baſtonnade. Le Conducteur de ces *rondes* retire une aſpre d'augmentation ſa vie durant. Les Turcs n'ont pas l'uſage de donner l'ordre comme nous, ni dans les Places ni dans les Gardes autour de leurs Camps.

* RONDELLE: Ancienne eſpéce d'un bouclier de bois couvert de cuir bouilli, que les gens de pied portoient au bras gauche. On appelloit *Rondeliers* les Soldats qui étoient armés de rondelles.

ROSE DES VENTS, terme de Marine, eſt une repréſentation de trente deux airs de vent, ou des trente deux pointes de compas, qui ſortent d'un centre, & ſe prolongent au-delà d'un petit cercle, écrit pour la diſtinction des vents, ce qui a quelque rapport à la figure d'une *roſe*. Dans les cartes des routiers, il y a quantité de *roſes* des vents qui y ſont figurées. Il y a auſſi

Digitized by Google

auſſi des *roſes* des vents, faites de corne tranſparente, pour le pointage des cartes.

ROSETTE eſt le nom que l'on donne au cuivre pur & net, & tel qu'il eſt, lorſqu'il vient des mines en plaques, lames ou faumons de la prémiere fonte, & lorſqu'il n'eſt point mêlé de calamine qui, le rend jaune.

La *roſette* ſe tire d'Hongrie, Suéde, Norvege, Italie & Lorraine, celle de Norvege eſt meilleure que les autres pour les ouvrages d'Artillerie, étant plus dure. Il y en a encore en France, en Savoye & dans le Tirol. On l'appelle auſſi fonte.

* ROSTRUM, mot latin qui ſignifie bec d'oiſeau & prouë de navire. Il y avoit dans une place de l'Ancienne Rome, une Tribune ornée de prouës de pluſieurs Vaiſſeaux que les Romains avoient enlevés aux *Antiates*. C'étoit de-là que les Orateurs haranguoient le Peuple ; ce qui s'appelloit en langue Romaine *parler de deſſus les roſtres*. On appelloit auſſi *Couronne roſtrale* la couronne qui ſe donnoit à celui qui avoit ſauté le prémier dans un Vaiſſeau ennemi.

* ROSTURE : on donne ce nom, en mer, à pluſieurs tours de corde, qui lient une choſe pour la tenir attachée.

ROUAGE ſe dit de la partie des affûts, charrettes & chariots d'Artillerie, qui conſiſtent en rouës.

* ROUANNE : c'eſt le nom d'un inſtrument de fer concave, qui ſert à aggrandir le trou d'une pompe. *Roüanner* eſt le verbe.

ROUCHE, terme de Marine : la rouche eſt un terme de Charpentiers, pour ſignifier la carcaſſe du Vaiſſeau, quand il eſt ſur le chantier, ſans mâture & ſans manœuvres.

* ROUER, en termes de mer, *roüer une manœuvre*, c'eſt la plier en rond.

* ROUES de feu : c'eſt ainſi que l'on nommoit anciennement ce que nous appellons aujourd'hui *Soleil tournant*. Elles en différoient par un mouvement ſi vif, qu'on n'appercevoit qu'un cercle de feu, étant garnis de Fuſées volantes ; au-lieu que nos Soleils tournans laiſſent écarter les etincelles & forment un Soleil fort brillant.

ROUET de poulie : c'eſt une petite rouë canelée de bois, de fer, ou de cuivre, qu'on poſe dans une piéce auſſi de bois ou de fer, & qui par le moyen d'une corde, poſée ſur ſa canelure, ſert à élever des fardeaux. On lui donne auſſi le nom de poulie, quoique ce ſoit auſſi le nom de la machine entiere. On appelle auſſi *poulie* d'une chaloupe une poulie de fonte ou de fer, qui ſe met à l'avant ou à l'arriére de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre que l'on ne veut pas lever avec le Vaiſſeau.

ROUET : les arquebuſes & les piſtolets à roüet, ſont aujourd'hui des armes fort inconnues ; l'on n'en trouve gueres que dans les Arſenaux & les Cabinets des armes, où l'on en a conſervé quelques-uns par curioſité. Ce roüet étoit une eſpéce de petite rouë ſolide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuſe ou du piſtolet. Elle avoit un eſſieu, qui la perçoit dans ſon centre. Au bout intérieur de l'eſſieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet eſſieu, quand on le faiſoit tourner, & bandoit le reſſort quand elle tenoit. Pour bander le reſſort, on ſe ſervoit d'une clef où l'on inſeroit le bout extérieur de l'eſſieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faiſoit tourner le roüet, & par ce

Digitized by Google

mouvement une petite couliſſe de cuivre, qui couvroit le baſſinet de l'amorce, ſe retiroit de deſſus le baſſinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre de mine, comme le chien du fuſil l'eſt d'une pierre à fuſil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les piſtolets ordinaires, alors le chien tombant ſur le roüet d'acier faiſoit feu, & le donnoit à l'amorce.

ROUGES: boulets rouges: J'ai déjà dit que ce ſont des boulets qu'on fait rougir dans une forge dont on charge le canon, pour mettre le feu aux lieux où ils tombent. Pour tirer les boulets rouges, on bourre d'abord la poudre d'un tampon de bois qui prenne bien juſte, puis d'un autre tampon moins épais d'étoupe moüillée, ou d'un morceau de toile moüillé, ſur lequel on met le boulet, & l'on tire au même inſtant.

ROULEAU eſt un morceau de bois de forme cylindrique, ferré par les bouts, avec deux frettes & qui a des mortoiſes, faites pour recevoir le bout du levier. Ce *rouleau* ſert beaucoup ſous les gros fardeaux.

On appelle auſſi *rouleau* ce que quelques-uns appellent *tourteau*, un rond de bois plat, arrondi même auſſi par les bords de 9. ou 10. pouces de diamétre, & d'un pouce & demi d'épaiſſeur, dont on ſe ſert pour écraſer la poudre dans le grenoir ou crible, qui en forme le grain.

* ROULEAU de Cartouche: c'eſt le nom du cilindre maſſif de bois, qui ſert à former un cartouche cilindrique en roulant tout autour un carton à meſure qu'on le colle; tels ſont ceux de preſque tous les Artifices.

ROULER, Officiers qui roulent entre eux, c'eſt-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéiſſent les uns aux autres, ſelon l'ancienneté de leur réception.

ROULER: Navire qui roule, c'eſt-à-dire qui ſe renverſe inceſſamment ſur l'un ou ſur l'autre de ſes côtés, tantôt à bas-bord, tantôt à ſtribord, ſans qu'on le puiſſe mettre en ſon aſſiete, & lui donner ſon eſtive, ſoit par le défaut de la conſtruction, ou par celui de ſa mâture & de ſon envergure.

ROUTE. Quand un Régiment reçoit l'ordre de ſortir d'une Garniſon pour ſe rendre dans une autre, le Secretaire d'Etat de la Guerre envoie en même-tems au Commandant la *route* qu'il doit faire tenir à ſa Trouppe. Cette *route* eſt ſignée du Roi, & plus bas du Secretaire d'Etat de la Guerre. Dans cette *route*, ſont marqués les lieux où le Régiment, Bataillon ou Eſcadron doit ſéjourner. Quelque tems qu'il faſſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, un Corps de Trouppe ne peut ni avancer, ni retarder ſa *route*; cependant ſi quelques débordemens d'eau le retardoient un jour dans ſa marche, & qu'il lui fût impoſſible de ſe rendre au lieu de logement, au jour marqué; alors le Commandant du Corps en dreſſe un Procès-verbal, qu'il fait ſigner par les Maires & Echevins, ou principaux Habitans du lieu où il eſt obligé d'arrêter, & il envoie en Cour ce Procès-verbal.

On expédie auſſi des *routes* pour les Recruës, & remontes, leſquelles ſont obligées de les ſuivre exactement. Dans les lieux d'Etapes, on ne la fournit point à ceux qui ſont porteurs de *routes* ſurannées, c'eſt-à-dire expédiées depuis plus de ſix mois. Cependant ſi l'Officier conducteur d'une Recruë ou Remonte étoit parti du lieu indiqué par ſa *route* avant leſdits ſix mois expirés, l'étape lui doit être fournie.

Dès

Digitized by Google

Dès qu'une Troupe eſt arrivée à ſa Garniſon, à l'Armée, ou aux lieux où elle a eu ordre de ſe rendre, le Commandant ou le Major doit renvoyer au Secretaire d'Etat de la Guerre la *route*, ſur laquelle elle a marché, & lui adreſſer auſſi les Procès-verbaux des Officiers qui étoient abſens. Ceci eſt conforme à *l'Ordonnance du 25. Juillet 1705.* qui oblige encore les Majors des Régimens, tant d'Infanterie que de Cavallerie, Huſſarts & Dragons, & les Aide-Majors des Bataillons qui ſont ſéparés des Corps des Régimens, d'envoyer au commencement du Quartier d'hiver au Secretaire d'Etat de la Guerre, les mémoires des *routes*, dont chaque Capitaine a eu beſoin, ſoit pour les Recruës d'hommes ou les chevaux de remonte de ſa Compagnie. Dans ces mémoires, ils doivent déſigner le prémier lieu d'Etape, où la *route* a dû commencer, qui eſt toûjours autant qu'il eſt poſſible, une Ville ou un Chef-lieu d'Election ou de Juſtice Royale.

ROUTE, en terme de Marine, eſt le cours d'un Vaiſſeau. Faire *route* eſt naviger, courir ou gouverner. Donner la *route ;* c'eſt préſcrire celle que doivent tenir tous les Vaiſſeaux d'une Flotte : ce qui eſt attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant. On dit donner la *Proüe*, en parlant des Galéres.

Porter à *route*, ou faire droite *route*, c'eſt courir en droiture au Parage, où l'on veut aller, ſans faire eſcale, ou ſans relacher, & ſi faire ſe peut, ſans que le Vaiſſeau s'abatte, & qu'il y ait de dérive.

Fauſſe *route* eſt la derive & l'abatement d'un Vaiſſeau, qui s'écarte de ſa courſe en droiture. Fauſſe *route* eſt auſſi quelquefois le changement de courſe, que l'on fait volontairement & de propos délibéré. Faire pluſieurs *routes*, c'eſt courir pluſieurs bordées en louviant.

Gouverner au Nord, afin que la *route* vaille Nord ; Gouverner à l'Eſt, afin que la *route* vaille eſt-ſudeſt, c'eſt corriger les déchets qui arrivent dans la navigation, par la force des marées, par celle des courans, & par l'inconſtante variation de l'aiguille, remettant le Vaiſſeau dans ſa droite *route*, quand quelqu'un de ces accidens l'a fait abattre ou dériver. Par exemple, ſi la *route* eſt Nord, & que les courans portent au Nordeſt, il faut gouverner au Nord-Nord-Oüeſt, afin que la *route* vaille Nord. De même ſi la *route* eſt à l'Oüeſt, & que l'aiguille décline d'un quart de rumb vers le Nordeſt, il faudra gouverner à l'Oüeſt-Quart au Sud-Oüeſt, afin que la *route* vaille l'Oüeſt.

ROUTIER eſt un livre, qui par ſes cartes marines, ſes aſpects de côtes, & ſes obſervations ſur les diverſes qualités des parages de la mer, donne des inſtructions pour la route d'un Vaiſſeau.

* ROUVERIN, on donne ce nom au fer qui ſe caſſe lorſqu'on le met au feu, & qui eſt par conſéquent difficile à forger.

RUBORD : c'eſt un terme de Charpenterie qui ſignifie le prémier rang des planches ou bordage d'un bateau foncet ou autre, qui ſe joint à la ſemelle ou ſole, & qui eſt la prémiere piéce qui s'éleve du fond du Bâtiment. Le ſecond rang de ces planches s'appelle le deuxiéme bord, le troiſiéme rang, troiſiéme bord ; & le dernier qui joint le deſſous du plat bord s'appelle ſous-barque.

* RUDENTE', en Architecture *cannelée & rudentée* ſe dit d'une Colonne dont le bas des cannelures eſt plein, en forme de bâtons ronds. On appelle *rudenture* les eſpéces de bâtons, taillés en maniére de corde,

Digitized by Google

de, dont les cannelures ſont remplies juſqu'au tiers. Les Pilaſtres ont quelquefois auſſi des *rudentures* de relief ſans cannelures.

* RUE, chemin pratiqué dans les Villes pour communiquer d'une Maiſon, d'une Place, d'un Quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui ſont entrés dans le détail de la conſtruction des Villes donnent les préceptes ſuivans, au ſujet du compartiment des ruës.

Dans l'allignement des *ruës* des Villes, il faut ſur-tout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles ſe trouvent. Dans les païs froids ou tempérés on doit les tenir plus larges & plus ſpacieuſes, afin que la Ville en ſoit plus commode, plus ſaine, & plus belle; car l'air étant moins ſubtil & plus découvert, il en eſt plus ſain : de ſorte que ſi une Ville eſt ſituée dans un air froid & ſubtil, & que les maiſons y ſoient beaucoup exhauſſées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *ruës*, afin que par ce moien le Soleil entre par tout librement. Mais ſi cette Ville eſt ſituée dans un climat fort chaud, il eſt néceſſaire d'en faire les *ruës* étroites, & les bâtimens plus exhauſſés, afin que par le moien de l'ombre qui ſe rencontre toûjours dans les *ruës* étroites, la chaleur ſe trouve plus tempérée, ce qui contribuë beaucoup à conſerver la ſanté : c'eſt ce qu'on remarqua à Rome depuis que Neron l'eût rébâtie, & tenu les ruës plus larges qu'auparavant, la voulant rendre plus belle : car enſuite elle ſe trouva plus expoſée aux chaleurs & aux maladies.

Les *ruës* principales doivent être diſpoſées enſorte, que des portes de la Ville, elles ſe rendent en droite ligne à la grande Place ; & quelquefois même, ſi la ſituation le permet, il eſt bon qu'elles paſſent juſqu'à l'autre porte : & ſelon la forme, ou l'étenduë de la Ville, on pourroit faire ſur le même allignement, entre quelques-unes de ces portes & la principale place, une ou pluſieurs autres places moindres. Les autres *ruës* doivent auſſi aboutir, non ſeulement à la grande Place, mais encore aux principales Egliſes, aux grands Palais & à tous les lieux publics. Mais dans ce compartiment des *ruës* il faut ingenieuſement prendre garde, [illegible] l'avertiſſement que Vitruve nous donne en ſon premier livre, chap. VI. qu'elles ne ſoient point directement oppoſées à aucun des Vents, ni par conſéquent ſujettes à leurs Tourbillons, & à l'impetuoſité de leurs ſouffles : mais pour la conſervation de la ſanté des habitans on doit tacher de les détourner en ſorte qu'étant rompus & affoiblis, ils ſoient moins malfaiſans. Toutes les *ruës* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent, des toits des maiſons, s'y viennent rendre toutes enſemble, ſe faſſent un cours plus vîte, & entrainent avec elles les ordures ; de peur que, ſi elles croupiſſoient trop long - tems dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption.

* RUILLER ; C'eſt faire des repéres pour dreſſer des ſurfaces & des plans.

Les Couvreurs nomment Ruiller un enduit de mortier, qui ſe met ſur les tuiles pour joindre la couverture à la muraille.

* RUINE ; Décombres, débris d'un bâtiment, d'une Ville. Les *ruines* de Carthage.

* RUINURE ; C'eſt l'entaille faite avec la coignée aux côtés des Poteaux ou des Solives pour retenir les Panneaux de maçonnerie dans un Pan de bois, ou une Cloiſon, & les Entrevoux dans un Plancher.

RUM ou REUN, terme de Marine, eſt toute ſorte d'eſpace prati-

pratiqué dans le fond de cale, pour ranger la Carguaiſon. De la vient le verbe *arrumer*, & *arreuner* : on dit auſſi *arrimer* & *arrimage*.

RUMB DE VENT, en terme de Maxine eſt une ligne, qui repréſente ſuï le Globe terreſtre, ſur la Bouſſole, & ſur les cartes marines, un des trente-deux vents, qui ſervent à la conduite d'un Vaiſſeau. Ainſi le *rumb*, que ſuit le Vaiſſeau, eſt conçu comme ſa route, ſon cours, ſon ſillage, ſon eau ou ſa trace navale.

Mais quoique dans une ſignification générale, on donne le nom de *rumb* à chaque trait ou pointe de compas, on ne laiſſe pas de les diſtinguer en *rumbs entiers*, en *demi-rumbs*, & en *quarts de rumbs*. Même quelques Pilotes, pour plus d'exactitude, ont une ſubdiviſion de *demi-quarts de rumbs*.

La diviſion la plus généralement reçuë, eſt celle qui établit huit *rumbs entiers*, huit *demi-rumbs*, & ſeize quarts de *rumbs*, ce qui accomplit le nombre de trente-deux vents ; de ſorte que l'Horizon eſt diviſé en trente-deux parties, ou pointes de compas, dont il y en a toûjours quelqu'une qui conduit le Vaiſſeau, quand il fait route, & que le calme ceſſe.

La diſtance compriſe entre chaque *rumb entier*, eſt de quarante cinq dégrés : celle du *rumb entier*, au *demi-rumb*, qui lui eſt le plus proche, eſt de vingt-deux dégrés, trente minutes : & celle du *rumb entier* au plus proche *quart de rumb*, eſt d'onze dégrés, quinze minutes. De ſorte qu'il y a toûjours onze dégrés, quinze minutes, entre chacun des 32. *rumbs*. *Voyez* VENT.

RUSE : Thucydide a dit que la plus belle de toutes les loüanges qu'on puiſſe donner à un Général d'Armée, eſt celle qui s'acquiert par la ruſe & le ſtratagême. Tout le monde ſçait la mauvaiſe méthode des Lacédémoniens, qui pour dreſſer leur jeuneſſe à tromper & à ruſer à la guerre, lui apprenoit l'art de la filouterie. L'hiſtoire eſt remplie d'un aſſez bon nombre d'exemples de Généraux, qui ont abandonné leur Camp par une retraite ſimulée : mais celles qui nous portent à tout abandonner, vivres, tentes, équipages, & tout l'attirail d'une Armée ſans rien emporter, paroît ſurprenante.

On radotoit quelquefois dans ces tems antiques, il eſt certain qu'on radote moins dans celui-ci, dit le Chevalier Folard : car on trouve peu de faits ſemblables dans nos Hiſtoriens. Il faut croire ſon ennemi bien dépourvu de raiſon & de ſens commun, que dis-je, bien ſtupide & bien brute pour croire qu'il s'égorgera de butin, de vin & de viande comme une bête, & qu'il s'endormira enſuite ſans faire ni guet, ni garde, comme s'il n'avoit plus rien à faire que cela, ni rien à craindre. Pour cette occaſion l'on employe le ſtratagéme dont je parle, & l'on trouve que l'on ne s'eſt point trompé.

J'avouë que les Soldats ſeroient capables d'une telle conduite, mais ces Soldats ont des Généraux & des Officiers à leur tête. Doit-on être moins ſur ſes gardes lorſque l'Ennemi s'en eſt allé ſans rendre aucun combat, que lorſqu'il eſt en notre préſence. Ce qu'il y a de bien étrange, c'eſt que Cirus entr'autres tendit un piége tout ſemblable à l'Armée de Tomiris, qui lui réuſſit parfaitement.

De tous les ſtratagêmes, ceux qui trompent les plus fins, comme les plus ſots, qui n'étoient pas rares du tems des Anciens, mais qui le ſont parmi les Modernes, ſont les fauſſes retraites. Il faut plus d'art qu'on ne penſe pour les mettre en œuvre. Il y a une infinité de meſures & de précautions à prendre, & celles du

Digitized by Google

du secret ne sont pas les moindres à cause des fréquens transfuges, & le plus délicat de ces sortes d'entreprises, c'est la marche & la diligence.

* RUSTIQUE, bâtiment *rustique ;* c'est un bâtiment dont les pierres ne sont que piquées, ou taillées *rustiquement*, au-lieu d'être polies, & dont l'Architecture par cette raison est simple & *rustique.*

* RUSTIQUER, c'est tailler *rustiquement*, ou piquer avec le marteau. Ouvrage *rustiqué.*

* RUSTRE ; C'est le nom d'une ancienne Lance dont on se servoit pour combattre dans les lices.

* *

S.

S A B

* SABLE ; Gravier qu'on trouve sur le bord & au fond des rivières, & dans certaines carrières.

Le *Sable* des rivières employé avec la chaux est bon à faire du mortier. Le *sable* de terre demande moins de chaux. Le sable de Pouzzol fait le meilleur ciment.

Sable noir, c'est du sable de Marais. *Sable* de cave, c'est du sable fossile qu'on tire des carrières.

Sable mâle, *sable* femelle ; c'est dans un même lit deux espèces de sables dont la prémiére est d'une couleur plus forte, & l'autre d'une couleur moins chargée.

Il y a des sables blancs, rouges, jaunes, &c.

On connoit la bonté des sables, lorsqu'étant moüillés, ils ne tachent point un drap, comme fait la fange, & qu'ils ne salissent point les mains, lorsqu'on les touche.

SABLE, manger son *sable*, terme de Marine. C'est tourner l'horloge avant que le quart soit fait, & que tout le *sable* soit écoulé ; ce qui est une friponnerie punissable du Matelot, qui veut faire lever le quart avant le tems limité.

* SABLIE'RE, terme de Charpenterie ; c'est la piéce qu'on met le long d'un pan de bois.

S A B

* SABLONNIERE, ou SABLIERE, c'est le lieu d'où l'on tire le *Sable.*

SABORD, en terme de Marine, est une embrasure ou canonniere dans le bordage du Vaisseau pour pointer les piéces d'Artillerie. Sa partie inférieure s'appelle feüillet. La distance ordinaire entre deux *sabords* est de 7. pieds. Les plus grands Vaisseaux ont trois batteries par bande, ce qui suppose trois rangs de *sabords ;* chaque rang étant ordinairement de quinze *sabords*, sans comprendre ceux de la sainte-Barbe, & les batteries qui sont sur les Châteaux. La prémiere Batterie est celle qui est la plus basse ou la moins élevée sur l'eau. Elle doit être pratiquée si haute, que dans le gros tems elle ne se trouve pas sous l'eau, & ne demeure par ce moyen inutile. La seconde est au pont du milieu : la troisiéme sur le dernier pont ; car il y a toûjours autant de rangs de *sabords*, qu'il y a de ponts. La plûpart des Fregates n'ont que deux ponts, afin d'être plus légeres, & meilleures voilieres.

* SABOT ; En parlant du pied d'un cheval, *sabot* se dit de toute la corne qui est au-dessous de la couronne, il renferme la sole, la fourchette, & le petit-pied. *Sabot*

bot eſt auſſi le nom d'un outil de bois, dont les Cordiers ſe ſervent, pour faire les cables.

SABRE, groſſe & peſante épée que les Cavaliers & les Dragons portent au côté. Celui des Grenadiers dans l'Infanterie eſt un peu recourbé, mais moins peſant, & n'eſt pas ſi long que celui des Huſſarts.

SAC d'une Ville, c'eſt lorſqu'elle eſt priſe d'aſſaut, & que la garniſon eſt paſſée au fil de l'épée.

* SAC-A-POUDRE : Les Artificiers appellent ainſi la *chaſſe* des Pots-à-feu pour les réjoüiſſances, qui ſe fait ordinairement de quatre onces d'aigremore, ſur une Livre de Relien.

* SACS-A-POUDRE : Ce ſont des ſacs remplis de poudre que l'on jette avec la main comme les Grenades ; il y en a auſſi de plus gros qui s'exécutent avec le Mortier. La conſtruction des uns & des autres ſe trouve expliquée dans le *Bombardier François*.

Ceux que l'on jette avec la main ſe font d'une groſſe toile bien ſéche ; On en proportionne la longueur & la groſſeur de façon qu'on puiſſe les jetter aiſément ; on les coud ſeulement par les côtés ; le fond ſe ferme en le liant avec une ficelle : on retourne le Sac après, pour que le bout ficelé ſoit en dedans : On y fait entrer un rouleau de la groſſeur du Sac, pour le rendre bien rond, & on frappe quelques coups ſur ce Rouleau pour en applanir le fond, après quoi on y met un peu de poudre que l'on preſſe avec le Rouleau ſans la frapper : On continuë à mettre de la poudre à cinq ou ſix répriſes, & on la preſſe toûjours de la même maniére avec le rouleau, juſqu'à ce que le Sac ſoit à peu près plein & qu'il contienne quatre ou cinq livres de poudre, obſervant qu'il reſte aſſez de vuide pour récévoir une Fuſée que l'on introduit dédans par le gros bout, & que l'on attache bien au bord du Sac avec de la ficelle. On goudronne le Sac entiérement, ſur-tout à l'endroit de la Fuſée, crainte d'accident.

Ces Sacs ſe jettent à la main auſſi facilement que les Grenades : ils mettent le feu par tout, & rien intimide plus les Trouppes qui doivent monter à l'aſſaut d'un Ouvrage que d'en voir la brêche bien défenduë. On en employa plus de quatre mille à la défenſe de Douay, en 1710 ; ils donnerent beaucoup d'inquiétude à l'ennemi.

Au Siége de Berg-op-Zom en 1745. les aſſiégés, en eſſaïant de détruire une des Batteries pour battre en brêche, que l'on établiſſoit, jetterent des Sacs remplis de poudre, de la grandeur ordinaire des Sacs-à-terre, dans les ouvrages attenant la Batterie ; Les Grenadiers de la Tranchée, les prenant pour des Sacs-à-terre renverſés, les ramaſſerent pour les remettre en leur place, & le feu y ayant pris par accident, il y eût beaucoup de tués & de bleſſés.

Les Sacs-à-poudre plus conſidérables que ceux que l'on fait pour jetter à la main, s'exécutent avec le Mortier, comme les Bombes, ou bien on les pouſſe ſur les brêches ou ſur le paſſage du foſſé, en les faiſant gliſſer dans des couliſſes de bois. Ces Sacs ſe font de dix pouces de diamétre ſur 22. à 23. pouces de hauteur : On les emplit de poudre de la même maniere que ceux qu'on jette avec la main, mais on met de plus dans le fond une Bombe de ſix pouces pour leur ſervir de culot, afin d'empêcher que la fuſée du Sac ne tombe en bas, ce qui pourroit l'étouffer. Cette fuſée doit être pareille à celles qu'on employe pour les Bombes de douze pouces. On trempe le Sac dans du gaudron fondu, puis on le met dans

Digitized by Google

dans un autre Sac de onze pouces de diamêtre sur 25. à 26. pouces de hauteur, & après l'avoir bien attaché à la fusée avec beaucoup de précaution, on le trempe dans le gaudron, & puis dans l'eau.

SAC-A-TERRE, c'est un sac de moyenne grandeur que l'on emplit de terre, & dont les Soldats bordent une tranchée, ou des remparts de la Ville, pour pouvoir tirer entre-deux en sûreté. Quand le terrein est dur & de roche, on se sert fort de *sacs-à-terre* & de gabions.

Il y a des *sacs* à amorce qui sont fermés, & qui servent effectivement à porter de la poudre aux Batteries, pour amorcer les piéces. Ils sont de cuir, ont un tuyau de cuivre à leur extrêmité, & servent à porter de la poudre aux Batteries pour amorcer les piéces.

Les *sacs-à-terre* dont les Magasins doivent être fournis, sont mis dans des tonnes, qu'on arrange à trois de hauteur, & dans un lieu sec, comme les mêches. Ces sortes de tonnes, tant pour les mêches, que pour les sacs doivent avoir un bon cercle cloüé qui arrête chaque fond, étant sujettes à se défoncer.

* SACCADE; terme de manége qui signifie une secousse que le Cavalier donne à la tête du cheval, en tirant brusquement, les rênes de la bride. Les *saccades* trops fréquentes gâtent la bouche d'un Cheval.

SACHETS de mitrailles: ce sont de petits sacs de toile que l'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACQUIER est un petit Officier qui est établi en certains ports de mer, pour charger & décharger le sel & les grains d'un Vaisseau, & les transporter dans des sacs: & c'est de-là que vient le mot de sacquier.

SACRE ou SACRET. On donnoit anciennement ce nom aux piéces de canon de fonte de 4. & de 5. livres de boulet. Ils pésoient depuis 2500. jusqu'à 2850. livres.

SACRILEGE, ou PROFANATION. Par l'Ordonnance du prémier Juillet 1727. tout Soldat, Cavalier ou Dragon qui vole ou dérobe en tems de paix, ou pendant la guerre, soit dans le Royaume ou dans le pays ennemi, calices, ciboires, ou autre biens d'Eglise, doit être pendu & étranglé; & si par les circonstances du vol il se trouve y avoir eu profanation des choses sacrées, il est condamné au feu.

SAFRAN, terme de Marine, est une piéce de bois plate, qui entre & s'ajuste sur la longueur du gouvernail, pour donner plus de largeur au même gouvernail, & en faciliter l'effet.

* SAGUM; C'est le nom d'une sorte d'habit de guerre, fait de laine, dont se servoient les anciens Romains. On prétend que c'étoit un vêtement Gaulois dont ils avoient adopté l'usage.

SAIGNEE du fossé est l'écoulement des eaux, qui le rempliffent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la bourbe qui y reste des claies couvertes de terres, ou des ponts de joncs, pour en affermir le passage.

SAIGNER: On dit, *saigner* une piéce, quand étant montée sur un affût, la volée emporte la culasse. Cela arrive lorsqu'une piéce tire de haut en bas.

* SAILLANT. On appelle Angle *saillant*, dans les Fortifications, celui dont la pointe est tournée vers la Campagne, par opposition à l'angle rentrant, qui est celui dont la pointe régarde la Place.

* SAILLANT, SAILLIE, se disent de toute partie d'un bâtiment qui n'est pas à plomb sur les fon-

Digitized by Google

fondemens, qui deborde & qui avance. Les fermes des pignons, les galeries de charpente, les balcons, les trompes, ſont des membres ſaillans. Les *ſaillies* ſur les voies publiques ſont réglées par les ordonnances.

S'AILLE: c'eſt un mot en uſage parmi les Matelots qui eſt prononcé par pluſieurs enſemble, en élévant ou pouſſant quelque fardeau.

SAIN & SAINE, termes de Marine. Parage *ſain* & net: Côte *ſaine* & nette. C'eſt-à-dire, ſûr & ſûre, ſans aucuns bancs, ni briſans. Le contraire eſt, SALE de bancs.

* SAINFOIN. C'eſt une eſpéce d'herbe qui ſert à nourir les beſtiaux & qui ſe ſéme d'abord comme les autres grains, mais qui ſe rénouvelle enſuite, ſans autre ſoin, pendant quinze ou vingt ans. Sa ſémence eſt de la groſſeur d'une lentille, ſes tiges ſont tendres & rondes, & ſa fleur tire ſur le violet.

SAINT-AUBINET: *voyez* AUBINET.

SAINTE-BARBE, *voyez* BARBE.

SAIQUE, eſt un Bâtiment Grec, ſans miſaine, ſans perroquet, & ſans haubans. Elle porte un beaupré, un petit artimon, & un grand mât, qui avec ſon hunier s'éleve à une hauteur extraordinaire, & eſt ſoûtenu par des gallaubans ou couſtieres, & par un étai qui répond de la pointe du mât de hune ſur le beaupré. Son pacfis porte une bonnette maillée. Le corps du Bâtiment eſt fort chargé de bois: ce qui empêche que la hauteur du mât ne le faſſe tanquer ou puiſer, outre qu'on le défabore ſouvent.

SAISIE des appointemens des Officiers: s'il arrivoit qu'un Capitaine retînt une partie de la ſolde de ſes Soldats, & que faute de ce payement ces Soldats fiſſent quelques exactions: par l'Ordonnance du ſept Février 1661. Sa Majeſté veut qu'en ce cas les Commiſſaires des Guerres faſſent arrêter entre les mains du Tréſorier Général de l'extraordinaire des Guerres, ou de ſes Commis, les appointemens dudit Capitaine, pour être employés au rembourſement deſdites exactions & aux réparations, torts & dommages commis par leſdits Soldats, & qu'en outre ils informent Sa Majeſté du nom deſdits Officiers, afin qu'elle faſſe expédier ſes ordres pour les faire caſſer.

* SALADE; C'eſt le nom d'une légére armure de tête qui étoit anciennement en uſage, parmi les Gens de guerre. Quelques-uns régardent ce mot comme une corruption de *Celate*, qui étoit, diſent-ils, le véritable nom, & qui ſignifie *gravé*, dans ſon origine latine; parceque ces eſpéces de caſques portoient ordinairement diverſes figures gravées.

SALAISON: c'eſt le tems propre à ſaler les viandes pour les embarquemens.

SALE, terme de Marine. Côte *ſale* de bancs, *ſale* de batures, c'eſt-à-dire dangereuſe, & ſemée de baſſes ou des batures.

SALLE d'armes dans un Magaſin, eſt un lieu où ſont rangées les armes à feu & autres, tant offenſives que défenſives.

Dans les *Salles* d'armes il y a ordinairement des gratoirs, des lavoirs, & des étaux, parce qu'au défaut d'Armuriers, le Garde peut faire faire par des Soldats ce nétoyement, lorſqu'il veut s'appliquer, & répondre par ſes ſoins aux inſtructions que lui donnent ou que lui doivent donner ſes Supérieurs.

SALPETRE. Il y a trois ſortes de *ſalpêtre* brut, c'eſt-à-dire, n'ayant point encore été rafinés.

Le prémier eſt celui que l'on appelle de houſſage, & qui ſe trouve attaché aux murs des caves, celliers,

Digitized by Google

granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux qui ont contracté une qualité salée. Celui-là est rare à trouver, sa couleur est plus brune que blanche.

Il y a d'une autre sorte de *salpêtre*, qui est celui des Indes & d'autres Pays, qui se trouve dans de grandes campagnes & sur des montagnes qui en sont naturellement couvertes, & d'où il ne s'agit que de le tirer, & de le faire enlever.

La troisiéme espéce de *salpêtre* se fait de la terre qui se prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On se sert aussi de platras & gravois provenans de la démolition de ces mêmes bâtimens, que l'on réduit en poudre, à force de les battre & écraser.

L'attelier où se fait ce dernier *salpêtre*, doit être un lieu vaste & élevé en façon de halle, soûtenu de plusieurs piliers. Tel est celui qu'on voit à l'Arsenal de Paris. Par chaque attelier il y a vingt-quatre cuviers, qui sont presque semblables à ceux qui servent à couler la lessive, ils sont cependant plus petits, disposés en plusieurs bandes, élevés de terre environ deux pieds.

De ces vingt-quatre cuviers on forme trois bandes de huit cuviers chacune. On met deux boisseaux comblés de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la prémiere bande, & l'on emplit de terre le reste du cuvier. Une plus grande quantité de cendre mangeroit le *salpêtre*. On met un bouchon de paille sur le haut de la terre.

Sur la seconde bande on met deux boisseaux ras de la même cendre, & le bouchon: & sur la troisiéme, on se contente d'en mettre un boisseau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant remplis de terre & de cendre, on verse sur la prémiere bande de l'eau de puis, de riviere ou de citerne, car cela est indifférent, environ ce qu'en peuvent tenir dix futailles, qu'on appelle vulgairement demi-queuës.

Cette eau s'imbibant dans la terre coule par un trou qui est au bas du cuvier, & qui n'est bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet disposé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'espace d'un jour, quelquefois cela va jusqu'au lendemain, suivant la qualité des terres.

La prémiere bande ainsi lessivée produit huit demi-queuës d'eau, que l'on porte sur la seconde bande, laquelle étant lessivée de la même maniere, rend la valeur de six demi-queuës, qu'on porte sur la troisiéme bande, qui n'en produit que quatre.

On décharge cette prémiere bande. On en ôte la terre & la cendre, que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boisseaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle la cuite. On prend les quatre demi-queuës d'eau qui sont provenuës de la derniere bande, on les verse sur la prémiere bande renouvellée, qui n'en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la seconde bande on met de l'eau de puis pure, la quantité de six demi-queuës, qui est un jour & un peu plus à passer; ce qui s'appelle le *lavage*.

Cette eau passée, on la jette sur la troisiéme bande, cela s'appelle les petites eaux. Quand ces petites eaux sont écoulées, on les reporte sur la prémiere bande, dont on a levé la cuite, & cela s'appelle les *eaux fortes*. Il en sort quatre demi-queuës. On ne fait pas tout passer,

Digitized by Google

paſſer, en cas qu'il en reſte au-delà de ces quatre demi-queuës.

On recharge enſuite la ſeconde bande de terre neuve, pour refaire une ſeconde cuite. On continuë ainſi pour la troiſiéme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite. Pour deux cuviers, il faut, ſi l'on veut, ſe ſervir d'un ſeul baquet appellé *recette*, pour recevoir les eaux, en le faiſant aſſez grand, & creuſant la terre pour le placer.

Les deux demi-queuës d'eau provenuës de la prémiere bande ſe jettent dans une chaudiere de cuivre aſſez grande pour recevoir, non-ſeulement cette prémiere décharge, mais encore les deux demi queuës de la cuite de la ſeconde bande, ce qui fait enſemble l'eau de ſeize cuviers.

La chaudiere dont je viens de parler, doit être bien maçonnée, & dreſſée ſur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de buches, afin que la matiere bouille toûjours également.

Elle boût vingt-quatre heures, & pour connoître ſi le *ſalpêtre* eſt formé, on laiſſe tomber une goutte ou deux de cette eau ſur une aſſiette, ou ſur un morceau de fer, & s'il ſe congéle comme une goutte de ſuif ou de conſiture, c'eſt une marque qu'il eſt fait.

Le *ſalpêtre* brut ainſi achevé, on le met en égout, & l'on penche les baſſins où il eſt. L'eau qui en provient s'appelle les *eaux amères*, & elles ſervent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve. On en met un petit ſeau ſur deux ou trois cuviers. Pour le *ſalpêtre* brut, quand il eſt égoutté, les Salpétriers le portent à la raſinerie.

On le jette dans une chaudiere deſtinée pour cet uſage, qui eſt diſpoſée comme l'autre ſur un fourneau. On y en met deux mille deux ou trois cens péſant à chaque fois, & pardeſſus trois bardées, ou trois demi-muids d'eau.

Quand le *ſalpêtre* eſt fondu, ce qui ſe fait en deux ou trois heures, on jette dedans une cruchée de blancs d'œufs, ou de la colle de poiſſon, ou une certaine doſe de vinaigre ou d'alun.

On y ajoûte une bardée d'eau, qui fait la quatriéme en pluſieurs fois, afin de faire ſurmonter la graiſſe & l'ordure qui s'écument ſoigneuſement, & après en avoir bien nettoyé la ſuperficie, en ſorte qu'il ne reſte plus d'écume, on tire auſſi-tôt le *ſalpêtre*, & on le met tout d'un coup dans des baſſins, où on le laiſſe congeler pendant cinq ou ſix jours, après quoi on place des Baſſins ſur des tréteaux pour les faire égoutter ſur des recettes, & l'eau qui en provient ſe jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire boüillir juſqu'à ce que le ſel ſe produiſe au fond, & que la fonte ſoit parfaite.

C'eſt dans ces deux prémieres cuites qu'on tire tout le ſel qui peut être dans le *ſalpêtre* : il ſe fait encore une troiſiéme cuite de la même maniere que la précédente, mais aux eaux de cette derniere, il ne ſe doit point trouver de ſel, & quand il s'y en trouve, c'eſt que le *ſalpêtre* eſt mal rafiné.

De la prémiere cuite ſort le *ſalpêtre* brut. La ſeconde produit le *ſalpêtre* appellé de deux eaux. La troiſiéme fait le *ſalpêtre* de trois eaux en glace. Si l'on veut mettre le *ſalpêtre* en roche, on le fond ſans eau, & ſi-tôt qu'il eſt fondu, on le tire, & on le laiſſe réfroidir.

A la raſinerie de Paris, on uſe dix-huit pintes de blancs d'œufs par jour ſur cinq milliers de *ſalpêtre*. Voilà tout ce qui peut régarder ſa fabrication.

La bonne qualité du *ſalpêtre* eſt d'être dur, blanc, clair & tranſ-

Digitized by Google

parent, bien dégraissé, & bien purgé de sel.

On doit le laisser six mois, & même un an s'il se peut, sur des planchers exposé au Nord. On doit le retourner de tems en tems pour le bien faire sécher. Pendant ce tems il a lieu de se décharger du reste de la graisse que le rafinage ne lui a pu ôter entiérement, & dont l'air dissipe une partie.

Pour connoître si les *salpêtres* sont gras ou salés, il en faut faire bruler, & en mettre une poignée sur une planche de chêne, & poser un charbon ardent dessus, si en brulant il petille, cela marque le sel, & s'il est pésant, & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voie un boüillon épais, cela marque la graisse. Quand il est d'une bonne qualité, qu'il n'est ni gras, ni salé, il jette une flamme, qui s'éleve avec ardeur, & qui consomme le *salpêtre*, en sorte qu'il n'y reste qu'un peu de blanc, qui est le fixe du *salpêtre*.

Comme le soufre entre dans la composition de la poudre, j'en vais parler ici. Le soufre est un minéral, c'est-à-dire, une matiere qui se trouve dans des mines, comme l'or, l'argent, l'étain, le plomb, *&c.* engendré d'une substance terrestre, onctueuse, & qui s'enflamme aisément.

Le soufre naît dans la terre, de sa graisse & de l'écume des feux soûterrains de la même maniere que la suie est l'écume ou la graisse du feu ordinaire.

Les volcans, qui sont des montagnes qui jettent souvent des flammes, comme le Vesuve, l'Æthna & autres, ne brulent qu'à cause que ce sont des mines de soufre qui sont allumées.

Les fleurs de soufre sont le plus pur du soufre, qui s'attache au chapiteau du vaisseau ou alambic, quand on le sublime par le feu, & on les appelle fleurs blanches, quand on les distille avec du nitre calciné, & fixé avec le soufre.

Il y en a de blanc, de jaune, & de verdâtre. Le jaune est le meilleur. Il faut qu'il crie à l'oreille, quand on l'en approche. C'est dans certaines montagnes d'Italie, situées au-delà de Naples ou de Sicile, que se trouve toûjours le soufre dont nous nous servons en Europe. Le soufre est ou pur, ou mêlée avec la terre, ou des eaux dont on le sépare par art.

Le soufre vif est la glébe ou terre soufreuse de couleur jaune, de laquelle on tire le soufre ordinaire avant sa prémiere fonte. Cette fonte ou rafinage se fait en Hollande, plus ordinairement qu'ailleurs. C'est-là le meilleur soufre, on le réduit en morceaux. Les plus petits sont ce qu'on appelle *Magdalons de soufre*, qui sont de petits rouleaux, qui se vendent chez les Apoticaires.

Le soufre qui se rafine, & se débite en Provence, est gras & pésant, & c'est la peste de la poudre. Pour voir si le soufre est bon, on prend deux terrines verniſſées. On les met sur l'une & sur l'autre. On allume du feu dessous, si le soufre s'attache au haut de la terrine de dessus il est bon, & s'il demeure en bas, il ne vaut rien.

SALPETRIERS : Ouvriers qui travaillent au salpêtre.

C'est le Grand-Maître qui donne les Commissions aux *Salpétriers*, pour avoir la faculté de travailler. Le nombre n'en est fixe qu'à Paris, où il n'y en a que trente, parce que ce nombre y suffit.

Le nombre de ceux qui sont dans les autres Provinces est de 516, quelquefois plus, quelquefois moins.

Ils sont tous tenus de porter aux Rafineries les quantités de salpêtre brut, que l'on sçait qu'ils peuvent fabriquer.

Ils

Digitized by Google

Ils ne payent aucuns péages, doüanes, ni gabelles, pour tous les uſtenſiles & matieres qui ſervent à la confection du ſalpêtre.

Ils ne peuvent être mis à la taille plus haut que 50. ſols.

Ils ne doivent aucuns droits d'Aides pour la boiſſon provenant de leur cru.

Ils ont la liberté de prendre tout le bois mort dans les Forêts du Roi ſans payer, & dans les Forêts & Bois particuliers en payant.

Ils ont entrée dans les maiſons que l'on abat & dans les maſures, pour y enlever les platras & moilons qu'ils trouvent propres à leur travail, en payant raiſonnablement & de gré à gré.

Ils ſe ſervent pour cela de pelles, pics, marteaux & tranches, ſuivant l'Ordonnance.

Mais quand ils vont gratter les murs des celliers, caves, & autres endroits où il y auroit du danger que les fondations n'en ſouffriſſent, il leur eſt défendu de ſe ſervir d'autres outils que des ratiſſoires du poids de 6. onzes.

C'eſt ce qu'on appelle ſalpêtre de houſſage, à la différence de celui qui ſe fait des platras & cendres leſſivées.

Leurs chaudieres, bêtes de ſommes, & uſtenſiles ne peuvent être ſaiſis pour quelques dettes que ce ſoit, ſi ce n'eſt par celui qui auroit vendu quelques-unes de ces choſes. Ils ſont exemts de logemens de gens de guerre.

Il n'y a que les Salpêtriers qui ont leur commiſſion du Grand-Maître à qui il ſoit permis de faire du ſalpêtre. Le Grand-Maître répartit ces Salpêtriers dans les Provinces ſelon qu'il en eſt beſoin ; & après qu'ils l'ont rafiné, ils le remettent ès mains des Commiſſaires chargés d'en faire proviſion. Ces Commiſſaires ne peuvent faire travailler à la compoſition de la poudre que dans les Arſenaux de Sa Majeſté, ſous peine de confiſcation & d'amende arbitraire.

Les Salpêtriers & autres ne peuvent compoſer poudre à canon, ni dreſſer moulins & angins s'ils n'y ſont autoriſés par commiſſion du Grand-Maître dans la forme requiſe, ſous peine de confiſcation & des uſtenſiles, dont la vente eſt faite par les Officiers d'Artillerie au plus offrant & dernier Encheriſſeur, en préſence du Procureur du Roi du lieu où s'en fait la vente ; & les deniers qui en proviennent ſont affectés, moitié aux réparations de l'Artillerie, & l'autre moitié au Dénonciateur.

Les Contrevenans aux défenſes ſuſdites ſont condamnés à 50. liv. d'amende pour chacune livre de poudre qui ſe trouve être faite par perſonnes non autoriſées par commiſſion du Grand-Maître, & ailleurs que dans les Arſenaux de Sa Majeſté. Les ſalpêtres, bois, charbon, & autres choſes concernant le fait des ſalpêtres ſont exemts de tout péage, en faiſant voir aux Maîtres des Péages & paſſages les certificats de l'un des Comiſſaires prépoſés aux ſalpêtres. Cette Ordonnance eſt du mois de Mars 1572. mais elle eſt confirmée par pluſieurs données depuis à ce ſujet, tant ſous Louis XIV. & Louis XV. que ſous leurs Prédéceſſeurs.

* SALVAGE, on dit dans quelques endroits *Sauvelage*. C'eſt le nom d'un droit ſur les marchandiſes ſauvées après le naufrage d'un Vaiſſeau, qui en eſt de la dixiéme partie, & qui appartient à ceux qui ont aidé à les ſauver.

SALVE, eſt une décharge de la Mouſqueterie & de l'Artillerie qui ſe fait où comme un témoignage de l'honneur qu'on défére à quelque perſonne d'une qualité extraordinaire, ou comme une marque de la joie de quelque grande occaſion.

Digitized by Google

SALUER de la Mouſqueterie, c'eſt quand on tire une ou trois ſalves de Mouſqueterie, c'eſt une maniere de ſaluer qui a coûtume de précéder le ſalut du canon, & qui ſe fait ſeulement à l'occaſion de quelque fête.

SALUER du canon : c'eſt tirer un nombre de coups de canon, trois, cinq, ſept, & neuf à balles & ſans balles, ſelon qu'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on ſaluë.

Les Navires ſaluënt à nombre impair, & les galéres par un nombre pair. Le Vaiſſeau qui eſt ſous le vent d'un autre eſt obligé de ſaluer le prémier.

SALUER de la voix : c'eſt crier une ou trois fois VIVE LE ROI, ce que tout l'Equipage fait étant tête nuë : ce ſalut ſe fait après celui du canon, ou lorſqu'on ne peut ou qu'on ne veut pas tirer du canon.

SALUER du Pavillon : on ſaluë du Pavillon de deux manieres, ou en l'embraſſant & le tenant contre ſon bâton, enſorte qu'il ne puiſſe voltiger, ou en l'amenant & le tenant de telle maniere qu'il ſoit poſſible de le voir : c'eſt-là le plus grand ſalut de tous.

SALUER des voiles : le ſalut ſe fait en amenant les huniers à mi-mât, ou ſur le ton. Il n'y a que les Vaiſſeaux qui ſont ſans canon qui ſaluënt de cette ſorte.

SALUER à boulet, *voyez* ci-deſſus.

SALUT. Le *ſalut* & les honneurs Militaires ſont dûs aux Souverains & aux Généraux d'Armée. Lorſque la perſonne qui doit être ſaluée approche du front du Bataillon, ſoit par la droite, ſoit par la gauche, l'Officier, qui eſt le prémier du côté d'où il vient, doit prendre ſes méſures juſtes, pour qu'en le ſaluant, le bout de ſon arme tombe environ trois pas devant lui, afin qu'il ſoit directement vis-à-vis quand il ſaluë du chapeau : tous les autres Officiers doivent avoir la même précaution.

Le *ſalut* du Sponton ſe fait en quatre tems : au prémier on fait à droite, & on met le Sponton de biais, portant en même-tems la main gauche ſur la hampe, à trois pieds du talon ; au ſecond on pouſſe la hampe de la main droite, pour porter la lance près de terre, & on reporte en même-tems cette main, les doigts étendus, près du talon : au troiſiéme on releve le Sponton pour le mettre de biais, & on a le bras dans la même diſpoſition qu'au prémier tems : au quatriéme on fait à gauche, & on remet le Sponton au prémier état, portant auſſitôt la main gauche au chapeau pour l'ôter, & faire enſuite une inclination de corps à celui qu'on ſaluë, ſuppoſé que ce ne ſoit pas le Roi, parce que pour lui il faut ſeulement ôter le chapeau, & ſe tenir droit, ſans s'incliner.

Les Officiers qui ont des fuſils mettent la bayonnette au bout pour ſaluer, & font avec cette arme les mêmes mouvemens que font ceux qui portent des Spontons. Ceux qui portent les Drapeaux, ont le talon de la pique appuyé ſur la hanche droite, & tiennent leurs Drapeaux un peu de biais en avant. Lorſque celui qui doit être ſalué paſſe devant eux, ils baiſſent tous trois enſemble les lances juſqu'à terre, & les relevent enſuite, après quoi ils ſaluent auſſi du chapeau. A l'égard des Sergens, ils ont tous le chapeau bas, juſqu'à ce que celui qu'on ſaluë, ait tout-à-fait paſſé le front du Bataillon.

Si le *ſalut* ſe fait en campagne, ou en quelque autre occaſion où les Officiers-Majors ſoient à cheval, le Major ſe poſte ſur la droite du prémier rang, l'Aide-Major ſur la gauche du même rang où ils ſont l'épée

Digitized by Google

l'épée à la main dont ils ſaluent, enſuite le Major ſuit l'Officier-Général, pour lui rendre compte de ce qu'il lui plaît lui demander.

La maniere de ſaluer en marchant, eſt à peu près la même que de pied ferme : la ſeule différence eſt que les Officiers qui ſont à la tête d'une diviſion, réglent leurs pas & leurs mouvemens de ſorte qu'ils ſaluent tous en même-tems. Pour cet effet, lorſque les Officiers ſont environ à cinquante pas de celui qu'ils doivent ſaluer, en paſſant devant lui ils mettent le Sponton devant lui ſur l'épaule tous enſemble, ſe réglant ſur celui qui a la droite, ſi celui qu'on doit ſaluer eſt à droite, & ſur celui qui eſt à gauche, s'il eſt de ce côté. Le Sponton ſe porte en défilant avec la main droite, de laquelle on empoigne la hampe par le milieu, en ſorte qu'il ſoit dans l'équilibre. On a le bras droit tendu, ſans être trop ſerré contre le corps : le talon du Sponton eſt à quatre doigts de terre : on lui donne un peu de jeu en marchant, ſans le paſſer en avant, ni le retirer en arriere, comme quelques-uns font mal-à-propos. Le corps eſt droit, la tête levée, & le bras gauche étendu le long du corps.

Pour mettre le Sponton ſur l'épaule, afin de ſe diſpoſer à ſaluer, on pouſſe la main qui le porte en avant, & dans un ſeul tems on le met à plat ſur l'épaule droite, ayant le coude levé à la hauteur de l'épaule, comme ci-deſſus : on marche en cet état d'un pas égal, lent & grave, & la tête élevée, ſe réglant ſur la droite ou ſur la gauche, comme nous l'avons dit. Ce *ſalut* en marchant ſe fait auſſi en quatre tems, & quatre pas de marche. Au prémier on fait à droite, en tournant ſur le talon gauche, & en même-tems on porte le Sponton à plat devant ſoi, les bras étendus, portant la main gauche ſur la hampe à trois pieds du talon : au ſecond on avance le pied droit vis-à-vis du gauche, on avance en même-tems le gauche d'un demi-pas, on pouſſe auſſi en même-tems la lance du Sponton juſqu'à près de terre, en le ſoûtenant de la main gauche, & tenant la droite étenduë ſur la hampe à quatre doigts du talon : au troiſiéme, on paſſe le pied droit à côté du gauche, & on releve le Sponton, qu'on tient plat devant ſoi comme ci-deſſus : au quatriéme, on remet le pied droit vis-à-vis le gauche, en on remet en même-tems le Sponton ſur l'épaule, comme ci-devant, puis on porte la main gauche au chapeau, dont on ſaluë en paſſant. On obſerve, comme je l'ai dit, ſi c'eſt ſon Souverain, de ne point faire d'inclination, mais de paſſer droit & gravement, & de porter le Sponton ſur l'épaulé, encore environ vingt pas au-delà.

Les Officiers qui portent des fuſils obſervent les mêmes tems, & les mêmes pas ; mais ce *ſalut* n'a pas la même grace, parce que cette arme étant plus courte que l'autre, elle n'a pas l'étenduë néceſſaire pour que les bras ſoient dans une juſte proportion.

Ceux qui portent les Drapeaux ſaluent en marchant comme de pied ferme, obſervant que ce ſoit ſans s'arrêter, parce que cela retiendroit la Diviſion à la tête de laquelle ils ſont, & lui feroit perdre ſa juſte diſtance d'avec celle qui la précéde. Il y a des Sergens, autant que cela ſe peut, ſur toutes les ailes des rangs, du côté où eſt celui qu'on ſaluë ; ils ont le chapeau bas en marchant, juſqu'à ce que le Bataillon ait paſſé au-moins vingt pas au-delà du lieu où ſe fait le *ſalut*.

Ce n'eſt pas ſeulement par le *ſalut* des Armes & des Drapeaux, qu'on rend aux Princes & aux Généraux les honneurs qui leur ſont dûs, ſui-

Digitized by Google

vant leur dignité. On les leur rend auſſi par le bruit des Tambours, qu'on différencie, ſuivant ce qu'ils ſont. Cela ne ſe pratique que lorſque le Bataillon eſt formé, ou quand on monte la Garde chez ceux à qui ces honneurs ſont dûs, parce qu'en marchant les Tambours battent toûjours aux champs indifféremment, devant qui que ce ſoit que le Bataillon paſſe. Lorſqu'il eſt en bataille & de pied ferme, il ne bat aux champs que pour les Princes, les Généraux ou Maréchaux de France. On appelle pour les Lieutenans-Généraux ou Maréchaux-de-Camp commandans l'Armée en chef. Les Tambours ne battent point pour ceux qui ſont à un moindre grade.

Pour ſaluer un Prince ou un Général, qui paſſe devant un Régiment de Cavallerie, celui qui le commande dit *Haut les Armes* aux Cavaliers, & ſoit que ſa Trouppe marche, ou reſte de pied ferme, il ſaluë (lui & les autres Officiers du Régiment) de l'épée, qui eſt le *ſalut* des Officiers de Cavallerie.

SALUT ſur mer eſt une déférence & un honneur qui ſe doit rendre ſur mer, non-ſeulement entre les Vaiſſeaux de différentes Nations, mais encore entre ceux d'une même Nation, lorſqu'ils ſont diſtingués par le rang des Officiers qui les montent, & qui y commandent. Ces reſpects conſiſtent à ſe mettre ſous vent, à amener le Pavillon, à l'embraſſer, à faire les prémieres & les plus nombreuſes décharges d'Artillerie pour la ſalve, à ferler quelques voiles, & particuliérement le grand hunier, à envoyer quelques Officiers à bord du plus puiſſant, & à venir moüiller ſous ſon Pavillon, ſelon que la diverſité des occaſions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Les Vaiſſeaux Marchands ſaluent les Vaiſſeaux de guerre.

Quelquefois parmi les Nations qui peuvent entrer en concurrence, chaque Vaiſſeau de guerre, qui eſt ſur la Côte ou à la vuë des terres de ſa Nation, reçoit le *ſalut* du Vaiſſeau étranger, & le lui rend enſuite. Le Vaiſſeau qui eſt ſous vent d'un autre, eſt obligé de ſaluer le prémier.

Par une Ordonnance de 1670. les Villes & Fortereſſes maritimes du Royaume doivent ſaluer le Pavillon Amiral de treize coups de canon, & il doit leur en rendre cinq. Le Vice-Amiral, le Contre-Amiral doivent ſaluer les Places maritimes chacun de cinq coups, & elles doivent leur rendre coup pour coup. Les Cornettes & les Flames ſaluent chacun de trois coups, & on leur en rend deux.

A l'égard du *ſalut* que les Vaiſſeaux de Roi ſe doivent entr'eux par l'Ordonnance de 1671. le Vice-Amiral & le Contre-Amiral ſaluent l'Amiral, en amenant leurs Pavillons, & abaiſſant leurs hautes voiles. Le Contre-Amiral ſaluë le Vice-Amiral ſeulement du canon, & les Vaiſſeaux portant Cornette & les ſimples Vaiſſeaux de guerre ſaluent auſſi le Vice-Amiral ſeulement du canon.

En 1674. Louis XIV. ordonna que ſi le Pavillon Amiral & l'Etendart Réal des Galéres ſe trouvent en même Port ou en même rade, & même en préſence l'un de l'autre, le prémier des Vaiſſeaux d'une Eſcadre ſaluë prémiérement le Pavillon Amiral, & puis l'Etendart Réal; & c'eſt une régle que quand il y a pluſieurs Vaiſſeaux de guerre enſemble, il n'y a que le Commandant qui ſaluë.

Le Pavillon Amiral, & l'Etendart Réal des Galéres d'une Tête couronnée, ſaluent les prémiers les Places maritimes d'une autre Tête couronnée, quand ils y viennent moüiller, ou qu'ils paſſent devant, & ſe

Digitized by Google

& ſe contentent que ces Places maritimes leur rendent coup pour coup.

En tems de paix le Pavillon de France & l'Etendart Royal de nos Galéres rencontrant ſur mer des Pavillons Eſpagnols d'un rang égal, doivent recevoir le *ſalut*, ou ſe le faire rendre par force ſur Côte même d'Eſpagne. Mais notre Vice-Amiral, notre Galére Patrone, & notre Contre-Amiral rencontrant le Pavillon Amiral d'Eſpagne, ou l'Etendart Royal des Galéres d'Eſpagne, ne ſont aucune difficulté de les ſaluer les prémiers.

L'Amiral d'Hollande plie ſon Pavillon, & ſalue de ſon Artillerie le Pavillon Amiral de France, & l'Etendart Royal de nos Galéres, quand il les rencontre, & les Hollandois rendent le même *ſalut* de Vice-Amiral à Vice-Amiral, & de Contre-Amiral à Contre-Amiral. Mais leur Amiral n'eſt obligé de plier le Pavillon que pour notre Amiral, & ſalué ſeulement le prémier de ſon artillerie notre Vice-Amiral & notre Contre-Amiral.

Nos Chefs d'Eſcadre portant Cornette, ſaluent les prémiers le Pavillon Amiral d'Hollande, & ſe font ſaluer les prémiers par leur Vice-Amiral, & leur Contre-Amiral.

L'Etandart Royal de nos Galéres ſalue le prémier notre Pavillon Amiral, qui lui rend coup pour coup: mais ce même Etendart Royal eſt ſalué le prémier par notre Vice-Amiral; & réciproquement notre Vice-Amiral eſt ſalué le prémier par la Galére Patrone, mais il rend coup pour coup à la Patrone, qui eſt auſſi ſaluée la prémiere par notre Contre-Amiral.

L'Etendart Royal des Galéres de France eſt ſalué le prémier par nos Places maritimes, ſur quelque Galére qu'il ſoit arboré.

Le *ſalut* Royal eſt de quinze coups, & quand notre Armée Navale ſaluë le Pavillon Amiral, il ne répond que de quinze coups. Les Galéres ſaluent toûjours par un nombre pair de coups de canon, & les Vaiſſeaux ſaluent toûjours par un nombre impair, ſi ce n'eſt à la rencontre de l'Amiral & de l'Etendart Royal; car l'Etendart Royal ayant ſalué d'un nombre pair l'Amiral lui rendant coup pour coup, ſaluë auſſi d'un nombre pair.

Les Vaiſſeaux des Provinces-Unies ne baiſſent point le Pavillon les uns devant les autres, mais ils ſe ſaluënt de quelques coups de canon, le moindre en dignité ſaluant celui qui eſt au-deſſus de lui, & le plus jeune ſon ancien. Celui qui eſt le plus élevé en dignité répond d'un moindre nombre de coups, mais celui qui n'a que l'avantage de l'ancienneté répond d'un pareil nombre. Les Vaiſſeaux des plus anciens Colléges ſont les prémiers en rang & ne ſaluënt que les derniers. Ceux qui ſont de Colléges égaux en ancienneté, tiennent leur rang ſelon le tems de la réception & préſtation de ſerment des Commandans, ſans aucun égard aux lieux où ils ſont. Toutes ces choſes s'obſervent par une ancienne coûtume de bienſéance, ſans qu'il y ait aucun ordre ou réglement à ce ſujet.

Les Vaiſſeaux des Provinces-Unies baiſſent le Pavillon du mât, & la plus haute voile juſqu'à mi-mât devant les Navires de guerre Anglois ſur les côtes d'Angleterre, & nulle part d'ailleurs, ſuivant une ancienne coûtume que l'uſage a établie. Aucuns Vaiſſeaux ne ſont obligés d'amener en pleine mer devant d'autres, s'il n'y a quelque ancienne pratique qui y donne lieu. La bienſéance oblige les Vaiſſeaux des Républiques à ſaluër les prémiers les Vaiſſeaux des têtes Couronnées, s'ils ſont de la même qualité, que ceux des Républiques qui les rencontrent. Le ſalut ſe fait en tirant

rant le canon, en paſſant à l'arriére du Vaiſſeau qu'on ſalué & en mettant le canot à la mer. Toutes leſquelles choſes néanmoins ſe font librement & non en vertu d'aucun droit qui y contraigne. Les Navires de guerre des Têtes couronnées répondent au ſalut de ceux des Républiques, ou d'un pareil nombre de coups, ou d'un moindre nombre, ſelon que les Commandans ſont plus ou moins civils.

Ceux qui entrent dans un port étranger ſont obligés de ſaluër de la maniere établie par les Souverains du lieu, à moins qu'il n'y ait quelque traité particulier entre le Souverain du lieu & le Souverain des Vaiſſeaux qui arrivent. Le ſalut ſe fait de quelques volées de canon, ſans amener ni le pavillon ni les voiles, après que l'ancre eſt moüillée & que les voiles ſont ferlées. Les Seigneurs ou Commandans du lieu répondent au ſalut, ou de pareil nombre de coups ou d'un moindre nombre, & cela par civilité & ſans aucune obligation. On ne baiſſe jamais l'enſeigne de poupe que lorſque les Vaiſſeaux ont été vaincus & pris. Il ſemble que le ſalut du pavillon eſt plus humble que celui de la voile, puiſque les Rois ſe relâchent plus volontiers ſur le dernier que ſur le prémier. Les Vaiſſeaux Marchands rencontrant en mer des Vaiſſeaux de Guerre les ſaluënt du canon s'ils ſont d'une Nation avec qui ils ne ſont point en guerre. Dans tous les Ports on fait honneur aux Officiers Généraux Etrangers de leur répondre des Châteaux & Forteresſes d'un pareil nombre de coups, mais on répond d'un nombre beaucoup moins aux ſimples Capitaines, & quelquefois on ne leur répond point du tout. En Portugal on ſaluë l'Amiral ou le Vice-Amiral des Provinces-Unies du même nombre de coups qu'ils ont ſalué. On n'amene jamais les flames quoi qu'on rencontre des Vaiſſeaux, devant leſquels on a coûtume d'amener pavillon. Lorſqu'on baiſſe le pavillon, on n'amene point la voile, comme étant inutile de baiſſer tous les deux enſemble. On ſaluë plus ſouvent des voiles que du pavillon, parce qu'il y a peu de Vaiſſeaux qui portent des pavillons. Les Navires de guerre des Provinces-Unies ne portent plus guéres de pavillons afin d'éviter tout différent.

La République de Veniſe a le rang devant toutes les Républiques de l'Europe, comme étant la plus ancienne, deſorte que les Vaiſſeaux des Provinces-Unies ſaluënt les prémiers les Vaiſſeaux Venitiens qui leur rendent pareil ſalut, ce qui doit s'entendre d'égal à égal Vaiſſeau, car un Navire de guerre Venitien ſaluë le prémier un Vaiſſeau pavillon Hollandois. Les Navires de guerre des Provinces-Unies attendent le ſalut de ceux de Genes & des autres Républiques, & s'ils le font on le leur rend, ou d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre s'il y a lieu.

Quand il arrive des Vaiſſeaux Etrangers dans un Port, où il y a déja d'autres Vaiſſeaux auſſi Etrangers, égaux à ceux qui arrivent, ou au-deſſus & non autrement, la coûtume eſt que ceux qui arrivent ſont le ſalut. Ce n'eſt pas que perſonne ſoit tenu de rendre aucun honneur à des Etrangers dans un Port étranger, ſi ce n'eſt qu'il le veuille bien faire, quoique les Etrangers qui ſont dans le Port ſoient d'une qualité au-deſſus de ceux qui arrivent. Ce n'eſt qu'en entrant dans un Port qu'on eſt obligé de ſaluër les Forteresſes & Châteaux, mais non pas en ſortant: cependant cela ſe pratique ſouvent par civilité.

Quand les Navires de guerre ſe ſéparent en mer, c'eſt le plus jeune Capitaine qui ſaluë, & on lui répond

pond d'un pareil nombre de coups. Les Hollandois saluënt d'un nombre impair, quoique la plûpart des autres Nations saluënt d'un nombre pair, de quoi on n'a point d'autre raiſon à rendre que la coûtume. Pour un même ſalut on fait quelquefois deux ou trois décharges, mais à chaque fois on diminuë le nombre des coups, & le ſalut ſe rend d'un pareil nombre, ſi les Officiers ſont égaux en dignité, ou d'un moindre nombre de coups s'il y a de la différence.

Les Vaiſſeaux des Républiques attendent le ſalut des Navires des Souverains qui ſont au-deſſous des Rois. Les Vaiſſeaux Venitiens ſe faiſoient autrefois ſaluër par les Turcs : ſous l'Empereur Soliman l'Amiral des Turcs ayant rencontré l'Amiral de Veniſe, & refuſé de baiſſer le pavillon devant lui, le Venitien tomba ſur le Turc & lui coula deux Galéres à fond ; ce qui fut la ſource d'une grande & cruelle guerre.

SAMBUQUE, machine de guerre des Anciens, qui ſervoit à eſcalader les murailles d'une Ville du côté de la mer. Marcus Marcellus s'en ſervit quand avec ſon Armée navale il vint attaquer l'Achradine de Syracuſe. Voici ſelon Polybe la conſtruction de la *Sambuque*.

C'étoit une échelle de la largeur de quatre pieds, laquelle dreſſée étoit auſſi haute que les murailles. De l'un & de l'autre côté de cette échelle régnoit une baluſtrade, ſur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de ſon long ſur les côtés des deux Galéres jointes enſemble, deſorte qu'elle paſſoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces Galéres on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit les mettre en œuvre on attachoit les cordes à l'extrêmité de la machine, & des gens de deſſus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres ſur la proüe aidoient auſſi à l'élever avec des leviers. Enſuite les Galéres étant pouſſées à terre on appliquoit ces machines à la muraille. Au haut de l'échelle étoit un petit plancher, bordé de trois côtés de claies, ſur lequel quatre hommes repouſſoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât la *Sambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'ils étoient arrivés ſur la muraille, ils jettoient bas les claies, & à droite & à gauche ils ſe répandoient dans les Forts ou dans les Tours. Le reſte des Trouppes les ſuivoient & ſans crainte que la machine leur manquât, parce qu'on l'attachoit fortement aux deux Galéres. Les Anciens appelloient cette machine *Sambuque*, parce que l'échelle étant dreſſée, il ſe faiſoit d'elle & du Vaiſſeau joints enſemble une figure qui reſſembloit à la *Sambuque*.

* SAMEGIN, ou *Samequin* ; c'eſt le nom d'un Vaiſſeau marchand du Levant, ſur-tout d'uſage parmi les Turcs, qui ne s'employe que pour ſuivre les côtes en allant terre à terre.

SAMOUREUX, Bâtiment extrêmement long & plat qui navigue ſur le Rhin & ſur les eaux internes de la Hollande, où les *Samoureux* apportent ordinairement du bois. Le mât en eſt de deux piéces & fort haut, il eſt tenu par des cordages à l'arriére & aux côtés.

SANCIR, terme de Marine : c'eſt couler & deſcendre à fond.

SANDALE : c'eſt une ſorte de Bâtiment du Levant qui eſt fait pour l'allége de gros Vaiſſeaux.

* SANGIACK ; C'eſt un nom de dignité en Turquie. Les Sangiacks ſont des Gouverneurs de Ville ou de Canton, qui ont rang immédiatement après les *Beglerbeys*.

SAN-

Digitized by Google

SANGLES : c'eſt un entrelacement de bittord qu'on met en différens endroits d'un Vaiſſeau, comme ſur les cercles des hunes, ſur les prémiers des grands haubans & ailleurs. Ces ſortes de ſangles empêchent que les manœuvres ne ſe coupent.

* SANGLONS, Terme de marine ; Ce ſont des piéces de bois triangulaires qui ſe poſent par l'une de leurs extrémités ſur la troiſiéme partie de la quille d'un Vaiſſeau vers l'arriére au lieu de varangues. L'autre extrêmité ſe joint avec des genoux qu'on appelle *révers*.

SAPE : c'eſt un enfoncement ou déſcente que l'on fait ſous les terres, en les taillant par échelles de haut en bas, en ſorte qu'on y eſt à couvert de côté, & pour ſe couvrir par en haut on jette des madriers, ou des claies couvertes de terre par le travers de la *ſape*.

Autrefois le mot de *ſape* ſignifioit un trou, qu'on faiſoit ſous un édifice pour le démolir. Le travail des *ſapes* eſt fort lent, & la tête toûjours très-dangereuſe : on n'y peut jamais employer un grand nombre de Travailleurs, c'eſt ce qui donne le loiſir à l'Ennemi de venir par des contre-mines faire ſauter la tête des *ſapes*.

On diſtingue cinq ſortes de *ſapes*. La *ſape* entiere, la demi-*ſape*, la *ſape* volante, la double *ſape*, & la *ſape* couverte.

La *ſape* entiere ſe faiſoit autrefois par un ſeul homme, qui après avoir fait un trou de trois pieds de profondeur ſur trois de largeur, où il ſe trouvoit à couvert, continuoit enſuite ſur l'alignement qu'on lui préſcrivoit, en jettant toûjours les terres du côté de la Place. Ce travail étoit extrêmement long, & quand on vouloit s'en ſervir, on employoit des années entieres pour un Siége.

Aujourd'hui la *ſape* entiere ſe fait par des Sapeurs, qui paſſent à couvert des gabions, dont ils forment les entre-deux avec des ſacs à terre, ou des fagots de *ſape* qu'ils rempliſſent de terre à meſure qu'ils les ont poſés, faiſant une tranchée de trois pieds de profondeur, ſur autant de largeur, que les Travailleurs viennent enſuite agrandir.

La demi-*ſape* eſt lorſqu'on ne fait découvert une certaine quantité de gabions ſur un alignement donné, & qu'après en avoir formé les entre-deux avec des ſacs à terre, ou des fagots de *ſape*, on travaille à les remplir.

Ces deux ſortes de *ſapes* ſont à préſent les plus uſitées. La prémiere, lorſque le feu de la Place eſt violent : & la ſeconde, lorſqu'on peut éteindre le feu par le moyen des Batteries, qui ruinent les défenſes de l'Ennemi, & l'empêchent d'incommoder les Travailleurs. Lorſqu'on eſt près de la Place, on fait remplir les gabions de bois & de branchages avant de les poſer, pour mettre les Sapeurs plus à l'abri.

La *ſape* volante eſt lorſqu'on trace tout l'ouvrage avec des gabions, & que ſans y avoir mis auparavant les Sapeurs pour les remplir, on y fait aller les Travailleurs, qui approfondiſſent & forment la tranchée de la grandeur dont elle doit être. Cette maniere ne peut guéres ſe pratiquer que la nuit, & lorſqu'on eſt encore loin de la Place.

La double *ſape* eſt lorſqu'on eſt obligé de ſe couvrir des deux côtés, pour éviter d'être vu de l'Ennemi.

La *ſape* couverte eſt un chemin qu'on fait ſous terre pour mettre les Sapeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laiſſe par-deſſus que deux pieds de terre, qu'on

qu'on ſoûtient s'il en eſt beſoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *ſape*, qu'on ne met guéres en pratique, peut être très-utile dans certaines occaſions, pour cacher ſon deſſein à l'Ennemi.

Les Sapeurs ſont ordinairement diviſés en Brigades de 6. ou 8. perſonnes. Le prémier qu'on appelle Chef de *ſape*, fait rouler devant lui un mantelet dont il ſe couvre, & poſe à ſon côté un gabion, qu'il remplit en même tems de terre, en creuſant un pied & demi de profondeur ſur autant de largeur. Ce gabion rempli, il en avance un autre ſur l'alignement marqué, & le remplit, en continuant toûjours de la même maniere.

Le ſecond Sapeur poſe trois faſcines ſur les gabions, remplit & approfondit l'ouvrage du prémier d'un demi-pied, l'élargiſſant de même. Les entre-deux des gabions doivent être fermés par des fagots de *ſape*, ou par des ſacs à terre.

Le troiſiéme agrandit l'ouvrage du ſecond d'un demi-pied de largeur, & d'autant de profondeur; & le quatriéme fait la même choſe par rapport à l'ouvrage du troiſiéme; ce qui met le travail à trois pieds de profondeur, & trois de largeur.

Les deux ou quatre Sapeurs reſtans portent pendant ce tems-là les gabions, faſcines, ſacs à terre, ou les fagots de *ſape*, à ceux qui travaillent, & ſe tiennent toûjours en état de prendre la place de ceux qui peuvent être tués ou bleſſés.

Lorſque les Brigades ne ſont que de ſix Sapeurs, il faut en mettre deux à chaque *ſape* pour ſe relever alternativement: mais lorſqu'elles ſont de huit; un ſeul ſuffit, parce que les quatre derniers qui ne travaillent point, peuvent prendre la place des prémiers, lorſqu'ils ſe trouvent fatigués.

Chaque Sapeur doit devenir à ſon tour Chef de *ſape*, pour partager également le danger. Les outils que chacun doit avoir ſont, une fourche de *ſape* pour placer le gabion ſans ſe trop découvrir, un crochet pour l'arranger, une maſſe pour battre les piquets du gabion, & les mieux faire tenir, une pioche pour creuſer la terre, une pelle pour la jetter, une jauge de *ſape*, pour méſurer l'excavation qu'il fait.

La ſape va nuit & jour, & ne diſcontinuë jamais. On peut même en faire pluſieurs à la fois, pour avancer l'ouvrage. Ainſi ſuppoſé qu'on veuille preſſer la derniere paralléle, ce qu'il eſt important de faire, on marque l'alignement qu'on veut lui donner, & l'on met enſuite ſur cet alignement trois ou quatre *ſapes* détachées, qui pouſſant leurs travaux, viennent à ſe réjoindre, on fait la même choſe pour chaque retour de la tranchée.

A méſure que les Sapeurs ont fini quelques parties de leurs ouvrages, on y envoye les Travailleurs, qui lui donnent 12. toiſes de largeur ſi c'eſt la tranchée, 15. ſi c'eſt la ſeconde paralléle, & 18. ſi c'eſt la troiſiéme. On met ſur le parapet de celle-ci, & de tous les ouvrages qui ſont près de la Place, des ſacs à terre, qui laiſſent entr'eux une petite ouverture à pouvoir paſſer le fuſil, & on les couvre par-deſſus d'autres ſacs, afin de tirer ſur l'Ennemi ſans être vu.

La *ſape* fait une partie conſidérable de la tranchée, & on entend par *ſape* la tête d'une tranchée, que l'on pouſſe pied à pied, qui chemine jour & nuit également. En apparence elle avance peu; mais elle fait beaucoup de chemin, parce qu'elle marche toûjours. Pour ſe rendre habile dans le métier des *ſapes* il faut de l'apprentiſſage. Un Sapeur y excelle bien-tôt, quand le

Digitized by Google

le courage & l'amour du gain ſont de la partie.

Voyons comme une *ſape* ſe conduit, & s'exécute.

Quand l'ouvrage eſt tracé, & les Sapeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, gros maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture, que les Sapeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet à l'endroit qui leur eſt montré.

Le prémier Sapeur qui méne la tête, commence à faire place pour ſon prémier gabion ; il l'arrange avec le croc de la fourche du mieux qu'il peut, & de façon que la pointe des piquets du gabion débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on le charge. Il la remplit enſuite de terre, en la jettant de biais en avant, & ſe tenant derriere, pour ne ſe pas découvrir. A méſure qu'il remplit le prémier gabion, il faut que de tems en tems ils frape de ſon maillet, ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Après le prémier gabion rempli, on en poſe un ſecond ſur le même alignement : on l'arrange, & on le remplit comme le précedent. On place le troiſiéme & le quatriéme comme les deux prémiers, ſe tenant toûjours ; mais parce que les joints des gabions ſont dangereux, avant que la *ſape* ſoit achevée, on les ferme de deux ou trois ſacs de terre poſés bout ſur bout ſur chaque joint : c'eſt le ſecond Sapeur qui les arrange, après que le troiſiéme & quatriéme les y ont fait paſſer. Le vingtiéme ou trentiéme gabion poſés & remplis, on reprend les ſacs à terre de la queuë pour les rapporter en avant, afin de les épargner. C'eſt ainſi qu'avec cent ſacs à terre bien ménagés, on conduit une *ſape* depuis le commencement du Siége juſqu'à la fin.

Pour l'exécution de la *ſape*, voici comme elle ſe conduit. Le prémier Sapeur creuſe deux pieds & demi de large ſur autant de profondeur. Il laiſſe une borne de ſix pieds aux pieds du gabion. Le deuxiéme Sapeur élargit de ſix pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait deux pieds de large, & autant de profondeur. Le troiſiéme & quatriéme Sapeur creuſent encore un demi-pied de profondeur, & autant de large par le haut, ce qui revient à deux pieds & demi ſur le fond, les talus parés, & ce qui eſt la méſure qu'on demande pour rendre les *ſapes* parfaites. Il y a quatre hommes à employer de la même Eſcoüade, afin que les prémiers Sapeurs les trouvent ſous la main. Ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions, afin de les tenir fermes, après quoi on les charge de terre.

Quand les quatre prémiers Sapeurs ſont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, qui prennent leur place, & travaillent avec la même vigueur, juſqu'à ce que la laſſitude les oblige d'appeller les autres. On obſerve que celui qui méne la tête, prenne la queuë des quatre à la prémiere repriſe du travail ; car chacun d'eux méne la tête à ſon tour, & met un pareil nombre de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette maniere on fait grande diligence, quand la *ſape* eſt bien fournie.

Il faut remarquer qu'on marche à la *ſape* non-ſeulement en avant, mais encore de côté ſur le prolongement de la droite & de la gauche, & pour l'ordinaire on voit des cinq ou ſix *ſapes* dans une ſeule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Celui qui dirige les Sapeurs a ſoin de faire ſervir les gabions & les faſci-

Digitized by Google

faſcines à la tête des *ſapes* ; & c'eſt celui qui commande la tranchée qui fait fournir le monde dont il a beſoin.

On fait des liberalités aux Soldats qui portent les faſcines, & par ce moyen les *ſapes* ſont toûjours bien & aiſément ſervies.

Quand on a affaire à des Ennemis éveillés, ils canonnent la tête des *ſapes*, avant que le canon des Aſſiégeans puiſſe tirer, & on eſt ſouvent obligé de les abandonner. S'ils le ſont de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A meſure que la *ſape* avance, on fait garnir celle qui eſt faite par les Travailleurs de la tranchée, qui l'élargiſſent juſqu'a ce qu'elle ait dix ou douze pieds de largeur ſur trois de profondeur. Pour lors elle change de nom, & s'appelle tranchée, ſi elle ſert de chemin pour aller à la Place : on la nomme place d'armes, quand elle eſt diſpoſée pour y placer des Trouppes.

Ces ſortes d'ouvrages demandent de l'adreſſe & de l'induſtrie. Ils ſe font avec danger : mais s'ils ſont bien payés, ils ſe pouſſent avec beaucoup de diligence, le Soldat ſe ſent porté à le faire par l'eſpoir ſans confuſion.

Il y a une choſe à laquelle les Officiers ſont, & doivent toûjours faire attention, c'eſt de prendre garde que les Sapeurs ne s'enivrent à la tête de leurs *ſapes*, car ils ſe feroient tuer comme des bêtes. On y a l'œil, en ne permettant pas d'y porter du vin qu'il ne ſoit mêlé de beaucoup d'eau.

Le prix le plus raiſonnable de la *ſape* eſt de 40. ſols la toiſe courante, ſçavoir tout le long du travers de la ſeconde Place d'armes, & ce qui ſe trouve entr'elle & la troiſiéme.

Pour la troiſiéme Place d'armes & le travail juſqu'au pied du glacis, 2. livres 10. ſols.

Pour celle qui ſe fait ſur le plat glacis, 3. livres.

Pour celle qui ſe fait ſur le haut du chemin couvert, 3. livres, 10. ſols.

Pour celle qui entre dans le chemin couvert, 5. livres.

Pour celle que l'on fait au paſſage des foſſés ſecs, 10. livres.

S'ils ſont pleins d'eau, & quand elle ſera double, comme cela arrive quelquefois, il faut payer au double, ſelon les endroits où on la fera, 20. livres.

A l'égard de celle qui ſe fait dans les brêches des baſtions des demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle eſt expoſée à tout ce que la Place a de plus dangereux : c'eſt pourquoi, ſelon le péril auquel on eſt expoſé, on donne ce qu'on juge à propos.

Le toiſé ſe fait par un ſeul Ingénieur propoſé pour cela à chacune des attaques. Le même fait le compte des Brigades en préſence des Officiers & Sergens, qui ont ſoin après de faire diſtribuer aux Eſcouades ce qui leur revient ; c'eſt pourquoi ils contrôlent tous les jours ce que chacun a fait d'ouvrage, de concert avec l'Ingénieur qui fait le toiſé, ſur le prix deſquels on peut retenir un dixiéme pour les Officiers & Sergens, afin de les rendre plus exacts à relever, & faire ſervir les *ſapes*.

En obſervant cet ordre, comme tous ſont intéreſſés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne ſe pouſſe avec toute la diligence poſſible, & l'on peut eſtimer qu'ils peuvent faire 80. toiſes en 24. heures.

Au ſurplus, l'Ingénieur chargé de les toiſer, le doit faire tous les jours. Il doit toûjours laiſſer des marques ſenſibles à la fin de chaque toiſé, & tenir Regiſtre du tout, afin que quand on veut le vérifier, on le puiſſe faire ſans confuſion.

Or 80. toiſes à 2. livres la toiſe, font 160. livres. Retranchez le dixiéme, montant à 16. livres, il reſtera

Digitized by Google

ſtera pour les Sapeurs 144. livres, qui diſtribuées à 24. hommes, font 6. livres pour chacun ; ce qui eſt un gain raiſonnable. Ils ne gagneront gueres davantage dans le courant du Siége, quoique le prix de la *ſape* augmente à meſure qu'ils approchent de la Place, parce que le péril augmente auſſi : car il eſt ſûr que plus ils en approchent, & moins ils font d'ouvrage.

On a accoûtumé de payer quelque choſe de plus que le prix de la toiſe courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raiſon qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs. Cela ſe peut réduire à doubler le prix de la prémiere toiſe, & rien plus.

SAPEUR, avec les Sapeurs, on détache moitié d'Apprentifs ; & ſuivant le nombre d'hommes qu'il eſt néceſſaire pour ce travail, outre les hommes de Royal Artillerie on en prend dans les Bataillons de l'Armée. On ne détache de Sapeurs ſeulement que le nombre néceſſaire pour être à la tête des Brigades & conduire l'ouvrage. Ils ont ſous eux les Apprentifs & après eux les Soldats détachés de l'Armée, cela eſt conforme à l'Ordonnance du 5. Février 1720.

Quoiqu'il y ait des Officiers pour exécuter les ſapes, le Commandant doit s'y porter d'abord lui-même. On doit avoir grande attention que le Sapeur ſe couvre d'un mantelet ou d'un gabion farci, qu'il poſe les gabions & les dreſſe adroitement avec la fourche, & le croche de ſape, qu'il continuë à genou un boyau de deux pieds de profondeur, qu'il ait un pic hoyau & une pelle à long manche pour remplir le gabion : qu'il laiſſe un grand pied de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive aſſez ſouvent, & enfin que les Servans après lui élargiſſent & perfectionnent. J'ai parlé à l'article précedent de la conſtruction des doubles ſapes, des traverſes tournantes, des ſapes profondes ſans gabions & ſans blindages.

Les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers, Mineurs, & Ouvriers ne montent point la garde dans les Places, à moins qu'il ne fût néceſſaire pour le ſervice de la Place, auquel cas il doivent exécuter les ordres des Gouverneurs ou Commandans des Places où ils ſe trouvent.

SAPINETTES : ce ſont de petits coquillages qui s'engendrent ſous un Vaiſſeau qui a été longtems à la mer.

SAQUER : c'eſt un mot Normand pour dire ferler, ſerrer, ou mettre la voile en dedans.

SAQUER : c'eſt auſſi un terme du commun des Matelots, qui veut dire pouſſer de l'avant ou de côté.

* SARRASIN : c'eſt le nom d'une eſpéce de blé, dont on fait, dans divers Païs, du pain qui eſt noir. Le Sarraſin ſe ſéme en Avril & ſe moiſſonne au mois de Juillet.

SARRAZINE, *voyez* HERSE.

* SAROT : c'eſt une eſpéce de ſurtout de treillis croiſé, dont on habille les charretiers & les muletiers des Vivres. Ils ſont ordinairement uniformes dans les Armées & bordés d'un galon coloré de laine ; quelquefois on leur fournit des bonnets de même etoffe, & bordés de la même façon.

SART : ce ſont des herbes qui croiſſent au fond de la mer & qu'elle en arrache en de certains tems, elle les rejette à la côte, & ces herbes ſervent à fumer les vignes & les champs. On les nomme Goeſmon ſur les côtes de Bretagne, Varech ſur les côtes de Normandie, & Sart ſur les côtes du pays d'Aunix, de Xaintonge & de Poitou.

* SAS-

Digitized by Google

* SASSOIRE : on donne ce nom à la piéce du train de devant d'un Caroſſe, qui ſoûtient la fléche.

SAUCISSE eſt une longue charge de poudre miſe en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & couſuë en longueur, de ſorte que cette eſpéce de traînée régne depuis le fourneau ou chambre de la mine, juſqu'à l'endroit où ſe tient l'Ingénieur pour y mettre le feu, & faire joüer le fourneau.

La *ſauciſſe* peut avoir environ deux pouces de diamétre. On met ordinairement deux *ſauciſſes* à chaque fourneau, afin que ſi l'une vient à manquer, l'autre y ſupplée.

On la charge avec un entonnoir, & l'on compte ordinairement 7. onces de poudre, pour un pied de longueur. Comme il y a autant de *ſauciſſes* qu'il y a de fourneaux, il faut qu'elles répondent toutes à un même point qu'on nomme le *foyer*. On leur doit donner une égale longueur, le plus préciſement que l'on peut, faiſant aller en ziczague dans la galerie celles dont les fourneaux ſont moins éloignés que les autres, afin que ces fourneaux joüent tout à la fois, & afin de compaſſer ſi bien les chambres, qu'elles puiſſent s'entr'aider dans leurs effets, ce qui ſe fait en donnant à la diſtance d'un fourneau à l'autre un peu plus de grandeur que celle des fourneaux à la ſurface des revêtemens qu'on veut faire ſauter.

SAUCISSONS ou SAUCISSES, ſont des fagots faits de troncs d'arbriſſeaux, ou de groſſes branches d'arbres, en cela différens des faſcines, qui ne ſont que de menus branchages. Le *ſauciſſon* eſt lié par le milieu & par les deux bouts, & ſert à ſe couvrir, & à faire des épaulemens.

SAUCISSON de Brulot : c'eſt une eſpéce de boyau de toile rempli de poudre à canon, qui ſert dans un Brulot à conduire le feu depuis les dales juſqu'aux artifices.

* SAUCISSONS d' Artifice. Ils ne différent des *Marons* que par la forme, l'effet en eſt le même. Ce ſont des Cartouches d'un calibre à gré, & de trois diamétres de haut, étranglés par les deux bouts, & chargés de poudre grainée. On les emploie pour terminer certains artifices comme Lances, Jets & autres.

* SAUCISSONS volans : ce ſont des Cartouches de ſix lignes de diamétre intérieur & de quatre pouces & demi de haut, étranglés à deux pouces, & chargés de la compoſition en poudre pour les Lardons, aiant ſoin d'enfiler le Cartouche d'une Etoupille, à laquelle on fait prendre une forme ſpirale en chargeant la Cartouche. On met le Sauciſſon ainſi chargé dans des Pots proportionnés à leur groſſeur, & on n'en met ordinairement qu'un dans chaque Pot ſur une chaſſe. Leur effet eſt de vriller en montant en l'air, & de terminer leur vol par un grand coup. Ce mouvement ſpiral leur eſt donné par l'Etoupille contournée.

SAUF-CONDUIT eſt la permiſſion par écrit, ou par le moyen d'un Tambour, &c. qu'un Général accorde à un des Ennemis, qui pour affaire, ou pour ſa ſanté, demande à paſſer ſur le terrein qu'il occupe.

SAUMON, *voyez* PLOMB.

SAUT : ce terme ſe dit d'une chute d'eau, qui ſe fait dans le deſcendant de quelques riviéres de Canada, où les canots ne peuvent naviguer.

SAUTE : ce terme eſt fort uſité au lieu de celui de *va*, car on dit ordinairement lorſqu'on commande *ſaute* ſur ce point, *ſaute* ſur le beaupré, *ſaute* ſur la vergue pour alléger les cargues-fond.

SAUTER : le vent ſauta au Nord, c'eſt-à-dire, que le

Digitized by Google

vent changea & passa d'un rumb à l'autre.

SAUTER à l'abordage, *voyez* ABORDAGE.

SAUTERELLE : c'est un instrument fait ordinairement de bois, & presque semblable au buveau, car elle est toute droite, & comme une équerre pliante, qui s'ouvre, & qui se ferme, comme un compas, pour former, & pour tracer des angles, & aussi pour prendre des mésures sur le trait, & sur l'ouvrage. Les deux branches de la *Sauterelle* doivent être d'une égale largeur par-tout, ce qui n'est pas au buveau. C'est proprement une fausse équerre, qui est appellée Sauterelle par les Menuisiers.

SAUVAGE : c'est quand on s'employe à recouvrer & sauver les Marchandises perduës par un naufrage, ou jettées à la mer, à cause du gros tems, qui a obligé d'alleger le Vaisseau, le tiers en appartient à ceux, qui les sauvent. Les frais du sauvement est le payement, qu'on donne à ceux, qui sauvent quelque chose, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils sauvent. Et ceux qui sauvent, ou qui pêchent les Marchandises perduës en mer, s'appellent *Sauveurs*.

SAUVE-GARDE est une protection que le Prince, ou le Général de l'Armée, accorde à quelques Terres ennemies qu'il veut garantir des insultes & des logemens de ses Trouppes.

On dit : Accorder des *Sauve-Gardes*, envoyer une Garde en *Sauve-Garde*, révoquer des *Sauve-Gardes*. Les *Sauve-Gardes* appartiennent au Général, s'il est intéressé, & il peut étendre tant qu'il veut les *Sauve-Gardes* vivantes.

Quand les François eurent embrassé le Christianisme, s'ils étoient en guerre les uns contre les autres, & qu'un des deux Partis voulût faire quelque proposition de paix, ceux qu'on députoit pour cette fonction prenoient à leur main une baguette bénite pour cet usage, qui leur servoit de passeport ; avec cela ils entroient dans le Pays ennemi, & passoient jusqu'au lieu où étoit le Prince, sans qu'il leur fût fait aucune insulte. Nos Histoires ne font point mention, ni de la couleur, ni de la figure, ni des ornemens de cette baguette, ni de la maniere dont on la bénissoit. Mais de tout tems chaque Nation a eu quelque symbole de cette nature, soit pour demander la paix, soit pour déclarer la guerre, & pour servir de *Sauve-Garde* à ceux qui étoient Porteurs de semblables ordres de la part de leurs Princes, ou de leur République.

La protection que les Généraux d'Armée accordent aux personnes, pour empêcher que leurs terres & leurs maisons ne soient pillées, est désignée par un Carabin ou un Garde particulier qui va dans lesdits lieux, & il s'appelle *Sauve-Garde*. Il a un ordre écrit contenant l'intention du Général. On se doit conformer à cet ordre, sous les peines infligées.

Ceux qui sont envoyés en *Sauve-Gardes* ont cinq livres par jour, outre leur subsistence, sans qu'ils puissent exiger un plus haut payement, sous peine de concussion, & de punition exemplaire. Ces *Sauves-Gardes* sont obligés de partir de ces lieux lorsque les Armées s'en sont éloignées de six heures de chemin, & vont rejoindre leurs Corps, sans attendre pour cela l'ordre de qui que ce soit. Si on les trouve audits lieux vingt-quatre heures après le départ de l'Armée, on les punit de mort sur le champ, sans aucune forme de Procès.

SAUVE-GARDE, ou TIRE-VIEILLE, terme de Marine, est une corde qui sert pour marcher en sûreté sur le mât de beaupré, lorsque

que les Matelots font quelques manœuvres de la ſivadiere & du tourmentin. Elle eſt amarrée au bas du beaupré, & monte à l'étai de miſaine, d'où elle deſcend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré.

* SCABELLON : c'eſt un piédeſtal quarré ou à pans, haut & menu, & plus ſouvent en *gaîne* de terme, ou profilé en maniére de baluſtre, pour porter un buſte, une pendule.

Gaîne de *Scabellon*, c'eſt la partie rallongée qui eſt entre la baſe & le chapiteau qui va en diminuant du haut en-bas, & qui a la forme d'une *gaîne*. Les ſtatuës n'ont ſouvent qu'une *gaîne* pour tout piédeſtal.

Gaîne de terme qui va en diminuant de haut en-bas, comme on vient de le dire.

* SCALENE, terme de Géometrie, qui ſe dit d'un triangle dont les trois côtés & les trois angles ſont inégaux.

* SCALME, mot grec : c'eſt le nom de l'endroit de la côte d'un Navire ſur laquelle on appuïe les rames pour les mouvoir.

* SCELLER : c'eſt arrêter avec le plâtre ou le mortier, des piéces de bois ou de fer. *Sceller en plomb :* c'eſt arrêter dans des trous avec du plomb fondu, des crampons ou barreaux de fer ou de bronze.

SCENOGRAPHIE, vuë ou aſpect d'une Place de guerre, eſt ſa repréſentation naturelle, telle que la Place nous paroît quand nous régardons par dehors quelqu'une de ſes faces, & que nous conſidérons ſon aſſiette, la forme de ſon enceinte, le nombre & la figure de ſes clochers, & le ſommet de ſes Bâtimens tant publics que particuliers.

* SCHOENE : c'eſt le nom d'une ancienne méſure itineraire de Perſe, contenant ſoixante ſtades, ou deux *Paraſanges*.

SCIE : c'eſt une lame de fer, longue & étroite, taillée d'un des côtés par de petites dents. Il y en a de diverſes ſortes, pour ſcier le marbre, la pierre, & le bois. Il y a des moulins à *ſcie*, qui par leur ſeul mouvement ſcient des poutres pour faire des planches. Il y a des *ſcies* à refendre, des *ſcies* à débiter : des *ſcies* à ſcier de long : des *ſcies* nommées paſſe par tout : des *ſcies* à tenon : des *ſcies* à tourner : & *ſcies* à main.

SCIE-ESCOURRE, terme de Commandement uſité dans les Bâtimens à rames, pour obliger tous les Rameurs à voguer à rebours ; c'eſt-à-dire, en pouſſant la rame en avant, au-lieu de la tirer à ſoi par le mouvement ordinaire.

SCIE-VOGUE, terme de Commandement, pour revirer la Galére : car alors pour ſeconder le jeu du timon, tous les Rameurs qui ſont ſur une des bandes ou côtés, voguent en avant, & tous les Rameurs qui ſont ſur l'autre bande voguent en arriere.

SCIENCE DE LA GUERRE. C'eſt une Science immenſe : on ne peut s'y rendre habile, que par une étude longue & pénible des différentes parties qui la compoſent, & quelque expérience, & quelque pratique que l'on en ait, on ne parvient jamais, ou preſque jamais, à la connoiſſance de toutes.

Les anciens avoient de plus grandes reſſources que nous n'en avons aujourd'hui pour s'y rendre capables. Il y avoit dans toute l'Italie de fameuſes Académies que l'on appelloit le *Champ de Mars*, où tous les jeunes gens propres pour la guerre étoient reçus indifféremment, pour y être dreſſés & exercés aux dépens du public. Ils y apprenoient à faire des armes, à monter à cheval, à tirer de l'Arc, à nager, à courir, à ſauter, à voltiger, à ſe retrancher, & toutes les évolutions

Digitized by Google

d'Infanterie, & de Cavallerie. Mais ſi les Romains exerçoient ainſi leurs Soldats, les Grecs comme plus habiles furent plus loin.

Outre ces Académies, ils avoient des Ecoles & des Profeſſeurs Militaires qu'on appelloit *Tactiques*, qui enſeignoient toutes les grandes parties de la guerre, qui regardent un Général d'armée. Une infinité d'Auteurs anciens, comme Plutarque, Xenophon nous apprennent cela. Ces eſpéces de Colléges Militaires étoient connus des Perſes avant les Grecs, & ces Profeſſeurs *Tactiques* étoient des gens d'une expérience & d'une application extraordinaire dans la Science des armes.

Faut-il après cela s'étonner ſi ces tems reculés nous fourniſſent des hommes ſi extraordinaires. Les Ouvrages de ces anciens Profeſſeurs *Tactiques* ne ſont pas parvenus juſques à nous. Ceux qui ont été faits depuis, ne valent rien, & nos grands Capitaines modernes, qui ont été les plus dignes de notre admiration, s'ils ont eux-mêmes découvert des principes certains, & des mouvemens généraux, ſont morts ſans nous rien laiſſer par écrit.

Henri IV. qui a été le plus grand homme d'Infanterie, qui ait paru depuis les anciens, & tout ceux qui l'ont ſuivi, ſi j'en excepte Montecuculi, & le Marquis de Feuquiere, ne nous ont rien laiſſé par écrit. Ainſi il eſt étonnant que n'ayant pas chez nous d'Ecoles Militaires pour le Soldat, comme pour l'Officier, nous ayons quelque avantage ſur les Puiſſances voiſines. Que ne ſeroit-ce point, ſi à la bravoure, qui eſt naturelle à la Nation, les Officiers & les Soldats avoient en tems de paix des facilités pour s'inſtruire. Je ſçais que les prémiers ont recours dans leurs loiſirs à des Maîtres de Mathématiques (car voilà les ſeuls Profeſſeurs *Tactiques* que nous ayons) mais ces Maîtres, que je ſuppoſe tous bons, ſuffiſent ils ? Les leçons qu'un jeune Officier prend dans ſon particulier ſur la *Tactique*, ou les Fortifications, n'en donnent qu'une idée. Il faudroit comme chez les Grecs, & chez les Romains, que toute notre milice Françoiſe fût exercée dans un Champ de Mars, & que dans les Villes de guerre il y eût des Ecoles militaires, qui n'auroient point d'autres Profeſſeurs que de vieux Officiers, qui joindroient la pratique à la théorie.

M. le Chevalier de Luſſan a depuis pluſieurs années établi à Paris une Ecole Militaire dans le goût des anciens, il eſt capable d'inſtruire & de former la jeuneſſe deſtinée au parti des Armes. Mais quoique autoriſé de la Cour, il faudroit qu'il fût ſecondé pour que ſon Académie fleurît, & devînt célebre. Ce qui ne ſeroit pas difficile ; car ſon zéle répond parfaitement à toutes les connoiſſances qu'il a du militaire.

SCIER, en terme de Marine, eſt ramer à rebours, pour ſe retirer en reculant, & revenir ſur ſon ſillage, ſans montrer le flanc ou la poupe. Ce qui ſe pratique ſur tous les Bâtimens à rames, pour éviter le revirement, & préſenter toûjours la proüe.

SCIER ſur fer, eſt ramer à rebours, lorſqu'une Galére ou Galiote eſt chargée d'un vent traverſier, dans une rade où elle eſt à l'ancre. Ce mouvement des rames ſoûtient le Bâtiment ſur ſon *fer* ou ſon riſſon contre les vagues qui viennent de la mer, en danger de la jetter contre la Côte.

* SCIOGRAPHIE : coupe perſpective d'un ouvrage d'Architecture, enſorte qu'on voit toutes les parties intérieures, comme les chambres, les cheminées, les eſcaliers & d'autres parties que la façade

de ou les murs d'un édifice cachent d'ordinaire.

* SCITIE, ou SETIE: c'eſt le nom d'une barque ou de petit Vaiſſeau à pont, qui a des voiles latines.

SCORBUT eſt une maladie de mer, qui eſt très-dangereuſe, & qui s'engendre particuliérement dans les voyages de long cours, tant par la corruption de l'air marin, que par celle des alimens, de ſorte qu'ayant alteré toute la maſſe du ſang, elle commence à paroître par une grande enflure de gencives, & par des ulceres malins qui s'y forment, ce qui eſt ſuivi d'une grande infection d'haleine, de quantité de puſtules ſur tout le corps, & d'une mortelle langueur, qui ne peut guéres être ſoulagée qu'en ſe frotant du ſang des tortuës de mer, ou bien en prenant terre, & ſe ſervant de citrons, d'oranges, & de ſemblables fruits rafraîchiſſans.

* SCOUE, Terme de mer, c'eſt le nom qu'on donne à l'extrémité de la varangue.

SCULPTURES: ce ſont diverſes Ouvrages de Termes, & autres figures, dont on fait des ornemens en divers endroits des Vaiſſeaux.

SCUTE, ou CANOT, eſt un petit Eſquif pour le ſervice d'un Vaiſſeau.

SEC: Vaiſſeau qui met à *ſec*, ou qu'on met à mâts & à cordes; c'eſt-à-dire, qui a toutes ſes voiles ferlées, & ne porte aucune voile, & qui les a toutes dédans.

SEC: Vaiſſeau qu'on met à *ſec*, ou qui eſt à *ſec*, c'eſt-à-dire hors de l'eau.

SECANTE eſt une ligne qui coupe un cercle. Il y a *ſecante* extérieure & *ſecante* intérieure. La prémiere eſt une ligne, qui hors du cercle, la coupe en entrant dedans. La ſeconde eſt une ligne, qui d'un point au dedans du cercle coupe en dehors.

SECOND: Compagnie en *ſecond*, Capitaine en *ſecond*, Lieutenant en *ſecond*.

Compagnie en *ſecond*, eſt une Compagnie compoſée de la moitié des hommes d'une autre Compagnie: ce qui s'eſt ſeulement pratiqué dans la Cavallerie.

Capitaine en *ſecond* ou Capitaine Réformé en pied, & Lieutenant en *ſecond*, ſont des Officiers Réformés, dont les Compagnies ont été licenciées, mais qui ſervent dans d'autres.

SECOND: Vaiſſeau *ſecond* eſt un Vaiſſeau de Guerre deſtiné à eſcorter & ſecourir un Vaiſſeau Pavillon: de ſorte que les Vaiſſeaux montés par les Officiers Généraux, ont un *ſecond* de l'avant, & un *ſecond* de l'arriere; ce qui s'appelle encore Vaiſſeau Matelot.

* SECOND-FLANC, *voyez* FLANC-OBLIQUE.

SECOURIR une Place, c'eſt faire lever le ſiége à une Armée qui l'attaque.

On ſecourt un Allié, en aſſemblant ſes forces, en faiſant diverſion, en fourniſſant de l'argent, des munitions, & autres beſoins militaires. On ſe fait mettre en main des Places de ſûreté, pour avoir des gages de fidélité, & un paſſage pour ſe retirer.

Le ſecours qu'on veut donner à une Place aſſiégée conſiſte ou en hommes, ou en munitions, ou en vivres. On proportionne la diſpoſition du ſecours qu'on veut faire entrer à la maniere qu'on deſire qu'il ſoit, c'eſt-à-dire, que s'il ne s'agit que d'introduire dans la place un nombre d'hommes pour en fortifier la Garniſon, ou un convoi de vivres pour en augmenter les proviſions ou l'un & l'autre tout enſemble, on tâche de le faire avant que les Lignes de circonvallation & contrevallation ſoient parfaites: les difficultés qu'elles oppoſent ſont très-difficiles à ſurmonter, elles ne

Digitized by Google

ſont cependant pas impoſſibles à vaincre, mais on ne peut donner des régles certaines ſur cela. Il faut de néceſſité que ce ſoit la diſpoſition des lieux, & celle de l'ennemi qui en décident.

Celui qui conduit l'entrepriſe s'inſtruit ſi bien de ſes diſpoſitions, qu'il n'ait pas beſoin d'autre guide que de lui-même. Si ce ſont des Trouppes qu'on veut jetter dans une Place, il faut qu'il ſe ſoûvienne que c'eſt de l'Infanterie qui y eſt néceſſaire, & non pas de la Cavallerie. Les Cavaliers qui ſont chargés d'introduire de la poudre dans une Place, ont ſoin de la mettre dans des ſacs de cuir, de peur que la poudre, ſi on la mettoit dans des ſacs de toile ne ſe répande le long du chemin.

La meilleure maniere de ſecourir les Places eſt d'y aller avec une bonne Armée ; pour combattre celle de l'Aſſiégeant, de quelque maniere qu'elle ſoit poſtée, afin de la contraindre de lever le ſiége. Si dans cette occaſion il y a une Armée d'obſervation, ou ſi celle qui aſſiége ſort des Lignes pour venir au-devant pendant l'action, pourvu que l'occaſion ſe préſente de jetter des Trouppes ou d'autres ſecours dans la Place, il en faut profiter à cauſe du ſuccès incertain de l'entrepriſe. Cette action doit être concertée avec le Gouverneur par le moyen des eſpions, afin qu'il faſſe de ſon côté des efforts pour ſe donner tout ce qu'il a beſoin pour faire une vigoureuſe réſiſtance.

Mais ſi l'Ennemi ne ſort point de ſes retranchemens, & qu'il faille l'y forcer, un Général a deux partis à prendre. Le prémier eſt d'attaquer en lignes, déployées une partie de la circonvallation, ſéparée de l'autre par quelque riviére, ruiſſeau, ou autre défilé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'ennemi à combattre. Pour cet effet il fait paroître quelques Corps de trouppes de l'autre côté, pour y tenir en échec celles qui y ſont en garde : ſi elles vont au ſecours du côté de l'attaque, ces Corps ne manquent pas de profiter de leur abſence, pour pénétrer dans les Lignes, & pouſſer s'il eſt poſſible juſqu'aux tranchées, ou du-moins faire une puiſſante diverſion. Le ſecond parti eſt d'attaquer le retranchement par têtes de colomnes ; on les forme en divers endroits : dans ce cas on choiſit les plus foibles, d'où on puiſſe le plus aiſément pénétrer juſqu'à la Place. Quelques meſures que l'Aſſiégeant prenne il ne lui eſt gueres poſſible d'en prendre d'aſſez juſtes pour s'oppoſer à ces ſortes d'attaques ; car en faiſant une diſpoſition ſemblable, en oppoſant colomne contre colomne, il ne le peut ſans être obligé de dégarnir prèſqu'entiérement le derriere de ſes parapets, & ſans s'expoſer à être emporté par ces endroits. Il eſt infiniment plus aiſé à l'Aſſaillant de donner le change, qu'il ne lui eſt facile de s'en garantir.

Mais comme on ne peut *ſecourir* une Place aſſiégée qu'en quatre manieres ; 1) par de petits ſecours qui entrent à la dérobée ; 2) en attirant l'Aſſiégeant hors des lignes, ſous prétexte d'une bataille, & détachant en même-tems d'un autre côté des Trouppes qui ſe font jour à travers les endroits des lignes les plus dégarnis ; 3) en mettant le ſiége devant une autre Place auſſi conſidérable que celle qu'on attaque pour faire diverſion ; 4) enfin en attaquant les lignes de circonvallation, ou peut s'y oppoſer de cette façon.

On empêche les petits ſecours par la Circonvallation & les Gardes avancées. On prévient les ſecours en ne ſortant jamais des lignes, à moins qu'on ne ſoit en état de laiſſer dans la Tranchée un nombre de Trouppes ſuffiſant pour s'oppoſer aux

Digitized by Google

aux ſorties de l'Aſſiégé, qu'on ne ſoit aſſûre que l'Ennemi ne peut ſecourir la Place, que par l'endroit où on va l'attaquer, ou qu'on ne puiſſe mettre des Trouppes dans les autres endroits par où il pourroit envoyer des détachemens, & que l'Armée qu'on fait marcher contre lui ne ſoit auſſi nombreuſe que la ſienne.

On remedie à la diverſion en preſſant vivement le ſiége, qu'on a commencé, pour être en état après la Ville priſe, d'aller ſecourir celle que l'Ennemi attaque avant qu'il l'ait contrainte à ſe rendre. Enfin on ſe met facilement à l'abri de l'attaque des Lignes par une Armée d'obſervation, qui prenant toûjours ſes poſtes entre la circonvallation & l'Ennemi, l'empêche d'approcher.

Mais lorſqu'on n'eſt pas en état d'avoir deux Armées pour le ſiége d'une Place, ce qui arrive quelquefois, l'attaque des Lignes eſt alors extrêmement à craindre, à cauſe de la trop grande étenduë de la circonvallation. Dans ces occaſions il faut faire conſtruire les Lignes le plus ſolidement qu'on peut, en faire les parapets à l'épreuve du canon, les faire bien faſciner à meſure qu'on les éléve, y mettre des fraiſes, en élargir le foſſé juſqu'à 18. pieds pour le moins, & mettre des paliſſades ſur le bord de la contreſcarpe, enſorte cependant que leur élévation n'empêche pas le feu des Lignes.

Il ſeroit encore mieux de mettre ces paliſſades à 14. ou 15. toiſes loin du bord où on les planteroit en les faiſant pencher vers la Campagne d'un angle de 45. dégrés & tenant leur tête élevée de 3. pieds. Dans cette ſituation elles arrêteroient tout court l'ennemi, qui ne pourroit les arracher, & qui auroit cependant beaucoup à ſouffrir du feu de la Ligne.

On auroit encore l'avantage de l'incommoder par des grenades, dont les éclats paſſeroient à travers les entredeux des paliſſades: au-lieu que celles qu'il jetteroit, ne pouvant à cette diſtance s'élever juſqu'au deſſus du parapet, retomberoient dans le foſſé. Comme il eſt rare que la circonvallation ſoit également acceſſible de tous côtés, & qu'il ſe trouve ſouvent des rivieres, étangs, marais & des ravins, ou des eſcarpemens qui en fortifient une bonne partie. Ce moyen ne ſeroit pas ſi difficile qu'il le paroît d'abord, puiſqu'il n'y auroit qu'à planter ces paliſſades dans les endroits les plus foibles & l'on en tireroit cependant une grande utilité.

SECRET: pour que tout ſoit *ſecret* & que rien ne tranſpire chez l'Ennemi, un Général doit délibérer avec pluſieurs, réſoudre avec peu ou ſeul. Il faut qu'il cache ſon deſſein à l'Ennemi, s'il le découvre le changer.

Il doit ſe donner de garde des Eſpions de l'Ennemi, garder bien les priſonniers, ne ſouffrir ni les vagabons, ni les inconnus dans l'Armée, ne ſe pas fier aux Déſerteurs, punir rigoureuſement ceux qui ont des correſpondances avec l'Ennemi, ou qui revelent le *ſecret*. Feindre, endormir l'Ennemi quand on a un deſſein, tâcher de faire croire par des marques apparentes qu'on en a un autre: ſi l'on eſt fort, feindre d'être foible, & au contraire faire mine d'attaquer un lieu & fondre ſur un autre.

SECRET: c'eſt l'endroit du brulot par où le Capitaine, qui le veut bruler, y met le feu.

SECRETAIRE: chaque Compagnie des Régimens Suiſſes a un Secretaire, c'eſt-à-dire, un bas Officier, qui fait les affaires de la Compagnie, achete les ſouliers & les habillemens des Soldats, qui en ont beſoin, & tient Régiſtre de ce qu'il fournit. Ils le nomment *Muſterſchreiber*.

Digitized by Google

SECRETAIRE Général d'Artillerie : le Grand-Maître le nomme, & lui donne ſes Proviſions. Il prend ſoin de toutes les expéditions qui régardent l'Artillerie, & les contreſigne. Le Roi paye ſes appointemens.

SECRETAIRE de chaque Collége de l'Amirauté : c'eſt en Hollande une Charge à peu près ſemblable à celle des Greffiers. Ils gardent les Actes, & tiennent Régiſtre de toutes les Réſolutions, qui ſont priſes. Ils ont leurs Commis, qui s'appellent auſſi Clercs, ainſi qu'en France.

* SECTEUR, terme de Géometrie : on appelle *Secteur d'un cercle* la partie de l'aire d'un angle compriſe entre deux raïons qui ne forment pas un ligne droite, & un arc de la circonférence terminé par ces deux raïons. Le *Secteur d'une Sphére* eſt en Solide, ce que le Secteur de cercle eſt en Plan.

* SECTION, ſe dit du point où deux lignes ſe coupent.

* SE'GLE : c'eſt le nom d'une eſpéce de bled, dont le grain eſt plus long & plus maigre que celui du froment. Le pain de Ségle eſt fort ſain. Il y a un Ségle blanc qui eſt une eſpéce *d'épautre*.

* SEGMENT : on appelle en Géometrie, *Segment de cercle*, la partie d'un cercle qui eſt coupée par une ligne droite. On dit auſſi *Segment de Sphére*, pour ſignifier une partie de la Sphére coupée hors de ſon centre par un plan.

SEILLURE, ſillage, eau, houage, ou ouiache, eſt la trace navale, ou le chemin du Vaiſſeau.

* SEIME : on donne ce nom à un fente qui arrive quelquefois dans la corne des quartiers d'un cheval, & qui s'étend de la couronne juſqu'au fer.

SEIN : c'eſt au régard de la mer, ce qu'une péninſule eſt au régard de la terre, un Golfe d'une petite étenduë, c'eſt-à-dire une petite mer, environnée de terre, qui n'a de communication à une autre mer, que par un paſſage. *Sein* d'une voile, c'eſt ſon creux, ou l'endroit que le vent fait enfler, quand il eſt dedans.

SEJOUR, eſt un jour de repos, que les Trouppes ont quand elles ſont en marche, ſoit pour aller d'une garniſon en une autre, ſoit pour entrer ou en ſortir. Ordinairement on donne un jour de *ſejour* aux Trouppes après deux, trois ou quatre jours de marche, & enfin tel qu'il eſt preſcrit dans les modéles de route envoyés du Bureau de la Guerre, & auxquels les Commandans des Régimens doivent ſe conformer.

SEJOUR en terme de marine, eſt le tems qu'un Vaiſſeau reſte dans un Port, ou dans une rade étrangere.

SEL : celui que l'on connoît dans l'Artillerie, eſt le *ſel leſſiviel*, qui eſt fixe, & que l'on tire du ſalpêtre par pluſieurs lavages ou leſſives d'eau chaude, qu'on fait enſuite évaporer. Ce *ſel* rougit les viandes. Pour que le ſalpêtre ſoit pur & bon, il faut qu'il ſoit ſans *ſel* & ſans graiſſe. On ſubmerge tout le *ſel* qui provient du ſalpêtre.

SELLE, *voyez* BOUTTE-SELLE.

SELLE en terme de marine, eſt une eſpéce de petit coffre fait de planches, dans lequel un calfat met ſes inſtrumens, & qui lui ſert de ſiége, lorſqu'il calfate ſur le pont d'un Vaiſſeau.

SEMALE, qui ſignifie un bâtiment étroit, & la Semaque, qui eſt un bâtiment large, ſont des bâtimens d'une même conſtruction, & la différence de largeur, eſt même aſſez peu conſidérable. L'un & l'autre ſont en uſage en Hollande. On ſe ſert de ces bâtimens pour mener des marchandiſes à bord des grands

Digitized by Google

grands Vaiſſeaux, & pour en rapporter.

* SEMAQUE, *voyez* SEMALE.

* SEMBLABLES, en termes de Géométrie : on appelle *ſemblables* deux figures dont les côtés de l'une répondant à ceux de l'autre, ſont toûjours en même raiſon. Ainſi ſemblable, en ce ſens, ne ſignifie pas égal. Deux cercles, quoiqu'inégaux, ſont toûjours ſemblables.

SEMELLE eſt une planche de bois aſſez épaiſſe, qui ſe place entre les deux flaſques d'un affût, & ſur laquelle la piéce de canon repoſe.

SEMELLE eſt auſſi un aſſemblage de trois planches miſes l'une ſur l'autre, & taillées en demi ovale, ou en ſemelle de ſoulier, qui ſervent aux Heus & aux Belandes, pour aller à la bouline. Chacun de ces Bâtimens a d'ordinaire deux *ſemelles* pendues à chaque côté de ſon bordage, quand il faut aller à la bouline, ſoit à ſtribord, ſoit à basbord, on laiſſe tomber à l'eau celle qui eſt ſous le vent pour empêcher le Bâtiment de dériver, & l'autre *ſemelle* demeure pendue au bordage juſqu'au prémier revirement.

* SEMELLE, terme d'Architecture : c'eſt une eſpéce de Tirant fait d'une plate-forme, où ſont aſſemblés les pieds de la ferme d'un comble, pour en empêcher l'écartement.

SEMESTRE eſt un congé de pluſieurs mois, accordé tous les ans par le Roi à un tiers des Officiers de chaque Régiment pour qu'ils vaquent à leurs affaires particulieres & qu'ils travaillent au retabliſſement de leur Compagnie. Le jour que ledit congé expire, les Officiers ſont tenus de ſe rendre à leur Garniſon.

A la fin d'une campagne, quelque tems avant que le Général de l'armée permette de faire partir les Officiers de *ſemeſtre*, qui doivent aller en recruë, le Major par les ordres du Colonel, ou en ſon abſence par ceux de celui qui commande le Régiment, doit faire aſſembler chez ce Chef tous les Officiers, tant Capitaines, que ſubalternes, pour y régler les *ſemeſtres* ; & afin d'y procéder avec juſtice, il vérifiera ſur les Procès-verbaux de *ſemeſtres* des années paſſées, quels ſeront les Officiers, qui doivent en être de droit, & ſi ceux-là ne ſuffiſent pas, il fait tirer au ſort entre ceux, à qui le *ſemeſtre* n'eſt pas dû de droit, pour remplir le nombre par ceux, à qui il eſt échu.

On fait cette nomination de maniére qu'il reſte à chaque Bataillon un des deux plus anciens Capitaines. Après que le Major a dreſſé le Procès-verbal, il mene les Officiers, qui doivent y être compris chez le Commiſſaire des Guerres, qui a fait la derniére revuë au Régiment, afin de lui donner la valeur convenable. Le Roi permet par ſes Ordonnances à la moitié des Officiers de chaque Bataillon de s'abſenter pendant ſix mois de l'hiver, afin d'aller travailler à faire des recruës pour le rétabliſſement du Régiment, leſquels ſont payés de leurs appointemens à leur retour, ſur le Procès-verbal de *ſemeſtre*, qui a été ſigné par eux, après avoir été dreſſé & certifié par le Major du Régiment, par le Commiſſaire des Guerres, chargé de paſſer le Régiment en revuë.

Ordinairement le Lieutenant Colonel partage le ſemeſtre avec le Major ; néanmoins ils peuvent s'accommoder là-deſſus ; c'eſt-à-dire que l'un peut prendre un *ſemeſtre* entier pendant un hiver, & l'autre à ſon tour le prendra pendant le ſuivant : mais il faut qu'il en reſte toûjours un des deux au Régi-

Digitized by Google

ment : pour lors on marque celui, qui a le *semestre* entier, en spécifiant expressément, que l'autre est convenu de ne pas quitter le Régiment. Le Procès-verbal de *semestre* fini, le Major doit en donner une copie au Commandant du Régiment, & en envoyer une autre en bonne forme, visée du Commissaire au Conseil de la guerre, qui doit être informé de tout ce qui se pratique là-dessus, étant souvent obligé d'y avoir recours pour avoir des notions nécessaires sur plusieurs cas, qui peuvent arriver.

Si le Régiment est composé de plusieurs Bataillons, on fait faire un Procès-verbal de *semestre* particulier pour chaque Bataillon, sur lequel on spécifie de quel Bataillon, il est question, parce que si les Bataillons venoient à se séparer, l'Officier Major chargé du détail de chacun d'eux peut par ce moyen sans embarras avoir son Procès-verbal séparé, qu'il doit présenter, & faire viser par le Commissaire de la garnison, dans laquelle il entre, en lui donnant une copie, & il remet l'original visé de ce Commissaire au Trésorier, pour qu'il fasse le décompte aux Officiers de *semestre* à leur tour.

Les Officiers subalternes de *semestre*, ou qui ont congé pour aller faire des recruës doivent amener chacun au moins quatre hommes pour recruter les Compagnies pour lesquelles ils se sont engagés de travailler. S'il s'en trouvoit quelqu'un, qui ne les eût pas amenés, à moins qu'il n'eût des raisons très-fortes, & très-valables pour se disculper, il est punissable d'un mois de prison, & d'une retenuë de ce qu'il en coûte au-delà des dix écus par homme, que le Capitaine doit payer pour faire faire à ses dépens les quatre hommes, qu'il s'étoit engagé de fournir, frais d'autant plus considérables, que l'on est obligé d'envoyer des Officiers & Sergens pour recruter à son défaut, afin que le service n'en souffre pas, & que le Capitaine, qui avoit compté sur ces quatre hommes, pour rendre sa Compagnie complette, puisse les avoir à la revuë de l'Inspecteur.

Il est de l'interêt, autant que de l'honneur des Officiers subalternes de se bien acquitter de cette commission, & même d'amener un plus grand nombre d'hommes, & d'une taille de distinction : c'est le moyen de se faire considérer, & de s'avancer.

SENAU : c'est un barque longue, dont les Flamans se servent pour la course. Elle ne porte que vingt-cinq hommes au plus.

SENE'CHAL de France : la dignité de Sénéchal de France, est la prémiere & la plus ancienne. Elle a commencé sur la fin de la seconde race. Sous les prémiers régnes de la troisiéme, les Sénéchaux furent nommées Princes de la Milice Françoise.

Les Grands Sénéchaux de France ont été

Geoffroi I. Comte de Anjou, surnommé Grisonelle, sous Lothaire I. l'an 978.

Guillaume sous Henri I. en 1060.

Raoul sous Philippe I. en 1065.

Frederic sous le même Roi en 1071.

Robert, sous le même Roi, en 1079.

Hugues dit Eudes Chalo, en 1083.

Gervais en 1085.

Guy de Monlhery, dit le Rouge, en 1093.

Hugues, Seigneur de Crecy, en 1107.

Anseau de Garlande, en 1108.

Foulques, dit le Jeune, Comte d'Anjou, en 1118.

Guillaume de Garlande, en 1118.

Etienne de Garlande, en 1120.

Raoul

Digitized by Google

Raoul Comte de Vermandois en 1131.

Thibaut, dit le Bon, Comte de Blois & de Chartres, ſous Louis VII. en 1152.

Après la mort de Thibaut en 1191. ſous Philippe Auguſte, cette Charge en titre, ceſſa d'être remplie en France par nos Rois.

SENTINE, terme de marine, qui ſe prend indifféremment pour la vitonnerie, ou pour l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. L'équipage ſe réjouit quand la *ſentine* put extrêmement, car cela ſuppoſe que le Vaiſſeau ne fait guére d'eau.

SENTINELLE eſt un Soldat tiré du corps de Garde, poſé ſur quelque terrein pour aſſûrer par ſa vigilance, & par ſa fidélité un Corps de Trouppes ou quelque Poſte contre les ſurpriſes de l'ennemi.

Voici la maniere dont on diſpoſe les *Sentinelles* dans une Place, & comme elles ſe doivent comporter dans les différens Poſtes qu'elles occupent.

On en met une au bout des glacis pour y arrêter les chariots ou autres voitures, juſqu'à ce qu'elle ait ſçu ſi le paſſage ſur les ponts eſt libre : deux autres à la prémiere barriere : une à la chaîne du pont-levis de la demi-lune, avec ordre de la lever à la moindre alarme, une au-deſſus de la porte de cet Ouvrage pour découvrir dans la Campagne, avec ordre d'avertir ce qu'elle y voit & de ce que les *Sentinelles* avancées lui crient, pour en avertir le Corps de Garde ; une ſur l'angle ſaillant de la demi-lune, pour découvrir auſſi à la Campagne & dans le foſſé ; une devant les armes du Corps de Garde, poſté à cette demi-lune, avec ordre d'avertir & faire paſſer la voix pour tout ce que les autres *Sentinelles* crient. Elle doit auſſi avertir de l'heure qu'elle entend ſonner, afin que les Caporaux puiſſent relever les *Sentinelles* à tems.

Outre ces *Sentinelles*, il doit encore en avoir une proche le pont & la baſcule, ſur la communication de la demi-lune à la porte intérieure, avec ordre auſſi de la lever en cas d'alarme ; une joignant le pont levis intérieur, avec ordre de ne le laiſſer jamais embarraſſer, de ne ſouffrir aucune voiture deſſus qu'autant de tems qu'il lui en faut pour le traverſer, & de faire paſſer la voix ; une au-deſſus de la voute de la porte intérieure, pour découvrir toutes les autres, avec ordre d'avertir de ce qui ſe paſſe dans le dehors, & une devant les armes du Corps de Garde poſté en cet endroit, avec ordre de n'en laiſſer aucune aux Soldats qu'en préſence de leur Caporal, d'avertir ce qu'elle entend par le paſſage de la voix, de ce qui ſurvient du côté du dedans de la Ville : elle doit auſſi avertir de l'heure que l'horloge ſonne.

Les *Sentinelles* ainſi poſées, celle qui eſt devant les armes du Corps de Garde intérieur, & celle qui eſt au bout du glacis doivent arrêter les chariots ou autres voitures qui ſe préſentent pour ſortir, ou pour entrer, juſqu'à ce qu'elles ſçachent par le retour de la voix, ſi le pont n'eſt point occupé par le paſſage de quelque autre. A cet effet la *Sentinelle* qui eſt du côté, où une voiture veut ſortir ou entrer, la fait arrêter à une certaine diſtance, & crie en même-tems, *arrête-là-bas*. Toutes les *Sentinelles* qui ſont ſur la communication, font paſſer la voix juſqu'à la derniere, qui répond *marche* ou *arrête* : cette parole eſt de même rapportée par le paſſage de la voix, & la voiture arrêtée doit s'y conformer, ſoit pour continuer ſa marche, ſoit pour attendre.

Si les *Sentinelles* avancées découvrent quelque longue file de chariots

Digitized by Google

riots chargés de foin, ou d'autres choſes, dans leſquelles on auroit pu cacher quelques Soldats pour une ſurpriſe, elles doivent auſſi-tôt en avertir le Corps de Garde de la demi-lune, lequel avertit celui de la porte intérieure. On doit faire enſuite un détachement pour les aller reconnoître, les viſiter avec toute l'attention poſſible, & examiner ſur-tout ſi les Charretiers ou autres Conducteurs n'ont point d'armes courtes cachées ſous leurs habits. Après avoir averti le Gouverneur de l'arrivée de ces chariots, s'il ordonne de les laiſſer entrer, on doit obſerver que ce ne ſoit que deux ou trois à la fois ; enſorte que la communication ne ſoit jamais entiérement occupée ni embarraſſée. Il faut ſur-tout avoir attention aux ponts-levis, aux baſcules & aux barrieres. Les *Sentinelles* n'y doivent jamais laiſſer arrêter perſonne, ni quoi que ce ſoit ; elles doivent de plus obliger les voitures, les chevaux & les perſonnes qui y paſſent, de ne le point faire en courant.

Outre les *Sentinelles* qui ſont tirées du Corps de Garde de la porte pour être employées, comme nous l'avons dit, ce poſte en fournit encore ſur les remparts : elles y ſont poſées pendant le jour ſur les angles ſaillans des Baſtions, pour découvrir ce qui ſe paſſe dans les dehors & à la Campagne, & pour prendre garde au canon qui eſt ſur la barbette, ſur laquelle ils ne doivent laiſſer monter qui que ce ſoit, que ceux qui en ont le droit pour faire leur fonction, comme les Officiers d'Artillerie, & les Ingénieurs, leſquels néanmoins doivent s'y faire conduire par le Caporal du poſte.

Ces *Sentinelles* ne doivent auſſi laiſſer paſſer aucun Bourgeois, ni Etranger ſur les remparts, à moins qu'ils n'y ſoient conduits par quelques Fuſiliers ; ce qui marque que c'eſt avec la permiſſion du Gouverneur, qui ne la doit accorder qu'avec beaucoup de circonſpection, parce que tout lui doit être ſuſpect. La nuit on poſe des *Sentinelles* ſur tous les angles & au milieu des courtines, & alors il n'y a plus que les Officiers qui ſont la ronde, qui puiſſent y paſſer.

Il y a auſſi pluſieurs endroits endedans de la Ville ou l'on doit mettre des *Sentinelles*, que l'on tire des Corps de Garde qui en ſont le plus à portée, ſçavoir aux portes du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, de l'Evêque, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers ayant Lettres de ſervice, des Directeurs & des Inſpecteurs Généraux, de l'Intendant, du Commiſſaire Provincial des Guerres, du Tréſorier de l'Arſenal, de tous les Magaſins à poudre, d'artifice & des vivres, & fourrages, de l'Hôpital, des puits, des citernes publiques, & de la priſon. Toutes ces *Sentinelles* ont des conſignes, ſuivant le lieu où elles ſont en garde.

Quand le Gouverneur entre ou ſort, la *Sentinelle* doit avertir le Corps de Garde, en criant : *alerte, voilà le Gouverneur.* Auſſi-tôt la Garde doit ſe mettre en haie, ſans armes, à moins qu'il n'ait la dignité de Général. En ce cas elle les prend & lui rend les honneurs qui lui ſont dûs ſuivant ſa dignité. On en uſe de même pour le Lieutenant de Roi : mais on ne bouge point pour le Major, à moins qu'il ne commande dans la Place. Dans cette circonſtance lui ou tel autre que ce ſoit, jouiſſent des mêmes honneurs.

S'il entre ou ſort auſſi quelque Officier Général, ayant Lettre de ſervice, la Garde en uſe auſſi à ſon égard ſuivant ſa dignité. On prend encore les armes pour les Cardinaux, & quelques Généraux d'Ordre ; mais ſur-tout ſi le S. Sacrement

Digitized by Google

ment paſſoit proche où à la vue de quelques Corps de Garde que ce ſoit, on doit prendre les armes, les préſenter un genou en terre & le tambour doit battre aux champs.

Pour les *Sentinelles* que l'on poſe dans une Armée campée, & aux environs, comme elles ſont infinies je n'en ferai point le détail. Il n'y a point de Militaire, pour peu qu'il ait fait campagne, qui ne ſçache combien il eſt néceſſaire d'y employer de *Sentinelles*. De plus au mot de GARDE je me ſuis aſſez étendu ſur celles que l'on monte à l'Armée.

SEP de Driſſe, terme de marine, bloc d'iſſas, ou roc d'iſſas, eſt une groſſe piéce de bois, miſe debout ſur la carlingue, d'où elle s'éléve ſur le pont, & eſt garnie par le bout d'enhaut de trois ou quatre roueſts de poulie, tant pour faire la manœuvre de la driſſe ou iſſas, que pour le ſervice de la guindereſſe ; lorſqu'on veut iſſer & amener, ſoit les baſſes voiles, ſoit les mâts de hune, ce qui ſe fait ſouvent par le ſecours du cabeſtan. Il y a deux *ſeps de driſſe*, un pour le grand-mât, l'autre pour le mât de miſaine, & chacun eſt élevé au pied de ſon mât.

SERASQUIER chez les Turcs eſt celui qui commande en Chef en l'abſence du Viſir. Mais ſon pouvoir eſt ſubordonné à celui de ce prémier Miniſtre. Il doit en prendre les ordres en partant pour l'armée, & ne point s'en écarter.

Si les difficultés qui ſe rencontrent dans les Opérations, demandent du changement dans la diſpoſition du projet de la Campagne, il eſt obligé d'en donner avis par des Couriers au Grand-*Viſir*, qui lui envoye des ordres nouveaux pour agir dans l'occaſion. Il aſſemble le *Divan* dans le Camp (c'eſt-là le Conſeil de guerre des Turcs) & il y décide des points, qui ne ſont pas de grande importance.

S'il eſt ſeul à l'armée, il commande au poſte d'honneur dans une Bataille ; mais ſi le Grand-*Viſir* s'y trouve il ne commande alors qu'une des ailes, dont le choix eſt en ſa diſpoſition, & répond ſur ſa tête au *Viſir* de l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe. Souvent un *Viſir*, qui aura eu le deſſous dans une action, en rejette la faute ſur le *Seraſquier*, qui eſt alors la victime infortunée, qu'on ſacrifie à l'honneur de prémier Miniſtre.

SERGENT d'Armes : les *Sergens d'Armes*, dits en Latin, *Servientes armorum*, furent une Garde inſtitué par Philippe-Auguſte pour la conſervation de ſa perſonne.

La Compagnie des *Sergens d'Armes* étoit au moins de cent cinquante ou de deux cens hommes, puiſque Philippe de Valois voulant en faire une réforme les réduiſit au nombre de cent.

Ces *Sergens d'Armes* étoient des gens de diſtinction, qui ſous Philippe-Auguſte, étoient tous employés à la Garde de ſa perſonne, mais qui dans la ſuite, comme ſous Philippe le Bel, ne ſervoient plus que par Quartiers, & la Garde des Châteaux des Frontieres leur étoit confiée.

Ils avoient pour Armes la Maſſe d'armes, l'arc & les fléches. Depuis Philippe-Auguſte, juſqu'à Charles VII. la Garde des *Sergens d'Armes* eſt bien diſtinctement marquée dans l'Hiſtoire & dans les Etats de la Maiſon de nos Rois.

Charles V. Régent du Royaume, pendant la priſon de Jean ſon Pere, caſſa les *Sergens d'Armes*, & n'en conſerva que ſix. Sous Charles VI. on en trouve huit, dont la moitié ſervoit par mois alternativement.

SERGENT eſt un Officier d'une Compagnie d'Infanterie, & le prémier des Hautes-payes : il commande ſouvent de petits Détache-

Digitized by Google

chemens, & entre autres fonctions, il fait garder les distances & dresser les files & les rangs.

Chaque Compagnie aux Gardes a six Sergens toutes les autres Compagnies d'Infanterie en ont deux chacune. Le Sergent tient un rôle du nombre des Soldats, de leurs logemens, les visite soir & matin, surtout après que la retraite est battuë. C'est lui qui pose les Corps de Garde, & les Sentinelles dans les endroits que le Major a marqués, il doit lès visiter souvent.

Un Sergent de chaque Compagnie tous les soirs se rend à la Place d'armes, pour recevoir l'ordre du Major, autour duquel ils s'assemblent en rond & le chapeau bas. Ils écoutent le commandement du Major, qui dit ensuite à l'oreille de celui qui est à sa droite, le mot, lequel fait le tour du cercle, & revient au Major qui connoît par-là si tous l'ont bien entendu.

Quand une Compagnie marche, le poste d'un Sergent est sur les ailes pour faire dresser les rangs des files, & empêcher que le Soldat ne s'écarte. Le Sergent reçoit les vivres & les munitions d'une Compagnie, qu'il donne ensuite aux Caporaux qui en font la repartition à leurs Escouades. Tout le détail d'une Compagnie roule sur le Sergent, & c'est lui qui instruit le Soldat au maniément des armes.

Les *Sergens* sont l'ame des Compagnies, la base de la Discipline, & les organes du service. Ainsi on ne sçauroit avec trop de précaution faire choix de bons sujets, pour en remplir les places. Il n'est pas facile de s'en acquitter avec distinction, & l'on doit convenir qu'un bon & habile Sergent est capable d'exercer des employs plus considérables à la guerre. Dans un seul homme il se doit rencontrer bien des talens particuliers. Un Sergent, autant qu'il est possible, doit être de belle taille, fort & vigoureux, vigilant, actif, intelligent, expérimenté, brave jusqu'à l'intrépidité, prudent, sage & juste. Il doit avoir, le ton de voix, & la parole ferme, un air propre à imposer du respect sans brutalité : mais il faut qu'il soit aussi absolu dans ses commandemens, que respectueusement subordonné à ses supérieurs. Il doit être appliqué & exact à ses devoirs, rempli de droiture, d'équité dans ses comptes : c'est pourquoi il est très-nécessaire, qu'il sçache lire, & écrire, tant pour le bien du service que pour l'interêt de son Capitaine.

Les bons Sergens ne sçauroient trop s'attacher à bien connoître le génie, & le caractére de leurs Soldats, leur vie, & mœurs, ce dont ils sont capables, tant pour réprimer leurs vices & les instruire, que pour pouvoir rendre compte à leurs Officiers de ceux, qui ont le plus de capacité, & qui sont gens de bien. Leur attention doit être très-grande à empêcher les juremens, & à punir sévérement ceux qui tombent dans cette abominable habitude, comme aussi à ne souffrir jamais que les Soldats tiennent parmi eux de mauvais discours, & principalement à imposer silence à ceux qui racontent leur désertion passée, & à leur faire honte de faire ainsi trophée d'un crime indigne d'un honnête homme. Lorsqu'ils sont obligés de châtier les Soldats, ils doivent le faire avec prudence, & ne les punir que de la prison, ou du cachot, selon que le cas le requiert, & ne jamais les battre. Tout *Sergent* doit sçavoir parfaitement l'exercice, & les évolutions, afin d'exercer souvent leurs Soldats, surtout ceux de recruë, auxquels ils doivent faire prendre les armes soir & matin, enforte que leurs Officiers s'apperçoivent de leur application.

Il

Il y a une eſpéce de ſcience (dit l'Auteur des Mémoires du ſervice journalier de l'Infanterie) à bien mettre un Soldat ſous les armes, à lui apprendre à les porter de bon air, à bien porter ſa tête, ſes pieds, & à bien mettre ſon chapeau. Ce ſont des choſes ſur leſquelles il eſt très-important qu'ils reçoivent des inſtructions d'un habile homme; car ils ſe reſſentent toûjours des prémieres impreſſions. Les *Sergens* doivent s'armer d'une grande patience, pour dreſſer certains Soldats. Il y a des naturels dociles, d'autres vifs, d'autres groſſiers, & durs: il faut prendre les uns par honneur, & par douceur, ſans les intimider, & d'autres avec plus de ſévérité, mais bien prendre garde de ne rebuter, ni les uns ni les autres, & de les engager, s'il ſe peut, d'apprendre l'exercice avec plaiſir, enfin faire enſorte, qu'ils s'y portent de bonne volonté par des ménagemens que la prudence leur doit ſuggerer. J'ai dit ailleurs comment ils doivent faire le prêt; du ſoin qu'ils doivent avoir, pour que leurs Soldats vivent à l'ordinaire; & avec quelle régularité le *Sergent* de ſemaine doit faire ſoir & matin ſes appels, &c.

C'eſt le matin que ce Sergent de ſemaine doit faire balayer les chambres, les eſcaliers, en faire ôter les ordures, & araignées, faire faire les lits, faire laver les mains, & le viſage aux Soldats mal propres, les faire bien peigner, & attacher leurs cheveux étant de ſervice, ou non; il faut qu'il prenne garde qu'ils ayent leurs cols bien mis, leur chemiſe attachée par le cou, & par les manches, qu'ils ayent le Dimanche du linge blanc, que leur chapeau ſoit bien retrouſſé; qu'il n'y ait rien de découſu à leur habillement, ni aucune tache. Il doit auſſi avoir attention qu'ils ayent leurs bas bien roulés, leurs ſouliers graiſſés: il doit auſſi les accoûtumer à bien mettre leurs ceinturons, enſorte qu'ils portent leurs épées de bonne grace ſur le côté & non derriére eux. Il faut encore qu'il ait ſoin que les Fratres raſent exactement les Soldats deux fois par ſemaine. Tous ces menus détails, qui paroiſſent des bagatelles, ſont néanmoins d'une conſéquence infinie: car un Soldat n'eſt ſouvent que ce qu'on le fait valoir. Si l'on ſe relâche ſur ces moindres ſoins, il ſe néglige, devient craſſeux, tombe malade, ou la galle lui vient, qu'il communique à ſes camarades. Voilà quelle doit être la propreté du Soldat que je n'avois que légérement touchée au mot de *propreté*. Pour celle des *Sergens*: comme on leur recommande ſi fort de tenir la main à la propreté des Soldats, ces attentions les régardent encore de plus près pour eux-mêmes, étant obligés de leur donner un bon exemple: ainſi ils doivent ſe piquer d'être mis de bon air dans quelque ſituation, où ils ſe trouvent, & ſur-tout quand ils paroiſſent ſous les armes. Dans cet état ils doivent avoir leurs cheveux attachés, leurs juſte-au-corps boutonnés, leurs ceinturons & épées ſur l'habit, une paire de gants aux mains, ſans bâton, ni cannes, armés de leurs hallebardes, dont le fer doit être bien clair, & la hampe brunie: il ne leur eſt pas permis de porter des fuſils, à l'exception des Sergens de Grenadiers.

C'eſt à eux de prendre garde que les Caporaux commandent les Soldats par rang d'ancienneté, & avec juſtice, & à empecher qu'on ne commande ceux qui ſont incommodés. J'ai dit ailleurs que les *Sergens* forment le grand cercle à l'ordre ſuivant l'ancienneté de leur Régiment, & de leur Compagnie; mais il n'y a que le *Sergent* de ſemaine, qui y va. C'eſt à eux quand

Digitized by Google

quand la retraite eſt battuë de faire coucher les Soldats, de faire éteindre les feux, & les lumieres, empêcher qu'on ne jouë, qu'on ne veille, qu'on ne faſſe du bruit. Ils doivent ſe trouver à toutes les diſtributions. Ils doivent eux-mêmes tirer les poſtes qui doivent leur echéoir pour monter la garde, & ſe trouver des prémiers ſur la place, où les gardes du Régiment ont coûtume de s'aſſembler. Un Sergent de garde, quand il eſt arrivé à ſon poſte, doit viſiter les armes, défendre aux Soldats de s'écarter, & examiner ſi les Sentinelles ſçavent bien leur conſigne. Aucun Sergent de garde ne peut quitter ſon poſte. Quand la garde prend les armes, il doit être armé de ſa hallebarde: c'eſt à lui de faire conduire dans une place de guerre les étrangers chez le Commandant, à faire viſiter les voitures, qui veulent entrer, & à tenir les ponts libres. Enfin les fonctions des Sergens, ſoit qu'ils ſoient de garde, ſoit que le Régiment prenne les armes, ſoit en marche, ſoit en garniſon, ſoit en campagne, ſont d'un trop long détail pour pouvoir toutes les raſſembler ici. On les trouvera répanduës dans les deux volumes de ce Dictionnaire, ſous différens termes, où je renvoye le Lecteur, pour ne pas me repeter.

Le nom de Sergent eſt un des plus anciens de ceux qui ſoient reſtés dans les Trouppes. Ce nom ſe donnoit à tous ceux qui étoient dans le ſervice, ſoit de Cavallerie ou d'Infanterie, qui n'étoient ni Gendarmes, ni Ecuyers, ni Archers, ni dans le corps des Ribauds, ni dans quelques autres qui avoient des noms particuliers, & qui d'ailleurs, n'étoient ni Goujats, ni Vivandiers, ni du nombre d'autres gens qui ont coûtume de ſuivre les Armées.

Les poſtes que les Sergens occupent, les rangs ou les files qu'ils dirigent, leur ont procuré leur dénomination. Ce nom ne vient pas du Latin *Serviens*, comme je l'avois cru après bien d'autres.

M. *Beneton* dans ſon *Hiſtoire de la Guerre* m'apprend que le Sergent, qui trouvoit dans ce mot Latin l'étymologie de ſon titre, étoit un Gentilhomme, qui pendant que la Milice des Fiefés fut en vigueur, étoit tenu par la nature de ſon Fief, dit de Sergenterie, à un ſervice Militaire envers ſon *Suzerain*, qui avoit du rapport aux fonctions d'un Adjudant.

Le Sergent noble avoit ſoin de raſſembler les Vaiſſeaux de ce Suzerain, pour en compoſer une *Baniere*, quand il falloit aller à la guerre.

Le Sergent de *Bande* eſt différent. Il faut borner l'étymologie du nom de celui-ci dans notre François, & le faire venir de *ferre-Gens*, ce qui ſera ſuffiſant pour montrer que cet Officier tenoit la queuë des files en oppoſition des Hauts-Officiers qui en tenoient la tête & qu'il étoit là pour faire ſerrer ces files ſelon le commandement qui en venoit d'enhaut. Entre tous les *Sergens* d'Eſcoüades, le Capitaine en choiſiſſoit un qui à l'exemple du Maréchal des Logis d'une *Bande* de Cavallerie devenoit un homme d'affaire de la *Bande*, & une eſpéce de Major particulier, qui faiſoit prendre aux Soldats leurs arrangemens, & inſtruiſoit les nouveaux Militaires aux évolutions de guerre.

Quand les *Bandes* furent enrégimentées, ces *Sergens* de Bandes répondoient à un Officier, qui étoit *Sergent* de Corps ou de Régiment. Et comme cet Officier étoit pris entre les Capitaines ou les Lieutenans du Corps, il fut appellé *Sergent Major de Bataille*, où ſimplement *Sergent de Bataille*. Pour mettre de la diſtin-

Digitized by Google

distinction entre lui & les *Sergens de Bande ;* & les *Sergens de Bataille* étoient à leur tour subordonnés aux *Sergens Généraux de Bataille*, qui étoient pris d'entre les Mestres-de-Camp. Pour les *Sergens de Bande*, ils furent restreints sous Louis XII. à ces Officiers subalternes, que nous appellons aujourd'hui simplement *Sergent*.

SERGENT de Bataille. Cette Charge étoit considérable dans les Armées de France. Les Sergens de Bataille avoient du commandement dans les Armées, & faisoient aussi les fonctions des Inspecteurs d'aujourd'hui. Mais c'étoit un grade inférieur à celui de Maréchal de Bataille.

Le Maréchal Duc de Navailles en 1646. ennuyé de n'être que simple Colonel, demanda d'être *Sergent de Bataille*, Charge qui étoit alors au-dessus des Mestre-de-Camps, & on lui en donna le Brevet. M. de la Motte Houdancourt l'a été aussi avant que d'être Maréchal de France.

On trouve le titre de Sergens de Bataille dès le tems de François I. Mais ces Sergens de Bataille alors n'étoient que les Sergens de Bande. Il y avoit du régne de ce Prince des Sergens Généraux de Bataille, qui étoient des Officiers de distinction & qui avoient le même emploi, peut-être dans une Armée qu'a aujourd'hui un Major-Général.

Il y a eu des Sergens de Bataille sous Henri IV. Cette Charge enfin paroît avoir cessé depuis la paix des Pyrenées. L'Auteur de l'Histoire de la Milice Françoise, croit que les fonctions des Officiers, soit Maréchal, soit Sergent de Bataille, ont varié selon la volonté des Princes & des Ministres de la Guerre ; que la Charge de Sergent de Bataille a été très-considérable, mais que dans la suite on a mis au-dessus de lui un Officier, à qui on a donné le titre de Maréchal de Bataille, en lui attribuant avec la préséance les principales fonctions du Sergent de Bataille.

Il y a dans les Trouppes d'Allemagne & d'Espagne, des Sergens Généraux de Bataille, qui ont chacun le même commandement que nos Maréchaux de Camp ont dans nos Armées. Ils ont des Sergens Généraux de Bataille d'Infanterie, & des Sergens Généraux de Bataille de Cavallerie. Mais un Sergent Général de Bataille d'Infanterie, n'a nul rapport à la Cavallerie & à l'Artillerie, de même celui de la Cavallerie ou de l'Artillerie, ne se mêle point de l'Infanterie. Les Sergens de Bataille, quand il y en a eu dans les Armées de France, n'ont point été partagés dans leurs fonctions comme dans les Armées d'Allemagne & d'Espagne.

Il ne me reste plus rien à dire sur l'antiquité & l'origine du nom de Sergent. Mais pour revenir aux Sergens d'aujourd'hui, qui servent dans l'Infanterie je dois dire qu'outre les Garçons Majors, on choisit un Sergent des plus étendus, qui est chargé des mêmes fonctions, sous le nom de *Sergent Major*. Il fait à l'Armée l'Office de Wague-Mestre pour le soin des Equipages.

SERGENT, en termes de marine est un outil pour cambrer les planches qu'on chauffe. C'est aussi un crochet de quatre à cinq pieds de long & d'un pouce, ou neuf lignes de grosseur, en quarré, ayant un crochet en bas, & un autre, qui monte, & descend le long de la barre, qu'on appelle main. Il sert pour joindre, ou tenir les piéces de bois, lorsqu'on veut les coller, ou cheviller, & pour faire revenir la besogne, c'est-à-dire presser le bois l'un contre l'autre.

SERMENT : prêter *serment :* ceux qui sont revêtus des Charges, tant de la Couronne & de la

Maiſon du Roi, que des autres Charges & Offices, ſoit Militaires de terre & de mer, ſoit de Juſtice & de Finances, par une Ordonnance du 17. Janvier 1712. ne peuvent recevoir les gages, penſions, appointemens attribués à leurs Charges que du jour de la preſtation du *ſerment*.

Ceux qui ſont pourvus des Charges de la Couronne & de la Maiſon du Roi, prêtent *ſerment* entre les mains de Sa Majeſté. Les Officiers d'Artillerie entre les mains du Grand-Maître de l'Artillerie. Les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, les Gouverneurs des Places, les Commiſſaires des Guerres & autres, ſont tenus par leurs Proviſions de prêter *ſerment* entre les mains du Roi, de M. le Chancelier, ou de Meſſieurs les Maréchaux de France, & ils ne peuvent recevoir leurs gages, qu'ils ne l'ayent fait.

Il en eſt de même des Meſtres-de-Camp, Colonels & autres Officiers des Trouppes, qui ſont tenus de prêter leur *ſerment* entre les mains des Commiſſaires ; mais les Tréſoriers ne ſont pas obligés de rapporter l'Acte de preſtation de ces *Sermens* pour autoriſer leur *ſermens*.

SERPE, *voyez* OUTILS à Pionniers.

SERPE d'armes, arme offenſive, & qui approche de la figure d'une *ſerpe* à l'ordinaire.

SERPENTEAU, cercle de fer muni de petites grenades chargées, & de pointes aigues qui ſe jettent ſur une bréche.

SERPENTEAU eſt encore une fuſée remplie d'une compoſition, & pliée de maniere qu'en tirant elle ſe tourne & s'élance en pluſieurs manieres différentes.

* SERPENTEAUX, & Serpenteaux brochetés. *Voyez* LARDONS.

* SERPENTIN ; c'eſt une eſpéce de marbre, d'un vert obſcur, avec des filets de couleur jaune qui ſerpentent en veines, d'où il tire ſon nom. Il vient d'Egypte & de Gréce, mais les piéces ne ſont jamais d'une groſſeur conſidérable. Il y a un *Serpentin* en Allemagne, dont on fait des vaſes.

SERPER : en terme de marine, eſt lever l'ancre. Mais le mot eſt affecté à la navigation des Galéres & des Bâtimens de bas-bord, qui ont des riſſons.

SERRAGE, ou ſerres d'un Vaiſſeau. C'eſt l'aſſemblage des planches qui font le revêtement ou lambris intérieur du Vaiſſeau. Ce qui s'appelle encore des vaigres, & ce dernier mot eſt mieux reçu. Le revêtement extérieur s'appelle bordage.

SERRE-BAUQUIERES, terme de marine : c'eſt le nom que l'on donne à de longues piéces de bois, ſur leſquelles le bout des beaux eſt paſſé. Elles régnent autour du Navire.

SERRE-BOSSE : autre terme de marine : c'eſt une groſſe corde amarrée aux boſſeurs, qui ſaiſit la boſſe de l'ancre, quand on la retire dans l'eau, & la tient amarrée ſur l'épaule du Vaiſſeau.

SERRE file, & le dernier rang d'un Bataillon, qui en termine la hauteur, & en forme la queuë. Quand on a doublé les rangs en avant, le Bataillon ſe remet par le *ſerre-file*.

SERRE demi-file : c'eſt le rang du Bataillon, qui termine la moitié de la hauteur du même Bataillon, & qui marche devant le demi-file. Ainſi le Bataillon étant à ſix de hauteur, le troiſiéme rang qui termine la moitié de cette hauteur eſt le ſerre-demi-file. A droite par ſerre-demi-file doublez vos rangs en arriére. Pour exécuter ce commandement les rangs qui ſont depuis le chef

Digitized by Google

chef de file, jusqu'au demi-file, font demi-tour à droite, & le serre-demi-file marchant le prémier vient doubler sur le serre-file, & le chef de file sur le demi-file.

CAPITAINES DE SERRE-FILE. Quand un Régiment est en marche, on commande ordinairement un Capitaine, un Lieutenant, deux Sergens par Bataillon, avec deux hommes par Compagnies pour le *Serre-file*. Les Capitaines chargés de cette commission, doivent disperser le jour du départ de grand matin, les Officiers, Sergens & Soldats commandés avec eux aux portes, aux passages & aux autres endroits, par où les Soldats pourroient s'écarter, & une heure après le départ du Régiment, les rassembler en cherchant dans les ruës, & partout où ils jugent, qu'il peut y en avoir des cachés, pour ramasser ceux qui pourroient être restés dans les cabarets ou ailleurs, afin de les obliger à joindre le Régiment, qu'ils doivent suivre en queuë pour faire serrer les Traîneurs, observant de ne laisser personne derriére, sous quelque prétexte que ce puisse être, fouillant les maisons, masures, hayes, buissons & autres endroits, par où le Régiment aura passé ; pour voir s'il n'y seroit pas resté quelqu'un, ils doivent faire agir leurs Officiers & Sergens, avec la même activité.

A l'Armée, & sur-tout dans les marches de nuit, on commande par Bataillon, même nombre d'Officiers & Sergens, sans Soldats, lesquels marchent immédiatement après le Piquet, & ont soin de faire serrer les Traîneurs.

SERRE-GOUTTIERES: ce sont des piéces de bois, qui faisant le tour du Vaisseau en-dedans, lui servent de liaison.

SERRER le vent, s'approcher du vent, c'est prendre l'avantage d'un vent de côté, bouliner le plus qu'il est possible, se servir d'un vent de bouline, autant que l'on peut le mettre au lit du vent, aller au lof, se tenir au lof, & au plus près du vent.

SERRER des voiles, c'est porter peu de voiles, ou larguer, & filer les manœuvres, ce qui est le contraire de faire force de voiles.

* SERVANT-D'ARMES; ou Chevaliers-servans. On donne ce nom, dans l'ordre de Malte au troisiéme rang, qui ne démande pas la Noblesse, quoiqu'il porte l'épée & la croix. Il est après les Chevaliers & les Prêtres.

SERVICE en terme de Guerre : faire son *service*, être de *service*, c'est ou monter la Garde ou être commandé pour un Détachement, ou pour la tranchée, ou pour tout ce qui concerne le dévoir d'un Militaire. Etre de *service* chez le Roi, c'est y passer son Quartier, qui est de trois mois.

SERVICE : toutes les fois qu'on sort de garnison, comme quand on y rentre, le service recommence par la tête, & même pour les Soldats : ensorte que c'est au prémier Sergent du prémier tour à marcher, lorsqu'on en commande : en campagne chaque Sergent commandé méne toûjours avec lui son Caporal. On appelle le prémier tour celui des prémiers Sergens : celui des seconds, se nomme le second tour, & celui des troisiémes, le troisiéme tour.

SERVICE de l'Infanterie en marche. Lorsqu'un Bataillon a reçu les ordres pour partir, on en avertit la veille à l'ordre, & on donne l'heure pour faire battre la *générale* ou le *prémier*. Il faut toûjours observer de battre de grand matin, & laisser au moins un intervalle de deux heures depuis la *générale* jusqu'à l'assemblée.

La *générale* ou le *prémier*, est le signal pour faire lever les Soldats,

qui doivent ſe préparer pour partir, ramaſſer leurs hardes & prendre leurs armes. Lorſque les Soldats ſont ſortis de leurs chambres, les Sergens remettent à l'Aide-Major du Bataillon, les fournitures qu'ils ont dans les Cazernes, & l'Aide-Major remet les fournitures au Commis préposé pour cela, & les Cazernes en bon état au Major de la Place, & prend ſa décharge de l'un & de l'autre.

On bat enſuite *l'aſſemblée* à l'heure ordonnée. Les Soldats portent leurs armes devant la porte du logis de leur Capitaine ou de celui qui commande la Compagnie. Le dernier Soldat qui porte ſes armes, demeurant en Sentinelle devant, pour les garder, juſqu'à ce qu'il ſoit relevé par un autre à l'ordinaire.

Pour marcher avec moins d'embarras, on fait aſſembler de bon matin les Equipages & les malades à un rendez-vous qu'on a donné, & on commande un Lieutenant, un Sergent & trente hommes pour les eſcorter. Un Sergent de chaque Compagnie doit conduire des malades au rendez-vous, & les remettre entre les mains de l'Officier détaché. On fait partir tout cela deux heures avant le Bataillon; l'Officier commandé pour l'eſcorte, doit prendre garde qu'aucun Soldat ni valet n'aille devant, ni ne reſte derriere.

Le Major ou l'Aide-Major du Bataillon, part enſuite avec un Capitaine & un Lieutenant pour le logement. Lorſqu'ils ſont arrivés, le Major va porter les ordres au Commandant, ſi c'eſt une Place de guerre, ou s'il y a des trouppes, & enſuite il va à l'Hôtel de Ville pour faire faire les logemens. Il retire les billets des Officiers, qu'il remet à ceux qui ont été commandés pour le logement, leſquels les délivrent aux valets de leurs camarades, pour faire mettre les équipages à couvert. Ils prennent un contrôle de l'endroit où leurs camarades ſont logés, & vont enſuite voir l'étape, ſi tout eſt de bonne qualité & de poids.

Deux heures après que les malades & les équipages ſont partis, on fait battre le *dernier*, ou le *drapeau*. Les Tambours partent enſemble de l'endroit où le Régiment doit ſe mettre en bataille, & ſe ſéparent pour aller chacun à ſa Compagnie en battant toûjours. Dès que les Soldats entendent battre le *drapeau*, ils prennent leurs armes & ſe mettent en haye. L'Officier fait l'appel, pour voir s'il n'y en a pas quelqu'un qui ſoit parti devant ſans congé: & s'il y en a, ils les châtie le ſoir en arrivant.

Lorſque le Tambour eſt arrivé, la Compagnie ſe met en marche par quatre files, les Officiers à leurs poſtes, & va ſe mettre en bataillon à l'endroit deſtiné. Le Major doit y être pour mettre le Régiment en bataille, obſervant de laiſſer la place pour les Compagnies, qui ne peuvent pas arriver ſitôt, parce que le logis de leur Capitaine eſt trop éloigné.

Lorſque toutes les Compagnies ſont arrivées, le Major fait un détachement de vingt Fuſiliers avec les Tambours; l'Aide-Major ſe met à la tête avec les Enſeignes qui vont querir les Drapeaux au logis du Commandant, & les remet aux Enſeignes qui les portent déployées au Bataillon, les Tambours du détachement battent le *drapeau*.

Lorſqu'ils ſont arrivés, le Major fait former le Bataillon, & enſuite le met en marche, faiſant défiler la Compagnie des Grenadiers, la prémiere par quatre, les Officiers à leurs poſtes: après cela le corps du Bataillon par huit ou par dix, la moitié des Capitaines à la tête, la moitié à la queuë, les Lieutenans & Soulieutenans, dans les diviſions. Tous les Tambours battent aux champs

Digitized by Google

champs jusqu'à ce que tout le Bataillon soit en marche.

Pour lors il n'y en a qu'un qui bat, les autres marchent à vingt pas devant le Bataillon, & le Tambour Major a soin de faire relever celui qui bat de lieuë en lieuë. Il faut autant qu'on peut faire observer les rangs aux Soldats. Il est certain qu'ils marchent plus à leur aise: & les Lieutenans qui sont dans les divisions, doivent sur-tout prendre garde qu'elles ne se mêlent pas les unes dans les autres, & qu'aucun Soldat ne s'écarte. Si quelqu'un y est obligé, il faut qu'il laisse son fusil à un de ses camarades, & qu'il reste un Sergent auprès de lui pour le faire joindre. Il faut laisser un Sergent avec une douzaine de Fusiliers, qui marchent à cinquante pas derriére le Bataillon, & font joindre les Traîneurs.

Quand le Bataillon est arrivé à moitié chemin de l'endroit où il doit aller coucher, tous les Tambours entrent dans les rangs, & le Major met la Troupe en bataille, fait poser les armes à terre, & sortir des Soldats du Bataillon. On pose des Sentinelles à la droite, à la gauche, & au centre de chaque rang, pour empêcher les Soldats d'y entrer, & de prendre leurs armes. On fait halte pendant une heure ou deux selon la longueur de la journée. Les plus longues haltes sont les meilleures, il faut les faire hors de Villages, & choisir un endroit où il y ait de l'eau.

La halte faite les Tambours appellent, les Soldats prennent leurs armes, les Officiers font encore l'appel de leurs Compagnies, & le Major met le Bataillon en marche comme le matin. Lorsqu'on est prêt d'arriver, le Major prend les devants, pour reconnoître un endroit propre à le mettre en bataille. Il y conduit le Régiment & l'y range par Compagnie.

Le Commissaire & les Consuls viennent faire la revuë, & donnent ensuite les billets au Major, qui va prendre l'ordre du Colonel pour l'heure à laquelle il veut partir le lendemain, & pour les Gardes qu'il faut mettre, soit pour les Equipages ou pour la sûreté du Quartier. Si on est à portée de l'Ennemi en quelque endroit, il faut toûjours une Garde sur la Place pour aller mettre le hola aux endroits où les Soldats peuvent faire du desordre chez leurs hôtes.

Le Major envoye les Drapeaux chez le Commandant avec un Détachement, appelle les Sergens à l'ordre, nomme les Officiers qui doivent le lendemain aller au logement, & ceux qui doivent commander l'escorte des Equipages & des malades. Il distribuë ensuite les billets des Compagnies aux Sergens, ceux des Tambours aux Tambours Majors.

Les Sergens qui sont de tour à aller à la distribution de l'étape, se rendent à l'endroit où on la fait, & prennent garde qu'on donne aux Soldats ce qui leur est dû, & que ceux-ci ne fassent point de desordre. Le lendemain on marche à l'ordinaire, & enfin le jour qu'on doit arriver à la Garnison, pour laquelle le Bataillon est destiné, le Major va porter l'ordre au Gouverneur, visite les Cazernes & les fournitures, & s'en charge: & lorsque le Bataillon est arrivé & en bataille, le Major de la Place fait battre un ban, & fait aux Soldats les défenses générales & particulieres de la Garnison, leur indique les limites, passé lesquelles ils sont arrêtés, comme Déserteurs.

Après quoi on détache les Officiers, Sergens & Soldats qu'il faut pour la garde, & le Major du Régiment va ensuite distribuer aux Sergens, les logemens & les fournitures pour leurs Compagnies.

Digitized by Google

Lorſqu'un Bataillon fait une longue route, il eſt bon de laiſſer derriere un Lieutenant avec deux Sergens des plus entendus du Régiment, qui partent quatre ou cinq jours après, & ramaſſent tous les Traîneurs, qui n'ont pas pu joindre, avec ſoin de s'informer dans les Hôpitaux des lieux par où ils paſſent, s'il n'y eſt point reſté de Soldats.

SERVIR, en terme de marine, c'eſt mettre à la voile ou porter quelque voile particuliere.

SÉTIE, ou Barque. *Voyez* BARQUE.

SEUIL d'écluſe : c'eſt une piéce de bois, qu'on met de travers au fond de l'eau entre deux poteaux, ou qui ſert à appuyer la porte ou les aiguilles d'une écluſe.

SEUILLET, terme de marine, eſt la planche qui ſe met ſur la partie inférieure du ſabord pour couvrir l'épaiſſeur du bordage, & empêcher que l'eau ne pourriſſe les membres du Vaiſſeau.

SEYMAR-BASSY, ou prémier Lieutenant-Général des Janiſſaires : c'eſt lui qui commande non-ſeulement les Janiſſaires nommés *Seymenys*, mais encore lorſque l'Aga marche en Campagne, il prend le titre de *Kaymekan*, ou de ſon Lieutenant à Conſtantinople. Il peut mettre ſon propre cachet ſur les ordres, qu'il expédie & commande à tous les *Serdans* ou Colonels de ſon Gouvernement, ſans compter qu'il a le maniment de toutes les affaires des Janiſſaires.

SIAMPAN : c'eſt un petit Bâtiment de la Chine, dont le gouvernail des barques Eſpagnoles jouë par le moyen des cordes. Ils ont une voile & deux rames. Quelques-uns ont même quatre rames ou ſix. Ils peuvent porter trente ou trente-cinq hommes & naviguent terre à terre de beau tems, faiſant beaucoup de diligence.

SIEGE, eſt le Campement d'une Armée autour d'une Place qu'elle veut attaquer. On dit : faire le *ſiége* d'une Ville, preſſer le *ſiége*, lever le *ſiége*.

Les François, ſous la prémiere & ſeconde Race, ſuivoient dans pluſieurs choſes, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe des Places, l'ancienne maniere des Romains. Les Gaulois ſubjugués par les armes Romaines, l'avoient apriſe d'eux, & les François s'étant rendus maîtres des Gaules, avoient dû profiter des connoiſſances des Gaulois. Mais juſqu'au tems de Charlemagne, qui perfectionna l'Art Militaire en France, il s'en fallut bien que les François égalaſſent en cela les Romains. On ſuivit la même méthode ſous les prémiers Rois de la troiſiéme race, quoiqu'imparfaitement. L'Art Militaire tomba en décadence, depuis Louis le Débonnaire. Philippe Auguſte en fut le reſtaurateur.

Les prémiers François à l'exemple des Romains, pour emporter bruſquement une Place, ne faiſoient point de circonvallation, mais partageoient leur Armée en trois Corps, qui formoient chacun un cercle tout à l'entour, & inveſtiſſoient la Ville. En ſe préparant à un aſſaut, ou ſe préſentant à une eſcalade, ils étoient ſoûtenus par leurs Archers & Frondeurs, qui tiroient contre les Soldats des remparts, & montant à l'eſcalade, ils ſe couvroient de leurs boucliers.

Juſqu'à Philippe Auguſte, on ne ſçait ſi les François ont mis en uſage les lignes de circonvallation & de contrevallation, il n'en eſt point fait mention dans nos Hiſtoires. Les tours de bois furent fort en uſage avant l'invention du canon, ainſi que des Forts de diſtance en diſtance dans les lignes, & ces redoutes ſe nommoient baſtides, & ſous

Digitized by Google

ſous Charles VII. cela s'appelloit aſſiéger par baſtides.

Les élevations de terre liées avec des faſcines, ſoûtenuës par les côtés de claies, & de troncs d'arbres, que les Romains appelloient, *agger*, étoient auſſi en uſage ſous Philippe Auguſte, & ſon ſucceſſeur. Depuis Philippe de Valois à la faveur des targes ou pavois qu'on fichoit en terre par la pointe, & qui étoient à l'épreuve des fléches, on faiſoit avancer les machines & les tours de bois qui avoient des roues ; on conſtruiſoit des galeries dans le foſſé, pour attacher le Mineur à la muraille, ou pour la rompre avec le belier.

L'uſage des anciennes machines de guerre à ceſſé en France, ſous Charles VII. c'eſt auſſi ſous le régne de ce Prince, que l'on commence à voir diſtinctement l'uſage des tranchées.

De tous tems la réſolution des ſiéges a été une affaire de Cabinet. C'eſt la partie de la guerre la plus difficile, elle demande beaucoup de meſures & de circonſpection. Le ſuccès d'un ſiége dépend du ſecret, ſans lequel, il eſt difficile de réuſſir ; des forces que l'on a ſur pied pour attaquer les Places des Ennemis, & pour défendre les ſiennes ; de la diſpoſition des Ennemis, qui, s'ils ſont réunis & auſſi forts que nous, peuvent empêcher de faire une ſiége ; de l'état des magaſins, qui doivent être à portée des lieux, dont on veut s'emparer ; de la conjoncture des tems, car tous ne ſont pas propres à faire des ſiéges, & l'hyver ſur-tout on en fait le moins qu'on peut ; enfin le ſuccès d'un ſiége dépend des fonds néceſſaires à leurs dépenſes. L'argent eſt le nerf de la guerre ; ſans lui on ne peut rien entreprendre.

Ces meſures priſes de longue main, ſont dirigées à loiſir, & ſouvent ſont-elles interrompues par l'Ennemi, qui auſſi fort, ou du-moins autant, a de ſon côté des deſſeins, entreprend ſur des Places, dont la conſervation eſt importante : fait des courſes, porte la déſolation dans une Pays, pendant qu'on eſt occupé au ſiége d'une Place, & ſe dédommage des pertes qu'il peut ſouffrir d'ailleurs. Mais un Général habile, avant que d'être établi devant une Place qu'il veut attaquer, prend toûjours ſi bien ſon tems, que l'Ennemi ne puiſſe tomber ſur lui, il a l'attention d'être le plus fort, & d'avoir, s'il ſe peut, deux Armées, une qui aſſiége, & l'autre qui obſerve.

Celle qui aſſiége, ſe renferme dans les lignes ; celle qui obſerve, rode & fait garder les avenues, par où l'Ennemi peut ſe préſenter. On prend des poſtes, on s'y retranche, on le ſuit, s'il s'éloigne en le côtoyant, & ſe poſtant toûjours entre lui & l'Armée aſſiégeante, le plus avantageuſement qu'il eſt poſſible. Deux Armées qui ſe tiennent à portée l'une de l'autre, ſur-tout dans les commencemens, ſont en état de ſe ſecourir, & tiennent l'Ennemi éloigné, qui de ſon côté appréhende de les approcher de près, crainte que les deux enſemble, ſi elles ſont plus fortes, ne tombent ſur lui.

Une Armée d'obſervation dans les commencemens d'un ſiége eſt d'un grand ſecours à l'Armée aſſiégeante. Elle veille à ſa conſervation, elle la favoriſe, elle eſcorte ſes convois, elle fournit des faſcines, & fait pluſieurs autres corvées. Réciproquement l'Armée aſſiégeante peut la renforcer dans le beſoin, après les ſix ou ſept prémiers jours de tranchée, & quand elle a pris tous ſes avantages contre la Place. Quand la réſolution d'un ſiége eſt arrêtée, un Général fait ſon poſſible pour éloigner le ſoupçon que l'Ennemi pourroit avoir de ſes deſſeins.

Digitized by Google

Quelquefois on investit une Place, que l'on ne veut pas attaquer pour faire prendre l'échange, & affoiblir la Garnison de celle qu'on a dessein d'assiéger. Quelquefois on pousse l'Ennemi pendant quelques jours, pour l'éloigner de la Place qu'on se propose de prendre ; & quand les choses sont dans l'état qu'on désire, on fait investir la Place par un détachement de 4. ou 5000. chevaux, plus ou moins, selon que la Garnison est forte.

Dès le jour même que la Place est investie, tout se met en mouvement. L'Artillerie & sa suite, les vivres & tous les caissons, les Paysans & les chariots chargent devant les Places voisines, & se mettent en marche pour se rendre devant la Place investie ; l'Armée qui marche à grande journée, arrive pour l'ordinaire, deux, trois ou quatre jours après l'investiture.

L'Officier qui la fait, va audevant d'elle une demi-lieuë ou environ, pour rendre compte au Général de sa diligence, & le Général sur son rapport, fait la derniere disposition pour le campement de l'Armée devant la Place. Le lendemain avec les Officiers Généraux, & les Ingénieurs, il fait le tour de la Place, pour en déterminer la circonvallation. Après avoir résolu la figure & le circuit des lignes qui sert de régle pour le Campement, les Trouppes se placent selon les Quartiers qui leur ont été distribués ; & le Général donne aux Officiers-Généraux chacun le leur. Il régle le Quartier du Roi, celui des vivres, le parc de l'Artillerie, ce qui se rectifie les jours suivans, autant qu'il est possible, par rapport aux attaques de la Place, qui sont déjà déterminées, du-moins en partie.

Après toutes ces dispositions, on met de petits Corps de Garde avancés aux environs de la Place, qui sont soûtenus par de plus forts, pour la resserrer, autant qu'on le peut ; on les poste le plus avantageusement qu'il est possible, afin d'empêcher la Garnison de sortir & de fourrager. Les Ingénieurs tracent ensuite les lignes à la perche & au piquet, & après au cordeau, avec un peu plus d'exactitude.

Si les Quartiers sont séparés par des rivieres grandes ou petites, on fait des ponts sur des chevalets, & sur des bateaux. Les chevalets sont plus sûrs & plus fermes, particuliérement quand la Place est en état de donner quelques grandes écluses d'eau, capables de rompre les ponts de bateaux. Les ponts que l'on fait, sont renfermés dans la ligne. On en fortifie les avenues par des rédans, on en rend l'approche commode & aisée, & on y met des Gardes pour s'en assûrer, & empêcher qu'on n'y gâte rien.

Dans la disposition des lignes, on a attention d'occuper le terrein le plus avantageux des environs de la Place, & de se poster de façon que la queuë du Camp ne soit pas sous la portée du canon de la Place. On ne se jette point trop à la Campagne, mais on occupe le terrein nécessaire à la sûreté du Camp. On évite les commandemens qui pourroient incommoder des Camps & de la ligne, par leur supériorité, ou par leurs revers. Quand il s'en rencontre, on les fait occuper, on observe aussi de faire servir à la circonvallation les hauteurs, les ruisseaux, les ravines, escarpemens, abattis de bois, buissons, tout ce qui approche de son circuit & la peut avantager.

Quand on a tracé les lignes, on en distribue le terrein aux Trouppes, quand on est dans un pays où on ne peut avoir de Paysans pour y travailler. On emploie 8. 9. ou 10. jours à la construction des lignes pour les bien faire. Les Ingénieurs sont distribués le long des lignes, pour

Digitized by Google

pour avoir ſoin que les méſures y ſoient obſervées ; mais ce ſont les Officiers Généraux, qui veillent ſur tous ces Ouvrages, & chacun a ſon quartier. Les portes des lignes, & les barrieres ſont ſur les avenuës des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Les lignes de circonvallation ſe réglent ſelon le terrein ; on les fait borner, quand on eſt réſolu d'attendre l'Ennemi dans les lignes, & on les fait comme on veut, quand on prend le parti d'aller au-devant de lui ; mais quand on veut faire le ſiége d'une Place, on profite de tous les avantages du terrein qui ſe rencontrent.

Au commencement du ſiége, on fait proviſion de gabions, & l'on veille pour qu'ils ſoient bien faits. Les faſcinages & les piquets ſont des ouvrages de corvées comme les lignes ; mais les gabions ſe payent cinq ſols piéces, à cauſe de la difficulté de leur conſtruction, qui demande des ſoins & de l'adreſſe. Tous les Corps ſont des amas de faſcinages, qu'ils placent à la tête de leur Camp, où chacun d'eux fait ſon magaſin près des Sentinelles. Pour les gabions, c'eſt l'ouvrage des Sapeurs, & des Mineurs bien inſtruits, & des Suiſſes dont on fait un détachement, parce qu'ils ſont plus adroits que les François à faire des gabions. On amaſſe auſſi toutes les chapes & bariques vuides de l'Artillerie, & même on prend ce qu'on en trouve chez les Vivandiers, & à la Campagne ; on en paye le même prix que des gabions.

Pendant qu'on travaille ainſi aux lignes & aux préparatifs de la tranchée, l'Artillerie de ſon côté ſonge à former ſon parc, ſes magaſins à poudre, à monter ſes piéces ſur les affûts, à préparer les plates-formes du canon & des mortiers, à ranger les bombes, les boulets, les grenades, à diſpoſer tous les outils néceſſaires, à faire des blindes de bois, rondes & quarrées : elle fait amas de roulettes de charrue, de madriers pour les mantelets roulans à l'uſage de ſapes. Elle aſſemble des crocs, & des fourches de fer, de gros maillets à long manche, des pelles de fer à manche long pour les ſapes, des pioches, des brouettes, des ſacs à terre, dont il faut toûjours une grande proviſion.

Outre cela elle a des pics à hoyaux, des pics à crocs, des pioches ſimples, des pelles de fer, des bêches communes, des pelles de bois ferrées & non ferrées. Les lochets de Flandre ſont les meilleurs de tous en bon terrein, comme dans les Pays-Bas, & non ailleurs. Les pics à hoyaux, qui ſont pioches d'un coté, & ont une pointe de l'autre ſont bonnes, les pelles de fer, appellées eſcoupes, ne ſont pas mauvaiſes quand elles ont une bonne doüille, & qu'elles ſont bien emmanchées. Les bêches un peu plus longues, & qui enfoncent dans la terre avec les pieds ſont bonnes. Les pelles de bois ferrées ſont excellentes, parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois, mais elles ſe caſſent aiſément. Les pelles de bois non ferrées, ſont les moindres de toutes, parce qu'elles ſont caſſantes, & qu'elles ſont de peu de durée.

Tous ces outils ſont pour les terres, & les rocailles. Ceux qui ſervent aux bois, ſont les haches, ſerpes communes, ſcies de toute eſpéce, ciſeaux ; fermoirs de toute grandeur, hachettes, doloires, &c. Il y a auſſi les outils appartenans à la charpenterie, ferronnerie, & ſerrurerie, dont il y a beaucoup de boutiques complettes dans le parc, même des tornans pour faire le porte-feu des bombes & grenades, des plateaux de bois pour les pierriers, des tampons pour les mor-

Digitized by Google

tiers & les canons. Il y a encore des outils pour les Mineurs, enfin tous les outils bien emmanchés ſe tirent des magaſins où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue main, aſſemblés à loiſir.

Pendant que d'un côté l'Artillerie s'arrange dans ſon parc, & que de l'autre l'Armée travaille aux lignes, quoiqu'on ait aujourd'hui des plans de preſque toutes les places de l'Europe, comme ils ſont fort peu exacts, un Général cherche à apprendre encore quelque choſe de l'état de la Place qu'il veut attaquer, par les gens du Pays, principalement par des Ouvriers intelligens, comme Maçons, Tailleurs de pierre, Appareilleurs, Terraſſiers, Entrepreneurs. Il tâche d'y introduire quelqu'un dedans, qui après y avoir fait quelque ſéjour, apporte des nouvelles de ce qu'il peut ſçavoir. Un Général cependant ne ſe fie qu'autant qu'il le faut à ces ſortes de rapports. Il s'inſtruit par lui-même, & reconnoît en perſonne, ou fait reconnoître par des gens intelligens tous les dehors de la Place, & cela à petit bruit de nuit ou de jour. Le jour on n'a pas la liberté d'approcher de près, à moins qu'on ne la faſſe ſeul ou peu accompagné ; cette pratique réuſſit preſque toûjours : mais on a la précaution de laiſſer derriere ſoi des Gardes avancées, cachées dans des haïes, ou quelques foſſés, à la faveur deſquelles on avance ſeul.

Cette maniere de reconnoître une Place n'inſtruit que du chemin qu'il faut tenir pour les attaques, du nombre & grandeur des baſtions, Cavaliers, demi-lunes, ouvrages à cornes, redans, chemin couvert. Pour les fonds près de la Place & autres lieux couverts, on a de la peine à les démêler. On ne le fait qu'imparfaitement. On les va réconnoître la nuit bien accompagné, ce qui ne ſe fait pas ſans péril ; & le matin en ſe retirant peu à peu avec le jour, on découvre ce qu'on vouloit voir d'une maniere plus parfaite. D'une place bien reconnuë, on tire de grands avantages.

Il n'y en a point qui n'ait ſon fort & ſon foible, à moins qu'elle ne ſoit d'une conſtruction réguliere, c'eſt-à-dire qu'elle ait toutes ſes parties égales entre-elles, & qu'elle ſoit ſituée dans une raſe & vaſte campagne, qui l'environne à perte de vuë, & n'avantage en rien une partie plus que l'autre, tel que le neuf Briſack. Il ſe trouve peu de Places fortifiées de cette ſorte, & l'on en fait les attaques par le côté le plus à portée du Quartier du Roi, du parc de l'Artillerie, & des lieux dont on tire des gabions & des faſcines. Pour les autres, qui ſont compoſées de vieilles & de nouvelles piéces, & qui ne ſont pas ſans défaut, & ſans quelque avantage, on les attaque ſuivant leur ſituation. Au mot de *Places*, j'ai parlé des différentes ſituations des Places, & j'y renvoie le Lecteur.

Quand on eſt inſtruit de la qualité des fortifications, on examine ſi quelque rideau, chemin creux, ou inégalité de terrein peut favoriſer les approches, & épargner quelque bout de tranchée ; s'il n'y a point de commandement qui puiſſe ſervir ; ſi le terrein par où ſe doivent conduire les attaques eſt doux & aiſé, ou s'il eſt dur, mêlé de pierres, cailloux, rocailles, ou de rochers. Si le terrein eſt aiſé à manier, on y fait de bonnes tranchées, s'il eſt mêlé de pierres & de cailloux, elles ſont plus difficiles à faire, & les éclats du canon y ſont dangereux.

On fait encore entrer dans la reconnoiſſance des Places, celle des lieux couverts, pour l'établiſſement d'un petit parc, d'un petit Hôpital, d'un Champ de Bataille pour l'aſſemblée des Trouppes, qui doivent

Digitized by Google

vent monter à la tranchée, & d'endroits propres à placer les Gardes de la Cavallerie. Le petit parc ſe place en quelque lieu couvert à la queuë de la tranchée de chaque attaque. Il eſt garni d'une certaine quantité de poudre, de balles, grenades, machines, pierres à fuſil, haches, blindes, mantelets, outils, &c. & ils ſervent dans les cas preſſans; car ce ſeroit trop de peine de les aller chercher au grand parc, quand on en a beſoin. Près du petit parc, eſt le petit Hôpital, où ſont les Aumôniers & les Chirurgiens. Il eſt garni de tentes, de paillaſſes, de mantelets & de remedes, pour les prémiers appareils des bleſſures. Outre cela chaque Bataillon mene avec ſoi ſon Aumônier, ſon Chirurgien-Major, & ſes Fratres, qui ne quittent pas la queuë de leur Trouppe.

Comme le Champ de Bataille pour l'aſſemblée des Gardes de la tranchée demande beaucoup de terrein, il eſt d'ordinaire hors de la portée du canon de la Place. On cherche toûjours le foible d'une Place pour l'attaquer par préférence à tout autre endroit, à moins que quelque raiſon extraordinaire n'empêche d'en uſer tout autrement. Quand on a reconnu une Place, on fait un recueil de ſes remarques avec un Plan, & on les propoſe au Général, & à celui qui commande l'Artillerie, avec qui on agit de concert, & on convient du nombre des attaques & de l'abondance des munitions. Il y en a qui déſapprouvent les attaques fauſſes, parce que c'eſt de la peine & de la dépenſe perduë, & que l'Ennemi au bout de trois ou quatre jours de tranchée ouverte s'apperçoit de leur fauſſeté, n'en fait plus de cas, & les mépriſe.

On ne fait auſſi gueres d'attaques ſéparées, à moins que la Garniſon ne ſoit très-foible, & l'Armée très-forte. Mais les attaques doubles ſont les plus faciles & les meilleures, elles ſont plus aiſées à ſervir, elles peuvent s'entre-ſecourir, elles ſe ſoûtiennent mieux, & font faire diverſion des forces de la Garniſon; où il y a des cas extraordinaires, on ne peut faire qu'une attaque: c'eſt quand les fronts attaqués ſont ſi étroits qu'il n'y a pas d'eſpace pour en pouvoir développer deux.

Lorſque les attaques ſont réglées, on régle les Gardes de la tranchée, l'Infanterie ſur le pied d'être pour le moins auſſi forte que les trois quarts de la Garniſon, & la Cavallerie d'un tiers plus nombreuſe que celle de la Place. De ſorte que ſi la Garniſon eſt de quatre mille hommes de pied, la Garde de la tranchée doit être au moins de trois mille: & ſi la Cavallerie de la Place eſt de quatre cens chevaux, il faut que celle de la tranchée ſoit de ſix cens. Autrefois pour bien faire le ſiége d'une Place, on vouloit que l'Armée aſſiégeante fût dix fois plus forte que la Garniſon: c'eſt-à-dire que ſi elle étoit de 1000. hommes, l'Armée devoit être de 10000. & ainſi du reſte: ſi l'on conſidere toutes les manœuvres auſquelles les Trouppes ſont obligées pendant un ſiége, on n'en ſera pas ſurpris. Il faut toûjours monter & deſcendre de la tranchée, fournir des Travailleurs de jour & de nuit: garder des lignes, eſcorter des Convois & des Fourrages, faire des faſcines, aller au commandement, au pain, &c. Enfin une Armée eſt toûjours occupée: mais il eſt vrai que les ſiéges duroient le double & le triple de ce qu'ils durent aujourd'hui & l'on faiſoit de plus grandes pertes.

Aujourd'hui les attaques ſont plus ſçavantes, cependant ſi l'on étoit obligé de faire la circonvallation d'une Place, une Armée de 10000. hommes

hommes ne pourroit pas attaquer une Place où il n'y en auroit que 1000. parce que les circonvallations ſe réglant ſur la portée du canon de la Place, & ſur les défauts & les avantages des environs, on eſt contraint de la faire auſſi étenduë pour les petites que pour les grandes Armées. Il n'y a point de circonvallation ſi petite qu'elle ſoit, qui n'ait au moins cinq lieuës communes de France, par la ſupputation de tous les habiles Ingénieurs, & une Armée de 10. à 12000. hommes n'y pourroit pas fournir en ſervant à toutes les attaques & aux autres corvées d'un ſiége.

SIE'GE à la maniere des Turcs.

Le Turc ne procede pas dans les *ſiéges* de la même maniere que les Allemans & nous. Il ne prend point de Places éloignées les unes des autres : il attaque de proche en proche, & ne s'amuſe point à des entrepriſes de peu de conſéquence.

Il ne fait point de lignes de circonvallation à ſon Camp, mais il l'aſſûre & le couvre par le grand nombre de ſa Cavallerie.

Il ne conduit point ſes tranchées par la ligne la plus courte, en les flanquant avec des redoutes de diſtance en diſtance, mais il les fait en lignes courbes traverſales, paralléles à l'endroit d'où il s'approche & les multiplie l'une derriere l'autre : ainſi elles ne peuvent être enfilées de la Place, ni endommagées par le canon.

Leurs tranchées ſont plus profondes & plus larges que celles des Allemans & les nôtres. Ils s'y logent commodément & ſûrement, juſqu'à creuſer dans le parapet des niches, pour être plus à couvert de la pluye. La communication d'une tranchée à l'autre en eſt plus facile & plus aſſûrée.

Le Turc ne change point les Gardes, ni les Travailleurs, quand ils ſont une fois entrés dans les poſtes, ils y demeurent juſqu'à la fin du ſiége. Ils ſont en chaque endroit en plus grand nombre que n'eſt toute là Garniſon Ennemie enſemble, & également forts à la tête, à la queuë & aux côtés. On leur apporte là leur nourriture, de l'eau, du bois & leurs autres néceſſités.

Comme le Turc a beaucoup d'Artillerie & de grand calibre, il rompt les murailles & les remparts avec des batteries qui tirent ſans relâche, il ſaigne les foſſés, en détourne les eaux, les remplit avec de ſacs pleins de ſable ou de laine, avec des faſcines, des ſauſiſſons & d'autres matieres.

Il fait des galeries, pouſſe devant ſoi des montagnes de terre, capables de tenir pluſieurs canons, & égales à la hauteur des murailles & des remparts de la Place aſſiégée, ou même plus hautes.

Il creuſe des mines ſimples, doubles & triples, l'une ſur l'autre, & qui ſont très-profondes. Il les charge de 120. de 150. barils de poudre & davantage, ou bien il ſape à la maniere des Romains les murs par le fondement, les étaye avec le bois, puis y met le feu. Il fait ainſi tomber de grands pans de muraille tout d'un coup. Il fatigue les Aſſiégés par des aſſauts continuels & opiniâtres.

Ces ouvrages qui ſeroient pour les autres d'un travail inſupportable, ſont faciles pour le Turc, à cauſe d'un nombre infini de ſes Pionniers, dont une partie ſuit l'Armée, une autre eſt tirée par force des Pays circonvoiſins, & la troiſiéme eſt compoſée des volontaires du Camp & des Payſans qui viennent s'offrir, & qui outre le préſent qu'on leur fait pour ces ſortes d'ouvrages, ſont encore régulierement payés.

Ali Bacha au ſiége du grand Varadin, donna pour les lignes d'approche & autres travaux de cette ſorte plus de 30. mille écus. Ainſi les

Digitized by Google

les ouvrages ſont bien-tôt achevés, & les Janiſſaires n'ont point d'autres ſoins que de bien combattre, excepté la prémiere ouverture de la tranchée & la priſe des poſtes où ils ſuivent leur Aga, qui marche à leur tête, enſeignes déployées: le reſte du travail, comme de creuſer, d'élargir & de couvrir les tranchées ſe fait par les Pionniers.

Après que les lignes ſont achevées, & que l'Aſſiégeant attaque la Place par tranchées, batteries, deſcentes, paſſages des foſſés, mines, ſapes & aſſauts, au moyen deſquels il ruine les défenſes de la Place, paſſe les foſſés, ſe rend maître des dehors, & ouvre enfin le paſſage de ſon Corps, dans lequel il avance ſes logemens juſqu'à ce qu'il ait réduit l'Ennemi dans la néceſſité de ſe rendre ou de ſe voir taillé en piéces, on appelle tout ce travail *ſiége royal*.

Les Turcs en aſſiégeant une Place vont prémiérement la reconnoître, & choiſiſſent enſuite l'endroit le plus propre à l'Attaque. Dès que le lieu de l'Attaque eſt choiſi, ils partagent l'opération du Siége en *Soldateſque*, en *Armes*, en *Pionniers* & Travaux.

La Soldateſque eſt compoſée des *Janiſſaires*, & de l'Infanterie *Topracly*, c'eſt-à-dire, des Provinces. Les *Janiſſaires* veulent avancer les prémiers ſous la conduite des Officiers de leur *Oda*. Une Compagnie qui eſt entrée dans les Approches n'en ſort plus que tout ne ſoit fini. Cependant ils ne ſont obligés que d'y reſter quarante jours.

Outre les *armes* portatives, les Turcs ſe ſervent encore de canons & de mortiers qu'ils font conduire par des bufles, des bœufs, des chevaux, & des mulets.

Outre les *Pionniers*, à qui on donne de l'emploi, & les Charpentiers qui travaillent aux batteries, ou autre part, où leur ſervice eſt néceſſaire, on ſe ſert encore des *Saphis*, des *Zaims* & des *Timariots*. Ceux-ci portent à pied les faſcines & les gabions, & travaillent même à creuſer la terre, ſoit pour les batteries, ſoit pour les tranchées, parce que lorſque les *Janiſſaires* ont ſuffiſamment avancé les approches pendant la nuit, pour ſe couvrir ils ne veulent plus travailler. On y ſupplée par d'autres gens, qui continuent les autres travaux néceſſaires au Siége.

Les Approches, comme je l'ai dit, ſont des foſſés dont on jette la terre du côté de la Place pour ſe mettre à couvert du feu des Ennemis, & l'élévation de cette terre avec ce qui eſt creuſé, forme le boyau. Le principal c'eſt de les bien diriger, c'eſt-à-dire, d'éviter l'enfilade des batteries des Aſſiégés.

Les Turcs ne ſçavent point prévenir ces inconveniens, faute d'avoir parmi eux des gens expérimentés. Les Capitaines veulent eux-mêmes être les Directeurs des Travaux, & avec une baguette à la main ils imitent nos Ingénieurs.

Outre cela le Parapet des Travaux n'eſt point applani, & encore moins les foſſés ſont ils droits. Ils les diviſent en deux ſous différens noms, l'un eſt nommé *Meteriz* ou Boyau, qui va prèſque en ligne paralléle à la courtine du Baſtion qu'on attaque. Et l'autre qu'ils appellent *Sigian-Jol*, c'eſt-à-dire, à proprement parler *chemin des taupes*, eſt celui de communication paralléle au précédent.

Aux extrémités des flancs des Approches, ils font une eſpéce de demi cercle, que nous appellons *crochets* & qu'ils nomment *Joffek Tabieſci*, ou batteries de mouſquets, avec leſquels ils ſe couvrent. On les unit enſuite pendant le jour aux Approches poſtérieurs, de maniére qu'ils renferment toutes les attaques du côté

Digitized by Google

côté des flancs dans un boyau, qui ſert de communication.

Ils tâchent auſſi qu'il y ait entre les deux Approches une eſpéce de demi-rond pour ſe mettre à couvert de l'enfilade. On ne peut rien voir de plus diſproportionné que ces Approches tortuës, & d'une inégale profondeur, ce qui ne vient que faute de Directeurs capables & expérimentés, & de ce que les *Famiſſaires*, qui les couvrent, ne ſont point guidés par une ligne droite de faſcines, ou par des Piquets, & ſe placent tout de travers, travaillant aſſis avec les jambes en croix.

Les inſtrumens dont ils ſe ſervent, ſont emmanchés fort court, & par conſéquent proportionnés à l'attitude des Travailleurs. Cette maniére de creuſer aſſis, leur eſt fort avantageuſe, parce qu'ils ſont bientôt à couvert des bales. Les Batteries de canon ſont enſuite ce qui achéve de former l'attaque. Les Turcs commencerent à s'en ſervir durant le Siége de Candie, & ont continué depuis. Les mines ſont auſſi fort en uſage parmi eux.

SIE'GE BRUSQUE': Quand le *ſiége* eſt formé à l'entour d'une Place, & ſans y faire des lignes, & qu'au-lieu d'ouvrir la tranchée dans les formes ordinaires, on commence par inſulter les dehors, ou ſe loger ſur la contreſcarpe, travaillant enſuite en arriere, cela s'appelle *ſiége bruſqué*. Avant que de finir l'article des *ſiéges*, je dois dire qu'il y a des fautes qui ſe commettent le plus communément dans les *ſiéges*.

La prémiere vient du peu de ſoin qu'on a d'en tenir le deſſein caché & ſecret. Il eſt toutefois de la derniere conſéquence d'en tenir le deſſein caché juſqu'à ce que la Place ſoit inveſtie. Car pour peu que le bruit s'en répande dans le Camp, l'Ennemi ne manque jamais d'en être averti, & de faire après tous ſes efforts pour en détourner l'effet, ou du-moins pour en accroître la difficulté.

La ſeconde faute provient de ceux qui ont ordre d'inveſtir la Place, qui quelquefois par négligence, manque de s'y bien entendre ou autrement, ne prennent pas aſſez leurs méſures pour n'y arriver que de nuit, & ne ſe montrent qu'au grand jour, tous à la même heure & de tous côtés. Car faute de bien prendre ſon tems dans cette expédition, il arrive aſſez ſouvent que les Places en ſont averties de ſi bonne heure que l'Ennemi a le tems d'y jetter du monde & des munitions, & que les gens de la Place ont le loiſir de s'y retirer, quand ils ſont dehors avec leurs beſtiaux. Il arrive de ce manquement que les Places ſe trouvent ſecourues, avant que d'être aſſiégées, & qu'on perd l'occaſion d'ôter à l'Ennemi un ſecours très-conſidérable, dans le même moment on prive ſes propres Troupes d'un rafraichiſſement fort avantageux, dont profite une Place qu'on a deſſein d'attaquer.

La troiſiéme faute qui ſe commet dans un *ſiége*, vient du peu de ſoin qu'on a de reſſerrer l'Ennemi dans la Place, au moment qu'elle eſt inveſtie. Quand on a cette négligence, les Ennemis profitent au moins de tous les fourrages qui ſont ſous la demi-portée du canon. Ils y menent impunément paître les beſtiaux, ils en retirent tous les matériaux qui s'y trouvent, & qui peuvent leur être propres, & tout ce qui peut leur ſervir à faire des faſcines & des paliſſades. Cela leur donne encore le moyen de faciliter l'entrée des ſecours, de jetter des Eſpions dans les Camps, de tenir les Aſſiégeans plus éloignés de la Place, de les contraindre à faire de grands tours, pour communiquer d'un Quartier à l'autre, & de les empêcher de reconnoître les fortifications avec tant de facilité.

La

Digitized by Google

La quatriéme faute provient de la diſpoſition des Quartiers & de l'ordonnance des circonvallations, qui pour être ſitués l'un ou l'autre trop près ou trop loin de la Place, ou pour ne pas bien remplir l'eſpace, ou occuper le terrein qui lui peut être le plus avantageux, laiſſe ſouvent de grands jours à l'Ennemi pour la facilité des ſecours.

SIFLEMENT, le ſifflement des armes à feu: c'eſt le bruit qu'elles font dans l'air, quand on tire.

SIFLET: c'eſt un petit inſtrument avec quoi on ſifle quelquefois pour appeller, ſoit ſur mer, ſoit ſur terre, ou pour avertir les gens d'un Equipage, ou une Trouppe diſperſée. Mais le ſiflet n'eſt guére d'uſage que ſur les Vaiſſeaux. Les inſtrumens de guerre, comme le Tambour & la Trompette ſont faits pour raſſembler les Trouppes.

SIGNAL DES ENSEIGNES: l'Antiquité a fait uſage de tous les *ſignaux* qui peuvent être donnés par le moyen des Enſeignes. Ces *ſignaux* excitoient des paſſions différentes dans le cœur des Soldats. Si dans une bataille la victoire commençoit à ſe déclarer pour l'un des deux Partis, les *Enſeignes* du Parti qui avoit le deſſus, s'inclinoient vers le Parti qui avoit le deſſous. Cette manœuvre ſervoit à redoubler le courage du Soldat à demi-victorieux, dans l'eſpérance qu'en achevant de vaincre l'honneur & le profit le récompenſeroient de ſes peines.

Dans une Armée qui ſe trouvoit preſſée quand le Soldat plioit, les *Enſeignes* ſe hauſſoient & s'agitoient pour lui faire connoître que le ſuccès du combat étoit douteux, & qu'il n'y avoit que la conſtance & la fermeté qui puſſent déterminer la victoire.

Si une Trouppe en combattant paroiſſoit s'ébranler aſſez pour faire craindre qu'elle ne fût bien-tôt rompuë, on jettoit ſon *Enſeigne* au milieu de l'Ennemi, il arrivoit ſouvent que cette action ranimoit le Soldat prêt à fuir, ou le determinoit à ſe rallier & à combattre en déſeſpéré, pour tacher de regagner ſon *Enſeigne*.

On a vu ſous Louis XIV. (je ne me ſoûviens plus dans quelle bataille) un Soldat pour avoir jetté ſon chapeau au milieu des Ennemis, les avoir épouvantés par l'idée qu'ils avoient qu'il venoit du ſecours aux François. Ce *ſignal* imprévu ranima nos Soldats, & par l'heureux ſtratagéme d'un Soldat au déſeſpoir que la victoire nous échapât, elle pencha de notre côté au moment que nous allions la perdre.

Quand la victoire étoit douteuſe, on ſçait que les Romains pour la remporter n'avoient point d'autres reſſources que de jetter leurs *Enſeignes* au milieu de leurs Ennemis; cette action ranimoit leurs Légions, qui ne ſortoient point ordinairement du combat que couverts de lauriers. Pluſieurs de leurs Généraux, comme les *Decius-Mus* ſe ſont auſſi jettés au milieu des Ennemis, pour y expirer ſous les coups, & procurer la victoire à leur Patrie, en s'immolant pour elle.

Notre hiſtoire nous apprend que quelques uns de nos Rois s'étant trouvés dans le danger en combattant à la tête de leur Gendarmerie, l'avoient fait connoître dans toute l'Armée par le *ſignal* qu'en donnoit un *Etendart*, dont ils étoient ſuivis. A ce *ſignal* les plus braves ne manquoient pas de venir à ſon ſecours.

A la bataille de Bovines en l'an 1214. où les François combattoient contre les Allemans & les Flamans, Philippe Auguſte ſe trouva extrêmement preſſé par le grand nombre d'Ennemis dont il étoit environné. L'Officier qui portoit *l'Etendart* royal, fit connoître pluſieurs fois avec cet *Etendart* le péril où ſe trouvoit

Digitized by Google

voit le Roi, & ce fut par ce moyen que Philippe Auguſte ſe tira du danger où ſa valeur l'avoit expoſé.

Si l'uſage des *ſignaux* avec les Enſeignes ſe rétabliſſoit, on en pourroit avoir de très-propres à exprimer beaucoup de manœuvres qu'il ſeroit néceſſaire qu'une Armée exécutât promptement & ſelon que les occaſions s'en préſenteroient. Les *ſignaux* peuvent être répétés dans une Armée. Par leur moyen un Général ſe trouveroit bien plûtôt inſtruit de ce qu'il faut qu'il ſçache, qu'en envoyant des Aides-de-Camp.

Il arrive tous les jours qu'une partie d'une Armée eſt victorieuſe, tandis que l'autre partie ſouffre. Un Général, qui par les Enſeignes verroit d'un coup d'œil la ſituation où ſe trouveroit ſon Armée, pourroit ſe déterminer ſur ce qu'il auroit à faire. Le tems qui ſe perd à envoyer prendre langue, fait manquer les occaſions de faire des manœuvres, deſquelles dépend ſouvent la victoire ; & un Général, quelque habile qu'il ſoit, ſe trouve battu, pour n'avoir pas été inſtruit à tems de la ſituation des choſes. Des Trouppes qui plient, ont beſoin d'être ſoûtenues par d'autres. Si cela n'eſt pas fait à tems, un petit déſordre en produit un grand, & bien-tôt s'enſuit la déroute entiere d'une Armée. Cette réflexion eſt de l'Auteur du commentaire ſur les *Enſeignes*.

Si les *ſignaux* des *Enſeignes* ne ſont plus en uſage parmi nous, les inſtrumens guerriers en ſervent, & annoncent par leurs différens ſons, les différentes actions militaires. Les *ſignaux* ont été inventés par les Nations, afin que par eux une Armée pût connoître & exécuter les volontés de celui qui commande.

Outre ces *ſignaux des Enſeignes* les Anciens avoient encore d'autres *ſignaux muets* ; c'étoit lorſqu'un Général pour faire quelques commandemens agiſſoit de la main ou avec ſon bâton de Commandant, ou remuoit d'une certaine façon les pans de ſa robe. Cela ſe pratique encore aujourd'hui.

C'eſt par ces *ſignaux* que tous les Soldats, ſans exception, manœuvrent dans leurs quartiers, dans les marches, & dans tous les exercices des Camps. Des Corps ſéparés ſe donnent auſſi à connoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit, ce qu'ils ne peuvent ſe faire ſçavoir autrement.

Autrefois on ſuſpendoit ſur les tours des Villes ou de Châteaux de groſſes piéces de bois, qui en s'élévant & s'abaiſſant, indiquoient ce qui s'y paſſoit.

Il y a encore deux autres ſortes de *ſignaux*, les *vocaux* & les *demi-vocaux*, les *vocaux* ſont ainſi appellés de la voix humaine, qui les forme. Tels ſont les mots pour les Gardes & pour le combat. Ces mots ſe changent tous les jours, afin que l'Ennemi les ignore, & que ſes Eſpions ne puiſſent pas s'en ſervir pour roder impunément dans un Camp.

Les *ſignaux demi-vocaux* ſe communiquent par les inſtrumens militaires. C'eſt par des bruits connus de ces inſtrumens, qu'une Armée ſçait tout d'un coup ſi elle doit s'arrêter ou s'avancer, s'il faut pourſuivre loin l'Ennemi ou ſe retirer.

SIGNALEMENT : ce mot ſe dit des ſignes & des marques viſibles qu'un ſoldat a, ſoit au viſage & à la tête, ſoit aux bras, aux jambes & au Corps. Le *ſignalement* de tout Soldat, Cavalier & Dragon eſt écrit ſur le livre du Major ; & ce *ſignalement* eſt envoyé au Bureau de la guerre, aux Prévôts des Maréchauſſées, ou à leurs Lieutenans ou Exemts de la Province & Ville, dont ſont les Soldats qui déſertent.

SIGNAUX

Digitized by Google

SIGNAUX en terme de Marine, ſont des avis concertés, & des inſtructions réciproques, qui ſe donnent ſur mer, entre les Vaiſſeaux de Guerre ou Marchands, qui étant de compagnie & de même parti, ſe ſont éloignés, & veulent ſe reconnoître. Les *ſignaux* de nuit ſe font par des amorces ou de faux feux, par le nombre & la ſituation des fanaux ou par le nombre des coups de canon. Ceux de jour ſe font par les voiles, les pavillons & les coups de canon.

* SIGUETTE : c'eſt le nom d'une eſpéce de caveſſon de manége compoſé de deux ou trois piéces jointes par des charnieres, qui ſert à dompter les chevaux fougueux. On appelle auſſi *Siguette*, un fer rond d'une ſeule piéce, qui eſt couſu par-deſſous la muſerole de la bride.

SILENCE : terme d'exercice, qui apprend au Soldat de ſe préparer pour faire l'exercice.

* SILHATARIS, *voyez* SPAHIS.

SILLAGE, ou l'eau du Vaiſſeau, eſt la trace du cours du Vaiſſeau, & le mot ſe prend ſouvent pour le cours & le chemin même.

* SILLET : petit morceau d'ivoire ou de bois fin, qui régne le long du manche de la plûpart des inſtrumens à cordes & ſur lequel les cordes poſent en les touchant.

SILLON ou envelopes, eſt une élévation de terre au milieu d'un foſſé, pour le fortifier quand il eſt trop large. Le trait de cette élévation forme de petits baſtions, des demi-lunes, & des redans qui ſont plus bas que le rempart de la Place, mais plus élevés que le chemin couvert. Le mot de ſillon n'eſt préſque plus en uſage, on dit envelope.

SIMAISE : c'eſt un ornement de ſculpture, & ſur-tout pour les corniches. Il deſcend en ondes, & eſt préſque de la figure d'une S. Il y en a de deux ſortes, l'une droite & l'autre renverſée.

* SIMBLEAU : c'eſt un inſtrument qui ſert aux Charpentiers à tracer des cercles, plus grands qu'ils ne peuvent l'être avec le compas.

SIMBOLE en Grec *συμβολον Enſeigne.* Je renferme ici ſous le mot *Simbole* toutes les différentes marques que les anciens François avoient ſur leurs *Enſeignes.* Elles conſiſtoient entre autres dans des taureaux, des chevaux, des ours, des lions, des loups, des ſangliers, des aigles, des gruës, des ſerpens, des croiſſans & des crapaux. Chacun de ces animaux étoit enſemble, & le *Simbole* d'une divinité & celui d'un Peuple. Ces *Simboles* ſe portoient à la Guerre.

Les François mettoient au nombre de leurs *Simboles* de guerre, ceux des Peuples qu'ils ſurmontoient, & ils imitoient en cela les Romains. J'ai dit au mot *Enſeigne*, que Clovis prit pour *Enſeigne* la Chape de S. Martin. Mais outre cette prémiere *Enſeigne Militaire*, la Nation conſerva encore pendant quelque tems ſur ſes *Enſeignes* particulieres ſes différens *Simboles.*

Nos prémiers Rois même eurent chacun un différent *Simbole.* Un par exemple avoit des croiſſans, l'autre des crapauds. Le cerf, le porc-epic & la ſalamandre furent les marques emblématiques de nos Rois Charles VIII. Louis XII. & François I. Outre cela ils avoient les fleurs de lys & les croix blanches, qui les caracteriſoient & la Nation. Henri II. Henri III. Henri IV. eurent auſſi chacun leur *Simbole.* Le prémier ſe choiſit le croiſſant, le ſecond trois couronnes, & le troiſiéme une maſſue d'Hercule.

Quand les François entrerent dans les Gaules, ils étoient partagés en deux principales branches, celle des *Ripuaires* & celle des *Sicambres.* La

Digitized by Google

prémiere avoit pour *Simbole* une *épée*, ce qui désignoit le Dieu de la Guerre ; la seconde avoit pour le sien une tête de *bœuf*, qui dénotoit l'*Apis* des Egyptiens. Leurs *Simboles* dans ces prémiers tems de la monarchie furent en si grand nombre, parce qu'ils en adoptoient tous les jours, qu'ils se virent contraints d'en rejetter.

Les François devenus Chrétiens sous Clovis, étoient alors réunis en corps de Nation. On profita de leur conversion, la Religion ne leur permit pas trop l'usage des *Simboles* en figure. Il en rejetteront beaucoup. Ceux qui furent conservés ne le furent que pour servir à des distinctions particulieres, c'est-à-dire à désigner une Trouppe d'avec une autre. Mais la Nation en total ne voulut plus être distinguée à la Guerre, que par quelque chose pris de la nouvelle Religion.

Ce quelque chose se trouva être l'Enseigne de l'Eglise du Patron qu'on s'étoit fait ; & cette Enseigne n'étoit reconnoissable que par sa couleur, & ce ne fut plus qu'au moyen de cette couleur, & non pas des figures, que l'on se *symbolisa*.

Il faut distinguer deux sortes de *Simboles*, qui se sont vus chez les anciens François depuis & avant leur conversion. Les uns faits pour exciter la valeur & la piété ; les autres de politique, pour exciter la valeur simplement. Les prémiers faisoient connoître & la Nation à qui ils appartenoient, & la Religion qu'elle professoit. Les seconds faisoient voir que la Nation étoit conquérante. Les *Simboles* d'origine avoient toûjours le pas sur ceux d'adoption.

Chaque Régiment & chaque Corps de Trouppe a aujourd'hui son *Simbole* qui le distingue, il paroît & sur les Etendarts & les Drapeaux, & mieux encore par l'uniforme.

SINGE : c'est un engin dont on se sert dans les Bâtimens, & avec lesquels on décharge les Marchandises qui sont dans les Bateaux. Il n'est d'ordinaire composé que d'un treüil, qui tourne dans deux piéces de bois, mises en croix de S. André. Il y a des leviers ou manivelles, à chacun des bouts du treüil, qui le font tourner au lieu de rouë.

* SINGE, c'est une machine composée de deux croix de S. André avec un treuil à bras ou à double manivelle, qui sert à enlever des fardeaux, à tirer la fouille d'un puits, & à y descendre le moilon & le mortier pour le fonder.

SINUS est une ligne tirée de l'extrémité d'un rayon perpendiculaire sur l'autre. Cette ligne est toûjours la moitié de la corde d'un angle double. Le *sinus total* ou *sinus* de l'angle droit, est toûjours égal aux rayons. Ces lignes servent à mésurer les angles, en supposant le *sinus total* partagé en cent mille parties, & par conséquent les autres *sinus* au-dessous, contiennent plus ou moins de ces parties suivant la grandeur de l'angle. C'est sur ce principe qu'on a formé la table des *sinus*.

* SIPHON : c'est le nom d'un instrument d'Hydraulique, qui n'est qu'un tuiau récourbé, de verre ou de plomb, pour tirer une liqueur de quelque Vaisseau.

SIPHONS : c'est un orage dans lequel l'eau de la mer s'éléve en maniere de colonne à la hauteur de cent brasses, & tournoye spiralement par la largeur de quinze à vingt pieds de diamétre, comme si c'étoit par un *siphon*, ou une vis d'Archiméde. On ne voit paroître en l'air qu'une petite nuée de la grosseur à peu près du poing. Elle vient du côté du Sud, au Cap de Bonne Espérance, aux Côtes de Barbarie, & aux Plages Orientales de l'Amérique. Les Mariniers l'appellent Dragon ou grain de

Digitized by Google

de vent. Les Levantins Tiphon ou Siphon ; & ceux qui naviguent à l'Amérique Puchot. On l'appelle encore pompe de mer. Du tems de Pline les Matelots verſoient de vinaigre pour appaiſer ce tourbillon, quand il approchoit ; préſentement, ils croyent qu'en feraillant & en eſcrimant ſur le tillac avec grand bruit, ils peuvent le repouſſer.

* SIROC : on donne ce nom en Italie, au vent que nous nommons Sud-Eſt, c'eſt-à-dire à celui qui eſt entre l'Orient & le midi.

SITUATION, terme de Marine pour marquer la ſituation de deux Vaiſſeaux qui tiennent la mer, ou celle d'un Vaiſſeau, au reſpect de quelque terrein, & généralement toute ſorte de poſition qu'on veut orienter.

SIVADIERE, terme de Marine eſt la voile de Beaupré, qui étant la plus baſſe du Bâtiment, prend le vent à fleur d'eau. Comme elle n'a point de coüets, elle ne s'amare point. *Voyez* YEUX de BOEUF.

SIXAIN, eſt un ancien ordre de bataille pour ſix Bataillons, & ſe forme en ſuppoſant d'abord les ſix Bataillons ſur une ligne. Alors on fait marcher le ſecond & le cinquiéme Bataillon à l'Avant-Garde, le prémier & le ſixiéme à l'Arriere-Garde, & laiſſant le quatriéme & le troiſiéme ſur leur terrein, ces deux-là forment un corps de bataille, & ſont mis en bataille par l'ordre du Sixain. Chaque Bataillon doit avoir un Eſcadron à ſa droite, & un à ſa gauche. On peut mettre en bataille par ordre du ſixain tous les Bataillons dont le nombre eſt produit par le nombre ſix. Par exemple douze Bataillons ſeront mis en bataille, en formant deux ſixains. Dix-huit Bataillons ſeront rangés en bataille, en formant trois ſixains. Ainſi du reſte.

SLE'E : c'eſt une machine avec laquelle les Hollandois tirent à terre un Vaiſſeau de quelque grandeur qu'il ſoit. Elle eſt compoſée d'une planche de la largeur d'environ un pied & demi, & de la longueur de la quille d'un Vaiſſeau de moyenne grandeur, un peu élevée par derriére & un peu creuſe au milieu, enſorte que les côtés s'élévent en talus, leſquels côtés ont des trous pour y pouvoir paſſer des chevilles ; le reſte eſt tout uni. Il y a auſſi par derriére un crochet, pour tenir une crampe avec une chaîne de fer, qui eſt attachée à une petite machine où il y a un certain nombre de poulies.

SLOOP en Anglois, ſignifie une Chaloupe. Les Anglois s'en ſervent comme de Fregates légéres pour aller à la découverte, & pour faire parvenir promptement leurs dépêches. C'eſt la même choſe que nos *Corvettes* pour la même choſe qu'on en tire : c'eſt encore la même choſe pour la force du Bâtiment : ainſi comme tout ce qui eſt au-deſſous de 20. canons, eſt *Sloop* en Angleterre, tout ce qui eſt au-deſſous de 20. canons eſt *Corvette* en France. Les plus petits ſous les deux noms portent 6. canons, & non moins. Les Anglois diſent ordinairement le *Sloop* de guerre, ou Chaloupe de guerre. Selon la traduction du Gazetier Hollandois, les plus petits *Sloop* ou *Corvettes*, n'ont que deux mâts, le grand & celui de miſéne.

* SMILLE : c'eſt le nom d'un marteau à deux pointes, qui ſert à piquer les grais & d'autres pierres. *Smiller*, c'eſt piquer du grais & d'autres pierres avec la *Smille*.

* SOC, c'eſt en termes de Cavallerie, une eſpéce de petit étui que le Cornette a près de l'étrier, dans lequel, étant à cheval, il place le talon de ſon étendart, pour le tenir droit. On le nomme auſſi *braïer*, mais c'eſt proprement le morceau de cuir, large de deux bons doigts, au bout duquel il y a

Digitized by Google

une eſpéce de ſachet de cuir, que l'on attache à la ceinture, & où l'on met le bâton d'une banniere, quand on la porte.

* SOCLE: c'eſt un marbre quarré ſur lequel on poſe les baſes des piédeſtaux, des ſtatuës, des Vaſes, &c. Il vient de l'Italien *Zoccolo*, & on a dit *Zocle* pendant un tems en ſuivant cette étimologie: mais l'uſage eſt aujourd'hui pour *Socle*.

* SOFFITE: mot tiré de l'Italien, qui ſignifie, dans ſon origine *ſoupente*, plancher de grenier. Nos Architectes l'emploient pour ſignifier le deſſous d'un ouvrage qui eſt ſuſpendu, comme le deſſous d'un plancher, qui s'appelle ordinairement *plat-fond*.

SOL, terme de Marine, eſt le fond large & plat des Bâtimens qui n'ont point de quille. La Gribane eſt bâtie à *ſol*, un Bac eſt bâti à *ſol*.

* SOLBATU, terme de manége. Un cheval ſolbatu eſt celui dont la ſole a été foulée. On appelle ſolbature cette meurtriſſure qui lui arrive lorſqu'il marche trop long-tems pied nud.

* SOLDAN, on prononce SOUDAN. Ce nom ſe donnoit autrefois aux Généraux d'Armées des Califes. Saladin, Général de Noradin Roi de Damas, aiant tué le Calife *Cazym* s'éléva au trône ſous ce titre, & fut le prémier Soldan d'Egypte en 1146.

SOLDAT: ce mot ſignifie généralement un homme de guerre; mais on le donne particuliérement à l'homme de pied. La plûpart des Ordonnances & des Réglemens faits pour la Guerre, ſont pleins de cette diſtinction. Après y avoir nommé le Soldat, ils ajoutent le mot de Cavalier pour en faire la différence.

On ne peut ſans admiration penſer à la prévoyance & à la vigilance dont étoit le *Soldat* Romain. On ne conçoit qu'à peine, comment un tel homme pouvoit réſiſter vingt années, qui étoient le terme du Service, aux fatigues qu'ils avoient.

Un *Soldat* Romain après avoir marché toute une journée, chargé d'armes offenſives & défenſives très-peſantes, de ſon bagage & des proviſions dont on l'obligeoit de ſe charger pour pluſieurs jours, arrivé qu'il étoit dans le lieu deſtiné à paſſer la nuit, travailloit encore à ſe fortifier dans ce lieu, & il ne prenoit du repos que quand le travail, qui lui étoit ordonné, étoit fait. Le lendemain il recommençoit la même manœuvre & la continuoit ſouvent pluſieurs jours de ſuite.

La Campagne finie & l'Armée rentrée dans ſon Camp d'hiver, ne mettoit pas fin aux travaux militaires. Les Soldats dans ce Camp ne ceſſoient de travailler à en réparer les fortifications, à en rebâtir le dedans & à ſupporter d'autres fatigues continuelles, tant en exercice d'armes, qu'en détachemens pour l'eſcorte des convois de munitions, dont l'amas ſe faiſoit dans le Camp, pour la prochaine Campagne.

Pendant la paix, le *Soldat* toûjours campé, ne goutoit gueres plus de repos que pendant la Guerre. Il étoit alors occupé à des travaux publics. On lui faiſoit couper des montagnes, creuſer des canaux, conſtruire des chemins.

L'oiſiveté du *Soldat* eſt ordinairement ce qui occaſionne les révoltes & les ſéditions, comme cela arrive ſouvent aux Turcs. Tant que l'état Romain eut ſoin d'occuper ſes gens de Guerre, en les ſurchargeant pour ainſi dire de travaux, il reſta tranquille. Le contraire arriva, à méſure que les Généraux pour ſe concilier l'affection des *Soldats* de leur commandement, dans l'intention de les faire ſervir à leur ambi-

Digitized by Google

ambition, eurent donné relachement à la diſcipline militaire.

L'aiſé & l'opulence du *Soldat* lui fit perdre le goût de l'obéiſſance. De là vint toutes ces cabales & toutes ces ſéditions que nous offre l'hiſtoire.

Les Romains fatiguoient trop leurs *Soldats* en tems de Guerre: les occupations qu'ils leur donnoient, étoient plus raiſonnables. Nos *Soldats* à préſent ſont occupés pendant la Guerre; mais pendant la paix, (ſi j'en excepte quelques Bataillons qu'on occupe ſur nos Frontieres à des ouvrages publics) ils ne ſont pas aſſez occupés. On les tient long-tems dans des Garniſons à n'être exercés qu'à monter des gardes, faire des revuës ou quelques évolutions bien bornées, ou bien on les tient des années entiéres dans le plat pays.

L'abus de ces deux choſes rend le *Soldat* trop ſenſible à ſon repos, & peut le porter à l'indocilité, ſource de bien d'autres déſordres. *Diſcordiâ laboratum eſt, cum aſſuetus expeditionibus miles otio laſciviret*, dit Tacite. Il faudroit en ſuivant l'exemple des Romains, l'occuper ſans ceſſe à des travaux publics, ce qui ſerviroit beaucoup à décorer un Pays & à lui procurer la richeſſe par une augmentation de commerce. Cette remarque judicieuſe eſt de l'Auteur du Traité des marques Nationales.

Comme il y avoit pluſieurs ſortes d'armes chez les Romains, il y avoit pluſieurs ſortes de *Soldats*: les uns ſur le pied Romain, ſur le pied étranger, ou auxiliaire & ſur celui de garder toûjours la frontiére, qu'on appelloit *Milites Limitanei*. Il y en avoit d'autres connus ſous le nom de *Togati* & *Cincti*: ceux-ci avoient de longues robes, ou portoient leurs épées avec des ceinturons. Ils s'appelloient *Diſcincti*, quand ils ſe dépouilloient de leurs robes pour combattre, ou quand ils portoient leurs épées ſans ceinturon: *Palliati*, quand ils avoient des manteaux, comme les Grecs: *Sagati*, quand ils étoient vêtus à la Gauloiſe *à Sago*, *Gallorum geſtamine*. *Caligati à caligâ*, eſpéce de bottines qui leur couvroit les jambes, & une partie des cuiſſes, étoient les plus vils & les derniers Fantaſſins, ou ceux qui portoient dans les Combats la lance, & les autres armes de leurs Maîtres. *Subſidiarii* étoient ceux qu'on gardoit au Corps de réſerve pour remédier aux déſordres d'un Combat opiniâtre. *Triarii* étoient ceux qui avoient trois Enſeignes dans leur corps. *Evocati* étoient ceux qu'on forçoit d'aller à la guerre pour quelque cas imprévu. Les Soldats extraordinaires, étoient les joüeurs des hautbois, de flûtes & autres inſtrumens.

Philippe Auguſte eſt le prémier qui ait eu en Corps des Soldats ou Soudoyés. Juſqu'à lui les Armées Françoiſes n'étoient compoſées que des communes (c'étoient des Troupes que les Villes & les Paroiſſes de la Campagne étoit obligées de fournir) & de la Nobleſſe & des Vaſſaux de la Nobleſſe. Cependant les Armées des Croiſades étoient compoſées d'hommes que les Chefs avoient à leur ſolde, parce que ces Guerres étoient volontaires, & que les Vaſſaux & les Villes n'étoient point dans l'obligation d'y contribuer.

Philippe le Bel eſt le prémier de nos Rois qui ait traité avec les Etrangers, pour avoir de leurs Trouppes à ſon ſervice. Avant lui on ne voit gueres de Trouppes Etrangeres, ſoit à la ſolde de nos Rois, ſoit en qualité d'auxiliaires. Ils n'avoient pas alors d'aſſez gros revenus pour ſubvenir à cette dépenſe, & ils ne penſoient gueres à faire des conquêtes hors de la France, mais ſeulement à affermir leur

Trône, & à l'assûrer à leur postérité contre les entrepriſes de leurs grands Vaſſaux. Les Succeſſeurs de Philippe le Bel ſuivirent ſon exemple. Philippe de Valois à la bataille de Creſci eut près de quinze mille Arbalétriers Genois. Louis XI. traita ſur la fin de ſon régne avec les Suiſſes, & en prit ſix mille à ſon ſervice. Mais Charles VII. prit rarement des Trouppes étrangeres à ſon ſervice, hormis des Ecoſſois : pendant les Guerres civiles des Huguenots, les Armées Françoiſes des deux partis furent compoſées d'un grand nombre d'Allemans ſous le nom de Reiſtres, qui étoient de la Cavallerie, & des Lanſquenets, qui étoient de l'Infanterie. Sous les derniers régnes nous avons eu de toutes ſortes de Nations dans nos Armées, Anglois, Ecoſſois, Irlandois, Hollandois, Danois, Italiens, Eſpagnols, ſuivant les Alliances que nos derniers Rois ont cues avec ces diverſes Nations.

Le dévoir d'un *Soldat* eſt de s'appliquer à connoître tous les Officiers pour leur porter le reſpect qui leur eſt dû. Leur ſoin principal eſt de ſçavoir manier leurs armes, de les tenir propres & nettes, d'avoir ſoin de leurs habits & de leurs perſonnes, de bien faire leur faction, d'être diligens à ſe rendre à leurs Drapeaux & de ne jamais découcher hors du Camp ou du Quartier ſans congé. Mais les Officiers & ceux qui ont relation avec le Corps militaire par leurs Charges ou par leurs Emplois, ne doivent rien épargner de ce qui dépend d'eux, pour faire enſorte que les *Soldats* trouvent tout le ſoulagement poſſible dans leurs peines & dans leurs travaux. Il y a un nombre infini de bons *Soldats*, qui méritent ces égards & qui ſont dignes de toute conſidération, tant par leurs ſentimens d'honneur & de vertu, que par leur valeur, qui va juſqu'à l'entrépidité. Le dernier ſiége de Philisbourg, & la priſe de cette Place en ont donné une preuve inconteſtable.

Le *Soldat* doit entendre le commandement des évolutions, en ſçavoir exécuter les mouvemens, & connoître de quelle maniere il doit combattre en chaque ordre. L'Officier particulier doit ſçavoir les mêmes choſes que le *Soldat*, & de plus connoître tous les uſages de chaque évolution particuliere, pour être en état d'exécuter par les moyens les plus ſimples tous les ordres qui pourront lui être donnés par ſes Supérieurs. Il doit même, ſur-tout s'il eſt Major, ſçavoir le plus de tactique qu'il lui ſera poſſible, afin de faire ſon détail avec eſprit au Général, & de ne rien faire qui puiſſe troubler l'harmonie de toute la manœuvre.

Les Officiers Généraux qui doivent ſçavoir à fond la tactique, ne doivent pas dédaigner de ſçavoir les évolutions : c'eſt par là qu'ils ſont en état de ne donner que des ordres clairs, intelligibles & convenables au-lieu, à l'action dont ils auront formé le deſſein.

SOLDAT d'Ordonnance à l'Armée eſt un Soldat de la vieille Garde qui vient au Camp pour conduire la nouvelle à ſon Camp. Le *Soldat* d'Ordonnance eſt auſſi celui que le Capitaine de Garde envoye au Major de ſon Régiment, afin que l'on puiſſe lui envoyer les ordres que l'on pourra avoir à lui communiquer. C'eſt le même Soldat, qui conduit le lendemain la Garde, qui doit le relever.

SOLDATS apprêtez-vous : ce terme de commandement de l'exercice, eſt un avertiſſement au Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

SOLDATS étrangers ou mercenaires : ſont différens des Trouppes auxiliaires. Qui voudroit, dit M. le

M. le Chevalier Folard, trouver l'origine des Soldats étrangers, ou mercenaires, & les prémiers Rois ou Républiques qui ſe ſervirent de ces ſortes de Trouppes, ne ſeroit pas peu embarraſſé. Il faut remonter bien haut, & percer bien loin dans les ſiécles les plus reculés. Quels que puiſſent être ceux qui s'en ſont les prémiers ſervis, ils n'étoient pas fort ſages.

Un Etat qui uſe d'une telle politique ne ſçauroit être de longue durée, dit l'Auteur que je viens de citer. Si nous n'y étions pas accoûtumés nous trouverions fort étrange que certaines nations ſe vendiſſent à d'autres pour de l'argent, & ſe fiſſent tuer pour vivre. Philippe, Roi de Macédoine, dont les armées n'étoient compoſées que de ſes propres ſujets, diſoit de ces ſortes de Soldats, qu'ils n'avoient d'autre métier pour gagner leur vie, que de porter les armes pour ceux qui leur faiſoient le meilleur parti: que la guerre étoit leur paix, & la paix leur guerre, c'eſt-à-dire, que lorſqu'ils ne l'avoient pas dans leur pays, ils l'alloient chercher dans un autre.

Les plus grands Hommes anciens & modernes, c'eſt-à-dire les plus grands Guerriers n'ont jamais fait grand cas des Trouppes étrangeres, quoique les Vénitiens ſe ſervent de ces ſortes de gens plûtôt que de leurs propres ſujets. Que s'ils s'en ſont bien trouvés juſqu'ici par une eſpéce de prodige, du-moins ſans aucune révolte conſidérable, cela ne prouve pas qu'ils ne puiſſent éprouver quelque jour un ſort ſemblable à celui des Carthaginois après la prémiere guerre Punique par la rébellion des Soldats étrangers, qu'ils avoient à leur ſolde, qui les réduiſirent plus d'une fois aux derniéres extrémités.

Les *Soldats mercenaires* ne ſont pas plus braves que les propres ſujets des Princes qu'ils ſervent, lorſque ces derniers ſont bien diſciplinés: car ceux-ci ont plus de raiſon de bien faire, que n'en ont les autres. On n'a pas vu que les Suiſſes du tems de François I. ayent mieux fait que ſes propres ſujets, outre qu'il leur eſt arrivé quelquefois de ſe mutiner, & de refuſer le combat. Depuis ce tems-là on n'a rien vu de ſemblable. C'eſt de toutes les nations la plus ſage, & la plus fidelle, & dont les mœurs approchent plus des tems antiques.

En général, continuë notre Auteur, les *Soldats mercenaires* coûtent beaucoup plus, & n'obſervent pas mieux la diſcipline militaire. Ils déſertent facilement lorſqu'ils craignent d'avoir affaire contre ceux de leur nation, ou contre ceux qui leur ſont alliés. Les Gaulois ont été les prémiers, qui ayent fait métier de la guerre, & qui ayent vendu leur vie pour de l'argent. On ne voit pas que les Médes, les Perſes, & les Hébreux ſe ſoient ſervis des *Soldats mercenaires* dans leurs armées. On ne trouve que les Syriens ſous le régne de David, & dans le II. Livre de Rois, qui imitaſſent les Gaulois de l'Aſie.

Ce que dit notre Auteur eſt trop long pour l'inſerer ici. Il finit cet article par dire qu'il eſt infiniment plus avantageux à un Prince, ou à une République de compoſer ſes armées de ſes propres ſujets, que de recourir aux Soldats mercenaires, qu'il faut ſe bien mettre en tête, qu'il naît par-tout des Soldats, où il naît des hommes, & que s'ils manquent des prémiers étant bien fournis des autres, c'eſt la faute du Souverain. Car il n'eſt rien plus aiſé que de former une excellente milice, & des Officiers pour la conduire, & cela en moins de tems, que l'on ne penſe.

En veut-on un bel exemple. Citer Pélopidas & Epaminondas, qui

Digitized by Google

d'un nombre de Bourgeois de Thébes ſans aucune expérience de la guerre en firent des Soldats intrépides, ce ſeroit remonter trop haut. Contentons-nous de Pierre le Grand, Czar de Moſcovie, qui a changé ſes propres ſujets, auparavant mépriſables, en Soldats intrépides, & très-redoutables en introduiſant dans ſes trouppes une diſcipline admirable.

SOLDATS de Marine: ce ſont des Soldats, qu'on employe ſur mer. Ils ſont tenus de travailler à la manœuvre des écoutes, & des coüets.

SOLDATS GARDIENS: ce ſont des Soldats, qu'on entretient ſur les Ports. Il y en a 300. dans le Port de Toulon, & pareil nombre dans chacun de ceux de Rochefort, & de Breſt, & 50. au Havre-de-Grace. Outre cela on en entretient encore 300. à la demi-ſolde dans chacun de ces trois prémiers Ports.

SOLDE eſt l'apointement que l'on donne à chaque homme de guerre, & qui ſe diſtingue en montre, en Prét, & même en Quartier, car on paye par quartier les Compagnies d'Ordonnance.

* SOLDURIERS: c'étoit le nom qu'on donnoit autrefois à ceux qui s'attachoient à la fortune d'un Officier militaire, ſur-tout d'un ancien Chevalier, parce qu'ils y trouvoient leur *ſolde* ou ſubſiſtance.

SOLES en terme de Charpenterie ſont toutes les piéces de bois poſées de plat, qui ſervent à faire les empattemens des gruës, engins, & autres machines. *Sole* eſt le fond des Bâtimens, qui n'ont pas de quille. *Soles* ſont encore les piéces du fond d'un affût de bord.

SOLEIL: c'eſt une Planette ronde & lumineuſe, qui étant la ſource de la chaleur, & des feux, luit de ſa propre lumiere, & de qui les autres Planettes reçoivent la lumiere, dont elles brillent. Le *Soleil* eſt cent ſoixante-ſix fois plus grand que la terre, & ſon diſque paroît rond dans ſon midi, & élliptique en ſon levant & en ſon couchant. Quand on dit que le *Soleil* eſt dans un ſigne, on entend qu'il eſt deſſous, c'eſt-à-dire que la ligne tirée de la terre par le *Soleil* rencontre ce point dans l'écliptique.

On dit ſur mer: le *Soleil monte encore*, pour dire que le *Soleil* n'eſt pas encore arrivé au méridien, quand le Pilote prend hauteur: *le Soleil a baiſſé*, c'eſt-à-dire, qu'il a paſſé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner. *Le Soleil ne fait rien*, c'eſt quand il eſt au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner. *Le Soleil chaſſe le vent:* c'eſt une façon de parler, dont on ſe ſert, lorſque le vent court de l'Eſt à l'Oüeſt devant le Soleil. *Le Soleil chaſſe avec le vent*, c'eſt quand le vent eſt ſur le *Soleil*, & qu'ils vont enſemble, le vent ſoufflant toûjours du lieu où ſe trouve le Soleil. *Le Soleil a paſſé le vent*, cela ſe dit lorſque par exemple, le vent eſt au Sud, & que le Soleil a paſſé juſqu'au Sud-Sud-Oüeſt. *Le vent a paſſé le Soleil*, ceci eſt le contraire, & ſe dit lorſque par exemple le vent s'eſt levé vers l'Eſt, qu'il eſt plûtôt au Sud que le Soleil.

* SOLEIL fixe: c'eſt un aſſemblage de Jets, chargés en brillant, diſpoſés autour d'un centre en forme de raïons, qui prennent feu à la fois, & répandent une lumiére très éclatante.

* SOLEILS montant, ou *Tourbillon de feu*: c'eſt un Cartouche d'épaiſſeur ordinaire, chargé de compoſition de fuſée volante, & apté à s'éléver droit, & de jetter du feu en s'agitant au hazard.

* SOLEILS tournans & *Girandoles*. Il n'y a de différence entre les Soleils tournans & les Girandoles

Digitized by Google

les, de telle eſpéce que ce ſoit, que dans la poſition qu'on leur donne pour les tirer, qui en les mettant dans un autre point de vûë paroît en changer l'effet : s'ils ſont placés verticalement, on les appelle *Soleils ;* & horizontalement on les nomme *Girandoles.*

On en fait de *Simples, à deux Jets, à deux Jets dont le centre eſt garni de feu,* & des *tournans à deux répriſes.*

En fait de *Girandoles* on en forme *à deux répriſes* qui jettent ſucceſſivement l'une du feu en deſſus, & l'autre en deſſous ; *à deux Jets,* dont l'un forme une rouë horizontale & l'autre un cylindre de feu. On en fait *à trois Jets,* qui préſentent trois différens jeux de feu.

On fait enfin des *Soleils tournans* & des *Girandoles* à autant de répriſes que l'on veut, en gardant la proportion qui doit être entre la force de chaque Jet & la peſanteur de la rouë qu'il doit faire tourner : les moindres ſont à trois ; plus il y a de pans à une rouë, moins le feu trouve de réſiſtance pour la mouvoir, lorſque leſdites proportions ſont gardées ; parce qu'elle approche plus de la figure ronde. On les fait communément à ſix pans & rarement au-deſſus de huit. Elles doivent être bien mobiles ſur leur axe, & retenuës avec une petite cheville de bois qui les traverſe. On peut ſe diſpenſer de couper la rouë à pans ; mais il eſt plus propre & plus commode de le faire.

* SOLEIL tournant & *courant ſur une corde :* c'eſt un tourniquet de bois à deux tenons, percé d'un trou au milieu & arrêté ſur un cartouche vuide, dans lequel la corde paſſe. On colle ſur les tenons deux Jets chargés de brillant ; on enfile le Cartouche vuide dans la Corde & on donne feu, pour répréſenter un Soleil tourner deſſus, faiſant ſon vol à l'autre bout.

On en fait auſſi dont l'effet eſt retrograde.

* SOLEILS d'eau, ou *Jattes :* Pour les répréſenter on prend une grande Jatte de bois dont les bords ſoient éléves, autour de laquelle on attache ſix Jets, comme on feroit autour de la rouë d'un Soleil tournant. On place dans le fond de la Jatte un Sac-à-poudre & un Jet pour y donner feu : on le pique & on répand du Pouſſier deſſus. Puis on remplit la Jatte de Genouilleres & autre Artifice, & on la couvre d'un Carton ; on place enſuite un portefeu qui communique de l'extrémité du dernier des Jets qui forment le Soleil, à la gorge de celui qui doit donner feu à la chaſſe ; on couvre les Jets de papier collé, & on graiſſe bien le tout. Le feu étant donné au prémier ſe communiquera ſucceſſivement aux autres en faiſant tourner la Jatte, qui formera un Soleil ; il paroîtra enſuite un Jet de feu, qui en finiſſant fera paroître une belle garniture de Genouilleres.

On peut en faire de plus compoſées & former une Piramide de Jets & de Lances ſur la Jatte, qui doit être aſſez grande & aſſez forte pour porter une legére charpente, ſur laquelle on les attache dans différentes ſituations pour en varier l'effet.

La Jatte doit être un grand baquet, & ſa garniture des Pots-à-aigrettes prépares pour l'eau, & garnis de Genouilleres, que l'on couche ſur la chaſſe qui y donne feu en les jettant.

Les Jets qui forment le Soleil tournant doivent être fort gros, pour donner le mouvement qui convient à la Machine, ou ce qui eſt encore mieux des Fuſées volantes, dont l'effet eſt beaucoup plus vif, à cauſe qu'elles ſont percées & que d'ailleurs elles riſquent moins de créver que les Jets, qui y ſont fort ſujets lorſqu'ils ſont gros.

Digitized by Google

* SOLIDE, Corps plein, maſſif. En termes de Géométrie, c'eſt une quantité ou une figure à laquelle on ſuppoſe les trois dimenſions de la matiére, qui ſont *longueur*, *largeur*, & *profondeur*.

* SOLINS : ce ſont les bouts des entrevoux des *Solives* ſcellées avec du plâtre ſur les poutres, ſabliéres ou murs. Ce ſont auſſi des enduits de plâtre, pour rétenir les prémieres tuiles d'un Pignon.

* SOLITAURILES : c'étoit des Fêtes de l'Ancienne Rome, inſtituées à l'honneur de Mars, dans leſquelles on offroit à ce Dieu un Taureau, un belier & un ſanglier, après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'Armée ſi l'on étoit en guerre, ou le tour des champs pour les préſerver des tempêtes.

* SOLIVE : c'eſt une piéce de bois d'une certaine longueur & d'une épaiſſeur proportionnée, qui ſert à ſoûtenir, & dont le nom paroît formé du mot latin qui ſignifie *plancher*.

* SOLIVEAU, eſt un diminutif qui ſignifie *petite ſolive*.

SOLSTICE : c'eſt le tems, où le *Soleil* eſt dans ſon grand éloignement de l'Equateur, ſçavoir à vingt-trois dégrés & demi, où il ſemble ne point avancer dans les dégrés du Zodiaque. Cela nous paroît ainſi à cauſe de l'obliquité de la Sphére. Il y a le *Solſtice d'hiver*, quand le *Soleil* eſt au tropique du Capricorne, & alors c'eſt le plus court jour de l'hiver. On a le ſolſtice d'Eté, quand le *Soleil* eſt au tropique du Cancer, ce qui nous donne le plus long jour de l'Eté. Il n'y a point de *Solſtice* ſous l'Equateur : c'eſt un perpétuel équinoxe.

* SOMACHE, terme de Mer, qui ſignifie *mêlé de ſel*. Le mélange d'eau ſalée dans l'eau douce, à l'embouchure des riviéres, s'appelle *Eau ſomache*.

SOMBRER ſous voiles : Vaiſſeau qui ſombre ſous voiles, c'eſt lorſqu'étant ſous voiles, il eſt renverſé par quelque grand coup de vent qui le fait périr & couler bas.

SOMME, pays *ſomme* ou baſſond, terme de Marine. *Voyez* BASFOND.

SOMMET de la parabole, eſt le point où l'axe coupe la parabole.

* SOMMIER : c'eſt une piéce de charpente moins groſſe qu'une poutre, & plus groſſe qu'une ſolive. Son uſage eſt de ſoûtenir les poutres trop longues.

* SONAILLER : on donne ce nom à un Animal qui marche à la tête de pluſieurs autres avec une ſonnette au cou. Les Muletiers donnent à ces ſonnettes le nom de *ſonaille*.

* SONDE : inſtrument pour ſonder un terrain. La *Sonde* dont on ſe ſert pour ſonder un terrain dans l'eau eſt tantôt une perche de bois qu'on diviſe en pieds, au bout de laquelle on ſcelle un poids de plomb convenable, ſi le courant de l'eau le démande, tantôt un boulet de canon attaché au bout d'une corde, diviſée pareillement par pieds: par ce moien on léve le profil de la riviére.

Pour *ſonder* au-deſſous de l'eau le gravier ou le ſable qu'on y trouve, & examiner où commence le terrain ſolide, on emploie une autre eſpéce de *ſonde*. Cette *ſonde* eſt de fer, elle a en tête pour couronnement un gros anneau, au travers duquel on paſſe le bras d'une tarriére pour la tourner. Elle a au-deſſus une tête pour pouvoir la battre & la faire entrer juſqu'à un fond de conſiſtance au travers & au-deſſous du gravier. A ſon extrêmité elle a quatre pointes *barbelées*, de maniére qu'en l'enfonçant juſques ſous le Gravier, & dans la partie du roc ou du terrain de conſiſtance

Digitized by Google

ſiſtance qu'on a trouvé au-deſſous du gravier, & en la tournant à pluſieurs répriſes elle emporte dans ſes *barbelures* quelques échantillons du terrain de conſiſtance qu'elle a rencontré, par où l'on juge de la nature de ce terrain.

Il y a des *Sondes* pour la conſtruction des ponts, d'une autre maniére encore. Elles ont une petite poche au bout en forme de coquille de limaçon, laquelle ne prend pas du ſable en la tournant d'une certaine façon, & qui prend du terrain au-deſſous du ſable où on l'a pouſſée, en la tournant d'un autre ſens : les ſondes pour être plus ſûres doivent être toutes d'une piéce.

Quand le gravier eſt trop gros, & qu'il s'y rencontre de gros cailloux, que les *ſondes* ordinaires ne peuvent écarter, pour lors on ſe ſert d'un gros pieu de chêne arrondi de 5. ou 6. pouces de diamétre, ſuivant la profondeur du terrain, & la rapidité de l'eau ; on arme ce pieu d'une lardoire au bout, pour pouvoir écarter les cailloux, & d'une frête ou chaperon à la tête pour pouvoir réſiſter aux coups de la maſſuë, avec laquelle on enfonce la ſonde.

SONDE eſt encore un inſtrument néceſſaire à un Mineur pour enfoncer dans les terres, & découvrir les galeries de l'Aſſiégé. Il ſe ſert d'une *ſonde* à tarriere, pour agrandir le trou lorſqu'il veut crever les galeries par quelque bombe ou gargouge chargée, ce qui ſe fait en l'enfonçant dans les trous, & maçonnant enſuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux.

* La *ſonde* dont on ſe ſert pour juger de la qualité du terrain où l'on veut enfoncer des pilots, en eſt elle même un de pareille groſſeur, au bout duquel eſt attaché, une broche de fer, tirée d'un eſſieu de charrette, approprié pour cela ; parce que ſi l'on n'eſt point à portée des forges, difficilement trouve-t-on du fer aſſez fort pour fabriquer cette broche, dont la pointe eſt travaillée de façon que quand on vient à la retirer, elle emporte avec elle un échantillon du terrain le plus bas où elle eſt deſcenduë.

SONDE, en terme de marine, eſt une petite maſſe de plomb faite en piramide, ou en façon de quille, ordinairement du poids de 18. livres qu'on attache à un long cordeau, appellé la ligne de la *ſonde*, & qu'on fait deſcendre dans la mer, tant pour ſçavoir la profondeur du parage où l'on ſe trouve, & par ce moyen éviter les bans & les baſſes, que pour connoître la nature & la qualité du fond, s'attache à la baſe, ou partie inférieure de la *ſonde*, car ce deſſous ou baſe de la ſonde étant froté de ſuif & venant à porter ſur le ſol ou fond de la mer, en enléve du ſable ou de la vaſe, en cas qu'il y en ait, & ſi elle ne rapporte rien, il faut que le fond ſoit de cailloux ou de roche. Etre à la *ſonde*, c'eſt être venu juſqu'à un parage où l'on trouve fond. Venir juſqu'à la *ſonde*, c'eſt quitter le large de la mer & venir juſqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *ſonde*.

* SONNETTE : c'eſt le nom d'une machine qui eſt d'un grand uſage pour enfoncer des pilotis. Les *Sonnettes* ordinaires ſont compoſées de deux *montans* à couliſſe, appuïés de deux *liens* ou *bras* poſés ſur un *ſole*, & attachés à un *rancher*, lequel eſt aſſemblé par enhaut entre les deux montans, & par en-bas à une *fourchette* liée avec le ſole. Le *rancher* eſt accompagné de chevilles pour monter au ſommet de la *ſonnette*. Le *mouton* deſtiné à enfoncer le pilot, eſt ordinairement un gros billot de bois, fretté enhaut & en-bas, pour empêcher qu'il ne ſe fende ; il a deux tenons ou oreilles arrêtés avec des clefs placées derriére, ſervant à l'entretenir dans

Digitized by Google

dans les couliſſes. Il a de plus un anneau pour récévoir un crochet, répondant à deux cordes, paſſant chacune ſur ſa poulie au ſommet des montans.

Les poids d'un mouton de bois eſt ordinairement d'environ 200. livres, que 20. hommes élévent en tirant de haut en bas autant de brins de corde attachés aux précédentes pour le laiſſer rétomber par l'action de ſon propre poids ſur la tête du pilot : ce qu'ils redoublent coup ſur coup juſqu'à 25. à 30. fois. Alors celui qui conduit cette brigade après avoir compté les *percuſſions*, crie *au renard*, qui eſt le ſignal pour réprendre haleine ; enſuite ils récommencent une autre *volée*, qui eſt le nom que l'on donne aux 25. ou 30. percuſſions immediates ; après quoi l'on tranſporte la *Sonnette* ailleurs pour continuer à planter d'autres pilots.

SORTIE, eſt la marche de quelques Trouppes Aſſiégées, qui viennent inſulter le travail des Aſſiégeans, & quelquefois un quartier du Camp, lorſque les lignes de contrevallation ne ſont pas en défenſe. On dit tenter une *ſortie*, repouſſer une *ſortie*, couper la *ſortie*, en prenant à dos les Trouppes qui l'ont faite.

Dans toutes les *ſorties* que fait la Garniſon d'une Place aſſiégée, elle ne ſe propoſe rien de plus glorieux, ni de plus utile, que d'inſulter les batteries de l'Aſſiégeant, & d'en enclouer le canon. On s'attache auſſi dans les *ſorties* à mettre le feu aux gabions, aux affûts & aux uſtenſiles de l'Artillerie.

Les *ſorties* ſe font ordinairement la nuit, pour n'être point vuës & pour mieux ſurprendre la Garde de la tranchée. Les Officiers qui ſont de garde, doivent être attentifs que les Trouppes qui ſont à la tranchée ne s'endorment, qu'elles ne prennent point de fauſſes alarmes, de peur de découvrir le lieu où elles ſont, ce qui donneroit occaſion aux Trouppes de la Garniſon de faire un grand feu dans l'endroit où elles auroient entendu du mouvement.

Ils doivent encore empêcher les Soldats de ſortir de la tranchée pour ſuivre les ennemis quand ils ſe retirent, à moins qu'on ne fût proche de quelque Ouvrage, dont on pût s'emparer en ſe mêlant avec les Soldats de la Garniſon qui ſe retirent, ſans cela c'eſt s'expoſer au feu de la Place, qui ne manque point dès que la Garniſon eſt rentrée.

Il y a pluſieurs maniéres de prévenir ou de rendre les *ſorties* inútiles. Pour en venir à bout on perfectionne les trois Places d'Armes, pour qu'elles ſoient en état de ſervir, de même que les autres Logemens à feu, que l'on appelle demi-places d'Armes.

On ne fait aucun ouvrage qui ne ſoit flanqué à bonne portée. On ne pouſſe point en avant que ceux qui la doivent ſoûtenir ne ſoient en état. On diſpoſe bien les Trouppes dans les Places d'Armes ; on tient les ailes & le milieu toûjours plus fort que les autres parties ; on deſtine le gros de la Garde à faire face, & les Grenadiers & ceux qui ſont détachés pour marcher aux Ennemis quand il eſt tems ; on n'oublie pas de ſe ménager une réſerve, qui doit être forte du tiers ou du quart de la Garde, & qui tient lieu de troiſiéme Ligne.

On inſtruit journellement la Garde de Cavallerie de ce qu'elle aura à faire en cas de ſortie. On renouvelle tous les jours la diſpoſition des Gardes à cauſe de l'avancement des Tranchées ; & on les régle, comme ſi l'on étoit ſûr que l'Ennemi dût faire une ſortie ; en conſéquence on inſtruit les poſtes de ce qu'ils auront à faire. S'il ſe fait

des

Digitized by Google

des sorties, on ne s'opiniâtre point à soûtenir des ouvrages imparfaits; mais on céde, & on fait retirer les gens armés, & les Travailleurs sur les revers des Places d'Armes prochaines, se contentant de laisser agir le feu de la Tranchée qui fait beaucoup plus de mal à l'Ennemi, que la résistance qu'on lui pourroit faire, & l'opiniâtreté qu'on auroit à lui tenir tête dans des lieux desavantageux, qui ne seroient pas en état.

Par la même raison on ne se presse point d'aller à l'ennemi; on l'attend, on le laisse s'engager & essuyer le feu des Places d'Armes, tant & si long-tems qu'il le juge à propos. Mais quand il est affoibli & bien engagé, on le fait charger par les Grenadiers & gens détachés, pendant que la Garde de Cavallerie vient de son côté tomber sur lui, soit en le coupant, soit en le prenant par les flancs. Quand on a battu la sortie, on ne la poursuit pas avec beaucoup d'opiniâtreté, on se contente de la repousser & de la renfermer chez elle, après quoi on se jette promptement dans la Tranchée, pour n'être pas exposé au feu de la Place qui est préparé, & est alors fort dangereux. On ne se fait pas une affaire de voir l'Ennemi renverser une douzaine ou deux de gabions, & mettre le feu à quelque bout de travail imparfait. Si le feu des Assiégeans est bien conduit il le paye cher.

Les sorties ont toûjours pour objet de faire du mal aux Assiégeans, comme d'abattre la Tranchée en tout ou en partie, de raser quelque bout considérable & mal protegé de ses logemens, de retarder le progrès des attaques, d'attirer l'Assiégeant sous le feu de la Place pour lors bien préparé, de réprendre quelque partie du chemin couvert, où l'Assiégeant n'est pas encore établi, de le chasser d'une brêche, où il est mal affermi, soit dans les demilunes, contre-gardes, ouvrages à corne, &c. ou dans l'enclos de la même Place, de chicaner le passage du fossé, & enfin de tuer ou de chasser le Mineur de son trou. Les sorties qui se peuvent faire pour quelqu'une ou plusieurs de ces raisons sont ou extérieures ou intérieures. On appelle extérieures, celles qui se font hors du chemin couvert; on nomme intérieures celles qui se font dans l'enclos des mêmes chemins couverts.

On divise les sorties extérieures en générales & particulières. Les générales ne s'entreprennent que quand une Garnison est bien forte, ou que la Place a reçu un renfort considérable, qui la met en état de braver les Assiégeans, & de pouvoir faire impunément de grandes entreprises sur eux. Alors les projets de ces sorties générales se réduisent à abattre la Tranchée, ou à enlever quelque Quartier des plus à portée: ce dernier projet ne s'exécute que quand l'Assiégeant est trop foible par rapport à la Garnison.

C'est à lui de sentir & de voir s'il est en état de continuer: pour ne se pas laisser surprendre, il doit se précautionner d'une bonne contrevallation; & ses Quartiers les plus exposés à l'attaque doivent être bien retranchés. Il y fait bonne garde nuit & jour; pendant la nuit il a des Batteurs d'Estrades entre la Place & lui; il renforce tous les jours ses Gardes; il se met en état de n'avoir rien à craindre de ce côté-là; il a toûjours un piquet de Cavallerie & d'Infanterie commandé pour s'en servir au besoin, & par ces précautions il est presque impossible qu'une sortie telle grande & bien concertée qu'elle puisse être réussisse.

Si la Garnison veut s'ouvrir en même-tems toutes les Barricades du chemin

Digitized by Google

chemin couvert opposées aux attaques, & celles de la droite & de la gauche, afin de pouvoir sortir plusieurs Corps à la fois, & d'attaquer tous les fronts des Tranchées, quand cela arrive à la prémiere ou seconde Garde de la Tranchée, cette sortie peut échouer, & s'exposer à souffrir une grande perte, parce qu'elle s'éloigne trop ; elle peut long-tems essuyer le feu de la Tranchée avant que d'en venir aux mains sans qu'elle puisse rendre la pareille ; de plus elle se met en état d'être coupée par la Cavallerie, tant de la Garde que du Piquet, & les Grenadiers, & les gens détachés de la Tranchée, soûtenus des Bataillons sont très-capables de la défaire entiérement.

Les deux ou trois prémiers jours de la Tranchée on peut faire seulement quelque galopade de la Cavallerie de peu d'effet, & incapable de rien déranger des attaques. Le quatre ou cinquiéme jour de la Tranchée, comme on est loin du chemin couvert, & que la seconde Place peut n'être pas achevée, l'Ennemi peut profiter de cette imperfection, & hazarder une sortie, s'il est bien fort.

Quand la prémiere Place d'Arme est achevée, quoique la seconde ne soit que commencée, on peut repousser une sortie & la rendre inutile, en garnissant les deux extrêmités de la prémiere Place d'Armes, & le milieu par des Grenadiers & gens commandés, & en bordant le surplus de la même ligne de Bataillons.

Si la seconde Place d'Armes est bien avancée, on y fait tenir deux ou trois Bataillons avec des Détachemens de Grenadiers à l'extrêmité des ailes.

On met une Compagnie de Grenadiers à la queuë des Travailleurs les plus avancés, des Sentinelles à la tête du travail bien averties de ce qu'elles ont à faire, & le surplus de la Garde, posté de maniere qu'elle puisse border les Places d'Armes, & tous les logemens à feu qui se trouvent en état.

On avertit ensuite les postes de ce qu'ils ont à faire, comme de ne se pas laisser surprendre, de ne pas tenir les postes qui ne sont achevés, de céder, & de se retirer dans les revers marqués des Places d'Armes prochaines, de laisser agir le feu de la Tranchée, de ne pas se presser d'aller aux ennemis, d'attendre qu'ils soient à dix-huit pas de la Tranchée, avant que de faire agir les Grenadiers ; de leur faire tout le feu possible des Logemens & des Places d'Armes.

Pendant ce tems-là la Garde de Cavallerie avertie dès en montant à cheval de ce qu'elle a à faire en cas de sortie, dispose devant elle trois ou quatre petites Trouppes de 30. ou 40. Maîtres, chacune commandée par de bons Lieutenans, qui observant la marche des Ennemis attendent qu'ils soient engagés, & qu'on leur fasse le signal de la Tranchée : aussi-tôt ces petites Trouppes partent & prennent le galop, pour en charger les flancs, ou les couper tout-à-fait, pendant que les Grenadiers, sortant des Places d'Armes, les attaquent par la tête.

Le gros de la Cavallerie disposé en Escadrons suit au trot pour soûtenir les Détachemens, & couper si elle peut la sortie. Si elle est soûtenue par la Cavallerie de la Place, on la fait charger par quelques Escadrons, pendant que d'autres soûtiennent les petites Trouppes, & s'y joignent pour achever de défaire la sortie, & qu'ils poursuivent tant qu'ils peuvent se mêler avec elle, & s'en épauler contre le feu de la Place. Si-tôt que les Ennemis sont rencognés dans leur chemin couvert, l'Infanterie qui les chargée, se rejette dans la Tranchée, & la Cavallerie s'éloigne promptement à cause du feu de la Place.

C'est

Digitized by Google

C'eſt de cette maniere qu'on repouſſe les prémieres ſorties ſans de grandes pertes, les quatre & cinq prémiers jours de l'ouverture de la Tranchée. Quand la prémiere & ſeconde Places d'Armes ſont achevées & garnies de Trouppes, les Ennemis n'entreprennent plus de pareilles ſorties.

Mais comme la troiſiéme Place d'Armes ſe fait d'ordinaire fort près de la Place, & qu'elle eſt éloignée de la ſeconde, il arrive que l'Ennemi entreprend encore deſſus avant qu'elle ſoit achevée. Si la prémiere & ſeconde Place d'Armes ſont bien garnies, il eſt moins en état de réuſſir que ci-devant, cependant juſjuſqu'à ce que la troiſiéme ſoit en état de recevoir du monde, il peut être tenté d'entreprendre pour l'en empêcher. Quand la Tranchée ſe pouſſe juſqu'à la troiſiéme Place d'Armes, on ſe preſſe de la garnir & de la border de Trouppes à meſure que les parties s'achevent.

Lorſque cette Place d'Armes eſt une fois remplie de Bataillons, il n'y a plus d'autres ſorties à craindre, que celles qui ſe font à la dérobée, qui ſont toûjours petites, & qui ne s'entreprennent que la nuit; mais s'il avoit en vue quelque choſe de conſidérable, on ne fait pour le repouſſer, que la même choſe que j'ai marqué ci-deſſus.

Toutes les ſorties qu'on fait entre la troiſiéme Place d'Armes & le chemin couvert, ne ſe font que pour tâcher de ſurprendre quelque bout de ſape imparfait, pour renverſer le travail & y mettre le feu, pour obliger les poſtes avancés de la Tranchée à ſe découvrir.

Ces ſorties ſe font par dix, vingt, trente, ou quarante hommes appuyés de beaucoup de feu préparé contre ceux de la Tranchée s'ils ſe découvrent; mais loin de s'y expoſer, on fait apprêter le feu de la troiſiéme Ligne qu'on laiſſe agir, & quand il eſt tems on fait agir quelques Compagnies de Grenadiers; on ſe ſert du couvert des Tranchées tant qu'on peut, & on ne ſe preſſe point d'aller au-devant de ces ſorties, mais on leur donne lieu de s'engager pour les attirer ſous le feu, & quand elles ſont bien en deſordre on les fait repouſſer par les Grenadiers, ſans les pourſuivre trop loin on ſe contente de les rencogner chez eux.

Ces ſortes de ſorties ne peuvent avoir pour objet que de ſurprendre quelque tête de Tranchée imparfaite, d'obliger l'Aſſiégeant à s'expoſer au feu apprêté. Pour l'éviter on donne ordre aux ſapes & à ceux qui les joignent de ſe retirer promptement ſur le revers de la Place d'Armes. Dès qu'on voit paroître les prémieres têtes des ſorties on laiſſe agir quelque-tems le feu de la Place, & on ne les attaque que quand elles ſont engagées.

Les ſorties intérieures, comme je l'ai déja dit, ſe font dans l'enclos des chemins couverts. Si avant que d'être logé ſur le parapet du chemin couvert, l'Ennemi s'aviſe d'y venir, on ne s'opiniâtre point à le ſoûtenir, les Travailleurs ſe retirent, & les Gens armés à l'abri des Cavaliers. Quand leur feu eſt jetté, qui conſiſte peut-être à faire jouer quelques fugaces, on fait ſervir les ricochets, on remonte ſur les Cavaliers pour leur faire feu, & des gens frais bien munis de grenades, & de ce qui leur eſt beſoin repouſſent la ſortie, achevent de lui faire quitter le logement: on le fait enſuite réparer & mettre en état de pouvoir ſe ſoûtenir par lui-même le plûtôt qu'il eſt poſſible.

Si après qu'on a pris les traverſes les plus prochaines, l'Ennemi fait mine d'y revenir pour attirer les Aſſiégeans deſſus, & pour jouer quelques fougaces, on céde d'abord; & quelques momens après une Compagnie

pagnie de Grenadiers vient brusquement l'attaquer & le déloger. En même-tems il faut en faire entrer trois ou quatre dans le chemin couvert pour chercher le trou de la Mine, en tirer la fauciſſe, la rompre, ou l'enterrer, ſi on ne peut l'arracher.

Que ſi pendant toute l'émeute que cette action cauſe, la fougace joue, il faut ſe loger dans le trou qu'elle fait, & s'y couvrir auſſi-tôt, enſuite on s'étend, & on acheve de s'y établir.

Si avant d'avoir mis les logemens des Places d'Armes en état, l'Ennemi s'aviſe d'y revenir, on ſe conduit comme ci-devant, c'eſt-à-dire, qu'on ne ſe préſente pas, parce que le feu de la Place d'Armes, celui des ricochets, des bombes, & l'effet des pierres en font aſſez.

Si l'Ennemi fait une ſortie dans le foſſé (ce ne peut être que dans les foſſés ſecs) pour tâcher d'en traverſer le paſſage, pour y apporter du retardement & nuire à l'attachement du Mineur. Ces ſorties ſont ordinairemement foibles, mais on fait plonger les logemens du chemin couvert dans le foſſé, le plus près que l'on peut, & même les Batteries contre les flancs; on fait encore proviſion de quelques gargouches, chargées à balle de mouſquet, pour en cas de beſoin en charger promptement quelques piéces. Quand on travaille à l'épaulement du foſſé, on le charge de terre le plus qu'on peut afin qu'il ſoit moins facile à briſer, car ſi l'Ennemi l'attaque, ce n'eſt que dans cette vuë: on perce dans le foſſé par pluſieurs deſcentes, & l'on ſe met dans le logement le plus voiſin des Grenadiers pour accourir au ſecours de l'épaulement.

Voilà la maniere dont on s'oppoſe aux ſorties avec beaucoup d'avantage. Voyons à préſent la maniere de faire des ſorties avec ſuccès.

Lorſqu'on veut entreprendre des ſorties qui puiſſent cauſer du retardement aux approches, le Gouverneur fait marcher à la tête de la ſortie un petit Bataillon compoſé de 90. hommes, trente de front ſur trois de hauteur, auxquels il ajoute un quatriéme rang de trente Grenadiers.

Lorſqu'ils ſont en vue de l'Ennemi, ceux-ci doivent aller par les intervalles ſe poſter entre le prémier & le ſecond rang où ils prennent le devant ſuivant l'occaſion. On revêtit de cuiraſſes les 90. hommes, qui l'épée & le piſtolet à la ceinture, doivent encore avoir à la main de fortes & longues pertuiſanes, ou fourches à crochets, ou autres armes ſemblables. Ils doivent être ſuivis de près par un autre Bataillon de 180. hommes, 30. de front & 6. de hauteur.

Il faut que le prémier rang ſoit auſſi armé de toutes piéces, & les autres ſelon la coûtume. Les chefs de file ainſi armés, doivent faire l'arriere-Garde dans la retraite. Après le ſecond Bataillon doivent marcher deux cens Travailleurs, avec les outils néceſſaires, pour renverſer & démolir le travail que les Aſſiégeans auront fait.

Quinze ou vingt de ces Travailleurs doivent être chargés de toutes ſortes de feux d'artifice pour bruler ce que le tems ne leur permettra pas de détruire. Quelques autres d'entre eux doivent être munis de ce qui eſt néceſſaire pour enclouer les canons qu'ils ne pourront ni conduire dans la Ville, ni mettre à couvert ſous le feu de la Place.

Le Gouverneur doit encore envoyer à la ſuite de ces Trouppes, un Bataillon de 3. ou 400. hommes, qui marcheront à petit-pas, juſqu'à la tête des ouvrages de l'Ennemi: & s'il ſe trouve que ceux qui ont pris les devant, peuvent ſe paſſer de

Digitized by Google

de leurs secours pour combler l'entreprise, ils doivent faire halte.

Quoique la vigueur, la diligence & la bonne conduite, soient absolument nécessaires dans toutes les opérations de la guerre, c'est principalement dans cette action qu'elles doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue. Avec ces qualités inséparables des grands exploits, on surprend les Ennemis, on les met en desordre, on les contraint, on les force d'abandonner des travaux, qui une fois pris & détruits, sont très-difficiles à reprendre & à rétablir.

La bonne conduite nous préserve presque de tous les dangers, où une mauvaise nous précipite, elle nous ménage dans les ouvrages de l'Ennemi des ressources contre lui-même, & malgré qu'on soit forcé de faire retraite : on la fait en bon ordre à la faveur de ses propres Travaux.

Une sortie qui tend à ruiner les Ouvrages, se doit faire le même jour qu'on ouvre la Ligne de *contre-approche*. La raison en est, que le feu de cette Ligne doit voir l'Ennemi dans ses Travaux en flanc & de revers, & que par cela même, les Trouppes de la sortie n'auront affaire qu'à une partie de celles de la Tranchée.

En effet, sa défense ne peut qu'être partagée, puisque la Garde de l'endroit exposé à la vue de la Ligne de contre-approche, abandonnera son Poste pour un autre plus couvert. Si dans ce moment les Assiégeans se trouvent surpris par la sortie, on ne sçauroit douter qu'on ne les pousse sans beaucoup de difficulté hors de tous leurs Travaux.

La foiblesse, ou le peu de vigilance de ceux qui sont commis à la garde des Tranchées, doivent servir de régle au Gouverneur pour le nombre des Trouppes qu'il faut qu'il emploie aux sorties.

Toute occasion favorable de chasser les Ennemis de leurs Travaux, doit diriger sa conduite ; il importe peu de quelle maniere il s'y prenne, pourvu qu'il réussisse. Entre les diverses occasions qui se présentent, il y en a une qu'il ne doit pas oublier de mettre à profit, c'est lorsque le mauvais tems empêche les Assiégeans de se servir facilement de leurs armes à feu, on a pour lors assez bon marché de leurs Trouppes & de leurs Travaux.

Un seul exploit de bravoure n'assûre pas tellement une Place, qu'elle soit hors du danger. Souvent une défaite ranime l'Ennemi & oblige la Garnison de redoubler ses efforts. Un Gouverneur qui a de l'expérience, compte toûjours pour rien ce qu'il aura fait, s'il lui reste encore quelque chose à faire.

Il doit continuer d'alarmer & de fatiguer les Assiégeans, tantôt par de fausses, tantôt par de vraies sorties. Elles apportent de grands obstacles à l'avancement des Travaux, sur-tout si on les entreprend à différentes heures de la nuit.

Quinze ou vingt Maîtres suffisent pour causer un grand desordre parmi les Travailleurs, qui pris à l'improviste, & n'ayant d'autres armes qu'une pelle, & une pioche, quitteront bientôt la besogne pour prendre la fuite. Il n'est pas fort aisé de les ramener au travail, car comme ils ne demandent pas mieux que de s'en exemter par quelques prétextes, on a beau faire, on n'en retrouve jamais la moitié de ce qu'il y avoit auparavant. De cette maniere languissent les Travaux au préjudice des uns, & à l'avantage des autres, puisqu'il ne s'agit pas moins que d'une nuit entiere d'interruption ou peu s'en faut.

De pareilles *sorties* ont encore ceci d'utile, qu'elles découvrent à droite & à gauche les détachemens commandés pour soûtenir les Travail-

Digitized by Google

vailleurs, de ſorte que l'on peut ſe défaire d'eux comme du reſte, par le feu de la Place. Comme ces détachemens pourroient tomber ſur la Cavallerie, qui auroit effarouché les Pionniers, cette Cavallerie n'étant pas déſtinée pour combattre, doit en éviter l'occaſion.

Si dans la défenſe d'une Place un Gouverneur s'aviſoit d'envoyer huit ou dix hommes de cœur ſe ſaiſir de ceux qui ſont chargés de la conduite des attaques ; rien n'eſt plus aiſé. Ceux qui entendent le métier de la guerre, ſçavent tous, que ces gens vont reconnoître preſque ſeuls & ſans bruit les endroits par où ils doivent pouſſer leurs tranchées, par conſéquent il eſt très facile à huit ou dix hommes déterminés de ſe gliſſer ſur le ventre à la faveur de l'obſcurité, de les couper par derriere & de les prendre ſans coup ferir.

SORTIE chez les Turcs : je me ſuis dans l'article précedent aſſez étendu de la maniére que les Aſſiégés d'une Place font des *ſorties*, & de quelle façon les Aſſiégeans les repouſſent. Pour les Turcs leur maxime principale pour la défenſe d'une Place, eſt de faire de vigoureuſes *ſorties* bien ordonnées. C'eſt ce qu'ils firent au ſiége de *Naiſel* & de *Bude*, où ils avoient des Troupes d'élite, & en grand nombre, qui ſortoient preſque tous les matins à la pointe du jour, ſur-tout lorſqu'ils appercevoient quelque flanc des approches mal couvert, ou mal défendu. Ils font les ſorties avec tant de valeur, & de précipitation, qu'on eſt quelquefois obligé d'abandonner le jour, les travaux qu'on a faits la nuit.

SORTIES DES ANCIENS. Les anciens n'en faiſoient pas de petites. Ils ſortoient toûjours forts, & à propos, rarement en plein jour, & preſque toûjours à la faveur des ténébres, qui eſt l'heure la plus commode, & la plus heureuſe. Les *ſorties* générales ſont auſſi ordinaires chez les anciens, qu'elles ſont rares parmi nous, car on ne peut pas en trouver aucune depuis plus de trois cens ans.

Les *ſorties* les plus dangereuſes, & les plus redoutables chez les anciens étoient celles que l'extrêmité faiſoit naître, & lorſque la Place étoit ouverte de toutes parts, & le foſſé entiérement comblé, c'eſt-à-dire, lorſqu'on étoit au moment d'un aſſaut. Alors le chemin qui ſervoit aux Aſſiégeans pour attaquer les brêches, n'étoit pas moins favorable aux Aſſiégés, parce qu'en ces ſortes de cas l'ennemi ne penſe qu'à attaquer, & non à ſe défendre. Il eſt préparé pour l'un & ne l'étant pas pour l'autre, il eſt embarraſſé, lorſqu'on tombe bruſquement ſur lui, & de toutes parts, & qu'il ſe trouve lui-même attaqué. C'eſt ce qui arriva au ſiége de Lylibée par les Romains, où ceux-ci furent entiérement déconcertés par la ſortie générale que le brave Imilcon fit.

Les anciens étoient perſuadés que les hommes devoient faire des remparts de leurs corps, & de leur courage, lorſqu'ils n'avoient plus que cela à faire pour défendre une ville. Ce n'eſt plus la mode de pouſſer les choſes aux derniéres extrêmités. La conſervation d'une Place, qui couvre toute une frontiére eſt cependant mille fois plus précieuſe, que celle des trouppes, qui la défendent. Si les Juifs euſſent connu leurs forces au ſiége de Jeruſalem, Tite l'eût levé infailliblement, & avec honte.

Les ſorties des anciens étoient rares au commencement d'un ſiége, jamais qu'à propos, mais générales vers la fin, & dans la derniére extrêmité de leurs affaires, pour ſe ſauver par une autre. Ces ſorties, dont les moindres étoient au moins de la moitié de la garniſon, doivent

Digitized by Google

vent faire penſer que les Aſſiégeans étoient extraordinairement forts dans leurs approches.

Les ſiéges les plus mémorables, & les plus opiniâtres des anciens, nous fourniſſent une infinité d'actions de nuit. Les ſorties, comme les Aſſauts, tout ſe faiſoit, tout s'exécutoit preſque à ces heures. Nos François vifs, pleins de feu ont une méthode excellente contre les *ſorties*, c'eſt de ſauter tout d'un coup ſur le revers de la tranchée, & d'aller audevant de l'ennemi, deſorte qu'il ſe trouve tout étonné, tout ſurpris, & réduit à ſe défendre bien loin d'attaquer.

Ces ſortes de boutades ſont toûjours heureuſes, & font évanoüir les ſorties les mieux concertées, & les eſpérances des Aſſiégés. L'époque de ces contre-ſorties a commencé de nos jours à ce que nous apprend M. le Chevalier de Folard, & le Régiment de Navarre a été le prémier qui les mit en pratique.

Les ſorties noctürnes étoient fort du goût des anciens, & de nos peres. Les lignes de Valenciennes en 1656. furent forcées à la faveur d'une nuit ſans lune par Jean d'Autriche, & le Prince de Condé. Selon le Commentateur de Polybe, il ſembleroit que la race des grands hommes ſur les ſorties générales ſeroit perduë depuis Huniade que que M. l'Abbé de Vertot dans ſon Hiſtoire de Malte, met au rang *des plus grands Capitaines, de la Chrétienté, & ſeul de ſon tems comparable à Scanderberg.* Il n'y a qui que ce ſoit qui lui diſpute ce titre. Sa défenſe de Belgrade contre Mahomet en 1456. eſt digne des tems antiques.

Il ſemble que nous négligions les ſorties générales, & en cela nous le cédons aux Grécs & aux Romains, & même à ceux des Peuples de l'Aſie plus anciens qu'eux. Les ſorties générales de toute une garniſon, du moins de deux tiers, nous ſont aujourd'hui inconnuës, quoiqu'elles ayent été aſſez communes du tems de nos peres. Il n'y en a que trois ou quatre dans nos Hiſtoriens dans l'eſpace d'environ trois ſiécles.

Celle de Belgrade, défenduë par Huniade ; celle de Siget par le Comte de Sevin, celle d'Iſpahan contre le Rébele Méréwis, celle du ſiége de Tauris contre les Turcs, celle de Prague en 1744. par le feu Maréchal de Broglie contre les Autrichiens.

SORTIR du Port : ſortir le boute-feu à la main, c'eſt ainſi que pluſieurs s'énoncent, pour dire qu'un Port eſt aſſez bon pour en ſortir les Vaiſſeaux tout prêts à tenir la mer, ou touts prêts à combattre. En ce ſens le Port de Breſt eſt propre à ſortir le boute-feu à la main.

* SOUBARBE ; Terme de mer, qui eſt le nom de diverſes piéces de bois. On appelle auſſi *Soubarbe* la partie de la téte d'un Cheval où porte la gourmette.

* SOUBERME, terme de Mer, qui ſignifie un torrent cauſé par les pluies ou les neiges fonduës.

* SOUCHE ; En termes de Maçonnerie, c'eſt le corps d'une cheminée qui ſort du toit, & qui paroit au-deſſus le comble : c'eſt ce qu'on appelle la ſouche d'une cheminée. La *ſouche* eſt communément de trois pieds au-deſſus du comble.

* SOUCHEVRON ; c'eſt le nom d'une piéce de bois d'un comble en dôme, dans laquelle eſt aſſemblé ce qu'on nomme la clef, pour rétenir les deux chevrons courbes.

* SOUDAN, *voyez* SOLDAN.

* SOUFAITE ; c'eſt le nom d'une piéce de bois qu'on met au-deſſous d'un *faite*, & qui eſt liée par d'autres piéces.

SOUFLAGE eſt un renforcement des planches, qu'on donne à chaque Vaiſſeau.

SOUFLE : la compreſſion de l'air formée par la ſortie du boulet, hors d'une piéce de canon, eſt ce qui s'appelle le *ſouffle* de la piéce. Ce *ſouffle* abat quelquefois une partie des embraſures des batteries, particuliérement quand ce ſont des piéces à chambre concave.

SOUFLER les Canons : c'eſt les tirer avec un peu de poudre pour les nettoyer.

SOUFLER un Vaiſſeau, c'eſt lui donner un ſecond bordage par un revêtement de planches fortifiées par de nouvelles chaintes, ce qui ſe fait ordinairement aux Vaiſſeaux de guerre, lorſqu'ils ne portent pas bien leurs voiles ou qu'ils roulent, & ſe tourmentent trop à la mer. Cela eſt encore d'un ſecours contre l'Artillerie de l'Ennemi.

SOUFLEZ dans le baſſinet : ce commandement de l'exercice ſe fait en deux tems. Au prémier, on porte le fuſil à la bouche, les armes dans la même ſituation, que quand elles ſont préſentées. Au ſecond on ſouffle dans le baſſinet, & les armes retombent préſentées.

SOUFLURE ſe dit de certaines concavités ou certaines bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſſeur du métal, quand il a été fondu trop chaud. Dans les boulets quelquefois il ſe trouve des ſouflures en dehors, c'eſt un défaut, & ils n'ont pas leur poids.

SOUFRE. *Voyez* SALPETRE.

SOUFRETER : c'eſt louer à un autre le Navire qu'on a loué, ou frêter à un autre le Navire qu'on a affrete.

* SOUGARDE ; C'eſt le nom d'un demi cercle de fer, que l'on met au-deſſus de la détente d'une Arme à feu, pour empêcher que le reſſort ne ſe lache.

* SOUGORGE ; c'eſt le nom d'une bande de cuir qui paſſe ſous la gorge d'un cheval, pour tenir en état la têtiére de la bride.

* SOUILLE ; En termes de Mer, la ſouille d'un Vaiſſeau, eſt le lieu où il a poſé en baſſe marée.

SOULIER : c'eſt une piéce de bois concave, dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre, pour empêcher, qu'elle ne s'accroche ſur la préceinte, quand on la laiſſe tomber.

SOUN : c'eſt ainſi qu'on appelle les principaux, & les plus ordinaires Bâtimens de la Chine, tant les Navires de guerre, que les Vaiſſeaux marchands. Les plus grands *ſouns* de charge ſont du Port de 700. laſtes : mais ceux qu'on équipe en guerre ne paſſent que rarement cent laſtes. Ils ont de grands châteaux d'arriére, & d'avant, où les Soldats ſe placent, & il y a quelques légéres piéces de Canon, qui tournent ſur un pivot. Les plus grands *ſouns* ſont montés depuis 20. juſqu'à 30. piéces de Canon, & ſont très-forts d'équipage. Un *Soun* de 10. Canons porte 200. hommes. Ces Bâtimens ſont larges à l'arriére & vont en étréciſſant peu à peu vers l'avant. Ils n'ont point de quille, & ſont plats par deſſous, ce qui fait qu'ils ſe renverſent ſouvent. Ils ont un grand mât, & un mât d'avant, ſans hunes. Au-lieu de haubans ils ont un ou deux cordages, qui ſont comme deux étais l'un à l'avant, l'autre à l'arriere. Ils n'ont point l'uſage des poulies de Vaiſſeau, mais ſeulement des poulies communes, dont il y en a une au haut de chaque mât pour hiſſer la voile. Les voiles ſont d'écorce de roſeaux, qui ſont ſi-bien entrelacées enſemble, & avec des feuilles de banboue, que le moindre vent ne ſçauroit paſſer au travers. Il n'y a point de vergues, auſſi ne peut-on pas ſi facilement, ni ſi prom-

promptement amener les voiles, comme en Europe. On eſt obligé de démarrer toutes les cordes, qui les amarrent aux mâts, & après cela on roule les voiles, & on les met ſur le pont, à peu près comme on fait aux *Semaques* en Hollande. Il y a ſeulement une éparre vers le haut du mât, qui traverſe les voiles pour les ſoûtenir. Au-lieu de bras, & d'écoutes, il y a divers petits cordages, qui ſont amarrés à un plus gros, & qui en font l'Office. Ces cordages s'appellent *mille jambes* chez les Hollandois, & ils ſervent auſſi de boucle. Les ancres ſont de bois, & elles enfoncent, & tiennent ſi-bien, qu'elles ne le cédent point aux ancres de fer. Elles n'ont ni jas, ni patte, mais ſeulement en bas deux longs bois pointus. La gaule d'enſeigne eſt placée dans l'endroit, où nous plaçons le mât d'artimon. Le bâton de pavillon eſt à peu près, comme le mât. Il y a une poulie par le haut pour hiſſer & amener les pavillons, qui ſont ſuſpendus de travers à ce manteau.

* SOUPAPE ; On donne ce nom à tout ce qu'on met pour arrêter l'eau dans les pompes & dans les tuyaux. C'eſt ordinairement une platine de cuivre, au milieu de laquelle eſt un trou, qui ſe bouche avec une autre platine ou une boule. Les ſoupapes ſervent dans les réſervoirs & les baſſins pour les vuider ; ce qui ſe fait en ouvrant la ſoupape. Dans le corps des Pompes, elles ſervent à laiſſer paſſer l'eau que le piſton pouſſe par deſſous, & & à la rétenir enſuite par deſſus.

* SOUPENTE ; c'eſt une petite conſtruction de charpente, en maniére d'entreſolle, qu'on pratique dans la hauteur d'un plancher, pour y coucher un Valet, pour ſerrer du bois, & pour diverſes autres commodités.

En termes de charpenterie, *ſoupente* ſe dit d'une piéce de bois rétenuë à plomb par le haut, qui entre dans la conſtruction d'une Gruë, & qui ſert à tenir ſuſpenduës le treuil & la rouë.

Soupente, en termes de Maçonnerie, ſe dit des liens de fer qui ſervent à ſoûtenir la hotte d'une cheminée.

SOUPER des Soldats de garde. Il y a des garniſons, où les Caporaux peuvent permettre à deux Soldats par eſcoüade d'aller ſouper, obſervant de ne pas donner cette permiſſion, à d'autres, que les deux prémiers ne ſoient de rétour. Si quelqu'un tardoit trop à venir, ils doivent en rendre compte à leurs Officiers, afin de les faire châtier de leur négligence. On ne donne cette facilité aux Soldats que dans les poſtes qui ſont dans l'enceinte du corps de la place : car dans ceux du dehors, ils doivent y porter à manger, & y reſter ſans les quitter, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

* SOUPIRAIL ; En térmes d'Architecture, c'eſt une Ouverture en glacis entre deux jouës rampantes, pour donner de l'air & un peu de jour à une cave, ou à un Celier.

* SOURDRE ; ce mot ſignifie l'action d'une eau vive qui ſort de terre ou de quelque autre lieu.

SOURDRE au vent : Vaiſſeau qui ſourd bien au vent : cela ſe dit d'un Vaiſſeau, lorſqu'il tient bien le vent, & qu'il avance à ſa route, en cinglant à ſix quarts de vent près du rumb, d'où il vient. *Sourdre* ſe dit encore d'un nüage, qui ſort de l'horizon, & qui s'éleve vers le Zénith.

SOUS-BANDE. *Voyez* SUS-BANDE.

SOUS-BRIGADIER, eſt un Officier de Cavallerie deſtiné à ſoulager le Brigadier. Il eſt Haute-

paye dans les Régimens de Cavallerie.

SOUS-LIEUTENANT eſt un Officier de quelque corps de Cavallerie ou d'Infanterie pour partager dans l'un & dans l'autre les ſoins de la Charge de Lieutenant. Chaque Compagnie des Gendarmes, des Chevaux-Légers, des Mouſquetaires, & des Dragons a un Soulieutenant, il y en a deux dans chaque Compagnie des Gardes Françoiſes, un dans chaque Compagnie des Gardes Suiſſes, dans les autres Régimens il y en a un par Compagnie.

SOUTE, en terme de marine, eſt le plus bas des étages de l'arriere & qui eſt toûjours enduit de plâtre pour mieux ſervir de Magaſin à renfermer les poudres & le biſcuit.

SOUTENIR: marée qui ſoutient un Vaiſſeau, cela ſe dit d'un Vaiſſeau qui va auprès du vent, & qui trouvant le courant de la mer, qui lui eſt contraire, eſt ſoutenu par l'un contre la force de l'autre, enſorte qu'il va où il veut aller. *Soutenir* chaſſe, c'eſt-à-dire, ſe battre en retraite. Se *ſoutenir*: c'eſt démeurer dans le même parage & ne pas dériver, nonobſtant le vent, les courans ou la marée contraire, quoique ſans avancer auſſi, ou ſans avancer beaucoup.

SOUTERRAINS: les ſouterrains ſe font ſous l'envelope de la Place, ou dans ſes dehors, & ſervent à mettre les Trouppes & les munitions de guerre à couvert de la bombe, & à prévenir les Aſſiégeans dans leurs mines.

* SOUVENTRIE'RE, c'eſt le nom d'une courroie de cuir qu'on met ſous le ventre des chevaux de voiture pour contenir leurs harnois.

* SPAHIS; C'eſt le nom d'un Corps de Cavallerie Turque, qui eſt payée par le Grand-Seigneur, & qui ne poſſede aucun fond de terre comme les *Zaims* & les *Timariots*. Il eſt de douze ou quinze mille hommes, compoſés des *Silbataris*, qui ſont diſtingués par leur cornette jaune, & des *Spahis-glanis*, qui ont une cornette rouge. Dans l'origine, ceux-ci étoient les valets des autres, & n'ont été diſtingués que pour avoir mieux fait que leurs maitres dans une bataille.

* SPALT; c'eſt le nom d'une pierre écailleuſe & luiſante, qui a la propriété d'aider à fondre les métaux. Elle vient d'Allemagne & d'Angleterre.

* SPARIES, ſe dit de tout ce que la mer jette ou *ſéme* vers ſes bords, comme l'ambre & le corail.

* SPARTON; C'eſt le nom d'un cordage de mer qui eſt fait de Geneſt d'Eſpagne.

SPHE'RE: c'eſt un corps ſolide dont toutes les lignes tirées du centre à la circonférence ſont égales. *Sphére* ſe dit particuliérement d'un inſtrument vulgaire, qui eſt compoſé de divers cercles & d'un axe qui le traverſe, avec un petit globe au milieu. Il ſert à repréſenter la machine du monde & les mouvemens céleſtes. Ce mot ſe dit auſſi de la diſpoſition du Ciel, rélative à la ſituation de divers Peuples.

* SPHE'RES d'Artifice; *Voyez* CERCLES.

* SPHEROIDE; c'eſt le nom qu'on donne à une figure ſolide qui repréſente une Sphére, mais d'une rondeur imparfaite, produite par le mouvement d'une Ellipſe autour de l'un de ſes axes.

* SPIRAL; *Ligne ſpirale*, ſe dit d'une ligne courbe qui tourne en rond comme une vis, en s'éloignant continuellement de ſon centre.

* SPUTER; c'eſt le nom d'une ſorte de métal, blanc & dur, que les Hollandois ont apporté des Pays étrangers en Europe, & qui ne peut être employé qu'en fonte, parce qu'il eſt aigre & caſſant.

SQUE-

Digitized by Google

SQUELETTE: c'eſt un Navire dont il n'y a que les principales piéces aſſemblées, comme la quille, l'étambord, les varangues & les genoux, & qui n'eſt pas couvert de planches.

* STADE: C'eſt le nom Romain d'une méſure de lieux. Il venoit du grec, & ſignifioit à Rome, ſix cens vingt-cinq pieds, ou cent vingt pas géométriques. Huit ſtades font un mille d'Italie.

* STADION; C'étoit chez les Grecs un eſpace, couvert ou découvert, d'à peu près une ſtade de longueur, où l'on s'éxerçoit à la courſe.

* STAMENAIS; C'eſt le nom de certaines piéces de bois courbes, qui ſervent à la conſtruction d'un Vaiſſeau, & qui s'appellent auſſi *genoux*.

* STATION; C'eſt dans le Nivellement l'endroit, où poſe le Niveau, pour en faire l'operation; c'eſt pourquoi un coup de Niveau, eſt compris entre deux *ſtations*.

* STATIQUE; c'eſt la partie des Mathématiques qui embraſſe la connoiſſance des poids, des centres de gravité, & de l'équilibre des corps.

L'Hydrauſtatique enſeigne à connoître les corps péſans, étant conſidérés ſur des corps liquides, avec la comparaiſon des uns & des autres.

* STATUAIRE, Sculpteur qui fait des ſtatuës.

Statuaire ſe dit auſſi de l'art même des ſtatuës. Le *Statuaire* eſt un art fort ancien.

* STATUE; c'eſt une repréſentation d'une perſonne en relief, ſoit de pierre, ſoit de bois, ſoit de métal.

Statuë pédeſtre, c'eſt une Statuë en pied ou de bout comme celle de la Place des Victoires.

Statuë équeſtre, c'eſt celle qui repréſente un homme à cheval, comme celle de Marc-Aurele à Rome, & celle de Louis XIV. dans la Place de Vendôme.

Statuë de fonte. Les Ouvrages de fonderie ſont fort anciens; mais on peut dire que cet Art ne s'eſt perfectionné que vers le milieu du dernier ſiécle, où l'on a fondu d'un ſeul jet de grands morceaux, ce qu'on n'avoit point hazardé, ni peut-être imaginé juſqu'alors. Telle eſt par exemple la *Statuë équeſtre*, dont on vient de faire mention, érigée dans la Place de Vendôme; ouvrage qu'on peut régarder comme le chef-d'œuvre de la Fonderie. Ce morceau qui a vingt & un pieds de hauteur, eſt fondu d'un ſeul jet, ce qui le diſtingue de toutes les *Statuës* équeſtres, ſoit antiques, ſoit modernes, fonduës auparavant: en effet les autres *Statuës*, comme celle de Marc-Aurele à Rome, celle de Côme de Medicis à Florence, d'Henri IV. ſur le Pont-neuf à Paris, & beaucoup d'autres ont été fonduës à pluſieurs répriſes.

Les Egyptiens & les Grecs ont connu l'art de fondre; mais ce qui reſte de leurs ouvrages, & ce qu'on en ſait par l'Hiſtoire, n'eſt que fort médiocre pour la grandeur, excepté le Coloſſe des Rhodes, la *Statuë* coloſſale de Neron, & un petit nombre d'autres ouvrages. Il y a même lieu de croire que ces derniers morceaux n'étoient que de platinerie de cuivre ſans être fondus: de ce dernier genre eſt la ſtatuë équeſtre du Connêtable de Montmorency qu'on voit à Chantilly.

Une choſe qui arriva dans le tems de la fonte de Statuë équeſtre de la Place de Vendôme, fait préſumer qu'on pourroit faire d'un ſeul jet des morceaux beaucoup plus conſidérables: voici le fait. En voulant éprouver le fourneau, avant que de faire la grande fonte, on y avoit fondu vingt milliers de métal, qui quoiqu'expoſé à l'air, a

Digitized by Google

coulé dans les Lingotiéres éloignées de cinquante pieds du fourneau, ſans ſe figer. De cette expérience, on peut juger que s'il a coule cinquante pieds de matiére, quoiqu'expoſée à l'air, ſans ſe figer, & dans des conduits qui n'avoient été échauffés, il pourroit couler dans une foſſe par des jets renfermés, échauffés, & fort ſéches par le récuit, au double & plus de la hauteur de cet ouvrage.

Ceux qui voudront connoître plus particuliérement toute la Méchanique du grand ouvrage de la Statuë équeſtre de la place de Vendôme, n'ont qu'à conſulter le Mémoire curieux que M. de Boffrand a publié ſur cette matiére, & par lequel il a conſigné à la poſterité l'invention d'un Art (l'art de fondre de grands ouvrages d'un ſeul jet) qui fait tant d'honneur au ſiécle de Louis XIV.

Statuë curule, c'eſt celle qui répréſente un homme dans un Char, comme on en a vû dans les Cirques & dans les Hipodromes anciens.

Statuë allegorique, c'eſt celle qui ſous le ſymbole de la figure humaine, répréſente des Fleuves, des Divinités, &c.

Statuë Hydraulique, c'eſt celle qui ſert d'ornement à une fontaine, & qui fait l'office de jet ou de robinet par quelqu'une de ſes parties.

Statuë coloſſale, c'eſt celle qui eſt beaucoup plus haute que nature, comme le Coloſſe de Rhodes, & l'ancienne Statuë de Neron.

Statuë Perſique ; c'eſt toute figure d'homme qui fait l'office de colonne ſous un entablement.

Statuë Cyriatique ; c'eſt la ſtatuë d'une femme qui ſert au même uſage.

* STEREOMETRIE ; C'eſt le nom d'une partie de la Géometrie pratique, qui enſeigne à méſurer les ſolides, ce qui s'appelle quelquefois *jauger*.

* STILET ; C'eſt le nom d'un petit poignard long & étroit, dont la bleſſure eſt fort dangereuſe.

* STOMPER, c'eſt deſſiner avec des couleurs en poudre. On employe, au-lieu de craion, ou de pinceau, le bout d'un petit rouleau de papier qui ſert d'appliquer les couleurs.

* STRAPASSER, STRAPASSONNER, eſtropier ; un deſſein *ſtrapaſſé*, *ſtrapaſſonner* des Figures, c'eſt le rendre gaucheres & les eſtropier.

STRAPONTIN : c'eſt un lit que l'on ſuſpend en l'air, & qui eſt attaché à deux arbres ou à deux pieux. On s'en ſert dans les pays chauds, pour ſe garantir des inſectes qui importunent, ou des bêtes venimeuſes. On attache cette ſorte de lit à deux cordes dans un Navire.

STRATAGEMES : de tous tems il y a eu des *ſtratagêmes* de guerre. Deux Auteurs à peu de tems de diſtance l'un de l'autre, Sextus-Julius-Frontinus ſous Trajan, & Polyen ſous Antonin, & Verus ſucceſſeurs d'Adrien, ont écrit ſur les *ruſes*, & *ſtratagêmes* de guerre, des grands Capitaines de tous les ſiécles, ſans oublier les Femmes Illuſtres, que Polyen a reſervées pour la fin de ſon dernier Livre.

Si quelqu'un de nos Ecrivains vouloit ſe donner la peine de recueillir les *ruſes* & les *ſtratagêmes*, dont ſe ſont ſervis nos plus grands Capitaines, l'ouvrage ſeroit autant utile que curieux.

Chaque Général a ſes *ruſes*, & il y en a que le tems, les lieux font naître, & que l'on ne doit pas négliger. Mais en fait de *ruſes* on ne doit employer que celles où il entre de l'eſprit, & du ſçavoir, & non de celles où la trahiſon y entre pour quelque choſe.

Il y en a qui prétendent que tout eſt permis à la guerre, & que l'on peut ſe procurer par tels moyens

Digitized by Google

yens que ce ſoit, la réuſſite de ce qu'on entreprend : c'eſt de quoi ne tombent point d'accord les Auteurs qui ont écrit du droit des Gens.

Il faut que la probité & la grandeur d'ame paroiſſent dans toutes les actions humaines. Il peut y avoir des *ſtratagêmes* plus permis les uns que les autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué les prémiers, & Annibal peut être régardé comme un de ceux qui ont le mieux réuſſi en de ſemblables manœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a été ſouvent imitée & qui le ſera toûjours. Il avoit à paſſer le Rhône, & manquant de bien des choſes puur tenter ce paſſage en la préſence d'une Armée ennemie, dont il étoit obſervé, il fit ſemblant de vouloir reſter dans ſon Camp : il y fit faire grands feux & beaucoup de bruit : cependant il décampa la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla paſſer en un endroit, où il jugea n'avoir point été ſuivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réuſſit, cela lui donna le tems de conſtruire tous les radeaux de paſſage dont il eut beſoin, & il évita par-là d'en venir aux mains avec gens dont il ne connoiſſoit pas le ſçavoir, & qu'il avoit interérêt d'éviter, pour n'être point arrêté dans ces deſſeins.

Entre les bonnes qualités d'un Général, celle de ſçavoir cacher ſes marches & prévenir celles des ennemis n'eſt pas des moindres. Par-là on fatigue ſes Ennemis, on les déroute dans leurs projets, & en les leur faiſant manquer, ont prend ſur eux des avantages qu'ils auroient eu, ſi l'on n'avoit pas ſçu *ruſer* à propos.

L'Armée du Duc de *Saxe-Weymar* ayant aſſiégé Briſac en l'année 1638. les Impériaux s'avancerent pour ſecourir cette Ville. Le Duc de *Weymar* de ſon côté avec ſes Suédois, & des François joints à lui, alla au-devant des Allemands, les deux Armées ſe rencontrerent au lieu appellé *Wittenweir*. Les Impériaux arrivés les prémiers s'emparerent d'une hauteur, qui leur auroit donné tout l'avantage du combat, ſans un *ſtratagême* que le Comte de *Guébriant*, qui fut depuis Maréchal de France, & qui pour lors étoit Lieutenant-Général dans l'Armée Suédoiſe, propoſa afin de faire déloger l'Ennemi de ſa hauteur.

Ce *ſtratagême* fut exécuté & eut ſa réuſſite. Ce fut de faire mettre des tambours & des trompettes dans un bois voiſin du lieu que l'on vouloit avoir. Au bruit que firent ces inſtrumens militaires, les Impériaux croyant aller être attaqués, du côté d'où leur venoit ce bruit, y marcherent.

Auſſi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur, le Duc de *Weymar* s'en ſaiſit, & ſçut par ce moyen ſe donner ſur l'Ennemi le même avantage, que celui-ci avoit d'abord eu ſur lui. C'eſt l'Hiſtoire du Maréchal de Guébriant, qui fournit le recit de ce fait.

Enfin les *ruſes*, dont on peut ſe ſervir en Guerre, ſont une des belles parties de cet art. De tous tems les plus grands Capitaines s'en ſont ſervis, & elles ont beaucoup contribuée à leur réputation.

Dolus an virtus, quis in hoſte requirat ? (Virg. Eneid. L. 2.)

Un habile Général, entre autres *ſtratagêmes* dont il uſe, épie les occaſions que l'ennemi court la Campagne & ſe diſperſe, pour envoyer ſur lui des détachemens de Cavallerie ou d'Infanterie, lui dreſſe des embuches bien ſecrettes aux paſſages des riviéres, aux gorges des montagnes, aux défilés des bois, ſur les marais, & ſur les chemins propres à ces entrepriſes.

Digitized by Google

Il régle ſi bien ſes marches, qu'il fond ſur l'Ennemi aux heures qu'il repaît ou qu'il dort. Si l'Ennemi fait des courſes, il tâche de l'attaquer, quand il eſt fatigué d'une longue marche, il ſurprend la queuë de ſon Armée, & il lui enléve, s'il le peut, les Quartiers qu'il peut avoir ſéparés, pour la commodité du fourrage & des vivres. On trouve dans l'Hiſtoire de France, & dans des Hiſtoires particuliéres, tous les *ſtratagêmes* dont ſe ſont ſervis nos plus grands Capitaines.

Un Général, qui eſt battu dans une affaire générale, peut rejetter ſon malheur ſur la fortune, quoique l'art & la ſcience ayent le plus de part aux événemens des Batailles; mais celui qui s'eſt laiſſé ſurprendre & qui a donné dans les embuſcades de ſon Ennemi, ne peut point abſolument excuſer ſa faute, parce qu'il pouvoit éviter d'y tomber par ſa vigilance, & par le moyen de bons Eſpions.

Outre les *ſtratagêmes* dont un Général peut ſe ſervir, pour faire tomber une partie de l'Armée de ſon ennemi, & même toute ſon Armée entiere dans des embuſcades, il y a encore différens *ſtratagêmes* pour ſurprendre une Place.

On le peut faire, ſoit en y faiſant entrer des Soldats déguiſés, ſoit en embarraſſant les Portes, ſoit en ſe gliſſant par quelque lieu mal gardé, par des aqueducs & des ſouterrains abandonnés, par des embraſures trop baſſes, par des lieux qui paroiſſent inacceſſibles, par quelques portes maſquées d'une ſimple muraille, qu'on peut abattre facilement par quelque ſortie ou entrée de riviére, ou enfin en ſe ſervant de quelque autre détour ou ruſe, ſelon que l'occaſion s'en préſente.

De quelque maniere qu'on projette ces ſortes d'entrepriſes, il faut auparavant avoir bien reconnu le dehors & le dedans de la Place, les endroits par où l'on peut s'y gliſſer, la force ou la foibleſſe de la garniſon, en un mot tout ce qui peut nuire à la ſurpriſe, ou la favoriſer, de peur d'envoyer à la boucherie ſes meilleurs Soldats: car ce ſont ordinairement ceux-là qu'on choiſit pour de pareils deſſeins.

Il faut ſur-tout être bien aſſûré que la Garniſon ne fait pas ſon devoir, que les Corps de Gardes ſont mal-garnis, que les Soldats s'en abſentent pour aller jouer ou boire, que les Chefs ſont négligens à faire obſerver l'ordre des Gardes & des Rondes, que les Portes ſont malgardées ou qu'il y a des lieux entiérement négligés, n'étant pas poſſible de ſurprendre une Place où les régles ſont exactement obſervées.

Si l'on peut ſurprendre une Place par une porte, on fait entrer auparavant & à divers tems des Soldats déguiſés en femmes ou en Moines, enſuite on fait marcher quelques charrettes chargées de foin, de paille ou de quelqu'autre marchandiſe, & l'on embarraſſe la porte en démontant une roue ou en tirant une cheville, par le moyen de laquelle l'aiſſieu vienne à ſe briſer, ou enfin de quelque autre maniere que ce ſoit.

Alors les Soldats déguiſés ſe joignant aux Conducteurs des charrettes, & à ceux qu'on peut avoir cachés dans le foin & la paille, ſe jetteront ſur le Corps de Garde, tandis que les Troupes qu'on aura miſes en embuſcades autour de la Ville, s'avanceront promptement, & tâcheront de ſe rendre maîtres de la Place, avant qu'on ait le loiſir de leur faire tête.

Les Villes où il y a grand abord, ſoit à cauſe de quelque Egliſe célébre & fréquentée par les Peuples des environs, ſoit à cauſe de quelque réjouiſſance, de quelque grande Foire ou Marché, & celles qui ont

Digitized by Google

ont dans leur territoire quelque Pélerinage, où les femmes vont ordinairement, ſont très ſujettes à ces ſortes de ſurpriſes, étant alors facile de faire entrer dans la foule des Soldats déguiſés.

Si c'eſt par l'entrée ou la ſortie d'une riviére qu'on veut ſurprendre la Place, on enverra pendant une nuit obſcure quelques perſonnes, qui ſcieront quelques-uns des pieux qui la traverſent à deux pieds ſous l'eau ſans les achever tout à fait, & la nuit du lendemain on chargera de Soldats pluſieurs Bateaux, qui venant à choquer ces pieux les abattront & donneront par la entrée dans la Place.

S'il y avoit une chaîne & qu'elle fût bien longue, on couperoit alors les pieux qui la ſoûtiennent ſur le milieu, ou l'on couleroit à fond les Bateaux, ſur leſquels elle ſeroit appuyée, & la chaîne venant à baiſſer, on feroit aiſément paſſer par-deſſus les Bateaux chargés de Soldats. Que ſi la chaîne n'étoit pas longue, on la limeroit avec une lime ſourde, ou on la romproit avec des eaux fortes.

On peut auſſi faire entrer pendant le jour des Soldats cachés dans des Bateaux, chargés de paille, de foin, ou autres marchandiſes, mais il faut pour cela que les Conducteurs de ces Bateaux ſoient connus de la Place, & s'être bien aſſûré qu'ils ne vous trahiront pas.

Quand il y dans la Place quelque lieu négligé, qu'on croit inacceſſible, il faut être bien ſûr qu'il n'y a point de Sentinelle, que les Corps de Garde en ſont éloignés, & que la Garniſon eſt foible : car il faut beaucoup de tems pour faire monter un nombre conſidérable par cet endroit, & ſi on venoit à s'en appercevoir, ceux qui ſeroient montés ſeroient perdus ſans reſſource, à cauſe de la difficulté du retour, à moins qu'ils ne puiſſent réſiſter à ceux qui les attaqueroient.

On peut encore ſurprendre une Place en envoyant quelque Batteleur qui amuſe les Habitans, & les Soldats, & pendant ce tems-là on fera entrer du monde par quelque porte mal gardée.

On peut mettre le feu à quelque bois, ou quelque maiſon des environs pour attirer dehors une partie de la Garniſon & des Habitans & ſe rendre maître de la Place à moitié dégarnie.

Des Déſerteurs ſuppoſés peuvent mettre le feu en pluſieurs endroits différens de la Ville, afin que tandis qu'on ſera occupé à l'éteindre, ceux qui entreprennent la ſurpriſe puiſſent monter ſur les murailles, ſans être apperçus, ou ſe rendre plus facilement maîtres des Portes.

Enfin il y a une infinité d'autres moyens que l'on pouvoit employer ſelon le tems, la ſituation, le lieu & les autres circonſtances, comme on peut voir par une infinité d'exemples, qui ſont rapportés dans les Hiſtoires. Mais pour empêcher les *ſtratagêmes*, il faut réparer tous les endroits des remparts par où l'Ennemi pourroit s'introduire dans la Place, faiſant bâtir les vieilles portes faciles à démaſquer, bouchant & comblant les ſoûterrains, mettant des doubles grilles aux égouts ou aqueducs, avec des Sentinelles pour les garder, & faiſant fermer toutes les embraſures, ou autres ouvertures, qui ſe trouvent trop baſſes. S'il n'y a point de ponts devant les portes, on y mettra des paliſſades & Barrieres avancées, ou l'on tiendra des Conſignes pour arrêter les Etrangers, & viſiter les chariots, que l'on ne laiſſera paſſer que les uns après les autres, ſans leur permettre de s'arrêter, ou d'embarraſſer le paſſage. On fermera de même les entrées des riviéres, & l'on

Digitized by Google

l'on viſitera ſoigneuſement toutes les barques.

* STRELETZ, au pluriel *Streltzy*, mot Ruſſe, qui vient de *Strelai*, flêche ou trait. C'étoit le nom d'une milice Ruſſienne, d'ancienne inſtitution, & entretenuë en tems de paix comme en tems de guerre. Elle ſervoit à pied, & ſes armes primitives étoient, comme l'indique leur nom, des arcs & des flêches. On leur donnoit enſuite, par préférence, des fuſils & des Mouſquets; le reſte des Armées Moſcovites, que l'on ne ramaſſoit que dans les cas urgens, conſervoit les flêches & les lances, dont chacun s'armoit à ſa fantaiſie.

Ces *Streltzy* étoient, dans les tems reculés, la ſeule trouppe réglée de Ruſſie. Ils étoient au nombre de vingt à vingt-quatre mille hommes, avoient toutes ſortes de priviléges, & un fauxbourg de la Ville de Moſcou leur étoit aſſigné pour démeure, qui porte encore le nom de *Strelezkaïa Slaboda*. Ils réſſembloient aſſez, quant à leur licence, aux Milices prétoriennes de Rome, ſous les prémiers Empereurs, & aux Janiſſaires de Conſtantinople. Ils ſe mutinoient ſouvent comme eux, & ſe mêloient du Gouvernement. Leur derniére révolte en 1698. lorſque le Czar Pierre I. ſe trouvoit hors du pays, leur fut funeſte, & cauſa leur ruine totale. Le Czar, à ſon rétour, en exſtirpa juſqu'au nom, & mit ſes trouppes ſur le pied des autres Nations de Europe.

La paye ordinaire d'un *Streletz* étoit de ſept *Roubles* & douze muids d'avoine, par an.

L'avoine eſt encore de nos jours une denrée néceſſaire au ſoldat moſcovite; il la grille, & en fait une farine, appellée *Toloqueno* dont il porte toûjours une bonne proviſion ſur ſoi, jointe à une petite ourque de vinaigre. En détrempant cette farine dans de l'eau, mêlée avec un peu de vinaigre, c'eſt une ſouppe ou plûtôt une bouillie toute faite; En lui donnant la conſiſtance d'une pâte, c'eſt ſon pain & ſa viande; Quand avec cela il peut avoir des *Chety*, qui eſt une ſouppe aux choux ou herbes hâchées, ſa chere eſt parfaite: Une *Tcharotcheka* ou petit verre de brandevin y met le taux & le comble. C'eſt une grande reſſource dans les marches de longue haleine, par des déſerts & des pays incultes, mais les ſubſiſtances de cette nature, qui font vivoter chétivement, ne ſont pas propres à nourir l'ardéur militaire & l'eſprit des combats, quand on en auroit d'ailleurs des doſes ſuffiſantes.

STRIBORD, terme de Marine, *tribord*, *dextribord*, *extribord* ou *tienbord*, c'eſt le côté de la main droite du Vaiſſeau, au reſpect d'un homme, qui étant à la poupe, fait face vers la proüe. Ces mots ont été corrumpus du mot *d'extribord*, & le plus en uſage eſt celui de *ſtribord*. Le côté de main gauche s'appelle *bas-bord*. *Stribord* eſt employé comme un terme de Commandement. *Voyez* BASBORD.

* STRUCTURE: Ce mot ſignifie la maniére dont un edifice eſt bati. Une Maiſon de belle *ſtructure*.

* STUC; On appelle ainſi une eſpéce de mortier blanc & fin, compoſé de chaux, & de poudre de marbre blanc, qui ſe manie pour en faire toutes ſortes d'ouvrages, & qui étant ſec prend un poli qui approche de la plus belle pierre.

* STUCATEURS; Ce ſont les Ouvriers qui travaillent en Stuc.

SUAGE: ce mot ſignifie le coût des graiſſes & des ſuifs, dont on eſt obligé de tems en tems d'enduire un Vaiſſeau, pour faire qu'il coule plus doucement ſur les eaux.

* SUA-

Digitized by Google

* SUAGE : nom d'un outil dont les Serruriers ſe ſervent pour forger les piéces en demi-rond, les piéces triangulaires, &c.

SUBALTERNES : Officiers ſubalternes : ce ſont les Lieutenans, Soulieutenans & Enſeignes. Les *Officiers ſubalternes* doivent ſe faire porter beaucoup de reſpect par les Sergens & Soldats, & avoir avec eux des manieres nobles & ſupérieures, ſans affecter trop de fierté, ni auſſi nulle familiarité de peur de s'expoſer au mépris. C'eſt à eux d'avoir l'œil ſur la conduite des Sergens, pour les empêcher entre autres choſes de maltraiter les Soldats de leur Compagnie. Ils doivent étudier les caractéres des Sergens, Caporaux & Soldats, & punir leurs fautes par des châtimens proportionnés. Quand le Régiment eſt cazerné, il eſt bon qu'ils viſitent tous les matins, du-moins ſouvent leur Compagnie, pour voir ce qui s'y paſſe.

Il eſt de l'honneur d'un Officier ſubalterne d'être adroit dans le ſalut du Sponton, dans le maniement des armes, & de ſçavoir montrer l'exercice aux Soldats mal adroits. Ils ſont obligés de viſiter leurs Supérieurs & de leur rendre compte de ce qui ſe paſſe à leur Compagnie, & dans l'abſence du Capitaine, ils doivent ſur-tout ſe faire rendre un compte exact de ce qui ſe paſſe à la Compagnie. Quant au ſervice des *Officiers ſubalternes*, il ſe trouve répandu dans tout ce Dictionnaire, ſous différens termes, comme celui des auteurs Officiers : & il eſt inutile d'entrer ici dans un nouveau détail.

* SUBGRONDE ; c'eſt le nom de la partie du toit d'un bâtiment qui eſt en ſaillie, pour empêcher que les murs ne ſoient endommagés par l'écoulement des eaux de pluie.

* SUBORDINATION ; C'eſt l'état ou la condition d'un inférieur par rapport à ſon ſupérieur. On appelle auſſi ſubordination un ordre graduel de choſes ſubordonnées, c'eſt-à-dire, qui ſont les unes au-deſſous des autres.

SUBSISTANCE. Il y a deux ſortes des ſubſiſtances : les unes ſe trouvent dans le Pays, comme les fourrages, & ſouvent les grains pour des diſtributions. Les autres ſe tirent de loin, comme le pain, le vin, la viande, & les menuës fournitures de l'Armée. Le bois & la paille ſont des commodités indiſpenſables. Un Général a ſoin que ſon Armée en ſoit pourvuë, parce que leur défaut a de dangereuſes conſéquences. *Voyez* FOURRAGE, PAILLE, BOIS, EAU, LEGUME, PAIN, VIN, VIANDE, *&c.*

SUBSISTANCE des Piéces, ſe dit de ce qui ſe paye pour faire ſubſiſter les Officiers, Canoniers & Soldats qui ſervent aux Batteries de canon. Il y a un prix fixé pour loger une piéce, & la mettre en Batterie, & un autre à tant par jour, & à tant par nuit, pour la *ſubſiſtance* de la même piéce.

* SUBTENDANTE, terme de Géométrie. On donne, ce nom à la baſe d'un angle, c'eſt-à-dire, à une ligne droite oppoſée à un angle, qu'on ſuppoſe tirée des deux extrémités de l'arc qui le meſure.

* SUCCIN ; C'eſt une ſorte de bitume marin, qu'on croit formé d'exhalaiſons graſſes & pures, & qui ſe coagulant eſt pouſſé au rivage par les flots.

SUD : on ſe ſert du terme de Sud ſur l'Ocean, pour ſignifier le vent du Midi, & les régions Méridionales, & l'on dit abſolument le Sud, pour ſignifier celui des quatre vents cardinaux, qui vient du Midi. *Sud-Eſt* ou *Sud-Oüeſt*, ce ſont des vents collatéraux, qui tiennent également,

Digitized by Google

lement, le prémier du *Sud* & de *l'Eſt*, & l'autre du *Sud* & de *l'Oüeſt*, *Sud-Sud-Eſt* & *Sud-Sud-Oüeſt* : ce ſont des vents entre mitoyens.

* SUIF ; En termes de mer *ſuiver un Vaiſſeau* ou *lui donner le ſuif*, c'eſt enduire & frotter de ſuif les parties qui touchent l'eau. Ce qu'on appelle *ſuif noir*, eſt un mêlange de ſuif & de noir à noircir, dont on frotte le ſont des Vaiſſeau après l'avoir ſuivé. On dit auſſi eſpalmer & caréner ; *Voyez* les mots *Eſpalmer* & *caréne*.

SUISSES. Louis XI. entretint à ſa ſolde ſix mille de ces Soldats, & ce ſont les prémieres Trouppes de cette Nation qui ſervirent la France. Ses ſucceſſeurs, juſqu'au tems où nous ſommes, ont continué d'en avoir dans leurs Armées. Mais depuis Louis XIV. les *Suiſſes* ont été en plus grand nombre que ſous les Régnes précédens.

Depuis pluſieurs ſiécles ils ſe ſont ſouſtraits à la domination de la Maiſon d'Autriche, & depuis ce tems-là ils ſe maintiennent dans une indépendance parfaite, ſans Places de guerre, ſans Corps de Trouppes ſoudoyé, & ſeulement par leur union, leur ſituation, la quantité de leurs hommes, & leur ſoin à ſe rendre Guerriers hors de chez eux.

Cette République eſt compoſée de treize Républiques, qui chacune en leur particulier ont des maximes différentes de ſe gouverner, différentes même entr'elles de Religion. Quelques-unes ſont mi-parties pour la Religion, & ont des alliances particulieres avec les Puiſſances.

Cependant toute cette confuſion apparente d'intérêts différens ſe trouve toûjours parfaitement réunie en un même Corps dans leurs Diétes générales, toûjours ſupérieures pour les intérêts qui régardent la Nation entiere, aux deux Diétes Catholiques ou Proteſtantes, & aux particulieres de chaque Canton.

Ainſi aucune Puiſſance voiſine ne peut attenter ſur la moindre partie de ce Corps, ſans avoir pour Ennemi le Corps entier de la République ; & c'eſt cette union continuelle & exactement obſervée, qui maintient ſa liberté ſans atteinte & ſans diminution.

Comme ce Pays n'eſt pas fort fertile, & que ſa ſituation ne met pas ſes Peuples en état de faire d'autre commerce, que celui de leurs chevaux & de leurs laitages, ce qui ne pourroit pas leur procurer beaucoup de richeſſes, parce qu'ils ont beſoin de leurs voiſins pour en tirer les choſes néceſſaires à la vie, qu'ils ne peuvent avoir aſſez abondamment chez eux, & qu'ainſi l'argent qui entreroit par les chevaux & laitages, en reſortiroit ſur le champ pour l'achat des bleds, ſel, épiceries, & autres denrées dont ils manquent : ces Peuples attentifs à leur aiſance & à leur conſervation, ont imaginé un autre commerce, qui leur réuſſit parfaitement bien, & leur porte tous les ans beaucoup d'argent. C'eſt celui de ſe faire donner des penſions des Puiſſances, moyennant leſquelles, & en vertu d'Alliances particulieres avec ces Puiſſances, ſans préjudice des Alliances générales, ils vendent leurs hommes par des Traités pour ſervir à la guerre, cependant toûjours en Corps de Compagnie & de Régimens ; de maniere qu'il ſe trouve ſouvent que deux Puiſſances qui ſont en guerre entr'elles, ne laiſſent pas d'avoir des Corps *Suiſſes* à leur Service, qui ſervent également bien les Princes auſquels ils ſe ſont vendus.

Cette politique réuſſit aux *Suiſſes*, porte de l'argent dans leurs Pays, qui ſans cela, n'y entreroit pas, & maintient ces Peuples dans l'uſage de la guerre, ce qui conſerve leur liberté.

Les

Digitized by Google

Les Batailles de Granſon de l'an 1476. de Morat en la même année, & de Nancy en 1477. commencerent à mettre les *Suiſſes* en grande réputation.

Celle de Granſon montre leur déſintereſſement. Après l'action, ils s'emparerent du Camp du Duc de Bourgogne. Les richeſſes qu'ils y trouverent furent régardées par eux avec une eſpéce d'inſenſibilité, témoin le diamant qui s'y trouva, éſtimé depuis le plus beau qui ait été vu en Europe, & qui fut après l'action de Granſon vendu à très-vil prix, ſon mérite n'étant point connu.

La Bataille de Morat fournit auſſi une bonne preuve de la franchiſe & de la bonne foi des *Suiſſes*. Un des Chefs de l'Armée de cette Nation ayant propoſé de ſe ſervir de chevaux de friſe pour mieux couvrir les Soldats, & arrêter la Cavallerie Bourguignone, un autre Chef de l'Armée *Suiſſe* rejetta généreuſement la propoſition, en diſant *qu'il falloit attaquer l'Ennemi franchement, & à la maniere ordinaire de la Nation.*

* SULTAN ; Titre d'honneur des Souverains d'Orient, qui paroit s'être formé de l'ancien titre de Souldan. Il ſignifie Seigneur ou Prince. On donne auſſi le nom de *Sultanes* aux femmes du Grand Seigneur. La *Sultane favorite* eſt celle pour qui ſa principale affection s'eſt déclarée, & cette qualité lui donne des diſtinctions.

* SUPER, terme de mer; On dit d'une voie d'eau, qu'elle a *ſupé*, lorſque l'ouverture s'en trouve bouchée par de l'herbe, ou par quelque autre choſe que le hazard y a fait entrer.

* SUPERCARGO; On donne ce nom, particuliérement en Suéde & en Angleterre, à celui qui eſt chargé de l'inſpection & du ſoin de la cargaiſon d'un Vaiſſeau Marchand.

* SUPERFICIE ſe dit pour ſurface ou étenduë dont on ne conſidére pas la profondeur. Les *ſuperficies* courbes ſont ou convexes ou concaves.

SUPPLEMENT: c'eſt une gratification accordée par le Roi aux Officiers, qui ſe paye avec leurs appointemens ordinaires.

* SURBAISSE', terme d'Architecture, qui ſe dit d'une voûte lorſqu'elle s'abbaiſſe par le milieu.

* SURBAISSEMENT ſignifie dans le même langage, toute figure circulaire qui n'eſt pas en plein ceintre. *Surbauſſement* c'eſt le contraire. On dit *ſurhauſſer* ou *ſurbaiſſer*, pour donner à un arc plus ou moins de hauteur que la moitié de ſa baſe.

* SURCHAUFFURE. On donne ce nom à un défaut de l'acier, qui vient d'avoir trop ſouffert le feu, & qui le fait paroître pailleux & plein de petites veines noires. Les carreaux *ſurchauffés* ſont de mauvais uſage.

* SURDOS ; On donne ce nom à une bande de cuir qui ſe met ſur le dos d'un cheval de caroſſe, & qui ſert à tenir les traits.

SURFACE, Plane parabolique. Pour la méſurer, il faut faire un rectangle, c'eſt-à-dire une figure de quatre côtés à angles droits, dont la largeur ſoit égale à la baſe de la parabole, & la hauteur à la hauteur par la baſe, & prendre les deux tiers, qui ſeront le contenu de la *ſurface* parabolique.

* SURFAIX ; C'eſt le nom d'une groſſe ſangle qui ſe met par deſſus les autres, pour affermir la ſelle ſur le dos d'un cheval.

* SURGIR ; C'eſt un vieux terme de Marine que quelques-uns employent encore pour ſignifier *arriver, prendre terre. Surgir au Port.*

SURINTENDANT des Fortifications. Il rend compte au Roi

Digitized by Google

Roi des projets des Places, de l'avancement des travaux, de la conduite & de la capacité des Ingénieurs, de leur ancienneté, des ouvrages qu'on leur a confiés, & de tout ce que les Directeurs peuvent lui avoir mandé de bien ou de mal des Ingénieurs. C'eſt ſur cela que le Roi prend & forme ſes réſolutions.

Sous le *Surintendant* travaille un prémier Commis, qui fait faire les Extraits des Lettres & des Mémoires, & les plans néceſſaires pour mettre le *Surintendant* en état de rendre compte au Roi.

Les appointemens d'un *Surintendant* montent à cinquante mille livres, ſix pour ſon prémier Commis, à qui le Roi donne encore ſix mille livres pour ſon Bureau, ſes Commis, l'encre, le papier, les plumes & les couleurs.

SURINTENDANT Général des Poudres & Salpêtres de France. C'eſt une Charge dans l'Artillerie, qui fut érigée au mois de Janvier de l'année 1634. & qui paye Paulette.

* SURMENER: terme de Manége, qui ſe dit pour outrer un cheval, le pouſſer à l'excès. Un cheval *ſurmené* eſt celui qu'on a trop fait courir ou travailler.

SURPENTE, terme de Marine, eſt un cordage qu'on roule autour d'un canon pour ſoûtenir la Piéce quand on veut la tranſporter, & l'enlever avec la caliorne.

* SURPENTE: c'eſt le nom d'un gros cordage de mer, qui ſert à ſoûtenir les choſes péſantes, pour les embarquer ou les débarquer. Elle eſt amarrée ordinairement aux deux grands mâts.

* SURPLOMB: c'eſt un terme de maçonnerie, qui eſt le contraire d'à plomb. On dit qu'un mur eſt *en ſurplomb*, ou qu'il *ſurplombe*, pour dire qu'il n'eſt pas à plomb, ou qu'il déverſe.

SURPRENDRE: on appelle *ſurprendre* une Place, quand pour s'en rendre Maître, on ſe ſert du pétard, de l'eſcalade, des embuches, de l'introduction par quelque trou du rempart, d'egout ou de riviére, ou par le moyen des foſſés glacés, ou par une intelligence ſecrette avec quelques Officiers de la Garniſon, Soldats ou Bourgeois, ou enfin par quelque ſtratagême que ce ſoit, qui n'oblige pas aux longueurs & aux autres formalités des autres Siéges.

SURPRISES. J'entends ici par le mot de *ſurpriſes* celles qui ſe font en campagne d'Armée à Armée, & non de celles des Places, deſquelles j'ai parlé au mot *ſtratagême*.

Lorſqu'on ſe met en marche pour une *ſurpriſe*, on prend le nombre de Trouppes néceſſaires non-ſeulement pour réuſſir, mais encore pour aller & revenir, ſans riſquer qu'un Corps ſupérieur de Trouppes que les Ennemis peuvent tirer de leur Armée, ne les charge dans la marche ou dans la retraite. On prend pour une *ſurpriſe* les Soldats dont la fidélité eſt connuë, & qui peuvent réſiſter le plus à la fatigue. On ſe précautionne d'un bon nombre de Guides, parce qu'on en a beſoin à la tête de chaque groſſe Trouppe, de peur que les derniers dont un défilé retarde la marche, ne perdent le chemin de l'Avant-Garde.

Si c'eſt d'un Camp retranché qu'on ſort pour une *ſurpriſe*, on fait fermer les barrieres, & on ne les r'ouvre qu'après le retour du Détachement, afin qu'aucun Déſerteur ne puiſſe aller avertir l'Ennemi. On a la précaution d'envoyer ſur tous les chemins de petits Partis de gens de confiance, qui s'y mettent en embuſcade pour arrêter tous les paſſans. On détache ces Partis, ſous prétexte d'aller prendre

Digitized by Google

dre langue, ou d'eſcorter des chariots, des bagages, ou quelque autre choſe, qu'on fait courir le bruit d'attendre des lieux voiſins.

Une heure après on fait publier un Ban, par lequel il eſt défendu à tout Officier, Soldat, Vivandier, Payſan, Valet & autres perſonnes, de s'éloigner un quart de lieuë de l'Armée. Au-delà de cette diſtance, les petits Partis fixes, & les Patrouilles de campagne du Prévôt ſont en mouvement pour arrêter les Tranſgreſſeurs du Ban, & reconnoître avec ſoin s'ils ne portent aucune Lettre. On a ſoin que les embuſcades ſur les chemins qui vont du Camp à celui des Ennemis, ſoient en grand nombre. Si, malgré ces précautions, il s'échape quelque eſpion des Ennemis, qui donne avis du mouvement qu'on fait, on répand adroitement le bruit d'un deſſein tout différent de celui qu'on a formé.

Si l'on rencontre pendant la nuit, ou durant le jour, des Batteurs d'eſtrade des Ennemis, qui ſoient en petit nombre, la moitié du Parti ſe mettent en embuſcade à un côté du chemin, pour tâcher de prendre par derriere, d'enveloper, & faire priſonniers tous ces Batteurs d'eſtrade, que la moitié du Parti attaque en même-tems pardevant, afin d'éviter que l'Armée d'où ils ſont ſortis, n'ait la nouvelle de la marche.

Quand ce ſont des Gardes ennemies de pied ferme, qui crient *Qui vive ?* l'Avant-Garde répond le nom du Prince Ennemi, & feint que ce ſont des Trouppes qui ſe retirent après une expedition, ou qui viennent de quelque Place amie; mais en répondant on continuë ſa marche, de peur que les Ennemis ne ſonnent l'alarme trop tôt. En approchant de cette Garde on tâche de l'enveloper entierement, afin que la nouvelle de votre arrivée ne parvienne pas au gros des Ennemis. On y réuſſir plus aiſément, ſi on ſçait le mot du guet de cette Garde.

Ce n'eſt pas aſſez de toutes ces précautions pour réuſſir dans ſon entrepriſe, il faut avoir une connoiſſance exacte, ſi c'eſt l'Armée des Ennemis qu'on veut ſurprendre, des endroits où une partie de leurs Lignes eſt coupée par des ravins, des ruiſſeaux, ou par quelque autre canal : on doit s'inſtruire de leurs ponts, des poſtes, des quartiers, des vivres, des Batteries, du Parc d'Artillerie, des Magaſins des Poudres, des fourrages, & du quartier du Général. Si ce ſont des Châteaux, des Poſtes particuliers, des Officiers-Généraux, le Général même, que l'on veut ſurprendre dans l'endroit où il eſt, on doit être informé & de la ſituation des lieux où l'on veut aller, & du nombre d'hommes qu'on veut attaquer, afin d'être plus fort qu'eux d'un tiers, s'il ſe peut.

Quand on eſt venu à bout de ce que l'on méditoit, on raſſemble ſon monde. S'il ſe trouve que par l'avidité du pillage il en manque, & que les Soldats tardent trop à venir ſe former, on ordonne de mettre le feu à l'endroit, afin que les flammes chaſſent ceux des Soldats que par aucune autre voie on n'a pu forcer d'abandonner le pillage. On défend aux Soldats, & à toute autre perſonne, de ſe retirer avant ou après le Détachement, comme pluſieurs font, pour mettre à couvert le butin, ou pour n'être pas obligés de le partager avec leurs camarades.

On donne ordre qu'il y ait ſur les chemins qui ménent au Camp des Gardes, qui arrêtent tous les Valets, Soldats & Vivandiers qui paſſent. Les Gardes du Camp doivent en uſer de la même maniere, à l'égard de ceux qui n'ont pas été arrêtés par les prémiers, & arri-

vent avant ou après le Détachement. Outre le butin qu'on leur ôte, on les punit, pour ſervir d'exemple, & éviter que le même deſordre n'arrive dans un pareil cas. Si le nombre des voitures pour porter les bleſſés ne ſuffit pas, on démonte quelques Cavaliers. Lorſque ces Cavaliers ſont néceſſaires pour le combat, on fait tranſporter les bleſſés ſur des chevaux ou mulets trouvés dans le Poſte ſurpris.

Après une *ſurpriſe* on ſe retire par un chemin, qui diſpenſe de ſe battre quand même on auroit un tiers plus de Trouppes que les Ennemis, parce que l'on doit être fatigué de la marche, de l'attaque, du poids du butin, & embarraſſé de Priſonniers & de bagages. On ſe retire, ſi l'on peut par le chemin le plus court, ſi l'on craint qu'il ne vienne le couper, on commence à faire retraite par le même chemin qu'on a pris dans ſa marche, & lorſque la nuit eſt venuë on fait une contremarche pour ſe détourner, & éviter l'embuſcade que les Ennemis pourroient tendre.

Dans une pareille retraite, on les trompe autant que l'on peut, ſoit par les Priſonniers qu'on laiſſe échaper avant qu'on prenne le ſecond chemin, ſoit par des mulets eſtropiés, par des chevaux qui henniſſent, par des Partis de Tambours, qui ſuivent le prémier chemin, ou par des feux qu'on y allume, ou par la trace des hommes & des chevaux.

Si on fait la retraite la nuit, & par un terrein coupé, les Ennemis vraiſemblablement ne ſe hazardent pas à ſuivre, de peur de quelque embuſcade, ſur-tout quand ils ne ſont pas ſi forts en Infanterie, & qu'ils ne connoiſſoient pas ſi bien le Pays. S'il arrive que malgré les précautions qu'on a priſes, les Ennemis ayent connoiſſance de ce qu'on a entrepris, & que le Général Ennemi ait le tems de raſſembler de différens quartiers aſſez de Trouppes pour faire attaquer quand on ſe retire; dans ce cas, on cherche le terrein le plus commode, par rapport à la qualité & au nombre de Trouppes qu'on a.

Si, auprès de l'endroit où l'on ſe trouve, lorſque les Batteurs d'eſtrades découvrent les Ennemis, il y a un gué, un pont, ou un défilé que les Ennemis doivent néceſſairement paſſer, on hâte ſa marche, pour laiſſer ce paſſage derriere ſoi: ſi ce gué, ce pont, ou ce défilé ſe rencontre par le flanc, on fait un Détachement pour le diſputer aux Ennemis, pendant que le gros de la Trouppe continuë ſa marche. Si on ne peut envoyer la priſe qu'on a faite avec un Détachement, crainte d'affoiblir ſon monde, on la met de façon qu'elle n'embarraſſe pas lorſqu'il faut ſe ranger en bataille.

Lorſqu'on voit que les Ennemis approchent, on fait halte pour combattre. La Garde des Priſonniers leur ôte leurs épées, leurs bayonnettes & leurs coûteaux. Elle les oblige de s'aſſeoir, on menace de tuër quiconque remuë, & la Garde tient ſes armes prêtes pour tirer ſur le prémier qui veut s'échaper. Cette Garde eſt compoſée d'une partie de Cavallerie, car l'Infanterie ne peut attraper par les prémiers coups de fuſil que très-peu de Priſonniers, parmi pluſieurs qui prendroient la fuite par différens côtés. Quand le tems du combat approche, on oblige les Soldats à mettre leurs havreſacs à terre, car s'ils les tenoient ſur l'épaule, il ne leur ſeroit pas poſſible de ſe remuer, par la grande quantité de butin dont ils ſont pleins.

SUSAIN, terme de Marine, eſt un pont briſé ou une partie de tillac qui régne depuis la dunette juſqu'au

qu'au grand mât, à l'oppoſite du ſaint aubinet.

SUSBANDE, c'eſt la bande de fer qui couvre le tourillon d'une piéce ou d'un mortier, quand ils ſont ſur leur affût. Elle eſt ordinairement à charniere.

* SYMETRIE, rapport parfait; convénance exacte, égalité.

La *Symetrie* dans un bâtiment conſiſte dans le parfait rapport qu'ont les parties droites avec les gauches, les hautes avec les baſſes, celles de devant avec celles de derriére.

Proportion & *Symetrie* ſont des choſes différentes. Voyez le mot *Proportion* ou cette différence eſt expliquée.

SYRTES, ou ſables mouvans: ce ſont des ſables mouvans agités par la mer, tantôt amocelés, & tantôt diſſipés: mais toûjours très-dangereux pour les Vaiſſeaux.

T.

TAB

TABAC. Il eſt fourni aux Trouppes dans les Cantines pour les Soldats, Sergens, Brigadiers, Cavaliers & Dragons des Trouppes du Roi, tant Françoiſes qu'Etrangeres, à raiſon d'une livre par mois pour chacun.

Les Commis des Cantines en font la diſtribution aux Régimens ou Compagnies, à proportion du nombre d'hommes effectifs dont ils ſont compoſés, ſuivant les Revuës des Commiſſaires ordinaires des Guerres, leſquels pour cet effet leur délivrent un Extrait deſdites Revuës ſigné d'eux.

Le *Tabac* eſt délivré le prémier jour de chaque quinzaine ſur le pied de 12. ſols la livre poids de marc à ceux qui ſont chargés par les Officiers des Régimens ou Compagnies de le recevoir pour tout les Corps, & d'en faire la diſtribution en détail aux Soldats, Cavaliers ou Dragons.

Lorſqu'une Trouppe a reçu ordre de paſſer d'une Province dans une autre, elle prend à la Cantine du lieu de ſa Garniſon du *Tabac* pour tout le tems qu'elles doit marcher.

TAB

TABERNACLE de la Galére, eſt un petit exhauſſement vers la poupe, pratiqué entre les eſpales, pour ſervir de poſte au Capitaine, quand il donne ſes ordres, & qu'il fait les commandemens.

TABLE des Officiers, Généraux & Principaux. Les appointemens conſidérables que le Roi accorde à pluſieurs de ſes Officiers Généraux, ont des conditions expliquées pour les uns & ſous-entenduës pour les autres, qui ſerviront non-ſeulement pour leur ſubſiſtance particuliere, mais auſſi pour celle d'un nombre d'Officiers à qui leurs *Tables* peuvent être d'un ſecours en certaines occaſions.

Les Officiers Généraux qui ſont dans cette obligation doivent donc pour cet effet tenir T*able ouverte*, afin que ceux qui en ont beſoin, ou qui en veulent profiter, ne ſoient pas obligés d'y être conviés. Ceux de notre Nation ſuivent volontiers cette méthode, & bien loin qu'il faille uſer d'autorité pour leur faire faire cette dépenſe, le Roi à été obligé de leur preſcrire des régles pour les empêcher de ſe ruiner, comme il leur arrivoit. Ces régles ſont:

Digitized by Google

Défend Sa Majesté à tous Officiers, depuis les Mestres-de-Camp inclusivement, d'avoir d'autres vaisselles d'argent à l'Armée que des cuillers, des fourchettes & des gobelets ; & aux Officiers Généraux, & autres tenans *Table*, d'y faire servir autre chose que du potage, du rôti, avec des entrées, entremêts, & des ragouts de grosses viandes, sans autres assiettes volantes, ni hors d'œuvres : & quant au fruit, S. M. ordonne qu'ils n'y fassent servir que des compotes, du fromage, du lait, & des fruits crus ou cuits, sans sucrerie, biscuits, ni massepains, le tout sur des plats ordinaires, & non des porcelaines, cristaux, ou autres vases de cette nature, & ce afin qu'ils puissent soûtenir la dépense de leurs *Tables*, & y convier un plus grand nombre d'Officiers, à peine contre les contrevenans d'être renvoyés dans une Place pendant la campagne. *Ordonn. du 1. Avril 1705.*

TABLE de Capitaine de Vaisseau : c'est une *table* que le Roi donne pour les Officiers-Majors qui sont en mer.

* TABLE, se dit en Architecture d'un membre simple, ordinairement quarré long, sans sculpture, sans moulure.

Table en *saillie*, c'est celle qui est détachée du parement nud d'une muraille, d'un piédestal, &c.

Table foüillée, c'est celle qui au lieu d'être en saillie est au contraire enfoncée : elle est ordinairement bordée d'une moulure.

Table d'attente, bossage qu'on ménage dans une façade au-dessus de la porte, des fenêtres, &c. soit pour y tailler des têtes de sculpture, soit pour y mettre une inscription.

* TABLE de marbre : il y a en France deux Jurisdictions qui se nomment *Table de marbre ;* l'une est la Connétablie & Marechaussée de France, l'autre le Siége de la Réformation générale des Eaux & Forêts. Ce nom leur vient d'une grande *Table* de marbre sur laquelle ils faisoient autrefois leur Jugemens.

TABLEAU : c'est la partie la plus haute de la poupe d'une Flûte sous le couronnement où l'on met ordinairement la figure du nom du Vaisseau : c'est ce qui s'appelle miroir dans les autres Navires.

* TABLOUINS, terme d'Artillerie. On donne ce nom aux Madriers qui composent la plate-forme où l'on met des canons en batterie, pour soûtenir les roues des affûts.

TABOURIN de la Galére, appellé autrement *Couverte de l'isoscelle de proüe*, est un espace qui regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambades. C'est-là que se charge l'Artillerie, & de-là qu'on jette les rissons en mer.

* TACHE, travail réglé d'un Ouvrier. On prend les Ouvriers à la journée ou à la *tache*.

TACTIQUE, vient du mot Grec Τάξις, qui signifie *Ordo*. C'est la science des ordres dans les différentes occasions de la guerre. On ne forme ces ordres, ou l'on ne passe d'un ordre à un autre, que par le moyen des Evolutions : de là on peut juger aisément, comme dit l'Auteur des Etudes Militaires, combien est grande l'erreur de ceux qui ignorant & mépriſant les prémieres évolutions, se donnent néanmoins pour de grands Tacticiens. On ne parvient à l'une de ces sciences, que par le moyen de l'autre.

La *Tactique* générale est une combinaison des prémiers ordres, pour en former de plus grands & de plus composés, suivant les genres de combats que l'on doit livrer, & soûtenir ; mais quelque liées que soient les Evolutions & la *Tactique*, il ne faut pas cependant confondre ces deux choses.

La

La *Tactique* eſt l'ordre & la diſpoſition : l'Evolution eſt le mouvement qui conduit à l'ordre. La grande *Tactique* eſt abſolument néceſſaire aux Officiers Généraux, & tous les Officiers & les Soldats ne ſont obligé que de ſçavoir les Evolutions ; mais les Officiers Généraux, qui doivent ſçavoir à fond la *Tactique*, ne doivent pas dédaigner de ſçavoir les Evolutions.

Lorſqu'un Officier Général entre un peu dans le détail, & que de ſon côté le Subalterne eſt capable de ſentir la raiſon de l'ordre qu'il reçoit, on n'entend point les plaintes réciproques du ſupérieur à l'inférieur, qui ne ſont que trop communes : *On n'a point exécuté mon ordre. Nous n'avons point reçu l'ordre.*

Si les Officiers Généraux ignoroient les ordres & les mouvemens particuliers, ils ſeroient expoſés à ſe tromper dans les ordres généraux. Le méchaniſme de la guerre eſt le plus grand, le plus noble, & le plus étendu de tous les méchaniſmes. Il renferme tous les autres, & il doit être la matiere, le terme & l'objet de toutes les hautes idées d'un Général, qui ne pourroit exceller, s'il n'avoit que des légéres & ſuperficielles idées.

En vain un Général aura formé des projets magnifiques, ſi le terrein lui manque, ſi dans les mouvemens généraux les Corps particuliers de ſon Armée s'embarraſſent, s'ils s'entrechoquent ou ſe ſéparent, ſi la lenteur de la manœuvre donne le tems à l'Ennemi d'en faire une plus prompte. C'eſt à quoi un Général doit prévoir, & c'eſt ce qui s'appelle poſſéder la Science de la *Tactique*.

TACTIQUE Maritime. Elle a deux parties, ainſi que la Terreſtre. La prémiere eſt l'hiſtorique, qui comprend les Ordonnances qui peuvent être gardées par les Flottes pour les combats, & le récit des manœuvres qui ſe ſont faites dans les principaux de ces Combats. La ſeconde contient la connoiſſance de la forme des Vaiſſeaux, & la maniere de les conſtruire.

Les Vaiſſeaux des Anciens alloient à voiles & à rames. Ils avoient des rangs de rames proportionnés à leur grandeur, depuis *l'Uni-Reme*, qui étoit le plus petit, & n'avoit qu'un de ces rangs, juſqu'au *Quinque-Reme*, qui en avoit cinq.

La façon dont ces Vaiſſeaux étoient conſtruits, & l'arrangement de leur dedans, pour que tous les Rameurs néceſſaires à faire agir un ſi grand nombre de rames, y puſſent être ſans embarras, ne nous eſt pas bien connuë. Les deſcriptions des Anciens ſur cela ſont fort obſcures : de-là vient la différence qui ſe trouve dans les écrits des Modernes, qui ont voulu expliquer ces conſtructions, & leur contenu intérieur.

A l'égard des Machines placées ſur les Vaiſſeaux, excepté la Baliſte & la Catapulte, nous ne les connoiſſons pas mieux. A-t-on bien décrit ce que c'étoit que le *Corbeau* & la *Gruë*, deux de ces Machines placées ſur les ponts. Avec la prémiere, on accrochoit un Vaiſſeau ennemi, & en le ſoulevant aſſez pour le faire pencher de quelque côté, on parvenoit par-là à le ſubmerger. Avec la ſeconde, on effondroit un Navire, & on le faiſoit couler à fond, en laiſſant tomber ſur ſon pont une lourde maſſe de fer, appellée *Pillon*, qui étoit ſuſpenduë à cette *Gruë*.

Telle antiquité que l'on veuille donner à la guerre de Mer, elle eſt bien au-deſſous de celle que l'on doit donner à la guerre de Terre. Les hommes ſe ſont longtems battus pour la poſſeſſion de cette Terre, avant qu'ils ayent ſongé à faire

re de la mer le théatre de leurs différends.

On a beau vanter les navigations des Juifs au riche pays d'Ophir ; les voyages des Carthaginois & des Tyriens, tant en Eſpagne, que dans l'inconnu Atlantique ; les Combats ſur mer que ſoûtinrent les Etats de la Gréce : tout cela n'eſt que peu de choſe, en comparaiſon de ce que étoit dans ces mêmes tems la *Tactique* de Terre.

Les entrepriſes de mer n'avoient alors pour but que le commerce ; & ces Flottes de Commerçans étoient bien au-deſſous d'une égalité de puiſſance avec les Armées de Terre des Rois David & Salomon, & avec celles d'un Cyrus & d'un Xerxés.

Que les Anciens ayent paſſé le Cap de Bonne-Eſperance ; que le ſiége de Troye, & les courſes d'Enée ne ſoient pas des fictions, on n'en tirera guéres plus de lumiere pour l'éclairciſſement de la *Tactique* de mer. Ce n'eſt pas dans le fabuleux qu'il faut chercher l'origine du vrai. Il faut en venir aux Auteurs Romains du V. & VI. ſiécle de cette République, & pour montrer les manœuvres de guerre, pratiquées ſur l'Elément dont il eſt queſtion, ne pas paſſer les tems où les Romains & les Carthaginois ſe diſputerent la poſſeſſion de la Sicile.

On commença alors à voir de nombreuſes Armées Navales, des Vaiſſeaux de différentes formes & grandeurs pourvus d'Artillerie, c'eſt-à-dire de machines propres, tant à la défenſive qu'à l'offenſive. Déjà ces Armées obſervoient certaines figures dans leurs arrangemens. Elles étoient partagées par diviſions, ce qui s'eſt depuis appellé *Eſcadres*, & ceux qui les commandoient cherchoient à prendre ſur leurs Ennemis l'avantage du vent, des marées & de la ſituation des lieux.

Auguſte à la Bataille d'Actium étant inférieur en nombre de Navires à Marc-Antoine, ſçut ſe placer à l'entrée du Golfe d'Ambraſie, & par-là remédier à l'inégalité. La manœuvre de prendre le vent ſur l'Ennemi étoit afin de tomber plus vivement ſur lui. Elle eſt encore de mode. Nous la faiſons dans la même intention que la faiſoient les Anciens, & de plus pour que la fumée des Batteries incommode l'Ennemi. Cela s'appelle occuper la Ligne du plus près.

Dans les tems dont je parle, on en venoit bien plûtôt à l'abordage, que l'on ne fait préſentement. La plûpart des Combats de mer ne ſont que des canonnades. Quand deux Vaiſſeaux autrefois vouloient s'aborder, on retiroit en dedans les rames de part & d'autre, pour qu'elles ne fuſſent pas briſées du choc.

La manœuvre la plus ordinaire étoit que celui des deux Vaiſſeaux qui ſçavoit prendre le vent ſur ſon adverſaire, tâchoit de lui voir le flanc, & de tomber ſur lui de ſa proüe, laquelle étant armée d'une longue pointe de fer, ne manquoit guéres de crever le Vaiſſeau choqué.

Les voyages ſur l'Océan ont produit les Vaiſſeaux à voiles & de haut bord, & depuis l'invention de la poudre à canon, on a mis à la place des rangs de rames qui ſe voyoient aux Vaiſſeaux des Anciens, des rangs de canons.

Après la chute de l'Empire Romain, les Sarazins eurent la domination de la mer. Ils en profiterent, & porterent de tous côtés leurs conquêtes. Toutes les Isles & les Côtes de la Méditerranée leur furent ſoûmiſes. On leur doit l'invention de bien des choſes utiles dans la Marine.

C'eſt d'eux que nous tenons l'ordonnance en croiſſant, dont on ſe ſert ſouvent pour mettre une Armée

Digitized by Google

mée Navale en Bataille. Cependant les Romains prenoient quelquefois cet arrangement. La maniere la plus commune aujourd'hui eſt de ranger les Flottes en Lignes, de même que les Armées de Terre.

Depuis que la Monarchie Françoiſe eſt établie, les deux prémieres Races de nos Rois ne nous offrent guéres de Flottes nombreuſes, ni de Combats de mer conſidérables. Charlemagne avoit cependant beaucoup de Vaiſſeaux. Il fut en correſpondance avec les Kalifes d'Orient, & prévoyant la deſcente des Normands, qui porterent bientôt la déſolation dans ſes Etats, il établit des Vaiſſeaux Gardes-Côtes.

Les prémiers Rois de la troiſiéme Race n'ayant pas beaucoup de Côtes maritimes ſous leur domination immédiate, n'eurent pas beſoin d'Armées Navales. Il faut deſcendre à Louis le jeune & à Saint Louis, pour appercevoir des Flottes conſidérables, aſſemblées à l'occaſion des Croiſades.

Sous Charles V. & Charles VI. les bords maritimes de la France s'étendoient aſſez loin. Nous poſſédions le Port de l'Ecluſe, frontiere de Zelande. Cependant ni nous, ni les Anglois (qui alors étoient nos Ennemis les plus ordinaires) n'avoient point encore de ces nombreuſes Flottes, telles que celles qu'on a euës depuis.

C'eſt la découverte de l'Amérique qui a porté les principales Puiſſances de l'Europe à avoir beaucoup de Vaiſſeaux, pour pouvoir à leur faveur faire des établiſſemens conſidérables dans les nouvelles Terres qui ſe découvroient, & pouvoir tranſporter avec ſûreté de ces Terres les richeſſes qui s'y trouvoient.

Sous François I. notre Marine ſe ſoûtenoit encore. C'eſt le Cardinal de Richelieu, qui ſous Louis XIII. a commencé à mettre la Marine Françoiſe dans la réputation où elle a été juſqu'au combat de la Hogue de l'année 1672. Depuis ce Combat elle étoit un peu tombée. Sous Louis XIV. elle a beaucoup augmenté, & elle augmente encore tous les jours.

Une Armée Navale ſe met préſentement en Bataille ſur deux Lignes. Les Vaiſſeaux dont elle eſt compoſée ſont ſuffiſamment écartés les uns des autres, pour pouvoir revirer de bas-bord & de ſtribord, c'eſt-à-dire préſenter alternativement l'un de leurs flancs, afin de lâcher leurs bordées. Les diviſions d'une Armée Navale s'appellent *Eſcadres*.

Le terme de Vaiſſeau eſt générique. Il ſignifie tout Bâtiment à voguer. Les Vaiſſeaux de quelque forme & grandeur qu'ils ſoient, peuvent ſe ranger ſous deux claſſes: l'une contiendra ceux appellés Hauts-bords, & dans l'autre ſera les Bas-bords. Un Haut-bord eſt à voiles & ſans rames. Il a pluſieurs ponts, & pluſieurs rangs de canons.

Une Armée Navale ne dévroit être compoſée que de Hauts-bords, qui alors ſont dits Vaiſſeaux de Ligne, à cauſe de l'Ordonnance en Ligne, que gardent préſentement les Armées de mer. Ce qui mérite d'être appellé *Vaiſſeau de Ligne*, ſont ceux qui portent depuis quarante juſqu'à cent piéces de canon. Un Bâtiment qui porte moins de quarante canons, n'eſt plus régardé comme Vaiſſeau de Ligne dans une Armée un peu conſidérable.

Les Vaiſſeaux de *Bas-bords* ſont à rames, n'ont qu'un pont, & ſont plus plats que les *Hauts-bords*. Chaque Vaiſſeau d'une forme particuliere a ſon nom, qui le diſtingue de ceux d'autres formes, qui ont auſſi leurs noms. La plûpart de ces noms font ſentir d'où viennent les Vaiſſeaux qui les ont.

Digitized by Google

Le *Brigantin* eſt un Bâtiment propre à pirater, & à aller en courſe. La *Tartane* & le *Saletin* ſont des Vaiſſeaux fabriqués à Salé & en Barbarie. La *Fregate* & la *Flute* apprennent par leur nom que ce ſont deux Bâtimens, l'un plus léger, & qui a moins de canon que le Haut-bord, & l'autre plus bas & plus allongé que le même Haut-bord. La *Galiote* eſt un diminutif du *Galion*, gros Vaiſſeau à voiles. La *Galére* eſt un autre diminutif de la *Galeaſſe* & de la *Galée*. Cette derniere ſorte de Bâtiment étoit fort d'uſage au tems des Croiſades. Son nom lui vient du Latin *Galea* & *Galerus*.

TAILLE du Soldat. La grande *taille* a été parmi toutes les Nations toûjours extrêmement recherchée dans le nouveau Soldat. Les Romains ne recevoient parmi leurs Cavaliers & les Fantaſſins des prémieres Cohortes Légionnaires, que des hommes de 6. pieds, ou tout au moins de 5. pieds 10. pouces.

Mais il faut remarquer que le pied Romain étoit plus petit de 13. lignes que notre pied de Roi. Ce ne fut que dans les commencemens de la République qu'ils eurent de ſi beaux hommes, parce que les Charges Civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle Jeuneſſe de l'Etat. Dans la ſuite, ils eurent moins égard à la grandeur qu'à la force.

Ils voyoient par les yeux, par l'aſſemblage des traits du viſage, & par la conformation des membres, ceux qui pouvoient faire les meilleurs Soldats. Quand ils trouvoient dans un jeune homme de yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux, ils ſe relâchoient ſur la hauteur de la *taille*, parce qu'ils étoient perſuadés qu'ils valoit mieux que des Soldats fuſſent robuſtes que grands.

Difficiles dans le choix de leurs Soldats, ils excluoient autant qu'ils pouvoient de la Milice tous ceux qui exerçoient des profeſſions de femmes, & n'admettoient que des Forgerons, des Charpentiers, des Bouchers, & des Chaſſeurs de Bêtes fauves.

Ils ſçavoient que des Armées levées ſans choix ne ſont jamais bonnes. Ils vouloient de la naiſſance & des mœurs dans la Jeuneſſe à qui ils confioient la défenſe des Provinces, & la fortune de leurs Armes.

Les Gaulois, qui ont eu tant de fois affaire avec les Romains, étoient de grands hommes. Il eſt à préſumer que nos prémieres Armées Françoiſes n'étoient compoſées que de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus robuſte parmi la Nation. Comme dans la ſuite nos Armées n'étoient que de la Cavallerie, je penſe qu'on ne s'attacha pas tant à la *taille*.

Après le licenciement des Compagnies d'Ordonnance, comme notre Infanterie n'étoit preſque compoſée que d'Etrangers, on n'étoit pas difficile ſur le choix. François I. eut de trop grandes guerres pour ne s'attacher qu'à avoir de grands hommes. Les Guerres civiles qui vinrent ſous ſes ſucceſſeurs, ne permirent pas auſſi de ne prendre que des Soldats d'une *taille* avantageuſe.

Ce n'eſt que depuis Henri IV. qu'on a été un peu plus difficile. En France on s'attache aſſez à la *taille* du Soldat, & à la corporance du Cavalier, & pourvu que ce ſoit un bel homme il eſt reçu.

Par un Réglement de Louis XIV. du 8. Décembre 1691. on ne doit recevoir dans le Régiment des Gardes Françoiſes de Soldats qui n'ayent 5. pieds 4. pouces.

Nos

Digitized by Google

Nos autres Régimens d'Infanterie les reçoivent à 5. pieds entre 3. & 4. pouces : & comme en tems de guerre on a besoin de monde, les Capitaines les prennent à 5. pieds 2. ou 3. pouces, mais non à moins, si ce n'est dans un cas très-pressant.

Le feu Roi de Prusse avoit une Garde composée des hommes les plus grands qu'il pouvoit trouver dans son Royaume, & chez ses voisins. Mais son fils le Roi de Prusse régnant aujourd'hui à connu l'abus de ces grands hommes, qui avoient beaucoup coûté au feu Roi son pere, & sa Garde, comme celle des autres Souverains de l'Europe, n'est composée que d'hommes ordinaires.

TAILLEMAR, terme de Marine, est la partie inférieure de l'éperon d'une Galére, appellée ainsi par les Levantins, parce qu'elle est tranchante, & semble tailler la mer.

TAILLES de fond, *cargues-fond*, terme de Marine. *Voyez* CARGUES-FOND.

TAILLES de point, ou *cargues-point*, terme de Marine. *Voyez* CARGUES-POINT.

* TAINS : c'est le nom de certaines piéces de bois grosses & courtes, sur lesquelles on pose la quille d'un Vaisseau qui est mis sur le Chantier.

* TALC : c'est le nom d'une espéce de minéral qui se trouve souvent en grosses pierres, d'un blanc verdâtre & luisant, dont on léve des feüilles déliées & transparentes, qui servent à divers usages. Le *Talc* vient des montagnes d'Allemagne & d'Italie. Il entre dans la composition du fard. La Moscovie & la Perse fournissent un *Talc* rougeâtre, qu'on appelle *Talc rouge*.

TALINGUER, ou *étalinguer* les cables ; c'est amarrer les cables à l'argueau de l'ancre.

TALON, terme de Marine, est l'extrémité de la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étambord. L'autre bout de la quille s'appelle rinjot.

* TALON, en Architecture : c'est un ornement qui consiste dans une moulure concave par le bas, & convexe par le haut.

Talon renversé, c'est une moulure dont la partie concave est en-haut.

* TALON, se dit encore de diverses parties des choses, comme du bout du bas d'une pique, de la plus large partie du tranchant d'une faux, &c.

Le *Talon* d'un cheval est la partie de derriére du bas du pied, qui est comprise entre les quartiers, & opposée à la pinse.

* TALPATCHES : c'est un Sobriquet qu'on donne aux Piétons ou Fantassins en Hongrie. Il est dérivé du mot *Talp* qui en Hongrois signifie semelle, & prouve que la nation en général aime mieux servir à cheval qu'à pied. Il est défendu sous de peines rigoureuses de les appeller de ce nom, qui leur paroît humiliant.

TALUS : c'est la pente que l'on donne aux élevations de terres, ou de murailles, afin que les unes & les autres se soûtiennent mieux. Les Ingénieurs appellent *talus* ou empattement, la base ou le pied qui soûtient une pente ; ils distinguent cette pente en glacis & en escarpe : ils appellent glacis une pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire est moindre que l'empattement, *talus* ou base. Ainsi le mot de glacis convient à la pente de la partie supérieure des parapets, & à la pente ou déclin que fait le chemin couvert. Ils appellent escarpe la pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire surpasse ou égale le *talus*, empattement ou base ; mais en général le mot de *talus* est pris pour la pente même, & pour ce déclin appuyé sur une base, & soû-

Digitized by Google

tenu par une perpendiculaire. Ainſi l'on dit dans ce ſens, qu'aux ouvrages de terre la baſe des *talus* eſt moindre que la perpendiculaire en cas que les terres ſoient graſſes, & propres à ſe lier & à s'affermir; mais ſi le terrein eſt ſablonneux, ou de peu de conſiſtence, la perpendiculaire ou hauteur doit être moindre que la baſe.

* TALUTER: on dit taluter, c'eſt donner du talut.

TAMBOUR, eſt un inſtrument de guerre moins ancien que la Trompette: on ne voit pas que les Romains s'en ſoient ſervis à la guerre. La partie ſur laquelle frapent les baguettes a toûjours été une peau tenduë, on ſe ſert depuis longtems de peaux de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la Caiſſe, parce qu'elle eſt de bois, a été ſouvent de cuivre, ou de laiton, comme le corps des Tymbales d'aujourd'hui. Le *Tambour* eſt pour l'Infanterie, comme la Trompette pour la Cavallerie. Les Dragons & les Mouſquetaires du Roi l'ont auſſi, mais leur *Tambour* eſt plus petit que celui de l'Infanterie. Les batteries de *Tambour* ſont différentes, ſuivant les diverſes rencontres. On dit: *Battre la diane, &c.*

TAMBOUR, eſt un homme deſtiné à battre la caiſſe, c'eſt-à-dire l'inſtrument Militaire dont on ſe ſert dans les Mouſquetaires, dans les Dragons, & dans toute l'Infanterie, ſoit pour avertir les Troupes de différentes occaſions de ſervice, ſoit pour propoſer quelque choſe à l'Ennemi, cette derniere eſpéce de batterie s'appelle chamade. Chaque Régiment d'Infanterie à un *Tymbour-Major*, & chaque Compagnie a le ſien particulier.

Le TAMBOUR-MAJOR a la même autorité ſur les autres *Tambours*, qu'un Caporal ſur ſon Eſcoüade. Il les inſtruit des différentes manieres de battre qui ſont en France, la Générale, l'Aſſemblée, le Dernier, le Drapeau, aux Champs, la Marche, la Diane, l'Alarme, la Chamade, l'Appel, la Faſcine ou Breloque, pour avertir les Travailleurs de ſe rendre au travail, le Ban & la Retraite. C'eſt lui qui commande les *Tambours* pour les Gardes, pour les Détachemens, & pour toutes les autres fonctions où il eſt néceſſaire qu'il y ait des *Tambours*.

Le *Tambour-Major* marche à leur tête, quand ils battent tous enſemble au Corps, ou pour la garde dans les Places, & pendant les routes. Il doit tous les jours d'Exercice ou de Combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie ſur les mouvemens qu'il leur donne. Il a une paye particuliere.

Battre aux Champs, ou battre le Prémier, c'eſt avertir un Corps particulier d'Infanterie qu'il y a ordre de marcher; mais ſi cet ordre s'étend ſur toute l'Infanterie d'une Armée, cette batterie s'appelle la Générale. Battre le Second, ou battre l'Aſſemblée, c'eſt avertir les Soldats d'aller au Drapeau. Battre le Dernier, c'eſt pour aller à la levée du Drapeau. Battre la Marche, c'eſt la Batterie ordonnée, quand les Trouppes commencent à marcher.

Dans un Camp il y a une batterie particuliere pour régler l'entrée & la ſortie du Camp, & déterminer le tems que les Soldats doivent ſortir de leurs tentes. Battre la Charge, ou battre la Guerre, c'eſt la batterie ordonnée pour aller à l'Ennemi. Battre la retraite, c'eſt la batterie ordonnée après le combat; c'eſt auſſi celle qui eſt ordonnée dans une Garniſon pour obliger les Soldats à ſe retirer ſur le ſoir dans leurs caſernes, ou chambrées. Battre la Fricaſſée, c'eſt battre en tumulte & avec précipitation, pour appeller promptement les

Digitized by Google

les Soldats, lorſque quelque perſonne de qualité paſſe inopinément devant le corps de garde, & qu'il faut faire la parade.

On bat la Diane au point du jour dans une Garniſon ; mais lorſqu'une Armée fait un ſiége, il n'y a que les Trouppes d'Infanterie qui ont monté la garde, & ſur-tout celles de la tranchée, qui faſſent battre la Diane au lever de l'aurore, alors cette batterie eſt ſuivie des prémieres décharges de canon que l'obſcurité de la nuit avoit interrompues par l'impoſſibilité de pointer les piéces à propos ſur les travaux des Aſſiégés. Quand un Bataillon eſt ſous les armes, les *Tambours* ſont ſur les ailes, & quand il défile, les uns ſont poſtés à la tête, les autres dans les diviſions & à la queuë.

Quand on a quelque choſe à reclamer, à propoſer, ſoit quelque Officier bleſſé, ou pris, ſoit un échange de Priſonniers, où s'écrit d'un Parti à l'autre, (ce qui ne doit jamais ſe faire ſans la permiſſion du Général, qui doit être informé du contenu des dépêches, & entre les mains de qui on doit les remettre décachetées) cela ſe fait par un *Tambour*, ou un *Trompette*, qui s'approche en rappellant, ou en ſonnant des appels du prémier Poſte ennemi. Si on veut cacher ſes forces, ou ſa diſpoſition, on bande les yeux au *Tambour* ou au *Trompette* (qui ſont ordinairement gens intelligens) que l'on charge de ces commiſſions, & en état de donner des fumieres. Souvent ils ſont envoyés à ce deſſein : on les conduit en cet état au Général, ſans les laiſſer parler à perſonne.

TAMBOUR de l'éperon d'un Vaiſſeau : ce ſont pluſieurs planches que l'on clouë ſur les jauteraux de l'éperon, & dont l'uſage eſt de rompre les coups de mer qui donnent ſur cette partie.

* TAMBOUR, en Architecture civile : c'eſt une avance de maçonnerie ou de menuiſerie dans un bâtiment où l'on veut faire une double porte, comme on en voit aux Egliſes.

* TAMBOURIN : c'eſt le nom d'une eſpéce de Tambour, moins large & plus long que le Tambour ordinaire, ſur lequel on ne bat qu'avec une ſeule baguette, pour accompagner le ſon aigu d'une ſorte de flute dont on jouë de l'autre main.

TAMIS, SAS, Vaiſſeau rond, au milieu duquel il y a un tiſſu de toile de crin ou de ſoie, par lequel on paſſe la poudre, le ſoufre, le ſalpêtre & le charbon, & les autres matieres pour l'artifice, quand elles ſont réduites en poudre.

TAMPON : il eſt de bois. On s'en ſert pour boucher des cartouches, des pétards, des boëtes, &c.

TAMPONS : ce ſont des plaques de fer & de cuivre, ou de bois, qu'on tient prêtes dans un Combat Naval, pour remédier aux coups de canon, qu'un Vaiſſeau peut recevoir.

TAMPONS de canon : ce ſont des plaques de liége avec leſquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

TAMPONS d'écubiers : ce ſont certaines piéces de bois, longues à peu près de deux pieds & demi, qui vont en amenuiſant, & dont l'uſage eſt de fermer les écubiers, quand le Vaiſſeau eſt à la voile. Il y en a d'échancrés par un côté, qui bouchent les écubiers, quand les cables y ſont encore. On les bouche auſſi quelquefois de ſacs remplis de foin, de bourre ou autre choſe.

* TAMPONS : ce ſont de petites boules de papier que l'on forme en les roulant dans les doigts. On met tremper dans l'eau des rognures de papier que l'on ramaſſe dans

dans le Magasin pour cet usage, & lorsqu'ils paroissent bien maniables on en forme des Tampons, que l'on n'emploie que bien secs.

* TANGAGE, terme de mer, & nom que l'on donne au balancement d'un Vaisseau de l'avant à l'arriére.

TANGENTE, est une ligne qui touche extérieurement un cercle dans un point.

TANGUER, terme de Marine, Vaisseau qui *tangue*, c'est-à-dire qui enfonce, & qui tombe par son avant, ou qu'il balance de l'avant à l'arriere, ensorte que son beaupré & sa civadiere sont couverts d'eau, sur-tout s'il fait vent arriere, & que le vent soit forcé. Ce qui arrive plûtôt par le défaut de sa construction, & pour être trop court, que par la faute de l'estive. De-là *Tangage*.

TANGUEURS, terme de Marine, ou Gabariers. *Voyez* GABARIERS.

* TAP DE PIERRIER: on donne ce nom sur mer à des piéces de bois qui servent à soûtenir les Pierriers.

TAPABOR: c'est une sorte de bonnet à l'Angloise, qu'on porte sur mer, & dont on rabat les bords sur les épaules, pour se garantir du mauvais tems.

TAPPECU, terme de Marine, est une voile qui se met à une vergue, suspenduë vers le couronnement du Vaisseau, en sorte qu'elle couvre l'arcasse, ou dehors de la poupe, & deborde, tant à stribord qu'à bas-bord, de deux brasses à chaque côté. On ne la porte que de vent arriere, & il n'y a que les Vaisseaux Marchands qui s'en servent.

TAQUET, ou FILEUX, terme de Marine, est un crochet de bois à deux branches qu'on attache sur le mât, aussi bien que sur le platbord, pour y amarrer quelques manœuvres.

* TARANCHE: c'est le nom d'une grosse cheville de fer, qui sert dans un Pressoir à tourner la vis.

* TARAU: c'est un instrument qui sert à faire des Ecrous. C'est un rouleau d'acier, taillé en forme spirale.

Tarauder, signifie faire un trou, en maniére d'écrou.

* TARE, mot tiré de l'Anglois, qui signifie *Goudron*, & qui est en usage dans les Ports de la Manche.

* TARGE: c'est le nom d'une ancienne sorte de bouclier. Il paroît qu'on prononçoit *Targue*, & que c'est de-là qu'on a formé *se targuer*, dont quelques-uns font encore usage. Se targuer de quelque chose, c'est s'en prévaloir, s'en vanter, en prendre droit d'être plus fier, comme si l'on s'en faisoit un Targue, ou un Bouclier.

TARRIERE: c'est un outil de fer dont les Charpentiers dans l'Artillerie & dans la Marine, se servent. Il est emmanché de bois en potence, & en tournant, il faut que le fer perce le bois où il touche, & fait de grands trous propres à y mettre des chevilles. Il y en a de plusieurs sortes & grosseurs. On dit un gros *tarriére* au masculin, lorsque le *tarriére* est gros, & une petite *tarriére* quand il est petit.

TARTANE, est une Barque de la Méditerranée, différente des autres Barques, en ce qu'elle ne porte qu'un arbre de Mestre, & une misaine. La voile des *Tartanes* est à tiers point; mais de gros tems elle en appareille une à trait quarré, appellée voile de fortune.

* TASSEAU: on donne ce nom à de petites piéces de bois qui servent à divers usages. On attache des *Tasseaux* avec des clous pour soûtenir quelque chose.

* TASSETTES: dans les Anciennes armures, on nommoit *Tasset-*

Digitized by Google

Taſſettes ou *Cuiſſarts*, toute la partie d'en-bas qui ſervoit à couvrir les cuiſſes.

* TAUGOUR : on donne ce nom à de petits leviers qui ſervent à divers uſages.

TE, en terme de Mine, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle du *T*, & qui ſe forme par l'arrangement & la diſpoſition des fourneaux, chambres ou logemens qui ſe font ſous une piéce de fortification pour la faire ſauter. Le *té* a quatre logemens. Le double *té* a huit logemens : le triple *té* en a douze. *Voyez* MINES.

* TECHNIQUE : on appelle termes ou mots techniques, les mots qui ont été inventés pour exprimer tout ce qui appartient aux arts.

* TELAMONES, terme d'ancienne Architecture, qui ſignifioit des figures humaines emploiées à ſoûtenir des corniches, des conſoles, &c. Il eſt formé d'un mot grec, qui ſignifie de miſerables Porte-faix.

* TELESCOPE : on donne particuliérement ce nom aux grandes Lunettes d'approche. Le Téleſcope a été inventé par *Galilée*. Celui de l'obſervatoire de Paris à ſoixante ſeize pieds de tuïau.

TEMPETE eſt un mouvement extraordinaire des vents qui agitent les houles avec violence.

TEMS, gros *tems*, ou *tems* de mer, c'eſt un orage, ou une agitation violente des vents & des houles. On diſoit autrefois, grand *tems*. Les Vaiſſeaux ne portent jamais la voile de perroquet que de beau *tems* ; car de gros *tems* le Bâtiment ſeroit trop tourmenté, à cauſe que cette voile étant très-élevée donne trop de priſe au vent. Ainſi quand on veut déſigner un vent frais on dit, *Tems* de Perroquet.

* TENABLE : on dit en termes militaires, d'une Place ou d'un Poſte trop foible pour être défendu : Cette Place n'eſt pas *tenable*.

TENAILLE eſt un ouvrage extérieur, placé devant la courtine, entre les deux baſtions, conſtruite ſur les lignes de défenſe.

Il y en a de deux ſortes, la ſimple & la double. Pour conſtruire la ſimple, prenez ſur les lignes de défenſes, entre l'angle de l'épaule & l'angle de *tenaille*, les faces, laiſſant entre l'orillon & la *tenaille* un foſſé large de 3. toiſes & un autre de 2. toiſes à l'angle de *tenaille*, entre les deux faces. Tirez les côtés de la *tenaille* paralléles aux flancs droits, longs d'environ 8. ou 9. toiſes, & plus ſi l'on veut. A cette diſtance tirez des lignes paralléles aux faces, juſqu'à ce qu'elles coupent les lignes de défenſe. Le reſte ſe tire paralléle à la courtine, laiſſant au milieu l'eſpace de 2. toiſes pour le petit foſſé, qui eſt entre les deux faces.

On donne à la *tenaille* un rempart de 8. ou 9. toiſes & même au-deſſus, ſelon le beſoin. Ce rempart eſt au niveau de la Campagne, on y ajoûte une banquette & un parapet de même qu'à la Place.

Le petit foſſé qu'on laiſſe entre les deux faces ſert de paſſage aux Soldats, pour aller dans la Caponiere ou chemin couvert, qu'on met ordinairement devant la tenaille, le chemin eſt large de deux toiſes. On y fait au milieu un petit foſſé large d'une toiſe & plus bas de trois pieds que le grand foſſé. La terre que l'on en tire ſert à faire les parapets de côté & d'autre.

Ces parapets ont 3. ou 4. pieds de hauteur au-deſſus du fond du grand foſſé. On plante auſſi des Paliſſades ſur leurs banquettes, & on laiſſe du côté de la *tenaille*, & du côté de la contreſcarpe de petits paſſages, pour communiquer avec les autres ouvra-

Digitized by Google

ouvrages. Les Faces de la *tenaille* ſe communiquent par un petit pont qu'on fait ſur le foſſé qui les ſépare.

Pour conſtruire la *tenaille* double, prenez 16. toiſes pour les faces de chaque extrémité un arc de cercle entre les deux lignes de défenſe, dont la corde ſera les flancs, joignez les, ce ſera la courtine. On peut augmenter ces faces ſuivant les grandeurs différentes des courtines des Places.

Mais il faut obſerver que le flanc ne doit pas avoir moins de 8. à 10. toiſes, & qu'entre la courtine de la Place & celle de la *tenaille*, il doit y avoir tout au moins 7. ou 8. toiſes de diſtance, dont 3. ſeront pour le parapet de la *tenaille*, un & demi ou deux pour le ſommet du rempart, qui n'eſt pas plus large dans cet endroit, & un & demi ou deux pour la diſtance de ce même rempart à celui de la Place.

Sous les faces & les flancs de la *tenaille*, le ſommet de ſon rempart doit être de 9. à 10. toiſes, & le parapet des faces doit être plus haut que celui des flancs de 2. ou 3. pieds pour mieux couvrir ceux qui ſont dans ces flancs.

Il y a encore deux ſortes de *tenailles*, ſimples & doubles, qui ſont des ouvrages placés ſur la demi-lune. La ſimple préſente à la Campagne deux faces & un angle rentrant. Pour la conſtruire, il faut porter ſur la perpendiculaire, tirée au milieu de la courtine, les trois quarts du côté extérieur de la Place, enſorte que ſi ce côté a 180. toiſes, vous porterez depuis la courtine ſur cette perpendiculaire 135. ou 140. toiſes, auquel point paſſant une paralléle à la courtine, vous porterez ſur cette paralléle de part & d'autre de la perpendiculaire, la longueur de la face du baſtion: enſuite portant la moitié de cette longueur en dedans ſur la perpendiculaire, vous tirez les deux faces. Les ailes ſeront paralléles à la perpendiculaire, & ſe termineront à la contreſcarpe; le foſſé ſera les deux tiers du grand.

L'ouvrage à double *tenaille*, préſente à la Campagne un angle ſaillant entre deux rentrans. Pour la conſtruire ayant fait une *tenaille* ſimple, diviſez chacune de ſes faces en deux également & portez extérieurement ſur la perpendiculaire la moitié de la longueur que vous avez portée intérieurement dans la ſimple, & tirant les faces, vous aurez un angle ſaillant entre deux rentrans. Le reſte de même que pour la *tenaille* ſimple.

Ces ouvrages ne ſont bons que dans la néceſſité d'enfermer une hauteur, un Palais, une ſource d'eau, &c. donnant trop de terrein aux Ennemis, lorſqu'ils s'en ſont emparés.

TENAILLES, inſtrument de fer, qui ſert à tenir ou arracher quelque choſe. Il eſt compoſé de deux branches preſqu'entiérement rondes, qui ſont attachées avec un clou à quelque diſtance du bas, & depuis le clou juſques à l'extrémité; elles ſont quelquefois arquées, & quelquefois un peu courbées, afin de mieux pincer. Il y a des *tenailles* de bois, qui dans la conſtruction des Vaiſſeaux, ſervent pour faire approcher les bordages les uns des autres, & les tenir en les poſant. Il y en a de grandes & de petites, les petites ſerrent plus que les grandes.

TENDELET, terme de Marine, eſt une piéce d'étoffe portée par la flêche & par des bâtons appellés pertegues & pertiguettes, pour couvrir la poupe d'une Galére, contre les incommodités de l'air. Il y a pour le même effet des *tendes* ou *tentes*, qui ſont tenduës juſqu'à l'eſpale. *Voyez* PERTEGUES.

TENIR eſt un terme de marine, qui a différentes ſignifications: on dit, *tenir* une manœuvre: *tenir*

Digitized by Google

en garant : *tenir* en ralingue : *tenir* le vent : *tenir* le lit du vent : *tenir* bof : *tenir* au vent : *tenir* la mer : *tenir* large : ſe *tenir* ſous les voiles, &c.

* TENON, en général *Tenon* ſignifie ce qui ſert à tenir. Il y a diverſes ſortes de *tenons* ſuivant leur uſage dans les Arts.

* TENON, en termes de Charpenterie : c'eſt le bout d'une piéce de bois, diminué quarrément, environ d'un tiers de ſon épaiſſeur pour entrer dans une mortoiſe.

Les Sculpteurs appellent *tenons* des boſſages ou pierres brutes, qu'ils laiſſent dans leur ſtatuës pour en ſoûtenir les parties iſolées, qui pourroient ſe rompre lorſqu'on les tranſporte : quand les ſtatuës ſont en place, on ſcie les *tenons*.

TENON d'un mât, eſt la partie compriſe entre les barres & le chouquet. Les *tenons* ſont aſſemblés l'un avec l'autre par un clef, c'eſt-à-dire par une cheville quarrée, qui eſt de fer, & qui les entretient par en-bas. Le chouquet les aſſemble par en-haut.

TENTE *tentorium ;* ce mot vient de *tendere*, *tendo ;* & perſonne n'ignore que les *tentes* qui ſont en uſage dès le commencement du monde, mettent les Trouppes à couvert des injures du tems.

Elles ont été la demeure ambulante des prémiers hommes ; mais on ſe détermina peu à peu pour les habitations fixes, on aima mieux vivre réunis ſous de paiſibles & ſages loix, qui en poliſſant les eſprits, faiſoient ſentir plus vivement l'agrément des ſociétés ; outre les Guerriers, qui ne pouvant ſe paſſer de *tentes* pour leurs expéditions militaires, en garderent conſtamment l'uſage ; il n'y eut plus que quelques Peuples d'humeur farouche, & amateurs de la liberté, qui continuerent d'errer ſous des *tentes*, & qui pour cela furent appellés *Nomades*, c'eſt-à-dire *coureurs*.

Les Juifs pendant leur Fête des Tabernacles établie en mémoire du tems que leurs peres paſſerent dans le déſert, après être ſortis d'Egypte, habitent encore ſous des *tentes* ou ſous des berceaux de feuillages pendant les ſept ou huit jours qu'elle dure.

Les Egyptiens, les Grecs & les Romains eurent auſſi leurs *Skenopegies*, celle du prémier de ces Peuples, qui arrivoit dans nos mois de Juin & de Juillet (tems très-propre à faire préférer l'habitation des *tentes* à celle des maiſons) ſe faiſoit en l'honneur du Dieu *Thamnus*, qu'on croit être le même qu'*Oſiris*, & ce Dieu donna le nom au mois où tomboit ſa fête.

A l'égard de ſemblables fêtes qui ſe célébroient en Grece à l'honneur de Bacchus & à Rome pour remercier la nature déguiſée ſous le nom d'*Anna-Perenna*, des biens qu'on avoit reçus d'elle pendant l'année, Plutarque, qui parle de la prémiere, la nomme *Skenopeia*, ce qui démontre de quelle maniere on la paſſoit, & Ovide qui décrit la ſeconde dans ſes Faſtes, fait voir qu'elle ſe célébroit hors de la Ville de Rome, ſous des cabanes de verdures.

Le mot de *Skenopeion* étant dérivé de celui de *konops*, qui ſignifie mouches & autres inſectes piquans, cela montre que l'uſage des *tentes* dans les Pays chauds, étoit autant pour ſe préſerver contre l'incommodité de ces bêtes, que pour ſe couvrir contre la pluie.

Outre le mot de *tentorium*, les Romains donnoient auſſi à leurs *tentes* le nom de *conopeum*, comme on le voit dans la neuviéme Ode d'Horaze, où le Poëte en parlant de la bataille d'*Actium*, reproche aux Romains qu'une partie d'entre eux n'a pas eu honte d'obéir à une femme, & de voir les Enſeignes de

Digitized by Google

la République voltiger au tour de la *tente* de Cléopatre.

Interque signa, turpe, militaria
Sol aspicit conopeum.

Avant l'invention de la toile que les Romains n'eurent que très-tard, les *tentes* étoient faites avec une grosse étoffe, exprimée par le mot *densus*, ou avec des peaux, qui fut la matiere de leur prémiere fabrique.

Si on en croit quelques Auteurs, ce seroit assez tard que les Romains auroient connu les *tentes* de cuir, & selon eux ce ne seroit qu'au siége de *Veies*, arrivé l'an 349. de la fondation de Rome, que les Trouppes de cette République commencerent pour la prémiere fois à hyverner sous de semblables *tentes*, qui furent ensuite d'un grand usage; car on voit que dans une Guerre d'Orient, Scipion, l'Asiatique, pour déterminer ses Soldats à combattre Antiochus, Roi de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur dit, que si la Campagne se passe sans une action qui décide de la Guerre, il sera obligé de leur faire passer l'hyver sous les *peaux*, pour pouvoir commencer de meilleure heure la Campagne suivante.

Il est croyable qu'on se servoit l'été de *tentes* d'étoffe, & que celles de peau étoient pour l'hyver, quand on étoit obligé de faire la Guerre dans cette saison, ou de la passer dans les Camps ordinaires; car par une sage politique, les Romains tenoient continuellement leurs Trouppes campées, & leur faisoient passer toute l'année sous des *tentes*. C'étoit une très-bonne maxime pour l'entretien de la vigueur & de la discipline militaire, qui s'affoiblit beaucoup quand le Soldat séjourne long tems dans les Villes.

Quoiqu'une légion restât plusieurs années dans un même Camp, & qu'il semblât que ce lieu fut devenu pour elle un établissement solide, néanmoins le service s'y faisoit avec une telle régularité, qu'on y voyoit continuellement l'appareil d'une Guerre, même au milieu de la paix la plus profonde, & il n'y avoit point à craindre comme dans les Villes que la vuë d'un Citoyen oisif, & qui mene une vie délicieuse, fût un exemple propre à corrompre le Soldat.

Les *tentes* de peau ou de grosses étoffes, n'étoient que pour les Soldats. On employoit des étoffes plus belles pour celles des Officiers, & sur-tout pour celles des Généraux. Le pavillon d'Herode Roi de Palmire, fils d'Odenat & de la fameuse Zenobie, étoit d'une étoffe d'or. Celui d'Antiochus, Roi de Syrie, étoit d'écarlate, remplie de broderie en or & en argent. Selon le Sire de Joinville, S. Louis avant que d'aborder à la Terre Sainte, fit présent à un Prince Tartare d'une *tente, moult riche, bien faite & d'une bonne écarlate.*

Dans le quatriéme Tome des Monumens de la Monarchie Françoise, il est parlé de l'entrevuë qu'eut François I. avec Henri VIII. Roi d'Angleterre en 1519. aux environs des Villes d'Ardres & de Guines, dans un lieu, qui à cause de la richesse dont étoient les *tentes*, qui servirent à cette occasion, fut nommé le *Camp de drap d'or.*

La beauté de nos anciennes *tentes* se fait encore remarquer dans la vignette d'un manuscrit de Froissart, qui se trouve à la Bibliotheque du Roi. Cette vignette représente le Camp des François, lorsque sous la conduite du Connétable du Guesclin, ils assigéoient la Ville de *Chisay* en Poitou, l'an 1372. Ce Camp est environné de palissades, & les *tentes* qui sont dedans, ont les unes la figure ronde, les autres la figure quarrée,

Digitized by Google

quarrée, portant toutes des giroüettes sur leur comble.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il paroît sur chacune de ces *tentes* dans les festons du comble de grandes lettres, qui sont les initiales des noms de ceux à qui elles appartenoient.

Apparemment qu'alors une personne, lorsqu'elle ne mettoit pas sur sa *tente* ses Armoiries, y mettoit au moins son monograme, par un reste de l'ancien usage de marquer de cette façon tout ce qui servoit à la guerre. Aussi voit-on que les *tentes* de nos anciens Rois, outre la richesse dont elles étoient, portoient toûjours à leur cime le Symbole, qui désignoit, ou leur Empire, ou leur Religion.

Les Rois de Perse mettoient le soleil sur les leurs : les Rois des Huns, la figure d'un cheval, les Princes de Tartarie, la queuë d'un semblable animal, & les Rois de France y avoient un S. Michel. Ils y auroient aujourd'hui une fleur de lys double.

Les Empereurs Ottomans & Chinois ont des croissants & des dragons sur les leurs. Tamerlan mettoit sur sa *tente* un drapeau, dont la couleur designoit la clémence ou la rigueur que ce Prince vouloit exercer envers ceux contre qui il combattoit. Le prémier jour d'un siége, il faisoit arborer un Drapeau blanc pour marquer qu'il étoit encore tems d'implorer sa clémence; le second il faisoit mettre un Drapeau rouge, pour apprendre aux Habitans de la Ville assiégée, qu'il falloit qu'ils payassent de leur sang la témérité qu'ils avoient eue de vouloir arrêter le cours de ses victoires : le troisiéme jour paroissoit un Drapeau noir, qui annonçoit que le tems de la grace étoit passé, & que la Ville étoit destinée au sac.

L'usage de mettre une figure sur le sommet des *tentes* prenoit son origine dans l'idolâtrie la plus reculée. Il y avoit des Dieux *Lares & Penates*, qui veilloient à la sûreté des maisons. Il falloit bien aussi que de semblables divinités eussent soin des *tentes*, & celles-ci étoient sans doûte les mêmes qui protégeoient les Campagnes, comme entre autres *Pan*, *Faune & Silvain*.

Pour achever de persuader que les Guerriers dans tous les tems ont aimé à avoir de belles *tentes*, on n'a qu'à voir jusqu'où va encore sur cela le faste des Turcs. Le P. Calmet dans son histoire de Lorraine (Tome 3.) dit que les tentes, dont les Officiers de cette Nation se servent dans les Armées, sont faites d'une toile, approchant du coutil, mais toute peinte en dehors & doublée en dedans d'autres étoffes de coton de couleurs fort vives, découpées à ramages, bouquets de fleurs, carreaux & autres compartimens à la Mosaïque ; que chaque Bacha a plusieurs semblables pavillons, qui sont tous renfermés dans une enceinte de toile, imitant les murailles à creneaux & flanquées de plus petits pavillons en tourelles, semblables aux fortifications d'une Ville, quoique le tout ne soit que de toile.

Les grands pavillons qui rempliſſent ces enceintes forment des salles de Conseil, ou des divans, des chambres à coucher, des cabinets, des vestibules pour manger au frais, de grandes cuisines & de belles écuries.

L'Auteur que je cite finit en faisant remarquer que le parc du Grand Visir Cara Mustapha ; c'est-à-dire l'enceinte des *tentes* de ce Général, lorsqu'il assiégea Vienne en 1683. contenoit autant de circuit que la Ville de S. Denis, près Paris, & que celui du Bacha d'Egypte, qui se trouva au même siége, ressembloit

à un vaſte Palais : les ornemens des dedans des *tentes* répondans parfaitement à la majeſté du dehors par les tapis de pied, les carreaux ſuperbes, qui couvroient les eſtrades de toutes ces *tentes*.

Les Romains dans les commencemens de la République plaçoient leurs *tentes* confuſément & ſans ordre dans un Camp. Mais depuis la Guerre de Pyrrhus, ils ont ſçu les aligner, laiſſant des intervalles entr'elles, & obſervant de les placer ſelon la dignité de ceux qui les occupoient. Cela eſt d'autant plus croyable que Pyrrhus lui même admira la force & l'ordre du Conſul *Lavinius*, contre lequel il avoit à combattre.

Il y a toûjours eu une grande variété dans la forme des *tentes*. On en voit de rondes & de quarrées, ſur les monumens Romains qui nous reſtent, entre autres ſur les colonnes Antonine & Trajane à Rome, on peut diſtinguer dans toutes celles qui ſont ſur ces monumens deux principales parties, le *comble* ou la *couverture* & les *pans* ou courtines, qui en ſont comme les murailles. Le *comble* dans les *pavillons* ſe terminoit en cone ou en dôme, & celui des *tentes* en toit à chevron.

De plus il paroît que dans les *tentes* anciennes, le toit étoit un compoſé de planches, jointes les unes aux autres, & qu'il n'y avoit que les courtines ou rideaux qui fuſſent d'étoffe.

Soit que tous ces divers logemens fuſſent de forme ronde, quarrée ou à pans, ils étoient grands & magnifiques à proportion de la dignité des perſonnes qui les occupoient : celui d'un Officier devant naturellement être plus beau que celui d'un Soldat.

Les *tentes* les plus magnifiques ſe conſervoient avec ſoin, pour empêcher qu'elles ne ſe gataſſent. Un pavillon ne laiſſoit voir ſa richeſſe que dans un beau jour & dans le mauvais tems il étoit recouvert d'un autre, qui étoit d'étoffe plus commune : ainſi n'y ayant que les Officiers diſtingués, qui euſſent de ces doubles pavillons, de-là peut-être eſt venu parmi nous l'uſage d'en avoir de ſemblables pour le mêmes perſonnes, & d'appeller du nom de *marquiſe* une *tente* de groſſe toile, qui en couvre une autre de toile plus fine, pour montrer par ce nom, qu'à l'exemple des anciens, ces ſortes de *tentes* doubles ne ſont faites que pour les Officiers, & la *marquiſe* aura été ainſi nommée de quelque *Marquis*, homme de goût, qui en aura établi la mode dans ces derniers tems.

Parmi toutes les *tentes* qui étoient dans un Camp Romain, la plus grande & la plus apparente ſervoit de *Prétoire ;* c'eſt-à-dire de ſalle de Conſeil. On y tenoit celui de la Guerre, & on y rendoit la juſtice publiquement. C'eſt ce que nous appellons parmi nous le Quartier du Roi.

Cette *tente* devenoit le Tribunal des Empereurs, quand ils étoient dans leurs camps & au devant étoit placé un Autel, qui ſe trouvoit environné des Enſeignes militaires, lorſqu'on invoquoit les Dieux pour les beſoins de l'Armée. Tout auprès du Prétoire étoit encore la Tribune appellée *Suggeſtum*, & ſur laquelle le Général montoit dans le beſoin, pour y faire ſes *allocutions :* tout cela montroit la ſainteté du lieu, qui auſſi s'appelloit *ſacrarium*.

Sans doûte que les Gaulois & les Francs prirent des Romains l'uſage d'avoir de ces Tribunaux portatifs dans leurs Camps, à moins que l'envie de changer d'habitation ne les eût portés d'eux-mêmes à s'en procurer, comme avoient fait les Iſraëlites dans le Déſert, par le moyen de leur *tente d'aſſemblée*.

Sous

Sous la prémiere race de nos Rois, les assemblées générales de la Nation, se faisoient en pleine Campagne. Entre tous les pavillons qui servoient à cette cérémonie les plus remarquables devoient être ceux où logeoit le Roi, & où se tenoient les Conseils. A l'imitation des Officiers Romains, qui après le serment prêté recevoient les marques des grades mérités par leurs Services, dans la *tente Prétorienne*, les Gens de Guerre, qui obtenoient les Fiefs & autres bénéfices du fisc, par la libéralité du Roi, en recevoient l'investiture. C'étoit-là plûtôt que dans tout autre lieu qu'il étoit convenable de faire la distribution des graces duës à la valeur. La même chose fut d'usage chez tous les Peuples voisins des François, & particuliérement en Allemagne. Les Fiefs n'étoient accordés qu'à ceux qui avoient glorieusement servi. On en recevoit l'investiture à l'Armée, en pleine Campagne, quand l'Armée étoit en bataille ou dans la *tente* du Général, quand l'Armée étoit campée. Alors on levoit les courtines de cette *tente*, & le Vassal y paroissoit publiquement à genoux, aux pieds de celui à qui il faisoit serment de fidélité.

J'en pourrois dire davantage sur les *tentes*, meuble nécessaire à l'Officier, comme au Soldat, quand ils sont campés. Mais M. *Benneton de Perrin*, connu par plusieurs ouvrages, nous a donné une dissertation sur les *tentes*. J'y renvoye le Lecteur. Cependant en finissant cet article, je dois dire que Faune ou Sylvain fut régardé par les Payſans comme le Dieu tutelaire des *tentes*. Ils y joignirent dans la suite Mars & Hercule : c'est pour cela qu'au nom du dernier on ajoutoit tantôt celui de *Conopion*, & tantôt celui de *Musagete*.

Ce vainqueur des monstres eut aussi l'épithete de vainqueur des *mouches*. Le pouvoir d'Hercule sur les *tentes* & sur les *mouches*, le mit en grande réputation dans la Syrie & dans la Mesopotamie, Pays habités des prémiers Nomades. Les Tyriens, qui le régarderent comme un des plus anciens Dieux de l'espéce de ceux qui avoient été hommes, lui bâtirent un magnifique Temple dans leur Ville, & les mouches, dont il étoit le dominateur, lui firent encore donner le nom de *Beel-Sebub*, pour le distinguer de plusieurs autres *Beels* ou *Baals*, qui dominoient sur d'autres choses terrestres, & dont Seldenus fait mention dans ses Dieux de Syrie.

TENTES à la maniére des Turcs : Les Turcs qui possédent de grandes richesses, cherchent dans leur campement, la commodité & le faste. Leurs *tentes* sont impénétrables à la pluye, au soleil, au vent, & aux autres injures de l'air. C'est des Tartares leurs Ancêtres, qu'ils ont appris à rafiner sur la maniére de camper sous des *tentes*.

Ils se servent de *tentes* à pavillon, attachées à un piquet pour les soûtenir, qui n'ont qu'une seule couverture. Ils en ont avec deux piquets, & aussi avec une simple couverture. Les Officiers-Généraux & Subalternes, de même que les Bachas, ont indifféremment une double couverture, quoique leur *tente* ne soit soûtenuë que par un seul piquet.

La forme de ces *tentes* est exagone, & les bords pendent perpendiculairement du nœud qui soûtient la *tente* dans le milieu, qui en fait le couronnement & qui est soûtenu par des cordes. Cette sorte de *tente*, sert pour coucher commodement sur la fin de l'Automne, parce qu'elle est doublée d'un bon coutil de poil de chameau.

Ils ont aussi des *tentes* découvertes pour fermer les *latrines*. Dans

Digitized by Google

toute l'Armée Turque, il n'y a qu'une *tente* à piquet ſeul, avec un ſimple dôme ſans bord, qui eſt la prémiére de toutes, que l'on dreſſe dans le Camp, & qui ſert de guide aux Quartiers-Maîtres de tous les corps pour en régler la ſituation: c'eſt dans celle-là qu'on fait mourir les Criminels & les Eſclaves, & on la nomme *lailac*.

Les Bachas ont une eſpéce de *tente* pour la marche, qui reſſemble aſſez à un paraſol: elle leur ſert pour prendre le caffé ou faire collation. Cette *tente* qui n'eſt ouverte que par-devant, n'a qu'un bâton de chaque côté, & eſt ſoûtenuë par quatre cordes.

Le *Grand-Viſir* a une cloiſon de toile aſſez haute, pour qu'on ne puiſſe pas voir dans l'enclos de ſes *tentes*. Cela le garantit de l'incommodité, que cauſent les hommes & les chevaux, en heurtant contre les cordes des *tentes*, ſur-tout la nuit.

Pluſieurs Bachas du prémier ordre, ont auſſi ces ſortes de retranchemens, mais ſeulement de la hauteur de la moitié d'un homme, ce qui les défend ſuffiſamment de la ſuſdite incommodité. Ce ſeroit manquer de reſpect, que de l'égaler à celui du Grand-Viſir.

Les *tentes* dont ſe ſervent les Sultans, ſont toutes très-commodes, & convenables au faſte & au luxe du Grand-Seigneur. On en peut juger par celle dont le Sultan régnant a fait préſent à Louis XV. par ſon dernier Ambaſſadeur.

Il faut pour les *tentes* des Turcs, des toiles de coton, des toiles ordinaires, des cordes, des ſangles, & le tout excellent. Elles ſont toûjours doublées d'une autre toile, & le plus ſouvent de toile de coton.

Les rondes qui n'ont qu'un piquet, ont pour le moins la partie ſupérieure du dôme doublée. La ſoucouverture, qu'on nomme dans nos Armées la *marquiſe*, eſt également doublée aux petites *tentes* des Turcs, pour ſe garantir davantage du ſoleil & de la pluye.

Les ornemens extérieurs ſont preſque tous verds, & les petites houpes qui pendent autour, ſont en échiquiers, & alternativement vertes & rouges. Il y a au-deſſus des piquets une boule de cuivre doré d'or moulu, & les cordons ſont mélangés de différentes couleurs. Elles ſont brodées en dedans en fleurs & en feuilles, plus ou moins, ſuivant le goût de ceux pour qui elles ſont; & cette broderie eſt faite ſur la doublure, qui eſt tantôt d'une toile fine de coton, & tantôt d'un ſatin rayé ſans ordre: elles ſont auſſi quelquefois brodées d'un cordon d'or.

On couvre ordinairement la terre d'un tapis, & les Turcs les plus miſérables y mettent au moins des peaux de mouton & des couſſins de drap remplis de laine. Ces couſſins ſont quelquefois brodés, ſur-tout ceux ſur leſquels on s'appuye; on les met ſur des eſtrades de bois, que l'on monte & que l'on démonte pour les rendre moins embarraſſantes pendant les marches: & on en fait de petits *ſophas* pour la plus grande commodité des Turcs.

Les Turcs dans l'arrangement de leurs *tentes*, n'y connoiſſent preſque rien; ils les dreſſent confuſément & ſans ordre, enſorte que l'iſſuë, eſt tantôt à droite, tantôt à gauche, & quoique celles des *Bachas* ſoient diſtinguées par une queuë de cheval, qui la marque, elles ne ſont pas cependant dreſſées dans un meilleur ordre.

TENUE: c'eſt la priſe ou l'accrochement de l'ancre au fond de la mer. Fond de bonne *tenuë*: c'eſt celui où l'ancre a la priſe, ce qui le rend propre pour l'ancrage. Fond de mauvaiſe *tenuë*: c'eſt un fond où l'ancre n'a aucune priſe, & ne peut s'accrocher.

TER-

Digitized by Google

TERMES : ce ſont des ſtatuës d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure ſe termine en gaine, & qu'on poſe ordinairement ſur les côtés de la poupe des Vaiſſeaux. Quand c'eſt une figure d'ange en demi-corps, on l'appelle *terme angelique :* quand c'eſt celle d'une divinité champêtre, elle eſt appellée *terme ruſtique.* Quand au lieu de gaine, on donne à la figure une double queuë de poiſſon tortillée : c'eſt un *terme marin.* Il y a auſſi un *terme* en conſole, & un *terme* en buſte : le dernier eſt celui qui eſt ſans bras & qui n'a que la partie ſupérieure de l'eſtomac. La gaine de l'autre, finit en enroulement, & le corps qu'elle porte eſt avancé pour ſoûtenir quelque choſe. Le *terme double* eſt celui d'où deux demi-corps, ou deux buſtes adoſſés, ſortent d'une même gaine. Les *termes* & les autres figures humaines qu'on fait ſur les Vaiſſeaux, doivent être puiſſantes pour être remarquées de loin, & par cette raiſon il n'importe pas qu'elles ſoient groſſiéres & peu finies.

* TERRASSE, c'eſt un maſſif de terre élévé, & révêtu d'une forte muraille.

Contre-terraſſe, c'eſt une *terraſſe* élévée au-deſſus d'une autre.

Terraſſe de batiment ; Voyez PLATTE-FORME en fait d'architecture civile.

TERRE : perſonne n'ignore que c'eſt le plus péſant des quatre élémens. *Terre ferme :* c'eſt une grande étenduë, dans laquelle ſont compriſes pluſieurs régions, & que les Mers ne ſéparent point. *Terres polaires :* ce ſont des continens ſitués vers les pôles, l'un vers le Septentrion, & l'autre vers le Midi, qu'on ne connoît pas encore aſſez, pour aſſûrer que ce ſoient véritablement des continens. *Terre Méditerranée :* c'eſt une terre éloignée des Mers. *Terre Maritime :* c'eſt celle qui eſt voiſine de la Mer. *Terre embrumée :* c'eſt une terre que les broüillards couvrent. *Terre défigurée :* c'eſt celle qu'on ne peut bien reconnoître à cauſe de quelques nuages qui la couvrent. *Terre fine :* c'eſt celle qu'on voit clairement, ſans qu'il y ait aucun broüillard qui en dérobe la vuë. *Groſſe terre :* c'eſt une terre fort élevée. *Terre qui fuit au Nord :* c'eſt celle, qui faiſant un coude, s'éloigne du lieu où l'on eſt. *Terre qui ſe donne à la main :* c'eſt celle que l'on voit ſans qu'elle ſoit ſéparée par aucun Golfe ni aucune Baye. *Terre de beure :* c'eſt un nuage, qui ſe montre à l'horiſon, qu'on prend pour la terre, & que le ſoleil diſſipe : & à cauſe de cela, les Gens de mer diſent, *Terre de beure, qui ſe fond au ſoleil. Terres baſſes :* ce ſont les rivages, qui ſont bas, plats, ſans remarques. *Terres hautes*, ce ſont les montagnes, ou les rivages haut élevés. *Prendre terre :* c'eſt arriver à terre, aborder une terre.

TERRE : ce mot *terre*, eſt crié à haute voix, par celui, qui dans un voyage, apperçoit le prémier la terre.

TERRE A TERRE, en terme de Marine, c'eſt le long de la côte.

* TERRE GLAISE, *voyez* GLAISE.

TERREIN : la prémiere choſe à laquelle on penſe dans l'Architecture militaire eſt à la qualité du terrein. On voit s'il eſt bon ou mauvais pour ce que l'on veut conſtruire, il y a des ſituations merveilleuſes, dont le *terrein* ne vaut rien, & des ſituations méchantes, dont les terres ſont extrémement bonnes, mais tellement commandées, que ce ſeroit une folie de s'y arrêter.

Les Montagnes ont le *terrein* pierreux pour l'ordinaire ; c'eſt le plus

Digitized by Google

mauvais. Il ne lie point, & les parapets qui en ſont faits ne valent rien; quand on eſt contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choiſit les meilleures veines de terre pour faire le parapet, & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* eſt cependant avantageux en ce que l'Aſſiégeant a de la peine à ſe couvrir dans ſes approches, faute de bonne terre.

Le *terrein* ſablonneux n'a point de liaiſon, & eſt ſujet à s'ébouler; lorſque l'on eſt contraint de s'en ſervir, on y mêle de la bonne terre ou du vieux fumier, on a ſoin de bien revêtir les remparts de pierres ou de briques, & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux eſt meilleur que les deux prémiers : mais il n'eſt pas généralement bon, étant élévé en remparts & en parapets, dès qu'il vient à ſécher, il ſe déſunit. On a de la peine à trouver aſſez de terre autour d'un endroit marécageux, pour élever les remparts, parapets & glacis d'une hauteur raiſonnable, dans un *terrein* marécageux, il faut piloter le fondement des ouvrages. Et quand on fortifie dans ces endroits, on attend les chaleurs afin que la terre ait plus de conſiſtence.

Le meilleur terrein pour fortifier, eſt ce qu'on appelle terre graſſe ou forte. Cette terre eſt maniable, on n'eſt point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette, n'y de revêtir les remparts, à moins que l'on ne le veuille bien.

TERRE-PLAIN du rempart, eſt la ſuperficie horizontale du rempart, c'eſt-à-dire la partie ſupérieure du rempart, qui eſt à peu près paralléle au rez de chauſſée, & qui du côté de la Campagne eſt terminée par un parapet & du côté de la Place par le talus intérieur.

* TERREPLEIN, ſe dit en Architecture civile de toute terre rapportée entre deux murs de maçonnerie, pour ſervir de terraſſe ou de chemin pour communiquer d'un lieu à un autre.

TERRES, remuer les *terres*, c'eſt travailler à les creuſer, à les tranſporter & à les élever pour en faire des remparts, ou des parapets.

TERRES-AMANDÉES, & que les Salpêtriers appellent *réanimées*, ſont des terres qui ont ſervi dans les cuviers. On les met à couvert, & quand elles ſont ſéches, on l'étend un pied d'épais, ſous le hangard & on l'arroſe. On prend pour cela les écumes & les rapuragés, les eaux meres ou ameres, & on y met moitié eau, qui ait paſſé, s'il ſe peut ſur les cuviers, après que le relavage eſt fait. On les arroſe de pied en pied, juſqu'à la hauteur que l'on peut. On détrempe auparavant les écumes dans l'eau, parce que les terres ne s'humecteroient pas ſi facilement.

Quinze jours après qu'on les a arroſées, on les jette d'un autre côté, on les change de place, afin qu'elles ſe mêlent mieux & qu'elles en deviennent meilleures. Un mois après on les change encore de place, on continuë deux ou trois fois, après quoi on peut s'en ſervir.

On doit ſur-tout bien prendre garde de ne les point endurcir en piétinant : on y met pour cela une planche, qui n'appuie pas par-deſſus, mais qui ſoit ſoûtenuë par les deux bouts, avec deux pierres & deux morceaux de bois.

Les hangards où l'on met ces terres ne doivent être clos que par les deux bouts, pour ſoûtenir ſeulement les terres & laiſſer le jour du côté où le ſoleil donne. Si les hangards ſont faits contre la muraille ils ne doivent pas être fermés par les deux bouts.

Quand on n'a point de terre qui ait ſervi au ſalpêtre, on prend des gra-

Digitized by Google

gravois de plâtre de démolitions, on les casse comme ceux qu'on met dans les cuviers. Ils sont fort propres à *amander* promptement, attendu qu'ils sont secs.

Les terres *amandées* peuvent toûjours servir à l'infini, de sorte qu'au moyen de ces terres, on ne peut jamais manquer de salpêtre.

* TERRES JECTISSES, *voyez* JECTISSES.

TERREUR PANIQUE. On expliqueroit difficilement les *terreurs paniques* qui arrivent dans les Armées, tant la cause en est cachée, & inconnuë. Un silence profond & non accoûtumé, les produit quelquefois, rarement arrivent-elles dans le plein jour. Il n'y a pas de meilleur moyen pour les dissiper, que de les tourner en plaisanteries, car il arrive rarement que les causes n'en soient pas ridicules & extravagantes.

Les discours des poltrons répandus de main en main les font naître quelquefois, & l'on ne s'imagine pas qu'elles ayent une telle cause, parce qu'on ne peut croire que les discours de ces gens-là les ayent pu produire, desorte qu'on ne les accuse pas, & qu'on en cherche encore moins l'origine. Une parole lâchée dans un Camp, dit-on, ne demeure jamais secrette. Elle court toûjours, desorte qu'en un moment toute une Armée en est imbuë, on se le donne de main en main. Le moyen de la suivre en remontant! un discours débité par un lâche fait le même chemin, alors un rien est capable de porter la terreur dans toute une Armée.

Ces sortes de *terreurs paniques* arrivent ordinairement lorsque les Armées sont proches ou en présence, ou après quelque échec, ou quelque renfort arrivé à l'Ennemi. Alors peu de chose est capable de jetter l'Armée dans l'épouvante & dans la *terreur*, & sur-tout dans le silence des ténébres d'une nuit sans lune. Xenophon, qui est un Maître dans la science des Armes, dit qu'il est avantageux lorsqu'il arrive une *terreur panique* dans une Armée, de la tourner en plaisanterie.

L'Ecriture est prèsque remplie d'exemples d'Armées frappées de *terreur panique*. L'Histoire en fournit par-tout. Celle qui arriva dans l'Armée de Britannicus, dans son expédition contre les Allemans, est remarquable : mais elle venoit à la suite d'une affaire où les Ennemis eurent du dessous dans leur retraite. Car la nuit étant venuë, les Soldats étoient à peine campés, que par hazard un cheval s'étant échapé, causa l'allarme par tout le Camp. Les doubles *terreurs paniques* ne sont pas moins communes dans l'Histoire. Tite-Live en fournit un bon nombre, je n'en connois point parmi les Modernes. Le Chevalier Folard en cite une tirée de l'Histoire mêlée de Procope : la voici.

Les Lombards & les Gerpides avoient fait la paix, mais comme ils ne pouvoient terminer leur différent par la voye de la douceur, ils eurent recours à celle des armes. Ils levérent deux Armées fort nombreuses. Comme elles étoient proches, sans toutefois être en présence, elles furent agitées d'une *terreur panique*, qui les dissipa. *Voyez* PANIQUE.

TERRIR, c'est une terme de voyage de long cours, qui signifie prendre terre après une longue traverſée, & même quelquefois, il signifie avoir la vuë des terres.

* TERTRE ; On donne ce nom à une petite éminence de terre qui s'éléve dans une plaine & qui ne tient à aucune côte.

* TESTU; C'est le nom d'une espéce de gros marteau que les Maçons employent pour démolir. Celui qu'on appelle *testu à arrête*,

a un taillant de chaque côté & ſert à tailler le pavé.

TETE du Camp, c'eſt le terrein du Campement, qui fait face vers la Campagne ; c'eſt à la *tête* du Camp que l'on monte le biouac.

TETE, ce mot ſe prend pour une avenue. On ne peut aller à cette Place que par une avenue.

TETE de la ſape, tête de la tranchée, ou la partie la plus avancée & la plus proche de l'Ennemi.

TETE d'ouvrage à corne, eſt ſes deux demi-baſtions & ſa courtine.

TETE d'un ouvrage à couronne, comprend un baſtion, deux demi-baſtions, avec leur courtine & leur flancs.

* TETRAEDRE, terme de Géométrie ; c'eſt le nom d'un des cinq Corps réguliers. C'eſt une Pyramide terminée par quatre triangles équilateraux, égaux entr'eux ; comme le *Tetragone* eſt une figure rectiligne de quatre côtés égaux, qui a ſes quatre angles droits.

* TETRAGONE ; *Voyez* TETRAEDRE.

* TEUTONIQUE ; *Voyez* ORDRES militaires.

* THEOREME ; terme de Mathématique qui ſe dit d'une propoſition purement ſpéculative, tendante à découvrir quelque vérité cachée.

* THEORIE ; On donne ce nom à la partie ſpéculative d'une Science, où l'on s'attache plûtôt à la démonſtration qu'à la pratique des vérités. *Théoretique* ſignifie ce qui appartient à la Théorie.

* THERMOMETRE ; C'eſt le nom d'un inſtrument de Mathématique, compoſé d'un tuiau de verre, à l'extrêmité duquel il y a une boule remplie d'eſprit de vin, qui montant ou deſcendant ſuivant la rarefaction ou la condenſation de l'air, ſert à faire connoître les différens dégrés du chaud ou du froid.

* TIERCERONS, terme d'Architecture ; ce ſont dans les voûtes Gothiques, des Arcs qui naiſſent des Angles, & qui vont ſe joindre aux Liernes.

* TIERCINES ; On donne ce nom aux morceaux d'une tuile fenduë en longueur, employés aux Battelemens ; & on appelle *Nigoteaux*, ceux d'une tuile fenduë en quatre, pour ſervir aux Solins & Ruilées.

* TIERS-POINT, terme d'Architecture. On nomme ainſi un point pris à diſcretion ſur la ligne de vûë, où aboutiſſent toutes les diagonales qu'on tire pour racourcir les figures. Une voûte élévée au-deſſus du plein cintre, ſe nomme *une voûte en tiers-point*. En Méchanique, on appelle auſſi *Tiers-point* ce qui donne le branle à pluſieurs Machines.

TILLAC ou Pont. *Voyez* PONT. *Franc tillac*, c'eſt le prémier pont ou le moins élevé ſur l'eau.

TIMARIOTS chez les Turcs donnent leur nom aux Cavaliers, qu'ils ſont obligés d'entretenir, & celui de *Timars* au petit Département, dont ils ſont Gouverneurs.

Ils doivent marcher ſous le *Sangiak* ou *Beg*, auquel chacun eſt aſſigné. Lorſque ceux de *Natolie* ne marchent pas, il leur en coûte le revenu d'une année, qui eſt confiſqué ; & cette amende eſt miſe dans une caiſſe appellée *Mankafat*. Mais les Timariots d'Europe ne ſont pas ſujets à cette amende : on les dépoſe pour deux ans, quand ils refuſent de ſervir.

Cependant ils peuvent eſpérer d'obtenir les *Timars*, qui viennent à vaquer, par la mort de ceux qui les poſſédent, on force même ceux qui refuſeroient de les prendre, pour empêcher que les *Beglerbegs* ne diſpoſent de ces emplois, & des revenus qu'ils produiſent en faveur de

Digitized by Google

de leurs Domeſtiques, au préjudice des gens de la Nation.

Les fils ne peuvent pas avoir les mêmes revenus que leurs peres, cependant l'uſage veut qu'ils leur ſuccédent après leur mort. Les enfans qui ſuccédent à un pere mort en Campagne, ont beaucoup plus d'avantages dans leurs *Timars*, & dans leurs *Ziamets*, que ceux des autres, qui meurent dans leur lit. On a fait cette loi pour encourager les peres à prodiguer leur vie pour le ſervice de l'Empire, dans l'eſpérance qu'ils augmenteront par-là la fortune de leurs enfans.

Il eſt permis aux vieillards, & à ceux que leurs incommodités rendent incapables de ſervir, d'envoyer leurs enfans à la guerre à leur place, & ces enfans leur ſuccédent enſuite après leur mort dans les emplois.

Il leur eſt à tous expreſſément défendu de porter l'épée à cheval, s'ils ne ſont penſionnaires du Sultan. Mais cela n'eſt point en uſage parmi ceux qui vont en Campagne, ſous le commandement de quelque *Beglerbeg* ou *Begler*, en qualité de Volontaire, afin d'obtenir par leur valeur quelque *Timar*, qu'ils ne peuvent cependant obtenir que difficilement, s'ils ne ſont fils, ou neveux de *Timariots*.

Leur revenu monte à cinq mille *aſpres*, & ceux des *Timariots* d'Hongrie, vont à ſix mille. Lorſqu'un *Timariot* de ce Royaume vient à mourir, le Bacha de Bude a le pouvoir de partager ſon revenu en deux parties pour le profit de la Porte, parce qu'avec cette ſeule paye, il peut entretenir deux Soldats.

Parmi les *Timariots*, il y en a qu'on appelle *Ikmalers*, d'autres *Iſels*, & d'autres *Benobets*.

Les *Ikmalers* poſſédent ces *Timars*, qui ont pour privilége que le revenu ne peut point être partagé à d'autres après la mort du *Timariot*.

Les *Iſels*, ſont ceux dont le revenu des *Timars* peut être partagé à deux ou trois autres après leur mort.

Les *Bernobets* poſſédent ces *Timars*, qui peuvent être acquis par trois ou quatre enſemble, allant alternativement en Campagne, moyennant quoi celui qui marche tire lui ſeul tout le revenu des autres. Il y en a pluſieurs de cette ſorte dans la *Natolie* : & cette régle y fut établie par les Empereurs, pour récompenſer les enfans, qui donnoient des preuves de valeur, du vivant de leur Pere.

C'eſt ſous ce terme de *Timariots*, ainſi que ſous ceux de *Zaims*, de *Beglers* & de *Beglerbegs*, qu'on peut voir tout ce qui régarde la Cavallerie *Topracly*, dont je n'ai donné qu'une idée au terme de Cavallerie Turque.

TIMBALE eſt une eſpéce de Tambour dont le cuir eſt tendu ſur une caiſſe d'airain, cet inſtrument étoit autrefois en uſage à la guerre chez les Sarrazins, on lui donnoit le nom de *Nacaire* ; il paſſa chez les François & les Anglois. Il y en avoit en France ſous Charles VII. mais il n'y a pas fort longtems que cet inſtrument a été remis en uſage dans nos Armées. On n'en trouve point ſous les régnes de Henri IV. & de Louis XIII. & les Auteurs qui ont écrit avant le régne de Louis XIV. ne donnent que la Trompette à la Cavallerie, & ne parlent point de Timbales ; ainſi c'eſt ſous ce Prince, qu'elles ont été rétablies. Elles viennent d'Allemagne, & d'abord il ne fut permis à aucun Régiment François de Cavallerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris ſur l'Ennemi, depuis on en a mis dans les Compagnies de la maiſon du Roi, il n'y a que les Mouſquetaires, qui n'en ayent point. Les Timbales ſont des eſpéces de deux grands baſſins de cuivre

Digitized by Google

rouge ou d'airain, ronds par le fond, & couverts par-deſſus d'une peau de bouc qu'on y fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & de pluſieurs écrous attachés au corps des Timbales, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clef: les Timbales ſe tiennent enſemble par le moyen d'une courroie, que l'on fait paſſer par deux anneaux qui ſont attachés l'un dévant & l'autre derriere le pommeau de la ſelle du Timbalier. Les Timbales ſont garnies de deux tabliers, qui ſont de damas ou de ſatin, aux armes du Prince, ou du Colonel, ou Meſtre-de-Camp à qui elles appartiennent; quand il fait mauvais tems on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le *Timbalier* bat avec des baguettes de bois de cormier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces, elles ont chacune au bout une petite roſette, de la grandeur d'un écu; c'eſt de l'extrémité de ces petites roſettes que l'on frape la Timbale ce qui lui fait rendre un ſon plus agréable que ſi elle étoit frapée d'une baguette de tambour.

Le *Timbalier* auſſi-bien que le Trompette, dans les marches & dans les revuës, eſt à la tête de l'Eſcadron, trois ou quatre pas devant le Commandant. Dans les combats les Timbaliers ſont ſur les ailes dans les intervalles des Eſcadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide-Major. Le *Timbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre ſes Timbales au péril de ſa vie, comme le Cornette & le Guidon, doit faire pour leurs Drapeaux.

TIMON ou barre, eſt une piéce de bois, longue & arrondie, qui par une de ſes extrémités répond du côté de l'habitacle à la manuelle du gouvernail, que tient le timonnier, de là venant paſſer par la Sainte Barbe, & portant ſur le traverſin, elle ſe termine par la jaumiere, à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à ſtribord & à bas-bord.

* TIMONIER; On donne ce nom, ſur mer, au Matelôt qui tient le *timon* ou la barre du Gouvernail, pour gouverner un Vaiſſeau.

Le mot de *Timonnier* eſt plus en uſage que celui de Gouverneur.

* TIC; C'eſt le nom d'une maladie des chevaux, qui conſiſte dans un mouvement convulſif de la tête.

TINS, terme de Marine, ſont de groſſes piéces de bois, couchées à terre pour ſoûtenir la quille & les varangues d'un bâtiment, quand on le met en chantier, & qu'on le conſtruit.

TIR ſe dit de la ligne, ſuivant laquelle on tire une piéce d'Artillerie ou arme à feu. Les Canoniers diſent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup. Ce mot n'eſt plus guéres uſité.

TIRANT, terme de Marine. Le *tirant* de l'eau d'un Vaiſſeau eſt la quantité des pieds d'eau, qui ſont néceſſaires pour le mettre à flot.

* TIRANT, en termes d'Architecture, eſt une longue poutre qui occupe toute la largeur d'un lieu, & qui eſt arrêtée dans ſes extrêmités par des ancres, pour ſoûtenir une ferme de comble, & empêcher qu'elle ne s'écarte.

Il y a auſſi des *tirants* de fer; ce ſont de groſſes & longues barres, avec un trou à l'extrêmité, dans lequel on paſſe une ancre. Ces barres ſervent pour empêcher qu'une Voûte ne s'écarte, pour rétenir un mur, un pan de bois, une ſouche de cheminée.

TIREBOURE eſt un inſtrument compoſé de deux branches, griffes ou pointes de fer tournées en

Digitized by Google

en forme de ſerpent ſur une douille. On s'en ſert pour tirer le fourrage des piéces, quand on veut faire ſortir la charge, & pour en faire ſortir auſſi toutes les ordurès qui pourroient y être entrées.

Le *tireboure* eſt tortillé & à le bout pointu. On lui en fait même quelquefois deux. Il ſe monte ſur une hampe, ou long morceau de bois. Un plus petit *tireboure* ſert à décharger les fuſils, carabines, mouſquetons & piſtolets.

TIREFOND eſt un inſtrument avec lequel on plante ou on attache le pétard.

TIRER des armes à feu, comme fuſils, mouſquets, mouſquetons, carabines, piſtolets, &c. c'eſt lâcher le baſſinet, quand on y a mis l'amorce & qu'elles ſont chargées.

TIRER le canon, c'eſt porter un boute-feu à une trainée de poudre, qui eſt à un demi-pied ou environ plus haut que la lumiere du canon.

Quand les piéces d'une batterie ſont en état de *tirer*, on doit avoir ſix Soldats commandés pour le ſervice de chaque piéce, mais ſix Soldats exercés à cette manœuvre. Ceux qui vont chercher la poudre dans leur lanterne, doivent prendre garde d'en répandre le long du chemin, à cauſe des accidens qui pourroient en arriver. Pour les éviter, on peut ſe ſervir des barils à bourſe, qui contiennent 50. livres de poudre, de laquelle on ſe ſert pour charger les piéces avec plus de ſûreté.

Lorſque les piéces ſont un peu échauffées, on obſerve qu'elles ſoient toûjours chargées également, en n'y mettant ſeulement de poudre, que la moitié de la peſanteur du boulet, & on ne l'augmente pas pendant qu'elles ſont échauffées.

Tous les Soldats ſe partagent, les uns pour écouvillonner & charger les piéces, les autres pour apporter la poudre, les boulets & le fourrage; & il y en a un qui a le pouce ſur la lumiere, pendant que deux autres refoulent.

Il y a un Canonier à chaque piéce, qui amorce la piéce & un autre qui a un boute-feu à la main, & le porte à un demi-pied plus haut de la lumiere, où il a fait une traînée pour y mettre le feu, lorſque l'Officier le lui commande.

Auparavant que de *tirer*, on régarde ſi les piéces battent l'endroit que l'on a ordonné. Il y a toûjours un Soldat à chaque côté de la piéce, avec un levier pour l'arrêter à ſon recul, afin qu'étant hors de ſon embraſure, on la puiſſe charger avec moins de danger & plus de facilité, après quoi on la laiſſe retourner par la pente aiſée qu'elle doit avoir ſur ſa plate-forme.

On fait obſerver de faire mettre le feu à celle qui eſt le plus au-deſſous du vent, afin que le feu de la piéce qui eſt au-deſſus ne le porte pas à celle qui eſt au-deſſous d'elle, ce qui eſt arrivé très-ſouvent, par l'imprudence des Canoniers, lorſqu'on n'a pas l'œil ſur eux: cela peut cauſer beaucoup de déſordre; car il arrive que la piéce voiſine n'étant pas encore dans ſon embraſure, ni même encore tout à fait chargée, la piéce qui eſt au-deſſus y ayant porté le feu, elle emporte les bras des Canoniers, ouvre la batterie & peut tuer du monde de la tranchée qui eſt devant elle.

Pour éviter ces dangers, le Commandant de la batterie ordonne aux Officiers qu'il a avec lui d'être exacts à veiller ſur le ſervice qui s'y fait, & même il ſe fait apporter de l'eau dans quelques barils, pour rafraichir les piéces.

Pour *tirer* à boulets rouges, les Officiers font peu charger les piéces, à cauſe qu'elles s'échauffent beaucoup, par la grande chaleur du boulet, & que l'on tire ſeulement pour qu'il

Digitized by Google

qu'il puiſſe, en s'enfonçant dans le toit d'une maiſon, y reſter pour y mettre le feu.

On pointe toûjours la piéce à toute volée & dans le même tems que le boulet eſt tombé ſur le fourrage, qui eſt au-deſſus de la poudre, un Canonier met promptement le feu à l'amorce de la piéce, afin que le boulet n'ait pas le tems de pénétrer juſqu'à la poudre : ſi ce boulet y mettoit le feu, il feroit reculer plus violemment la piéce.

On peut ſe ſervir, au lieu de fourrage, de gazon, lorſque l'on eſt à portée d'en trouver. Après que le fourrage eſt ſur la poudre, on mouille l'écouvillon & on le coule dans l'ame de la piéce, juſqu'au fourrage, afin que le boulet ne puiſſe pas mettre le feu à la poudre qui pourroit y être reſtée.

TIRER dix ou douze pieds d'eau ; c'eſt une façon de parler chez les Marins, pour exprimer ce qu'il faut de fond pour faire voguer un Vaiſſeau. On dit auſſi *prendre* tant de pieds d'eau.

TIRER à la mer prendre le large de la mer, ſe mettre au large de la terre, ou s'élarguer, c'eſt s'éloigner de quelque terrein, ou de quelque Vaiſſeau.

TIRE-VIEILLES, terme de Marine, ſont deux cordes, qui ont des nœuds de diſtance en diſtance, & qui pendent le long du bordage, une à chaque côté de l'échelle, pour ſervir & aider à monter dans le Vaiſſeau & à en deſcendre. La Sauve-Garde eſt auſſi appellée *Tire-vieille*.

TIREZ : c'eſt le dix-huitiéme & ciquante-ſeptiéme commandement de l'exercice.

TIREZ la baguette : ce commandement ſe fait en trois tems : la tenant toute plate à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la baguette couchée, le gros bout devant, entre le pouce & le prémier doigt.

* TISONNIER, c'eſt le nom d'un grand crochet de fer, dont on ſe ſert dans les forges pour diſpoſer le feu.

* TOIERE ; On donne ce nom à la pointe d'une hache, ou d'autres pareils inſtrumens qu'on engage dans le manche.

TOILE à faire des voiles : c'eſt un canevas ou canefas, qui ſe fabrique en France & en Hollande ; d'où on la nomme canefas de France, ou canefas d'Hollande. Le canefas d'Hollande eſt le plus eſtimé.

TOISE eſt une méſure dont on ſe ſert en France. Elle contient ſix pieds, le pied contient 12. pouces, & le pouce 12. lignes. Pour ſçavoir combien de toiſes les côtés d'une figure deſſinée ſur le papier doivent avoir ſur le terrein, on ſe ſert ordinairement d'une échelle qui eſt une ligne droite & double.

La *toiſe* quarrée eſt une ſur-face de quatre côtés, dont la hauteur & la largeur ont chacune une *toiſe*. La *toiſe* cube eſt un corps ou ſolide, fait comme un dez à jouer, dont la hauteur, la largeur & la profondeur ont chacun une *toiſe*. Si l'on mettoit pluſieurs de ces *toiſes* l'une ſur l'autre, on formeroit un corps, dont la hauteur ſeroit plus grande que la largeur ou la profondeur, & qu'on nomme *parallelipipede*.

* TOISE, ſe dit d'un dénombrement de toiſes de chaque ſorte d'ouvrage qui entre dans la conſtruction d'un bâtiment.

* TOISER, méſurer avec la *toiſe*. On *toiſe* les ouvrages de maçonnerie, de menuiſerie pour en prendre les dimenſions, & en faire le devis & l'éſtimation.

TOISEUR : les fonctions d'un *Toiſeur* eſt de méſurer le travail toutes les ſemaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur eſt dû.

Il donne une copie du *toiſé* à l'Entrepreneur, à un Ingénieur en

Chef

Chef, & à la fin de l'année, il fait un état général, dont il donne copie à l'Entrepreneur & à l'Ingénieur en Chef, qui l'envoie au Surintendant des fortifications, qui le renvoie après l'avoir examinée à l'Intendant, pour faire payer par le Tréſorier ce qui reſte.

* TOLE ; Fer réduit en feuilles, qui s'emploie pour diverſes ſortes d'ouvrages, & qui ſe découpe même à jour.

* TOLET ; C'eſt le nom d'une cheville, que l'on appelle auſſi *Echome*, & qui ſert à ſoûtenir la Rame au même endroit, quand les Matelots l'emploient à ſon uſage.

TOMBER, en terme de Marine, eſt arriver & fondre ſur un Vaiſſeau.

TOMBER, le vent tombe. *Voyez* VENT.

TOMBER ſous le vent. *Voyez* VENT. *Laiſſer tomber* l'ancre, c'eſt mouiller.

TON : le *ton* eſt la partie du mât, qui ſe trouve entre les barres de hunes & le chouquet, qui eſt l'endroit où chaque arbre eſt aſſemblé avec l'autre & où s'aſſemble par en haut le bout du *tenon* du mât inférieur, avec le mât ſupérieur, & cela par le moyen du chouquet ; & par en bas le pied du mât ſupérieur avec le *tenon* du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer quarrée appellée clef.

TONIE : c'eſt une ſorte de Canot des Indes, dont on attache ſouvent deux enſemble, avec des roſeaux ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entreſoûtiennent, & l'on y met une petite voile. Quand ils ſont ainſi accouplés, on les appelle *Catapanel*.

* TONNAGE, terme anglois, qui eſt le nom d'un droit qui ſe paye au Roi d'Angleterre pour les marchandiſes qui ſortent ou qui entrent par la Navigation.

TONNE, grand Vaiſſeau de bois propre à renfermer des munitions. Il y a des tonnes à mêches, qui en contiennent 300. peſant, poids de marc : des *tonnes* à ſacs de terre, qui en contiennent 8. à 900. & il en a auſſi d'autres qui contiennent 500. livres de ſalpêtre. Beaucoup de munition ſe mettent en *tonnes*, en tonneaux & en barils.

TONNE en terme de marine eſt une groſſe boüée faite en forme de baril, qu'on met dans la mer, & qui ſurnageant au-deſſus d'un rocher ou d'un banc de ſable, avertit les Pilotes, qu'on doit s'en éloigner. Il y a une *tonne* qui ſert auſſi quelquefois de boüée à une ancre ; & *tonnes* ſont encore des Vaiſſeaux, non foncés par le gros bout, que l'on fait ſervir de couverture à la tête des mâts, quand ces mâts ſont dégarnis, comme il s'en voit à Toulon. On les couvre encore de prélarts.

TONNEAU, terme pour exprimer un poids de deux mille livres ou de vingt quintaux, ce qui ſert enſuite à déſigner la capacité & le port d'un Vaiſſeau, car la péſanteur d'un tonneau eſt évaluée à deux mille livres. Ce Bâtiment eſt de deux cens *tonneaux*, c'eſt-à-dire ne peut porter que la charge de deux cens *tonneaux* ou de quatre mille quintaux.

TONNELIERS : Ils ſont employés dans l'Artillerie au travail des tonnes, dans leſqu'elles on met les munitions. Les *Tonneliers* ne travaillent jamais dans les magaſins à poudre ; mais toûjours dehors, & peu de barils à la fois, & ils n'en ont jamais d'ouverts que celui qu'ils enfoncent. Leurs chaſſes & leurs maillets ſont de bois, & il y a toûjours un Officier préſent, quand ils travaillent. On appelle un baril tombé en javelle, lorſque les fonds ont quitté, & qu'il eſt entiérement dé-

Digitized by Google

démonté. Ces barils comme tous les barils vuides qui ont servi aux poudres, sont soigneusement conservés pour être remis à l'Entrepreneur Général des poudres, à qui ils appartiennent.

TONTURE, terme de Marine, est un rang de planches dans le revêtement du bordage, contre la ceinte du franc tillac. Celui-ci a la signification de celui d'estive, & se prend pour exprimer la bonne & juste assiette du Vaisseau, lorsqu'étant à flot sa cargaison est si bien arrennée, qu'il garde son contrepoids, tant sur l'avant que sur l'arriere. Ces Bâtimens ont leur *tonture*. Nos Galéres sont dans leur *estive*, & nos Vaisseaux dans leur *tonture ;* c'est-à-dire que les uns & les autres sont dans leur bonne assiette. La *tonture* des Vaisseaux contribuë beaucoup à les faire paroître longs.

* TOPOGRAPHIE. On donne ce nom à la description d'un lieu particulier, telle qu'une ville & ses environs. *Carte topographique.*

TORCHES : On se sert dans les siéges de *torches*, qui ne s'éteignent jamais au vent ni à la pluie. On prend pour les faire de vieilles cordes, qui soient assez grosses. On les fait bouillir dans l'eau de salpêtre ; on les fait bien sécher ; on les met après avec du soufre bien pilé, & de la grosse poudre détrempée avec un peu d'eau de vie. On prend ensuite trois parties de cire, trois parties de poix, une partie de soufre, une demi-partie de camphre, demi-partie de thérébentine. De ces matiéres jointes ensemble, on couvre les cordes, on en met quatre ensemble, & comme une *torche* au milieu. On ajoute encore entre ces quatre cordes de la chaux vive, & trois parties de souffre mêlées ensemble. Ces *torches* résistent à tout.

* TORCHIS ; c'est une espéce de mortier ; Il se fait avec de la terre grasse détrempée, qu'on méle avec de la paille coupée. Les murs des villages, des granges & des maisons de paisans ne sont pour la plûpart que de *torchis*.

* TORDE ; C'est le nom qu'on donne sur mer à des anneaux de corde, qui se mettent au bout des grandes vergues pour garantir les rabans.

TORE : c'est une moulure, relevée en rond d'une piéce d'Architecture : on en fait à l'arriére des Vaisseaux sous les Termes.

* TORNADO, mot Portugais, qui est fort en usage sur les Côtes méridionales d'Afrique, pour signifier de furieux tourbillons de vent, qui sont fort dangereux dans la Navigation.

TORON, terme de Marine, est l'assemblage de plusieurs fils ou cordons, qui composent un gros cordage. Le grand étai des grands Bâtimens, est ordinairement composé de quatre *torons*, & chaque *toron* est de quarante fils.

* TORTILLIS. On appelle *tortillis* une maniére de sculpture vermouluë & déchiquetée, faite sur un bossage rustique, comme celle de la Porte St. Martin à Paris, & de quelques encognures du Louvre.

TORTUE d'hommes : j'en ai parlé au mot de *Sortie*, dans ce Dictionnaire.

TORTUE de mer : c'est une sorte de Vaisseau, qui a le pont élevé en maniére de toit de maison, afin de tenir les Soldats & les Passagers, & leurs hardes à couvert.

TORTUE, ancienne machine de guerre. Vitruve nous a donné la description & la structure de la *tortuë* qui servoit à combler le fossé : on la poussoit sur le comblement à mésure que l'ouvrage avançoit jusqu'au pied du rempart ou des tours, qu'on sapoit à force de machines.

Lors-

Digitized by Google

Lorſque les Aſſiégeans avoient pouſſé leurs travaux à la juſte portée des catapultes & des baliſtes, ils tiroient une paralléle ſur tout le front de l'attaque où ils dreſſoient leurs batteries de jet, dont la conſtruction ne différoit en rien des nôtres* de mortiers & de canons. Sous les différens tirs de ces machines & à couvert des blindes paralléles, & ſouvent des tranchées dans les formes, on portoit les piéces démontées des tours, & des tortuës mouvantes aux endroits les plus commodes & les moins expoſés aux ſorties des Aſſiégés, & l'on en faiſoit l'aſſemblage à couvert des rideaux de peaux cruës, ou faits de pluſieurs cables, ce qui amortiſſoit & rompoit la force des gros traits, & des pierres lancées par les machines.

Pendant qu'on travailloit à l'aſſemblage des piéces de charpenterie qui compoſoient ces lourdes maſſes, mobiles & ambulantes, on préparoit les différentes routes pour les pouſſer ſur la contreſcarpe, qu'on couvroit de forts madriers, de peur que les roues ou les rouleaux ſur leſquels elles étoient appuyées, n'enfonçaſſent dans les terres & ne demeuraſſent par les chemins. La nuit étoit principalement employée à ces ſortes d'ouvrages qu'on perfectionnoit le jour.

Ces *tortuës* étoient compoſées d'une groſſe charpente très-ſolide & très-forte, c'étoit un aſſemblage de groſſes poutres, les ſablieres, les poteaux, & tout ce qui les compoſoient, devoient être à l'épreuve des machines, & de toutes ſortes d'efforts, mais leur plus grande force devoit être portée au comble, & dans les poutres qui les ſoûtenoient, pour n'être pas écraſées des corps jettés d'en haut. On appelloit ces ſortes d'aſſemblages *tortuës* parce qu'elles ſervoient de couverture & de défenſe très-forte & très-puiſſante, contre les corps énormes qu'on jettoit deſſus, & ceux qui étoient deſſous s'y trouvoient en ſûreté, de même que la *tortuë* l'eſt dans ſon écaille. Ces *tortuës* ſervoient également pour le comblement du foſſé & pour la ſape.

La hauteur des machines juſqu'aux ſablieres d'en haut, ſur leſquelles étoit appuyé le comble étoit de douze pieds. La baſe en étoit quarrée, & chaque face de vingt-cinq pieds. Les flancs ou les côtés qui faiſoient face à la Ville étoient couverts d'un tiſſu d'oſier, ou de groſſes planches, & recouverts d'une eſpéce de matelas piqué, & compoſé de peaux cruës, entre leſquelles on mettoit de l'herbe marine ou de la paille trempée dans du vinaigre, ce qui mettoit ces *tortuës* à l'abri des artifices lancés par les machines.

Vitruve en parlant de la conſtruction de ces *tortuës* ne parle point du toit. Il devoit ſans doute être chargé d'une plus groſſe fourrure que les côtés, comme étant le plus expoſé aux coups des Aſſiégés. Il faut diſtinguer ces *tortuës* de comblement d'avec celles que les Anciens appelloient *beliéres*, qui n'avoient pas trop de ſix pieds de ſaillie à cauſe de ſa hauteur & du poids de la poutre de vibration.

Pour les *tortuës* de comblement on en joignoit pluſieurs enſemble à côté & fort près les unes des autres & ſur une même ligne. On lit dans Diodore de Sicile qu'Alexandre le Grand au ſiége d' Halicarnaſſe, fit d'abord approcher trois *tortuës* pour combler le foſſé de la Ville, & il fit alors avancer ſes beliers ſur le comblement pour battre en bréche. Voilà la deſcription de la tortuë dont les Anciens ſe ſervoient pour combler les foſſés des places aſſiégées.

* TOSTE;

Digitized by Google

* TOSTE ; On appelle *Toſtes de chaloupe*, des bancs qui traverſent les chaloupes, ſur leſquels ſont aſſis les matelots pour ramer.

TOUAGE ou TOUE, terme de Marine, eſt le changement de Place qu'on fait faire à un Vaiſſeau par le moyen de la hanſiere, quand on le veut approcher ou le reculer de quelque poſte.

TOUCHER en terme de Marine, eſt mouiller & donner fond dans quelque ancrage.

TOUCHER terre, ou ſimplement TOUCHER, c'eſt en terme de Marine, heurter contre un terrein faute de fond.

TOUER eſt tirer ou faire avancer un Vaiſſeau avec la hanſiere, qui y eſt amarée par un bout, & qui par l'autre bout eſt quelquefois amarée à une ancre mouillée, & contre laquelle les Matelots roidiſſent & bandent la hanſiere. Quelquefois la même hanſiere va répondre à terre, & les Matelots la faiſiſſent & halent deſſus, pour faire avancer le Vaiſſeau.

Il y a des gens qui font diſtinction entre *remorquer* & *touer*, & veulent que remorquer ſignifie le changement de place qu'on fait faire à un Vaiſſeau, par le moyen d'un Bâtiment à rame, & que *touer* ſignifie le même remuement par le cabeſtan ou par la hanſiere.

TOUR MARINE : c'eſt une Tour qu'on bâtit ſur les côtes de la mer, pour y mettre des Soldats qui donnent avis par un ſignal lorſqu'ils découvrent quelques Vaiſſeaux ennemis. Ces ſortes de *Tours* ſont ordinairement ſans portes & on y entre par des fenêtres qui ſont au prémier ou au ſecond étage, avec une échelle que l'on tire en haut quand on eſt dedans. *Tour à feu*, *voyez* PHARE. *Tour* ou *Touret* eſt un moulinet fait à peu près comme le touret d'un Cordier qui ſert à faire du bittord dans le Vaiſſeau.

Tour de cable, cela ſe dit lorſqu'un Vaiſſeau eſt affourché, & que les deux cables ſe ſont croiſés près des écubiers.

TOURS MOBILES. Les Grecs ni les Romains ne ſont pas les inventeurs des *Tours mobiles*. Il en eſt fait mention en pluſieurs endroits de l'Ecriture, dans le Prophête Ezéchiel il eſt parlé des *tours mouvantes*. On ne peut pas aller plus loin pour en decouvrir l'origine.

La ſtructure de ces *tours mobiles* ne différoit preſque en rien de celle d'une maiſon de charpente de pluſieurs étages, ſinon qu'elle étoit moins ſolidement conſtruite que ces tours, qui ſont tant de bruit parmi les Sçavans. Elles étoient compoſées d'un aſſemblage de poutres & de groſſes ſolives, capables de réſiſter contre l'effort des maſſes lancées par les baliſtes & les catapultes des Aſſiégés. Cet aſſemblage de montans & de traverſans étoit couvert de forts madriers mis en travers.

Diodore de Sicile nous donne une deſcription fort exacte du fameux Hélépole dont Démétrius ſe ſervit au ſiége de Rhodes. C'étoit une *tour mouvante* qui ſurpaſſoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. Les curieux peuvent en voir la deſcription dans le Polybe de M. le Chevalier Folard Tome II. p. 536.

Dans les grands ſiéges on approchoit les tours fort près les unes des autres, ou des tortuës qui ſervoient comme de redoutes pour les flanquer & les ſoûtenir contre les ſorties de ceux de la Ville. Il paroît par Diodore que *l'hélépole* avoit deux autres tours qui lui ſervoient comme de ſatellites. Tous les Auteurs ſont d'accord à l'égard des machines que Démétrius dreſſa ſur l'hélépole : comme il étoit plus gros que les tours ordinaires, & les étages plus élevés, il en mit un plus grand

Digitized by Google

grand nombre & de plus grandes. Ce fut Epimachus, Architecte Athénien, qui bâtit cette tour ſurprenante avec une dépenſe & un travail extraordinaire.

Les *tours* ont été en uſage juſqu'à l'invention de la poudre qui les fit évanouir au moins cinquante ans après ou environ : car Mahomet II. peut être le dernier qui s'en ſervit au ſiége de Conſtantinople : mais ce n'étoit plus le tems, car il s'apperçut bientôt que ces ſortes de machines avoient perdu toute leur vertu.

Les *tours mobiles* ſervoient à différens uſages. Il y en avoit auſſi de différentes ſortes, elles tenoient quelquefois lieu de tortuës béliéres, lorſqu'on introduiſoit un bélier non ſuſpendu à l'étage d'en bas, & quelquefois une eſpéce de pont levis ou à couliſſe, pratiqué à l'étage d'en haut, ou ſur celui du milieu qu'on abattoit ſur la muraille ou ſur la brêche, lorſqu'elle paroiſſoit trop difficile.

La défenſe contre ces *tours mobiles* étoit abondante en ruſes & en artifices. Les Tyriens aſſiégés par Alexandre en employerent une infinité pour les bruler ou pour les rendre de nul effet. Entr'autres ils ſe ſervoient de filets de pêcheur qu'ils jettoient à leurs Ennemis avec beaucoup d'adreſſe, & ils les égorgeoient après les avoir mis hors d'état d'attaquer & de ſe défendre. Ces rets étoient en uſage chez les Perſes, les Grecs, les Alains & les Nomades peuples de l'Aſie. Ceux-ci, dit Hérodote, n'avoient pour arme que le cimetere, & quand ils alloient au combat ils ſe ſervoient de rets, avec leſquels ils attiroient à eux les hommes ou les chevaux qu'ils atteignoient, & ils les tuoient dans ces rets.

Les Tours couroient un grand riſque lorſque les Garniſons étoient fortes & vigoureuſes, car on ne pouvoit guéres réuſſir que par les ſorties. On les battoit quelquefois à coups de machines. Les Catapultes du prémier rang qui chaſſoient des corps de cinq ou ſix cens péſant tout au moins, étoient capables de les mettre en piéces. On minoit quelquefois deſſous comme on minoit ſous les cavaliers, car ſi elles étoient une fois renverſées, il n'y avoit plus moyen de les relever.

*TOURS BASTIONNE'ES, *voyez* BASTION.

* TOURS TERRIERES. En Méchanique, on donne ce nom à de gros rouleaux de bois aſſemblés avec entretoiſes, qu'on emploie dans les Atteliers, pour tranſporter de gros fardeaux.

TOURBILLONS : c'eſt un vent violent qui tournoye ſur la terre en maniére de peloton, & qui eſt mêlé d'une pouſſiére épaiſſe. On appelle auſſi *tourbillon* une maniere de colonne tournante de vent qui ſe forme en l'air & qui deſcend ſur l'eau ou ſur la terre. S'il tombe ſur une forêt, il fait tourner & arracher même quelquefois les plus gros arbres, & s'il tombe ſur la mer & ſur un navire, il agite l'eau d'une maniere ſi impétueuſe qu'il la fait boüillonner comme à gros boüillons, cauſe un grand tourment très-violent, renverſe le Bâtiment, briſe ſes vergues & l'engloutit enfin dans ce tournant, comme dans un goufre qui s'eſt ouvert.

* TOURBILLONS de feu ; *voyez* SOLEILS montans.

TOURILLONS ſont ces parties rondes & ſaillantes, qui ſe voient à côté d'une piéce de canon & qui ſervent à l'entretenir ſur ſon affut. Les *tourillons* ſont encaſtrés dans une entaille, & embraſſés pardeſſus d'une ſusbande de fer. Le *tourillon* eſt de la groſſeur du calibre de la piéce.

TOURMENTEUX : ce ſont certains promontoires que les Géographes

graphes appellent ainſi. Tel eſt le Cap de bonne eſpérance où les mers ſont orageuſes.

TOURMENTIN ou petit Beaupré, terme de Marine, c'eſt le perroquet de Beaupré.

TOURNANT de mer : il y a dans l'Ocean certains abymes qu'on appelle *tournans de mer* où périſſent la plûpart des Vaiſſeaux qui s'y rencontrent. Il ſe trouve un de ces goufres entre deux Isles à la côte de Norvege. *Tournant* eſt auſſi un pieu enfoncé en terre avec force qui porte un rouleau avec deux pivots placés dans des traverſes liées au pieu, ſur lequel les Bateliers paſſant leur corde tirent le Bâtiment ou le font tirer ſans diſcontinuer, & paſſent ainſi les contours & angles d'un canal ou d'une riviere, ſans avoir la peine de ſe remorquer à force de crocs ou de gaffes & d'avirons.

TOURNE à gauche : c'eſt un outil de pluſieurs Artiſans, comme Charpentiers, Menuiſiers &c. qui leur ſert pour tourner d'autres outils, comme vis, ſcies, &c.

TOURNE-VIRE, terme de Marine, eſt un cordage amaré au cabeſtan, & qui régne de poupe à proüe, pour aller ſur le cable. Comme la groſſeur du *tourne-vire* ne permet pas qu'on le roule autour du cabeſtan, on le leve dans le foſſé aux cables, à meſure qu'on le met dans la foſſe en levant l'ancre.

TOURNER le bord, c'eſt-à-dire, revirer, tourner le Vaiſſeau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

* TOURNOI ; C'eſt un vieux mot, & le nom de certaines fêtes galantes & militaires où les Chevaliers s'éxerçoient à diverſes ſortes de combats à cheval & à pied. Les Vainqueurs étoient couronnés de la main des Dames. On fait venir ce mot de *tourner*, parce qu'il ſe fait quantité de tours différens dans ces combats.

* TOURON ; C'eſt une petite corde ou aſſemblage de fils de Caret, dont les gros cordages ſont compoſés. Le Touron eſt ordinairement compoſé de quarante fils.

TORTEAU goudronné, ce n'eſt autre choſe que de la vieille corde ou de la vieille mêche détortillée, que l'on trempe dans de la poix, & qu'on laiſſe ſécher, pour s'en ſervir enſuite dans les foſſés & autres lieux, quand une Ville eſt aſſiégée.

Pour faire des *tourteaux*, on prend de la poix noire, douze livres, ſuif ou graiſſe ſix livres, trois pintes d'huile de lin : on fait bouillir le tout. On prend après de vieilles mêches, on en fait des cordons de la grandeur qu'on veut. On les met bouillir dans ces matieres, & ſi on veut qu'ils ne brulent pas ſi fort, on y met ſix livres de colophane & deux livres de théré-bentine.

TOUT le monde haut : c'eſt un commandement ſur mer que l'on fait à tout l'Equipage, de monter ſur le haut du pont du Vaiſſeau.

TOUT le monde bas : c'eſt un commandement pour faire deſcendre tout l'Equipage entre les ponts, ou pour les faire aſſeoir ou coucher, afin de n'être pas en vuë d'un autre Vaiſſeau, ou pour empêcher de marcher ſur le pont, ce qui cauſe du retardement à la courſe du Vaiſſeau.

TRAHISON. *Voyez* INTELLIGENCE.

TRAINE : mettre ſon linge à la traîne : c'eſt une menuë corde où les Soldats d'un Vaiſſeau attachent leur linge pour le laiſſer traîner à la mer afin qu'il blanchiſſe, en y demeurant autant qu'on le juge néceſſaire.

TRAINE'E : c'eſt une longue amorce de poudre diſpoſée de telle ſorte

ſorte qu'elle fait joüer des boëtes ou feux d'artifices.

TRAINEAU, aſſemblage de quelques piéces de bois, ou flaſques, ſans roues, entretenues & unies avec des traverſes ou entretoiſes auſſi de bois, ſoûtenues de boulon de fer. Ces *traineaux* ſervent à tranſporter des piéces depuis les magaſins juſqu'au rempart & des munitions d'un lieu à un autre.

Pour pouvoir tranſporter des piéces, il faut qu'un *traineau* ait la même largeur. Le deſſous de ces *traineaux* eſt fermé de fortes planches, clouées ſous les entretoiſes, afin d'empêcher que la fange ou la boue n'entre dedans. On ſe ſert auſſi de *traineaux* dans les montagnes, pour voiturer les piéces.

TRAINEURS : ce ſont des Soldats qui marchent lentement & ne ſuivent pas leur Drapeau, quand leur Régiment ou leur Compagnie eſt en marche : il y a ordinairement des Officiers & des Sergens commandés qui marchent une heure ou deux après le Bataillon pour faire joindre les Traineurs.

TRAIT de Compas, pointe de Compas, ou rumb de vent, en terme de marine, eſt un des trente-deux airs de vent, qui ſont marqués dans la bouſſole, & qui diviſent la circonférence de l'horiſon en trente-deux parties égales.

* TRAIT ; En termes d'Architecture, ce mot ſignifie la coupe des pierres. On dit *ſavoir le trait & la coupe*, pour dire ſavoir l'art de tracer les pierres, pour les faire tailler hors de leurs angles quarrés & ſervir à faire des voutes, des Arcs, &c. Dans le même langage, *trait quarré* ſe dit d'une ligne qui en coupe une autre à angles droits, & *trait biais*, de celle qui eſt inclinée ſur une autre, ou en diagonale. Le *trait corrumpu*, eſt celui qui eſt fait à la main, ſans régle & ſans compas.

Trait de ſcie, c'eſt le paſſage que fait la Scie en coupant une piéce de bois, ſoit pour l'accourcir, ou pour la réfendre.

TRAITE, en terme de marine, eſt un commerce entre des Vaiſſeaux, & les Habitans d'une Côte.

TRAITS, ce ſont des cordages qui ſervent au charroi & tranſport des piéces & des munitions. Ils ſe comptent par paires de traits, communs ou bâtards. Ils ſont partie d'un harnachement des chevaux, qui ſervent dans les vivres comme dans l'Artillerie : c'eſt pourquoi on dit chevaux de trait.

TRAMONTANE : c'eſt le vent de Nord ou du Septentrion qui eſt ainſi appellé ſur la Méditerranée. On lui a donné ce nom à cauſe qu'il ſouffle du côté qui eſt au-delà des Monts à l'égard de Rome & de Florence.

* TRANCHE de Marbre ; On appelle ainſi un morceau de *marbre* mince, qu'on incruſte dans un compartiment, ou qui ſert de table pour récévoir une inſcription.

TRANCHE'E, ligne d'approche, ou ligne d'attaque, eſt un travail qui ſe fait par l'Aſſiégeant pour gagner à couvert le foſſé & le Corps de la Place, & qui eſt de différente nature ſelon la qualité du terrein où on s'attache ; car ſi les environs de la Place ſont de roches, la tranchée eſt une élévation de faſcines, de ſacs à terre, de gabions, de ballots de laine, d'épaulemens de terre, portées de diſtance en diſtance, & généralement de tout ce qui peut couvrir l'Aſſiégeant ſans faire des éclats ; mais ſi les terres ſe peuvent remuer, la tranchée eſt un foſſé ou un chemin creuſé dans les mêmes terres, & bordé d'un Parapet du côté des Aſſiégés.

La tranchée dans un bon terrein eſt de dix pieds de large, & de trois de profondeur, & le Parapet de

quatre & demi : on doit obſerver par tout que le Parapet doit être de ſix à ſept pieds de hauteur pour mettre le Soldat à couvert. De quelque nature que ſoit la tranchée, elle doit être tirée hors des enfilades de la Place, c'eſt-à-dire, conduite & pouſſée, en ſorte que les Aſſiégés n'en puiſſent découvrir & battre la longueur : ainſi on la conduit par des retours ou coudes, qui forment des lignes en quelque façon paralléles à la Place qu'on attaque.

La tranchée eſt tracée par les Ingénieurs, qui en reçoivent les ordres des Officiers, qui ont viſité le terrein. Un Ingénieur avant que d'ouvrir la Tranchée doit reconnoître la facilité des approches qui conſiſte dans les chemins creux, ravines, foſſés, rideaux, haïes, hauteurs, qui peuvent ſervir à placer avantageuſement des batteries. Ils doivent faire attention aux commandemens de front, de revers, ou d'enfilade, à la qualité des terres, à la facilité de les remuer, & profiter de toutes ces découvertes ; il y a des inconvéniens à l'ouverture d'une tranchée, quand on rencontre une terre marécageuſe, que l'on ne peut approfondir ſans trouver l'eau du rocher où il faut ſe couvrir avec la terre apportée, ſouvent de bien loin, ce qui retarde les Ouvrages, & fatigue le Soldat.

On tire la facilité de l'attaque d'une Place de ſa foibleſſe, de la facilité des approches, & de la garniſon ; on doit garnir chaque Quartier de ſon parc d'Artillerie, & s'il n'eſt pas d'une facile communication avec les autres, il doit être aſſez fort pour repouſſer ſeul les ſorties de la Garniſon.

Il eſt inconteſtable que, non-ſeulement les anciens Peuples alloient par lignes obliques ou par lignes creuſées dans terre, mais encore que nos ſapes couvertes, & nos paralléles ou places d'armes ne ſont pas une invention moderne, & que les Anciens les ont pratiquées avant nous : d'abord les peuples de l'Aſie, après eux les Grecs, & après ceux-ci les Romains.

Il eſt vrai que les tranchées des Anciens n'étoient pas tout-à-fait ſemblables aux nôtres. Ils ne ſe terroient pas ſi profondement que nous faiſons aujourd'hui pour nous couvrir contre le feu de la Place, dont la violence eſt bien plus redoutable que ne l'étoit celle de leurs baliſtes & de leurs catapultes, qui ne laiſſoient pourtant pas que de produire des effets ſurprenans.

Les Anciens alloient à couvert du Camp à leurs batteries, ils ſe précautionnoient plus ou moins ſelon la puiſſance & la valeur des Aſſiégés & le nombre de leurs machines, car celles-ci régloient la forme des approches & des tranchées.

L'uſage des Tranchées ne commence à ſe voir diſtinctement que ſous le régne de Charles VII. mais avant ce Prince, comme on donnoit le nom de mines aux tranchées, on donnoit auſſi le nom de tranchées aux mines & aux contremines.

Avant M. le Maréchal de Vauban, qui a perfectionné l'art d'attaquer les Places, on alloit par lignes obliques des unes aux autres, & ces lignes étoient d'une fort petite étenduë : mais les Anciens communiquoient à leurs grandes paralléles par une ou deux lignes droites & couvertes par-deſſus ; car on ne doit pas s'imaginer que les Trouppes qui montoient & deſcendoient la tranchée, y allaſſent tout à découvert, expoſés à un orage de traits & de pierres, & aux machines des Aſſiégés.

Le péril étoit d'autant plus grand, que les coups lancés & tirés de ces différentes ſortes d'armes de jet étoient infinement plus juſtes, plus aſſûrés, & plus continus que ceux de

Digitized by Google

de nos armes à feu. Un seul Archer, un seul Frondeur, une seule machine tiroit plus de coups dans une minute que nos fusils, nos canons & nos mortiers pierriers dans un quart d'heure, & ne faisoient pas moins de desordre ni moins d'effet, & les catapultes infiniment plus.

Les Latins & les Grecs, comme le remarque M. le Chevalier Folard, sont steriles en termes Militaires. Le *vinea* chez les prémiers, est un terme générique qui signifie galerie, tortuë, claies, fascines, ouvrages de charpente; il faut une grande expérience de la guerre, & une grande intelligence de la milice des Anciens pour entendre le *vinea* selon le sens qu'il convient lui donner.

Les approches *per vineas* sont des *tranchées* bien prouvées dans Césat, Josephe & Tite-Live, & des tranchées couvertes, des communications aux paralléles toutes semblables aux nôtres, dans lesquelles nous plaçons nos batteries de canons & de mortiers. Philippe qui s'en servit au siége d'Egine n'en est pas l'inventeur. Diodore de Sicile en fait mention dans sa description du siége de Rhodes par Demetrius Poliorcétes. Cependant on n'en peut découvrir l'origine, pas même dans l'Ecriture.

Ainsi les Modernes s'attribuënt à tort l'invention de nos approches, paralléles répétées, sapes couvertes, tranchées, &c. Il est vrai que l'usage en a été interrompu, que Mahomet II. peut bien être le prémier qui les ait remis en usage, puisque depuis la décadence de Rome jusqu'à lui on n'en voit aucune trace ni parmi nous ni chez les autres peuples.

L'Art de défendre les tranchées a été fort perfectionné. M. le Maréchal de Vauban plus qu'un autre y a réussi. De tous tems comme aujourd'hui on a tâche de faire l'ouverture de la tranchée avec le moins de danger pour les Soldats, qu'il étoit possible. Autrefois on la faisoit plus près de la Place, parce qu'il n'y avoit point, ou qu'il n'y avoit gueres de dehors, aujourd'hui on la fait au delà de la portée du mousquet & même de celle du canon.

Mais entrons dans un plus grand détail sur l'ouverture de la Tranchée. Quand tout est disposé pour la faire, le Général régle l'état des Gardes d'Infanterie & de Cavallerie sur le pied d'avoir cinq ou six jours de repos. Il marque la Cavallerie, qui doit porter les fascines, & les Travailleurs de jour & de nuit qui doivent être en fort grand nombre. Les prémieres & secondes Gardes se font un jour ou deux avant l'ouverture de la Tranchée à la diligence du Major-Général, & du Maréchal Général des Logis de la Cavallerie, qui sont chargés du soin d'avertir les Trouppes de reconnoître la situation des Gardes. Ces deux Officiers s'entendent avec le Directeur Général de la Tranchée, & reçoivent de lui les demandes journaliéres qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la Tranchée, & c'est à eux à les lui fournir très-exactement.

Tout cela préparé, le Directeur régle son détail avec les Ingénieurs. Il les instruit par où il veut ouvrir la Tranchée. Il a soin de leur faire prendre de la mêche, des piquets, des maillets pour la tracer, ce que l'on fait porter en paquet par des Soldats: ce sont ordinairement des Sapeurs, qui tiennent cela tout prêt. Ensuite on pose une petite Garde près de lieux destinés aux ouvertures, pour qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, afin de cacher son dessein autant qu'on peut.

Le jour de l'ouverture, les Gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures après-midi pour se mettre en bataille. Les Travailleurs sont munis de fascines, de piquets, de chacun une pelle, & quand la nuit approche, les Gardes se mettent en marche. Chaque Soldat porte une fascine avec ses armes, ce qui se pratique à toutes les Gardes. Pour les outils on les fait prendre aux Travailleurs des deux prémieres Gardes, qui les laissent à la Tranchée, où on les retrouve. La Garde de la Cavallerie va en même-tems prendre les Postes qui lui sont marqués, sur la droite ou sur la gauche des attaques, selon qu'on le juge convenable.

Tout cela se fait le prémier jour sans tambour ni trompette. Les Grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des Bataillons de la Tranchée, & ceux-ci le sont des Travailleurs, qui sont tous disposés par divisions de 50. en 50. commandés par un Capitaine, un Lieutenant & deux Sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusques près de l'ouverture de la Tranchée; & quand la tête des Troupes arrive, le Brigadier Ingénieur de jour, qui a son dessein réglé, fait poster les Brigades en avant par où il doit conduire la Tranchée, & les Bataillons se rangent à droite & à gauche de l'ouverture de la tranchée derriere les couverts qui se trouvent, ou aux endroits marqués par leurs Majors. Ils déchargent les fascines, & se retirent en silence, toûjours prêts à exécuter les ordres, qu'on leur doit donner.

Pendant cet arrangement le Brigadier de jour, qui a posé ses détachemens, donne le prémier coup de cordeau, & montre ce qu'il y a à faire au Soubrigadier pour qu'il continuë à tracer la Tranchée. Il fait ensuite défiler les Travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la Place est à droite & sous le bras gauche, quand on laisse la Ville à gauche. Il commence par poster le prémier Travailleur, lui commande le silence, de se coucher sur sa fascine, & de ne point travailler, qu'on ne l'ordonne.

Quand il en a posé quelques-uns, il céde la place au prémier Ingénieur qui continuë à poser & à faire poser, pendant que le Brigadier va prendre garde au tracé. Le travail se continuë de la sorte jusqu'à ce qu'on ait tout posé. On observe tous les replis de la Tranchée, on fait avancer les gens détachés à mésure qu'on avance le tracé. On fait jetter la terre du côté de la Place; on prend garde de ne pas s'enfiler ni s'écarter, on rase les parties les plus avancées des dehors de la Place; on ne s'éloigne pas des Capitales prolongées, dont on renouvelle les piquets. On les coëffe d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, & même de quelques bouts de mêche allumée pendant la nuit.

On se diligente tant que l'on peut jusqu'au grand jour. Pour lors on fait mettre les détachemens à couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la Place d'Armes, & derriere les plus proches des tranchées, où on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien foibles au matin. Après cela on congédie les Travailleurs de nuit; on les relève par un pareil nombre de jour. Ils commencent par la tête, au-lieu que ceux de nuit ont commencé par la queuë. Comme dans cette prémiere journée il est rare que les Ouvrages que l'on a commencé soient bien achevés, on ne congédie pas les Travailleurs de jour qu'ils n'ayent à peu près achevé l'Ouvrage de la largeur, & de la profondeur. On fait parcourir

le

Digitized by Google

le deuxiéme jour le travail de la prémiere nuit par un Détachement de 100. ou de 200. hommes, qui ne font autre choſe que d'achever, & de parer ce qui a été commencé la prémiere nuit.

On n'entreprend pas autant de travail la ſeconde nuit, qu'on a fait la prémiere. On l'emploie par préférence à la continuation de la prémiere Place d'Armes, pour lui donner toute l'étenduë néceſſaire. Cependant on pouſſe en avant, en croiſſant les Capitales, dont on a ſoin de marquer les prolongemens, à méſure qu'on l'avance vers la Ville.

La Place d'Armes entrepriſe ſur toute la longueur, doit être achevée dans toute ſa perfection à la fin de la troiſiéme Garde, parce qu'elle eſt la demeure fixe des Bataillons, juſqu'à ce que la ſeconde ſoit faite. Outre la prémiere Place d'Armes, qu'on conſidére comme l'Ouvrage de la ſeconde nuit, quoique commencé dès la prémiere, les deux tranchées marchent en avant, mais avec prudence : il y a du danger de ſe trop avancer.

Les Travailleurs de jour de cette Garde ſont fournis en nombre égal à ceux de la nuit : ils commencent par la tête, comme ceux de la nuit ont commencé par la queuë. On travaille à preſſer & à perfectionner l'Ouvrage de jour autant qu'on le peut, & quand il eſt en état on fait avancer les Bataillons dans la Place d'Armes, & des Détachemens dans les Ouvrages de la tête, qui ont ordre de ne pas tenir ferme ſi l'ennemi vient à eux.

Le troiſiéme jour on fait monter beaucoup de Travailleurs, afin de perfectionner ce qui manque des jours précedens, & d'arriver à la ſeconde paralléle, ou Place d'Armes, à laquelle on fait travailler avec la même vivacité. Comme le feu commence à devenir dangereux, on emploie les ſapes ſans renoncer à poſer quelques parties de la troiſiéme nuit : pour cela on cherche quelques terres favorables, qui fourniſſent un demi-couvert, où l'on prend le tems que le feu de la Place eſt ralenti, comme il arrive ſouvent après les deux ou trois prémieres heures, qu'on eſt las de tirer ; & l'on profite d'une heure pour poſer 100. ou 200. Travailleurs & plus, ſi le feu de la Place eſt diminué. On ne doit jamais mal-à-propos expoſer le monde. Cela loin d'avancer ne fait que retarder le travail : c'eſt ce qui fait qu'après la ſeconde nuit, on ne fait plus poſer à découvert ſans une grande circonſpection.

Quand on pouſſe les Tranchées en même-tems que leurs Places d'Armes, elles arrivent juſqu'au pied du glacis, auſſi-tôt que la troiſiéme ligne eſt achevée, & juſques-là la conduite en eſt uniforme. On obſerve ſeulement de ne jamais s'éloigner des Capitales prolongées, qui ſervent de Guides ; on racourcit leur retour à méſure qu'on approche de la Place. Jamais on n'enfile ſans une néceſſité abſolue ; lorſqu'on eſt contraint de le faire, on couvre les enfilades par de bonnes traverſes, avant que l'ennemi en puiſſe profiter.

Les Tranchées ſont des différentes figures. En voici l'explication ſuivant les qualités, qui conviennent le plus à l'uſage qu'on en fait.

Il y a les Tranchées doubles, les Tranchées à crochet, les directes, les tournantes.

Les Tranchées doubles ſont celles dont l'un des côtés ſert de traverſe à l'autre pour ſe couvrir mutuellement contre les revers & enfilades, qui viennent des deux côtés.

Les Tranchées à crochet ſe font ſur le retour de la Tranchée, ſur les extrémités des Lignes & Places d'Armes, & ſur ceux des Cavaliers.

Digitized by Google

Les directes ſervent à boucher les enfilades à quoi on eſt quelquefois contraint.

Les tournantes ſont employées, tant dans les logemens du chemin couvert, dont on n'eſt pas encore ſi bien le maître, que dans les grandes piéces, comme baſtions, demi-lunes & ouvrages à corne. On les emploie auſſi quand on a pris quelque ouvrage; on conduit les Tranchées vers le centre pour achever d'en occuper le dedans, & d'y faire quelque établiſſement.

Mais il ſe commet beaucoup de fautes dans la conduite des Tranchées, les principales proviennent 1) du méchant choix de l'Attaque; 2) de la qualité & quantité des matériaux; 3) du peu d'Ouvriers & de leur ignorance; 4) de la mauvaiſe conduite des Travaux; 5) de la mauvaiſe diſpoſition des Batteries; 6) du méchant ordre que l'on tient pour repouſſer les ſorties; 7) de la précipitation des Chefs & de leur peu d'expérience; 8) de la faute de leurs Ingénieurs.

I. On péche contre le choix de l'attaque, quand une Place n'eſt pas bien reconnue, au-lieu de l'attaquer par le plus foible, on l'attaque par le plus fort. Ce défaut eſt tout-à-fait pernicieux, d'autant que l'Aſſiégeant qui tombe dans ces manquemens, fournit lui-même les moyens à une méchante Place de lui réſiſter comme une bonne. On fit cette faute aux deux ſiéges de Sainte Menehoult, à Valenciennes, & à Montmidy; & la plus grande partie des Places attaquées & manquées par les François, l'ont été par cette faute.

II. On manque dans la qualité de matériaux, quand l'endroit où ils ſe fabriquent étant trop éloigné de la Tranchée, il ſe trouve que les gabions, blindes, chandeliers, faſcines, &c. ſont ſouvent faits autrement qu'il ne faut, pour en faire un bon uſage, & que la quantité des outils à remuer la terre, ou autres, ſont quelquefois ſi petits, qu'on n'a pas dequoi fournir au courant du travail. Cela retarde beaucoup & fait toûjours perdre bien du monde.

III. On manque toûjours par le peu de capacité des Ouvriers, qui ne ſont autres que des Soldats, ou fainéans, ou fatigués, abattus de veilles & ſans vigueur, à cauſe du peu de repos & de la méchante nourriture qu'ils prennent. Le pire eſt, qu'un pauvre Soldat qui ſe ſera laſſé à travailler pendant toute la nuit, ſera encore contraint de continuer tout le long du jour, ce qui leur abat tellement les forces qu'on a mille peine de leur faire approfondir aſſez les Travaux pour les mettre à couvert, bien loin de pouvoir rien avancer de jour, ou de donner les longueurs ou profondeurs néceſſaires à la Tranchée pour la rendre ſûre & commode. Et lorſque pour remédier à ce deſordre, un Ingénieur demande deux ou trois cens Travailleurs, des gens frais, on les lui promet, & ſouvent on ne les lui fournit pas. Les ſuites qui accompagnent ces défauts, ſont que le travail s'avance lentement, que la Tranchée eſt trop étroite, incommode & embarraſſante pour le mouvement des Trouppes, & pour la voiture des matériaux; qu'il n'y a pas de Places d'Armes ou paralléles qui vaillent, pas une Redoute achevée, point de logement conſidérable pour faire feu, en un mot elle eſt très-périlleuſe, & fort ſujette aux irruptions des ſorties, qui ont toûjours grands avantages ſur des Travaux imparfaits, tels que je viens de les dépeindre.

IV. La malheureuſe habitude que l'on a en France de poſter les Travailleurs à découvert, cauſe un deſordre conſidérable. Si cela étoit d'une néceſſité abſolue, & qu'il n'y eut

Digitized by Google

eut pas d'autre moyen d'avancer les Ouvrages, il faudroit le faire. Mais puiſqu'il n'eſt pas poſſible de pouſſer les Tranchées avec la même viteſſe, il y a de la cruauté d'expoſer des quatre à cinq cens hommes par nuit au feu de toute une Place, ſans que pas un d'eux ſoit en état de faire courir le même riſque à l'Ennemi. Car au plus fort du péril, & dans le tems que toute une Place eſt en feu, on eſt empêché de ſes propres travaux, & hors d'état de pouvoir rendre la pareille. De ſorte que les Travailleurs, & ceux qui les ſoûtiennent, n'étant protégés que de l'obſcurité de la nuit, qui bien ſouvent n'eſt que trop claire, ſont miſérablement tués par l'Ennemi, qui a le plaiſir de les choiſir, comme bon lui ſemble.

V. Au-lieu de faire des Batteries ſelon les régles d'un deſſein bien dirigé, l'on bat ce qui ſe préſente le prémier à la vue, ſans faire attention ſi c'eſt directement ou obliquement. Cependant tous les coups qui ne ſont pas directs, font fort peu d'effet, ne faiſant que gliſſer ſur le revêtement, j'entens pour battre en bréche, car il faut d'autres Batteries qui croiſent ſur les défenſes de la Place. Cela s'eſt vu au ſiége de Liſle, où la Batterie Royale, quoique grande & bien ſervie, pour n'avoir qu'une vue directe ſur les défenſes de la Place, ne les endommagea pas beaucoup, au-lieu que ſi elle en eût eu de croiſées, elles euſſent été d'un bien plus grand effet. Il faut ajoûter à cela qu'au-lieu d'élever le plan des Batteries de cinq à ſix pieds, on l'abaiſſe ordinairement de deux ou trois, moyennant quoi elles ſont bien plûtôt faites, mais auſſi elles n'ont que très-peu de découverte, & le moindre bout de tranchée qu'on paſſe par-devant, les offuſque tellement qu'elles ne découvrent plus rien & deviennent inutiles, ou du-moins mettent à tout moment en péril les gens qui s'y trouvent.

VI. On ſe précautionne fort mal contre les ſorties de l'Ennemi par la méchante diſpoſition de nos Tranchées, qui pour n'avoir point de Places d'Armes ou paralléles raiſonnables, ni même d'endroits d'où les Trouppes puiſſent ſortir en Bataille, donnent très-ſouvent lieu à l'Ennemi d'entreprendre avec avantage. On reçoit outre cela, un très grand préjudice, quand lorſque l'Ennemi fait une ſortie, au-lieu de ſe donner la patience de le laiſſer éloigner de la Place, afin de le charger avec avantage, lorſqu'il eſt hors de la protection de ſon feu, on ſort de ſes logemens auſſi-tôt qu'il paroît, & ſans y faire réflexion, on va en deſordre le chercher juſque ſur le glacis de la contreſcarpe. Cela s'appelle quitter ſes avantages, pour aller chercher l'Ennemi dans les ſiens.

VII. L'émulation qui eſt entre les Officiers-Généraux, fait ſouvent qu'ils expoſent mal-à-propos les Soldats, leur faiſant faire au-delà de leur poſſible, ſe ſoûciant peu d'en faire périr une trentaine, pour avancer de quatre pas de plus que leurs camarades. Par leur autorité ils ordonnent comme il leur plaît le chemin de la Tranchée, rompent à tout moment la ſuite du deſſein, & toutes les méſures que l'Ingénieur peut avoir priſes, qui bien loin de pouvoir obſerver une conduite réglée qui auroit pu mener les choſes à une bonne fin, ſe trouve réduit à ſervir d'inſtrument pour l'exécution de leurs différens caprices.

VIII. Les fautes des Ingénieurs proviennent d'ordinaire de la médiocrité de leur intelligence ou du manquement de cœur, ou du peu de conſidération où ils ſont.

Digitized by Google

Par leur peu de génie ils participent à toutes les fautes dont il eſt parlé ci-devant. Il arrive même qu'ils les commettent, comme n'étant pas capables de faire mieux.

S'ils manquent de cœur, la grandeur du péril les étonne ou leur trouble les ſens dans l'occaſion, tellement qu'ils ne ſçavent ce qu'ils font. Dans cet état ils ſeroient les plus habiles gens du monde, que la peur leur ôtant l'uſage de la raiſon, ils ne ſont plus capables de rien.

Par le peu de conſidération où ils ſont, non-ſeulement, on ne les conſulte point, mais ils ſont ordinairement obligés de ſuivre les ſentimens d'autrui, & de travailler ſur des penſées étrangéres: *voyez* INGE'NIEURS.

La Tranchée qui peut envelopper entiérement le front de la Place attaquée, eſt préférable à toutes les autres; & au contraire la pire de toutes les Tranchées, eſt celle dont la tête eſt envelopée par le front attaqué.

Il ne doit pas avoir un point dans l'intérieur d'une Tranchée qui puiſſe être vu d'aucun endroit que ce ſoit de la Place attaquée.

Ladite Tranchée doit être conduite aux travaux de l'Ennemi par le chemin le plus court, obſervant les conditions preſcrites par la prémiere maxime.

Les Redoutes & Places d'Armes qui ſe font pour en aſſûrer le chemin, ne doivent pas être diſtantes de plus de 120. toiſes vers la queuë de la Tranchée, & de 60. vers la tête, parce que l'Ennemi ne peut entreprendre que de loin ſur celle de la queuë, & au contraire ſur celle de la tête, c'eſt pourquoi il faut que les ſecours en ſoient plus près.

Les Places d'Armes & Redoutes ſe peuvent ſoûtenir l'une l'autre, & flanquer les deux côtés de la Tranchée.

On doit éviter autant que faire ſe peut de faire paſſer les Tranchées par-devant les Batteries, afin de prévenir les écharpes des piéces.

Il faut que la Tranchée ait au moins dix pieds de largeur, ſur ſept de profondeur, parce que cette largeur eſt néceſſaire pour le maniment des Trouppes, & cette profondeur pour la ſûreté contre l'effet des écharpemens.

La largeur des Places d'Armes ou paralléles doit au moins être double de celle de la Tranchée, avec des marches ou banquettes, qui doivent ſe continuer depuis le fond juſqu'au ſommet du parapet, afin que les Trouppes en puiſſent ſortir en Bataille & aller droit aux Ennemis, ſans être obligées de défiler.

Il faut qu'il n'y ait aucun endroit dans la Tranchée, d'où l'on ne puiſſe commodément ſortir par les revers, afin que les Trouppes ne ſoient pas contraintes de défiler en cas de ſortie.

Il faut éviter en toutes choſes de ne ſe point mettre entre deux feux, ou d'attaquer par des angles rentrans, afin de n'être point envelopé du feu de l'ennemi, ni des ſorties.

* TRAPEZE, terme de Géométrie: c'eſt le nom d'un quarré dont les quatre côtés ſont droits, quoiqu'ils ne ſoient pas égaux, ni paralléles.

* TRAPEZOIDE, c'eſt une figure de Géométrie, formée par la circonvolution d'un *Trapeze*, comme un cylindre l'eſt par celle d'un Parallélogramme.

* TRATTES: c'eſt le nom de pluſieurs groſſes & longues piéces de bois, qui ſoûtiennent la cage d'un moulin à vent.

TRAVADE: les Mariniers appellent *travades* certains vents ſi inconſtans que quelquefois en une heure ils font les trente-deux pointes du compas. Ces vents ſont accompagnés d'éclairs, de tonnerre, & d'une pluie abondante qui eſt de telle

Digitized by Google

telle nature, qu'elle pourrit les habits de ceux sur qui elle tombe. De la corruption qu'elle cause, il se forme plusieurs insectes très-incommodes.

* TRAVAILLER: on dit que du bois *travaille*, qu'un mur *travaille*. Le bois *travaille* lorsqu'il se tourmente, lorsque les panneaux s'ouvrent, se cambrent, & que les languettes sortent de leur rainures, & les tenons de leurs mortaises, ce qui arrive lorsqu'on l'a employé trop vert. Un bâtiment *travaille*, lorsque les murs quittent leur à plomb, que les planchers s'affaissent, que les voûtes s'écartent: ce qui arrive lorsqu'il est mal construit, ou mal fondé, ou trop vieux.

TRAVAILLEURS, sont des Pionniers, & le plus souvent des Soldats commandés pour remuer les terres, ou pour quelque autre travail.

TRAVAILLEURS à la tranchée. Par les *Travailleurs* à la tranchée, on entend un Détachement d'un nombre de Soldats par Bataillon pour faire les tranchées. Les Soldats qui vont à ce Détachement n'ont d'autres armes que la pelle & la pioche, & les Officiers n'y portent que leurs épées.

Ce Détachement s'assemble à un rendez-vous particulier, qui lui est donné, & est relevé à la pointe du jour, & à l'entrée de la nuit chaque Soldat y va avec une fascine & des piquets, & lorsqu'on est arrivé au terrein où on doit travailler, les Ingénieurs marquent à l'Officier l'endroit où il doit faire travailler les Soldats qu'il commande.

Chaque *Travailleur* couche sa fascine devant lui & l'affûre avec des piquets, après quoi il fait un trou derriere lui jettant la terre devant. Le devoir d'un Officier qui commande aux *Travailleurs* est de les faire diligenter le plus qu'il peut, de les visiter & de se promener toûjours de la tête à la queuë du travail, & si les Ennemis font des sorties, de prendre garde que les *Travailleurs* ne fuient pas trop loin & ne se dissipent, & de les rallier sur le terrein dès que la sortie est repoussée.

Comme ce commandement est fort pénible & fort dangereux, sans pourtant passer pour une garde d'honneur, mais pour une garde de fatigue, il y a un tour particulier pour les Officiers qui doivent y aller, si bien que lorsqu'on fait un autre siége on ne commence pas par la tête à commander les Officiers, mais on reprend le tour, & on fait marcher celui qui suit l'Officier, qui a marché le dernier au siége précédent.

TRAVAILLEURS sur les ports de mer: on en tient un rolle dont l'appel se fait au commencement & à la fin de chaque jour.

* TRAVAISON, Saillie, qui est au haut des murs d'un édifice, sur laquelle pose la charpente de la couverture, & qui se nomme aussi entablement & *Trabeation*.

TRAVAUX Militaires sont le remuement des terres, le transport & l'arrangement des gabions, des sacs à terre, des briques, des fascines, & de tout ce que l'on fait pour se loger & se couvrir.

Les *travaux Militaires* anciens étoient admirables. J'ai dit au mot SOLDAT, ce dont étoient capables les Soldats Romains; mais outre ce que j'en ai dit, on peut encore refléchir sur ce qui s'est passé dans les siéges les plus mémorables que nous offre l'Histoire ancienne, tels que ceux de Syracuse, ou se trouva Archimede, de Lilybée, soûtenu par les Carthaginois, de Numance, qui dura quatorze ans, de Jerusalem pris par Titus, & d'Amida en Perse, défendu par les Romains.

On

Digitized by Google

On verra que dès-lors ce que nous appellons préſentement *grands Travaux*, étoit ſçu & pratiqué. On voyoit des lignes de circonvallation & de contrevallation, des Tranchées, des Mines & des Sapes. On conſtruiſoit ſur terre des blindes, ou longues galeries de bois, qui conduiſoient les Soldats en ſûreté juſques au pied d'une muraille, qu'il falloit ſaper ou eſcalader.

On conſtruiſoit encore d'autres galeries ſouterraines, qui alloient du camp des Aſſiégeans juſques dans la Ville aſſiégée, & ces ſecondes galeries étoient aſſez larges pour que pluſieurs hommes y puſſent combattre de front.

On ſapoit une tour, ou un mur, & à méſure que l'ouvrage avançoit, on ſoûtenoit la choſe minée avec des pieux, & enſuite en ôtant tous ces pieux à la fois, la tour ou la muraille tomboit toute entiere avec un fracas effroyable, en laiſſant une brêche ſi grande, qu'une ſemblable feroit à préſent l'ouvrage, que pourroit faire une groſſe batterie de canons, qui tireroit pendant pluſieurs jours.

On avoit l'art de faire des tours roulantes pour s'approcher du rempart d'une Ville aſſiégée & y entrer de plain-pied. Enfin ſi à tout cela on joint à l'effet que cauſoit les machines propres à battre les Places, telles que le bélier, & la catapulte, l'habileté qu'on avoit à faire former aux Soldats des *tortues*, convenables à l'eſcalade & à l'aſſaut, leſquelles étoient différentes des *tortues* de Bataille, ne conviendra-t-on pas aiſément, que les *Travaux anciens* valoient pour le moins ceux dont nous avons l'uſage.

TRAVAUX avancés, piéces détachées, ou dehors. *Voyez* DEHORS.

* TRAVE'E; c'eſt dans un plancher un rang de ſolives poſées entre deux poutres.

* TRAVE'E de pont; c'eſt la partie du plancher d'un pont de bois, contenuë entre les pieux qui forment les Piles, & faite de poutrelles, qu'on a ſoin de ſoulager par des liens & contrefiches.

TRAVERS, c'eſt un cordage qui ſert à lier, ou à brêler les piéces & à les attacher ſur leurs chariots & triqueballes, & à attacher d'autres fardeaux.

TRAVERS, terme de marine. Découvrir par le *travers*, mouïller par le *travers*, c'eſt-à-dire, à l'oppoſite.

TRAVERS. Mettre un Vaiſſeau en *travers*, ou le mettre côté à travers. *Voyez* COTE'.

TRAVERSE'E eſt le trajet ou voyage par mer, qui ſe fait d'un port à un autre.

TRAVERSER : ſe traverſer en terme de marine, c'eſt préſenter le côté d'un bâtiment.

TRAVERSES ſont des parapets de terres, qui traverſent le chemin couvert d'eſpace en eſpace. Elles ont 3. toiſes d'épaiſſeur, 6. pieds & demi de hauteur, en comptant leurs banquettes, qui ſont toûjours du côté des angles rentrans de la contreſcarpe, & leur hauteur du côté des angles ſaillans, eſt d'environ 4. pieds & demi. Celles qui ſont auprès des angles ſaillans, ſe forment par le prolongement des faces des Baſtions ou des demi-lunes; & celles qui ſont aux angles rentrans ſe tirent de l'extrêmité des faces de la Place d'Armes. Elles ſont ou perpendiculaires au parapet du chemin couvert, ou paralléles aux traverſes des angles ſaillans. La longueur des unes & des autres eſt de 5. toiſes, & occupe toute la largeur du chemin couvert.

On laiſſe entre les *traverſes* & le parapet du chemin couvert un eſpace de 3. ou 4. pieds pour le paſſage des Soldats; mais afin que ce paſſage ne ſoit pas enfilé par l'ennemi, lorſ-

Digitized by Google

lorſqu'il eſt parvenu juſqu'à l'angle ſaillant du glacis, on le couvre en reculant le parapet du chemin couvert, & lui faiſant faire un petit retour qu'on appelle coude, du côté de l'angle ſaillant.

Pour les *traverſes* qui ſont aux angles ſaillans, ou dans l'intervalle du chemin couvert entre les *traverſes* des angles ſaillans, & des angles rentrans, il y a trois différentes manieres de couvrir leurs paſſages.

La prémiere eſt de reculer le parapet du chemin couvert, & d'y faire deux retours ou coudes l'un devant & l'autre derriere la *traverſe*.

La ſeconde eſt de faire un retour devant chaque *traverſe*, & de tirer enſuite une ligne depuis l'extrêmité extérieure du retour qui eſt devant la *traverſe* la plus proche de l'angle ſaillant, juſqu'à l'extrêmité intérieure du retour qui eſt devant celle qui vient après, ce qu'on appelle retour à dents de cremaillere, parce qu'en effet le Parapet du chemin couvert en prend la figure.

La troiſiéme eſt de faire devant la *traverſe* à 3. ou 4. pieds de diſtance un merlon, qui avance 3. ou quatre pieds dans le chemin couvert.

De ces trois manieres, la prémiere paroît la meilleure pour garantir de l'enfilade, à cauſe du retour qu'on fait derriere la *traverſe*, qui empêche que le reſte du chemin couvert ne ſoit vu par l'Ennemi. Le parapet du chemin couvert ne doit point avoir de banquettes dans le paſſage des *traverſes*.

On ſe ſert de ſemblables *traverſes* pour mettre à couvert les Ouvrages du dehors, & ceux même de la Place de quelque commandement ou batteries à ricochet. On fait auſſi des *traverſes* pour empêcher la batterie à *ricochet*, & toutes ſortes d'enfilade.

On en fait auſſi dans les foſſés ſecs, pour couvrir ceux qui ſortent. On en fait dans les tranchées ; ce ſont des bouts de tranchées ſéparées, qui ſervent à couvrir les revers & les enfilades, ſelon les endroits où on les applique.

TRAVERSIER d'un Port, c'eſt le vent qui vient en droiture dans un Port, & qui en empêche la ſortie.

TRAVERSIER eſt un petit Bâtiment pour de petites traverſées, ou pour la pêche. Il n'a qu'un mât & porte le plus ſouvent trois voiles, une à ſon mât, une à ſon étai, & l'autre à un boute-hors qui régne ſur ſon gouvernail. Les *Traverſiers* ſont fréquens aux environs de la Rochelle. Le mot de *Traverſier* ſignifie auſſi un Ponton.

TRAVERSIN du Timon : *traverſin* des bittes. Le *traverſin* du timon eſt une piéce de bois qui régne par la largeur de la fainte barbe pour ſoûtenir le timon qui va & vient ſur ce *traverſin*. Le *traverſin* des bittes eſt la piéce de bois miſe en travers pour entretenir une bitte avec l'autre.

TREFLE, terme de mine. Le *trefle* n'a que deux logemens. Le double *trefle* quatre, le triple *trefle* ſix.

* TREILLAGE ; c'eſt un ouvrage fait d'échalats poſés perpendiculairement, & traverſés quarrément par d'autres échalats qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment tantôt des palliſſades, tantôt des berceaux dans les jardins. On les peint ordinairement en verd, & à la huile, autant pour les décorer que pour les conſerver. Pour les rendre plus ſolides, on y met des barres de fer de diſtance en diſtance, qui en font le bâti.

* TREILLIS, ſe dit de toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le Dormant de la Porte du Panthéon à Rome, ou les Grilles des Priſons de Veniſe. Il

eſt

eſt pourtant différent de la Grille, en ce que ſes barres ſont maillées en loſange.

TRELINGAGE, terme de marine, eſt un cordage qui finit par pluſieurs branches, comme les marticles & les pates de bouline.

TRELINGUER eſt ſe ſervir de ce cordage à pluſieurs branches. Dans un gros tems on *trelingue* les branles pour en diminuer le balancement, & on amare le *trelingoge* aux barrots du pont.

TRENTE-SIX MOIS, ou engagé, en terme de marine, eſt un particulier qui voulant paſſer dans les Indes, pour y faire quelque petit établiſſement, s'oblige de ſervir pendant *trente-ſix mois*, celui qui payera ſon paſſage.

TREOU ou voile de fortune, *Voyez* FORTUNE.

* TREPAN ; c'eſt le nom d'une Sonde, dont on ſe ſert pour juger de la qualité du terrain où l'on veut enfoncer des pilots. Il eſt compoſé d'une verge de fer dont le bout d'enbas eſt fait en terelle à cuilliere, ou en ſpirale, qui ſe remplit du dernier terrain qu'elle a percé. A méſure qu'elle déſcend on allonge cette verge par pluſieurs tiges, entées les unes au bout des autres, pour n'en former enſemble qu'une ſeule, que deux hommes font tourner à l'aide d'un levier qui lui ſert de tête.

* TREPIGNER, terme de Manége ; On dit, qu'un cheval *trépigne*, pour dire qu'il bat la poudre avec les pieds de devant. Les chevaux ſujets à *trépigner* ſont ceux qui n'ayant pas les épaules ſouples, font leurs mouvemens courts près de terre.

TREPOT ou allonge de poupe, eſt une longue & groſſe piéce de charpenterie qui eſt aſſemblée avec le bout ſupérieur de l'étambord pour former l'arcaſſe ou hauteur de poupe.

TRESOR. Le *treſor* qui ſuit l'Armée eſt proportionné à la conſommation d'argent, qui ſe doit faire. Si on entreprend des ſiéges il eſt plus conſidérable, parce qu'il s'en conſomme beaucoup pour les Travaux, pour l'Artillerie & pour les dépenſes extraordinaires.

Si l'on ne fait qu'une guerre de Campagne, on le proportionne ſur la quantité qu'il en faut pour payer par mois l'Etat Général, la ſolde des Trouppes, & fournir à ce qu'on appelle Parties inopinées & dépenſes extraordinaires.

L'Artillerie a ſon *Treſorier* particulier. Le *treſor* de l'Armée ne lui fournit de l'argent qu'en cas de dépenſe imprévue, & abſolument néceſſaire à faire ſans retardement, auquel cas ce Treſorier donne quittance, & ces ſommes lui ſont précomptées par le Miniſtre ſur le Traité.

Le *treſor* eſt toûjours gardé tant dans les Camps, que dans les marches par un détachement de la garde du Général, & quelquefois par une garde particuliere. Son rang dans les marches eſt à la tête des gros bagages, avant celui du Général. Son logement dans les ſéjours, eſt toûjours dans le Quartier-Général, le plus à la commodité de la maiſon du Général, & de celle de l'Intendant, tant pour la commodité de ſa garde que parce que le Treſorier a continuellement affaire au Général & à l'Intendant.

Lorſque les Armées ſont payées, le Treſorier au commencement du mois donne aux Majors un à bon compte de dix jours, ſur le pied de la derniere revue & à la fin du mois, il fait avec chaque Major le décompte de ſa trouppe, & paye.

TRESORIER : les Treſoriers font le payement de l'Armée, & des Trouppes, ſuivant la revue des Commiſſaires, & délivrent l'argent ſuivant l'ordre du Général,

Digitized by Google

néral, du Gouverneur & de l'Intendant. Le *Treſorier* eſt logé près de l'Intendant au Quartier du Roi.

Il y a pluſieurs *Treſoriers* Généraux de l'ordinaire des Guerres. Les *Treſoriers* de la Gendarmerie, & des Trouppes de la Maiſon du Roi: les *Treſoriers* de l'extraordinaire des Guerres: les *Treſoriers* des Maréchauſſées de France: les *Treſoriers* Payeurs des Trouppes: les *Treſoriers* des gratifications: ceux de la Prévôté de l'Hôtel: le *Treſorier* Général de l'Artillerie, & le *Treſorier* Général des Fortifications.

Tous ces différens *Treſoriers* ont leurs Contrôleurs Généraux. Il y a de plus des *Treſoriers* Provinciaux & particuliers de l'extraordinaire des Guerres, par Commiſſion des *Treſoriers* Généraux, qui réſident dans les Places de département & Généralités du Royaume.

TRESORIER Général de la Marine eſt celui qui paye, ou qui fait payer par ſes Commis les fonds qui ſont ordonnés pour la Marine, ſoit dans les ports ſoit à la mer.

TRESORIER Payeur des convois: c'eſt un Officier en Hollande qui eſt établi pour faire les payemens de la ſolde de tous ceux qui ſervent dans les convois, deſquels payemens il eſt tenu de repréſenter & faire clorre les comptes tous les ans, & d'en faire rendre une Ordonnance en vertu de laquelle ils paſſent en compte au Receveur à qui il a rendu les comptes. Les *Treſoriers* de la Marine dans chaque Province ſont les Payeurs des fonds ordonnés pour la Marine dans chaque Province.

TREVIER: c'eſt le nom que l'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a ſoin de l'envergue, & qui les viſite à chaque quart pour voir s'il n'y a rien qui y manque.

* TREUIL; c'eſt le nom d'un gros cylindre de bois, qui poſé horizontalement, ſe tourne par le moyen d'une manivelle, & dévide un cable deſtiné à enlever quelque fardeau.

TRIAIRES, Soldats Romains: c'étoient les plus anciens, leurs armes étoient les mêmes que celles des Haſtaires.

TRIANGLE eſt la plus ſimple de toutes les figures, il eſt compoſé de trois lignes & de trois angles.

Le *triangle* conſidéré par rapport à ſes trois côtés ſe diviſe en *triangle* équilateral, iſoſcele & ſcalene. Le *triangle* équilateral a ſes trois côtés égaux. Le *triangle* iſoſcele a deux côtés égaux. Le *triangle* ſcalene a ſes trois côtés inégaux.

Le *triangle* conſidéré par rapport à ſes angles ſe diviſe en *triangle* rectangle, obtus & aigu.

* TRIANGLE QUARRE; Les ménuiſiers ont un inſtrument qu'ils appellent *triangle quarré*, & un autre qu'ils nomment *triangle anglé*, qui leur ſervent à différens uſages.

* TRIANGLE SPHERIQUE; c'eſt la portion triangulaire d'une Sphére. Les pendentifs d'une Dôme ſont des *triangles ſphériques*.

* TRIANON, c'eſt un terme générique, qui ſignifie tout Pavillon iſolé, conſtruit dans un Parc, & détaché d'un Château.

TRIBORD, ou ſtribord. *Voyez* STRIBORD.

TRIBORDAIS: c'eſt ainſi qu'on appelle la partie de l'Equipage d'un Vaiſſeau qui doit faire le quart de ſtribord.

* TRIBUN; C'étoit le titre de certains Magiſtrats Romains, établis pour ſoûtenir le droit des *Tribus*, c'eſt-à-dire du Peuple, contre les entrepriſes des Conſuls & du Senat, ce qui les fit nommer *Tribuns du Peuple*. Ils n'étoient d'abord que deux, mais dans la ſuite leur nombre fut augmenté juſqu'à dix.

Digitized by Google

dix. Il y avoit auſſi des *Tribuns militaires*, qui étoient des Officiers de Guerre en chef. *Tribunat* ſignifie l'office d'un Tribun.

* TRICOISES ; c'eſt le nom d'une eſpéce de tenailles, à l'uſage des Maréchaux.

* TRIER, choiſir entre pluſieurs. *Trier* les plus beaux ſoldats. *Triage*, eſt le ſubſtantif.

* TRIGONOMETRIE ; C'eſt le nom d'une des plus utiles parties des Mathématiques, qui apprend à réſoudre toutes ſortes de triangles, c'eſt-à-dire, à trouver la valeur de leurs angles & de leurs côtés, & l'eſpace qu'ils contiennent.

* TRIMESTRE, ſe dit d'une durée de trois mois, comme *Semeſtre* de celle de ſix mois.

TRINGLE : c'eſt une régle de bois longue & étroite que les Charpentiers emploient pour boucher quelques ouvertures de portes & de fenêtres. Une *tringle* eſt auſſi une piéce de bois de deux pieds de long, & de cinq ou ſix pouces de large, dont on ſe ſert à couvrir les joints d'un Bateau, tant du fond que des bords.

* TRINGLER, mot formé de tringle, qui ſignifie parmi les Charpentiers, marquer une ligne droite ſur du bois, avec un cordeau bandé & frotté de craie, qu'on éléve par le milieu, & qui marque la ligne en rétombant ſur le bois.

TRINQUET eſt le mot levantin, pour dire le mât de miſaine, ou de l'avant.

TRINQUETTE voile latine, ou à tiers pointes, eſt une voile de figure triangulaire, comme celle de l'artimon, des étais, & de la plûpart des Bâtimens du Levant.

* TRIOMPHE, Honneur ſolemnel qu'on rendoit aux Généraux des Armées Romaines, après une grande Victoire. On en diſtinguoit deux : le grand Triomphe, & le petit qui ſe nommoit *Ovation*. Il étoit terreſtre ou naval, ſuivant le lieu où s'étoit donnée la Bataille. Le Vainqueur faiſoit dans Rome une entrée magnifique, où l'on voioit paroître les dépouilles des vaincus, des Rois captifs, & tout ce qui pouvoit réléver la ſplendeur d'une ſi glorieuſe fête. Un Officier qui marchoit derriére le Char du Triomphateur, crioit à haute voix, par intervalles, *Souviens-toi que tu es homme.* Lorſqu'un Général démandoit le Triomphe, il étoit obligé de quitter le commandement de ſon Armée, & d'attendre hors de Rome la déciſion du Senat.

Le prémier qui obtint le *triomphe naval* fut Caius Duellius qui gagna une bataille ſur les Carthaginois l'an 493. de la fondation de Rome. Parmi les Grecs il y avoit auſſi de pareils *triomphes*. Cette marque de diſtinction accordée aux anciens Héros n'eſt pas venuë juſqu'aux Modernes. Il n'en reſte parmi les Nations de l'Europe que les *entrées triomphantes* que les Souverains font dans leur Capitale au retour d'une glorieuſe Campagne. Telles ont été les *entrées triomphantes* de Louis XV. en 1744. & 1745. qui ont été ſuivies de fêtes & les plus ſuperbes & les plus galantes. Pour les Généraux victorieux, au lieu des honneurs du *triomphe* qu'on leur accordoit anciennement, ils ſont aujourd'hui comblés des bienfaits & des faveurs de leurs Princes ; & en France, en Allemagne & dans les autres Cours ils ont des marques de diſtinction qui pendant leur vie & après leurs jours font l'éloge de leur bravoure.

* TRIPASTE ; C'eſt le nom d'une machine compoſée de trois poulies, qui ſert à éléver des fardeaux pour les édifices.

TRIQUEBALLE, invention très-ſimple, qui n'eſt compoſée que d'une grande flêche de bois, ou timon appuyé ſur un aiſſieu à deux roues

Digitized by Google

roues par derriere, & ſur un avant-train par-devant & de deux empanons, & d'une ſellette. Le *triqueballe* ſert à tranſporter des piéces de canon, en les attachant ſur cette flêche avec une chaîne de fer ou de bons cordages. Voici pour la curioſité des Officiers d'Artillerie & autres les méſures de la qualité des piéces qui compoſent le *triqueballe*.

Son timon ou flêche doit être de brin de chêneau, long de 13. pieds, ſa groſſeur par le gros bout de derriere doit avoir 4. pouces & demi, réduit à 3. pouces par celui du devant, lequel bout doit être enfourché d'un fer d'un pied de long, au bout duquel il doit y avoir un crochet : l'enfourchure eſt attachée avec 18. clous, & d'un boulon de fer qui traverſe la clavette par-deſſus.

Les deux empanons ſont de bois d'orme, longs de 4. pieds & demi, le diamêtre de 4. pouces & demi, leſquels ſont attachés au derriere du timon par les côtés avec deux chevilles de bois de chêne, & deux liens de fer, arrêtés de 8. caboches ſur le timon au bout de l'aſſemblage des empanons, il y a un crochet de fer à pate, lequel eſt attaché avec 9. clous.

L'aiſſieu eſt d'orme long de 7. pieds, ſa largeur & hauteur, de même que le corps de celui d'un affut de 16. ferré de même, ſur lequel ſont poſés les bouts de derriere d'empanons & de timon.

La ſellette eſt de bois d'orme, longue de 2. pieds 10. pouces, proportionnée à la groſſeur du corps de l'aiſſieu attachée ſur l'aiſſieu, de même que celle du train de derriere du chariot à porter des corps de canon

Les deux roues ont 7. pieds de hauteur, ſont ferrées de même que les roues d'affuts de ſeize, excepté les liens doubles & ſimples des bandes. Le moyeu eſt long de 20. pouces, ſon diamêtre par la bouche a 15. pouces & demi, autour duquel il y a 7. rais de bois de chêne de 3. pouces & un quart de diamêtre, & 7. jantes de bois d'orme dont la hauteur, & la largeur eſt de 5. pouces ſur 4. pouces, & l'on paſſe les roues dans les fuſées de l'aiſſieu.

Le diamêtre de la grande emboëture du *triqueballe* eſt de 7. pouces : la petite a de diamêtre 4. pouces & demi.

Pour ſe ſervir du *triqueballe* étant achevé, un homme ou deux le roulent ſur la piéce que l'on veut tranſporter, il n'importe pas que la bouche de la piéce ſe trouve devant ou derriere le *triqueballe*.

On paſſe une prolonge dans le crochet du bout de timon, après quoi on léve le bout de timon en l'air, en ſorte que le milieu de l'aiſſieu ſoit perpendiculaire ſur les anſes de la piéce : on paſſe dans ces anſes une chaîne de fer aſſez forte pour porter une piéce de 24. elle eſt longue de 10. à 12. pieds : les deux bouts ſont tournés autour de l'aiſſieu & de la ſellette, de maniere que les bouts de la chaîne ſoient arrêtés ; trois ou quatre hommes tirent la prolonge qui eſt paſſée dans le crochet du bout du timon pour le faire baiſſer : en baiſſant il léve la piéce en l'air : quand il eſt baiſſé de niveau, on attache le devant de la piéce ou la culaſſe, ſi elle ſe rencontre devant, avec le timon pour empêcher de relever.

Si l'on ne veut pas méner la piéce loin, neuf ou dix hommes roulent bien le *triqueballe*, mais ſi elle doit aller à une demi-lieuë, ou une lieuë, quatre chevaux ſuffiſent, attachant une volée au crochet qui eſt ſitué près des empanons, & une autre à celui du devant : elle ſe peut mener par toute terre de cette façon.

Quand on veut la décharger où elle eſt deſtinée, on délie la piéce du timon, & deux ou trois hommes lâchent doucement la corde qui eſt au bout du timon, de crainte que le poids de la piéce ne l'emporte trop vîte en l'air.

* TRIREME ; C'eſt une Galére à trois bancs de rames.

* TRISECTION, terme de Géométrie ; On appelle *triſection de l'angle* un grand Problême qui fait le déſeſpoir des Géométres comme la Quadrature du cercle, & qui conſiſte à diviſer l'angle en trois parties égales.

TRISSE, ou droſſe, terme de marine, ſont des palans à canon pour approcher & reculer la piéce de ſon ſabord.

* TROCHOLIQUE ; On donne ce nom à la partie des Mathématiques, qui traite des Ouvrages à rouë & des mouvemens circulaires.

TROMPE : c'eſt un certain tourbillon de vent qui ſe fait dans un même lieu, & qui attire l'eau de la mer juſqu'au plus haut lieu : quand ce nuage créve ſur quelque Vaiſſeau, c'eſt avec une telle violence que bien ſouvent il le fait couler bas.

* TROMPE, en termes d'Architecture eſt une eſpéce de voûte qui va en s'élargiſſant par le haut.

* TROMPES ; en fait d'Artifice, c'eſt un aſſemblage de pluſieurs Pots-à-feu, les uns au-deſſus des autres, & qui partent ſucceſſivement, de maniere que le prémier en jettant ſa garniture donne feu à la compoſition lente du porte-feu du ſecond ; & ainſi des autres. On en fait à autant de répriſes que la longueur du fourreau en peut contenir.

Les Trompes ſont peu en uſage dans les Feux de terre ; on n'en fait guéres que pour les tirer à la main & s'amuſer à diriger leur garniture où l'on veut. Mais on les emploie beaucoup dans les Feux ſur l'eau, ſoit pour faire vomir du feu à un Monſtre marin, ſoit pour en former ce qu'on appelle des *Soleils de Trompes*, dont il eſt parlé en ſon lieu.

TROMPETTE ſignifie également l'inſtrument Militaire qui ſert dans la Cavallerie pour l'avertir du ſervice, & l'homme qui ſonne de l'inſtrument. Les *trompettes* ſonnent le boute-ſelle pour avertir la Cavallerie qu'il y a ordre de partir. La marche ſe ſonne quand l'Eſcadron commence à marcher, la charge, quand il eſt au combat, la retraite quand il ſe retire, la fanfare pour une réjouiſſance, la ſourdine quand il faut faire une marche ſecrette, & la cacher à l'Ennemi ; comme il n'y a qu'un Tambour par Compagnie d'Infanterie, il n'y a auſſi qu'un Trompette par Compagnie de Cavallerie.

Les *Trompettes* ſont auſſi anciennes que la guerre, ſi l'on comprend ſous ce nom les cors & les autres inſtrumens qu'on embouche, elles étoient fort communes dans la Milice des Iſraëlites. Les Romains en avoient de droites & de courbées comme nos cors, ils s'en ſervoient dans l'Infanterie, auſſi bien que dans la Cavallerie, la figure qu'elles ont maintenant n'eſt pas fort ancienne. Celles dont on ſe ſervoit du tems de Louis XII. étoient ſans potences, & il y en a d'une figure particuliére. Il y a des Trompettes dans toutes les Compagnies de Cavallerie. Le Trompette porte la livrée du Prince ou du Colonel, dont les armes ſont ordinairement brodées ſur la banderolle de la Trompette. Les Trompettes dans les marches & les revuës marchent à la tête des Eſcadrons trois ou quatre pas devant le Commandant, mais dans un combat ils ſont ſur les ailes dans les intervalles des Eſcadrons pour recevoir les ordres du

du Major ou de l'Aide-Major du Régiment.

TROMPETTE parlante: c'eſt une trompette qui a ſept ou huit pieds de longueur, & quelquefois quinze, elle eſt toute droite faite de fer blanc & a un fort long pavillon, ſon bocal eſt aſſez large pour y pouvoir introduire les deux levres. En parlant dedans on fait aller la voix fort diſtinctement juſqu'à mille pas. Cette Trompette eſt commode à la mer, on en attribuë l'invention au Chevalier *Morlan* Anglois.

* TROMPILLON, en terme d'architecture, eſt le diminutif de *Trompe*. Le nom vient de la reſſemblance que ces ſortes de voûtes ont avec la partie large d'une *Trompe*. On peint les Tritons avec une ſorte de *Trompe* ou de conque marine.

* TRONIE'RE; On donne ce nom, en termes d'Artillerie, aux couvertures qui ſe font dans les batteries, & les attaques d'une Place, pour tirer le canon.

* TROPHE'E, mot formé du verbe grec, qui ſignifie mettre en fuite. Auſſi ſe dit-il d'un monument élévé pour quelque victoire. C'étoit anciennement la dépouille de l'Ennemi vaincu, qu'on attachoit à quelque arbre après en avoir coupé les branches.

TROPIQUE: quoique ce mot appartienne à la Géographie: on dira en paſſant que le *Tropique* eſt un petit cercle de la ſphére, décrit par le cours du ſoleil dans le tems des ſolſtices environ le 21. Juin, & le 22. Décembre; de ſorte qu'il y a deux tropiques, qui renferment la Zone Torride, à ſçavoir le tropique du cancer, qui eſt à 23. degrés 30. minutes de l'équateur, vers la bande du Nord, & tropique du capricorne, qui eſt à pareille diſtance de la Ligne, vers la bande du Sud.

Quand le Roi fait équiper quelque Eſcadre de Vaiſſeaux pour paſſer le tropique, il ordonne au Munitionnaire de faire proviſions de vins de Canarie, d'eau de vie, & de lard, parce que ces ſortes de proviſions ſe conſervent ſous le tropique. Mais le vin de France y déchoit de force, & le bœuf & la moruë s'y corrompent facilement. On bâtiſe ſous le tropique. *Voyez* BATEME.

TROSSE ou Raccage, terme de marine. *Voyez* RACCAGE.

TROU du Mineur: anciennement on mettoit au pied du mur où l'on vouloit faire brêche de gros madriers ſous leſquels le Mineur ſe mettoit à couvert, pour faire ſon trou.

Quand le foſſé étoit ſec, après avoir démonté le canon du flanc par les batteries de la contreſcarpe, on faiſoit la deſcente du foſſé, & ſans attendre que le paſſage fût fini, on envoyoit attacher au pied du revêtement cinq ou ſix gros madriers, couverts de fer blanc, ou de peaux de bœufs fraîchement tués, & mis en talus, afin que les feux que l'Aſſiégé jettoit d'en haut, n'y euſſent point de priſe & gliſſaſſent par-deſſus.

On les armoit au bout d'une pointe de fer que l'on plantoit en terre pour les mieux arrêter, & l'on y faiſoit un épaulement contre le flanc oppoſé avec les débris que le canon avoit faits en tirant aux défenſes.

Mais quand le foſſé étoit plein d'eau, il falloit néceſſairement, ou avoir achevé entiérement le paſſage qui ſe faiſoit alors par un pont de faſcines, de terre & de gabions, ſur leſquels on mettoit une galerie de charpente couverte à côté, & par le haut à l'épreuve du mouſquet, ce qui étoit infiniment long, ou envoyer le Mineur ſecrettement, & pendant la nuit dans un bateau ou à la nage, tenant en main une cor-

Digitized by Google

de dont il tiroit les madriers & les outils qui lui étoient néceſſaires.

Cette maniere étoit très-longue & infiniment dangereuſe pour le Mineur, qui outre le danger des ſorties dérobées, qu'on faiſoit contre lui dans les foſſés ſecs, ſe trouvoit la plûpart du tems écraſé ſous ſes madriers qui ne pouvoient pas toûjours réſiſter aux bombes & aux quartiers de pierre que l'on jettoit du haut du rempart.

C'eſt pourquoi l'on ne l'emploie plus aujourd'hui, que lorſque les batteries de la contreſcarpe ne peuvent point découvrir le pied du revêtement ; & hors de ces cas qui ſont très-rares, on fait toûjours à coups de canon un *trou*, dans lequel le Mineur s'étant gliſſé, peut facilement éloigner avec une fourche tous les feux qu'on jette d'enhaut.

Quand le foſſé eſt ſec on y fait des logemens pour s'oppoſer aux ſorties, & quand il eſt plein d'eau on continue le paſſage juſqu'à une certaine diſtance, d'où l'on envoie le Mineur ſur un radeau ou à la nage. Dès qu'il eſt arrivé il travaille à vuider les décombres du *trou*, & lorſque la Place eſt capable de contenir deux ou trois de ſes Compagnons, on les y fait paſſer de la même maniere pour l'aider dans le travail de la galerie.

TROUPPES, en Latin *copiæ*, ſont une aſſemblée d'hommes portant les armes pour le ſervice de leur Prince & de la Patrie.

Les Trouppes qui compoſent préſentement les Armées, ſont l'Infanterie, la Cavallerie & les Dragons. Tous ces Corps ſont diſtribués par Régimens, les Régimens par Battaillons ou par Eſcadrons, & les uns & les autres par Compagnies. *Voyez* INFANTERIE, CAVALLERIE & DRAGONS.

TROUSSEAU : on appelle *trouſſeau*, en terme de Fondeur d'Artillerie, cette longue piéce de bois de forme conique ; c'eſt-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, ſur laquelle on forme les moules des piéces de canon.

* TROUSSE ; C'eſt un amas ou faiſceau de pluſieurs choſes liées enſemble. Une *trouſſe de foin* eſt un amas de pluſieurs bottes liées enſemble.

* TRUELLE ; c'eſt un outil de fer mince & poli emmanché dans une poignée de bois, & dont on ſe ſert pour unir les enduits de plâtre.

* TRULLISATION, s'entend dans Vitruve de toutes ſortes de couches de mortier travaillées avec la *truelle* au dedans des voutes : ou bien des hachures qu'on fait ſur la couche de mortier, pour retenir l'enduit de ſtuc.

* TRUMEAU ; La partie d'un Mur entre deux croiſées, s'appelle *trumeau*.

TRUSQUINS : ce ſont des outils de Menuiſiers qui ſervent à mettre les piéces d'épaiſſeur. Il y a le *truſquin* d'aſſemblage & le *truſquin* à longue pointe.

* TUBE, ſe dit des tuiaux qui portent les Verres des grandes Lunettes d'approche ou Téléſcopes.

* TUF ; c'eſt le nom d'une ſorte de pierre blanche fort tendre, la prémiere qu'on trouve ordinairement quand on fouille un terrain de conſiſtance. On bâtit ordinairement ſur le *tuf* : le *tuf* eſt même une pierre qui ſert à bâtir.

TUGUE, ou *Tuque*, terme de marine, eſt une eſpéce de faux tillac ou de couverte, qu'on fait de caillebottis, ou de ſimples barréaux, & qu'on éléve au-devant de la dunette ſur quatre ou ſur ſix piliers, pour ſe mettre à l'abri du ſoleil & de la pluie. Louis XIV. en 1670. défendit les *tuques* de charpente, & permit à l'Equipage de ſe couvrir avec des tentes ſoûtenues par des cordages, parce que les

tuques

Digitized by Google

tuques rendent le Vaiſſeau peſant à la voile.

* TUIAU; c'eſt un canal de fer, de plomb, de terre cuite, qui ſert pour conduire les eaux.

Les *tuïaux* diſpoſés le long des Murs, hors d'œuvre ordinairement pour conduire en bas les eaux pluviales d'un toît, s'appellent *tuïaux de deſcente*.

* TUIAU de cheminée, c'eſt le conduit par où paſſe la fumée, lequel s'éléve juſqu'au deſſus du comble.

* TUILE, carreau de terre cuite, dont on couvre les bâtimens.

Tuile de petit moule : c'eſt une tuile qui porte environ dix pouces de longueur ſur ſix de largeur. On lui donne trois pouces de pureau ou de débordement. *Voyez* PUREAU. Il en faut environ trois cens pour la toiſe quarrée.

Tuile de grand moule; elle porte treize pouces de long, ſur huit & demi de large : le millier garnit environ ſept toiſes.

* TUILEAUX ; Ce ſont des morceaux de *tuiles* caſſées, dont on fait les voûtes des fours, & les Contre-cœurs des Atres de Cheminée ; on s'en ſert auſſi pour ſceller en plâtre des corbeaux, gonds, & autres piéces de fer. Ils ſervent encore étant concaſſés à faire du ciment.

* TUNIQUE; c'eſt une eſpéce d'habit de deſſous que portoient autrefois les Romains & qui eſt encore d'uſage dans l'Orient. Elles ont eu vogue en France au tems des Croiſades, & la mode en vint des Sarraſins qui en portoient communément ſur leurs Armes. Les François revenus des Croiſades ſe firent honneur au retour de paroître avec ce qui dénotoit les lieux où ils avoient été ſignaler leur valeur, & ils parurent avec des *Tuniques* uniformes qu'ils nommérent *Saladine*, à cauſe du Sultan *Saladin :* ce qui fit prendre le nom de *Salade* non-ſeulement à l'armure qui ſe trouva couverte de la *Tunique* ou *Saladine*, mais encore à un Caſque ſans crête, plus léger que celui d'uſage.

* TURCIE ; On donne ce nom à une eſpéce de digue ou de Lévée en forme de Quai, pour réſiſter aux inondations. On diſoit autrefois *Turgie*, du Latin *turgere*, enfler, parce que l'effet de la *Turcie* eſt d'empêcher le débordement des eaux enflées.

TURME, étoit chez les Romains une Compagnie de Cavallerie, compoſée de trente Cavaliers, ou de trois Décuries.

* TYMPAN, terme d'Architecture ; c'eſt la partie du fronton la plus conſidérable, ou ſi l'on veut cette partie triangulaire, dont la baſe répoſe ſur l'entablement, les autres côtés étant couronnés de deux corniches, ce qui fait tout le corps du fronton.

Dans les Machines Hydrauliques on appelle encore *tympans* certaines roüës creuſes qui élévent l'eau à la hauteur environ de leur diamêtre & la font couler dans un canal.

* *

V.

V A D V A D

VADROUILLE, ESCOUPE, ou FAUBER, terme de Marine, eſt un trouſſeau fait de vieux cordages défilés qui ſont attachés au bout d'un bâton, & qu'on trempe dans la mer pour ſervir de balais à nettoyer le Vaiſſeau.

Digitized by Google

VAGANS : ancien terme de Marine, que l'on trouve employé dans les *Us & Coutumes* de la mer, pour dire des *gueux*, ou *valides mendians*, qui dans des grandes tempêtes courent ſur les côtes, pour voir s'il n'y aura point de butin à faire pour eux. On les appelle auſſi *Rouſſiniers*, *Truands*, *Pinçons* de riviere.

VAGUE-MESTRE eſt un Officier qui a ſoin de faire charger, attaler, & défiler le bagage d'une Armée, afin qu'il marche en bon ordre. Il va pour cela prendre l'ordre du Maréchal-Général des Logis, pour ſçavoir la route que les bagages doivent tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons Guides, & faire avertir les bagages de chaque Brigade de ſe trouver autour de ſes fanions pour défiler ſelon le rang & le poſte des Brigades. Il y a un *Vague-Meſtre*-Général, un pour chaque ligne d'Infanterie, pour chaque aile de Cavallerie, pour chaque Brigade, & pour chaque Régiment. Les *Vagues-Meſtres* reçoivent l'ordre du *Vague-Meſtre*-Général qui eſt ſeul en titre, les autres étant choiſis dans chaque Brigade de Cavallerie & d'Infanterie, & dans chaque Régiment, auquel on donne deux Aides. Un Commiſſaire d'Artillerie & un Commis doivent prendre l'ordre du *Vague-Meſtre*-Général toutes les veilles de marche.

Les appointemens du *Vague-Meſtre*-Général ſont de cinquante écus par mois, ceux de chaque Brigade ſont de vingt-ſix rations de pain. Pour les Aides, dix écus & trois rations de pain.

VAIGRES ou SERRES, terme de Marine, ſont les planches, qui ſont le revêtement ou le lambris du dedans du Vaiſſeau, & qui forment le ſerrage.

VAISSEAU, *voyez* NAVIRE. *Vaiſſeaux* de haut bord : ce ſont ceux, qui vont ſeulement à voiles, & dont on ſe ſert pour courir ſur toutes les mers, ou bien ceux, dont on ſe ſert ſur l'Ocean, à la différence des Galéres, & des Vaiſſeaux plats, & des petits bâtimens qui rendent ſervice aux autres. Les Vaiſſeaux de haut bord craignent moins l'abordage que les autres. *Vaiſſeaux* de bas-bord : ce ſont des Vaiſſeaux à voiles, & à rames, comme les Galéres, qui ne vont ordinairement, que ſur la mer Méditerranée. *Vaiſſeaux* de conſerve, ou de convoi, c'eſt un Vaiſſeau de guerre, qui accompagne des Vaiſſeaux marchands, pour les défendre, s'ils ſont attaqués. *Vaiſſeau* Corſaire, c'eſt celui, qui court les mers, pour piller ce qu'il rencontre, & qui n'a aucune commiſſion du Prince, ni de la République. *Vaiſſeau* allongé, ou eslongé, cela ſe dit d'un Vaiſſeau, qui a une belle & bonne longueur. *Vaiſſeau* rallongé, c'eſt un Vaiſſeau, qui dans ſa conſtruction avoit été bâti trop court, & lequel on a rallongé pour remédier à ce défaut. *Vaiſſeau*, qui ſe manie bien, c'eſt celui qui ſe gouverne bien. Vaiſſeau qui a le côté droit comme une muraille. On fait cette comparaiſon pour faire entendre que le côté d'un tel Vaiſſeau n'eſt pas aſſez renflé, ou qu'il n'y a pas aſſez de rondeur dans ſon fort, & que par conſéquent il ne peut bien porter la voile. *Vaiſſeau* trop aigu : c'eſt un Vaiſſeau qui a les façons trop étroites. *Vaiſſeau*, qui ſe porte bien à la mer, c'eſt-à-dire qui a les bonnes qualités qu'un Vaiſſeau doit avoir, & qui ne ſe tourmente point dans l'agitation de la groſſe mer. *Vaiſſeau*, qui ne ſent pas ſon gouvernail, c'eſt un Vaiſſeau, qui ne gouverne qu'avec peine. *Vaiſſeau* beau de combat, c'eſt-à-dire qu'il a ſa prémiere batterie haute, & les ponts aſſez élevés, afin que les gens puiſſent bien manier le Canon.

VAIS-

Digitized by Google

VAISSEAU du prémier rang, du ſecond rang. *Voyez* RANG.

VAISSEAU Matelot, ou *Vaiſſeau* ſecond. *Voyez* MATELOT, & SECOND.

* VAIVODE, ancien mot Eſclavon, qui ſignifie Prince ou Général. C'eſt le titre que l'on donne aux Princes ſouverains de la Valachie, de la Moldavie & de la Tranſilvanie.

VALANCINES, ou *Balancines*, terme de Marine. *Voyez* BALANCINES.

VALET eſt un crochet mobile, dont les Menuiſiers ſe ſervent pour ſerrer des planches collées enſemble, & pour divers autres uſages.

VALET, en terme de Marine, eſt un peloton fait de fil de carret ſur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge.

VALETS de l'armée, ce ſont ceux qui ſervent les Officiers: on les appelle autrement *Tartares*. Quand l'armée eſt en marche, ils marchent chacun avec les Equipages de leurs maîtres, chacun ſelon ſon rang, ſans qu'il ſoit permis à aucun *valet*, ni de le paſſer ni de le quitter. *Voyez* EQUIPAGES Tome I. où je parle de la marche des Equipages.

VALETS d'Artillerie. Ils ſervent ſur mer les Canoniers, chargent le Canon, y mettent le feu, & apportent aux Canoniers tout ce qui leur eſt néceſſaire.

VALEUR: il y a, dit M. le Chevalier Folard dans ſes notes ſur Polybe, divers genres de *valeur*, d'intrépidité, ou de cette force d'ame, que rien n'eſt capable d'abattre, & de faire plier le moins du monde. Je ne ſçais ſi on les trouve quelque part unis, & dans toute leur étenduë dans une même perſonne. On en trouve ſeulement quelques portions plus ou moins grandes dans certains hommes, que dans certains autres.

Pour en bien juger il faudroit avoir rempli tous les différens états de la vie, & faire voir une égale force d'ame par-tout. Où trouver un tel homme? Cette vie eſt trop courte, & cet homme ne ſe trouvera jamais. Je ne penſe pas qu'on en ait vu aucun, qui ſe ſoit maintenu pur & net de toutes ſortes de foibleſſes, également fort & grand dans la proſpérité, & dans l'adverſité, également intrépide, hardi & ferme dans les différens états de la guerre, c'eſt-a-dire dans les differentes façons de la faire. Cela ne s'eſt jamais vû.

On a toûjours reconnu cette grande force d'ame dans certains hommes extraordinaires en un nombre infini d'occaſions, en d'autres une foibleſſe, qu'on avoit peine à concevoir, & ſouvent puérile; Forts & d'une hardieſſe ſurprenante dans une longue ſuite de ſuccès, & foibles dans les prémiers revers de fortune; revenir après, & prendre de nouvelles forces, & de nouvelles eſpérances au moindre changement favorable. Ces deux qualités contraires ſe ſuccedent l'une à l'autre, timides & hardis en même tems: foibles, reſolus, craintifs, & tous pétris de précautions inutiles dans certaines parties de la guerre, hardis & entreprenans dans une autre.

Cela ſe remarque tous les jours, dans certains Généraux. Aux uns la tête tourne dans une guerre défenſive. Ils ne ſçavent où ils en ſont, & négligent mille occaſions, ou les fourniſſent à leurs ennemis: tout au contraire dans l'offenſive, ils font naître les occaſions, ſi elles ne ſe préſentent: tout leur rit, & tout leur réuſſit, & ils ſuccombent dans l'autre, ou aux moindres malheurs ils ſont changés en tout au-

Digitized by Google

tres hommes, & le plus ſouvent ſans beaucoup de ſujet.

J'ai connu, dit l'Auteur, des Généraux d'une intrepidité extraordinaire, qui paroiſſoient inquiets & troublés d'une bagatelle, dont l'homme du monde le moins ferme ne tiendroit aucun compte, donnoient dans les deſſeins les plus hardis & les plus incertains dans l'exécution, & ſurmontoient tous les obſtacles par leur valeur, & par leur conduite.

Tel qui oſe courir à la mort, n'oſe pas l'attendre. Tel qui anime & inſpire du courage aux autres, & ſe ſignale dans une bataille, pâlit dans unne tranchée, où un goujat vend tranquillement ſon eau-de-vie ſans avoir peur, ou tremble dans un aſſaut. Tel qui charge à la tête d'une Troupe, ou qui fait le coup de piſtolet de la meilleure grace du monde, à la vuë de toute une armée avant l'action, recule à la propoſition d'un combat ſingulier. Tel autre qui enviſagera fixement la mort dans les périls les plus affreux, eſt ſaiſi de crainte & de frayeur dans une maladie, dès qu'un Médecin, ou un Confeſſeur lui déclare qu'il faut mourir. Il arrivera au contraire, mais non pas ſouvent, qu'un poltron ou un lâche attendra la mort dans ſon lit avec un courage & une force d'ame héroïque, il en rira même.

J'ai vu, continuë l'Auteur, un des plus braves hommes du monde ſe cacher au fond d'une cave & trembler de peur au bruit du tonnerre. A tel autre la valeur eſt journaliére. Aujourd'hui c'eſt un Achille, il ſe fait admirer. Demain c'eſt un Therſite, il ſe couvre de deshonneur.

Ces varietés d'humeur & de temperament dans les hommes ſe rencontrent & ſe remarquent dans des Nations entiéres. Sans qu'on y ait remarqué aucun notable changement. La Cavalerie des Parthes, qui ſont les Perſes aujourd'hui, tient encore de ſon ancienne valeur & a toujours été redoutable à la meilleure des Turcs. Celle des Sarmates au rapport de Tacite, étoit invincible, & rien de plus miſérable, dit-il, lorſqu'il falloit combattre à pied. Auſſi toutes leurs forces conſiſtoient dans leur Cavallerie. On ne voit pas qu'ils ayent changé après tant de ſiécles.

Les François ont conſervé les inclinations des anciens Gaulois. Ils courent librement à la mort, ils l'attendent avec moins de courage & de fermeté. L'agitation leur plaît plus que le repos. Il faut qu'ils affrontent l'ennemi, & qu'ils l'attaquent s'ils veulent vaincre. Auſſi perdent-ils aiſément courage dans une défenſive reglée, & l'on a toûjours remarqué que les Généraux qui les conduiſent ſelon leur inclination ne manquent jamais de réuſſir, au-lieu que les autres qui ont fait le contraire ont éprouvé mille diſgraces.

* VANANT; Les Papetiers appellent *Papier vanant*, une ſorte de papier, qui a moins de fineſſe & de blancheur que le papier fin.

* VANNE; C'eſt le nom d'une ſorte de pelle, qui ſe léve & s'abaiſſe dans une Ecluſe, pour ouvrir ou fermer le paſſage à l'eau. On donne le même nom à de gros Ventaux de bois, qui ſe hauſſent ou ſe baiſſent dans des couliſſes pour le même uſage.

* VANTAIL; On donne ce nom en Architecture au battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. *Vantaux* ſe dit des deux battans, & même des deux volets d'une fenêtre. Ceux qui le font venir de *Vent*, doivent écrire *Ventaux* quoique l'uſage y ſoit oppoſé.

VARAN-

Digitized by Google

VARANGUAIS; Les Levantins appellent ainſi les marticles. *Voyez* MARTICLES.

VARANGUES, terme de Marine, ſont des chevrons ou piéces de charpenterie, qui ſe mettent entre la quille & la carlingue de diſtance en diſtance pour former le fond du Vaiſſeau. Il y a les *varangues* de fond, ou *varangues* plates, & les *varangues* acculées. Les *varangues* de fond ſont moins ceintrées que les *varangues* acculées, & ſe mettent vers le milieu de la quille. Celle qui ſe met ſous le maître-beau, s'appelle maîtreſſe *varangue*, & prémier gabarit.

Les *varangues* acculées ſe poſent en allant vers les extrémités de la quille proche les fourgues, ou fourçats. Les Bâtimens courts de *varangue*, & ronds de carene, tirent plus d'eau que ceux qui ont les *varangues* plates, & réſiſtent mieux aux coups de mer; mais auſſi ils courent plus de danger dans les havres de barre, & ſont plus ſujets à toucher que les Bâtimens larges de *varangue*. Ceux de courte *varangue* vont auſſi mieux à la bouline, & dérivent moins.

VARECH: on appelle *Varech* ſur les côtes de Normandie tout ce que la vague jette à terre par tourmente, ou fortune de mer, ou qui eſt pouſſé ſi près de terre qu'un homme à cheval y puiſſe toucher avec ſa lance. Les droits que les Seigneurs de Fiefs voiſins de la mer prétendent en cette Province ſur les effets que l'eau jette ſur ſes bords ſont nommés droits de *Varech*. Il y a un titre particulier de *Varech* dans la Coûtume de Normandie, qui appelle autrement *choſes gaives*, tous les effets que la mer jette ſur les rivages, ſoit de ſon crû, ſoit qu'ils viennent du débris, & du naufrage de quelque Vaiſſeau. *Varech* eſt auſſi un Vaiſſeau, qui eſt au fond de l'eau, & hors de ſervice.

VARIATION de l'aiguille aimantée eſt un mouvement inconſtant de l'aiguille: qui en de certains parages decline du Nord au Nord-Eſt, & en d'autres ſe tourne du Nord au Nord-Oueſt.

Voici comment la plupart des Pilotes juſtifient & déterminent l'irrégularité ou variation de l'aiguille. Ils appliquent & bandent un filet ſur le verre qui couvre la Bouſſole; en ſorte que le filet convient & s'accommode ſur la ligne qui va du Nord au Sud. Puis ayant pris exactement la hauteur à midi, ils régardent ſi dans cet inſtant l'ombre du fil s'accorde préciſément avec les deux pointes de l'aiguille, & avec cette ligne ou diamétre qui va du Nord au Sud.

Si cela ſe rencontre, il n'y a point de *variation* dans le parage où ſe fait cette obſervation. Mais ſi les deux pointes de l'aiguille s'écartent de cette ombre méridienne, il y a de la *variation* ou déclinaiſon, & cette déclinaiſon eſt déterminée par l'arc de la Bouſſole compris entre l'aiguille & l'ombre du fil. Jamais un Pilote ne peut aſſûrer ſes eſtimes dans les voyages de long cours qu'il ne ſoit aſſûré du ſillage ou chemin que ſon vaiſſeau peut faire par jour, ſoit de bon vent frais, ou de vent foible, & qu'il ne ſçache quelle eſt la variation de l'aiguille en chaque parage.

* VARLOPE; Outil de Ménuiſiers, qui eſt une eſpece de Rabot pour rendre le bois uni. Il y a différentes ſortes de *Varlopes*, la grande *Varlope*, la petite *Varlope*, & la *demi-varlope*. Il y a auſſi la *varlope anglée*, ou à *onglet*.

* VASE, terrain marécageux ſans conſiſtance. En termes de mer on appelle *fond vaſard*, ou de vaſe, un fond de cette nature, où l'ancre s'arrête difficilement.

Digitized by Google

* VASSOLES; C'eſt le nom de certaines piéces de bois aux uſages d'un Vaiſſeau.

* VAVAIN; C'eſt le nom d'une ſorte de gros cable de marine & de riviére.

VEDETTE, eſt un Sentinelle de la Cavalerie.

VELITES, Soldats Romains choiſis entre les plus jeunes & les moins riches. Ils étoient armés d'une épée, d'un javelot, & d'une parme (c'étoit une eſpéce de bouclier fort & aſſez grand pour mettre ſon homme à couvert) il étoit de figure ronde, & avoit trois pieds de diametre. Ils avoient auſſi quelque vil ornement ſur la tête, comme une peau de loup ou autre choſe ſemblable, tant pour les couvrir que pour les diſtinguer, & faire connoître aux Officiers particuliers, ceux qui ſe ſignaloient ou non dans les combats. Leur Javelot étoit une eſpéce de dard, dont le bois avoit pour l'ordinaire deux coudées de long, & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & ſi amenuiſée, qu'au prémier coup elle ſe fauſſoit, deſorte que les ennemis, ne pouvoient la renvoyer; c'eſt ce qui la diſtinguoit des autres traits.

VEILLER en terme de marine: *veiller* le cable, ou quelque autre choſe, c'eſt y prendre garde.

* VEINE, *voiez* MOIE.

VENT, en terme d'Artillerie, eſt ce vuide qu'on laiſſe pour donner au boulet la liberté d'entrer dans l'ame d'une piéce. Aux piéces de 24 la différence entre le calibre des piéces & le diamétre des boulets, eſt de deux lignes ou environ.

VENT, pour les Marins, eſt un mouvement de l'air qui ſe tourne vers quelqu'une des parties de l'Horiſon, & qui par ce cours différent, gouverne preſque toute la Navigation.

Entre pluſieurs diviſions des *vents*, la principale eſt celle qui partage la circonférence de l'Horiſon en trente deux arcs égaux, chacun d'onze degrés 15. minutes, ce qui détermine le nombre des trente-deux *vents*.

Mais leur ſubordination eſt établie de telle ſorte, qu'il y en a huit, appellés *rumbs* entiers, éloignés ſucceſſivement de quarante-cinq degrés l'un de l'autre; & de ces huit il y en a quatre primitifs, à ſçavoir le Nord, l'Eſt, le Sud, l'Oueſt, & quatre collateraux, à ſçavoir le Nord-Eſt, le Sud-Eſt, le Sud-Oueſt, & le Nord-Oueſt.

Entre ces huit rumbs entiers il y a huit demi-rumbs, & dans les différens intervalles des uns & des autres on compte ſeize quarts de rumbs. Les quatre primitifs forment la dénomination des vingt-huit, mais cette dénomination & cette ſubordination générale ſe va connoître par le dénombrement qui ſuit, & qui eſt conçu ſelon la diviſion circulaire de la Bouſſole.

Nord, *rumb entier*.
Le Nord-quart au Nord-Eſt.
Le Nord-Nord-Eſt, *demi-rumb*.
Le Nord-Eſt-quart au Nord.
Le Nord-Eſt, *rumb entier*.
Le Nord-Eſt-quart à l'Eſt.
L'Eſt-Nord-Eſt, *demi-rumb*.
L'Eſt-quart au Nord-Eſt.
L'Eſt, *rumb entier*.
L'Eſt-quart au Sud-Eſt.
L'Eſt-Sud-Eſt, *demi-rumb*.
Le Sud-Eſt-quart à l'Eſt.
Le Sud-Eſt, *rumb entier*.
Le Sud-Eſt-quart au Sud.
Le Sud-Sud-Eſt, *demi-rumb*.
Le Sud-quart au Sud-Eſt.
Le Sud, *rumb entier*.
Le Sud-quart au Sud-Oueſt.
Le Sud-Sud-Oueſt, *demi-rumb*.
Le Sud-Oueſt-quart au Sud.
Le Sud-Oueſt, *rumb entier*.
Le Sud-Oueſt-quart à l'Oueſt.
L'Oueſt-Sud-Oueſt, *demi-rumb*.

L'Oueſt-

Digitized by Google

L'Oueſt-quart au Sud-Oueſt.
L'Oueſt, *rumb entier.*
L'Oueſt-quart au Nord-Oueſt.
L'Oueſt-Nord-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Nord-Oueſt-quart à l'Oueſt.
Le Nord-Oueſt, *rumb entier.*
Le Nord-Oueſt-quart au Nord.
Le Nord-Nord-Oueſt, *demi-rumb.*
Le Nord-quart au Nord-Oueſt.

VENT devant: Faire *vent* devant, prendre *vent* devant, c'eſt-à-dire par prouë, ou de bout au *vent.*

Le *vent* ſe fit Sud, ſe rangea au Sud, ſe tourna au Sud. Tout cela veut dire, venoit du Sud, & portoit au Nord en droiture.

Gagner le *vent*, monter au *vent*, paſſer au *vent*, c'eſt prendre l'avantage du *vent.*

Mettre le *vent* ſur les voiles: c'eſt mettre les voiles paralleles au *vent*, en ſorte qu'il les raſe, & les faſſe barbeyer ou friſer, ſans qu'elles prennent de *vent.*

De *bout au vent.* Aller *de bout au vent*, ou avoir le *vent* par prouë: c'eſt-à-dire, aller contre *vent*, ou à *vent* contraire, comme les Galéres le font ſouvent par le ſecours des rames.

Etre *au vent* d'un Vaiſſeau, paſſer *au vent* d'un Vaiſſeau, c'eſt lui avoir gagné le *vent*, ou avoir ſur lui l'avantage du *vent.*

Etre *ſous vent*, c'eſt avoir le deſavantage du *vent.*

VENT arriere: Faire *vent arriere*, porter *vent arriere*, c'eſt prendre le *vent* en poupe.

VENT largue, & VENT de bouline. *Voyez* LARGUE & BOULINE.

Lit du *vent.* *Voyez* LIT.

Serrer le *vent*, approcher du *vent*, ſe tenir près du *vent.* *Voyez* SERRER.

Etre trop près du *vent*: c'eſt prendre preſque *vent* devant, lorſqu'on porte le Cap au *vent*, au-lieu de le prendre en boulinant pour en gagner l'avantage.

Tomber ſous le *vent* de quelque Terre, ou de quelque Bâtiment que l'on pourſuit, ou que l'on veut éviter; c'eſt perdre l'avantage du *vent*, qu'on avoit gagné, ou qu'on vouloit gagner.

Le *vent* tombe, c'eſt-à-dire ceſſe, & fait place au calme, en ſorte qu'il n'y a plus de mer, ou de lames.

VENT frais, *vent* échars, *vent* forcé. *Voyez* FRAIS, ECHARS, & FORCE'.

Coup de *vent*, eſt un orage, ou gros tems.

Grain de *vent.* *Voyez* GRAIN.

VENT réglé, ou *vent* alizé, favorable, & qui ſe maintient, ſans ſauter d'un rumb à l'autre; *vent* de ſaiſon. *Voyez* ALIZE'.

VENT de Terre, qui vient du Continent, ou de la Terre-ferme.

VENT d'amont: c'eſt l'Eſt, & le Nord-Eſt.

VENT d'aval: c'eſt l'Oueſt, & le Nord-Oueſt.

Toutes les chicanes du *vent* ſe font en louviant, en boulinant, en courant pluſieurs bordées, & en faiſant pluſieurs routes ſur des rumbs différens.

* VENTOUSE, on donne ce nom à diverſes ouvertures, ou petits ſoupiraux, par leſquels on donne paſſage à l'eau ou à l'air.

VENTRE: On dit qu'un canon eſt ſur le *ventre*, quand il n'a point d'affût, & qu'il eſt couché à terre.

*VENTRE; Le *bombement* d'un Mur, qui boucle & ſort de ſon à plomb, s'appelle *Ventre:* cette muraille fait *Ventre.*

*VENTRIE'RE; C'eſt une groſſe piéce de bois équarrie, qu'on met devant une rangée de palplanches afin de mieux couvrir un ouvrage de maçonnerie, ſoit contre l'effort du courant de l'eau, ſoit contre la pouſſée des terres.

VER-

Digitized by Google

VERBOQUET: c'eſt un contre-lien, ou cordeau, que les Charpentiers attachent à l'un des bouts d'une piéce de bois qu'ils veulent monter, & au cable, qui la porte à deux toiſes ou environ, du halement, pour la tenir plus en équilibre, & empêcher qu'elle ne touche à quelque ſaillie, ou échafaud, ou qu'elle ne tourne pendant qu'on la monte.

* VERD DE GRIS; c'eſt un minéral qui ſort du cuivre; il eſt d'une couleur agréable: mais on ne l'emploie jamais que ſeul, c'eſt la peſte de toutes les autres couleurs.

VERGE rhinlandique, eſt une méſure qui répond à deux de nos toiſes, ou à douze de nos pieds, & qui eſt ſouvent employée dans la Fortification par les Ingénieurs Hollandois.

VERGE d'or: c'eſt l'inſtrument nommé autrement Arbalête, Arbaleſtrille, bâton de Jacob, & Rayon Aſtronomique.

VERGE ou vergue de l'Ancre: c'eſt la partie de l'Ancre, qui eſt contenuë depuis l'arganeau, juſqu'à la croiſée. Une longue verge contribuë plus qu'une courte à faire tenir l'ancre ferme, parce que la longueur de la verge empêche que le bras & la patte de l'ancre, lorſque le Vaiſſeau jouë, ou ſe tourmente, ne remuë auſſi fort le fond, & ne l'ébranle autant que feroit le bras d'une verge courte.

VERGES: Paſſer par les *verges*, c'eſt paſſer entre deux rangs de Soldats armés de baguettes vertes, & autant de fois qu'il a été ordonné par le Conſeil de guerre. Cette punition s'exerce contre un Soldat tombé dans quelque crime qui ne mérite pas la mort. Il y a des Régimens où l'on chaſſe honteuſement un Soldat paſſé par les *verges*, & d'autres où on ſe contente de le faire paſſer par deſſous le drapeau.

VERGUE, terme de Marine, ou, ſelon les Levantins, *antenne*, eſt une piéce de bois, longue, arrondie, mais une fois plus groſſe par le milieu que par les bouts, miſe quarrément par ſon milieu ſur le mât vers les raccages pour porter une voile, & quelquefois pour en porter pluſieurs, lorſqu'on met à ſes extremités de gros anneaux, avec des bouts dehors, pour appareiller des coutelas. La *vergue* d'artimon ſe met de biais ſur le mât.

VERGUE de foule. *Voyez* FOULE.

VERGUE à *vergue*: Vaiſſeau qui paſſe *vergue* à *vergue* d'un autre, ou qui prolonge un autre Vaiſſeau; c'eſt-à-dire qui ſe met à côté, & flanc à flanc, en ſorte que ſi les *vergues* des deux Vaiſſeaux étoient prolongées elles feroient une ligne droite.

VERGUE, prolonger, allonger, ou élonger la *vergue*. Cette expreſſion eſt relative à la *vergue* de beaupré, & ſignifie appliquer la longueur de cette *vergue* ſur la longueur de ſon mât. Ce qui ſe pratique principalement par ceux qui veulent venir à un abordage; car ſans cette pratique la *vergue* de beaupré empêcheroit cet abordage par la ſaillie qu'elle fait de chaque côté du mât; ce qui n'eſt pas ſenſible aux autres *vergues*, à cauſe de l'épaiſſeur du Vaiſſeau. Quand un grand Vaiſſeau veut venir à l'abordage d'un moindre, il prolonge auſſi la *vergue* de beaupré, afin que le mât renforcé de cette *vergue* tombe avec force par l'avant ſur le Vaiſſeau ennemi, & le choque avec plus de violence.

*VERNIS; c'eſt une liqueur épaiſſe & luiſante, compoſée de gommes, d'eſprit de vin, & d'autres ingrédiens, dont on enduit le bois, les tableaux, & les métaux mêmes, pour leur donner un luſtre agréa-

Digitized by Google

agréable. Les *Vernis* de la Chine ſont incomparables.

VERRE pour prendre hauteur: c'eſt un gros verre de couleur, au travers duquel on régarde le ſoleil, lorſqu'on veut prendre hauteur par devant.

* VERRE PILE'; il entre dans la compoſition des Artifices, & n'a d'autre éffet que d'être chaſſé fort haut par la poudre, lorſqu'on l'emploie un peu gros, à cauſe de ſon poids; ſon feu eſt pale & ne donne aucun brillant; On ne s'en ſert que dans bien peu de cas.

VERRIN, Machine qui ſert à élever de gros fardeaux. Elle eſt compoſée de deux piéces de bois paſſées en travers dans deux vis très-fortes, qui élevent & baiſſent la traverſe de bois d'enhaut, auſſi haut que l'on veut, comme une preſſe de Relieur. On la tourne avec des leviers, & par le moyen d'un pointal ou piéce de bois, qu'on applique deſſus, on redreſſe des paneaux de charpente, & d'autres choſes. On en a quelquefois beſoin dans l'Artillerie.

VERTENELLES, ou *Mâles & Femelles*, terme de Marine. *Voyez* MALES.

VERTICAL: point vertical, terme d'Aſtronomie: on appelle point vertical un point que l'on conçoit être au ciel & tomber perpendiculairement ſur notre tête.

* VETERAN: Ce mot ſignifioit anciennement un Soldat qui avoit vieilli au ſervice, & qui jouiſſoit de certains privileges. Aujourd'hui on appelle *Veteran* tout Officier qui s'eſt défait d'une charge après l'avoir exercé vingt-ans, & qui continuë, en vertu des Lettres du Roi de jouir des honneurs & des priviléges qui y etoient attachés.

* VETILLES; *Voiez* LARDONS.

VEUE: Etre *à vuë*, avoir *la vuë*, en terme de Marine; c'eſt découvrir, & avoir connoiſſance; *non vuë*, c'eſt-à-dire faute d'avoir découvert.

VIANDE: La *viande* de boucherie diſtribuée aux Troupes, eſt d'un excellent uſage, pourvu qu'elle ſoit bonne, & réguliérement diſtribuée. L'Intendant de l'Armée doit avoir une attention particuliére ſur ce détail, dans lequel il ſe peut paſſer une infinité de friponneries, dont le malheur tombe toûjours ſur le Soldat, qui par-là ſe trouve privé d'une ſubſiſtence qui le ſoûtient, quoique le Prince en paye à ſon Entrepreneur la diſtribution réguliere.

La ration de *viande* pour le Soldat eſt de demi-livre: mais comme les os ſont compris, & que ſouvent on fait la diſtribution dans le moment que les bêtes ſont tuées, & que par conſéquent la viande eſt plus péſante que lorſqu'elle eſt raſſiſe, cette fraude tombe encore à la perte du Soldat, & au gain du Boucher. C'eſt une choſe qui mérite attention de la part de l'Intendant, & des Commiſſaires prépoſés à cette diſtribution.

Outre cette Boucherie générale, il y en a à la ſuite des Armées une grande quantité de particulieres. Il faut, ainſi que pour tous les autres Marchands de l'Armée, veiller à leur ſûreté, & de plus à leur garde, ſoit dans les marches, ſoit pour la pâture de leurs beſtiaux.

Feu M. de Louvois voulut, à l'exemple des Orientaux, faire diſtribuer aux Troupes de la poudre de *viande*. Comme dans ces Pays chauds, c'eſt le Soleil qui fait cette poudre, ce qui ne pourroit pas ſe pratiquer dans ces climats, M. de Louvois avoit fait faire de grands fours de cuivre capables de contenir huit bœufs, où il en avoit fait faire des eſſais. Sa mort a interrompu cette entrepriſe, qui auroit pu être d'une grande utilité pour le

Digitized by Google

le Service en deux cas. Dans des marches au travers du Pays ennemi, & dans les Places que l'on peut craindre qui ſoient aſſiégées, & où il ſe trouve de la difficulté à conſerver longtems des bœufs vivans.

Cette poudre de *viande* fait de fort bon potage. Une once bouillie dans l'eau ſuffit pour quatre hommes, & la livre de viande fraîche donne une once de poudre.

VIBORD, terme de Marine, eſt la liſſe qui embraſſe le pont d'enhaut, & qui le termine par les deux flancs. *Voyez* PLATBORD.

VICE-AMIRAL eſt un Officier Général qui repréſente la perſonne de l'Amiral, & qui a la ſeconde dignité dans la Marine. Louis XIV. créa en 1669. deux *Vice-Amiraux* de ſes Armées Navales, l'un du Levant, & l'autre du Ponant.

VICTOIRE, gain d'une Bataille, défaite de ſon ennemi, avantage qu'on remporte, ſoit en guerre, ſoit dans les Combats particuliers *Victoria*, *palma*. On dit: Ce Conquerant a enfaſſé *victoire* ſur victoire. Le régne de Louis XIV. a été une ſuite de *victoires*.

Un Général, pour profiter de ſa *victoire* dans une Bataille, pouſſe les Troupes battuës toûjours en Corps & en Ligne, juſqu'à ce que leur deſordre ſoit général, après quoi il augmente le nombre des Détachés, ſans ſouffrir que perſonne quitte les Drapeaux & Etendarts ſans être commandé.

C'eſt dans ce moment qu'il ſe ſert de ſa réſerve, & des Corps qui n'ont point combattu, pour pourſuivre l'Ennemi, l'empêcher de ſe rallier, & faire des Priſonniers. Il attend que la *victoire* ſoit abſolument aſſûrée, & l'Ennemi tellement en deſordre & éloigné, qu'on ne puiſſe plus craindre, qu'il revienne ſur le Corps qui aura été détaché pour le ſuivre dans ſa fuite, afin de permettre à ſes Troupes victorieuſes de recueillir le butin du Champ de bataille.

Si le Vainqueur, en ſuivant l'Ennemi battu, tombe ſur ſes bagages, il acheve de l'accabler dans ſa retraite, & avec une extrême attention il fait porter le Corps qui pourſuit l'Ennemi au-delà deſdits bagages, pour détruire & prendre les hommes, & laiſſer le pillage des bagages à l'Armée.

Les ſoins d'un Général, après le gain d'une Bataille (le Seigneur des *Victoires* remercié) ſont de faire panſer les bleſſés, d'aller voir les principaux, d'envoyer de ſa part, s'il n'en a pas le tems, de ſe faire rendre compte des belles actions qu'il n'a pu voir, de donner en général des louanges à toute ſon Armée, de louer en particulier ceux qui le méritent, de faire raſſembler les marques de ſa *victoire*, qui ſont les Priſonniers, les Drapeaux, les Etendarts, les Timbales, & l'Artillerie ennemie, de donner de cette *victoire* une prémiere nouvelle à ſon Prince, de la faire ſuivre d'une ample Relation de toutes ſes circonſtances.

Un Général penſe enſuite à déblayer ſon Camp de ſes bleſſés, de ceux des Ennemis, des Priſonniers, de leur Artillerie, & de tout ce qui lui eſt ſuperflu. Il laiſſe prendre du repos à ſon Armée; il s'applique à tirer de ſa *victoire* tous les avantages que la circonſtance des lieux & des tems lui fournit, en exécution du projet qui a été concerté & réſolu.

La plûpart des Capitaines, dit Végece, qui ne connoiſſent pas bien la guerre, ſe laiſſent ſéduire à l'appas d'une *victoire* complette, & ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à reſſerrer l'Ennemi, l'acculer dans ſon terrein, ou l'embraſſer par le nombre de leurs Troupes, de ſorte qu'il ne lui reſte aucun moyen de s'échaper.

Mais

Digitized by Google

Mais le deſeſpoir fait naître le courage à des gens qui ſe voyent ainſi enfermés. La peur même prend les armes, lorſqu'elle n'a plus d'eſperance & l'on court volontiers à la mort, lorſqu'on ſçait qu'il faut périr néceſſairement. On a fort loué Scipion, & on louë fort tous les Généraux, qui comme lui, ſçavent faire un pont d'or à leurs Ennemis, pour faciliter leur fuite.

Des gens enfermés, quoique foibles & en petit nombre, ſont égaux à leurs Ennemis, en ce que ſe voyant ſans eſperance, ils ſentent qu'ils n'ont plus d'autre reſſource, que de ſe battre en deſeſpérés.

Le ſalut des Vaincus eſt de n'en point attendre.

VICTUAILLEUR: c'eſt celui qui s'eſt obligé de fournir les victuailles dans un Vaiſſeau, & qui doit auſſi fournir les menuës uſtenſiles.

VICTUAILLES: ce ſont les vivres, que l'on embarque dans les Vaiſſeaux pour la nourriture des Matelots.

VIEUX CORPS. Les ſix *vieux Corps* ſont les Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie, & la Marine. Picardie, Piémont & Navarre, qui ſubſiſtent aujourd'hui, ont été formés en 1562. & celui de Champagne en 1575. Ils ne prirent qu'en ce tems ces noms fameux de *vieilles Bandes*. Ils portoient auparavant celui de leur Meſtre de Camp. Ce qui a donné lieu à ce changement, c'eſt qu'une partie de ces vieilles Bandes ayant été incorporée dans ces Régimens, ils en prirent les noms pour en avoir l'ancienneté.

Cet uſage fut cauſe que le Régiment de Champagne prétendit être auſſi ancien que les prémiers, c'eſt-à-dire Picardie, Piémont & Navarre, quoiqu'il eût été créé depuis, parce qu'il s'attribuoit comme eux l'ancienneté des vieilles Bandes, dont il avoit pris le nom.

Cette prétention a produit pendant longtems de grandes conteſtations pour le rang entre ces quatre Régimens, celui de Navarre voulant d'ailleurs marcher le prémier, parce qu'il avoit ſervi de Garde à Henri IV. Mais pour finir ces différends qui mettoient ſouvent ces Corps ſur le point de ſe charger les uns les autres, il fut réglé en 1616. que Picardie marcheroit le prémier, & que les trois autres tireroient au ſort. Par ce moyen Navarre eut le ſecond rang, Champagne le troiſiéme, & Piémont le quatriéme.

Mais nonobſtant cette déciſion ces trois Régimens ne laiſſerent pas toûjours d'avoir les mêmes démêlés par tout où ils ſe trouvoient enſemble, de ſorte que pour les terminer entiérement, le feu Roi ordonna en 1666. qu'ils ſe précéderoient tour à tour par ſemeſtre de ſix mois, & comme pendant ce tems on étoit quelquefois obligé de changer l'ordre du Campement, S. M. ordonna qu'ils rouleroient à l'avenir par année entiere, comme il ſe pratique à préſent; c'eſt ce qu'ils appellent du prémier, du ſecond, & du troiſiéme ſemeſtre.

Normandie, qui prit ce nom en 1616. fut mis au rang des *vieux Corps* par la protection de M. le Duc de Luynes, frere de M. Cadnet, qui en étoit Colonel. A l'exemple des quatre prémiers Régimens, pour avoir l'ancienneté des vieilles Bandes de Normandie, il en prit le nom, attendu qu'il avoit été levé dans cette Province; & ſes prémieres fonctions furent de garder un illuſtre Priſonnier dans le Château de Vincennes.

La Marine, qui eſt le ſixiéme des *vieux Corps*, fut levé ſous le regne de Louis XIII. en 1626. pour ſervir ſur les Vaiſſeaux. Il y fut d'abord employé, & la plus grande partie

partie ayant peri dans un naufrage, le reſte ſeroit demeuré dans l'oubli, ſi le Cardinal de Richelieu ne s'en fût ſervi pour faire la tête d'un Régiment qu'il mit ſur pied, & dont il ſe fit Meſtre de Camp. Comme dans la ſuite le Cardinal de Mazarin s'attribua auſſi le commandement de ce Régiment, on n'eſt pas embarraſſé de chercher les raiſons qui lui ont donné le rang qu'il tient.

Les *Petits vieux Corps* ſont, Richelieu aujourd'hui Rohan, Bourbonnois, Auvergne, Tallard aujourd'hui Monaco, Bouſſers aujourd'hui Bouzols, & le Régiment du Roi. Richelieu fut créé en 1595. du débris des Troupes que Balligny avoit commandées dans Cambray, lorſqu'il s'en étoit rendu comme le Souverain. Bourbonnois, ſous Charles IX. des débris de quelques Compagnies qui revenoient d'Italie, & qu'on appelloit les Bandes de Montferrat. Auvergne en 1606. ſous le nom de ſon Meſtre de Camp, enſuite caſſé & rétabli ſous le nom d'Auvergne. Monaco levé par M. de Leſdiguieres (ſon ancienneté n'a lieu que depuis 1615.) Bouzols en 1610. & Le Roi en 1662. Ce Régiment ne tiendroit pas le rang qu'il a, ſi le feu Roi qui le forma, n'eût acheté le Régiment de Beaumont, à préſent Artois, lequel s'en démit volontairement, moyennant une gratification en argent, que S. M. accorda à chaque Capitaine de ce Corps.

Les autres Régimens d'Infanterie en France marchent & tiennent entr'eux le rang, ſuivant la date de leur création, & tous les Officiers en dignité égale, ſuivant l'ancienneté du Régiment dont ils ſont.

VIF DE L'EAU, terme de Marine, c'eſt la haute eau d'une Marée. *Voyez* HAUTE & MARE'E.

VIGIE: c'eſt le nom qu'on donne à de certaines roches cachées ſous l'eau, qui ſe trouvent vers les Açores. Les Eſpagnols dans l'Amérique appellent auſſi *vigies* les Sentinelles ſur mer & ſur terre, *Vigier* c'eſt faire ſentinelle. *Vigier* une flotte de Vaiſſeaux marchands, c'eſt croiſer ſur une flotte.

VIGOTE: c'eſt un modéle où l'on entaille les calibres des piéces d'Artillerie, pour leur chercher des boulets, qui leur conviennent. Ce ſont pluſieurs trous percés ſur une planche, de la même grandeur que le calibre. *Voyez* CALIBRE.

VILBREQUIN: c'eſt un outil, dont le Charpentier ſe ſert pour percer. Il eſt compoſé de ſon manche, de ſa poignée, & de ſa méche, qui eſt un petit fer à un taillant arrondi, que l'on fait entrer en le tournant.

* VILLE: enceinte fermée de murailles, qui renferme pluſieurs quartiers, des ruës, des places publiques, & d'autres édifices.

Vitruve qui a parlé fort au long de l'architecture des Villes, veut qu'on ait principalement égard à ſept choſes. 1) Que l'on choiſiſſe un lieu ſain, qui pour cela doit être élevé ſelon lui, afin qu'il ſoit moins ſujet aux brouillards. 2) Que l'on commence par conſtruire les murailles & les tours. 3) Qu'on trace enſuite les places des maiſons, & qu'on prenne les alignemens des ruës: la meilleure diſpoſition ſelon lui, eſt que les vents n'enfilent point les ruës. 4) Qu'on choiſiſſe la place des édifices communs à toute la *Ville*, comme les Temples, les Places publiques, & qu'on ait égard en cela à l'utilité & à la commodité du public. Ainſi ſi la *Ville* eſt un port de mer, il faut que la Place publique ſoit près de la mer: ſi la *Ville* eſt éloignée de la mer, il faudra que la Place ſoit au milieu: que ſa grandeur ſoit proportionnée au nombre des habitans, & qu'elle ait en large les deux tiers de ſa longueur. 5) Que les Temples ſoient diſpo-

Digitized by Google

disposés de telle sorte que l'Autel soit tourné à l'Orient ; qu'ils aient en largeur la moitié de leur longueur. 6) Que le Trésor public, la Prison, & l'Hôtel de Ville soient sur la Place. 7) Que le Théatre soit bâti dans un lieu sain, que les fondemens en soient bien solides, que sa hauteur ne soit point excessive, de peur que la voix ne se perde, que les entrées & les sorties soient spacieuses & en grand nombre, que chacune ait un dégagement, & qu'elles ne rentrent pas l'une dans l'autre : qu'on prenne garde de ne pas choisir un lieu sourd, & qu'on distribuë même dans la sale, en de petites cellules pratiquées exprès, & à égale distance, des vases d'airain renversés, d'où la voix des Acteurs & le son des instrumens reflechissent sur la Scéne, comme d'un centre commun.

VIN : Le *vin*, l'eau de vie & la biere sont plûtôt une utilité qu'une nécessité à la suite d'une Armée, le gain attire assez de Marchands qui les fournissent. Il suffit qu'on les oblige à se joindre aux Convois, pour être conduits sûrement à l'Armée, afin que leurs enlevemens par les Partis Ennemis, n'en apportent pas la cherté : & dans les marches, les Marchands de vin doivent être à la suite des gros bagages, soit du Quartier Général, soit des colonnes particulieres des gros bagages des Trouppes ; c'est un soin du Prévôt & du Vaguemestre de l'armée.

VINDAS : c'est une machine, dont on se sert pour tirer des bois & autres fardeaux. Elle est composée de deux tables de bois, & d'un treüil à plomb, qu'on nomme fusée, & qu'on tourne avec des bras, ou barres.

* VINTAINE : c'est le nom d'un petit cordage dont les Maçons se servent pour conduire les pierres, en les élévant avec le cable, pour empêcher qu'elles ne s'écornent contre le mur.

VIRER est tourner : virer au cabestan, c'est tourner le cabestan, virer le Vaisseau à stribord, le virer à basbord, le virer à l'autre bord.

VIREVAUT, terme de Marine, est une machine qui se met sur le tillac à l'avant des Bâtimens, qui ne passent pas trois cens tonneaux, & à l'arriere de leur misaine. La machine est de bois, faite en forme d'essieu, dont la longueur est posée horizontalement sur deux piéces de bois, qui sont à ses extrêmités, & sur lesquelles elle tourne par le moyen de deux barres, passées au travers de l'essieu. Ces deux barres étant conduites à force de bras, font filer des cables autour de l'essieu, soit pour lever l'ancre, soit pour tirer des fardeaux.

VIROLE : c'est une petite piéce de fer forgée en rond, comme un anneau, pour remplir le bout d'une cheville de fer, qui est trop longue, & pour empêcher que la goupille ne gâte le bois.

* VIS : Machine de mécanique, qui multiplie la force. C'est une piéce ronde de métal ou de bois, qui étant cannelée en ligne spirale entre dans un écrouë qui l'est de même. Il y a une machine plus composée qui se nomme *vis sans fin*, & qui sert à élever des fardeaux. C'est une rouë perpendiculaire, qui par le moyen de ses dents, qui engrainent dans une vis, réçoit un mouvement aussi continuel que celui de cette vis qu'on fait tourner avec un lévier ou autrement.

On appelle *Vis* ou noïau dans un éscalier tournant la piéce de bois du milieu, autour de laquelle les marches tournent, en ligne spirale.

La célébre *Vis d'Archiméde* est un canal qui tourne en forme de vis autour d'un cilindre, & par lequel l'eau monte en déscendant, mal-

Digitized by Google

gré la contradiction apparente des termes.

VISIR, GRAND-VISIR, c'eſt le prémier Miniſtre du Grand-Seigneur, qui a un pouvoir très-étendu, & pour ce qui régarde le Militaire, les ordres qu'il donne ſont ſi volontaires, que le Sultan même n'en eſt pas informé, puiſque quand il ſort de Conſtantinople pour aller à l'armée, il ne ſçait ſouvent pas ce qu'il doit faire.

Les conjonctures, ou la ſituation du pays qui doit être le Théatre de la guerre le déterminent, lorſqu'il eſt au rendez-vous général. Au contraire parmi les Puiſſances Chrétiennes de l'Europe le Général de l'armée porte toûjours au Camp le plan des Opérations de la campagne, qui auparavant a été réglé à la Cour du Souverain. Et s'il arrive quelque changement dans les diſpoſitions qui ont été faites, on ne touche point du-moins à l'eſſentiel.

Le *Grand Viſir*, non-ſeulement diſpoſe te tout à ſon gré, mais encore ſuppoſé que le *Sultan* eût réſolu de faire le ſiége d'une place, ſi le *Viſir* ne le trouve pas à propos en arrivant à l'armée, il changera cette diſpoſition, & ſe ſervira de ſes Trouppes à telle expédition qu'il jugera à propos, ſans en donner avis au *Sultan*. Il eſt vrai que s'il eſt malheureux dans ſon entrepriſe, il riſque de payer de ſa tête le mauvais ſuccès des expéditions, mais c'eſt de quoi les Turcs ſe ſoucient fort peu.

Dans une Bataille le *Viſir* commande toûjours le corps de réſerve, & rarement on le voit donner ſes ordres dans la mêlée.

VISITE des Cazernes. Tous les ſoirs avant que la Porte ferme, tous les Sergens doivent viſiter ſi tous les Soldats de leurs Compagnies ſont rentrés dans la Place, & s'il n'y en a pas quelqu'un qui ait emporté ſes hardes de ſa chambre: il doit s'informer de ce que ſont devenus ceux qui manquent. On fait faire cette viſite avant la Porte fermée, pour être à tems de chercher les Soldats qui peuvent manquer après l'ordre donné. Ils doivent en faire une autre dans les Cazernes, pour voir ſi tous les Soldats ſont retirés & les faire coucher; lorſqu'il en manque quelqu'un, *il* va avertir l'Officier qui commande la Compagnie, & le Major du Régiment. C'eſt le Sergent qui doit aller à l'ordre, qui eſt chargé de ce ſoin.

Le matin il doit faire lever les Soldats, leur faire faire les lits & balayer leurs chambres: le Lieutenant & Soulieutenant, doivent auſſi viſiter les chambres, faire faire ordinaire aux Soldats, les faire tenir propres & changer de linge tous les Dimanches; s'ils manquent de quelque choſe, ils en doivent avertir le Capitaine, pour qu'il y pourvoye. Le jour du Prêt, ils aſſemblent les Soldats qui ne ſont pas de garde, viſitent leurs armes & équipages, leurs habits, l'état de leur linge, les obligent à tenir leurs armes propres & en etat, leur font faire les petites réparations néceſſaires, comme de recoudre leurs habits, en ôter les tâches, trouſſer leurs chapeaux & autres choſes de cette nature: c'eſt principalement de ces petits ſoins, que dépend la propreté d'un Bataillon.

Ce détail régarde les Lieutenans & les Soulieutenans, & c'eſt à eux qu'on s'en prend, ſi les Soldats ne ſont pas en bon ordre & propres. Les Majors & Aides-Majors des Bataillons, doivent auſſi veiller à cela, & viſiter de tems en tems les Soldats & les Cazernes. Lorſque le Bataillon prend les armes, les Lieutenans & Soulieutenans, doivent ſe trouver au Quartier d'abord après la *générale*, & voir ſi les Soldats ſont propres & en état. Les Capi-

Digitized by Google

Capitaines s'y rendent lorſqu'il faut marcher, ſe mettent à la tête de leurs Compagnies & les conduiſent ſur le champ de Bataille.

On commande tous les jours un Sergent pour reſter dans le Quartier, qui a ſoin de le viſiter & le faire balayer. Il doit tenir l'œil à ce qu'il ne s'y faſſe aucun deſordre. Si on demande quelque Détachement pendant le jour, il fait commander, & va avertir le Major ou l'Aide-Major du Régiment. Il y a des Régimens où on commande un Lieutenant, pour viſiter toutes les chambres, & avoir l'œil que le Quartier ſoit propre. Il a auſſi le ſoin d'aller viſiter les malades qui ſont à l'Hôpital.

VISITE de l'Hôpital. On commande dans les Places, des Officiers pour aller viſiter l'Hôpital. Ceux-ci doivent voir exactement la maniére dont on tient les Soldats, tant pour la propreté, que pour les remédes, ou pour la nourriture; goûter le boüillon & le pain qu'on leur donne, voir leur portion de pain & de viande, s'informer d'eux du traitement qu'on leur fait, & rendre compte de tout au Gouverneur de la Place.

L'Officier par Régiment, commandé pour l'Hôpital va viſiter les Soldats de ſon Régiment, & rend compte au Commandant du nombre qu'il y en a & de l'état où ils ſont. Un Capitaine, qui veut avoir ſoin de ſa Trouppe ne ſe contente pas de cette *viſite* générale, il y va lui-méme de tems en tems, les Officiers de ſa Compagnie, & les Sergens y vont auſſi. Il y a bien de petits ſoulagemens, qui peuvent ſauver la vie à un Soldat malade, & que les propres Officiers peuvent ſeuls lui donner. Sur-tout il les faut faire ſortir de l'Hôpital le plûtôt qu'on peut. Très-ſouvent ils retombent malades, & meurent pour avoir reſpiré trop long-tems un mauvais air. Le moins qu'il en puiſſe arriver de mal, c'eſt qu'ils s'y rendent pareſſeux.

VISITEURS des Vaiſſeaux: ce ſont des Officiers établis par les Ordonnances de Marine, dont les fonctions ſont d'obſerver les marchandiſes des paſſages & leur nombre, l'arrivée & le départ des Bâtimens, dont ils ſont obligés d'avoir un Regiſtre paraphé du Juge. S'il ſe trouve dans les Vaiſſeaux des Marchandiſes de contre-bande, ils doivent les reclamer, & en empécher la ſortie ſans congé enrégiſtré. L'Ordonnance les appelle auſſi Huiſſiers viſiteurs.

VITESSE: La *viteſſe* eſt bonne pour le ſecret: parce qu'elle ne laiſſe pas le tems de divulguer les choſes.

On court à l'improviſte ſur l'Ennemi qui n'eſt pas ſur ſes gardes; on le ſurprend, on lui fait ſentir la foudre avant qu'il ait vu l'éclair.

L'interpoſition de la mer, d'un fleuve, d'une montagne, d'un paſſage difficile, en un mot l'éloignement ſert à cela: toutes ces choſes rendent l'attaqué négligent, ſur la fauſſe confiance qu'il n'a rien à craindre.

Il faut laiſſer derriere, en un lieu ſûr, tout ce qui peut apporter du retardement, comme les bagages, la groſſe Artillerie, quelquefois même l'Infanterie, ou bien on la met ſur des charrettes, ſur des chevaux, ou en croupe de la Cavallerie.

On marche en diligence la nuit, par des chemins ſecrets & peu battus.

La *viteſſe* fut la vertu particuliere d'Alexandre & de Céſar, & dans la vérité elle produit des effets merveilleux. L'Ennemi ne ſe croit en ſûreté nulle part, & l'on ſaiſit le moment favorable de chaque conjoncture.

Si le retardement enleve l'occaſion, & que trop de diligence affoibliſſe; c'eſt à un Général à péſer

le bien & le mal de chaque côté & à opter.

VITONNIERES, terme de Marine, ſont des canaux ou des égouts, qui régnent au fond de cale de proüe & à poupe, à côté de la carlinge, pour conduire les eaux à la pompe, & qui ſont couvertes par des parcloſes ou planches, qui ſe levent & ſe baiſſent quand il faut nétoyer les *vitonnieres*.

VIVANDIERS: Marchands qui ſuivent l'Armée pour y vendre des vivres & autres néceſſités. *Præbitor annonarius*. Il eſt défendu ſur de groſſes peines de faire aucun dommage aux *Vivandiers*. Les *Vivandiers* ſont répandus dans le Quartier général & dans les autres Quartiers généraux, ceux des Régimens campent avec leurs Régimens.

Pour les autres, ils campent dans les endroits qui leur ſont marqués par le Prévôt de l'Armée où ſes Officiers en tel nombre que leſdits *Vivandiers* puiſſent être, pourvu que leurs voitures ſoient attelées chacune de quatre bons chevaux.

VIVIER: c'eſt un Bateau, dont le milieu eſt retranché, & l'eau entre dans ce retranchement par des trous qu'on fait aux côtés. On y met le poiſſon, qu'on vient de pêcher pour le tranſporter. On l'appelle auſſi *gardoüer* en quelque Province.

VIVRES: Les anciens peuples de France, ont ſuivi d'abord la maniere des Romains pour la ſubſiſtance de leurs Soldats, puiſqu'après avoir été ſubjugués par eux, ils ont fait corps long-tems dans leurs Armées en qualité de Trouppes Auxiliaires.

Pluſieurs Auteurs ont traité de l'ordre qu'obſervoient ces Conquérans pour faire ſubſiſter leurs Légions. Au démembrement de ce grand Empire, les Princes qui le partagerent, ſouffrirent encore quelque tems que leurs Peuples ſuiviſſent les coûtumes qu'ils tenoient des Romains, mais ils les perdirent inſenſiblement, & s'en firent de nouvelles.

Les François furent les prémiers à les changer, & ſe voyant rétablis dans cette liberté qui leur eſt naturelle, ils eurent tant d'horreur pour ceux qui leur avoient impoſé le joug de la ſervitude, qu'ils en mépriſerent juſqu'à la Religion, & choiſiſſant une autre forme de gouvernement, ils choiſirent auſſi une autre maniere de faire la guerre.

Quand on eut trouvé l'invention de la poudre, le canon ſucceda au belier, & le mouſquet à la flêche. Ce fut alors que nos Rois obligerent leurs peuples à fournir des vivres aux Armées qu'ils faiſoient marcher contre leurs Ennemis. La prémiere fourniture réglée, fut faite par les Commis des Rois, ſous Philippe le Bel en 1311. Louis XI. créa en 1470. deux Commis généraux des vivres. Le prémier & le plus ancien traité des vivres & fourrages aux Troupes du Roi, fut fait au Camp de Luſignan, ſous Henri III. en 1574.

Avant ce tems là, tous les Emplois d'Armées n'étoient exercés que par commiſſion, & ceux qui en étoient pourvus, ſe nommoient ſimplement Commis: ſçavoir les Commiſſaires des Guerres & des vivres: quant aux Tréſoriers de l'ordinaire & de l'extraordinaire des Guerres, on les nommoit *Clercs du Tréſor* ou *Payeurs*.

Les Tréſoriers de l'extraordinaire étoient autrefois comptables de tous les *vivres* qui ſe conſommoient par les Trouppes, tant dans les Armées que dans les Garniſons, mais ne pouvant vaquer à tant d'affaires à la fois, ils obtinrent de Henri II. la décharge du compte des *vivres*, & ce fut par un reglement fait à S. Germain l'an 1557, où par l'article 55. ceux qui les diſtribuoient furent chargés

chargés de les présenter à la Chambre des Comptes de Paris.

Depuis ce tems là, non-seulement les Commissaires généraux des *vivres* furent obligés de compter à la Chambre de leur maniment, tant en argent qu'en munitions ; mais tous les Commis aux *vivres* devinrent aussi comptables, chacun en leur particulier de tout ce qu'ils avoient distribué aux Trouppes.

Il y avoit deux sortes de ces Commis. Les uns étoient des personnes connuës & capables, que les Lieutenans Généraux où les Gouverneurs des Provinces établissoient dans les lieux nécessaires pour le passage des Trouppes. Ils y faisoient des magasins de bleds, de vins, & des autres denrées qu'on fournissoit pour lors, à quoi les Villes, Bourgs & Villages étoient taxés, & ils contraignoient les peuples à la fourniture de leurs taxes, lorsqu'ils y manquoient dans le tems de l'échéance du payement.

Les autres Commis étoient choisis par le Roi même, qui connoissoit l'importance qu'il y avoit d'avoir des gens d'honneur & expérimentés dans ce métier. Quelquefois aussi Sa Majesté en laissoit le choix aux Commissaires Généraux des *vivres*.

Ces Commis manioient par leurs ordres les deniers royaux, faisoient les achats, tant pour munir les Places frontieres, que pour faire subsister les Trouppes en Campagne. Le Reglement que nous venons de citer veut qu'ils soient gens sans reproche, & l'article cinquante-cinq prescrit les qualités qu'ils doivent avoir.

Quant aux voitures dont on se servoit pour les *vivres*, les peuples les fournissoient de même par contribution, & ce fut encore Henri II. qui n'ayant d'autre pensée que de soulager son Peuple, déchargea les contribuables à la taille de ces corvées.

Pour cet effet il créa vingt Offices de Capitaines de Charrois pour lever 4000. chevaux de trait avec leurs harnois, 1000. Charretiers, & 600. charrettes moyennant les gages, avances de deniers, & les privileges, qui sont portés par l'Edit de leur création, avec ordre de faire toutes les voitures, tant d'Artillerie, que de vivres, par tout où il seroit nécessaire pour le service de l'Etat.

Voilà la maniere dont on amassoit anciennement les vivres en France pendant la guerre. Dès qu'elle finissoit, & que les trouppes étoient licentiées, chaque Commis dressoit un état au vrai de la recette & dépense des vivres, dont il avoit le maniement, & après que ce compte étoit arrêté, ce qui restoit en nature dans les Magasins étoit distribué également aux Peuples avec toute l'équité possible.

Cette restitution fut ordonnée par Henri III. aux Etats de Blois en 1579. car avant lui, nos Rois avoient coûtume de donner le reste des *vivres* qui se trouvoient dans les Magasins, à des personnes qu'ils vouloient gratifier.

Les Commis aux *vivres* demeurerent long-tems dans cet état, & l'on voit qu'ils exercerent toûjours leur emploi par Commission sous les ordres de deux Commissaires Généraux jusqu'en l'an 1627.

Sous Louis XIII. le maniment des *vivres* des Armées avoit besoin d'une plus grande quantité d'Officiers, à cause des trouppes nombreuses qu'on avoit à faire subsister deça & delà les Monts. C'est pourquoi ce Prince érigea en titre d'Office quatre Commissaires Généraux, qu'il nomma Conseillers Surintendans des *Vivres*, pour joindre à deux Charges semblables créées depuis longtems, ce qui composoit le nombre

de ſix, afin d'être exercées triennalement.

Ils avoient la direction de toutes les étapes & fournitures particuliéres des *vivres*, qui ſe faiſoient aux gens de guerre, tant de cheval, que de pied, dans toute l'étenduë des Provinces du Royaume. Leurs appointemens montoient à 3000. livres, ils avoient droit de quatre pour cent de la fourniture qui ſe faiſoit dans les Armées, & droit de Charroi de deux journées pour montre de tous les équipages des *vivres*.

Sa Majeſté voulant témoigner l'éſtime qu'elle faiſoit de ces nouveaux Intendans des *Vivres*, leur permit encore l'entrée dans ſes Conſeils pour y propoſer tout ce qu'ils trouveroient à propos du fait de leurs Charges. Elle les exemta auſſi de toutes recherches & compoſitions de Chambres de Juſtice, pour ce qui régardoit la qualité de leurs Offices. Outre cela elle leur accorda pluſieurs autres droits & priviléges concedés aux deux anciens Commiſſaires Généraux.

Ce Prince érigea auſſi par un autre Edit du même jour, ſix Treſoriers des *Vivres*, en titre d'Office, pour ſervir pareillement au-deçà & au-delà les Monts. Ils faiſoient le payement de tout ce qui pouvoit concerner les *vivres*, chacun en ſon département, en l'année de ſon exercice, tant pour le pain de munition, que pour toutes les autres dépenſes qui en dépendoient.

C'eſt ainſi qu'en avoient uſé auparavant les Treſoriers Généraux de l'extraordinaire des Guerres, auxquels ils devoient néanmoins compter comme de Clerc à Maître ; & pour ſûreté de leur maniment l'Edit les obligeoit d'élire domicile à Paris, & de donner caution de la ſomme de 6000. livres chacun par-devant le Prévôt de ladite Ville, ou ſon Lieutenant-Civil.

En 1631. le même Roi créa encore un troiſiéme Office de Conſeiller Commiſſaire particulier des *Vivres*, en chaque Election du Royaume, avec augmentation des droits qui étoient octroyés à deux anciens qu'on y avoit déjà établis en 1622. Tous ces Officiers n'ont plus d'exercice depuis qu'on a déchargé les peuples de la contribution des *Vivres*.

Louis XIV. les a donnés à fournir par entrepriſe à des Traitans qui les faiſoient exercer par Commiſſion. C'eſt encore aujourd'hui la même choſe. Il y a un Entrepreneur Général des *Vivres* ou pluſieurs ſi l'occaſion le demande.

Ces Entrepreneurs ont dans chaque Armée un de leurs principaux Commis ; ſous le titre de Directeur Général des *Vivres*. On ne peut attendre que d'heureux ſuccès d'une Armée qui ne manque pas de *vivres*. C'eſt à quoi l'on doit penſer quand on a en vuë quelque expédition militaire.

Le Soldat ne peut travailler quand il n'eſt pas nourri, manier les armes, quand il ne peut ſe ſoûtenir lui-même, avoir du feu & de la hardieſſe, quand il n'a pas de ſang dans les veines. Quel moyen de ſouffrir les incommodités des chemins, des ſaiſons, les veilles, les fatigues. Les déſertions, les maladies, le relâchement de la diſcipline, la haine, l'animoſité du Payſan qui défend ſon bien, ſont des effets du manquement des *vivres*.

Pour remédier à cela on remplit de bonne heure les Magaſins, tant pour les Garniſons ordinaires, que pour les Armées. S'il n'y a pas de Magaſins, on en fait bâtir dans des lieux propres à cela, où la communication ſoit ſûre, où la conduite des convois ne puiſſe être interrompue par l'ennemi.

On les établit dans les Places commodes & fortes, où les Marchands, les Vivandiers, les Fermiers

Digitized by Google

miers & autres gens de cette ſorte puiſſent aborder avec ſûreté.

Il n'y a point d'Armée mieux fournie que celle du Turc. Il fait ſes proviſions à loiſir. Il ſéme quelquefois des bruits différens de ſes deſſeins pour ſurprendre l'ennemi, & quelquefois il publie ce qu'il veut faire, afin de tromper même par la vérité.

Il méne avec lui des proviſions en abondance, à cauſe de la prodigieuſe quantité de bagage qu'il a. Les Payſans des environs lui en apportent encore, ou par la crainte d'être châtiés, & de voir bruler leurs maiſons s'ils manquent d'obéir, ou par l'amour du gain, car dans le camp tout leur eſt payé argent comptant.

On ne donne le pain de munition qu'aux Janiſſaires. Les autres ſont obligés de l'acheter à leurs dépens: mais le G. S. eſt obligé de le faire voiturer à ſes frais juſqu'au Camp. On le diſtribue en petite quantité à cauſe de la ſobriété dans laquelle on vit.

Les Janiſſaires ne mangent qu'une fois le jour au coucher du ſoleil, & ne boivent point de vin. Le Turc n'entre en Campagne que quand les grains ſont preſque murs, & les herbes nourriſſantes, & il fait des amas de biſcuit, de farines & d'orges.

Si un Général fait enſorte que rien ne manque au ſoldat, & que ſuivant l'intention du Souverain tout lui ſoit à propos fourni, un Gouverneur de Place, qui craint un ſiége, doit encore plus penſer aux choſes qui lui ſont néceſſaires pour ſe défendre vigoureuſement.

S'il a ſes proviſions de farine, de bled, d'avoine, de vin, de biere, de brandevin, de beurre, de ſel, de bois, de poudre, de plomb, de canon, de mouſquets, de piques, de ſoufre, de poix, de bitume, de paliſſades, de chevaux de friſe; ſi l'Ennemi lui coupant l'eau, il a des moulins à bras, à cheval & à vent, pour faire la farine, ſi la Place eſt enfin fournie de toutes les choſes requiſes, ſa garniſon ſera long-tems en état de faire front à l'Ennemi.

Il y a des Réglemens ſur le fait des *Vivres*, qui régardent les Boulangers, les Vivandiers, les Marchands, les viandes, & les boiſſons.

Chaque choſe eſt taxée à un prix raiſonnable par les Prévôts & les Commiſſaires qui comparent le prix de la vente avec celui de l'achat, & avec les incommodités & les périls de la voiture.

Ils veillent pour que les méſures, les poids, & les denrées ſoient bonnes & non falſifiées.

Ils ont grand ſoin dans l'Armée d'empêcher dans les *vivres*, les larcins, les trahiſons, la corruption, les incendies; ils les font diſtribuer avec ordre & avec épargne, conformément aux liſtes autentiques des Soldats effectifs, parce qu'il n'eſt pas tems de les ménager quand on eſt à la fin.

Les eſpéces de *Vivres* abſolument néceſſaires, ſont le pain, le ſel, les biſcuits, le vinaigre & quelque boiſſon pour les hommes. De l'orge, de l'avoine, du foin, de la paille, de l'herbe pour les chevaux, de plus pour les hommes, de la chair fraiche & ſalée, du beurre, du fromage, du lard, du poiſſon ſalé & des légumes.

VIVRES: faire les vivres ſur mer: c'eſt fournir la nourriture à l'équipage d'un Vaiſſeau. Si lorſqu'on embarque les vivres, le Vaiſſeau vient à pencher à ſtribord, la ſuperſtition des gens de mer leur fait croire que le voyage ſera long & pénible. Mais ſi le Vaiſſeau cargue à bas-bord, ils ſe perſuadent que le Vaiſſeau ſera heureux.

VIVRES & leur diſtribution chez les Turcs. Les *vivres* ſont

Digitized by Google

une partie des bagages chez les Turcs.

Le Tréſor paye la farine, le pain, le biſcuit, le ritz, le bulgur ou grain mondé, le beurre, la chair de mouton & de bœuf, & le grain pour les chevaux, qui eſt près que tout orge.

Le pain n'étant pas bien levé eſt tout humide, & prêt à moiſir, ainſi les Boulangers qui ſont *Armeniens* en font chaque jour du frais dans des fours qui ſont ſoûterrains. Quand on n'a pas le tems, ou qu'on en eſt empêché, on mange le biſcuit qui eſt bon, & dont les magaſins ſont pleins.

Quand on peut faire du pain, on le diſtribuë à chaque Soldat, à raiſon de cent dragmes par jour, on en donne cinquante de biſcuit, ſoixante de chair de bœuf ou de mouton, vingt-cinq de beurre pour cuire le grain mondé, & cinquante de ritz tous les Vendredis. On leur en donne autant de *Bulgul*, mais ſeulement ce jour-là à midi, avec du beurre, pour qu'ils puiſſent faire feſtin avec du gruau.

On fait en deux endroits la diſtribution de ces vivres. La chair à la Boucherie générale du Tréſor, dont les Bouchers ſont ou Grecs ou Armeniens, ou Juifs. Chaque Compagnie y envoye ſon Chef de Cuiſine, qui avec un voiture va trouver le *Meidan Chiaous* qui ſe trouve, avec la liſte de ce qui eſt dû à chaque Oda, dans un lieu éminent, & reçoit avec ſon ordre la portion de ſa communauté péïée en tant d'*Ockas*.

La diſtribution des autres ſe fait dans l'enceinte du *Teſterdar-Baſſy*, auprès de qui ſe trouve le *Vekil-Karez*, qui comme Directeur des Vivres, ſuivant les Statuts, en commande également la conſigne. Ainſi tout étant porté à la compagnie, le *Vekil-Karez* comme œconome le repartit, & obſerve les portions qui manquent pour être renduës au profit de la Compagnie. Il donne le reſte au Chef de Cuiſine, qui le partage pour deux repas, ſçavoir un pour onze heures du matin, & l'autre pour ſept du ſoir. Ces deux repas conſiſtent dans de la chair boüillie, & étuvée où il y a de la ſauſſe avec du ritz & un peu de poivre. Le gruau ne manquant jamais le Vendredi.

Les *Quateri* ou marmitons, qui ſervent à la cuiſine, ſont au nombre de ſix, & tous aux dépens de l'*Oda*. Ils paroiſſent les jours ſolemnels avec des cimares de peau brodés, & un grand coûteau pendu au côté, incruſté d'argent. Ils ſervent les vivres dans deux baſſins de cuivre, ſur un tapis de peau, autour duquel peuvent être ſept ou huit perſonnes.

* VIVRIERS: ce ſont les Commis & autres perſonnes qui ſont aux ordres du Munitionnaire ou Entrepreneur des Vivres. M. *Dupré d'Aulnay*, dans ſon excellent Traité des ſubſiſtances militaires propoſe l'érection d'un Corps toûjours ſubſiſtant de *Vivriers*, pour le ſervice aux Armées & aux Garniſons; lequel ſeroit auſſi chargé des fourrages, qui par un continuel exercice, l'eſperance des grades, l'augmentation des appointemens & même des penſions, après vingt-ans de ſervice, puiſſent dans tous les tems, & en tous lieux, remplir entiérement l'harmonie des principes qu'il détaille; ce qu'on ne peut jamais eſpérer, dit-il, des Munitionnaires & des Commis paſſagers, qu'on n'emploie que lors de la Guerre, qui conſidérent la plûpart, la matiére des Vivres, comme une ſimple affaire de Finance, & l'entreprennent ſans en avoir la moindre notion.

On a formé des Régimens toûjours ſubſiſtans, un Corps d'Ingénieurs, un Corps d'Artillerie, il nous manque, ajoûte-t-il, un Corps ſub-

Digitized by Google

ſubſiſtant de Munitionnaires des Vivres & fourrages.

* ULANS : c'eſt le nom moderne, d'une milice Tartare, domiciliée en Pologne, & particuliérement en Lithuanie, qui ſert dans les Armées de la République ſur le pied de Cavallerie légére.

On n'eſt pas aſſez inſtruit ſur l'époque de l'établiſſement des Colonies tartares, dans les Etats de Pologne & de Lithuanie. *Dlugoſſus* dans ſon Hiſtoire de Pologne, *Liv. XI. pag. 243.* marque, qu'en 1410. il y a eu des Compagnies Tartares dans l'Armée *d'Alexandre Witholde* Grand-Duc de Lithuanie. *Heidenſtein Rerum Polonicarum* fait mention à la page 152. d'un Corps de Tartares, qui en 1581. s'eſt trouvé dans les Armées *d'Etienne Bathori*, Roi de Pologne, lorſqu'il faiſoit la guerre aux Moſcovites; & ce corps, ſelon le même a été aux ordres d'un nommé *Ulan*, qui s'eſt dit deſcendu des Princes de Tartarie.

Ce que l'on trouve de précis ſur ce ſujet dans les Annales de Pologne, c'eſt que tous les privileges, accordés précédemment par les Rois de Pologne & les Grands-Ducs de Lithuanie, aux Tartares domiciliés dans les Etats de la Republique, leur ont été confirmés par Reſultat de la Diéte de 1607. L'année 1611. la Republique a paſſé une Conſtitution, qui porte que les places de Capitaine, de Lieutenant & d'Enſeigne dans les Compagnies Tartares ne ſe donneroient à l'avenir qu'à des Gentilshommes Polonois; ce qui a été confirmé par une Conſtitution poſterieure de 1658. L'on a mitigé ces Ordonnances l'année 1662. en permettant que les ſujets tartares qui ſe feroient diſtingués au ſervice de la Republique, pourroient être créés Enſeignes à vie, dans les Compagnies auxquelles ils étoient attachés. Mais ces régles préſcrites n'ont pas été obſervées au pied de la lettre, & aujourd'hui les Compagnies, & même les Régimens Tartares ou *Ulans*, ont à leur tête des Commandans de leur Nation.

En 1668. les anciens priviléges des Tartares Polonois leur ont été derechef confirmés, & en 1673. la Republique les exempta des tailles & impots de la roture, de ſorte qu'à ces égards, ils marchent de pair avec la Nobleſſe du païs, & c'eſt peut-être ſur ce fondement qu'ils prétendent tous être Gentilshommes. Ces dernieres immunités leur ont été confirmées aux Diétes de 1678. 1717. 1726. & 1736.

Il leur eſt interdit par Reſultat de 1616. d'aquerir des Fiefs nobles, de ſe marier avec des femmes chrétiennes & d'en avoir à leur ſervice. Etant la plûpart Mahometans, il leur eſt défendu, par arrêt de 1668. de fonder de nouvelles moſquées, dans les endroits où il n'y en a point eu auparavant, ils ont d'ailleurs le libre exercice de leur Religion, & ne ſont génés en aucune façon.

L'on ne ſait pas préciſement l'origine du nom *d'Ulan* affecté à cette milice tartare depuis ſon inſtitution moderne. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'outre le chef tartare de ce nom ſous *Etienne Bathori*, dont nous avons fait mention ci-deſſus, celui qui ſous le régne du feu Roi Auguſte II. forma le prémier *Polk* ou Régiment de cette nation, a porté le même nom, & l'a fait paſſer au Corps entier qui étoit à ſes ordres. C'eſt le même dont il eſt fait mention dans l'inſtitution militaire de la Republique, de l'année 1717. qui ſe trouvoit alors à la tête du *Polk* ou Régiment du Roi, dans lequel on a auſſi compté trois Capitaines de ce nom, *Joſeph Ulan*, *David Ulan*, & *Cimbey Ulan*. C'eſt peut-être un de ces trois que nous avons vû en 1744. en Bohéme, Chef d'une Compagnie *d'Ulans*, & qui

Digitized by Google

ſe voit aujourd'hui à la tête d'un Régiment de ſa nation en Pologne. L'on aſſûre qu'il ſe dit déſcendu des anciens Princes Tartares, comme celui de 1581. dont *Heidenſtein* fait mention. Il reſte indécis ſi *Ulan* eſt un nom de famille ou de dignité, ou peut-être celui d'une milice turbulente comme les vieux *Strelez* de Ruſſie, ou les Janiſſaires de Conſtantinople. Ce qui peut faire balancer ſur cet article, eſt un paſſage de *Dlugoſſus* dans ſon Hiſtoire citée Liv. XIII. pag. 403. où il dit en termes précis, qu'en 1467. un Ambaſſadeur tartare étoit arrivé à *Petrikow*, pour notifier au Roi *Caſimir*, qu'après la mort *d'Ecziger*, ſon fils *Norduwlad* étoit monté ſur le trône de Tartarie du conſentement unanime de tous les Princes & *Ulans*.

Laiſſons aux Savans de profeſſion le ſoin de fixer l'étimologie du mot, pour ne parler que de leur inſtitution moderne, qu'il faut fixer à l'année 1717.

Il eſt décidé que les *Ulans* ſont une milice, & non pas une nation; leur origine a cela de commun avec celui des Coſaques. Auguſte II. en donnant, l'année 1717. une nouvelle forme aux établiſſemens militaires de la Republique, lui fit agréer la création de deux Régimens *d'Ulans*, l'un de 650. têtes, qui ſubſiſtoit déjà, & qui fut declaré Régiment ou *Polk* du Roi, & l'autre de 450. qui fut celui du Grand-Général.

Auguſte III. à ſon avenement au trône prit ces deux Régimens à ſa ſolde, & a depuis augmenté ce Corps de pluſieurs autres *Polks*. Ils ſont montés ſur des chevaux tartares & Polonois, & ſont un ſervice pareil à celui des Huſſards, qu'ils ſurpaſſent en bonté ſoit par l'armure, ſoit par la viteſſe de leurs chevaux, qui quoique de même taille à peu près, leurs ſont ſupérieurs en légéreté & beaucoup plus durs à la fatigue. Les *Ulans* ont rendus de bons ſervices en Bohéme dans le cours de la derniére Guerre.

Leurs Armes ſont une lance de cinq à ſix pieds, au bout de laquelle eſt une banderole de taffetas qui ſert à effraïer, par le ſiflement qu'il fait en voltigeant, le cheval de celui que *l'Ulan* attaque. Sa lance eſt ſuſpenduë du côté droit à une eſpéce de bandoüillére qu'il a autour du Corps, ou à une petite courroie où il paſſe le bras droit, la doüille de la lance paſſée dans ſon ſoc, qui tient à l'étrier. Il la met en arrêt, en l'appuiant ſur la pointe du pied, & porte le coup avec le pied même ſi adroitement qu'il manque rarement ſon adverſaire.

Leur habillement eſt compoſé d'une veſte courte, d'une culotte à la turque, qui déſcend juſqu'à la cheville du pied, & monte au-deſſus de la hanche, ſur laquelle il porte une ceinture en echarpe. L'habillement de deſſus eſt une eſpéce de ſimarre turque à petits paremens, qui lui tombe au gras de la jambe, le bonnet à la Polonoiſe. Les couleurs de leur habillement & des banderoles de leurs lances varient, pour diſtinguer les différens *Polks*, ou Régimens. *L'Ulan* a pour armes, outre ſa lance, un ſabre & un couple de piſtolets, qu'il porte ordinairement à la ceinture.

Comme tous les *Ulans* ſe ceſſent Gentilshommes, ils ont chacun leur Valet, quelquefois deux, qu'ils nomment *Pocztowy* ou *Pacholki*, & qui ont ſoin de leurs chevaux & de leur equipage. Ces Valets forment un corps de combattans à part, & du ſecond ordre, ils ſont armés d'une Carabine, arme dont les maîtres dédaignent de ſe ſervir, & s'habillent comme ils peuvent.

La façon de ſe battre des *Ulans* eſt par petits pelotons; telle que celle des Huſſards, qu'ils déſolent. Ils forment

Digitized by Google

forment un Escadron avec la même facilité qu'ils le rompent; ils affectent souvent de fuir pour engager l'ennemi à se débander, ce qui ne manque pas de lui être funeste, parce que quand il est écarté du gros, *l'Ulan* fait volte face, le joint facilement par la vitesse de son cheval, & a l'avantage seul à seul, que l'on a sur lui en troupe serrée.

Les Valets se forment & restent en Escadrons pendant que les *Ulans* chargent, pour leur faciliter le ralliement derriere eux, s'ils viennent à être poussés, & arrêter l'ennemi, ils sont extrémément adroits à tendre des embuscades.

La solde des Ulans, en tems de paix est modique. La Pologne qui en entretient 4. Escadrons & 10. Enseignes ou Compagnies, leur fournit annuellement mille rations de pain & de fourrage, qui leur sont païées à raison de 272. florins de Pologne la ration. Le Grand Duché de Lithuanie païe, sur le même pied, 400. rations, pour l'entretien de 15. autres Compagnies de ces Trouppes. Les autres *Polks*, qui existent, sont soudoié par le Roi. La païe annuelle des Capitaines est de 5. rations, & celles des Officiers subalternes de deux.

Feu le Maréchal de Saxe avoit formé en France en 1743. un Régiment *d'Ulans* avec l'agrément de la Cour. Il étoit de 1000. hommes, divisé en six Brigades, de 160. hommes chacune, dont 80. Ulans & 80. Dragons. Cinq cens en étoient donc proprement *Ulans* & en avoit les armes & l'habillement; les 500. autres étoient Dragons, sans être censés Valets des *Ulans*, comme le sont les *Pacholeks* des *Ulans Polonois*. Aussi ces Dragons étoient ils païés par le Roi, au-lieu qu'en Pologne chaque *Ulan* païe & entretient son *Pacholek*, qui ne dépend que de lui. Après la mort du Maréchal de Saxe les *Ulans* ont subi la réforme, & les Dragons seuls ont été conservés sur le pied de Régiment, en faveur de Mr. le Comte de *Frise*, Maréchal de Camp, qui en est le Mestre-de-Camp actuel.

L'uniforme des *Ulans* de France étoit, Habit ou simarre & culotte verte, botte à la Hongroise, casque de similor, garni d'un turban croisé de cuir de roussi; la queuë du casque étoit garnie de crin de la couleur de la Brigade; leurs armes étoient une lance de 9. piés avec une banderole, un sabre & un pistolet de ceinture.

L'uniforme des Dragons étoit dans le goût des Trouppes régulieres, habit verd, paremens, colet, bavaroise, & doublure écarlate, boutons de cuivre unis, éguillete de laine rouge, veste ventre de biche, faite en busle, bordé d'écarlate, culotte de peau, bottines à la dragonne qui se boutonnoient au-dessus du mollet, casque de similor, garni de peau de chien de mer, avec deux rosettes de similor, la queuë du casque étoit garnie de crin; leur armes étoient fusil & baionnette toûjours mise; deux pistolets & un sabre; le cheval étoit couvert d'une peau de loup; ils étoient montés un peu plus bas que les autres Dragons de l'Armée, & avoient des chevaux plus vites.

UNIFORME. De tous les tems il y a eu une espéce *d'uniforme* dans les Trouppes. Nos Enseignes Militaires sont la prémiere source qui a produit parmi nous cet *uniforme*. Mais à cette prémiere source qui n'auroit fourni qu'une distinction générale pour la Nation, il en faut joindre d'autres, qui ont occasionné les distinctions particulieres de chaque Trouppe de guerre.

Sans se perdre, dit l'Auteur du *Traité des marques Nationales*, dans l'éloignement des tems, ni entrer dans la discussion de sçavoir si les deux

deux Peuples de l'Antiquité les plus fameux ont connu ces *uniformités* de Trouppes, il eſt certain que ceux des Romains qui couroient dans les Cirques, ſoit à cheval, en chariot, & à pied, ſe partageoient par Bandes, & que chacune de ces Bandes ſe diſtinguoit par ſa couleur particuliere.

Mais ces diſtinctions étoient de fantaiſie. Les tems où *l'uniforme* a commencé à paroître eſt aſſez incertain. Quelque antiquité que l'on veuille donner aux habits de guerre diſtingués de l'armure, on ne peut la faire remonter, avec quelque certitude au-deſſus du onziéme ſiécle.

Ce n'eſt ni dans les tems que les Romains combattoient, revêtus ſeulement de corps d'armes de fer, ou de cuir bouilli, ſi juſtes, & ſi bien pris, qu'ils ſembloient être moulés ſur la perſonne, le nombril & les mamelles y étant marqués; ni dans celui où les François nuds, ou du-moins très-légerement habillés d'un ſayon de cuir, firent la conquête des Gaules, qu'il faut aller chercher des habits *uniformes*.

C'eſt au tems des Croiſades, & des voyages que firent alors les Européens Occidentaux dans la Paleſtine & à Conſtantinople, que ces Occidentaux apprirent à faire uſage pour ſe vêtir par deſſus leurs armures, de pourpre, & autres riches étoffes d'Orient, & des belles fourrures que les Grecs tiroient de la Ruſſie & de la Tartarie, par la Mer noire.

C'eſt donc dans le onziéme ſiécle qu'on peut établir avec quelque certitude le commencement du port des habits de couleur pour la guerre. Les Sarazins portoient communément des tuniques ſur leurs armes, ſoit d'étoffes unies ou rayées, qui ont pu ſervir à nos Guerriers de modéles pour en mettre de ſemblables ſur leurs armures, ſous le nom de *Cottes d'armes*.

Si les Tuniques d'armes ſarazines n'ont pas entiérement donné origine aux Cottes d'armes de nos Guerriers, elles en ont au moins rendu le port plus commun. Les François revenus des Croiſades ſe firent honneur au retour de paroître avec ce qui dénotoit les lieux où ils avoient été ſignaler leur valeur, & ils parurent avec de ces Tuniques *uniformes*, qu'ils nommérent *Saladine*, à cauſe du Sultan *Saladin*: ce qui fit prendre le nom de *Salade*, non-ſeulement à l'armure qui ſe trouva couverte de la *Saladine*, mais encore à une caſque ſans créte plus léger que celui d'uſage.

La jonction de la Cotte *Saladine*, avec l'ancienne Cotte ou Sayon uni des François, rendit les Cottes d'armes plus communes, & celles-ci en commençant à produire une eſpéce *d'uniformité* dans les Armées, produiſirent auſſi d'autres habits portés par les Nobles dans les cérémonies d'éclat.

L'Auteur ci-deſſus cité, ne prétend cependant pas que ce ſoit des Orientaux ſeuls que nous tenions nos *uniformes*: elle a une ſource plus ancienne, & ce n'eſt que pour le tems où elle a commencé à être plus commune qu'il l'a fixée à celui des Croiſades. Chaque Nation a toûjours eu une eſpéce *d'uniforme*.

Les Grecs & les Romains avoient pour habillement de guerre des corps d'armes de cuir renforcés de lames de fer, & qui malgré leur juſteſſe, qui les faiſoit paroître comme colés ſur les perſonnes avoient de la réſiſtance. A l'égard des prémiers François, le Sayon de peau fut leur *uniforme*, & leur unique armure défenſive, juſqu'au cinquiéme ſiécle, qu'ils s'armerent à la Romaine.

Ils conſerverent cette mode juſqu'à Charlemagne, qu'ils reprirent leur ancien Sayon de cuir, auquel on ajoûta le Hautbert, autre Sayon com-

Digitized by Google

composé de mailles de fer, pour être mis sur le prémier.

Dans cet habillement un Guerrier avoit pour *uniforme* un tricotage de fer de pied en cap. Chaperon, veste, bas de chausses, tout en étoit, & l'habit complet s'appelloit *Squammata vestis*, habit à écailles.

Le Hautbert, ou l'habit maillé, fut d'usage jusqu'au tems du Roi Charles VI. qu'on le quitta pour reprendre l'armure de fer battu, qui pour former un Armement complet, consistoit en un casque & une cuirasse, à laquelle se joignoient des brassarts, des cuissarts, & des gréves.

Le Hautbert céda sa place à la Cotte d'armes, qui sous Charles VII. fut comme un *uniforme* de guerre, propre par sa forme à la distinction générale de tous les Gendarmes, & par sa couleur à la distinction particuliere de chaque Compagnie de ces Gendarmes. Un Commandant communiquoit la couleur de sa Cotte à tous les hommes d'armes de son Commandement; en sorte que toutes les Cottes d'une Compagnie se trouvant de la même couleur, cela commença à former ce qui s'appelle aujourd'hui *uniforme*.

La multiplication dans les Armées de l'habit dont je parle, le rendit ce qu'avoit été chez les Romains le Bouclier; c'est-à-dire, une espéce d'habit historique, qui par son inspection montroit plusieurs choses à la fois. D'abord par sa couleur & par le simbole principal qui paroissoit dessus, il montroit quel étoit le Commandant d'une Trouppe. Outre cela, il paroissoit sur la Cotte d'autres marques pour accompagner la dominante, & celles-ci consistant en chiffres numéraires, montroient encore plus affirmativement le nom d'un Commandant, son cri de guerre, sa devise, ou le rang de sa Trouppe. Ainsi la Cotte chargée de différentes marques auroit pû être regardée comme un habit instructif, par le moyen duquel on pouvoit apprendre ce qu'apprenoit le Bouclier d'un Soldat Romain.

A la Cotte succéda le *Hoqueton*, espéce de Mantille, qui bientôt devenuë *Casaque*, parce qu'on en ferma les manches, & qu'on l'ouvrit par devant, fut un habillement plus léger & plus commode que la Cotte. Un Guerrier qui la portoit agrafée au cou, la rejettoit en arriere dans le beau tems, pour laisser voir sa brillante armure, & la tenoit fermée dans le mauvais tems pour conserver cette armure. Par-là la Cotte d'armes acheva de se perdre dans les Armées, & elle ne parut plus que dans certains Tournois, ou Carousels, où l'on vouloit conserver des traces de l'ancienne Chevalerie.

La *Casaque* d'Ordonnance contenoit mieux dans le devoir le Militaire, que tout autre *uniforme*. Par la Casaque, on connoissoit de quelle Compagnie étoit un homme qui faisoit du desordre. Les torts qu'il commettoit étoient réparés par son Capitaine. Chaque Capitaine étoit responsable de ses gens. Afin de connoître aisément de quelle Compagnie étoit un coupable, la Cour envoyoit dans chaque Jurisdiction du Royaume un échantillon de la livrée de chaque Compagnie d'Ordonnance qui se trouvoit sur pied.

Cependant il faut que *l'uniforme* dans les Casaques ait été négligé depuis le régne de Louis XI. puisque François I. par une Ordonnance de 1533. pour ôter toute excuse sur la dépense qu'il auroit fallu faire en certains cas pour avoir un *uniforme* complet, se contente que les Archers ayent à leurs Casaques une manche de la livrée du Capitaine.

Pendant que les Casaques Militaires furent d'usage, elles étoient suffisantes pour servir à la distinction, tant de la Nation, que des Corps.

La

La couleur dont elles étoient dans chaque Corps servoit *d'uniforme* particulier, & par les croix qui se mettoient dessus on connoissoit la Nation. L'usage des Casaques a été aboli sous le régne de Henri II. ou peu de tems après, & à sa place on choisit pour servir *d'uniforme* aux Trouppes, *l'Echarpe*, qui avoit été d'usage dès le tems de Saint Louis, où elle se mettoit alors sous la Cotte d'armes.

Il y avoit deux *Echarpes*, l'une pour la livrée de la Nation, & l'autre pour *l'uniforme* des Trouppes. On se les mettoit en bandouliere l'une à droite, & l'autre à gauche, & elles se venoient croiser sur l'estomac, & derriere le dos. Celle de ces Echarpes qui ne servoit qu'à *l'uniforme* étoit de la couleur qu'il plaisoit au Commandant actuel d'une Trouppe de lui donner. Ainsi chaque Trouppe d'une Armée avoit son Echarpe *d'uniforme* d'une couleur particuliere à elle, & qui pouvoit se changer à chaque mutation de Commandant, au-lieu que l'autre Echarpe, qui étoit pour la livrée de la Nation, étoit de la même couleur dans toutes les Trouppes de cette même Armée, & ne se changeoit point.

Les gens de guerre conserverent l'Echarpe d'ordonnance, jusqu'à ce que *l'uniformité* des habits fut établie, & même après. Car chaque Commandant voulant communiquer sa livrée à ses Soldats, indépendamment de la couleur dont étoient leurs habits, conserva l'Echarpe, de maniere que cela introduisit un double *uniforme* dans chaque Corps, l'un que l'Auteur du Traité des Marques Nationales appelle *héréditaire*, ou de *Trouppe*, qui consistoit dans la couleur de l'habit, qui ne changeoit pas, quoique le Corps changeât de Commandant, & l'autre qu'il appelle *uniforme accidentel*, parce que chaque Commandant d'un Corps ne manquant pas d'introduire sa livrée, pour en faire partie de *l'uniforme* du Corps dont il prenoit le Commandement, se servoit pour cela de l'Echarpe qu'il donnoit de sa couleur, en faisant quitter celle de son prédécesseur ; ce qui fit durer cette Echarpe plus longtems qu'elle n'auroit fait sans cela.

L'Echarpe *d'uniforme* particuliere de Trouppes a duré jusqu'à la Bataille de Steinkerque, après laquelle il n'a plus été question d'Echarpe pour le Militaire. Après qu'elle fut passée, ce fut dans les Aiguillettes, ou Nœuds d'épaules, que chaque Commandant eut occasion de continuer de donner sa livrée à ses Soldats.

Malgré tout ce que je viens de dire pour prouver l'antiquité & les différentes sortes *d'uniformes* dans les Trouppes, il faut cependant convenir que *l'uniforme* complet n'a commencé que sous Louis XIII. un peu avant le siége de la Rochelle.

Il est étonnant qu'une chose qui est si nécessaire, ait été si longtems à être mise en usage, vu les inconvéniens où on se pouvoit trouver alors, malgré les autres marques de reconnoissance dont on étoit pourvu, qui pouvoient n'être pas assez visibles.

A la Bataille de Pavie les Trouppes des Ennemis, qui pour éviter le feu de notre Artillerie, se mirent en Bataille avant le jour, furent obligés de mettre des chemises blanches par dessus leurs habits, pour pouvoir se reconnoître en défilant pendant la nuit.

Il est vrai que l'armure de fer à l'usage d'Infanterie, comme de la Cavallerie, ne permettoit guéres le port des habits *uniformes*. Le pot en tête & le corcelet a été l'équipage du Fantassin jusqu'en 1614. & même jusqu'en 1622.

Dans un Mémoire de l'Hôtel de Ville de Paris, contenant les préparatifs qui se firent en cette année pour l'entrée du Roi, il est dit qu'on

Digitized by Google

qu'on fut chez tous les Marchands Fourbiſſeurs & Quincailliers, pour prendre état de ce qu'ils pourroient fournir de corcelets, tant blancs que noirs, pour armer la Bourgeoſie.

Ce n'étoit point d'abord les Colonels, ni les Capitaines, qui habillerent leurs Soldats, lorſqu'il ſe faiſoit un grand Armement ; le Roi obligeoit les Villes de ſon Royaume de fournir chacune certain nombre d'habits de Soldat, qui conſiſtoit alors en un juſte au corps de drap de Vire, ou de Château-Renard, en bas de chauſſes, & en ſouliers.

Parmi les Titres de l'Hôtel de Ville de Paris, ſe trouvent pluſieurs Lettres du Roi, écrites pour demander de ſemblables fournitures ; & notamment en 1653. le Roi demanda à cette Ville trois mille paires d'habits, & il en fut fourni quinze cens paires à 9. livres 15. ſols par juſte-au-corps, & quinze cens paires de bas de chauſſes auſſi de drap, à 2. livres 12. ſols. De façon que l'habillement complet d'un Soldat, à l'exception des ſouliers, revenoit à 12. livres 7. ſols. Quand la taxe des Villes ne ſuffiſoit pas pour l'habillement entier des Trouppes d'un Armement, le Roi fourniſſoit le reſte.

En cette année 1653. Louis XIV. donna pour ſa Cavallerie des Manteaux qui coûterent 19. livres piéce. On a dans les Titres du même Hôtel de Ville le Certificat donné par Jean Archambault, Valet de Chambre-Tailleur du Roi, daté du Camp de la Rochelle le 11. Janvier 1628. pour avoir reçu du Sieur de Laître, l'un des Echevins de Paris, 5329. habits, & 5198. paires de ſouliers.

Cet Echevin étoit chargé de raſſembler le contingent que pluſieurs Villes devoient fournir pour faire le nombre de ces habits exigés ; & ces Villes qui fournirent étoient :

Paris, 2400. habits de bure griſe, & 100. autres de ſerge rouge cramoiſi. Meaux, 50. habits. Langres, 100. habits ; & ainſi des autres, comme Reims, Soiſſons, Melun, Beauvais, Dreux, Amiens, Abbeville, Senlis, Noyon, Troyes, & Compiegne. La Ville de Paris fut même obligée de faire un emprunt à conſtitution, pour pouvoir fournir ſon contingent.

Une autre Lettre du Roi écrite à la Ville de Paris en 1647. lui demande en aſſiſtance 1600. paires d'habits complets, chacun compoſé d'un pourpoint long en forme de juſte-au-corps de drap de Vire, doublé de Revêche, avec le haut-de-chauſſes de même, un bonnet, des bas & des ſouliers, pour être tout diſtribué aux Trouppes deſtinées à hiverner ſur la Frontiere.

L'uniforme dans les Trouppes ne fut pas d'abord bien obſervé. La preuve en eſt que le Roi en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adreſſa à la Ville de Paris, laquelle auſſi-tôt manda aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enrôler, indiquant pour lieux d'enrôlement l'Hôtel-de-Ville, Saint Jacques de l'Hôpital, le Prieuré de Saint Martin des Champs, auſquels lieux ſe devoient trouver des Commiſſaires pour recevoir les enrôlemens, & donner à chaque Enrôlé 6. francs d'entrée de Service, & 8. ſols à dépenſer par jour juſqu'à l'Armée, ou ils devoient trouver des armes, & une montre toute prête.

Il falloit donc qu'alors *l'uniforme* des Trouppes ne fût pas encore obſervé avec régularité, puiſqu'on ne promet aux Enrôlés que les armes & la paye, & qu'il n'y eſt point parlé d'habillement.

Auſſi dans la levée d'un Régiment qui ſe fit à Paris devant l'Hôtel de Ville, pour le Maréchal de la Force, il n'eſt parlé pour uſtenſile qui ſe donnera à chaque Soldat, que de corcelet, de bandouliere, de pique, de mouſquet & ſouliers, ſans autre habillement, avec 8. ſols par jour

de

Digitized by Google

de paye à chaque Soldat, & le pain, qui devoit être fourni par un Entrepreneur, moyennant 24. deniers par ration.

La police pour la levée de ce Régiment, ainſi que pour d'autres qui ſe levoient de ſemblabe maniére, étoit qu'auſſi-tôt qu'un Régiment étoit levé, on l'envoyoit loger dans un Fauxbourg juſqu'à ce qu'il fût prêt à partir, & pour la facilité de trouver des hommes, on obligeoit chaque Corps de Métier de donner la liſte des Artiſans hors de chez les Maîtres, & on les alloit enlever dans les lieux où ils ſe retiroient. On obligeoit même les Nobles & les Bourgeois d'accuſer le nombre de leurs Domeſtiques, & on enrôloit ceux qu'on jugeoit être ſuperflus.

C'eſt ſous Louis XIV. que les prémiers *uniformes* des Officiers & de toutes les Trouppes du Roi ont commencé à être portés réguliérement. Auparavant les Officiers n'en avoient pas comme à préſent, & les Soldats, Cavaliers & Dragons, portoient des habits de différentes couleurs.

Les Officiers par une Ordonnance de 1717. ſont obligés de porter toûjours l'habit *uniforme* pendant le tems qu'ils ſont au Corps, ſoit en garniſon dans les Places, ou en marche, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire connoître & reſpecter des Soldats.

UNIFORME des Charretiers des Vivres. Comme les Charretiers & Muletiers des Vivres doivent avoir *l'uniforme*, les Munitionnaires ſe pourvoient pour l'entrée de la Campagne d'un nombre ſuffiſant de ſarots & de bonnets de treillis blanc croiſé bordés d'un galon de laine bleuë, garnis de boutons de cuivre, dont deux pardevant, & trois à chaque manche : le bonnet à la Dragonne ayant un W ſur les replis de devant, & une houpe à la pointe. Le double W, & la houpe de laine blanche.

VOGUE : c'eſt le mouvement ou cours d'une Galére ou de quelque autre Vaiſſeau qu'entraîne la force des rames.

* VOGUER : C'eſt aller ſur l'eau à voiles ou à rames.

* VOGUE-AVANT ; C'eſt le nom qu'on donne au Rameur qui tient la queuë de la Rame & qui lui donne le branle.

VOIAGE ſur mer : les voiages de long cours, ſont ceux qu'on fait ſur mer dans des Navires, qui doivent être long-tems à revenir, comme les voiages que l'on fait aux Indes & à l'Amérique. Quelques-uns veulent que les voiages ſoient au moins de mille lieues ; pour leur donner le nom de voiages de long cours.

VOIE D'EAU en terme de marine, eſt une fente qui ſe fait dans le bordage d'un Navire, & par où les vagues trouvent un paſſage pour y entrer.

VOILE, eſt un aſſemblage de piéces de toiles, & quelquefois de piéces d'étoffes qu'on attache aux vergues & aux étais pour prendre le vent, qui doit pouſſer le Vaiſſeau.

Chaque *voile* emprunte ſon nom du mât où elle eſt appareillée : ainſi l'on dit, *voile* du grand mât, du hunier, de l'artimon, du perroquet, & ainſi du reſte. *Voyez* MAST.

VOILE, ſe prend ſouvent pour le Vaiſſeau même.

VOILE quarrée, ou à trait quarré, c'eſt-à-dire, qui eſt coupée à quatre côtés, comme ſont préſque toutes celles de l'Ocean.

VOILE latine, *voile* à tiers point, ou à oreille de Lievre, c'eſt-à-dire de figure triangulaire, comme celles d'artimon & des étais, & comme ſont préſque toutes les *voiles* de la Méditerranée, & particuliérement celles des Vaiſſeaux de basbord, qui vont à voiles & à rames.

VOILE de vingt cueillies. *Voyez* CUEILLIES.

Jet de *voiles*, eſt l'appareil complet

plet de toutes les *voiles* d'un Vaiſſeau. Faire *voiles*, c'eſt partir, & mettre à la mer. Se tenir ſous *voiles*, c'eſt quand les *voiles* ſont appareillés & déployées. Porter toutes ſes *voiles*, c'eſt les avoir toutes appareillées, & toutes au vent. Ferler les *voiles*, c'eſt les avoir toutes pliées, & n'en porter aucunes. Forcer de *voiles*, c'eſt les déployer toutes, & les faire ſervir. Empéſer, ou mouiller la *voile*, c'eſt jetter de l'eau ſur une *voile* qui eſt un peu uſée, dont la toile eſt ſi claire par les cueilles du milieu que le vent paſſe au travers, de ſorte qu'étant empéſée ou mouillée, ſon tiſſu ſe reſſerre, & prend mieux le vent. On empéſe les *voiles*, en jettant de l'eau deſſus avec l'écope, qui eſt une pelle creuſe.

Régler les *voiles*, c'eſt déterminer s'il faut porter plus ou moins de *voiles*, ſelon que le vent eſt plus ou moins forcé. Faire petites *voiles*, ſerrer de *voiles*, c'eſt ne porter qu'une partie de ſes *voiles*. Donner toute une *voile* au vent, c'eſt la porter toute, ſans la carguer, ou bourſer. Vaiſſeau fin de *voiles*, bon voilier, léger à la *voile*, qui va bien à la *voile*; c'eſt-à-dire, qui avance beaucoup, & fait bien du ſillage. Vaiſſeau péſant à la *voile*, ou péſant de *voile*, mauvais *voilier*; c'eſt-à-dire, qui n'avance guéres.

VOILE enverguée, c'eſt-à-dire appareillée à ſa vergue.

VOILE appareillée, c'eſt-à-dire prête à faire route.

VOILE de rechange, c'eſt-à-dire réſervée, & préparée, pour ſuppléer à celles qui ſont enverguées.

VOILE D'EAU : c'eſt une voile que les Hollandois mettent à l'arriére du Vaiſſeau vers le bas, & qui tombe dans l'eau, afin que la marée la pouſſe, pour faciliter le ſillage du Vaiſſeau, quand il y a calme ou qu'il fait peu de vent. Ils s'en ſervent auſſi pour empêcher que le Vaiſſeau ne roule & ſe tourmente, parce que comme elle deſcend également dans l'eau aux deux côtés de l'arriére, le vent & l'eau qui donnent également dedans de chaque côté, contribuent à l'équilibre. Elle eſt amarrée de chaque côté à ſes écoutes.

VOILERIE, c'eſt le lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles d'un Vaiſſeau.

VOILIER, ou TREVIER.

VOILIER : Vaiſſeau bon *Voilier*, Vaiſſeau mauvais *Voilier*, c'eſt-à-dire qui eſt fin, ou qui eſt péſant de voile. Le meilleur *Voilier* d'une Flotte ne ſçauroit faire par jour trois ou quatre lieuës de plus que ce que fera le plus péſant de voiles, ſuppoſant que l'Equipage de deux Vaiſſeaux manœuvre également : car le défaut du mauvais *Voilier* vient de ſon gabarit, & de ſa mauvaiſe conſtruction.

VOILURE, eſt la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. On ne va jamais ſur mer qu'à trois ſortes de *voilures*, à ſçavoir de vent arriere, de vent largue, & de vent de bouline.

VOITURES. *Voyez* EQUIPAGES, & CHARIOTS.

VOLÉE : La *volée* d'une piéce de canon eſt à peu près cette parti qui prend depuis les tourillons juſqu'à la bouche. Une piéce a ſa *volée* & ſa culaſſe, qui eſt autant que ſi l'on diſoit ſa tête & ſa queuë. On dit : Tirer une *volée* de canon, c'eſt un coup de canon.

Tirer à toute *volée*, c'eſt élever la piéce, & la tirer en raſe campagne, ſans lui donner d'objet, ni de but; & l'on méſure cette portée depuis la piéce juſqu'à l'endroit où le boulet a roulé, & s'eſt arrêté.

Le boulet, dit-on, a trois mouvemens dans la ligne qu'il décrit en l'air, laquelle ligne s'appelle parabolique ou courbée; ſçavoir, le violent ou droit, qui eſt en ſortant de la piéce; le mixte, qui eſt celui du milieu de ſa portée qui commence a ſe courber;

Digitized by Google

& le naturel ou perpendiculaire, qui eſt à la fin. Le boulet, après être tombé, roule encore quelque tems.

* VOLE'E, *voyez* SONNETTE.

VOLET : c'eſt une petite bouſſole, ou un petit compas de route, qui eſt ordinairement à l'uſage des Barques & des Chaloupes. Cette petite bouſſole n'eſt point ſuſpenduë ſur un balancier.

VOLONTAIRES, ſont des Perſonnes de qualité, qui ſans avoir un Emploi fixe dans les Trouppes commandées, ſe jettent dans les occaſions périlleuſes où la gloire ſeule les invite.

Il y a des *Volontaires* qui ſervent ſur mer, comme ſur terre. Ceux qui portent les armes de leur plein gré, s'embarquent ſur les Vaiſſeaux de guerre François avec une Lettre de Cachet. Les *Volontaires* ſont obligés d'obſerver toutes les loix, mais ils ne mettent point la main à l'œuvre, ſi ce n'eſt dans un très-preſſant beſoin.

VOLTE: *volte-face*, faire faire *volte-face* à une trouppe devant l'Ennemi, c'eſt la faire préſenter devant : *volte* eſt auſſi un terme, qui ſur mer ſe prend pour celui de route : on dit prendre telle volte, pour dire prendre telle route : c'eſt auſſi faire faire à un Vaiſſeau, les mouvemens & reviremens néceſſaires pour ſe préparer au Combat.

* VOUGE ; C'eſt le nom d'une Serpe, attachée à un long manche, pour divers uſages des champs & des Jardins.

* VOUSSOIR, terme d'architecture, qui ſe dit des pierres d'aſſemblage qui forment le cintre d'une arcade ou d'une voute. On les nomme auſſi vouſſeaux. Chaque vouſſoir a ſix côtés lorſqu'il eſt taillé. *Vouſſure* ſe dit de la hauteur ou de l'élévation de la voute. C'eſt ce qui forme ſon cintre.

VOUTE ou VOUTIS du Vaiſſeau : c'eſt la partie extérieure de l'arçaſſe, conſtruite en *voute*, au-deſſus du gouvernail. Le fronton ou cartouche qui porte les armes du Prince, eſt placé au-deſſus de la *voute*.

* VOUTE, Edifice en arc, conſtruit ſur des cintres & des doſſes, ou ſur un noiau de maçonnerie. On diſtingue trois principales eſpéces de voutes ; l'une en *Berceau*, que les anciens appelloient *Fornix*, & de-là vient le mot de *Fornication*, parce que les mauvais lieux de Rome étoient voutés dans cette forme ; une autre *en cul de four* qui portoit le nom de *Teſtudo* ou *Tortuë* ; & la troiſiéme, qui ſe nommoit *Concha* ou *Conque*. Les Artiſtes ſubdiviſent ces trois eſpéces par divers noms.

VRILLE : c'eſt un outil de fer dont ſe ſervent les Charpentiers. Il eſt emmanché comme la tarriére, & fait ſon effet, quand on le tourne à deux mains.

US & coûtumes de la mer : on appelle *Us & coûtumes* de la mer, une loi par laquelle les propriétaires, & les Maîtres des Vaiſſeaux Marchands, ſont obligés de ſatisfaire aux avaries qui ſe font en mer. Ces *Us & coûtumes* conſiſtent en trois Réglemens, dont on appelle les prémiers Jugemens d'Oleron. Les Marchands de la Ville de *Visbuy*, ſituée autrefois dans l'Iſle de *Gotland* y firent dreſſer les ſeconds Réglemens en Langue Teutonique. On fit les troiſiémes à *Lubec* vers l'an 1597. & ils furent faits par les Députés des Villes Hanſéatiques. C'eſt ſur ces trois piéces, qu'on a fait les Ordonnances, qui réglent les Contrats Maritimes, & la Juriſdiction de la Marine, tant en France, qu'en Eſpagne & ailleurs.

USANCE : on dit en terme de Marine, qu'un Marchand ſait bien les *uſances* de la mer, pour dire, qu'il n'ignore rien de ce qu'il eſt néceſſaire de ſçavoir pour trafiquer ſur la mer.

USTENSILE, eſt une fourniture dûë à chaque Soldat par l'Hôte qui le loge. Elle conſiſte au lit garni de linceuls, au pot, au verre, à l'écuelle, à une place au feu, & à la chandelle de l'Hôte. Quelquefois *Puſtenſile* eſt four-

Digitized by Google

fournie en argent, & payée par les Habitans des lieux où eſt la Garniſon.

USTENSILE des Magaſins. Sous ce mot j'entends tout ce dont on ne peut donner le détail, & qui doit ſe trouver dans un Magaſin d'Artillerie, comme acier, fer, clous, poids, balances, &c. C'eſt à celui qui commande dans le lieu à les faire placer commodément, & dans des lieux où ils puiſſent ſe conſerver toûjours, pour être en état de ſervir.

Le Garde-Magaſin doit faire proviſion de noir & d'huile, pour écrire avec un pinceau ſur les tonnes, barils, planches, & autres endroits, les noms de chaque choſe.

Les *uſtenſiles* des Magaſins des Vivres ſont des rateaux, des vans, des pelles de bois, des boiſſeaux, des ſacs, &c. qui tous doivent être rangés dans un lieu ſec.

USTENSILES d'un Vaiſſeau: c'eſt tout ce qui ſert à la Navigation.

USTENSILES de canon. On appelle uſtenſiles de canon, la lanterne pour le chargeoir propre à mettre la poudre dans le noyau, le fouloir, qui ſert à bourrer, quand on a chargé la piéce, le boute-feu, l'écouvillon, le fronteau de mire & les coins de mire. Tous ces uſtenſiles doivent être proportionnés aux piéces qu'ils ſervent, ce qui ſe fait aiſément quand on en remarque le calibre & la longueur.

WATREGANS: on prononce *Oüatregans*: c'eſt un mot Flamand venu en uſage en France: c'eſt un foſſé plein d'eau, qui ſert à ſéparer des héritages. Il y en a d'aſſez grands pour porter de petits batteaux qui ſervent à traverſer d'un Village à un autre.

* WERST: c'eſt une méſure itineraire en Moſcovie. Le Werſt eſt de ſept cens cinquante pas géométriques.

* WIDERZOUROUK, c'eſt un mouvement que l'on fait en arriére pour faire faire le demi tour à droite à l'Eſcadron comme aux Bataillons. Nous l'avons pris des Allemands, dit M. le Maréchal de *Puyſégur*, dans ſon Art de la Guerre, vers l'année 1670. & il croit qu'avant ce tems-là l'Eſcadron ne pouvoit faire tête à la queuë que par un double caracol, en décrivant un demi-cercle, dont l'étenduë du front étoit le demi-diamétre, & c'étoit une des raiſons pour former l'ordre de Bataille tant pleine que vuide.

WOLFE: c'eſt un golfe marin ou tournant de mer, qui ſe trouve entre deux Isles à la Côte de Norvége, & où aucun Vaiſſeau n'oſeroit paſſer par le péril qu'il y a de couler bas.

Y.

YACHT, eſt un Bâtiment ponté, qui porte ordinairement un grand mât d'avant, & un bout de beaupré. Il eſt mâté en fourche, & porte une corne comme le Heu, & une voile d'étai. Il tire peu d'eau, & eſt excellent pour courir de petites bordées, & ſert ordinairement à de petites traverſes, & à des promenades.

* YEOMAN: on donne ce nom, en Angleterre, à une eſpéce particuliére de Gardes du Roi, qui ſont au nombre de cent, & dont l'habillement reſſemble aſſez à celui des cent Suiſſes en France. Ils doivent avoir au moins ſix pieds de haut. Il y en a toûjours trente de garde auprès de la perſonne du Roi.

YEUX de Bœuf: en terme de Marine, on appelle ainſi les poulies qui ſont vers le raccage, contre le milieu d'une vergue, & qui ſervent à manœuvrer l'itaque.

Il y a un *œil de bœuf* au milieu de la vergue de civadiere, quoiqu'il n'y ait point là de raccage, parce que cette vergue ne s'amene point; mais dans un Combat on la met le long du mât pour un abordage de franc-étable.

YEUX de Pie, ou MAILLES. Ce ſont des trous ou des œillets le long du bas de la voile au-deſſus de la ralingue, pour y attacher les bonnettes maillées.

Z.

* ZAGAIE: c'eſt une eſpéce d'Armes, en forme de grand dard, dont les Mores ſe ſervent dans les Combats, & qu'ils lancent avec beaucoup d'adreſſe.

ZAIMS: chez les Turcs, ſont des Conducteurs qui donnent leur nom à la Milice qu'ils entretiennent, & celui des *Ziamets* aux grands Départemens qu'ils gouvernent. Une partie de ces *Zaims* reçoit la Charge immédiatement de la *Porte*, & partie des *Beglerbegs*. Ils doivent tous ſe trouver au rendez-vous avec la Cavallerie, qu'ils entretiennent au prémier ordre des *Beglerbegs*. La paye qu'ils reçoivent des Dîmes monte à la ſomme de vingt mille *apres*, & ne peut pas être moindre. Ils ſont obligés d'armer un homme pour chaque cinq mille *apres*. Ces *Zaims* ne ſont point diſtingués entre eux.

ZENITH: c'eſt le point du Ciel, qui eſt élevé perpendiculairement ſur notre tête, & diamétralement oppoſé à *Nadir*, qui eſt le point du Ciel directement ſous nos pieds, & où habitent nos vrais Antipodes.

ZEPHIR: c'eſt un vent qui ſouffle du point cardinal du côté de l'Occident, il eſt appellé vent d'Oüeſt ſur l'Ocean: & on l'appelle ſur la Méditerranée, vent du Ponant ou vent du Couchant.

* ZIG-ZAGUES, en termes de Fortification: ce ſont des tranchées conduites par des détours & des coudes, afin que les Aſſiégés ne puiſſent les découvrir ni les enfiler.

ZODIAQUE: c'eſt un grand cercle, qui biaiſe en écharpe entre les deux Pôles du monde, & qui eſt coupé à angles obliques de vingt-trois dégres & demi par l'Equateur, au commencement des ſignes du Bélier, & de la Balance.

ZONE, eſt un terme de Géographie, qui ſignifie chacune des cinq parties du Globe, qui ſont entre les deux Pôles, dont celle du milieu eſt nommée la Zone Torride. Les deux qui la ſuivent de chaque côté, ſont les Zones tempérées, & les deux autres, les Zones glaciales.

* ZOPHORIQUE: c'eſt l'épitéte que l'on donne à une colonne qui ſoûtient un animal.

ZOPISCA, ou poix navale: voici comme ſe fait le *Zopiſca* ou poix navale. On prend de vieux pins entiérement convertis en torches, que l'on met en piéces comme ſi on en vouloit faire du charbon. Enſuite on fait une aire un peu élevée & voutée au milieu, & qui pend également vers ſes extrémités. Elle eſt cimentée & pavée de plâtre, afin que la liqueur, que doit rendre la torche de *pin*, puiſſe plus facilement couler au canal, qui environne cette aire. On accommode les piéces de torches en maniére de bucher, & on couvre & on environne ce bucher de branches de peſſe & de ſapin, après quoi on le bouche avec de la terre, afin qu'il n'en puiſſe ſortir ni fumée, ni flâme. Cela étant fait, on y met le feu par un trou, qui eſt à la Cime, ainſi qu'on fait au charbon, & alors la flâme qui ne ſçauroit s'échaper, rend une chaleur plus véhémente au tas de bois qui eſt amaſſé, ce qui fait fondre la poix qui coule par le pavé de l'aire, & tombe dans le canal dont elle eſt environnée, & de ce canal en d'autres, qui rendent la poix en de certains creux faits dans la terre, & bien munis d'ais, afin que la poix ne ſoit point buë par la terre. Quand le tas s'abaiſſe, & qu'il ne coule plus de poix. C'eſt une marque que l'ouvrage eſt achevé. Quand le *Zopiſca* n'eſt point mélé avec la ſuie des branches d'arbres dont il coule il s'appelle auſſi *poix navale:* mais quand il eſt mélé, c'eſt ce qu'on appelle ſimplement poix.

* ZOPISSA: on nomme ainſi le goudron ou eſpéce de poix que l'on détache des navires après qu'ils ont été long-tems en voïage ſur la mer.

Fin du ſecond Tome.

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE DES TROUPPES DE FRANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE
DES REGIMENS
D'INFANTERIE, CAVALLERIE,
ET DRAGONS,

Avec les Noms des Colonels & Meſtres de Camp qu'ils ont eus juſqu'à préſent.

INFANTERIE.

I. PICARDIE. Ce Régiment, compoſé de trois Bataillons, eſt le prémier de tous. Il n'y a que le Régiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes (*) qui ayent le pas devant lui, quand à l'Armée ils ſont de Service enſemble. *Picardie* fut créé ſous l'ancien titre de *Vieilles Bandes* par Henri II. au commencement de 1558. & a été le prémier Régiment formé après le Combat de Saint-Quentin en 1557. Par un Réglement de Louis XIII. en 1616. il ne roule point, & commande ſeul. Il a eu pour Colonels, *Blaiſe de Montluc*, Colonel-Général, en 1558. *Philippe Strozzi*, Seigneur d'Epernay, prémier Colonel en 1567. & depuis Colonel-Général en 1569. de *Sevillac*, en 1580. du *Hallier*, en 1589. depuis Maréchal de *L'hôpital* en 1617. le Baron de *Saint-Blancart*, frere du Maréchal de *Biron*, en 1598. de *Zamet*, en 1616. de *Liancourt*, en 1622. François de *Bethune*, Duc *d'Orval*, en 1625. Louis de *Bethune*, Duc de Charoſt, en 1633. de *Breauté*, en 1638. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1640. de la *Vieville*, en 1646. de *Pradel*, en 1648. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1653. le Comte de la *Marck*, en 1672. le Marquis de *Bourlemont*, en 1675. le Marquis *d'Harcourt* en 1677. Duc & Maréchal de France en 1703. le Prince *d'Epinoy*, en 1691. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montbazon, en 1702. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montauban ſon frere, en 1716. Le Chevalier de *Voſſé* en 1734. M. le Duc *d'Antin* en 1745.

(*) *Aux mots de* GARDES FRAN-

Digitized by Google

FRANÇOISES & SUISSES *j'ai parlé de ces deux Régimens, & des Colonels qu'ils ont eus juſqu'à préſent : j'y renvoie le Lecteur.*

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, doubles poches en long, boutonnieres en pattes d'oyes, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux, dont un blanc, qui eſt le Drapeau de la Colonelle, & croix blanche, de même qu'aux huit Drapeaux d'ordonnance tous rouges. Il a de plus Prévôté, ou un grand Etat Major.

II. CHAMPAGNE, compoſé de trois Bataillons, fut créé ſous Henri II. en 1558. Il roule avec Navarre & Piémont, ſuivant l'Ordonnance de Louis XIV. du 19. Février 1666. & une autre Ordonnance du même Roi du prémier Avril 1708. N'ayant pu avoir la liſte des Colonels de ce Régiment, je ne connois que M. le Duc de la *Trimouille* mort en 1741. Le Marquis de *Bellefonds* lui a ſuccedé, & en 1745. M. le Comte de *Froulay* fut placé à la tête de ce Régiment.

Son uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, poches en long, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les huits d'ordonnance verts, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major, compoſée d'un Prévôt, ſon Lieutenant, un Greffier, cinq Archers, & un Exécuteur de Juſtice, comme dans Picardie, & dans les auteurs Régimens où il y a Prévôté, avec un Aumônier, un Maréchal des Logis, & un Chirurgien major.

III. NAVARRE, compoſé de quatre Bataillons, fut créé ſous Henri II. en 1558. Il provient de l'ancienne Légion de Guienne.

Il eut pour prémier Colonel le Baron de *Duras*, en 1558. Enſuite il fut employé en Guienne, ſous le titre de Bande. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, Gouverneur de Guienne, en forma un Régiment, & y nomma pour Colonel M. de *Tilladet*. Après la mort d'Antoine Roi de Navarre le 17. Novembre 1562. aux Andely en Normandie, ce Régiment fut employé à garder le jeune Roi de Navarre Henri ſon fils, qui, quand il fut déclaré Roi de France en 1589. l'y amena, & lui promit de s'en ſervir. Il roule avec Champagne & Piémont, ſuivant les Ordonnances de Louis XIV. du 19. Février 1666. & prémier Avril 1708. Depuis M. de *Tilladet*, ce Régiment a eu pour Colonels : de *Varillant*, en 1589. de la *Limaille*, tué au Siége d'Amiens, en 1597. de *Boeſſe*, en 1598. le Baron de *Pardaillant*, en 1604. le Maréchal de *Themines*, en 1617. Jacques de *Saulx* de *Tavannes*, tué au Siége de Montauban, en 1621. le Marquis de *Palluau*, tué au Siége de Saint Antonin, en 1622. le Marquis de *Tavannes*, en 1626. le Marquis de *Saint-Simon*, en 1630. le Marquis de *Themines*, tué au Siége de Mardick, en 1646. Jean *d'Eſtrées*, depuis Maréchal de France, en 1646. le Marquis de *Lavardin*, en 1663. le Marquis de *Caraman*, tué au Siége de Nimegue, en 1672. le Marquis *d'Albert*, en 1673. le Marquis de la *Vieuville*, en 1677. le Chevalier de *Souvré*, ci-devant Lieutenant-Colonel, en 1682. le Duc de la *Roche-Guyon*, en 1688. le Marquis de *Maulevrier*, en 1696. le Comte de la *Baune-Pionzac*, ci-devant Lieutenant-Colonel, en 1706. le Marquis de *Gaſſion*, en 1709. Le Comte de *Mortemart*, en 1742. le Prince de *Craon* en 1744. M. le Marquis de *Stainville* en 1745.

Son uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds ſur bois, poches en grand écouſſon à neuf boutons chacune, & chapeau bordé d'or. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt

Digitized by Google

eſt blanc, & une croix blanche ſemée de fleurs de lis d'or, avec cinq Armes de Navarre en or au milieu, & aux quatre branches, ainſi que dans les croix blanches des onze Drapeaux d'ordonnance, de ſoie feuilles mortes. Il a Prévôté, ou un grand Etat Major.

IV. PIEMONT. Ce Régiment eſt compoſé de quatre Bataillons. Il eſt fait mention ſous le régne de Louis XII. en 1498. des Bandes noires de Piémont, appellées communément la *Grande Verge*. Comme les Souverains alors n'avoient point de Trouppes réglées en tems de paix, & qu'ils en avoient en tems de guerre, ces mêmes Bandes noires furent ſur ce pied juſqu'en 1515. que François I. les prit à ſa ſolde, ſuivant l'accord fait par le Duc de Gueldre, qui marcha avec elle la même année en Piémont, & elles ont toûjours été à la ſolde des Rois de France, tant qu'elles ont ſervi de-là les Monts pendant les Guerres d'Italie, dont nos Rois étoient Souverains d'une bonne partie.

En 1521. le Comte de *Saint-Paul*, à la tête des Bandes Noires, prit d'aſſaut la Ville d'Heſdin. En 1528. M. de Lautrec, Général de l'Armée d'Italie, envoya les Bandes Noires commandées par *Baillon*, devant Melfe, lors du Siége de Naples. En 1542. Charles de *Coſſé*, Seigneur de *Briſſac*, étoit Colonel des vieilles Bandes Noires. On ne ſçait pas les noms des Colonels qui l'ont précédé. L'origine du Régiment de Piémont ſe perd dans l'Hiſtoire des Bandes Noires, qui étoit ſon ancien nom. Henri II. allant en perſonne en 1552. ſecourir les Electeurs contre l'Empereur, avoit dans ſon Armée vingt Enſeignes ou Drapeaux, qui ont toûjours été noirs, des vieilles Bandes de Piémont, & le même Roi les mit en Régiment ſous le nom de Piémont, à leur retour en-deça des Monts, lorſqu'il forma le Régiment de Picardie, en 1558.

Depuis Charles de *Coſſé*, Seigneur de *Briſſac*, ce Régiment a eu pour Colonels : le jeune Comte de *Briſſac* qui lui ſuccéda, & qui fut tué en 1569. à l'attaque de Mucidon; la *Riviere* de *Petaillé*, tué au Siége de Brouage ; *Honoux*, tué à la défenſe de Poitiers ; *Dentefort ; d'Eſgueries*, en 1572. le Duc *d'Epernon*, en 1598. de *Lioux*, en 1604. de *Vaucelles*, en 1606. le Comte de *Nanteuil*, depuis Maréchal de *Schomberg*, en 1610. *Richelieu*, en 1611. *Fontenai-Mareuil*, en 1617. le Comte de *Clermont-Tonnerre*, en 1637. de *Senecé*, en 1641. tué à la Bataille de Sedan ; *d'Andelot*, fils du Maréchal de Chatillon ; de *Pauliac ;* de *Voſſé ;* de *Saveuſe*, en 1654. tué près de Maubeuge ; de *Chavigny-Bouthillier*, en 1659. de *Chavigny-Bouthillier*, en 1663. la *Meilleraye*, en 1667. de la *Macline*, en 1675. le Marquis de *Rebé*, en 1680. tué à Nerwinde, en 1693. le Comte de *Lux*, depuis Duc de *Chatillon*, en 1693. le Chevalier de *Luxembourg*, aujourd'hui Maréchal de *Montmorency*, en 1700. le Marquis de *Fervaques*, en 1704. le Duc de *Louvigny*, depuis Duc de *Grammont*, en 1711. mort Colonel des Gardes Françoiſes, en 1741. le Marquis de *Fervaques*, après le Duc de *Grammont*, reprit le Régiment en 1716. le Comte de *Maulevrier*, en 1719. M. le Comte de la *Maſſais* en eſt Colonel depuis 1740.

Ce Régiment roule avec Champagne & Navarre, ſuivant les Ordonnances de Louis XIV. du 19. Février 1666. & du prémier Avril 1708. Son uniforme eſt un habit gris-blanc, poches en pattes, demi-écuſſons, paremens noirs, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours noir. Il y a douze Drapeaux. Celui de la Colo-

Digitized by Google

nelle eſt blanc, & les onze d'ordonnance tous noirs, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

V. NORMANDIE. Ce Régiment eſt de quatre Bataillons, & fut levé en Normandie ſous Louis XIII. en 1616. par le Maréchal *d'Ancre*, & mis au rang du cinquiéme des ſix vieux Corps en 1727. ſous la protection du Connétable de Luynes.

Son uniforme eſt un habit complet gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Les Officiers ont pris les paremens de velours noir en 1738. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les onze d'ordonnance ſont jaunes, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major. M. le Marquis de *Talleyrand* fut nommé Colonel de ce Régiment en 1737. lequel ayant été tué au Siége de Tournay en 1745. M. le Comte de *Perigord* ſon fils lui a ſuccedé.

VI. LA MARINE. Ce Régiment fut formé par le Cardinal de Richelieu des reſtes des Compagnies franches de la Marine ſous Louis XIII. en 1627. Il a eu rang de ſixiéme des ſix vieux Corps en 1635. par la faveur du Cardinal de *Mazarin*, qui en étoit Meſtre-de-Camp. M. le Marquis *d'Aubigné* en eſt Colonel depuis 1737.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours & de panne noirs de tout tems. Il eſt compoſé de quatre Bataillons.

VII. BOURBONNOIS. Ce Régiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il fut créé & formé des anciennes Bandes de Montferrat en 1584. ſous Henri III. au nom de M. de *Nereſtang*, prémier Colonel. Puis a été *Nereſtang*, de la même famille, ſous Henri IV. en 1595. *Chappes*, ſous Louis XIII. en 1611. Enſuite *Silly*, *Caſtelnau* & *Refuge*. Il a eu le nom de la Province de *Bourbonnois*, ſous Louis XIV. en 1672. Il roule avec *Rohan* & *Auvergne*, ſuivant l'Ordonnance du feu Roi du 28. Février 1666. Il eût pour Colonel en 1745. M. le Duc de *l'Eſpare*, Gouverneur de la Haute & Baſſe Navarre qui a ſuccedé au feu Duc de *Grammont* tué à la Bataille de Fontenoy. M. le Chevalier de *Valence* en eſt Colonel à préſent.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & violets par oppoſition, & croix blanche. Il a Prévôté, ou Etat Major.

VIII. LA TOUR DU PIN. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, portoit à ſa création le nom de *Baligny* ſon prémier Colonel, ſous Henri IV. en 1595. Enſuite quatre Marquis de *Rambures*, freres ou couſins, en ont été Colonels. Deux Comtes de *Feuquieres* l'ont été juſqu'en 1697. Enſuite M. le Marquis de *Leuville* juſqu'en 1718. M. le Duc de *Richelieu* juſqu'en 1738. M. le Duc de *Rohan* juſqu'en 1745. qui eût pour ſucceſſeur en 1745. le Marquis de *Crillon*. M. le Marquis de *la Tour du Pin* de la *Charée* en eſt aujourd'hui Colonel. Ce Régiment a toûjours porté le nom de ſon Colonel. Il roule avec *Bourbonnois* & *Auvergne*, ſuivant l'Ordonnance du 28. Février 1666.

L'uniforme eſt un habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il y a neuf Drapeaux; celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'Ordonnance, jaunes & violets, par oppoſition. Il a Prévôté ou grand Etat Major.

IX. AUVERGNE. Ce Régiment eſt de deux Bataillons. Il fut créé

Digitized by Google

créé ſous Henri IV. en 1606. Il s'appella du *Bourg*, du nom de ſon prémier Colonel ; enſuite *l'Epinaſſe* en 1610. ſous Louis XIII. Il eût le nom de la Province *d'Auvergne*, avec le Drapeau blanc en 1635. Il roule avec *Bourbonnois* & *Rohan*, ſuivant l'Ordonnance du 28. Février 1666. M. le Marquis de *Clermont* en étoit Colonel en 1740. Mr. le Duc de *Duras* le fut juſqu'en 1745. & eût pour ſucceſſeur M. le Comte de *Chatelux* ci-devant Colonel du Régiment d'Aunis.

L'uniforme eſt un habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Il a ſix Drapeaux, dont un blanc, qui eſt celui de la Colonelle. Les cinq d'ordonnance, violets & noirs, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

X. MONACO. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, a été créé ſous Henri IV. en 1609. & s'appelloit *Rozan* du nom de ſon prémier Colonel. Il a été *l'Eſdiguieres*, enſuite *Saulx* & *Teſſé*. Sous Louis XIII. en 1615. il a eu l'Etat-Major, & a toûjours porté le nom de ſon Colonel. Ci-devant il étoit *Tallard*. Depuis 1739. il a pour Colonel M. le Prince de *Monaco*.

Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance ſont aurores & violets par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il a Prévôté, ou Etat-Major.

XI. MAILLY. Ce Régiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il a eu pour prémier Colonel en 1610. ſous Henri IV. *Vaubecourt* le pere, enſuite *Vaubecourt* le fils. Les autres Colonels ont été *d'Eſpagny*, *Bandeville*, *Vaubecourt* petit-fils, *Nettancourt*, *Mailly*, *Beuil*, *Broſſe*, *Bouſleurs*, *Remiancourt*, ci-devant Prince de *Pons*, auquel a ſuccedé M. *Gaſton* de Lorraine, Comte de *Marſan*, en 1735. M. le Duc de *Boujols* en a été Colonel juſqu'en 1746. & a eu pour ſucceſſeur M. le Marquis de *Mailly*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc : les huit d'ordonnance ſont rouges & violets par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

XII. DU ROI. Ce Régiment qui eſt de quatre Bataillons, eſt le ſixiéme des Petits vieux Corps, parce que *Saint-Vallier*, à préſent *Artois*, lui céda ſon rang lors de ſa création en 1662. C'eſt le prémier qui ait eu des Grenadiers en 1667. Il a été mis en quatre Bataillons en 1691. & n'a point d'autre Inſpecteur que le Roi, ou ſon Colonel-Lieutenant. M. le Marquis *d'Angeau* en a été le prémier Colonel-Lieutenant en 1662. Meſſire *René de Becdelievre*, Chevalier, Marquis de *Saint-George*, Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Saint-Denis près Mons, le 14. Août 1678. a été un des prémiers Colonels-Lieutenant de ce Régiment. M. le Duc de *Biron* l'a été depuis 1734. juſqu'en 1745. qu'il paſſa à la tête du Régiment des Gardes Françoiſes, & fut remplacé dans le commandement de celui-ci par M. le Comte de *Guerchy*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, veſte, culote & bas bleus, boutons de cuivre, gances de laine aurore de trois en trois, ſur l'habit & la veſte juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'or. Il a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt croix blanche ſemée de fleurs de lis d'or. Les onze Drapeaux d'ordonnance ſont rouges & verts par oppoſition, & croix blanches, auſſi ſemées de fleurs de lis d'or. Il a

Digitized by Google

Prévôté ou grand Etat-Major, & de plus à ſa ſuite un Aumônier, un Maréchal des Logis, un Maître de Mathématiques, un Maître de Deſſein, un Maître d'Armes, un Chirurgien Major, entretenus & payés par le Roi.

XIII. ROYAL. Ce Régiment étoit au Service de Louis XIII. en 1615. avant celui de *l'Alteſſe*, qui étoit au ſervice de *Gaſton* Duc d'Orléans, en 1622. Il fut incorporé dans celui de *Royal*, & il en forma le ſecond Bataillon. Il a eu pour Colonels Meſſieurs le Duc *d'Arpajon* & le Marquis de *Pierrefite*, qui l'ont commandé enſemble. Il avoit alors deux Drapeaux blancs. Quand un de ſes Colonels a quitté, il n'a plus eu qu'un Drapeau blanc. Ce Régiment a eu la place du Régiment du Roi, qui en prémier lieu avoit celle du Régiment de Lorraine. *Royal* eſt aujourd'hui de trois Bataillons. Le Roi en eſt Colonel, M. le Marquis de *Courtenvaux-Montmirel* en fut nommé Colonel-Lieutenant en 1740. Mr. *Puiſignieux* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens, veſte & culote bleus, boutons d'étain plats, deux poches en long à cinq boutons, collet bleu, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les huit d'ordonnance violets & feuilles mortes par oppoſition, & croix blanches auſſi ſemées de fleurs de lis d'or.

XIV. POITOU. Ce Régiment a été créé en 1616. au nom du Vicomte *d'Heſtel* qui fut ſon prémier Colonel. Il étoit lors de ſa création de ſix Compagnies à 100. hommes chacune. M. du *Pleſſis-Praslin*, de la même famille, en a été Colonel en 1660. Sous Louis XIV. en 1682. il a eu le nom de la Province de Poitou. M. le Comte de *Bonneval* en a été Colonel depuis 1723. juſqu'en 1744. auquel a ſuccedé M. le Comte de *Revel*. Il eſt de trois Bataillons.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & rouges par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XV. LIONNOIS. Ce Régiment, qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1660. au nom de la Province dont il porte le nom. La Maiſon de *Villeroy* y a juſqu'en 1734. toûjours fourni un Colonel. C'eſt le ſeul Régiment de Province dont les Tambours portent la livrée du Colonel, au lieu de celle du Roi. M. de *Scepeaux* en a été Colonel depuis 1734. juſqu'en 1745. qui a été ſuccedé par M. le Comte de *Lanion* ci-devant Colonel du Régiment de Medoc.

Il a neuf Drapeaux: celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus & noirs par oppoſition, & croix blanches. Il a grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XVI. DAUPHIN. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1667. pour Monſeigneur le prémier Dauphin. Il a eu le rang du Régiment de *Linieres*, qui avoit été auparavant *Eſtrades*. M. le Marquis de *Beringhen* en a été le prémier Colonel-Lieutenant en 1667. Monſeigneur le Dauphin, depuis ſa naiſſance en 1729. en eſt Colonel, & M. le Comte *Grammont* en eſt actuellement Colonel-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Comte de *Maillebois*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance, ondés de rouge, de bleu & de

Digitized by Google

de jaune, aux Armes de M. le Dauphin, bordés de blanc & de jaune, en croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

XVII. MONTBOISSIER. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons a été levé en 1610. ſous Henri IV. par *Caſtel Bayar*, qui en a été le prémier Colonel. Il a été *Montauſier*, *Cruſſol*, *d'Antin*, *Gondrin* en 1702. en 1704. la *Gervaiſée*. M. le Duc *d'Antin* en a été Colonel depuis 1734. juſqu'en 1745. qu'il paſſa à la tête du Régiment de Picardie, & fut remplacé dans celui-ci par M. le Chevalier de *Montboiſſier*.

L'uniforme eſt habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance aurores, & verts par oppoſition, & croix blanches.

XVIII. TOURAINE. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, fut levé ſous Louis XIII. par *Timoleon de Congreſſans*, Baron du Pleſſis-Joigny, en 1625. Il fut reformé en 1626. & formé de nouveau par le même prémier Colonel, & les dix mêmes Capitaines en 1627. Le Baron de *S. Offange*, prémier Capitaine, lors de ſa création en 1625. en fut Meſtre-de-Camp en 1634. tué en 1635. dans la Valteline. M. de la *Freſeliere* le remplaça. Celui-ci le fut par M. *d'Amboiſe* en 1639. M. de *Carcado* lui ſuccéda en 1650. ſous Louis XIV. Il a été *Chambellan* en 1654. *Montaigu* & la *Freſeliere* freres, juſqu'en 1657. que ce Régiment a pris le nom de la Province de Touraine. M. le Prince de *Tingry* ſuccéda en 1738. à M. le Duc de *Luxembourg* qui étoit Colonel de ce Régiment avant lui. M. le Duc *d'Olonne* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, poches en long, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les huit d'ordonnance aurores, verts, bleus & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

XIX. ANJOU. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1604. ſous Henri IV. par M. de *Nemond*, Gentilhomme Lorrain. Il a été *Duras*. Louis XIV. le donna à M. le Comte de *Roſan*, troiſiéme frere de M. de *Duras*. Il fut tué en Candie à la tête de ce Régiment en 1669. Louis XIV. le donna enſuite à Philippe de France, Duc d'Anjou, & pour en former le Régiment d'Anjou, il détacha dix Compagnies des anciens Régimens qui furent incorporées dans celui de *Roſan*. Le Roi en eſt le Colonel. M. de *Rochechouard-Fodoas*, Colonel-Lieutenant a ſuccedé à M. le Marquis *d'Armentiéres*, & a été remplacé à ſon tour, en 1745. par le Chevalier de *Rochechouart*, ci-devant Colonel du Régiment de Beauce.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc : les cinq d'ordonnance ſont à deux quarrés, ondés aurore & rouges, & deux autres rouges & bleus, bordure à carreaux rouges, bleus & aurores, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévoté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XX. D'EU. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé ſous Henri IV. en 1604. par M. de *Lemond*, Gentilhomme Lorrain. Sous Louis XIII. en 1633. il a été *Turenne*. Du *Maine* ſous Louis XIV. depuis 1675. juſqu'en 1696. M. le Comte *d'Eu* Lieutenant Général en eſt aujourd'hui Colonel, & M. le Comte de *Caſtellane*, Colonel-Lieutenant ayant ſuccedé au Marquis de *Chambounas*.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance ſont jaunes & rouges, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévoté ou

Digitized by Google

grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds à trois ſur la manche & trois ſur la poche, paremens bleus, poches en travers, & chapeau bordé d'or.

XXI. CUSTINES. Le Prince de *Phalsbourg*, prémier Colonel de ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, l'emmena en France ſous Henri IV. en 1596. Il avoit la paye etrangere, & paremens verts, qu'il a gardés juſqu'en 1687. Sous Louis XIV. il a été long-tems *Nettancourt*, enſuite *Dampierre*, pere & fils en ont été Colonels. Il eſt devenu *Humieres*, enſuite *Charoſt*. Depuis 1712. juſqu'en 1734. il a été *Saillans-d'Eſtaing*. M. le Comte de *Noailles* en a été Colonel depuis 1734. juſqu'en 1744. que M. de *Cuſtine* lui a ſuccedé.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, poches en écuſſon à 7. boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance tous verts, avec une lozange blanche dans chaque quarré, & croix blanches.

XXII. MONTMORIN. Quand ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé, il étoit Liégeois. M. de la *Bloquerie* en 1640. ſous Louis XIII. en fut le prémier Colonel. Les autres Colonels ont été Meſſieurs de *Gramont*, *Louvigny*, *Guiche*, *Coaquin*, *Tourville*, *Meuſe* pere en 1705. *Choiſeul-Meuſe*, fils en 1734. *Montmorin* depuis 1738. juſqu'en 1745. que M. de *Saint-Herem* fils du précédent, ci-devant Capitaine dans le même Régiment, en eſt Colonel.

L'uniforme eſt un habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, poches en long, ouvertes de deux pattes à chaque côté, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts & violets, par oppoſition & croix blanches.

XXIII. SEGUR. Henri IV. créa ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, des Bandes du Perche, au château des Marches en Savoye, au nom de *Graville*, prémier Colonel en 1595. Il fut *Grancey* en 1599. juſqu'en 1707, qu'il ſe nomma la *Chenelay*, puis *Souvré* en 1730. La famille de *Grancey*, qui eſt éteinte, a gardé ce Régiment cent huit ans, de pere en fils, dont deux ont été Maréchaux de France. M. le Marquis de *Souvré* à eu pour ſucceſſeur M. le Duc de *Lauragais*. M. le Marquis de *Segur* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à queuë, poches en travers, façonnées & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance noirs & rouges, par oppoſition & croix blanches.

XXIV. LA REINE. Louis XIV. donna le nom de la *Reine* au Régiment *d'Uxelles*, qui avoit été créé en 1635. ſous Louis XIII. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, a eu pour peémier Colonel M. de *Rubempré*. Six Compagnies du Régiment de Limoiſin & autant de celui de Mazarin y furent incorporées en 1661. La Reine en eſt Colonel depuis 1725. M. *Gouy d'Arcy* en eſt aujourd'hui Colonel-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Chevalier de *Teſſé*.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts & noirs, par oppoſition, les croix blanches, ſemées de fleurs de lys d'or, avec quatre couronnes au milieu. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, façonnés, & chapeau bordé d'argent.

XXV. LI-

Digitized by Google

XXV. LIMOISIN. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, porta à ſa création en 1622. ſous Louis XIII. le nom de ſon prémier Colonel qui étoit *Calviſſon*. Il le donna à M. de *Montpezat* ſon neveu, qui le remit à ſon fils, tué au ſiége de Luxembourg. M. le Marquis de *Boutigneux* en fut Colonel & ſous lui en 1684. il prit le nom de *Limoiſin*. Il fut donné enſuite à M. le Marquis de *Givry*; & en 1706. M. de *Philippes* en fut Colonel juſqu'en 1734. que M. le Duc de *Nivernois* lui ſuccéda. M. le Prince de *Robec* en eſt Colonel aujourd'hui.

L'uniforme eſt gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre doubles & plats. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts, rouges & aurores dans chaque quarré, par oppoſition, & croix blanches.

XXVI. ROYAL DES VAISSEAUX. Louis XIV. a donné à ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, le nom de *Royal des Vaiſſeaux* & s'en fit Colonel. Il fut créé en 1635. ſous Louis XIII. & s'appelloit *Foix*. Il porta le nom du Duc de *Candale*, qui en fut Colonel depuis 1649. juſqu'en 1659. Sous ce Colonel, il fut augmenté de pluſieurs Compagnies. Il s'appella enſuite *Vaiſſeau Mazarin*, du nom du Cardinal, qui s'en fit Colonel. Après la mort de ce Miniſtre, arrivée en 1661. il s'appella *Vaiſſeau Provence*. M. le *Bret* en a été le prémier Colonel-Lieutenant en 1659. enſuite le Marquis de *Candeleux*, tué au ſiége d'Oberkric. M. le Comte de *Mailly*, le Marquis de *Nevet*, le Marquis *d'Entragues*, tué à Cremone en 1702. le Marquis de *Montendre*, tué à la bataille de Luzara en 1702. le Marquis de *Guerchy*, *Colande*, & le Chevalier de *Marcieu*, ont été Colonels Lieutenans de ce Régiment; M. le Comte de *Guerchy* l'a été depuis 1734. juſqu'en 1745, qu'il eût pour ſucceſſeur M. le Chevalier *d'Aubeterre*.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance jaunes, verts, rouges & noirs, par oppoſition, des croix blanches, ſemées de fleurs de lys d'or & un Vaiſſeau en or, au milieu de chaque croix. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens bleus de roi, poches en long, veſte rouge, boutons de cuivre plats à queuë, & chapeau bordé d'or.

XXVII. ORLEANS. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé ſous la minorité de Louis XIV. en 1645. pour Monſieur, Duc d'Orléans, frere unique du Roi. Il s'appella alors *Anjou*, & M. le Marquis *d'Annefy* en fut le prémier Colonel-Lieutenant, enſuite M. le Marquis *d'Aubijoux*, M. le Comte de *Bailleul* juſqu'en 1697. M. le Marquis de *Brancas* en 1697. M. le Marquis de *Villemeneux* en 1706. le Marquis de *Juigné* en 1722. tué à la bataille de Guaſtalla le 19. Septembre 1734. M. le Comte de *Clermont Gallerande* en 1734. M. *Balleroy* en eſt aujourd'hui Colonel-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Comte de *Boudeilles*, & M. le Duc d'Orleans, Colonel depuis 1723.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, quatre ſur chaque manche, quatre ſur chaque poche & chapeau bordé d'un large galon d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les 5. d'ordonnance bleus & feuilles mortes par oppoſition & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

XXVIII. LA COURONNE. Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Marie-Anne d'Autriche en 1643. ſous la minorité de Louis XIV. elle lui donna le nom d'*Artois*. M. le Duc de *Vitri* en fût le prémier Colonel juſqu'en 1666. enſuite le Marquis de *Genlis*. Au ſiége de Maſtrick en 1673. le Roi con-

Digitized by Google

content de ſes ſervices, l'honora du titre de la *Couronne*. Meſſieurs de *Gentis*, quatre freres en ont été ſucceſſivement Colonels - Lieutenans, juſqu'en 1693. Le Marquis de *Saint-André* l'a été juſqu'en 1698. le Marquis de *Polaſtron*, tué à Almanza juſqu'en 1707. le Chevalier de *Teſſé* juſqu'en 1712. le Comte de *Polaſtron* juſqu'en 1734. Le Duc de *Charot* tué en 1735. près de Tréves, a été ſuccedé par M. le Duc *d'Havré*. En 1745. M. le Marquis de *Polaſtron* paſſa à la tête de ce Regiment de celui de Bretagne dont il avoit été Colonel précédemment.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus, avec la couronne de France en or, au milieu de chaque croix blanche. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain tournés, & chapeau bordé d'argent.

XXIX. BRETAGNE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1644. ſous la minorité de Louis XIV. M. de *Caſtelneau* en fut le prémier Colonel, enſuite M. le Maréchal *d'Hocquincourt*. Il a eu le nom de la Province de Bretagne en 1658. M. le Marquis de *Crillon* en a été Colonel depuis 1738. juſqu'en 1745. auquel a ſuccedé M. le Marquis de *Renel*, & aujourd'hui M. de *Clermont d'Amboiſe* en eſt Colonel.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, avec les armes de Bretagne en or, & cette deviſe, *Potius mori, quam vinci*. Les deux d'ordonnance ſont aurores & noirs par oppoſition, & croix blanches, ſemées d'hermines noires. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort larges & tournés, poches en long, manches en botte, & chapeau bordé d'or.

XXX. GARDES LORRAINES, autrefois PERCHE. Le Prince Thomas de Savoye, créa en Piémont ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, pour le Prince de *Carignan* ſon fils. Il le forma de ſes Gardes en 1643. & lui donna le nom de *Carignan*. Il ſervit en Piémont & dans l'Armée du Prince Thomas en 1645. à la Bataille de Mora & au ſiége de Vigevano : Le Baron de Laval d'Iſſere y fut tué. En 1649. ou environ, ce Régiment paſſa en France ; il y ſervit en 1653. il reſervit en Italie juſqu'à la paix des Pyrenées en 1659. Le Prince de *Carignan* le ramena en France, & le Duc de Savoye en fit préſent à Louis XIV, qui le conſerva à la paix, ſur le pied de Régiment étranger. En 1666. il paſſa en Canada, avec le Régiment de *Balthazar*, Suiſſe. M. de *Balthazar* y paſſa & y mourut. M. de *Salliere*, Capitaine de ce Régiment en fut Colonel, & l'appella *Salliere*. Pour M. le Prince de Carignan, il ne paſſa point en Canada. Ces deux Régimens y reſterent cinq ou ſix ans, au bout deſquels ils revinrent en France avec les Drapeaux, & les deux Compagnies Colonelles ſeulement, compoſées de ſoixante hommes chacune. Le reſte des Soldats de ce Régiment eurent ordre de reſter & de s'établir dans le Canada. Le Régiment de *Carignan* avoit le rang bien avant celui de Bathazar, depuis *Salliere*. Il fut rétabli en 1671. mais à 16. Compagnies ſur le pied François. Pour celui de *Salliere*, il ne fut point rétabli, mais ſa Compagnie Colonelle fut incorporée avec ſon Drapeau blanc à la ſuite de la Colonelle de Carignan. M. le Comte de *Soiſſons*, fils du Prince de Carignan, eut ce Régiment appellé Soiſſons. Il le vendit en 1691. au Marquis de *Lignerac*.

Ce fut dans ce tems que le Roi lui donna le nom de la Province du *Perche*. M. de *Cotteron*, tué devant Turin en 1705. en fut Colonel en 1704.

Digitized by Google

1704. M. de *Ceberet*, Colonel de Poitou, eut ce Régiment trois mois après. M. le Marquis de *Rieux* en fut Colonel en 1718. M. le Marquis de *Livry* en 1738. Le Drapeau blanc de *Salliere* a resté au Régiment de Perche jusqu'en 1720. Il fut supprimé, & la Compagnie mise sur le pied ordinaire des Compagnies, suivant le rang de son Capitaine.

Le Drapeau de la Colonelle étoit blanc, les deux d'ordonnance rouges & bleus, par opposition, & croix blanches. L'uniforme étoit habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, poches en long, & chapeau bordé d'argent.

Par une Ordonnance du 20. Mars 1744. le Régiment du *Perche* a été uni au Régiment des Gardes Lorraines pour former le prémier Bataillon de ce Régiment, dont il a pris le nom, en conservant cependant le rang qu'il avoit dans l'Infanterie. M. le Prince de *Beauveau* remplaça M. le Marquis de *Livry* la même année.

L'uniforme de ce Régiment est, depuis ce changement, habit jaune comme le reste de la Maison du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Il a deux Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc & croix blanche ; l'autre d'ordonnance est dans la compagnie du Colonel en second. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, composé d'un Maréchal des Logis d'un Aumônier, d'un Chirurgien-Major, d'un Prévôt, d'un Greffier, de cinq Archers, & d'un Exécuteur de justice.

XXXI. ARTOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1610. sous Henri IV. & eut pour prémier Colonel *Beaumont-Saint-Vallier*. Il se trouva à l'expédition de Candie en 1670. Il y changea de rang sous Louis XIV. & prit celui du Régiment *Royal*. Il a eu le nom de la Province *d'Artois* en 1673. Il a eu en 1734. M. le Duc de *Lauragais* pour Colonel, puis le Marquis de *Salles*. Le Chevalier de *Brienne* l'est aujourd'hui.

L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, manches en bottes, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, par opposition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

XXXII. ROHAN. Ce Régiment est d'un Bataillon. Le Maréchal *Gassion* sous Louis XIII. en 1634. emmena en France un Régiment Suédois, composé de six Compagnies d'Infanterie, qui fut augmenté de six autres levées dans le Pays de Liége. Il en fut Colonel jusqu'en 1647. qu'il fut tué au siége de Lens. Louis XIV. donna ce Régiment à M. de *Palluau Clerambaut*. Il a été *Sourches*, *Harcourt*, *d'Humieres*, la *Chatre*, *S. Sulpice* (les deux freres en ont été Colonels) *Lonois*, *Louvigny* en 1702. *Rochechoüard* en 1734. M. le Chevalier *d'Aubeterre* en a été Colonel depuis 1743. jusqu'en 1745. que M. le Duc de *Monbazon* lui a succedé.

Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont verts par opposition & croix blanches. L'uniforme est gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, chapeau bordé d'argent.

XXXIII. ROCHE-AYMON. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé par Louis XIV. en 1651. il étoit *Vendôme*, ensuite *Berry*, *Barrois*, est redevenu *Vendôme*. Ensuite *d'Auroy* & *d'Estainville*, auquel a succedé en 1745. M. le Duc de *Roche-Aymon*.

Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance feuilles mortes, verts, bleus & violets, par opposition & croix blanches. L'uniforme en est gris-blanc, paremens

Digitized by Google

mens rouges, boutons d'étain plats & chapeau bordé d'argent.

XXXIV. LA SARRE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé ſous Louis XIV. en 1651. M. de la *Ferté Senneterre* en a été le prémier Colonel. Il a eu le nom de la *Sarre* en 1685. M. *d'Audibert de la Sarre* fut nommé Colonel de ce Régiment en 1734. M. le Chevalier de *Tombebœuf* de *Montpuillan* l'eſt depuis 1745.

Il porte habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux autres rouges & noirs, par oppoſition, & croix blanches.

XXXV. LA FERE'. Ce Régiment créé en 1651. ſous Louis XIV. & qui eſt d'un Bataillon étoit au Cardinal de Mazarin. Il a éte en pied en 1657. Le Marquis de *Bouzols* en fut nommé Colonel en 1734. M. le Marquis de *Fenelon* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges, bleus & violets, par oppoſition & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

XXXVI. ALSACE *Allemand*. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé ſous Louis XIII. en 1635. au nom de la Province *d'Alſace*. En 1661. il étoit de 20. Compagnies. Il eſt ſur le pied de Régiment étranger. M. le Comte de *Naſſau* en a été prémier Colonel. M. le Prince *Frederic des deux Ponts* Lieutenant-Général en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit bleu, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'un large galon d'argent. Il a 24. Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les 23. d'ordonnance ſont verts & bruns, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, un Tambour Major, un Auditeur, un Prévôt, un Greffier, deux Archers, un Exécuteur de Juſtice.

XXXVII. ROYAL-ROUSSILLON. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé ſous Louis XIV. en 1655. & s'appelloit *Catalan-Mazarin*. Il étoit alors compoſé de 300. hommes. Il a eu après la mort du Cardinal Mazarin le nom de la Province de Rouſſillon. Ceux qui l'ont commandé, ſont le Marquis de *Ximenes* en 1672. ſon fils aîné en 1701, tué au combat d'Oudenarde en 1708. le Marquis de *Ximenes* ſon frere, qui l'a eu juſqu'en 1729. le Comte, depuis Duc de *Biron*. Le Marquis *d'Hauſſonville* en fut nommé Colonel en 1734. M. le Marquis de *Cleron* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc & croix blanche, ſemée de fleurs de lis d'or, ainſi que les deux d'ordonnance qui ſont bleus, rouges, verts, & feuilles mortes, par oppoſition.

XXXVIII. CONDE'. Ce Regiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1661. ſous Louis XIV. pour la Maiſon de *Bourbon-Condé*. Il n'étoit alors que de ſept Compagnies. M. de *S. Nimant* en a été le prémier Colonel-Lieutenant. Le Marquis de la *Tournelle* l'a été en 1740. qui a été ſuccedé par M. de *Sabran*; M. le Comte de *Langeron-Maulevrier* l'eſt aujourd'hui, & M. le Prince de *Condé*, Colonel.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance bleus & ventre de biche, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, bou-

Digitized by Google

boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or.

XXXIX. BOURBON. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, eût à ſa création ſous Louis XIV. en 1667. le nom *d'Enguien*. Le Marquis de *Thermes* en fut le prémier Colonel-Lieutenant. Il a eu enſuite le nom de la Maiſon Royale de *Bourbon*. M. le Comte de *Charolois* en eſt Colonel depuis 1710. M. le Vicomte de la *Tour du Pin* de la *Charée*, Colonel-Lieutenant depuis 1740.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance bleus, rouges, feuilles mortes & noirs par oppoſition. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, unis, doubles poches en long, à neuf boutons, & chapeau bordé d'argent.

XL. BEAUVOISIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1667. ſous Louis XIV. par le Comte de *Sainte Maure*, au nom de la Province de Beauvoiſis. Il en fut prémier Colonel. Le Comte de la *Vauguion* en a été Colonel depuis 1732. juſqu'en 1745. que M. de *Lujeac* Exemt des Gardes du Corps le remplaça.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & aurores, par oppoſition & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons d'étain, doubles poches en long, ſix boutons à chaque patte, & chapeau bordé d'argent.

XLI. ROUERGUE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1667. pour le Comte de *Montperoux*, qui en fut le prémier Colonel. En 1671. il eut le nom de la Province de Rouergue. Les Colonels ont été le Comte de *Malauſe-Bourbon*, le Marquis de *Cavillac*, de *Rigaulet*, le Comte de *Guitaut*, le Marquis de *Montrevel* ſon frere, juſqu'en 1735. M. le Comte *d'Eſtaing* en eſt aujourd'hui Colonel, ayant ſuccedé au Marquis de *Berville*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, colet rouge, paremens rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre tournés, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts : une lozange rouge, au milieu des quarrés, & croix blanches.

XLII. BOURGOGNE. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, a été créé au nom de la Province de Bourgogne, par Louis XIV. en 1668. Le Comte de *Rouſſillon* en a été le prémier Colonel. Le Marquis de *Chamilly* en 1669. depuis Maréchal de France. Le Comte de *Chamilly* en 1678. Le Marquis de *Dreux* en 1698. Le Marquis de *Soyaçour* en 1704. Le Marquis de *Feuquieres* en 1724. Le Marquis *d'Herouville* en 1728. Le Comte *d'Herouville de Claye* ſon fils lui ſuccéda, & en 1745. ce Régiment paſſa à M. le Chevalier *d'Herouville* frere du précédent. Ce Régiment fait priſonnier de guerre à Egra en 1743. n'étoit que d'un Bataillon. Le Roi en 1744. a permis qu'on en levât un ſecond.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs lis d'or, & croix de Bourgogne blanches. Les cinq d'ordonnance ſont blancs, ſemés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne en travers. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, façonnés ſur bois, poches en travers & chapeau bordé d'or.

XLIII. ROIAL MARINE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1669. & formé des Compagnies franches de la Marine. Il fut deſtiné à ſervir ſur mer. En conſéquence ſes Capitaines pouvoient quitter leurs Compagnies, pour ſervir en qualité de Lieutenans

Digitized by Google

nans de Vaiſſeaux. Ce que pluſieurs firent. Ce Régiment a auſſi ſervi par détachement ſur les Vaiſſeaux. Depuis il a été fixé à ſervir ſur terre. M. le Marquis de *Lavardin* en a été le prémier Colonel. M. le Comte de *Lorge* en a été Colonel-Lieutenant depuis 1734. auquel a ſuccedé en 1745. M. le Chevalier de *Dreux*, ci-devant Colonel du Régiment de Guienne.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix blanches & ſemées de fleurs de lis d'or, les deux d'ordonnance ſont bleus & aurores, & croix blanches, ſemées de fleurs de lis d'or.

XLIV. VERMANDOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1670. ſous Louis XIV. Il le nomma *l'Amiral*, pour ſervir ſur mer. M. le Chevalier de *Teſſé* en étoit Colonel en 1740. M. le Marquis de *Rougé* l'eſt aujourd'hui.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance, jaunes, rouges, verts & violets, par oppoſition. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XLV. SAXE *Allemand*. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1670. ſous Louis XIV. *Ferdinand de Furſtemberg* en fut le prémier Colonel Allemand. Le Cardinal le donna au Roi, lorſqu'il vint en France. Il a été *Spare*, *Greder*, Allemans, M. le Maréchal de Saxe en eſt Colonel depuis 1720.

L'uniforme eſt habit & petit collet bleu, doublure, paremens, veſte & culotte jaunes, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, avec un ſoleil éclairant un monde, & ces mots: *Nec pluribus impar*. Les 15. d'ordonnance ſont bleus. Ils ont trois fleurs de lis d'or, couronnées, deux palmes d'or au milieu de chacun; une petite bordure blanche, une grande par carreaux verts, blancs & rouges autour. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

XLVI. ROIAL-ARTILLERIE. Louis XIV. pour la garde de l'Artillerie créa ce Régiment ſous le nom de *Fuſiliers*, en 1670. Il lui donna le titre de *Royal-Artillerie* en 1673. M. le Duc du *Maine*, prémier Lieutenant-Général, en a été le prémier Colonel-Lieutenant, commandant en chef depuis 1670. juſqu'en 1736. Le Roi en eſt Colonel, & M. le Comte *d'Eu*, Lieutenant-Général, Colonel-Lieutenant, commandant en chef.

L'uniforme eſt habit bleu, doublure, paremens, veſte, culotte & bas rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre ronds dorés, chapeau bordé d'or, & cocarde noire. Ce Régiment eſt de cinq Bataillons, de huit Compagnies chacun. Il y a cinq Lieutenants-Colonels, cinq Aides-Majors, quarante Capitaines, quarante Capitaines en ſecond, quarante prémiers Lieutenans, quarante Lieutenans en ſecond, & quatre-vingt Soulieutenans.

Les Compagnies, ſuivant l'Ordonnance du Roi de 1737. ſont de ſoixante-dix hommes, dont il y a deux Cadets, quatre Sergens, quatre Caporaux, quatre Anſpeſſades, dix-huit Sapeurs, autant de Canoniers & de Bombardiers, deux Tambours, neuf Apprentis, & vingt-ſept Fuſiliers. Ce Régiment a quinze Drapeaux, trois par Bataillon, dont cinq ſont Drapeaux blancs Colonels & croix blanches, ſemés de fleurs de lis d'or. Les dix Drapeaux d'ordonnance ſont aurores & verts, tafetas changeant & aurores & rouges, de même par oppoſition, dans les quarrés des Drapeaux. Ce Régi-

Digitized by Google

Régiment, dans chacun de ſes cinq Bataillons, a un Aumônier, & un Chirurgien-Major.

Il y a cinq Compagnies de Mineurs, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie de Mineurs a pour Officiers un Capitaine, un prémier Lieutenant, & deux Soulieutenans. Elles ſont compoſées de cinquante hommes, compris trois Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades, deux Cadets. Le reſte conſiſte en ſeize Mineurs, douze Apprentis, & un Tambour.

Il y a auſſi cinq Commpagnies d'Ouvriers, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie d'Ouvriers a un Capitaine, un Lieutenant, un ſecond Lieutenant, quarante hommes, dont trois Maîtres Ouvriers, neuf autres, huit Apprentis, & un Tambour.

XLVII. ROIAL-ITALIEN. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1671 partie en Italie, partie en Piémont, au nombre de quatre mille hommes, par M. *Magalotti*, qui en fut prémier Colonel-Lieutenant. Les autres ont été le Comte *d'Albergotti*, le Marquis *d'Albergotti* ſon neveu, le Marquis de *Monti* juſqu'en 1738. le Prince de *Carignan* juſqu'en 1740. le Marquis de *Monti*, l'eſt aujourd'hui.

L'unifocme eſt habit gris-brun à la Pruſſienne, colet, veſte, culotte, & manches fenduës, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il y a trois Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanche, ſemée de fleurs de lis d'or, ainſi qu'aux croix des deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & bruns dans chaque quarré par oppoſition. Ce Régiment a un Aumônier, un Interprête, un Maréchal des Logis, & Prévôté, ou grand Etat-Major.

XLVIII. BETTENS, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé ſous Louis XIV. en 1671. Il étoit *Kerlac* à ſa création, *Manuel*, en 1695. *Villars-Chandieu*, en 1700. *May*, en 1728. M. de *Bettens*, Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1739.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats juſqu'à la poche, qui eſt en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Les Sergens portent l'habit rouge, veſte, & les paremens bleus bordés d'argent. Il y a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance à flammes rouges, jaunes & bleues, par oppoſition, & croix blanches. Suivant l'Ordonnance du Roi en 1737. il eſt de deux Bataillons, & dans chacune des huit Compagnies il y a un Chirurgien, un Frater & un Prévôt. Dans les Compagnies où les Capitaines ne ſervent point aux Corps, il doit y avoir deux Lieutenans, au lieu d'un. C'eſt de même dans les Régimens Suiſſes ci-après.

XLIX. SCEDORFF, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. ſous Louis XIV. ſous le nom de *vieux Stoppa*. Il a été *Brendlé* en 1710. Depuis 1738. M. de *Scedorff*, Maréchal de Camp, en eſt Colonel.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, façonnés d'une roſette juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, avec des croix blanches, où ſont pour deviſe ces mots en or: *Auxilium noſtrum à Domino*. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes

Digitized by Google

bleues, rouges & blanches par oppoſition, & croix blanches.

L. MONNIN, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. Il étoit *Salis, Lorlier, Reinold, Caſtellas, & Bettens* en 1722. M. de *Monnin* Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1739.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats, poches en travers à cinq boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix & flammes blanches: les ſept d'ordonnance ſont à flammes jaunes & noires, par oppoſition.

LI. VIGIER, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. M. de *Chiffre* a été ſon prémier Colonel. Il a depuis porté le nom *d'Heſſy*; après il a été *Bourguy*, & en 1737. *Tſchoudy*. M. de *Vigier* Maréchal de Camp en eſt Colonel depuis 1740.

L'uniforme eſt un habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, avec bordure autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanches, avec une Annonciation au milieu. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes bleuës, jaunes & blanches, par oppoſition, & croix blanches.

LII. LANGUEDOC. Ce Régiment, créé au nom de la Province de Languedoc en 1672. ſous Louis XIV. & qui eſt d'un Bataillon, fut tiré du Régiment Catalan-Mazarin, dit depuis Royal-Rouſſillon. M. le Comte de *Duglas* en eſt Colonel depuis 1738.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paramens bleus, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance violets & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches.

LIII. TALARU. Ce Régiment fut levé en 1673. ſous Louis XIV. pour le Marquis *d'Huxelles*, qui fut ſon prémier Colonel. Les autres ont été du *Pleſſis-Belliere*, *Montſoreau*, *Vaudreuil*, le Chevalier de *Sourches*, *Saint-Simon* en 1718. le Marquis de *Puyguion* en 1734. auquel a ſuccedé le Chevalier de *Broglie*. M. le Marquis de *Talaru* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, manches ouvertes, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans deux quarrés, & rouges & violets aux deux autres.

LIV. MEDOC. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1673. ſous Louis XIV. par M. le Marquis de *Saint-Gentes*, qui en fut le prémier Colonel. Les autres ont été de la *Motte*, le Maréchal de *Navailles*, de *Montaud* ſon fils, *d'Hamilton*, de *Jargey*, qui eut le bras caſſé au Siége de Philisbourg. Juſques-là il a porte le nom de ſes Colonels. Il a eu celui de la Province de Medoc, ſous M. de *Montendre* de la *Rochefoucaud*. Meſſieurs de *Chammillard*, de *Vilennes*, & le Duc de *Gruſſol*, en ont été Colonels juſqu'en 1729. M. le Comte de *Lannion* l'a été depuis 1739. auquel a ſuccedé en 1745. M. de *Brehant*, Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoiſes.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent.

LV. BONNAC. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. ſous Louis XIV. par le Maréchal *d'Albert*, qui en fut le prémier

Digitized by Google

mier Colonel. Il a été deux fois *Gandelus*, enſuite *Clairambault*, *Mirabeau*, *Genſac* en 1711. *Duras* en 1734. & M. le Marquis de *Bonnac* en eſt aujourd'hui Colonel.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, jaunes, verts & noirs, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre larges & plats, & chapeau bordé d'or.

LVI. GENSAC. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1674. par M. le Marquis de *Caſtre*, Commandant en Languedoc. Il en fut le prémier Colonel. Enſuite Meſſieurs de *Morangis*, le Duc de *Louvigny-Grammont* en 1705. de *Bacqueville* en 1711. le Duc de la *Trimouille* en 1728. le Marquis de *Teſſé* en 1731. & *Senneterre* en 1734. de *Chaillou* en 1739. le Marquis de *Segur* juſqu'en 1745. auquel a ſuccedé M. de *Genſac*, Capitaine des Grenadiers dans le Régiment de *Bonnac*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, les poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & noirs, par oppoſition, & croix blanches.

LVII. ROIAL-COMTOIS. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marquis de *Liſtenois*, qui en fut le prémier Colonel. Il eut en 1685. le nom de *Royal-Comtois*. M. le Marquis de *Froulay* fils en a été Colonel-Lieutenant juſqu'en 1745. qu'il eſt pour ſucceſſeur M. de la *Faye*, lequel ayant été tué en Italie M. le Marquis de *Roquepine* lui a ſuccedé.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne blanches en travers. Les deux d'ordonnance ſont aurores, ſemés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne rouges en travers. Il a Prévoté, ou grand Etat-Major.

LVIII. TRAINEL. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Maréchal de *Schombert*, qui en fut le prémier Colonel. *Schombert* le fils en a été enſuite Colonel. Les autres ont été, *Larrey*, *Blinville*, *Maulevrier* freres, du *Fort* le Normand, *Lionne* & *Monconſeil*. M. le Marquis de *Trainel* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont à quarrés blancs & à quarrés rouges & verts, par oppoſition, & croix blanches.

LIX. PROVENCE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Comte de *Grignan*, qui commandoit en Provence, pour paſſer à Meſſine. Il étoit alors de vingt-une Compagnies. M. le Vicomte *d'Aubeterre* en fut nommé Colonel en 1734. M. de *Sarsfeld* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance ſont rouges & noirs dans les quarrés, avec une lozange au milieu de chacun, & noirs & rouges par oppoſition, & croix blanches.

LX. WITTEMER, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1674. ſous Louis XIV. Il a été *Greder*, Pere & Fils, juſqu'en 1714. M. de *Wittemer* Maréchal de Camp en eſt Colonel depuis 1734.

Digitized by Google

L'uniforme de ce Régiment eſt rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain le long de l'habit, poches en long, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les ſept d'ordonnance à flammes jaunes & violettes, & croix blanches, avec bordures blanches & violettes autour des Drapeaux.

LXI. LA-COUR-AU-CHANTRE, Suiſſe. Ce Régiment a été levé en 1677. par le jeune *Stoppa* ou *Stoup*, qui en a été le prémier Colonel. Il eſt de deux Bataillons. Il a été *Surbeck* & *d'Hemel*, enſuite *Beſenvald*, en 1729. M. de la *Cour-au-Chantre* Brigadier en eſt Colonel depuis 1738.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain bordés autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes blanches, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance ont des croix blanches, & ſont ondés de flammes bleues & jaunes, par oppoſition.

LXII. LAVAL. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé par le Maréchal de *Vivonne* en 1676. en Sicile. Il en fut prémier Colonel. Il a été *Thyanges* en 1688. *Mortemart* en 1702. *Laval* en 1712. *Tonnay-Charante* en 1729. *Mortemart* en 1731. M. le Marquis de *Laval* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & d'étain jaunes & blancs par intervalle, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont ondés de rouge, & dans les quatre quarrés il y a des fonds blancs & des croix blanches.

LXIII. ROHAN-ROCHEFORT. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1677. par M. de *Piettemont*, qui en fut le prémier Colonel. Il fut tué la même année à la Bataille de Caſſel. Il a été *Famechon*, *Iſenghien* Flamand, en 1697. *Mailly* Vallon, en 1717. *Gontaut-Biron* en 1735. M. le Prince de *Rohan-Rochefort* en eſt Colonel aujourd'hui.

LXIV. NICE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1678. par M. de *Saint-Laurent*, qui en fut le prémier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois & Chablais, que le Duc de Savoie avoit donnés au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de *Saint-Laurent*. Il a pris celui de *Nice* en 1687. Le Marquis de *Serraro*, fils de M. de *Saint-Laurent*, en a été Colonel en 1706. le Marquis de *Serraro* ſon ſecond fils, en 1716. & le Marquis de *Serraro* ſon troiſiéme, en 1721. juſqu'en 1724. M. le Marquis de la *Queuille de Chateaugay* en eſt aujourd'hui Colonel, ayant ſuccedé à M. le Marquis *d'Anlezy*.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnances rouges, traverſés en ondes bleues dans les quarrés, & bordures bleues aux croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

LXV. LA MARCK, *Allemand*. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon fut levé en 1680. au nom de M. le Comte de *Konigsmarck*. Le Comte *Ferdinand de Furſtenberg* lui ſucceda en 1682. Le Comte de la *Marck* pere en a été Colonel depuis 1697. juſqu'en 1719. que M. le Comte de la *Marck* fils, Lieutenant-Géneral, le remplaça.

L'uniforme eſt habit, colet & veſte bleus, paremens & doublure jaune, culote & bas blancs, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent.

Digitized by Google

gent. Il a Prévôte ou Grand Etat-Major.

LXVI. PENTHIEVRE. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1684. pour M. le Comte de *Toulouſe*, qui en a été Colonel juſqu'en 1737. M. le Duc de *Penthievre* ſon fils, grand Amiral, lui a ſuccédé. Le prémier Colonel-Lieutenant a été de M. de *Sarville*, en 1684. M. de *Gadrieux*, M. *d'Hautefort*, M. *d'O*, le Vicomte de *Coëtlogon* en 1734. auquel a ſuccedé en 1745. M. de *S. Pern.*

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons d'étain plats, avec moulure, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, & des croix blanches, avec quatre ancres aux branches. Aux cinq Drapeaux d'ordonnance il y a auſſi des croix blanches, ils ſont verts & feuilles mortes par oppoſition, avec les traverſes de même couleur dans chaque quarré des Drapeaux. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

LXVII. GUIENNE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province de Guienne. Le Comte de *Blanzac* en a été le prémier Colonel, le Comte *d'Arling* en 1702. le Marquis de *Brezé* en 1718. juſqu'en 1738. Le Chevalier de *Dreux* auquel a ſuccedé M. de *Puiſigneux* en 1745. M. le Comte de *Laval-Montmorency* en eſt Colonel aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, poches en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, par oppoſition, & croix blanches.

LXVIII. LORRAINE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de ce Duché Souverain. M. *d'Hocquincourt* en a été le prémier Colonel. M. de *Montbarrey* l'a été depuis 1734. juſqu'en 1745. que M. de *Caux*, Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie a ſuccedé.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre à trois ſur la manche, & trois ſur la poche qui eſt en travers, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance verts & gris de lin, par oppoſition, & croix blanches.

LXIX. FLANDRES. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de Flandres. M. de *Sens* en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier de *Montmorency* le fut en 1739. M. le Comte de *Choiſeul-Beaupré* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons moitié de cuivre & moitié d'étain; un blanc & un jaune, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & jaunes, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXX. BERRY. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Berry en 1684. M. de *Goësbriant* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de *Molac-Carcado* l'étoit en 1735. M. de *Contades* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre tournés, doubles poches en long à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance ſont violets & iſabelles, rayés par oppoſition, & croix blanches.

LXXI. BEARN. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bearn*. M. de *Montchevreuil* en fut le prémier Colonel. M. le Marquis de *Valence* l'étoit en 1734. M. le

Digitized by Google

Chevalier de *Timbrune* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, trois ſur chaque manche, trois ſur chaque poche en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

LXXII. HAYNAULT. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Haynault*. M. de *Pompone* en a été prémier Colonel. M. le Marquis de *Cuſtine* Colonel du Régiment, ci-devant *Noailles* en étoit Colonel. M. le Chevalier de *Crani*, mort des bleſſures reçuës en 1745. à la Bataille de Fontenoy l'étoit depuis l'année précédente. Il a eu pour ſucceſſeur M. le Comte *d'Aſter*, ſecond fils de feu M. le Duc de *Grammont*. M. le Marquis de *Sablé* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & aurores, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXIII. BOULONNOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Vibraye* en a été le prémier Colonel. M. *Damas* Comte de *Ruffey* l'étoit en 1736. M. le Comte de *Choiſeul* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, paremens & veſte bleus, boutons de cuivre ronds, poches en écuſſon à ſix boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont verts, les quatre traverſes violettes & iſabelles, par oppoſition, avec des croix blanches.

LXXIV. ANGOUMOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut formé ſous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province d'*Angoumois*. Il avoit été auparavant le Bataillon du Régiment de *Champagne*. M. de *Belleſonds* en a été le prémier Colonel, enſuite M. de *Thouy*, M. de *Luc* à la paix de *Riſwichk*, qui le vendit en 1702. à M. le Marquis du *Pleſſis-Bellierre*. M. de *Puymorand* eut ce Régiment en 1707. M. de *Gaaſtanſcoure* en 1705. M. le Marquis de *Rocoſel*. M. le Duc de *Fleury* en 1734. M. le Comte de *Rupelmonde*. M. le Comte de *Vaux* Brigadier, en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores & violets, dentelés, par oppoſition, & croix blanches.

LXXV. PERIGORD. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Perigord*. M. de *Chamarande* en a été le prémier Colonel, M. de *Chemerault* en 1693. M. de *Lambert* en 1696. M. de *Boiſſet* en 1709. M. de la *Luzerne* en 1711. Le Chevalier de la *Luzerne*, & le Marquis de *Mailly* en ont été ſucceſſivement Colonels. En 1746. M. *d'Imecourt* a ſuccedé à M. le Marquis de *Mailly*. M. le Marquis de *Molac* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans le milieu des quarrés, le reſte rouge, jaune, vert & rouge changeant, par oppoſition, & croix blanches.

LXXVI. SAINTONGE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Xaintonge*. M. le

Camus

Digitized by Google

Camus en a été le prémier Colonel. M. de la *Grandville* en eſt aujourd'hui Colonel, ayant ſuccedé à M. le Duc *d'Olonne*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, verts & rouges, dans les quarrés par oppoſition, & croix blanches.

LXXVII. BIGORRE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Bigorre*. M. le Chevalier *Pelſt* en a été le prémier Colonel, M. le *Seuil* en 1703. M. le Marquis de *Lenebron* en 1708. M. le Marquis de *Maupeou* en 1719. M. le Chevalier de *Maupeou* en eſt Colonel depuis 1740.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, manches coupées, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, jaunes & verts par bandes, & par oppoſition, les croix en ſont blanches.

LXXVIII. FOREST. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Forez*. M. de *Chemerault* en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier *Choiſeul-Meuſe* l'étoit en 1738. M. le Chevalier de *Maupeou* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores. Ils ont quatre traverſes noires dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXIX. TOURNAISIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Brouilly* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de la *Chetardie* l'a été depuis 1734. auquel a ſuccedé en 1745. M. le Marquis de *Caſteia*, Lieutenant dans le Régiment du Roi Infanterie. M. de *Curſay* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, manches en bottes, petits boutons ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes par bandes dans les quarrés oppoſés, & les croix blanches.

LXXX. CAMBRESIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été formé du troiſiéme Bataillon du Régiment de Piémont en 1684. au nom de la Province de *Cambreſis*. M. le Marquis de *Chateau-Renault* en a été le prémier Colonel, les autres ont été M. le Comte *Montbrun*: M. le Marquis de *Prelle* tué à la tête de ce Régiment à la ſurpriſe de Cremone en 1702. M. le Marquis *d'Arville* en 1708. M. le Comte de *Ponts-Chavigny* en 1732. M. le Marquis de la *Châtre* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc: les deux d'ordonnance rouges, verts, jaunes dans les quatre quarrés par oppoſition, & les croix blanches.

LXXXI. FOIX. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Foix*. M. de *Blainville* en a été le prémier Colonel. Le Marquis de *Boudeville* l'a été depuis 1734. & a été ſuccedé en 1745. par M. le Chevalier de *Grollier*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, colet & paremens rouges, poches en travers, la pate bordée d'une languette rouge, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts,

Digitized by Google

& iſabelles, en triangles, par oppoſition, avec des croix blanches.

LXXXII. BRESSE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Breſſe*. M. le Comte de *Carcado* l'aîné en a été prémier Colonel. Le Marquis de *Carcado* l'a été depuis 1733. auquel a ſuccedé M. le Comte de *Carcado* frere du précédent.

L'uniforme eſt habit & petit collet gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & jaunes, par bandes dans les quarrés, & par oppoſition avec des croix blanches.

LXXXIII. LA MARCHE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. M. le Maréchal Duc de *Biron* en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier de *Givry*, M. le Marquis de la *Ferté*, M. le Marquis de *Senneterre*, M. le Marquis de *Bellefonds*, M. de *S. Pern*; auquel a ſuccedé en 1745. M. le Comte de *Melfort*. M. le Marquis de *Rochambeau* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit & petit collet gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, rouges, & feuilles mortes, par bandes croiſées dans les quarrés, avec des croix blanches.

LXXXIV. QUERCY. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Quercy*. M. *d'Amanzé* en a été le prémier Colonel. M. le Comte de *Saulx* l'étoit en 1745. M. le Comte du *Chatelet-Lomont* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & violets, par bandes dans les quarrés avec des croix blanches.

LXXXV. NIVERNOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Nivernois*. M. de *Laſſe* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis *d'Avary* l'étoit en 1745. M. de *Monteils* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont bleus, feuilles mortes & iſabelles, par bandes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXXVI. BRIE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Brie* en 1684. M. le Duc de *Charoſt* en a été le prémier Colonel. M. le Duc *d'Agenois* l'étoit en 1739. M. le Chevalier de *Polignac* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, petits boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, avec une bande jaune en travers dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXXVII. SOISSONNOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de *Soiſſonnois*. M. le Prince de *Monaco*, Duc de Valentinois en a été prémier Colonel. M. le Marquis de *Chaumont* en 1696. M. le Comte de *Courtaumer* la même année. M. le Chevalier de *Tavanes* en 1725. M. le Prince de *Tingris* en 1730. juſqu'en 1738. M. de *Luſan-d'Eſparbés* l'eſt aujourd'hui ayant ſuccedé à M. le Comte de *Donge*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or.

Digitized by Google

d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus, avec des traverſes jaunes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXXVIII. ISLE DE FRANCE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé au nom de la Province de *l'Iſle de France* en 1684. & le Duc *d'Antin* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de *Cruſſol* le fût en 1738. M. le Marquis de *Morbecq* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & noirs, en pointe dans chaque quarré, & croix blanches.

LXXXIX. VEXIN. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vexin*. M. le Chevalier *d'Hautefort* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de *Puiſegur* en eſt Colonel depuis 1738.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

XC. AUNIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province *d'Aunis*. M. le Vicomte de *Polignac* en a été le prémier Colonel. Le Chevalier de *Brancas-Loudun* l'a été depuis 1734. juſqu'en 1745. auquel a ſuccedé M. le Marquis de *Livrac*. M. de *Broc* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, bordés autour, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, verts, les traverſes iſabelles dans quatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

XCI. BEAUCE. Ce Régiment qui n'eſt que d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Beauce* en 1684. M. de *Lauxiere* en a été le prémier Colonel. M. le Duc de *Caumont* en étoit Colonel en 1734. Le Marquis de la *Fare*, auquel a ſuccedé en 1744. le Chevalier de *Rochechouard*, qui étant paſſé en 1745. a la tête du Régiment *d'Anjou*, a été remplacé dans celui-ci par M. le Comte de *Levis-Leran* ci-devant Mouſquetaire dans la prémiere Compagnie.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaunes & ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & bleus, en pointes dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

XCII. DAUPHINE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Dauphiné*. M. le Chevalier de *Carcado* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de *Vaubecourt* l'étoit en 1744. M. le Vicomte de *Nettancourt* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, petits boutons de cuivre ſoudés, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges, verts & iſabelles par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCIII. VIVARAIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vivarais*. Il a eu pour prémier Colonel M. de *St Pater*. M. le Marquis de *Rougé* en étoit Colonel en 1738. M. du *Barail* en 1744. C'eſt aujourd'hui M. de *Courcy*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches demi-écouſſon à cinq boutons & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle

Digitized by Google

eſt blanc, les deux d'ordonnance verds de mer & aurores, taffetas changeant par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCIV. LUXEMBOURG. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de *Luxembourg* en 1684. M. de *Brancas* en a été le prémier Colonel. Le Marquis de *Broglie*, le Comte de *Revel* & M. de *Charmazel* l'ont été ſucceſſivement ; M. le Marquis de la *Roche-Courbon*, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Cavallerie de *Berry*, l'eſt depuis 1745.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain plats & un rond au milieu, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, par bandes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCV. BASSIGNY. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Baſſigny*. M. de *Mailly* en a été prémier Colonel. M. le Chevalier de *Pons* en eſt Colonel depuis 1749.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance en taffetas changeant, rouge & aurore, vert & aurore, en ziguezague, dans les quatre quarrés, par oppoſition, avec des croix blanches.

XCVI. BEAUJOLOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1685. au nom de la Province de *Beaujolois*. Ce Régiment & ceux qui ſuivent, n'ont point de rang réglé par aucune ordonnance. Ils n'ont que celui du tems de leur création. M. de *Betulle* a été le prémier Colonel de *Beaujolois*. M. le Chevalier de *Bezons* le fût en 1734. M. le Marquis de *Bezons* en eſt Colonel aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre unis, poches en long & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges & verts, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCVII. PONTHIEU. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé & enrégimenté en 1685. au nom de la Province de *Ponthieu*. Il fut envoyé en Sicile en 1692. du tems de la guerre d'Hollande. M. le Comte de *Lomont* en fut le prémier Colonel, M. le Vicomte de *Joyeuſe* l'eſt depuis 1740.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores, les traverſes vertes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCVIII. FLEURY. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, étoit à ſa création en 1688. *Soire*. Il a été *Boufleurs*, la *Valliere*, *Vaujours*. Il eſt redevenu la *Valliere*, & M. le Chevalier de *Fleury* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à trois ſur la manche & trois ſur la poche, juſqu'à la taille ſeulement, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, avec les traverſes vertes dans les quarrés, & croix blanches.

XCIX. GUISE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1689. pour M. le Comte de *Teſſé*, depuis Maréchal de France, qui en a été le prémier Colonel. Il étoit *Montmorency* en 1731. *Beaufremont* en 1740. M. le Chevalier *d'Eſcars* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uni-

Digitized by Google

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & blancs, rayés en travers, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

C. DIESBACK, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1689. Il étoit *Salis*, enſuite *May*. Il a été après *Buiſſon*. M. le Comte de *Diesback*, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1721.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain façonnés différemment juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches, où eſt écrit en or : *Fidelitate & honore*. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues, jaunes & noires, & croix blanches, où eſt écrit la même deviſe en or ſur chaque Drapeau.

CI. COURTEN, Suiſſe. Ce Regiment, qui eſt de deux Bataillons, a été levé en 1689. par M. Etienne *Courten*, qui en a été le prémier Colonel. Il a été *Courten* Pere en 1723. M. de *Courten* Lieutenant-Général en eſt Colonel depuis 1724.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte, & bas bleus, boutons d'étain d'autre façon qu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches : les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CII. ROIAL SUE'DOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Comte de *Sparre*. Il portoit auparavant le nom de ſes Colonels. Il a été créé en 1690. ſon prémier Colonel a été M. *Leisler*, *Sparre* & *Lenck* en 1714. juſqu'en 1734. & enſuite *d'Appelgrehn*.

L'uniforme eſt habit, veſte & culote bleus, paremens & colet ventre de biche, poches en travers, boutons de cuivre, manches à la ſuédoiſe, chapeau bordé d'or. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les quinze d'ordonnance ſont bleus. Il y a une fleur de lis d'or dans chacun des quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

CIII. BULKELAY, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en corps, d'Irlande en France en 1690. Milord *Moncashel* en a été le prémier Colonel juſqu'en 1694. Il a été *Lée*, pere & fils, juſqu'en 1733. que M. de *Bulkelay* Lieutenant-Général en eſt Colonel. Il a haute paye.

L'uniforme eſt habit rouge, paremens verts, boutonnieres blanches, des deux côtés, boutons d'étain, manches en bottes, colet vert, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches, les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CIV. CLARE, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, eſt ſur le pied François. Il fut créé en 1690. pour Milord *Daniel Obrien*, Vicomte de *Clare*, qui en a été le prémier Colonel. Il a été *Lée*, *Talbeau*. Il eſt redevenu *Clare*, enſuite *Morgan Obrien*. Milord *Thomond Clare*, Lieutenant-Général, fils & petit fils des deux Colonels de ce nom, en eſt Colonel depuis 1718. Ce Régiment a paſſé en France avec Dillon. Il a haute paye.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens jaunes, boutons d'étain, petites manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Il a une

Digitized by Google

a une couronne d'Angleterre en or dans chaque quarré, avec une harpe en or, au milieu de la croix blanche, ainſi que les deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & jaunes, & croix rouges bordées de blanc.

CV. DILLON, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en France avec *Clare*. Il a la haute paye. Milord *Dillon* pere, en a été le premier Colonel en 1690. juſqu'en 1733. que Milord *Dillon* ſon fils lui ſuccéda, lequel ayant été tué à la Bataille de Fontenoy en 1745. M. *Dillon*, frere du défunt, ci-devant Major dans le même Régiment en fut nommé Colonel.

L'uniforme eſt habit rouge, paremens noirs, boutons de cuivre jaunes, manches en botte & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a une couronne d'Angleterre en or, dans chaque quarré. Les deux Drapeaux d'ordonnance ſont rouges, noirs & croix rouges, bordées de blanc.

CVI. LA TOUR D'AUVERGNE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1691. Il a eu pour premier Colonel M. le Maréchal de *Noailles* qui ſervoit alors Chef de Brigade dans l'Armée de Catalogne. Ses autres Colonels ſont M. le Comte de *Noailles*, tué ſur le Rhin en 1702. de *Beaufremé* l'aîne, tué à la défenſe de Landeau en 1704. ſon frere tué à l'attaque de Bruxelles en 1708. *Pervin*, *Montfort* en 1719. le Duc de *Picquigny* en 1721. le Marquis de *Roſnyvinen* en 1733. Le Chevalier de *Montboiſſier* en a été Colonel juſqu'en 1745. que M. le Comte de *la Tour d'Auvergné*, ci-devant Cornette dans le Régiment Royal Dragons lui ſucceda.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats bordés, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, rayés en travers dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVII. CHARTRES. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1691. pour M. le Duc de *Chartres*, depuis Duc *d'Orléans*. Le prémier Colonel-Lieutenant fut M. le Chevalier de *l'Eſtrade*, tué à la bataille de *Stinkerque* en 1692. enſuite le Marquis de *Pluvaux*, puis le Marquis *d'Arpajon* en 1694. Le ſecond Bataillon de ce Régiment a été créé en 1701. M. le Comte *d'Eſtampes* a ſuccedé à M. le Comte *d'Arpajon* en 1709. Ce Régiment a pris le nom *d'Eſtampes* en 1724. celui de la *Ferté Imbault* en 1731. Il a repris le nom de *Chartres* depuis 1737. que M. le Duc de *Chartres* en eſt Colonel. M. le Marquis de *Bouffleurs-Rouvrel* en eſt aujourd'hui Colonel-Lieutenant.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges en bottes, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance ſont rouges avec une bordure bleue autour de chaque Drapeau, & croix blanches.

CVIII. BLAISOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1692. au nom de la Province de *Blaiſois*. M. le Comte *d'Evreux* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de *Pereuſe* l'étoit en 1735. M. le Marquis de *Juigné* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds bordés autour, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & rouges, les fautoirs jaunes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CIX. GATINOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Gatinois* en 1692. M. le Vicomte de

Pudon

Digitized by Google

Pudon en a été le prémier Colonel. M. le Comte de *Rouſſillon* l'étoit en 1726. M. de *Gouy* en 1744. M. *Lanjamet* en eſt aujourd'hui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont noirs, & les traverſes en pointe ſont moitié jaunes & vertes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CX. CONTI. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, porta à ſa création en 1692. le nom de *Barrois*, qui étoit celui de ſon prémier Colonel. Il a eu en 1723. celui de la Maiſon royale de *Conti*. M. le Prince de *Conti*, Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1727. M. de la *Carte* en a été Colonel-Lieutenant. Ce Régiment vacant par la mort de M. de *Leuville*, a depuis le mois de Novembre 1744. pour Colonel Lieutenant M. le Marquis de *Sailly*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance rouges & iſabelles dans les quatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

CXI. AUXERROIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1692. au nom de la Province d'*Auxerrois*. M. de *Vauſſieux* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de *Conflans* en étoit Colonel en 1733. c'eſt aujourd'hui M. de *Montcalm*.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont à fond jaunes, & ont des façons dans les quatre quarrés bleues & rouges, & croix blanches.

CXII. AGENOIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province d'*Agenois* en 1692. Son prémier Colonel a été M. de *Choiſeul Beaupré*. M. le Marquis de *Montcynard* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, manches coupées & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores & violets, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CXIII. SANTERRE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1692. M. le Chevalier de *Soiſſy* en a été le prémier Colonel. M. le Marquis *d'Eſcars* l'eſt depuis 1738.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts, & feuilles mortes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CXIV. DESLANDES. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1693. au nom de la Province *Deslandes*. Il a eu pour prémier Colonel M. le Comte de *Mailly* la Houſſaye, le Comte de *Midelbourg* en 1704. le Comte de *Boiſſieux* en 1716. le Marquis de *Brun* en 1730. le Marquis de la *Salle* en 1738. M. de *Villeneuve* l'étoit en 1744. M. le Chevalier de *Marcieu* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort gros & plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CXV. ROOTH, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, étoit

étoit le Régiment des Gardes de Jacques II. Roi d'Angleterre, arrivé en France en 1689. Après la paix de Riſwick en 1697. il prit le nom de Milord *d'Orington* qui en fut le prémier Colonel. M. de *Rooth* fils, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1733.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, boutons de cuivre jaunes, bas blancs, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a un J & un R d'or couronnés au milieu de la croix blanche, les deux Drapeaux d'ordonnance ſont blancs & croix rouges au milieu de chaque croix. Il y a une couronne d'Angleterre & un lion au-deſſus en or. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

CXVI. BERWICH, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a eu pour prémier Colonel en 1698. le Milord *Fitz-James* de *Berwich* depuis Maréchal de France, tué au dernier ſiége de Philisbourg. M. le Comte de *Fitz-James*, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1729.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, culotte & veſte blanches, boutons d'étain, bas blancs & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance à fonds verts, croix rouges, bordées de blanc, les traverſes rouges dans les quatre quarrés. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

CXVII. ENGUIEN. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1706. pour feu M. le *Duc*, qui s'appelloit alors M. le Duc *d'Enguien*. Il en a été le prémier Colonel. M. le Comte de *Charolois* l'a eu juſqu'en 1710. M. le Comte de *Clermont* l'a depuis ce tems. Les Colonels-Lieutenans ont été M. le Comte de *Saint-Aulaire* en 1706. tué à la Bataille de Romershein ſur le Rhin en 1709. le Marquis de *Laſſay* juſqu'en 1726. M. le Comte de *l'Aigle* l'a été depuis ce tems. M. le Marquis *d'Autichamp* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, doubles poches en long, cinq boutons d'étain à chaque patte & ſur les manches, avec virole autour relevée, & chapeau bordé d'un large galon d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance feüilles mortes, bleus, noirs & rouges dans les quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

CXVIII. ROYAL-BAVIERE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1709. & formé d'un Bataillon du Régiment d'Alſace Allemand, pour le Chevalier de *Baviere*, qui en a été le prémier Colonel. M. le Comte de *Baviere*, Lieutenant-Général, l'a été juſqu'en 1747. qu'il fut tué à la Bataille de Latfeld. M. l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit bordé de blanc, petit colet, doublure, veſte & culotte bleus, paremens noirs, bas blancs, boutons d'étain, manches ouvertes, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, il a une vierge peinte au milieu de la croix blanche. Les quinze d'ordonnance ſont bleus, & les croix blanches ſemées de fleurs de lis d'or, avec une bordure autour de chaque Drapeau à carreaux bleus & blancs. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

CXIX. KARRER, Suiſſe. Ce Régiment, créé en 1719. qui eſt d'un Bataillon, a été tiré en 1721. du ſervice de terre, pour entrer au ſervice de la Marine, où il ſert actuellement. La Compagnie Colonelle eſt toûjours en garniſon à Rochefort. Les trois autres Compagnies ſont ſur les Vaiſſeaux du Roi, & dans

Digitized by Google

& dans les Colonies Françoiſes de S. M. M. le Chevalier de *Karrer* de Soleure en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier de *Karrer* fils l'eſt depuis 1736. Ce Régiment eſt compoſé de quatre Compagnies, deſquelles on tire ſeize Soldats, pour former celle des Grenadiers de 64. hommes, y compris deux Sergens, deux Caporaux, un Anſpeſſade & un Tambour. La Colonelle a trois cens cinquante hommes: les trois autres Compagnies ſont a deux cens hommes chacune, compris trente-deux Officiers, Soldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifres.

Il y a quatre Drapeaux; celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches & ces mots pour deviſe: *Fidelitate, & honore terra & mari*: les trois d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues & jaunes, par oppoſition, aux mêmes croix blanches & deviſes. Les Compagnies de ce Régiment appartiennent au Colonel qui en eſt ſeul Titulaire. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens & culotte bleus, bas blancs, poches en long, veſte bleue croiſée, avec doubles boutons & boutonnieres blanches, manches en bottes, petit colet bleu, boutons d'étain façonnés, & chapeau bordé d'argent.

CXX. SALIS, Griſon. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été formé à Bedfort pendant le quartier d'Hiver de 1734. & 1735. pour M. le Baron de *Travers d'Orſtenſtein* Brigadier, qui en a été le prémier Colonel. M. de *Salis* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a rang de Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or. Il a pour deviſe en or: *Fortiter & prudenter.* Les ſept Drapeaux d'ordonnance ſont à flammes blanches & noires par oppoſition, & croix blanches.

CXXI. ROYAL-CORSE. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été crée en 1739. ſous Louis XV. M. le Comte de *Vienne* en a été le prémier Colonel. M. le Comte de *Vence* l'eſt aujourd'hui. Par une Ordonnance du 10. Octobre. 1740. S. M. a réglé les rangs des Officiers du Régiment *Royal-Corſe*, ſous le titre d'Infanterie Italienne-Corſe.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens & veſte verts, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance verts, ſemés de fleurs de lis d'or dans les croix blanches, avec cette deviſe: *Per hæc regnum & imperium.* Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

CXXII. ROYAL-LORRAINE. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé par ordonnance du 30. Janvier 1744. des Milices de Lorraine, & prend rang du 20. Octobre 1741. Il a eu pour prémier Colonel M. Mr. de *Mareil* l'eſt aujourd'hui.

Son prémier uniforme étoit habit jaune, & paremens noirs. Il a changé & porte habit gris-blanc, paremens jaunes, manches en bottes, poches en long, boutons blancs, & chapeau bordé d'argent. Il a ſix Drapeaux, dont un blanc Colonel, & ſix d'ordonnance. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

CXXIII. ROYAL-BARROIS. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été levé dans le Duché de Bar par Ordonnance du 1. Novembre 1745. en faveur de M. le Comte de *Giſors*, fils de M. le Maréchal de Belleiſle, & prend rang du 28. Octobre 1741.

Son uniforme eſt à peu près égal à celui de *Royal-Lorraine*, & il a de

Digitized by Google

de même Prévôté ou grand Etat-Major.

CXXIV. LOWENDAHL, Allemand. Ce Régiment qui eſt actuellement d'un Bataillon, a été créé pour M. le Comte de *Lowendahl*, aujourd'hui Maréchal de France, & prend rang du 1. Septembre 1743.

L'uniforme eſt habit bleu, paremens, doublure, veſte & petit collet blanc, manches en bottes avec trois petits boutons au bas, en travers, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

CXXV. ROYAL-ECOSSOIS. Ce Régiment a été créé en 1744. pour Milord Drummond Duc de *Perth*, & prend rang du 3. Décembre 1743. Il eſt d'un Bataillon, & a été reduit après la paix à 465. hommes.

CXXVI. ROYAL-WALLON. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon a été créé par Ordonnance du 1. Juillet 1744. en faveur de M. le Comte de *Bergeyk*, Brigadier.

L'uniforme eſt habit, veſte & culotte de drap bleu, paremens rouges, boutons & boutonnieres jaunes, chapeau bordé d'or. Il a ſix Drapeaux, dont un blanc Colonel & cinq d'ordonnance blancs, jaunes & verts par oppoſition, un lion noir au milieu, & des fleurs de lis en or ſans nombre.

CXXVII. BOUFLERS-WALLON. Ce Régiment a été créé, comme le précédent par Ordonnance du 1. Juillet 1744. en faveur de M. le Comte de *Bouflers*, fils du Lieutenant-Général de ce nom.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens & petits collets verts, veſte & culotte rouges, poches en travers, boutons jaunes & blancs, & chapeau bordé d'or & d'argent. Il a ſix Drapeaux, un blanc Colonel & cinq d'ordonnance à peu près comme ceux de *Royal-Wallon*.

CXXVIII. BERGH, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé par Ordonnance du 12. Août 1744. en faveur de M. le Baron de *Bergh*, qui le leva dans le Duché de Juliers. Son uniforme eſt habit bleu.

CXXIX. LALLY, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été formé par Ordonnance du 1. Octobre 1744. pour M. de *Lally*, Brigadier. Il étoit à ſa création de 713. hommes, & a été reduit après la paix à 465. comme les autres Régimens Irlandois & Ecoſſois, lévés dans le courant des dernieres années de la guerre. Son uniforme eſt habit rouge.

CXXX. NASSAU-SAARBRUCK, Allemand. Ce Régiment qui eſt actuellement d'un Bataillon a été créé par Ordonnance du 1. Novembre 1745. pour M. le Prince Louis de *Naſſau-Saarbruck*.

Son uniforme eſt habit bleu de Roi, paremens & revers couleur de paille, poches en travers, veſte & culotte rouges, boutons blancs, agrémens blancs, & chapeau bordé d'argent.

CXXXI. FERSEN, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon a été créé avec le précedent par Ordonnance du 1. Novembre 1745. pour M. le Comte de *Ferſen*, Brigadier.

L'uniforme eſt habit de drap bleu, paremens & revers rouges, poches en travers, agrémens de laine blanche, boutons blancs, & chapeau bordé d'argent.

CXXXII. OGILVY, Ecoſſois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé par Ordonnance du 28. Février 1747. en faveur de Milord *Ogilvy* ſon prémier Colonel. Il a été reduit après la paix à 465. hommes, comme celui de Royal-Ecoſſois.

CXXXIII. La DAUPHINE, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1747. M. le Comte de *Friſe*, Marechal de Camp,

Digitized by Google

Camp ; en eſt Colonel depuis ſa création.

CXXXIV. St. GERMAIN, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1747. pour M. le Comte de *St. Germain*, Lieutenant-Général, qui s'en trouve encore décoré.

CXXXV. ORLICK, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1747. pour M. le Comte *d'Orlick*, Maréchal de Camp, qui en eſt le Colonel actuel.

CXXXVI. ALBANIE, Ecoſſois. Ce Régiment créé en 1747. a été reduit après la paix à 465. hommes.

CXXXVII. GRENADIERS DE FRANCE. Des Bataillons ou Régimens congediés après la Paix, on a formé par Ordonnance du mois de Mars 1749. le Régiment de *Grenadiers de France*. Il eſt compoſé de 48. Compagnies, diviſées en 4. Brigades & commandées par ſeize Colonels, qui ſervent par quartier. Par une autre Ordonnance du mois de Septembre de la même année il a été réglé que les Compagnies de Grenadiers, reſervées des Régimens de *Miliciens*, de *Royal-Lorraine* & de *Royal-Barrois*, & placées dans le nouveau Régiment des Grenadiers de France ſeront licentiées le tiers d'année en année, afin que les hommes qui les compoſent puiſſent aller travailler à la culture des terres.

CXXXVIII. VOLONTAIRES DE FLANDRE. Ce Corps ou Régiment a été formé par Ordonnance du mois de Septembre 1749. qui reduiſit les *Graſſins*, les *Volontaires-Bretons*, & le Corps de la *Morliere* à trois Brigades ſous un même chef, & ſous le nom de *Volontaires de Flandre*. Comme ces Régimens ont beaucoup fait parler d'eux dans la derniere guerre, nous en donnerons ſeparément l'état & l'uniforme.

Le Régiment d'arquebuſiers de *Graſſin* a été lévé par Ordonnance du 1. Janvier 1744. & mis par les Ordonnances du 25. Décembre 1744. & du 20. May 1745. à 1500. hommes ; 1000. à pied, dont deux Compagnies de Grenadiers, & 500. à cheval. M. de *Graſſin*, Brigadier en fut le prémier Colonel. L'uniforme étoit habit bleu de Roi, bordé de peau blanche, paremens de panne noire, bordés de même, boutons de cuivre jaune, collet & veſte demi écarlate, culotte bleuë, guêtres de toile griſe, bonnet rouge bordé de bleu, plaque de cuivre ſur le devant, plume blanche & cocarde bleuë & rouge. Leurs Armes étoient fuſil, baïonette & ſabre d'abordage. Ce Régiment fut mis à la prémiere réforme après la paix de 1500. à 980. hommes. Par une Ordonnance de 10. Octobre 1748. il fut reduit à 460. Fantaſſins & 180. Cavaliers ; & par une autre Ordonnance du 30. Décembre de la même année il fut mis à 340. hommes en tout, dont deux Compagnies de Grenadiers de 40. hommes chacune, quatre de Fuſiliers de même nombre, & 4. Compagnies de Cavallerie de 25. hommes. Par une quatriéme revolution, il fut reduit à une Brigade, & fait partie aujourd'hui du Régiment des Grenadiers de Flandres.

Le Régiment de la *Morliére*, lévé par Ordonnance du 16. Octobre 1745. étoit compoſé comme celui de *Graſſin* de 1500. hommes ; mille à pied, dont deux Compagnies de Grenadiers, & 500. à cheval. M. de la *Morliére*, Brigadier en fut le prémier Colonel.

L'uniforme de l'Infanterie étoit habit brun, paremens, colet, veſte & culotte demi-écarlate, brandebourgs de laine même couleur,

Digitized by Google

guêtres de coutil noir, bonnet noir bordé de laine blanche. Leurs Armes étoient fusil, baïonette & sabre garni d'acier.

L'uniforme des Dragons étoit pareil aux Fusiliers pour l'habit; il y avoit seulement de plus une éguilette de laine demi-écarlate, veste de drap jaune, culotte de peau, bottines à la dragonne; le casque étoit de fer, sur le devant il y avoit trois fleurs de lis de cuivre jaune, le tour étoit écarlate croisé de cuir noir; leurs armes étoient un Mousqueton, deux pistolets & un sabre garni d'acier: le cheval étoit couvert d'une peau de mouton bordée de drap jaune. Ce Régiment a subi les mêmes réformes que celui de *Grassin*, & forme aujourd'hui une Brigade du Régiment de *Grenadiers de Flandres*.

Les *Volontaires-Bretons*, formés par Ordonnance du 30. Octobre 1746. étoit composé comme les *Grassins* & les *La Morliere* de 1000. Fusiliers & de 500. Hussards. M. de *Kermelec* a été leur prémier Colonel.

L'uniforme des Fusiliers étoit pelisse ventre de biche, agrémens bleus, veste bleu de Roi, paremens & agrémens ventre de biche, écharpe même couleur & rouge, culotte bleuë, brodequins de cuir noir, bonnet noir, bordé d'un galon jaune, avec aigrette blanche. Leurs Armes étoient, fusil, baïonette & un sabre garni, ainsi que le foureau de cuivre jaune.

L'uniforme des Hussards étoit pareil à celui des Fusiliers; la pelisse seulement étoit bordée de peau noire, bottes à la Hussarde, le manteau & l'équipage du cheval étoient bleu de Roi. Leurs Armes étoient, une carabine, deux pistolets & un sabre garni, ainsi que le foureau de cuivre jaune. La prémiere réforme les reduisit à 980. hommes en tout; la deuxiéme à 640, la troisiéme à 340. & la derniere revolution les fit partie du Régiment des *Grenadiers de Flandres* à l'instar des *Grassins* & des *La Morlières*.

CXXXIX. VOLONTAIRES ROIAUX. Ce Corps, formé par Ordonnance du 15. Août 1745. des Anciennes Compagnies franches, étoit composé de 2370. hommes; 1470. à pied, dont une Compagnie de Guides de 50; une Compagnie de Charpentiers & Bateliers de 100, deux Compagnies de Grenadiers de 60. hommes, douze de Fusiliers de cent hommes chacune, & 12. Compagnies de Dragons de 75. hommes. Il fut reduit par Ordonnance du 30. Décembre 1748. à 640. qui formerent deux Compagnies de Grenadiers du nombre de 60. hommes chacune; 4. Compagnies de Fusiliers du même nombre; huit Compagnies de Dragons de 30. hommes chacune, en deux Escadrons de 4. Compagnies, & une Compagnie de Charpentiers & Bateliers de 40. hommes; le Roi aiant jugé à propos de réformer en entier la Compagnie de Guides dudit Corps.

AUX VOLONTAIRES ROIAUX ET A CEUX DE FLANDRE, IL FAUT JOINDRE,

I. LES VOLONTAIRES DAUPHINS, formés par Ordonnance du 30. Décembre 1748. du Corps des Volontaires de *Gantès*, des Compagnies de Chasseurs de *Sabatier* & de *Colonne*, & de celle des Volontaires de *Lancize*. Les Volontaires de *Gantès* formoient un Corps de 300. Fusiliers & de 200. Cavaliers; les Compagnies de Chasseurs de *Sabatier* & de *Colonne*, & celle de *Lancize* étoient chacune de 200. hommes. Ces

Digitized by Google

Ces différentes Trouppes formant enſemble 900. hommes à pied & 200. à cheval, furent reduites par l'Ordonnance mentionnée, à 210. pour ne former qu'un ſeul Corps ſous le nom de *Volontaires Dauphins*, aux ordres de M. de *Gantès*, il fut diviſé en 5. Compagnies d'Infanterie de 30. hommes chacune, & 2. Compagnies de Dragons du même nombre.

II. CANTABRES. Cette Trouppe a été formée par Ordonnance du 15. Décembre 1745. ſur le pied de deux Bataillons & 300. Huſſards. M. le Chevalier de *Bellay*, Brigadier en fut le prémier Colonel.

L'uniforme des Cantabres eſt habit de drap bleu céléſte, doublé de ſerge de garance, avec de petits paremens de panne cramoiſi, agrémens de laine blanche, boutons d'étain, petite veſte & culotte de drap blanc, écharpe de ſerge cramoiſi, avec des glands de laine blanche, la giberne avec le porte-baïonette à la Grenadiere, un filet à l'Eſpagnole pour trouſſer les cheveux, & le bonnet bleu céléſte, à la Navarroiſe, ſabre à la Hongroiſe. Ce Régiment a ſubi trois réformes l'une après l'autre la prémiere le mit de 1800. à 1400. hommes ; la ſeconde du 2. Décembre 1748. de 1400. à 500. dont 450. Fuſiliers & 50. Grenadiers, conſervant un Drapeau dans ſa prémiere Compagnie ; & la troiſiéme réforme du mois de Septembre 1749. le réduiſit de 500. à 160. hommes, diviſés en 4. Compagnies de 40. hommes chacune.

III. FUSILIERS DE MONTAGNE. Ce Corps a été lévé en Rouſſillon par Ordonnance du 12. Février 1744. & étoit compoſé de deux Bataillons ; mais il fut reduit à un par Ordonnance du 30. Avril 1744.

Son uniforme eſt, Caſaque bleu de Roi, paremens, colet, doublure & veſte écarlate, le tablier bleu, bordé de rouge, culotte très large de toile, les eſpadrilles ou chauſſure ſont de corde entrelaſſée avec un ruban bleu, chapeau bordé d'argent ; leurs armes ſont, eſcopéte de 5. piés de long, deux piſtolets, & une baïonette au côté. Par Ordonnance du 2. Décembre 1748. les douze Compagnies de 60. hommes chacune qui formoient le Bataillon de *Fuſiliers de Montagne* furent reduites à 2. Compagnies de 40. hommes chacune, & la Compagnie franche *d'Aigoing*, dite *Miquelets* auſſi reduite à 40. hommes y fut jointe pour ne faire qu'un Corps de 120. hommes, aux ordres du Sr. *Torrés* qui en eſt le commandant actuel.

IV. GESCHREY, Allemand. C'étoit un Régiment de 800. Fantaſſins & de 400. Dragons lévé en 1747. par M. *Geſchrey*, qui en fut nommé Colonel. Il a ſubi après la paix trois réformes conſecutives. La prémiere le mit à 780. têtes ; la ſeconde du 2. Octobre 1748. à 540. & par une troiſiéme Ordonnance du 30. Décembre de la même année il fut reduit à 260. hommes.

V. FISCHER, Corps de Chaſſeurs. Il a été lévé par Ordonnance du 1. Novembre 1743. ſur le pied de Compagnie franche, & a été mis par celle du 15. Septembre 1747. à 600. hommes, dont 400. Chaſſeurs à pied & 200. à cheval.

L'uniforme de l'Infanterie eſt habit, veſte & culotte de drap verd, leurs armes ſont un fuſil, une baïonette & un ſabre.

L'uniforme des Chaſſeurs à cheval eſt, peliſſe & doublure demi-écarlate, bottes à la Huſſarde, bonnet noir, plume & cocarde blanche ; leurs armes ſont, une carabine à la Hongroiſe, deux piſtolets

& un fabre garni de cuivre jaune, l'équipage du cheval eſt rouge avec trois poiſſons de laine jaune. Ce Corps fut mis par une prémiere réforme après la paix de 600. à 360. hommes. Une deuxiéme le mit de 360. à 180. diviſés en deux Compagnies d'Infanterie de 60. hommes chacune, & deux de Cavallerie de 30. hommes. Par Ordonnance du 30. Décembre 1748. il a été réduit à 105. hommes en deux Compagnies à pied de 40. hommes chacune, & une Compagnie à cheval de 25. hommes.

On voit par ces réformes des Trouppes franches & légéres, que le reſte n'a évité ſon anéantiſſement que pour en conſerver de la graine que l'on puiſſe multiplier au beſoin.

CAVALLERIE LE'GE'RE'

FRANÇOISE ET ETRANGERE.

I. COLONEL-GE'NE'RAL. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIII. en 1635. des prémieres Compagnies d'Ordonnance. Son Etendart la *Cornette blanche*, eſt le prémier Etendart de France, & la Compagnie *Colonel-Général*, eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. Quand l'Armée eſt rangée pour marcher, & que le Régiment *Colonel-Général* ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de la Cavallerie, les Régimens montent à cheval & ſaluent de leurs Etendarts la *Cornette blanche*, qui ne ſalue que le Roi, les Princes du Sang, le Colonel-Général, & les Généraux d'Armée Maréchaux de France. Depuis une Ordonnance de Louis XIV. de 1705. les Directeurs & Inſpecteurs Généraux ne ſe mêlent point de ce Régiment. Il y a ſix Etendarts de ſoye, deux par Eſcadron; il y en a un blanc à franges d'argent, les cinq autres ſont noirs, ſemés de fleurs de lis d'or & d'argent, avec de tours d'Auvergne d'un côté, ſoleil & deviſe du Roi en or; & au revers eſt une colomne de feu marchant devant les Iſraëlites, avec ces mots: *Certum monſtrat iter*, brodés & frangés d'argent.

L'uniforme eſt habit & doublure rouge, paremens & bavaroiſe de panne noire, boutons de cuivre dorés, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, buſle à boutons de cuivre, culotte de peau de chevre, manteau & doublure rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde blanche & noire; l'équipage du cheval de drap rouge bordé d'un galon noir & blanc. M. le Prince de *Turenne* en eſt Colonel-Général depuis 1740. par la démiſſion volontaire de M. le Comte *d'Evreux* qui continue de faire les fonctions de cette charge pendant huit ans, & qui l'exerce depuis 1705. le Colonel-Lieutenant eſt M. le *Gendre de l'Ormoy*.

II. MESTRE-DE-CAMP-GE'NE'RAL. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé ſous Louis XIII. de l'ancienne Compagnie d'Ordonnance du *Meſtre-de-Camp-Général*, qu'avoit eu M. de la *Valette* ſous Charles IX. en 1568. Ce Régiment a ſix Etendarts de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or: *Nec pluribus impar*, ſemés de flammes d'or, brodés & frangés d'or.

L'uniforme eſt un habit & doublure gris de fer, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre

Digitized by Google

cuivre jaune, à quatre boutons de cuivre, manches en bottes, aiguillettes plattes de laine, aurores & noires, bandouliere & ceinturon de peau jaune, manteau gris de fer, doublé de rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire. L'équipage du cheval de drap verd, les Etendarts brodés sur les houſſes, & chaperons de drap verd bordés de la livrée du *Meſtre-de-Camp-Général.* M. le Marquis de *Clermont Tonnerre*, Maréchal de France eſt Meſtre-de-Camp-Général depuis 1736.

III. COMMISSAIRE-GENERAL. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé ſous Louis XIV. de celui de M. d'Eſclainvilliers, qui fut le prémier Commiſſaire-Général par commiſſion en 1654. & en charge en 1656. M. le Marquis de *Biſſi*, Lieutenant-Général, Brigadier né, eſt *Commiſſaire-Général* & Meſtre-de-Camp de ce Régiment depuis 1736.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit, manteau & doublure, gris-blanc, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, buſle à boutons de cuivre, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin. L'équipage de cheval, de drap rouge bordé. Il y a ſix Etendarts, le prémier eſt de ſoye bleuë, ſemé de fleurs de lis d'or ſans nombre, & les cinq autres de ſoye rouge, un ſoleil d'or & deviſe du Roi d'un côté, & de l'autre une écreviſſe ſur terre, avec ces mots: *Retrocedere neſcit*, bordés & frangés d'or.

IV. ROYAL. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit au Cardinal de *Richelieu* ſous Louis XIII. Après ſa mort en 1642. il eut le titre de *Royal.* Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Comte de *Beuvron* en étoit Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1738. M. le Marquis *d'Ecquevilly* l'eſt aujourd'hui.

Il y a dans ce Régiment, ſix Etendarts de ſoye bleuë, ſoleil au milieu, & fleurs de lis brodées d'or, deviſe du Roi: *Nec pluribus impar*, & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, paremens, revers & doublure rouge, boutons de cuivre, & ſur le buſle, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval de drap bleu bordé.

V. DU ROI. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. le Comte de *Vivone*, depuis Maréchal de France ſous Louis XIII. en 1635. M. le Marquis de *Piez* l'a eu depuis 1650. juſqu'en 1656. qu'il fut tué au ſiége de Valenciennes. Louis XIV. en fit alors ſon Régiment, & mit pour Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Marquis de *Matignon.* M. le Comte de *Vienne* l'a eu juſqu'en 1693. M. le Comte de *Broglie*, Maréchal de France, juſqu'en 1703. Louis XIV. en donna l'agrément à M. le Marquis de *Fournez.* M. le Marquis de *Fournez* en fut nommé Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1734. M. le Marquis de *Caſtries* l'eſt aujourd'hui.

Ce Régiment à ſix Etendarts d'un gros de Tours bleu, en ſoleil d'or, & deviſe du Roi: *Nec pluribus impar*, d'un côté, & de l'autre ſemés de fleurs de lis d'or ſans nombre, bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons ſur bois, de cuivre jaune en roſette, buſle à boutons jaunes, bandouliere & ceinturon de peau jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin, l'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé.

VI. ROYAL ETRANGER. Ce Régiment qui eſt de trois Eſca-

Digitized by Google

drons, a été levé en 1635. ſous Louis XIII. A ſa création il dévoit être le prémier Régiment de la Cavallerie Allemande en France. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Comte de *Roye*. M. le Marquis de *Charleval d'Auneuil* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis 1740.

Il a pour uniforme habit & manteau bleus, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, buſle à agraffes jaunes, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts dans ce Régiment, qui ſont de ſoye bleuë, on y voit un ſoleil au milieu, des fleurs de lis avec la deviſe du Roi, & ils ſont brodés & frangés d'or.

VII. CUIRASSIERS DU ROI. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, à eu en 1666. pour prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant, M. le Comte de *Vilquier*. M. le Marquis *d'Havrincourt*, aujourd'hui Ambaſſadeur en Suéde, en fut Meſtre-de-Camp en 1734. M. le Marquis de *Charleval* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit, veſte & manteau bleus du Roi, paremens & doublure rouges, boutons d'étain, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin: l'équipage du cheval, eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleuë, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, avec la deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

VIII. ROYAL DES CRAVATES. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été levé en 1664. ſous Louis XIV. par M. le Duc de *Vivonne*, qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant. A ſa création il s'appelloit *Balthaſard*. M. de *Pont S. Pierre* en étoit Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1725. M. de *Cernay* en 1744. M. de *Flaxande* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens rouges, boutons d'étain, boutonnieres blanches, buſle à boutons d'étain, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un galon d'argent fin, large de trois doigts. L'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleuë bordés, & frangés d'or, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins & deviſe du Roi.

IX. ROYAL ROUSILLON. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom de *Royal Rouſſillon* la même année de ſa création en 1667. ſous Louis XIV. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. de *Montelard*, ceux qui lui ont ſuccedé ſont M. le Comte de *Montfort*, le Marquis de *Praslin*, depuis Maréchal de France; le Marquis de *Bonnelles*, de *Chemereuil*, de *Sommercy*, le Marquis de *Courtanvaux*, & depuis 1738. M. le Prince de *Croy* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant.

L'uniforme eſt habit, manteau de drap bleu du Roi, doublure, paremens & retroucis rouges, boutons de métal blanc à petits carreaux, petite bandouliere blanche, piquée de blanc, buſle & culotte de peau à agraffes & chapeau bordé d'argent fin, & aiguillette rouge. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de rouge. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleuë, ſoleil au milieu, deviſe du Roi & fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent, de même chaque côté.

X. ROYAL PIE'MONT. Madame Royale de Savoye fit préſent à Louis XIV. de ce Régiment qui paſſa en France en 1670. il eſt de trois Eſcadrons. Le Roi lui donna le nom de *Royal Piémont*. M. de *Succinge* en étoit alors Meſtre-de-Camp

Digitized by Google

Camp Lieutenant, enſuite Meſſieurs de *Rivarolles*, le Comte de *Bouzols* à préſent Vicomte de *Bonne*, de *Manicamp*, juſqu'en 1724. de *Germinon* juſqu'en 1725. le Comte de la *Feuillade* mort en Italie en 1735. puis M. le Comte de *Coſſé*, & aujourd'hui M. de *Collande* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant.

L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens & bavaroiſes rouges juſqu'à la poche, bouton d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandouliere large, blanche & piquée, culotte de peau, aiguillettes plates bleues & blanches, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc. Ses ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil, deviſe du Roi en or au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or.

XI. ROYAL ALLEMAND. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1671. ſur le pied de 24. Compagnies, à cinquante chevaux chacune. M. le Comte de *Konigsmark* en a été le prémier Meſtre-de-Camp Allemand, juſqu'en 1688. M. de *Bohlon* lui a ſuccédé, M. le Comte de *Naſſau-Sarbruck* en 1693. M. de *Quadt* en 1712. M. le Prince de *Naſſau-Sarbruck* en 1737. M. le Prince de *Heſſe-Darmſtadt* en 174 . M. le Prince de *Holſtein-Beck* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant. Ce Régiment étranger a eu le titre de *Royal* en 1688. il a été ſouſtrait en 1727. de la revue des Directeurs & Inſpecteurs Généraux. Il y eſt rentré en 1737.

L'uniforme eſt à la Polonoiſe, robe & manteau de drap bleu, doublés de rouge, petits paremens rouges, retrouſſés en patte, garnis de brandebourg & boutons de ſoye rouge, blanche & bleuë, veſte de drap incarnat, bordée d'un galon de fil blanc à boutons d'étain, culotte de peau, bonnets à la Polonoiſe, avec une peau d'ours noire autour & le deſſus rouge, bandouliere jaune étroite de trois doigts & piquée. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé de blanc. Il y a deux cadets par Compagnie. Il eſt compoſé de douze Compagnies à 4. par Eſcadrons. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi, brodés en or, & frangés d'or des deux côtés ſuivant les ordonnances du Roi du 8. Janvier & 28. Février 1737. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, compoſé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumônier, d'un Chirurgien Major, d'un Prévôt, de ſon Lieutenant, d'un Greffier, de quatre Archers, & d'un Exécuteur de Juſtice.

XII. ROYAL DES CARABINIERS. Il y eut douze prémiers Régimens de Cavallerie, dits *Carabiniers*, créés en 1635. par Louis XIII. Ils furent ſupprimés, & Louis XIV. les rétablit en 1690. en mettant une Compagnie dans chaque Régiment de Cavallerie. Mais en 1693. le même Roi forma de ces Compagnies un Régiment compoſé de cinq Brigades ſous le titre de *Royal des Carabiniers*. M. le Duc du *Maine* prémier Lieutenant-Général en a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis 1693. juſqu'au 10. Mai 1736. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Prince de *Dombes* Lieutenant-Général, Meſtre-de-Camp Lieutenant, commandant en chef depuis le 20. Mai 1736. A la tête de chaque Brigade, il y a un chef de Brigade Meſtre-de-Camp, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Aide-Major, huit Capitaines, huit Lieutenans, quatre Cornettes & huit Maréchaux des Logis, avec 200. Carabiniers, qui compoſent deux Eſcadrons par Brigades, y compris 16. Brigadiers, huit Trompettes, un Tymbalier, & quatre Etendarts.

Digitized by Google

Les Chefs des cinq Brigades depuis la création de ce Régiment juſqu'à préſent ont été:

Dans la prémiere.

MESSIEURS,

Du Meſnil,
D'Aubeterre,
De Verneuil,
De Sanguin,
De la Motte,
De Malezieu,
De Montmorency, Marechal de Camp.

Dans la ſeconde.

MESSIEURS,

De Rozel,
Des Grieux,
De Valcourt,
De Crequy, Maréchal de Camp.

Dans la troiſiéme.

MESSIEURS,

De Courcelles,
D'Imecourt,
De Rouvrai,
De Pardhaillan,
De Vichi-Chamron,
De Guiry, Brigadier.

Dans la quatriéme.

MESSIEURS,

De Reſigny,
De l'Etang,
De Puzol,
De la Marck,
De Premont,
De Braſſac, Brigadier.

Dans la cinquiéme.

MESSIEURS,

D'Achy,
De Clois,
De Fredeau,
De Parabere,
De la Valette de Prade.

Les vingts Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil d'or, ſemés de fleurs de lis d'or, & deviſe du Roi: *Nec pluribus impar.* Ils ſont brodés en or, & frangés d'or & d'argent, ſuivant les ſuſdites ordonnances du Roi du 8. Janvier, & du 28. Février 1737. Il y a Aumônier, & cinq Chirurgiens Majors à la ſuite de ce Régiment. L'uniforme eſt habit, petit colet & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés de trois en trois ſur l'habit, un bordé d'argent fin ſur les manches, & ſur les épaulettes, bandouliere blanche, bordée d'un galon de fil blanc, ainſi que le ceinturon, veſte de buſle, culotte de peau & chapeau bordé d'un large galon d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé d'argent fin.

XIII. ROYAL POLOGNE. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons a été levé au commencement des guerres d'Hollande en 1672. par M. de *Sainte Ruë* qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été *Coſſé*, *Briſſac* & *Monteils*. En 1725. il a eu le titre de *Stanislas*, & rang après le Régiment de la Reine. M. le Chevalier de *Wiltz* en a été prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1725. juſqu'en 1738. & par une Ordonnance du Roi du 30. Mars 1737. ce Régiment a eu le titre de *Royal Pologne*, & ſon rang a été fixé après le Régiment *Royal des Carabiniers*, & avant tous les autres qui ſont actuellement ſur pied. Le Roi de *Pologne*, Duc de Lorraine & de Bar en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1725. M. le Prince de *Talmont* en fut Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Bethune* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau de drap bleu, doublure, petit colet & paremens rouges, aiguillette blanche & bleuë, boutons blancs des deux côtés, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval bleu avec des galons blancs, entrelaſſés de bleu. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or au milieu, ſemé

Digitized by Google

mé de fleurs de lis, brodées en or & frangées d'or.

XIV. LA REINE. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1635. pour la Reine *Anne d'Autriche*, Epouſe de Louis XIII. depuis Régente du Royaume en 1643. Enſuite M. de *Nantouillet* en a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant, enſuite M. le Comte de *Rouſſillon*, M. le Comte de *Rochebonne*, M. le Comte de *Choiſeul*, M. le Comte de *Treſſan*, M. le Marquis *Cayla*, M. le Marquis de *Beauveau*, M. de *Galiffet*, Brigadier, en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, ſemés de fleurs de lis d'or, le chiffre de la Reine, Marie Princeſſe de Pologne, couronné & brodé en or & en argent aux quatre côtés, & frangés d'or & d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure & paremens bleus du Roi, boutons de cuivre jaunes, plats & ſur le buſle, bandouliere jaune & large, bordée d'un galon de fil blanc, culotte de peau, aiguillette plate d'un galon blanc, & chapeau bordé d'or fin, l'équipage rouge, bordé d'un grand galon de la livrée de la Reine, avec une fleur de lis jaune aux houſſes & chaperons.

XV. DAUPHIN. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé en 1658. au nom de M. le prémier Dauphin d'une Compagnie d'Ordonnance, qui depuis longtems étoit d'un Eſcadron & qui ſe nommoit Compagnie d'Ordonnance du *Dauphin*. M. de *S. Gelais* en étoit Capitaine Lieutenant, & M. *Cornelius Suedois* en a été prémier Lieutenant Colonel. Quand ce Régiment a été créé par Louis XIV. M. de *S. Gelais* en a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant. Monſeigneur le *Dauphin* dès à ſa naiſſance le 4. Septembre 1729. en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Marquis de *Volvire* en fut Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Soyecourt*, Brigadier l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau bleu, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, de chaque côté de trois en trois, buſle à boutons de même, bandouliere blanche, piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval bleu, bordé d'un galon aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis, & quatre Dauphins brodés en or & en argent aux coins & frangés d'or.

XVI. DAUPHIN ETRANGER. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé par Louis XIV. en 1666. au nom de M. le prémier Dauphin. M. de *Montclarre* a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Régiment. Monſeigneur le *Dauphin* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1729. M. le Marquis de *Polignac* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Soyecourt* l'eſt aujourd'hui.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre des fleurs de lis, & des dauphins ſans nombre brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleu du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, buſle, bandouliere jaune étroite, aiguillette plate & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé de blanc.

XVII. BRETAGNE. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé de la Compagnie d'Ordonnance de M. de *Paulmy*, qui en a été le prémiere Meſtre-de-Camp

Digitized by Google

en 1666. Il a été la *Roche-Sur-Yon* Prince du Sang, M. le Duc de Bourgogne l'eut en 1686. lorſque les Princes de *Conti* allerent en Hongrie, M. *d'Augé* en fut Meſtre-de-Camp, enſuite M. le Marquis *d'Houdelot*, pere du Lieutenant-Général d'à préſent en fut le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant en cette même année 1686. M. le Marquis de *Puigion*, M. le Duc de *Bethune*, M. le Marquis de *Braſſac*, M. le Marquis de *Janſon*, M. le Comte de *Gaſſion*, M. le Marquis de *Poyanne*, M. le Marquis de *Polaſtron* en 1745. & aujourd'hui M. le Comte *d'Helmſtat* en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue d'un côté, & de l'autre un phénix ſur un bucher étendant les ailes, & ces mots pour deviſe : *In regnum & pugnax*, trophées aux coins & bordure ſemée de fleurs de lis d'or, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés, buſle & bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin de trois doigts ; l'équipage du cheval eſt bleu bordé.

XVIII. ANJOU. Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom *d'Anjou*, Prince du Sang en 1688. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp. Il fut créé ſous Louis XIV. en 1666. M. de *Balrois de Choiſi* en a été le prémier Meſtre-de-Camp, enſuite feu M. le Maréchal Duc de *Villars*, M. le Marquis de *Blanchefort*, fils de M. le Maréchal de *Crequi*, M. le Comte *d'Auros*, M. le Marquis de *Curtonchafave*, M. le Marquis *d'Eſcorail*, M. le Marquis de *Lonnoye*, M. le Duc de *Gontaut*, M. le Marquis de *Biſſy*. C'eſt aujourd'hui M. le Comte de *Lupcourt-Mzbuet* qui en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Marquis de *Vogué* qui l'a été depuis 1736.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre façonnés, buſle, bandouliere jaune & large, aiguillette plate aurore, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'or fin ; l'équipage du cheval eſt bleu bordé d'aurore ; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë du Roi, ſoleil & deviſe du Roi en or, & aux coins une fleur de lis d'or, au revers ſemés de fleurs de lis, aux quatre coins une couronne de Prince de France avec un écuſſon à trois fleurs de lis brodées & frangées d'or.

XIX. BERRY. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1674. étoit *Rouſſillon*. M. le Comte *d'Ille* en 1674. en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il eſt *Berry* depuis 1690. M. le Prince de *Croy d'Havré* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Marquis de *Voyer*, Brigadier, fils du Miniſtre de la Guerre l'eſt depuis 1744.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roy en or, les Armes de Berry & fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens, & revers rouges, boutons d'étain en boſſette, buſle, bandouliere blanche étroite, aiguillette ronde & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé d'un galon bleu & blanc.

XX. ORLEANS. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été amené de Piémont en France en 1690. par M. le Grand-Prieur de *Valencey* qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. M. le Duc d'Orleans en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. M. le Marquis de *Graville* Brigadier en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1734. auquel a ſuc-

Digitized by Google

a ſuccedé M. le Comte de *Montauban*. C'eſt aujourd'hui M. le Comte de *Melfort*.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes d'Orleans, fleurs de lis brodées d'or aux coins, & frangées d'or. Ce Régiment a pour uniforme, habit & manteau gris-blanc, doublure paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc des deux côtés, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune & étroite, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

XXI. CONDE'. M. le Comte de *Chamilly*, depuis Maréchal de France, a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Régiment créé ſous Louis XIV. pour la Maiſon de Condé en 1666. il eſt de trois Eſcadrons, M. le Prince de Condé en eſt Meſtre-de-Camp depuis le 20. Janvier 1740. M. le Comte de la *Guiche*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp Lieutenant depuis le 21. Février 1740.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ventre de biche, eſt un ſoleil brodé en argent qui allume un bucher en pleine campagne, avec ces mots: *Da materiam, ſplendeſcam*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau de gris-blanc de deux en deux tout du long, buſle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, l'écuſſon du Prince brodé en ſoye, bordé d'un galon velouté cramoiſy.

XXII. BOURBON. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIV. en 1666. & s'appella *Engbien* juſqu'à la mort du *Grand Condé* en 1686. qu'il prit le nom de *Bourbon*. M. le Comte de *Charolois* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1710. & M. le Marquis de *Cambis* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Marquis de *Cruſſol* qui l'a été depuis 1730.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleuë, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis brodées en or aux coins, & frangées d'or.

XXIII. CLERMONT. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp M. de *Beaupré*: il a été *Chartres* en 1684, il a eu le nom de *Clermont* en 1709. & ce rang en 1724. M. le Comte de *Clermont* Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1709. M. le Chevalier de *Villefort* en a été Meſtre-de-Camp Lieutenant en 1724. M. le Comte de *Vienne* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, avec un ſoleil & deviſe du Roi brodés en or, au revers eſt une campagne, & dans le lointain, s'éléve un petit ſoleil d'or & ces mots: *Spes altera metis*, bordés & frangés d'or.

XXIV. CONTI. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *d'Humieres*. Il a été *Villeroy* depuis 1676. juſqu'en 1733. M. le Prince de *Conti*, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp, & M. le Comte de *Langhac*, Meſtre-de-Camp Lieutenant.

Les

Digitized by Google

Les six Etendarts sont de soye jonquille, soleil & devise du Roi en or d'un côté, de l'autre un aigle volant à travers les foudres & les éclairs, & ces mots pour devise: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit, doublure, paremens & boutons de drap gris de fer cendré, manches en bottes, buse sans boutons, bandouliere de buse piquée, aiguillette aurore, culotte de peau, manteau blanc doublé de même, & chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval est ventre de biche, & écusson du Prince brodé aux coins.

XXV. PENTHIEVRE. Ce Régiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1674. sous Louis XIV. M. *d'Heudicourt* en a été le prémier Mestre-de-Camp; il a porté le nom de *Toulouse* en 1693. il est *Penthievre* depuis 1737. que M. le Duc de *Penthievre*, Grand-Amiral en est Mestre-de-Camp. M. le Marquis de *Crenay*, Brigadier, en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1736.

L'uniforme de ce Régiment est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons jaunes, buse à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin: l'équipage du cheval est rouge, bordé de la livrée du Prince; les six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil d'or & devise du Roi: au revers un homme armé, sur un cheval ailé, & ces mots: *Terra marique*, brodés & frangés d'or.

XXVI. SAINT-SIMON. Ce Régiment qui est de trois Escadrons, a eu pour prémier Mestre-de-Camp en 1666. M. de *Coulange*; il a été *Bordage*, ensuite du *Maine* en 1688. Il est *S. Simon* & a ce rang depuis 1736. M. le Marquis de *S. Simon*, fils aîné en est Mestre-de-Camp depuis 1737.

Les six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or; l'uniforme est habit, doublure & manteau gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, buse à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin: l'équipage du cheval est rouge bordé.

XXVII. DU RUMAIN. Ce Régiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1666. M. de *Tilladet* en a été le prémier Mestre-de-Camp. Il a été *Souvré*, *Beringhen*, *Conti* en 1718. il a eu ce rang sous Louis XV. en 1727. il étoit *Ancezune* en 1734. M. le Comte du *Rumain*, Brigadier, en est Mestre-de-Camp depuis 1740.

L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons gris-blanc, buse à agraffes, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, bas blancs & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est jaune bordé; les six Etendarts sont de soye jaune, soleil & devise du Roi en or, au revers dans un quarré nuancé est un aigle qui s'éléve dans les airs malgré les vents & la foudre, & ces mots: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent.

XXVIII. ROCHEFORT. Ce Régiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Montelarre*, ensuite *Narbonne*, du *Tronc* jusqu'en 1718. *Villars* jusqu'en 1735. il a été *Rohan* & *Brionne*. M. le Prince de *Rochefort* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp.

Les six Etendarts sont de soye blanche, soleil & devise du Roi d'un côté, de l'autre ils sont de soye rouge avec une devise, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain, buse à boutons de cuivre, bandouliere jaune & large, aiguillette rou-

Digitized by Google

rouge & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge bordé d'un galon à carreaux rouges & blancs.

XXIX. MARCIEUX. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666. pour prémier Meſtre-de-Camp M. le Marquis de la *Valette*. Le Prince *Camille* de Lorraine l'a eu en 1689. le Prince *Charles de Lorraine*, le Prince de *Lambesq de Lorraine* en 1708. il a été *Beaucayre* en 1730. M. le Marquis de *Beaucayre* en 1736. a ſuccedé a ſon oncle dans la charge de Meſtre-de-Camp de ce Régiment. M. le Chevalier de *Marcieux* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit, colet & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons blancs de trois en trois, buſle à boutons de même, bandouliere jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt de drap verd, bordé d'un galon de livrée ; les ſix Etendarts ſont de damas verds, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXX. SEGUR. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1672. & a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. le Chevalier de *Grignan*, enſuite M. le Marquis de *Grignan*, M. *Fleche* en 1704. M. le Duc de *Luynes* en 1717. M. le Duc de *Chevreuſe* en 1732. M. le Duc *d'Ancenis* en 1737. M. le Chevalier de *Brancas* en 1739. juſqu'en 1745. que M. le Marquis de *Segur* ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom, l'a remplacé.

Ses ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or : c'eſt le ſeul Régiment de Cavallerie, dont les Etendarts de ſoye cramoiſie, ayent des bourſes blanches. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un large galon d'or fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé.

XXXI. TAILLERAND. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. *S. Aignan*, enſuite *Rohan*, redevenu *S. Aignan*, a été *S. Simon Ruffec* en 1717. *Sabran* en 1738. & M. le Vicomte *Taillerand* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé ; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, au revers un lion d'argent, & ces mots : *Noli irritare leonem*, brodés & frangés d'or.

XXXII. CLERMONT-TONNERE. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Foucault*, enſuite *Quinſon* en 1672. *Châlons*, *Gouſier*, *d'Egmond* en 1699. des *Marets* en 1704. *Gèvres* en 1709. *Gèvres* Comte de *Tyêmes* en 1726. *Clermont-Tonnere* en 1740. M. le Comte de *Vienne*, Brigadier en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens & doublure rouge, boutons d'étain d'Allemagne ſur bois des deux côtés juſqu'à la poche, la patte rouge pour la bandouliere, buſle bordé de blanc, à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge brodé.

XXXIII. CHABRILLANT. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1672. du *Gaſt*, *Villequier* en 1690. *Momain*,

Digitized by Google

main, *Belleocueil* juſqu'en 1711. & la *Tour*. M. le Marquis de *Chabrillant*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1738.

L'uniforme eſt habit & manteau gris, doublés de rouge, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc demi-plats, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge, bordé de blanc : les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi brodés & frangés d'or.

XXXIV. D'EGMONT. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1672. n'étoit que d'un Eſcadron, & eut pour prémier Meſtre-de-Camp, M. de *Valavoire*. Il a été *Vivans* en 1672. *Vivans*, fils en 1689. *Heudicourt* en 1702. *Lorraine* en 1719. *Lordat*, *Roſen* en 1738. M. le Comte *d'Egmont* l'a eu en 1741. M. le Marquis *d'Egmont* ſon frere en 1744. M. le Duc de *Biſache* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons plats de métal blanc, buſle à petits crochets, bandouliere jaune & étroite, aiguillette plate mêlée de jaune & de noir, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt jaune, bordé d'un grand galon de panne noire : les ſix Etendarts ſont de damas jaune, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre un roſier fleuri & boutonné, & ces mots : Qui s'y frotte s'y pique ; en Latin : *Pungit aggredientes*, brodés & frangés d'or.

XXXV. BEAUVILLIERS. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons étoit à ſa création en 1666. du *Pleſſis-Beliere* : il a été *Rabeliere*, enſuite la *Tournelle* en 1693. la *Feuillade* & *Cayeux* en 1705. M. le Duc de *Beauvilliers S. Agnan* en étoit Meſtre-de-Camp en 1734. M. le Duc de *Beauvilliers* ſon fils l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage rouge bordé : les ſix Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVI. GRAMMONT. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. Il étoit *Thianges*, M. le Prince de *Talmont* l'a eu en 1693. enſuite M. le Duc de la *Trimoüille* ; le Prince de *Turenne* en 1710. Le Comte de *Grammont* en 1735. M. le Chevalier de *Grammont*, Brigadier l'eſt depuis 1745.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, aiguillette ronde à deux cordons rouges & verts, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, & l'équipage rouge bordé ; les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVII. BOURBON-BUSSET. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1674. M. le Chevalier *Duc*, Gentilhomme Piémontois en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été *Rogueſpine*, *Sully* en 1701. *Vaudrey* en 1706. *Chatellerault*, & *Dandlau* juſqu'en 1745. que M. le Comte de *Bourbon-Buſſet* en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain tournés, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil

Digitized by Google

leil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XXXVIII. LA VIEUVILLE. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1674. *S. Sylveſtre*, *Bercourt*, *Uſez*, *Marſillac* en 1709. la *Roche-Guyon* en 1712. la *Roche-Faucault*, la *Roche-Guyon* en 1726. la *Rochefaucault*, *Durfé* en 1731. du *Chatelet* en 1734. *d'Harcourt Beuvron* en 1738. *Fleury* en 1738. M. le Marquis de la *Vieuville* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit, colet & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de drap gris-blanc, boutonnieres blanches de deux en deux, juſques aux poches, buſle à doubles pattes & agraffes, bandouliere jaune a boucles de cuivre, ſur-tout gris-blanc & paremens à la Pruſſienne, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre un Grenadier fleuri, & ces mots: *Floret & ornat*, brodés & frangés d'or & d'argent.

XXXIX. MAUGIRON. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons. étoit à ſa création en 1674. *Melac*, *Larrard* en 1690. *S. Germain-Beaupré*, *Brion*, *Saſſenage* en 1721. M. le Comte de *Maugiron* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain d'Allemagne, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XL. S. JAL. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1666. il a été *Thury*, *S. Vellery* en 1674. *S. Lievier* en 1691. de *Bens* en 1696. de *Ruffé de Marſillac & Montrevel* en 1704. le Marquis de *Vogué*, Meſtre-de-Camp de ce Régiment depuis 1734. vient de s'en demettre, & le Roi vient d'en donner l'agrément à M. le Chevalier de *S. Jal*.

L'uniforme eſt habit croiſé avec un retrouci, & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordé de blanc, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLI. VINTIMILLE. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672. M. le Duc de *Foix* en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été *Biron* en 1674. M. le Comte de *Vintimille*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1739.

Ses quatre Etendarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, aiguillette plate, blanche, noire, rouge & verte, culotte de peau, chapeau bordé d'argent; l'équipage eſt rouge bordé.

XLII. LA ROCHEFOUCAULT. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1682. M. le Comte de *Tallard*. Il a été *Duras* en 1697. *Villequier* en 1710. la *Motte-Houdancourt* en 1723. *Briſſac* en 1734. M. le Duc de la *Rochefoucault* en a été Meſtre-de-Camp depuis; c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de la *Rochefoucault-Langeac*, Brigadier.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & petits

Digitized by Google

petits revers de drap rouge, un grand colet blanc, & deſſus un petit colet rouge, manches à l'Allemande, boutons blancs de Strasbourg large & plats, buſle bordé de noir à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin ; l'équipage jaune, bordé d'un galon noir : les quatre Etendarts ſont de ſoye jaune bordés de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLIII. PRINCE CAMILLE. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672. pour M. le Comte *d'Illes*. Il a été *Bezons* en 1675. *Baviere* en 1692. *S. Pouange* en 1696. *Bougard* en 1721. *Aumont* en 1728. M. le Prince *Camille*, Brigadier en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

Les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens ouverts, & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'equipage eſt rouge bordé.

XLIV. BROGLIE. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1672. M. *Liegeois*. Il a été *Puiſegur* en 1675. *Tournefort* en 1696. *Gevry* en 1699. *Bezons* & *Beringhen*, *Vaſſé* en 1730. M. le Comte de *Broglie*, Brigadier en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre jaune des deux côtés, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLV. CRUSSOL. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. *Melin*, la *Feronays* pere en 1679. ſon frere juſqu'en 1709. qui le rendit à M. le Comte de la *Feronays*. M. le Marquis de la *Feronais* l'a eu en 1720. puis *Chabot*, & aujourd'hui M. le Comte de *Cruſſol*, en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt rouge bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

XLVI. FOUQUET. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1673. *Vaubrun*, *Monbac* en 1675. ſes neveux en 1693. de *Vienne* en 1694. *Germinon*, de *Lorges*, *Durfort - Randan* en 1720. M. *Fouquet de Rochefoliere* en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1740.

Les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, petit colet & doublure gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, manches coupées, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, manteau gris-blanc, doublé de rouge, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage eſt rouge & bordé.

XLVII. LENONCOURT. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1666. *Montauban*, *Beringhen* en 1672. *Livry* en 1676. *Clermont - d'Amboiſe* en 1689. *Barthillac* en 1702. *Lenoncourt* en 1706. Il a été enſuite *Heudicourt*, & M. le Comte de *Lenoncourt* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

Les quatre Etendarts ſont de ſoye verte,

Digitized by Google

verte, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers les Armes *d'Heudicourt*, fond de gueules, bandes de ſable & carneaux d'argent, avec ces mots: *Si fractus illabitur orbis*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & doublure gris-blanc, manteau blanc doublé de rouge, paremens & revers rouges, boutons d'étain de trois en trois des deux côtés, manches en bottes, buffle à boutons de cuivre, bandouliere de buffle, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé de vert.

XLVIII. BELLEFOND. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. *Seyſſac d'Imecourt* en 1676. ſon frere en 1693. enſuite *Montauban*, *Fourbin* en 1702. *Chepy* pere, en 1708. *Chepy* fils en 1728. Mr. le Marquis de *Bellefond* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de métal blanc, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ces mots: *Bella felicitas:* brodés & frangés d'or.

XLIX. DAMPIERRE. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1673. *Lançon*, *S. Simon* en 1676. du *Bordage* en 1693. *Bouzols* en 1704. *Briſſac* en 1727. *Coſſé* en 1729. juſqu'en 1735. puis *Fiennes*, & aujourd'hui M. de *Dampierre* en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens, doublure & revers rouges, boutons de drap gris-blanc de deux en deux, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye, ponceau bordé de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

L. ROHAN. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, à ſa création en 1674. a été *Broglie*, *Charlus* en 1676. *Levy* en 1684. la *Vaupaliere* en 1704. du *Beſſay* en 1706. *Norion* en 1713. *Charlus* en 1717. *Levy* en 1723. puis *Levy Chateau-Morand*, & aujourd'hui M. le Vicomte de *Rohan*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit, manteau & doublure gris-blanc, paremens & revers de l'habit rouges, boutons de cuivre ſur bois façonnés, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé: les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au travers une vierge & ces mots: *Aide Dieu au ſecond Chrêtien-Levy*, brodés & frangés d'or.

LI. MOUSTIERS. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, étoit en 1674. à ſa création *Givry*, enſuite *Courtebonne* en 1677. *Barentin* en 1696. *Villepreux* en 1717. *Ruffec S. Simon*, enſuite *Barbançon*, & Mr. le Marquis de *Mouſtiers* en eſt Meſtre-de-Camp aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain, demi ronds façonnés, buffle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

LII. SALUCES. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a eu en 1673. pour prémier Meſtre-de-Camp M. *Streff*. Il a été *Romainville* en 1676. *Wiltz* pere en 1696. *Wiltz* fils, *Marteville* en 1704. *Roye* en

Digitized by Google

1719. *Luc* en 1725. *Puyſieulx* en 1734. M. le Marquis de *Saluces*, Brigadier, en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp.

Ses quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordés de noir. Il y a un ſoleil & la diviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or, au revers eſt un lion, & ces mots pour diviſe: *Animo major, quam viribus.* L'uniforme eſt habit, petit colet, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain tournés, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau de chevre, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt vert & bordé.

LIII. WURTEMBERG-ALLEMAND. Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, entra au ſervice de Louis XIII. en 1639. à la mort du Duc de *Saxe-Weymar*, il étoit alors de mille chevaux, & appartenoit à *Rembold de Rozen* prémier Meſtre-de-Camp, qui fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi. Après ſa mort en 1667. Louis XIV. le donna à *Conrade de Rozen* ſon neveu, depuis Maréchal de France en 1703. Ce Régiment fut licencié en 1668. à la paix de Nimegue. Il fut remis ſur pied en 1671. par le même *Conrade de Rozen*, qui le ceda en 1682. au Comte de *Rottembourg* ſon gendre, qui le vendit en 1696. à Charles de *Rozen* ſon beau-frere, fils du Maréchal, puis en 1709. il fut au Comte Alexandre de *Rottembourg* ſon neveu, petit-fils du Maréchal, qui le vendit en 1720. au Comte *d'Helmſtad* ſon beau-frere: celui le remit au Marquis de *Rozen* petit fils du Maréchal, auquel a ſuccedé M. le Prince *Louis de Würtemberg* en 1749.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, fort larges du haut en bas, boutons de drap gris ſur bois, buſle à boutons de cuivre, bandouliere étroite de peau jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage du cheval eſt jaune & bordé de noir: les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, il y a le ſoleil & la deviſe du Roi en or, aux quatre coins eſt un trophée d'Armes, le quarré eſt bordé en argent, le revers eſt bordé même avec trophées aux coins, au milieu eſt un roſier fleuri en ſoye, & ces mots au-deſſus: *Flores cum in armis*, ils ſont brodés & frangés d'or. Ce Régiment à Prévôté ou grand Etat-Major.

LIV. NOAILLES. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1688. feu M. le Maréchal de *Noailles*. Il a été *d'Ayen* en 1694. à préſent il eſt *Noailles*, M. le Duc *d'Ayen*, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1730.

L'uniforme eſt habit, paremens, doublure & manteau de drap rouge, boutons de cuivre ſur bois façonnés, buſle à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé: les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge. Il y a le ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LV. D'HARCOURT. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1689. Le Cardinal de *Furſtemberg* le donna à Louis XIV. il a été *Courcillon* en 1704. *Bethune* en 1710. & *Bethune* en 1734. *Pons* en 1735. auquel a ſuccedé en 1745. Mr. le Marquis *d'Harcourt*.

L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, buſle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval, eſt vert & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye iſabelle: il y a un ſoleil & deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

LVI.

Digitized by Google

LVI. FITZ-JAMES, Irlandois, Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé ſur le pied François en 1698. de deux Régimens Irlandois de Cavallerie levés en 1692. Il a été *Schaldon Nugent*, Irlandois en 1716. M. le Duc de *Fitz-James*, Maréchal-de-Camp, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1733.

L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & revers bleus à la Bavaroiſe, boutons d'étain de deux en deux, buſle à boutons de cuivre, bandouliere de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé : les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'argent, les houſſes & chaperons jaunes bordés de blanc.

LVII. LINDEN. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, fut donné en 1701. à Louis XIV. M. le Marquis de S. *Genies* en a été le prémier Meſtre-de-Camp Huſſard, le Baron de *Rattky* en 1707. M. le Comte de *Linden-Aſpremont* en eſt Meſtre-de-Camp aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit ou peliſſe, veſte, manteau & culotte bleus, doublure rouge, bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourſon, petits boutons de cuivre ronds & gances plates & rondes pour boutonnieres, cartouche & bandouliere de cuir de rouſſy, une autre pour la carabine ; l'équipage du cheval eſt bleu avec une fleur de lis aurore, aux coins en pointe & bottines noires ; les quatre Etendarts ſont de ſoye bleue en pointe fendus par le bas, ſoleil & fleurs de lis brodés & frangés d'or.

LVIII. ESCARTS. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons, a été formé en 1707. de deux Compagnies des Gardes du Roi d'Eſpagne, que le Prince de *Lorraine de Vaudemont* emmena en France de Milan. Le Marquis de *Monchy d'Hocquincourt* en a été le prémier Meſtre-de-Camp, juſqu'en 1738. que M. le Marquis *d'Aſfeld* l'a eu ; Mr. le Vicomte *d'Eſcarts* en eſt Meſtre-de-Camp aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, & bordé uni, chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé ; les quatre Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

LIX. BERCHINY HUSSARD. Ce Régiment créé en 1719. ſous Louis XV. & qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. le Comte de *Berchiny*, aujourd'hui Lieutenant-Général, qui l'a levé en Turquie & l'a emmené en France. La même année il fut envoyé dans les Cevennes au ſujet de la contagion.

L'uniforme eſt peliſſe & veſte bleues, brandebourgs de fil blanc, doublure de peau d'agneau noire, petits boutons d'étain ronds, culotte bleue, bonnet rouge garni de peau d'ourſon, manteau rouge, & brandebourgs de laine blanche, le ſurplus eſt comme au Régiment de *Linden* Huſſard ; l'équipage du cheval eſt rouge avec des fleurs de lis aurores & bordé de blanc ; un des quatre Etendarts eſt de ſoye blanche en pointe fendu par le bas, & trois fleurs de lis d'or. Les trois autres ſont bleus, de même, brodés & frangés d'argent.

LX. TURPIN HUSSARD. Ce Régiment qui eſt d'un Eſcadron, a été formé à Strasbourg en 1734. pour le Comte *d'Eſterhazi* qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. M. *David* enſuite, & M. le Comte *Turpin* l'eſt aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit ou peliſſe, & manteau bleu, veſte, culotte & bonnet ventre de biche, garnis de peau d'ourſon, bandouliere de cuir de rouſſi. L'équipage de cheval eſt ventre de biche, avec le chiffre du

Digitized by Google

Roi aux coins ; il a deux Etendarts de ſoye, dont un eſt blanc, l'autre bleu, tous deux en pointe & fendus par le bas, avec un ſoleil & deviſe du Roi de chaque côté, ils ſont brodés & frangés d'argent.

LXI. SAXE VOLONTAIRE. Ce Régiment de Cavallerie légére levé par Ordonnance du 30. de Mars 1743. étoit compoſé de 1000. hommes, diviſé en ſix Brigades de 160. hommes chacune, dont 80. Ulans, & 80. Pacholeks ou Dragons, outre un *Polkownic* ou Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Quartier-Maître, un Adjutant, un Aumônier, un Chirurgien, un Wagmeſtre, un Prévôt, un Maître-Charpentier & dix Charpentiers, un Timbalier, dix Hautbois & 8. valets, qui font les mille hommes. Feu M. le Comte de Saxe Maréchal Général en a été le prémier Meſtre-de-Camp, après ſa mort les *Ulans* ont été entierement ſupprimés, & les Dragons ont été conſervés ſur le pied d'un Régiment de Cavallerie légére, dont M. le Comte de *Friſe*, Maréchal-de-Camp Neveu du feu Maréchal de Saxe eſt le Meſtre-de-Camp actuel.

L'uniforme des *Ulans* étoit, habit ou robe & culotte verte, bottes à la Hongroiſe, caſque de ſimilor, garni d'un turban croiſé de cuir de rouſſi, la queuë du caſque étoit garnie de crin de la couleur de la Brigade, leurs armes étoient, une lance de 9. piés, avec une banderole, un ſabre, & un piſtolet de ceinture.

L'uniforme des Dragons eſt, habit verd, paremens, colet bavaroiſe, & doublure écarlate, boutons de cuivre unis, éguilette de laine rouge, veſte ventre de biche, faite en buſle, bordé d'écarlate, culotte de peau, bottines à la dragonne, qui ſe boutonnent au-deſſus du mollet, caſque de ſimilor, garni de peau de chien de mer, avec deux roſettes de ſimilor; la queuë du caſque garnie de crin ; leurs armes ſont, fuſil & baionette toûjours miſe, deux piſtolets & un ſabre ; le cheval eſt couvert d'une peau de loup.

LXII. BEAUSOBRE HUSSARD. Ce Régiment qui eſt d'un Eſcadron a été créé par Ordonnance du 1. Août 1743. & a pour prémier Meſtre-de-Camp, M. de *Beauſobre*, Brigadier.

Je n'en connois point l'uniforme ni les Etendarts, non plus que des Régimens de Huſſards ſuivans.

LXIII. ROUGRAVE HUSSARD. Ce Régiment qui eſt d'un Eſcadron a été créé par Ordonnance du 27. Septembre 1743. M. le Comte de *Rougrave* en eſt Meſtre-de-Camp.

LXIV. POLORESKY HUSSARD. Ce Régiment qui eſt d'un Eſcadron a été créé par Ordonnance du 10. Décembre 1743. M. de *Poloreſky* en eſt Meſtre-de-Camp.

LXV. NASSAU-SAARBRUCK Allemand. Ce Régiment qui eſt de deux Eſcadrons a été créé par ordonnance du 16. Octobre 1744. M. le Prince de *Naſſau-Saarbruck* en eſt le prémier Meſtre-de-Camp.

Son uniforme eſt habit de drap bleu de Roi, paremens & revers couleur de paille, buſle & culotte de peau avec une petite manche rouge, boutons & boutonnieres jaunes, éguillette ronde, & chapeau bordé d'or.

LXVI. FERRARY HUSSARD. Ce Régiment qui eſt d'un Eſcadron a été créé par Ordonnance du 16. Octobre 1745. M. *Ferrary* en eſt Meſtre-de-Camp.

DRAGONS.

I. COLONEL-GENERAL. M. le Comte de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, a été le prémier Colonel-Général des Dragons, & a eu ce Régiment en 1668. qui eſt de quatre Eſcadrons, & qui fut formé ſous Louis XIV. de la moitié du Régiment du Roi Dragons. M. le Marquis de *Tilladet* a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Régiment

giment en 1668. La Compagnie Colonel-Général eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. M. le Marquis de *Coigny*, Lieutenant-Général, eſt Colonel-Général des Dragons, depuis 1734. M. le Marquis de *Goyon* eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Régiment, ayant ſuccedé à M. le Marquis de *Femur*.

L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, veſte & culotte bleus, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, cordon du fourniment, & cartouche de peau piqués de blanc, bas blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc, avec les attributs du Général; ce Régiment à quatre Guidons de ſoye, un eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or, avec le chifre du Roi couronné au milieu & ſemé de flammes d'or ſans nombre, & les trois autres cramoiſis, de même brodés & frangés d'or.

II. MESTRE-DE-CAMP GENERAL. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, étoit à ſa création *Teſſé* en 1684. M. le Duc de *Chevreuſe*, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp Général depuis 1736.

Les quatre Guidons ſont de ſoye à double fond, bleu & blanc, le bleu eſt ſemé de fleurs de lis brodées en or, & ſur le blanc eſt écrit ces mots: *Victoria pinget*, ils ſont bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain ſur bois, & boutonnieres blanches, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc, avec ſix Guidons bordés aux coins qui ſe croiſent.

III. ROYAL. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, fut créé en 1667. & partagé en 1668. pour former le Régiment du Colonel-Général. M. le Duc de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, en fut le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant, le *Roi* en eſt Meſtre-de-Camp, & M. de la *Blanche*, Meſtre-de-Camp Lieutenant qui a ſuccedé à M. le Duc de *Fleury*.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, ſoleil d'or de chaque côté, ſemé de fleurs de lis brodées en or, & frangées de même. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, culotte & veſte rouges, garnis de boutonnieres blanches de deux en deux de chaque côté, avec un grand & petit galon de fil blanc ſur la veſte, boutons d'étain façonnés, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu & bordé d'un grand & petit galon blanc.

IV. LA REINE. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Chevalier *d'Hocquincourt* en 1673. la *Reine* en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Comte de *Morant* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp Lieutenant, ayant ſuccedé à M. *Durrey*, Marquis du *Terrail*, qui l'étoit depuis 1740.

L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain ſur bois, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc: les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, les armes de la Reine au milieu, ſemés de fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent.

V. DAUPHIN. M. le Marquis de *Sauvebeuf* a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant de ce Régiment créé en 1673. pour Monſeigneur Louis Dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le *Dauphin* à ſa naiſſan-

Digitized by Google

ce en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Marquis de *Vaſſé*, & M. de *Puiguion* en ont été ſucceſſivement Meſtres-de-Camp-Lieutenants ; M. de *l'Eſcure* ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie, l'a été en 1745. C'eſt M. le Comte de *Canify* qui l'eſt aujourd'hui.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleuë, ſemés de fleurs de lis & de dauphins avec un ſoleil au milieu, & deviſe Latine : *In periculo ludunt*, brodés en or & argent, frangés de même. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agremens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain façonnés, bonnet tout blanc bordé de bleu, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

VI. ORLEANS. Ce Régiment qui a été créé ſous Louis XV. en 1718. pour la Maiſon *d'Orleans*, eſt de quatre Eſcadrons. M. le Marquis de la *Fare* en a été le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant ; enſuite M. le Marquis de *Trenel* ; c'eſt aujourd'hui M. le Marquis de *Boufflers-Remiencourt* qui l'eſt depuis 1737. M. le Duc *d'Orleans* prémier Prince du Sang en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. ce Régiment a eu ce rang par Ordonnance du Roi de la même année de ſa création.

L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & veſtes bleus, boutons d'étain ſur bois, boutonnieres de fil blanc, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, culotte rouge & bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de bleu ; les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, ſemés de fleurs de lis d'or, un Hercule au milieu, ſur ſa maſſue, couvert & ceint de la peau d'un lion, avec des lauriers, & ces mots : *Nomen laudeſque manebunt*, & le chiffre *d'Orleans* couronné au haut, brodés & frangés d'or & d'argent.

VII. BEAUFREMONT. M. de *Liſtenois* de la branche aînée de *Beaufremont* forma ce Régiment en 1673. qui eſt de quatre Eſcadrons : il en fut le prémier Meſtre-de-Camp, ſon frere lui ſucceda en 1674. Il fut *Grammont* en 1688. *Peſſac* en 1696. redevint *Liſtenois* en 1699. *Beaufremont* en 1710. frere du précédent *Liſtenois*, & pere du Meſtre-de-Camp d'aujourd'hui.

L'uniforme eſt habit, manteau, doublure & paremens rouges, veſte ventre de biche à doubles boutonnieres, boutons d'étain ſur bois gaudronnés, bonnet ventre de biche, bordé de pluche bleue, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent & cocarde noire ; l'équipage du cheval eſt ventre de biche bordé de blanc ; les quatre Guidons de ce Régiment ſont de ſoye bleuë, chargés d'un ſoleil d'or & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre verré d'or & de gueule, avec le cri de la Maiſon de *Beaufremont*, Dieu aide *au prémier Chrêtien*, brodés & frangés d'or.

VIII. D'AUBIGNE'. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1673. il étoit *Firmaçon*, enſuite *Barbezieres* en 1678. *d'Eſtrades* en 1692. *Bel-Isle* en 1705. *Bonnelles* en 1709. *d'Armenonville* en 1727. enſuite *Surgeres*, auquel a ſuccedé en 1745. M. le Chevalier *d'Aubigné* ci-devant Capitaine dans le Régiment de *la Marine*.

Les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés en or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain façonnés, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire ; l'équipage rouge bordé de blanc.

IX. CARAMAN. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1674. Il a eu pour prémier Meſtre-

Digitized by Google

ſtre-de-Camp, M. de *S. Sadoux*. Il a été *Pinſonnel* en 1677. *Gobert* en 1690. *d'Arbert* en 1700. Vidame *d'Amiens* en 1701. du *Heron* en 1702. *Bourneuf & Vaſſé* en 1705. *Epinay* en Novembre 1705. juſqu'en 1734. M. de *Vibraie* en a été Meſtre-de-Camp juſqu'en 1745. que M. le Marquis de *Caraman* ci-devant Capitaine dans le Régiment de *Berry* lui a ſuccedé.

Les quatre Guidons de ce Régiment ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, au travers deux couronnes de laurier, jointes enſemble ſur le fond bleu, & ces mots: *Pro gemino certamine*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau & paremens rouges, veſte bleue, boutons d'étain unis, boutonnieres blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé de blanc.

X. L'HOPITAL. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été formé en 1674. Il étoit du *Fay*, la *Lande* en 1678. *Verac* en 1696. *Kailus* & *Beaucourt* en 1716. *Vitry* en 1725. M. le Marquis de *l'Hôpital Sainte-Meme*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1739.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, deviſe du Roi en or, au revers un coq brodé d'argent, aux Armes de *l'Hopital Vitry*, & ces mots: *Vigil & audax*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau & culottes rouges, doublure, & veſte de même, paremens & colet bleus, boutons d'étain façonnés, & boutonnieres rouges, bonnet orange doublé d'une pluche bleue, bordé de bleu, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire: l'équipage du cheval eſt orange, bordé d'une livrée de ſoye bleue & blanche.

XI. HARCOURT. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été formé en 1674. à Maſtrick de Compagnies Franches & de Compagnies de Liegeois. Il a été la *Bretêche* en 1675. *Chevilly* en 1682. *Kailus* en 1688. *Lautrec* en 1696. *Roche-Pierre* en 1720. le Chevalier *d'Harcourt* en 1728, & aujourd'hui M. le Comte de *Lillebonne*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp. Ce Régiment avoit pris à la guerre des tymbales, qu'il a long-tems conſervées, mais le Roi les a ſupprimées.

Ses quatre Guidons ſont de ſoye cramoiſie d'un côté, deviſe du Roi brodée en or, le revers de damas jaune avec un nuage d'où ſort la foudre qui brule un Château, & ces mots: *Fulgere citius*, brodés & frangés d'or & d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, paremens, veſte & culottes rouges, doublure jaune, & boutonnieres blanches de deux en deux, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire: l'équipage du cheval eſt rouge bordé de jaune & rouge.

XII. BERTILLAC. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été *Nicolai* à ſa création en 1674. *Burſard* en 1676. *Senneterre* en 1692. *Bellabre* en 1700. *Plelo* en 1728. M. le Marquis de *Nicolai*, fils aîné l'a eu juſqu'en 1731. Le Chevalier de *Nicolai* juſqu'en 1744. auquel a ſuccedé M. le Comte de *Bertillac* Meſtre-de-Camp actuel.

L'uniforme eſt habit, manteau & culote rouges, doublure, paremens & veſte vertes, boutons d'étain demi ronds, boutonnieres blanches, bonnet rouge doublé de vert & bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt vert bordé de blanc: les quatre Guidons ſont de ſoie verte, deviſe du Roi en or, brodés & frangés d'or.

XIII. ASFELD. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été levé en 1676. par M. *Audigeau* qui en a été

Digitized by Google

le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été *d'Asfeld* en 1678. ſon frere l'a eu en 1689. *d'Huxtefort* en 1690. *Sommeri* en 1707. le Comte de *la Suze* en 1731. M. le Marquis *d'Asfeld* en eſt Meſtre-de-Camp aujourd'hui.

Les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culote rouges, boutons d'étain de Strasbourg argentés & façonnes, & agrémens gris, boutonnieres rouges, bonnet tout rouge bordé, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt gris bordé d'un grand galon de la livrée du Meſtre-de-Camp.

XIV. EGMONT. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, fut levé par la Maiſon de *Condé* en 1676. M. de *Barbezieres* en fut le prémier Meſtre-de-Camp Lieutenant. Il a été *Fimarçon* en 1678. *Goesbriand*, *Condé* en 1710. *Mailly* en 1740. M. le Comte *d'Egmond*, Brigadier en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1744.

Les quatre Guidons ſont de ſoye cramoiſie, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, culote & veſte rouges, paremens de panne cramoiſie, boutons de cuivre façonnés, boutonnieres blanches, bonnet rouge doublé de panne cramoiſie, bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

XV. LANGUEDOC. Ce Régiment qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé au nom de la Province de *Languedoc* en 1676. M. le Chevalier de *Ganges* en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Louis XIV. l'a rétabli en Languedoc en 1684. M. le Comte de *Scey-Montbeillard* en eſt aujourd'hui Meſtre-de-Camp, ayant ſuccedé à M. le Comte de *Rannes* qui l'a été depuis 1738.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain façonnés, boutonnieres blanches, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon jaune, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

XVI. DU ROI. Ce Régiment qui eſt de 4. Eſcadrons a été créé par ordonnance du 24. Janvier 1744. M. le Comte de *Creil* en a été le prémier Meſtre-de-Camp, & M. *D'Ormenans* ci-devant Capitaine dans le même Régiment l'eſt depuis 1745.

XVII. SEPTIMANIE. Ce Régiment qui eſt de 4. Eſcadrons a été levé dans la Province de Languedoc, par Ordonnance du 1. Mars 1744. M. le Duc de *Fronſac*, fils de M. le Duc de *Richelieu*, Maréchal de France en eſt le prémier Meſtre-de-Camp.

LISTE

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE DES TROUPPES D'ESPAGNE,

PRÉCÉDÉE

D'UNE DISSERTATION

AU SUJET DES NOMS FIXES

AFFECTÉS A TOUS LES REGIMENS

ACTUELLEMENT SUR PIED.

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

par I. E.

COLONEL-INGENIEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR

LE CHANGEMENT FAIT DANS

LES ARMEES D'ESPAGNE

PAR RAPPORT AUX NOMS FIXES

ET PERPETUELS DONNE'S AUX

REGIMENS

QUI LES COMPOSENT.

Les Etats disperſés de la vaſte Monarchie des Eſpagnes, aiant ſubi ſucceſſivement différentes Revolutions, les Trouppes qu'il avoit fallu néceſſairement entretenir dans ces Etats, ſeparés par des Royaumes étrangers, des détroits & des mers, ſe trouverent la plupart réunies, dans l'Eſpagne proprement dite, à la Guerre de ſucceſſion, ſurvenuë après la mort de Charles II.

Ces différens Corps n'avoient gueres eu de relation les uns avec les autres, avant l'époque dont on vient de faire mention, chacun aiant ſa tache particuliére à remplir, il y eût après leur jonction des débats & des conteſtations frequentes entre pluſieurs Régimens touchant l'ancienneté & le pas qu'ils prétendoient leur appartenir de droit ; prétenſions en partie fondées ſur de ſimples traditions, & que l'on avoit de la peine à concilier, vû l'inconvenient des différens noms que les Régimens avoient porté de tems à autre, & dont ils avoient ſouvent changé deux ou trois fois dans une même Campagne ; ſans compter que pluſieurs Corps avoient négligés ou perdu leurs Archives totalement.

Pour rémédier à ces inconveniens & pour éterniſer la memoire de chaque Corps en particulier, le Roi Philippe V. par Ordonnance du 7. Février 1707. attacha aux Régimens qui ſe trouverent pour lors en Eſpagne, des noms fixes, pris des Royaumes, Provinces & Villes de ſa Domination, & abolit ceux des Colonels, qui leur avoient été affectés auparavant.

Cette ordonnance fut ſuivie d'une autre du 10. Février 1718. lorſque toutes les Trouppes que l'Eſpagne avoient ſur pied alors, tant Infanterie & Cavallerie que Dragons, ſe trouverent réunies au centre de la Monarchie. On donna des noms permanens aux Régimens qui n'en avoient pas eu par l'ordonnance anterieure de 1707. & les noms de quelques autres furent changés par des raiſons particuliéres.

De nouvelles conteſtations s'étant manifeſtées depuis entre les Régimens de Gallice & Tolede, & les Bataillons de Marine Armada, Marine, Vaiſſeau & Océan ; elles donnerent lieu à une troiſiéme Ordonnance du 8. Septembre 1725. par laquelle le Roi déclara, que de ſemblables diſputes exiſtant entre pluſieurs autres Régimens, tous ceux

de

Digitized by Google

de ſes Armées avoient à produire au Conſeil de Guerre les preuves de leur création & de leur ancienneté, autant qu'il leur ſeroit poſſible, & de demeurer chacun en poſſeſſion du rang dont il jouiſſoit actuellement, en attendant les déciſions de Sa Majeſté ſur ce ſujet.

Une quatriéme Ordonnance du 23. Septembre 1724. fut adreſſée au Directeur-Général de l'Infanterie & aux Inſpecteurs-Généraux de Cavallerie & des Dragons, dans laquelle les ordres de fixer le rang des Corps furent réïterés. L'Inſpecteur-Général des Dragons s'y conforma inceſſamment & préſenta au Conſeil de Guerre les preuves de l'ancienneté des dix Régimens de Dragons qui ſe trouvoient alors ſur pied. Il fixa celle de quatre prémiers, de *Belge*, de *Batavie*, de *Pavie* & de *Friſe*, & produiſit de même les preuves de la création des ſix autres.

La cinquiéme & derniere Ordonnance, concernant le rang à régler, de tous les Régimens fut adreſſée au Conſeil de Guerre en date du 23. Novembre 1737. Le Roi y déclaroit, que, vû les diſputes de rang & d'ancienneté qui exiſtoient & qui naiſſoient journellement entre les différens Corps de ſes Armées, Sa Majeſté ſouhaitant de voir cette affaire terminée au plûtôt, & ne voulant plus de délai, enjoignoit à tous les Régimens tant d'Infanterie que de Cavallerie & des Dragons, de produire ſans faute, devant le Conſeil de Guerre, dans le terme de ſix mois, à compter du 1. Janvier 1738. les preuves & les piéces juſtificatives que chaque Régiment pourroit alleguer & faire valoir en faveur de ſon ancienneté & de ſes Services, ajoûtant que ceux qui ne les produiroient point dans le tems préſcrit, ſeroient cenſés les plus nouveaux. Les Preuves des produiſans examinées & diſcutées, Sa Majeſté ſe réſervoit de déterminer le rang de chaque Régiment, & fera fixer par le ſort, une fois pour toutes, le rang de ceux qui n'auroit pas produit les preuves réquiſes, s'il s'en trouvoit plus d'un de ce nombre.

On trouvera marqué ci-après à l'article de chaque Régiment les preuves produites & le rang qui leur eſt échû.

Il reſte à ſavoir avant que d'en venir au dénombrement particulier des Corps, que les Armées d'Eſpagne, étant compoſées de Trouppes *Eſpagnoles* proprement dites, *d'Irlandoiſes*, *d'Italiennes*, de *Walonnes* & de *Suiſſes*, il eſt réglé que les Régimens *Eſpagnols & Irlandois*, qui roulent enſemble, ont le prémier pas dans l'Infanterie, les Trouppes *Italiennes* le ſecond, & les *Wallonnes* le troiſiéme. Dans la Cavallerie cette diſtinction ne ſe fait que dans les *Gardes du Corps* compoſés de Compagnies ſeparées deſdites Nations. Dans les Camps les Trouppes dites *Eſpagnoles* forment conſéquemment la droite, les *Italiennes* la gauche, & le centre eſt occupé par les Trouppes *Wallonnes*. Les Régimens *Suiſſes* que l'Eſpagne entretient ſont cenſés Trouppes Auxiliaires, & n'ont point de place préciſe & réglée par Ordonnance Royale.

Les *Gardes Eſpagnoles*, les *Gardes Wallonnes* la Compagnie des *Arbalétriers*, les *Gardes du Corps* & les *Grenadiers à cheval*, forment la Maiſon du Roi, & ſont hors de competence. Le Régiment de *la Reine* Infanterie eſt le prémier de l'Armée, & forme un Corps mitoien entre la Maiſon du Roi & le reſte des Trouppes.

TROUP-

Digitized by Google

TROUPPES DE LA MAISON DU ROI.

CAVALLERIE.

I. GARDES DU CORPS. Il forment 3. Escadrons, & ont été créés en 1702. par le Roi Philippe V. avec les autres Trouppes dites de la *Maison du Roi*. Le prémier Escadron est nommé *Espagnol*, l'autre *Italien*, & le troisiéme *Flamand*. En 1740. Messieurs le Duc de *Bournonville*, le Prince de *Macerano*, Capitaines-Généraux, & M. le Marquis de *Bedmar*, Lieutenant-Général, étoient Capitaines de ces trois Escadrons, dont le Roi lui-même est le Chef.

II. GRENADIERS A CHEVAL. Ils forment un Escadron & sont de la création de 1702. Don Melchéor *d'Abarca*, Lieutenant-Général, en étoit Capitaine en 1740. & Don Bernandin *Marimon*, Capitaine-Lieutenant.

III. GARDES ESPAGNOLES. Ce Régiment est de six Bataillons. Il a été créé par Philippe V. en 1702. à l'imitation des Gardes Françoises, pour être de la Garde des Rois.

IV. GARDES WALLONNES. Ils tiennent en Espagne la place des Gardes Suisses en France. Ce Régiment est de six Bataillons, comme celui des Gardes Espagnoles; il est de la même année de création & marche immédiatement après lui.

V. ARBALETRIERS. C'est une Compagnie de deux cens hommes, qui tient rang de Régiment dans l'Armée. Elle est très-ancienne & porte le nom *d'Arbalétriers de S. Jaques*. Le Capitaine qui en est le Chef, a rang de Colonel, & droit de juriſdiction civile & criminelle; ſes Lieutenans ont rang de Capitaine. M. le Duc de *Medina-Celi* se trouvoit à la tête de cette Compagnie en 1740.

INFANTERIE ESPAGNOLE,

PROPREMENT DITE.

I. LA REINE. Ce Régiment est de deux Bataillons comme tous les autres de l'Infanterie à l'exception des Régimens *Suisses*. Il marche immédiatement après les Gardes quoique de création moderne, n'aiant été érigé qu'en 1735. Cette prérogative lui a été appropriée par Ordonnance du 6. Juillet de la même année, & confirmée par une autre du 24. Janvier de l'année suivante. Don Juan *Pacheco* en a été le prémier Colonel.

II. LA COURONNE. Ce Régiment a été connu dès l'an 1530. sous le nom de *Mar de Napolés*, Mer de Naples. Il fait remonter son origine à l'année 1421. & tire ses preu-

Digitized by Google

preuves d'un ancien Manuſcript des Archives d'un Couvent de *Saragoſſe* : authorité d'un ſi grand poids, que ſon ancienneté a été fixée à la dite année, ſans aucune contradiction. Don Juan de *Carvajal*, Duc d'Abrantes, en étoit Colonel en 1718. Il a eu pour Succeſſeur Don Nicolas de *Carvajal* ſon frere, Don Alonſo *Cevallos-Carvajal* l'étoit en 1740.

III. ESPAGNE. Ce Régiment a porté anterieurement le nom de *Cordouë*. Il en eſt fait mention ſous ce titre dans l'Ordonnance de 1707, Don *Diego d'Avila* en étant pour lors Colonel. Il fait rémonter ſon origine au quinziéme ſiécle, & prouve par des traditions qu'il s'eſt trouvé en 1571. à la Bataille de *Lepante*, qu'il a été connu depuis ſous le nom de *Tercio viejo de los Verdes*, Vieux Corps des verds, & qu'il a beaucoup ſouffert à la Bataille de *Rio-Ter*, ou il a perdu ſes Archives & ſes équipages. Son ancienneté a été fixée à l'année 1535. Le Marquis de *Torre-Mayor*, en fut déclaré Colonel en 1718. & le Régiment prit en même tems le nom *d'Eſpagne* au lieu de celui de *Cordouë* qu'il avoit porté auparavant. Don Domingo *Ortiz de Rozas* en étoit Colonel en 1733. Don Pedro Fauſtino *de la Encina* en 1740.

IV. CASTILLE. L'ancienneté de ce Régiment a été fixée, comme celle du précédent à l'année 1535. Il a fait valoir, entre autres preuves, une Ordonnance du 25. Octobre 1710. qui lui donne le pas ſur le Régiment de *Lombardie*. Le Comte de *Charny* en a été Colonel en 1707. & en 1718. Le Comte *d'Aranda* en 1734.

V. LISBONNE. Ce Régiment pouſſe ſon origine vers le commencement du ſeiziéme ſiécle, & ſur les preuves qu'il a produites, ſon rang eſt fixé à l'année 1535. immédiatement après les Régimens *d'Eſpagne* & de *Caſtille*. Le Comte de *Maceda* en a été Colonel en 1718. Don Antoine *Ruiz de Saravie* en 1724. Le Comte de *Salduegne* l'a eu en 1735.

VI. LOMBARDIE. Ce Régiment a prouvé que dès l'année 1548. il y a eu en *Lombardie* ſept Compagnies *Eſpagnoles*, qui y étoient venuës d'Allemagne, aux ordres de Don *Alvar de Sandi* ; qu'enſuite d'autres Compagnies de la même Nation y étoient arrivées ſucceſſivement, & leur avoient été incorporées ; que ce Corps de Trouppes portoit dès lors le nom de *Tercio ordinario di Lombardia*, Corps réglé de Normandie ; que pluſieurs détachemens ont été tirés de tems à autre de ce Corps de Trouppes & envoyés en Flandres ; que dès l'année 1633. on avoit formé de ce Corps trois autres, en guiſe de Régimens, dont celui-ci a conſervé le nom de *Lombardie*, & s'eſt maintenu ſur pied juſqu'en 1706. qu'il vuida le *Milanez* : l'autre aiant eu le nom de *Savoie*, & le troiſiéme celui de *Naples*. Ces preuves ont été ratifiées & l'ancienneté de ce Régiment reſte fixée à l'année 1548.

Il eſt conſtant qu'il ne révint en *Eſpagne* qu'après l'évacuation de l'Etat de Milan, en même tems que ceux de la *Couronne*, de *Savoie*, & de *Lisbonne*. Le nom de *Lombardie* lui a été confirmé par l'Ordonnance de 1712, ſon Colonel actuel étant pour lors le Marquis de *Villa Hermoſa*, qui a été remplacé par Don Manuel de *Velaſco*, Comte de Fuenſalida. Don Juan Antonio *Alvarado* l'étoit en 1740.

VII. AFFRIQUE. Ce Régiment fait rémonter ſon origine à l'année 1282. que Don *Pedro d'Arragon* ſurnommé le Grand, régnoit en *Sicile*, & il a produit des preuves, tirées des Hiſtoriens qu'il allegue. Il prétend que depuis ce tems-là il s'eſt toûjours maintenu dans ce Royaume

Digitized by Google

Royaume ſur le pied de *Trouppe Eſpagnole*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il a exiſté en 1559. ſous le nom de *Terzo fixo de Sicilia*, troiſiéme Corps fixe du Royaume de Sicile, & ſon ancienneté eſt rapportée à cette année-là. Il fut mis en Corps de Régiment en 1707. conſervant le nom de *Sicile*, ſous lequel il rétourna en Eſpagne en 1713. Il a herité le nom d'*Affrique* d'un autre Régiment Eſpagnol qui a ſubi la réforme en 1707. & dont une partie a été incorporée dans celui-ci. Don Bernabé *Armendariz* en étoit Colonel en 1740.

VIII. SORIE. Ce Régiment ſe donne pour immemorial, ſon origine ſe perdant dans un paſſé très obſcur. Don Manuel de *Solis*, qui en étoit Colonel en 1738. année de la production générale des preuves, prétendoit qu'en Flandre ce Régiment avoit été appellé par diſtinction *el de la Sangre*, celui de ſang, pour avoir après la perte de la Bataille de *Rocroy* en 1643. formé un quarré que les Ennemis, même avec leur Artillerie, n'ont jamais pû rompre. Quant à la tranſplantation de ce Régiment en Flandre, il prouve être le *Tercio viejo de Napolés*, le vieux Corps de Naples, qui ſous la conduite de Don *Alonſo d'Ulloa* ſon Meſtre-de-Camp, ſuivit, avec trois autres vieux Corps le *Duc d'Albe* lorſqu'il paſſa en 1577. dans les Païs-Bas, pour ranger & gouverner les Flamands. Ces trois Corps ou Régimens étoient celui de *Lombardie* aux ordres de Don *Sanche de Lodogno*, celui de *Sicile*, conduit par *Julian de Romero*, & celui de *Sardaigne* aiant à la tête Don *Gonzalo de Bracamont*.

Il eſt conſtaté que ce Régiment avoit paſſé en Italie en même tems que ceux de *Lombardie*, de *Savoie* & de *Mer de Naples* aujourd'hui la *Couronne*, & qu'il y eſt demeuré juſqu'à l'évacuation de l'Etat de Milan en 1706. Son ancienneté a été fixée à l'année 1567. Le Brigadier Don *Manuel de Solis* a été fait Colonel du Régiment de *Sorie* en 1711. Don Franciſque *Deſpuig* l'étoit en 1740.

IX. ZAMORE. Ce Régiment a été formé en 1580. pour la Guerre du Portugal; Don *Franciſque de Bobadilla* a été ſon prémier Colonel. Cette Guerre finie il paſſa en 1583. avec Don *Alvar Bazan*, Marquis de *Santa-Cruz* à la Conquête des Iſles *Terceres* d'où il ſe rendit en Italie, débarquant à *Utre* dans la Riviére de *Gênes*, & continuant ſa route par la *Savoie*, la *Bourgogne* & la *Lorraine* juſques dans les Païs-Bas, où il arriva au mois de Septembre de la même année. Son ancienneté reſte fixée à l'année de ſa création, prouvée authentiquement. Ce Régiment a porté long-tems en Flandre le nom de *vieux Corps Eſpagnol* & a été le ſecond en rang des ſix *vieux Corps* que l'Eſpagne entretenoit dans ces païs-là, & ſur la fidelité deſquels elle faiſoit fond. Ces Corps étoient ceux de *Gallice*, de *Vieux-Eſpagnol* dont il eſt queſtion dans cet article, de *Sorie*, de *Jean*, de *Portugal* & de *Cuença*.

Le Régiment de *Zamore* produit une ſuite de trente Colonels depuis Don *Franciſque de Bobadilla* juſqu'à Don *Guillermo de Balois* inclusivement, qui l'étoit en 1718. & qui a été ſuccedé par Don *Juan d'Arriaga*. Don *Fernand de Lebant*, en étoit Colonel en 1726. Don *Auguſtin d'Abumada* en 1740.

X. GUADALAXARA. Les preuves de ce Régiment portent qu'il a été formé d'un vieux Corps d'Infanterie Eſpagnole qui a été levé à Madrid & ſes dépendances en 1567. Son prémier Colonel a été Don Geronimo de *Benavente*, auquel a ſuccedé le Marquis Don Rodrigue de *Moxica*, & à celui-ci le Marquis

Marquis Don Alvar de *Bracamont*. Il a ſervi ſous ſa prémiere forme en Eſtramadure juſqu'en 1674. qu'il paſſa à l'Armée de Catalogne. Le rang de ce Régiment a été fixé à l'année 1580. immédiatement après celui de *Zamora*. Le Marquis de *Torrecuſo* en étoit Colonel en 1718. Le Comte de *Pérélada* en 1740.

XI. GALLICE. Ce Régiment a prouvé être un des quatre vieux Corps Eſpagnols qui paſſerent en 1577. avec le *Duc d'Albe* de l'Italie dans les Païs-Bas & qu'il y a été mené par Don *Sanche de Lodogne* ſon prémier Colonel, ſous le nom de *Tercio de Lombardia*, Corps de Lombardie. Il produit une ſuite de vingt-ſix Colonels depuis Don *Sanche* juſqu'au Marquis *de la Sierra* qui l'aména en Eſpagne en 1715. Ce dernier a été ſuccedé par Don *Juan de Leon*, & celui-ci par Don *Pedro de Caſtro*. A la grande réforme de 1715. ce Régiment quitta le nom de ſon Colonel pour celui de *Gallice*, qui fut ſon partage. Son ancienneté a été fixée à l'année 1617. Don *Pedro de Caſtro*, a eu pour ſucceſſeur Don Guillaume *la Valois*. Don Dionifio *de la Vega* en étoit Colonel en 1722.. Don Joſeph de *Lima-Maſones* en 1738.

XII. SAVOIE. Ce Régiment a allegué pour prouver ſon origine, que l'Empereur Charles-Quint, étant en guerre avec Soliman, manda en Eſpagne, qu'on lui envoiât quatre mille Eſpagnols, pour Trouppe de confiance; leſquels aiant joint l'Empereur, s'étoient ſignalés dans cette Guerre, & comme leur Capitulation portoit d'être renvoiés à la Paix, ce Monarque, pour les retenir en Italie, leur accorda de grands priviléges & immunités, & les fixa à Milan, en les incorporant avec les ſept Compagnies d'Infanterie Eſpagnole que Don *Alvar Sandi* y avoit amené d'Allemagne en 1548. Qu'on avoit enſuite formé de cette maſſe de gens en 1633. trois Corps ou Régimens, dont l'un avoit eu le nom de *Lombardie*, l'autre celui de *Savoie*, qui eſt le même dont il eſt queſtion dans cet Article, & le troiſiéme celui de *Naples*. Ce Régiment a aſpiré au pas, immédiatement après celui de *Lombardie*, comme tirant ſon origine d'un même Corps; cependant ſon rang eſt fixé à l'année 1633, qu'on en forma un Corps particulier. Il s'eſt trouvé à Milan, à l'évacuation de cet Etat en 1706. avec les Régimens de *Lisbonne*, de *Lombardie* & celui de *Mer de Naples* aujourd'hui la *Couronne*. Il a eu pour Colonel en 1718. le Marquis de *Moya*, qui a été ſuccedé par Don Gieronimo *Paſtor*. Don Antoine de *Salas* l'a été en 1724. Le Marquis de *Caſtel de los Rios* en 1741.

XIII. PORTUGAL. Ce Régiment a été créé en 1643. pour Don Fernand de *Valladares* qui eût l'agrément de tirer mille hommes, du Corps de ſix-mille cinq cens qu'entretenoit le Royaume de Portugal en ce tems-là. Don *Fernand* a eu pour ſucceſſeurs Don Gabriel *Gonzalez*. Don Pedro *d'Aldan*, le Marquis de *Bedmar*, le Marquis de *Villadaria*, Don Louis *d'Aguiar*, Don Gonzale *Chacon*, le Marquis de *Toruzen*, Don Juan *Idiaquez*, le Prince de *Ligne*, le Prince *Claude de Ligne*, le Marquis de *Melin*, le Marquis de *Palomera*, Don Pedro *Vicco*, qui étoit Colonel de ce Régiment en 1718. Don Fernand de *Cagigal* l'étoit en 1727. Don Pedro de *Vargas* enſuite, Don Miguel *d'Eſtrada* en 1734.

Le Régiment de *Portugal* eſt un des ſix vieux Corps Eſpagnols qui ſervoient dans les Païs-Bas, & en étoit le cinquiéme en rang, il eût le nom fixe de *Portugal* à la grande réforme en 1715. ſon ancienneté lui eſt conſervée de la date de ſa création.

XIV.

Digitized by Google

XIV. CORDOUE. Ce Régiment a été créé en 1657. ſous le nom de *Vaiſſeaux*, aiant été tiré d'un Vieux Corps d'Infanterie appellé de *l'Armada*. Il fut tout de ſuite envoié à l'Armée de *l'Eſtramadure*, & y eſt reſté juſqu'en 1672. qu'il fut transferé à Gibraltar. Son prémier Colonel a été Don Melchor de la *Cueba* qui a été ſuccedé par Don Juan de *Barboſa*, & celui-ci par le Comte de *Montijo*. Don Gieronimo de *Solis* en etoit Colonel en 1718. lorſque le Régiment prit le nom de *Cordouë*, que celui *d'Eſpagne* avoit porté autrefois. Don Philippe *de Solis* fils l'a été après le Pere; Don Manuel *Ponce de Leon* l'étoit en 1734.

XV. GRENADE. Ce Régiment a été formé en 1657. par la Ville de *Grenade*, pour ſa défenſe particuliere. Don Alonſo *Perez de Saavedra* en a été le prémier Colonel. Don Philippe *Ramarez d'Arellano* l'étoit en 1718. il a été ſuccedé par Don Antoine *d'Oviedo*, & celui-ci par Don Franciſque *de Bagnos*, qui l'étoit en 1741.

XVI. SEVILLE. Ce Régiment a été formé en 1657. par le Marquis de *Lanfarote*, ſon prémier Colonel, ſous le nom de *Tercio d'Infanteria de la Armada del mar Oceano*, Corps d'Infanterie de l'Armée navale de l'Ocean. Ce nom lui a été affecté parce qu'il avoit été formé de quelques Compagnies, détachées d'un Vieux Corps nommé de la *Mer Oceane*, qui ſe tronvoit aux ordres dudit Marquis de *Lanfarote*. Les Colonels ſucceſſeurs de ce Marquis ont été Don Antoine Pan de *Zuniga*, Don Anielo de *Guzman*, Don Felix de *Silva*, Don Domingue *Alvarez*, & Don Martin *Guzman de Cardenas*. Le Régiment a ſervi dans l'Armée de l'Eſtramadure juſqu'en 1682. qu'il paſſa dans le Royaume de Navarre, d'où il rétourna en 1703. en Eſtramadure avec Don Jacinthe de *Pozzobono* ſon Colonel actuel. Il quitta en 1707. le nom de ſon Colonel Don Juan *d'Elquezabet*, & prit celui de *Seville*, qui lui a été confirmé en 1718. qu'il eût Don Pedro de *Vargas* pour Colonel, qui avoit ſuccedé au Marquis de *Gauna* & a eu pour ſucceſſeurs le Marquis de *Torrecuſo*, & Don Diego de *Vargas*. Ce dernier ſe trouvoit en 1742. à la tête de ce Régiment. Celui de *Madrid*, anterieurement *Oſſuna*, dont étoit Colonel en 1718. Don Franciſque *Galliana* lui a été incorporé, la même année, comme ſecond Bataillon.

XVII. VICTOIRE. Ce Régiment a été créé en 1658. du Corps des Milices de la côte de Grenade ſon prémier Colonel a été Don Gieronimo de *Quiñones*, avec lequel il paſſa la même année à l'Armée de l'Eſtramadure, & s'y eſt trouvé à la priſe de *Yelvès*. Il rétourna en 1659. dans le Royaume de Grenade pour y veiller aux Côtes, d'où il fut renvoié à l'Armée, en 1661. & y a ſervi juſqu'en 1667. qu'il revint dans le Païs de ſon origine.

Don Gieronimo de *Quignones* a été ſuccedé par Don Juan de la *Carrera*. Don Fernand de *Conſtanzo* a été Colonel de ce Régiment en 1707. Don Gregorio de *Puyo* en 1718. Le Marquis de *Valde-Cañas* en 1728. Don Fernand *Cagigal de la Vega* en 1738. ...

Les Archives de *Grenade* portent d'ailleurs, que d'abord après la Conquête de ce Royaume ſur les Maures, on avoit formé, pour ſa défenſe & ſur tout pour celle de ſes Côtes des Corps nombreux de Milice, ſubdiviſés en Compagnies, & dirigés par des Sergens-Majors. Que pour cet effet les Villes voiſines de la Côte, & nommément celles de *Grenade*, *Santa-Fé*, *Beltz*, *Ronda*, *Albama*, *Guadix*, *Baza*, & quelques autres avoient fourni chacune ſon Contingent, ſous le nom général de *Gens deſtinés pour la défenſe de la Côte de Grenade*, auxquels on

Digitized by Google

avoit aſſigné des quartiers ſeparés, en leur indiquant les endroits où ils avoient à ſe porter en cas d'alarme. Ces Trouppes ont ſervi dans la ſuite des tems de pépiniére, d'où pluſieurs détachemens ont été tirés ſucceſſivement, pour des expeditions particulieres, & pour renforcer les Armées des autres contrées de la Monarchie: Lacunes qu'on a toûjours eu ſoin de remplir ſans differer. L'année 1516. le Roi en a fait tirer deux cens hommes pour les envoyer *à Malaga*, qui s'étoit ſoulevé; En 1592. on en a tiré de quoi munir pluſieurs Vaiſſeaux & Galéres, deſtinés à fermer les paſſages aux Ennemis, qui méditoient de faire une deſcente; En 1595. on en a tiré trois cens hommes pour les embarquer ſur les Galéres qui paſſerent à *Oran*, & en 1645. mille hommes pour la Flotte. On en a tiré 800. hommes, en 1652. pour l'expedition de Barcellonne, & en 1658. 1659. 1661. & 1664. chaque fois deux mille hommes pour l'Armée de l'Eſtremadure. C'eſt de cette graine que le Régiment de *Victoire* a été formé, comme il a été dit au commencement de cet Article.

XVIII. TOLEDE. Ce Régiment fait remonter ſon origine au de là du Regne de Charles I. Il a eſſaïé de prouver, par tradition, perpetuée dans le Régiment, d'avoir été un des cinq Corps provinciaux qui ſervoient en Catalogne du tems de ce Prince, & qu'il y a joüi des mêmes diſtinctions que les Régimens qui exiſtent aujourd'hui ſous les noms *d'Eſpagne*, de *Caſtille* & de *Guadalaxara*. Il eſt conſtaté que celui dont il eſt queſtion dans cet Article a été formé en 1661. des débris d'un Vieux Corps, & de pluſieurs Compagnies détachées de nouvelle levée, & c'eſt à cette année-là que ſon ancienneté eſt rapportée. Don Diegue Fernand de *Vera* a été le prémier Colonel de ce Régiment, auquel a ſuccedé le Comte de *Frigiliano* ſous lequel il a ſervi en 1663. en Eſtremadure & s'eſt trouvé à l'affaire avec les Portugais près *d'Eſtremos*, où il a perdu ſes papiers & ſes équipages. Don Melchor de *Montes* en a été Colonel en 1707. Le Marquis de *Villaſegura* en 1718. Don Gonzalez de *Roxas* en 1722. Don Simon *Aſparrén* en 1741.

XIX. MAJORQUE. Ce Régiment a été créé en 1682. par Ordonnance du Roi, adreſſée à la Ville de *Jean* & ſes dépendances. Il a porté anterieurement le nom *d'Armada*, auquel a été ſubſtitué en 1718. celui de *Majorque*. M. le Marquis de *Santa-Cruz* en a été Colonel en 1707. Don Joſeph de *Cordué* en 1718. Don Fernand de *Silva* Comte de *Galvez* en 1725.

XX. LEON. Ce Régiment a été formé en 1694. pour Don Joſeph *Velez de Coſio*, qui en a été le prémier Colonel. Don Franciſque *Laſo Palomino* l'étoit en 1707. Il a été remplacé par le Marquis de *Villa-Segura* & celui-ci par Don Franciſque *Pinel* tué dans l'affaire *d'Oran*. Don Melchor de *Villaréal* lui ſucceda en 1733. & fut tué au Siége de la *Mirandole*. Don Franciſque *Oſorio* a eû le Régiment après lui. Don Diegue *Oſorio* en étoit Colonel en 1741.

XXI. BURGOS. Ce Régiment a été levé dans les deux Caſtilles, par Ordonnance du 20. Janvier 1694. Il a eu le nom de *Burgos*, parce que cette ville s'étoit empreſſée le plus à fournir ſon Contingent. Don Joſeph *Velez de Guévarra* a été ſon prémier Colonel. Don Antoine de *Caſtillo* l'étoit en 1707. Don Indro *d'Uſel de Guinvarda* en 1718. Don Miguel Auguſtin *Careño* en 1726.

XXII.

Digitized by Google

XXII. MURCIE. Ce Régiment a été créé en 1694. dans le petit Royaume de *Murcie*, dont il a conſerve le nom. Don Louis *Duza* a été ſon prémier Colonel. Don Juan *Pacecho* l'a été en 1718. Don Juan de *Palafox* en 1734.

XXIII. CANTABRE. Ce Régiment tire ſa ſouche d'un Corps de 600. hommes que la Province de *Cantabre* léva en 1694. de ſes nationnaux. Il fut mis en forme de Régiment en 1703. ſous le nom de *Guipuſcoa*, & en faveur de Thomas *d'Idiaquez - Pinarietta*, qui a eu pour ſucceſſeur Don Carlos *Areizaga*, dont il quitta le nom en 1715. pour prendre celui de *Cantabre*. Don Louis de *Guendica* en a été Colonel depuis, auquel a ſuccedé Don Antoine Miguel de *Zaldua* en 1724. Don Pedro Loayſa Marquis de la *Motilla* l'étoit en 1740.

XXIV. ASTURIES. Ce Régiment a pour tige un Corps de ſix cens hommes, levés, vêtus & armés en *Aſturie*, avant la fin du dernier ſiécle, aux fraix de cette Province, mais il ne prend rang dans l'Armée que du 6. Juillet 1703. que le Roi brêveta les Officiers de ce Corps. Il fut mis en forme de Régiment en 1705. ſous le nom *d'Aſturies*, & en faveur du Vicomte *del Puerto* depuis Marquis de *Santa-Cruz de Marcenado*, qui a été ſon prémier Colonel. Don Joſeph Antoine *Marti* l'étoit en 1741.

XXV. NAVARRE. Ce Régiment a été levé en 1705. dans le Royaume dont il porte le nom Don Franciſque de *Mencos* a été ſon prémier Colonel. Un Régiment du nom de *Valladolid* lui a été incorporé depuis. Don Manuel de *Navarre* en étoit Colonel en 1718. auquel a ſuccedé Don Juan *Gonzalez* Brigadier, & à celui-ci le Marquis de *Mancera*. Le Marquis de *Mortara* l'étoit en 1735.

XXVI. ARTILLERIE. Ce Régiment a été érigé en 1710. des débris de quelques Compagnies d'un Régiment de *Fuſiliers Royaux* qui a ſubſiſté dans le Milanez juſqu'à l'évacuation de cet Etat en 1706. & qui arrivé en Eſpagne a été entierement licentié. Son ancienneté eſt fixée à l'année 1710. M. le Comte de *Mariani*, Lieutenant - Général en étoit le Chef en 1741.

XXVII. ARRAGON. Ce Régiment a été formé en 1711. dans la Province dont il porte le nom aujourd'hui. Il étoit *Sada* à ſa création, nom qu'il changea bientôt après, pour prendre celui *d'Arragon*. L'année de l'Expedition *d'Oran* un Régiment du nom de *Barcelonne* lui a été incorporé. Don Manuel de *Blancas* en étoit Colonel en 1741.

XXVIII. CATALOGNE. Ce Régiment a été formé en 1732. pour Don *Menna Semanar*, qui en étoit encore Colonel en 1740.

XXIX. VALENCE. Ce Régiment créé en 1735. a eu Don Manuel *Bolaño* pour prémier Colonel.

XXX. FIXO DE CEUTA, *Régiment fixé dans Ceuta*. C'eſt un Corps qui n'en bouge point, & qui par conſequent ne roule pas avec les autres Trouppes de la Monarchie. Il eſt de deux Bataillons, & a été forme en 1703. par Don Pedro de *Guevarra Vaſconcellos* d'une *vieille Bande* de Fantaſſins, d'une autre dite *neuve*, & de quatre *Compagnies Caſtillanes* qui ſe trouvoient exiſtantes dans *Ceuta*. Cette maſſe prit forme de Régiment en 1715. & eût la même année Don Iſidore Vicente *Ferrer* pour Colonel. Don Manuel de *Palma* lui a ſuccedé en

Digitized by Google

1732. & se trouvoit encore en 1741. à la tête de ce Régiment.

On fait remonter l'origine de la *Vieille Bande* à l'année 1415. qu'on la dit formée après la conquête de *Ceuta* par Don *Juan I.* Roi de Portugal. Quant à la *Bande neuve*, on prouve qu'elle a été formée en 1575. sur le même pied que l'autre.

XXXI. FIXO D'ORAN, *Régiment fixé dans Oran.* Ce Régiment qui est de deux Bataillons a été formé après le recouvrement de la Ville d'Oran, & en 1733. on lui incorpora le Régiment de *Cuenca*, qui faisoit remonter son origine à l'année 1663. tirant sa souche d'un Corps de trois cens Volontaires, que Don Joseph *Garcia* avoit rassemblés la dite année dans le Royaume de *Navarre*, avec lesquels il passa en *Fontarabie*, & de-là à *Badajoz* pour servir dans la Guerre de Portugal. Il est constaté que le Régiment de *Cuenca* étoit un des six Vieux Corps Espagnols qui servoient dans les Païs-Bas, & qu'il y étoit en possession du sixiéme rang. L'Auteur Espagnol de qui j'ai tiré ce que je transcris ici, ajoûte, *qu'il est fâcheux que la memoire d'un Corps de Trouppes de cette distinction soit ternie, & même anéantie par l'agrégation à un Corps nouveau comme celui d'Oran, & qu'il auroit été mieux de le rétablir, & de le remettre en pied, quand même il se seroit vû reduit à un seul Tambour.*

Le Marquis de *Villescas* a été Colonel du Régiment de *Cuenca* en 1718. auquel a succedé Don Alonso *Fariñas*. Don Francisque de *Mora* se trouvoit à la tête de ce Régiment lorsqu'il fut incorporé dans celui *d'Oran*, dont Don Juan de *Vilalva* fut declaré Colonel en 1733. & qui l'étoit encore en 1742.

INFANTERIE IRLANDOISE.

XXXII. IRLANDE. Ce Régiment est entré à la solde de l'Espagne en 1715. aiant pour Colonel M. *Wachop*, Brigadier, dont il portoit le nom. Il eût celui de *Prince des Asturies*, en 1725. & le rang dont il jouissoit en France de l'année 1692. sous le nom de *Wachop*, lui a été conservé. Le Prétendant a attesté de Rome, que ce Régiment avoit été créé par le defunt Roi son Pere après l'invasion du Prince d'Orange en 1688. portant à sa création le nom de *La Reine*; qu'il l'avoit suivi en France & y étoit resté aux ordres du feu Roi *Jaques* jusqu'à la paix de *Ryswik* qu'il entra au Service de la France. Il se transplanta en Espagne après la Paix *d'Utrecht*, & quitta en 1718. le nom de *Wachop* pour celui *d'Irlande*, qu'on lui accorda par distinction. M. *Wachop* a eu pour successeur Don Reinald *Macdonel*, qui a été remplacé en 1733. par Edouard *Bourke*.

Par Ordonnance Royale de 1731. les Régimens Irlandois roulent, selon la date de leur création, avec les Régimens Espagnols, proprement dits.

XXXIII. HIBERNIE. Ce Régiment Irlandois, un des trois que l'Espagne entretient actuellement, a été créé en 1709. sous le nom de *Castellar*. Il quitta en 1718. le nom de son Colonel Don Lucas Fernand *Patiño*, Marquis de Castellar, pour prendre celui qu'il porte aujourd'hui. Don Antoine Patiño *de Castro* se trouvoit à la tête de ce Régiment en 1742.

XXXIV. ULTONIE, Irlandois. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons comme les autres, a été créé en même tems que celui *d'Hibernie*. Il prit en 1718. le

Digitized by Google

le nom *d'Ultonie* pour celui de *Macaulif* qu'il avoit porté auparavant.

INFANTERIE ITALIENNE.

XXXV. NAPLES. Ce Régiment Italien eſt le prémier de trois que l'Eſpagne entretient de cette nation. Il tire ſon origine des quatre Compagnies detachées *Napolitaines*, qui s'embarquerent ſur la Flotte, envoiée en 1571. à Don *Juan d'Autriche*, & y aiant demeuré attachées, on les augmenta & on en forma un Corps ſous le nom de *Tercio fixo de Napolés*, Corps fixé de Naples. Il a continué de ſervir ſur Mer, juſqu'en 1703. qu'il commença le ſervice ſur terre, & l'a continué depuis. Don Blas de *Dragoneti* étoit Colonel de ce Régiment en 1707. Don André *d'Affliitto* en 1718. Le Régiment de *Toſcane* levé en Sardaigne l'année 1718. a été incorporé dans celui de *Naples* en 1721. comme ſecond Bataillon. Don Fernand *Caraciolo* en a été Colonel en 1732. auquel a ſuccedé le Marquis *Tripuci* qui ſe trouvoit encore en 1741. à la tête de ce Régiment.

XXXVI. PARME, Italien. Ce Régiment tire ſon origine d'un Corps formé à *Naples* l'année 1680. & qui paſſa dans les Païs-Bas avec Don Carlos André *Caraciolo* Marquis de *Torrecuſo*, auquel a ſuccedé Don Domingue *Aquaviva d'Arragon*, & à celui-ci Don Antoine *Grimaldi*, ſous lequel il prit forme de Régiment en 1702. Les ſucceſſeurs de Don *Grimaldi* ont été Don Philippe *Caraciolo*, Don Alexandre *Letiéro*, le Comte *Mazarini* en 1718. Le Prince *d'Yachi* en 1724. On a incorporé dans ce Régiment en 1731. ceux de *Corſe* & de *Sicile*. Le Comte *Bocelli* en étoit Colonel en 1741.

Ce Régiment s'eſt trouvé dans les Païs-Bas le troiſiéme des ſix *Vieux Corps* Eſpagnols qui y ſervoient encore en 1702.

XXXVII. MILAN, Italien. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons comme les autres, a été créé en 1704. pour le Duc de *Caſtel d'Ayrola* ſon prémier Colonel, ſes ſucceſſeurs ont été Don Franciſque *d'Eboli*, Don Lofredo *Caetano*, le Comte *Borromeo* qui ſe trouvoit à la tête de ce Régiment en 1741.

On lui a incorporé en 1705. ſix vieilles Compagnies *Napolitaines*, qui ſe trouvoient en *Catalogne*, & le Régiment de *Palerme* formé en 1718. lui fut agrégé comme ſecond Bataillon l'année 1731.

INFANTERIE WALONNE.

XXXVIII. FLANDRE. Ce Régiment eſt le prémier des trois Regimens Wallons que l'Eſpagne a conſervé ſur pied. Il a été formé en 1596. par Charles de Longueval Comte de *Buquoy*, qui par Ordonnance de l'Archiduc *Albert* le mit en 1602. ſur le pied des Trouppes Eſpagnoles afin que le ſervice ſe fit mieux. Le Comte de *Buquoy* a eu pour ſucceſſeurs Philippe de *Torres* en 1603. Claude de *Lannoy* en 1606. Le Duc *d'Areſcot*, Prince d'Aremberg en 1616. Jaques de *Henint* en 1638. Le Comte de *Meguen* en 1641. Jean Baptiſte *Galarde* en 1659. Eugene de *Berghes*, Seigneur de Rache en 1666. Ferdinand Joſeph de *Croy*, Duc de Havré en 1670. Le Baron de *S. Jean* en 1676. Le Vicomte *Dandrini*, Comte de Livachies en 1684. Jaques Ferdinand *Lindeman de Nivelſtein*, Gouverneur de Namur en 1699. qui remit le Régiment au Comte de *Lannoy* la même année; Don François de *Grouf* en 1701. Le

Digitized by Google

Marquis de *Wemel* en 1706. ſous lequel le Régiment paſſa en Eſpagne en 1710. Il prit l'année ſuivante le nom de *Gand*, qu'il quitta en 1718. ſous le Marquis de *Bay* qui en avoit été fait Colonel en 1716. pour celui de *Flandre* qu'il porte aujourdhui. Les ſucceſſeurs du Marquis de *Bay* ont été le Marquis André *Petit* en 1733. Le Marquis de *Croix*, Brigadier, en 1734.

XXXIX. BRABANT, Wallon. Ce Régiment a été créé en 1718. en faveur de Don Marc Antoine de *Comerie*. Il a eu pour Colonel depuis, Don Gaſpard *de la Tour*. M. le Marquis de *Werne* en eſt aujourd'hui Colonel.

XL. BRUSSELLES, Wallon. Ce Régiment créé en 1732. ſous le nom de *Corſe*, en faveur de Don Bartholomé *Seſta-Vaſtelica* a été mis en 1738. ſur le pied de Régiment Wallon. Il prit le nom de *Bruſſelles* & Don Albert *van der Velde* en fut nommé Colonel en même-tems.

INFANTERIE SUISSE.

Les Régimens Suiſſes dont l'Eſpagne entretient ſix actuellement, ne ſont point conſiderés comme Troupes ordinaires de la Monarchie. C'eſt comme un Corps auxiliaire, ſur lequel cependant on compte beaucoup. On avoit levé pour la *Sicile* en 1718. deux Régimens de *Griſons* dont le prémier eût pour Colonel Don Franciſque *Mayor* & l'autre Don André de *Solis*. Ce Régimens furent réformés à leur retour de *Sicile* parce qu'on avoit negligé d'exprimer dans leur Capitulation qu'ils ne devoient être compoſés que de Soldats Catholiques, & qu'il s'y en trouvoit beaucoup qui ne l'étoient pas. C'eſt ſur ce principe que l'on eût ſoin d'inſérer cette clauſe dans la nouvelle capitulation, faite en 1720. avec le Colonel *Nideriſt*, pour la levée d'un nouveau Régiment Suiſſe, qui eſt le prémier de ceux dont nous allons faire mention.

XLI. WIRTZ, à ſa création *Nideriſt*, forme en 1720. Il eſt de quatre Bataillons.

XLII. BESTLER, créé en 1724. il eſt de quatre Bataillons comme le précédent.

XLIII. SURI, créé en 1734. il eſt de deux Bataillons.

XLIV. ARREGGER, formé en 1736. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons a été fait priſonnier de Guerre par les Mores dans l'affaire *d'Oran*, & mené à *Alger*. Il fut rançonné peu après.

XLV. DUNANT, créé en 1741. de deux Bataillons.

XLVI. REDDING, formé en 1742. de deux Bataillons.

REGIMENS GARDES-COTES.

XLVII. ARMADA, un Bataillon.

XLVIII. MARINE, un Bataillon.

XLIX. VAISSEAU, deux Bataillons.

L. OCE'AN, un Bataillon.

Ils furent tous créés en 1717. par les ſoins de Don Joſeph *Vicaria*, Inſpecteur-Général de la Marine, & Commandant né de ces Corps. L'année ſuivante, on en forma un cinquiéme ſous le nom de

LI. MEDITERRANE'E, deſtiné particulierement pour le ſervice des Galéres, les quatre prémiers l'étant pour celui de la Mer en général. Il fut ſubordonné au même

Digitized by Google

même chef. Chaque Bataillon eſt compoſé de 720. hommes & d'une Brigade d'Artillerie de 150. faiſant pour les ſix Bataillons mentionnés 5220. hommes.

Outre cette Infanterie réglée, dont on vient de donner le détail, l'Eſpagne a ſur pied un Corps de *Fuſiliers Montagnards*, formé en 1734. pour pénétrer dans le *Tirol*, & 33. Bataillons de Milice créés par Ordonnance Royale de la même année, dont voici les noms & le rang dont ils ſont en poſſeſſion entr'eux.

I. JAEN.
II. BADAJOZ.
III. SEVILLE.
IV. BURGOS.
V. LUGO.
VI. GRENADE.
VII. LEON.
VIII. OVIEDO.
IX. CORDOUE.
X. MURCIE.
XI. TRUXILLO.
XII. XEREZ.
XIII. CARMONE.
XIV. NIEBLA.
XV. ECIJA.
XVI. CIUDAD-RODRIGO.
XVII. PALENCIA.
XVIII. LOGROGNO.
XIX. SIGUENZA.
XX. TORO.
XXI. SORIA.
XXII. SANTAUDER.
XXIII. ORENSE.
XXIV. S. JAQUES.
XXV. PONTEVEDRA.
XXVI. TUY.
XXVII. BETANZOS.
XXVIII. ANTEQUERA.
XXIX. MALAGA.
XXX. GUADIX.
XXXI. RONDA.
XXXII. ALPUJARRAS, &
XXXIII. BUYALANCE.

CAVALLERIE.

I. CARABINIERS ROYAUX. Ce Régiment eſt le prémier de Cavallerie, & hors de compétence. Il eſt de 3. Eſcadrons comme tous les autres que l'Eſpagne entretient, & marche immediatement après les Grenadiers à cheval. Don Antoine de *Guzman-Zayas* en étoit Colonel en 1741.

II. BOURBON. Ce Régiment a été connu précédemment ſous le nom de *Rouſſillon*. Il tire ſon origine de pluſieurs Compagnies detachées, de cette Comté, qui entrerent dans le Royaume d'Arragon & dans la Principauté de Catalogne en 1640. & 1641, & dont on forma enſuite un Corps, aux ordres de Don Fernand *Chirino*, Commiſſaire-Général. Son ancienneté eſt fixée à l'année 1640. Le Marquis de *Villa-Alegre* étoit Colonel de ce Régiment en 1718. lorſqu'il quitta le nom de *Rouſſillon* pour celui qu'il porte actuellement. Le Duc de *S. Blas* l'étoit en 1725. Don Franciſque *Fraduas* en 1738. Le Marquis de *Garantie* en 1741.

III. ORDENES, ou DES ORDRES. Ce Régiment tire ſa ſouche d'un Eſcadron de Cavallerie formé à Madrid en 1642. aux fraix des *Ordres militaires de l'Eſpagne*. Il prend rang dans l'Armée de cette création. Don Melchor *Colon-Portugal* en étoit Meſtre-de-Camp ou Colonel en 1718. Don Franciſque *Pignatelli* en 1725. Don Diegue *Vela-Eſcalar* en 1739. Le Marquis del *Prado* en 1742.

Digitized by Google

IV. COTE DE GRENADE. Ce Régiment a pour tige huit vieilles Compagnies de *Gardes-Côtes* du Royaume de Grenade, ſur pied dès l'année 1644. qui par Ordonnance de Philippe V. prirent forme de Régiment en 1735. ſous le Marquis *d'Iniza*, qui ſe trouvoit encore en 1742. à la tête de ce Corps, ſon ancienneté eſt fixée à l'année 1644.

V. FARNESE. Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas en 1649. par un Prince de *Heſſe-Hombourg*, qui a été ſon prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeurs, le Marquis de *Conflans* en 1653. Le Comte de *Trautmansdorff* en 1667. Le Baron de *Quincy* en 1669. Le Vicomte *d'Angrigny* en 1675. M. de *Bettancour* en 1676. Don Ignace de *Fourneau* en 1693. Don Adrien François de *Glimes* en 1703. Don Laurent de *Correl* en 1706. qui paſſa avec le Régiment en Eſpagne. Le Duc *d'Atry* en a été Colonel en 1718. lorſqu'il eût le nom de *Farneſe*. Le Duc *d'Atliſco* en 1725. Don Joſeph de *Solis-Gante* en 1738. Don Joſeph *Solis de Cardona* en 1742.

VI. ALCANTARA. Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas en 1656. par Don Jean Franciſque de *Netien* ſon prémier Colonel, qui a eu pour ſucceſſeurs Don Richard *Dupuy* en 1675. Don Philippe *Gourdin* en 1692. Don Alexandre *Cecile* en 1704. qui avec le Régiment ſe tranſplanta en Eſpagne. Don Alexandre *Cecile* fils en étoit Colonel en 1718. lorſque le nom *d'Alcantara* fût ſon partage. Don Louis *d'Abeldar* l'étoit en 1741.

VII. ESTRAMADURE. Ce Régiment a été formé en 1659. dans la Province dont il porte le nom. Don Antoine *Iſaſſi* en a été le prémier Colonel ou Commiſſaire-Général, comme on qualifioit les Chefs des Régimens de Cavallerie en ce tems-là. Il a eu pour ſucceſſeurs Don Allonſo *Canizares*, Don Juan de *Fuentes-Vizcareto*, Don Juan *Aleman*, Don Nicolas Rodriguez de *Soto-Mayor* ſous lequel le Regiment paſſa en 1689. à l'Armée en Catalogne: Il a porté conſtamment le nom *d'Eſtramadure*. Don Virginio *Colona* en étoit Colonel en 1718. Don Joſeph *Puricaroy* en 1725. Don Joſeph *Savedra-Narvarez* en 1741.

VIII. MILAN. Ce Régiment a été formé en 1661. d'un Corps de Trouppes qui étoit venu d'Italie à l'Armée en *Eſtramadure*. Son prémier Colonel a été Don Juan de *Novalés*. On lui a incorporé enſuite le Régiment de Naples, *el Trozo de Napolés*, & il a continué de faire partie de la dite Armée juſqu'en 1668. qu'il ſe transfera à l'Armée de Catalogne.

Ce Régiment prétend tirer ſon origine d'un Vieux Corps de Cavallerie qui dès l'an 1536. du tems de Charles Quint a ſubſiſté dans le *Milanez* ſous le nom de *Corps de Cavallerie de l'Etat de Milan*, ſe trouvant pour lors aux ordres du Général Marquis de *Peſaro*, qui a eu pour ſucceſſeurs dans le commandement de cette Trouppe de Cavallerie Don Pedro de *Leon & Corduë*, Don Franciſque *de la Fuente*, le Comte Antoine Marie de *Sorano*, Don Blaiſe *d'Arragon* en 1590. Don Juan *Novalles* en 1657. le même, qui avec ſept Compagnies tirées de ce Corps de Cavallerie *de l'Etat de Milan* étoit paſſé en 1661. en Eſpagne, comme on vient de le marquer précédemment. Le Régiment à conſervé juſqu'au nom des Chefs des ſept Compagnies ſuſdites, qui ont été Don Pedro de *Fonſeca*, Don Joſeph *Robledo*, le Comte Maurice Manuel de *Volto*, le Baron Lorenzo de *Bruna*, le Baron Philippe *d'Avilés*, Don Engisbert

Deſe-

Digitized by Google

Deſeſtrich, & Don Joſeph de *Zayas*. Malgré ces belles preuves ſon ancienneté n'a été fixée qu'à l'an 1661. que l'on en a formé un Corps réglé, à l'occaſion de la Guerre du Portugal.

Don Manuel de *Baſtillos* a été Colonel de ce Régiment en 1718. Le Chevalier de *Romicourt* en en 1725. Don Joſeph de *Bournonville* en 1738.

IX. BARCELONNE. Ce Régiment a été créé en 1670. pour le Baron de *S. Jean*, qui a été ſon prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeurs le Comte de *Maſtingh* en 1676. Don Louis de *Borja* en 1692. Le Baron de *Moirnont* en 1695. Don Gabriel de *Cano* en 1703. avec lequel le Régiment paſſa des Païs-Bas en Eſpagne en 1710. Don Philippe *Dupuy* en étoit Colonel en 1718. lorſqu'il prit le nom de *Barcelonne*. Le Marquis de *Torremexia* l'étoit en 1741.

X. MALTHE. Ce Régiment a été créé dans les Païs-Bas l'an 1689. en faveur de Don Gaſpard Gomez *d'Eſpinoſa* qui en fut le prémier Meſtre-de-Camp. Don Franciſque de la *Farina* l'étoit en 1718. lorſqu'il eût le nom de *Malthe*. Don Emundo *Vary* en 1725. Don Philippe *Ricardo* en 1738.

XI. SANTIAGO, *St. Jaques*. Ce Régiment tire ſon origine d'un Corps levé en 1695. à *Badajoz*. Il fut mis en forme de Régiment en 1702. Don Gimes *d'Hermoſa* en étoit Colonel en 1718. lorſqu'il prit le nom de *Saint-Jaques*. Don Euſtache *Laviebile* l'étoit en 1725. Le Marquis de *Villadarias* en 1738. Don Martin *Niuñez* de *Duenas* en 1741.

XII. BRABANT. Ce Régiment a été forme à Barcelonne en 1695. de dix Compagnies de Cavallerie qui y étoient venuës du *Brabant*. Le Comte de *Tilly* en a été le prémier Meſtre-de-Camp ou Commiſſaire-Général. Don Nicolas de *San-Severino* l'étoit en 1718. lorſqu'il changea de nom pour prendre celui qu'il porte aujourd'hui. Don Paſcal de *Quevedo* en étoit Colonel en 1725. Don Bernard de *Cadelo* en 1738. Le Marquis *d'Alamillo* en 1741.

XIII. FLANDRES. Ce Régiment a été formé avec le précédent à Barcelonne en 1695. de dix autres Compagnies de Cavallerie qui s'étoient tranſplantées de la *Flandre* en Catalogne. Don Louis de *Sad*, a été ſon prémier Meſtre-de-Camp. Il a pris le nom de *Flandre* en 1718. Don George *Rodriguez* en étoit Colonel en 1725. Don Diégue Louis de *Loſſada* en 1738.

XIV. ALGARVES. Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas en 1701. par Don Gonzale *Chacon*, Lieutenant-Général de Cavallerie, qui a été ſon prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeurs dans le Commandement de ce Régiment le Prince Alexandre de *Croy*, Don Louis *d'Acoſta*, qui en 1710. le tranſplanta en Eſpagne. Le Comte de *Réal* en étoit Colonel en 1718. lorſqu'il eût le nom *d'Algarves*. Don Jean de *Requeſens* l'étoit en 1738. Don Fernand *Piñatelli* en 1741.

XV. GRENADE. Ce Régiment a été créé en 1703. pour Don Allonſo *Perez de Savedra-Narbaez* ſon prémier Colonel. Il eût le nom de *Grenade* à ſa création, & cette Ville fut ſa prémiere Garniſon. Don Philippe *Ramiarez d'Arellano* en étoit Colonel en 1718. Don Antoine *d'Oviedo* en 1738. Le Comte de *la Riveras* en 1741.

XVI. CALATRAVE. Ce Régiment a été levé en 1703. par Don Balthaſar de *Moſcoſa* à ſes propres fraix. Il en fut le prémier Colonel. Don Juan de *Zayas* l'étoit

Digitized by Google

en 1718. lorſqu'il eût le nom de *Calatrave*. Don Franciſque *Larrica* en 1725. Don Antoine de *Zayas* en 1738.

XVII. ANDALOUSIE. Ce Régiment créé en 1703. a eu Don Juan Antoine de *Montenegro* pour prémier Meſtre-de-Camp. Don Juan Franciſque *Armendariz* l'étoit en 1718. lorſqu'il eût le nom *d'Andalouſie*. Don Nicolas *Teran* l'étoit en 1725. Don Franciſque de *Guzman* en 1738. Don Diégue *Vicentelo-Tolede* en 1742.

XVIII. SEVILLE. Ce Régiment a été formé en 1703. de quelques Compagnies de Cuiraſſiers diſperſées ſur la Côte de Grenade. Don Rodrigue *Villavicencio* fut ſon prémier Colonel. Don Juan Fernand de *Guzman* l'étoit en 1718. lorſqu'il prit le nom de *Seville*. Don Juan de *Quevedo* en 1725. Don Joſeph de *Vargas* en 1738. Le Marquis de la *Freſneda* en 1741.

XIX. LE PRINCE. Ce Régiment créé ſous le nom *d'Aſturies* en 1703. a eu le nom perpetuel de *Prince* en 1718. Don Vincent *Fuenbuena* en étant pourlors Colonel. Don Joachim *Idiaquez* l'étoit en 1738. Le Vicomte de *Zolina* en 1741.

XX. LA REINE. Ce Régiment eſt encore de la création de 1703. Le Duc de *Beraguas* a été ſon prémier Colonel, qui a eu pour ſucceſſeur immediat le Duc de *Nagera*. Le Marquis de *Crevecœur*, Prince de Macerano en étoit Colonel en 1718. Par Ordonnance Royale de cette année le Titre de *La Reine* lui a été conſervé. Don Jaïme de *Silva* étoit Commandant de ce Régiment en 1725. Don Antoine Felix de *Silva* en 1741.

Il n'ai pû être informé au juſte ſi les deux Régimens précedens ont le pas ſur les autres en faveur des noms dont il ſont décorés.

XXI. MONTESA, Il y a eu autrefois un Corps de ce nom dans les Trouppes d'Eſpagne qui a été reformé. Celui-ci le porte par Ordonnance Royale de 1734. qu'il quitta celui de *Salamanque* ſous lequel il étoit connu précédemment. Il a été formé en 1706. par Don Melchor de *Mondieta*, Lieutenant-Général, de pluſieurs Compagnies détachées qui ſe trouvoient au *Port Sainte-Marie*. Don Louis *Gelindo*, a été ſon prémier Colonel. Don Joſeph *Uribe* l'étoit en 1718. lorſque le Régiment eût le nom de *Salamanque*, qu'il a quitté en 1734. pour celui qu'il porte aujourd'hui. Don *Placide* en 1725. Don Juan Baptiſte de *Zalduendo* en 1738.

XXII. QUANTIOSOS D'ANDALOUSIA, *Provincial d'Andalouſie*. Le Roi Philippe V. aiant réſolu en 1734. de faire revivre le Régiment Provincial de Cavallerie de la Côte *d'Andalouſie*, connu autrefois ſous le nom de *Quantioſos*, en donna la commiſſion à Don Diégue *Ponce de Leon*, qui l'effectua la même année, & en fut le prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeur Don Fernand *Jacomé* qui ſe trouvoit à la tête de ce Régiment en 1741.

XXIII. CUIRASSIERS. Ce Régiment a été créé en 1734. ſous le nom de *Royal Allemand*, des priſonniers de cette nation qu'on amenoient de l'Italie en Eſpagne. Il ſert ſur le pied de Cavallerie légére. Don Franciſque *Keversberg* en a été le prémier Colonel, qui ſe trouvoit encore en 1741. à la tête de ce Régiment.

DRA-

Digitized by Google

DRAGONS.

I. BELGES. Ce Régiment, le plus ancien de ceux de Dragons, eſt de trois Eſcadrons, comme tous les autres que l'Eſpagne entretient. Il a été formé dans les Païs-Bas l'an 1674. Son prémier Colonel a été le Baron de *Verlo*, qui a eu pour ſucceſſeurs Nicolas *Hartman* en 1676. Le Comte de *Balſaſmes* en 1680. Le Baron *d'Ourgues* en 1684. Don Juan *d'Arbille* en 1692. Le Marquis de *Risbourg* en 1699. Le Comte de *Melun* en 1707. Le Comte *d'Itre* en étoit Colonel en 1718. Le Brigadier Don Joſeph *Flodrop-Clavec* en 1741.

II. BATAVIE. Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas, & a eu pour prémier Colonel Nicolas *Hartman*, qui paſſa du Régiment de *Belges* à la tête de celui-ci. Il a eu pour ſucceſſeurs dans le commandement de ce Régiment Don Theodor *Valenzar* en 1684. Don Joſias Guillermo *d'Aquaviva* en 1705. Don Juan Franciſque de *Brochuben* en 1710. Don François de *Chateaufort* en 1741.

III. PAVIE. Ce Régiment a été formé dans le *Milanez* en 1684. de cinq Compagnies Croates, qui ſe trouvoient ſur pied Allemand dans la Ville de *Pavie*, dont il porte le nom aujourd'hui. Son prémier Colonel a été le Comte de *Chaldon*. Le Marquis de *Cailus* l'étoit en 1718. lorſqu'il eût le nom de *Pavie*, le Chevalier *d'Itre* en 1725. le Marquis de *Crevecœur* en 1738.

IV. FRISE. Ce Régiment a été créé en 1689. pour le Prince de *Steenhuiſe* ſon prémier Colonel, qui a eu pour ſucceſſeurs Nicolas *Ferrari* en 1701. Don Antoine *Pignatelli* en 1706. Don Pedre de *Chateaufort* en étoit Colonel en 1718. lorſqu'il eût le nom de *Friſe*. Le Comte *Torricelli* en 1725. Don Pedre *Garcie-Artéaga* en 1738.

V. SAGUNTO. Ce Régiment a été formé en 1703. dans la Principauté de Catalogne, par Don Joſeph *Camredondo*, ſon prémier Colonel. Don Bernardin *Marimont* l'étoit en 1718. lorſque le Régiment prit le nom de *Sagunto*. Don Juan de *Caſtro* en 1738.

VI. EDIMBOURG. Ce Régiment a été formé à Madrid en 1703. des débris d'un Régiment Irlandois. Le Comte *Mahony* en étoit Colonel en 1718. lorſqu'il eût le nom *d'Edimbourg*. Don Guillermo *Barri* l'étoit en 1738.

VII. NUMANCE. Ce Régiment a été formé en 1707. par le Duc *d'Oſſuna*, ſur ſes terres en Andalouſie, & à ſes propres frais. Il en nomma Don Diegue *Gonſalez*, Colonel-Commandant, Don *Joſeph* le commandoit en 1718. lorſqu'il quitta le nom *d'Oſſuna* pour celui de *Numance* qu'il porte aujourd'hui. Don Raimond de *Scalar* en étoit Colonel en 1725. Le Brigadier Don *Gavin Oliver* en 1738.

VIII. LUSITANIE. Ce Régiment a été créé en 1709. en faveur du Comte de Pezuela *de las Torres*, dont il quitta le nom en 1718. pour celui de *Luſitanie* qu'il porte aujourd'hui. Don Joachim *d'Aranda* en étoit Colonel en 1738.

IX. FRANCE. Ce Régiment, créé en 1719. a eu pour prémier Colonel Don Pedre Zacharie de *San-Marino*. Le Comte de *Bournonville* l'étoit en 1738.

X. PALMA. Ce Régiment a été créé en 1734. pour la Guerre d'Italie. Don Creſpi de *Mendoza* a été ſon prémier Colonel auquel a ſuccedé le Marquis de la *Brenna*.

XI. ORAN.

Digitized by Google

XI. ORAN. Ce Régiment a été créé en 1734. & a eu pour prémier Colonel Don Jean Gregoire *Muniain.*

XII. ESTRAMADURE. Le Comte de la *Rocca*, aiant eu la commiſſion en 1734. de rétablir le Régiment Provincial d'Eſtramadure, *Quantioſos d'Eſtramadura*, ſur le pied de Dragons, il en fut le prémier Colonel.

XIII. ALMANSA. Ce Régiment le quatriéme de Dragons de la création de l'année 1734. a été formé en Eſpagne. Don Franciſque *de los Rios* fut ſon prémier Colonel.

XIV. ITALIQUE. Ce Régiment a été créé en 1734. ſous le nom de *Monteſa*, qu'il a quitté depuis pour celui qu'il porte aujourd'hui. Son prémier Colonel a été Don Joachim de *Palafox.*

XV. LA REINE. Ce Régiment a été créé en 1735. ſous le nom de *Royal de la Reine.* Pour en former le pied, le Roi fit trier 70. hommes de chacun des Régimens de *Palma, Oran, Eſtramadure, Almanſa & Italique*, & en nomma le Duc *d'Arcos*, Colonel Commandant.

XVI. VILLA-VICIOSA. Ce Régiment a été créé en 1735. ſous le nom qu'il porte. Don Juan de *Semanar* a été ſon prémier Colonel.

XVII. MERIDA. Ce Régiment formé en 1735. a eu pour prémier Colonel Don Louis *d'Arteaga.*

XVIII. RIVAGORZA. Ce Régiment eſt le dernier des neuf Régimens de Dragons, erigés dans le courant des années de 1734. & de 1735. Don Franciſque de *Pomar* a été ſon prémier Colonel, auquel a ſuccedé le Marquis *d'Arino.*

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE DES TROUPPES D'AUTRICHE, DE SAXE, & DE HANOVRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE DES TROUPPES D'AUTRICHE.

INFANTERIE.

I. VIEUX KOENIGSECK. Ce Régiment, le plus ancien de l'Infanterie Autrichienne, eſt de 4. Bataillons depuis la derniere inſtitution, comme tous les autres Régimens réguliers d'Infanterie, que l'Imperatrice-Reine a ſur pied aujourd'hui. Il a été formé en 1681. ſous l'Empereur *Leopold*, par le Comte Roderic de *Stahremberg*, qui en a été le prémier *Propriétaire*, pour parler le langage reçû dans les Armées d'Autriche, où tous les Généraux ne parviennent pas à avoir des Régimens à eux, & les Colonels n'y parviennent jamais, à moins qu'ils n'en lévent de nouveau. Le Régiment dont il eſt quéſtion dans cet article, a été *Kriechbaum* en 1701. *Wachtendonck*, en 1710. Depuis 1717. le Feld-Maréchal-Général Joſeph Lothaire Comte de *Königseck* en eſt Propriétaire.

II. BADE-BADE. Ce Régiment eſt le prémier des treize exiſtans d'Infanterie qui ont été créés en 1683. à l'invaſion des Turcs. Le Prince *Louis de Bade* a été ſon prémier Chef. Le Margrave *Louis George de Bade* l'eſt depuis 1707.

III. BROUNE. Ce Régiment a été levé en 1683. par le Comte de *Leslie*. Il a été Prince de *Lichtenſtein* en 1692. *Regal* 1704. François *Wallis* en 1718. Le Comte de *Broune*, Général d'Infanterie en eſt le chef depuis 1737.

IV. COLLOREDO. Ce Régiment a été formé en 1683. par le *Duc de Neubourg*, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, qui en a été le prémier chef. Il a été *Thüngen* en 1694. Prince Frederic de *Holſtein* en 1710. *Diesbach* en 1719. Le Comte Antoine de *Colloredo*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef, depuis 1744.

V. JEUNE DAUN. Ce Régiment a été levé en 1683. par le Baron de *Peck*. Il a été *Marſigli* en 1694. *Tollet* en 1704. Ottocar *Stahrenberg* en 1716. Wentzel *Wallis* en 1731. Le Comte *Leopold de Daun*, Général d'Infanterie, en eſt le Chef depuis 1740.

VI. HARRACH. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Comte de *Wallis*. Il a été *Förger* en 1689. *Oettingue* en 1691. *Sapieha* en 1693. *Solari* en 1694. Le Feld-Maréchal-Général Joſeph Comte de *Harrach* en eſt le Chef depuis 1704.

VII. HARSCH. Ce Régiment a été créé en 1683. Deux Comtes de *Souches* en ont été chefs dans la même année l'un après l'autre. Il a été *Herberſtein* en 1691. Caſimir *Wurmbrand* en 1718. Le Comte de *Harſch*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef, depuis 1749.

VIII.

Digitized by Google

VIII. MAXIMILIEN-HESSE. Ce Régiment a été formé en 1683. par le Comte *Nigrelli*. Il a été *Zumjungen* en 1703. Le Prince Maximilien de *Heſſe-Caſſel*, Feld-Maréchal-Général, en eſt Chef depuis 1732.

IX. HILBURGSHAUSEN. Ce Régiment a été levé en 1683. par le Comte Maximilien de *Stahrenberg*. Il a été *Althan* en 1685. *Czisla* en 1689. *Lapaczeck* en 1691. Nicolas *Palfy* en 1709. Le Prince de Saxe-*Hilburgshauſen*, Feld-Maréchal-Général en eſt le Chef depuis 1732.

X. MARSCHAL. Ce Régiment a été formé en 1683. par Charles Leopold *Duc de Lorraine*. Il a été Joſeph *de Lorraine* en 1688. *Wezel* en 1700. *Heindel* en 1705. *Sickingen* en 1714. *Neſſelrode* en 1716. *Seckendorff* en 1719. Le Baron de *Marſchall*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1742.

XI. KOLLOWRATH. Ce Régiment tire ſa ſouche de neuf Compagnies, levées en 1683. ſous le nom de *Halbſtadt*, dont on forma un Régiment en 1694. Il fut *Fürſtenberg* à ſa nouvelle formation; *Longueval* en 1703. auquel a ſuccedé ſur la fin de la même année le Prince Alexandre de *Würtemberg*. Le Comte Cajetan de *Kolowrath*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1737.

XII. MOLCKE. Ce Régiment formé en 1683. a été *Scharffenberg* à ſa création. Guido *Stahrenberg* en 1688. Le Baron de *Molcke*, Général d'Infanterie en eſt Chef depuis 1737.

XIII. PICCOLOMINI. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Comte *Sereni*. Il a été *Amenzaga* en 1691. *Bagni* en 1693. *Langlet* en 1721. *Luciny* en 1727. *Wachtendonck* en 1731. Le Prince Octave *Piccolomini*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1741.

XIV. STAHRENBERG. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Prince de *Mansfeld*. Il a été *Gehlen* en 1702. Maximilien *Stahrenberg* en 1703. Le Comte Emanuel de *Stahrenberg*, Général-Major, en eſt le Chef depuis 1742.

XV. WALDECK. Ce Régiment a été formé en 1683. par le Prince Frederic de *Würtemberg*. Il a été *Spinola* en 1685. Guido *Stahrenberg* en 1686. *Archinto* en 1688. *Gſchwind* en 1693. *Trautſon* en 1721. *Furſtenbuſch* en 1730. Le Prince de *Waldeck*, Feld-Maréchal-Général en eſt le Chef actuel depuis 1743.

XVI. WALLIS. Ce Régiment, formé en 1683. a été *Knige* à ſa création; *Metternich* en 1684. *Haslinger* en 1689. *Wolfegg* en 1717. Derechef *Haslinger* en 1739. & la même année Wenzel *Wallis*, Général d'Infanterie, qui en eſt le Chef actuel.

XVII. VIEUX DAUN. Ce Régiment a été créé en 1684. en faveur d'un Comte de *Grana*. Il a été *Straſſer* en 1688. & *Frieſe* la même année, *Trautmannsdorff* en 1690. *Salm* en 1704. Le Feld-Maréchal Henri Joſeph Comte de *Daun* en eſt le Chef depuis 1711.

XVIII. MERCY. Ce Régiment a été *Houſchin* à ſa création en 1684. Philippe *Daun* en 1699. Le Comte de *Mercy-d'Argenteau*, Lieutenant-Général en eſt Chef depuis 1742.

XIX. GAISRUGG. Ce Régiment formé en 1685. a été *Thungen* à ſa création, *Tabernath* en 1694. *Guttenſtein* en 1695. *Wetzel* en 1707. *Bettendorf* en 1721. *Onelli* en 1734. Le Comte de *Gaisrugg*, Général d'Infanterie en eſt Chef depuis 1743.

XX. ANDLAU. Ce Régiment a été *Coburg*, à ſa création en 1689. *Gratz* en 1695. *Sickingen* en 1704. *Wallenſtein* en 1706. *Broune* en 1715. *Neulan* en 1728. *Thüngen* en 1735. Le Baron d'*Andlau*, Général

Digitized by Google

ral-Major en eſt le Chef depuis 1745.

XXI. NEUPERG. Ce Régiment a été formé en 1691. par un Comte *d'Oettingue*, qui en a été le prémier Chef. Il a été *Pfeffershofen* en 1700. Le Feld-Maréchal-Général Comte de *Neuperg* en eſt Chef depuis 1717.

XXII. ARENBERGH. Ce Régiment formé en 1698. a été *Thierheim* à ſa création, *von der Lancken* en 1713. M. le Duc *d'Aremberg*, Feld-Maréchal-Général en eſt le Chef depuis 1716.

XXIII. PALLAVICINI. Ce Régiment a été *Osnabrug* à ſa création en 1701; *Charles de Lorraine* en 1716. auquel a ſuccedé en 1726. *Le Prince Charles de Lorraine* frere de l'Empereur régnant, qui le remit 1736. au Comte *Pallavicini*, Général d'Infanterie, pour paſſer à la tête du Régiment que ce Comte avoit eu auparavant, & qui porte aujourd'hui le nom du Duc *Charles*.

XXIV. BAREUTH. Ce Régiment a été formé en 1701. par le Margrave *Chrétien Erneſt* de Bareuth; Il eſt héréditaire dans cette maiſon. Le Margrave *Guillaume Erneſt* en étoit le Chef en 1727. Le Margrave *Frederic Charles* l'eſt depuis 1737.

XXV. BOTTA. Ce Régiment a été créé en 1702. pour un Duc de *Holſtein-Ploen*. Il a été *Darnant* en 1704. *Kettler* en 1728. *Rumpf* en 1731. *Wuttgenau* en 1736. *Reizenſtein* en 1737. Le Marquis de *Botta*, Général d'Infanterie en eſt Chef depuis 1739.

XXVI. GIULAY. Ce Régiment a été *Baboczay*, à ſa création en 1702. *Giulay* en 1707. François *Palfy* en 1729. M. *Giulay*, Général-Major en eſt le Chef depuis l'année 1732.

XXVII. JEUNE KOENIGSECK. Ce Régiment a été levé en 1703. par un Comte de *Virmond*, qui en a été le prémier Chef. Il a été *Livingſtein* en 1722. Le Comte Chrétien de *Königseck*, Lieutenant-Général en eſt Chef depuis 1741.

XXVIII. CHARLES WOLFFENBUTTEL. Ce Régiment a été *Wend*, à ſa création en 1704. Prince Ferdinand de *Beveren* en 1709. Le Prince *Charles de Wolffenbuttel*, Général-Major, en eſt le Chef depuis 1716.

XXIX. TEUTONIQUE. Ce Régiment a été formé en 1706. par Louis André *Prince Palatin* du Rhin, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Il eſt héréditaire à ſes ſucceſſeurs. L'Electeur de Cologne en cette qualité en eſt le Chef depuis l'année 1732.

XXX. HAGENBACH. Ce Régiment levé en 1709. a été *Pliſchau* à ſa création, *Laimbrück* en 1718. *Culmbach* en 1723. *Succow* en 1734. *Roth* en 1741. M. de *Hagenbach*, Général-Major, en eſt le Chef depuis 1748.

XXXI. LOUIS WOLFFENBUTTEL. Ce Régiment a été formé en 1710. par le Prince *Frederic de Würtemberg*. Il a été Prince *Louis de Würtemberg* en 1718. *Lindesheim* en 1734. Le Prince *Louis de Wolffenbüttel*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général des Trouppes de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies, en eſt Chef depuis l'année 1740.

XXXII. CLAUDE LIGNE. Ce Régiment a été formé en 1713. par le Prince *Claude Ligne*, Général d'Infanterie, qui en eſt encore le Chef actuel.

XXXIII. KHEIL. Ce Régiment a été formé en 1715. par le Margrave *Charles-Guillaume de Dourlach*. Il a été *Walſegg* en 1724. *Bærenklau* en 1743. Le Comte de *Kheil*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1747.

XXXIV. CHARLES LORRAINE. Ce Régiment a été *François Lorraine*, à ſa création en 1715. *Ligneville* en 1726. *Wuttgenau* en 1734. *Pallavicini* en 1736. Le Duc *Charles de Lorraine*, frere de l'Empereur régnant remplaça la même année le Comte *Pallavicini* qui paſſa à la tête du Régiment que le Duc Charles avoit eu auparavant.

XXXV. FRANÇOIS LORRAINE. Ce Régiment a été créé en 1716. pour le *Duc Leopold* de Lorraine, auquel a ſuccedé en 1726. le Duc *François-Etienne*, aujourd'hui Empereur, dont le Régiment a conſervé le nom.

XXXVI. PUEBLA. Ce Régiment formé en 1717. a été *Anſpach* à ſa création; *Muffling* en 1724. *Grune* en 1737. Le Marquis de *Puebla*, Général-Major en eſt le Chef depuis 1751.

XXXVII. PLAZ. Ce Régiment formé en 1718. a eu pour prémier Chef, le Comte François de *Wallis*. Il a été *Geyer* en 1719. *Eraſme Stahrenberg* en 1725. *Lochſtædt* en 1730. *Walperiſo* en 1731. *Wuſchletitz* en 1733. Le Comte Joſeph de *Plaz*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef actuel depuis 1734.

XXXVIII. MARULI. Ce Régiment a été créé en 1721. des débris de quatre Régimens Eſpagnols, *Faber, Maruli, Aumada* & *Alcaudete*. Il eût ſous cette nouvelle forme, M. le Comte *Maruli*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général, pour prémier Chef, qui l'eſt encore.

XXXIX. VASQUEZ. Ce Régiment a été formé en 1721. comme le précédent, des débris de ceux de *Faber, Maruli, Aumada* & *Alcaudete*. Il eut ſous ſa nouvelle forme M. le Marquis *d'Alcaudete* pour prémier Chef, auquel a ſuccedé en 1725. le Baron de *Vaſquez*, Feld-Maréchal-Général, qui l'eſt encore aujourd'hui.

XL. LOS RIOS. Ce Régiment à été formé en 1725. des débris d'un vieux Régiment de *Los Rios*, & d'un autre, qui avoit porté le nom de *Bournonville*. Le Commandement en fut continué au Marquis de *Los Rios*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général, qui en eſt encore le Chef.

XLI. PRIE'. Ce Régiment a été formé en 1725. des débris de ceux de *Maldeghem, Lanoy* & *Pancalier*. Le Marquis Jean Antoine de *Prié*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général, en fut nommé Chef, & l'eſt encore.

XLII. DAMNITZ. Ce Régiment a été levé en 1734. par le Baron de *Damnitz*, aujourd'hui Général d'Infanterie, qui en eſt encore le Chef.

XLIII. LEOPOLD PALFY. Ce Régiment a été levé en 1734. par le Comte *Leopold Palfy*, Général-Major, qui le commande encore.

XLIV. SCHULENBOURG. Ce Régiment a été formé en 1734. par le Comte Ferdinand de *Schulenbourg-Oynhauſen*, aujourd'hui Général d'Infanterie qui en eſt encore le Chef.

XLV. SALM. Ce Régiment a été formé en 1734. par le Prince Leopold de *Salm*, aujourd'hui Général d'Infanterie, qui en eſt encore le Propriétaire.

XLVI. VETTES. Ce Régiment a été formé en 1734. par. M. le Baron de *Vettes*, aujourd'hui Lieutenant-Général, qui en eſt encore le Chef.

XLVII. ARBERG, Wallon. Ce Régiment a été formé en 1742. par le Comte Charles *d'Arberg*, aujourd'hui Général-Major, qui en eſt encore le Chef.

XLVIII. ANDRASI. Ce Régiment aé ét créé en 1742. en faveur de M. le Baron *d'Andraſi*, Général-Major, qui en eſt encore le Chef aujourd'hui.

XLIX.

Digitized by Google

XLIX. BETHLEN, Hongrois. Ce Régiment a été lévé en 1742. par M. le Comte de *Bethlen*, Général-Major, qui en eſt encore le Chef actuel.

L. FORGACZ, Hongrois. Ce Régiment a été formé en 1742. par M. le Comte Ignace de *Forgacz*, aujourd'hui Général-Major, qui en eſt encore le Chef.

LI. HALLER, Hongrois. Ce Régiment a été formé en 1742. par le Baron Samuel *Haller*, Général-Major, qui en eſt encore le Chef.

LII. ARCHIDUC-CHARLES. Ce Régiment formé en 1742. étoit *Vivary* à ſa création. *L'Archiduc-Charles*, Prince puiné de l'Empereur régnant en eſt le Chef, depuis 1749.

LIII. CLERICI. Ce Régiment a été formé en 1744. par le Marquis de *Clerici*, qui en eſt le prémier Colonel propriétaire.

LIV. ESTERHAZY, Hongrois. Ce Régiment a été levé en 1744. par le Comte Joſeph *Eſterhazy*, Général-Major, qui en eſt encore le Chef actuel.

LV. SPRECHER, Griſon. Ce Régiment a été formé en 1744. dans le Pays de Griſons, par le Baron *Sprecher* de Bernegg, Général-Major, qui le commande encore.

LVI. SINCERE. Ce Régiment, formé en 1745. dans le *Tirol*, a été *Spauer* à ſa création *Ogilvy* en 1748. Le Comte de *Sincere*, Général-Major, en eſt le Chef depuis 1751.

INFANTERIE CROATE.

Les Régimens qui compoſent cette Infanterie ſont actuellement au nombre de ſix, & ſur le pied de quatre Bataillons, comme ceux de l'Infanterie Allemande.

I. MAQUIER, } créés en
II. MUNTZKY, } 1745.

III. DILLIS, }
IV. GUICCIARDI, } créés en 1747.
V. HERBERSTEIN, }
VI. PETAZZI, }

Il faut joindre à ce Corps de Croates un Bataillon de BANDURES ESCLAVONS, qui ſe trouve aujourd'hui aux Ordres du Major *Hanſtein*.

CUIRASSIERS.

I. STEINBACH. Ce Régiment eſt le plus ancien de ceux qui exiſtent aujourd'hui dans les Trouppes d'Autriche, quoiqu'il n'ait été créé qu'en 1680. Il a été *Hallweil* à ſa création, *Heisler* en 1683. *Corbelli* en 1693. *Racoviani* en 1704. *Croix* en 1711. *Lanthieri* en 1720. de *Bentheim* en 1745. M. le Baron de *Steinbach*, Général-Major, en eſt le Chef actuel, depuis 1751.

II. BERLICHINGEN. Ce Régiment a été formé en 1682. ſous le nom de *Gratz*. Il a été *Holſtein* en 1687. *Vaudemont* en 1691. *Martigny* en 1704. *Veterani* en 1721. *Stein* en 1737. Le Baron de *Berlichingen*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef depuis 1738.

III. BERNES. Ce Régiment formé en 1683. a été *Dunewald* à ſa création; *Truchſes* en 1689. *Jeune Hanover* en 1692. *La Tour* en 1703. *Viard* en 1711. *Hamilton* en 1718. Le Comte de *Bernes*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef depuis 1738.

Digitized by Google

IV. BIRCKENFELDT. Ce Régiment a été *Taffé* à ſa création en 1683. *Limanges* en 1704. *Reiſing* en 1705. *Pfefferkorn* en 1706. *Hautois* dans le courant de la même année. Le Prince Guillaume de *Birckenfeld*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef depuis l'année 1740.

V. BRETLACH. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Comte de *Caraffa*. Il a été *Schrottenbach* en 1693. *Hanover* en 1695. *Uffeln* en 1726. *Prince Charles de Bevern* en 1733. *Lubomirsky* en 1736. Le Baron de *Bretlach*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1745.

VI. HOHENEMS. Ce Régiment a été *Chauviray*, à ſa création en 1683. *Saint-Cernin* en 1695. Joſué *Lichtenſtein* en 1697. *Breuner* en 1705. *Emanuel de Savoie* en 1710. *Eugene de Savoie*, Neveu du Grand EUGENE, en 1730. Le Comte de *Hohenems*, Feld-Maréchal-Général, en eſt le Chef depuis 1735.

VII. ARCHIDUC PIERRE. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Comte de *Truchſes*. Il a été *Novigemis* en 1687. Frederic de *Hohenzollern* en 1690. Frederic Louis Prince de *Hohenzollern* en 1712. *L'Archiduc Pierre*, troiſiéme fils de l'Empereur régnant, en eſt le Chef depuis 1750.

VIII. LOBKOWITZ. Ce Régiment a été *Veterani*, à ſa création en 1683. *Zante* en 1693. Prince Joſeph *Lobkowitz* en 1704. Le Prince Chrêtien de *Lobkowitz*, Feld-Maréchal-Général, en eſt le Chef depuis 1711.

IX. RADICATI. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Comte de *Gondola*, auquel a ſuccedé en 1700. le Comte Jean *Palfy*, Feld-Maréchal-Général des Armées d'Autriche; M. le Baron de *Radicati*, Général-Major, en eſt le Chef depuis 1751.

X. CHARLES PALFY. Ce Régiment formé en 1683. a été *Mercy*, à ſa création; Prince de *Commercy*, dans le courant de la même année. *Falckenſtein* en 1702. Prince Frederic de *Wurtemberg* en 1717. Le Comte *Charles Palfy*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef actuel depuis 1734.

XI. PORTUGAL. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Prince de *Saxe-Lauenbourg*. Il a été *Doria* en 1689. *Gronsfeld* en 1697. Le Prince *Emanuel de Portugal* en eſt le Chef depuis 1719.

XII. SAINT-IGNON. Ce Régiment a été *Rabatta* à ſa création en 1683. *Paye* en 1685. *Cuſani* en 1707. *Graven* en 1716. *Egg* en 1717. *Loccatelli* en 1718. *Chauviray* en 1733. *Wurmbrand* en 1736. Le Comte Charles de *Saint-Ignon*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef depuis l'année 1737.

XIII. SERBELLONI. Ce Régiment formé en 1683. a été *Harrach* à ſa création; *Piccolomini* en 1690. *Hoffkirch*, dans le courant de la même année, *Herberſtein* en 1693. *Uhlefeld* en 1700. *Contrecourt* en 1717. Prince *Frederic de Modéne* en 1732. *Scherer* ſur la fin de la même année; François de *Saint-Ignon* en 1743. Le Comte *Serbelloni*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis l'année 1745.

XIV. LUCHESI. Ce Régiment a été formé en 1684. Il a été *Vieux Hanover* à ſa création, *Vieux Darmſtadt* en 1691. *Klöckersberg* en 1705. *Caraffa* en 1707. Le Comte *Lucheſi*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1743.

XV. SCHMERTZING. Ce Régiment a été formé en 1701. en faveur d'un Prince de *Heſſe-Darmſtadt* des débris d'un Régiment qui avoit porté le nom de *Caprara* auparavant. Il a été *Miglio* en 1731. Le Baron de *Schmertzing*, Lieutenant-

Digitized by Google

nant-Général, en eſt le Chef actuel depuis 1745.

XVI. CZERNIN. Ce Régiment formé en 1701. a été *Montecuculi* à ſa création ; *Poſtazky* en 1730. Le Comte Theobald *Czernin*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1743.

XVII. DIEMAR. Ce Régiment a été Claude de *Mercy* à ſa création en 1702. Margrave *d'Anſpach* en 1734. Le Baron de *Diemar*, Feld-Maréchal-Général, en eſt le Chef depuis 1735.

XVIII. CORDOUE. Ce Régiment a été formé en 1721. des débris de trois autres Régimens, connus ſous les nom de *Galbes*, *Vaſquez* & *Corduë*. Le Comte de *Galbes* fut ſous cette nouvelle forme ſon premier Chef. Le Comte Gaſpard de *Corduë*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général, lui a ſuccedé en 1726. & ſe trouve encore à la tête de ce Régiment.

DRAGONS.

I. BATHYANY. Ce Régiment a été formé en 1683. Il a été *Sebultz* à ſa création, *Caſſel* en 1686. *Rabutin* en 1689. *Jeune Rabutin* en 1716. *Paderborn* en 1727. Le Comte *Bathiany*, Feld-Maréchal-Général, en eſt le Chef depuis 1731.

II. LINDEN-D'ASPREMONT. Ce Régiment a été formé en 1683. par un Comte de *Kuffſtein*, qui eût pour ſucceſſeur le Prince *Eugene de Savoie* en 1684. Le Comte de *Linden-d'Aſpremont*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef depuis l'année 1736.

III. LICHTENSTEIN. Ce Régiment a été *Serau* à ſa création en 1683. *Hanover* en 1693. *Didrichſtein* dans le courant de la même année ; *Trautmannsdorff* en 1702. *Reiſing* en 1706. *Saint-Amour* en 1711. Le Prince de *Lichtenſtein*, Feld-Maréchal-Général, & Grand-Maître d'Artillerie, en eſt le Chef depuis 1725.

IV. PHILIBERT. Ce Régiment a été *Eberville*, à ſa création en 1683. Il a été *Jörger* en 1709. *Römer* en 1738. Le Baron de *Philibert*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef actuel depuis 1741.

V. WURTEMBERG. Ce Régiment formé en 1683. a été *Heisler* à ſa création ; *La Porte* en 1691. *Sereni* en 1692. *Fels* en 1705. Prince Eberhard de *Wurtemberg* en 1715. & depuis ce tems-là ce Régiment eſt héréditaire dans cette Maiſon. Le Prince *Alexandre* en a été le Chef en 1724. Le Prince *Rodolphe* en 1737. & *Charles Eugene*, Duc régnant, l'eſt depuis 1741.

VI. ARCHIDUC JOSEPH. Ce Régiment formé en 1688. a été *Löwenſchild* à ſa création ; *Schlick* en 1690. Gundacre *Althan* en 1705. *L'Archiduc Joſeph*, fils aîné de l'Empereur régnant, en eſt le Chef depuis l'année 1748.

VII. BALLAIRA. Ce Régiment a été formé en 1701. par le Margrave *Chrétien Erneſt de Bareuth*. Le Margrave *George Guillaume* en a été le Chef en 1712. Il a été *Philippi* en 1727. Le Comte *Ballaïra*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef actuel depuis 1740.

VIII. HOLLY. Ce Régiment a été créé en 1710. par l'Electeur de Maïence ſous le nom de *Schönborn*. Il a été *Khevenhüller* en 1726. Le Baron de *Holly*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1744.

IX. SAXE-GOTHA. Ce Régiment a été créé *Onoltzbach* en 1718. Le Prince Jean Auguſte de *Saxe-Gotha*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef depuis 1726.

X. PREYSING. Ce Régiment eſt Bavarois d'origine & a été cédé à la Maiſon d'Autriche en 1719. Le Duc *Ferdinand de Bavière* en fut déclaré Chef en 1721. Le Comte

de *Preyſing*, Lieutenant-Général lui a ſuccedé en 1738. & ſe trouve encore à la tête de ce Régiment.

XI. FERDINAND LIGNE. Ce Régiment a été formé en 1725. des débris de ceux de *Weſterlo* & de *Ferdinand Ligne*. Le Comte de *Weſterlo* en fut le prémier Chef à cette nouvelle création. Le Prince Ferdinand de *Ligne*, Général de la Cavallerie, en eſt le Chef actuel depuis 1732.

XII. KOHARY. Ce Régiment a été formé en 1734. par le Comte *Kohary*, aujourd'hui Lieutenant-Général, qui en eſt encore le Chef.

XIII. HESSE-DARMSTADT. Ce Régiment a été levé en 1734. par le Comte *d'Olonne*, auquel a ſuccedé en 1746. le Prince *Jean-Frederic-Charles* de Heſſe-Darmſtadt, qui en eſt le Chef actuel.

HUSSARDS.

I. NADASTI. Ce Régiment, le plus ancien de ceux de Huſſards qui ſont ſur pied aujourd'hui, au Service de l'Imperatrice-Reine, a été formé en 1689. par un Comte de *Zobor*. Il a été Jean *Palfy* dans le courant de la même année. *Ebergeny* en 1700. *Czacky* en 1724. Le Lieutenant-Général Comte *Nadaſti*, en eſt le Chef depuis 1743.

II. BARANIAY. Ce Régiment formé en 1696. a été *Deak* à ſa création ; *Vizlay* en 1706. *Spleny*, dans le courant de la même année ; *Zungenberg* en 1730. Emeric *Deſoffy* en 1732. Le Lieutenant-Général *Baranioy*, en eſt le Chef depuis 1735.

III. FESTETICZ. Ce Régiment a été *Forgacz* à ſa création en 1702. *Lechoczky* en 1704. *Baboczay* en 1712. *Etienne Deſoffy* en 1727. Le Lieutenant-Général Joſeph *Feſteticz*, en eſt le Chef actuel depuis 1742.

IV. KAROLY. Ce Régiment a été levé en 1734. par le Comte François *Karoly*, aujourd'hui Lieutenant-Général, qui en eſt encore le Chef.

V. DESOFFY. Ce Régiment formé en 1734. a été *Habor* à ſa création. Le Général-Major Joſeph *Deſoffy*, en eſt le Chef depuis l'année 1744.

VI. SPLENY. Ce Régiment a été formé en 1734. par le Baron Gabriel *Spleny*, aujourd'hui Lieutenant-Général, qui en eſt encore le Chef.

VII. GHILANY. Ce Régiment a été formé en 1735. par le Baron *Ghilani*, aujourd'hui Lieutenant-Général, qui le commande encore.

VIII. BELEZNAY. Ce Régiment a été formé en 1741. par le Baron *Beleznay*, Général-Major, qui ſe trouve encore à la tête de ce Régiment.

IX. ESTERHAZY. Ce Régiment a été levé en 1742. par le Prince Paul-Antoine *Eſterhazy*, Lieutenant-Général, qui en eſt encore le Chef.

X. KALNOCKY. Ce Régiment a été formé en 1743. en Tranſilvanie, par le Comte Antoine *Kalnocky*, Général-Major, ſon Chef actuel.

Outre ces Régimens d'Huſſards, on vient de former douze Compagnies de CROATES A CHEVAL, dont huit ſont aux Ordres du Lieutenant-Colonel *Mitrofsky*, & les quatre autres ſous la direction du Major *Manhard*.

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE DES TROUPPES DE SAXE.

CAVALLERIE.

I. GARDES DU CORPS. Le feu Roi forma ce Corps en 1703. en triant les plus beaux hommes de tous les Régimens de Cavallerie de l'Armée, & il s'en déclara le prémier Chef. Le Feld-Maréchal Comte de *Flemming* fut placé à la tête de ce Corps en 1706. Le Duc Jean Adolphe de *Saxe-Weiſſenfels* en 1717. Le Comte *Rutowsky*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général en 1735. M. le Chevalier de *Saxe* en eſt depuis 1740. le Chef actuel.

II. GARDES CARABINIERS. Ce Régiment, Dragon à ſa création, a été formé par le Margrave régnant *d'Anſpach*, & cedé au feu Roi en 1710. ayant M. de *Feiltſcher* pour Colonel-Commandant. Il prit en 1712. le nom *d'Anſpach-Flemming & Feiltſcher* eût pour ſucceſſeur le Colonel *Boerner*. A la réforme de 1717. M. le Général de *Baudiſſin* perdant ſon Régiment de Dragons, paſſa à la tête de celui-ci, qui fut decoré en 1729. du titre de *Gardes Carabiniers*. M. de *Durrfeldt* fut nommé la même année Colonel-Commandant de ce Régiment, lequel mort en 1745. de ſes bleſſures reçuës à la Bataille de Strigau, a été remplacé par Mr. de *Rex*, aujourd'hui Général-Major, qui après le decès du Général de *Baudiſſin*, arrivé en 1748. eſt le Chef de ce Régiment, & Mr. de *Zeſchwitz*, Colonel-Commandant.

III. REGIMENT DU CORPS. Ce Régiment a été connu dès l'année 1709. ſous le titre de *Prince Royal*. M. le Comte de *Lutzelbourg*, en a été pluſieurs années Colonel-Commandant; & a eu pour ſucceſſeurs *Groſſe* en 1714. & *Block* en 1734. Il fut déclaré Régiment du Corps après l'avenement du Roi régnant au Trône de Pologne. M. de *Reizenſtein* a remplacé M. de *Block* en 1744. & en eſt le Colonel-Commandant actuel.

IV. PRINCE ELECTORAL. Ce Régiment a été *Flemming* à ſa création en 1702. Prince *Alexandre Menzikow* en 1705. & Prince *Frederic*, Prince Electoral d'aujourd'hui en 1726. Il a eu pour Colonels Commandans, *Benzig* en *Born* en 1716. *Grumkow* en 1721. Il prit le titre de *Prince Electoral* en 1733. après l'avenement du Roi au Trône de Pologne, & Mr. le Comte de *Brühl*, aujourd'hui Lieutenant-Général & Grand-Ecuier en fut nommé Colonel-Commandant. Il eſt encore en poſſeſſion de ce poſte, & a eu pour Colonels en ſecond, *Reizenſtein* en 1742; *Auric* en 1744;

Digitized by Google

lequel tué à la Bataille de Strigau a eu pour ſucceſſeurs *Zſchertwitz* en 1745; *Bulow* en 1746; Le Comte de *Ronnow* en 1748. qui ſe trouve le Sous-Commandant actuel de ce Régiment.

V. ARNIM. Ce Régiment, Dragon à ſa création en 1704. a eu pour prémier Chef le Général *Oertz*, auquel a ſuccedé le Comte de *Dunewald* en 1707. & à celui le Duc de *Weiſſenfels* en 1710. L'année 1717. lorſqu'à la grande réforme les Généraux perdirent leurs Régimens, ceux de *Weiſſenfels* & de *Bareuth*, n'en firent qu'un, dont M. *d'Unruh* fut nommé Colonel, qui a eu pour ſucceſſeurs *Goldacker* en 1728. *Schlichting* en 1734. Mr. *d'Arnim* aujourd'hui Général, & Miniſtre-Plenipotentiaire à la Cour de Ruſſie, en eſt le Chef depuis 1745. Ce Régiment a été mis ſur le pied de Cuiraſſiers l'année 1748. Mr. de *Berlepſch* en eſt le Colonel-Commandant actuel.

VI. DESSAU. Ce Régiment, Dragon d'origine, a été cédé au feu Roi en 16[illegible], par le Duc régnant de *Brounſwic*, M. de *Milkau* mort Général depuis quelques années ſe trouvant à la tête du Régiment. A la réforme de 1717. ce Régiment & celui de *S. Paul* n'en formerent qu'un, dont Mr. de *Birckholz* fut nommé Colonel, qui a eu pour ſucceſſeurs *Arnſtædt* l'aîné en 1726. *Arnſtædt* le jeune en 1732. *Rechenberg*, aujourd'hui Inſpecteur-Général de la Cavallerie en 1741. Le Prince de *Schwartzbourg-Sondershauſen* en 1748. Le Prince *d'Anhalt-Deſſau*, Lieutenant-Général en 1749. Ce Régiment a été mis ſur le pied de Cuiraſſiers en 1748. M. de *Dallwiz* en eſt le Colonel-Commandant actuel.

VII. PLOETZE. Ce Régiment, Dragon d'origine comme les deux précédens, a été *Wrangel* à ſa création en [illegible]04. auquel a ſuccedé en 1710. M. de *Baudiſſin* mort depuis quelques années Général en Chef. A la réforme de 1717. ce Régiment & celui de *Brauſe* n'en formerent qu'un, dont M. de *Klingenberg*, mort Général & Gouverneur de Leipzig, fut nommé Colonel, auquel ont ſuccedé Mr. *le Chevalier de Saxe* en 1729. Mr. de *Pirch* en 1740. tué à la Bataille de Keſſelsdorff après avoir paſſé à la tête d'un Régiment d'Infanterie. M. le Général-Major de *Plötze* eſt le Chef actuel de ce Régiment depuis 1744. & M. de *Ponikau*, le Colonel-Commandant depuis la même année. Il a été mis ſur le pied Cuiraſſier l'année 1748.

VIII. VITZTHUM D'ECKSTEDT. Ce Régiment a été créé *Tieſenbauſen* en 1702. auquel a ſuccedé *Gersdorff* en 1706. qui ayant été tué la même année dans la Bataille de Caliſch a eu pour ſucceſſeur immédiat *Winckel* & enſuite le Comte *d'Althan*, *Kiau* & *Arnſtædt* l'un après l'autre. Il a été *Pflug* en 1717. *Hackeborn* en 1728. *Polenz* en 1730. *Venediger* dans le courant de la même année; *Maſſée* en 1737. & *Vitzthum-d'Eckſtedt* en 1745.

DRAGONS.

I. PRINCE CHARLES. Ce Régiment a été formé en 1734. ſur le pied d'un *Corps chaſſeur*, conſiſtant en 4. Compagnies du nombre de 634. hommes. Le *Prince Charles* en fut déclaré Chef, & Mr. de *Milkau* Colonel-Commandant. On donna à ce Corps une autre forme en 1742; le mettant à 8. Compagnies, du nombre de 763. hommes y compris l'Etat-Major. M. le Comte de *Noſtitz*, en eſt le Commandant actuel depuis l'année 1745.

II. PRINCE ALBERT. Ce Régiment a été créé en 1744. pour S. A. R. le *Prince Albert*; il a eu pour prémier Colonel-Commandant M. de *Wilmsdorff*, auquel a ſuccedé

Digitized by Google

dé en 1750. M. le Comte *Zamoysky*, le Colonel-Commandant actuel.

III. COMTE RUTOWSKY. Ce Régiment a été formé en 1742. par M. le Comte *Rutowsky*, Feld-Maréchal-Général de l'Armée de Saxe, sur le même pied que celui du Prince Charles. Mr. de *Vitzthum* en a été le prémier Colonel-Commandant, auquel a succedé M. le Baron de *Dyherrn* en 1745. qui l'est encore actuellement.

IV. COMTE DE BRUHL. Le Lieutenant-Général *Sibilsky* forma en 1733. le pied de ce Régiment. Ce n'étoit alors que quelques Compagnies de Cavallerie légére, qui ont été porté ensuite à l'existence d'un Régiment. M. le Comte de *Brühl*, Prémier-Ministre & Général d'Infanterie, en est le Chef depuis 1748. & M. de *Monro*, Colonel-Commandant.

ARTILLERIE.

Il y a eu, d'institution très-ancienne, un Corps d'Artillerie en Saxe, dit *de la Maison*, composé de 90. Canoniers, divisés en trois Brigades. Mais le Corps *d'Artillerie de Campagne* a été créé en 1697. par le feu Roi Auguste II. Il étoit de 6. Compagnies, au commencement de la Guerre de 1700. dont deux ont été réformées depuis, de sorte qu'aujourd'hui toute l'Artillerie de Saxe consiste dans une Compagnie dite *de la Maison*, & quatre *de Campagne*. Les Commandans en Chef ont été *Richter* en 1693. Le Comte de *Zinzendorff* en 1702. avec le titre de Grand-Maître d'Artillerie, qui a passé à ses successeurs. Le Comte de *Wackerbarth* en 1705. Le Général *Obnaus* en 1737. Le Feld-Maréchal-Général Comte *Rutowsky* en 1740. Les Sous-Commandans ont été: Le Général-Major *Schmidt* depuis 1703. jusqu'en 1737. Le Colonel *Klippgen* en 1737. Le Colonel *Hiller* en 1740. Le Colonel *Schmidt*, commande actuellement l'Artillerie de la Maison, & le Colonel *Haußmann* le Bataillon pour le service de Campagne.

INFANTERIE.

I. GARDES-GRENADIERS. Ce Régiment a été créé en 1729. & M. le Comte *Rutowsky*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Général, en fut déclaré Colonel-Commandant. M. le Comte de *Sulkowsky* le fut en 1737. M. le Comte de *Frise* en 1758. & depuis 1740. M. le Feld-Maréchal Comte *Rutowsky*, en est pour la seconde fois le Chef. Mr. de *Pirch*, Général-Major, en est le Sous-Commandant actuel.

II. GARDES. Ce Régiment est un des vieux de Saxe. Il a fait la Campagne en Hongrie en 1696. & s'est trouvé l'année suivante à la Bataille de *Zenta*. Il a eu pour Colonels-Commandans, le G. *Röbel* en 1702. *Schulenbourg* en 1704. *Wilke* en 1710. *Stojentin* en 1712. *Schmettau* en 1718. *Fitzner* en 1719. *Weisbach* en 1728. *Stutterheim* en 1740. Mr. de *Grousaz* en est le Colonel-Commandant actuel depuis 1745.

Digitized by Google

III. LA REINE. Ce Régiment eſt un de ceux que l'Electeur *Jean-George III.* mena au Secours de Vienne en 1683. il portoit alors le nom de Prince *Chrétien de Saxe-Zeitz* & fit en 1691. la Campagne du Rhin ſous le même Electeur. Il a été *Bornſtedt* en 1694. Il fut déclaré *Prince Royal* en 1701. & a eu ſucceſſivement pour Colonels-Commandans *Plötze* en 1702. *Canitz* en 1707. *Stutterheim* en 1711. *Flemming* en 1720. *Rideſel* en 1722. Le Comte *Sulkowsky* en 1733. Ce Régiment fut declaré *Régiment du Corps* après l'avenement du Roi au Trône de Pologne, & incorporé à celui des Grands-Grenadiers comme troiſiéme & quatriéme Bataillon. Mr. le Comte de *Friſe* remplaça le Comte *Sulkowsky* en 1738. & après ſa mort, arrivée l'année d'après, les Gardes Grenadiers firent de nouveau Corps à part & reprirent leur ancienne conſiſtence. Le troiſiéme & quatriéme Bataillon en furent détachés ſous le nom de Régiment de *la Reine*, au-lieu de celui de *Prince Royal & Régiment du Corps* qu'ils avoient porté auparavant. Mr. de *Minchou*, Général-Major, en eſt le Commandant actuel depuis 1739.

IV. PRINCESSE ELECTORALE. C'eſt proprement un Bataillon de Grenadiers qui ſe trouve decoré de ce titre. A l'arrangement pris en 1747. les quatre Régimens *Secondes Gardes*, *Jasmund*, *Almpeck & Bellegarde* ayant été réformés, les huit Compagnies de Grenadiers des dits Régimens formérent un nouveau Bataillon dont M. le Comte de *Bellegarde*, Général-Major, & Grand-Maître de L. A. R. les Princes Xavier & Charles fut nommé Chef. Il a été déclaré Régiment de la *Princeſſe Royale* & Electorale le 22. Juillet 1750.

V. PRINCE XAVIER. Ce Régiment a été formé en 1730. de quatre anciennes Compagnies, deſtinées pour la Garde des Maiſons Royales & Electorales de Saxe, & d'un Bataillon cedé au feu Roi de Pologne par le Duc régnant de Saxe-Weimar. Les quatre Compagnies ont eu pour Chefs M. de *Jaſmund*, aujourd'hui Général d'Infanterie en 1723. M. de *Suhm* en 1725. M. *Odempſy* en 1728. Le Prince Jean Guillaume de *Weymar* fut déclaré Colonel de ce Régiment en 1730. à ſa nouvelle formation, après la mort duquel arrivée en 1732. S. A. R. le Prince *Xavier* en fut déclaré Chef, & M. *d'Adelepſen*, Colonel-Commandant, qui a été remplacé en 1742. par M. de *Gersdorff*, Général-Major & Commandant actuel.

VI. PRINCE CLEMENT. Ce Régiment a été formé en 1704. par le Duc *Jean George* de Saxe-Weiſſenfels, & en a porté conſtamment le nom juſqu'en 1746. année de la mort de *Jean Adolphe* dernier Duc de cette Maiſon. Ses Colonels-Commandans ont été *Bunau* en 1704. *Benckendorff* en 1711. *Strömbeck* en 1717. *Wilke* en 1725. *Schoembek* 1729. *O Dempſie* en 1734. Nicolaus de *Pirch*, aujourd'hui Inſpecteur Général de l'Infanterie, en 1740. & Mr. de *Koetſchau* en 1744. qui l'eſt encore actuellement. Depuis 1746. S. A. R. le *Prince Clement* ſe trouve le Chef de ce Régiment.

VII. GOTHA. Ce Régiment a été connu longtems ſous le nom de *Kuffer*, & s'eſt trouvé un de ceux que l'Electeur *Jean George III.* mena en perſonne, au ſecours de Vienne en 1683. Mr. *Kuffer* a eu pour ſucceſſeurs le Général *Utterodt* en 1690. Le Prince Guillaume de *Holſtein-Wieſenbourg* en 1698. Le Régiment prit le nom de *la Reine* en 1700. & a eu pour Colonels-Commandans, *Zeidler* en 1700. Le Prince *Louis de Wurtemberg* en 1710. *Heiniz* en 1717. Le *Prince Joſeph* en a été déclaré Chef en 1727. & M. le Comte *Rutowsky*, aujourd'hui Feld-Maréchal-Gé-

Digitized by Google

Général, Colonel-Commandant. Après le decès du Prince *Joseph*, le Colonel de *Böhmen* passa à la tête de ce Régiment en 1728. qui depuis a toûjours porté le nom de ſes Colonels. Le Baron de *Haxthauſen*, aujourd'hui Lieutenant - Général & Gouverneur de Leipzig en eut l'agrément en 1730. Le Général-Major de *Franckenberg* en 1740. Le Prince Jean Adolphe de *Saxe-Gotha*, Général - Major, en 1744. qui en eſt le Chef actuel. Les Colonels commandans de ce Régiment ont été Mr. de *Pahlen*, aujourd'hui Colonel du Corps des Cadets, en 1746. M. de *Weisbach* en 1748. Mr. d'*Utterodt*, l'eſt depuis le mois de May de l'année 1751.

VIII. FRANCKENBERG. Ce Régiment a été *Beuchling* à ſa création en 1701. *Wackerbarth* en 1707. *Friſe* en 1714. *Pflug* en 1717. *Caila* en 1728. *Niſemeujel* en 1740. Mr. de *Franckenberg*, Général-Major, en eſt le Chef actuel depuis 1746. & Mr. le Comte d'*Oynhauſen*, Colonel - Commandant.

IX. MINCKWITZ. Ce Régiment a été cédé au feu Roi par le Margrave d'*Anſpach* en 1709. M. le Comte de *Seckendorff*, aujourd'hui Feld-Maréchal - Général, en étant le Colonel-Commandant. Il a été enſuite *Diemar* en 1717. *Marancourt* en 1719. Prince Guillaume de *Rudelſtadt* en 1723. Prince Guillaume de *Gotha* en 1728. *Löwendahl*, aujourd'hui Maréchal de France en 1734. *Sulkowsky* en 1736. Nicolas *Pirch* en 1744. Mr. de *Minckwitz*, Lieutenant-Général, en eſt le Chef depuis 1746. & Mr. de *Carlowitz*, Colonel-Commandant.

X. FRISE. Ce Régiment a été créé *Flemming* en 1711. *Wackerbarth* en 1714. *Dresky* en 1717. *Wilcke* en 1729. Comte de *Coſel* en 1739. M. le Comte de *Friſe*, Général-Major au ſervice de la Saxe & Maréchal de Camp en France, en eſt le Chef depuis l'année 1726. & le Baron de *Klingenberg*, Colonel - Commandant depuis 1749.

XI. ROCHAU, Fuſiliers. Ce Régiment a été formé en 1741. du cinquiéme Bataillon du Régiment du Corps, qui fut défait après la mort du Général Comte de *Friſe*; Les deux prémiers Bataillons reprirent le titre de *Gardes Grenadiers*; les deux ſuivant formerent corps à part ſous le nom de *La Reine*, & le cinquiéme Bataillon augmenté forma le Régiment dont il eſt ici queſtion. Mr. de *Schömberg* en fut nommé Colonel, qui, tué à la Bataille de Strigau en 1745. a eu pour Succeſſeur M. le Général Baron de *Rochau*, Chef actuel du Régiment, dont M. de *Dieden* ſe trouve le Colonel-Commandant.

XII. COMTE DE BRUHL. Ce Régiment a été formé en 1741. par M. le *Comte de Brühl*, Prémier-Miniſtre & Général d'Infanterie. M. de *Minckwitz*, aujourd'hui Lieutenant-Général, en a été le prémier Colonel - Commandant, auquel a ſuccedé en 1744. M. de *Bolberiz*, qui l'eſt actuellement.

XIII. STOLBERG. Ce Régiment a été levé en 1742. par Mr. le Comte de *Stolberg*, aujourd'hui Général-Major, qui en eſt encore le Chef, & Mr. de *Bomsdorff*, Colonel-Commandant.

REGIMENS DES CERCLES.

XIV. STERNSTEIN.
XV. PFLUG.
XVI. ROGUCKY &
XVII. BRUCHTING.

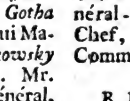

LISTE

Digitized by Google

LISTE HISTORIQUE DES TROUPPES DE HANOVRE.

INFANTERIE.

I. LES GARDES. Ce Régiment a pour tige trois Compagnies, dont la Maison de Wolffenbuttel fit présent au Duc *Ernest Auguste* en 1662. & dont on forma un Régiment à Osnabrück. On y joignit en 1690. les deux Compagnies de la Garnison ordinairement du Château, mettant le Régiment à deux Bataillons, & on le déclara Régiment *des Gardes* à Dendermonde. Les Commandans en ont été : En 1663. le Général d'Infanterie *Uffel*, en 1667. le Lieutenant-Général *Ohr*, en 1695. le Général d'Infanterie *Sommerfeldt*, en 1712. le Feld-Maréchal de *Bülow*, en 1733. le Lieutenant-Général *d'Ilten*, en 1748. le Général de *Sommerfeldt*.

II. BLOCK. Ce Bataillon a été formé en 1670. Il a eu pour Commandans : En 1670. le Colonel *Wiedeman*, en 1687. le Brigadier *Bremer*, tué à Landen en 1693, en 1693. le Général-Major *Gohr*, tué à Malplaquet, en 1710. le Colonel *Boldewin*, en 1717. le Lieutenant-Général de *Wurmb*, en 1740. le Colonel *Grote*, en 1741. le Brigadier *Block*.

III. OBERG. Ce Bataillon a été formé en 1675. Il a eu pour prémier Commandant en 1675. le Comte de *la Lippe*, en 1677. le Colonel *Flemming*, en 1682. le Général *du Mont*, en 1687. le Brigadier *Amstenrath*, en 1704. le Brigadier *Tecklenbourg*, en 1719. le Général-Major *Schwaan*, en 1738. le Brigadier de *Schulenbourg*, en 1743. le Colonel *d'Oberg*.

IV. GROTE. Ce Bataillon a été formé par un *Prince de Modene* en 1675. qui a eu pour successeurs : En 1679. le Colonel *Bernholz*, en 1684. le Colonel *Marteaux*, en 1688. le Général-Major de *St. Pol*, en 1706. le Colonel *Starcke*, en 1708. le Colonel *de Leur*, en 1719. le Brigadier *d'Amproux*, en 1738. le Général-Major de *Middachten*, en 1751. le Colonel *Grote*.

V. HAMMERSTEIN. Ce Bataillon a été formé en 1675. par le Colonel *d'Ilten*, qui a été succedé par : en 1680. le Colonel *Röbbig*, en 1686. le Général *Sommerfeldt*, en 1694. le Général-Major Comte de *Witgenstein*, en 1700. le Colonel *Schlegel*, en 1703. le Lieutenant-Général de *Klinkowström*, en 1719. le Général de *Sommerfeldt*, en 1748. le Colonel de *Hammerstein*.

VI. HARDENBERG. Ce Bataillon a été formé en 1667. par le Général-Major *Staaz*, ses successeurs ont été : en 1667. le Feld-Maré-

Digitized by Google

Maréchal *Pudewil*, en 1696. le Brigadier *Weyhe*, en 1703. le Colonel *Brunch*, tué à la Bataille de Ramillies, en 1706. le Colonel *Stallmeiſter*, en 1716. le Colonel *Leslie*, en 1721. le Lieutenant-Général de *Druchtleben*, en 1747. le Colonel de *Hardenberg*.

VII. BORCH. Ce Bataillon a été formé en 1675. par le Colonel *Verckell*, qui a eu pour ſucceſſeurs en 1675. le Colonel de *Hülſen*, en 1678. le Colonel *Ohr*, en 1686. le Général *Sommerfeldt*, en 1688. le Colonel *Stiegelberg*, tué devant Maience, en 1689. *Schotte*, en 1691. le Comte de *Königsmarck*, en 1693. le Comte de *Lewenhaupt*, en 1694. le Brigadier de *Hulſen*, en 1705. le Général-Major *Koſeritz*, en 1719. le Colonel de *Münchhauſen*, en 1720. le Colonel de *Zaſtrow*, en 1733. le Colonel de *Bachelle*, en 1734. le Colonel *Berward*, en 1738. le Colonel *Diepenbrock*, en 1742. le Général-Major de *Borch*.

VIII. WANGENHEIM. Ce Bataillon a été formé en 1680. par le Général-Major *Offener*. Il a été en 1683. *Paland*, en 1683. *Siegelberg*, en 1686. le Duc *Maximilien-Guillaume*, qui le mena en Morée, en 1688. le Lieutenant-Général *d'Herleville*, en 1705. le Brigadier *Belling*, en 1719. le Colonel *Berward*, en 1719. le Colonel *Einbeck*, en 1728. le Brigadier *Behr*, en 1739. le Général-Major *Böſelager*, en 1751. le Colonel *Wangenheim*.

IX. MUNCHOW. Ce Bataillon a été formé en 1704. par le Colonel *Starcke*, qui a eu pour ſucceſſeurs: En 1706. de *Leur*, en 1708. *Diepenbrock*, en 1709. *St. Denis l'Eſcure*, en 1711. *Niemeyer*, en 1717. le Brigadier *Behr*, en 1735. le Général-Major *Maider*, en 1746. le Colonel *Münchow*.

X. BRUNCK. Ce Bataillon eſt un des trois que le Colonel de *Bourdon* leva en 1741. chaque Bataillon étant de cinq Compagnies, à 140. hommes. Ils firent en 1745. chacun Corps à part. Le prémier Bataillon fut conferé au Colonel *Hugo*, qui eût la même année pour ſucceſſeur le Colonel *Brunck*.

XI. KIELMANSEGGE. Ce Bataillon a été formé en 1745. du ſecond Bataillon du Régiment précédent, qui fut porté à ſept Compagnies, & eût pour prémier Colonel Mr. de *Kielmansegge*.

XII. LEDEBUR. Du troiſiéme Bataillon du Régiment de *Bourdon*, dont on vient de faire mention immediatement avant le Bataillon de *Kielmansegge*, on forma en 1745. le Régiment de *Hohorſt*, qui fut porté à deux Bataillons. Le Colonel de *Hohorſt* mort en 1747. ſon Régiment fut partagé, & le prémier Bataillon en fut conferé au Colonel *Ledebur*.

XIII. HALBERSTADT, Fuſiliers. Le ſecond Bataillon du Régiment précédent forma en 1747. un Corps de Fuſiliers & eût pour Commandant, le Lieutenant-Colonel *Diepenbrock*, qui a été ſuccedé en 1749. par le Lieutenant-Colonel *d'Halberſtadt*.

INFANTERIE AUTREFOIS CELLOISE.

XIV. SPOERCKEN. Ce Bataillon eſt le prémier d'un Regiment, que le Colonel *Rasfeldt* mena en 1668. au ſecours de Candie, & qui a eu pour ſucceſſeurs: En 1671. le Colonel *Joquet*, en 1675. le Général-Major *Malortie*, en le Général *Boisdavid*, en le Général-Major de *Luc*.

En 1707. Ce Régiment fut partagé; les deux Bataillons qui le compoſoient formerent chacun Corps à part. Celui-ci qui en étoit le prémier, a eu pour Commandans le Général de *Melville* en auquel a ſuccedé Mr. de *Spörcken*, Général-Major en 1742.

XV.

Digitized by Google

XV. HAUSS. Ce Bataillon a été le ſecond du Régiment précédent. Son prémier Colonel a été en 1707. Mr. de *Hodenberg*, en 1711. le Général de *Campen*, en 1746. le Colonel de *Hauſs*.

XVI. ZASTROW. Ce Bataillon a été le prémier d'un Régiment commandé par le Général-Major *d'Enden*, auquel a ſuccedé en 1682. le Général-Major de *Nettelhorſt*, qui le ména en 1685. en Hongrie. En 1691. on ſépara les deux Bataillons qui le compoſoient, & celui-ci eût pour Colonel en 1692. M. de *Dalberg*, en 1693. le Général-Major *Bernsdorff*, en 1709. le Colonel *Diepenbroick*, en 1714. le Lieutenant-Général *Lucius*, en 1737. le Général-Major *Zaſtrow*.

XVII. HATTORFF. Ce Bataillon a été le ſecond du Régiment dont on vient de faire mention; il en fut ſépare en 1691. & eût M. de *Bibrack* pour prémier Colonel, auquel ont ſuccedé: En 1692. le Brigadier *Carll*, en 1706. le Général-Major *Hitzfeld*, en 1725. le Colonel *Torney*, en 1726. le Colonel *Klinckowſtröm*, en 1734. le Lieutenant-Général *Klinckowſtröm*, en 1751. le Colonel *Hattorff*.

XVIII. FREUDEMAN. Ce Bataillon eſt le prémier d'un Régiment qui a eu pour prémier Colonel M. de *Flætten*, auquel ont ſuccedé: En 1668. le Colonel *Melleſon*, mort au blocus de Stade en 1676. en 1676. le Colonel *Carmaillon*, en 1677. le Colonel *Jäger*, tué dans une ſortie faite de Stettin, en le Général-Major de *la Motte*.

En 1702. ce Régiment fut partagé: le prémier Bataillon eût pour Colonel le Lieut. Général de *Gauvin*, qui a eu pour ſucceſſeurs: En 1727. le Colonel *Quernheim*, en 1733. le Général-Major *Bothmer*, en 1744. le Colonel *Freudeman*.

XIX. HUGO. Ce Bataillon, qui étoit le ſecond du ſuſdit Régiment, fut en 1702. le partage du Général-Major *du Broulle*, auquel ont ſuccedé: En 1723. le Colonel *Maw*, en 1733. le Général-Major *Monroy*, en 1743. le Colonel de *Maxuel*, en 1745. le Colonel *Hugo*.

XX. SOUBIRON. Ce Bataillon a été le prémier d'un Régiment commandé, à ſa création, par le Colonel de *Frieſen*, qui a eu pour ſucceſſeurs: En 1686. le Colonel *Mellinger*, en 1686. le Colonel *Linſtow*, en 1691. le Lieutenant-Général de *Ranzow*.

En 1724. les deux Bataillons de ce Regiment furent ſepars. Le prémier eût pour Colonel M. de *Sebo*, auquel a ſuccedé, en 1729. le Lieutenant-Général de *Soubiron*.

XXI. HOHDENBERG. Ce Bataillon, qui étoit le ſecond du Régiment ſuſmentionné, eût pour Colonel en 1724. le Brigadier de *Ranzow*, en 1739. le Général-Major de *Maidel*, en 1746. le Colonel de *Hohdenberg*.

XXII. DIEPENBROICK. Ce Bataillon a été formé en 1692. de 2. Compagnies, tirées des Régimens de *Boisdavid*, *la Motte* & *Ranzow*, que le Brigadier de *la Motte* ména la même année en Hongrie. A leur rétour en 1694. trois Compagnies furent renduës au Régimens dont elles avoient été tirées, & les cinq autres réſterent en corps, aux ordres du Colonel *Toſin*, tué près du Schellenberg en 1704. auquel ont ſuccedé en 1704. le Général-Major *Beck*, en 1724. le Général-Major de *Wrangel*, qui troqua, en 1742. le Colonel de *Spörcken*, en 1744. le Colonel de *Horn*, en 1749. le Colonel de *Diepenbroick*.

XXIII. DES MEUSES. Ce Bataillon a été formé en 1702. par un Prince de *Mecklenbourg-Strelitz*, auquel ont ſuccedé en 1708. le Colonel *Knöbel*, en 1717. le Général-Major *Rhœden*, en 1741. le Colonel de *Spörcken*, en 1742. le Lieutenant-Général de *Wrangel*, en 1746. le Colonel *des Meuſes*.

XXIV.

Digitized by Google

XXIV. KROUGH. Ce Bataillon a été créé en 1717. par Son Alteſſe Royale le Prince *Erneſt Auguſte*, alors Evêque d'Oſnabrück, il n'étoit que de cinq Compagnies. A ſa mort en 1728. il échut à la Maiſon d'Hanovre, & en 1731. on l'augmenta de 2. Compagnies. Ses Colonels ont été: En 1717. *Lange*, en 1722. le Brigadier *Vincke*, en 1741. le Brigadier *Krough*.

ARTILLERIE.

On n'eſt pas au fait de la création de ce Corps. Ce que l'on en ſait, c'eſt qu'en 1705. après la mort du Duc *George Guillaume* de Celle, ſon Artillerie fut agrégée à celle de la Maiſon d'Hanovre. On l'a augmenté en 1732. en la mettant à trois Compagnies, commandées par un Colonel, un Lieutenant-Colonel & un Major. Les Commandans en chef de l'Artillerie que l'on ſait ont été: En le Général-Major *Bobard*, en 1689. le Brigadier *Braun*, en le Colonel *Bodeck*, en le Colonel *Strackwitz*, en 1715. le Brigadier *Welling*, en 1734. le Général-Major *Brückman*.

CAVALLERIE HANOVRIENNE.

I. GARDES DU CORPS. Les Commandans en ont été: En 1675. *Paland*, tué devant Vienne, en 1680. le Général-Major de *Buſch*, en 1693. le Lieutenant-Général de *Weyhe*, en 1708. le Général de *Hardenberg*, en 1737. le Général-Major de *Grote*.

II. BRUCKHAUSEN. Ce Régiment a été formé en 1675. en faveur du Colonel de *Gordon*, qui a eu pour ſucceſſeurs: En 1687. le Lieutenant-Général de *Voigt*, en 1717. le Lieutenant-Général de *Schultzen*, en 1749. le Colonel de *Brückhauſen*.

III. HAMMERSTEIN. Ce Régiment a été formé en 1680. ſon prémier Colonel a été le Brigadier de *Bauchhaupt*, auquel ont ſuccedé: En 1680. le Colonel *Offener*, tué à Landen en 1693. en 1693. le Colonel *Gœden*, en 1705. le Général-Major *Pentz*, en 1722. le Brigadier *Buſch*, en 1733. le Général-Major *Hammerſtein*.

IV. WREDEN. Ce Régiment créé en 1675. a eu le Général-Major *Offen*, pour prémier Colonel auquel ont ſuccedé: En 1694. le Comte de *Nögell*, tué à Hochſtedt, en 1704. le Lieutenant-Général de *Schulenbourg*, en 1729. le Colonel *Walther*, en 1735. le Colonel *Malortie*, en 1740. le Brigadier *Wreden*.

V. REGIMENT DU CORPS. Il a été créé en 1682. ſon prémier Colonel a été M. de *Montigny*, & les autres en 1682. le Colonel de *Breidenbach*, en 1686. le Colonel de *Meſebouch*, tué à Landen, en 1693. le Colonel de *Pudewil*, en 1703. le Colonel de *Benningſen*, en 1704. le Général-Major de *Pentz*, en 1705. le Général-Major de *Breitenbach*, en 1728. le Brigadier de *Löwen*, en 1729. le Lieutenant-Général de *Launay*, en 1746. le Colonel de *Heimbourg*, en 1751. le Colonel de *Diemar*.

VI. POELLNITZ. Ce Régiment a été formé en 1701. & a eu pour prémier Commandant, le Général-Major de *Pentz*, auquel ont ſuccedé: En 1704. le Colonel de *Bannier*, tué à Hochſtedt, en 1704. le Colonel de *Rheden*, en 1710. le Colonel de *Grote*, en 1713. le Général-Major de *Hasbergen*, en 1739. le Colonel de *Bremer*, en 1744. le Colonel *Schneen*, en 1744. le Colonel *Dachenhauſen*, en 1746. le Colonel de *Behr*, en 1747. le Colonel de *Pœllnitz*.

VII. GRENADIERS A CHEVAL. Ce Corps a été créé en 1744. Il eſt d'un Eſcadron de deux Compagnies, ſon prémier Commandant a été le Colonel de *Breitenbach*, auquel à ſuc-

Digitized by Google

à succedé en 1747. le Lieutenant-Colonel de *Bock*.

VIII. PLATEN. Ce Régiment a été créé en 1745. en faveur du Colonel Comte de *Platen*, qui en est le Chef actuel.

CAVALLERIE AUTREFOIS CELLOISE.

IX. MONTIGNY. On ignore la date de la création de ce Régiment. Ses Colonels, que l'on sait, ont été: En 1670. le Colonel *Villier*, en 1671. le Colonel *Feige*, en 1674. le Général-Major *Beauregard*, en 1690. le Colonel *Brennecke*, en 1694. le Brigadier *Freechapell*, en 1711. le Général-Major *Schluter*, en 1731. le Colonel *Drewes*, en 1732. le Colonel *Rathman*, en 1734. le Gén. Major de *Montigny*.

X. BREIDENBACH. On ignore encore l'année de la création de ce Régiment, qui a eu pour Commandans: En le Comte de *Nassau*, en le Général-Major *Haxthausen*, en le Colonel *Chaquet*, en 1675. le Feld-Maréchal *Chavet*, en 1677. le Colonel *Wiesel*, tué à Landen, en 1693. le Général d'Infanterie *Boisdavid*, en 1706. le Lieutenant-Général *St. Laurent*, en 1729. le Colonel *Horn*, en 1732. le Colonel *Weddig*, en 1738. le Colonel *Wintzer*, en 1742. le Colonel *Bülow*, en 1744. le Colonel *d'Acéré*, tué devant Tournay, en 1745. le Colonel de *Hardenberg*, tué à Laffeld, en 1746. le Colonel de *Breidenbach*.

DRAGONS.

DRAGONS HANOVRIENS.

I. BUSCH. Ce Régiment a été formé en 1689. par le Feld-Maréchal de *Bülow*, auquel a succedé en 1733. le Lieutenant-Général de *Busch*.

II. PONTPIETIN. Ce Régiment a été créé en 1701. en faveur du Brigadier de *Schulenbourg*, mort Lieutenant-Général. Il étoit à sa création de six Compagnies, & l'année 1731. il fut porté à huit. A Mr. de *Schulenbourg* ont succedé: En 1704. le Colonel *Busch*, en 1704. le Colonel *Benigsen*, en 1707. le Colonel de *Eltz*, en 1710. le Général-Major *Schluter*, en 1711. le Colonel *Gehle*, en 1715. le Général de *Pontpietin*.

DRAGONS AUTREFOIS CELLOIS.

III. BEHR. Ce Régiment a pour tige un Escadron de 4. Compagnies formé en 1671. par le Lieutenant-Colonel *Francke*. En 1697. on en réforma deux; en 1683. on l'augmenta de quatre; en 1684. on l'augmenta encore de deux Compagnies, desorte qu'il se trouva sur le pied complet d'un Régiment. Il marcha en 1685. en Hongrie. A son retour, on réforma deux Compagnies; en 1691. le Colonel *Francke* remercia; en 1701. on l'augmenta de deux nouvelles Compagnies. Les Commandans de ce Régiment ont été: En 1671. le Colonel *Francke*, en 1692. le Général-Major *Villers*, en 1708. le Général-Major *Hahn*, en 1716. le Général *Wendt*, en 1747. le Colonel *Behr*.

IV. HEIMBOURG. Ce Régiment tire sa souche de 4. Compagnies formées en 1689. par le Major *Horn*; en 1690. Mr. de *Bothmer*, mort Lieutenant-Général, fut placé à la tête de ces 4. Compagnies. L'année suivante on les augmenta de deux, & en 1692. on y joignit encore deux autres Compagnies de nouvelle levée. Mr. de *Bothmer* fut declaré Colonel de ce Régiment en 1691. & a eu pour successeurs: En 1729. le Brigad. *Löwen*, en 1735. le Colonel *Harling*, en 1738. le Brigad. *Weddig*, en 1740. le Gén. Major *Adelepsen*, en 1751. le Colonel *Heimbourg*.

Imprimé à Leipsic,
chez Jean Gottlob Immanuel Breitkopf.

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z159036803

Digitized by Google

Digitized by Google
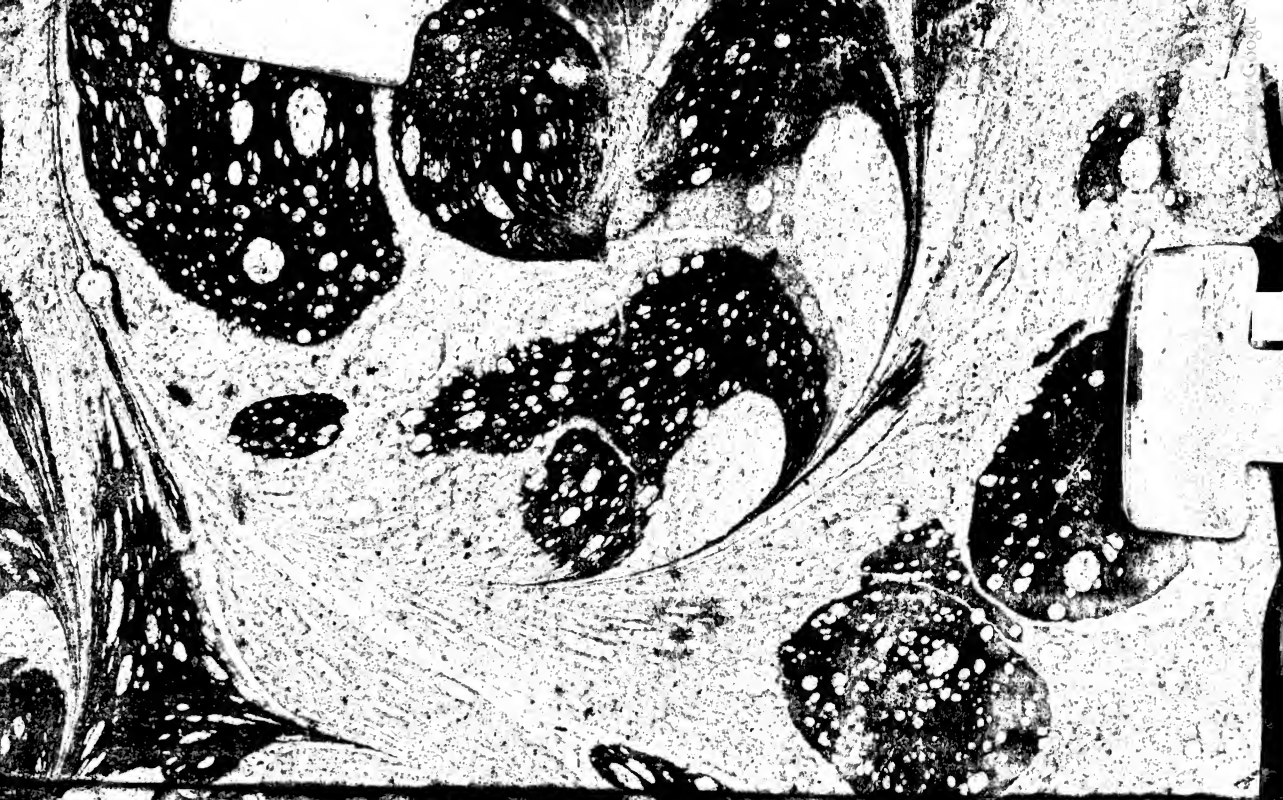
Digitized by Google